Entre diplomatie et administration des pays conquis, Edouard Bignon, du Directoire aux Cent-Jours

Camille Anciaux

▶ **To cite this version:**

Camille Anciaux. Entre diplomatie et administration des pays conquis, Edouard Bignon, du Directoire aux Cent-Jours. Sciences de l'Homme et Société. Ecole nationale des chartes, 2012. Français. hal-04085610

HAL Id: hal-04085610
https://enc.hal.science/hal-04085610

Submitted on 29 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

_____

Camille Anciaux
Diplômée d'un master

ENTRE DIPLOMATIE ET ADMINISTRATION DES PAYS CONQUIS : ÉDOUARD BIGNON, DU DIRECTOIRE AUX CENT-JOURS

TOME I

Thèse
pour le diplôme d'archiviste paléographe
2012

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

_____

Camille Anciaux
Diplômée d'un master

ENTRE DIPLOMATIE ET ADMINISTRATION DES PAYS CONQUIS : ÉDOUARD BIGNON, DU DIRECTOIRE AUX CENT-JOURS

TOME I

Thèse
pour le diplôme d'archiviste paléographe
2012

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pas vu le jour sans les conseils, l'aide et l'attention de M. Jacques-Olivier Boudon, président de l'Institut Napoléon et de M^{me} Christine Nougaret, professeur à l'École nationale des Chartes. Je les en remercie chaleureusement. L'apport de M. Michel Kerautret a été tout aussi important dans la définition du sujet. M. Emmanuel de Waresquiel a également contribué à définir des angles d'approche originaux pour l'étude des Cent-Jours.

En dépit des nombreuses heures passées à décrire en détail la vie d'Édouard Bignon, mon entourage n'a jamais cessé de m'encourager chaudement ; que Sybille, Nicolas, Sidonie, Louis et tous les autres soient assurés de ma gratitude. Les participations bénévoles et presque volontaires de Marie-Christine, Pauline, Justine, Éric et Jean-Louis se sont révélées les meilleurs atouts dont je disposais. La présence et l'amour constants de celui qui a perdu ses yeux sur l'écran se sont montrés tout aussi indispensables à l'élaboration de cette thèse.

Je ne dirai jamais assez à mon V. P et à son épouse tout ce que ma formation de chartiste et mon goût de l'Histoire leur doivent. Que cette thèse en soit l'hommage.

LISTE D'ABRÉVIATIONS

Acq. Extr.	Acquisitions extraordinaires.
AMAE	Archives du ministère des Affaires étrangères, centre de Paris.
AN	Centre historique des Archives nationales.
AP	Archives privées des Archives nationales.
CDAN	Archives des postes diplomatiques, centre de Nantes.
Corr. Pol.	Correspondance politique.
Mem. Doc.	Mémoires et Documents.

AVERTISSEMENT

Dans ce travail, tous les noms propres sont présentés dans leur forme française. Afin de faciliter la lecture, les toponymes utilisés sont ceux du XIX^{e} siècle. En cas de transformation, leur équivalent actuel est systématiquement indiqué en note de bas de page. À l'annexe n°23, un tableau de correspondance récapitule l'ensemble des noms de lieux évoqués pour les pays d'Europe de l'Est.

Des cartes de la Confédération du Rhin, de la Prusse, de l'Autriche et de la Pologne sont proposées dans les annexes n°24, 25, 26 et 27.

INTRODUCTION

Dans la *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*[1], la vie d'Édouard Bignon est ainsi présentée : « les différents ouvrages, les discours parlementaires, les services publics de Bignon, que l'empereur n'oublia point (...) sur son rocher de Sainte Hélène, le placent à un rang élevé parmi les diplomates et les publicistes de la France ». Ce résumé succinct met en exergue l'originalité du diplomate ; une suite brillante de postes diplomatiques et administratifs, la publication d'ouvrages historiques connus tout au long du XIX^{e} siècle, un engagement libéral au sein de la Chambre des représentants durant la Restauration ainsi qu'un statut de légataire de Napoléon. Pourtant, seules deux très courtes biographies de Bignon ont été publiées depuis sa mort en 1841. L'une, *Notice sur M. Bignon, pair de France*[2], émane de son gendre Alfred-Auguste Ernouf[3] et prend la forme d'un éloge

1 Jean-Chrétien Hoefer (1811-1878), *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours avec des renseignements bibliographiques et l'indication des sources à consulter*, Paris, Firmin Didot, 1852-1866, 46 tomes.

2 Alfred-Auguste Ernourf de Verclives, *Notice sur M. Bignon, pair de France*, Paris, Hivert, 1842, 20 p.

3 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives (1817-1889) : fils du général Ernouf, il mène une carrière d'écrivain et d'historien. Il a épousé en 1842 l'unique fille de Bignon, Adrienne, issue de son second mariage, qui lui a transmis la propriété familiale de Verclives et le titre de baron de son père. Ses travaux se portent tant sur la période impériale pour laquelle il dispose des papiers d'Édouard Bignon (*Histoire de la dernière capitulation de Paris* écrite en 1858 ou *Les Français en Prusse (1807-1808*) en 1872) que sur d'autres (*Histoire de Waldrade, de Lother II, et de leurs descendants*, 1858)

funèbre. L'autre a été rédigée par François-Auguste Mignet[4] en 1848 à l'occasion de la séance publique annuelle de l'Institut[5]. Ces deux textes construisent une légende familiale et civique bien plus qu'ils ne proposent un travail scientifique conforme aux attentes contemporaines. Or, Édouard Bignon est un personnage particulièrement digne de l'attention de l'historien. Bien qu'il ne fasse pas partie des grands noms attachés à la personne de Napoléon I[er], à la différence des ministres Talleyrand[6] et Champagny[7], ou des diplomates Otto[8] ou Narbonne[9], sa carrière mérite une étude approfondie, encore jamais réalisée. En effet, si son nom a été sauvé de l'oubli, le baron Bignon le doit avant tout à sa participation aux Cent-Jours, puis à son combat libéral au sein de la Chambre des représentants après 1817 et enfin à sa production historique, ayant été désigné par Napoléon en 1821 pour être son historien. Répondant au souhait impérial, il rédige de 1821 à sa mort une volumineuse *Histoire de France sous le Consulat et l'Empire* et compose, de son propre chef, plusieurs ouvrages illustrant la vie politique ; *Coup d'œil sur les démêlés des cours de Bavière et de Bade* en 1818, *Des proscriptions* en 1819-1820, *Du Congrès de Troppau, ou examen des prétentions des monarchies absolues à l'égard de la monarchie constitutionnelle de Naples* en 1821 et *Les Cabinets et les peuples, depuis*

4 François-Auguste Mignet (1796-1884) : après avoir fini ses études de droit en 1818, il se lance dans une carrière d'historien et est lauréat de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres en 1820. Il se consacre à l'histoire de la Révolution dont il établit une lecture sociale dès 1824. Résolument libéral, il rédige de nombreux articles dans la presse constitutionnelle des années 1820 à 1840 et siège à partir de 1832 à l'Académie des sciences morales et politiques.

5 François-Auguste Mignet, *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Bignon lue à la séance publique annuelle de l'Institut du 23 août 1848*, Paris, Impr. de Firmin Didot frères, 1848, 28 p. Cette *Notice* est incluse en 1864, dans *Souvenirs d'un diplomate : la Pologne : 1811-1813, précédés d'une Notice historique sur la vie de l'auteur*, Paris, E. Dentu, 1864.

6 Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord (1754-1838) : évêque d'Autun sous l'Ancien Régime, député du clergé aux États généraux et membre de l'Assemblée constituante, ministre des Relations extérieures sous le Directoire puis sous le Consulat et l'Empire, jusqu'en 1807. Grand chambellan de l'Empire et prince de Bénévent, il est disgracié en 1809. En 1814, il joue un rôle très important dans le retour des Bourbons dont il devient le ministre des Affaires étrangères. Lors du congrès de Vienne, il défend avec brio la place de la France. Disgracié au début de la seconde Restauration, il se tient à l'écart des affaires publiques jusqu'en 1830, année où il est nommé ambassadeur de France à Londres.

7 Jean-Baptiste Champagny (1756-1834) : il sert dans la marine royale de 1774 à 1787, puis est député de la noblesse du Forez aux États généraux et membre de l'Assemblée constituante. Il est conseiller d'État sous le Consulat avant d'être nommé ambassadeur à Vienne en 1801. En 1804, il devient ministre de l'Intérieur et en 1807 des Relations extérieures jusqu'en 1809. Duc de Cadore, il est titré intendant général des domaines de la Couronne. Il se rallie à la première Restauration et refuse un poste de ministre pendant les Cent-Jours.

8 Louis-Guillaume Otto (1754-1817) : il intègre la carrière diplomatique dès 1776 et est nommé en Bavière, aux États-Unis puis en Prusse. En 1800, il participe aux négociations du traité d'Amiens. Il est affecté ensuite à Munich et Vienne. Il devient sous-secrétaire d'État en 1815 aux côtés de Bignon. Napoléon l'a fait comte de Mosloy.

9 Louis de Narbonne-Lara (1755-1813) : Ministre de la Guerre en 1791, il doit démissionner en mars 1792 et s'exiler peu après. Il rentre en France en 1800, est nommé gouverneur de Raab et de Trieste en 1809 puis ministre à Munich. En 1813, il est envoyé comme ambassadeur à Vienne puis au congrès de Prague.

1815 jusqu'à la fin de 1822 en 1822[10].

Pour autant, ses productions historiques ne doivent pas occulter le succès de sa carrière aux Affaires extérieures initiée en 1797 et achevée après les Cent-Jours. Durant dix-neuf ans, il occupe des fonctions diplomatiques d'importance croissante ainsi que des fonctions administratives exceptionnelles, représentant un cas unique dans l'histoire impériale. Il est en effet le seul diplomate à exercer des activités d'administration civile dans les pays conquis par la Grande Armée, d'abord en Prusse puis en Autriche et enfin en Lituanie. L'énumération de ses postes illustre la richesse de sa vie. De novembre 1797 à décembre de l'année suivante, il occupe le poste de second secrétaire de légation à Bâle avant d'être muté à Milan auprès de la République cisalpine (du 6 décembre 1798 au 10 juillet 1799). Le 6 décembre 1799, alors ministre des Relations extérieures, Talleyrand le nomme premier secrétaire de légation à Berlin où il est ensuite chargé d'affaires du 23 février 1802 au 8 août 1803. Il accède ensuite au rang de ministre plénipotentiaire et est envoyé à Cassel auprès de l'électeur de Hesse-Cassel jusqu'à la disparition de l'électorat dans les jours qui suivent la bataille d'Iéna. Le 21 octobre 1806, Napoléon le choisit comme commissaire impérial chargé de l'administration du département de Berlin, fonction qu'il occupe jusqu'en 1807. À cette date, il est promu administrateur des finances et des domaines pour l'ensemble des provinces conquises par l'armée française en Prusse. Il quitte Berlin à la fin du mois de novembre 1808 avec les soldats français pour rejoindre son nouveau poste de ministre plénipotentiaire auprès du grand-duc de Bade. Ces fonctions sont interrompues au cours de l'année 1809 : Napoléon l'appelle auprès de lui, à nouveau comme administrateur des finances et des domaines mais cette fois-ci pour les provinces conquises en Autriche. Bignon demeure à Vienne de mai à décembre 1809. Il y donne toute satisfaction à l'Empereur qui le crée chevalier d'Empire le 20 août 1809[11]. Une fois l'Autriche évacuée, il regagne son poste à Karlsruhe qu'il conserve jusqu'au début de l'année 1811. Nommé le 25 décembre 1810 résident de France à Varsovie, il séjourne en Pologne de la fin du mois de mars 1811 jusqu'en juin 1812. Au début de la campagne de Russie, Napoléon lui confie derechef des fonctions d'administrateur, dans les provinces russo-polonaises à Vilna. Ces nouvelles activités l'occupent jusqu'à la retraite de la capitale lituanienne ordonnée au

10 La liste de toutes ses œuvres est présentée dans la Bibliographie.

11 Ses armes sont les suivantes : d'azur à un ceps de vigne d'or, terrassé de simple cantonné de quatre flammes d'argent ; à l'écusson de gueules en abîme chargé du signe des chevaliers légionnaires. Les lettres patentes du 9 mars 1810 le créent baron de l'Empire, donataire d'un revenu de 4000 francs en Hanovre.

début du mois de décembre 1812. Dans des conditions très éprouvantes, Bignon reprend son poste à Varsovie[12] jusqu'à l'évacuation entière du duché, sous la pression des armées russes, en mai 1813. Grâce à sa connaissance de la question polonaise et à ses excellents rapports avec Joseph Poniatowski[13], il est chargé, durant les mois suivants, d'organiser l'intégration du 5e corps polonais dans le 8e corps de la Grande Armée à Dresde et à Zittau. Rentré en décembre à Paris, il est chargé par Caulaincourt[14] de coordonner les secours à donner aux réfugiés polonais en France. Retiré des affaires pendant la première Restauration, il atteint le sommet de sa carrière en mars 1815 avec le retour de Napoléon qui le nomme sous-secrétaire d'État au ministère des Relations extérieures. Assistant Caulaincourt, il tente en vain de prévenir l'embrasement européen. Après l'abdication de l'Empereur le 22 juin, il est temporairement chargé du portefeuille des Affaires extérieures et négocie, à ce titre, une capitulation avec les généraux anglais et prussiens, Wellington[15] et Blücher[16]. Employé pendant les Cent-Jours, le second retour des Bourbons l'écarte de l'administration publique. En 1817, il s'engage dans une carrière parlementaire qui aboutit, sous la monarchie de Juillet, à deux postes ministériels ; celui des Affaires étrangères du 31 juillet au 3 août 1830[17], puis celui de l'Instruction publique du 3 au 11 août[18]. En 1837, Louis-Philippe le crée pair de France, couronnement de sa longue

12 Cette fois-ci, le titre précis de Bignon est celui d' « envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire, avec les droits et prérogatives d'un ambassadeur extraordinaire ».

13 Joseph Poniatowski (1763-1813) : prince polonais, il sert dans l'armée, d'abord au service des Autrichiens puis à celui de son oncle, Stanislas, devenu roi de Pologne. Ministre de la Guerre dans le gouvernement provisoire de 1806, il est généralissime du duché à partir de 1808. Fait maréchal en octobre 1813, il meurt après la bataille de Leipzig.

14 Armand-Augustin de Caulaincourt (1773-1827) : entré dans l'armée en 1787, il se bat au début de la Révolution. Il part en mission diplomatique à Constantinople en 1796 puis en Russie en 1801. Devenu aide de camp de Bonaparte en 1802, il est promu grand-écuyer en 1804 et général de division en 1805. En 1807, Napoléon l'envoie comme ambassadeur en Russie où il reste jusqu'en 1811. Il suit Napoléon dans la campagne de Russie et effectue le retour avec lui du 5 au 18 décembre. Il devient ministre des Relations extérieures le 20 novembre 1813 après avoir représenté Napoléon au congrès de Prague en juillet. Il reprend le ministère lors des Cent-Jours.

15 Arthur Wellesley de Wellington (1769-1852) : entré dans l'armée anglaise en 1786, il fait ses premières armes contre la France en 1794. De 1796 à 1805, il part aux Indes, colonel du 33e régiment. Il se bat ensuite au Portugal et en Espagne de 1808 à 1814. Nommé ambassadeur à Paris en 1814, il représente ensuite le Royaume-Uni au congrès de Vienne d'où il part en mars 1815 pour prendre le commandement des troupes anglaises.

16 Gerhard von Blücher (1742-1819) : soldat suédois, il est fait prisonnier par les Prussiens en 1760 et entre à leur service. Il prend part aux guerres révolutionnaires et impériales avant de prendre la tête des armées prussiennes en 1813. Après Leipzig, il est fait feld-maréchal et participe à la bataille de Waterloo.

17 Ce gouvernement provisoire est nommé par la commission municipale de Paris le 31 juillet 1830. Il est en exercice jusqu'au 1er août, date à laquelle le lieutenant-général du royaume Louis-Philippe forme son propre gouvernement. Il reconduit les sept hommes, à l'exception de Victor de Broglie. Bignon est nommé au sein de ce gouvernement ministre de l'Instruction publique le 3 août.

18 La monarchie dite de Juillet est proclamée le 9 août et le premier gouvernement du roi formé le 11, date à laquelle Bignon est écarté.

carrière. Force est donc de constater que Bignon a parcouru presque tous les échelons de la carrière diplomatique[19], performance rare à la fin du XVIII[e] siècle et au début du XIX[e] pour une personne née hors de la noblesse [20].

19 Seul le titre d'ambassadeur lui a échappé.

20 Jean Baillou (dir.), *Histoire de l'administration française, Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français, t.1. De l'Ancien Régime au Second Empire*, CNRS, Paris, 1984, p. 425 « Les diplomates bourgeois ne sont pas écartés de la Carrière : Bignon à Varsovie, Durant de Mareuil à Naples, Otto à Vienne (…) Mais la place de cette bourgeoisie diplomatique n'est pas encore reconnue dans l'Europe des chancelleries demeurée foncièrement aristocratique, qui sera celle de la Sainte Alliance. »

1. Portrait d'Édouard Bignon

Trois dispositions du diplomate peuvent être étudiées en introduction de sa carrière ; son aspect physique, attribut important dans des postes de représentation, son caractère dont les traits les plus marqués l'entraînent parfois dans des situations embarrassantes ainsi que son talent d'historien qui éclaire davantage sa personnalité.

Une physionomie sans éclat

Deux portraits subsistent du baron Bignon, présentés à l'annexe n°28[21]. Le premier a été fait entre 1817 et 1820 et le second, plus tardivement dans les années 1830. Si le diplomate ne fait représenter que son buste et son visage, il semble de taille moyenne, ce qui est corroboré par les témoignages de ses contemporains et de ses proches[22]. Sans disgrâce particulière, il arbore une physionomie décidée mais ne peut pour autant prétendre au charisme ou au charme dont se prévalent d'autres diplomates, tels Caulaincourt. Il est d'ailleurs décrit par plusieurs mémorialistes comme bourgeois voire provincial, ces termes désignant tout autant son apparence physique que ses manières[23]. Son éducation ne l'ayant pas préparé à des fonctions mondaines, il s'intègre difficilement dans les cercles aristocratiques où il évolue dès son poste

21 Selon Ernouf, il apparaît sur un tableau anonyme (et non celui de Demaria) représentant Louis-Philippe prêtant serment devant les Chambres le 9 août 1830, Alfred-Auguste Ernourf de Verclives, *Notice sur M. Bignon, pair de France…*, p. 24.

22 Alfred-Auguste Ernourf de Verclives, *Notice sur M. Bignon, pair de France…*, p. 23 : « M. Bignon était de taille moyenne ; sa physionomie expressive et douce offrait un heureux et singulier mélange de finesse et de loyauté ».

23 Anna de Potocka, *Mémoires de la comtesse Potocka, publiés par Casimir Stryienski*, Paris, Plon, 1897, p. 298 : « Mais aussi M. Bignon se masquait à plaisir, et il eût bien difficile de deviner, sous cette enveloppe bourgeoise et vulgaire, la supériorité et les talents dont il donna plus tard des preuves étonnantes ».

à Berlin en 1799[24]. L'accommodation est particulièrement difficile à Varsovie où il côtoie de très grandes familles polonaises. D'après Mansuy, les habitants du duché de Varsovie le jugent ainsi lorsqu'il est âgé de quarante ans :

> Conçu et mis au monde sur les plus petites dimensions, maigre, noiraud, à peine grisonnant, ses abondants cheveux ébouriffés encadrant un front intelligent, ses grands yeux bien ouverts, escortant un long nez volontaire, au dessous duquel une grande bouche active s'entrouvre sans cesse, tandis que le menton froisse col et jabot, cette tête expressive surmonte un corps agile. Silhouette un peu vulgaire d'où s'échappe une voix douce et insinuante[25].

À ce physique commun, Bignon ajoute un caractère très fort qui perturbe à plusieurs reprises le bon déroulement de sa carrière.

Un tempérament particulier

De l'étude des douze missions[26] affectées à Bignon du Directoire aux Cent-Jours ressortent plusieurs traits dépeignant le diplomate sous un jour moins favorable que sa correspondance ne le suggère. Le premier concerne sa personnalité très marquée qui le conduit à plusieurs éclats. Rares sont les postes où il n'entre pas en conflit, soit avec son prédécesseur ou successeur, soit avec les ministres du pays où il réside. À Bâle, lors de son intérim, son prédécesseur Joseph Mengaud[27] et lui ont des mots très durs, l'initiative semblant pour une fois revenir à Mengaud. À Berlin, les premiers contacts avec son supérieur Beurnonville[28] sont dépourvus de toute aménité et de chaleur. À Karlsruhe, les relations avec Reitzenstein[29] sont particulièrement tendues au cours de son mandat. À Vilna, l'entente entre le général Hogendorp[30], son équivalent militaire, et lui est désastreuse, Napoléon devant se

24 Abel Mansuy, *Jérôme Napoléon et la Pologne en 1812,* Paris, Alcan, 1931, p. 370 : À cette date, « Bignon [est] un provincial très terne, sans talents de société, et qui ne fréquente le monde qu'avec répugnance ».

25 *Ibid.*, p. 375. Cette description est particulièrement proche du portrait disponible dans la *Biographie nouvelle des contemporains.*

26 Secrétaire de légation à Bâle, Milan et Berlin, ministre plénipotentiaire à Cassel, Karlsruhe et Varsovie, administrateur à Berlin, Vienne et Vilna, ministre résident à Varsovie, sous-secrétaire d'État et ministre des Relations extérieures.

27 Joseph Mengaud (1750-1804) : agent français en Hollande pendant la Révolution puis chargé d'affaires de la République française en Suisse du 25 décembre 1797 au 12 juin 1798. Il prépare la révolution par des voies diplomatiques, notamment lors de la dernière Diète de l'ancienne Confédération à Aarau (janvier 1798).

28 Pierre Beurnonville (1752-1821) : il commence sa carrière militaire dès 1766. Maréchal de camp de Dumouriez, il est livré aux Autrichiens et fait prisonnier en 1793. Libéré, il réintègre l'armée avant d'être nommé envoyé extraordinaire à Berlin puis à Madrid en 1802. En 1814, il se rallie à Louis XVIII.

29 Sigmund von Reitzenstein (1766-1847) : après des études de droit à Göttingen, il entre au service du grand-duc en 1788. Il négocie la paix avec la France en 1796 et le mariage de l'héritier avec Stéphanie de Beauharnais. Il dirige le cabinet entre 1805 et 1806 puis entre 1809 et 1810.

30 Dirk van Hogendorp (1761-1822) : élève à l'École des cadets nobles de Berlin, il sert dans l'armée prussienne

faire le juge à distance de leurs querelles. Enfin, le parfait exemple concerne la Pologne où il entre en conflit presque ouvert avec son successeur l'archevêque de Malines[31], la polémique enflant après 1814[32]. Paradoxalement, le baron ne manifeste pas ce comportement à l'égard des Prussiens ou des Autrichiens ou des Lituaniens lors des postes d'administration qui ont pourtant lieu en pleine guerre ou conquête du pays. Cette image d'homme à poigne est à peine visible dans les articles des dictionnaires biographiques du XIX[e] siècle qui le dépeignent en des termes très mesurés[33]. À l'exception des ces situations, Bignon adopte en effet un comportement conforme à sa dignité diplomatique. Il profite d'ailleurs de plusieurs de ses postes pour initier des amitiés qui se révèlent très solides, notamment à Berlin en 1808 avec Daru[34] et à Vilna avec Maret[35] en 1812.

Cette propension aux coups d'éclat se double d'une susceptibilité très prononcée : Bignon tolère peu qu'on fasse allusion à son extraction bourgeoise ou à son savoir-vivre parfois défaillant. La mésentente initiale entre Beurnonville et lui s'explique par les reproches du général envers son secrétaire taxé de solitaire[36]. De même, la passation de pouvoirs à Varsovie se déroule mal entre l'abbé de Pradt et Bignon car le baron se sent écrasé par l'archevêque d'origine noble et à la faconde abondante. Aussi cet amour-propre exacerbé s'accompagne-t-il d'une ambition appuyée qui croît au cours de ses dix-neuf années de carrière. Le diplomate semble vouloir compenser son origine sociale modeste par une stature

puis hollandaise en Afrique du Sud et en Inde. En 1807, il devient ministre de la Guerre de Louis roi de Hollande. En 1811, il devient aide de camp de Napoléon et le suit au début de la campagne de Russie avant d'être nommé en Lituanie.

31 Dominique du Four de Pradt (1759-1837) : député du clergé aux États-généraux de 1789, il siège avec les royalistes. Il émigre en 1791 et ne rentre en France qu'en 1802 grâce à l'appui de son cousin Duroc. Il devient en 1804 aumônier ordinaire de Napoléon puis évêque de Poitiers et archevêque de Malines en 1809. Il assume des fonctions diplomatiques à Bayonne puis auprès du pape avant d'être nommé à Varsovie en mai 1812.

32 L'archevêque de Malines publie à cette date un récit de son ambassade où il charge violemment Bignon, *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en 1812.*

33 À titre d'exemple, Alfred Dantès, *Dictionnaire biographique des hommes les plus remarquables*, Paris, Boyer, 1875 : « Dans ces diverses positions, il sut conserver un caractère plein de dignité et de désintéressement ».

34 Pierre Daru (1767-1829) : dès 1782, il entre dans l'administration civile à l'intendance du Languedoc. En 1792, il est commissaire des guerres puis entre au ministère de la Guerre en 1799. En 1800, il s'occupe de l'intendance des armées, en 1805 et 1809 il est intendant général pour les provinces conquises en Autriche, en 1806-1808 pour celles de Prusse. De 1806 à 1815 il est également intendant général de la Grande Armée.

35 Hugues Maret (1763-1839) : avocat au Parlement de Bourgogne, il est un des fondateurs du Club des Feuillants. Capturé lors d'une mission diplomatique, il est libéré en 1795. Sous le Consulat il devient ministre-secrétaire d'État de 1804 à 1811. Napoléon le nomme alors ministre des Affaires étrangères, poste conservé jusqu'en 1813.

36 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 228, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 9 pluviôse an IX (29 janvier 1800) : « Bignon est excellent rédacteur [mais qui] sortira difficilement de la ligne des secrétaires de légation s'il ne se répand pas un peu plus dans le monde dont il n'a point d'usage. (...) [Pour l'instant], il préfère la solitude ».

professionnelle développée. Dès son affectation prussienne, il ne cesse de demander à Talleyrand des responsabilités toujours plus élevées. Secrétaire de légation à Berlin, il revendique le poste de Munich, pourtant nettement hors de portée d'un simple chargé d'affaires[37]. À Cassel, il se plaint hautement de son manque de responsabilités. Lorsque Napoléon lui propose en personne le poste de Bade en 1808, il va jusqu'à « se récrier devant lui de son peu d'importance »[38]. Une fois ministre plénipotentiaire à Karlsruhe et pourvu du titre de baron qu'il tient en peu d'estime[39], il revendique en vain un poste de conseiller d'état. L'annonce de sa nomination pour Varsovie illustre l'ambivalence de sa position ; il se réjouit de cette marque de confiance mais regrette ostensiblement que le titre lié au poste soit celui de résident et non celui, supérieur, de ministre plénipotentiaire. Aussi requiert-il, une nouvelle fois, de Champagny une place au Conseil d'État comme dédommagement[40] et pour faire taire les bruits du public[41]. Le même scénario se produit lorsqu'il apprend son remplacement en juin 1812 par l'archevêque de Malines : afin de remédier à une perte de crédit supposée dans l'opinion publique[42], il sollicite une nouvelle fois le titre de conseiller d'État[43]. L'importance de son jugement par l'opinion publique est prégnante dans toute la carrière de Bignon. À chaque mutation, il en évoque les conséquences, telles que les rumeurs les lui rapportent. Avant son départ en Lituanie en juin 1812, il ne cesse de dénoncer la fausseté de sa position, déplorant de rester à Varsovie auprès de son successeur. Il adopte une attitude similaire lors de son retour dans la capitale polonaise en décembre 1812 lorsqu'il y demeure sans fonction précise : il dépeint alors un séjour « pénible et désagréable »[44]. De retour à Paris en décembre 1813, il

37 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 24 floréal an XI (14 mai 1803).

38 Édouard Bignon, *Histoire de France sous Napoléon, deuxième époque, depuis la paix de Tilsit en 1807 jusqu'en 1812,* Paris, Didot, 1838, t. VIII, p. 37.

39 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 267, lettre de Bignon à Champagny, le 3 décembre 1809 : « Un hazard particulier m'a fait connaître que j'ai été classé honorablement dans les intentions bienveillantes de Sa Majesté, mais ces intentions ne se sont point réalisées. Dans un projet de distribution de grâces, Sa Majesté m'avait de son propre mouvement mis à côté de mon nom une dotation et le titre de comte. Je viens de recevoir le titre de baron et ce titre seul. Assurément je n'ai pas droit de me plaindre mais (…) ».

40 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 442, lettre de Bignon à Champagny, le 18 décembre.

41 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 11, fol. 35, lettre de Bignon à Champagny, le 16 février 1811.

42 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 110, lettre de Bignon à Maret, le 3 juin 1812 : « Je ne dissimule pas que l'opinion publique a regardé cette circonstance comme une sorte de disgrâce pour moi et, que par un sentiment vrai ou simulé d'attachement à ma personne, un grand nombre d'hommes des plus distingués m'ont fait des compliments de condoléances ».

43 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 102, lettre de Bignon à Maret, le 2 juin 1812 : « Je n'ai, après d'assez longs travaux en divers genres qu'une existence sans couleur et indéterminée. Le titre de conseiller d'État fixerait mon sort. S'il est un moment où j'aye quelques droits d'y prétendre, surtout de grands motifs de le désirer, c'est celui-ci ».

44 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 332, fol. 570, lettre de Bignon à Maret, le 25 décembre 1812.

postule une dernière fois au Conseil d'État, soutenu par Caulaincourt[45]. La demande n'aboutit pas, faute de temps, mais elle montre l'ambition obstinée du diplomate qui aspire toujours à plus et le revendique hautement. Cette soif d'honneurs[46] illustre finalement sa volonté de servir Napoléon pour qui il ne ménage ni son temps ni sa vie personnelle.

Source principale de ce travail, la correspondance diplomatique de Bignon renferme peu de détails personnels. Célibataire durant toute sa carrière administrative, il ne dévoile que très peu son intimité dans ses lettres professionnelles, à peine y mentionne-t-il la mort de sa mère en 1803, soit deux ans après l'événement. Il se marie pourtant deux fois, d'abord en 1797 puis en 1820. Sa première union le lie à Albine Vassal[47] pour 3 jours, du 19 au 22 février 1797 et a été particulièrement discrète, aucun de ses contemporains ne la mentionnant jamais. Le diplomate a d'ailleurs tout intérêt à ne pas ébruiter sa situation de divorcé, surtout après 1804. A compter de cette époque, Napoléon répugne à employer des agents extérieurs dont la situation maritale est douteuse. Il destitue ainsi Charles-Tristan de Montholon[48], envoyé à Wurtzbourg, en 1812 qui a épousé secrètement la même Albine Vassal, entre-temps divorcée de son second époux, le baron Roger[49]. Édouard Bignon se marie une seconde fois à Charlotte-Caroline Asselin[50] le 23 septembre 1820[51]. Une unique fille naît de ce mariage en 1823, Adrienne-Caroline[52] qui épouse en 1842 Alfred-Auguste Ernouf. L'absence d'une épouse à ses côtés de 1797 à 1820 explique peut-être le manque d'aisance de Bignon dans les salons aristocratiques ainsi que son affectation lors de ses réceptions. Toutefois, il semble entretenir une liaison suivie avec Jenny Poirot, rencontrée à Berlin en 1802-1803. Née en 1767, la jeune

45 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 325, « Rapport de Caulaincourt à l'Empereur », le 18 décembre 1813.

46 Il estime, sans doute à raison, que sa décoration de la Légion d'honneur ainsi que son titre de baron lui ont « été accordés plutôt à raison des places qu'il a remplies que pour lui-même ».

47 Albine Vassal (1779-1848) : fille d'un maître d'hôtel du comte de Provence, elle épouse brièvement Bignon en 1797. En 1800, elle se remarie avec Daniel Roger, baron suisse dont elle a un fils. Divorcée une nouvelle fois, elle épouse en 1812 Charles-Tristan de Montholon. Elle lui donne trois enfants et le suit à Sainte-Hélène où elle devient la maîtresse de Napoléon jusqu'à son départ en 1818.

48 Charles-Tristan de Montholon-Sémonville (1783-1853) : militaire, il sert dans toutes les campagnes révolutionnaires et impériales jusqu'en 1809. Il est alors chargé de fonctions diplomatiques, notamment à Wurtzbourg auprès de l'archiduc Ferdinand. Il réintègre l'armée en 1813 et se rallie à Napoléon pendant les Cent-Jours. Il l'accompagne ensuite à Sainte-Hélène et y demeure jusqu'à la mort de l'Empereur.

49 Daniel Roger (1769-1829) : banquier suisse.

50 Charlotte-Caroline Asselin (?-1840).

51 La date est donnée par Jacques Henri-Robert dans son article sur Bignon. Il y confond d'ailleurs les dates des deux mariages, Jacques Henri-Robert, *Dictionnaire des diplomates de Napoléon*, Paris, Henri Veryer, coll. Kronos, 1990, p. 118.

52 Adrienne-Caroline Bignon (1823-1887) : elle épouse Alfred-Auguste Ernouf dont elle a trois enfants.

femme est une cantatrice connue qui a émigré avec son mari, M. Chevalier, en Russie, après 1795. Devenue la maîtresse de Koutaïzoff, un des favoris de Paul I[er][53], elle mène une vie luxueuse parmi les cercles d'émigrés français. À la mort du tsar, elle quitte la Russie et s'installe à Berlin où elle rencontre Bignon « avec lequel elle vécut jusqu'en 1810 »[54]. Cependant, elle n'apparaît dans la correspondance diplomatique qu'en 1808 et il semble peu probable qu'elle ait auparavant accompagné officiellement le diplomate à Cassel puis à Berlin entre 1803 et 1808. Mais, lors de sa mutation à Karlsruhe, Édouard Bignon paraît vouloir la faire venir à ses côtés, décision que Napoléon interdit au vu de la réputation de la chanteuse. Champagny lui transmet l'ordre, en le tempérant d'un compromis : s'il désire demeurer auprès de M[me] Chevalier, que l'on dit être son épouse, il sera affecté à un poste intérieur[55]. Devant choisir sa carrière ou son affection, le futur baron opte pour la première, sans beaucoup d'état d'âme : il informe son ministre qu'il a déjà résolu de se séparer de sa compagne à laquelle il n'est d'ailleurs pas marié[56]. Cette collusion entre vie privée et vie professionnelle semble être la dernière faite par Bignon qui a senti le vent de la démission forcée passer. Des mémorialistes, dont l'abbé de Pradt[57], indiquent une autre aventure qui se déroule quelques années plus tard en Pologne. Le résident aurait séduit la femme d'un chef d'état-major de Poniatowski et l'aurait emmenée avec lui à Vilna avant de l'y laisser lors de son retour en

53 Paul I[er] (1754-1801) : fils de Catherine II et de Pierre III, il accède au trône à la mort de sa mère en 1796. Il engage résolument la Russie dans la seconde coalition jusqu'en 1800, année où, mécontent des attitudes anglaise et autrichienne, il retire ses troupes. Il se rapproche alors de la France, mais meurt assassiné en mars 1801.

54 Olivier Blanc, *Les espions de la Révolution et de l'Empire,* Paris, Perrin, 1995, p. 186. Les détails précédents sont tirés de cet ouvrage.

55 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 8, fol. 524, lettre de Champagny à Bignon, le 2 décembre 1808 : « Monsieur, les ordres de Sa Majesté (…) m'obligent à vous faire connaître qu'en vous nommant son ministre plénipotentiaire à la cour de Bade, il ne souhaite absolument pas que vous fussiez dans le cas d'y être suivi par M[me] Chevalier, qu'on lui dit être aujourd'hui votre épouse. (…) Vous ne devez cependant pas, Monsieur, vous regarder pour cela contraint de faire le sacrifice de vos devoirs d'époux à celui de votre affectation. S'il peut vous convenir d'être employé dans l'intérieur, Sa Majesté vous saura gré de lui offrir votre démission et vous donnera un nouveau témoignage de sa bienveillance et vous appellera à son service dans une autre carrière ».

56 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 8, fol. 528, lettre de Bignon à Champagny, sans date : « Ma résolution, comme celle de M[me] Chevalier a été dès lors de m'y soumettre. Cette dame rentrerait dès à présent en France si des affaires très graves ne la retenaient encore pour quelques temps en Allemagne. (…) Il paraît que Sa Majesté me suppose marié. Les rapports qu'on a pu faire à cet égard sont erronés. Les fonctions dans lesquelles je suis employé ne m'auraient point permis de me marier sans en demander l'autorisation. Je ne l'ai jamais demandé. C'est un devoir dont je ne me serais point écarté ».

57 Dominique de Pradt, *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en 1812*, Paris, Pillet, 1815, p. 144-145 : « M. Bignon avait, par des manœuvres longtemps soutenues, forcé le divorce de la femme du chef de l'état-major du prince Poniatowski : cela faisait un scandale horrible ; les circonstances en étaient affreuses. (…) Il y [à Vilna] appelle cette femme ; elle fait les honneurs de sa maison, de celle du duc [de Bassano].

Pologne. En dépit de l'hostilité régnant entre de Pradt et lui, l'affaire semble plausible[58], bien que le diplomate la nie avec vigueur dans des récits postérieurs[59]. Ces différents épisodes dépeignent ainsi le baron Bignon comme un homme animé et très vivant : ses qualités équilibrent largement ses défauts puisqu'à un tempérament marqué, il répond par un zèle et une ambition constants à servir l'Empereur. Ces caractéristiques se retrouvent dans ses différents écrits qu'il rédige de 1799 à sa mort.

Un historien méticuleux et sincère

Dès le poste de secrétaire de légation à Milan, Bignon compose un premier ouvrage en lien avec les événements récents qu'il a vécu. Outre cet opuscule, il produit trois autres études relatives à sa carrière administrative : ils portent sur la Pologne, sur la première Restauration et sur les Cent-Jours[60]. À partir de 1821, il s'attelle à une tâche colossale que Napoléon lui a confiée depuis Sainte-Hélène : « écrire l'histoire de la diplomatie française de 1792 à 1815 »[61]. Le choix du baron par Napoléon ne s'explique pas si aisément. Les deux hommes ne se sont pas beaucoup fréquentés : le diplomate rencontre l'Empereur pour la première fois en 1804 seulement, puis il est appelé à son quartier-général le 21 octobre 1806 mais le ne voit qu'une fois, il se rappelle ensuite à son souvenir à Erfurt en 1808 où il est reçu et il lui présente ses respects en 1809 lors de son passage par les États du Bade avant sa conquête de l'Autriche. De 1809 à 1813, rien n'indique que Bignon ait eu l'opportunité de se retrouver face à l'Empereur ; aussi leurs dernières relations se déroulent-elles pendant les Cent-Jours. La fidélité professée par le baron à cette époque explique sans doute l'attachement de Napoléon à son égard, leurs entretiens semblant toujours bien se dérouler. Pour autant, une fois à Sainte-Hélène, l'Empereur déchu ne semble pas évoquer son agent, alors même lorsqu'il s'étend longuement sur les déboires de l'ambassade polonaise de l'archevêque de Malines. Il avoue regretter de ne pas y avoir envoyé Talleyrand mais ne dit mot des talents de Bignon déployés en cette

58 Abel Mansuy, *Jérôme Napoléon et la Pologne en 1812...,* p. 378 : « On a vu avec quelque surprise qu'elle [M^me^ Rautenstrauch] usait des voitures et des gens de M. Bignon. Quelque relâché que soient la haute société et les casuistes de Varsovie, l'ensemble de cette conduite n'échappât pas à quelque blâme. (…) Cette passion satisfaite avec tant d'audace ne paraît pas avoir valu à Bignon de reproches graves des Polonais qui en ont conclu qu'il s'attacherait davantage à leur pays ».

59 Édouard Bignon, *Souvenirs d'un diplomate : la Pologne (1811-1813),* Paris, Dentu, 1864, p. 256 : « Grossièrement injurié par lui, jusque dans ma vie privée, je voulus d'abord lui répondre, et j'avais beau jeu, comme on vient de le voir (…) ».

60 Ils sont étudiés au cours de ce travail lors de l'analyse des postes qui leur correspond.

61 Testament de Napoléon, II, 32 : « *Idem*, au baron Bignon, cent mille francs (…) ».

occasion[62]. Le souvenir du baron lui revient peut-être en 1821 lorsqu'il se remémore ses différents travaux historiques, dont celui fait pendant les Cent-Jours sur son ordre. Choisir un diplomate revient également à s'assurer de sa maîtrise des mécanismes internationaux ainsi que de sa familiarité avec les sources épistolaires. Enfin, Napoléon a peut-être eu des échos de son engagement libéral et de son hostilité ouverte à la Sainte-Alliance qui transparaît dans ses écrits postérieurs à 1817.

En charge d'une mission aussi gigantesque, Bignon s'y attelle dès réception de la nouvelle. Il publie les six premiers tomes entre 1829 et 1830 puis les quatre suivants en 1836, laissant à Ernouf le soin de poursuivre son travail à sa mort. Son gendre publie les quatre derniers tomes entre 1845 et 1850, les tomes XI et XII étant encore de la main du baron. Contrairement au souhait de l'Empereur, le diplomate débute son travail au coup d'État du 18 brumaire mais le termine bien en 1815. Il se divise en trois périodes ; du 18 brumaire à la paix de Tilsit en 1807, de Tilsit à la fin de la campagne de Russie en 1812 et de 1812 à la chute de Napoléon, l'intermède du 22 juin 1815 au retour de Louis XVIII étant évoqué par Ernouf dans *L'Histoire de la dernière capitulation de Paris*[63]. Le baron justifie le commencement de son *Histoire* au coup d'État par peur de manquer de temps pour traiter l'intégralité du sujet[64]. Mais il avoue avoir ébauché un plan différent de celui de Napoléon, en prenant l'année 1785 comme début[65]. Cette position continue d'évoluer : Ernouf rapporte quelques années plus tard que son beau-père « avait même cru devoir remonter pour son point de départ à la reconnaissance des États-Unis par la France, date d'une ère nouvelle dans la diplomatie européenne »[66]. Si un tel mandat de la part de Napoléon est unique, la stature du diplomate-historien l'est moins[67] :

62 Emmanuel de Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, Paris, Le Seuil, 1968, p. 221-222.

63 Cet ouvrage est également étudié, au cours du chapitre 8.

64 Édouard Bignon, *Histoire de France, depuis le 18 brumaire, novembre 1799, jusqu'à la paix de Tilsitt, juillet 1807*, Paris, Didot, 1829, t. I, p. IV-V : « Effrayé de la grandeur et de l'étendue de ce travail, incertain si je pourrai l'exécuter complètement, j'en ai ébauché diverses parties ; puis m'arrêtant à la résolution de traiter d'abord l'époque qui m'est le mieux connue, j'ai achevé le fragment que je publie aujourd'hui ».

65 *Ibid.* Il ne donne pas plus d'explications pour l'arrêt de cette date.

66 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Maret duc de Bassano (1763-1839)*, 2e éd., Paris, Perrin, p. 194.

67 Voir le colloque du ministère des Affaires étrangères, Paris, 12-14 mai 2011, « Les écrivains-diplomates, pratiques, sociabilité, influences, (XIXe-XXe siècles).

François-René de Chateaubriand[68], Jacques de Norvins[69] et Louis Pichon[70] composent également, après leurs postes, des histoires de l'Empire ou de l'Empereur. Des quatre hommes, Bignon est celui qui a le plus connu Napoléon et qui en livre, avec Norvins, le portrait le plus flatteur. Au contraire, Chateaubriand et Pichon dressent un portrait à charge de celui qu'ils estiment être un despote[71]. Les quatre ouvrages se différencient ainsi nettement les uns des autres puisque Norvins s'attache davantage à étudier le caractère de Napoléon[72] que l'histoire de son règne[73]. Pour sa part, Bignon approfondit ce dernier champ, en privilégiant le domaine diplomatique ainsi que celui de l'histoire européenne dont il est très familier[74].

Pour une œuvre d'une telle ampleur, le baron multiplie les sources dont certaines apparaissent dans le corps de son texte. Trois ensembles principaux se dégagent ; la correspondance diplomatique et personnelle de Napoléon, les mémoires et les histoires des contemporains déjà parus et enfin des travaux entrepris par Bignon d'après des fonds privés et différents journaux tels *Le Moniteur*. Dans la première catégorie, il s'appuie sur tous les documents qu'il a conservés ainsi que sur l'ensemble de la correspondance diplomatique qu'il

68 François-René de Chateaubriand (1768-1848) : après avoir assisté aux premiers événements révolutionnaires, il émigre aux États-Unis et en Angleterre. Il rentre en France en 1800 et fait paraître dans les années suivantes *René, Attala* et *Le génie du christianisme*. En 1803, il accompagne l'oncle de Napoléon, Fesch, à Rome où il demeure jusqu'en 1804. Apprenant l'exécution du duc d'Enghien, il démissionne et se retire de la vie publique jusqu'au retour des Bourbons. Dans ses *Mémoires d'outre tombe*, il consacre de nombreux chapitres à Napoléon.

69 Jacques de Norvins (1769-1854) : fils d'un financier provincial, il entre au Châtelet en 1789 mais doit émigrer dès les premières années de la Révolution. Rentré en France sous le Directoire, il est emprisonné puis relâché au début du Consulat. Il s'engage dans l'armée, sert à Saint-Domingue puis en Prusse. En 1807, il se met au service de Jérôme roi de Westphalie jusqu'en 1810, date à laquelle il est nommé pour quatre ans directeur de la police des États romains. Écarté à la Restauration, il publie en 1829 une *Histoire de Napoléon* qui connaît un grand succès.

70 Louis-André Pichon (1771-1854) : secrétaire de légation aux États-Unis en 1793, il rentre en France en 1796. Nommé à La Haye en 1798, il retourne dans le Nouveau monde en 1800 où il séjourne jusqu'en 1804. Il est rappelé à cette date pour avoir tenu des propos défavorables au régime impérial et destitué en 1807. De 1809 à 1812, il occupe des fonctions pour le gouvernement de Jérôme de Westphalie. Il se rallie avec enthousiasme à la Restauration et publie en 1814 *De l'état de la France sous la domination de Napoléon Bonaparte*.

71 Louis-André Pichon, *De l'état de la France sous la domination de Napoléon Bonaparte,* Paris, Dentu, 1814, p. I : « Je profite du retour de la liberté de presse, que nous paraissons devoir enfin recouvrer après treize ans d'une oppression de la pensée qui n'a point d'exemple, pour faire connaître l'organisation du gouvernement atroce dont le chef a succombé sous l'excès de son despotisme, et dont il faut espérer que nous ne conserverons pas longtemps les odieuses institutions ».

72 Jacques de Norvins, *Histoire de Napoléon*, Paris, Furne et Jouvet, 1829, p. VII : « J'ai cru ce préliminaire indispensable pour préparer le lecteur à l'histoire d'un homme dont la vie nous présente un être à part sans aucun terme de comparaison dans le reste du monde ».

73 Le nom des chapitres l'indique assez, le chapitre 1 s'intitule ainsi « La Corse ancienne et moderne, origine de la famille Bonaparte, naissance de Napoléon, son enfance… ».

74 Édouard Bignon, *Histoire de France…,* t. I, p. XX : « Pour la plupart des historiens, la partie diplomatique n'est qu'un accessoire souvent presque insensible ; dans mon ouvrage, elle occupera une grande place ».

dépouille au sein du ministère des Affaires extérieures. À partir de ces fonds, il élabore des synthèses de quelques pages comme le prouve le mémoire de six pages sur la correspondance du marquis Dumoustier concernant les rapports franco-prussiens de 1790 à 1792[75]. La seconde catégorie fait une large place aux travaux scientifiques déjà publiés, en particulier *L'histoire des traités* de Schöll[76], sur laquelle il s'appuie systématiquement[77] et dont il se veut le continuateur[78]. Elle comprend également plusieurs mémoires, toujours cités avec précision par le baron ; il invoque, par exemple, ceux de Bourrienne[79], de Bertrand, du roi Louis Bonaparte[80], du cardinal Pacca[81] ou encore ceux du lieutenant-général Pelet[82]. La dernière catégorie est plus hétéroclite et se compose de nombreux rapports. Bignon les crée à partir des discussions qu'il tient avec certains protagonistes acteurs des événements décrits ou proches des principaux acteurs. Un « mémoire secret des renseignements fournis par la duchesse de Courlande[83] en 1806 sur les différentes tendances de politique étrangère à la cour du tsar »[84] en est une bonne illustration. Enfin se placent dans ce groupe les souvenirs personnels de Bignon. Si l'*Histoire de France* se veut un récit d'historien, le diplomate intervient à plusieurs reprises pour rapporter des anecdotes issues de ses différentes fonctions. Placées en note de bas de page, elles campent une mise en scène très favorable au diplomate. Il y raconte ainsi qu'en 1808, Napoléon lui a donné le choix entre une préfecture et le poste de Karlsruhe. Il réécrit l'histoire car, à Erfurt, l'Empereur lui confie la mission de Karlsruhe et ne lui propose

75 AN, 136 AP 10, sans date.

76 Maximilien Schöll (1766-1833) poursuit lui-même l'œuvre de Christophe-Guillaume Koch (1737-1813), *Histoire abrégée des traités de paix entre les puissances de l'Europe depuis la paix de Westphalie.* Sa version étoffée est publiée en 1817-1818 et intègre les traités de Paris et de Vienne, Paris, Maximilien Schöll, *Histoire abrégée des traités de paix entre les puissances de l'Europe depuis la paix de Westphalie, par feu M. de Kock ["sic"], ouvrage entièrement refondu, augmenté et continué jusqu'au congrès de Vienne et aux traités de Paris de 1815*, Paris, Gide, 187-1818.

77 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VIII, p. 355 : « Aucune négociation, dit M. Schoell (sic), dans son *Histoire des traités*, n'est moins connue que celle qui précéda la paix de Schönbrunn ».

78 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VIII, p. 384 : « Nous commençons ici et nous continuerons à produire cette précieuse correspondance que M. de Schoell, regrette avec raison, de ne pas connaître, et dans laquelle, en effet se développent, graduellement les germes d'où sortira la guerre de 1812 ».

79 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. III, p. 347.

80 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VIII, p. 427.

81 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. IX, p. 35.

82 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VIII, p. 295 : « L'exécution en fut confiée au chef de bataillon Pelet, alors aide de camp de Masséna, depuis lieutenant général qui a publié une excellente histoire de la campagne de 1809. Je me fais un devoir de reconnaître que c'est dans cet ouvrage que j'ai puisé, pour la reproduire dans le mien, l'appréciation des événements de cette guerre ».

83 Anne-Dorothée de Courlande (1761-1821) : mère de la future duchesse de Dino.

84 AN, 136 AP 10, sans date : « Je vais réunir ici plusieurs notions importantes et curieuses qui m'ont été fournies par la duchesse de Courlande. Elle a été à même de puiser aux meilleures sources, ayant séjourné à Pétersbourg dans l'été 1806 et en Courlande dans celui de 1807 ».

un poste intérieur – et non une préfecture – que dans le cadre plus tardif de l'affaire de M^me^ Chevalier[85]. À l'exception des détails le concernant, Bignon compose toutefois une histoire quasiment impartiale.

Prévoyant les reproches susceptibles d'être faits par ses contemporains, il rédige dans l'avant-propos un dialogue fictif entre un lecteur et lui où il récuse l'idée d'être l'hagiographe de Napoléon, conteste toute influence et assure de sa neutralité d'historien[86]. S'il reconnaît de nombreuses qualités à Napoléon, il n'hésite donc pas à pointer ce qu'il estime ses erreurs notamment son orgueil exacerbé[87] ainsi que sa volonté de demeurer à la tête des armées[88]. Il condamne pareillement l'exécution du duc d'Enghien[89] – jugement incontournable en 1830 – la disparition du Tribunat mais demeure plus flou sur l'établissement d'un Empire français qui est vaguement justifié par l'assentiment populaire[90]. De même, l'énumération des victoires impériales engendre un enthousiasme difficilement réfréné notamment lors de la description d'Austerlitz. Une chaleur identique est perceptible[91] lorsqu'il évoque ses anciens collègues Daru et Clarke[92]. Outre la familiarité qui règne entre lui et ces ministres impériaux, une autre explication de la critique favorable du diplomate envers eux et certains actes impériaux – dont les modalités d'occupation de la Prusse – réside dans la date de rédaction ; après 1830, la monarchie de Juillet se révélant favorable au mythe napoléonien, il a pu se laisser entraîner presque malgré lui.

85 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VIII, p. 37.

86 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. I, p. V-XVIII.

87 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. I, p. XXIX : « Celui-ci est tombé parce que, n'ayant point rencontré d'obstacle à son premier pas dans une fausse route, il a été conduit par sa position, par les événements et par son caractère, à vouloir tout ou rien, la domination de l'Europe ou le néant. (…) Dix fois il a pu faire la paix à des conditions avantageuses, dix fois il s'y est refusé ».

88 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. I, p. XXX : « Un seul principe constitutionnel, fidèlement observé, eût pu prévenir tous ces malheurs, et ce principe existait dans la constitution de l'an VIII, c'était celui qui défendait que le chef de l'État commandât lui-même les armées ».

89 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. III, p. 347 : « Comme la mort du duc d'Enghien est le fait le plus condamnable (…) ».

90 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. III, p. 383-385 : « Le vœu du Tribunat ayant été porté au Sénat (…) et le vœu de la France entière éclatant de toutes parts, un projet de sénatus-consulte organique fut présenté au Sénat (…) ».

91 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. IV, p. 408-409 : « Il nomma gouverneur de Vienne le général Clarke et intendant général le conseiller d'État Daru. L'estime universelle, dont ce dernier est demeuré investi après les longues épreuves de tant de mutations politiques, dispense de justifier un tel choix. Quant au général Clarke, sur lequel des fautes éclatantes causées par un travers d'esprit particulier, ont fait depuis porter un jugement sévère, ce général était lui-même avec ses qualités et ses défauts un des hommes les plus propres au gouvernement des pays conquis ».

92 Henri Clarke (17651818) : élève de l'École militaire de Paris, il mène une carrière militaire sous la Révolution, obtenant le grade de général. Il est gouverneur général de Vienne en 1805 puis de Berlin en 1806. De 1806 à 1814, il est ministre de la Guerre. En 1814, il se rallie à Louis XVIII et le suit dans son exil à Gand.

Toutefois, la narration des faits historiques se révèle exacte. En accordant une très large part aux événements européens, Bignon s'assure également de son succès. Son *Histoire de France* propose ainsi un récit juste de l'aventure napoléonienne, où l'auteur intervient peu. À l'exception de ses jugements sur des personnes qu'il a connues et du récit de quelques anecdotes, il ne livre aucune analyse plus poussée, réservant sa vision diplomatique de l'Europe à des ouvrages plus polémiques.

2. Historiographie

Jusqu'à cette étude le personnage d'Édouard Bignon ainsi que ses fonctions administratives sont restés peu connus ; seuls quelques articles ont rendu justice à la richesse de son parcours. L'étude d'un diplomate de l'envergure de Bignon permet de proposer, outre une biographie, une histoire des pays dans lesquels il a été en poste. L'historiographie actuelle en est fort inégale. L'administration des pays conquis en Prusse et en Autriche a ainsi été complètement délaissée par les historiens, qu'ils soient allemands, autrichiens, français ou anglo-saxons. L'histoire de la Hesse-Cassel connaît le même sort. Le Bade et la Lituanie revêtent des caractéristiques similaires puisque leur histoire n'a pas été traitée en français depuis les années 1950. Par contre, les relations internationales entre la France et l'Europe ont été complètement renouvelées au cours des dernières décennies. Si la Prusse a profité d'un mouvement semblable, l'Autriche et la Pologne en sont, pour leur part, un peu écartées. Enfin, la période des Cent-Jours a été l'objet d'études particulièrement récentes, dont ce travail s'inspire.

Le personnage d'Édouard Bignon

Homme discret tout au long de sa carrière, Bignon apparaît peu dans les mémoires de ses contemporains avant les épisodes de la Pologne et des Cent-Jours. Travaillant pourtant sous ses ordres directs à Vienne en 1809, Victor de Broglie ne le cite pas une seule fois dans ses *Souvenirs*[93], avant l'évocation du poste à Varsovie en 1812. Au contraire, il se plaît à évoquer Daru, alors qu'il n'a eu que très rarement affaire à lui. Cet exemple illustre l'apport

93 Victor de Broglie, *Souvenirs 1785-1870*, Paris, Calman-Lévy, 1886, 4 vol.

très ambigu des mémoires de l'Empire qui veulent tous se fonder sur la célébrité des grands hommes de leur temps. *Ipso facto* presque tous les auteurs de souvenirs ou de mémoires rapportent avoir été en contact, même épisodiquement avec eux ; un militaire prétend avoir rencontré un maréchal ou Napoléon passant en revue les troupes, un diplomate fait de même avec Talleyrand, comme un commissaire ou un intendant avec Daru. Peu connu, Bignon est destiné à le rester, le mentionner ne contribuant pas à rehausser le texte des mémoires. Néanmoins, s'il est quasi absent des souvenirs de son temps – à l'exception de ceux relatifs à la Pologne[94] et aux négociations du 3 juillet 1815[95] – il apparaît dans la plupart des dictionnaires biographiques[96] publiés peu après l'Empire. Cependant, il y figure uniquement en raison de son rôle pendant les Cent-Jours, qui divise les auteurs, certains royalistes le condamnant fermement[97]. Sa carrière diplomatique et ses fonctions d'administrateur en Prusse et en Autriche, difficilement compréhensibles, sont souvent écartées ou omises. D'ailleurs, la succession de ses postes en 1806-1808 – commissaire impérial puis administrateur général des finances et des domaines pour la Prusse – y est très mal perçue. Les confusions sont fréquentes entre ses fonctions et celles de Daru, intendant général. Dans la *Biographie moderne ou galerie historique,* Alphonse de Beauchamp écrit ainsi que Bignon est « pourvu de l'intendance générale de [la Prusse] ». Pour sa part, en 1825, Léonard Gallois rapporte dans la *Biographie de tous les ministres de la Constituante à nos jours* que Bignon est « avec le comte Daru, administrateur général de l'Autriche ». De la quinzaine de dictionnaires biographiques publiés au XIX^e^ siècle, seul celui de Hoefer[98] précise l'intitulé exact des fonctions de Bignon. À cette connaissance, il joint un jugement favorable sur « l'intégrité parfaite et [l'] inépuisable bienveillance[99] » de l'administrateur français.

Outre ces notices et les deux opuscules rédigés par Ernouf et Mignet, Bignon a été sommairement étudié par Baillou dans son *Histoire de l'administration*[100] où il en fait un parangon du diplomate impérial. Aussi une analyse plus poussée de sa carrière administrative

94 Surtout dans les mémoires des Polonais eux-mêmes, voir ceux des comtesses Potocka et Tremblicka ainsi que ceux d'Oginski.

95 Notamment les mémoires de Pontécoulant, de Fleury de Chaboulon, de Constant et de Pasquier.

96 Voir la Bibliographie générale.

97 *La chambre de 1820 ou la monarchie sauvée, galerie politique des 482 députés*, Paris, Ponthieu, 1821, p. 49.

98 Jean-Chrétien Hoefer, *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés…*

99 Jean-Chrétien Hoefer, *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés…*

100 Jean Baillou (dir.), *Histoire de l'administration française, Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français …,* p. 495-500.

a-t-elle toute sa légitimité, d'autant plus que le genre biographique est l'un des vecteurs privilégiés de l'historiographie impériale. En effet, par la variété de ses figures et par leur importance, le Consulat et le Premier Empire ont donné naissance à un nombre impressionnant de biographies, au premier rang desquelles se trouve celle de Napoléon. Même si au cours du XIX^e^ et de la première moitié du XX^e^ siècle, la biographie a été dévalorisée au profit d'une histoire plus tendancielle et réservée à des amateurs férus de personnages militaires, ce genre connaît un large renouvellement depuis quelques temps. Les collaborateurs de l'Empereur sont mis à l'honneur comme le prouvent, entre autres, les entreprises de Thierry Lentz[101] ou d'Emmanuel de Waresquiel[102]. Désormais, la biographie impériale s'attache à des personnages plus mineurs pour faire ressortir leurs expériences et leurs pensées, loin de l'ombre oppressante de Napoléon.

Les relations internationales

À la fin des années 1820, des études monumentales commencent à paraître sur l'histoire de l'Empire et les événements politiques de l'histoire européenne. L'entreprise de Bignon est une de ces « premières œuvres d'envergure »[103], suivie par les travaux en vingt volumes de Thiers de 1845 à 1860[104]. Dans ces mêmes années (1845-1847), le diplomate Armand Lefebvre délivre une très précise *Histoire des cabinets de l'Europe pendant le consulat et l'Empire.* Napoléon est au cœur de ces récits qui offrent une large place à l'histoire militaire et à des actions aussi importantes que la marche à la guerre de la Prusse et de l'Autriche, leurs défaites respectives, la création d'un duché de Varsovie et la campagne de Russie. Cependant, ce sont des œuvres plus tardives qui s'attachent aux études bilatérales entre la France d'une part et la Prusse, l'Autriche et la Pologne de l'autre.

Dans le cas de la Prusse, on distingue deux vagues dans la publication de ces études. La première a lieu entre les années 1860 et 1880, au moment des tensions avec la Prusse et de la défaite de 1870 que les historiens français rapprochent de la victoire d'Iéna. Le travail de Francis Lacombe en 1860 sur les rapports entre Napoléon et Stein[105] ouvre la voie aux travaux

101 Thierry Lentz, *Savary, le séide de Napoléon,* Paris, Fayard, 2001

102 Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand, le prince immobile*, Paris, Fayard, 2^e^ éd, 2006.

103 Alfred Fierro-Domenech, « Historiographie du Premier Empire », *Dictionnaire Napoléon*, Jean Tulard (dir.), Paris, Fayard, 2^e^ éd, 1999.

104 Adolphe Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire,* Paris, Paulin, 1845-1860.

105 Francis Lacombe, *La France et l'Allemagne sous le Premier Empire. Napoléon et le baron de Stein*, Paris,

plus érudits d'Alfred Rambaud. Ils portent sur la domination française en Allemagne de 1792 à 1811, un volume entier étant consacré à la domination de Napoléon de 1804 à 1811[106]. Ces livres s'attachent essentiellement aux provinces allemandes annexées à la France (rive gauche du Rhin) ou incorporées de façon temporaire et rendues à la fin de l'Empire. La publication par Ernouf des *Français en Prusse (1807-1808)*[107] en 1872 illustre une autre tendance ; la réalité de l'occupation. Mais en réalité, elle n'échappe guère aux lieux communs sur les campagnes militaires ou sur l'entrée glorieuse de Napoléon à Berlin. Elle ne fournit que peu de détails sur la vie des Français en Allemagne. Une entreprise très intéressante est accomplie par Paul Bailleu : entre 1881 et 1887, il édite des morceaux choisis de la correspondance diplomatique échangée par les ambassadeurs prussiens et français avec leur ministre respectif pour les années 1795 à 1807[108]. C'est la première fois que les dépêches font l'objet d'une édition scientifique, même si elle n'est pas intégrale. La seconde vague prend place au début du XX^{e} siècle et se compose, pour la première fois, d'ouvrages français et anglo-saxons. Georges Servières inaugure son travail en 1904[109] en espérant combler une lacune historiographique ; il regrette ainsi dans son avant-propos que le « lecteur belliqueux (…) ne se demande pas quelles étaient, aux points de vue civil, économique et financier, les conséquences de ces victoires, ce que devenaient ces conquêtes des Français ». Cette dimension est également traitée par l'anglais Fisher dans son *The Napoleonic Statesmanship : Germany,* paru à Oxford en 1903. Mais ces deux livres laissent de côté les relations de la Prusse et de la France pendant la période d'occupation tout comme Francis-Loraine Petre qui préfère analyser les conséquences militaires de la campagne de 1806[110]. Il faut attendre 1924 et le travail du conseiller à la cour des comptes, Charles Lesage[111], pour obtenir une meilleure appréhension des tractations et des négociations engagées par les deux pays, notamment à propos du paiement de la contribution imposée par Napoléon à la Prusse après 1807. Cet ouvrage d'une très grande technicité et d'une érudition poussée s'impose comme une référence

Méline, 1860.

106 Alfred Rambaud, *La Domination française en Allemagne (1792-1811)*, Paris, Didier, 1873-1874, 2 vol.

107 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Les Français en Prusse (1807-1808), d'après des documents contemporains recueillis en Allemagne par le baron Ernouf*, Paris, Didier, 1872.

108 Paul Bailleu, *Preussen und Frankreich von 1795 bis 1807. Diplomatische Correspondenzen,* Leipzig, 1881-1887, réédité en, *Publikationen aus den Preussischen Staatarchiven 8 und 29,* Osnabrück, Otto Zeller, 1965.

109 Georges Servières, *L'Allemagne française sous Napoléon I^{er}, d'après des documents inédits tirés des archives des Affaires étrangère*s, Paris, Perrin, 1904.

110 Francis-Loraine Petre , *Napoleon's conquest of Prussia-1806*, London, J. Lane, 1907.

111 Charles Lesage, *Napoléon I^{er} créancier de la Prusse*, Paris, Hachette, 1924.

majeure pour l'historien du XXI[e] siècle.

Après ces travaux, l'historiographie relative à ces questions se tarit fortement jusqu'au début des années 1960, exception faite du livre de Marcel Dunan en 1942 portant sur la Bavière dans le système napoléonien[112]. C'est dans les années 1960 que des ouvrages touchant aux relations entre la France et le monde germanique paraissent. Cette disposition est représentée par la réédition du travail de Paul Bailleu et surtout par Jacques Droz. Il inaugure un nouveau domaine d'activité en centrant ses analyses sur les réactions des Allemands qui, sous l'occupation française, oscillent entre résistance et collaboration. Il y démontre pour la Prusse l'existence d'un parti favorable aux Français avant Iéna ainsi que, dans le cas de l'Autriche, la naissance d'un sentiment patriotique. Les historiens s'emparent de ce nouvel angle d'approche[113] : l'histoire des relations bilatérales se dilue désormais dans une approche beaucoup plus globale. Elle souligne des tendances générales à l'instar du *Grand Empire*[114] de Jean Tulard ou plus récemment du colloque portant sur « Napoléon et l'Europe »[115] où les thèmes les plus variés ont été abordés. Au cours des années 1980-1990, l'apport anglo-saxon a été déterminant car ces historiens, Stuart Woolf en tête[116], ont étudié les pays occupés par les Français (notamment dans l'espace germanique), l'application d'un modèle dit français, les vecteurs de ce modèle ainsi que la réception ou le refus qui en a été fait par les habitants[117]. Cette approche et sa méthodologie sont particulièrement fécondes pour notre étude qui se place dans leur continuité.

Dans le cas de l'Autriche, peu de travaux se sont spécifiquement attachés aux relations entre l'empire de Napoléon et celui de François I[er]. Il en va de même pour le Hesse-Cassel ainsi que pour le Bade. En revanche, le cas de la Pologne est plus complexe. L'amitié franco-polonaise particulièrement vivace ainsi que le projet d'une restauration de la Pologne longtemps attribué à Napoléon[118] expliquent une production constante d'ouvrages sur ce sujet.

112 Marcel Dunan, *Napoléon et l'Allemagne. Le système continental et les débuts du royaume de Bavière, 1806-1810,* Paris, Plon, 1942.

113 Par exemple, Robert Devleeshouwer et Jacques Droz, *Les Pays sous domination française (1799-1814),* Paris, Centre de documentation universitaire, 1968 ou encore le colloque *Occupants, occupés* 1792-1815, Bruxelles, Université de Bruxelles, 1969.

114 Jean Tulard, *Le Grand Empire, 1804-1815,* Paris, Albin Michel, 1982.

115 Thierry Lentz (dir.), *Napoléon et l'Europe*, Paris, Fayard, 2005.

116 Stuart Woolf, *Napoléon et la conquête de l'Europe*, Paris, Flammarion, 1990.

117 Michael Broers, *Europe under Napoleon (1799-1815)*, Londres Arnold, 1996 ou encore, Paul W. Schroder, *The Transformation of European Politics 1763-1848*, Midsomer Norton, Oxford University Press, 1996.

118 Dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, Napoléon confesse ce projet, qui n'a pourtant jamais été le sien.

L'édition des actes diplomatiques concernant la Pologne par Léonard Chodzko[119] en 1862 ainsi que celle au début du XX[e] siècle d'une partie de la correspondance diplomatique par Handelsman[120] le prouvent. Symbole de ces relations bilatérales, la figure de Joseph Poniatowski est étudiée quelques années plus tard par Szymon Askenazy[121], auteur par ailleurs d'une histoire en trois volumes de *Napoléon et la Pologne*[122]. À partir des années 1920, les relations entre la France et la Pologne sont examinées sous leur aspect militaire, l'apport des troupes polonaises se trouvant au centre des problématiques[123]. Seul l'ouvrage d'Abel Mansuy[124] se penche, à travers la figure de Jérôme Bonaparte, sur la seule période charnière de l'été 1812 où les Polonais ont rêvé d'une restauration complète. Le mémoire de maîtrise récent de Benoît Roger propose une analyse originale, fondée sur l'étude de l'image du duché dans la correspondance des résidents. Grâce à cet angle d'approche, il évoque une multitude de sujets mais ne peut entrer dans les détails de tous[125]. Il n'existe pas encore de travail général qui engloberait l'ensemble des relations entre le duché de Varsovie et la France de 1807 à 1813. Dans le cas de la Lituanie, l'œuvre de Bronius Dundulius de 1940 est fondamentale puisqu'elle est l'unique ouvrage pour la période 1812, en dépit de lacunes dans l'apport des sources[126].

Les pays de poste de Bignon

Une fois encore, une grande hétérogénéité caractérise la production historiographique de la Prusse, de la Hesse-Cassel, de l'Autriche, du Bade, de la Pologne et de la Lituanie.

Les historiens se sont peu intéressés à l'histoire de la Prusse et de l'Autriche du début du XIX[e] siècle car cette période a longtemps été perçue comme une des moins glorieuses dans l'histoire de ces deux pays. L'échec final de la Prusse tout comme celui de l'empire austro-

119 Léonard Chodzko (dit comte d'Angeberg), *Recueil des traités, conventions et actes diplomatiques concernant la Pologne (1762-1862)*, Paris, Amyot, 1862.

120 Marceli Handelsman, *Napoléon et la Pologne, 1806-1807*, Paris, Alcan, 1909.

121 Szymon Askenazy, *Le prince Joseph Poniatowski, maréchal de France (1763-1813)*, Paris, Plon, 1921.

122 Szymon Askenazy, *Napoléon et la Pologne,* Bruxelles, Lamartin, 1925, 3 vol

123 Robert Bielecki, « L'effort militaire polonais 1806-1815 », *Revue de l'Institut Napoléon*, 1976, p. 147-164, Jean Tranié et Juan-Carlos Carmigniani, *Les Polonais de Napoléon,* Paris, Copernic, 1982 et plus récemment Lydia Scher-Zembitska, *L'Aigle et le phénix, un siècle de relations franco-polonaises (1732-1832*), Paris, CNRS, 2001.

124 Abel Mansuy, *Jérôme Napoléon et la Pologne en 1812,* Paris, Alcan, 1931

125 Benoît Roger, *L'image du duché de Varsovie dans la correspondance des résidents de France à Varsovie, 1807-1813,* mém. de maîtrise, histoire, dir. Bernard Gainot, univ. Paris-IV, 2004

126 Bronius Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812*, Paris, Alcan, 1940.

hongrois explique également ce désintérêt. Mais de façon plus étonnante, les historiens français n'ont que très peu, voire pas, contribué à l'histoire de ces pays sous l'occupation française. Certes, les documents sont rares et parfois ingrats, mais ils peuvent être exploités de façon féconde. Ce n'est que dans les années 1930 que se développe une histoire de Vienne[127]. La Prusse ne reçoit le même traitement qu'au début des années 1980, les ouvrages étant majoritairement le fruit d'historiens anglo-saxons[128]. Ces premières études se font dans un cadre général qui englobe toute l'histoire prussienne[129] ou autrichienne[130] et qui refuse de se limiter à la période napoléonienne. À l'approche du bicentenaire d'Iéna, de nouvelles analyses ont vu le jour, émanant principalement des milieux américains et anglais. Ces histoires de la Prusse[131] tendent à expliquer, d'une part, les causes de la politique de neutralité qui ont conduit à la défaite de 1806 et, d'autre part, les réformes qui l'ont suivie et qui ont amené au redressement de 1813. Des études se polarisent sur la période de 1797 à 1806[132], époque jugée capitale pour comprendre les bouleversements postérieurs. Si la Prusse a connu et connaît toujours un profond renouvellement historiographique, l'histoire de l'Autriche ne bénéficie pas, pour sa part, d'un traitement identique. L'ouvrage le plus récent à ce jour s'intitule *A concise history of Austria*[133], ce qui témoigne de son peu d'approfondissement sur la période napoléonienne.

Cependant, malgré l'apport nouveau pour la Prusse, la période d'occupation française reste très largement sous-traitée dans ces écrits. *L'histoire de la Prusse* de Clark ne la mentionne presque pas et son analyse de la politique prussienne s'arrête en 1806 pour reprendre en 1808. Michel Kerautret évoque l'installation des Français à Berlin, mais l'occupation n'est mentionnée que pour l'année 1806 ou, ensuite, au travers du patriotisme naissant et non *via* l'administration française des provinces conquises. La parution en 2006 de *Napoleon in Berlin: Preussens Hauptstadt unter französischer Besatzung*[134] ne comble pas ce

127 Ferdinand Bac, *Vienne au temps de Napoléon*, Paris, Hachette, 1933 et Richard Kralik, *Histoire de Vienne, depuis les origines jusqu'à nos jours*, édition franç. d'apr. la 2e éd. Allemande, Paris, Payot, 1931.

128 Sebastian Haffner, *Rise and Fall of Prussia*, London, Weidenfeld and Nicholson, 1980 puis James Sheelan *German History, 1770-1866*, Oxford, 1989.

129 Brendan Simms, *The Struggle for Mastery in Germany (1779-1850)*, Londres, McMillan, 1998.

130 Jean Bérenger, *Histoire de l'Empire des Habsbourg*, *1278 -1918,* Paris, Fayard, 1990.

131 Michel Kerautret, *Histoire de la Prusse*, Paris, L'Univers historique, Ed. du Seuil, 2005 et Christopher Clark *Histoire de la Prusse*, *1600-1947*, trad. franç., Paris, Perrin, 2009.

132 Brendan Simms*, The Impact of Napoleon. Prussian high Politics, Foreign Policiy and the Crisis of the executive (1797-1806)*, Cambridge, University Press, 1997.

133 Steven Beller, *A concise history of Austria*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

134 Frank Bauer, *Napoleon in Berlin: Preussens Hauptstadt unter französischer Besatzung 1806-1808*, Berlin,

manque historiographique car Frank Bauer y reprend des témoignages de contemporains bien davantage qu'il n'analyse l'installation et le comportement des Français. De même, dans *1809. Les Français à Vienne, chronique d'une occupation*[135], le lecteur trouve son compte d'anecdotes sur la vie quotidienne à Vienne mais n'obtient que peu d'informations sur les mécanismes du fonctionnement de l'administration française. Ces travaux ont néanmoins l'immense mérite de poser le décor et de faciliter l'appréhension du cadre de vie d'Édouard Bignon.

Minuscule État allemand, l'électorat de Hesse-Cassel est particulièrement difficile à étudier. Son obédience à la Prusse ainsi qu'à l'Angleterre puis sa disparition en 1806 – qui dure jusqu'au congrès de Vienne en 1815 – et son remplacement par le royaume de Westphalie sont autant de motifs qui expliquent l'absence de travaux particuliers. État plus étendu et frontalier de la France, le grand-duché de Bade a davantage attiré l'attention des historiens. Un historien allemand s'est ainsi penché sur la période de son extension de 1789 à 1818[136]. Cette histoire du Bade a été suivie trois ans plus tard d'une étude particulièrement intéressante relative à l'application du Blocus continental[137], dans la lignée des travaux de Schmidt sur le grand-duché de Berg[138] ainsi que de Bonnefons sur la Saxe[139]. Toutefois, se limitant aux aspects économique et commercial, elle offre peu de matière pour la gestion des finances ou les grandes réformes politiques. Ce diptyque finance et politique est également un chaînon manquant dans l'histoire du duché de Varsovie où peu d'études viennent apporter un éclairage sur ces deux points. De même, la longue retraite de 1813 de Varsovie à Dresde n'a pas bénéficié d'un grand nombre d'analyses, en dépit de l'abondance des sources archivistiques.

Les Cent-Jours

Période cruciale pour l'ensemble du XIX[e] siècle, les Cent-Jours cristallisent les passions dès l'abdication de Napoléon et le retour de Louis XVIII sur le trône. Aussi la période est-elle

Berlin Story Verlag, 2006.

135 Robert Ouvrard, *1809. Les Français à Vienne, chronique d'une occupation*, Paris, Éditions Nouveau Monde, 2009.

136 Rolf Haebler, *Ein Staat wird aufgebaut, Badische Geschichte, 1789-1818*, Baden, Baden, P. Keppler, 1948

137 Fernand L'Huillier, *Étude sur le Blocus Continental. La mise en œuvre des décrets de Trianon et de Fontainebleau dans le grand-duché de Bade*, Paris, PUF, 1951.

138 Charles Schmidt, *Le grand-duché de Berg, étude sur la domination française en Allemagne sous Napoléon I[er],* Paris, Alcan, 1905.

139 André Bonnefons, *Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902.

un enjeu mémoriel entre les royalistes tenant de la Charte de 1814, les ultras, les libéraux favorables à Napoléon et ceux qui le rejettent. Les mémoires des contemporains donnent un très large écho à ces querelles, attribuant pour les uns, le retour de Napoléon aux fautes de Louis XVIII et, pour les autres, à l'ambition forcenée de l'Empereur et à de nombreux complots. Jusqu'au début du XX^{e} siècle, les historiens tendaient à séparer l'histoire politique intérieure de la France des conséquences extérieures du retour de l'Empereur[140]. Des études particulièrement récentes sont revenues sur cette période, menées par Jean Tulard[141], Emmanuel de Waresquiel[142] et Thierry Lentz[143]. Elles rappellent que le retour de Napoléon et la fuite de Louis XVIII n'avaient rien d'inéluctable, que cette période ouvre un siècle de débats politiques passionnés, constituant un tournant majeur dans l'histoire du pays. Le rôle de Bignon y est évoqué, sans entrer dans les détails présentés dans ce travail.

140 Émile Le Gallo, *Les Cent-Jours. Essai sur l'histoire intérieure de la France depuis le retour de l'île d'Elbe jusqu'à la nouvelle de Waterloo,* Paris, Alcan, 1924 et Roger André, *L'occupation de la France par les Alliés en 1815 (juillet-novembre)*, Paris, Boccard, 1924.

141 Jean Tulard, *Les Vingt-Jours. Louis XVIII ou Napoléon ?,* Paris, Fayard, 2001.

142 Emmanuel de Waresquiel, *Les Cent-Jours. La tentation de l'impossible, mars-juillet 1815,* Paris, Fayard, 2008.

143 Thierry Lentz, *Nouvelle histoire du Premier Empire, tome IV : Les Cent-Jours*, Paris, Fayard, 2010.

3. Annonce de plan

Méthodologie

Étudier la carrière administrative d'Édouard Bignon engage dans deux études : la première relative à la vie et aux fonctions d'un homme au rôle, certes, secondaire, mais très représentatif des activités normales et quotidiennes d'un ambassadeur, et la seconde relative aux relations nouées entre la France et les pays où Bignon a été en poste. Le premier de ces axes conduit ainsi à souligner l'originalité du baron qui se différencie de ses collègues de la Carrière par deux traits ; l'intégration à l'administration civile et la construction d'une réflexion historique dès ses premiers postes. Le second permet de combler des vides historiographiques en appréhendant l'histoire des pays où le diplomate a été affecté de 1797 à 1813.

L'étude de l'activité diplomatique de Bignon ne consiste pas seulement en une narration traditionnelle de ses différents postes et de leur bilan, mais aussi en une analyse de son comportement face aux habitants du pays où il réside, à une tentative de reconstitution de ses opinions personnelles, et de leurs similarités ou non à celles de Napoléon, et à une appréhension, la plus fine possible, de ses interventions dans des affaires qui ne sont pas de son ressort. Si la première partie de cette tâche se fonde uniquement sur les archives diplomatiques, la seconde leur adjoint les œuvres rédigées par Bignon ainsi que des exemples venant d'autres ambassadeurs, proches de lui. Cette approche essentiellement biographique se veut donc exemplaire du travail d'un diplomate napoléonien, tout en mettant l'accent sur les différences que développe Bignon au fil de sa carrière.

Plan adopté

Vu l'étendue du sujet ainsi que la richesse des postes de Bignon, le choix d'un plan chronologique permet de s'adapter aux diverses affectations du diplomate. Il souligne les différentes phases de sa carrière, depuis ses postes mineurs de secrétaire de légation jusqu'à celui de ministre des Relations extérieures en 1815. La division par poste s'est faite naturellement à partir de 1806, d'une part du fait de l'abondance des archives engendrées par Bignon dans chacun d'eux et, d'autre part, afin de faire ressortir leur importance.

Le premier chapitre s'attache aux années de formations du jeune diplomate. Éduqué pour devenir enseignant, il échappe à son destin en intégrant les armées révolutionnaires en 1793. Il bifurque une seconde fois en choisissant la carrière diplomatique en 1797. Les postes de secrétaire de légation à Bâle et à Milan forment une expérience non négligeable vu les circonstances révolutionnaires où il prend ses fonctions. La nomination à Berlin en 1799 vient étoffer les premières connaissances récoltées par le jeune secrétaire. En tenant la légation française seul pendant quelques semaines puis en correspondant directement avec Talleyrand, il dévoile une grande ingéniosité, renforcée par la rédaction de deux rapports relatifs aux événement politiques contemporains. Dès la Suisse, il montre une certaine propension à multiplier les mémoires sur les sujets brûlants d'actualité. Ce zèle est remarqué par le ministre à Paris et sa réussite déjà perceptible.

Le chapitre deux décrit son mûrissement. Nommé en 1802 chargé d'affaires à Berlin, il y attend le remplaçant de Beurnonville pendant plus d'un an. Il y noue des contacts étroits avec les ministres prussiens et approfondit son étude du monde germanique. Aussi est-il l'homme de la situation pour le poste de ministre plénipotentiaire à Cassel. Cette nomination constitue une promotion malgré le peu d'enjeux politiques attachés à l'électorat. Toutefois, la production constante de mémoires d'actualité portant notamment sur la formation d'une confédération germanique prouve l'intégration de Bignon dans ce milieu hessois. Il y est confronté pour la première fois à des querelles de représentation, part essentielle du métier de diplomate. Sa connaissance de l'Allemagne explique sa nomination en 1806 dans l'administration des pays conquis.

Les troisième et quatrième chapitres[144] étudient en détail l'administration des pays

144 Ils ont été produits pour la première fois dans le cadre d'un master 2 intitulé, « Édouard Bignon,

conquis, à travers les fonctions de Bignon, commissaire impérial à Berlin puis administrateur général des finances et des domaines pour la Prusse en 1808 puis pour l'Autriche en 1809. L'administration française est encore en gestation lors de l'occupation de la Prusse ; elle n'a pas de cadre institutionnel définis, la séparation entre administration civile et administration militaire est floue, et le partage des tâches a lieu davantage selon les préférences de chacun ou des aléas divers que selon des normes strictes. Au contraire, en 1809, une réelle amélioration est perceptible lors de sa mise en place et de sa très rapide adaptation aux institutions autrichiennes. La correspondance échangée avec Daru durant ces deux postes permet d'éclairer précisément le contenu des affaires que Bignon traite. Elles sont majoritairement financières, mais portent aussi sur des questions économiques, sociales voire politiques. Durant les années 1807 et 1808, Bignon est ainsi impliqué dans les négociations entre Prussiens et Français relatives aux indemnités de guerre exigées par Napoléon. Les archives de l'administration en Autriche ayant été mieux conservées que pour la Prusse, elles font voir les interventions de Bignon dans l'élaboration de statistiques très précises, destinées à informer les Français des possibilités financières que l'Autriche recèle. Pour cela et de façon plus visible qu'à Berlin, Bignon est à la tête d'une hiérarchie complexe d'intendants et de directeurs d'administration avec lesquels il est en relation étroite. L'étude de leur correspondance permet de définir avec précision le rôle de Bignon dans une administration encore flottante.

Une fois ces deux expériences administratives achevées, Bignon reprend, à son grand soulagement, des fonctions diplomatiques, étant devenu dès 1808 ministre plénipotentiaire dans le grand-duché de Bade. Formant le cinquième chapitre, ce poste permet d'étudier les influences françaises dans un pays membre de la Confédération du Rhin. L'ascendant de la France s'y manifeste dans le premier rang qu'occupe Bignon au sein du corps diplomatique ainsi que dans son ingérence dans les affaires politiques, financières et économiques du grand-duché. Pour la première fois de sa carrière, le baron possède des fonctions particulièrement importantes : il surveille autant les agissements des ministres et des princes badois que leur zèle à répondre aux demandes des Français.

Ces caractéristiques se retrouvent lors de son affectation en Pologne, où il réside de mars 1811 à juin 1812. Unique résident diplomatique dans le duché de Varsovie, il se voit

administrateur des pays conquis en Prusse et en Autriche (1806-1809) ».

confier de lourdes missions, dont les compétences relèvent tout autant de la diplomatie de l'administration civile. Le chapitre six le montre multiplier les préparatifs en cas de guerre avec la Russie ainsi que s'impliquer dans la gestion des affaires du duché. Sa connaissance de l'administration comme ses liens avec de nombreux militaires du duché lui permettent de renseigner Napoléon sur l'état de la Russie tout en essayant vainement de redresser les finances du duché, outil indispensable pour lever une armée. Pour l'unique fois de sa carrière, Bignon est en relation avec tous les ministres d'un gouvernement et non plus avec le seul ministre des Affaires extérieures – qui n'existe d'ailleurs pas en Pologne. Aussi ce poste se révèle-t-il le plus important de la carrière diplomatique de Bignon et un succès personnel, reconnu par l'Empereur. Toutefois, son remplacement au début de la campagne de Russie lui est un coup dur, et ouvre sa querelle avec l'archevêque de Malines dont il surveille les premiers pas à Varsovie en juin 1812.

Son expérience administrative est recherchée une nouvelle fois par Napoléon qui lui confie la Lituanie à peine conquise par les Français au début de l'été 1812. Son administration forme la première partie du chapitre sept qui est consacré à la Pologne dans la débâcle napoléonienne du début de la campagne de Russie à la fin de la retraite des Polonais à Dresde en mai 1813. Bignon passe ces dix mois à Vilna, Varsovie, Cracovie et Dresde, essayant à chaque fois de remplir les ordres impériaux très ambitieux. En Lituanie, il doit non seulement assister la commission de gouvernement provisoire près de laquelle il est commissaire mais également lever des troupes, organiser le pays en base arrière et tenter de préparer le retour de la Grande Armée à partir du mois de novembre 1812. Devant évacuer Vilna pour éviter de tomber aux main des Russes, il se replie sur Varsovie où il est rapidement appelé à reprendre ses fonctions. Comme l'ambassade de son prédécesseur, l'abbé de Pradt, a tourné court, il lui succède en janvier 1813 dans des conditions éprouvantes. Dès la fin du mois, il doit évacuer la capitale et commencer avec le gouvernement polonais et son armée, le 5^{e} corps, une longue retraite de quatre mois. Durant ce repli ordonné par les armées autrichiennes censées défendre la Pologne, il fait face aux multiples tensions résultant des défaites françaises et tente de soutenir le moral des Polonais. Arrivé à Dresde, Napoléon le charge de veiller sur le corps polonais intégré à la Grande Armée, nonobstant sa totale inexpérience dans l'administration militaire. Cependant Bignon relève le défi et semble répondre aux attentes impériales. De retour à Paris, il est chargé de secourir les Polonais émigrés en France, achevant là sa mission

de ministre plénipotentiaire.

Le dernier chapitre s'attache aux activités du diplomate pendant les Cent-Jours, point d'orgue de sa carrière administrative. En dépit de son premier ralliement aux Bourbons au cours de l'année 1814, il est attaché par Napoléon au ministère des Relations extérieures comme sous-secrétaire d'État. Il y est particulièrement chargé de tâches de publiciste qu'il remplit avec succès puisque Napoléon le charge en 1821 de rédiger l'histoire diplomatique de la Révolution et de son règne. Si ses sentiments sur l'abdication de Napoléon ne sont pas connus, sa nomination comme ministre temporaire des Relations extérieures prouve sa volonté d'aider en une époque dramatique. La France étant menacée d'une invasion militaire conduite par les troupes anglaises et prussiennes, sa première mission est d'obtenir un armistice de Wellington et Blücher. Après plusieurs échecs, il est envoyé par la commission de gouvernement provisoire auprès des généraux pour négocier en personne cette suspension d'armes. Aidé de Guilleminot et de Bondy, il signe finalement une capitulation le 3 juillet, dont l'application guide toutes ses actions politiques futures et détermine son engagement chez les libéraux à partir de 1817. Les Cent-Jours représentent donc une coupure profonde dans la vie publique d'Édouard Bignon : après 1815, toute carrière dans l'administration lui est refusée et lui-même n'entend pas cautionner un gouvernement dont les premiers actes ont été en flagrante contradiction avec la convention qu'il a obtenue.

CHAPITRE 1. LES JEUNES ANNÉES D'ÉDOUARD BIGNON : UN APPRENTISSAGE FRUCTUEUX, 1771-1802

Issu d'un milieu provincial étranger à toute carrière militaire ou diplomatique, Édouard Bignon s'engage pourtant successivement dans ces deux voies à compter de 1793. Si la jeunesse du futur diplomate n'est connue que par fragments, ils permettent toutefois de mieux définir l'originalité du parcours suivi par Bignon. Ce tracé paraît imposé et non souhaité, du moins pour sa partie militaire. D'après les sources, il semble que Bignon, alors journaliste, se soit engagé au sein de l'armée pour échapper aux poursuites de certains révolutionnaires. Par contre, la reconversion diplomatique se veut plus mûrie : la maîtrise de plusieurs langues européennes, les solides études accomplies à Paris et les nombreuses requêtes adressées au Directoire à partir de 1796 plaident en ce sens. La relative tardiveté – Bignon a alors 26 ans – de ce choix professionnel s'explique par la fermeture du milieu diplomatique aux personnes nées hors de la noblesse. À l'inverse, poussée par l'émigration qui vide les rangs et par le souci de l'égalité, la Révolution a diversifié le recrutement des diplomates. Bignon possède en outre un autre atout : au moment de son recrutement, son profil d'homme, détaché de toute faction politique, est particulièrement recherché par le nouveau Directoire[1].

1 Depuis le coup d'État du 5 fructidor an V (4 septembre 1797) qui a entraîné l'arrestation d'un nombre

Ses premiers pas en diplomatie sont décisifs pour la suite de sa carrière. Secrétaire de légation à Bâle puis à Milan et enfin à Berlin de 1797 à 1802, Bignon y observe avec attention les bouleversements qui s'y jouent, tant dans la vie politique intérieure du pays où il est en poste que dans ses relations avec la France. Il enrichit d'autant plus son expérience qu'il la fonde d'après des pays en pleine crise : à sa prise de fonctions à Bâle, la Suisse est en pleine révolution, à Milan la République cisalpine est au bord de l'abîme et à Berlin, la Prusse occupe un rôle d'arbitre primordial en Europe. La succession de ces événements permettent, d'ailleurs, au secrétaire de jouer pendant quelque temps un rôle de premier plan dans chacun de ces pays. À Bâle, il prend la place de son chargé d'affaires Mengaud plusieurs mois et tient la correspondance diplomatique avec son ministre, Talleyrand. À Milan, il est chargé par Rivaud de fermer l'ambassade française puis doit en rendre compte aux Directeurs. À Berlin, il assure l'intérim de la légation française quelques semaines avant l'arrivée de Beurnonville. Or à chaque fois, les remplacements effectués sont favorablement remarqués par son supérieur. En Suisse, Talleyrand apprécie, dès le début, les efforts déployés par Bignon pour rapporter le plus grand nombre d'informations possible. En Italie, il constate que les vues du secrétaire quant à l'attitude de la France sont proches des siennes. Enfin en Prusse, il estime si bien la teneur de ses lettres qu'il l'invite à en poursuivre la rédaction malgré l'arrivée de son chef, le général Beurnonville. Au moment du départ de l'envoyé extraordinaire[2], il choisit naturellement Bignon pour s'occuper des affaires et représenter la France. Cette décision traduit la grande confiance que le ministre éprouve pour son protégé, dont il a appris à connaître l'érudition et le zèle constant. La nomination comme chargé d'affaires en 1802 puis celle de ministre plénipotentiaire en 1803 closent ainsi en beauté le temps de l'apprentissage. L'initiation diplomatique aura duré six ans durant lesquels Bignon a observé, disséqué, analysé et rapporté les faits et gestes des pays où il se trouvait. Il y ébauche sa première pensée historique, fondée sur la permanence historique et ses prolongations présentes ainsi que sur la nécessité d'une conduite internationale morale. Visible dès les rapports de Suisse, elle se développe plus profondément au lendemain de l'expérience italienne avant de s'exposer au ministre durant les premières années à Berlin.

important de hauts fonctionnaires, le Directoire cherche à s'assurer du concours de bons républicains, encore peu connus. Jean TULARD et *alii*, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française 1789-1799,* Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1987, p. 221.

2 Beurnonville ne possède pas le titre d'ambassadeur mais d'envoyé extraordinaire près le roi de Prusse.

1. Une initiation en plusieurs étapes, de la Normandie à l'Italie en passant par l'Helvétie, 1771-1799

La formation d'un jeune diplomate, 1771-1797

Jeunesse et études

Louis-Pierre-Édouard[3] Bignon naît à la Mailleraye-sur-Seine[4] le 3 janvier 1771 et est baptisé le 5 janvier suivant[5]. Son père Gérard François Bignon[6] travaillait comme capitaine de la marine marchande d'après *La vie de M. Bignon, pair de France,* d'Ernouf de Verclives. Selon *La Notice historique sur la vie et les travaux de M. Bignon,* il aurait participé à la guerre d'Indépendance aux États-Unis entre 1776 et 1781[7]. La vie de la mère d'Édouard Bignon, Catherine née Durand[8], nous est connue seulement par l'acte de baptême de son fils unique et par une mention qu'il fait de sa mort lors de son séjour en Prusse[9].

Dans ce milieu de la petite bourgeoisie provinciale, Bignon est éduqué par le curé de

3 Nous adoptons dans cette étude le seul prénom d'« Édouard » et non le prénom composé ou « Louis » seul, Bignon ayant signé toute sa vie d'un simple « Édouard ».

4 La Mailleraye, département de Seine-Maritime, arrondissement de Rouen, canton de Caudebec-en-Caux.

5 L'acte de baptême conservé aux Archives départementales de Rouen, sous la cote 4 E 3081, confirme les deux dates (naissance le 3 et baptême le 5) que beaucoup d'auteurs au XIX^{e} siècle ont confondues.

6 Gérard-François Bignon (1720-1792).

7 François-Auguste Mignet, *Notice historique…,* p. 3.

8 Catherine Durand (1728-1801) : elle épouse Gérard-François à Guerbaville en 1752. De ce mariage naissent six enfants entre 1756 et 1771, Bignon étant le benjamin de la famille. Outre Édouard, seul l'avant-dernier enfant, Marie-Anne (1763-1837) survit. Elle épouse en 1789 Jean-François Delamare, capitaine de navire décédé en 1844.

9 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 232, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 messidor an XI (25 juin 1803) : « Vous jugerez qu'après quatre années d'absence, il est impossible que je n'aye pas des affaires personnelles à régler [à Paris] d'autant plus que dans cet intervalle j'ai eu le malheur de perdre ma mère. ».

Guerbaville[10], le père Louis Dumesnil. Le prêtre fait mention de cet élève dans son ouvrage, *Souvenirs de la Terreur : mémoires inédits d'un curé de campagne*[11] écrit en 1801 et publié après sa mort survenue en 1837[12]. Cette éducation se déroule avec l'appui de la marquise de Nagu[13], châtelaine de la Mailleraye qui « frappée des heureuses dispositions (…) d'Édouard Bignon, appartenant à une famille honnête mais peu fortunée (…) avait confié son éducation à l'abbé Dumesnil. Et tous deux ont assez vécu pour jouir de leur ouvrage, et applaudir à l'honorable et brillante fortune de leur protégé (…) qui resta toujours en intime correspondance avec l'homme vénérable qui avait instruit sa jeunesse »[14]. C'est grâce aux recommandations de la marquise que Bignon peut continuer ses études à Paris au collège royal de Lisieux[15]. Il y étudie les humanités traditionnelles, centrées sur l'histoire latine et française et sur la maîtrise du latin. Selon la pieuse légende transmise par Ernourf, il y obtient « de brillants résultats »[16]. Une fois ses études achevées, Bignon s'engage dans une carrière de précepteur, unique moyen d'élévation sociale pour un bourgeois « pauvre et instruit »[17]. Il se trouve ainsi à Paris le 14 juillet 1789 et applaudit aux premiers événements de la Révolution, se lançant en parallèle dans une carrière journalistique[18]. Ses écrits causent sa perte car il y condamne les excès générés par la Révolution à tel point qu'il est déclaré suspect au début du mois de juin 1793[19]. Le prêtre Louis Dumesnil rapporte dans ses *Souvenirs* cet épisode :

> J'espérais surtout y [au Havre] rencontrer un jeune homme qui m'était et qui m'est encore bien cher, un enfant de Guerbaville, mon ancien élève, Édouard Bignon. Après avoir terminé (…) des études commencées sous ma

10 Aujourd'hui rattachée à La Mailleraye-sur-Seine, voir *supra*.

11 Louis Dumesnil, *Souvenirs de la Terreur : mémoires inédits d'un curé de campagne, publiés d'après le manuscrit original par le baron Ernouf,* Paris, Maillet, 1866. Une fois de plus, c'est Ernouf qui reconstitue l'histoire de Bignon.

12 Louis Dumesnil, *Souvenirs de la Terreur…,* avant propos, p. 2.

13 Adélaïde-Louise du Hamel (1764-?) : elle devient marquise à la mort de son père en 1777 et se marie avec Charles-Gabriel de Nagu, marquis de Varennes. Ils ont une fille, Adélaïde-Marie, mariée au marquis Victor de Rochechouart.

14 Louis Dumesnil, *Souvenirs de la Terreur…,* p. 3-4.

15 Le collège royal de Lisieux a été fondé en 1335 par l'évêque de Lisieux (1303-1336), Guy Harcourt, rue Saint Étienne. Il déménage en 1764 rue Jean de Beauvais, Jean Lebeuf et Hippolyte Cocheris, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris,* Paris, Auguste Durant, 1864, t. II, p. 133.

16 Alfred Ernouf de Verclives, *Notice sur M. Bignon…,* p. 8.

17 François-Auguste Mignet, *Notice historique…,* p. 3.

18 Sur cet épisode, nous dépendons entièrement de ce que François-Auguste Mignet avance, n'ayant trouvé aucune autre source.

19 Édouard Bignon, *Des proscriptions*, Paris, Brissot-Thivars, 1819-1820, t. I, p. 186 : « A cette fatale époque de 1793, la plupart d'entre nous ont été proscrits ; nul de nous n'a été proscripteurs; et moi-même, je n'échappai à la rage des tyrans de cette époque qu'en cherchant un asile d'abord sur les vaisseaux de l'État, et ensuite dans les rangs de l'armée ».

> direction, et obtenu des succès dont il m'attribuait généreusement une part, Bignon avait, comme bien d'autres, payé son tribut d'illusions généreuses à la Révolution. Mais il n'avait pas tardé à en réprouver les excès. Dénoncé et poursuivi après le 31 mai[20], il avait trouvé un refuge au Havre sous l'humble costume des mariniers de la Seine[21].

L'engagement dans l'armée et la réorientation diplomatique

Bignon reste caché au Havre durant quelques mois avant de s'engager, sous un faux nom[22], comme simple soldat dans la 128e demi-brigade, composée du 3e bataillon des volontaires de l'Eure et du 6e bataillon des volontaires de l'Oise volontaires incorporés, sur le modèle de la demi-brigade, au 2e bataillon du 68e régiment d'infanterie. En 1796, la 128e demi-brigade est incorporée dans la 7e demi-brigade d'infanterie. On y retrouve la trace de Bignon qui occupe la place de secrétaire particulier du général Huet dans l'armée de Rouen[23]. Mais cette carrière ne correspond pas aux aspirations du jeune Bignon, « soldat par occasion plus que par goût »[24] . Aussi, dès 1796, présente-il des pétitions auprès du Directoire exécutif pour intégrer le corps diplomatique. Entre le 28 juillet 1796, date de la première supplique et le 20 octobre 1797, date de la dernière, il en envoie cinq dont certaines versifiées[25]. Il s'y dépeint en fidèle républicain patriote, les signatures des représentants de la Seine-Inférieure, apposées sur la pétition du 29 mai 1797[26] le confirmant. Ses demandes se veulent raisonnables ; il revendique seulement des postes de moindre importance, tels ceux de Stuttgart ou de La Haye[27]. Remarqué par la composition versifiée[28], il finit par avoir gain de cause : Talleyrand, nouveau ministre des Relations extérieures, lui attribue la place de second secrétaire de

20 La journée du 31 mai 1793 et celle du 2 juin voient la chute des Girondins sous la pression du peuple mené par la Commune de Paris. Les Montagnards en sortent maîtres du pouvoir.

21 Louis Dumesnil, *Souvenirs de la Terreur*…, p. 39-40.

22 Cette manœuvre réduit à néant toute recherche sur l'engagement et le parcours de Bignon dans l'armée.

23 AMAE, Dossier Personnel, 1ère série, cartons, 409, « Note sur Bignon », sans date ni lieu, fol. 5 : « Bignon, soldat dans la 128e demi-brigade, secrétaire du général de division Huet, commandant à Rouen ».

24 François-Auguste Mignet, *Notice historique*…, p. 4.

25 Les trois dernières pétitions datées des 10 et 29 mai et du 20 octobre 1797 sont conservées aux archives du ministère des Affaires étrangères dans le dossier individuel de Bignon (volume 409 carton n°32), fol. 5, 13, 20-21 et 22. Les deux premières des mois de juillet et d'août 1796 sont perdues.

26 AMAE, Dossier Personnel, 1ère série, cartons, 409, lettre de Bignon au Directoire exécutif, le 10 prairial an V (29 mai 1797).

27 AMAE, Dossier Personnel, 1ère série, cartons, 409, lettres de Bignon au Directoire exécutif, respectivement le 10 prairial an V (29 mai 1797) et le 29 vendémiaire an VI (20 octobre 1797).

28 AMAE, Dossier Personnel, 1ère série, cartons, 409, « Note sur Bignon », sans date ni lieu, fol. 5 : « Le 21 floréal an V [10 mai 1797], une nouvelle pétition. M. de la Réveillière renvoie au ministre des Relations extérieures pour rejoindre à des pétitions en vers et en prose du même auteur et auxquelles le Directoire l'a invité à faire attention ».

légation[29] en Suisse le 14 novembre 1797. On peut certes penser que les vers de la pétition suivante auront attiré l'attention de l'illustre ministre :

> Rime et raison du même pas
> Bien rarement marchent ensemble
> Et franchement je ne crois pas
> Qu'en moi le hasard les rassemble ;
> Mais puisqu'il faut les séparer,
> Je garde du moins la dernière.
> Dans l'emploi que j'ose espérer,
> C'est elle qui m'est nécessaire.
> Cet emploi les rapprochera
> (Si vous souffrez que je l'attende) :
> C'est la rime qui le demande,
> Et la raison le remplira[30].

Mais il est plus probable que Talleyrand aura retenu les autres qualités de Bignon comme critères décisifs, notamment sa maîtrise de nombreuses langues européennes – anglais, allemand, italien et espagnol. Ce choix traduit enfin la volonté du Directoire de « remettre sur pied sa représentation diplomatique et [à] fai[re] appel à des hommes nouveaux et bon républicains »[31].

Ainsi en 1797, Édouard Bignon s'apprête à entrer dans la Carrière après avoir traversé la période révolutionnaire sans d'autre dommage qu'une retraite forcée entre 1793 et 1794. Par son expérience militaire, il sera plus tard à même de juger des besoins d'une armée et de l'état d'esprit qui peut y régner.

Le baptême du feu : une année en Suisse, 1797-1798

Nommé le 14 novembre 1797[32], Bignon arrive à Bâle le 24 décembre[33] et y reste jusqu'au 6 décembre de l'année suivante. Cette première expérience est décisive à beaucoup d'égards. Non seulement, Bignon arrive dans un pays en train de basculer dans la Révolution et de mettre à bas un système multiséculaire mais il doit aussi gérer seul une grande partie des affaires courantes. En effet, le chargé des affaires françaises, Joseph Mengaud réside

29 Malgré l'intitulé, aucun premier secrétaire n'est présent au sein de la légation française à Bâle.
30 Cité dans François-Auguste Mignet, *Notice historique...,* p. 5.
31 Jean Baillou, *Histoire de l'administration française…,* « Le baron Bignon », p. 495-500.
32 AMAE, *Décrets*, volume 9.
33 AMAE, Corr. Pol, Suisse, vol. 464, lettre de Bignon à Talleyrand, le 4 nivôse an VI (24 décembre 1797) : « Citoyen Ministre, aussitôt mon arrivée à Bâle, aujourd'hui 4 nivôse, j'ai remis aux citoyens Mengaud et Bacher, les dépêches à leur adresse, dont j'étais porteur ».

régulièrement non pas à Bâle mais à Aarau[34], capitale provisoire de la République helvétique « une et indivisible » proclamée le 21 avril 1798.

Un pays en pleine mutation

Devant les premiers événements de la Révolution française, la Suisse demeure dans une stricte neutralité. Malgré l'annexion d'une partie de l'évêché de Bâle par les troupes françaises[35] et le massacre des gardes suisses en août 1792[36], la Confédération ne rejoint pas la première coalition européenne qui se forme au début de l'année 1793. En effet, sa situation intérieure est délicate ; divisée en treize cantons[37], elle forme un « inextricable lacis de cantons aux tailles et aux formes les plus diverses, de pays sujets (d'un ou de plusieurs cantons), de pays-associés et de pays-alliés sans compter les sujets de ces derniers »[38]. Il n'y a ni liberté unitaire, ni monnaie commune, ni législation unique. Chaque canton a ses libertés, applicables sur son seul territoire. La diversité est particulièrement importante, depuis les idées corporatives de l'État de Bâle jusqu'aux conceptions aristocratiques de Fribourg[39]. L'opposition est également très vive entre villes et campagnes, entre catholiques et protestants, entre patriciens détenteurs des pouvoirs et bourgeois sans influence. L'exemple de la révolution française attise ces ressentiments ; certains Suisses, à l'exemple de Jean de Müller[40] à Berne, insistent sur la nécessité de réformes profondes. La plupart des cantons s'y refusant énergiquement, les réformateurs sont exilés plus ou moins volontairement. Ces réfugiés de toute la Suisse se retrouvent en France, particulièrement à Paris, où ils créent des associations qui militent pour une intervention de la France. Fondé par Castella[41], le club helvétique est

34 Aarau : actuelle capitale du canton d'Argovie, Suisse.

35 La France se fonde sur l'exclusion de cet évêché de l'alliance franco-suisse de 1777 et sur l'appel de l'évêque aux Autrichiens, André Palluel-Guillard, « Suisse », *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 1997, t. II, p. 815.

36 La prise du palais des Tuileries le 10 août 1792 cause la mort de ses défenseurs, près de 800 gardes suisses, André Palluel-Guillard, « Suisse »…

37 Les treize cantons historiques sont ; Uri, Schwytz, Unterwald, Lucerne, Zurich, Zoug, Glaris, Berne, Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffhouse et Appenzell.

38 André Palluel-Guillard, « Suisse »…

39 Jean-Pierre Bois, *De la paix des rois à l'ordre des empereurs 1714-1815,* « Nouvelle histoire des relations internationales t. III », Paris, Seuil, 2003, p. 317.

40 Jean de Müller (1752-1809) : précepteur à Schaffhouse, il rédige une *Histoire de la Suisse* au début des années 1780. Il se lance ensuite dans une carrière diplomatique qui l'emmène à Vienne en 1792. Il retourne en Suisse en 1797. André Weibel, « Jean de Müller », *Dictionnaire historique de la Suisse,* Hauterive, éd. Gilles Attinger, 2002 -…

41 Jean Nicolas Castella (1739-1807) : avocat et notaire, il exerce différentes fonctions publiques à Fribourg. Il participe au soulèvement de Chenaux en 1781 et le justifie par un *Exposé justificatif pour le peuple du canton de Fribourg en Suisse au sujet des troubles arrivés en 1781.* Condamné à mort, il s'exile en France et gagne

tout aussi actif que la Légion des Allobroges[42]. Pourtant, de 1792 à 1798, les relations diplomatiques entre les deux pays ne sont pas rompues[43], grâce à la souplesse et l'habileté du chargé d'affaires français Barthélémy[44]. Appelé en 1797 au Directoire, son départ signifie la disparition de toute modération[45], car si en 1797, la Confédération helvétique se cantonne toujours dans une neutralité prudente face à la France, la République cherche pour sa part à se rendre maîtresse des passages alpins. Le contrôle de ces voies de communication a commencé avec le traité de Campo-Formio[46] que les Directeurs issus du coup d'État de Fructidor veulent compléter. De là découlent deux objectifs : annexer les régions suisses périphériques et placer la Suisse sous protectorat. La propagande française entreprend de dépeindre alors la Confédération comme un repaire de réactionnaires qu'il importe de « révolutionner »[47] de l'intérieur. Les ministres français en Suisse sont chargés par Talleyrand de devenir des agitateurs politiques et de défendre systématiquement les tentatives de réformes contre les patriciens, notamment ceux de Bâle pour Joseph Mengaud. Ils se lient avec les révolutionnaires locaux que Laharpe[48], d'un côté, et Pierre Ochs[49], de l'autre, incitent à répondre favorablement à ces avances. L'intégration de la Suisse dans le système français se fait ainsi par étapes successives. En décembre 1797, l'armée française occupe la partie restante de l'évêché de Bâle. Au début du mois de janvier 1798, la France annexe Mulhouse après

Paris en 1789. Il rentre en Suisse en 1797, Marius Michaud, « Jean Nicolas Castella », *Dictionnaire historique de la Suisse*…

42 André Palluel-Guillard, « Suisse »…

43 De 1793 à 1795, la Suisse est l'unique pays avec les États-Unis où la France possède toujours une représentation diplomatique, Thierry Lentz et alii, *Histoire de la diplomatie française, I. Du Moyen Age à l'Empire*, Paris, coll. Tempus, Perrin, 2005, p. 600.

44 François Barthélémy (1747-1830) : diplomate, il entre dans la Carrière en 1768. Après des postes en Suède, en Autriche et en Angleterre, il est nommé ambassadeur en Suisse en 1791. Il y reste jusqu'en 1797, négociant aussi les traités de paix entre la France d'une part et la Prusse, l'Espagne et le Hesse-Cassel de l'autre. Bonaparte l'y renvoie entre 1802 et 1803. Jean Kauleck, *Papiers de Barthélémy, ambassadeur de France en Suisse 1792-1797*, Paris, Félix Alcan, 1894.

45 Jean Tulard et *alii*, *Histoire et dictionnaire de la Révolution française...*, p. 469.

46 Traité de Campo-Formio : signé le 17 octobre 1797 entre le général Bonaparte et l'Autriche, il reconnaît, entre autres, l'existence d'une République cisalpine. Bonaparte en profite pour arracher la Valteline aux Grisons de la Confédération helvétique et l'accorder à la nouvelle République cisalpine.

47 Pour cette thèse, André Palluel-Guillard, « Suisse »…

48 Frédéric-César de Laharpe (1754-1838) : après des études de droit, il est appelé par Catherine II pour éduquer son petit-fils, le futur Alexandre I[er] de 1782 à 1795. De retour en France, il crée le Club helvétique et prône l'instauration de la République en Suisse, alliée de la France.

49 Pierre Ochs (1752-1821) : bâlois, il fait des études de droit et fréquente les milieux éclairés suisses. Il s'engage ensuite dans la magistrature et dans la politique, en 1782 il est secrétaire du Grand Conseil bâlois, délégué à la Diète fédérale en 1786. Dès 1789, il ne cache pas ses sympathies pour la Révolution française et est chargé après Campo-Formio de rédiger la Constitution de la future République helvétique. Il proclame la République le 21 avril 1798.

négociation. Le 27 janvier, sous la pression populaire, Lausanne proclame l'indépendance de la République lémanique dans laquelle les Français entrent aussitôt pour en garantir la liberté. Dès lors, « secoués de l'intérieur et affolés par l'extérieur »[50], les gouvernements de Bâle, de Lucerne et même les patriciens de Berne, de Zurich et de Fribourg acceptent des réformes. Mais entrées en Suisse depuis le début du mois de février sous le commandement de Brune[51] et de Schauenburg[52], les troupes françaises marchent sur Berne, symbole réactionnaire pris le 5 mars. Largement pillée, la ville fournit le « Trésor de Berne » qui finance toute la campagne. Après cette prise, les Directeurs français hésitent sur la conduire à suivre ; démembrer la Suisse pour annexer le pays de Vaud et le Valais ou procéder à une réforme des institutions dans le cadre d'une République helvétique unitaire[53] ? La question est résolue lors de la nouvelle Diète d'Aarau, où sous l'influence de Mengaud[54], les députés helvétiques promulguent une Constitution le 12 avril 1798 créant une République unitaire. La conclusion d'une alliance offensive et défensive avec la France, le 19 août, met fin officiellement aux hostilités entre les deux pays et place la Suisse dans l'orbite française. Toutefois, dès le mois d'avril, des petits cantons démocratiques[55] de Suisse centrale et orientale commencent à se soulever contre la nouvelle République. Le général Schauenburg réussit, non sans peine, à réduire la rébellion mais en septembre, il doit mater une nouvelle révolte, dans le Nidwald. À cette instabilité militaire répond une agitation politique importante : lors de la Diète d'Aarau, les modérés ont eu comme unique souci d'écarter Ochs et Laharpe considérés comme trop jacobins[56]. Mais, en juin 1798, quand le commissaire français envoyé par le Directoire, Rapinat[57], décide, conjointement avec Schauenburg, d'épurer la République helvétique de ses

50 André Palluel-Guillard, « Suisse »…

51 Guillaume Marie Anne Brune (1763-1815) : après des études d'humanité, il se lie avec les futurs révolutionnaires Marat et Desmoulins. Il entre dans l'armée en 1791 et fait une progression fulgurante à partir de 1795 dans les armées de Suisse, d'Italie et de Hollande. Nommé maréchal en 1807, il est disgracié la même année pour républicanisme.

52 Alexis de Schauenburg (1748-1831) : il entre dans l'armée dès 1759, est nommé général de brigade en 1792 et de division en 1793. Il participe à l'invasion de la Suisse et devient le commandant en chef de l'armée après le départ de Brune. A la fin de l'année 1798, il est remplacé par Masséna et devient inspecteur des armées à Strasbourg.

53 Michel Kerautret, *Les Grands traités du Consulat (1799-1804),* Paris, Nouveau monde-Fondation Napoléon, 2002, p. 114.

54 Voir AMAE, Corr. Pol, Suisse, vol. 465-468.

55 Ils sont qualifiés de « démocratiques », car l'ensemble de la population mâle les administre par la démocratie des *Landsgemeinde* annuelles, Jean Suratteau « La Suisse dans le système français, 1799-1815 », Robert Devleeshouver, *Les Pays sous domination française 1799-1814*, Paris, Centre de documentation universitaire, 1968, p. 94.

56 André Palluel-Guillard, « Suisse »…

57 Jean-Jacques Rapinat (1755-1817) : beau-frère de Jean-François Reubell, avocat, président du tribunal pénal

éléments les plus anti-français, ils rappellent Ochs et Laharpe, accentuant le sentiment de défiance des Suisses à l'égard de la France. C'est donc dans un contexte très complexe et lourd d'enjeux politiques que Bignon fait ses premières armes diplomatiques. Le bilan final, un an après, est très positif.

Un secrétaire de légation entre observation et analyse des événements révolutionnaires

A priori, Bignon n'aurait dû jouer qu'un rôle très limité et n'aurait jamais dû apparaître dans la correspondance diplomatique. Mais les deux longues absences[58] de Joseph Mengaud qui se rend à la Diète d'Aarau, avant et après les troubles révolutionnaires, laissent Bignon seul dans la légation française de Bâle. Il en assure également l'intérim après le départ de Mengaud, remplacé par Perrochel[59], du 15 juin au 16 novembre 1798[60]. Dès lors, son action peut se diviser en plusieurs pôles. Il s'occupe des affaires courantes, le plus souvent des problèmes liés aux passeports et aux troubles causés par les émigrés contre-révolutionnaires français en Suisse. Il informe également ses supérieurs parisiens des événements pré-révolutionnaires qui se déroulent en Suisse, sans pour autant y jouer le rôle actif que se réservent les commissaires aux armées dépêchés par le Directoire[61].

Une fois Bignon installé à la légation française de Bâle, sa première tâche est de se familiariser avec ce nouveau poste, comme il le rapporte à Talleyrand deux jours après son arrivée, le 26 décembre 1797 : « Occupé en ce moment à recevoir du citoyen Bacher les renseignements qui peuvent m'être nécessaires dans le poste où votre confiance m'a placé, je me prépare, citoyen ministre à le remplir (…) à votre satisfaction »[62]. À cette date, il a déjà été présenté aux autorités du canton par l'ancien chargé d'affaires Théobald Bacher[63] qui laisse sa

du département du Haut-Rhin (1792-1794), il arrive en Suisse en 1798 en qualité d'adjoint de François-Philibert Le Carlier et lui succède en avril 1798 jusqu'en 1799. Il est juge à Colmar de 1805 à 1814.

58 La première dure du 9 janvier 1798 (20 nivôse an VI) au 2 février suivant (14 pluviôse). La seconde s'échelonne du 24 mars (4 germinal an VI) au 29 mai suivant (10 prairial an VI).

59 Henri de Perrochel (1751-1810) : ambassadeur en Espagne, il est ensuite chargé d'affaires en Suisse puis en Hollande de 1799 à 1800. Son passage en Suisse correspond à un apaisement des relations entre la France et la Confédération helvétique.

60 Soit du 27 prairial an VI au 26 brumaire an VII.

61 Ce phénomène de rivalité entre les pouvoirs civils et les pouvoirs militaires est commun dans toutes les Républiques sœurs ou alliées de la France à cette époque. Jacques Godechot, *Les commissaires aux armées sous le Directoire. Contribution à l'étude des rapports entre les pouvoirs civils et militaires*, Paris, Fustier, 1941.

62 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 464, fol. 361, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 nivôse an VI, (26 décembre 1797).

63 Théobald Bacher (1748-1813) : après une carrière militaire, il entre aux Affaires étrangères en 1773 et dès 1777 est nommé en Suisse où il demeure (à différents postes) jusqu'en 1797. Il part ensuite à Munich et à

place à Joseph Mengaud[64]. Dès le 9 janvier 1798, Bignon rédige son premier rapport, Mengaud étant parti à Aarau la veille auprès de la Diète helvétique. Quatorze suivent pendant l'absence du chargé d'affaires français. Les premières dépêches diplomatiques jamais écrites par Bignon dénotent une grande maîtrise de ce genre. Formellement, le secrétaire de légation respecte les conventions épistolaires, des formules de politesse exacte à la justification du texte en passant par la numérotation des lettres. Il adopte sans peine la règle d'un sujet par paragraphe et tend à ne pas évoquer plus de trois ou quatre sujets par missive. Il compose deux types de lettres ; l'un très formel et numéroté où il informe son ministre des événements suisses et bâlois, l'autre plus libre où il répond à des demandes, relatives à des cas particuliers, envoyées par Talleyrand. Toutefois, l'inexpérience de Bignon transparaît quelques fois dans le fonds des dépêches. Il transmet à plusieurs reprises des bruits qu'il n'a pas vérifiés auparavant[65]. Il n'hésite pas non plus, dans plusieurs cas, à conclure des anecdotes par un jugement personnel souvent naïf[66]. Ces pêchés véniels n'empêchent pas Talleyrand de saluer ce savoir-faire dans la première lettre qu'il lui envoie, le 26 janvier 1798[67]. Car, à ces qualités, Bignon ajoute une forte volonté de tout faire rapporter à son supérieur. Dépourvu d'instructions formelles[68], le secrétaire de légation l'informe aussi bien de la marche des événements révolutionnaires à Bâle que dans les cantons voisins, notamment ceux de Soleure[69], de Berne[70], de Zurich[71]. Les observations sur le canton de Bâle sont évidemment les

Ratisbonne puis est directeur général de la police à Vienne en 1809.

64 AMAE, Corr. Pol, Suisse, vol. 464, fol. 362, lettre de Bacher à Talleyrand, le 6 nivôse an VI (26 décembre 1797).

65 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 80, lettre de Bignon à Talleyrand, le 4 messidor an VI (22 juin 1798) : « Le remplacement des deux directeurs n'a pas encore été opéré. Le bruit de la démission de deux autres membres du Directoire était faux. »

66 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 466, fol. 185, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 germinal an VI (30 mars 1798) : « Les pays de ces contrées ne veulent pas de ces petits livrets qui viennent de Paris. Ils ne savent pas encore ces braves habitants que ces petits livrets renferment les principes de la vraie liberté. (…) Ces petits livrets qu'ils repoussent aujourd'hui avec une injuste prévention deviendront leur évangile et le code de leur bonheur ».

67 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 465, fol. 155, lettre de Talleyrand à Bignon, le 7 pluviôse an VI (26 janvier 1798) : « Je suis très satisfait de l'activité et du zèle que vous mettez dans votre correspondance ».

68 Il n'en recevra pas au cours de ces remplacements. Talleyrand ne lui enverra que de courtes lettres (jamais plus de deux pages) pour l'encourager à poursuivre ce qu'il fait, sans plus de détails.

69 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 465, fol. 131, lettre de Bignon à Talleyrand, le 2 pluviôse an VI (21 janvier 1798) : « Le canton de Soleure ne tardera sans doute pas à imiter celui de Bâle ».

70 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 465, fol. 179, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 pluviôse an VI (29 janvier 1798) : « Une secousse violente, produite par une longue oppression obstinée à se maintenir, a détaché le pays de Vaud du canton de Berne ».

71 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 465, fol. 200, lettre de Bignon à Talleyrand, le 14 pluviôse an VI (2 février 1798) : « Le canton de Zurich semble se préparer aussi graduellement à un changement nécessaire ».

plus nombreuses, Bignon étant le mieux placé possible. Il rapporte ainsi au ministre dès sa première dépêche le « mouvement populaire d'un genre nouveau qui a lieu dans le bailliage de Farnsbourg[72] »[73]. Il précise qu'il ignore encore si « ces premières commotions ont un but bien déterminé, si elles sont spontanées ou produites par des suggestions secrètes, si elles sont l'effet d'une haine individuelle contre le pays ou le commencement des efforts d'un peuple qui voudrait reconquérir ses droits » [74]. De même, il réunit de nombreux détails sur les réunions des personnes dites patriotiques à Bâle[75], sachant tout l'intérêt que Talleyrand y porte[76]. Il développe dans sa lettre du 11 janvier les circonstances dans lesquelles se tient une « petite réunion de patriotes connus qui, par amour pour leur pays, voudraient voir la forme de leur gouvernement se rapprocher de celle du gouvernement français »[77] . Bignon est contemporain de la transformation de la ville : sous la pression des événements décrits dans ses lettres des 9, 11, 13, 15 et 20 janvier[78] (en particulier l'incendie[79] des sièges baillivaux de Waldenburg[80], Farnsburg et Hompburg), le 20 janvier, le grand conseil du canton abolit les distinctions entre les habitants du canton et proclame l'égalité. Les « progrès de l'esprit d'indépendance dans le canton de Bâle »[81] ont été remarquables et sont bientôt imités par les autres cantons, notamment celui de Soleure puisque « des patriotes de ce canton sont [à Bâle] pour se

72 Farnsburg (écrit par Bignon Farnsbourg) : ancien château fort, il devient la ville chef-lieu du bailliage de Farnsburg depuis 1461 dans le haut pays du canton de Bâle. Aujourd'hui, la ville fait partie du canton de Bâle-Campagne.

73 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 465, fol. 62, lettre de Bignon à Talleyrand, le 20 nivôse an VI (9 janvier 1798).

74 *Ibid.*

75 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 465, fol. 71, lettre de Bignon à Talleyrand, le 22 nivôse an VI (11 janvier 1798) : « Il me vient à l'instant, citoyen ministre, des détails sur la réunion dont je vous ai parlé ci-dessus. Elle n'a été composée que de 32 personnes, dont 14 membres des Conseils ».

76 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 464, fol. 359, lettre de Talleyrand à Mengaud, le 5 nivôse an VI (25 décembre 1797) : « Vous observerez avec la plus grande attention et vous me rendrez compte dans le plus grand détail de tous les mouvements qui peuvent alors avoir lieu dans la Suisse, soit qu'il y ait une Diète extraordinaire, soit que des cantons tentent de rentrer dans la plénitude de leurs droits : toute réforme qui se rapprochera des bases de notre Constitution est sure de plaire aux directeurs, mais nous n'avons le droit d'en influencer aucune directement ».

77 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 465, fol. 71, lettre de Bignon à Talleyrand, le 22 nivôse an VI (11 janvier 1798).

78 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 465, lettres du 20 nivôse an VI (9 janvier 1798) fol. 62, du 22 nivôse (11 janvier) fol. 71, du 24 nivôse (13 janvier) fol. 84, et du 26 nivôse (15 janvier) fol. 94.

79 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 465, fol. 84, lettre de Bignon à Talleyrand, le 24 nivôse an VI (13 janvier 1798) : « Vous avez appris par ma lettre du 20 courant, citoyen ministre, l'insurrection des communes du bailliage de Farnsbourg ».

80 Waldenburg (aussi écrit Waldenbourg) : canton de Bâle-Campagne.

81 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 465, fol. 93, lettre de Bignon à Talleyrand, le 26 nivôse an VI (15 janvier 1798).

consulter sur la marche qu'ils vont suivre »[82]. Dès le 25 janvier, Bignon livre une première conclusion des événements : « le canton de Bâle (…) n'offre aujourd'hui que le spectacle tranquille d'une régénération volontaire et qui n'est entravée par aucune résistance »[83] . Jusqu'au retour de Mengaud le 2 février, il continue d'écrire la chronique des événements bâlois[84] qu'il dresse tous les deux jours dans des lettres excédant rarement quatre pages. S'il indique fidèlement les circonstances révolutionnaires, le secrétaire français se garde d'y prendre part. Il se contente de relater la succession des pouvoirs et des hommages que les nouvelles autorités rendent à la représentation française[85]. D'ailleurs Talleyrand ne lui assigne pas d'autres rôles, comptant sur Mengaud pour une analyse plus fine de la situation suisse. Il invite donc Bignon « à continuer et à ne [lui] rien laisser ignorer de tout ce qu'[il] observe d'intéressant dans ce moment où le Directoire est impatient d'apprendre comment seront accueillis les arrêtés qu'il a fait notifier aux divers cantons »[86]. Dans la même lettre, il lui garantit l'utilité de ces rapports en lui spécifiant qu'il « fai[t] insérer dans divers journaux les anecdotes qu'[il lui] a transmises et qu'[il] en tire ainsi un parti utile à la cause de la liberté dont [ils] veulent propager les principes »[87]. Ainsi, durant ce mois d'intérim, Bignon s'est favorablement fait remarquer par son supérieur qui lui témoigne de sa satisfaction dans chaque lettre[88]. Ses soins à instruire le ministre le plus sérieusement possible, sa capacité à trouver des informations et son sens de la synthèse ont été des atouts considérables pour ces conditions très particulières[89]. Bignon paraît d'ailleurs très conscient de ses qualités et du gain qu'il en a retiré auprès du ministre puisqu'après le retour de Mengaud, il couche sur le papier des

82 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 465, fol. 131, lettre de Bignon à Talleyrand, le 2 pluviôse an VI (21 janvier 1798).

83 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 465, fol. 150, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 pluviôse an VI (25 janvier 1798).

84 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 465, fol. 116, lettre de Bignon à Talleyrand, le 30 nivôse an VI (19 janvier 1798) : « Je vous remets ci-joint le bulletin des événements qui se sont passés dans ce canton, hier le 29 et aujourd'hui le 30 ».

85 *Ibid.* : « La légation française a reçu pareillement du pouvoir qui finit [le Grand conseil de la ville] et du pouvoir qui commence [le comité réuni pour la concorde et le salut public] des marques de leur considération ».

86 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 465, fol. 155, lettre de Talleyrand à Bignon, le 7 pluviôse an VI (26 janvier 1798).

87 *Ibid.*

88 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 465, fol. 199, le 13 pluviôse an VI (1er février 1798) : « La manière dont vous avez suivi les évolutions bâloises, le compte intéressant que vous avez rendu, ont mérité l'approbation du Directoire et je me fais un plaisir de vous réitérer les assurances de toute la mienne ».

89 Ce détail n'a pas échappé à Talleyrand, i*bid.* : « Le zèle que vous avez montré dans un poste qui est devenu actif aussitôt que vous êtes arrivé (…) ».

« Observations sur l'état actuel de la Suisse »[90] à destination de Talleyrand. Sur sept pages, il constate l'arrêt du mouvement révolutionnaire qu'il impute aux édiles suisses. En effet, il explique que les réformes entreprises à Berne, Soleure etc. « ont été presque totalement l'ouvrage de la peur. C'est elle qui a décidé les magistrats à courir d'eux-mêmes au devant d'une mutation, dont la nécessité paraissait inévitable. (…) Ils pensent aujourd'hui, ou du moins ils affectent de penser que les mesures de la France n'étaient que comminatoires, que des raisons de politique empêchent une invasion, qu'une barrière soudaine s'est élevée entre eux et la République »[91]. Cette hypothèse est ensuite vérifiée dans sept cantons – Berne, Soleure, Lucerne, Bâle, Zurich, Schaffhouse et Saint Gall – dont Bignon livre une étude détaillée. Il conclut ces observations par la prévision du soulèvement des petits cantons qui se cabrent devant une autorité centrale[92].

Après avoir assisté à la naissance de la Révolution en Suisse, Bignon témoigne, lors de la seconde absence de Mengaud, de sa difficile mise en place. Durant deux mois (du 24 mars au 29 mai 1798), il relate les bouleversements du pays. De nouveaux acteurs interviennent dans ses dépêches ; le général en chef de l'armée française, Brune, les commissaires du Directoire Le Carlier[93] puis Rapinat, les assemblées nationales de chaque canton et le Corps législatif enfin réuni pour promulguer la Constitution créant la République helvétique. Le centre politique s'est déplacé à Aarau, et Bâle ne joue donc plus qu'un rôle mineur au moment de l'instauration d'une République une et indivisible. L'arrivée, dès le 28 mars, de Le Carlier, en liaison directe avec Paris, prive encore un peu plus Bignon de ses prérogatives[94], le commissaire aux armées ayant reçu la mission d'organiser la nouvelle République helvétique. Dès lors, les vingt-cinq lettres envoyées par Bignon se font l'écho fidèle des soubresauts politiques du canton de Bâle. Dans un premier temps, il s'attarde sur l'acceptation du projet d'acte constitutionnel par le canton de Bâle[95], sur l'élection des députés pour le Corps législatif

90 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 465, fol. 327, « Observations sur l'état actuel de la Suisse, Bâle, le 2 ventôse », voir Annexe n°1.

91 *Ibid.*

92 *Ibid. :* « Les petits cantons, ceux surtout qui jouissent de la liberté la plus illimitée, ne regarderont pas comme une amélioration, un ordre des choses dans lequel ils se trouveront obligés d'obéir à un gouvernement placé loin d'eux ».

93 François-Philibert Le Carlier (1752-1799) : avocat, député aux États généraux, il est membre de la Convention puis du Conseil des Anciens en 1795.

94 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 466, fol. 162-439.

95 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 466, fol. 154, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 germinal an VI (26 mars 1798) : « Le plan de la Constitution déjà adopté par cette assemblée sera présenté à l'acceptation du peuple, et le jour suivant, il sera procédé à l'élection des membres du corps législatif ».

ainsi que, une nouvelle fois, sur la conduite des cantons voisins[96]. Puis rapidement, il évoque la situation de plus en plus tendue dans les « cantons démocratiques ». Sous cette dénomination, il parle des cantons de petites tailles qui ne se résolvent pas à la nouvelle organisation unitaire du pays, à l'instar de ceux d'Unterwald, d'Appenzell, d'Uri et de Schwytz. Il condamne sans nuance leurs habitants, qu'il ne nomme avec mépris que « paysans ». Il les juge incapables de discerner le progrès[97]. Pour autant, il appréhende avec lucidité les raisons qui poussent les élites de ces cantons à se regrouper contre une république unitaire. À ses yeux, « régis par l'habitude, plus que par des loix, maîtres absolus de leurs magistrats qu'ils nomment et destituent à leur gré, ces cantons regardent comme des entraves, les règles établies par la constitution pour diriger l'exercice même de leurs droits »[98]. Face à cette hostilité à peine voilée, Bignon ne peut agir. Talleyrand le lui rappelle dans une missive du 13 avril : « Pour les conduire à cette fin [l'accession à la constitution], je m'en rapporte au zèle et aux talents des agents et des commissaires du Directoire. En attendant et en l'absence du citoyen Mengaud, je vous invite à continuer de me tracer, comme vous le faîtes, le tableau progressif de cet acheminement des esprits vers le nouvel ordre des choses »[99]. La passivité du secrétaire de légation est absolue : il ne peut que rapporter les événements auxquels il assiste de plus ou moins loin. Une différence est visible dans le traitement des informations qui concernent Bâle et le reste de la Suisse. Dans le premier cas, le croisement des sources est sensible, même si Bignon ne nomme jamais ses informateurs[100]. Fort de ces connaissances, il affirme à Talleyrand qu' « un assez grand nombre de citoyens verrait sans répugnance la réunion de Bâle à la République française, surtout si cette réunion devait les exempter des contributions auxquelles ils se croient exposés en ce moment »[101]. Dans le second cas, il se plaint hautement du manque d'informations qui l'empêche d'établir des rapports précis[102]. Il est

96 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 466, fol. 185, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 germinal an VI (30 mars 1798) : « Dans les cantons de Berne et de Fribourg, les assemblées primaires procèdent aussi aux élections, conformément au plan de constitution qu'elles ont pareillement accepté ».

97 *Ibid.* : « Les paysans de ces contrées ne veulent pas de ces petits livrets qui viennent de Paris ».

98 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 466, fol. 190, lettre de Bignon à Talleyrand, le 12 germinal an VI (1er avril 1798).

99 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 466, fol. 216, lettre de Talleyrand à Bignon, le 24 germinal an VI (13 avril 1798).

100 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 466, fol. 192, lettre de Bignon à Talleyrand, le 14 germinal an VI (3 avril 1798). Il parle seulement de « lettres dignes de confiance ».

101 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 466, fol. 201, lettre de Bignon à Talleyrand, le 18 germinal an VI (7 avril 1798).

102AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 466, fol. 244, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 floréal an VI (25 avril 1798) : « Placé loin du centre des affaires et des rapports actuels, je ne puis vous rendre un compte bien précis de la

alors obligé de se fonder sur des lettres invérifiables. Aussi les renseignements relatifs à ce sujet sont-ils systématiquement présentés avec circonspection[103]. Cette démarche est appréciée par Talleyrand qui l'exhorte à continuer, malgré les faiblesses inhérentes des rapports composés loin des faits[104]. Rasséréné par les ordres reçus, Bignon persévère dans cette voie. Il décrit en détail la prise de Lucerne par « une troupe de paysans »[105] au début du mois de mai puis sa reprise par les troupes françaises[106] et la capitulation finale des cantons rebelles[107]. Il se lance de même dans un suivi très minutieux des affaires débattues au Corps législatif réuni à Aarau : chacune de ses lettres consacre quelques lignes à l'ordre du jour. Le 5 mai, par exemple, il annonce à Talleyrand que le Corps législatif « vient de fixer par décret sa résidence et celle du Directoire exécutif dans la ville d'Aarau »[108]. Quelques jours après, il est en mesure de prévenir le ministre « d'un germe de désunion dans le gouvernement helvétique »[109]. Ce second remplacement de Mengaud à Bâle élargit l'expérience de Bignon. Ses dépêches portent la trace de son mûrissement, en particulier dans sa gestion des sources et de leur analyse. Si, au cours du mois de janvier, il se cantonne majoritairement à une simple narration des faits, de mars à mai il explicite bien davantage les événements qu'il décrit. De la même façon, il définit plus rapidement les enjeux des soulèvements et des résistances au nouvel ordre des choses. Enfin, peu à peu, il apprend à ne plus livrer son opinion et à rester neutre, quoique ses jugements ponctuent encore la fin des lettres. La gestion solitaire de la légation pendant six mois favorise l'éclosion de nouveaux talents. Désormais, il a moins à observer des événements révolutionnaires qu'à assumer le poids des activités habituelles d'un chargé d'affaires.

Gérer une légation dans un pays en révolution

Dès le 12 juin, Bignon apprend le rappel de Mengaud, sans connaître pour autant son

situation véritable des cantons non conformistes ».

103 Bignon a acquis cette méthode au cours de son second intérim. Durant le premier, la critique des sources était moins poussée, comme le prouvent ses premières lettres.

104 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 466, fol. 308, lettre de Talleyrand à Bignon, le 17 floréal an VI (6 mai 1798) : « Quoique que vous soyez éloigné du centre des affaires et des cantons rebelles, je vous prie de continuer à me transmettre tout ce que vous apprendrez d'intéressant ».

105 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 466, fol. 275, lettre de Bignon à Talleyrand, le 12 floréal an VI (1er mai 1798).

106 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 466, fol. 293, lettre de Bignon à Talleyrand, le 14 floréal an VI (3 mai 1798).

107 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 466, fol. 330, lettre de Bignon à Talleyrand, le 22 floréal an VI (11 mai 1798).

108 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 466, fol. 304, lettre de Bignon à Talleyrand, le 16 floréal an VI (5 mai 1798).

109 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 466, fol. 412, lettre de Bignon à Talleyrand, le 4 prairial an VI (23 mai 1798).

rôle exact dans les mois à venir[110]. Une lettre datée du 15 juin vient y remédier : Talleyrand prescrit à l'ancien chargé d'affaires de remettre au secrétaire « les archives de la légation ainsi que (…) la fonction de chargé d'affaires en ce qui concerne la délivrance des passeports et la légalisation jusqu'à ce une mission nouvelle ait été organisée »[111]. Le titre de chargé d'affaires n'est pas attribué car la présence du commissaire du Directoire Rapinat permet la poursuite des échanges officiels entre la République helvétique et un représentant français[112]. Cette non-attribution du titre[113] prouve à quel point les commissaires aux armées ont réussi à supplanter le réseau diplomatique dans les pays où l'armée française est présente. Toutefois, Talleyrand et, plus largement le ministère des Relations extérieures, ne renoncent pas à influer sur la destinée du pays. Dans la suite de la lettre du 15 juin, il demande à Bignon de « continuer à [l]'informer de tout ce qui peut [l'] intéresser dans [se]s relations avec la Suisse, et dans les événements intérieurs de ce pays »[114]. Si Bignon tient la correspondance diplomatique seul dès le 18 juin, la passation de pouvoirs entre Mengaud et lui se déroule dans un fort climat d'hostilité. L'ancien chargé d'affaires refuse de remettre la totalité des archives de la légation[115] et demande à Bignon d'installer son bureau dans sa maison[116], gardant ainsi un œil sur ses agissements. Cette situation pénible[117] se prolonge jusqu'au début du mois d'août, Mengaud ne

110 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 46, lettre de Bignon à Talleyrand, le 24 prairial an VI (12 juin 1798) : « Le citoyen Mengaud m'a communiqué la lettre, par laquelle vous lui avez transmis l'arrêté du Directoire exécutif qui prononce son rappel et m'a déclaré qu'il allait cesser ses fonctions. Quoique vous ne m'ayez donné, citoyen ministre, aucun ordre pour cette circonstance nouvelle, je vais continuer les travaux journaliers de la légation (…) ».

111 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 56, lettre de Talleyrand à Bignon, le 27 prairial an VI (15 juin 1798).

112 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 56, lettre de Talleyrand à Bignon, le 27 prairial an VI (15 juin 1798) : « Il est inutile que vous en preniez le titre parce que toutes les communications officielles doivent avoir provisoirement lieu entre le gouvernement helvétique et le commissaire du Directoire français, le citoyen Rapinat ».

113 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol 467, fol. 54. Talleyrand a visiblement hésité car dans la lettre du 15 juin (27 prairial an VI) à Mengaud, il lui indique que Bignon « fera la fonction de chargé d'affaires près la République helvétique jusqu'à ce qu'on ait organisé une mission nouvelle », avant de se raviser et de barrer la phrase.

114 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 56, lettre de Talleyrand à Bignon, le 27 prairial an VI (15 juin 1798).

115 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 263, lettre de Bignon à Mengaud, le 18 thermidor an VI (5 août 1798) : « Les procédés étranges et non mérités que vous vous êtes permis envers moi me font un devoir de m'interdire toute relation directe avec vous. J'ai l'honneur de vous prévenir en conséquence que le citoyen Brendlin, notaire, se rendra demain matin chez vous pour y recevoir tous les objets dépendants de la légation qui sont encore entre vos mains ».

116 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 265, lettre de Bignon à Talleyrand, le 18 thermidor an VI (5 août 1798) : « J'ai conservé pour lui, depuis son rappel, tous les égards que la bienséance exige et même une espèce de soumission dont il convenait peut-être de me dispenser. Il désirait que mon bureau restât dans sa maison. Comme vous m'avez laissé libre sur ce point, citoyen ministre, j'ai satisfait à ses désirs ».

117 *Ibid.* : « Il a ouvert, avec des transports aussi violents qu'incompréhensibles, les cartons où elles [les archives] étaient enfermées, les a renversées par terre, et saisissant à plusieurs reprises ses pistolets, s'est livré contre moi à des menaces plus ridicules que terribles ».

quittant Bâle que le 10[118]. Pendant cette difficile mise en place, Bignon peut compter sur le soutien de Talleyrand qui lui confie, le 14 août, qu'il « approuve la manière dont [il s'est] conduit en cette occasion »[119]. Du départ de Mengaud jusqu'à l'arrivée de l'ambassadeur Perrochel, retenu longuement en Espagne, le 8 novembre 1798, Bignon demeure le seul agent diplomatique à Bâle[120]. Durant cette période, il expédie 74 dépêches numérotées à son ministre. Deux thèmes s'y dégagent aisément ; l'observation des événements politiques de la nouvelle République helvétique et la gestion des affaires liées à la légation – passeports, défense des intérêts français.

Des soubresauts politiques affectant toujours la Suisse, Bignon rapporte fidèlement leur existence et leurs conséquences à Talleyrand, conformément à ses ordres du 15 juin. Il n'y joue aucun rôle, contrairement au commissaire Rapinat qui intervient plusieurs fois dans la démission et la nomination des directeurs et des ministres suisses[121]. Ces ingérences du commissaires et leurs implications aussi bien françaises que suisses sont l'objet principal des dépêches de la fin du mois de juin et du début du mois de juillet. Le 20 juin[122], Bignon annonce la démission forcée de deux directeurs, Bay[123] et Pfyffer[124]. Le 22, il la dément, avouant s'être fondé sur une rumeur[125]. Le 26 et le 28, il fait part de l'annulation émise par le Directoire français de tous les actes entrepris par Rapinat et la liesse du Corps législatif suisse[126]. Le 30, il rapporte la réintégration surprise de Rapinat dans ses fonctions[127]. Le 4 et le

118 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 288, lettre de Bignon à Talleyrand, le 26 thermidor an VI (13 août 1798) : « Le citoyen Mengaud a quitté la ville, le 23 de ce mois ».

119 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 289, lettre de Talleyrand à Bignon, le 27 thermidor an VI (14 août 1798).

120 Aucune mention d'un secrétaire ou d'une aide n'est faite dans la correspondance de Bignon.

121 Proclamée le 12 avril, la Constitution suisse met en place un gouvernement quasi identique à celui du Directoire français. L'exécutif est incarné par cinq directeurs, le législatif par deux chambres (le Grand Conseil et le Sénat) réunis en un Corps législatif.

122 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 77, lettre de Bignon à Talleyrand, le 2 messidor an VI (20 juin 1798).

123 David Ludwig Bay (1749-1832) : avocat suisse réputé, il devient major de cavalerie en 1792. À la tête des familles patriciennes de Berne, il est élu sénateur en 1798 puis Directeur pendant deux mois. Démissionnaire sous la pression française, il se retire de la vie politique en 1802, Christoph Zürcher, « David Ludwis Bay », *Dictionnaire historique…*

124 Alphons Pfyffer (1743-1822) : lieutenant dans la garde suisse, il devient chancelier de Lucerne en 1789 et membre du Grand Conseil de la ville. Député au Grand Conseil, il devient Directeur en 1798. Après sa démission, il retrouve sa place de député, Markus Lischer, « Alphons Pfyffer », *Dictionnaire historique…*

125 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 79, lettre de Bignon à Talleyrand, le 4 messidor an VI (22 juin 1798).

126 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 106, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 messidor an VI (28 juin 1798) : « Dans la chaleur de la joie que ce changement a produit, on annonce que le Corps législatif a décidé de l'envoi à Paris de quatre de ses membres pour porter au Directoire français l'expression de sa reconnaissance pour l'indépendance qui vient de lui être rendue et garantie à l'avenir ».

127 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 108, lettre de Bignon à Talleyrand, le 12 messidor an VI (30 juin

6 juillet, il avoue son incompréhension devant les retournements incessants de situation[128]. En relevant le mécontentement des Suisses devant ces initiatives intempestives, il suggère qu'on laisse les apparences sauves et que « la Suisse (…) conserve toute la latitude constitutionnelle pour effectuer son organisation intérieure à peine commencée »[129]. Cette proposition révèle déjà le caractère peu interventionniste de Bignon : si la France a, comme elle le prétend, donné la liberté à un pays, qu'elle la lui laisse intacte au moins pour son organisation, pense-t-il à mots peu couverts. En Italie et plus tard en Prusse et en Pologne, il renouvellera ce souhait, déjà présent en 1798. Une fois cette crise constitutionnelle passée, Bignon se contente de relever les différents événements qui ont lieu en Suisse ; les discussions du Corps législatif[130], la naissance[131] puis l'anéantissement[132] de la rébellion des petits cantons, les mouvements militaires français[133] et des faits inusuels, tels le développement d'une épizootie dans le canton de Bâle[134]. L'énonciation de ces épisodes satisfait Talleyrand qui n'en attend pas plus de la part de son agent. Il le tient d'ailleurs complètement à l'écart des négociations parisiennes du traité d'alliance[135] entre la France et la Confédération helvétique, ne les mentionnant pas dans ses lettres.

Par contre, Bignon joue un rôle beaucoup plus actif dans le quotidien de la légation française. Plusieurs tâches lui sont échues, dont les plus importantes sont la délivrance des passeports et la défense des intérêts des Français installés en Suisse. Lors de ses premiers

1798).

128 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 120, lettre de Bignon à Talleyrand, le 18 messidor an VI (6 juillet 1798).

129 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 114, lettre de Bignon à Talleyrand, le 16 messidor an VI (4 juillet 1798).

130 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 160, lettre de Bignon à Talleyrand, le 30 messidor an VI (18 juillet 1798) sur le lieu de résidence du gouvernement. Vol. 468, fol. 204, lettre de Bignon à Talleyrand, le 26 vendémiaire an VII (17 octobre 1798) sur une invocation à l'Être suprême, fol. 210, le 28 vendémiaire an VII (19 octobre 1798) sur les plans financiers, et fol. 267, le 8 brumaire an VII (29 octobre 1798) sur la levée d'un corps militaire d'élite.

131 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 468, fol. 4, lettre de Bignon à Talleyrand, le 16 fructidor an VI (2 septembre 1798).

132 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 468, fol. 98, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 fructidor an VI (14 septembre 1798) et fol. 100, 2e jour complémentaire an VI (18 septembre 1798).

133 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 468, fol. 18, lettre de Bignon à Talleyrand, le 20 fructidor an VI (6 septembre 1798).

134 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 251, lettre de Bignon à Talleyrand, le 4 thermidor an VI (22 juillet 1798), pour la première mention. Talleyrand lui demande instamment de la surveiller pour éviter une contagion en France, fol. 289, lettre du 27 thermidor an VI (14 août 1798). L'épizootie disparaît quelques jours après, fol. 401, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 fructidor an VI (23 août 1798).

135 Il est signé le 19 août par Talleyrand d'une part et Zeltner et Jenner de l'autre, Michel Kerautret, *Les grands traités du Consulat …,* p. 121.

intérim, ces questions sont très peu abordées par le secrétaire de légation[136] alors qu'elles prennent la première place lors de ce remplacement[137]. Cette question est d'autant plus importante en Suisse que ce pays frontalier de la France accueillait, avant l'entrée des troupes françaises, de nombreux émigrés, nobles et religieux. La tâche de Bignon est donc multiple. Dès la proclamation de la république en Suisse, il veille à l'expulsion de tous les émigrés présents sur son sol[138]. Sollicité par certains, il essaie d'obtenir des dérogations de la part de Talleyrand[139]. Mais le ministre des Relations extérieures s'y refuse et renvoie les suppliants à Rapinat, signifiant son impuissance en même temps qu'une fin de non-recevoir[140]. Dès lors, Bignon adopte une attitude beaucoup plus sévère, ce dont Talleyrand le félicite[141]. Outre l'expulsion des émigrés, Bignon surveille également les agissements des prêtres et religieux suisses, le Directoire français les soupçonnant d'exciter et de fanatiser leurs voisins français[142]. Si leurs mouvements sont trop virulents, le diplomate est invité à « en porter plainte auprès du gouvernement helvétique et [à] appeler sa surveillance sur les individus signalés »[143]. Ces demandes sont immédiatement suivies d'effet : le Directoire suisse délègue l'affaire au préfet concerné qui « se charge de défendre à tous ces individus de mettre le pied sur le territoire français »[144]. Félicité par son supérieur, Bignon n'a plus qu'à remercier le gouvernement suisse de son zèle. Une seconde facette de son travail consiste à viser les passeports des étrangers souhaitant se rendre en France. Dans une Europe liguée contre la France, des exceptions sont accordées, notamment aux marchands autrichiens souhaitant se rendre aux foires de

136 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 465, fol. 94, lettre de Bignon à Talleyrand, le 26 nivôse an VI (15 janvier 1798). Il demande des précisions sur la loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797).

137 Il a d'ailleurs le titre de chargé d'affaires dans ce domaine.

138 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 49, lettre de Bignon à Talleyrand, le 26 prairial an VI (14 juin 1798) : « J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un arrêté du citoyen Rapinat (…) qui expulse tous les émigrés du territoire helvétique ».

139 *Ibid.*

140 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 89, lettre de Talleyrand à Bignon, le 6 messidor an VI (24 juin 1798) : « Au lieu d'accueillir leurs réclamations, je vous invite à les renvoyer au commissaire Rapinat qui a déjà publié une proclamation à ce sujet ».

141 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 184, lettre de Talleyrand à Bignon, le 5 messidor an VI (23 juin 1798) : « J'approuve l'extrême défiance que vous apportez à ne viser les pièces relatives à des Français qui se trouvent actuellement hors du territoire de la République qu'après qu'il vous a été prouvé que les réclamans ne sont point sur la liste des émigrés ».

142 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 122, lettre de Talleyrand à Bignon, le 19 messidor an VI (7 juillet 1798) : « Je suis informé que les prêtres suisses qui sont restés dans le Leimenthal (sic), canton de Soleure, les capucins de Dornech viennent exciter le trouble et prêcher le fanatisme et la rébellion parmi nos ressortissants du canton de Reinach et des environs ».

143 *Ibid.*

144 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 150, lettre de Bignon à Talleyrand, le 26 messidor an VI (14 juillet 1798).

Beaucaire. Talleyrand justifie ce cas par la réciprocité : « Comme la légation impériale a permis aux Français de passer sur territoire autrichien pour se rendre à la foire de Zurzac en Suisse, vous pouvez user de réciprocité, et viser les passeports des négociants d'Autriche et d'Empire pour la destination de Beaucaire »[145]. Il y revient quelques mois plus tard pour tempérer les ardeurs belliqueuses de Bignon. Prétextant l'absence d'accréditation de la légation autrichienne, il souhaitait arrêter de certifier le sceau de cette légation[146]. Patiemment, le ministre lui répète ses intentions[147]. Dans la délivrance des passeports aux Suisses, Bignon doit également compter avec une réforme mise en place au cours de son intérim[148]. Elle suppose que le passeport soit signé par un sous-préfet de district suisse avant de l'être par le chargé d'affaires français. Or, comme il l'indique, à juste titre, à Talleyrand, « [il] n'est point présumé connaître les signatures des sous-préfets nationaux, mais seulement des autorités qui correspondent officiellement avec [lui], particulièrement celui du ministre des Relations extérieures »[149]. La plainte des Français étant remontée au ministère suisse, la procédure des visas est modifiée quelques jours plus tard : les dix-huit préfets nationaux se chargent désormais de cette procédure, au grand soulagement de Bignon[150]. La vigilance du chargé d'affaires a évité une défaillance possible dans le système de contrôle des passeports. Cette qualité est aussi à l'origine de la découverte d'un trafic de faux passeports établi à Constance. Talleyrand informe Bignon de l'existence d'un tel trafic le 25 septembre 1798 et l'exhorte à « découvrir, s'il [lui] est possible, le nom de l'individu qui fait à Constance l'infâme métier de faussaire »[151]. Le diplomate alerte alors des « personnes sures à Constance pour tâcher d'obtenir des renseignements »[152]. Dès le 11 octobre, il transmet des informations, rapidement corroborées par ses contacts, dont il ne livre pas les noms, de Constance[153]. Cette affaire

145 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 89, lettre de Talleyrand à Bignon, le 6 messidor an VI (24 juin 1798).

146 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 468, fol. 164, lettre de Bignon à Talleyrand, le 14 vendémiaire an VII (5 octobre 1798).

147 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 468, fol. 212, lettre de Talleyrand à Bignon, le 28 vendémiaire an VII (19 octobre 1798) : « Je pense, ainsi que je vous l'ai déjà dit, que vous devez user de la plus exacte réciprocité ».

148 Il en fait mention à Talleyrand le 16 thermidor an VI (3 août 1798), AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 262.

149 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 289, lettre de Talleyrand à Bignon, le 27 thermidor an VI (14 août 1798).

150 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 467, fol. 401, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 fructidor an VI (23 août 1798) : « Il me semble que la formalité actuellement exigée offre une garantie suffisante ».

151 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 468, fol. 119, lettre de Talleyrand à Bignon, le 4 vendémiaire an VII (25 septembre 1798).

152 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 468, fol. 144, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 vendémiaire an VII (1er octobre 1798).

153 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 468, fol. 183, lettre de Bignon à Talleyrand, le 20 vendémiaire an VII (11

prouve la ferme implantation de Bignon en Suisse puisqu'il y dispose d'une ébauche de réseau de renseignements. Il est un pivot des intérêts français, reconnu dans ce rôle à la fois par le ministère de Paris et par les Français installés sur place. Ainsi, lorsque des réclamations naissent relativement au traité d'alliance entre la Suisse et la France, c'est vers lui que se tournent les commerçants français.

L'article 15 du traité a annoncé un traité de commerce entre les deux nations. En l'attendant, il est prévu que « les citoyens des deux Républiques seront respectivement traités comme ceux des nations les plus favorisées »[154]. Or cette attente engendre des conflits entre commerçants suisses et français car les Suisses refusent d'abroger leurs usages anciens, notamment les corporations. « Tous les Français qui se présentent en Suisse pour exercer leur commerce ou leur industrie invoquent [alors] inutilement la réciprocité qui leur est garantie et les administrations maintiennent à leur détriment les privilèges exclusifs du régime olygarchique »[155]. Au cours des jours suivants, Bignon se plaît à rapporter plusieurs illustrations[156] de cette assertion. Dans le même temps, il plaide avec ardeur la cause de ses compatriotes auprès du ministère suisse des Relations extérieures. Celui-ci se débarrasse provisoirement du problème en accordant des permissions temporaires aux citoyens français présentant des critères conformes aux lois suisses[157]. Talleyrand approuve les démarches de Bignon qu'il reconnaît fondées dans sa lettre du 19 octobre suivant :

> Je conçois combien sont fondées les réclamations des négociants français qui, malgré le nouveau traité d'alliance ne sont pas encore reçus à exercer librement leur commerce en Suisse, à cause du privilège exclusif des anciennes corporations helvétiques qui ne sont point abolies par une loi expresse. Le ministre français qui va incessamment résider à Lucerne[158] aura pour instructions spéciales de ne point perdre de vue cet objet important, et de requérir la stricte exécution du traité. En attendant je vous invite à redoubler, comme vous le faîtes, vos instances en faveur de nos concitoyens. La permission particulière que le citoyen Wahr d'Arlesheim[159] vient d'obtenir d'ouvrir un magasin à Bâle, prouve déjà que le gouvernement helvétique se

octobre 1798).

154 Cité dans Michel Kerautret, *Les Grands Traités…*, p. 120.

155 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 468, fol. 147, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 vendémiaire an VII (1er octobre 1798).

156 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 468, fol. 162, lettre de Bignon à Talleyrand, le 14 vendémiaire an VII (5 octobre 1798) et fol. 181, lettre du 18 vendémiaire an VII (9 octobre 1798).

157 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 468, fol. 204, lettre de Bignon à Talleyrand, le 26 vendémiaire an VII (17 octobre 1798).

158 Talleyrand désigne sous ce terme Perrochel.

159 Arlesheim, ville de Suisse, canton de Bâle-campagne, district d'Arlesheim.

montrera facile sur cet objet[160].

L'étude de ce cas montre le jeune diplomate à l'écoute des préoccupations des Français installés à Bâle et dans toute la Suisse. Il n'hésite pas à les relayer auprès du gouvernement près duquel il est envoyé et à obtenir des résultats significatifs. Il n'est pas étonnant que Talleyrand lui confie alors d'autres missions de cet acabit telles la réouverture d'une chapelle catholique à Bâle à la demande de Français[161], ou encore le processus de levée de séquestres sur une ancienne chapelle impériale désormais en territoire français[162]. À chaque fois, ces opérations mettent Bignon aux prises avec des autorités, suisses dans le premier cas et autrichiennes dans le second. Il y gagne un surcroît d'assurance ainsi qu'un crédit supérieur auprès de son supérieur. Talleyrand le lui manifeste concrètement en le nommant, quatre jours après l'arrivée de Perrochel, secrétaire de légation près la République cisalpine[163]. Nommé le 21 novembre, Bignon est censé attendre son successeur avant son départ, d'une part pour éviter la vacance de son poste et de l'autre pour instruire le nouveau chargé d'affaires Perrochel des affaires courantes[164]. Celui-ci est arrivé le 8 novembre à Lucerne où Bignon l'a rejoint dès le 16[165]. C'est dans cette ville que le secrétaire apprend sa mutation. Ne l'ayant pas demandée, Bignon peut la regarder comme une marque d'estime du ministre. En l'envoyant dans un pays en plein bouleversement où il manque d'appuis stables – les ambassadeurs ne restent sur place que quelques mois avant d'être rappelés – Talleyrand lui prouve ostensiblement sa confiance. Fort de son expérience de secrétaire dans un pays en révolution, Bignon semble aborder ce nouveau poste avec assurance, en s'y rendant plus tôt que son ministre ne le lui a ordonné[166].

160 AMAE, Corr., Pol, Suisse, vol. 468, fol. 275, lettre de Talleyrand à Bignon, le 28 vendémiaire an VII (19 octobre 1798).

161 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 468, fol. 161, lettre de Talleyrand à Bignon, le 14 vendémiaire an VII (5 octobre 1798).

162 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 468, fol. 171, lettre de Talleyrand à Bignon, le 16 vendémiaire an VII (7 octobre 1798).

163 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 468, fol. 359, lettre de Bignon à Talleyrand, le 1er frimaire an VII (21 novembre 1798) : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 18 de ce mois, par laquelle vous m'avez transmit (sic) l'arrêté du Directoire exécutif qui me nomme secrétaire de légation près la République cisalpine ».

164 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 468, fol. 394, lettre de Bignon à Talleyrand, le 15 frimaire an VII (5 décembre 1798).

165 AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 468, fol. 347, lettre de Bignon à Talleyrand, le 26 brumaire an VII (16 novembre 1798).

166 Sous la pression, il est vrai, de l'avancée militaire des Autrichiens le long de la route qu'il doit prendre. AMAE, Corr. Pol., Suisse, vol. 468, fol. 410, lettre de Bignon à Talleyrand, le 21 frimaire an VII (11 décembre 1798).

Entre défaite et exil : six mois en Italie, 1798-1799

Une République au bord de l'abîme

Résultat de la fusion des Républiques cispadane et transpadane[167], la République cisalpine se compose principalement de la Lombardie, de l'ex-duché de Modène et de la partie Nord des ex-états du pape, l'Émilie, la Romagne. Forte d'environ 3,2 millions d'habitants, elle apparaît comme l'embryon d'une future Italie unifiée[168] surtout après l'agrégation des états vénitiens à l'ouest de l'Adige, le 17 octobre 1797 au traité de Campo-Formio. La réunion de la Valteline effectuée le 21 octobre suivant complète ce territoire. Mais la nouvelle République[169] est sous la dépendance étroite de la France : Bonaparte lui fait adopter le 8 juillet 1797 une constitution très proche de celle de la France. C'est d'ailleurs lui qui procède aux nominations des cinq Directeurs ainsi que des membres influents du conseil de *seniori* et de ceux du conseil des *juniori.* Après son départ en novembre 1797, la soumission de Milan à Paris s'accélère. Le 21 février 1798, Talleyrand impose sans peine aux Directeurs italiens[170], venus à Paris, la signature d'un traité dit d'alliance qui charge la République cisalpine de l'entretien d'une armée française de 25 000 hommes (estimée à 30 millions de francs), d'une armée nationale de 22 000 hommes et du versement de 18 millions de francs. La présence des troupes françaises est laissée à la libre appréciation du Directoire français. Les ingérences françaises se poursuivent : le ministre de France, Trouvé[171], met en place une nouvelle Constitution le 31 août 1798. Mais, il est désavoué peu de temps après par le général Brune, commandant de l'armée française d'occupation, qui est notoirement connu pour ses liaisons avec les patriotes. Prédécesseur de Bignon à Milan, David[172] résume la situation en ces mots :

167 La fusion des deux Républiques, séparées géographiquement par le Pô, a lieu le 29 juin 1797. Ces deux Républiques sont nées de la volonté du général Bonaparte après sa campagne victorieuse contre les Autrichiens en décembre 1796.

168 Jean Tulard et *alii, Dictionnaire de la Révolution française…,* p. 464-468.

169 On peut aisément la qualifier de république sœur, Jean-Louis Harouel, *Les républiques sœurs*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 1997

170 Les signataires du traité sont d'une part Talleyrand, et de l'autre Serbelloni, Visconti et Rangone, Michel Kerautret, *Les grands traités…*, p. 111.

171 Charles Joseph Trouvé (1768-1860) : après des études à Paris, il se place comme clerc chez un notaire puis devient rédacteur au *Moniteur* en 1791 et rédacteur en chef en 1794. Secrétaire de légation à Naples grâce à son amitié avec La Révellière-Lépeaux, il est nommé ambassadeur près la République cisalpine le 15 pluviôse an VI (3 février 1798). Il part ensuite à la cour de Wurtemberg et finit sa carrière préfet sous l'Empire.

172 Jacques-Louis David (1748-1825) : nommé à Stuttgart le 2 novembre 1798 (12 brumaire). Avant d'être peintre officiel de l'Empire, David est élu à la Convention où il exerce conjointement ses talents artistiques et des fonctions au sein du Comité de sûreté générale.

> Dirigé par de bons guides, il [Trouvé] n'avait placé dans les Conseils et les Directoires que de vrais républicains, non pas de ceux qui font un grand étalage de leur maxime mais de ceux qui servent bien leur patrie. L'opinion publique applaudissait à ces choix, le gouvernement les confirma. Ils commençaient à être justifiés par un mois et demi de bonne administration lors que le général Brune a tout renversé sur le prétexte que parmi les fonctionnaires publics, il y avait des partisans de l'Autriche[173].

Néanmoins, le ministre français des Relations extérieures ayant donné son accord, Brune renouvelle le Directoire et le Corps législatif italiens le 19 octobre 1797. Trouvé ayant été rappelé, Paris envoie le 6 octobre un nouvel ambassadeur, Fouché[174]. Le diplomate reconnaît et valide la manœuvre du général Brune. Toutefois, dès le 25 novembre, le Directoire français rapatrie Fouché, nomme Rivaud[175] à sa place et remplace Brune par Joubert[176]. Rivaud contribue alors à remettre les modérés au pouvoir. Ces incohérences politiques ne peuvent que susciter le mécontentement et l'incompréhension des Italiens vis-à-vis de la France[177]. Or, depuis septembre 1798, une seconde coalition s'est organisée contre la France, comprenant, entre autres, l'Angleterre, la Russie et l'Autriche. Les forces austro-russes se dirigent presque aussitôt vers l'Italie et la République cisalpine, ancien fief autrichien. La situation militaire, qui se complique au fil des mois, amène les Français et les diplomates à ressentir durement les effets de leur politique. C'est dans ce contexte délicat que Bignon arrive à Milan le 20 décembre 1797[178].

---

173 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 56, fol. 561, lettre de David à Talleyrand, le 12 brumaire an VII (2 novembre 1798).

174 Joseph Fouché (1759-1820) : oratorien, il s'engage fermement dans la Révolution en 1789 et est élu à la Convention où il vote la mort du roi. Envoyé en mission à Lyon, il s'y fait remarquer par sa féroce répression. Après la chute de Robespierre, il participe aux coups d'État du Directoire, est envoyé à Milan mais vite rappelé. Il devient ministre de la Police générale en 1799, poste qu'il occupe jusqu'en 1802 puis à son rétablissement jusqu'en 1810. Il joue un grand rôle dans la seconde Restauration avant d'être exilé en 1816.

175 François Rivaud du Vignaud (1754-1836) : il entre dans les gendarmes du roi en 1772. Élu à la Convention, proche des Girondins, il est assigné à résidence pendant quatorze mois. Il entre au Conseil des Cinq-Cents avant d'être envoyé comme ambassadeur près la République cisalpine. Il poursuit ensuite sa carrière militaire jusqu'en 1815.

176 Barthélemy Catherine Joubert (1769-1799) : avocat en 1789, il s'engage comme sergent dans la garde nationale. Toute sa carrière militaire se déroule à l'armée d'Italie : général de brigade en 1795, il devient général de division dès 1796 et commandant en chef de cette armée le 1er novembre 1798. Il meurt à la bataille de Novi.

177 Michel Kerautret, *Les grands traités…,* p. 107 : « Au cours des mois suivants, les coups d'État successifs organisés par les ambassadeurs français, Trouvé, Fouché, Rivaud, allaient manifester crûment la tutelle française et retourner une partie de l'opinion ».

178 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 56, fol. 600, lettre de Bignon à Talleyrand, le 30 frimaire an VII (20 décembre 1798).

Gérer une légation en exil

Informant Talleyrand de son arrivée à Milan après un « voyage très pénible »[179], Bignon en profite pour lui décrire le climat très particulier de la capitale lombarde qui « paraît (…) agitée par le souffle de mille passions contraires. Les prétentions et l'erreur environnent de toutes parts les agens de la République française sur ce théâtre orageux et mouvant »[180]. Cette lettre est la seule rédigée par Bignon jusqu'au mois de juin 1799. Pendant ces six mois, c'est l'ambassadeur Rivaud qui, de façon normale, assure la correspondance diplomatique avec le ministère des Relations extérieures. Nouvel ambassadeur[181] dans un pays en proie à des troubles incessants, il se cantonne aux affaires courantes du Directoire français et de celui de Milan. Il évoque surtout les émigrés, la conscription militaire obligatoire pour les Français en Italie[182] ou encore les contestations émises par le duc de Parme au sujet des « territoires que celui-ci possédait sur la gauche du Pô »[183]. Ces dépêches prennent une tournure très différente à partir du mois de mai. Devant l'avancée des troupes austro-russes et les défaites françaises, le Directoire italien et la légation française à sa suite doivent quitter Milan le 29 avril pour s'établir, provisoirement, à Turin. La narration de cette première retraite est faite par Rivaud dès le 1er mai. Il informe le ministre des conditions du départ du Directoire exécutif ainsi que de quelques membres du Corps législatif, soulignant à dessein que « quelques représentants du peuple attendent à Milan la clémence des vainqueurs »[184]. Il précise enfin que « les archives de la légation ont été transportées ici avec soin »[185]. La pression de l'armée autrichienne s'accentuant, les administrateurs cisalpins, suivis de la représentation française, poursuivent leur repli. Le 6 mai, ils se trouvent au col de Raus[186] et le 16, sont passés en France et installés à Chambéry[187]. Durant ce reflux, aucune mention n'est faite de Bignon : on ignore ce qu'il a

179 *Ibid.*

180 *Ibid.*

181 Bignon et Rivaud sont des éléments neufs dans la République, ultime effort du Directoire français de se concilier les patriotes italiens.

182 AMAE, Corr. Pol, Milanais, vol. 57, fol. 6, le 18 nivôse an VII (7 janvier 1799).

183 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 51, le 26 germinal an VII (15 avril 1799).

184 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 96, lettre de Rivaud à Talleyrand, le 11 floréal an VII (1er mai 1799).

185 *Ibid.*

186 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 102, lettre de Rivaud à Talleyrand, le 16 floréal an VII (6 mai 1799) : « Les événements de la guerre ont poussé le Directoire (…) jusque sur le territoire français sur l'avis que l'ennemi avait passé le Tessin. (…) Il fallut se diriger promptement sur le Mont-Cénis que nous avons passé hier au milieu de l'encombrement inséparable de ces circonstances ».

187 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 110, lettre du Directeur Serbelloni à Talleyrand, le 26 floréal an VII (16 mai 1799).

pensé ou observé d'événements si néfastes aux intérêts français. Un rôle important lui est pourtant échu à compter du départ de Rivaud. Appelé dans la capitale afin d'expliciter voire de justifier l'effondrement très rapide de la République cisalpine, Rivaud lui confie le soin de tenir la légation française[188].

Du 24 mai[189] au 30 juin, Bignon rédige neuf lettres[190] à l'attention de Talleyrand, la légation n'étant officiellement fermée que le 30 juin[191]. D'une longueur de quatre à six pages, elles rassemblent de nombreux éléments tant sur la pénible installation du Directoire cisalpin à Chambéry que sur les agitations diverses engendrées par les Italiens en France. En effet, en collaboration avec les administrations locales, Bignon se charge d'aménager le plus confortablement possible les membres du Directoire[192]. Les Directeurs se font l'écho de l'accueil obligeant reçu dans une lettre de remerciements à Talleyrand[193]. Une fois cette tâche remplie, le secrétaire de légation tente d'anticiper une nouvelle retraite en cas d'avancée fulgurante des Autrichiens[194] : il conseille de « s'établir de préférence dans le chef-lieu d'un département voisin » et non à Lyon « ville hazardeuse » . S'il ne propose pas de ville précise, c'est qu'il a « écarté jusqu'à présent, toute discussion sur ce point, pour ne pas donner des frayeurs, peut-être non fondées, sans apparence de réalité » [195]. Cette sage précaution explicite aussi son refus de délivrer des passeports pour Paris aux Italiens[196]. Il préfère les garder tous à portée de surveillance car, déjà, les factions se reforment. Cette division se manifeste lors du

188 Bignon ne reçoit pas le titre de chargé d'affaires, la situation étant exceptionnelle et temporaire.

189 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 122, lettre de Bignon à Talleyrand, le 8 prairial an VII (28 mai 1799) : « Le citoyen Rivaud s'étant mis en route pour Paris le 4 de ce mois [24 mai], j'ai reçu en son absence la lettre que vous lui avez écrite en date du 2 ».

190 Elles sont toutes rédigées depuis Chambéry en date du 28 mai (8 prairial), des 1er, 6, 9, 11, 15, 23, 29 et 30 juin (12, 17, 20, 22 et 26 prairial, 4, 10 et 11 messidor).

191 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 168, lettre de Bignon à Talleyrand, le 11 messidor an VII (30 juin 1799) : « D'après l'avis que vous me donnez que la légation près la République cisalpine n'existe plus, vu les circonstances, je pars aujourd'hui même pour me rendre à Paris ».

192 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 122, lettre de Bignon à Talleyrand, le 8 prairial an VII (28 mai 1799) : « Les Cisalpins fugitifs ont trouvé ici l'accueil le plus fraternel et tous les égards dus à l'infortune ».

193 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 110, lettre du Directeur Serbelloni à Talleyrand, le 26 floréal an VII (16 mai 1799) : « La commune de Chambéry, les autorités français leur témoignent le plus vif intérêt ».

194 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 124, lettre de Bignon à Talleyrand, le 12 prairial an VII (1erjuin 1799) : « Il s'est répandu hier des nouvelles très inquiétantes qui ont donné aux membres du Directoire exécutif cisalpin l'idée d'un nouveau déplacement. (…) On assure que les Autrichiens sont maitres de Suze. (…) La frayeur voit ici l'invasion de la Savoie comme très prochaine, et les Cisalpins ne s'y croient déjà plus en sûreté ».

195 *Ibid.*

196 *Ibid. :* « Quelques uns voudraient aller à Paris, d'autres dans l'intérieur. Je ne me permettrai point de leur délivrer aucun passeport, ni d'inviter les administrations à en accorder, à moins que vous ne m'en donniez l'autorisation ».

projet de déménagement des autorités cisalpines. Bignon leur fait part le 6 juin de la volonté du Directoire français de les héberger à Grenoble[197]. Si les Italiens acceptent dans un premier temps et en remercient les Français, dès le 9, ils leur opposent un refus net. Ils le justifient par le colportage de « bruits les plus injurieux » à leur égard répandus à Grenoble par des compatriotes factieux[198]. Ce clivage s'accentue lorsque le Directoire cisalpin reprend en main les relations diplomatiques momentanément interrompues : la désunion grandit entre les partisans d'une prudente cessation des affaires et ceux qui prônent un fort activisme extérieur[199]. Outre ces tâches, Bignon s'occupe aussi d'obtenir du gouvernement français des subsides pour les Italiens les moins fortunés[200]. Cette demande est favorablement acceptée par Talleyrand dès le 23 juin. Elle est suivie d'effets le 28 juin puisque« le payeur de ce département a versé entre le[s] mains [du Directoire], cinquante mille francs mis à leur disposition par ordre du Directoire »[201]. Ces occupations remplies, Talleyrand signifie son rappel à Bignon à Paris le 21 juin, ce que Bignon s'empresse de faire, dès la réception de cette lettre le 30 juin[202].

Les conséquences d'une défaite : justification, réparation, nouvelles propositions

L'échelle de la hiérarchie étant liée à celle des responsabilités, le Directoire français somme Rivaud en premier de s'expliquer sur la chute de la République cisalpine. À son arrivée à Paris, au début du mois de juin, l'atmosphère à Paris est glaciale. Personne ne veut le recevoir et ses suppliques restent lettres mortes[203]. Trois mois plus tard, il sollicite encore le

197 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 129, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 prairial an VII (6 juin 1799).

198 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 131, lettre de Bignon à Talleyrand, le 20 prairial an VII (9 juin 1799).

199 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 168, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 messidor an VII (29 juin 1799).

200 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 129, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 prairial an VII (6 juin 1799) : « Je ne puis me dispenser, Citoyen Ministre, de vous exposer que parmi les réfugiés cisalpins, et même parmi les représentants du peuple, il y en a plusieurs que l'épuisement de tous moyens pécuniaires réduit à l'extrémité la plus forte. Leur nombre n'est pas considérable, il n'est que de huit ou dix et une somme peu considérable, répartie entre eux avec prudence (…) serait un bienfait inestimable qui les attacherait encore plus étroitement à la cause de la liberté et de la République française ».

201 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 168, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 messidor an VII (29 juin 1799).

202 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 183, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 messidor an VII (17 juillet 1799) : « Aussitôt après avoir reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 2 messidor, je me suis empressé de me rendre à Paris ».

203 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 132, lettre de Rivaud au Directeur Réveillière Lépeaux, le 21 prairial an VII (10 juin 1799) : « Obligé de m'apercevoir par l'accueil que j'ai reçu ici, par les calomnies dirigées contre moi, que la confiance dont m'a honoré le gouvernement peut suivre la fortune de la

nouveau ministre des Relations extérieures, Reinhard[204]. Il attend de lui un éclaircissement sur les dénonciations dont il a fait l'objet et dont aucun ministre ou Directeur n'a voulu le laver : « Il y a bientôt trois mois que je suis ici sans autre prétention ni affaire que celle d'obtenir du gouvernement qu'il veuille prononcer sur les dénonciations qui m'ont confondu avec ceux qui ont dépouillé l'Italie (…) »[205]. Durant cette période, il entreprend de se défendre des accusations de trahison en adressant au Directoire un « Compte rendu de l'ambassade de Rivaud à Milan[206] » puis en publiant des *Observations sur les calomnies dont j'ai été l'objet*[207]. Dans cet opuscule d'une quinzaine de pages, il se protège des charges de son adversaire en brandissant les instructions reçues du Directoire français[208]. Il y repousse les accusations d'enrichissement personnel et de mauvaise gestion des fonds, arguant qu'il n'était chargé que « de proposer de faire faire le service des subsistances »[209]. Ces deux mémoires ne suffisent pas à le blanchir de tout soupçon ; il est prié de se faire oublier dans ses foyers le temps de l'enquête[210]. Bien qu'elle n'aboutisse pas, Rivaud délaisse définitivement la carrière diplomatique pour servir sous les armes.

Pour sa part, Bignon produit un « Rapport sur les derniers événements qui ont eu lieu dans la République cisalpine »[211], sans qu'on sache s'il le rédige à la demande du Directoire ou de son propre mouvement, pour défendre son ancien supérieur. Sur vingt pages, Bignon brosse d'abord la situation politique de la République à l'arrivée de Rivaud et de la sienne, les tensions très fortes qui existaient entre les généraux et les administrateurs français, les

---

République cisalpine, je me suis présenté plusieurs fois chez vous dans l'intention de vous rendre mes devoirs ».

204 Charles-Frédéric Reinhard (1761-1837) : après des études de philosophie en Allemagne, il part s'installer en France en 1787. Proche des Girondins, il entre au ministère des Relations extérieures en 1792. Après des missions en Angleterre et à Naples, il est nommé ministre du 20 juillet au 22 novembre 1799. Il est ensuite nommé en Suisse, à Hambourg et en Westphalie.

205 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 203, lettre de Rivaud à Reinhard, le 21 fructidor an VII (8 septembre 1799).

206 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 204-214, « Compte rendu de l'ambassade de Rivaud à Milan ».

207 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 232-239, *Observations sur les calomnies dont j'ai été l'objet*, par le citoyen Rivaud.

208 *Ibid.* : « Il me suffit d'opposer à cela les ordres dont je fus chargé. Il s'agissait de mettre à exécution les arrêtés du Directoire exécutif des 4 et 17 brumaire derniers [25 octobre et 7 novembre 1798] qui déclaraient nuls les actes par lesquels le général (…) Brune avait destitué et remplacé plusieurs membres des Conseils législatifs et du Directoire exécutif ».

209 *Ibid.*

210 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 253, lettre de Rivaud à Reinhard, le 2 vendémiaire an VIII (24 septembre 1799).

211 AMAE, Corr. Pol., Milanais, vol. 57, fol. 240-248, « Rapport sur les derniers événements qui ont eu lieu dans la République cisalpine par le citoyen Bignon », voir Annexe n°2. La date n'est pas précisée.

conséquences désastreuses nées des intrusions permanentes des Français et du Directoire parisien, le climat particulièrement agité de Milan à l'approche des Autrichiens, le rôle exact des fugitifs italiens introduits à Milan pour fuir les armées autrichiennes ainsi que les circonstances exactes de la retraite. Dans un second temps, il s'étend longuement sur l'attitude que la France doit adopter lorsqu'elle recouvrera la maîtrise de ce territoire. Il pose le problème du maintien des Directeurs cisalpins à leur poste, de la refonte de la constitution et du moment de sa promulgation. Cette partie démontre la profonde sagacité de Bignon : il suggère ainsi de « laisser aux Directeurs actuels une existence provisoire, de maintenir en eux la personne de leur République ; mais lorsqu'il faudra réparer (…), c'est alors que devra être renouvellé le gouvernement cisalpin »[212]. De même, sa conclusion sur la Constitution est très proche de la pensée de Talleyrand lorsqu'il avance l'idée que « [s]es modifications [soient] préparées par les patriotes fugitifs de cette République, car qui peut avoir plus de droits comme plus d'intérêts à s'occuper de ce travail important ? »[213]. Le ministre des Relations extérieures souhaite aussi une « relative indépendance »[214] des Républiques sœurs, ce qu'il met à l'œuvre lors de la rédaction de la nouvelle constitution à Lyon en décembre 1801.

Ce travail étant destiné à rester confidentiel, Bignon s'attelle à la parution d'un livre sur ce même sujet. *Du Système suivi par le Directoire exécutif relativement à la République cisalpine, et quelques détails sur les derniers événements qui ont eu lieu dans cette République*[215] est publié à Paris en 1799[216]. Composé de 75 pages, le premier livre de Bignon offre deux axes de lecture, l'un lié directement au sujet du livre, l'autre attaché à la conception du métier de diplomate. Bignon reprend les mêmes thèmes que dans le « Rapport »mais sur un ton plus incisif et plus déclamatoire. Dès la seconde page, il attaque directement la politique extérieure du Directoire : il regrette amèrement qu' « au lieu de chercher dans les Républiques italiennes des alliés puissans et forts, capables de nous étayer de leur appui et de

212 *Ibid.*

213 *Ibid.*

214 Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand, dernières nouvelles du Diable*, Paris, CNRS, 2011, p. 85 : « Dans [l'] esprit [de Talleyrand], le « système fédératif » de républiques sœurs, italiennes et bataves, mises en place par la République directoriale puis consulaire ne sera viable que si ces dernières conservent une relative indépendance ».

215 Édouard Bignon, *Du Système suivi par le Directoire exécutif relativement à la République cisalpine, et quelques détails sur les derniers événements qui ont eu lieu dans cette République,* Paris, Buisson, 1799.

216 Le mois de sortie n'est pas précisé, seulement l'année révolutionnaire, an VII. La sortie ne peut donc pas être postérieure au 1er vendémiaire an VIII, soit le 23 septembre 1799. Une note finale datée du 10 fructidor (28 août) permet d'estimer sa parution au début du mois de septembre 1799.

repousser avec nous les inondations royalistes, on ne voulait que des républiques en miniature, que des satellites, attachés à notre planète, forcés d'en suivre le mouvement, mais hors d'état d'y concourir »[217]. Cette opinion est la clé du livre. Aux yeux de l'ancien secrétaire de légation, elle et ses conséquences explicitent entièrement l'effondrement de la République cisalpine. En effet, la subordination de l'Italie à la France engendre des camouflets politiques incessants, visibles dans les six coups d'État perpétrés par les Français[218]. Les innombrables pillages commis par l'armée française ou ses compagnies ont métamorphosé, aux yeux des Italiens, le libérateur en un « brigand qui avait un moment prêché l'humanité pour mieux séduire, et s'enrichir ensuite des dépouilles des peuples trompés »[219]. « L'esclavage politique »[220] de l'Italie à la France, son exploitation par le Directoire français[221] ont dessillé les yeux des Italiens qui ont refusé, en bonne logique, de soutenir leur nouveau régime face aux troupes autrichiennes. La seule exception à cette hostilité générale a été Bologne où les habitants ont livré une résistance acharnée aux Autrichiens. L'explication en est simple : « Si Bologne s'est distinguée d'une manière si honorable, c'est que notre conduite a été plus sage et plus modérée envers elle qu'envers d'autres villes »[222]. À ces causes déjà graves, Bignon en joint une autre ; la faiblesse de la Cisalpine a été aggravée par les dissensions constantes entre Français. L'empiètement du pouvoir militaire sur les affaires administratives, qu'il fait remonter à l'intervention initiale de Bonaparte[223], et leur tolérance par le Directoire impuissant[224] ont aiguisé les désordres existants. Conjugué l'un à l'autre, ces deux motifs – asservissement de la Cisalpine et absence d'autorité française unique – expliquent la débâcle du mois de mai 1799. Partant de là, Bignon suggère des voies nouvelles si la France entend restaurer la Cisalpine. Il reprend là les remèdes énoncés dans son « Rapport », qu'il retranscrit au mot près[225].

217 Édouard Bignon, *Du système suivi par le Directoire…*, p. 2.

218 *Ibid.* : Bignon les évoque par ordre chronologique : p. 11 intervention de Berthier, p. 13-15 interventions de Trouvé et de Brune, p. 16 intervention de Fouché et p. 18 intervention de Rivaud.

219 *Ibid.*, p. 47.

220 *Ibid.*, p. 46.

221 *Ibid.*, p. 8 : « On a senti que nous n'avions travaillé que pour nous mêmes, que notre but était de tenir sous notre tutelle des peuples auxquels nous avions donné un fantôme d'existence ».

222 *Ibid.*, p. 51.

223 *Ibid.*, p. 9 : « Bonaparte, en léguant de grands exemples à ses successeurs en Italie, leur légua à tous, avec le désir de l'imiter sans doute par de glorieuses actions, la soif de ce même pouvoir, dont les circonstances extraordinaires l'avaient lui-même revêtu ».

224 *Ibid.,* p. 16-17 : « Ce Directoire si redouté dans l'Europe ne savait pas forcer à l'obéissance deux agens nommés par lui (…). Cette faiblesse du Directoire exécutif était née des abus de pouvoir qu'il s'était permis lui-même ».

225 *Ibid.*, p. 64.

Toutefois, il évoque en plus l'idée d'une Italie divisée en deux très grandes républiques, moyen terme entre une Italie complètement unifiée et une succession de petites républiques sœurs. Absente du « Rapport », la suggestion n'est que très peu développée dans le livre[226], le diplomate la laissant suspendue au sort des armes. À plusieurs reprises au cours de l'ouvrage, il insère des passages entiers du « Rapport », notamment lorsqu'il justifie la conduite de Rivaud[227]. Dans certains cas, il ajoute des précisions. À la page 56, il détaille la conduite de Ferrières-Sauvebeuf qui a tenté d'extorquer successivement douze mille francs[228] à Rivaud puis au général Schérer[229]. Contrairement à l'écriture du « Rapport », Bignon adopte ici un ton très oratoire et ponctue chaque raisonnement par des exclamations et des exordes pathétiques[230]. La péroraison finale consacrée à la mort de Joubert est son morceau de bravoure[231].

À la lecture de cet opuscule se dessine en creux l'idéal du diplomate selon Bignon. En premier lieu, il se doit d'être respectueux des traités conclus entre son pays natal et son pays de poste. C'est à ce titre qu'il condamne l'intervention de Berthier[232] et les suivantes. La fidélité à la parole donnée et plus largement l'application des principes moraux communs à tous complètent ce premier point. Si Bignon ne mentionne pas le terme de principes moraux, il est sans cesse sous-entendu. L'application de principes moraux, dans le cadre de la diplomatie, se traduit par le respect des plus faibles, la protection des opprimés et le refus de les exploiter. En Italie, Bignon déplore que l'inverse ait été appliqué. En second lieu, le diplomate doit obéir aux ordres de son supérieur. Mais ce devoir d'obéissance engendre une autre réflexion : quelle limite poser si les ordres donnés contredisent la morale[233] ? Le débat entre légalité et moralité

226 *Ibid.*, p. 69 : « Je sais que cette division, qui paraît la plus convenable pour nous, est aussi conforme à l'opinion d'un grand nombre d'Italiens. Puisse le prompt succès de nos armées (…) ».

227 *Ibid.,* p. 18, p. 41 et p. 62.

228 *Ibid.*, p. 56-57.

229 Barthélémy-Louis-Joseph Schérer (1747-1804) : cadet dans les troupes autrichiennes en 1760, il est admis au service de la France en 1780. En 1792, il obtient le grade de capitaine, en 1793 celui de général. Il combat sur les frontières du Nord, du Sud-Ouest puis en Italie de 1795 à 1796 et en 1799.

230 *Ibid.*, p. 49 : « Superbe Italie ! Tel est le sort que te destinent les Rois ; mais, nous devons l'espérer du génie protecteur des Républiques et du courage de nos guerriers, leurs vœux seront trompés ; non, tu ne seras point leur esclave (…) ».

231 *Ibid.,* p. 74-75 : « Encore une bataille malheureuse ! Encore un héros enlevé à la patrie ! Encore une fois le sort de l'Italie incertain ! (…) ».

232 Louis-Alexandre Berthier, prince de Neuchâtel (1753-1815) : militaire, il est reçu à l'École royale de Mézières en 1764 et commence une brillante carrière. Destitué en 1792, il réintègre l'armée en 1795 et se lie avec Bonaparte en Italie. Il occupe des hauts postes dans l'état major : maréchal en 1804, major général de la Grande Armée en 1805, prince de Wagram en 1809.

233 *Ibid.*, p. 22 : « Il sera intéressant de voir le Corps législatif poser la borne où devrait s'arrêter l'obéissance des

– le mot de légitimité est absent – est posé par Bignon dans toute sa complexité. S'il annonce refuser d'obéir à un ordre de vol ou d'assassinat[234] ou même de violation d'un traité, il reconnaît honnêtement que, n'ayant pas accès à l'ensemble des délibérations du gouvernement, il ne juge pas en toute connaissance de cause. En refusant d'exécuter un ordre *a priori* immoral, il avoue pouvoir déclencher une catastrophe[235]. Ne pouvant résoudre ce dilemme, le secrétaire de légation souligne alors l'ambiguïté des accusations portées contre les diplomates, spécialement ceux en Italie de 1797 à 1799. Le troisième devoir d'un diplomate se dégage alors ; il doit être franc et honnête vis-à-vis de ses collègues. Il lui faut défendre un supérieur ou un subordonné injustement accusé comme demander des comptes à ceux soupçonnés à juste titre. Dans le cas présent, Bignon entend défendre, avec un certain courage, Rivaud accusé par tous et accuser Mengaud et Ferrières-Sauvebeuf[236]. Ce portrait d'un diplomate honnête homme et obéissant se veut très ambitieux, mais Bignon tend à s'y montrer fidèle au cours de sa carrière. Les relations avec ses collègues sont la partie où il rencontre le plus de difficultés en raison de son fort caractère.

Les six mois passés comme secrétaire de légation à Milan enrichissent ainsi considérablement l'expérience de Bignon. Vivre l'écroulement d'un pays et sa défaite puis la fuite sont autant d'événements formateurs pour un jeune diplomate. L'enquête qui s'ouvre ensuite à Paris pour déterminer les responsabilités de chacun lui rappelle qu'un diplomate est comptable du moindre de ses gestes et qu'il ne peut pas entièrement se cacher derrière les ordres reçus. Le secrétaire reçoit durement la leçon ; sa défense de Rivaud ne le blanchit pas entièrement des soupçons qui pèsent sur lui. Sans être autrement inquiété, lui-même est écarté des postes diplomatiques pour un temps. De son retour à Paris au début du mois de juillet 1799 jusqu'à son avis de nomination pour la Prusse le 6 décembre suivant, il demeure sans affectation. Pourtant dès le 23 juillet 1799[237], il demande au directeur Ducos le poste de secrétaire de légation en Helvétie, mettant en avant ses bons états de service[238] et sa

agens du gouvernement, et surtout des agens diplomatiques ».

234 *Ibid.*, p. 24.

235 *Ibid.*, p. 26 : « Il s'ensuit alors que cette prétendue probité de l'Ambassadeur est alors une calamité publique ».

236 L'enquête n'aboutit à aucune conclusion, mais Rivaud peut entreprendre une carrière militaire tandis que Ferrières-Sauvebeuf passe le temps de l'Empire en prison.

237 AMAE, Dossier Personnel, 1ère série, cartons, 409, lettre de Bignon à Ducos, le 4 thermidor an VII (23 juillet 1799).

238 *Ibid.* : « Je prie les citoyens Directeurs de vous faire rendre compte de ma conduite par le citoyen ministre des Relations extérieures, et, si, le rapport de ce ministre m'est favorable, s'il ne peut que rendre un

connaissances des affaires suisses[239]. Aucune réponse ne lui est donnée et Bignon reste à Paris sans activité diplomatique jusqu'à sa nomination du 6 décembre[240]. Le retour de Talleyrand à la tête du ministère des Relations extérieures le 22 novembre[241] a pu faciliter la réinsertion de Bignon, vu leurs très bonnes relations. Une note de ce ministère adressée aux Consuls, en date du 10 décembre[242], développe les motifs qui ont présidé à la désignation de Bignon. Sa conduite en Italie et la publication de son *Du système adopté par le Directoire…* sont des facteurs déterminants : « Dans ce dernier poste [à Milan], il a donné des preuve d'une sagesse supérieure à son âge et d'un talent distingué. L'ouvrage qu'il a publié sur les difficultés de la mission dont il avait fait partie annonce un jugement sain, un discernement exact et une grande flexibilité dans l'esprit »[243]. L'œuvre de Bignon, et sa charge contre la politique directoriale, sont d'autant plus appréciés que le Consulat entend présenter le régime précédent comme dégénérescent. Nommé le 6 décembre, Bignon se met rapidement en route pour Berlin afin de tenir la légation en l'absence de son supérieur le général Beurnonville.

témoignage avantageux de mon activité et de mon zèle, particulièrement dans les cinq mois que j'ai passé seul en Helvétie dans l'intervalle du rappel du citoyen Mengaud et de l'arrivée du citoyen Perrochel, si ma conduite en Italie où je n'ai résidé que cinq mois est irréprochable et au dessus du soupçon (…) ».

239 *Ibid.* : « La connaissance que j'ai de ce pays, des hommes qui composent ce gouvernement, je pourrais même dire la confiance dont j'y étais honoré me font espérer que je pourrai y servir, avec quelque utilité, aux intérêts de la République ».

240 AMAE, Dossier Personnel, 1ère série, cartons, 409, « Certificat de service par le conseiller d'État, directeur des archives et chancelier du ministère des Affaires étrangères, le 2 décembre 1837 ». Cette date est indiquée comme le commencement de son poste à Berlin.

241 Après le coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), Bonaparte conserve Reinhard quelque jours puis rappelle Talleyrand.

242 MAE, Dossier Personnel, 1ère série, cartons, 409, note du ministère aux Consuls, le 19 frimaire an VIII (10 décembre 1799).

243 *Ibid.*

2. À Berlin, un premier secrétaire au rôle complexe au sein de la légation française, 1800-1802

La nomination à Berlin de Bignon est une vraie promotion[244]. Le prestige associé à cette légation est grand et elle occupe un rôle central dans une Europe encore majoritairement en guerre contre la France. Le poste de Bignon occupe une place capitale pour la suite de sa carrière. Il s'y confronte pour la première fois à une cour royale, acquiert des responsabilités importantes dès son arrivée et apprend à bâtir un réseau à la fois mondain et professionnel. Les deux années passées comme secrétaire de légation polisse définitivement Bignon. Il finit de se développer sous les yeux attentifs de Talleyrand qui l'encourage dans cette voie. L'apprentissage est achevé lorsque Beurnonville quitte Berlin au mois de février et que le ministre le nomme chargé d'affaires.

L'arrivée de Bignon à Berlin : un premier succès

Nommé le 6 décembre 1799, Bignon arrive à Berlin le 4 janvier suivant. Il tient seul la légation française jusqu'à l'arrivée de l'envoyé extraordinaire près le roi de Prusse, le général Beurnonville, le 20 janvier[245]. Chargé d'éviter une vacance de la légation, il prend, en peu de jours, la mesure de l'ambiguïté continuelle qui règne entre la France et la Prusse.

244 AMAE, Comptabilité ancienne, vol. 18. La promotion se traduit aussi financièrement, le traitement de Bignon passant de 6 000 francs annuels à 8 000.

245 AMAE, Corr. Pol, Prusse, vol. 226, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 1er pluviôse an VIII (21 janvier 1800) : « Je suis arrivé à Berlin, citoyen ministre, dans la nuit du 29 au 30 nivôse [du 19 au 20 janvier 1800] ».

La Prusse face à la Révolution française, 1789-1799

Si, au début de la Révolution la Prusse se montre favorable aux menées des constituants en s'opposant assez ouvertement à l'Autriche dans les Pays-Bas[246], sa position évolue rapidement. Dès le traité de Reichenbach de 1790, qui scelle la réconciliation avec l'Autriche, la Prusse est tentée par une intervention en France[247]. Lucchesini[248] invite son roi Frédéric-Guillaume II[249] à devenir « l'Agamemnon de l'Europe monarchique »[250], ce qu'il semble accepter de prime abord par la signature de la déclaration de Pillnitz[251] le 27 août 1791. Mais le monarque préfère ensuite se concentrer sur le partage de la Pologne afin de ne pas laisser les Autrichiens et les Russes s'entendre sur son dos. De son côté, la France ne désespère pas de convaincre la Prusse, à défaut de devenir son allié, de rester neutre. En effet, les élites françaises baignent dans une prussophilie[252] prégnante depuis le milieu du XVIII[e] siècle. Elle doit beaucoup au mythe[253] du despotisme éclairé du grand Frédéric II[254], développé par certains écrivains des Lumières. Cette influence explique que, le 20 avril 1792, la France déclare la guerre au seul roi d'Autriche et de Bohême, espérant jusqu'au bout que la Prusse se tienne à l'écart du conflit. Néanmoins, l'armée prussienne conduite par le roi, bien que sous le commandement du duc de Brunswick[255], envahit la France au début du mois de juillet 1792,

246 Le ministre des Affaires étrangères, Hertzberg (1725-1795), est facilement qualifié de libéral par ses contemporains. Christopher Clark, *Histoire de la Prusse…* p. 289.

247 Brendan Simms date l'intrusion de la Révolution dans les affaires allemandes de ce traité, *The struggle for mastery in Germany, 1779-1850*, Londres, McMillan, 1998, p. 56.

248 Jérôme de Lucchesini, marquis (1751-1825) : né à Lucques, il part pour Berlin en 1779 où Frédéric II en fait son bibliothécaire. Frédéric Guillaume II l'envoie comme ministre à Varsovie puis il prend part à la campagne contre la France en 1792. Il est ambassadeur de Prusse à Paris au début du Consulat et jusqu'en 1806. Après Iéna, il démissionne et s'installe à Lucques, au service de la sœur de Napoléon, Élisa.

249 Frédéric Guillaume II (1744-1797) : fils du neveu de Frédéric II, il devient l'héritier du trône à la mort de son père en 1758 et monte sur le trône en 1786.

250 Cité par Jean Tulard et *alii, Histoire et Dictionnaire de la Révolution…,* p. 458.

251 La déclaration de Pillnitz est également signée par l'empereur d'Autriche. Les deux souverains y considèrent la situation en France comme intéressant tous les souverains d'Europe.

252 Honoré-Gabriel de Mirabeau, comte (1749-1791) en témoigne dans ses ouvrages, *De la monarchie prussienne sous Frédéric le Grand*, Londres, 1788, 4 vol. et la même année *Histoire secrète du cabinet de Berlin* au ton plus incisif.

253 Michel Kerautret, « Frédéric II et l'opinion française, 1800-1810, la compétition posthume avec Napoléon », *Francia*, n°28/2, 2001, p. 65-85.

254 Frédéric II (1712-1786) : fils de Frédéric Guillaume I[er], le « roi sergent », il accède au trône en 1740. Son règne est considéré comme un premier apogée de la Prusse dont il fait une des grandes puissances européennes, fondée, en partie, sur l'excellente qualité de son armée.

255 Charles-Guillaume de Brunswick, duc (1735-1806) : général, neveu de Frédéric II, il s'engage très jeune dans l'armée et acquiert une réputation d'excellent stratège. Commandant l'armée prussienne, il doit faire face à l'échec de Valmy et démissionne en 1794. Il reprend sa charge en 1806 et meurt d'une blessure contractée à Auerstadt.

sans déclaration de guerre. La victoire française de Valmy, le 20 septembre suivant, arrête son avancée et la conduit à une piteuse retraite, les Français reprenant même Mayence. Les opérations militaires se stabilisent peu après. Comme les manœuvres russes et autrichiennes reprennent en Pologne, Frédéric-Guillaume se désintéresse de la situation française. Le second partage de 1793[256] et la révolte de Kosciuszko[257] à Varsovie durant l'été 1794 accentuent cette tendance, tandis qu'un parti favorable à la paix commence à se faire entendre à Berlin. Animé principalement par le prince Henri[258] et le ministre Hardenberg[259], il propose de conclure la paix avec la France afin d'arrêter l'hémorragie financière et de gérer au mieux l'intégration des nouveaux territoires polonais dans le royaume[260]. N'ayant pas perdu l'espoir de « ramener le successeur de Frédéric II à une conception plus juste des vrais rapports entre Prusse et France »[261], la France s'empresse d'accepter les ouvertures prussiennes. Les négociations s'ouvrent à Bâle entre l'envoyé français Barthélémy et le comte von Goltz[262], rapidement remplacé par Hardenberg. Le principal écueil concerne la rive gauche du Rhin, détenue par les Français et sur laquelle la Prusse possède quelques terres, et que la France veut se voir reconnaître. Or la Prusse refuse de statuer seule sur ce point. Les deux pays se décident finalement à signer le 5 avril 1795, cette question étant renvoyée à la tenue d'un congrès général. En l'attendant, la France continue à occuper ces territoires. Tout aussi importants que cette clause, des articles secrets garantissent la neutralité de l'Allemagne du Nord, dont les petits États sont placés sous l'influence de la Prusse.

Dès le mois de septembre, un ministre plénipotentiaire français, Caillard[263], est envoyé à

256 Il est acté le 23 janvier 1793 par la Russie, l'Autriche et la Prusse.

257 Tadeusz Kosciuszko (1746-1817) : militaire, il participe à la guerre d'Indépendance américaine dès 1776. À son retour en Pologne en 1784, il se joint aux patriotes luttant contre les Russes et commande l'insurrection de Cracovie en 1794. Il arrive à chasser les Prussiens de Varsovie mais est battu en octobre par le général russe Souvorov. En 1796, il s'installe à Paris et reste étranger au projet du duché de Varsovie.

258 Henri de Prusse, prince (1726-1802) : frère de Frédéric II, il connaît de grands succès militaires durant la guerre de Sept ans avant de mener des missions diplomatiques dans toute l'Europe. Il anime un parti favorable aux Français dès les années 1790 mais ne joue un rôle politique qu'à partir de 1797.

259 Charles-Auguste d'Hardenberg, prince (1750-1822) : après des études de droit à Göttingen et à Leipzig, il entre dans l'administration du Hanovre puis en 1791 au service du roi de Prusse. Négociateur du traité de Bâle, il devient un des principaux ministres de Frédéric Guillaume III avant de se retirer en 1806. À la démission de Stein, il revient poursuivre ses réformes et joue un rôle important au congrès de Vienne.

260 À la fin de l'année 1795, la Prusse s'est agrandie de 300 000 km² soit 33% de son territoire et voit sa population passer de 5,5 millions d'habitants à 8,7.

261 Michel Kerautret, *Les grands traités du consulat (1799-1804)…,* p. 16-17.

262 Auguste von der Goltz, comte (1765-1832) : après des études à Leipzig, il entre dans la diplomatie prussienne et occupe des postes d'ambassadeur en Pologne, en France, en Russie et en Suède. Il devient ministre des Affaires extérieures en 1807 et continue d'avoir de hautes fonctions jusqu'à sa mort.

263 Antoine-Bernard Caillard (1737-1807) : diplomate, oncle de Bernardin Caillard (1766-1830), son secrétaire

Berlin. Il a pour mission de consolider la neutralité entre les deux pays, voire d'amener la Prusse à une alliance avec la France. À cette période, la Prusse ne souhaite pas développer d'autres liens avec la France ; les pays de la première coalition, dont l'Autriche, supportent mal une paix prussienne séparée. Ayant perdu un grand crédit politique, Frédéric-Guillaume II ne désire pas approfondir son isolement diplomatique avec ses proches voisins autrichiens et russes. En effet, le troisième et dernier partage de la Pologne, acté le 24 octobre 1795[264], a créé entre la Russie et la Prusse une longue et indéfendable frontière commune. L'encerclement géographique de la Prusse lui commande une grande prudence dans la conduite de ses affaires extérieures et l'amène à osciller entre la France et le bloc austro-russe. C'est ainsi que la Prusse signe avec la France le traité de Berlin, le 5 août 1796, où elle précise le tracé de la ligne de neutralité en Allemagne du Nord, mais qu'elle refuse de procéder à la distribution d'indemnités territoriales aux princes lésés. Ce choix de politique est illustré par l'influence grandissante du comte d'Haugwitz[265]. Il devient un véritable système[266] avec l'accession au trône de Frédéric-Guillaume III[267]. L'historiographie anglo-saxonne souligne ainsi, à juste titre, la notion de « primat de la politique étrangère »[268] pour la Prusse des années 1797 à 1806. Elle doit s'entendre dans un sens purement descriptif et non normatif. Cette notion permet de comprendre en quoi la vulnérabilité géographique détermine un grand nombre d'actions politiques menées par la Prusse, encadrée voire surveillée par la Russie et la France. De là, la politique extérieure de la Prusse fluctue selon les époques et ne peut suivre aucune ligne directrice. Elle apparaît comme « désemparée par une profusion de menaces à parer et d'occasions à saisir, (…) : la vieille rivalité avec l'Autriche, la consolidation de la prééminence prussienne en Allemagne du Nord, l'alléchante perspective de vastes annexions en Pologne

de légation à Berlin.

264 La Prusse y gagne 55 000 km² dont Varsovie et un million d'habitants.

265 Christian Haugwitz, comte (1752-1832) : après des études de droit, il entre dans l'administration de Silésie puis dans la diplomatie prussienne avec le poste d'ambassadeur à Vienne en 1792. Âme de la première coalition, il soutient quand même le retrait de la guerre en 1805. Ministre des Affaires extérieures avec Hardenberg, il démissionne en 1803 mais est toujours consulté par le roi. Il lui conseille une alliance avec la France, qu'il se charge de transmettre en 1805, sous la menace des armées françaises. Sa carrière prend fin après Iéna.

266 Christopher Clark, *Histoire de la Prusse…,* p. 299.

267 Frédéric-Guillaume III (1770-1840) : fils de Frédéric-Guillaume II, il lui succède à sa mort en 1797. Dès son avènement, il renvoie les conseillers de son père et prône une politique pacifique.

268 Entre autres : Brendan Simms, *The struggle for mastery…* et *The Impact of Napoleon. Prussian high Politics, Foreign Policy and the Crisis of the executive (1797-1806)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997. Christopher Clark, *Histoire de la Prusse…* Cette notion est liée à celle de géostratégie.

(…) se disputent l'attention des diplomates de Berlin »[269].

Face à cette conduite, la France adopte une attitude méfiante mais ne cesse jamais de proposer à la Prusse son alliance. Malgré ses refus répétés, elle la favorise ostensiblement dans toutes les négociations entreprises entre 1795 et 1805. L'ambassade de Sieyès[270], qui succède à celle de Caillard en 1798, se donne pour objectif d'amener la Prusse à une alliance avec la France qui doit faire face à la renaissance de la coalition. Mais cette expérience est un échec cuisant : la cour de Prusse refuse d'intégrer un homme régicide, sans cesse mêlé aux complots de la jeune République française[271]. Dès la formation du Consulat, Bonaparte veut réparer ce faux-pas et envoie en mission extraordinaire son aide de camp préféré, Duroc[272]. Il est porteur d'une lettre pour le roi de Prusse où le Premier Consul lui témoigne tout son respect dans un langage direct, franc et presque familier. Ce geste est très apprécié par le roi qui reçoit avec sympathie l'envoyé français et l'invite à son dîner puis à celui de la Reine. La France connaît alors un spectaculaire regain de faveur, que rapporte le chargé d'affaires Otto dans ses dernières dépêches[273]. Pour autant, les méfiances et les querelles demeurent, bien qu'elles soient mises dans l'ombre pour un temps. C'est dans ce contexte que Bignon arrive en janvier, suivi de peu par Beurnonville. Les instructions fournies par Talleyrand au général sont très claires. D'une part, elles démontrent que la France sait très bien à quoi s'en tenir sur le système prussien[274]. De l'autre, elles s'attachent à décrire ce que doit être le comportement de l'envoyé extraordinaire dans de telles conditions :

> Auprès d'une cour telle que Berlin, le premier emploi qui doive être le fait de l'activité diplomatique est celui de surveiller ; le second est celui d'empêcher ; et le troisième est de ne rien proposer ou accepter sans avoir reçu un ordre précis du gouvernement. Les circonstances recommandent

269 Christopher Clark, *Histoire de la Prusse…* p. 287.

270 Emmanuel-Joseph Sieyès (1748-1836) : prêtre, il est élu par le Tiers-État aux États après la parution de son pamphlet *Qu'est ce que le Tiers État ?* et participe à la rédaction de la constitution. Élu Directeur en 1795, il démissionne et est envoyé en ambassade à Berlin en 1798 où il ne reste qu'un an. Il participe au 18 Brumaire et devient président du Sénat impérial.

271 Dominique Bourel, « Un régicide ambassadeur à la cour des Hohenzollern, Sieyès à Berlin », dans Hervé Broulet (dir.), *Contribution à l'histoire de la Révolution et de l'Empire*, Baden-Baden, 1989, p. 275-286.

272 Géraud-Christophe Duroc, duc de Frioul (1772-1813) : il entre dans l'armée en 1789 et devient aide de camp de Bonaparte durant la campagne d'Italie en 1796. Dès lors, il accompagne partout Bonaparte et devient son premier aide de camp après le 18 Brumaire. Après des missions diplomatiques, il reprend ses fonctions militaires, mêlées parfois de négociations diplomatiques. Il meurt des suites d'une blessure en mai 1813.

273 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 136, lettre d'Otto à Talleyrand, le 19 frimaire an VIII (10 décembre 1799).

274 Otto qualifie le comportement de la Prusse de « bassement perfide » dans une dépêche du 25 brumaire an VIII (16 décembre 1799) envoyée à son ministre, AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 99.

> encore cette règle de conduite qui, par le caractère inhérent de la politique prussienne, peut être regardée comme la maxime fondamentale du système diplomatique de la France à l'égard de ce gouvernement[275].

Le général Beurnonville n'est donc pas chargé de négocier avec la Prusse une alliance, contrairement à la mission confiée à Sieyès deux ans auparavant. Le gouvernement consulaire préfère montrer à la Prusse les avantages de son alliance grâce à sa solidité intérieure et à la politique d'équilibre prêchée en Europe. « On s'apprête ainsi, du côté français, à renverser les rôles, pour essayer de faire du solliciteur de naguère le sollicité d'aujourd'hui »[276].

Un intérim court et actif

Le départ d'Otto, envoyé extraordinaire près le roi de Prusse, et son remplacement par le général Beurnonville sont annoncés au comte d'Haugwitz par une lettre rédigée à Paris le 6 décembre 1799[277]. Suivant de très près la mise en place du Consulat, ce départ illustre la volonté du gouvernement français d'instaurer avec la Prusse des relations nouvelles avec des hommes différents[278]. À cet égard, le choix du général Beurnonville est pertinent. Militaire de carrière, âgé de quarante-cinq ans, il participe à la bataille de Valmy mais fait partie de ceux qui ménagent la retraite des Prussiens. Emprisonné de 1792 à 1795, il est absent de France pendant la Terreur, et s'affiche avec Bonaparte lors de la préparation du 18 Brumaire. Il présente donc un profil apte à séduire les Prussiens de tous bords[279], que ce soient les militaristes[280], les nobles prussiens ou la classe moyenne favorable à la France. Otto quittant Berlin le 18 décembre et Talleyrand souhaitant réduire l'absence de communications, le général est invité à se rendre à Berlin le plus vite possible[281]. Mais, initialement prévu le 21 décembre, son départ doit être repoussé de quelques jours, ce qui force le ministre français à

275 AMAE, Mémoires et documents, Prusse, vol. 9, fol. 84-88, « Instructions pour le général Beurnonville », le 28 frimaire an VIII (29 novembre 1799).

276 Michel Kerautret, « L'année 1800 vue de Berlin, l'ambassade de Beurnonville », *Francia*, n°30, 2003, p. 73-128. Ce long article est un outil très précieux pour l'étude de cette ambassade.

277 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 131, lettre de Talleyrand à Haugwitz, le 15 frimaire an VIII (6 décembre 1799).

278 Michel Kerautret, « L'année 1800 vue de Berlin, l'ambassade de Beurnonville »,…

279 Pour plus de détails, Michel Kerautret, « L'année 1800 vue de Berlin, l'ambassade de Beurnonville », …

280 Le général est accompagné de deux aides de camp qui rehaussent son prestige dans une cour aussi militaire que celle de Berlin.

281 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 131, lettre de Talleyrand à Haugwitz, le 15 frimaire an VIII (6 décembre 1799) : « [le général] étant sur le point de se rendre à son poste, les communications entre la légation française et les ministres de Sa Majesté le roi de Prusse ne seront pas longtemps interrompues ».

accélérer celui de Bignon. Il est alors chargé de tenir la légation française jusqu'à l'arrivée de son supérieur[282].

Malgré les ordres impératifs du ministre des Relations extérieures, Bignon n'arrive à Berlin que le 4 janvier après un voyage particulièrement mouvementé et dispendieux[283] où il a dû marcher « de jour et de nuit »[284]. Il a été ralenti par « la difficulté des chemins, la neige et divers autres accidents »[285], tels la réparation de sa voiture peu solide, pourtant empruntée à Beurnonville, qui s'est cassée à hauteur de Wesel où le secrétaire de légation a dû séjourner trois jours[286]. Cependant ces retards ont été féconds ; grâce à eux, le secrétaire peut rencontrer Duroc, de retour après sa mission à Berlin, « au passage même du Rhin et (…) s'entreteni[r] un moment avec lui »[287]. Durant ce temps, il s'est familiarisé avec la correspondance diplomatique des agents précédents pour cerner au mieux les problèmes prussiens qui lui seront soumis.

Une fois arrivé, Bignon tient la légation française pendant une quinzaine de jours, Beurnonville ne se présentant à Berlin que le 20 janvier au matin[288]. Durant cet intervalle, le jeune secrétaire de légation informe régulièrement son ministre de ses agissements et des actions qui se déroulent à Berlin. Il rédige quatre lettres officielles entre le 6 et le 18 janvier. Très substantielles, elles s'étendent en moyenne sur sept pages et demie – Beurnonville ne dépasse pas, par la suite, les six pages. Pour autant, Bignon ne remplit pas les fonctions d'un chargé d'affaires : il n'a à résoudre aucun démêlé et ne doit entreprendre aucune démarche au nom de la France. C'est pourquoi il marque une certaine répugnance à rencontrer le comte d'Haugwitz, en dehors de l'audience qu'il lui accorde en arrivant le 6 janvier[289]. Il assure plutôt

282 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 148, lettre de Talleyrand à Haugwitz, frimaire an 8 : « J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le général Beurnonville (…), étant forcé de différer de quelques jours son départ, j'ai donné l'ordre au citoyen Bignon, secrétaire de la légation française à Berlin, de s'y rendre sur le champ et de vous annoncer la prochaine arrivée du ministre plénipotentiaire ».

283 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 153, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 nivôse an VIII (27 décembre 1799): « La difficulté des chemins, la lenteur du voyage, les réparations de voiture et autres dépenses forcées épuisant plus que les fonds accordés pour frais de route, nous espérons que vous jugerez qu'il y a lieu à supplément ou indemnité ».

284 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 181, lettre de Bignon à Talleyrand, le 16 nivôse an VIII (6 janvier 1800).

285 *Ibid.*

286 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 153, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 nivôse an VIII (27 décembre 1799).

287 *Ibid.*

288 Sa première dépêche officielle date du 1er pluviôse an VIII (21 janvier 1800), AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 213.

289 Il ne le rencontrera qu'une seule fois, malgré les invitations du ministre, le 13 janvier. AMAE, Corr. Pol.,

une présence française et se contente d'observer, d'écouter et de rapporter les discussions et les manœuvres des uns et des autres afin de préparer le terrain à l'envoyé extraordinaire encore sur les routes. Cette ligne de conduite l'amène, néanmoins, à développer une amorce de réflexion sur le système diplomatique prussien, dont il fait part à Talleyrand dans ses premières lettres. Ces lettres portent sur des sujets aussi nombreux que divers, bien que des thèmes dominent. Bignon s'attache particulièrement à acquérir des informations sur les armées russes en Autriche ainsi qu'à délimiter au mieux la position de la Prusse sur l'échiquier européen. Pour ce faire, il dispose de quelques contacts, plus ou moins recommandés par ses prédécesseurs. Dans le milieu diplomatique, le ministre de Hesse-Darmstadt est un informateur fiable et omniprésent. Au sein du cabinet berlinois, Bignon côtoie surtout les courtiers des ministres à l'instar d'Ephraïm ou d'autres favoris, dont il ne livre pas le nom[290]. Aussitôt installé à Berlin[291], Bignon plonge dans ce monde, sa première tâche étant de solliciter une audience auprès du comte d'Haugwitz pour lui présenter la lettre de Talleyrand. Son audience est fixée au surlendemain, le 6 janvier. Or, dès le 5, il reçoit la visite la visite d'Ephraïm[292], personnage introduit dans le cabinet prussien depuis de longues années et chargé des missions officieuses, faciles à désavouer. Dûment prévenu « par la correspondance des citoyens Sieyès et Otto et par les avertissements de [s]on collègue »[293] de sa technique à prêcher le faux pour obtenir le vrai, Bignon adopte une attitude prudente. Il « l[e] laisse parle[r], et même le provoqu[e] à parler, [en] [s]e maintenant dans une juste réserve »[294]. Ephraïm tient alors une très longue conférence qui embrasse tous les aspects des relations

Prusse, vol. 226, fol. 205, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 nivôse an VIII (18 janvier 1800) : « J'ai cru ne pas devoir paraître indifférent à cette politesse du comte d'Haugwitz. Je me suis rendu chez lui le 23 du mois ».

290 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 205, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 nivôse an VIII (18 janvier 1800) : « On m'a parlé d'un favori de Monsieur d'Haugwitz avec qui il serait possible de faire quelque aménagements particuliers. Ce favori a des dettes quoique peu considérables et le moyen tout simple d'obtenir ses services serait de l'assister auprès de ses créanciers. J'ai vu dans la correspondance de Otto que ce moyen lui était connu ».

291 Dans un premier temps, Bignon réside à l'auberge du Soleil d'or, dans le même établissement que l'envoyé russe, « ce qui inspire quelques inquiétudes au gouvernement prussien », AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 192, lettre de Bignon à Talleyrand, le 21 nivôse an VIII (11 janvier 1800).

292 Benjamin Veitel Ephraïm (1742-1811) : fils du banquier de Frédéric II, Veitel Heine Ephraïm, il devient rapidement le coursier diplomatique du cabinet prussien, notamment lors du premier partage de la Pologne en 1772. Gerhard Steiner, *Drei preußische Könige und ein Jude: Erkundungen über Benjamin Veitel Ephraim und seine Welt,* Berlin, Édition Hentrich, 1995.

293AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 181, lettre de Bignon à Talleyrand, le 16 nivôse an VIII (6 janvier 1800).

294 *Ibid.*

entre la France et la Prusse, résumés en « cinq à six questions successives »[295] ; le problème des provinces transrhénanes, la médiation offerte par la Prusse pour faciliter les communications entre la France et la Turquie, l'accueil de Duroc et la jalousie des autres diplomates à Berlin, la situation de l'armée russe avant la reprise des hostilités ainsi que l'évolution des rapports entre les puissances de la seconde coalition, principalement l'Angleterre, l'Autriche et la Russie. Bignon fait de cette première conversation un compte rendu circonstancié à Talleyrand dans sa lettre du 6 janvier. Il y insiste sur deux points principaux. D'une part, il consigne avec soin toutes les informations relatives au nombre de soldats russes – estimés entre 40 et 50 000 en Galicie – à leurs mouvements et à leur commandant, Souvorov[296] susceptible de se porter sur le Lech[297]. Cette tâche est particulièrement importante à un moment où l'Autriche et l'Angleterre ont rejeté les offres de paix faites par Bonaparte le 25 décembre 1799 et où la France doit affronter seule les trois puissances. D'autre part, il relève qu'Ephraïm « a laissé échapper plusieurs fois le mot alliance avec une affectation marquée »[298]. Il s'interroge immédiatement sur les raisons de cet acte ; « est-ce que le cabinet prussien, voyant que nous cessons de toucher cette corde, voudrait nous y ramener en nous portant à de nouvelles instances de cette nature ? ». Cette interrogation montre que le jeune secrétaire connaît parfaitement les antécédents politiques de la Prusse. Dans les entretiens suivants, il laisse le courtier développer ses idées sur la pacification générale[299] et ne ponctue qu'à peine son discours. Il réserve à Talleyrand la teneur de ses pensées, notamment dans la lettre qu'il lui envoie le 11 janvier. Il s'y interroge sur les causes qui poussent les Prussiens à lui parler d'alliance alors que le ministre plénipotentiaire n'est pas arrivé et qu'il n'a pas le pouvoir de répondre à ces allusions :

> Où est le but de ces insinuations ? Il en existe d'abord un bien visible, c'est que la Prusse veut être provoquée par la République française à une alliance et qu'elle désire que ces provocations aient de la publicité. Que se propose-t-elle ensuite ? Est-ce encore d'avoir le moyen de nous refuser et de faire valoir ses refus auprès de la coalition? Ou bien, croit-elle enfin que le

295 *Ibid.*

296 Alexandre Souvorov (1729-1800) : général russe, il dirige les armées russes qui interviennent en Italie, en 1799. Après une victoire à Novi, ses troupes sont défaites, en 1799, à Zürich, par Masséna, et il doit faire retraite.

297 Lech am Arlberg : ville autrichienne à l'extrême ouest dans le pays de Vorarlberg, canton de Bludenz.

298 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 181, lettre de Bignon à Talleyrand, le 16 nivôse an VIII (6 janvier 1800), le mot « alliance » est souligné dans la lettre.

299 Ce terme de « pacification générale » est omniprésent dans les lettres de Bignon des 16, 21, 24 et 28 nivôse et il sort de la bouche d'Ephraïm comme d'Haugwitz.

> moment de s'unir à la République soit venu pour elle et, même seulement pressentant que ce moment approche, veut-elle se disposer à le saisir, ou se préparer envers nous des disculpations de sa trop longue indifférence. Cette dernière idée n'est pas invraisemblable. (…) Mais si le cabinet de Berlin était réellement occupé de vœux aussi grands et généraux, il serait bien inconcevable qu'il se livre encore à des arguties sur les provinces transrhénanes[300].

L'énumération de ces différentes hypothèses indique que Bignon est trop fin pour se laisser prendre au jeu des sous-entendus prussiens, qui sont d'ailleurs en parfaite contradiction avec leurs agissements. Prêt à une alliance avec la France à Berlin, à Paris le cabinet berlinois fait entendre une toute autre voix. Il menace la France d'une guerre si elle ne renonce pas à l'administration des provinces situées sur la rive gauche du Rhin. La méfiance de Bignon est d'ailleurs justifiée par la série de conditions que les Prussiens posent à toute entente préalable. Ephraïm y insiste à plusieurs reprises ; « la meilleure frontière de la France serait le Rhin et la Meuse (…) et Mayence devrait être démantelée »[301], la France devrait reconnaître l'indépendance de la Hollande et « évacuer [s]es troupes du territoire batave»[302], enfin, elle doit s'engager à accepter la médiation armée de la Prusse pour une entente avec la Russie. À ces bases déjà exigeantes, Haugwitz en joint une nouvelle : il faut que le gouvernement français ait prouvé sa stabilité avant d'entamer des négociations. Même si, selon les mots du ministre, les affaires françaises « paraissent aujourd'hui arrangées d'une manière telle que les détracteurs mêmes de la République commencent à croire à la stabilité possible du gouvernement actuel, (…) d'après l'exemple du passé, il faut attendre encore pour juger de sa durée»[303]. Aux yeux de Bignon, la Prusse cherche une nouvelle fois à temporiser car la France ne semble pas en position de force, après un énième coup d'État et avant l'ouverture d'une campagne militaire dont nul ne se hasarde à prophétiser le résultat. Il conclut ainsi les ouvertures faites : « Si nous sommes vainqueurs, ce qui semble être prévu, la fortune resserra nos liens, si nous sommes vaincus, elle les déliera facilement. »

Outre ces propositions et les nouvelles recueillies quotidiennement sur les troupes

300 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 192, lettre de Bignon à Talleyrand, le 21 nivôse an VIII (11 janvier 1800).
301 *Ibid.*
302 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 201, lettre de Bignon à Talleyrand, le 24 nivôse an VIII (14 janvier 1800).
303 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 205, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 nivôse an VIII (18 janvier 1800).

russes[304], Bignon s'attache à décrire le climat qui règne à Berlin dans les sphères dirigeantes. L'accueil enthousiaste reçu par Duroc est encore palpable lorsqu'il arrive, quelques jours après son départ. Il s'en fait le fidèle écho dans sa première dépêche. Il souligne surtout la jalousie qui a saisi les membres du corps diplomatique devant les faveurs de l'aide de camp français ; M. de Krudener[305], agent russe qui n'a pas encore reçu son accréditation « s'est plaint de ne pas avoir été traité avec la même distinction »[306]. Les sentiments francophiles que cette visite a engendrés se perçoivent dans l'accueil qu'on prépare au général Beurnonville et que Bignon rapporte : « le général Beurnonville doit s'attendre ici à une très flatteuse réception. On a donné des ordres sur la route pour faciliter et accélérer son passage[307] ». L'arrivée du général est un réel sujet de discussion entre Bignon et les autorités prussiennes qui désirent savoir quelle sera la portée de ses pouvoirs et s'il sera habilité à négocier directement avec elles. Dans sa lettre du 18 janvier, Bignon consigne que « comme il a été plusieurs fois question du général Beurnonville dans [son] entretien, monsieur le comte d'Haugwitz a observé que, sans doute, le motif de son retard à Paris avait été d'attendre de nouvelles instructions plus étendues que celles qu'avait pu lui donner le gouvernement provisoire »[308]. Beurnonville étant attendu avec impatience pour s'atteler aux nombreux défis internationaux, Bignon a pris soin de préciser et de dépeindre les interlocuteurs principaux du ministre français. Il ne connaît pas personnellement le roi Frédéric-Guillaume III auquel il n'a pas été présenté mais il en entend parler par Ephraïm qui le lui décrit en des termes particulièrement péjoratifs[309]. De jeunes officiers prussiens, rencontrés en chemin louent la prudence royale et vouent aux gémonies ses ministres, incapables de suivre une ligne politique précise[310]. De la même façon, les ministres prussiens du Cabinet lui sont inconnus. Toutefois, il dresse un rapide tableau sur la

304 Dans les quatre lettres qu'il écrit, Bignon consacre toujours deux à trois paragraphes à la composition de ces troupes et à leur avancée.

305 Alexis-Constantin von Krüdener (1744-1802) : diplomate russe, il est envoyé en Courlande puis en Suède avant d'obtenir l'ambassade de Berlin. Il s'est marié en 1782 avec Barbara Julia von Vietinghoff.

306 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 181, lettre de Bignon à Talleyrand, le 16 nivôse an VIII (6 janvier 1800).

307 *Ibid.*

308 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 205, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 nivôse an VIII (18 janvier 1800).

309 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 197, lettre de Bignon à Talleyrand, le 21 nivôse an VIII (11 janvier 1800) : « J'ai remarqué déjà plusieurs fois qu'Ephraïm s'exprime avec peu de ménagements sur le compte du Roi : « Si on le [le roi] laissait faire, il ne ferait que des sottises ». »

310 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 181, lettre de Bignon à Talleyrand, le 16 nivôse an VIII (6 janvier 1800) : « Ils louaient beaucoup le Roi qui, seul, avait résisté à toutes ces intrigues (…) et ne dissimulaient point leur mécontentement de la conduite du ministère prussien ».

répartition de leurs responsabilités, à l'occasion de la nomination de Lombard[311] comme conseiller d'État : « le conseil se trouve ainsi composée de quatre membres. M. de Beyme[312] est chargé plus particulièrement de l'intérieur, M. de Zastrow[313] de la guerre, M. Lombard des Affaires étrangères. Pour M. de Koeckritz[314], il s'occupe un peu des diverses parties mais surtout de cette dernière »[315]. Il met également en évidence l'importance grandissante d'Haugwitz au sein du cabinet, puisqu'à la mort du doyen Finckenstein[316], le 3 janvier, son héritage – le traitement de table affecté à la représentation – lui revient à lui et non à M. d'Alvensleben[317], pourtant le plus âgé[318].

Enfin, Bignon n'hésite pas à donner un aperçu des relations internationales en Europe, particulièrement de l'évolution des relations entre l'Angleterre, l'Autriche et la Russie ainsi que de leurs dispositions à entrer en négociations avec la France. Les nouvelles qu'il obtient sont très précieuses pour Talleyrand car la France n'entretient pas de représentation diplomatique dans ces trois pays. Au contraire, sont installés à Berlin des diplomates russe, anglais et autrichien et la ville est le point de passage obligé des courriers diplomatiques. C'est ainsi que l'agent français peut indiquer à Talleyrand le 11 janvier que la Russie « veut aussi empêcher l'établissement absolu de [l'Autriche] en Italie et (...) qu'elle ne s'opposerait pas à ce que la France conservât l'Égypte mais il lui faudrait sa part, et celle qui la flatterait le plus ce serait Malte »[319]. S'il se réjouit dans un premier temps qu'aucun accord n'ait été signé entre les Russes et les Anglais[320] et que « le rapprochement entre la Russie et l'Autriche ne [soit] point

311 Jean-Guillaume Lombard (1767-1812) : homme d'État prussien, il se fait remarquer par Frédéric II et obtient une place importante sous Frédéric-Guillaume II. À partir de 1797, il tend à diriger la politique extérieure prussienne et se montre plutôt favorable à la paix. Rendu responsable de la défaite en 1806, il s'exile dans le sud de la France.

312 Carl-Friedrich von Beyme (1765-1838) : homme politique allemand, il occupe une place importante sous Frédéric-Guillaume III avant de devenir ministre de la justice en 1808.

313 Frédéric-Guillaume von Zastrow (1752-1830) : général d'infanterie, il devient ministre d'État en 1794 et prend sa retraite en 1801 pour raisons de santé.

314 Charles-Léopold von Köckeritz (1744-1821) : il entre dans l'armée prussienne en 1762, devient général-adjudant en 1797 et major en 1805 ainsi que le premier aide de camp du roi Frédéric-Guillaume III.

315 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 204, lettre de Bignon à Talleyrand, le 24 nivôse an VIII (14 janvier 1800).

316 Charles von Finckenstein (1714-1800) : ministre prussien, il entre dans le cabinet de Frédéric II en 1749 et y reste jusqu'à sa mort.

317 Philippe-Charles von Alvensleben (1745-1802) : diplomate prussien, il entre au conseil du Cabinet en 1791 et se charge de la Guerre et des Affaires étrangères. Il combat l'influence d'Haugwitz de 1800 à sa mort.

318 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 185, lettre de Bignon à Talleyrand, le 16 nivôse an VIII (6 janvier 1800).

319 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 192, lettre de Bignon à Talleyrand, le 21 nivôse an VIII (11 janvier 1800).

320 *Ibid. :* « A en croire d'autres rapports, il n'y a jusqu'à présent aucun accord positif entre les Anglais et les

encore complet »[321], il doit reconnaître, le 18 janvier, que « les efforts de l'Angleterre l'ont une fois encore emporté »[322], l'armée russe s'étant mise en marche, de concert avec l'Autriche. À ces nouvelles internationales, Bignon joint une chronique du corps diplomatique de Berlin. Il relève toutes les nominations d'ambassadeurs et décrit leurs comportements. Le 11 janvier, il informe Paris de la nomination de M. Lusy comme ambassadeur prussien à Saint Pétersbourg[323]. Le 14, il envoie des informations à son sujet : le nouvel ambassadeur est réputé farouchement opposé à l'Autriche et peut se révéler un allié indirect de la France sur place[324].

Aussi, une fois arrivé à Berlin, Beurnonville dispose-t-il d'un socle de travail solide. Bignon a pris des contacts utiles, s'est mis au fait des grandes questions internationales et a engagé un dialogue qui s'annonce durable avec le cabinet prussien. Les premières analyses qu'il a confiées à Talleyrand, et vraisemblablement à Beurnonville, indiquent de sa part une très bonne compréhension du milieu dans lequel il évolue. Ainsi, n'ayant pas eu le temps de lui expédier de réponse officielle[325], Talleyrand fait part, dans sa première lettre à Beurnonville, de l'opinion favorable qu'il s'est forgé sur son secrétaire : « J'avais reçu (…) les numéros du citoyen Bignon et en avais remarqué avec satisfaction que sa correspondance vous promettait un collaborateur zélé et instruit » [326]. Le ministre français pousse le compliment plus loin en invitant Bignon à continuer de lui écrire directement[327]. Cette correspondance particulière d'un secrétaire de légation à son ministre prouve que Talleyrand considère ce court intérim comme un succès et une réussite. Cet « heureux prologue »[328] permet à Bignon de conserver un rôle important au sein de la légation.

Russes ».

321 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 201, lettre de Bignon à Talleyrand, le 24 nivôse an VIII (14 janvier 1800).

322 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 205, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 nivôse an VIII (18 janvier 1800).

323 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 192, lettre de Bignon à Talleyrand, le 21 nivôse an VIII (11 janvier 1800).

324 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 201, lettre de Bignon à Talleyrand, le 24 nivôse an VIII (14 janvier 1800).

325 Comme le temps d'acheminement entre Paris et Berlin est de 10 à 12 jours, Talleyrand préfère s'adresser directement à Beurnonville qui a pris en main la légation, dès le début du mois de pluviôse.

326 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 272, lettre de Talleyrand à Beurnonville, le 26 pluviôse an VIII (15 février 1800).

327 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 225, lettre de Bignon à Talleyrand, le 5 pluviôse an VIII (25 janvier 1800) : « L'invitation que vous avez bien voulu me faire de vous écrire directement est un devoir qu'il me sera doux de remplir ».

328 Michel Kerautret, « L'année 1800 vue de Berlin, l'ambassade de Beurnonville », …

La prolongation des responsabilités, de pluviôse à floréal de l'an VIII

Du 25 janvier (5 pluviôse) au 29 avril 1800 (9 floréal), Bignon envoie sept lettres à son ministre[329]. Leur rédaction est assez irrégulière : on en compte trois pour chacun des mois de pluviôse (les 5, 13 et 22) et de ventôse (les 10, 13 et 23), aucune en germinal et une seule pour le mois de floréal[330]. Cette correspondance ne double donc pas celle du général Beurnonville qui écrit, en temps ordinaire, tous les trois jours à Talleyrand. De même, la longueur de ces dépêches reste inférieure à celles de Beurnonville, le premier secrétaire couvrant cinq pages en moyenne. Le contenu des lettres diffère également. Beurnonville tend à donner une vue exhaustive de tout ce qui se dit et ce qui se passe à Berlin, voire en Europe, tandis que Bignon préfère ne traiter que de sujets restreints et identiques d'une lettre à l'autre. Comme il le confesse à Talleyrand dans sa première lettre, il se « trouvera (…) rarement dans le cas d'avoir à (…) transmettre des faicts ou des opinions qui ne [lui] parviennent pas en même temps par les lettres du général Beurnonville. Seulement comme il peut se trouver quelques différences dans [leur] manière de voir, quelques nuances dans [leur] avis, [il] [s]e hazardera à [lui] présenter alors [s]es idées avec la liberté qu'[il] [lui] av[ait] permise »[331]. L'originalité des lettres de Bignon repose dans la construction d'une véritable réflexion, détachée des mille et uns petits événements qu'il n'a pas à rapporter. Cette réflexion se fonde principalement sur l'analyse de la politique prussienne et des relations entre la Prusse et la France. Pour ce faire, le jeune secrétaire de légation dispose de deux atouts, le recul nécessaire à tout raisonnement, car il n'est guère absorbé par autre chose, et une source constante de nouvelles en la personne d'Ephraïm. En effet, le courtier d'Haugwitz continue à rendre visite à Bignon et à lui fournir des informations sur la situation internationale. En comparant ces renseignements avec ceux que Beurnonville obtient d'Haugwitz directement et qui lui sont ensuite communiqués, Bignon peut dresser des conclusions solides, qu'il transmet à Talleyrand. Ce dernier est d'autant plus heureux de les avoir que Beurnonville se laisse séduire, dans un premier temps, par les offres prussiennes d'alliance et de paix générale. Au contraire, Bignon fait montre d'un scepticisme grandissant au cours des trois mois suivant l'installation de l'envoyé français.

Deux sujets sont prétextes à des développements sur l'action du cabinet prussien ;

329 Il dispose de son chiffre particulier qu'il demande à Talleyrand. AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 254, lettre de Bignon à Talleyrand, le 13 pluviôse an VIII (2 février 1800).
330 En calendrier grégorien, 25 janvier, 2 et 11 février, 1er, 4 et 14 mars et 29 avril 1800.
331 *Ibid.*

l'accueil que reçoit Beurnonville et les entretiens tenus avec Ephraïm. La première lettre de Bignon revient largement sur la réception de l'envoyé extraordinaire français près la cour de Sa Majesté le roi de Prusse. À première vue, c'est « un accueil extrêmement flatteur et qui semble d'un bon augure pour le succès de sa mission », chacun faisant « étalage de bienveillance et de considération »[332]. Mais, Beurnonville semble bercé par les mots d'alliance et de paix prononcés par le comte d'Haugwitz et par le roi Frédéric-Guillaume III[333] tandis que Bignon y voit déjà la trace d'arrière-pensées. Pour le secrétaire, l'accueil organisé par la Prusse est l'occasion de montrer tout à la fois, « estime personnelle pour ce général, affectation de faire ressortir le mécontentement qu'on avait eu du citoyen Sieyès, mécontentement vrai ou simulé mais que certainement on exagère, flatterie pour le Premier Consul Bonaparte, regret pour la République mieux affermie et plus habilement gouvernée, crainte de refroidissement de notre part et d'arrangement direct entre l'Autriche[334] et nous et désir d'être appelé à la médiation » [335]. Ces soupçons de double jeu apparaissent également dans l'appréciation de Bignon sur le système prussien. Contrairement aux dires de Sieyès et d'Otto, il pense que la différence d'opinion affichée par le roi et son cabinet « n'est que simulée et que tous, au fond, sont parfaitement d'accord »[336]. C'est pourquoi, il renonce très vite à l'espoir de voir l'attitude du cabinet prussien envers la France se modifier. Il écrit dès le 2 février à Talleyrand que Beurnonville et lui « sont déjà, après une petite excursion sans effet, rentrés dans la même ligne que nos prédécesseurs, (…) [et qu'il] il est facile de voir que si on n'a pas ici l'intention de rien conclure, on a du moins beaucoup l'intention de négocier »[337]. Le 11 février, il répète que la Prusse a « la volonté de rien conclure »[338] et parle le 1er mars de « stériles démonstrations »[339] de la part d'Haugwitz. De fait, selon lui « les protestations obligeantes du Roi promettent beaucoup mais c'est au cabinet à tenir ces promesses et le cabinet ne se

332 *Ibid.*

333 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 215 et 221, lettres de Beurnonville à Talleyrand les 2 et 3 pluviôse an VIII (22 et 23 janvier 1800).

334 Déjà pour le traité de Campoformio, la France a négocié directement avec l'Autriche, sans passer par la médiation de la Prusse.

335 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 225, lettre de Bignon à Talleyrand, le 5 pluviôse an VIII (25 janvier 1800).

336 *Ibid.*

337 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 253, lettre de Bignon à Talleyrand, le 13 pluviôse an VIII (2 février 1800).

338 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 264, lettre de Bignon à Talleyrand, le 22 pluviôse an VIII (11 février 1800).

339 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 303, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 ventôse an VIII (1er mars 1800).

détourne pas de sa route ordinaire »[340], à savoir une « constante inactivité »[341]. L'affaire des provinces transrhénanes illustre parfaitement ses assertions. Depuis le traité de Bâle, la France occupe légalement « la partie des États prussiens situés sur la rive gauche du Rhin »[342], leur sort devant être réglé lors d'un congrès général. Or les Prussiens souhaitent que la France se cantonne à une simple occupation militaire tandis que celle-ci entend administrer civilement les provinces contiguës à la République batave, dont le sort est aussi l'objet des attentions prussiennes[343]. Le cabinet berlinois réclame donc le retour de l'administration prussienne dans ces provinces et relaie les nombreuses plaintes des habitants auprès des autorités françaises à Berlin et à Paris[344]. Rapidement, il prend prétexte de cette situation pour retarder l'ouverture des négociations entre les deux pays. Bignon considère ce problème comme factice et monté de toutes pièces pour éviter des discussions sérieuses, ou du moins les ajourner : « Si à Paris comme à Berlin, on a remis en jeu l'affaire des provinces transrhénanes, c'est pour entraver les demandes d'une autre nature qu'on attend de nous, et qu'on a même provoquées. On laisse entrevoir le but et on a la précaution de hérisser le chemin des difficultés pour être maître de ralentir notre marche, selon les convenances du temps »[345]. Ce point préalable à toute conférence conduit Talleyrand à prôner des mesures d'apaisement. Mais il est mal compris par Beurnonville qui fait entendre à Haugwitz[346] que la France va céder complètement aux récriminations prussiennes. Beurnonville est d'ailleurs convaincu que c'est la meilleure solution[347]. C'est Bignon qui s'empresse de signifier au ministre ce malentendu dès le 13 ventôse et de proposer une solution médiane, excluant de se « dessaisir de ces [provinces] (…) car c'est reconnaître qu'il y a eu (…) injustice »[348]. Il avance l'idée d'une « administration

340 *Ibid.*

341 *Ibid.*

342 Article 5 du traité. Michel Kerautret, *Les grands traités du Consulat…*, p. 18.

343 Le roi de Prusse est parent de l'ancien Stathouder pour lequel il demande de fortes indemnités. En outre, la Prusse est liée à la République batave par ses possessions de Frise orientale.

344 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 311, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 7 ventôse an VIII (26 février 1800). Le commissaire français Wasseind est accusé de nombreux abus fiscaux et autres, dont des coupes de bois illégales.

345 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 303, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 ventôse an VIII (1er mars 1800).

346 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 309, lettre de Bignon à Talleyrand, le 13 ventôse an VIII (4 mars 1800) : « Le désir que vous avez fait exprimer par le général Beurnonville de terminer toute discussion sur les provinces transrhénanes a été interprété comme un augure assuré de notre condescendance prochaine et de notre consentement à la réintégration du régime prussien dans ces provinces ».

347 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 327, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 15 ventôse an VIII (6 mars 1800) : « Je ne vois aucun inconvénient au rétablissement dans les provinces transrhénanes d'un gouvernement civil prussien, sur le pied de 1796 ».

348 *Ibid.*

mixte qui devrait être combinée, de manière à concilier les intérêts des deux nations »[349], proposition que Talleyrand prend en compte à la fin du mois de mars. La question se résorbe alors, mais la Prusse n'ouvre pas pour autant de franches négociations avec la France. Les affirmations de Bignon se trouvent vérifiées et prouvent la bonne connaissance du milieu prussien qu'il a acquise en peu de temps : il ne s'est pas laissé prendre au piège prussien, contrairement à Beurnonville qui a cru qu'en réglant cette affaire, il ouvrirait la voie des discussions. Le pari de Talleyrand est donc gagnant ; le secrétaire de légation lui montre un aspect de la Prusse que l'ambassadeur n'arrive pas encore à percevoir.

Mais la position de Bignon est inconfortable : malgré la justesse de ses intuitions, il ne peut agir à l'instar d'un envoyé extraordinaire, pour des raisons de décence vis-à-vis de son supérieur. Il refuse toute visite chez Haugwitz en dépit des invitations répétées que le ministre lui fait passer par Ephraïm[350], craignant que ce dernier soit « capable (...) de chercher à semer de petites querelles entre le ministre et le secrétaire de légation »[351]. Aussi lorsqu'il finit par s'entretenir avec le ministre prussien, prend-il soin de préciser que c'est « le hazard [qui] lui fit rencontrer M. d'Haugwitz qui revenait de quelques visites »[352]. La conversation reste d'ailleurs très générale, et il se borne à énoncer « des idées peu significatives »[353] et à écouter les propos de son interlocuteur qu'il retranscrit ensuite à Talleyrand. Le malaise de Bignon se perçoit également par l'absence de lettres durant tout le mois de germinal alors que la situation internationale connaît des rebondissements inattendus dont le rapprochement de la Prusse et de la Russie. Au demeurant, c'est cette nouvelle qui fournit le corps de la dernière dépêche de Bignon le 29 avril. Il a appris par Ephraïm que les « deux cours se sont promis respectivement de n'agir que de concert »[354]. Il veut être certain que Talleyrand en a été correctement informé, car Ephraïm « est entré avec [lui] dans des explications très étendues »[355] sur les conditions de la pacification générale. Toutefois, le secrétaire de légation a pris conscience des risques de

349 *Ibid.*

350 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 303, lettre de Bignon à Talleyrand le 10 ventôse an VIII (1er mars 1800) : « Vous avez vu par mes lettres précédentes, que selon le dire d'Ephraïm, M. d'Haugwitz désirait me voir souvent et s'entretenir avec moi. Je ne vois aucun point pour le refuser, si Ephraïm n'y eut mis une affectation marquée ».

351 *Ibid.*

352 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 340, lettre de Bignon à Talleyrand, le 23 ventôse an VIII (14 mars 1800).

353 *Ibid.*

354 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 90, lettre de Bignon à Talleyrand, le 9 floréal an VIII (29 avril 1800).

355 *Ibid.*

répétition entre sa correspondance et celle de Beurnonville. Comme une meilleure entente se développe entre les deux hommes, leurs opinions deviennent sensiblement identiques, ce qui rend inutile ses dépêches. Il s'en explique à Talleyrand quelques mois plus tard ; « J'aurais craint, en traitant dans une correspondance séparée les mêmes questions qui sont le sujet des dépêches du ministre et sur lesquelles je n'aurais point eu à vous présenter une opinion différentes de la sienne, de vous fatiguer par des répétitions inutiles »[356].

Pendant un peu plus de quatre mois, Bignon a tenu un rôle important au sein de la légation : d'abord seul à Berlin il y a représenté la France puis, à la faveur de ses premières réflexions, a continué de correspondre avec Talleyrand. Ses dépêches témoignent de sa grande lucidité face à la duplicité de la Prusse ainsi que d'une solide application au travail puisqu'il s'est très rapidement mis au fait des problèmes prussiens. Si, après le mois de septembre, il n'apparaît plus au grand jour, il continue de travailler pour la cause française d'une manière différente.

Un secrétaire aux activités parallèles, 1800-1802

Du mois de mai 1800 à celui de février 1802, Bignon remplit les seules attributions d'un secrétaire de légation. Il prend sa part dans les tâches quotidiennes de copie, de recherches de renseignements et d'autres activités qui ne sont pas portées à la connaissance de Paris. Néanmoins, son zèle, déjà remarqué par Talleyrand[357], le pousse à produire des petits mémoires qui témoignent autant de son infatigable activité que de sa volonté à devancer les désirs de son ministre et à se rappeler par là à son souvenir.

L'écriture d'un ouvrage pamphlétaire

Le 1er janvier 1800 paraît à Londres un ouvrage anonyme portant sur *La Prusse et sa neutralité.* Rapidement connu, son auteur, un Français émigré l'abbé de Pradt, y défend vivement le retour de la Prusse au sein de la seconde coalition[358]. Divisé en trois parties,

356 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, lettre de Bignon à Talleyrand, le 19 fructidor an VIII (6 septembre 1800).

357 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 272, lettre de Talleyrand à Beurnonville, le 26 pluviôse an VIII (15 février 1800) : « Sa correspondance vous promettait un collaborateur zélé et instruit ».

358 Dès l'avant propos, de Pradt compare la « neutralité prussienne [au] spectacle le plus singulier, et la présente à la fois au monde comme le sujet de son admiration, ou comme son fléau ». Il y interpelle la Prusse : « Sortez de votre longue inaction », Dominique de Pradt (de Four), *La Prusse et sa neutralité,* Londres, 1800, p. IV.

l'ouvrage démontre la fausseté de la position prussienne et l'intérêt qu'elle aurait à se joindre aux autres puissances en guerre contre la France. Diffusé en Prusse[359], le livre connaît un certain succès. Porté à la connaissance de Bignon, celui-ci entend « détourner l'impression que fait cet écrit en relevant quelques mots ou faux raisonnements dont il abonde »[360]. Le secrétaire compose « à la hâte une espèce de réfutoire [sic] dans laquelle il a tâché de ne rien dire qui ne puisse être agréable à la Prusse »[361]. Il prie ensuite Beurnonville de l'envoyer à Talleyrand pour qu'il le fasse imprimer s'il le juge nécessaire. Le général approuve d'ailleurs cette initiative et s'en fait le porte-parole auprès du ministre français ; « Je crois (…) que vu le succès de cet ouvrage, il ne serait pas inutile que ces observations fussent imprimées et répandues dans ce pays-cy [la Prusse]. Elles produiraient le meilleur effet sur l'opinion »[362].

Couvrant quarante-trois pages[363], ce mémoire s'attelle à un double objectif ; convaincre de l'aberration des remarques de M. de Pradt et démontrer, dans le même temps, que la Prusse est l'alliée naturelle de la France. Une des principales difficultés de l'entreprise est que Bignon doit mener à bien le premier de ces desseins en évitant les remarques désobligeantes sur le compte de la Prusse. Pour ce faire, il suit le plan de l'abbé de Pradt qu'il expose en introduction de ses *Observations* :

> La première partie n'est guère consacrée qu'à flatter la Prusse par un tableau pompeux de ses forces et de ses moyens.
> La seconde partie est destinée à lui montrer les périls de la neutralité actuelle, la nécessité de créer pour l'avenir un nouvel ordre politique fondé par l'anéantissement du régime républicain et le resserrement de la France dans ses anciennes limites.
> Nous ne ferons qu'effleurer légèrement ces deux premières parties.
> La troisième renferme les objections qui se posent à ce que la Prusse hazarde pour l'exécution d'un plan sa prospérité et peut être son existence. Cette partie forme en quelque sorte le corps de l'ouvrage. Nous examinerons en détail chacune des objections présentées avec assez de franchise par l'auteur. Nous verrons comment les réfuter[364].

359 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 2 floréal an VIII (22 avril 1800) : « On a répandu avec profusion dans les États prussiens un ouvrage ayant pour titre *La Prusse et sa neutralité* ».
360 *Ibid.*
361 *Ibid.*
362 *Ibid.*
363 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 157-178, « Observations sur l'ouvrage ayant pour titre « La Prusse et sa neutralité » paru à Londres le 1er janvier 1800 ».
364 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 157.

Dans les première et seconde parties, Bignon répond aux affirmations de l'abbé par de très nombreuses réflexions ironiques qui se veulent un relevé des paradoxes de l'émigré. Il cite toujours la thèse de M. de Pradt avant de s'en moquer, comme l'atteste cet exemple issu de la première partie : « « On ne peut se dissimuler que le vœu du peuple [prussien] n'a pas été et n'est pas encore pour la guerre contre la France ». Et malgré cet aveu si formel, l'auteur conseille la guerre ! Et il l'appelle à grands cris, il sonne le signal du combat… *vox clamanti in deserte* »[365]. Cette ironie omniprésente se double d'une grande érudition qui sert à contester les allégations de l'abbé, notamment lorsque ce dernier tente de s'appuyer sur les traités internationaux du XVIII[e] siècle dont il ne rapporte que le titre. Au contraire, Bignon énumère le détail des articles concernés dans des notes de bas de page volumineuses, telle cette note sur « le quatrième des articles secrets [du traité de partage éventuel du 18 mai 1745] qui renferme trois prétextes que l'Autriche se ménage pour faire revivre ces prétentions sur la Silésie (…) »[366]. Le savoir du jeune diplomate se porte aussi sur la Prusse elle-même, son armée[367], ses revenus financiers[368] et les relations qu'elle entretient avec ses voisins autrichien et russe. Dans la troisième partie, sa démarche devient plus complexe : il veut contredire les thèses avancées par Pradt. L'abbé réfute des opinions courantes qui sont celles de la France et que Bignon doit défendre. L'ecclésiastique choisit, entre autres, de contester l'idée que les alliances de la Prusse sont incertaines et que ses alliés ne partagent aucun intérêt avec elle[369]. Bignon arrive à trouver une faille rhétorique dans le raisonnement de M. de Pradt et à démontrer que l'opinion attaquée est valide. Selon les objections – au nombre de six – l'exercice est d'ailleurs plus ou moins un succès. Dans le cas de l'objection relative aux alliances, Bignon réussit à renverser le raisonnement. Au contraire, pour la troisième objection portant sur les frais d'homme et d'argent, il se contente d'opposer leurs deux opinions ; « en reconnaissant avec l'auteur [*i.e* Pradt] l'heureuse situation de la Prusse sous les rapports de la finance et de population, nous différons avec lui en ce qu'il conseille la dissipation de l'un et l'autre, et que nous en désirons la conservation et l'accroissement »[370].

365 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 159.
366 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 160.
367 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 161, 1[ère] partie.
368 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 162, 1[ère] partie et fol. 170.
369 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 175, 3[e] partie, 5[e] objection, « Incertitude des alliances, incompatibilité des alliés ».
370 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 170, 3[e] partie, 3[e] objection, « Frais d'hommes et d'argent ».

Au cours de son exposé, Bignon succombe toutefois à la facilité du genre pamphlétaire. Lorsqu'il défend le régime républicain français, il multiplie les flatteries à l'égard du Premier Consul, « champion des Lumières »[371] et sauveur de la République. De même, il n'hésite pas à déformer la réalité des relations existant entre la France et la Prusse quand il allègue que la Prusse est le lieu « où on forme [l]es souhaits les plus sincères pour notre succès »[372] et que les deux peuples « ont plus d'intérêts et de sentiments en commun »[373] qu'aucun autre en Europe. Il ne mentionne pas une seule fois les différends et les ambigüités qui pèsent sur les deux pays. Cependant il s'étend longuement sur « l'incompatibilité existante entre la Prusse et l'Autriche »[374], sur la menace russe et les ambitions de l'Angleterre.

Un autre fil rouge de ses « Observations » réside dans l'apologie du système républicain de la France. L'abbé souhaite prouver que la « Prusse est intéressée à la destruction du système républicain »[375] car la France républicaine « n'est qu'un chaos d'irréligion, de barbarie et de licence »[376] dont l'alliance est incompatible avec une monarchie européenne. Partant de là, Bignon essaye d'expliquer que la République est actuellement un « gouvernement régulier »[377] qui, contrairement à l'ancienne monarchie française, ne contribue pas à entretenir un ressentiment prussien à son égard. Plus généralement, Bignon établit que « l'établissement d'une république [française] n'est pas incompatible avec les autres formes de gouvernement [européen] »[378]. Il défend ainsi l'existence d'une république, symbole de justice et de paix.

Les « Observations » témoignent de la sorte, tant de l'à-propos[379] d'Édouard Bignon et de son ironie cinglante[380], que de ses convictions politiques et de sa culture diplomatique.

371 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 163, 2e partie.
372 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 158.
373 *Ibid.*
374 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 175, 3e partie, 5e objection.
375 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 164, 2e partie.
376 *Ibid.*
377 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 170, 3e partie, 2e objection « La France est l'alliée naturelle de la Prusse. »
378 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 164 , 2e partie.
379 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 90, lettre de Bignon à Talleyrand, le 9 floréal an VIII (29 avril 1800) : « Il est indispensable que vous fassiez retoucher ce travail dans lequel je me suis mis avec beaucoup de précipitation ».
380 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 179, la conclusion est particulièrement féroce : « En lisant cet ouvrage, on serait tenté de croire que l'auteur, lors même qu'il conseille à la Prusse de rentrer dans la coalition, cherche bien à l'en détourner. (…) On assure que cet ouvrage est d'un émigré français. Il serait doux de penser qu'un sentiment généreux a guidé sa plume et que conservant au fond de son cœur l'amour de son pays, il a voulu le servir en paraissant l'attaquer. Tel est du moins l'effet que cet ouvrage produit ».

Talleyrand n'y est pas insensible puisque, même s'il juge ce travail « inutile »[381], il « n'en appuie pas moins le travail de Bignon, comme celui d'un esprit éclairé »[382]. La peine prise par le secrétaire trouve son salaire dans l'intérêt que le ministre lui porte à nouveau. Aussi n'est-il pas surprenant qu'il produise, deux mois plus tard, un nouveau mémoire, touchant au projet d'une neutralité armée des puissances du Nord.

La rédaction d'un mémoire sur un sujet d'actualité

Au début de la mission de Beurnonville, la Prusse participe, plus ou moins sincèrement, à deux manœuvres diplomatiques ; une médiation entre la France et la Russie et la formation d'une ligue de neutralité entre les pays côtiers de la Baltique. Ce dessein est animé par le tsar Paul I[er] qui souhaite combattre la suprématie maritime de l'Angleterre, maîtresse absolue des mers. Si, puissance belligérante, la France ne peut accéder à une ligue des neutres, le bénéfice est réel pour elle. Aussi Talleyrand presse-t-il son envoyé d'obtenir des informations, d'une part sur la mésentente grandissante du tsar et des autres coalisés et d'autre part sur la position des cours intéressées à ce projet. Durant le mois d'avril, le général perçoit dans ses conversations, surtout avec le diplomate danois, M. de Roserkrantz[383], un mécontentement croissant contre la surveillance et le droit de visite anglais[384]. Ces mesures perçues comme vexatoires et déshonorantes attisent le désir de la Suède, du Danemark et de la Russie de s'unir pour faire respecter leurs droits. Ils envisagent de réactiver une ligue du Nord, identique à celle mise sur pied en 1780[385] à l'initiative de Catherine II[386] et de Frédéric II, pendant la guerre d'Indépendance des États-Unis. Or, dans un premier temps, le comte d'Haugwitz se montre très réservé sur un projet qui « tendrait à limiter la navigation britannique et à faire restituer par cette puissance les colonies qu'elle a conquises sur la France et ses alliés »[387].

381 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, lettre de Talleyrand à Beurnonville, le 17 floréal (7 mai) : « Je n'ai point lu cet ouvrage [*La Prusse et sa neutralité*], il n'a fait aucune sensation ici (…) ».

382 *Ibid.*

383 Marcus de Rosenkrantz (1762-1838) : avocat, il a étudié à l'université de Copenhague. Il devient ministre d'État de la Norvège en 1814.

384 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 137, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 11 prairial an VIII (31 mai 1800) : « Le Danemark commence à parler à l'Angleterre un langage plus ferme relativement à la frégate danoise insultée devant Gibraltar. La Suède se réserve de son côté contre d'autres vexations ».

385 La ligue du Nord de 1780 comprend, outre la Russie et la Prusse, la Pologne, la Suède, le Danemark et la Hollande.

386 Catherine II (1729-1796) : impératrice de Russie en 1762, après l'assassinat de son époux Pierre III épousé en 1744, elle assure à la Russie un rayonnement européen. Elle donne à son pays le rôle d'arbitre dans la plupart des querelles de la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

387 *Ibid.*

Beurnonville l'accuse de « trouver des prétextes pour en retarder la réalisation (…) et de voir venir »[388]. La réticence de la Prusse[389] peut s'expliquer par l'enthousiasme que met la France à promouvoir ses idée. Dès le 3 juin, Beurnonville explique aux ministres suédois et danois l'importance que « la République [française] attacherait à une réunion des puissances du Nord dont le but serait de s'opposer au despotisme maritime des anglais »[390]. D'ailleurs, « M. de Rosenkrantz n'ignorait pas les démarches dirigées vers ce but, que [les Français ont] faites à Berlin »[391]. L'affaire en reste là pendant quelque temps[392], jusqu'à ce que la Prusse révise totalement ses positions. Le 20 juin, Haugwitz déclare à Beurnonville stupéfait que la ligue du Nord « est même nécessaire et que l'Angleterre sera forcée d'en prévenir l'effet si elle voit la partie bien engagée (…) [et que la Prusse doit] donc être pour quelque chose dans cette ligue »[393]. Les négociations semblent par conséquent lancées définitivement. C'est dans ce contexte que Bignon rédige un mémoire où il « a exposé ses idées sur (…) l'objet qui doit le plus fixer l'attention [des Français à Berlin] »[394], le projet de neutralité des puissances armées du Nord.

Achevé le 25 juin et composé de vingt pages[395], cet essai se veut une démonstration de l'opinion, que la « neutralité armée du Nord si intéressante dans son objet, non seulement ne le remplirait point, mais offrirait même [à la France] des inconvénients majeurs si elle était formée actuellement et sans [sa] participation »[396]. Si l'auteur n'annonce pas de plan, pour sa part le lecteur peut diviser ce travail en deux parties. La première envisage les dangers qui se poseraient à la France en cas de non participation à la ligue. La seconde considère les mesures

388 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 142, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 14 prairial an VIII (3 juin 1800).

389 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 154, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 21 prairial an VIII (10 mai 1800) : « M. d'Haugwitz est bien loin de convenir qu'il ait été fait une proposition d'une neutralité armée par la Prusse. Il cherche au contraire à me dissuader de cette opinion ».

390 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 142, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 14 prairial an VIII (3 juin 1800).

391 *Ibid.*

392 Talleyrand n'est pas dupe des manigances prussiennes, AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, lettre de Talleyrand à Beurnonville, le 27 prairial an VIII (16 juin 1800) : « Je suis peu étonné des nouveaux prétextes qu'il [Haugwitz] trouve chaque jour pour colorer et justifier son oisiveté ».

393 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 174, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 1er messidor an VIII (20 juin 1800).

394 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 6 messidor an VIII (25 juin 1800).

395 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 182-191, « Sur le projet d'une neutralité armée des puissances du Nord », voir Annexe n°4.

396 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 183.

qu'il convient de prendre dans son intérêt. Bignon considère la constitution de cette ligue comme une « perspective flatteuse »[397] puisqu'elle se donne pour objectifs d' « abattre l'orgueil de la plus mortelle ennemie [*i.e* l'Angleterre], [de] restreindre les bornes de leur commerce, [de] tarir les forces de leurs richesses, [de] couper les canaux qui portent chez eux les sueurs et le sang des autres peuples, dans la proportion du décroissement de leur présence, [d']améliorer la situation politique et mercantile [de la France] »[398]. Mais, aux yeux du secrétaire de légation, ces visées ne deviendront réelles que si la France négocie dès maintenant son entrée dans la ligue. Dans le cas contraire, des conséquences fâcheuses seraient à craindre. Il analyse quels en seraient les effets et, après les avoir longuement développés, il les résume en cinq points à la fin de sa première partie :

> En les résumant sommairement, se trouvent :
>
> 1°. Possibilité qu'il entre, dans les stipulations de cette Ligue ou dans des conventions particulières qui y seraient jointes, des clauses spécialement dirigées contre la France ou du moins le désavantage très grand pour elle que nos intérêts n'y soient pas ménagés et garantis.
>
> 2°. Vraisemblance que l'action exclusive des puissances du Nord ne sera point assez puissante pour atteindre le but qui nous intéresse, la liberté absolue des mers, et que dans le cas même du dénouement le plus favorable qu'on puisse espérer, les résultats utiles qui s'ensuivraient se borneraient à l'indépendance de la mer du Nord et de la Baltique, ou du moins s'ils s'étendaient plus loin seraient particuliers aux membres de la Ligue.
>
> 3°. Nouveau sujet d'éloignement pour la Prusse qui à proportion de l'intimité de ses rapports avec la Russie, sera moins disposée à une alliance avec la République.
>
> 4°. Confirmation nouvelle de la dépendance du Danemark et de la Suède qui se trouvent entièrement et sans aucun point d'appui abandonnés à la discrétion de la Russie et probabilité d'un rapprochement entre la Russie et l'Angleterre surtout si les efforts de la Ligue sont sans succès, dans lequel cas, le Danemark et la Suède pourraient servir de moyen de réconciliation et même avec l'acquiescement de la Prusse.
>
> 5°. Difficulté pour la France, en cas que cette Ligue se soutienne,

397 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 182.
398 *Ibid.*

d'y entrer ultérieurement à des conditions favorables et d'y prendre la part de direction qui lui convient sous tous les rapports et son intérêt lui réclame [399].

Ces arguments révèlent, une fois encore, la fine appréhension que Bignon a des diplomaties française et européenne ainsi que de leur tradition. On la décèle dans le développement du troisième point où il constate que le gouvernement prussien est persuadé qu'il « suffit d'avoir à la fois pour allié une seule grande puissance »[400] et où il le justifie par le rappel des alliances prussiennes de 1741 à 1800. On la décèle également dans l'évocation du sort du Danemark et de la Suède, promis à « la ruine »[401] en cas de réconciliation de la Russie et de l'Angleterre[402] et dont la France doit se soucier, dans le cadre de sa politique multiséculaire vis-à-vis des puissances secondaires scandinaves[403]. On la décèle tout autant dans la méfiance prononcée de Bignon face au comportement de Paul I[er] qu'il soupçonne de se rapprocher de nouveau de l'Angleterre[404]. On la décèle enfin dans le regard que Bignon porte sur la Prusse lorsqu'il qualifie les relations qui la lient avec la France d' « amitié douteuse »[405].

Une fois son argumentation finie, Bignon s'attelle à la deuxième partie de son ouvrage, la marche à suivre pour remplir les objectifs initiaux. La première tâche est de « faire pressentir que si on demande l'assistance [de la France], on ne la refusera pas »[406], en particulier auprès des cours du Danemark et de la Suède, à qui la France offrirait des « garanties précieuses et bien désirées sans doute (…) Il ne s'agirait donc en ce moment que d'amener à cette conviction que les gouvernements de Danemark et de Suède et de faire

399 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 189-189.

400 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 185.

401 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 188.

402 *Ibid.* : « Peut-être enfin, la spoliation du Danemark et de la Suède désirée également par Londres et Pétersbourg deviendra-t-elle le moyen et le nœud de leur réconciliation ? ».

403 *Ibid. :* « Ces craintes peuvent paraître exagérées mais elles ne sont pas dénuées de fondement et c'en est assez pour qu'elles doivent frapper l'attention du gouvernement français ».
AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 190 : « Ce serait au gouvernement français à les tirer de cette confiance trompeuse, à éveiller leurs alarmes, à leur montrer les écueils qui les attendent ».

404 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 186 : « On ne peut se dissimuler que des conditions très puissantes n'autorisent les présomptions d'un semblable retour. Il est incontestable que les intérêts de ces deux puissances les appellent à des liaisons étroites et durables, que l'Angleterre est constamment en état d'offrir à la Russie les importations les plus avantageuses et les plus utiles exportations ».

405 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 188. Il ajoute : « La conduite du cabinet de Berlin jusqu'à ce jour nous a suffisamment averti de ce que nous devons ultérieurement attendre de lui (…) et ce cabinet aura soin (…) de mettre un grand prix aux plus légers services qu'il pourra nous rendre et d'exiger de nous, par compensation, de grands sacrifices ».

406 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 190.

demander par eux le concert de la République »[407]. La seconde est de « faire ajourner l'exécution [de la ligue] jusqu'à l'époque, sans doute prochaine, de la paix continentale »[408] car ce sera le moment où la France « portera dans la Ligue une plus grande masse de considération et de forces réelles »[409]. En agissant de la sorte, la France se garantit des appuis utiles et approche du but que Bignon lui a assigné.

Parti de Berlin le 25 juin, le mémoire arrive à Paris dans les mains de Talleyrand qui le lit mais n'en envoie aucune critique. Inquiet de n'avoir reçu aucun écho, Bignon s'enquiert du jugement du ministre par une lettre du 6 septembre[410], à laquelle Talleyrand répond le 24. Son avis est nuancé. Il ne partage « pas entièrement [ses] opinions sur la nature, la force et les conséquences des dispositions qui paraissaient prêtes à se développer dans le Nord pour la formation d'une conciliation armée »[411], mais il salue « la nouvelle preuve de l'application que [Bignon] met à bien connaître les événements qui [l']entourent et leurs rapports avec les intérêts du pays »[412]. L'évolution de la situation a contribué à invalider une partie des propositions du jeune diplomate bien que l'effort réalisé ait été salué[413]. En effet, après un ralentissement durant l'été, les négociations ont repris à la fin du mois de septembre avec l'embargo décrété par Paul I[er] sur les bâtiments anglais[414]. Elles se poursuivent tout l'automne, la Prusse y jouant un rôle de plus en plus étendu[415], surtout après la prise d'un navire prussien par la marine anglaise à Cuxhaven[416]. L'accord est signé le 16 décembre entre la Russie, le

407 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 190.

408 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 191.

409 *Ibid.*

410 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, lettre de Bignon à Talleyrand, le 19 fructidor an VIII (6 septembre 1800) : « Le général Beurnonville vous a adressé avec une lettre en date du 7 messidor dernier [26 juin] un mémoire sur le projet d'une neutralité armée du Nord, que je l'avais prié de vous présenter. Ce paquet fut confié à un citoyen qui partait pour Paris et qui se chargea de le remettre entre vos mains, n'ayant eu depuis aucune nouvelle de ce citoyen, je désirerais apprendre s'il a rempli cette commission et si le mémoire vous est parvenu ».

411 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 228, fol. 8, lettre de Talleyrand à Bignon, le 2 vendémiaire an IX (24 septembre 1800).

412 *Ibid.*

413 Il conclut son ouvrage de la façon suivante, AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 190 : « Je pense que le citoyen ministre des Relations extérieures, s'il n'approuve pas toutes mes idées, approuve du moins le motif qui m'engage à les lui soumettre ».

414 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 228, fol. 3, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 1[er] vendémiaire an IX.

415 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 228, fol. 82, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 10 brumaire an IX (1[er] novembre 1800) : « M. d'Haugwitz que j'ai vu avant-hier soir a eu soin de m'informer lui-même de la résolution où est la Prusse d'entrer dans les dispositions qui se concertent dans le Nord pour faire respecter la neutralité ».

416 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 228, fol. 111, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 27 brumaire an IX (18 novembre 1800).

Danemark et la Suède, la Prusse y accédant le lendemain[417]. Mais Bignon est resté à l'écart de ces tractations diplomatiques, que Beurnonville se réserve de conduire. Le secrétaire de légation est retourné à ses travaux ordinaires, dont un travail littéraire le sort à l'occasion de la bataille de Marengo.

La composition d'un poème

À l'occasion de la reprise des hostilités et de la victoire de Marengo – le 14 juin 1800 – Bignon se laisse aller à composer un poème célébrant les derniers événements militaires. Une fois achevé, il l'envoie sans hésiter à Talleyrand, le 18 août et lui en fait hommage. Dans la lettre qui accompagne ses vers[418], il les soumet à son jugement :

> Je vous le soumets entièrement pour en faire l'usage que vous jugerez convenable. Dans le cas où vous trouveriez à propos de le rendre public, je pense, pour diverses considérations qui ne vous échapperont point, que mon nom ne doit pas y être joint. Je serais bien flatté, citoyen ministre, que ce léger ouvrage obtient votre approbation, vous ne la refuserez pas du moins au sentiment qui l'a dicté[419].

Ce léger *excursus*, hors des travaux diplomatiques, prouve l'estime que Talleyrand porte à Bignon, qui ne se serait pas permis de lui soumettre un tel travail s'il ne savait bénéficier de sa confiance. Il permet également de deviner quels sont les loisirs du secrétaire au sein de la légation française.

L'intégration sociale de Bignon à Berlin

Si Bignon arrive seul à Berlin en janvier 1800, il fait rapidement la connaissance des autres occupants de la légation française. La cohabitation ne se fait pas sans heurt ; les militaires, familiers de Beurnonville très bien reçus dans la société, sont jalousés par les secrétaires, confinés à l'intérieur de la résidence. Néanmoins une évolution s'amorce au fil des mois dont Bignon profite largement.

417 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 228, fol. 212, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 16 nivôse an IX (6 janvier 1801).

418 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, fol. 323-327v « Ode sur la reprise des hostilités, du mois de fructidor an huit de la république », voir Annexe n°3.

419 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, lettre de Bignon à Talleyrand, le 30 thermidor an VIII (18 août 1800).

La place de Bignon, premier secrétaire de la légation française

La légation française à Berlin se compose du ministre plénipotentiaire envoyé extraordinaire de la République, Beurnonville et de deux secrétaires de légation l'un de première classe, Bignon, l'autre de seconde classe[420], Caillard[421]. À titre exceptionnel, Beurnonville a reçu l'autorisation de conserver ses deux aides de camp, Liger-Belair[422] et Vandeul[423], auprès de lui. L'ensemble constitue une représentation diplomatique très fournie, puisqu'en 1800, en pleine restructuration du réseau français, « la plupart des légations ne compte qu'un secrétaire [et que] dans les missions diplomatiques les plus importantes[424], la moyenne est de deux agents à côté du chef de poste »[425]. Mais l'acclimatation des uns aux autres n'est pas évidente. Beurnonville et Bignon entretiennent des relations d'abord difficiles, dues à la rivalité implicite engendrée par l'existence d'une correspondance particulière entre Bignon et Talleyrand. Bignon s'en fait l'écho dans ses lettres quand il fait part de son refus de rencontrer Haugwitz, pour éviter « que des démarches de ce genre ne mettent de la défiance entre le général Beurnonville et [lui] »[426]. Cependant, une fois que Bignon a cessé d'entretenir des rapports directs avec le ministre, Beurnonville dresse de lui un portrait flatteur : « Bignon a de l'esprit, il est excellent rédacteur »[427] et « est propre à tout »[428]. Dans une autre dépêche, il confie à Talleyrand qu'il « ne p[eut] trop se louer des activités des secrétaires et de l'intérêt qu'ils ont mis dans cette affaire [médiation de la Prusse entre la Russie et la France], en ce qui dépendait d'eux »[429]. Aussi n'hésite-il pas à le recommander chaudement en rapportant qu' « il [lui] a (…) témoigné quelquefois le désir d'augmenter ses connaissances en passant au

420 La différence réside surtout dans le salaire : le premier secrétaire touche un traitement annuel de huit mille francs quand le second n'en obtient que quatre mille.

421 Bernadin Caillard (1766-1830) : il entre dans les bureaux du Ministère des Relations extérieures en 1792. En 1795, il accompagne son oncle Antoine Caillard, ministre plénipotentiaire, à Berlin où il devient son secrétaire. Il y reste jusqu'au 4 juin 1801, date à laquelle il est nommé secrétaire de la légation de Stockholm. En 1804 il retourne à Berlin où il reste jusqu'en 1811, avant de finir sa carrière à Madrid.

422 Antoine-Alexandre Belair (1762-1835) : militaire français, après un détour dans la diplomatie à Berlin où il est déjà général de brigade, il réintègre l'armée et participe à la campagne d'Espagne.

423 Denis-Simon Caroillon de Vandeul (1775-1850) : militaire, petit-fils de Diderot, il devient député sous la seconde Restauration et se rallie à Louis-Philippe.

424 Sont considérées comme telles, à cette époque, Berlin et Madrid.

425 Jean Baillou (dir.), *Histoire de l'administration…,* p. 413.

426 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 340, lettre de Bignon à Talleyrand, le 23 ventôse an VIII (14 mars 1800).

427 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 228, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 9 pluviôse an IX (29 janvier 1801).

428 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 229, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 14 germinal an IX (4 avril 1801).

429 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 228, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 14 pluviôse an IX (3 février 1801).

secrétariat d'une ambassade en première ligne et spécialement de Pétersbourg (…), [et qu'il] le croit en état de s'en bien acquitter sous un bon chef »[430]. Il l'estime pareillement « à même de travailler à Berlin »[431]. Les liens entre les deux hommes s'améliorent à tel point, que quand Beurnonville est pressenti pour le poste de Vienne, il demande que Bignon reste à ses côtés et le suive dans sa nouvelle affectation[432]. Quelque temps après, il effectue la même démarche lorsqu'il apprend sa mutation pour Madrid[433]. Outre ces liens, Beurnonville reconnaît à Bignon des qualités profondes et ne balance pas à les mettre en avant. Sa santé devenant fragile à l'automne 1801, il rappelle que « Bignon suffit pour suivre l'affaire des indemnités puisque la Prusse est déterminée à n'agir que de concert avec [eux] sur ce sujet »[434]. De la même façon, il lui confie, et sans une once d'hésitation, la formation diplomatique d'un jeune français, M. Rosily[435], recommandé par Talleyrand[436]. Cet apprentissage est fructueux ; dès la fin du mois de décembre, Beurnonville peut écrire au ministre que « les dispositions heureuses, le désir de l'instruction et le goût du travail [de Rosily] [l]e portent à le [lui] recommander pour être promu au grade d'élève »[437].

Si les rapports entre Bignon et Beurnonville ne cessent de s'améliorer, ceux qui existent entre les secrétaires de légation et les aides de camp du général sont beaucoup plus mauvais. La présence de ces derniers est insolite[438], et leur rôle, du même coup, mal défini[439]. Beurnonville les charge des courses particulières de Berlin à Paris, missions prestigieuses car elles amènent à côtoyer les ministres français. Ces tâches échappent alors aux secrétaires de

430 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 229, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 14 germinal an IX (4 avril 1801).
431 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 229, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 19 floréal an IX(9 mai 1801).
432 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 229, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 11 messidor an IX (30 juin 1801) : « Je vous demanderais la préférence pour Bignon qui sera bien partout et qui serait bien aise de multiplier ses connaissances ».
433 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 229, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 6 fructidor an IX (24 août 1801) : « Vous l'y [à Berlin] laisseriez jusqu'à ma nomination à Madrid et à cette époque, je vous le demanderai pour m'y suivre, c'est comme une marque de bonté de votre part sur laquelle je compte ».
434 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 5 brumaire an X (27 octobre 1801).
435 Rosily (?-1803) : aspirant diplomatique, il meurt à Berlin de la scarlatine. Peut-être parent du comte de Rosily (1748-1832), vice-amiral.
436 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 10 brumaire an X (1er novembre 1801) : « Je l'ai confié au citoyen Bignon qui se charge de son éducation diplomatique ».
437 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 1er nivôse an X (22 décembre 1801).
438 Pour autant, la présence d'une maison militaire autour d'un ambassadeur général est attestée. Jean Baillou, *Histoire de l'administration...*,p. 414.
439 Michel Kerautret, « L'année 1800 vue de Berlin, l'ambassade de Beurnonville »…

légation qui en conçoivent une certaine amertume[440]. Elle est accentuée par l'intégration sociale réussie des militaires à la cour de Prusse[441]. Beurnonville propose même à Talleyrand d'intégrer Belair et Vandeul à la Carrière, suivant en cela son propre exemple. Il présente ses aides de camp parés de toutes les qualités : « Belair est froid, calme et a tout ce qu'il faut pour obtenir de l'avancement. Il est bien répandu, le roi le distingue souvent. (…) Il faudrait envoyer Belair agent ou chargé d'affaires »[442], Vandeul pour sa part « sera propre à tout »[443]. Aussi n'est-il pas étonnant que « Bignon craint que Belair ne le remplace (…) et ne soit un peu jaloux »[444], surtout que Beurnonville en a fait son confident, au grand dam de Bignon[445]. Cette situation crée, selon l'aveu du général, « des petits nuages de famille »[446], car, bien qu'il « ait autorisé Bignon à se plaindre »[447], il n'a rien « voulu changer à son traitement »[448]. Il conclut d'ailleurs en faveur de ses aides de camp « qui ont toujours mis entre Caillard et Bignon les procédés et les formes les plus aimables, quand eux, depuis leur départ de Paris, ne les ont vus qu'avec regret et inquiétude »[449]. En réalité, Beurnonville différencie les militaires, aptes à comprendre les problèmes diplomatiques tout en soignant leur présentation dans le monde, de Bignon, « excellent rédacteur [mais qui] sortira difficilement de la ligne des secrétaires de légation s'il ne se répand pas un peu plus dans le monde dont il n'a point d'usage. (...) [Pour l'instant], il préfère la solitude »[450]. Fondés pour l'année 1800, ces reproches disparaissent ensuite de la correspondance de Beurnonville. Au cours des mois suivants, Bignon commence à fréquenter les cercles berlinois et finit par devenir un familier très apprécié du cercle de la

440 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 228, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 9 pluviôse an IX (29 janvier 1801) : « Bignon voulait que les aides de camp n'aient point de courses importantes à Paris ».

441 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 316, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 15 ventôse an VIII (6 mars 1800) : ils se sont « lancés dans la bonne société, où ils se font aimer par leur politesse et leurs manières aimables ».

442 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 228, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 9 pluviôse an IX (29 janvier 1801).

443 *Ibid.*

444 *Ibid.*

445 *Ibid.* : « Bignon voudrait qu'ils ignorassent tout ce qui se passe dans mon cabinet, mais vous les avez destinés à la carrière, et je ne peux pas avoir un secrétaire intime qui ait plus de délicatesse et d'honneur que Belair ».

446 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 227, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 8 thermidor an VIII (27 juillet 1800).

447 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 228, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 9 pluviôse an IX (29 janvier 1800).

448 *Ibid.*

449 *Ibid.*

450 *Ibid.*

reine Louise[451].

L'insertion de Bignon dans l'aristocratie berlinoise

Au début des années 1800, la Prusse se singularise par une « francophilie latente »[452] qui est davantage le fait des classes moyennes que de l'aristocratie, très réservée sur le jacobinisme supposé du Directoire[453]. Les chargés d'affaires français, Sieyès et Otto, ont fait les frais de cette froideur : les très hauts personnages prussiens manifestent de grandes réticences à se faire apercevoir publiquement à leurs côtés[454]. Le climat change peu à peu avec l'instauration d'un régime fort en France, incarné par un général à la carrure solide qui rassure les Prussiens[455]. Les envoyés français profitent de ce changement pour s'immiscer dans la haute société berlinoise. Les militaires sont reçus partout avec les égards dus à leurs rangs[456], comme l'espérait Talleyrand, tandis que les deux secrétaires de légation doivent faire davantage d'efforts, Beurnonville les dépeignant au ministre, couverts de poudre[457] ! Bignon ne paraît que tardivement dans cette société réglementée puisque la seule trace d'un Bignon mondain, visible dans la correspondance diplomatique, date d'une lettre qu'il envoie à Talleyrand le 6 février 1802 (17 pluviôse an X). Pour autant, on peut retracer un cheminement possible du jeune diplomate dans les salons berlinois.

Les cercles intellectuels fleurissent au début du XIX^{e} siècle : on compte, en Prusse, entre 250 et 300 loges franc-maçonnes, soit environ 18 000 membres, et quelques 210 clubs de lectures ouverts en une dizaine d'année. À Berlin même, il existe trente-huit sociétés littéraires et seize loges maçonniques[458]. Ayant été initié en Italie, Bignon se sert peut-être de ce biais

451 Louise de Mecklembourg-Strelitz (1776-1810) : elle épouse en 1793 le futur Frédéric-Guillaume III. En 1806, elle anime le parti belliciste, anti-français, et ne parvient pas à fléchir Napoléon sur les conditions draconiennes imposées à la Prusse.

452 Jacques Droz, *Le Romantisme allemand et l'État. Résistance et collaboration dans l'Allemagne napoléonienne,* Paris, Payot, 1966, « La Prusse devant les problèmes de la neutralité et de la collaboration ».

453 Michel Kerautret, « L'année 1800 vue de Berlin, l'ambassade de Beurnonville », …

454 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 88, lettre d'Otto à Talleyrand, le 21 brumaire an VIII (12 novembre 1799).

455 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 192, lettre de Bignon à Talleyrand, le 21 nivôse an VIII (11 janvier 1800) : « On commence à regarder le sors de la République comme fixé désormais et comme dans les monarchies, on considère plus les hommes que les choses, (…) on traiterait moins avec la République qu'avec le général Bonaparte ».

456 Beurnonville notamment est très bien accueilli, AMAE, Corr. Pol., vol. 226, fol. 303, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 ventôse an VIII (1er mars 1800) : « Le général Beurnonville, précédé ici par sa réputation militaire, a pu prendre une conduite qui eût été inconvenante de la part de tout autre ».

457 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 307, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 10 ventôse an VIII (1er mars 1800) : « Ils ont su que l'usage était d'y [à la cour] paraître avec de la poudre, ils en ont mis ».

458 Christopher Clark, *Histoire de la Prusse…* p. 253.

pour intégrer la haute société. Ses contacts quotidiens avec les ministres prussiens sont le second moyen d'accès aux salons aristocratiques. En effet, les Lumières prussiennes se caractérisent, contrairement à la France, par une extraordinaire proximité entre ses membres et les arcanes du pouvoir : plus de 95% des lecteurs et des rédacteurs des journaux des Lumières sont des fonctionnaires prussiens[459]. Enfin, la personnalité discrète et cultivée de Bignon explique son introduction dans les cercles littéraires de Berlin et dans celui, beaucoup plus restreint, de la reine Louise[460]. De fait, le 6 février 1802, il envoie à Talleyrand un exemplaire d'une petite pièce de théâtre qu'il a rédigée et fait jouer par ce cercle à l'occasion des fêtes précédant le Carême :

> «La considération [de courtoisie], écrit-il, m'a porté à prendre un rôle actif pendant les fêtes que la saison amène, et j'ai eu la satisfaction que mes efforts n'ont point été tout à fait perdus. Leurs majestés le Roi et la Reine à qui j'ai trouvé occasion de dire des vérités qui ne pouvaient être désagréables à entendre ont témoigné de la manière la plus gracieuse au général Beurnonville ainsi qu'à moi qu'elles y avaient été extrêmement sensibles [461]».

La pièce s'intitule « La vente d'esclaves »[462]: elle met en scène de très hauts personnages de la noblesse prussienne ainsi qu'une partie du corps diplomatique présent à Berlin. Bignon y dirige, entre autres et outre les aides de camp français, le chevalier de Bray[463], envoyé de la Bavière, M. de Krudener, envoyé de la Russie, M. d'Hardenberg, ministre prussien, M. le comte de Lehndorff[464], chambellan du roi, M. le comte de Goltz, ministre prussien, M. le colonel de Gualtieri[465], M. d'Arnim[466], ministre prussien, ainsi que d'autres personnalités prussiennes moins connues telles, MM. de Keyserling, de Grüttler et de Malzow. La pièce portant sur la vente d'esclaves féminines, jouent également la comtesse de Goltz, la comtesse de Rehde, les comtesses de Moltke etc. La représentation a lieu devant Frédéric-Guillaume III

459 Brendan Simms, *Struggle for mastery…,*p. 32.

460 Il lui a été présenté au début du mois de pluviôse an VIII : AMAE, Corr, Pol., Prusse, vol. 226, fol. 231, lettre de Beurnonville à Talleyrand le 8 pluviôse an VIII (28 janvier 1801) « La même faveur s'est étendue à mes secrétaires et aides de camps qui ont été présentés hier au milieu d'une cour brillante et nombreuse ».

461 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 227, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 nivôse an X (7 janvier 1801).

462 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 228-233, « La vente d'esclaves ».

463 François-Gabriel de Bray (1765-1832) : diplomate bavarois, il occupe le poste d'envoyé à Londres puis à Berlin de 1801 à 1808 et enfin celui de Saint-Pétersbourg où il se lie avec Joseph de Maistre.

464 Ernst Heinrich von Lehndorff (1727-1811) : il entre au service de Frédéric II et reste dans les familiers du roi de Prusse jusqu'à sa mort.

465 Gualtieri (?-?) : ambassadeur prussien, il est envoyé à Madrid en 1804 comme plénipotentiaire.

466 Albert d'Arnim (1744-1805) : issu d'un très vieille famille prussienne, il devient ministre de la justice en 1798.

et Louise. Bignon, qui tient le rôle du marchand d'esclave, leur en fait hommage[467]. Le thème de l'esclavage est assez surprenant à une époque où on discute du rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises[468]. Toutefois, il semble que le sujet de la pièce soit assez commun dans les cours princières, étant surtout un prétexte pour se costumer avant le Carême. Quelques années plus tard, Bignon le rejoue dans le grand-duché de Bade. Toute la Cour étant présente le 6 février 1802, le succès du secrétaire français est complet et ne s'arrête pas là.

Par une lettre du 6 mars 1803, Bignon apprend à Talleyrand que ses relations avec Lombard, sont si bonnes qu'il se rend aux dîners littéraires organisés par le conseiller du roi. Ils fournissent à Bignon « un moyen de liaison habituelle » que Lombard lui recommande d'utiliser à sa guise[469] et qui diffèrent des entrevues formelles avec Haugwitz[470]. Grâce à cette accointance, Bignon est en mesure de conseiller à Talleyrand des gestes susceptibles de flatter le ministre prussien. Il lui propose « si le Premier Consul veut donner une marque d'intérêt à M. Lombard, secrétaire de Sa Majesté Prussienne [d'offrir] comme présent flatteur un Virgile de Didot[471] au traducteur de Virgile [472]» [473].

En 1802, l'intégration dans les cercles berlinois est complètement achevée par Bignon qui connaît désormais les personnages proches du pouvoir. Indispensable à tout bon diplomate, cette facette sociale a été acquise pendant les premières années de son secrétariat. Elle constitue un des motifs de sa nomination comme chargé d'affaires, lors de la mutation à Madrid de Beurnonville.

Conclusion : un diplomate formé à bonne école

Cinq ans après son entrée dans la Carrière, Bignon franchit victorieusement l'étape du secrétariat. Rares sont les secrétaires de légation sous le Consulat à accéder au rang de chargé

467 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 228v : « Ô de l'humanité, le modèle et l'honneur / Roi bienfaisant et Reine adorée. »

468 Le rétablissement de l'esclavage est prononcé le 20 mai 1802 (30 floréal an X).

469 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 227, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 pluviôse an X : « M. Lombard, dont les goûts littéraires me fournissent à moi, coupable aussi d'un peu de métromanie, un moyen de liaison habituelle, m'a dit que je pouvais m'adresser à lui lorsque je voudrais quelque explication. »

470 *Ibid.* : « Dans le cas où sa franchise [celle d'Haugwitz] serait douteuse ou du moins ne serait pas complète, je tâcherai de trouver auprès de M. Lombard les éclaircissements qui me manqueraient de l'autre côté. »

471 Firmin Didot (1764-1836) : membre de la dynastie d'imprimeurs, d'éditeurs et de typographes Didot, il se distingue comme graveur et fondeur. On lui doit également une traduction des *Bucoliques* de Virgile.

472 Lombard a fait envoyer à Bonaparte un exemplaire de sa traduction de Virgile.

473 *Ibid.*

d'affaires et à y demeurer pour une période supérieure à quelques mois. La réussite de Bignon s'explique par plusieurs motifs. En premier lieu, son adaptation à toutes les situations. En Suisse, il tient la légation seul quelques jours à peine après son arrivée. À Chambéry, il gère l'installation du Directoire cisalpin puis s'occupe de calmer les tensions qui secouent les exilés. Enfin à Berlin, il pose les premiers jalons du dialogue entre la Prusse et la France avant l'arrivée de son supérieur. À cette qualité, Bignon en joint une seconde, l'analyse aiguë des événements observés. Pour chacun de ses postes, il rédige un ou plusieurs rapports qui apportent un nouvel éclairage sur l'actualité contemporaine. Des trois postes, le meilleur document serait sans doute son ouvrage *Du système suivi par le Directoire…* Non seulement, il y résume avec brio les multiples rebondissements de la République cisalpine, mais il s'y livre à une réflexion dépassant le cadre italien. Il y suggère, en effet, une politique extérieure modérée, fondée sur l'équité des alliances et sur la constitution d'un réseau diplomatique recrutant des hommes fidèles. Ces deux idées – exprimées plus ou moins ouvertement par Bignon – jointe à sa culture historique profonde expliquent ses liens privilégiées avec Talleyrand. Dans l'un des rapports du ministre à Bonaparte après le coup d'État de Brumaire, « il place parmi les qualités essentielles que doivent posséder ses agents « un penchant de l'esprit pour l'étude des relations diplomatiques » »[474]. Les « Observations sur la *Neutralité de la Prussse »* ainsi que le mémoire « Sur le Projet d'une neutralité armée des puissances du Nord » démontrent la profondeur des connaissances du secrétaire de légation. Cette science forme le troisième motif de promotion, le quatrième se fondant sur les bonnes relations de Bignon et de Talleyrand. Enfin, le dernier motif repose sur la sociabilité développée tardivement à Berlin par Bignon. Le secrétaire attend ce troisième poste pour nouer des relations mondaines, particulièrement utiles au travail d'un ambassadeur. Ces cinq éléments réunis dessinent le portrait d'un Bignon mûri, prêt à être chargé d'affaires.

474 Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand, dernières nouvelles…,* p. 93

CHAPITRE 2. BIGNON DANS LE MONDE GERMANIQUE : UN ACCROISSEMENT DES RESPONSABILITÉS, 1802-1806

Devenu chargé d'affaires à Berlin au mois de février 1802, Bignon conserve ses fonctions jusqu'à l'arrivée du nouvel envoyé extraordinaire de la République, Laforest[1], le 18 mai 1803. Pendant seize mois, il représente la France et ses intérêts en Prusse à une époque où toute l'Europe est provisoirement pacifiée. La reconstruction du réseau diplomatique français qui s'opère durant cette pacification générale nuit à Bignon qui ne dispose plus de l'exclusivité des informations européennes. L'amoindrissement de son poste est aussi visible par l'absence de négociations directes à Berlin. Toutefois, les observations du chargé d'affaires sur le milieu germanique dans lequel il évolue sont de première qualité. Relatives aussi bien à la Diète de Ratisbonne qu'à l'évolution des relations européennes, elles lui servent de fondement pour bâtir une correspondance diplomatique fournie. Elles expliquent certainement sa promotion de juillet 1803 comme ministre plénipotentiaire à la cour de Cassel. L'électeur de Hesse-Cassel offre des dispositions semblables à celles du roi de Prusse, dont il se veut un allié fidèle. Par

1 Antoine de Laforest, comte (1756-1846) : militaire, il abandonne la carrière des armes pour se diriger vers la diplomatie en 1772. Il est en poste aux États-Unis de 1778 à 1795. Il participe aux discussions du traité de Lunéville puis à celles de la Diète de Ratisbonne avant d'être nommé à Berlin en 1803. De 1808 à 1813, il est ambassadeur en Espagne.

sa connaissance des événements survenus dans le Saint Empire romain germanique depuis plusieurs années, Bignon est parfaitement à l'aise dans ce pays et en maîtrise rapidement les ressorts. Dans cette petite cour princière allemande, il éprouve toutefois quelques regrets du prestige attaché à la légation française de Berlin, inconnu à Cassel. Cependant c'est à Cassel qu'il est mêlé à la genèse de la Confédération du Rhin. Il y rédige deux mémoires importants plaidant pour l'existence d'une ligue germanique sous la tutelle de la France. Son rôle exact dans cette circonstance est relativement obscur. Il ne prend aucune part aux discussions précédant la naissance de la Confédération à Paris mais exerce, malgré tout, une influence sur son origine. Ces qualités d'observateur étant aussi affutées que ses talents d'analyse, il est à même de remarquer, dès 1805, l'éloignement de l'électeur vis-à-vis du nouvel Empire français. La place importante accordée à l'envoyé anglais, Taylor, illustre la complexité des liens entre la France et le Hesse-Cassel, à une date où les hostilités ont repris entre l'Empire français et britannique. Le refus de l'électeur de le renvoyer engendre un incident diplomatique de taille puisque Bignon est rappelé à Paris plusieurs mois en 1805. À son retour, la situation se détend quelques temps avant que l'électeur ne donne sa préférence à la Prusse sur la France, causant la perte de son électorat. À cette occasion, Napoléon fait mander Bignon à son quartier général afin d'obtenir des informations supplémentaires sur l'état du Hesse-Cassel. Cet ordre témoigne de la confiance accordée au ministre plénipotentiaire dont les prévisions ont été vérifiées par les faits.

1. Un chargé d'affaires attentif aux événements européens, Berlin 1802-1803

À la fin des négociations ouvertes entre le baron de Krüdener et Beurnonville à Berlin, le général fait savoir son souhait de quitter Berlin[2]. Cet appel demeure sans réponse, ce qui incite Beurnonville à le réitérer, quelques mois plus tard, à un moment où les affaires paraissent stables et les relations entre la Prusse et la France apaisées. Cette fois-ci, il demande son retour à Paris pour raisons de santé[3]. Devant des motifs si impérieux, Talleyrand lui envoie le 3 février 1802 (14 pluviôse an X) sa lettre de rappel pour Paris. Il lui confie le soin de présenter Bignon aux autorités prussiennes comme le nouveau chargé d'affaires français[4]. Ce choix s'explique à la fois par l'expérience du secrétaire, acquise dans les premiers temps de son arrivée et depuis la maladie de Beurnonville, et par le calme relatif qui règne entre la France et la Prusse. De fait, dès le mois d'octobre 1801, Beurnonville écrit à son ministre que « Bignon suffit pour suivre l'affaire des indemnités puisque la Prusse est déterminée à n'agir que de concert avec [la France] »[5]. Il renchérit trois mois plus tard lorsqu'il

2 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 228, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 9 pluviôse an IX (29 janvier 1801).

3 Altérée par son emprisonnement en Autriche, la santé du général est fragile. AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Beurnonville à Talleyrand le 8 nivôse an X (29 décembre 1801) : « Mais je dois répéter encore une fois ce que je vous ai déjà écrit sur le mauvais état de ma santé. Il y a vingt et un jours que je garde la chambre. (…) Je suis sans cesse, permettez-moi ces détails, menacé d'une inflammation de bas ventre ou d'une fièvre. Il est urgent pour moi de changer de climat et de rentrer en France. Je vous demande donc de nouveau et sans répit le congé dont j'ai si impérieusement besoin et que vous m'avez promis ».

4 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Talleyrand à Beurnonville, le 14 pluviôse an X (3 février 1802) : « Les navrants détails que vous me donnez sur l'état de votre santé doivent l'emporter sur toute autre considération. Vous pouvez donc, après avoir pris congé et présenté le citoyen Bignon comme chargé d'affaires, vous mettre immédiatement en route pour venir ici ».

5 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 5 brumaire an X (27 octobre 1801).

rappelle que « le désir qu'on montre ici de voir réaliser l'application des principes du traité de Lunéville et de fixer l'indemnisation qu'on réclame est si sincère qu'on se plie dans tous les sens pour trouver un plan sur lequel le Premier Consul puisse tomber d'accord » [6]. De toute façon, les regards de l'Europe ne sont pas tournés vers l'Allemagne mais vers Amiens où se négocie depuis plusieurs mois la paix entre la France et l'Angleterre. Les discussions portant sur les indemnisations de la rive gauche du Rhin sont reléguées au second plan[7]. Bignon hérite d'une situation calme où il est appelé à jouer un rôle d'observateur avisé. Si aucune tractation ne se déroule à Berlin pendant son mandat, il doit néanmoins se faire l'écho du cabinet prussien et de ses plaintes éventuelles, collecter des informations susceptibles d'intéresser le Premier Consul notamment sur les débats en cours à Ratisbonne, et représenter au mieux son pays.

Un chargé d'affaires bien introduit

Afin d'informer au mieux Talleyrand des événements qui surviennent quotidiennement à la cour de Prusse, Bignon développe un véritable réseau de renseignements. Il se fonde sur l'existence d'une vie très mondaine ainsi que sur la constitution d'un faisceau de sources aussi différentes que fiables. Grâce à ces deux outils, le diplomate est en mesure d'envoyer à son ministre des courriers substantiels.

Une vie mondaine développée

Au départ de Beurnonville, la légation française est solidement implantée dans le milieu berlinois. À la différence de ses prédécesseurs, le général a soigneusement respecté les us et coutumes prussiens. Il a été reçu partout, le roi Frédéric-Guillaume III lui parlant avec plaisir lors des événements publics[8]. Bignon bénéfice de cet héritage[9], auquel il ajoute ses relations privilégiées avec le cercle de la reine Louise. Il est donc de toutes les réceptions royales et

6 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 3 pluviôse an X (23 janvier 1802).

7 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 27 pluviôse an X (16 février 1802) : « La conclusion sans doute très prochaine des négociations d'Amiens va vous permettre de donner plus d'attention aux affaires d'Allemagne ».

8 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 226, fol. 237, lettre de Beurnonville à Talleyrand, le 9 pluviôse an VIII (29 janvier 1800) : « Depuis huit jours que je suis arrivé, j'ai parlé au roi trois fois (...). Il m'entretient avec une familiarité qui caractérise sa bonne foi ».

9 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand le 22 ventôse an X (13 mars 1802) : « Je ne puis trop m'applaudir des témoignages de bonté que je reçois ici de la famille royale. C'est un dépôt précieux que m'a laissé le général Beurnonville ».

ministérielles, bien qu'il n'ait pas été accrédité auprès du roi, comme c'est la règle pour un chargé d'affaires par *intérim*[10]. Durant ces cérémonies très nombreuses[11], il peut nouer des contacts utiles et recueillir des informations profitables. Dans les premiers temps, il est surtout amené à constater combien l'absence de Beurnonville est regrettée. La reine lui en parle dès le 27 février, soit 4 jours après le départ du général [12] et le roi s'en fait l'écho deux semaines plus tard[13]. Cette bienveillance royale ne se tarit pas ; Bignon rapporte que, lors d'un thé avec la reine-mère[14] à la fin du mois de juin, elle lui adresse des compliments pour le général Beurnonville[15]. De même, lors d'un bal à Noël 1802, le roi lui « fait l'honneur de [lui] parler sur différents sujets »[16]. Peu de jours après, Bignon confirme les liens qui l'unissent au couple royal et confie à Talleyrand que « Leurs Majestés le roi et la reine [lui] font souvent l'honneur de [lui] adresser la parole »[17]. Aussi n'est-il pas étonnant que le chargé d'affaires participe à un quadrille offert par le prince Louis-Ferdinand de Prusse[18] au couple royal, à l'occasion de la naissance d'une princesse prussienne, Alexandrine[19]. Bignon rapporte dans sa lettre du 5 mars 1803 les circonstances exactes de ce bal masqué :

> Les deux princesses [Louise de Prusse et la princesse d'Orange] ont eu l'idée d'y faire entrer un bon et un mauvais génie qui seraient des personnages persans et leurs Altesses Royales m'ont fait l'honneur de m'inviter à faire une scène dramatique analogue à la circonstance, ainsi qu'à me charger du rôle de génie bienfaisant. Il m'a été doux de répondre à leurs désirs et mes efforts ont été récompensés par des témoignages flatteurs de la

10 La différence entre un ministre plénipotentiaire et un chargé d'affaires repose sur l'accréditation : le ministre est accrédité auprès du souverain tandis que le chargé d'affaires l'est uniquement auprès du ministre des Affaires extérieures, en l'occurrence Haugwitz, Edward A. Whitcomb, *Napoleon's diplomatic service*, New-York, Durham, 1979, p. 5.

11 Leur mention jalonne toutes les lettres de Bignon, sans être exhaustive ce qui exclut de les dénombrer toutes.

12 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 8 ventôse an X (27 février 1802) : « Sa Majesté la reine me demanda avant hier avec intérêt si j'avais déjà des nouvelles de son voyage ».

13 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 22 ventôse an X (13 mars 1802) : « Le roi qui me fit l'honneur de me parler en deux rencontres, me questionna sur le voyage du général Beurnonville, sur la date des nouvelles que j'en avais reçues et me chargea de lui faire ses compliments ».

14 Frédérique-Louise de Hesse-Darmstadt (1751-1805) : seconde épouse de Frédéric-Guillaume II, elle l'épouse en 1769 et donne naissance au futur Frédéric-Guillaume III l'année suivante.

15 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 messidor an X (29 juin 1802).

16 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 123, lettre de Bignon à Talleyrand, le 4 nivôse an XI (25 décembre 1802).

17 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 14 nivôse an XI (4 janvier 1803).

18 Louis-Ferdinand de Prusse (1772-1806) : neveu de Frédéric II, il choisit une carrière militaire et fait ses premières armes en 1793. En 1806, il est un des promoteurs du parti de la guerre. Il meurt lors des premiers combats en 1806.

19 Alexandrine de Prusse (1803-1892) : fille de Frédéric-Guillaume III, elle épouse en 1822 le grand-duc Paul-Frédéric de Mecklembourg-Schwerin.

satisfaction du roi et de la famille royale[20].

Mais, cette activité mondaine incessante a un coût et Bignon se voit obligé de quémander des subsides supplémentaires car il épuise ses revenus ordinaires, qui sont ceux d'un secrétaire de légation et non d'un ministre plénipotentiaire. Ses 8 000 francs annuels ne suffisent plus à couvrir les « dépenses extraordinaires liées à sa position »[21]. Ainsi pour le quadrille du bal masqué, il lui en « a coûté une vingtaine de louis, mais cette dépense [lui] a paru un devoir [car] il n'était pas inconvenant que ce fut le chargé d'affaires de France qui remplit le rôle du génie protecteur de la Prusse et [il a] dû mettre quelque amour propre à ce que rien ne manquât à l'exécution de ce rôle »[22]. Fort conscient du bénéfice que Bignon retire de ce genre de situation, Talleyrand lui promet en retour une gratification[23].

Bignon apparaît particulièrement bien introduit dans le cercle de la famille royale qui l'invite régulièrement aux grandes manœuvres militaires, très affectionnées par le roi[24]. Toutefois, son rang de chargé d'affaires lui nuit de temps à autre. Il décrit notamment le plan de table, lors d'un dîner chez le prince Ferdinand de Prusse[25] le 13 janvier 1803, où il n'est pas invité à la table de la reine, en raison de son absence d'accréditation :

> La société était très peu nombreuse, et on avait préparé pour le souper cinq à six petites tables de huit ou neuf personnes chacune, et au milieu une pareille table pour la Reine. Au moment où la reine allait se placer, Jakson [ministre anglais] roda à l'entour et Sa Majesté lui fit signe de s'asseoir. Le comte Stadion [l'envoyé autrichien] s'approchant, même signe lui fut fait. Restait dans la société encore deux envoyés de grandes puissances, ceux de Danemark et de Suède. La reine fait appeler ce dernier par une dame d'honneur. Mr de Baudissin demeuré seul sans invitation et voyant la table de la Reine complète, vint à moi et me dit : voilà du fruit nouveau, et il sortit[26].

Bignon profite de ces dîners pour discuter avec les ministres prussiens et les autres diplomates de manière informelle. Le 2 avril, il a « causé un moment avec monsieur

20 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 14 ventôse an XI (6 février 1803).
21 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 ventôse an XI (19 mars 1803).
22 *Ibid.*
23 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Talleyrand à Bignon, le 16 germinal an XI (6 avril 1803) : « Je serai charmé d'avoir à vous annoncer bientôt qu'il vous est accordé une gratification ».
24 À titre d'exemple, AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 3, lettre de Bignon à Talleyrand, le 3 vendémiaire an XI (25 septembre 1802) : « Je me rendis à Postdam afin d'y assister aux grandes manœuvres qui finissaient le premier de ce mois ».
25 Auguste-Ferdinand de Prusse (1730-1813) : fils de Frédéric-Guillaume I^{er}, il est le jeune frère de Frédéric II. Il fait construire le château de Bellevue à Berlin.
26 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 15 nivôse an XI (5 janvier 1803).

d'Haugwitz à un spectacle de société chez le prince de Hadzwill à propos des émigrés qui sont encore sous surveillance à Bayreuth »[27]. Le 24 août, il le rencontre par hasard chez le prince Ferdinand[28] ou encore le 12 octobre, ils assistent ensemble à un dîner donné par le représentant russe[29]. Pour autant, Bignon refuse de s'attacher systématiquement aux pas du ministre, contrairement à d'autres de ses collègues, tels Jackson et Stadion[30] « qui poursuivent le ministre à l'excès »[31]. Lors de ces sorties[32], il prend également le pouls du corps diplomatique. Après la signature du traité d'Amiens, il « est assailli des félicitations universelles dans une réunion qui avait lieu chez le ministre Schroeter »[33]. Il observe de même les réactions d'étonnement des diplomates lorsqu'est annoncé le 14 mai le départ du prince d'Orange de Paris pour Londres[34]. Il consigne, entre autres, les comportements des diplomates au moment des tensions entre la France et l'Angleterre quand « on ne s'aborde que par des interrogations sur l'avis qu'on se forme respectivement à l'égard de ce grand objet »[35]. À côté de ces annotations, Bignon développe un solide réseau d'informateurs issus à la fois du ministère prussien et du corps diplomatique présent à Berlin.

La mise en place d'un réseau d'informateurs

Le premier des informateurs de Bignon est bien évidemment le ministre des Affaires étrangères prussien, le comte d'Haugwitz. Les deux hommes ont deux sortes de rendez-vous : l'un officiel quand Bignon demande une entrevue avec lui et l'autre informel, soit quand ils se rencontrent par hasard en société, soit quand Bignon rend visite au Prussien à l'improviste. En effet, le chargé d'affaires a pris « l'habitude de faire au comte d'Haugwitz des visites fréquentes, et toujours sans l'en prévenir, et comme par forme de simple politesse, établissant

27 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 295, lettre de Bignon à Talleyrand, le 13 germinal an X (3 avril 1802).
28 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 fructidor an X (24 août 1802).
29 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 27, lettre de Bignon à Talleyrand, le 20 vendémiaire an XI (12 octobre 1802).
30 Jean-Philippe-Charles de Stadion, comte (1763-1824) : diplomate, il est nommé à Stockholm en 1787, puis à Londres jusqu'en 1793. Cobenzl le nomme à Berlin puis à Saint-Pétersbourg en 1803. Il est chancelier d'Autriche de 1805 à 1809, puis prend part aux négociations de 1813-1815.
31 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 119, lettre de Bignon à Talleyrand, le 20 frimaire an XI (11 décembre 1802).
32 Il n'est fait aucune mention de dîners que Bignon aurait donnés chez lui : son rang et le manque d'argent expliquent que le diplomate n'en organise pas.
33 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 297, lettre de Bignon à Talleyrand, le 16 germinal an X (6 avril 1802).
34 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 339, lettre de Bignon à Talleyrand, le 25 floréal an X (15 mai 1802).
35 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 22 germinal an XI (12 avril 1803).

entre la légation française et le cabinet prussien une facilité de rapports qui peut (…) être très précieuse »[36], selon ses propres mots. Grâce à ces entretiens plus libres, une espèce d'amitié se noue entre eux. Lors d'un dîner, on les voit sortir d'une pièce au bras l'un de l'autre sous les yeux étonnés des autres convives[37], Haugwitz invite à plusieurs reprises le diplomate français dans sa résidence privée de Silésie[38]. Enfin c'est à lui qu'il offre une boîte en diamants de la part du roi de Prusse[39]. Néanmoins, il ne semble pas que Bignon ait reçu des informations capitales par ce biais, le ministre ne lui ouvrant pas les secrets du cabinet prussien. Cette restriction explique que le Français ait d'autres informateurs au sein du ministère.

Par ses affinités littéraires, Bignon s'est mis en relation avec le conseiller du roi, Lombard, alors qu'il n'était que premier secrétaire de légation. Une fois chargé d'affaires, il continue à fréquenter les dîners littéraires du conseiller[40] ainsi qu'à lui rendre des visites, sous le prétexte de l'amitié. En réalité, ces réunions débouchent très souvent sur des considérations politiques, comme l'écrit Bignon à Talleyrand le 25 septembre 1802 : « Mes relations d'amitié avec M. Lombard que je n'avais point vu depuis son retour des eaux, me mirent dans le cas de lui faire une visite qu'il changea bientôt en un entretien d'affaires »[41]. Or, Lombard adopte un langage très décontracté, extrêmement différent de celui d'Haugwitz. Bignon qualifie leur conversation « de déshabillé (…), produit de leur familiarité »[42]. De façon plus générale, il remarque que « le secrétaire particulier de Sa Majesté met dans ses propos beaucoup plus de hardiesse que le ministre du cabinet [Haugwitz] et que l'un témoigne encore du mécontentement et de l'humeur tandis que l'autre a déjà pris son parti »[43]. La signature du

36 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 8, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 vendémiaire an XI (28 septembre 1802).

37 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 119, lettre de Bignon à Talleyrand, le 20 frimaire an XI (11 novembre 1802) : « nous allions, selon l'expression d'un d'eux, de pair à compagnon ».

38 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 13 floréal an XI (3 mai 1803) : « M. d'Haugwitz me fit l'amitié de me rappeler à cette occasion que je lui avais promis d'aller le voir en Silésie ».

39 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 4 thermidor an X (23 juillet 1802) : « M. d'Haugwitz m'a dit qu'il était aussi chargé de me remettre une boite de la part de Sa Majesté. (…) Cette marque de bonté d'un monarque ami de la France (…) n'est pas moins précieuse par les circonstances. Je n'ai donc pas cru devoir la refuser ».

40 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 9 pluviôse an XI (29 janvier 1803) : « Je vous ai déjà parlé, Citoyen Ministre, de petits dîners littéraires, établis entre M. Lombard et moi. C'était hier le jour de M. Lombard ».

41 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 3, lettre de Bignon à Talleyrand, le 3 vendémiaire an XI (25 septembre 1802).

42 *Ibid.*

43 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 9 pluviôse an XI (30 janvier 1803).

traité franco-prussien sur les indemnités fournit un exemple de leurs divergences. Lombard « trouve inconcevable (…) qu'on n'ait pas appelé le ministre russe à prendre part à la convention qu'il s'agissait de signer »[44] alors qu'Haugwitz « n'a pas ouvert la bouche sur la non admission de la Russie dans la dernière convention »[45]. Bignon bénéficie par conséquent d'un double éclairage sur la politique du cabinet prussien, les deux hommes reflétant les multiples facettes du roi Frédéric-Guillaume III. Cette amitié entre Lombard et Bignon est d'autant plus avantageuse pour le chargé d'affaires que Lombard est en pleine ascension politique[46] et qu'il tisse à cet effet un réseau capable de « faire de lui une puissance »[47]. Bignon le considère comme une « voie de communication qui sera d'autant plus précieuse qu'on en usera avec plus de discrétion et qu'il faut réserver pour des conjonctures intéressantes »[48]. De la sorte, il tend à le consulter davantage lorsqu'Haugwitz est absent ou indisponible, afin de continuer à obtenir des informations sur les vues prussiennes[49]. À la franchise de Lombard, Bignon joint un autre point vue, celui du conseiller Reufner qui travaille au sein du ministère des Affaires étrangères, sous la tutelle d'Haugwitz.

Ce conseiller très mal connu est une source que Bignon tient secrète dans un premier temps, ne le citant pour la première fois que dans une lettre du 9 novembre 1802. Auparavant, il le mentionne comme une « voie qui m'offre encore d'autres notions qui ne sont pas inintéressantes »[50]. Les conditions de leurs entretiens ne sont pas rapportées dans la correspondance diplomatique, mais vu leur contenu elles se tiennent probablement dans des lieux retirés et discrets. En effet, Reufner transmet au chargé d'affaires les humeurs de son ministre, sans que celui-ci ne le délègue officiellement auprès de Bignon, et lui parle « le même langage que ce ministre d'État »[51]. Il lui fait part de l'anxiété d'Haugwitz quant à

44 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 3, lettre de Bignon à Talleyrand, le 3 vendémiaire an XI (25 septembre 1802).
45 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 8, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 vendémiaire an XI (28 septembre 1802).
46 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 9 pluviôse an XI (30 janvier 1803) : « La considération dont jouit M. Lombard va toujours croissante ».
47 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 26 pluviôse an XI (15 février 1803).
48 *Ibid.*
49 *Ibid.* : « Monsieur le comte d'Haugwitz est toujours un peu indisposé et ne recevait point encore les visites hier. J'ai vu plusieurs fois M. Lombard depuis ma dernière dépêche ».
50 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 274, lettre de Bignon à Talleyrand, le 25 ventôse an X (16 mars 1802).
51 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 floréal an XI (26 avril 1803).

l'indemnisation de la Bavière[52], sa méfiance face à une nomination de Laforest à Berlin[53], son soutien pour la Bavière[54], son inquiétude face à la querelle russo-suédoise[55] ainsi que sa détermination à combattre la mauvaise foi britannique[56]. Pour autant, le conseiller n'adopte pas une attitude servile et, devenu proche de Bignon[57], n'hésite pas à livrer à Bignon quelques confidences sur le comportement d'Haugwitz, « jaloux de toutes les attributions de son poste, qui l'empêche même de charger aucune des personnes de son ministère de communiquer pendant son absence avec les agents étrangers »[58]. Bignon pénètre là les arcanes du pouvoir prussien et découvre les soubresauts dont il est agité, avant de les retransmettre à son ministre.

En dehors du cabinet prussien, le chargé d'affaires français dispose d'un très solide relais en la personne du chevalier de Bray. Alors que Beurnonville s'est attaché au général O'Farrill[59], l'envoyé espagnol, Bignon choisit de se lier avec l'envoyé de l'électeur de Bavière. Le 16 mars 1803, il écrit à Talleyrand que :

> Le chevalier de Bray, envoyé de Bavière, fidèle au devoir qui l'attache à l'Électeur mais persuadé que ce Prince ne peut fonder un véritable espoir que sur la bienveillance du gouvernement français, sentant ainsi la nécessité pour la cour électorale de mériter par des procédés envers nous la protection que nous lui accordons, s'ouvre assez longtemps avec moi sur des objets dont la connaissance nous est utile[60].

En clair, le chevalier lui communique toutes les dépêches reçues et envoyées et partage le fruit des entretiens tenus avec Haugwitz. Bignon a soin de ne pas appliquer la réciproque et ne lui communique que ce que l'envoyé bavarois connaît déjà. La contrepartie de ce marché réside dans la protection que la France donne à la Bavière, particulièrement lors de la

52 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 58, lettre de Bignon à Talleyrand, le 18 brumaire an XI (9 novembre 1802) : « Il y a disposition à un peu d'humeur sur la réserve du gouvernement français. (…) Tel est à peu près le langage que me tenait le conseiller aux Affaires étrangères, Reufner ».

53 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 123, lettre de Bignon à Talleyrand, le 4 nivôse an XI (25 décembre 1802) : « Reufner en est plutôt content sur un point, son opiniâtreté à remettre la question des biens médiatisés dans un sens contraire à la Prusse ».

54 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 3 ventôse an XI (22 février 1803).

55 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 29 germinal an XI (19 avril 1803).

56 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 20 floréal an XI (10 mai1803).

57 *Ibid.* : « Vous pouvez venir nous voir à la campagne, pour faire visite à ma femme ».

58 *Ibid.*

59 Gonzague O'Farrill (1754-1831) : militaire espagnol, il mène plusieurs missions pour son pays en France, dans les années 1780. Il participe à la guerre contre elle en 1793 puis est nommé ambassadeur à Berlin en 1798.

60 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 274, lettre de Bignon à Talleyrand, le 25 ventôse an X (16 mars 1802).

répartition des indemnités territoriales. À Berlin, Bignon dispose donc d'une source d'informations parallèles, dont Haugwitz n'a pas connaissance, du moins de mars à novembre 1802, date à laquelle une crise éclate entre la France et la Bavière.

Le réseau de renseignements de Bignon s'appuie ainsi sur des personnages très divers, susceptibles de lui apporter des notions différentes les uns des autres. Toutefois, le chargé d'affaires n'a pas réalisé l'étape suivante qui consiste à s'intégrer dans le réseau diplomatique français. Il ne tient aucune correspondance avec les autres ambassadeurs français en Europe et se contente de lire les courriers en clair qui passent par Berlin, c'est-à-dire ceux de Russie. La situation peut devenir gênante quand il transmet à Paris des nouvelles des pays où Talleyrand dispose déjà d'un agent. Bignon le reconnaît implicitement quand il évoque le changement de ministère russe en octobre 1802 : « Vous aurez sans doute déjà reçu du général Hédouville[61], relativement aux dispositions du nouveau ministère de Russie, des notions plus positives et plus sures que je ne puis vous en donner de Berlin, mais je ne dois pourtant pas non plus négliger, à ce qu'il me semble, de porter à votre connaissance celles que je recueille ici sur ce sujet »[62]. Cependant, à cette notable exception près, Bignon met sur pied tout au long de ses fonctions un réseau efficace qui lui permet de fournir des informations substantielles à Talleyrand.

La conséquence : un travail solide

Du départ de Beurnonville de Berlin le 23 février 1802 à l'arrivée de Laforest le 19 mai 1803, Bignon envoie 136 dépêches diplomatiques à Talleyrand, soit 69 du 23 février au 19 septembre et 67 du 23 septembre au 19 mai[63]. Écrites en moyenne tous les trois jours, elles sont envoyées isolément et non en liasse. Par mois, Bignon produit environ neuf lettres, la répartition s'effectuant de la façon suivante. Une inflexion est visible à partir du mois de décembre 1802. Elle correspond à un apaisement des tensions internationales, après la signature de la convention de Paris entre la France et l'Autriche, le 26 décembre 1802.

61 Gabriel-Marie Hédouville, comte de (1755-1825) : militaire, il participe aux batailles révolutionnaires et, devenu général, est envoyé à Saint Domingue. À son retour, il négocie la paix de Vendée en 1800 et est envoyé en Russie de 1801 à 1804 comme ambassadeur.

62 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 27, lettre de Bignon à Talleyrand, le 20 vendémiaire an XI (12 octobre 1802).

63 La coupure dans la numérotation de Bignon se fait au 1er vendémiaire an XI, 23 septembre 1802.

Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
2	10	9	10	9	11	9	9

Tableau 1. Répartition des lettres de Bignon de février 1802 à septembre 1802.

Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai
9	10	8	9	8	8	9	6

Tableau 2. Répartition des lettres de Bignon d'octobre 1802 à mai 1803.

Le contenu des dépêches oscille entre quatre et quatorze pages selon la gravité des affaires débattues en Europe, mais la grande majorité ne dépasse pas les sept pages. Bignon rédige lui-même ses lettres, souvent après ses entrevues avec Haugwitz ou Lombard, ce qui explique que leur analyse se situe la plupart du temps dans la lettre suivante. En effet, Bignon cherche à fournir la plus grande masse possible d'informations au ministre français, quitte à ce que ce soit Talleyrand qui y fasse le tri. Ainsi, si, dans les premières semaines de sa charge, Bignon se plaint de n'avoir rien à lui offrir[64] et dit préférer « être bref plutôt (…) que [de le] fatiguer des hors d'œuvres d'une stérile fécondité »[65], il ne lui expédie pas moins de six pages, craignant qu'une nouvelle essentielle ne lui échappe. De même, il choisit de répéter des renseignements sans doute connus déjà de Talleyrand, notamment lors du bouleversement ministériel russe[66]. Cette « exactitude scrupuleuse »[67] ne déplaît pas au ministre des Relations extérieures qui assure Bignon que sa « correspondance remplit parfaitement la bonne opinion qu'[il] a conçue de [lui] et dans laquelle les rapports du général Beurnonville n'ont fait que [lui] confirmer »[68].

Outre les courriers officiels, Bignon envoie également à Talleyrand ce qu'il a nommé des « bulletins particuliers [où il] relègue quelques particularités peu dignes de figurer dans les dépêches, mais que la curiosité ne rejette point tout à fait »[69]. On y trouve essentiellement des nouvelles concernant de près et de loin la famille royale, telles le mariage du maréchal de

64 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 292, lettre de Bignon à Talleyrand, le 9 germinal an X (30 mars 1802) : « Si depuis le départ du général Beurnonville, la correspondance de Berlin vous offre peu d'intérêt, j'espère que les circonstances seront auprès de vous mon excuse ».

65 *Ibid.*

66 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 27, lettre de Bignon à Talleyrand, le 20 vendémiaire an XI (12 octobre 1802).

67 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 germinal an XI (27 mars 1803).

68 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Talleyrand à Bignon, le 7 floréal an X (27 avril 1802).

69 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 29 ventôse an X (20 mars 1802).

la Cour avec une comédienne[70]. Fruits de sa vie mondaine, ces anecdotes pimentent les bulletins particuliers et illustrent son insertion dans la haute société berlinoise.

Une troisième catégorie de lettres se compose de courts billets ponctuels, non numérotés, accusant réception, soit de lettres reçues par courrier extraordinaire lors de la ratification de traités de paix[71], soit de demandes particulières envoyées par Talleyrand. Durant ses seize mois de poste, Bignon en rédige une vingtaine.

La production écrite de Bignon est donc importante. Elle renseigne avec minutie sur les pensées et les opinions de la cour de Prusse qui s'articulent autour de quelques grands thèmes récurrents, dont le plus conséquent concerne la question des indemnités.

Bignon, témoin du « plus extraordinaire marchandage politico-financier du moment »[72]

Une fois la paix d'Amiens conclue entre la France et l'Angleterre, le dernier grand chantier européen demeure l'Allemagne. Signé le 9 février 1801 par la France et l'Autriche, et mettant fin à la seconde coalition, le traité de Lunéville reconnaît l'annexion de la rive gauche du Rhin par la France. Il prévoit, en conséquence, que tous les princes allemands laïcs lésés par ces pertes seront indemnisés par des territoires du Saint Empire romain germanique[73]. Cette opération de distribution se décide à la Diète de Ratisbonne de 1801 à 1803 et intéresse quasiment toute l'Allemagne, depuis la Prusse, la Bavière et le Bade jusqu'aux plus petites principautés. Pour mener à bien ce remodelage qui s'annonce laborieux malgré les travaux préparatoires tenus au congrès de Rastadt de 1797 à 1799, la France et la Russie[74] se posent en médiateurs *via* une déclaration commune datée du 18 août 1802. Les deux puissances s'engagent à dédommager équitablement les princes grâce à la sécularisation des terres

70 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, bulletin particulier joint à la lettre du 29 ventôse an X (20 mars 1802).

71 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 296, lettre de Bignon à Talleyrand le 13 germinal an X (3 avril 1802) : « Je reçois la lettre que vous avez eu l'honneur de m'écrire en date du 5, et par laquelle vous m'annoncez l'importante nouvelle de la signature de la paix définitive ».

72 Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand, le prince immobile… ,* p. 316.

73 Michel Kerautret, *Les grands traités du Consulat (1799-1804)…*, p. 167 : « Traité de paix entre la France et l'Empereur d'Allemagne » : article 7, « Et comme par la suite de la cession que fait l'Empire à la République française, plusieurs Princes et États d'Empire se trouvent particulièrement dépossédés (…) il est convenu que (…) l'Empire sera tenu de donner aux princes héréditaires (…) un dédommagement qui sera pris dans le sein dudit Empire, suivant les arrangements qui, d'après ces bases, seront ultérieurement déterminés ».

74 Sur l'action internationale d'Alexandre Ier, Marie-Pierre Rey « Le projet européen d'Alexandre Ier », dans Thierry Lentz (dir.), *Napoléon et l'Europe…,* p. 288-309.

ecclésiastiques de la rive droite du Rhin[75]. Pour autant, certains pays tels la Prusse ou la Bavière n'attendent pas le Recès final de la Diète pour traiter directement avec la France. Bignon rapporte à Talleyrand les échos berlinois de ces négociations directes et de celles de Ratisbonne.

Les négociations entre la France et la Prusse

Dans les premières semaines qui suivent la prise de fonctions de Bignon, la question des indemnités est suspendue[76] par les négociations franco-anglaises, dont le règlement intervient le 27 mars 1802 (6 germinal an X) et est connu de Bignon le 3 avril suivant[77]. Dès lors, le gouvernement prussien attend avec impatience le résultat des conférences qui sont supposées se tenir à Paris entre le marquis de Lucchesini et Talleyrand[78]. Les tractations se déroulent à Paris, sous l'œil vigilant du Premier Consul et loin du contrôle d'Haugwitz. Bignon n'y joue aucun rôle et se contente de relayer les humeurs du cabinet prussien qui dépendent entièrement des manœuvres de Lucchesini, réputé être mal aimé de Bonaparte. Or les discussions ne portent pas seulement sur l'indemnisation de la Prusse pour les terres perdues de la rive gauche, elles s'occupent également de satisfaire les revendications du prince d'Orange[79], spolié par l'établissement d'une République batave[80]. Un des objectifs finaux s'avère être la reconnaissance de cette République par la Prusse, à la condition que l'oncle du Roi obtienne une compensation suffisante. Pour ce faire, Bonaparte s'entretient à plusieurs reprises avec le prince d'Orange au cours du mois d'avril. Leurs conférences débouchent sur des compromis appréciés par la Prusse : Bignon rapporte le 17 avril que « la Prusse a montré la plus grande satisfaction des nouvelles qu'elle a reçues [du prince] »[81]. Ces heureuses

75 Roger Dufraisse, « Saint Empire romain germanique », *Dictionnaire Napoléon…,* t. II, p. 693.

76 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand le 14 ventôse an X (5 mars 1802) : « La question des indemnités si longtemps suspendue (…) ».

77 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 296, lettre de Bignon à Talleyrand, le 13 germinal an X (3 avril 1802).

78 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 300, lettre de Bignon à Talleyrand le 20 germinal an X (10 avril 1802) : « Monsieur d'Haugwitz s'attend à apprendre au premier moment le résultat des conférences qu'il présume actuellement être ouvertes ».

79 Guillaume V, prince d'Orange Nassau (1748-1806) : stathouder héréditaire des Pays-Bas en 1751, il exerce la réalité de sa charge à partir de 1766. En 1767, il épouse Wilhemine de Prusse, sœur de Frédéric-Guillaume II. Devant l'avancée des troupes françaises et la montée des contestations, il part en exil en 1795.

80 La République batave est reconnue par la France le 16 mai 1795 par le traité de paix de la Haye, Michel Kerautret, *Les grands traités…,* p. 24.

81 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 310, lettre de Bignon à Talleyrand le 27 germinal an X (17 avril 1802).

nouvelles ne calment pourtant pas l'attente agacée de la Prusse, que Bignon transmet avec gêne car elle émane désormais du roi[82]. Le chargé d'affaires entreprend alors une double démarche ; d'une part justifier l'humeur de la Prusse auprès de Talleyrand, qui pourrait s'en irriter, en accusant Lucchesini de maladresse[83] et d'autre part apaiser les tensions à Berlin en assurant les ministres de la bonne foi de la France dont ils commencent à douter[84]. Talleyrand s'emploie à son tour à rassurer la Prusse ; il demande à Bignon de faire savoir que « l'affaire des indemnités sera le point capital de l'attention du Premier Consul »[85]. Les discussions reprennent alors rapidement. Bignon fait part à Paris des souhaits de la Prusse qui désirerait recevoir une partie du Mecklembourg[86] . À Berlin, il continue de « répéter [à Haugwitz] que Sa Majesté prussienne n'avait jamais pu douter des sentiments de prédilection du gouvernement de la République pour les intérêts de la Prusse »[87]. Un tournant se dessine quand, le 18 mai, Talleyrand charge Beurnonville rentré à Paris « d'entrer immédiatement en négociation avec M. de Lucchesini (…) à l'effet de terminer par une convention spéciale la part d'indemnités qu'on s'attachera à faire tant à Sa Majesté le roi de Prusse qu'à la maison de Nassau »[88]. Cinq jours plus tard, les deux hommes signent le traité d'indemnités, ce que le ministre des Relations extérieures annonce à son chargé d'affaires le 26 mai, en insistant sur « le désir de procurer à la maison de Brandebourg des avantages réels et qui fussent de nature à étendre considérablement sa puissance et son crédit »[89].

Bignon s'attelle alors à faire connaître les sentiments d'Haugwitz sur ce traité qui doit encore être ratifié par le roi Frédéric-Guillaume III pour entrer en vigueur. Mais les réactions du ministre se font attendre, ce qui surprend le chargé d'affaires. Il s'interroge sur cette impassibilité :

82 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 314, lettre de Bignon à Talleyrand, le 30 germinal an X (20 avril 1802) : « C'est à Postdam surtout que cette impatience est montée au plus haut point et que le Roi en laisse, dit-on, échapper de fréquents indices ».

83 *Ibid.* : « Ce sentiment doit paraître assez excusable en réfléchissant que même, avant la signature du traité d'Amiens, le marquis de Lucchesini berçait sa cour de l'espoir d'une détermination qu'il annonçait devoir être prise d'un moment à l'autre. M. d'Haugwitz a été trompé par ses assurances formelles ».

84 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 317, lettre de Bignon à Talleyrand, le 4 floréal an X (24 avril 1802) : « Je n'ai pas manqué de bonnes raisons pour réfuter ce qu'il y a d'inexact et de peu fondé dans ces assertions ».

85 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 320, fol. 320, lettre de Talleyrand à Bignon, le 7 floréal an X (27 avril 1802).

86 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 327, lettre de Bignon à Talleyrand, le 14 floréal an X (4 mai 1802).

87 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 339, lettre de Bignon à Talleyrand, le 25 floréal an X (15 mai 1802).

88 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 343, lettre de Talleyrand à Beurnonville, le 28 floréal an X (18 mai 1802).

89 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 365, lettre de Talleyrand à Bignon, le 6 prairial an X (26 mai 1802)

> Quel peut être le motif de cette apparente froideur à la réception d'une nouvelle aussi importante ? Est-ce ici une suite de cette vieille habitude d'une diplomatie surannée de n'avoir jamais l'air satisfait de ce qu'on obtient, comme si on avait droit de prétendre encore davantage ? Ne veut-on par là que se dispenser envers de nous de reconnaissance ? Cette manière d'agir ne serait guère en harmonie avec la franchise de nos rapports actuels. (…) Cette affectation de réserve est d'autant plus frappante que tous mes entretiens précédents m'avaient préparé à voir éclater de la part du cabinet les témoignages d'une joie non contrainte au moment où l'objet de son impatience serait rempli.[90].

Devant le silence du ministre puis son départ chez le prince Henry, Bignon se renseigne auprès des personnes de son entourage. Il dégage une première esquisse des opinions d'Haugwitz qui aurait « laissé apercevoir que la Prusse, n'était pas à son gré traitée aussi favorablement qu'elle avait pu s'attendre à l'être »[91]. De fait, la Prusse est déçue de ne pas avoir récupéré des possessions en Franconie, qu'elle comptait échanger avec la Bavière et « il lui en coûte de renoncer à des calculs dont on s'était accoutumé à regarder la réalisation comme infaillible »[92]. Au retour d'Haugwitz, Bignon obtient enfin la visite attendue où le ministre lui manifeste son contentement, puisqu'entre temps la part du prince d'Orange, autre sujet d'insatisfaction, a été sensiblement augmentée[93]. Ce point très sensible reçoit peu de temps après l'entière approbation du roi, « sensible aux témoignages d'amitié que le Premier Consul lui a donné dans toute cette affaire »[94]. Sa ratification ne fait plus aucun doute pour les Français, d'autant plus qu'Haugwitz manifeste ouvertement sa hâte[95] à procéder à l'occupation des territoires dévolus à son pays[96], principalement les évêchés de Paderborn, de Hildesheim, le Eichsfeld, les villes d'Erfurt, d'Untergleichen et de Munster ainsi que quelques abbayes. Les ratifications arrivent le 10 juillet à Berlin ; elles provoquent des félicitations de tout le corps diplomatique et ministériel[97], Haugwitz y voyant le résultat de « sept ans de travaux

90 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 16 prairial an X (5 juin 1802).

91 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 19 prairial an X (8 juin 1802).

92 *Ibid.*

93 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 23 prairial an X (12 juin 1802) : « Cette partie du traité ayant reçu depuis une addition intéressante, il ne reste plus rien qui arrête l'expansion de joie réelle qu'on a ressenti, et ce sentiment s'est montré sans contrainte dans toute la conversation de Monsieur d'Haugwitz ».

94 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 26 prairial an X (15 juin 1802).

95 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 21 messidor an X (10 juillet 1802).

96 Michel KERAUTRET, *Les grands traités…,* p. 245 : « Traité de franco-prussien de Paris sur les indemnités », article 14 : « Immédiatement après l'échange des ratifications, Sa Majesté le roi de Prusse et S.A.S. le prince de Nassau-Dillenburg-Dietz pourront prendre possession des États et Pays qui leur seront dévolus en indemnités ».

97 De fait, la Prusse « obtient des indemnités cinq fois supérieures à ses pertes sur la rive gauche du Rhin », Michel KERAUTRET, *Histoire de la Prusse…,* « De la sclérose à la catastrophe, 1786-1806 », p. 263.

constamment dirigés vers l'entière association des intérêts de la France et de la Prusse »[98]. Après cette sanction et celle du tsar[99] Alexandre I[er][100], les affaires diplomatiques reprennent un cours si calme que Bignon envisage un changement de poste[101] et un renouvellement de la légation française à Berlin[102]. L'éclatement de la crise bavaroise trouble la torpeur à peine installée.

La crise bavaroise

Par le traité du 24 août 1801 conclu avec la France, la Bavière renonce aux terres qu'elle possède sur la rive gauche du Rhin, à savoir les duchés de Juliers et des Deux-Ponts et les bailliages du Palatinat du Rhin. La France s'engage à faire en sorte que « la maison palatine reçoive une indemnité territoriale située, autant que possible, à sa bienséance et équivalente aux pertes de tous les genres »[103]. Les discussions s'élèvent presque aussitôt sur la nature de ces compensations, et des terres en Souabe sont pressenties pour cet échange[104], notamment la ville de Passau. Mais François II[105] voit d'un mauvais œil ce procédé car il « regarde [ses terres] toujours comme devant entrer dans le partage du grand-duc de Toscane »[106]. Or la Prusse semble disposée à laisser l'Autriche agir à sa guise, à la grande surprise de Bignon et du chevalier de Bray. Bignon écrit ainsi à Talleyrand que « le cabinet prussien a en effet perdu sa première chaleur : pour son propre compte, ses désirs étant remplis, il ne veut point paraître s'opposer à la satisfaction que sollicite de son côté la cour de Vienne »[107]. Le chevalier de Bray presse Bignon d'appuyer sa cause, ce que le chargé d'affaires s'empresse de relayer[108]. Bignon se charge d'en discuter directement avec Haugwitz, l'avertissant que « si la députation se

98 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 24 messidor an X (13 juillet 1802).

99 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 8 thermidor an X (27 juillet 1802).

100 Alexandre I[er] (1777-1825) : fils de Paul I[er], il est élevé par La Harpe, et devient tsar à la mort de son père en 1801. Après une période d'entente avec Bonaparte, il devient son adversaire farouche à partir de 1812.

101 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 messidor an X (17 juillet 1802) : « Un secrétaire de légation à Berlin, que vous avez cru capable d'y gérer les affaires par intérim, n'est- il donc pas assez fort pour une mission de second ou de troisième ordre ? ».

102 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 5 thermidor an X (24 juillet 1802).

103 Michel Kerautret, *Les grands traités… ,* « Traité de paix avec la Bavière », article 3, p. 197.

104 Elles apparaissent dans la déclaration commune de la France et de la Russie remise à la Diète de Ratisbonne.

105 François II (1768-1835) : empereur du Saint Empire romain germanique, puis à partir de 1804 empereur d'Autriche sous le nom de François I[er]. Il monte sur le trône à la mort de son père Léopold II en 1792.

106 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 19 thermidor an X (7 août 1802).

107 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 26 thermidor an X (14 août 1802).

108 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 29 thermidor an X (17 août 1802) : « Mais il espère d'un autre côté que la France, qui en a déjà favorisé le rejet, ne cessera pas de prêter à l'Électeur l'appui vigoureux qu'elle lui a jusqu'à présent accordé. Il est bien convaincu que tout dépend de l'impulsion que la France donnera à Ratisbonne ».

prononce sur le supplément à donner au grand-duc de Toscane, il est possible qu'elle prenne pour supplément des objets destinés à un autre Prince, qu'alors il faudra trouver un remplacement à celui-ci, qu'ainsi un changement survenu sur un point en amènerait nécessairement plusieurs autres et reculera par conséquent le terme d'une solution finale »[109]. Ce faisant, il use d'attributions qui ne sont pas les siennes et se fait vertement rappeler à l'ordre par Talleyrand. Ce dernier lui reproche de « se jeter dans des hypothèses sur ce qu'il convient de faire par rapport aux affaires d'Allemagne [alors qu'il] n'a été chargé d'aucune négociation à cet égard »[110]. Bignon se justifie en invoquant un « affaiblissement dans la fermeté des dispositions du cabinet prussien, [dont] le ministre bavarois s'était aussi aperçu »[111] et en affirmant ne jouer qu'un « simple rôle d'observateur ». Entre-temps, l'Autriche a occupé militairement Passau le 25 août, pour éviter sa prise de possession par la Bavière, déclenchant de très fortes protestations françaises, prussiennes et russes. Bignon doit alors reconnaître qu'il s'est trompé et que « cet évènement inattendu a paru retremper le courage du ministre [Haugwitz] et lui donner plus d'énergie »[112]. En effet, la France, la Russie et la Prusse concluent à la fin du mois d'août une convention pour la garantie des anciennes et nouvelles possessions de l'électeur de Bavière, ratifiée par le roi de Prusse le 21 septembre[113] et par le tsar quelques jours plus tard[114].

Cette première affaire montre les limites de l'action de Bignon qui doit uniquement être observateur et relayeur d'informations. Aucune initiative ne lui est permise et Talleyrand ne l'informe des tractations diplomatiques que lorsqu'il le juge opportun. La seconde affaire bavaroise l'illustre parfaitement. En effet, pour que François II ratifie les travaux de la Diète de Ratisbonne presque achevés, le gouvernement français décide de lui accorder quelques amendements favorables. Ils font l'objet de discussion pendant l'automne 1802 et portent, entre autres, sur la cession de l'évêché d'Eichstäd, terre bavaroise. Toutefois, Talleyrand ne fait aucune allusion à ces discussions parisiennes dans ses lettres pour Bignon. Le chargé

109 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 26 thermidor an X (14 août 1802).
110 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Talleyrand à Bignon, le 10 fructidor an X (28 août 1802).
111 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 24 fructidor an X (11 septembre 1802).
112 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 27 fructidor an X (14 septembre 1802).
113 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 5e jour complémentaire an X (22 septembre 1802).
114 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 18, lettre de Bignon à Talleyrand, le 13 vendémiaire an XI (5 octobre 1802).

d'affaires n'en prend connaissance qu'à la fin du mois d'octobre *via* le chevalier de Bray[115]. Si dans un premier temps, Haugwitz « est loin d'avoir les mêmes inquiétudes que le ministre bavarois »[116], il souligne ensuite l'inutilité de faire une convention de garantie pour la dénoncer quelques semaines après. Bignon se trouve dans une situation particulièrement désagréable car il doit défendre les manœuvres de son gouvernement qui lui sont inconnues[117]. Il ne peut que constater que « l'anxiété de M. d'Haugwitz est bien réelle et qu'il y a disposition à un peu d'humeur sur la réserve du gouvernement français »[118]. Pire, ce n'est même pas lui qui communique à Haugwitz les démarches du gouvernement français mais l'ambassadeur prussien à Paris qui en informe Berlin à la mi novembre[119]. Il devient plus en plus difficile de rassurer Haugwitz et le roi « affligés de la réserve française dans une affaire aussi importante »[120]. Frédéric-Guillaume III finit par donner son approbation aux plans de Bonaparte, mais l'assortit de propositions émanant d'Haugwitz pour « se dispenser de faire peser sur la Bavière seule les exigences de la cour de Vienne »[121] et pour déterminer les dédommagements à donner à la Bavière. Dans ce processus, Bignon reste donc à l'écart, tant par manque d'informations que pour se conformer au désir de Talleyrand. Il relaye simplement les agissements prussiens, à l'exception d'une unique fois où il commente la proposition d'Haugwitz de donner Nuremberg à la Bavière. Pour lui, cette demande « est la suite d'un double calcul et d'un moyen adroit pour faire tomber cette ville à la Prusse »[122] après une transaction entre la Bavière et la Prusse. Après cet écart, Bignon reprend son rôle d'observateur. À l'annonce de la ratification d'une convention entre la France et l'Autriche le 26 décembre, il décrit la joie d'Haugwitz, « satisfait des points principaux de la

115 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 44, lettre de Bignon à Talleyrand, le 8 brumaire an XI (30 octobre 1802).

116 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 48, lettre de Bignon à Talleyrand, le 11 brumaire an XI (2 novembre 1802).

117 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 61, lettre de Bignon à Talleyrand, le 22 brumaire an XI (15 novembre 1802) : « Le cabinet prussien continue à s'étonner de n'avoir jusqu'à ce jour par son envoyé près la République ni par moi, aucune notion sur les bases des négociations ouvertes entre la France et Vienne ».

118 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 58, lettre de Bignon à Talleyrand, le 18 brumaire an XI (9 novembre 1802).

119 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 67, lettre de Bignon à Talleyrand, le 29 brumaire an XI (20 novembre 1802).

120 *Ibid.*

121 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 93, lettre de Bignon à Talleyrand, le 9 frimaire an XI (30 novembre 1802).

122 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 114, lettre de Bignon à Talleyrand, le 23 frimaire an XI (14 décembre 1802).

convention »[123]. En effet, la Bavière récupère Passau et le principe d'une indemnité territoriale supplémentaire est ratifié par la Prusse, la Russie, l'Autriche et la France. Jusqu'à la ratification finale des travaux de la Diète de Ratisbonne, Bignon adopte la même position effacée, transmettant à Paris les plaintes ou les satisfactions du cabinet prussien.

Les échos berlinois de Ratisbonne

La Diète de Ratisbonne ne s'occupe pas seulement des indemnités territoriales : elle embrasse des questions plus générales telles le devenir des biens médiats du Saint Empire ou encore la survie des péages fluviaux. La Prusse se montre particulièrement intéressée par le thème des péages, sources de revenus, que la France voulait voir disparaître. Bignon rapporte à plusieurs reprises le souhait du cabinet de voir rétabli le péage d'Elfleth[124]. Devant ce désir réitéré, le gouvernement républicain finit par céder[125]. Bignon remonte également les plaintes prussiennes touchant aux biens médiats, question que la Prusse croyait résolue depuis le traité du 23 mai 1802. Cependant les discussions ont achoppé sur ce point à Ratisbonne et pour éviter une nouvelle discorde, les plénipotentiaires ont décidé de « suspendre toute discussion sur les bénéfices médiats jusqu'à qu'on ait reçu de nouveaux ordres »[126]. Talleyrand comprend parfaitement le sous-entendu ; il fait savoir à Bignon qu'il « ne doute pas que la nouvelle rédaction qui sera proposée pour ce qui concerne l'emploi des biens ecclésiastiques médiats situés dans les possessions qui seront données aux princes à indemniser, ne remplisse entièrement les intentions de la Prusse »[127]. Ainsi, même si Bignon ne possède aucune marge de manœuvre, par ses remarques, il attire l'attention de Talleyrand sur les espérances de la Prusse. À ce titre il revêt une grande importance. Cette double caractéristique – inaction mais information – se retrouve dans les manœuvres du prince de la Tour-Taxis. Une partie de ses pays vient d'être incorporée à la monarchie prussienne, et il envoie à Berlin le baron de Wrintz pour négocier la conservation de ses droits de poste. Le premier réflexe du baron est « de

123 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 25 nivôse an XI (15 janvier 1803).

124 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 33, lettre de Bignon à Talleyrand, le 27 vendémiaire an XI (19 octobre 1802) : « Cette suppression selon M. d'Haugwitz ne tourne véritablement qu'au profit de Brême et de l'Angleterre ».

125 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 81, lettre de Bignon à Talleyrand, le 2 frimaire an XI (23 novembre 1802) : « On est bien aise que la France soit revenue sur la suppression du péage d'Elfleth qu'on improuve en elle-même ».

126 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 8, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 vendémiaire an XI (28 septembre 1802).

127 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Talleyrand à Bignon, le 23 vendémiaire an XI (15 octobre 1802).

donner connaissance [à Bignon] de l'objet de sa mission et d'ajouter que peut-être il serait dans le cas de réclamer [s]es bons offices »[128]. Condamné à ne rien faire sans l'aval de son ministre, Bignon l'en informe malgré tout pour qu'il puisse en tirer un avantage. Cette méthode est identique pour les autres événements européens dont Bignon a connaissance.

Bignon, informateur avisé des événements prussiens et européens

Une des missions essentielles du chargé d'affaires français est de renseigner son gouvernement sur l'état de la Prusse ainsi que sur son attitude vis-à-vis de la France. Bignon ouvre d'ailleurs toutes ses lettres par ce sujet avant de décrire la situation des autres pays européens.

La situation de la Prusse

Bignon consacre peu de lettres à la description de la Prusse et de ses institutions. La Prusse étant un pays sinon allié du moins amical, il ne livre aucun élément sur son armée ni sur ses finances ou sur son économie. Il ne mentionne qu'une seule fois le processus d'intégration des nouveaux pays à la monarchie prussienne, par une lettre du 27 novembre 1802 dans une phrase assez ramassée[129]. Il s'étend par contre plus longuement sur les rapports de force entre les ministres prussiens, définissant l'homme fort du régime et ses rivaux. La situation politique évolue au cours du mandat de Bignon car à la mort d'Alvensleben, survenue le 21 octobre 1802[130], Haugwitz récupère toutes les fonctions du défunt après quelques jours d'incertitudes[131]. Mais, si le ministre d'État gère désormais seul les Affaires étrangères, phénomène inhabituel en Prusse, il est peu à peu concurrencé par Lombard dont la faveur auprès de Frédéric-Guillaume III ne se dément pas. Bignon n'hésite pas à écrire qu' « il devient plus évident chaque jour que M. Lombard cherche à étendre sa considération et à

128 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 119, lettre de Bignon à Talleyrand, le 20 frimaire an XI (11 décembre 1802).

129 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 90, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 frimaire an XI (27 novembre 1802) : « Les pays dévolus à la Prusse sont bien traités et on s'y occupe d'améliorations importantes, pour le bien des peuples ; mais on y réforme presque tous les employés qui s'y trouvent en fonction. On leur donne des pensions de retraite ».

130 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 39, lettre de Bignon à Talleyrand, le 1er brumaire an XI (23 octobre 1802) : « Le ministre d'État et du cabinet, le comte d'Alvensleben est mort avant hier. Il est généralement regretté et il y a beaucoup à présumer qu'on ne lui donnera pas de successeur ».

131 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 114, lettre de Bignon à Talleyrand, le 23 brumaire an XI (14 novembre 1802) : « M. d'Haugwitz, lorsque je lui fis compliment de la réunion de toutes les affaires du cabinet dans ses mains, me dit qu'en effet, lui-même il y voyait un bien réel ».

devenir aussi une puissance »[132]. Il donne plusieurs exemples de cette ascension : le secrétaire obtient du roi une place à l'Académie[133], prend connaissance de toutes les dépêches diplomatiques[134] et noue des contacts solides auprès des ambassadeurs comme en témoigne sa relation avec Bignon. Ce dernier comprend vite les avantages qui peuvent résulter de leur liaison et recommande à Talleyrand d'accueillir chaleureusement le secrétaire qui envisage un voyage à Paris[135].

Une autre tâche du chargé d'affaires consiste à informer le gouvernement français de l'humeur du cabinet berlinois vis-à-vis de la France. Aucun événement grave ne survient durant les années 1802 et 1803 et, de manière générale, la Prusse conduit une politique internationale conforme aux attentes de la France[136]. En quelques occasions, elle tente de se démarquer des positions françaises, sans réel succès[137]. D'ailleurs Haugwitz le reconnaît sans peine, « il existe un accord parfait entre [eux] »[138]. Partageant de telles pensées, Bignon semble moins critique à l'égard de la conduite du ministre qu'il ne l'a été à son arrivée à Berlin, au début de l'année 1800. Il le tient pour l'homme le plus décidé du cabinet et le plus proche des intérêts français. Au moment des négociations secrètes qui se tiennent à Paris entre la France et l'Autriche, il tient à justifier l'inquiétude d'Haugwitz auprès de Talleyrand. De même, il prend sa défense quand la crise bavaroise éclate et n'hésite pas à dire au ministre français que bien qu'« il n'entre nullement dans [s]es principes de [s]e présenter comme l'apologiste du cabinet près duquel [il] [s]e trouve placé, il [lui] semble qu'il y a eu un moment où l'on a pris sur les sentiments de la Prusse des idées un peu inexactes et trop défavorables pour elle »[139], et que, puisque « la France ne se déclarant point pour un parti plus vigoureux,

132 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 26 pluviôse an XI (15 février 1803).

133 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 9 pluviôse an XI (29 janvier 1803) : « L'académie vient de le [Lombard] nommer à l'une des places vacantes dans son sein. Il m'a dit que le Roi lui en avait donné lui-même la nouvelle de la manière la plus obligeante ».

134 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 5 pluviôse an XI (25 janvier 1803) : « M. Lombard me parla de la dépêche du cabinet adressée au marquis de Lucchesini ».

135 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 15 germinal an XI (5 avril 1803).

136 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Talleyrand à Bignon, le 23 vendémiaire an XI (15 octobre 1802) : « Le Premier Consul (…) a été sensible à la conduite franche et assurée du cabinet prussien dans ces dernières circonstances ».

137 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 11 floréal an X (1er mai 1802) : « C'est seulement pour faire acte d'indépendance et prouver qu'il [Haugwitz] n'est pas approbateur servile dans les vues du gouvernement français ».

138 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 8, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 vendémiaire an XI (28 septembre 1802).

139 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 4e jour complémentaire an X (21 septembre 1802).

devait-on attendre d'ici un conseil que balançait de donner le Premier Consul ? »[140]. Talleyrand souligne avec ironie ce soutien presque naïf que Bignon apporte au ministre prussien en lui expliquant que, par ce procédé, « Monsieur d'Haugwitz [le] laisse [se] répandre à son aise »[141]. Pour autant, la sympathie du Français à l'égard d'Haugwitz l'amène à approfondir les liens entre les deux pays. Les deux hommes s'entendent ainsi sur la méthode à suivre lors des demandes françaises d'extradition d'héritage qui étaient traitées auparavant sans uniformité[142]. Ils partagent leur expérience sur la position des émigrés français en Prusse, surtout après l'amnistie générale proposée par Bonaparte en 1802[143].

Grâce à cette amitié, Bignon entreprend l'unique négociation de son mandat ; faire accéder la Prusse à l'article X du traité de Paix d'Amiens. Nœud gordien des relations franco-anglaises, cet article détaille la restitution de l'île de Malte aux chevaliers de l'Ordre et, par conséquent, son évacuation par les troupes anglaises[144]. Pour faciliter le processus, l'indépendance de l'île est garantie par la France et par le Royaume-Uni, et surtout par la Prusse, l'Autriche, la Russie et l'Espagne. La Prusse est donc invitée à accéder à ce traité, mais le gouvernement français ne se semble pas pressé d'amorcer les démarches nécessaires. C'est l'envoyé anglais à Berlin qui fait les premiers pas en rendant visite à Bignon et en lui demandant « s'il est toujours sans instruction sur les démarches à faire ici par leurs deux gouvernements en conséquence de l'article du traité d'Amiens »[145]. Quelques jours plus tard, Bignon reçoit de Talleyrand « un pourvoi spécial (…) donné par le Premier Consul pour de concert avec le ministre d'Angleterre, requérir et recevoir l'accession de la cour de Prusse aux stipulations de l'article X »[146]. Le chargé d'affaires en avertit immédiatement son homologue anglais ainsi qu'Haugwitz, par égard « à la délicatesse des rapports qui existent entre le ministre prussien et la légation de la République »[147]. Les deux diplomates remettent donc une

140 *Ibid.*

141 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Talleyrand à Bignon, le 10 fructidor an X (28 août 1802).

142 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 frimaire an XI (27 novembre 1802) : « La légation de la République avait sans cesse à présenter ici des réclamations particulières pour obtenir des extraditions d'héritage qui étaient tantôt refusées, tantôt permises avec une retenue de dix pour cent. (…) J'ai depuis entretenu M. d'Haugwitz sur l'utilité qu'avait l'établissement d'une franchise réciproque. Ce ministre a posé ce principe comme adopté par la Prusse ».

143 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 295, lettre de Bignon à Talleyrand, le 13 germinal an X (3 avril 1802).

144 Michel Kerautret, *Les grands traités…,* « Traité de Paix d'Amiens », p. 234-236.

145 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 fructidor an X (28 août 1802).

146 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 13 fructidor an X (31 août 1802).

147 *Ibid.*

note commune au cabinet prussien pour lui demander son accession, mais aucune réponse ne leur parvient[148]. La Prusse attend de voir en quels termes la Russie adoptera cette accession pour régler sa conduite sur celle du tsar[149]. En outre, d'après Haugwitz, elle « a dû prendre des notions sur les rapports qui se trouvent entre l'ordre de Saint Jean (…) et la branche de cet ordre qui subsiste dans les États prussiens »[150]. Cette attente exaspère l'envoyé anglais qui conditionne l'évacuation de Malte à l'accession de tous les pays mentionnés dans le traité. Pour sa part, Bignon adopte « un ton mesuré », davantage par manque d'instructions que par volonté propre[151]. De toute façon, les négociations sont suspendues le mois suivant en raison du changement de ministre anglais, Jackson remplaçant Casamajor[152]. Le nouveau diplomate anglais adopte une attitude différente. Il considère cette « demande d'accession comme une complaisance que [la France et l'Angleterre] ont bien voulu faire à la Prusse »[153]. Ce faisant, il n'accorde qu'une moindre importance à la décision d'Haugwitz, qui s'aligne d'ailleurs sur la convention modifiée par la Russie. Or, « n'ayant point d'ordres de [Talleyrand] sur ce point depuis les modifications apportées par le cabinet de Pétersbourg à l'article en question »[154], Bignon ne s'est permis aucune démarche, ni auprès de Jackson, ni auprès du cabinet berlinois. L'affaire se termine en queue de poisson ; le chargé d'affaires français renonce à mener à son terme ces négociations, pourtant bien engagées.

Enfin, Bignon doit justifier les positions de son gouvernement tant en France que dans le reste de l'Europe. Dans ses dépêches, Talleyrand lui fournit au mot près les explications qu'il doit développer si la question est évoquée devant lui. Il lui donne donc des détails sur la situation en Helvétie[155] et l'intervention des troupes françaises, et lui prescrit d'éviter de

148 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 33, lettre de Bignon à Talleyrand, le 27 vendémiaire an XI (19 octobre 1802) : « Voyant que le cabinet prussien ne répond pas à la note que nous lui avons remise ensemble, [l'envoyé d'Angleterre] désire que nous adressions un mot à M. d'Haugwitz pour lui rappeler que nous attendons cette réponse ».

149 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 44, lettre de Bignon à Talleyrand, le 8 brumaire an XI (30 octobre 1802).

150 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 53, lettre de Bignon à Talleyrand, le 15 brumaire an XI (6 novembre 1802).

151 *Ibid. :* « Comme vous ne m'avez écrit qu'une seule fois à ce sujet, et sans m'ordonner de mettre une chaleur particulière dans nos démarches, j'ai tâché de donner à mon langage un ton mesuré ».

152 Justinien Casamajor (1772-1821) : diplomate anglais.

153 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 114, lettre de Bignon à Talleyrand, le 23 frimaire an XI (14 décembre 1802).

154 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 29 germinal an XI (19 avril 1803).

155 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Talleyrand à Bignon, le 7 floréal an X (27 avril 1802) : « Le ministre de la république à Berne a pour instruction positive de rester étranger à toutes les affaires intérieures de l'Helvétie ».

présenter ces événements comme une ingérence de la France. Il lui envoie aussi une apologie du Concordat puis du Consulat à vie[156], que Bignon s'empresse de diffuser à Haugwitz et dans les salons berlinois[157].

La situation internationale vue de Berlin

Le champ d'observation de Bignon ne se réduit pas aux seules relations entre la France et la Prusse, mais embrasse l'Europe entière. Néanmoins, son poste n'est plus aussi capital qu'il pouvait l'être à la nomination de Beurnonville. Depuis, la France a élargi son réseau diplomatique européen et compte un ambassadeur à Pétersbourg, à Vienne et à Londres. Berlin n'est plus le passage obligé des nouvelles, et aucune tractation n'y a lieu : elles se déroulent toutes désormais à Paris où se trouvent les ambassadeurs de tout le Vieux Continent. Bignon se fait l'écho de ce déplacement du centre décisionnel à plusieurs reprises dans ses dépêches : il compare Paris, « centre unique des affaires générales »[158] à « la Bourse générale où se règle la hausse et la baisse des actions des diverses puissances »[159] et conclut que « c'est sur Paris que se portent tous les regards »[160]. Toutefois, Berlin reste une active place diplomatique, lieu de passage des courriers et fenêtre ouverte sur les événements internationaux. Si Bignon ne peut annoncer à Talleyrand aucune information inédite venue des pays voisins de la Prusse, il peut du moins lui procurer les considérations prussiennes à cet égard. Quelques exemples illustrent sa méthode, notamment ceux relatifs à la Russie, l'Autriche, la Suède et l'Angleterre.

Le première affaire internationale que Bignon couvre est la rencontre d'Alexandre I^er^ et de Frédéric-Guillaume III à Memel, le 10 juin 1802. Il mentionne pour la première fois cette possibilité le 13 avril 1802. Mais elle est encore mal définie car la présence du roi de Suède est également envisagée[161]. Cette entrevue suscite quelques inquiétudes de la part du

156 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 5 prairial an X (25 mai 1802) : « Je n'ai reçu qu'hier matin, 4 prairial, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 21 de ce mois, [qui porte sur] le grand objet qui fixe aujourd'hui le regard de tous les gouvernements ».

157 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 314, lettre de Bignon à Talleyrand, le 30 germinal an X (20 avril 1802).

158 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 344, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 floréal an X (18 mai 1802).

159 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 326, lettre de Bignon à Talleyrand, le 14 floréal an X (4 mai 1802).

160 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 314, lettre de Bignon à Talleyrand, le 29 germinal an X (20 avril 1802).

161 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 314, lettre de Bignon à Talleyrand, le 13 germinal an X (4 avril 1802) : « On avait parlé il y a déjà quelques jours d'un voyage que devait faire le Roi pour s'aboucher avec l'Empereur Alexandre. Maintenant on ajoute que le roi de Suède se rendra de son côté en Finlande et que s'y

gouvernement français qui craint qu'une alliance entre la Prusse et la Russie se fasse à son désavantage. Bignon s'emploie à rassurer Talleyrand : pour lui et selon ses contacts, la réunion « n'a aucun but politique [car] ces deux princes qui ne font rien et qui ont pour principe de ne rien faire par eux-mêmes ne sont pas dans l'intention de traiter entre eux des question bien importantes »[162] d'autant plus « qu'ils ne se font accompagner d'aucuns de leurs ministres ». Cependant, la rencontre des deux souverains occupe peu à peu tout le corps diplomatique berlinois qui se détourne des actions parisiennes[163]. Le chargé d'affaires français rapporte sans discontinuer les éléments qu'il glane dans les discussions avec les Prussiens : il acquiert la certitude qu'Haugwitz ne s'y rendra pas[164] et que la Russie souhaite une grande discrétion sur ce sujet[165]. Une fois l'entrevue terminée, Bignon en a un compte rendu détaillé par Haugwitz, qu'il répète à Talleyrand. Il lui apprend que Frédéric-Guillaume et Alexandre ont davantage développé leur amitié que discouru sur les affaires européennes[166]. Dans cette affaire, Bignon s'est cantonné à un rôle d'observateur, mais un observateur avisé puisqu'il a anticipé les remarques de son ministre en démontrant l'innocence de cette rencontre. Il fait davantage figuration quelques mois plus tard lorsqu'il relaye à Talleyrand « l'espèce de révolution qui vient de se faire dans le ministère et dans la forme du gouvernement russe »[167]. Il tente de se démarquer de l'ambassadeur français en Russie en collectant l'avis d'Haugwitz, pour qui « ce changement n'aurait pas d'influence nuisible sur la conduite du cabinet »[168].

La démarche de Bignon est identique quand il rend compte des conséquences de la conduite de l'Autriche tardant à ratifier le Recès final de la diète de Ratisbonne. Il écrit qu' « on n'a pas été surpris ici des difficultés qu'a voulu faire encore le plénipotentiaire impérial pour la présentation du Recès final à la Diète »[169]. Ce faisant, il assure son ministre de la similarité des positions prussiennes et françaises puisque ce pays est tout aussi

rencontreront les trois princes ».

162 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 330, lettre de Bignon à Talleyrand, le 18 floréal an X (8 mai 1802).

163 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 14 floréal an X (4 mai 1802) : « Le bruit d'une entrevue prochaine entre Sa Majesté prussienne et l'empereur russe (…) est le seul objet qui ramène un peu de ce côté l'attention toujours fixée sur le cabinet des Tuileries ».

164 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, fol. 360, lettre de Bignon à Talleyrand, le 2 prairial an X (22 mai 1802).

165 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 23 prairial an X (12 juin 1802).

166 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 230, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 messidor an X (6 juillet 1802).

167 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 14, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 vendémiaire an XI (2 octobre 1802).

168 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, fol. 25, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 vendémiaire an XI (9 octobre 1802).

169 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 14 ventôse an XI (5 mars 1803).

mécontent que le Premier Consul des réticences impériales[170].

Un autre cas intéresse Bignon à la fin de son poste ; les tensions grandissantes entre la Suède et la Russie. L'événement agite tout le corps diplomatique du fait des retombées économiques et militaires possibles sur le commerce maritime du Nord. Il tient donc une chronique précise des faits russes et suédois, même si, une fois encore, Hédouville en connaît mieux les dessous. L'affaire est évoquée pour la première fois le 14 mars 1803 quand la Russie s'exaspère des agissements du roi de Suède[171]. Elle réapparaît au début du mois d'avril[172] et occupe alors toutes ses lettres pendant un mois entier vu que la Russie a décidé d'armer[173]. Bignon bénéficie de contacts avec l'envoyé de Suède, M. d'Engestrom qui se montre très embarrassé sur la conduite de son roi[174]. De nouveau, il montre un grand zèle à multiplier les sources d'informations afin renseigner au mieux son ministre. Dans ce cas, il n'a pas à en discuter avec Haugwitz, la Prusse affichant dès le début une stricte volonté de neutralité. Les conversations changent de ton lorsque l'Angleterre devient à son tour source de problèmes.

Deux discussions très animées entre Bonaparte et Lord Whithworth[175], ambassadeur à Paris, les 18 février et 13 mars 1803 raniment les tensions entre la France et l'Angleterre. Bonaparte y reproche en des termes violents l'occupation toujours effective de Malte par l'Angleterre. Cette discussion se répand comme une trainée de poudre dans toute l'Europe et Bignon en reçoit le *verbatim* écrit par Talleyrand le 16 mars. Le ministre lui confie le soin de le diffuser correctement dans tout Berlin[176]. Dans une entrevue avec Lombard, alors que ce dernier reproche à Bonaparte de manquer de sang-froid, Bignon décide ainsi de « lui rendre littéralement la conversation [du 13 mars] pour détruire la fausse idée dont il paraissait

170 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettres de Bignon à Talleyrand, le 28 ventôse (19 mars), le 22 germinal (12 avril) et le 3 floréal (23 avril 1803) an XI.

171 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 23 ventôse an XI (15 mars 1803): « En voyant le roi de Suède qui depuis dix ans n'avait contribué en rien ni à la défense du Nord de l'Allemagne, ni à sa neutralité, vouloir aujourd'hui se mêler d'affaires qui véritablement ne le regardent pas (…) ».

172 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 19 germinal an XI (9 avril 1803) : « Il paraît que la querelle de la Cour de Stockholm avec celle de Russie prend de l'aigreur ».

173 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand le 29 germinal an XI (19 avril 1803) : « La correspondance du général Hédouville vous aura instruit des armements qui sont en activité à Pétersbourg ».

174 *Ibid.* : « M . d'Engestrom avec qui je me suis entretenu (…) a cherché comme de raison à justifier la conduite de son maître, en avouant toutefois le tort principal de celui-ci ».

175 Charles Whitworth, lord (1752-1825) : adversaire de la Révolution, il joue un rôle actif comme ambassadeur anglais à Saint-Pétersbourg pour une alliance russo-anglaise. Après la signature de la paix d'Amiens, il est nommé à Paris.

176 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Talleyrand à Bignon, le 25 ventôse an XI (17 mars 1803).

imbu »[177]. Cette manœuvre atteint son but puisque « après cette explication, M. Lombard se jetta (sic) de l'autre côté et ses reproches accusèrent la cour de Londres d'imbécilité et de folie »[178]. Le chargé d'affaires remplit parfaitement les attentes de son ministre ; il colporte avec succès la version française de la discussion, attribuant alors le mauvais rôle à l'Angleterre et le statut de victime innocente à la France. Cette victoire des mots n'empêche pas les cours européennes de se préparer à une nouvelle confrontation franco-anglaise. Immédiatement, la Prusse affirme son intention de rester neutre et même de « rétablir un système de neutralité qui ne se bornerait plus au Nord de l'Allemagne mais qui s'étendrait à tous les princes d'Empire »[179]. Elle souligne également l'inutilité d'une occupation française du Hanovre[180], qui ruinerait son commerce et ne nuirait pas réellement à l'Angleterre[181]. Toutefois, fidèle à ses engagements tacites et par l'intermédiaire de son ambassadeur à Londres, M. Jacobi, Haugwitz invite l'Angleterre à ne pas prendre les armes et à se conformer au traité d'Amiens[182]. Cependant, il se montre très pessimiste sur ses chances de réussite, à l'instar du corps diplomatique à Berlin qui « continue à se perdre dans le champ de probabilités pour et contre la guerre »[183]. L'arrivée de Laforest le 18 mai empêche Bignon de continuer à suivre cette affaire, mais ses dernières lettres se sont fait l'écho de l'objectif prussien. À défaut d'une neutralité armée de toute l'Allemagne, le cabinet berlinois souhaite avoir les moyens de faire prévaloir les principes de neutralité maritime[184]. Dans ce dossier, Bignon a derechef joué la partition attendue, en défendant les positions françaises et en transmettant les souhaits prussiens à Paris. Sa réussite comme chargé d'affaires par *intérim* est indéniable, et en lui apprenant la nomination de Laforest, Talleyrand lui accorde une gratification exceptionnelle . Il lui promet dans le même temps un prompt témoignage de « la satisfaction que lui a donné [sa] conduite pendant le temps où [il] a géré les affaires de la République à Berlin »[185].

177 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 8 germinal an XI (29 mars 1803).
178 *Ibid.*
179 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 12 germinal an XI (2 avril 1803).
180 La Prusse a elle-même envahi le Hanovre en mars 1801, sous une très forte pression française, avant de le restituer en octobre de la même année.
181 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 floréal an XI (26 avril 1803) : « M. d'Haugwitz espère qu'on ne se laissera pas aller à des idées d'invasion qui peuvent éblouir ».
182 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 floréal an XI (7 mai 1803).
183 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 floréal an XI (30 avril 1803).
184 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 24 floréal an XI (14 mai 1803).
185 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Talleyrand à Bignon, le 18 floréal an XI (8 mai 1803).

Conclusion : une expérience approfondie du milieu berlinois

Ce premier poste majeur dans la carrière de Bignon se révèle un succès puisque le 11 juin 1803, moins d'un mois après l'arrivée de Laforest, il est nommé ministre plénipotentiaire à Cassel[186] et quitte Berlin le 26 juillet[187]. Cette promotion exceptionnelle ne touche, durant tout l'Empire, qu'une dizaine de personnes[188]. Elle s'explique par le zèle incessant de Bignon ainsi que par les liens qu'il a tissés avec les ministres prussiens qui n'ont que des mots flatteurs à son égard[189]. À son départ, Haugwitz lui confie « que jusqu'à présent, il ne s'était nullement aperçu de l'absence d'un ministre français ici et qu'un long temps eut pu s'écouler sans qu'on eut marqué à cet égard la moindre impatience »[190]. De son côté, M. Lombard lui « a tenu un langage non moins obligeant »[191]. Il est délicat d'évoquer un quelconque bilan diplomatique de Bignon : il n'a aucune marge de manœuvre et ses ordres lui enjoignent de ne prendre aucune initiative. Son rôle pendant les seize mois d'intérim a principalement consisté en de l'observation et en de l'écriture, n'ayant participé à aucune négociation et n'ayant mené que les tâches diplomatiques attendues. Les attributions traditionnelles d'un ministre que sont l'accueil des visiteurs français, la délivrance de passeports et autres commissions diverses, sont évoquées à quelques reprises dans sa correspondance, sans être l'objet d'un rapport systématique. À l'exception du séjour de Duroc en mars 1803[192], il ne mentionne ainsi aucune visite de Français et n'évoque qu'une fois une demande de passeport[193]. Mais, par ses activités, Bignon a appréhendé les mécanismes du fonctionnement du cabinet prussien ainsi que les hommes qui le composent. Cette connaissance des réalités allemandes est renforcée par son poste à Cassel qui le met aux prises avec un autre élément du monde germanique.

186 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 232, lettre de Talleyrand à Laforest, le 22 prairial an XI (11 juin 1803).
187 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 232, lettre de Bignon à Talleyrand, le 7 thermidor an XI (26 juillet 1803).
188 Jean Baillou, *Histoire de l'administration…*, p. 437 : « Au total, une dizaine de secrétaires en majorité des nobles accèdent à des emplois [de ministres plénipotentiaires] au cours de la période ».
189 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 298, lettre de Talleyrand à Bignon, le 1er messidor an XI (21 juin 1803) : « J'ai eu plusieurs fois occasion de vous faire connaître que le Premier Consul avait été très satisfait de la conduite que vous avez tenu à Berlin. (…) L'avancement qui vous est donné est la récompense de vos travaux antécédents et du zèle que vous avez porté dans les différentes commissions que vous avez remis ».
190 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 floréal an XI (18 mai 1803).
191 *Ibid.*
192 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 29 ventôse an XI (20 mars 1803).
193 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 231, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 ventôse an XI (19 mars 1803).

2. Entre guerre et paix : Bignon ministre plénipotentiaire à Cassel, 1803-1806

Nommé le 11 juin 1803, Bignon arrive à Cassel[194] le 3 août suivant[195] directement depuis Berlin, quitté le 26 juillet. Son prédécesseur Rivals[196] quittant la capitale peu de jours après, il y demeure comme ministre plénipotentiaire jusqu'au 21 octobre 1806, date à laquelle il est convoqué par Napoléon à son quartier-général. Ces trois années de poste sont toutefois entrecoupées par son rappel à Paris du 16 novembre 1805 au 13 juin 1806, dû à de fortes tensions diplomatiques entre l'électeur et l'Empereur. Le secrétaire de légation, Saint Genest[197], assure la simple permanence de la légation française durant cette période. Le poste de Cassel se révèle plus complexe que Bignon ne le pense à son arrivée en 1803. S'il regrette dans un premier temps le manque d'éclat de cette petite cour allemande et s'il y déplore le peu d'activités, il change peu à peu d'avis, appréciant mieux la position de carrefour occupée par la Hesse-Cassel. C'est ainsi dans cet électorat que naît l'idée d'une ligue germanique, prototype de la Confédération du Rhin. De même, le *casus belli* incarné par le ministre anglais Taylor en 1805 puis l'effervescence qui précède la campagne de 1806 donnent au ministre français des occupations plus importantes. Pendant ces trois ans, Bignon se familiarise également avec les

194 Depuis 1926, l'orthographe allemande de ce nom prend un « k ».

195 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 316, lettre de Bignon à Talleyrand, le 18 thermidor an XI (7 août 1803) : « Je suis arrivé à Cassel le 14 de ce mois ».

196 Louis-Marc Rivals (1755-1828) : après des études à Castres, il devient membre du directoire du département du Tarn en 1790. Entré au ministère des Relations extérieures en 1791, il est envoyé à Berlin l'année suivante puis devient chargé d'affaires près des cercles du Rhin et de Franconie. En 1794, il est envoyé en Suède avant d'être accrédité à Cassel en 1796. En 1803, il se retire de la Carrière.

197 Antoine Courbon-Saint-Genest (1753-1838) : député de la Loire au Conseil des Cinq-Cents, il y siège du 12 avril 1797 au 26 décembre 1799. Nommé secrétaire de légation à Cassel en 1806, il y demeure jusqu'à la disparition de l'électorat.

différents éléments du monde militaire, étant l'intermédiaire obligé lors du passage des troupes françaises sur les terres de l'électorat. L'appréhension de ce monde et les contacts qu'il y noue se révèlent de précieux atouts pour la suite de sa carrière.

Une installation difficile

La mutation de Bignon à Cassel s'inscrit dans la lignée de son poste à Berlin. Connaissant le système prussien, il doit s'appliquer à le déprécier aux yeux de Guillaume I[er] et à valoriser au contraire le partenariat français[198]. De fait, les relations entre la Hesse-Cassel et la Prusse étant excellentes, elles aspirent à devenir exclusives et à placer l'électorat dans l'orbite prussienne, au détriment de la République française.

Du landgraviat à l'électorat : un agrandissement territorial et politique conséquent

En 1567, le landgrave[199] de Hesse, Philippe dit le Magnanime[200], divise pour ses fils ses possessions en quatre ensembles distincts ; le landgraviat de Hesse-Cassel, de Hesse-Darmstadt, de Hesse-Marbourg et de Hesse-Rheinfels. Le landgraviat de Cassel s'étend au cours du XVII[e] siècle aux dépens de celui de Hesse-Marbourg[201] et connaît son apogée lors du règne de Frédéric I[er] de Suède[202], souverain de la Suède et de Cassel. Réputé pour le mercenariat de ses soldats, son unité territoriale est pourtant loin d'être achevée[203]. Il est divisé en quatre provinces – la Haute Hesse, la Basse Hesse, le grand-duché de Fulda et la principauté de Hanau – séparées les unes des autres par le landgraviat de Hesse-Darmstadt et la principauté de Nassau. Traditionnellement proche de la France[204], Cassel entre pourtant

198 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 308, lettre de Talleyrand à Bignon, le 29 messidor an XI (19 juillet 1803) : « Profitant de tout que vous avez appris à Berlin sur l'état présent de nos rapports avec la cour de Prusse, vous devez mettre tous vos soins à montrer à l'électeur de Hesse-Cassel le système qui est à tous égards le plus naturel et le plus favorable pour lui ».

199 Titre allemand. Le landgrave tient son fief directement du souverain, l'empereur du Saint Empire romain germanique.

200 Philippe I[er] de Hesse (1504-1567) : landgrave de la Hesse, il se convertit au protestantisme en 1524. Dès lors, il soutient les armes à la main la cause luthérienne.

201 À la mort du landgrave Louis IV en 1604, le landgrave de Hesse-Cassel s'empare d'une partie de ses états. Mais, entre 1645 et 1648 une féroce guerre intestine fait rage entre le landgrave de Hesse-Darmstadt et lui. Un partage intervient à la fin de la guerre, en 1648.

202 Frédéric I[er] (1676-1751) : fils du landgrave Charles I[er], il devient général dans l'armée suédoise en 1716. Par son mariage avec la princesse suédoise Ulrique Éléonore de Suède, il devient prince héritier. Il accède au trône suédois à l'abdication de sa femme en 1720 et devient landgrave à la mort de son père en 1730.

203 Helmut Berding, « Hesse », *Dictionnaire Napoléon…*, t. I, p. 951 : « En 1789, la carte de la Hesse offre l'image du parfait morcellement ».

204 Sa dernière alliance avec la France date de la guerre de Trente ans (1618-1648). La Hesse était toutefois bien plus liée à la Suède qu'à la France.

dans la première coalition européenne en 1792. Le landgrave Guillaume IX[205] participe à la campagne de 1793 avant de traiter avec la France en 1795. Malgré cette participation malheureuse, il bénéficie d'avantages et d'indemnisation territoriaux appréciables au début du XIX[e] siècle. En effet, si, au traité de Lunéville, le landgrave perd les villes de Saint Goar et de Rheinfels situées sur la rive gauche du Rhin[206], le Recès de 1803 lui accorde 13 000 habitants et 45 000 florins supplémentaires[207]. Surtout, le landgrave devient un des électeurs de l'empereur du Saint Empire romain germanique, augmentant considérablement son prestige dans le monde allemand. En 1803, Bonaparte parie, en effet, sur la fidélité de ce prince pourtant réputé très proche de la Prusse dont il est un des feld-maréchaux. L'enjeu du ministère de Bignon est de conduire le nouvel électeur à une alliance, sinon ratifiée, du moins effective entre son pays et la France. Malgré la francophilie[208] du ministre des Affaires étrangères, Waitz[209], la mission n'est pas des plus aisées dans une cour favorable à la Prusse et à l'Angleterre.

Bignon à Cassel : une activité politique en berne

L'installation du nouveau ministre plénipotentiaire se fait sous de sombres augures. Avant son départ de Berlin, Bignon a demandé un congé de quelques jours pour se rendre à Paris, où il n'a pas été depuis 1799[210]. Mais le ministre des Relations extérieures lui refuse cette permission, arguant de la nécessité de pas laisser la légation sans un ministre[211]. Il promet, néanmoins, de lui obtenir sous peu un congé. À ce premier désagrément s'en joint rapidement un second ; Bignon ne reçoit aucune instruction de son ministre pendant les

205 Guillaume IX de Hesse puis Guillaume I[er] (1743-1821) : fils de Frédéric II, il est élevé au Danemark et ne revient à Cassel qu'à la mort de son père en 1785. Réputé très riche, il arrive à sauvegarder sa fortune dans son exil danois de 1806 à 1813. Il recouvre son électorat en 1813.

206 Soit 3 000 habitants et 30 000 florins de revenus, Helmut Berding, « Hesse », …

207 Ces habitants sont répartis dans les bailliages de Fritzlar, Naumburg, Neustdt et Amöneburg, dépendant auparavant de Mayence.

208 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 320, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 thermidor an XI (17 août 1803) : « J'ai retrouvé au reste dans M. de Waitz les sentiments d'affection pour la France déjà connus dès longtemps ».

209 Friedrich-Sigismund Waitz von Eschen (1745-1808) : ministre d'État de la Hesse-Cassel en 1796, il négocie la paix de Bâle avec la France en 1795. Il devient le principal ministre du landgraviat puis de l'électorat à partir de 1802.

210 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 232, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 messidor an XI (26 juin 1803) : « Il me serait encore une faveur qui me serait bien précieuse, citoyen ministre, ce serait celle d'un congé pour aller à Paris. Vous jugerez qu'après quatre années d'absence, il est impossible que je n'aye pas des affaires personnelles à régler d'autant plus que dans cet intervalle j'ai eu le malheur de perdre ma mère ».

211 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 308, lettre de Talleyrand à Bignon, le 29 messidor an XI (19 juillet 1803).

premiers mois qui suivent sa prise de poste. Talleyrand lui indique le 19 juillet qu' « [il] sera empressé de [lui] remettre des instructions ultérieures »[212], mais aucun courrier de ce genre n'arrive à Cassel. Le ministre plénipotentiaire s'en plaint franchement, presque avec humeur, à son supérieur, le 10 février 1804, près de six mois après son établissement[213]. Quelques jours plus tard, Talleyrand lui renvoie une réponse particulièrement mordante qui met en évidence le faible prestige du poste de Cassel. Il impute « au peu d'activités qui existent aujourd'hui dans les relations politiques de la France et de la Hesse (…) la privation d'instructions particulières »[214]. Ce faisant, il l'incite à « continuer de [se] tenir au courant de tout ce qui se passe dans [sa] résidence jusqu'au moment où de nouveaux intérêts exigeront de [lui] des travaux plus actifs »[215]. Il rabaisse sans fard les revendications de son ministre[216] qui, malgré la disette d'événements, prétend parfois aux mêmes égards que ceux reçus à Berlin. Or la situation diffère complètement, comme il en prend conscience dès le début de son mandat. Il écrit ainsi à Talleyrand le 17 août qu'à la lecture des archives de ses prédécesseurs, il a noté « le peu d'aliments directs que fournit ici le terrain et le peu de données qu'on a du dehors »[217]. Après quelques mois dans ses fonctions, Bignon déplore toujours ce manque d'occupations qui l'oblige à ne composer « que des bulletins en lieu de dépêches, (…) besogne modeste »[218]. À l'occasion du départ en congé de son collaborateur, le secrétaire de légation Serurier[219], il mentionne encore « le peu d'activité de cette légation »[220]. Ces plaintes incessantes couvent un fonds de vérité. Pendant tout le séjour de Bignon, aucune négociation ni tractation n'a lieu à Cassel. Le projet de formation d'une ligue germanique que proposent dans un premier temps les ministres de l'électeur Guillaume I[er] est ajourné peu de temps après, malgré le parrainage

212 *Ibid.*

213 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 37, lettre de Bignon à Talleyrand, le 21 pluviôse an XII (10 février 1804) : « Votre Excellence m'avait fait l'honneur de m'annoncer qu'elle me transmettrait des instructions. Je suis encore à les attendre ».

214 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassle, vol. 18, fol. 47, lettre de Talleyrand à Bignon, le 7 ventôse an XII (26 février 1804).

215 *Ibid.*

216 D'ailleurs Talleyrand écrit très peu à son agent, une fois tous les deux à trois mois. Les lettres étant numérotées, on sait qu'il n'y a eu aucune perte d'archives.

217 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 320, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 thermidor an XI (17 août 1804).

218 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 37, lettre de Bignon à Talleyrand, le 21 pluviôse an XII (10 février 1804).

219 Louis Serurier (1775-1860) : il entre dans la diplomatie en 1796. Grâce à l'influence de son cousin, le général Serurier, il est nommé secrétaire de légation à Cassel le 17 février 1800. Le 25 juin 1805, il est muté à La Haye où il demeure jusqu'en 1810, date à laquelle il est envoyé aux États-Unis.

220 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 244, lettre de Bignon à Talleyrand, le 19 vendémiaire an XIII (11 octobre 1804).

de Bignon[221]. La correspondance diplomatique porte la trace de l'inactivité hessoisse. Sur trente-deux mois réellement passés à Cassel, dont un en voyage à Mayence[222], Bignon rédige 212 dépêches officielles numérotées. À Berlin, en seize mois il en écrit 136. Par ailleurs, il expédie une dizaine de bulletins rapportant les rumeurs lestes de la Cour de Cassel. Il adresse également à Talleyrand des lettres sans numérotation accusant réception de lettres acheminées par estafette[223] ou portant sur la situation de particuliers français à Cassel[224]. La répartition suivante des lettres numérotées reflète l'état original des affaires politiques de la Hesse.

Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	**Total**
7	4	8	7	6	**32**

Tableau 3. Répartition des lettres numérotées envoyées par Bignon d'août à décembre 1803.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	**Total**
7	4	4	12	6	3	**36**

Tableau 4. Répartition des lettres numérotées envoyées par Bignon de janvier à juin 1804.

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	**Total**
6	5	1	4	8	7	**31**

Tableau 5. Répartition des lettres numérotées envoyées par Bignon de juillet à décembre 1804.

221 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 300, lettre de Bignon à Talleyrand, le 24 frimaire an XIII (15 décembre 1804) : « L'effectuation du projet n'est plus aujourd'hui sans difficultés ».

222 Du 10 septembre 1804 (23 fructidor an XII) au 5 octobre (13 vendémiaire an XIII), Bignon essaie de rencontrer Napoléon I[er] à Mayence. AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 224-237.

223 À titre d'exemple, AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 162, lettre de Bignon à Talleyrand, le 14 messidor an XII (2 juillet 1804). Bignon remercie Talleyrand pour sa promotion de commandant de la Légion d'honneur.

224 AN, 136 AP 1, lettre de Bignon à Talleyrand, le 11 fructidor an XIII (29 août 1805) : « Monsieur, j'ai reçu la lettre que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 15 du mois dernier concernant le nommé Lièvre, chef de brigands, échappé en France aux recherches de la justice, mais qui, depuis ayant été arrêté sur le territoire hessois, est traduit devant le tribunal (…) ».

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	**Total**
6	6	5	4	4	6	**31**

Tableau 6. Répartition des lettres numérotées envoyées par Bignon de janvier à juin 1805.

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	**Total**
8	12	12	11	6	**49**

Tableau 7. Répartition des lettres numérotées envoyées par Bignon du 1er janvier au 16 novembre 1805.

Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	**Total**
3	6	9	7	8	**33**

Tableau 8. Répartition des lettres numérotées envoyées par Bignon du 16 juin au 21 octobre 1806.

L'irrégularité est flagrante : Bignon peut laisser onze jours entre deux courriers[225] ou en écrire tous les jours en cas de crise. Ainsi le fait-il pendant les mois d'août et de septembre 1805 lors du retour à Cassel du ministre anglais. En effet, la France accusait Taylor d'espionnage et avait signifié avec vigueur son refus de le voir accrédité près l'électeur. L'armement de la Prusse et l'ébullition qui saisit la Hesse explique, pour leur part, l'augmentation des dépêches à partir d'août 1806. À l'exception de ces deux crises tardives, la première partie du mandat de Bignon se déroule sans heurts. D'août à décembre 1803, il évoque deux grands sujets, outre la description attendue de Guillaume Ier et de son entourage familial comme ministériel. D'une part, il s'attache à décrire les manœuvres de l'électeur qui doit accepter l'emprunt ouvert par le général Mortier[226] sur ses biens. De l'autre, il rapporte en détail la tentative hessoise avortée de s'emparer des biens équestres. Ce dernier point se prolonge dans les dépêches du début de l'année 1804 sans y être primordial[227]. Les nouvelles

225 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 62 et 64, lettres de Bignon à Talleyrand, les 19 et 30 germinal an XIII (8 et 19 avril 1804).

226 Adolphe-Édouard Mortier (1768-1835) : volontaire engagé dans l'armée révolutionnaire, il sert dès les campagnes de 1792. Devenu général de brigade en 1799, il combat en Helvétie puis dans le Hanovre. Il devient maréchal d'Empire en 1804. Il s'empare de Cassel en octobre 1806 et est fait duc de Trévise en 1807.

227 Cette tentative de médiatisation se fait à l'imitation du Bade, de la Bavière et du Wurtemberg. Elle touche les chevaliers, exempts de l'autorité des princes territoriaux et qui possèdent de petits territoires enclavés dans les grandes possessions des princes. Suprême juridiction du Saint Empire, le conseil aulique de Vienne juge cette

de France se taillent la plus grande part, que ce soit l'enlèvement puis l'exécution du duc d'Enghien[228] ou l'annonce de l'instauration de l'Empire[229]. Les desseins de l'électeur, son affection pour la Prusse et sa tolérance vis-à-vis de l'Angleterre fournissent également des éléments prégnants dans les lettres de Bignon.

Jusqu'au mois d'août 1805, Bignon relate les faits observés à Cassel ainsi que la conséquence des actions françaises. Lucide, il se refuse à relater à son supérieur les événements européens, jugeant son poste d'observation peu fiable et préférant de rien juger plutôt que de le faire mal[230]. Cependant, en tant que représentant d'une grande puissance, il exerce une censure officieuse sur les journaux de l'électorat[231]. Mais cette activité résiduelle n'occupe guère le ministre, dont la déception est palpable. Dans ces circonstances, il plaide avec peine l'avancement de son secrétaire de légation, Sérurier, dont il a remarqué les qualités[232]. Lui-même, pendant les premiers mois à Cassel s'emploie à élaborer trois mémoires[233], deux portant sur le projet d'une ligue germanique et le dernier, perdu, touchant à l'Europe entière. Ces trois documents prouvent à la fois l'efficacité toujours vivace de Bignon

---

procédure nulle et non avenue en 1804. Les princes doivent arrêter leur procédure, Michel Kerautret, « La naissance de la Confédération du Rhin », *Revue du souvenir napoléonien*, n°465, juin-juillet 2006, p. 14-29.

228 Le duc est enlevé le 15 mars 1804 à Ettenheim, dans le pays de Bade. Après un jugement sommaire, il est exécuté le 21 mars 1804. L'affaire est connue à Cassel dès le 23 mars, AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 57, lettre de Bignon à Talleyrand, le 3 germinal an XII (23 mars 1804).

229 Proclamée le 18 avril 1804, l'instauration de l'Empire est annoncée à Cassel le 10 mai 1804. AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 126, lettre de Bignon à Talleyrand, le 22 floréal an XII (10 mai 1804).

230 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 320, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 thermidor an XI (17 août 1803) : « Ce danger des faux jugements auquel est exposé un ministre en résidence dans un poste tel que celui ci, je tacherai de l'éviter, citoyen ministre, mais je regrette qu'il n'y ait pas d'autres moyens de m'en garantir qu'une sorte d'inactivité qui peut occasionner des suppositions défavorables ».

231 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 72, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 germinal an XII (6 avril 1804) : « M. de Waitz m'a encore répété que les injonctions les plus sévères avaient été faites aux diverses régences pour prévenir la circulation et les transits des libelles en Hesse que j'ai dénoncés au ministère électoral ».

232 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 244, lettre de Bignon à Talleyrand, le 19 vendémiaire an XIII (11 octobre 1804) : « Si dans le poste où il est placé depuis quatre ans il n'a point eu d'occasion de se faire connaître avec avantage, il n'a pas du moins perdu les moments que lui a laissé le peu d'activité de cette légation. Il s'est préparé par une étude soutenue de toutes les branches d'instructions qui tiennent à la diplomatie à remplir avec succès les fonctions plus importantes auxquelles il pourrait être appelé ».

233 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 16, le 1er pluviose an XII (21 janvier 1804), « Coup d'œil sur la nécessité de séparer en Allemagne les intérêts d'Empire de tout intérêt de puissance, et de donner au Corps germanique une existence simple, une et indépendante ».
AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 230, le 28 fructidor an XII (14 septembre 1804), « Observations sur les facilités qu'offre le moment actuel pour former en Allemagne par la réunion des divers membres de l'Empire en un corps vraiment germanique dont seraient exclus les électeurs-roi, une tierce puissance qui serait également indépendante de l'Autriche et de la Prusse, et naturellement placée sous la protection de la France ».
AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 69, le 5 floréal an XIII (25 avril 1805).

ainsi que son ennui dans un poste qui lui laisse autant de temps inemployé[234]. Tandis qu'à Berlin, chargé d'affaires, il n'avait que très peu de loisirs[235], à Cassel, non seulement il possède de larges places d'inactivité[236] mais en outre, les sorties mondaines et diplomatiques sont peu nombreuses.

Bignon au cœur d'une petite cour allemande : les illusions perdues

Représentant de la République français puis de l'Empire, Bignon postule à la première place au sein du corps diplomatique à Cassel. À son arrivée, la représentation européenne est assez restreinte et Bignon ne mentionne dans ses lettres que le ministre prussien, le comte de Wittgenstein et l'envoyé d'Angleterre Taylor avec son secrétaire de légation Heathcolke. L'Autriche n'envoie un représentant qu'en mai 1805[237] en la personne du comte de Wessemberg[238]. La Russie comme la République batave semblent avoir des représentants, mais Bignon n'y fait jamais référence. Les questions de préséance et d'étiquette sont alors soulevées par le Français et l'Autrichien, tous deux représentants d'un empereur[239]. Aucun des deux n'entendant céder le pas à l'autre, les deux ministres conviennent de ne pas paraître en même temps lors des cérémonies officielles. L'entente palpable entre ces deux diplomates qui se sont déjà fréquentés à Berlin[240] est une exception à Cassel. De fait, le comte de Wittgenstein se plaît à multiplier les ambigüités vis-à-vis du ministre français. Lorsque Bignon engage fermement l'électeur à accepter un emprunt du général Mortier, le Prussien assure le Français de son soutien et fait savoir dans le même temps à Guillaume I[er] que Berlin l'encourage dans son refus initial[241]. Dès les premiers mois, Bignon a conscience qu'il ne peut compter sur le

234 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 69, lettre de Bignon à Talleyrand, le 5 floréal an XIII (25 avril 1805) : « Condamné par la nature du poste où je suis à un état d'inaction pénible pour moi, je crois devoir du moins, à défaut d'occupation journalière, diriger mes pensées sur des objets qui puissent intéresser et la gloire de Sa Majesté Impériale et la grandeur de la France ».

235 Durant cette période, il n'a rédigé aucun mémoire.

236 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 5, lettre de Bignon à Talleyrand, le 19 nivôse an XII (9 janvier 1804) : « Dans la disette d'affaires importantes qui n'est que trop ordinaire au poste où je me trouve ».

237 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 81, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 floréal an XIII (18 mai 1805) : « La cour de Vienne a nommé pour ministre plénipotentiaire près l'électeur de Hesse, M. le baron de Wessemberg ».

238 Wessemberg (comte de) : diplomate autrichien employé à Munich et en Angleterre en 1813.

239 François II d'Autriche est devenu depuis le 11 avril 1804 empereur héréditaire d'Autriche.

240 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 81, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 floréal an XIII (18 mai 1805) : « Le baron de Wessemberg est une de mes anciennes connaissances et nos relations ne pourront être qu'amicales et agréables ».

241 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 376, lettre de Bignon à Talleyrand, le 7 frimaire an XII (29 novembre 1803) : « Je ne doute pas qu'il n'ait été le premier à encourager l'électeur dans ses refus et à lui conseiller d'en référer au roi afin que sa cour [la Prusse] puisse donner à nos yeux le mérite d'avoir fait revenir

ministre prussien, en dépit de la relative entente de la France et de la Prusse. Ce sentiment est renforcé par le refus de Wittgenstein de se montrer aux jours d'invitation du ministre de France[242] à la cour de Guillaume I^er^, usage rétabli après la proclamation de l'Empire[243]. Pire, le ministre prussien s'associe et sympathise ouvertement avec Taylor. Les deux hommes sont souvent vus ensemble au théâtre[244] comme dans les soirées suivant les grands dîners. Contrairement à la situation berlinoise, à Cassel Bignon ne se procure aucune information ni informateur dans le milieu diplomatique. L'unique fois où il mentionne une source diplomatique correspond au passage du chevalier de Bray à Cassel[245].

À cette hostilité émanant des diplomates, le ministre de la République française doit ajouter celle de la cour même de l'électeur. Lors de la proclamation de l'Empire et de la réception de ses nouvelles lettres de créances[246], il apprend que le cérémonial de sa première réception n'était pas identique à celui réservé pour les envoyés des anciens rois de France. Il relate à Talleyrand cette découverte ainsi que la volonté de l'électorat de lui donner le même traitement que celui des envoyés russes :

> Ce ministre [M. de Waitz] m'a dit que je serai reçu comme l'avait été le marquis de Virac et les autres ministres du roi. Je lui ai fait remarquer que jusqu'à présent, j'avais cru être traité sur le même pied que l'étaient les ministres de France avant la Révolution, mais que ce n'était pas là le point de la question aujourd'hui. M. de Waitz m'a appris, ce que je vous avais ignoré, que ma réception ici comme ministre de la République n'avait pas pris les formes qui existaient autrefois pour le ministre de France. (…) J'ai témoigné que j'étais fâché de l'ignorance où on m'avait laissé et j'ai déclaré que, mieux

ce Prince à d'autres dispositions et s'acquérir de nouveaux titres auprès de nous ».

242 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 208, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 fructidor an XIII (4 septembre 1805) : « Le ministre prussien a toujours, malgré les bonnes relations de son cabinet avec la France, continué et voulu continuer à paraître à la cour aux mêmes jours que la légation anglaise. L'an dernier, M. de Waitz a voulu faire cesser cet état des choses et faire inviter tous les ministres ensemble. Il proposa le pêle mêle, je ne fis pas la moindre difficulté d'y consentir mais le prince de Wittgenstein ne jugea point à propos d'accéder à cet arrangement et il paraît encore qu'il persiste toujours à ne vouloir pas être des nôtres ».

243 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 180, lettre de Bignon à Talleyrand, le 2 thermidor an XII (20 juillet 1804) : « Hier M. de Waitz m'a parlé d'usages nouveaux à introduire. Par exemple, le ministre de France a les jours d'invitation pour le diner à la Cour. Aujourd'hui il est question de rétablir des audiences générales à la suite desquelles on dinerait avec leurs Altesses, le pêle mêle ayant lieu pendant le diner ».

244 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 380, lettre de Bignon à Talleyrand, le 11 frimaire an XII (3 décembre 1804).

245 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 217, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 fructidor an XII (3 septembre 1804) : « Le chevalier me promettait depuis longtemps de me faire une visite dans ma résidence actuelle ».

246 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 169, lettre de Bignon à Talleyrand, le 25 messidor an XII (13 juillet 1804) : « J'ai reçu, citoyen ministre, les lettres qui m'accréditent comme ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale auprès de l'électeur ».

> instruit, j'aurais demandé dès mon arrivée tout ce qui s'accordait aux ministres du Roi. (…) M. de Waitz aurait voulu que je convinsse d'être satisfait, quant aux formes de réception, mis sur la même ligne que le ministre de Russie. Je me suis refusé à cet aveu d'égalité que Sa Majesté Impériale peut ne vouloir pas admettre. (…) La présentation de mes collègues aura sans doute, dans leur résidence respective, comme la mienne ici, amené des discussions sur le cérémoniel, point si grave et si délicat dans les cours d'Allemagne. Si la véritable grandeur des États devait déterminer les rangs, qui entrerait en rivalité avec la France [247]?

Malgré cet incident, la présentation de Bignon se fait selon les usages les plus solennels. Connaissant la susceptibilité de l'Empereur sur ce point, le ministre plénipotentiaire fournit une « Note sur le cérémonial observé pour la remise des lettres de créances qui m'ont accrédité auprès de l'électeur de Hesse comme ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur des Français »[248]. Dès lors, Bignon prend le pas sur les autres ambassadeurs, avec une réserve pour l'envoyé autrichien. Toutefois, le diplomate français regrette de n'être accrédité qu'auprès de l'électeur et non auprès des autres petits princes allemands. En effet, les ministres prussien et autrichien sont tous deux « accrédités auprès de divers princes qui se trouvent dans ce cercle, particulièrement auprès de celui d'Orange et de Nassau »[249]. Ces titres supplémentaires offrent un surcroît de considération ainsi que de revenus pécuniaires[250] mais Talleyrand reste muet sur ce point. À défaut de cette accréditation supplémentaire, Bignon reçoit le 1er juillet 1804 l'avis de sa nomination au grade de commandant[251] de la Légion d'honneur[252]. L'attribution de cet ordre récompense tout autant l'homme que la fonction car l'état de diplomate « veut que, si une nouvelle institution est créée, il en fasse partie, du seul fait qu'il [a été] choisi par le prince pour le représenter au dehors »[253]. Par contre, Talleyrand

247 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 180, lettre de Bignon à Talleyrand, le 2 thermidor an XII (20 juillet 1804).

248 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 190, le 11 thermidor an XII (29 juillet 1804).

249 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 344, lettre de Bignon à Talleyrand, le 23 fructidor an XI (11 septembre 1803).

250 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 81, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 floréal an XIII (18 mai 1805) : « Les ministres de Prusse et d'Autriche réunissent ainsi dans ce voisinage plusieurs missions à la fois, ce qui, par l'accumulation des traitements, leur donne de l'avantage sur les ministres étrangers attachés à une seule résidence ».

251 La hiérarchie (et le traitement affecté) est la suivante : légionnaire 250 francs, officier 1000 francs, commandant 2000 francs, grand officier 5000 francs et grand-aigle dotations, Claude Ducourtial-Rey, « Légion d'honneur », *Dictionnaire Napoléon…*, t. II, p. 183.

252 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 162, lettre de Bignon à Talleyrand, le 14 messidor an XII (2 juillet 1804) : « Hier j'ai reçu du grand chancelier de la Légion d'honneur l'avis que Sa Majesté Impériale a daigné me nommer l'un des commandans de Légion. Cette faveur de Sa Majesté est une circonstance nouvelle qui ne peut que me rappeler encore toutes les obligations que j'ai à Votre Excellence ».

253 Jacques Henri-Robert, *Histoire et dictionnaire des diplomates de Napoléon…*, p. 37.

demeure insensible aux réclamations financières de son envoyé. Recevant un traitement annuel de 30 000 francs[254], Bignon se considère nettement moins bien payé que ses collègues. Il écrit ainsi à son supérieur : « Je ne vous cacherais point que je suis étrangement dérangé dans mes calculs, sachant le sort des autres agents près les cours électorales. J'avais espéré que les miens ne leur soient pas inférieurs et j'avais compté de plus pour m'établir d'une manière décente sur le concours d'une gratification bien longtemps promise avec des frais d'établissement que j'espérais devoir être plus forts »[255]. Afin d'obtenir gain, il met en avant la tenue de sa maison qui doit faire honneur à la République. Mais Talleyrand ne lui accorde aucune gratification d'autant plus que Bignon lui-même avoue ne pas effectuer beaucoup de dépenses de frais de bouche.

De fait, à la différence de Berlin, à Cassel le train de vie demeure relativement discret. Le ministre français écrit ainsi au début de l'année 1804 qu' « il est difficile d'imaginer une cour plus soporifique que celle-ci »[256]. Il détaille ce jugement très critique, en précisant qu' « il avait commencé (…) à voir du monde, à donner assemblées et bal, ce qui causait une véritable joie aux habitants qui ont rarement de grandes réunions »[257] puis qu'il a arrêté. Si la justification émise prend l'aspect d'une boutade[258], il est probable qu'on ait fait comprendre à Bignon que ses manières berlinoises ne convenaient pas à une cour plus rigoriste[259]. Pour autant, le ministre français ne renonce pas à organiser de grandes célébrations pour les événements fondateurs de l'Empire ; sa réception comme nouveau ministre plénipotentiaire[260], le couronnement du 2 décembre[261], la Saint Napoléon du 15 août[262], le couronnement du roi

254 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 5, lettre de Bignon à Talleyrand, le 19 nivôse an XII (9 janvier 1804) : « Le citoyen Bresson [chargé de la comptabilité du ministère] m'avait dernièrement prévenu que Votre Excellence avait eu la bonté de faire présenter un projet d'arrêté qui portait mon traitement annuel à 40 000 francs. Quoiqu'une seconde lettre de ce citoyen m'apprenne que c'est à 30 000 qu'il se trouve actuellement fixé (…) ».

255 *Ibid.*

256 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 12, lettre de Bignon à Talleyrand, le 30 nivôse an XII (20 janvier 1804).

257 *Ibid.*

258 *Ibid. :* « Je crains d'avoir eu tort, car ma maison aura l'air d'une maison où l'on s'amuse et ici il faut s'ennuyer pour bien faire sa cour ».

259 Le port du grand uniforme est obligatoire même dans des petits dîners, *ibid.*

260 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 203, lettre de Bignon à Talleyrand, le 27 thermidor an XII (14 août 1804) : « J'ai donné, à l'occasion de la remise de mes nouvelles lettres de créance, un grand dîner (…) ».

261 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 291, lettre de Bignon à Talleyrand, le 13 frimaire an XIII (4 décembre 1804).

262 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 20, fol. 118, lettre de Bignon à Talleyrand, le 16 août 1806 : « Tout ce que la résidence a de distingué a été réuni hier chez moi à un souper et à un bal qui ont duré jusqu'à 2 heures du matin ».

d'Italie et leurs différents anniversaires. À chaque fois, Bignon invite et réunit tous les ministres, généraux et grands officiers de la Couronne[263]. Ces grands dîners ne permettent pas de discussion politique mais rehaussent le prestige de la France. Toutefois, comme il l'a indiqué dans sa dépêche du 20 janvier 1804, Bignon se prive de dîners informels, moyen terme entre le grand dîner et le dîner donné à la campagne. Par contre, à la lecture de ses lettres, on devine Bignon recevant chez lui quelques ministres de son choix, notamment M. de Waitz avec qui il développe des relations cordiales[264]. De ces rencontres officieuses sont exclus les dignitaires défavorables à une alliance française, tels le suppléant de Waitz, le ministre Baumbach.

Malgré les critiques de Bignon, une réelle vie de cour existe à Cassel. Guillaume I[er] invite le corps diplomatique une à deux fois par mois à de grands dîners au château de Wilhelmhöle[265] situé à Cassel. Il convie aussi isolément les diplomates à des repas plus intimes où il préside avec sa maîtresse, la comtesse de Schlotheim[266] au château de Bellevue. Le passage de personnages européens importants donne lieu à des fêtes voulues par l'électeur[267]. De même, l'entourage de Guillaume I[er] programme plusieurs grands bals chaque année, notamment les jours précédant l'entrée en Carême.

Pourtant, si l'électeur et ses proches animent leur cour, Bignon la juge très sévèrement à l'aune des mondanités berlinoises. Il y déplore le sourcilleux respect de l'étiquette, point qui focalise les attentions de tous[268]. Ce manque d'animation sociale conjuguée au peu d'attrait des affaires politiques dans les premiers mois qui suivent son installation arrachent à Bignon des confessions amères. Il confie à Talleyrand que « la résidence de Berlin [l]'avait mal préparé à

263 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 203, lettre de Bignon à Talleyrand, le 27 thermidor an XII (14 août 1804).

264 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 169, lettre de Bignon à Talleyrand, le 25 messidor an XII (13 juillet 1804) : « M. de Waitz se trouvait à diner chez moi à la campagne, au moment où elles [les lettres] sont arrivées ».

265 Le château de Wilhelmhöle a été construit de 1786 à 1798 par Louis-Simon du Ry.

266 Karoline von Schlotheim (1766-1847) : fille du général Schlotheim, elle devient la maîtresse de Guillaume I[er] à qui elle donne neuf enfants. En 1811, elle est titrée comtesse de Hessenstein.

267 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 295, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 frimaire an XIII (8 décembre 1804) : « Sa Majesté la reine douairière de Prusse est arrivée à Cassel avant hier soir. Demain, il y aura grande cour au château ».

268 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 151, bulletin du 30 prairial an XII (18 juin 1804) : « Un des objets qui occupe le plus pour le moment les ministres des électeurs à Paris, et qui forme la matière principale de leurs dépêches, est la question des titres et des étiquettes, comme il convient à des Allemands ».

celle-ci et, en vérité, l'air de la Fulde[269] n'est pas aussi doux que celui de la Sprée »[270]. La visite qu'il a rendue à la princesse électorale[271] quelques jours auparavant a ravivé ses souvenirs nostalgiques de la Prusse[272]. Cependant, en dépit de ses regrets, Bignon se lance avec énergie dans les affaires hessoises qui se distinguent alors par leur complexité.

La singulière neutralité de la Hesse-Cassel

Très proche de la Prusse, tant par les liens du sang[273] que par ceux de l'amitié, l'électeur Guillaume I^er^ conduit une politique extérieure ambiguë. Malgré les bénéfices retirés du Recès de 1803, il ne cherche pas à entrer dans le système d'alliance de la France et tente de préserver la neutralité de son électorat dans une Allemagne en pleine mutation. Il s'estime d'ailleurs floué par cette Diète où il espérait un supplément d'indemnisation. Toutefois, le ressentiment semble éteint au moment de l'arrivée de Bignon[274]. L'électeur tente même de profiter un moment de la protection française pour mener à bien la formation d'une ligue germanique, favorable à ses intérêts. Bien que cette manœuvre retienne l'attention de la France, Guillaume I^er^ s'en détourne au bout de peu de temps, trop fidèle à la Prusse.

Les origines de la Confédération du Rhin

L'idée d'une alliance institutionnelle entre la France et certains États du Saint Empire romain germanique s'inscrit dans la continuité directe de la politique d'Ancien Régime et du Recès de 1803 qui consacre l'ingérence française en Allemagne. Des tractations s'engagent à partir du voyage de Napoléon à Aix-la-Chapelle et à Mayence à la fin de l'été 1804[275]. En

269 Rivière traversant Cassel.

270 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 12, lettre de Bignon à Talleyrand, le 30 nivôse an XII (20 janvier 1804).

271 Augusta de Prusse (1780-1841) : fille de Frédéric-Guillaume II de Prusse, elle épouse en 1797 Guillaume de Hesse.

272 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 5, lettre de Bignon à Talleyrand, le 12 nivôse an XII (2 janvier 1804) : « Son Altesse Sérénissime Madame la Princesse bonne et aimable comme toute la famille de Prusse m'a beaucoup parlé de ma résidence à Berlin et m'a dit les choses les plus flatteuses sur les regrets que j'ai pu y laisser. Elle m'a invité à faire un petit voyage à Hanau l'année prochaine ».

273 Le prince héritier Guillaume (1777-1847) a épousé la sœur de Frédéric-Guillaume III, la princesse Augusta de Prusse.

274 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 320, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 thermidor an XI (17 août 1803) : « J'avais apporté de Berlin la persuasion qu'il y devait rester ici une sorte de ressentiment de l'inutilité des mouvements qu'on s'est donné relativement à Ratisbonne et à Paris pour se faire allouer un supplément d'indemnisation. Le sang froid et le calme avec lequel M. de Waitz s'est exprimé sur ce point me porte à croire que mes préventions étaient au moins exagérées (…) ».

275 Michel Kerautret, « La naissance de la Confédération du Rhin »…

réalité, des réflexions plus précoces apparaissent dans le milieu hessois, au début de l'année 1804. Relevées par Bignon dans son *Histoire de France*[276], elles sont antérieures aux propositions de l'archichancelier Dalberg[277] et émanent du ministre hessois des Affaires étrangères : « Le baron de Waitz (…), affligé de voir son prince obstiné à rester feld-maréchal au service de la Prusse, et asservi en esclave à cette puissance, avait, dans le dessein de l'en affranchir, imaginé qu'il serait possible de former une association d'états secondaires qui, par cette union de leur force, assureraient leur indépendance, surtout en se plaçant sous la protection d'un grand État étranger à l'Allemagne »[278]. La reconstruction de l'histoire est palpable ici ; en janvier 1804, Bignon insiste davantage sur les intérêts de la France que sur ceux de la Hesse. Il écrit ainsi à Talleyrand que, d'après les rapports de M. de Waitz, il a composé un mémoire sur « la forme de convention de neutralité ou autre à conclure en Allemagne, qui fut le mieux adapté aux intérêts de l'Empire et à ceux de la France »[279].

Couvrant plus de vingt-cinq pages[280], le rapport de Bignon se veut un « Coup d'œil sur la nécessité de séparer en Allemagne les intérêts d'Empire de tout intérêt de puissance, et de donner au Corps germanique une existence, simple, une et indépendante »[281]. En fait, il s'efforce de démontrer que l'existence d'une tierce puissance en Allemagne, formée d'états hostiles à l'influence de l'Autriche, est nécessaire aux intérêts de la France. Bignon développe ce propos en se fondant sur les anciennes associations germaniques, en pointant leurs erreurs et en soulignant les avantages que la France pourrait retirer d'un nouveau pacte qu'elle contribuerait à établir. Une des conditions essentielles à la formation de cette puissance est d'en écarter « les princes qui joignent la qualité de roi à celle d'électeur »[282]. En effet, la présence au sein des ligues modernes – de Smalkalde[283] et de Westphalie[284] notamment –

276 Marcel Dunan, *Napoléon et l'Allemagne, le système continental et les débuts du royaume de* Bavière, Paris, Plon, 1942, p. 407.

277 Car-Theodor von Dalberg (1744-1817) : gouverneur civil d'Erfurt en 1772, il est nommé évêque de Constance en 1800 puis prince-évêque de Mayence en 1802 et devient, à ce titre, archichancelier du Saint Empire. En 1806, il reçoit la charge de prince primat de la Confédération du Rhin.

278 Édouard Bignon, *Histoire de France*..., t. IV, p. 128.

279 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 16, lettre de Bignon à Talleyrand, le 1er pluviôse an XII (22 janvier 1804).

280 *Ibid.* : « Il [le rapport] a pris sous mes mains plus d'étendue que je ne le prévoyais ».

281 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 17-30.

282 *Ibid.*

283 La ligue de Smalkalde est une union militaire formée en 1531 par des états protestants du Saint Empire, contre la politique de l'Empereur, Charles Quint. Elle conclut une alliance avec François Ier en 1535.

284 Les traités de Westphalie en 1648 consacrent l'influence de la France, puissance gardienne des conclusions du Traité. Cette emprise se traduit en 1658 par la formation d'une Ligue du Rhin, à l'instigation du cardinal

d'États à l'ascendant inégal a eu « un effet à la longue mortelle pour l'existence du corps germanique »[285]. En outre, l'expérience prouve que toutes les ligues allemandes tournent au profit de ceux qui les ont dirigées. La France revendiquant implicitement cette place, les pays les plus puissants doivent en être exclus. Cette condition posée, la constitution d'une« troisième Allemagne »[286] favorable à la France devient possible. Pour autant, l'existence d'une telle puissance soulève des complications dont Bignon a parfaitement conscience. Elles impliquent la Prusse et l'Autriche. Aux yeux du ministre, la Prusse n'apportera pas son concours, sans oser toutefois s'y opposer[287]. L'Autriche adopterait un comportement identique, se consolant de voir la Prusse subir le même sort qu'elle-même[288]. D'ailleurs, afin de ne pas blesser inutilement les deux pays, la France n'entrerait pas dans la Ligue. Elle embrasserait un rôle plus discret, se restreignant à en être « l'appui principal »[289]. Selon le diplomate, cette protection serait souhaitée par les États membres, effrayés de « l'avidité qu'ont montré les cours de Berlin et de Vienne dans le règlement des indemnités »[290]. Afin d'écarter définitivement toute accusation d'ingérence, la République proposerait également la participation active de la Russie à ce rôle de soutien[291]. Les conséquences d'un tel acte politique ne seraient que bénéfiques. Elles diminueraient « ce que la rivalité de la maison d'Autriche peut laisser d'inquiétude et (…) mettraient la Prusse dans le cas d'attacher plus de prix à son rapport avec [la France] »[292]. Particulièrement ambitieux, le mémoire reçoit l'approbation de Talleyrand. Il confie à son agent avoir « suivi avec intérêt les développements donnés à cette idée »[293] et paraît intéressé par l'exécution de ce projet. Dans son *Histoire de France*, Bignon théâtralise davantage les circonstances. Parlant de lui à la troisième personne comme « le ministre de France », il glisse dans une note de bas de page la mention suivante

Mazarin.

285 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 17-30.

286 Cité dans Michel Kerautret, *« La naissance de la Confédération du Rhin »*...

287 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 17-30 : « Autant un projet qui conduit à de pareils résultats doit être conforme à nos vues, autant il doit l'être peu à celles du cabinet prussien, et nous ne devrons pas en conséquence compter sur son concours pour l'exécution. Nous ne devons à cet égard nous en rapporter qu'à nous ».

288 *Ibid.* : « La cour de Vienne n'y serait pas beaucoup plus favorable ; mais ce qu'elle y verrait de contraire aux intérêts de sa rivale [la Prusse] la consolerait de ce qu'elle aurait à y perdre elle-même ».

289 *Ibid*.

290 *Ibid.*

291 *Ibid.* : « Le cabinet de Pétersbourg ne pourrait qu'applaudir à un ordre des chose qui lui assurerait en Allemagne la continuation du rôle que le gouvernement français lui a fait jouer dernièrement à Ratisbonne ».

292 *Ibid.*

293 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 47, lettre de Bignon à Talleyrand, le 7 ventôse an XII (26 février 1804).

« M. de Talleyrand me répondit le 27 février suivant que cette idée pourrait, un jour ou l'autre, recevoir son exécution »[294]. L'absence de titres honorifiques attachés à Talleyrand, la soudaine irruption de la première personne et la déformation des termes de la lettre augmentent considérablement la stature de Bignon. Il se pose comme le précurseur inconnu de la Confédération. Or, une fois ce mémoire envoyé à Paris, le ministre plénipotentiaire ne mentionne plus une seule fois ce projet jusqu'à la venue à Cassel du chevalier de Bray, peu de jours avant le voyage de Napoléon à Mayence. Cette arrivée suit de peu la proclamation impériale de François I[er] qui a suscité un grand émoi dans le monde germanique[295]. Guillaume I[er] fait immédiatement part de ses craintes à Bignon et se souvient fort à propos « du projet d'une association germanique dont M. de Waitz l'avait entretenu à d'autres époques »[296].

L'électeur commande alors à son ministre et à son chargé d'affaires à Ratisbonne, M. Gunterode, un mémoire sur ce sujet. La conclusion des deux Hessois est identique : « l'union à former doit être autorisée au moins par une approbation secrète de la France »[297]. Envoyé de la Bavière, le chevalier de Bray partage cette opinion et milite pour un rôle actif de son souverain. Il assure du concours du Wurtemberg et de la Hesse-Darmstadt[298], mais ne souffle mot sur le Bade[299]. Pour tous, « jamais occasion n'aura été plus favorable pour séparer de ces deux cours [la Prusse et l'Autriche] les autres états d'Allemagne et former la réunion de ceux-ci en une tierce puissance »[300]. Aussi le ministère hessois travaille-t-il, les jours suivants, aux détails militaires de l'association. D'après leurs estimations, la Hesse fournirait 30 000 hommes, la Bavière 50 000, la Saxe 30 000 et les autres électeurs entre 20 et 30 000[301]. Dans ce contexte, Bignon reprend la plume pour proposer à Talleyrand des « Observations sur les facilités qu'offre le moment actuel pour former en Allemagne, par la réunion des divers membres de l'Empire en un corps vraiment germanique dont seraient exclus les électeurs-roi,

294 Édouard Bignon, *Histoire de France…* , t. IV, p. 129.

295 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 217, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 fructidor an XII (3 septembre 1804) : « [cet acte] vient de donner aux esprits de quelques uns des membres du corps germanique un mouvement accidentel dont il importe de saisir la direction ».

296 *Ibid.*

297 *Ibid.*

298 *Ibid.* : « On est assuré du concours du Wurtemberg qui a déjà plusieurs fois fait des propositions identiques à la Bavière et la Hesse s'y portant avec chaleur, il semble que la partie est bien liée ».

299 Cette ignorance est étonnante, le Bade ayant toujours été lié aux discussions préliminaires jusque-là. Peut-être le chevalier n'en pas été informé.

300 *Ibid.*

301 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 224, lettre de Bignon à Talleyrand, le 23 fructidor an XII (9 septembre 1804).

une tierce puissance qui serait également indépendante de l'Autriche et de la Prusse et naturellement placée sous la protection de la France »[302]. Nettement plus court que le premier mémoire, celui-ci a pour objectif de presser la France à saisir l'occasion unique qui se présente. Dans un premier temps, Bignon reprend les circonstances qui ont conduit à la maturation du projet. Il évoque les conversations du ministre Waitz avec l'archichancelier et les positions du Bade, de la Bavière, du Wurtemberg et de la Saxe. Puis dans un second temps, il avance plusieurs suggestions pour bâtir le mieux possible – pour les intérêts français – la nouvelle ligue. Un encouragement de l'Empereur est réputé indispensable pour stimuler définitivement les états allemands. Afin d'éviter des pertes de temps en débats stériles, la France aurait aussi tout avantage à présenter un « acte préliminaire qui renfermera les points fondamentaux de l'association »[303], les autres détails étant réglés plus tard. Enfin, Napoléon ne devrait pas craindre des plaintes prussiennes ou autrichiennes sur ce sujet puisque ce projet « est en accord avec ses vues (…) et qu'il serait ridicule de [lui] faire un crime de ne s'y être pas opposé »[304]. Une synthèse en quatre points reprend l'argumentation du mémoire puis des rapides explications sur son importance, reprises du mémoire précédent, l'achèvent. Dans cette dernière partie, Bignon souligne le rôle de tampon protecteur que rempliraient les états de la ligue : « poser une digue infranchissable aux envahissemens de l'Autriche et de la Prusse, (…) placer ce corps entre ces deux puissances et nous, comme un intermédiaire heureux dont l'existence nous est nécessaire (…) seraient aussi un des bienfaits du voyage [de Napoléon] »[305]. Aucune réponse de Talleyrand n'étant conservée, le jugement du ministre sur ce second mémoire est inconnu. Néanmoins, il est probable qu'il l'ait tout autant apprécié que le premier. Les deux documents dévoilent, une nouvelle fois, les bonnes dispositions diplomatiques de Bignon. Son excellente connaissance de l'histoire européenne et allemande y est notable et son analyse des événements contemporains excellente. En annonçant « les grandes lenteurs de la rédaction de chacun des articles »[306], il prédit les tergiversations[307] des ministres bavarois, badois et wurtembergeois envoyés[308] à Paris pour signer l'acte fondateur de

302 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 239-236, un jour complémentaire an XII (entre le 17 et le 22 septembre 1804), voir Annexe n°5.
303 *Ibid.*
304 *Ibid.*
305 *Ibid.*
306 *Ibid.*
307 Marcel Dunan, *Napoléon et l'Allemagne…,* p. 27.
308 Il s'agit de Cetto (1756-1847) pour la Bavière, de Reitzenstein (1766-1847) pour le Bade et de Wintzingerode (1752-1834) pour le Wurtemberg.

la Confédération du Rhin le 12 juillet 1806. L'écriture opportune des deux mémoires renseigne également sur sa bonne intégration dans les milieux décisionnels allemands.

Toutefois, l'absence de Guillaume I[er] à Mayence enterre les prétentions hessoises – et celles de Bignon – à participer à ce projet. Le ministre français le notifie officiellement à son supérieur en décembre 1804 ; « le projet d'union germanique dont j'ai, il y a près d'un an, eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence, et que l'électeur avait dernièrement embrassé avec tant de passion [est] maintenant ajourné »[309]. Pour autant, après un arrêt au début de l'année 1805[310], les discussions relatives à ce sujet reprennent entre la France et la Bavière, le Bade, le Wurtemberg et la Hesse-Darmstadt surtout après la campagne victorieuse de 1805[311]. La Hesse-Cassel s'en exclut totalement devant la méfiance de la Prusse[312] et l'absence de volonté française de l'y intégrer. Dans le cadre de ses négociations avec l'Angleterre, Napoléon se réserve en effet la Hesse comme une possible compensation pour la Prusse s'il rétrocède le Hanovre à l'Angleterre[313]. Aussi Guillaume I[er] ne fait pas partie des seize signataires de l'acte de naissance de la Confédération. Partant de là, il est surprenant de trouver dans les papiers privés de Bignon[314], sous forme de brouillon autographe, une sorte de Statut fondamental de la Confédération du Rhin, le document ne portant pas de titre[315]. Sa genèse demeure obscure ; aucune date de temps[316] ou de lieu ne figure sur le document. Par déduction, sa rédaction se

309 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 300, lettre de Bignon à Talleyrand, le 24 frimaire an XIII (15 décembre 1804).

310 Bignon l'impute au désir français de ne pas vexer la Prusse, ce que les historiens actuels s'accordent également à dire. Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. V, p. 300-301 : « La considération principale qui faisait alors écarter son application était l'espoir que conservait le gouvernement français de conclure une alliance prochaine avec la cour de Berlin, hypothèse dans laquelle le projet de Confédération eût pu être entièrement abandonné ».

311 Roger Dufraisse, « Confédération du Rhin », *Dictionnaire de Napoléon…*, p. 481 : « Durant l'hiver 1805-1806, sous l'impulsion de Napoléon et la plume de Talleyrand et d'Hauterive, les premiers projets de réorganisation de l'Europe centrale apparaissent ».

312 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 217, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 fructidor an XII (3 septembre 1804) : « L'électeur de Hesse à la vérité recule quelques fois aussi vite qu'il a avancé ».

313 Michel Kerautret, « La naissance de la Confédération du Rhin »…

314 AN, 136 AP 1.

315 Dans l'inventaire des Archives nationales, le document est intitulé « Projet d'organisation de la Confédération du Rhin ». Toutefois, dans le corps du texte, Bignon le nomme plutôt « Statut fondamental », voir Annexe n°6.

316 La mention du terme « Confédération du Rhin » suggère que le document est postérieur au traité de 1806. L'emploi de la titulature « roi de Saxe, duc de Varsovie » laisse entendre qu'il aurait été rédigé après juillet 1807. La désignation du roi de Westphalie abonde dans ce sens. La mention de ducs de Mecklembourg et de d'Oldenburg prouve que le document a été fait après leur accession en 1808, celle d'Oldenburg étant la plus tardive au 14 octobre. L'absence de mention du grand-duc de Francfort situe le document avant le 16 février 1810, Roger Dufraisse, « La Confédération du Rhin »…

situe entre octobre 1808 et février 1810[317]. Le contexte de rédaction est tout aussi inconnu ; Bignon pourrait l'avoir rédigé de son propre mouvement pour le soumettre ensuite à son ministre comme un texte complémentaire au traité[318]. Il se présente encore à un état préparatoire tant sur le fond que sur la forme. De nombreuses ratures et biffures le parsèment. Pour quelques articles, plusieurs hypothèses sont proposées et pour d'autres des blancs sont laissés[319]. Le projet se divise en deux parties, une relative à la paix publique et l'autre à la sûreté extérieure. Il diffère donc fondamentalement du traité de la Confédération, composé de 40 articles. Le projet de Bignon ne comporte aucun élément sur les délimitations exactes des états de la Confédération, alors que le traité y consacre onze articles (13 à 24)[320]. Par contre, il détaille davantage la composition des contingents apportés par chaque pays et leur division[321]. Les modalités de recrutement et de paiement[322] ainsi que l'organisation judiciaire militaire sont également développés alors que rien de semblable n'apparaît dans le texte officiel. Pour leur part, les articles sur la politique extérieure sont très proches de ceux du vrai traité. En considérant Bignon comme le seul auteur de ce travail, le diplomate donne de lui l'image d'un Français très fier de ses institutions. En effet, il invite les pays membres de la Confédération à adopter le Code civil[323] ainsi que la monnaie et le système des poids et mesures français. Il s'inscrit là dans la tradition du Français exportateur des Lumières révolutionnaires et consulaires, trait qu'il développe à partir de ses postes de Bade et de Pologne.

Inédit, le document montre l'attachement de Bignon à la Confédération germanique à la naissance de laquelle il a participé. Mais, la conduite incertaine de l'électeur de Cassel a muselé ses ambitions.

---

317 L'énumération des États allemands au sein de la Confédération permet une datation approximative, voir Annexe n°6.

318 À l'article 15, il cite d'ailleurs de vrais articles du traité, relatifs aux contraventions du statut.

319 AN, 136 AP 1, « Projet d'organisation de la Confédération du Rhin » : « Un grand dignitaire ayant le titre de… Ce tribunal sera appelé la cour du… »

320 Michel Kerautret, *Les grands traités de l'Empire (1804-1810)*, Paris, Nouveau monde éditions / Fondation Napoléon, 2004, p. 205-226.

321 AN, 136 AP 1, « Projet d'organisation de la Confédération du Rhin » : « La force militaire de la Confédération sera divisée en cinq corps d'armée et chaque corps en quatre divisions (…) ».

322 *Ibid.* : « 8. Dans chaque régiment formé de contingents, la solde sera le même pour les hommes de tous les contingents, ainsi que le mode d'avancement et la discipline. 9. La caisse militaire de ces régiments sera sous la surveillance et l'inspection d'officiers tirés de chacun de ces contingents et chaque prince y fera rouler tous les mois et par avance le douzième de la somme dont il devra contribuer ».

323 *Ibid.* : « 6. Le système des poids et mesure et le système monétaire de France seront établis dans toute la Confédération à compter du… 20. A partir de…, le Code Napoléon sera la loi civile de tous les états confédérés ».

*Un personnage ambivalent, l'électeur Guillaume I^er^*

Par sa qualité de ministre plénipotentiaire français, Bignon s'entretient très souvent avec l'électeur, à raison d'un rendez-vous hebdomadaire. Il rapporte avec minutie tous les détails de leurs conversations à Talleyrand et en propose une analyse à leur suite. Peu de mois après son installation, il est capable de soumettre une première description du prince. Le ministre français peint deux sortes de portrait, l'un se rapportant à ses qualités morales et l'autre à son administration politique. Dans le premier, il souligne son « extrême avarice (…), défaut dominant qui altère [s]es meilleures qualités »[324] ainsi qu'une incessante anxiété face aux événements européens[325]. La moindre rumeur relative à une prise d'armes l'inquiète au plus haut point ; selon Bignon, « il est impossible d'être plus prompt que lui à croire encore aux mensonges et à être effrayé de chimères »[326]. Or ces deux traits de caractère rejaillissent logiquement sur la conduite des affaires étrangères. D'une part, la parcimonie de ses dépenses l'entraîne à réduire les effectifs de son armée, « en sorte que les meilleurs officiers partent successivement »[327]. D'autre part son inquiétude continuelle l'engage à écouter et donc à encourager tous les bruits sur ce sujet. Dans un milieu peu francophile[328], à l'exception essentielle du ministre des Affaires étrangères Waitz, cette disposition prend un tour néfaste aux intérêts de la France. De fait, son entourage lui colporte, en grande partie, les échos défavorables à la France[329]. Le diplomate français en prend conscience dès le traitement de sa première grande affaire concernant l'emprunt fait par le général Mortier.

En effet, le général français « pour subvenir aux dépenses extraordinaires de l'armée de Hanovre a demandé l'autorisation au Premier Consul d'emprunter sur les biens de l'électeur

324 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 351, lettre de Bignon à Talleyrand, le 8 vendémiaire an XII (1er octobre 1803).

325 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 67, lettre de Bignon à Talleyrand, le 3 germinal an XII (23 mars 1804) : « Elle [Son Altesse Électorale] était toujours la première à regarder comme probable la renaissance de la guerre continentale et le débordement des Russes en Allemagne ».

326 *Ibid.*

327 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 351, lettre de Bignon à Talleyrand, le 8 vendémiaire an XII (1er octobre 1803).

328 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 376, lettre de Bignon à Talleyrand, le 7 frimaire an XII (29 novembre 1803) : « Les personnes qui entretiennent l'électeur dans ses dispositions anti-françaises sont des conseillers impériaux dont le plus notable est un M. de Kopp, frère de celui que vous avez vu à Paris. Ces subalternes rivalisent de crédit avec le ministère et sont les ennemis de M. de Waitz ».

329 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 365, lettre de Bignon à Talleyrand, le 27 brumaire an XII (19 novembre 1803) : « Dans ma dernière conversation avec l'électeur, j'ai eu lieu de remarquer *encore* [c'est nous qui soulignons] que c'est toujours sous de fausses couleurs qu'on lui présente tout ce qui tient à la France ».

qui offrent un capital de plus de 200 millions »[330]. Jugeant que cette mesure serait plus populaire qu'une augmentation des contributions, Bonaparte donne son accord. En transmettant cette nouvelle à son agent de Cassel, Talleyrand lui indique que son rôle doit être de seconder le général, et non de négocier lui-même[331]. Bignon s'applique alors à agir « avec ménagement et discrétion »[332]. Il choisit d'insinuer à l'électeur que donner son accord à cette opération illustrera toutes ses protestations d'amitié envers la France[333]. Or, la manœuvre se complexifie vite. Dans un premier temps, l'électeur fait connaître à Bignon son mécontentement relatif à un emprunt de Berthier à Hambourg. D'après des échos prussiens, il l'estime contraint et forcé, ce qui le rend réticent pour l'action en cours. L'indignation du ministre français se montre telle que Guillaume I[er] se rétracte rapidement[334]. Puis, dans un second temps, il se heurte aux manigances officieuses de l'envoyé prussien. Wittgenstein prêche à l'électeur un refus net[335], l'assurant du secours de Berlin dans cette circonstance. Bignon ayant découvert ces tractations[336], il menace, à mots couverts, les ministres hessois de les divulguer à Paris. L'effet est réussi : « un entretien que j'ai eu avec M. de Baumbach (...) a presque changé cette espérance en certitude »[337]. Le consentement de l'électeur est donné les jours suivants, et annoncé par Bignon à Talleyrand le 10 décembre[338]. Le jeune diplomate tire plusieurs enseignements de cette affaire ; la désinformation manifeste de Guillaume I[er] par ses familiers, sa fascination pour Berlin et l'emprise du ministre prussien sur lui, la dichotomie entre ses ministres plus pragmatiques[339] et lui et enfin la nécessité pour l'envoyé français de

330 AMAE, Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 359, lettre de Talleyrand à Bignon, le 22 vendémiaire an XII (15 octobre 1803).

331 *Ibid.*

332 AMAE, Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 376, lettre de Bignon à Talleyrand, le 7 frimaire an XII (29 novembre 1803).

333 AMAE, Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 380, lettre de Bignon à Talleyrand, le 11 frimaire an XII (3 décembre 1803) : « Je n'en ai parlé que comme d'une occasion offerte à Son Altesse Électorale de faire quelque chose qui eut pu être agréable au gouvernement français ».

334 AMAE, Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 365, lettre de Bignon à Talleyrand, le 26 brumaire an XII (19 novembre 1803) : « Je l'arrêtai [l'électeur] sur le mot et je repoussai avec indignation une imputation aussi injurieuse ».

335 AMAE, Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 380, lettre de Bignon à Talleyrand, le 11 frimaire an XII (3 décembre 1803) : « M. de Wittgenstein (...) a fortement engagé l'électeur et même par une lettre à se refuser à nos invitations ».

336 *Ibid*. Par contre, Bignon n'identifie pas les sources mentionnées : « Il m'est arrivé à cet égard des lumières confirmatives par une voie d'où je n'en attendais pas. (…) Ce que j'ai appris de la duplicité du comte de Wittgenstein m'a été confirmé encore par une autre voie ».

337 *Ibid.*

338 AMAE, Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 380, lettre de Bignon à Talleyrand, le 18 frimaire an XII (10 décembre 1803).

339 AMAE, Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 369, lettre de Bignon à Talleyrand, le 30 brumaire an XII (22 novembre 1803) : « Le ministre hessois qui se trouve souvent, comme il est arrivé en cette conjoncture, étranger aux

s'affirmer hautement pour que ses conseils soient suivis. De fait, Bignon tient des propos éminemment francs au ministre Baumbach au début de cette affaire, comme il le décrit à Talleyrand :

> En substance j'ai fait sentir à ce ministre que, malgré les assurances réitérées qu'on me donne d'un attachement sans réserve à la France, et d'une franchise entière avec nous, il me serait difficile de croire à la réalité de ces sentiments sans que je vois les faits démentir les paroles. Que ce n'est pas assez de faire donner de fait l'empressement que l'on dit avoir pour ce qui nous intéresse, si, lorsqu'une circonstance en offre où l'on peut prouver cet empressement, loin de la saisir on se méprend sur sa nature ou donne une interprétation odieuse aux choses les plus simples et on empire le refus même par des formes désobligeantes. En second lieu, qu'il est tout à fait superflu de me répéter chaque jour qu'on veut être avec moi sur le pied d'une confiance entière si cette confiance prétendue se borne à un mot sans effet, tandis que les actions se couvrent du voile de la dissimulation et du mystère. (…) Ce fond d'idée fut développé avec tout l'adoucissement d'expressions convenables et je fus suffisamment compris[340].

L'ambiguïté de l'électeur est palpable dans cette circonstance ; il écoute dans un premier temps la Prusse avant de se conformer, sous une pression certaine, aux attentes de la France que lui signifient son envoyé. D'autres entreprises menées par Bignon démontrent que Guillaume I^er^ peut seconder efficacement la France, mais dans des actions de faible envergure.

Une collaboration restrictive

Un partenariat viable entre la Hesse et la France se met en place dans les deux premières années de poste de Bignon. Son symbole le plus éclatant réside dans la nomination à Paris du diplomate Malhsburg, ouvertement proche des vues françaises[341] au début du mandat de Bignon. D'autres éléments corroborent la bonne entente initiale. L'électeur souhaite ainsi l'établissement d'un cartel entre les armées française et hessoise pour les déserteurs[342]. Le

déterminations que prend l'électeur, a été bien aisé en celle-ci de trouver une sorte de soutien dans le ministre de France pour reprendre l'avantage sur les conseillers particuliers du prince et M. de Baumbach me l'a laissé entrevoir assez ouvertement ».

340 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 365, lettre de Bignon à Talleyrand, le 27 brumaire an XII (19 novembre 1803).

341 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17 fol. 340, lettre de Bignon à Talleyrand, le 19 fructidor an XI (7 septembre 1803) : « M. de Malhesbourg part pour Paris dans une huitaine. Le retour de l'électeur à ce choix qui avait été abandonné est un acte de résipiscence que nous ne pouvons voir qu'avec plaisir. (…) L'envoi de M. de Mahlesbourg est cependant aujourd'hui une sorte d'indice que la balance penche un peu de notre côté ».

342 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 351, lettre de Bignon à Talleyrand, le 8 vendémiaire an XII (1^er^ octobre 1803) : « L'électeur en me parlant avant hier du cartel qui s'observe entre l'armée prussienne et l'armée française en Hanovre pour la remise des déserteurs m'a témoigné qu'il serait bien aise que les mêmes

ministre français relaye immédiatement cette demande auprès du général Mortier, dans le ressort duquel il se trouve[343]. Après des échanges, dont, agent civil, Bignon est exclu, les ratifications sont échangées à la fin du mois de mai 1804[344]. L'électeur prête également assistance aux autorités françaises en affirmant à plusieurs reprises son refus de vendre des armes ou des soldats aux Anglais[345]. La Hesse étant un des lieux de mercenariat les plus actifs[346], les Anglais en guerre avec la France font plusieurs ouvertures pour acquérir des hommes de l'électorat. Chaque proposition est déclinée par l'électeur qui s'en félicite à plusieurs reprises devant Bignon[347]. De la même façon, son ministère s'assure de la surveillance des journaux hessois et traite avec diligence les plaintes émises par Bignon. Averti par le diplomate français, Waitz transmet des ordres sévères aux différentes régences – autorités locales – du pays pour « prévenir la circulation et les transits des libelles »[348] dénoncés par le Français. Le contrôle des émigrés est également effectué avec attention par les Hessois. Talleyrand ayant transmis deux lettres relatives à ce sujet, Bignon en accuse réception mais précise que « toutes deux sont presque sans objet ici attendu que la Hesse est celui de tous les états d'Allemagne où les émigrés ont trouvé le moins d'accueil et que même l'accès de ce pays leur a été sévèrement fermé »[349]. Le zèle de Waitz l'entraîne à effectuer un nouveau contrôle à l'issue duquel il recense quatre émigrés sur tout le territoire hessois. Après l'avoir notifié à Bignon, il ordonne immédiatement leur expulsion[350]. Enfin, la collaboration prend

dispositions s'étendissent à ses troupes ».

343 *Ibid.*

344 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 135, lettre de Bignon à Talleyrand, le 2 prairial an XII (21 mai 1804).

345 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 362, lettre de Bignon à Talleyrand, le 29 vendémiaire an XII (22 octobre 1803) : « Son Altesse Électorale s'empressa de me répondre que déjà plusieurs fois en effet elle a été sondée pour de possibles acquisitions d'armes, mais qu'elle a toujours éludé ces demandes (…) ».

346 Pendant la guerre d'Indépendance des États-Unis, le terme « hessois » désigne tous les soldats anglais d'origine germanique, Max VON EELKING, *The German Allied Troops in the North American War of Independence*, 1776–1783, New-York, Joel Munsell's Sons, 1893.

347 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 391, lettre de Bignon à Talleyrand, le 25 frimaire an XII (17 décembre 1803) : « L'électeur tient fidèlement la promesse qui m'a été faite d'empêcher dans son état toute vente d'armes à l'Angleterre. Un juif nommé Lessin qui est venu ici pour faire en sous main des achats de fusils a été renvoyé de cette ville, il y a quelques jours ».

348 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 72, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 germinal an XII (6 avril 1804).

349 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 70, lettre de Bignon à Talleyrand, le 13 germinal an XII (2 avril 1804).

350 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 120, lettre de Bignon à Talleyrand, le 15 floréal an XII (4 mai 1804) : « L'électeur en me répétant hier que les ordres les plus précis ont été donnés pour expulser de son territoire le très petit nombre d'émigrés qui pouvait s'y trouver encore m'a réitéré l'assurance de son empressement pour tout ce qui pourrait être agréable au Premier Consul. M. de Waitz m' a remis la liste de ces émigrés qui ne sont qu'au nombre de quatre ».

une tournure inattendue lorsque le ministre plénipotentiaire envoie à Paris une partie du contenu des dépêches de l'envoyé hessois à Londres. La Hesse n'entretient de représentations extérieures qu'à Paris et à Londres[351]. Les hostilités ayant repris entre la France et l'Angleterre, les communications diplomatiques sont coupées entre les deux pays. Les renseignements fournis par Bignon constituent d'autant plus une manne inespérée. L'agent hessois raconte ainsi « les vives inquiétudes qu'éprouvent le peuple et le gouvernement britannique et les grands préparatifs de défense dont on s'occupe pour les garanties d'une invasion[352] ou pour en arrêter les suites »[353]. Il précise les moyens de défense anglais et les canons employés[354]. Toutefois, passé le 22 octobre[355], Bignon ne mentionne plus une seule fois cette source anglaise. Ce silence manifeste les nombreuses ambigüités du partenariat clamé pourtant haut et fort par les Hessois.

L'Angleterre est, en effet, un sujet très sensible à Cassel. Le ministre plénipotentiaire s'aperçoit rapidement que « l'opinion du Prince est toute anglaise, ses affections individuelles et ses intérêts d'argent, les premiers de tous pour lui se confondant ensemble, forment une double chaîne qui le lient à la maison hanovrienne »[356]. Guillaume I[er] possédant des créances importantes à Londres[357], il ajuste sa politique sur celle de l'Angleterre dans l'espoir de retrouver son argent. Cette affection jointe à son admiration de Berlin qui le conduit chaque année à des tournées d'inspection comme feld-maréchal prussien font qu' « il n'y a rien dans ce Prince de français, rien qui le porte vers nous que le besoin et la nécessité »[358]. D'ailleurs, avant d'obtempérer aux injonctions françaises, il prend avis auprès du ministre prussien, au

351 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17 fol. 351, lettre de Bignon à Talleyrand, le 8 vendémiaire an XII (1[er] octobre 1803) : « La nomination d'un ministre pour Paris est la seule qui ait existé jusqu'à présent ». À Londres n'a été nommé qu'un simple chargé d'affaires.

352 Le projet de descente en Angleterre semble imminent avec la formation du camp de Boulogne en France.

353 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 340, lettre de Bignon à Talleyrand, le 19 fructidor an XI (7 septembre 1803).

354 *Ibid.* : « Cet agent mande en lettre du 22 août que devant Londres même on établit une batterie de 100 pièces de canon de 24 ».

355 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 353, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 vendémiaire an XII (22 octobre 1803).

356 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 369, lettre de Bignon à Talleyrand, le 30 brumaire an XII (22 novembre 1803).

357 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 323, lettre de Bignon à Talleyrand, le 2 fructidor an XI (21 août 1803) : « Vous n'ignorez pas, citoyen ministre, que la Hesse réclame depuis 7 ans auprès de la Cour de Londres les arrérages qui lui sont dues sur le traité des subsides de la dernière guerre ».

358 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 369, lettre de Bignon à Talleyrand, le 30 brumaire an XII (22 novembre 1803).

plus grand mécontentement de l'envoyé français[359]. La mauvaise grâce avec laquelle le prince se plie aux ordres des Français se perçoit nettement dans son projet de voyage à Paris. Au début du mois d'août, il manifeste le projet de rencontrer en personne Napoléon, nouvel empereur[360]. Ce dessein l'occupe quelque temps, les lettres de Bignon en fournissant la chronique[361]. Or, soudainement, Talleyrand l'invite à présenter ses hommages à Napoléon lors de son passage à Mayence à la fin du mois d'août[362]. Devant cette invitation pressante, Guillaume I[er] se dérobe, arguant d'affaires pressées à Cassel, ce qui ne convainc point Bignon[363]. Il charge alors le ministre français de l'excuser auprès de Talleyrand et de l'empereur que Bignon a eu la permission de voir[364]. Cette volte-face prouve l'ambiguïté constante du prince. Des années plus tard, Bignon affirme que l'électeur ne s'est pas rendu à Mayence car gravement malade[365]. Destiné, peut-être, à expliciter pourquoi l'électeur ne s'est pas rangé aux côtés de l'Empereur[366], ce mensonge dévoile chez Bignon une légère tendance à arranger l'Histoire à sa convenance.

Tant que le prince n'est pas menacé directement, il n'entend pas s'engager plus en avant avec la France. Bignon pressent d'ailleurs qu'il surveille son courrier[367] et chiffre tous les

359 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 165, lettre de Bignon à Talleyrand, le 24 thermidor an XIII (12 août 1805) : « J'ai montré ma surprise sur la manie désobligeante qu'on a toujours de faire intervenir sans cesse des puissances étrangères dans ce qui se passe entre Son Altesse Électorale et la France, en ajoutant de courtes réflexions sur le contraste de la conduite envers l'électeur de cette Prusse qu'on invoque à tout propos et de celle de la France à qui l'on montre en général si peu de complaisance et d'empressement ».

360 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 203, lettre de Bignon à Talleyrand, le 27 thermidor an XII (14 août 1804) : « Mes deux dernières lettres (…) ont informé Votre Excellence de quelques mots assez particuliers de l'électeur qui annoncent de sa part une forte disposition à faire un voyage en France ».

361 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 211, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 fructidor an XII (27 août 1804) : « L'électeur se tait maintenant sur ce projet d'un voyage à Paris dont il a lui-même reproduit l'idée dans trois de mes précédents entretiens et de mon côté je garde le même silence, rien ne m'autorisant à émettre un vœu sur ce point ».

362 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 210, lettre de Talleyrand à Bignon, le 10 fructidor an XII (27 août 1804) : « Je crois devoir vous observer que Son Altesse Électorale l'électeur de Hesse Cassel ayant témoigné le désir de venir en France et de faire sa cour, ce serait pour lui occasion de profiter de ce voyage pour remplir à cet égard le vœu qu'il a exprimé. Sa Majesté serait fort aise de l'y [à Mayence] voir ».

363 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 226, lettre de Bignon à Talleyrand, le 23 fructidor an XII (9 septembre 1804 : « Il ajouta qu'il aurait vivement désiré aller en personne saluer Sa Majesté l'Empereur, mais que des affaires pressées le rappelaient à Cassel. À Cassel, des affaires pressées ! »

364 En réalité, se trompant de route, Bignon manquera l'entretien prévu. *Ibid.* : « Arrivé là, j'ai vu avec peine que si j'avais pris une autre direction, j'aurais pu arriver à temps à Aix la Chapelle mais il était trop tard ».

365 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. IV, p. 127 : « L'électeur de Hesse, parti de Cassel, pour cette même destination, fut arrêté à Hanau, par une maladie grave qui l'y retint plusieurs mois ».

366 *Ibid.* : « Je note cette circonstance non sans dessein, parce que sans ce fâcheux incident, cet électeur serait probablement rentré avec l'empereur Napoléon dans des rapports qui l'auraient préservé des fautes dont sa perte fut la suite en 1806 ».

367 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 37, lettre de Bignon à Talleyrand, le 21 pluviôse an XII (10 février 1804) : « Cette lettre n'étant pas assez intéressante pour être chiffrée, et renfermant toutefois des

jugements qu'il porte sur sa personne. Néanmoins, le diplomate prend conscience que la pression la plus efficace réside dans la proximité de l'armée française de Hanovre. L'électeur ne cède aux exigences françaises que lorsque Bignon en arrive à la menace d'une intervention de l'armée. Ainsi, lorsqu'il apprend « le rassemblement de toute l'armée [de l'électeur] à Cassel et dans ses environs »[368], il demande d'abord des explications de Waitz puis en donne avis au général Dessolle[369], général en chef des troupes françaises d'Hanovre. Le ministre demeurant impuissant à infléchir la volonté du prince[370], il souligne, devant lui, « l'inopportunité »[371] d'une telle démarche réalisée « avec une sorte de précipitation et une brusquerie trop étrange »[372]. Le ministre entend le message à peine voilé et le transmet à son prince ; deux jours après, le rassemblement est annulé, sans que personne ne se trompe sur ses motifs[373]. La fermeté déployée par Bignon est appréciée à sa juste valeur par Talleyrand dans sa lettre du 7 mai suivant[374].

Le ministre plénipotentiaire trouve ainsi une parade face aux nombreuses tergiversations de l'électeur. Mais si la menace d'une intervention française est d'abord crainte, peu à peu l'électeur paraît ne plus la redouter, s'estimant protégé par la Prusse.

Vers la « grande catastrophe »[375] : la provocation de Taylor et l'armement final

Les liens financiers et politiques entretenus par Guillaume I[er] avec l'Angleterre, alors en guerre contre la France, et avec la Prusse, refusant toujours une alliance avec la République, l'amènent à multiplier les choix malheureux pour son électorat. Du refus de renvoyer le

détails qui ne me permettent pas de la confier à la bonne foi de la poste hessoise, je l'adresse au directeur de la poste de notre arrondissement à Hanovre ».

368 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 98, lettre de Bignon à Talleyrand, le 4 floréal an XII (23 avril 1804).

369 Jean-Joseph Dessolle (1767-1828) : militaire, il est élu capitaine à la légion du Gers en 1792. Il sert d'abord dans les Pyrénées puis en Italie. Il est nommé en février 1804 commandant par intérim de l'armée de Hanovre.

370 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 98, lettre de Bignon à Talleyrand, le 4 floréal an XII (23 avril 1804) : « À vrai dire, M. de Waitz est aussi affligé que honteux des imprudences de l'Électeur ».

371 *Ibid.*

372 *Ibid.*

373 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 109, lettre de Bignon à Talleyrand, le 7 floréal an XII (26 avril 1804) : « Personne ne se trompe sur les motifs qui ont fait annuler le rassemblement des troupes hessoises ».

374 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 124, lettre de Talleyrand à Bignon, le 18 floréal an XII (7 mai 1804) : « Vous avez parfaitement apprécié tout ce que présentait d'inconvenant cette réunion extraordinaire de troupes ».

375 Carl von Clausewitz, *Notes sur la Prusse, dans sa grande catastrophe 1806,* rééd., Paris, Champs-Libres, 1976.

ministre anglais Taylor accusé d'espionnage par la France à celui de ne pas s'opposer à la Prusse, les années 1805 et 1806 concourent à la chute finale de l'électorat.

L'affaire Taylor ou l'influence de l'Angleterre à Cassel

Vu les hostilités entre la République française et le Royaume-Uni[376], Bignon surveille avec attention les moindres agissements des membres de la légation anglaise de Cassel, particulièrement le secrétaire de légation Heathcolke et le ministre Taylor. Il rapporte à Talleyrand leurs allées et venues en Europe continentale [377], leurs envois inhabituels d'estafettes depuis Cassel[378] ainsi que la place qu'ils occupent au sein de la cour hessoise. Or, leur influence ne cesse de s'accroître à tel point que Taylor devient le familier de la maîtresse de l'électeur, la comtesse de Schlotheim. Bignon informe son ministre que le diplomate anglais « affecte de se montrer au spectacle dans la loge de la comtesse de Schlotheim, qui se trouve à côté de la mienne »[379]. Une coterie anglaise se forme en effet dans les états de l'électeur autour de sa favorite. Ce parti alimente la diffusion des rumeurs contraires à la France, notamment « sur la disposition des esprits et surtout des armées »[380]. Il tente aussi d'empêcher l'adhésion de la Hesse à une éventuelle ligue germanique, quand le projet est débattu[381]. Enfin, il contribue largement à amoindrir la portée des accusations lancées contre

376 Signée le 27 mars 1802, la paix d'Amiens dure peu de temps. L'ultimatum anglais du 26 avril 1803 ouvre de nouvelles hostilités.

377 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 344, lettre de Bignon à Talleyrand, le 23 fructidor an XI (11 septembre 1803) : « Le secrétaire de légation anglaise en cette cour est parti il y a huit ou dix jours pour Londres. Ce voyage, selon toute apparence, n'a pour objet que des affaires personnelles et il est difficile de lui trouver ici un but politique ».
AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 3, lettre de Bignon à Talleyrand, le 12 nivôse an XII (2 janvier 1804) : « M. Taylor, ministre britannique ici est parti hier pour Berlin où il doit passer une partie du carnaval ».

378 AMAE, Corr. Pol. Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 357, lettre de Bignon à Talleyrand, le 18 vendémiaire an XII (11 octobre 1804) : « L'envoyé d'Angleterre a fait partir avant hier une estafette avec des dépêches pour sa cour. Aucune donnée particulière n'aidant encore à expliquer cette espèce d'énigme (…) ».

379 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 17, fol. 380, lettre de Bignon à Talleyrand, le 11 frimaire an XII (3 novembre 1804).

380 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 149, lettre de Bignon à Talleyrand, le 27 prairial an XII (15 juin 1804).

381 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 237, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 vendémiaire an XIII (9 octobre 1804) : « Tandis qu'un petit nombre d'anti-français attaquait ainsi la détermination prise par l'Électeur (…) ».

l'agent anglais Drake[382] par la France en mars 1804[383]. Taylor lui-même certifie « répondre du moins, des légations de Cassel et de Berlin »[384], ce que Bignon interprète comme un acquiescement tacite aux soupçons pesant sur Drake[385]. Le ministre français demeure impuissant à juguler l'emprise de la légation anglaise qui se sert aussi de la mère du secrétaire, « femme intrigante (…) en grand crédit auprès de la maîtresse de l'électeur »[386]. Il avoue à son supérieur qu'il n'est « jamais invité au château de Bellevue, c'est à dire à la cour dont la comtesse de Scholtheim fait les honneurs, sans y rencontrer cette dame »[387]. À la nouvelle de l'enlèvement du chargé d'affaires anglais d'Hambourg, Rumbold[388], les partisans de l'Angleterre s'agitent vivement pour demander une rétractation de la France[389]. Dans un contexte aussi anglophile, la situation devient délicate quand l'affaire Taylor éclate.

Depuis les accusations portées contre Drake, Bignon surveille avec un intérêt redoublé la conduite de son collègue anglais. Malgré des avertissements extérieurs[390], il ne recueille aucune preuve probante sur une possible activité d'espionnage. Il confesse être trompé par « l'air si innocent, si simple et si naturel »[391] du diplomate, ne soupçonnant pas chez un homme « aussi embarrassé et timide »[392] l'étoffe d'un agent secret. D'ailleurs, issu de l'armée française de Hanovre, un agent de la police secrète a mené une enquête fouillée et rendu des conclusions identiques[393]. Mais l'interception de deux lettres de l'Anglais destinées à Méhée,

382 Francis Drake (1764-1821) : il prend une part active aux activités subversives et d'espionnage conduite contre la France depuis les légations d'Italie, de Suisse et d'Allemagne. Au moment de la découverte des complots de l'an XII, il est publiquement mis en cause et s'enfuit précipitamment à Munich, Alain Montarras, « Francis Drake », *Dictionnaire Napoléon*…, t. I, p. 667.

383 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 83, lettre de Bignon à Talleyrand, le 29 germinal an XII (18 avril 1804).

384 *Ibid.*

385 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 72, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 germinal an XII (6 avril 1804) : « Répondre de deux légations, n'est-ce pas livrer toutes les autres ? »

386 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 260, lettre de Bignon à Talleyrand, le 12 brumaire an XIII (2 novembre 1804).

387 *Ibid.*

388 L'enlèvement de l'agent est exécuté dans la nuit du 24 au 25 octobre 1804 par le général Frère, en complète violation territoriale. Rumbold est soupçonné de soutenir les complots royalistes basés en Allemagne.

389 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 262, lettre de Bignon à Talleyrand, le 19 brumaire an XIII (9 novembre 1804) : « L'enlèvement du chargé d'affaires anglais à Hambourg est maintenant l'objet qui fixe le plus l'attention publique ».

390 AMAE, Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 268, lettre de Bignon à Talleyrand, le 22 brumaire an XII (13 novembre 1804) : « Des bruits m'étaient venus du dehors qu'il était probable que M. Taylor jouait le même rôle que ses collègues ».

391 *Ibid.*

392 *Ibid.*

393 *Ibid.* : « Un agent de la police secrète de l'armée de Hanovre a passé ici plusieurs jours à épier ses démarches et à tâcher d'intercepter sa correspondance mais je n'ai pas eu connaissance qu'il ait réussi à obtenir des

agent double français, prouvent sa collusion avec les agents royalistes. Taylor y « promet appui à des hommes qui annoncent le soulèvement de treize départements, encourage leurs dispositions et (…) sollicite la continuation de leur correspondance »[394]. Une fois les activités subversives de l'agent démasquées, le gouvernement français se propose, dans une note transmise à Napoléon, d'en faire une communication à l'électeur. Il s'agit de lui prouver « combien il est contre toute règle de convenance et d'ordre publique de conserver à la cour une agence diplomatique qui a été prostituée »[395]. La publicité se diffuse finalement par la presse, Bignon la découvrant par hasard dans *Le Moniteur*, le 13 novembre[396]. Talleyrand n'a pas estimé intéressant de le notifier directement à son envoyé. Malgré tout, Bignon s'empare de l'affaire et expose en détail les réactions de la légation et de la cour de Hesse.

Taylor absent, son secrétaire essaie immédiatement de le disculper, mais les justifications avancées sont maladroites : « il a cru affaiblir l'odieux des instructions données en disant que ce sont des instructions anciennes, comme si ce n'est pas aggraver un mal que de le faire remonter à une époque plus éloignée »[397]. La cour de Hesse se montre tout autant malhabile et Bignon s'amuse de leur embarras[398]. Si la France l'exige[399], il semble certain de l'expulsion, à court terme, de la légation anglaise. Cependant si M. de Waitz se range à ses avis dès le début de l'affaire, l'électeur, pour sa part, « n'a pas encore bien pris sa décision »[400]. L'inexistence d'instructions place Bignon dans une situation épineuse ; il tente d'y remédier en gardant une certaine réserve qui ne l'empêche pas de fortifier le ministère dans sa résolution

notions de quelque intérêt ».

394 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18 fol. 240, « Rapport à Sa Majesté ».

395 *Ibid.*

396 AMAE, Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 268, lettre de Bignon à Talleyrand, le 22 brumaire an XII (13 novembre 1804) : « En voyant dans la gazette le nom de M. Taylor, ministre d'Angleterre en cette résidence, accolé à celui de M. Drake et consort (…) ».

397 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 273, lettre de Bignon à Talleyrand, le 26 brumaire an XIII (17 novembre 1804).

398 *Ibid.* : « On n'est pas ici sans embarras sur la manière dont on se comporter en cette circonstance, surtout d'après le système de ménagements que l'on veut garder avec l'Angleterre ».

399 *Ibid.* : « Votre Excellence voit par là que si nous demandions le renvoi de la légation anglaise, on nous donnerait sans doute satisfaction, et ce serait encore un territoire de plus en Allemagne où l'influence britannique n'ayant plus d'organes directs aurait perdu de sa malignité ».

400 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 279, lettre de Bignon à Talleyrand, le 30 brumaire an XIII (21 novembre 1804).

d'expulsion[401]. La marge de manœuvre se révèle étroite entre un ministre acquis à sa cause[402] et un électeur refusant d'abandonner ses créances anglaises[403]. Par une coïncidence fort opportune, l'Angleterre se déclare prête à rembourser une partie de ses dettes vis-à-vis de Guillaume I^er, ce qui « l'oblige à mettre dans sa conduite avec [ce pays] plus de circonspection que jamais »[404]. Un compromis est alors élaboré : le secrétaire, Heathcolke chargé d'affaire, « ne sera plus invité ni à la cour ni au château de Bellevue »[405]. Mais des exceptions interviennent immédiatement. Il est d'abord autorisé à assister aux fêtes données en l'honneur de la reine douairière de Prusse puis est reçu régulièrement à la cour[406]. La politique banquière de l'électorat l'emporte clairement sur la politique territoriale, au grand désappointement de Bignon[407] et de son supérieur. Dans une de ses rares lettres au diplomate, Talleyrand l'enjoint de parler à l'électeur pour écarter réellement Heathcolke de la vie de cour, mais sans recourir à des notes officielles[408]. Par l'interdiction de « toute écriture »[409], le ministre des Relations extérieures entend ne pas donner un cours impérieux à l'affaire pour amener la Hesse à écarter, de son propre mouvement les Anglais. Sceptique, Bignon constate rapidement que « sans démarches positives de [leur] part, il ne serait guère possible de porter l'électeur à faire cesser »[410] cette situation. D'ailleurs, peu de jours après cette déclaration, il note que « M. Heathcolke a paru pour la seconde fois à la cour en même temps que [lui], malgré la promesse

401 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 282, lettre de Bignon à Talleyrand, le 3 frimaire an XIII (24 novembre 1804) : « Sans me permettre des instances formelles, je me persuade être dans la voie des instructions du Gouvernement en fortifiant dans le ministère électoral ce que j'ai vu en lui de disposition favorable à cette mesure ».

402 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 288, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 frimaire an XIII (1^er décembre 1804) : « M. de Waitz a fait sentir à ce chargé d'affaires combien, d'après ses propres aveux qui confirment l'authenticité des pièces produites par la France, M. Taylor s'est éloigné non seulement de ses obligations mais des devoirs même de tout homme d'honneur ».

403 *Ibid.* : « Chaque mot, dit M. de Waitz, qui tend à lui ôter l'espérance de ce remboursement, est pour lui comme un coup de poignard. L'électeur tient à cette espérance et s'y tiendra toute sa vie ».

404 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 291, lettre de Bignon à Talleyrand, le 13 frimaire an XIII (4 décembre 1804).

405 *Ibid.*

406 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 308, lettre de Bignon à Talleyrand, le 8 nivôse an XIII (29 décembre 1804).

407 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 295, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 frimaire an XIII (8 décembre 1804) : « Demain, il y aura grande cour au château et j'aurai l'agrément de m'y trouver avec le chargé d'affaire d'Angleterre ».

408 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 304, lettre de Talleyrand à Bignon, le 1^er nivôse an XIII (22 décembre 1804).

409 *Ibid.*

410 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 3, lettre de Bignon à Talleyrand, le 13 nivôse an XIII (3 janvier 1805).

deux fois répétées de M. de Waitz »[411]. La conduite hostile de Guillaume I[er] est transparente aux yeux du Français qui conclut amèrement ; « il vivra et mourra anglais »[412], « il n'y aura jamais pour lui que deux choses vraiment dignes d'envie et propres à faire son bonheur, l'une faire manœuvrer des troupes prussiennes, l'autre de vendre des troupes hessoises à l'Angleterre »[413]. Malgré ces graves ambigüités, le *statu quo* demeure jusqu'à ce que le retour de Taylor soit annoncé par la rumeur publique à la fin du mois de mars[414].

Ces bruits publics sont relayés par les lettres de Bignon en date des 23, 26 et 30 mars puis des 1[er] , 9 et 30 avril 1805, leur importance s'accentuant au cours du temps. Si M. de Waitz s'obstine à nier un tel événement[415], les amis de la légation anglaise, au contraire, le corroborent sans cesse[416], ce qui inquiète Bignon. Néanmoins, il trouve en l'électeur un appui inattendu puisque Guillaume I[er] se déclare « disposé à faire tout ce qui serait nécessaire pour l'empêcher »[417] et le notifie à son envoyé en Angleterre. L'affaire retombe pour un temps, l'attention générale se fixant sur l'établissement d'une monarchie italienne dirigée par Napoléon[418]. Le ministre plénipotentiaire français s'occupe, lui, à rédiger un nouveau mémoire pour Paris, « condamné à un état d'inaction pénible »[419]. La tension remonte brutalement lorsque le chargé d'affaires hessois à Londres communique le départ soudain de Taylor pour l'Allemagne. Alarmé, Bignon le notifie immédiatement à son ministre le 25 juin et multiplie les démarches pour empêcher l'installation de l'Anglais[420]. Mais son impuissance est patente : quatre jours après sa première missive, il avoue son échec, imputé à la peur de Guillaume I[er]

411 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 12, lettre de Bignon à Talleyrand, le 29 nivôse an XIII (19 janvier 1805).

412 *Ibid.*

413 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 31, lettre de Bignon à Talleyrand, le 23 pluviôse an XIII (12 février 1805).

414 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 48, lettre de Bignon à Talleyrand, le 2 germinal an XIII (23mars 1805).

415 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 53, lettre de Bignon à Talleyrand, le 5 germinal an XIII (26 mars 1805) : « M. de Waitz m'assure toujours qu'il n'y croit pas ».

416 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 48, lettre de Bignon à Talleyrand, le 2 germinal an XIII (23 mars 1805) : « Les amis de la légation anglaise ici annonçaient, les jours derniers, le retour prochain de M. Taylor en cette résidence et prétendaient que ce ministre était déjà même arrivé à Berlin ».

417 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 59, lettre de Bignon à Talleyrand, le 11 germinal an XIII (1[er] avril 1805).

418 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 81, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 floréal an XIII (18 mai 1805).

419 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 69, lettre de Bignon à Talleyrand, le 5 floréal an XIII (25 avril 1805).

420 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 105, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 messidor an XIII (25 juin 1805).

de compromettre son argent[421]. L'arrivée de Taylor à Cassel a donc lieu le 30 juin sans embarras et il est reçu à Wilhelmhöle le lendemain[422]. Les relations entre le diplomate français et l'électeur hessois se complexifient, Bignon ignorant s'il souhaite le maintien de Taylor ou s'il en est gêné[423]. Sa position devient vite intenable car, selon les ordres de Talleyrand, il doit demander que Taylor « cesse d'être reconnu »[424], et en cas de refus doit quitter la ville. Cet objet transmis par l'entremise de Baumbach, Bignon attend longuement la réponse de l'électeur. Il finit par obtenir gain de cause, Taylor quittant Cassel le 4 août. Mais c'est une victoire à la Pyrrhus comme il l'apprend peu après : « Votre Excellence remarquera qu'il n'est point énoncé positivement qu'on cesse de le regarder comme ministre britannique »[425]. Prudent, l'électeur s'obstine à ménager à la fois l'Angleterre et la France, en refusant de congédier ouvertement Taylor. Les instances de Bignon à ce sujet n'ont aucun effet et devant l'opinion publique « M. Taylor s'est retiré avec tous les honneurs de la guerre »[426]. À la fin de ce premier épisode, la position de la légation française s'avère affaiblie. À plusieurs reprises, Bignon s'est personnellement impliqué, mettant en jeu tout le poids du prestige français pour n'en retirer aucun résultat probant. De son point de vue, aucune erreur ne peut être relevée : il applique à la lettre les ordres de Talleyrand qui lui commande de se tenir sur une ligne de crête étroite. Il n'a pas à donner des ordres positifs mais doit arriver à ses fins par une pression importante. Talleyrand est sensible aux efforts de son envoyé et l'en félicite le 17 août[427]. Le retour puis l'éloignement de Taylor relèvent du fait de l'électeur, qui oscille entre son penchant anglais et sa crainte de la France. Dans ces conditions, un second retour de Taylor le 12 août[428]

421 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 112, lettre de Bignon à Talleyrand, le 10 messidor an XIII (29 juin 1805) : « Tout cède à ce motif, outre qu'il est trop avéré que le cœur de Son Altesse est foncièrement anglais et que ses démonstrations pour la France toujours bornées à de vagues paroles ne sont que grimaces et hipocrisie ».

422 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 125, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 messidor an XIII (6 juillet 1805).

423 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 133, lettre de Bignon à Talleyrand, le 20 messidor an XIII (9 juillet 1805) : « c'est toujours un doute qui nous reste, veut-il sincèrement aujourd'hui que ce ministre soit rappelé ? C'est ce que j'assurerais pas davantage ».

424 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 140, lettre de Talleyrand à Bignon, le 30 messidor an XIII (19 juillet 1805).

425 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 161, lettre de Bignon à Talleyrand, le 16 thermidor an XIII (4 août 1805).

426 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 170, lettre de Bignon à Talleyrand, le 22 thermidor an XIII (10 août 1805).

427 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 189, lettre de Bignon à Talleyrand, le 29 thermidor an XIII (17 août 1805).

428 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 175, lettre de Bignon à Talleyrand, le 24 thermidor an XIII (12 août 1805).

puis son départ quatre jours après[429] ne sont que peu surprenants. Toutefois, les circonstances prouvent une évolution. Cette fois-ci, Bignon a agi « énergiquement »[430], comme il le confie à Talleyrand. Des entretiens âpres se sont déroulés entre les ministres hessois et lui, où il rappelait leur engagement à interdire le retour de Taylor[431]. Une troisième apparition de Taylor semble illustrer la collaboration entre Bignon et l'électeur : l'Anglais « n'est pas plus de quinze minutes à Cassel »[432]. Cependant, les félicitations du ministre sont de courte durée : le 12 octobre, la mort dans l'âme, il signifie à Paris le retour de Taylor dans la capitale hessoise[433]. Le lendemain, il apprend sa reconnaissance officielle comme ministre d'Angleterre. Immédiatement, il prépare ses bagages, obéissant aux ordres formels de Talleyrand[434]. Pendant quelques jours, il suspend ses préparatifs afin « de favoriser le passage »[435] des armées françaises sur les terres de l'Électorat et afin d'attendre son nouveau secrétaire de légation M. de Saint Genest[436]. Toutefois, pour se conformer le plus possible aux préceptes de Talleyrand, il s'est ostensiblement retiré à la campagne et retourne toutes les invitations officielles[437]. Envoyée le 1er novembre suivant[438], la répétition de ses injonctions amène Bignon à quitter Cassel quinze jours après[439]. Taylor ne quitte l'électorat qu'au début de l'année 1806, rendant alors possible le retour de Bignon.

Il retourne dans un Paris vidé de ses ministres, tous aux côtés de Napoléon dans sa campagne militaire. Sur le trajet du retour, il s'est arrêté à Strasbourg pour présenter ses

429 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 190, lettre de Bignon à Talleyrand, le 2 fructidor an XIII (20 août 1805).

430 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 200, lettre de Bignon à Talleyrand, le 12 fructidor an XIII (30 août 1805).

431 *Ibid.* : « J'avouerais que Son Altesse Électorale en a été d'abord un peu contrarié, mais comme depuis elle reconnaît que (…) les choses se sont arrangées avantageusement pour elle-même, elle finira au fond par m'en savoir gré ».

432 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 206, lettre de Bignon à Talleyrand, le 16 fructidor an XIII (3 septembre 1805).

433 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 255, lettre de Bignon à Talleyrand, le 20 vendémiaire an XIV (12 octobre 1805).

434 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 259, lettre de Bignon à Talleyrand, le 21 vendémiaire an XIV (13 octobre 1805).

435 *Ibid.*

436 Il a lui-même contribué à le choisir, en le recommandant parmi les autres candidats à ce poste. AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 70, lettre de Bignon à Talleyrand, le 7 floréal an XIII (27 avril 1805).

437 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 274, lettre de Bignon à Talleyrand, le 30 vendémiaire an XIV (22 octobre 1805).

438 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 286, lettre de Talleyrand à Bignon, le 10 brumaire an XIV (1er novembre 1805) : « Sa Majesté m'a fait connaître ici ses intentions. Vous devez quitter Cassel et vous rendre à Paris conformément aux ordres que je vous ai transmis et aux déclarations que vous avez faites ».

439 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 302, lettre de Bignon à Talleyrand, le 25 brumaire an XIV (16 décembre 1805).

hommages à l'impératrice Joséphine[440]. Des six mois qu'il passe ensuite à Paris, rien ne renseigne sur ses activités. Il y soigne sans doute son réseau et ses relations, se faisant peut-être présenter à Napoléon. Il y dépeint vraisemblablement à Talleyrand la situation de la Hesse en détail et la méfiance qui doit entourer les agissements de l'électeur, ouvertement favorable à la Prusse et à l'Angleterre. La gestion de l'affaire Taylor montre en effet les limites de l'influence que la France peut espérer avoir dans cette partie de l'Allemagne. L'électeur ne recule pas devant la menace puis la réalité du rappel d'un diplomate français, fait exceptionnel dans l'histoire impériale. Qu'il ne cède pas non plus aux pressions prussiennes en 1806 paraît logique.

La Hesse-Cassel, une terre convoitée en temps de guerre

Par sa position géographique, l'électorat est un point stratégique d'importance. Grâce à sa neutralité militaire, les troupes françaises peuvent le parcourir, y réalisant gain de temps et d'argent. Protégée par Guillaume I[er], la neutralité hessoise est également l'objet des convoitises de la Prusse au moment de son armement de l'été 1806. L'admiration de Cassel pour Berlin jointe à la méfiance de ce petit pays envers la France entraînent l'électeur dans des tergiversations fatales.

Lors des fréquents passages de l'armée française, le ministre français remplit des tâches conséquentes. Le commandant de l'armée française de Hanovre lui ayant transmis la demande, il en fait part au ministre hessois des Affaires étrangères, M. de Waitz, qui l'autorise, après avoir reçu l'accord de l'électeur[441]. Bignon le notifie alors au commandant français. Il gère également les plaintes qui peuvent suivre le passage des troupes françaises, étant l'intermédiaire obligé entre le monde militaire français et le pays hessois[442]. La proximité de l'armée française devient un argument dans la gestion des crises par le diplomate. Lors des

440 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 308, lettre de Bignon à Talleyrand, le 1[er] frimaire an XIV (22 novembre 1805).

441 L'électeur n'apprécie pas de ne pas être prévenu des passages. AMAE, Corr. Pol., vol. 18, fol. 87, lettre de Bignon à Talleyrand, le 1[er] floréal an XII (20 avril 1804) : « M. de Waitz m'a fait remettre hier une note renfermant des plaintes sur le passage, sans notification préalable, d'un détachement français armée et d'un chariot chargé de munitions de guerre. (…) Je me suis empressé de donner communication au général Dessolle de cette note ».

442 AMAE, Corr. Pol., vol. 18, fol. 109, lettre de Bignon à Talleyrand, le 7 floréal an XII (26 avril 1804) : « J'ai fait part à Son Altesse de la réponse provisoire que j'avais reçu du général Dessole sur la note par laquelle M. de Wait m'avait porté des plaintes sur le passage d'un régiment français. J'ai donné de la part du général de l'armée d'Hanovre les égards qu'il avait toujours pour la neutralité des pays voisins. Son Altesse a répondu par des protestations de sa confiance dans les dispositions françaises ».

tensions suivant la première absence de Taylor en juillet 1805, il apprend que le nouveau commandant de l'armée, « le maréchal Bernadotte[443], a fait placer ses troupes sur la partie du territoire hanovrien contiguë à la Hesse »[444]. Ce mouvement inquiète vivement l'électeur qui entretient plusieurs fois le ministre français[445] de leur départ. Mais, devant le refus hessois d'expulser Taylor, Bignon fait connaître à Bernadotte le peu de complaisance de Guillaume I[er]; « et les troupes restent »[446]. Pour autant, au début de la campagne militaire de 1805, les relations entre l'électeur et les armées françaises semblent apaisées. Peu avant le passage de Bernadotte et de ses troupes, il reçoit officiellement le maréchal à Cassel tandis que Bignon veille à la bonne entente des deux hommes[447]. Le transit des troupes françaises est arrangé avant même la demande officielle du maréchal[448] par des « conversations préparatrices » entre Bignon et le ministre de Waitz[449]. L'opération s'effectue d'abord « d'une manière tout à fait satisfaisante »[450], ce dont Talleyrand se félicite[451]. Mais brutalement, Guillaume I[er] assigne comme terme du passage la date du 30 septembre, au mépris de l'accord passé avec Bernadotte et Berthier[452]. Passé cette date, il interdit « le passage de quelque manière que ce

443 Jean-Baptiste Bernadotte (1763-1844) : militaire en 1780, il se distingue dans les armées révolutionnaires du Nord. Après un bref excursus diplomatique à Vienne en 1798, il retrouve l'armée. En 1804, il devient maréchal d'Empire.

444 AMAE, Corr. Pol., vol. 19, fol. 149, lettre de Bignon à Talleyrand, le 4 thermidor an XIII (23 juillet 1805).

445 *Ibid.* : « Ce mouvement imprévu a vivement excité l'attention de l'électeur. Il m'en a entretenu plusieurs fois pendant les deux jours (…) ».

446 AMAE, Corr. Pol., vol. 19, fol. 197, lettre de Bignon à Talleyrand, le 9 fructidor an XIII (27 août 1805).

447 AMAE, Corr. Pol., vol. 19, fol. 229, lettre de Bignon à Talleyrand, le 4[e] jour complémentaire an XIII (21 septembre 1805) : « Comme ministre de Sa Majesté, je me joignis à M. le maréchal et j'assurai Son Altesse de la reconnaissance que Sa Majesté l'Empereur et Roi ne pouvait s'empêcher de ressentir pour toute l'obligeance de ses procédés ».

448 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 222, lettre de Bignon à Talleyrand, le 23 fructidor an XIII (10 septembre 1805) : « Je n'ai point encore reçu de lettres de M. le maréchal Bernadotte pour demander que le passage soit accordé à l'armée d'Hanovre par la Hesse électorale, mais M. le maréchal m'a fait savoir confidentiellement qu'il comptait avoir bientôt cette demande à faire. L'électeur s'y prêtera de bonne grâce. On semble s'y attendre ».

449 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 223, lettre de Bignon à Talleyrand, le 27 fructidor an XIII (14 septembre 1805).

450 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 234, lettre de Bignon à Talleyrand, le 2 vendémiaire an XIV (24 septembre 1805).

451 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 255, lettre de Bignon à Talleyrand, le 20 vendémiaire an XIV (12 octobre 1805) : « J'ai bien reçu la lettre (…) par laquelle Votre Excellence me charge d'exprimer à la cour de Cassel la vive satisfaction de Sa Majesté l'Empereur et Roi sur l'accueil que ses troupes ont reçu dans les états de l'électeur et sur la grâce que Son Altesse a mise à faciliter leur passage ».

452 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 234, lettre de Bignon à Talleyrand, le 2 vendémiaire an XIV (24 septembre 1805) : « M. le maréchal comptait sur un plus long terme et croyait en avoir reçu la promesse de Son Altesse Électorale mais il faut qu'il y ait eu mésentente car Son Altesse Électorale ne se rappelle pas de cela ».

soit »[453]. Peu de temps auparavant; il s'était déjà plaint hautement « du choix de la route préférée par M. le maréchal Bernadotte »[454], ce à quoi Bignon n'a pu répondre, ignorant « le système des opérations militaires »[455]. La répugnance soudaine du prince repose, une fois encore, sur l'oscillation perpétuelle de sa politique extérieure. Les protestations de l'ambassadeur autrichien[456] et de la Russie[457] sur l'ouverture de ses terres aux Français lui paraissent suffisamment légitimes pour justifier son refus d'un délai supplémentaire. La crainte de voir sa neutralité compromise le fait tergiverser jusqu'à ce que sa position soit intenable vis-à-vis de la France. Il cède alors, mais sous la pression des armes plutôt que sous le poids de l'argumentaire déployé par Bignon[458]. Selon le diplomate, inquiet par l'alliance de la France avec la Bavière, le Bade et le Wurtemberg[459], effrayé par les premières victoires de Napoléon et dépourvu du soutien de la Prusse, Guillaume I[er] n'avait pas d'autre choix. Pourtant sa méfiance à l'égard de la France reste intacte : il commence à mobiliser une partie de son armée[460], calquant son attitude sur celle tout aussi hésitante de la Prusse. Le départ de Bignon causé par l'affaire Taylor[461] empêche le ministre français de suivre les ultimes soubresauts de ce passage. À son retour en juin 1806, les affaires militaires continuent de l'accaparer au détriment des tâches diplomatiques[462].

453 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 263, lettre de Bignon à Talleyrand, le 23 vendémiaire an XIV (15 octobre 1805).

454 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 243, lettre de Bignon à Talleyrand, le 9 vendémiaire an XIV (1[er] octobre 1805).

455 *Ibid.*

456 *Ibid.* : « Son Altesse Électorale ajoutait que le ministre d'Autriche avait déjà fait à cet égard de vives remontrances ».

457 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 246, lettre de Bignon à Talleyrand, le 13 vendémiaire an XIV (5 octobre 1805) : « Une lettre de M. d'Alopeus de Berlin, non adressée à l'électeur mais à une personne qui le lui aura communiquée, porte que la Russie espère ne pas trouver plus de difficultés que la France pour le passage de ses troupes sur le territoire hessois ».

458 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 270, lettre de Bignon à Talleyrand, le 27 vendémiaire an XIV (19 octobre 1805) : « Ce n'a pas été sans peine que Son Altesse Électorale est revenue à son premier consentement. Il a fallu, pour l'y ramener, l'éloquence militaire de l'officier chargé de la conduite de nos détachements, adjudant commandant Requin ».

459 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 250, lettre de Bignon à Talleyrand, le 16 vendémiaire an XIV (8 octobre 1805) : « La tête de l'électeur est toute détraquée par les événements actuels L'union des trois cours électorales du Midi de l'Allemagne avec la France contre l'Autriche est à ses yeux une monstruosité qu'il ne saurait comprendre ».

460 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 295, lettre de Bignon à Talleyrand, le 18 brumaire an XIV (9 novembre 1805) : « Quand Berlin est si remuant, il n'est pas possible que Cassel reste tout à fait tranquille. Aussi dans diverses parties des états de l'électeur, on met en réquisition tous les hommes en état de porter les armes. Des promotions nombreuses sont faites dans l'armée ».

461 La surveillance du passage des armées françaises a été le motif principal des quelques jours supplémentaires passés à Cassel.

462 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 283, lettre de Bignon à Talleyrand, le 8 brumaire an XIV (30 octobre 1805) : « Depuis plusieurs mois, ma correspondance militaire m'occupe plus que mes fonctions

Dès le 16 juin 1806[463], jour de la rédaction de sa première dépêche, Bignon constate que « malgré l'effusion des beaux sentiments avec lesquels [il a été] accueilli à [s]on retour (…) l'électeur [ne s'est pas] encore élevé jusqu'à une plus juste appréciation de la grande époque où [ils sont] »[464]. À ses yeux, Guillaume Ier conserve toujours un fort penchant pour la Prusse ainsi que pour la Russie, pourtant défaite par les armées napoléoniennes[465]. La mobilisation de ses armées en juillet confirme les doutes du ministre français. Il est soigneusement laissé dans l'ignorance des causes qui ont présidé à la convocation de plusieurs corps[466]. Le départ de Waitz pour Berlin à la fin du mois accentue ses soupçons, d'autant plus que la commission confiée au ministre est entourée d'un mystère qu'il ne parvient pas à élucider[467]. L'instauration de la Confédération du Rhin ainsi que la dégradation des relations entre la France et la Prusse jettent l'électeur dans une vive anxiété. Visibles dans la création de la Confédération, la prépondérance française en Allemagne[468] et le reflux prussien font pressentir à l'électeur un choix difficile. Il balance déjà entre « la voix de l'intérêt bien entendu d'une part et de l'autre le cri des habitudes et des affections »[469]. La disparition du Saint Empire romain germanique sert officiellement de prétexte à des communications actives entre la Prusse et l'électorat[470]. Toutefois Bignon subodore un rapprochement avec la Prusse, qu'il discerne dans plusieurs actes de l'électeur. Son net refus d'accéder à la Confédération, tant que la paix continentale est susceptible d'être troublée aiguise la défiance de Bignon[471]. Sa défense téméraire du comportement de la Prusse le trouble également. Guillaume Ier prononce en effet des mots très forts : « Le roi de Prusse a été poussé à bout, et il ne peut plus céder davantage. Il a fait de grandes fautes et vous [la France] en avez profité »[472]. Enfin, le mouvement des troupes

diplomatiques ».

463 Le calendrier grégorien a été rétabli à compter du 1er janvier 1806.

464 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 20, fol. 66, lettre de Bignon à Talleyrand, le 16 juin 1806.

465 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 20, fol. 74, lettre de Bignon à Talleyrand, le 25 juin 1806.

466 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 20, fol. 97, lettre de Bignon à Talleyrand, le 15 juillet 1806 : « J'ai eu l'honneur d'informer Votre Altesse Sérénissime de l'ordre qu'a laissé l'électeur à quelques corps de troupes de se tenir prêt à marcher. Aucun mouvement n'a eu lieu jusqu'à ce jour et on continue ici d'être dans une pleine ignorance sur l'objet de cet ordre ».

467 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 20, fol. 102, lettre de Bignon à Talleyrand, le 29 juillet 1806 : « Quelle était cette commission auprès du roi Frédéric-Guillaume ? »

468 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 20, fol. 108, lettre de Bignon à Talleyrand, le 5 août 1806 : « On ne doit pas douter de la forte impression qu'a produit ici la convention signée à Paris le 12 juillet ».

469 *Ibid.*

470 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 20, fol. 112, lettre de Bignon à Talleyrand, le 9 août 1806.

471 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 20, fol. 120, lettre de Bignon à Talleyrand, le 19 août 1806 : « Il ajoutait que ce serait au moment où la certitude que la paix continentale ne serait point troublée qu'il deviendrait possible d'accéder à cet arrangement ».

472 *Ibid.*

hessoises lui paraît une étrange coïncidence[473]. Même si le prince multiplie les protestations de son désir de rester neutre[474], Bignon transmet à Paris ses doutes sur sa fidélité[475]. Son manque d'enthousiasme se manifeste constamment, tant dans son ton avec Bignon[476] que dans la réception chaleureuse qu'il accorde aux officiers prussiens de passage à Cassel.

L'impossibilité de Bignon à trancher définitivement sur la position de Guillaume I[er] dans le conflit qui s'amorce[477] comme son inattention face aux mouvements militaires hessois et prussiens irritent Talleyrand. Dans une longue missive datée du 23 septembre[478], il lui reproche une certaine inaction[479] et fait une sévère mise au point. Il lui commande de s'enquérir beaucoup plus de détails militaires[480], en « faisant parler les Prussiens qui sont restés à Cassel (…) [et] en profitant du genre à parler de l'électeur »[481]. La collaboration de Bignon avec les militaires devient immédiate. Lors du passage du général Bertrand, il entre avec lui dans toutes les explications demandées[482] et commence à rassembler de nombreux renseignements pour le général Clarke. Il tente alors de mettre sur pied un petit réseau d'observation composé de Hessois favorables à la France et aptes à fournir des informations

473 *Ibid.* : « Un petit détachement de troupes est aux alentours de Cassel. (…) Selon ce que l'électeur m'a dit, il ne s'agit que de la revue accoutumée d'automne ».

474 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 20, fol. 148, lettre de Bignon à Talleyrand, le 9 septembre 1806 : « J'ai déjà eu l'honneur de faire connaître à Votre Altesse Sérénissime les protestations réitérées que m'a faites l'électeur du désir qu'il a de pouvoir, dans le cas d'une rupture entre la France et la Prusse, se maintenir neutre et rester étranger à la querelle de ces deux puissances ».

475 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 20, fol. 131, lettre de Bignon à Talleyrand, le 26 août 1806 : « Rien de plus naif que le langage du ministère de l'électeur. Voici en deux mots, la profession de foi de M. de Baumbach, l'électeur s'il est libre de son choix, aime mieux se ranger du côté de la Prusse que de la France ».

476 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 20, fol. 156, lettre de Bignon à Talleyrand, le 16 septembre 1806 : « L'électeur m'a encore répété hier que tout son désir est de rester tranquille, mais la manière de s'exprimer à cet égard m'a paru un peu lâche ».

477 Frédéric-Guillaume mobilise ses troupes dès le 8 août et Napoléon en fait de même le 15 septembre.

478 La correspondance de Napoléon révèle que l'Empereur en personne a écrit à Bignon, le 21 septembre 1806. Bignon n'en fait pourtant aucune mention : « Monsieur Bignon, vous m'enverrez un état militaire de Hesse-Kassel avec le nom des régiments, leur composition, leur force, leurs cantonnements et leurs positions actuelles. Vous m'enverrez les meilleures cartes qu'on peut avoir ainsi que les plans les plus exacts que vous pourrez vous procurer. PS : Vous les adresserez à M. le général Clarke », *Correspondance générale de Napoléon Bonaparte,* Fondation Napoléon, Fayard, 2009, t. VI, p. 897, lettre n°13040.

479 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 20, fol. 169, lettre de Talleyrand à Bignon, le 23 septembre 1806 : « Dans les circonstances actuelles il convenait d'envoyer au moins 2 courriers par semaine et lorsque l'Empereur sera à Mayence le 27, vous devez en expédier un tous les jours. Vous l'adresserez au général Clarke ».

480 *Ibid.* : « Vous ferez connaître la composition de la force des corps placés sous les ordres des différents généraux et colonels. Vous donnerez avec soin tout ce qu'on pourra savoir à Cassel des dispositions qui se forment à Magdebourg, Halle et Berlin. (…) Vos premiers rapports devront faire coïncider la force militaire effective et la distribution des troupes de l'électeur (infanterie, cavalerie). Vous indiquerez les dépôts d'artillerie. Vous chercherez à vous procurer les mêmes renseignements pour Magdebourg ».

481 *Ibid.*

482 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 20, fol. 179, lettre de Bignon à Talleyrand, le 29 septembre 1806.

sur les régiments prussiens[483]. Entre le 28 septembre et le 6 octobre, il expédie ainsi quatre courriers à Clarke. Ils contiennent de très nombreux détails sur l'état militaire de Cassel ainsi que des renseignements topographiques[484]. Il lui fait part des événements hessois et tente d'approfondir ses connaissances sur les corps prussiens, par la constitution de son réseau d'espionnage[485]. En parallèle de ses travaux pour l'état-major, il continue de tenir pour Talleyrand la chronique de la cour de Cassel. Sa neutralité ayant été mise à mal par le passage des troupes de Blücher le 5 octobre, le prince exige des troupes prussiennes qu'elles rétrogradent[486]. Mais, dans le même temps, le prince héritier s'est mis à la tête des troupes prussiennes[487], alimentant les spéculations sur la conduite de l'électorat. Devant l'hésitation clairement affichée de Guillaume I^er^, Bignon le met en garde « des suites auxquelles une conduite imprudente pourrait l'exposer »[488]. Si l'avertissement semble effrayer l'électeur, Bignon confesse ne pas pouvoir « répondre du parti que prendra cette cour »[489]. La nouvelle des victoires de Iéna et d'Auerstadt arrive à Cassel le 18 octobre, perturbant un peu plus l'électeur déjà en plein désarroi[490]. Cependant Bignon ne peut développer les conséquences de la victoire française à Cassel, Clarke l'appelant au quartier-général de Napoléon trois jours après[491]. Cette hypothèse a été évoquée par le ministre des Relations extérieures dès le 23 septembre pour que Bignon communique directement tous ses renseignements à l'état-major[492]. Le départ de Cassel qui se veut provisoire à la mi-octobre s'avère en réalité définitif puisque l'électorat est supprimé. Après l'avoir employé pour une courte mission, Napoléon fait

483 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Casse, vol. 20, fol. 183, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 octobre 1806 : « Je voudrais bien, Monseigneur, pouvoir remplir vos intentions et celle de Sa Majesté en donnant des avis certains sur les mouvements prussiens dans mon voisinage, mais je ne pourrais y parvenir que par quelques sacrifices pécuniaires. J'ai déjà fait quelques dépenses de ce genre ».

484 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. suppl. 4, fol. 282, lettre de Bignon à Clarke, le 28 septembre 1806 : « J'ai l'honneur aussi de vous envoyer (…) une carte de la Hesse par Roscène (…), une autre carte, en quatre feuilles, renfermant aussi le landgraviat de Hesse, mais de plus le pays de Waldeck et d'Eichfeld ».

485 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. suppl. 4, fol. 292, lettre de Bignon à Clarke, le 6 octobre 1806 : « Je trouverai bien des voies pour me procurer quelques informations, particulièrement en ce qui concerne la Westphalie, mais ces voies ne sont pas gratuites ».

486 *Ibid.*

487 *Ibid.* : « Le prince électoral est allé au devant d'elles, revêtu de son uniforme de général prussien et a marché ensuite à leur tête, accompagné du général Blücher ».

488 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 20, fol. 198, lettre de Bignon à Talleyrand, le 14 octobre 1806.

489 *Ibid.*

490 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 20, fol. 204, lettre de Bignon à Talleyrand, le 18 octobre 1806.

491 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 20, fol. 214, lettre de Bignon à Talleyrand, le 21 octobre 1806.

492 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 20, fol. 169, lettre de Talleyrand à Bignon, le 23 septembre 1806 : « Vous pourrez vous-même vous rendre à Mayence aussitôt que vous aurez réunis les renseignements que Sa Majesté désire (…) ».

de Bignon un commissaire impérial en Prusse, changeant brusquement le cours de sa carrière.

Conclusion : Cassel entre continuités et amorces de changements

Les trois ans passés à Cassel constituent une étape décisive pour la carrière de Bignon. Il y expérimente les joies et les vicissitudes d'un poste de moindre importance après celui de Berlin. Le manque d'instructions de Talleyrand, l'absence de transmission des nouvelles européennes lui font cruellement ressentir le peu de prestige attaché à ce poste. Il s'en plaint à plusieurs reprises à son supérieur, notamment lors de la création de la Confédération du Rhin[493]. Toutefois, grâce à son expérience berlinoise, il distingue très rapidement la prégnance de l'influence prussienne à Cassel et en anticipe les arguments[494]. La politique extérieure fluctuante de Frédéric-Guillaume III lui étant connue, il s'étonne peu de la retrouver chez Guillaume I[er], profondément attaché aux Hohenzollern. À l'exception de ce domaine, Bignon s'intéresse peu à la politique de l'électorat où il réside pendant trois ans. Il ne livre aucun détails sur le pays ni sur ses institutions qu'elles soient administratives, militaires ou financières. Il n'entreprend pas non plus de voyages dans ses limites, ne décrit rien de l'environnement géographique et culturel hessois. Son attachement à Cassel est donc très limité. Dans son *Histoire de France*, il n'en parle presque pas et, à chaque fois, ne mentionne ce pays que par rapport à la conduite d'autres. L'électorat surgit lors de la découverte des complots anglais de l'an XII, lors des discussions préliminaires de la Confédération puis lors de la chute de la Prusse. Après avoir évoqué les cas de Drake et de Spencer Smith, Bignon reprend en quelques lignes rapides l'affaire Taylor[495]. Dans le traitement de cet épisode et des

493 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 20, fol. 116, lettre de Bignon à Talleyrand, le 12 août 1806 : « C'est bien dommage que le ministre de France, sans aucun ordre de sa cour et même sans avis officiel de ce qui se passe [c'est le ministre prussien qui lui a montré un exemplaire du traité] n'ait à opposer aux mouvements des ministres des cours de Berlin et de Vienne que le regard de l'indifférence et l'orgueil de son inaction ».

494 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 19, fol. 151, lettre de Bignon à Talleyrand, le 8 thermidor an XIII (27 juillet 1805) : « Une des raisons pour lesquelles M. de Baumbach a cherché à justifier l'électeur c'est que Son Altesse Électorale ayant consulté plusieurs cours relativement au retour de M. Taylor, toutes ont été d'avis que Son Altesse ne pouvait se dispenser de recevoir cet envoyé britannique. J'ai témoigné à M. de Baumbach que je supposais que ce ne serait point sur des avis étrangers que Son Altesse Électorale réglerait sa conduite dont les effets ne seront, en définitif, sensibles que pour elle seule ».

495 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. III, p. 365 : « À Cassel, l'électeur de Hesse, créancier de l'Angleterre pour des sommes considérables, n'osait déclarer au ministre britannique qu'il cessait de le reconnaître, mais il le *suppliait* [nous soulignons] de se retirer. M. Taylor ne sut ni se résigner avec décence, ni résister avec fermeté. Trois fois il céda et se rétracta tour à tour. Parti trois fois de Cassel pour aller errer de ville en ville, de village en village, dans le Nord de l'Allemagne, il revint à Cassel trois fois forcer l'électeur de subir sa présence, sans crainte de la déconsidération produite par le mélange de sa faiblesse et de son impudeur. Il faudra, pour l'en chasser définitivement, les triomphes de la France en 1805 ».

deux suivants, une inflexion historique est d'ailleurs sensible. L'historien minore les agissements de l'électeur, le décrivant esclave des contraintes anglaise et prussienne, sans grande liberté. Du Guillaume I[er] farouchement attaché à la Prusse, Bignon dépeint un prince malhabile qui aurait très bien pu s'attacher à la France. Or toute sa correspondance prouve l'inverse. Cet écart de l'écriture historique se fait au profit de Bignon[496]. En montrant un électeur réputé prussophile proche d'une alliance avec la France, il devient l'agent de cette conversion et la personne qui aurait pu sauver l'électorat supprimé en 1806[497]. Pour autant, le passage de Bignon en Hesse-Cassel se révèle déterminant ; par sa collaboration avec les autorités militaires en 1805 puis en 1806, il appréhende un monde nouveau. En s'y familiarisant, il noue des contacts qui expliquent en partie sa brusque mutation dans l'administration civile.

496 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t.V, p. 31 : « Ce fut un bonheur pour moi d'avoir été appelé auprès de l'Empereur aussitôt après la bataille d'Iéna. Cette circonstance me sauva le désagrément de signer cette terrible note ».

497 Lors de la rédaction de son ouvrage, la Hesse a été restaurée et l'Empire est tombé. Bignon prend alors quelques ménagements.

CHAPITRE 3. BIGNON ADMINISTRATEUR EN ALLEMAGNE : APPRÉHENSION D'UNE INSTITUTION NAISSANTE, 1806-1808

Le choix de Bignon, ministre plénipotentiaire, à un poste d'administration civile s'explique par ses postes à Berlin et à Cassel, de 1799 à 1806. Toutefois la réussite du jeune diplomate comme commissaire impérial n'était pas garantie. Il ignorait tout des mécanismes de l'administration des pays conquis, nouvellement créée et était le seul à Berlin à n'avoir aucune expérience financière, contrairement à Daru, La Bouillerie et Estève[1]. Pourtant, sa nomination à l'automne 1807 au poste d'administrateur général des finances et des domaines démontre son intégration complète dans ce monde. Entre 1806 et 1807, Bignon multiplie en effet les tâches en tout genre : il participe aux cérémonies officielles dirigées par le gouverneur de Berlin, le général Clarke, remplit les attributions inhérentes à sa fonction de commissaire, de nature financière et politique essentiellement, s'acquitte de nombreuses missions pour l'administration militaire et s'implique aux côtés de Daru, intendant général de

1 Martin Estève (1772-1853) : montpelliérain, il entre dans les services de paierie de l'armée en 1792. En 1796, il est payeur-adjoint de l'armée d'Italie et se fait apprécier de Bonaparte qu'il suit en Égypte. Trésorier du gouvernement en 1801, il devient trésorier de l'Empire en 1804 puis est chargé en 1806 de gérer les finances prussiennes. En 1808, il est nommé trésorier général de la Couronne, charge qu'il conserve jusqu'en 1811.

la Grande Armée et des pays conquis, dans les négociations avec la Prusse.

Le zèle déployé trouve sa récompense dans la nomination de l'automne 1807, bien que Bignon eût préféré retourner à des fonctions diplomatiques. Désormais, administrateur général des finances et des domaines, il concentre ses efforts sur les problèmes financiers prussiens. Il ne néglige pas non plus de seconder Daru en quelques occasions, notamment lorsque les autorités prussiennes renâclent à obéir à l'administration française.

L'étude des deux fonctions de Bignon à Berlin permet d'appréhender la formation d'une nouvelle institution, l'administration civile des pays conquis. Ébauchée durant la campagne d'Austerlitz, elle ne fonctionne réellement qu'à partir de 1806. À cette date, l'administration française s'implante en Prusse pendant deux longues années, ce qui l'amène nécessairement à se développer et à se confronter aux réalités d'un pays asservi. Ses contours mal définis encore en 1807 s'affinent lors du second poste de Bignon, au cours de l'année 1808. De fait, en 1807, elle se fonde encore sur des relations personnelles tandis qu'en 1808 elle se normalise et se distingue clairement de l'administration militaire avec qui elle ne collabore plus.

1. Un commissaire impérial aux activités multiples, 1806-1807

Les défaites militaires foudroyantes d'Iéna et d'Auerstadt le 14 octobre 1806 précipitent la Prusse dans une des pires catastrophes de son histoire. Alors que le roi Frédéric-Guillaume III est réfugié à l'extrême est de son royaume, Napoléon décide d'occuper les territoires conquis par les armes et d'y implanter une administration française à laquelle doivent se subordonner toutes les autorités prussiennes. Cette administration se met en place durant les mois d'octobre et de novembre 1806. Elle a pour objectif de prendre possession de toutes les institutions financières, destinées à payer la formidable indemnité imposée par Napoléon. Bien que ce soit la tâche principale de Bignon, le commissaire impérial se trouve mêlé à d'autres activités ; militaires et diplomatiques avec Clarke, politiques avec Daru. De cette année si riche, Bignon tire un enseignement, lisible des années plus tard dans son *Histoire de France* où il n'hésite pas parfois à réécrire les événements vécus et observés.

La mise en place de l'administration française

La marche à la guerre prussienne, 1805-1806

Lorsque Bignon quitte Berlin en juillet 1803, les relations entre la France et la Prusse se sont stabilisées : malgré l'absence d'alliance, les avantages accordés par la France lors du traité de Paris sur les indemnités allemandes (le 23 mai 1802) laissent penser que la Prusse adoptera une posture favorable à la France en cas de nécessité. Commune aux dirigeants français, cette pensée revient à placer la Prusse dans une situation d'infériorité vis-à-vis de la France. Or, le cabinet berlinois supporte de plus en plus mal cette attitude et l'absence de marge de

manœuvre qui découle de sa position géographique, encastrée entre la France et la Russie. Dès le mois de juillet 1803, l'annexion du Hanovre par la France, en dépit de ses protestations antérieures, lui signale sa perte de crédit auprès de la République française qui ne respecte plus la zone de neutralité définie en 1795. Cette violation française nuit à la Prusse qui, aux yeux des princes allemands du Nord, apparaît incapable de défendre les acquis des traités et leurs propres avantages[2]. L'échec de la neutralité devient patent, l'année suivante, quand des troupes françaises traversent l'Elbe à Hambourg, le 24 octobre 1804, pour y enlever un agent britannique Sir Georges Rumbold, accrédité par le roi de Prusse. Impuissant, le sénat d'Hambourg se tourne vers la Prusse, garante de la zone neutre, qui menace la France d'une guerre si elle ne libère pas l'agent anglais. À la surprise générale, Napoléon le fait relâcher. Mais la Prusse adopte désormais une posture très méfiante : elle refuse l'alliance proposée par Laforest et Duroc en août 1805 et se rapproche de la Russie. Cependant, elle ne résout pas à choisir entre les deux pays et ce dilemme « s'installe dans l'antichambre du pouvoir »[3]. Rappelé de sa retraite, Haugwitz conseille une posture prudente tandis qu'Hardenberg propose un alignement sur la Russie. Davantage que les hommes, ce sont les événements internationaux qui font peser la balance d'un côté puis de l'autre. Ainsi, le passage de détachements français dans les principautés d'Ansbach et de Bayreuth en octobre 1805 incite la Prusse à se rapprocher de la Russie qui veut obtenir un droit de passage pour ses troupes, en cas de conflit avec la France. La visite d'Alexandre I[er] à Berlin le 25 octobre[4] convainc le roi Frédéric-Guillaume III de signer le traité de Postdam. Il s'y engage à proposer à Napoléon sa médiation armée sur des bases très favorables à la coalition, proches du traité de Lunéville[5]. Après des contretemps, Haugwitz part porter l'ultimatum à Napoléon, mais arrive juste avant Austerlitz. Il attend le résultat de la bataille avant de lui offrir ses félicitations. Conscient du choix initial de la Prusse, Napoléon lui fait signer une première alliance le 15 décembre à Schönbrunn, par laquelle la Prusse échange Clèves, Neuchâtel et Ansbach pour gagner le Hanovre. Cependant, comme le roi essaye de temporiser avant de ratifier la convention imposée, Napoléon exaspéré augmente ses revendications et prescrit un nouveau traité, signé le 15 février à Paris. Devant cette conduite, le ministre anglais Fox condamne publiquement

2 Christopher Clark, *Histoire de la Prusse…*, p. 295.
3 Christopher Clark, *Histoire de la Prusse…,* p. 301.
4 C'est durant cette visite que les deux souverains et la reine Louise se promettent une amitié éternelle devant le tombeau de Frédéric II.
5 Michel Kerautret, *Histoire de la Prusse…*, p. 266.

« la conduite de la Prusse [qui] réunit ce que la rapacité à d'odieux avec tout ce qu'il y a de méprisable dans la servilité »[6]. À cette date, l'opinion publique prussienne est partagée. Un courant libéral favorable à la France émane des classes plutôt populaires, emmenées par Heinrich von Bülow[7] et Friederich Buchholz[8]. Mais un parti violemment anti-français composé de jeunes officiers, dont la reine Louise se fait l'égérie, dénoncent l'abaissement de la Prusse et sa perte de crédit auprès des autres monarques européens. Pour autant, le roi semble décidé à accepter l'alliance française et la guerre contre le Royaume-Uni, la démission d'Hardenberg en mars 1806 illustrant son alignement sur la France. En réalité, Frédéric-Guillaume III reprend officieusement contact avec la Russie, par l'intermédiaire de ce même Hardenberg, sans en informer ses ministres du Cabinet, Haugwitz, Lombard et Beyme. Il tente ainsi maladroitement de garder le contrôle de sa politique et de maintenir la Prusse dans un état neutre. Toutefois il ne réussit qu'à enchevêtrer davantage les fils de sa politique extérieure : le ministre russe Czartoryski[9] confie au tsar que « pendant qu'on s'expliquait avec le ministère secret, celui officiel allait toujours son train, qu'à la fin les deux espèces sous lesquelles la Prusse apparaissait alternativement s'embrouillaient tellement que ni la Prusse, ni la Russie ne savaient en dernière analyse où elles sont l'une envers l'autre »[10]. Ce jeu de funambule ne peut durer et à l'automne 1806, la rupture entre la France et la Prusse est consommée : la création de la Confédération du Rhin où la Prusse n'a pas sa place[11], les négociations secrètes entre la France et l'Angleterre portant sur la restitution du Hanovre et les lourdes pertes économiques consécutives aux mesures douanières de la France[12] poussent le

6 Cité dans Michel Kerautret, *Histoire de la Prusse…,* p. 267.

7 Heinrich von Bülow (1757-1807) : militaire, il s'engage dans l'armée prussienne en 1773. Après seize ans de service, il part en Amérique. À son retour en Europe, il commence une carrière de publiciste à Berlin. Emprisonné pour la teneur ses écrits, il meurt à Riga en 1807.

8 Friederich Buchholz (1768-1843) : après des études à l'Université de théologie de Halle, il se lance dans une carrière d'écrivain et publie le *Nouveau Léviathan*. Il y qualifie Napoléon de « héros de notre temps ».

9 Adam Czartoryski (1770-1861) : polonais, il se bat contre la Russie en 1793 avant d'y être appelé en 1795. Il développe une très forte amitié avec le futur Alexandre Ier. En 1804, il devient son ministre des Affaires extérieures et s'y montre opposé à la France. Alexandre le destitue de son poste en 1806. En 1831, il dirige la nouvelle Pologne avant de quitter son poste devant les revendications polonaises. Il part en exil en France en 1833, Joseph Waclaw Zawadzki, *A man of honour Adam Czartoryski as a Stateman of Russia and Poland 1795-1831*, Oxford, Clarendon Press, 1993.

10 Cité dans Brendan Simms, *The impact of Napoleon…*, p. 263.

11 La Confédération est créée le 12 juillet 1806 et permet à la France de disposer d'une Allemagne acquise à sa cause. Marcel Dunan, *Napoléon et l'Allemagne…* : « La Confédération du Rhin fait de Napoléon l'empereur d'Allemagne. La Prusse était l'alliée naturelle de la France quand le sceptre dominait à Vienne ; elle devient son ennemi si le sceptre passe à Paris ».

12 Par le traité du 15 février, la Prusse a fermé ses ports à l'Angleterre qui a riposté en interdisant tout commerce avec la Prusse, et en bloquant les estuaires de l'Ems, du Weser, de l'Elbe et du Trave.

roi à mettre fin aux ambiguïtés de la neutralité. Il signe des accords préliminaires avec la Russie le 24 juillet 1806, décrète la mobilisation le 8 août et, dans une lettre du 26 septembre, exige de l'Empereur français la restitution des territoires prussiens du Bas-Rhin. D'abord incrédule[13], Napoléon juge impossible une guerre prussienne car elle n'a d'autre alliée que la Saxe, la Russie restant dans l'expectative[14]. Il ordonne la concentration des troupes françaises le 15 septembre seulement, écrivant avec confiance à son frère Joseph dès le 13 : « Sous peu de jours, elle [la Prusse] aura désarmé ou sera écrasée »[15]. La double bataille d'Iéna et d'Auerstadt le 14 octobre 1806 scelle le sort de la Prusse : devant l'avancée inexorable des troupes françaises, le roi et ses ministres fuient à travers toute la Prusse. Le 27 octobre, Napoléon effectue « une entrée solennelle à Berlin »[16], « par le plus beau temps du monde »[17].

L'organisation de l'administration française d'occupation

Napoléon pénètre dans une capitale désertée par les autorités prussiennes. La Reine a quitté la ville dès la défaite d'Iéna connue. Le gouverneur de Berlin, Schulenburg[18], a fait transporter les caisses royales à Stettin avec les papiers les plus importants, mais « a négligé de sauver des effets militaires précieux pour la continuation de la guerre »[19] avant de se réfugier dans une ville plus lointaine. Aussi Napoléon ne trouve-t-il que le gendre du gouverneur, le prince Hatzfeld[20] pour pallier l'absence d'institutions. Il le fait nommer gouverneur civil par le Conseil municipal, en attendant de réorganiser l'ensemble de l'administration. Car, entre temps, la guerre continue puisque Frédéric-Guillaume refuse les ouvertures de Napoléon au début du mois de novembre, espérant beaucoup de l'armée russe

13 Lettre de Napoléon à Talleyrand, le 12 septembre 1806, *Correspondance générale de Napoléon Bonaparte …,* t. VI, p. 826, lettre n°12913 : « L'idée que la Prusse peut s'engager seule contre moi est si ridicule qu'elle ne mérite pas d'être discutée. (…) Ce cabinet est tellement méprisable, son souverain tellement sans caractère et sa cour tellement dominée par de jeunes officiers qui voudraient tenter les aventures, qu'il n'y a pas à compter sur cette puissance ».

14 Jean-Guillaume Lombard, *Matériaux pour servir à l'histoire des années 1805, 1806 et 1807*, Paris, Colnet, 1808, p. 173 : « La nation semblait célébrer une fête quand elle aurait dû prendre le deuil. (…) Nous, avec mille raisons de craindre, nous ne combinions rien pour le cas d'un premier désastre. »

15 Lettre de Napoléon à Joseph, roi de Naples, le 13 septembre 1806, *Correspondance générale de Napoléon Bonaparte …*, t. VI, p. 834, lettre n°12924.

16 *21e Bulletin de la Grande Armée,* le 28 octobre 1806.

17 *Moniteur universel*, le 4 novembre 1806.

18 Friederich von Schulenburg (1742-1815) : ministre prussien.

19 Jean-Guillaume Lombard, *Matériaux pour servir à l'histoire…*, p. 184

20 François-Louis de Hatzfeld, prince (1756-1827) : général, il devient gouverneur de Berlin en 1806. Ayant envoyé une lettre contenant des renseignements militaires à Frédéric-Guillaume III, il est condamné à mort avant que Napoléon ne le gracie.

qui vient de se mettre en marche. Après la bataille d'Eylau les 7 et 8 février 1807, il renouvelle l'alliance russe le 26 avril. Les opérations militaires ne cessent qu'après la défaite russe de Friedland le 14 juin et la chute de la forteresse prussienne de Königsberg le 19 juin, qui amènent enfin Alexandre et Frédéric-Guillaume à la table des négociations. Dans l'intervalle, Napoléon a mis sur pied une administration civile et militaire destinée à gérer toutes les provinces conquises par les Français à des fins essentiellement financières. Le décret du 3 novembre les définit et les organise : elles sont réparties en quatre départements, Berlin, Custrin[21], Stettin[22] et Magdebourg.[23] Le département de Berlin[24] est lui-même divisé en quatre provinces, la marche d'Ukraine[25], la Prignitz[26], la Vieille-Marche[27] et la Moyenne-Marche[28]. Le département de Custrin comprend la nouvelle Marche, celui de Stettin la Poméranie et celui de Magdebourg le duché de Magdebourg, le comté de Mansfeld, le cercle de Saale et la ville de Halle. Au niveau inférieur, la subdivision prussienne des cercles est conservée. Toutes les autorités locales sont maintenues à la condition de prêter un serment de fidélité à Napoléon I[er]. Chaque province est dirigée militairement par un commandant militaire français, qui rend compte au gouverneur général établi à Berlin. Chargé du gouvernement militaire, de la police, il représente l'Empereur en son absence et dépend du major général, Berthier[29]. Pour le civil, chaque province est soumise à un intendant aux fonctions proches des préfets, chaque département dépend d'un commissaire impérial, et l'administration générale est confiée à un administrateur général des finances et des domaines ainsi qu'à un receveur général des contributions, sous la surveillance de l'intendant général, Daru. C'est à l'article 26 de ce décret

21 Custrin : place-forte stratégique, chef-lieu du Brandebourg et de la Nouvelle-Marche, à 80 kilomètres à l'est de Berlin, aujourd'hui en Pologne.

22 Stettin : chef-lieu de la Poméranie occidentale, au bord de l'Oder, situé à 130 kilomètres à l'est de Berlin, aujourd'hui en Pologne.

23 Magdebourg : chef-lieu de la Saxe-Anhalt, situé à 123 km de Berlin.

24 Le département de Berlin est indifféremment appelé par les Français la Marche électorale ou la Marche électorale de Brandebourg.

25 La marche d'Ukraine ou de l'Ucker est située à une soixantaine de kilomètres au Nord-Est de Berlin. Ses villes les plus importantes sont Prenzlau et Templin.

26 La Prignitz est située entre le Brandebourg et le Mecklembourg. Les villes les plus importantes sont Wittenberge, Perleberg, Pritzwalk et Kyritz.

27 La Vieille-Marche est située entre Hambourg et Magdebourg. Les villes les plus importantes sont Stendal et Tangermünde.

28 La Moyenne-Marche s'organise autour des villes de Berlin, de Postdam, de Charlottenbourg et de Francfort-sur-Oder.

29 Louis-Alexandre Berthier, prince de Neuchâtel (1753-1815) : militaire, il est reçu à l'École royale de Mézières en 1764 et commence une brillante carrière militaire. Destitué en 1792, il réintègre l'armée en 1795 et se lie avec Bonaparte en Italie. Il occupe des hauts postes dans l'état major : maréchal en 1804, major général de la Grande Armée en 1805, prince de Wagram en 1809.

que Bignon est nommé commissaire impérial du département de Berlin. Il se trouve effectivement au quartier-général de Napoléon à Berlin quand l'Empereur organise l'occupation française. Dès le 21 octobre, il a appelé Bignon, alors à Cassel, à « se rendre sur le champ auprès de lui »[30]. L'Empereur veut discuter avec lui du sort de l'Électeur, comme Bignon le rapporte au sixième tome de son *Histoire de France* :

> Lorsque le 25 octobre, l'Empereur dictait à Postdam la note qui annonçait à l'Électeur l'occupation militaire de son pays, il n'avait pas encore pris, sur la dépossession de ce prince, une résolution définitive. Deux plénipotentiaires de l'électeur, le baron de Malsbourg et le général Leppel, accoururent au quartier-général français pour réclamer la conservation de la souveraineté de la Hesse dans sa famille. (…) C'est moi qui instruisis de ces faits le général Duroc, et il en parla à l'Empereur pendant son déjeuner. Je fus appelé aussitôt. L'Empereur me questionna sur les propositions qu'apportaient les Envoyés de l'électeur. Je les lui exposai. (…) Ces offres ne furent point brusquement rejetées : l'Empereur s'y arrêta, l'idée d'un corps de douze mille hommes de bonnes troupes qui pouvait être mise de suite à sa disposition le frappa particulièrement ; il me fit diverses questions sur les troupes hessoisses, sur certaines qualités de l'Électeur (son esprit d'ordre et de fermeté) qui ne lui déplaisaient pas, et mes réponses, conformes d'ailleurs à la vérité, semblèrent fixer son attention d'un manière favorable. Il parla pendant quelques minutes de façon à me donner l'espoir qu'il allait accepter les propositions de l'Électeur, lorsque, s'interrompant tout à coup et changeant brusquement de ton : « Bah... Burnswick, Nassau, Cassel, tous ces princes-là sont essentiellement anglais, ils ne seront jamais nos amis »[31].

Après cette entrevue, Napoléon le charge de visiter la prison de Spandau[32], près de Berlin, « où l'on croyait qu'il se trouvait des prisonniers d'État pour opinions politiques. On nommait particulièrement le lieutenant-colonel Bulow [Bülow] »[33], ce qui s'avère dénué de fondement. Bignon gagne ensuite Berlin pour y rendre compte de sa mission et s'enquérir de son prochain poste, puisque l'Électorat de Cassel a été envahi et supprimé. À sa grande stupéfaction, il apprend sa nomination comme commissaire impérial du département de Berlin, à effet immédiat. Il s'y installe immédiatement pour remplir ses nouvelles fonctions.

30 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 21, fol. 214, lettre de Bignon à Talleyrand, le 21 octobre 1806.

31 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VI, p. 34-35.

32 Lettre de Napoléon I[er] à Bignon, le 25 octobre 1806, *Correspondance générale de Napoléon Bonaparte…,* t. VI, p. 1033, lettre n°13328 : « Mon intention est que vous preniez les ordres du major général pour vous rendre à Spandau et y remplir la mission suivante : il y a 300 prisonniers d'État à Spandau : vous verrez les écrous, les interrogerez les uns après l'autre et m'en rendez compte ».

33 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VI, p. 12.

La première tâche de Bignon : la prestation de serment

L'ancrage de la nouvelle administration française ne peut devenir effective qu'après la prestation de serment des autorités prussiennes, qui doivent reconnaître Napoléon comme la source du pouvoir. Définie à l'article 7 du décret du 3 novembre 1806, la formulation exacte en est la suivante : « Je jure d'exercer loyalement l'autorité qui m'est confiée par Sa Majesté l'Empereur des Français, roi d'Italie ; de ne m'en servir que pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique ; de concourir de tout mon pouvoir à l'exécution des mesures qui seront ordonnées pour le service de l'armée française et de n'entretenir aucune correspondance avec ses ennemis »[34]. Les modalités de prestation sont énoncées à l'article suivant : « Ce serment sera prêté entre les mains des commandants militaires et des intendants dont il sera parlé ci-après et que nous nommons nos commissaires à cet effet. Il en sera dressé un procès verbal dans lequel seront relatés les noms de tous les membres composant les autorités désignées ci-après »[35]. Cet acte est complètement inhabituel : Napoléon ne l'a pas imposé en Autriche, ni lors de la première occupation en 1805, ni lors de la seconde en 1809, pourtant plus longue. Il démontre d'une part la ferme résolution impériale de subordonner la Prusse à son pouvoir, et d'autre part sa volonté de ne pas ménager le roi de Prusse, en rongeant le lien qui l'unit à son peuple. La prestation de ce serment est voulue à tous les niveaux de la hiérarchie administrative prussienne. À Berlin, cinq ministres – qui n'ont pas suivi le roi dans sa fuite – sont appelés à le prononcer devant Clarke, gouverneur général de Berlin et en présence de Bignon. En tant que commissaire du département de Berlin et intendant de la province de la Moyenne-Marche, il doit en dresser le procès-verbal. Il rapporte dans son *Histoire de France* les réticences de ces ministres à prêter pareil serment, et les conseils qu'il leur a donnés. Il met en balance une résistance absurde à la nécessité de composer avec l'ennemi pour sauver ce qui peut l'être :

> La prestation de ce serment eut lieu avec solennité dans une salle du palais, devant un trône décoré des armoiries impériales de France, à côté duquel se tenait debout le général Clarke, gouverneur de Berlin. (…) En qualité de commissaire impérial, je dressai le procès verbal de cette étrange cérémonie, le baron de Reden, chargé du département des mines, m'exprima sa profonde répugnance à se séparer ainsi de son souverain. Je lui représentai que, s'il ne continuait pas à diriger ce département, l'administration française ne songerait qu'à verser le plus de produits possibles dans les caisses de

34 Décret du 3 novembre 1806, titre 2 « Des autorités locales », article 7.
35 Décret du 3 novembre 1806, titre 2 « Des autorités locales », article 8.

> l'armée sans s'inquiéter de détruire tous ses beaux établissements ; que si, au contraire il en conservait la surveillance, nous nous contenterions de cueillir le fruit sans couper l'arbre par le pied. Il se rendit à ces raisons, mais les larmes aux yeux, se condamnant à paraître infidèle au roi pour lui sauver quelques débris.[36]

L'anecdote présente toutes les caractéristiques de la vraisemblance et atteste des liens de familiarité entretenus par le diplomate avec les autorités prussiennes. Par ailleurs, elle semble établir une certaine distance de Bignon par rapport aux obligations de sa fonction : le Français n'apparaît pas à son aise dans la position du vainqueur intraitable. Cette posture peut être le fruit d'une réécriture, mais préfigure aussi l'inconfort dont Bignon témoignera quelques mois plus tard dans sa correspondance. Préalable indispensable à toute implantation longue, le serment prêté permet aux administrateurs français d'exercer leurs nouvelles fonctions dans les meilleures circonstances possibles puisque l'administration prussienne se subordonne à celle française.

Un commissaire impérial partagé entre administrations financière et militaire

Pendant la période qui s'étend du mois de novembre 1806 à celui d'octobre 1807, Bignon s'occupe tout à la fois de remplir les fonctions financières consécutives à sa place de commissaire impérial et d'exécuter les ordres que lui donne Clarke, pourtant gouverneur militaire de Berlin et chargé uniquement des questions d'ordre public.

Les débuts de Bignon dans l'administration civile

Les fonctions civiles de Bignon sont multiples. Commissaire impérial, il doit « assister aux assemblées de la Chambre des guerres et des domaines, faire tenir registre des délibérations et veiller au bien du service [de l'Empereur] »[37]. Également intendant, il lui faut « remplir les fonctions de préfet et d'intendant des finances »[38]. Si sa première attribution n'est que vaguement définie dans le décret du 3 novembre, en revanche la seconde se voit attribuer des activités précises. L'intendant doit prendre possession de tous les magasins, caisses et domaines appartenant au roi de Prusse, il dirige la perception des impositions, l'administration des domaines, des mines et des salines et la rentrée des contributions extraordinaires, le tout

36 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VI, p. 51-52.
37 Décret du 3 novembre 1806, « titre 3 : de l'administration générale », article 12.
38 Décret du 3 novembre 1806, « titre 3 : de l'administration générale », article 13.

sous le contrôle du commissaire. La tâche ne manque donc pas et ne cesse de se complexifier. En effet, l'intendant perçoit tous les impôts normalement levés par l'administration prussienne ainsi que les contributions imposées par l'Empereur dès le 15 octobre. À cette date, Napoléon décide d'une première contribution pour les états de la Prusse, en deçà de la Vistule, de 100 millions de francs, ce qui fait peser sur la seule ville de Berlin une charge de 10 millions de francs. Une des missions de Bignon est donc de veiller au bon recouvrement de cette somme. Pour cela, il surveille la mise en place de comités de recouvrements dans la Moyenne-Marche et dans tout le département de Berlin. Les comités se composent de notables qui versent le montant demandé à l'intendance. À cette contribution extraordinaire s'ajoutent des réquisitions financières constantes qui sont nécessaires au bon fonctionnement de l'armée française. Leur caractère obligatoire conduit l'administrateur général des finances et des domaines, Estève, à autoriser la déduction des réquisitions à la contribution extraordinaire dans des cas très précis. Il décrit à Bignon la marche à observer pour de semblables cas, dans une lettre du 31 janvier 1807 :

> MM. les commissaires de la commission de recouvrement feront transcrire sur des registres particuliers les bordereaux régularisés de toutes les fournitures faites au moyen de réquisitions frappées, soit sur des communes soit sur des particuliers: ils auront soin de désigner la nature des objets, les villes, les villages, ou particuliers qui les auront fournis. Ils spécifieront aussi le jour de la livraison, la date de la réquisition et l'autorité qui l'aura donnée. Ensuite ils s'occuperont du remboursement du prix de ces objets par des déductions sur la contribution extraordinaire [39].

Ce mode opératoire est rapidement adopté par les autorités françaises civiles et militaires, qui ont conscience que les finances des villes ne sont pas extensibles à l'infini. Clarke rapporte d'ailleurs à Napoléon le 18 juillet 1807 que « la ville de Berlin a versé un million et doit tout au plus deux millions et demi car il faut compter ce qu'elle a versé en fournitures d'habits, ce qui se monte à une somme considérable »[40]. Le gouverneur général n'y ajoute toutefois pas le coût de logement des 15 000 soldats durant les deux ans d'occupation. La situation à Berlin devient vite « globalement catastrophique »[41], ce que Clarke souligne à plusieurs reprises dans sa correspondance quotidienne avec Napoléon[42]. Cela explique que les

39 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 102, fol. 43, lettre d'Estève à Bignon, le 31 janvier 1807.

40 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 89, fol. 96, lettre de Clarke à Napoléon Ier, le 18 juillet 1807.

41 Michel Kerautret, « Berlin », *Dictionnaire Napoléon…,* t. I, p. 207.

42 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 89, fol. 100, lettre de Clarke à Napoléon Ier le 24 juillet 1807 : « La confiance en Votre Majesté et en nous a été beaucoup plus grande qu'à Vienne, cependant ce pays-ci est plus

Berlinois oublient rapidement la sympathie curieuse[43] ressentie vis-à-vis des Français à leur arrivée dans la capitale. Dès l'automne 1807, la ville se trouve « au bord de la ruine »[44].

Une autre mesure concomitante, destinée à soulager temporairement les finances prussiennes, est prise par Estève. Il décide que les fonds nécessaires en numéraire pour le paiement des fournitures de l'armée française sont à prendre sur la caisse du comité de recouvrement pour « rendre de suite à la circulation le numéraire qui en est tiré instantanément »[45]. Il demande à Bignon de transmettre cet ordre à tous les comités de recouvrement du département de Berlin.

Ces manipulations financières complexes ne forment qu'une petite partie des fonctions de Bignon qui doit aussi appréhender les institutions financières ordinaires de la Prusse. Grâce à un important travail de recherche dans les archives restées sur place et à une collaboration plus ou moins forcée des Prussiens, l'administrateur général et les commissaires impériaux continuent de faire rentrer les différents impôts prussiens, tels les revenus sur les domaines et la forêt, la contribution foncière, les accises et péages, les droits de transit, les droits sur les timbres et cartes, sur les salines, sur les mines et usines, sur les postes, sur l'Hôtel des monnaies, sur l'administration du bois de chauffage et sur la manufacture de porcelaine à Berlin[46]. Ces rentrées d'argent se font dans les caisses des receveurs de chaque province qui dépendent du receveur général des contributions, La Bouillerie[47], installé à Berlin. Chaque versement dans les caisses est justifié par un procès-verbal rédigé par l'intendant qui les envoie au commissaire toutes les quinzaines pour être transmis ensuite à l'administrateur général et à l'intendant général[48]. Les impositions ainsi récupérées jointes aux contributions

pauvre que l'Autriche et a bien plus souffert ».

43 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Les Français en Prusse 1807-1808, d'après des documents contemporains recueillis en Allemagne,* Paris, Didier, 1872, p. 117.

44 Karl Obermann, « La Prusse sous l'occupation française, 1807-1813 », dans Robert Devleeshouver [*et alii*] L*es Pays sous domination française, 1799-1814,* Paris, Centre de documentation universitaire, 1968, p. 161.

45 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 102, lettre de Bignon au comité de contribution de la Marche électorale, le 27 décembre 1806.

46 AN, 136 AP 1, « Administration générale des finances, arrondissement de Berlin, 1808 ».

47 François-Marie de La Bouillerie, comte (1764-1833) : fils d'un trésorier des finances de la généralité de Tours, il suit la carrière de son père et devient trésorier de troupes dès 1783. Il participe de cette manière aux campagnes d'Italie et du Rhin puis est nommé trésorier de la Grande Armée et receveur général des contributions de guerre dans les pays conquis d'Allemagne en 1805, puis d'Autriche en 1809. En 1810, il reçoit la charge de trésorier général du Domaine extraordinaire, ce qui ne l'empêche pas de se rallier aux Bourbons en 1814.

48 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon le 23 octobre 1807 : « Je vous prie de bien vouloir envoyer cette circulaire aux intendants de l'arrondissement de Berlin portant sur les états de la deuxième quinzaine de septembre ».

extraordinaires sont déposées dans la caisse du Trésor de l'armée, créée le 28 octobre 1805 et confiée à La Bouillerie. Cette caisse est distincte de celle du Domaine de la Couronne et sert tacitement aux dépenses de l'armée qui ne doit rien coûter à la France. Un cadre plus strict viendra régir cette institution par le sénatus-consulte du 30 janvier 1810[49] et la dégager de la mouvance de l'intendance générale de la Grande Armée et des pays conquis, apparue en 1805.

Enfin, comme commissaire impérial de la Marche électorale, Bignon est chargé de veiller à l'approvisionnement de toutes ses provinces, et notamment de la ville de Berlin, pour subvenir, à la fois, aux besoins de l'armée française[50] et à ceux des populations. À partir d'une note repérant les blés autour de la ville de Berlin, Daru lui demande de la sorte de se renseigner sur « la partie de ces blés qui appartient au domaine, aux princes ou aux seigneurs de la Cour » pour ensuite les obliger à le livrer à la ville de Berlin[51]. Comme pour les affaires financières, l'interlocuteur principal de l'intendant est la Chambre provinciale des guerres et des domaines. « Elle est composée d'un président, d'un ou deux directeurs et d'un certain nombre de conseillers, qu'on appelle conseiller de guerre et des domaines »[52]. Son ressort est variable mais, les limites de la Chambre de Berlin correspondent au découpage français puisqu'elle s'étend sur les 4 provinces, de la marche Ukrainienne, de Prignitz, de la Vieille-Marche et de la Moyenne Marche. Bignon adresse les demandes impératives de l'administration française et les ordres de réquisition de l'armée à la Chambre qui les transmet ensuite à sa propre administration pour les exécuter au plus vite. Rouage essentiel du dispositif, elle est entièrement subordonnée à l'occupant français, mais a gardé sa place en haut de la hiérarchie prussienne.

À ces activités de nature essentiellement financière, Bignon en ajoute d'autres, liées à sa proximité du pouvoir militaire, également établi à Berlin.

Une grande porosité entre l'administration civile et militaire

Les activités financières amènent plusieurs fois le commissaire impérial à recourir à

49 Michel Bruguière, « Le domaine extraordinaire », *Dictionnaire Napoléon…,* t. I, p. 656 et Jean Tulard, *Le Grand Empire…*, « Le domaine extraordinaire », p. 217-223.

50 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 28 mars : « Il est impératif de pourvoir à l'approvisionnement de l'armée dans la ville et dans la province de Berlin. »

51 AN, 138 AP 26, lettre de Daru à Bignon, le 14 novembre 1806, réponse de Bignon le 16 novembre : « Tous ces baillis sont des fermiers des domaines royaux. »

52 AN, 138 AP 138, fol. 4-6, « Rapport général sur l'organisation de la Prusse. »

l'administration militaire, notamment lorsque les particuliers prussiens sont en retard dans le paiement de la contribution extraordinaire. Sur ordre de l'administrateur général, il prend contact avec Clarke, équivalent militaire de l'administrateur général, afin de lui demander « d'envoyer des garnissaires chez ces habitants »[53]. Cette démarche assez rare ne se justifie que par « l'obligation où [est Estève] de présenter enfin des résultats satisfaisants sur la perception de la contribution extraordinaire »[54]. Elle démontre l'assistance que se prêtent les deux administrations, car Clarke n'hésite pas non plus à demander, de manière impérative, des services à Bignon, tous en lien avec le domaine militaire.

Deux catégories de services sont à distinguer, ceux où Bignon n'est qu'une courroie de transmission des ordres de Clarke à la Chambre des guerres et des domaines, et ceux où il joue un rôle plus actif. Dans le premier des cas, les communications à la Chambre des guerres et des domaines portent sur des sujets variés. Le 22 janvier 1807, le gouverneur souhaite qu'elle réquisitionne des voitures pour convoyer une partie de la solde militaire de Custrin à Varsovie[55]. Le 23 avril, il lui impose les charges financières de la réfection de l'hôpital militaire de Francfort-sur-Oder, pourtant décidée par un colonel français[56]. Le 7 juin, il lui confie les recherches d'un cheval échappé sur la route de Postdam à Berlin[57]. Le 4 août, il lui demande des renseignements sur la situation et les revenus à donner à une veuve de guerre d'un roulier[58]. Le lendemain, il lui assigne les dépenses liées à la reconstruction d'un pont en ruines sur la Prignitz, qui, pour l'instant, oblige à « faire faire un long détour à l'artillerie et à la cavalerie pour les faire passer à gué »[59]. Arguant que ce pont servira davantage aux Prussiens qu'aux Français, appelés à quitter la Prusse[60], le général attend que la Chambre prenne les dépenses à son compte. Parmi ces quelques affaires, la plus importante consiste à surveiller la création de la gendarmerie, prévue par le décret du 3 novembre 1806, au titre 5. Le décret prévoit que seront organisées « dans les arrondissements [des provinces] des brigades de gendarmerie, composées chacune de six hommes choisis parmi les propriétaires

53 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 107, lettre de Bignon à Clarke, le 26 mai 1807.
54 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 107, lettre d'Estève à Clarke, le 26 mai 1807.
55 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 90, lettre de Clarke à Bignon, le 22 janvier 1807.
56 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 91, lettre de Clarke à Bignon, le 23 avril 1807.
57 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 91, lettre de Clarke à Bignon, le 7 juin 1807.
58 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 92, lettre de Clarke à Bignon, le 4 août 1807.
59 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 92, lettre de Clarke à Bignon, le 5 août 1807.
60 *Ibid.*

du pays »[61]. Elles sont chargées de « maintenir la tranquillité du pays et d'y faire respecter les personnes et les propriétés »[62], sous le commandement du gouverneur général français[63]. Aussi, dès le 23 janvier, Clarke mande-t-il à Bignon le soin de « donner des ordres à la Chambre électorale « pour que cette gendarmerie soit mise incessamment en activité, et pour qu'elle se conforme aux ordres qu'[il] lui [a] déjà fait parvenir »[64]. De fait, la Chambre manifeste une certaine réticence à obéir aux ordres de Clarke. Afin de retarder la mise en place de ces brigades, elle multiplie les demandes annexes, telles le port d'un uniforme spécifique[65]. Elle se refuse d'ailleurs « à prendre des mesures pour mettre la gendarmerie en activité de servir »[66] et ne transmet pas aux différents cercles les brevets de brigadiers et de gendarmes, émis par Clarke. L'affaire traînant en longueur, Clarke s'impatiente[67] et enjoint à Bignon de « bien donner des ordres pour que la gendarmerie de la marche Électorale soit mise incessamment en fonction [et de lui] rendre compte de tout ce qu'[il] aura fait à cet égard »[68].

Outre ces occupations, Bignon se voit remettre des services plus conséquents où il agit seul, sans l'aide de l'administration prussienne. Une partie concerne des requêtes particulières que Clarke lui confie afin qu'il lui donne son avis ou qu'il résolve le problème posé par la demande du particulier. Par exemple, le commissaire impérial doit « prendre quelques renseignements sur une affaire [relative] à un sieur Kirchleim qui a découvert le 20 novembre dernier un magasin d'effets militaires appartenant au roi de Prusse [et qui] demande qu'on lui accorde une récompense proportionnée »[69]. Après enquête, il est appelé à « faire connaître [son] avis »[70] à Clarke. Durant les dix mois où Clarke est gouverneur général[71], Bignon gère

61 Décret du 3 novembre 1806, titre 5 « De la police », article 19.

62 Décret du 3 novembre 1806, titre 5 « De la police », article 20.

63 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 90, lettre de Clarke à Bignon, le 23 janvier 1807 : « Ces brigadiers correspondront directement avec moi pour tout ce qui sera relatif au service et ils m'adresseront leur rapport tous les dimanches et jeudis de chaque semaine ».

64 *Ibid.*

65 *Ibid.*

66 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 90, lettre de Clarke à Bignon, le 31 janvier 1807.

67 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 90, lettre de Clarke à Bignon le 13 février 1807 : « Je suis fort étonné, monsieur le commissaire impérial, de ne rien apprendre de l'organisation de la gendarmerie prussienne de la Moyenne Marche. Depuis longtemps, toutes les autres provinces de mon gouvernement ont mis leur gendarmerie en activité ».

68 *Ibid*.

69 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 92, lettre de Clarke à Bignon le 21 juillet 1807.

70 *Ibid.*

71 Il est nommé ministre de la Guerre le 9 août et l'apprend le 17 août, AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 89, fol.113, lettre de Clarke à Napoléon le 17 août 1807 : « Sire, je reçois à l'instant même la lettre de Votre Majesté du 9 août partie le 10 au soir par laquelle elle daigne m'apprendre qu'elle m'a nommé ministre de la Guerre ».

une petite dizaine de besognes similaires. L'autre versant de ces services conduit Bignon à des travaux de vérification. Informé d'un événement suspect, Clarke prescrit au jeune administrateur des recherches plus poussées pour s'assurer de la véracité des premiers propos. Entre autres, le 4 août, il lui « adresse une note qui [lui] a été transmise par M. le général Hulin relative à une demande de décroissement des contributions qui lui a été faite par la commune de Rehagen [et l'] invite à faire vérifier si cette réclamation est fondée »[72]. Une sollicitation identique lui est soumise lorsque Clarke apprend qu'un conseiller du roi de Prusse « propose, de façon mystérieuse, la vente de 6 000 quintaux d'arbres tirés dans des bois qui se trouvent dans les environs de Francfort sur l'Oder »[73]. Bignon doit reconstituer les origines de ces arbres et déterminer la caisse où sera déposée la somme de la vente.

Recourir à Bignon est, de la part de Clarke, un choix qui s'explique par la nature des affaires évoquées. Celles-ci impliquent toutes des cas militaires ou concernent les attributions du gouverneur général, mais présentent également des caractéristiques relevant de l'administration civile et donc du ressort de Bignon. En outre, Clarke n'hésite pas à déléguer à Bignon d'autres travaux, liés cette fois aux talents propres de l'ancien diplomate.

Une collaboration ponctuelle entre Bignon et Clarke

En dépit d'une animosité palpable entre Clarke et Daru[74], et plus généralement entre l'administration civile et militaire[75], les relations entre Bignon et Clarke sont très cordiales. Entrés en contact à Cassel au début de la campagne de 1806[76], les deux hommes s'apprécient et Clarke parle de l'ancien diplomate à La Bouillerie en termes flatteurs dès le mois de janvier 1807[77]. À cette date, le général a déjà eu l'occasion d'apprécier ses qualités de publiciste et son expérience diplomatique. Au début du mois de décembre, il l'a « chargé de chercher à se

72 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 92, lettre de Clarke à Bignon, le 4 août 1807.

73 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 92, lettre de Clarke à Bignon, le 21 juillet 1807.

74 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 89, fol. 44 lettre de Clarke à Napoléon I^{er}, le 12 mai 1807 : « une vérité parfaitement démontrée est que M. Daru est trop dur et trop entêté ».

75 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 89, fol. 65, lettre de Clarke à Napoléon I^{er}, le 2 juin 1807 : «vu le mécontentement que les nouvelles mesures d'administration de M. Daru viennent de causer ».
AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 88, fol. 6, lettre de Clarke à Napoléon I^{er}, le 8 décembre 1806 : « M. Lambert se rendit chez moi et me parut fort animé contre les membres du corps administratif qui se fiaient, pour ne pas fournir la viande, sur ce que M. Estève leur avait signifié qu'ils ne devaient plus être soumis aux réquisitions. Soit par zèle, soit pour toute autre raison, M. Lambert ne put se persuader qu'il avait mal agi. »

76 Voir Chapitre 2, « 2. Entre guerre et paix... », p. 124-125.

77 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 90, lettre de Clarke à La Bouillerie, le 22 janvier 1807 : « Confier cette affaire au zèle infatigable et éclairé de M. Bignon c'est être sur que rien ne sera négligé ».

procurer des motifs de réfutation du prétendu traité [signé entre la Russie et l'Empire ottoman] pour en faire un article de gazette »[78]. De même, il lui demande, à la fin du mois de décembre, son avis sur les conséquences de la prestation du serment et de l'obéissance des Prussiens à Napoléon I[er][79]. Bignon y propose une version très stricte des répercussions du serment d'obéissance : la justice devrait être rendue au nom de Napoléon I[er], les armoiries royales décrochées et les sceaux remplacés. Cependant, à la fin de son rapport, il spécifie que « cette question assez difficile (…) ne peut qu'être décidée par l'Empereur même ou par son représentant à Berlin »[80]. Ayant requis l'avis de toute l'administration civile[81], Clarke se fait représenter l'affaire le 10 janvier. Il choisit de ne pas suivre la voie indiquée par Bignon, sans pour autant lui en tenir rigueur car il apprécie son empressement au travail. Le 2 février, l'administrateur rédige, spontanément, un rapport relatif à l'armée et à la Cour prussiennes. Apprenant l'arrivée à Berlin du « sieur Schunter, conseiller de la Chambre de Bayreuth, qui revient de Königsberg »[82], il le fait appeler chez lui pour l'interroger. Le rapport fournit une description complète de l'armée composée « d'environ vingt-quatre mille hommes »[83], des généraux qui la commandent et de ses mouvements offensifs et défensifs. Il expose les activités du roi, de ses proches et de ses ministres à Königsberg et brosse un rapide portrait des personnes restées auprès de Frédéric-Guillaume. Il conclut sur l'opinion de Schunter qui estime « voir faire les arrangements des funérailles de la monarchie prussienne »[84]. Après ce coup d'essai réussi, Clarke confie à Bignon le soin de composer un court article, réfutant les arguments russes faisant d'Eylau[85] une défaite française. Il s'y attelle durant le mois de mars. Le document présenté retrace d'abord les grandes actions de la bataille, la mêlée et la fuite des Russes. Puis, il dépeint les Russes « dans le désordre de leur retraite »[86], durement éprouvés par la perte de « huit généraux et le grand nombre de ses blessés »[87]. Au contraire, l'armée

78 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 88, fol. 8, lettre de Clarke à Napoléon I[er.].
79 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 98, fol. 38, « Rapport d'Édouard Bignon, le 24 décembre 1806 ».
80 *Ibid.*
81 *Ibid.* : « Cette affaire me sera représentée le 10 janvier. En attendant, la question est posée à M. Laigle [commissaire du département de Stettin].
82 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 97, « Rapport du commissaire impérial du département de Berlin », le 2 février 1807. Voir Annexe n°8.
83 *Ibid.*
84 *Ibid.*
85 La bataille d'Eylau a lieu les 7 et 8 février 1807 à 20 kilomètres au sud-est de Königsberg. Si Napoléon I[er] reste maître du terrain, il subit de très lourdes pertes et ne peut poursuivre les Russes après la bataille.
86 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 101, fol. 273, « Rapport d'Édouard Bignon sur la bataille d'Eylau », mars 1807.
87 *Ibid.*

française n'a été empêchée que par des « des obstacles de la nature, le dégel et la mauvaise saison »[88]. Dans les dernières lignes du rapport, il souligne que seuls les éléments naturels ont enrayé la progression des Français[89], inaugurant une argumentation appelée à un grand avenir. Il insiste enfin sur la solidité de l'alliance franco-autrichienne car « des malveillants se plaisent à répandre des doutes sur les sentiments pacifiques de l'Empereur d'Autriche »[90]. Au contraire, selon Bignon « des nouvelles certaines garantissent que ces bruits sont sans fondement » et que les malveillants sont à la solde de l'Angleterre et de la Russie.

La collaboration de Bignon avec Clarke se révèle féconde[91]. Elle montre les nombreuses facettes du commissaire impérial. Non seulement, il accomplit sa part d'administrateur civil mais il travaille aussi pour l'administration militaire, tant en sous-traitant ses demandes financières qu'en lui apportant les fruits de son expérience de littérateur. Ses compétences ne s'arrêtent pas là puisqu'à partir de l'été 1807, il seconde Daru dans les négociations avec la Prusse.

L'implication de Bignon dans les négociations avec la Prusse

Après la défaite militaire russe de Wagram et la rencontre de Napoléon et d'Alexandre sur le Niémen, les deux empereurs concluent la paix à Tilsit le 7 juillet 1807. Elle met fin à la quatrième coalition et entérine la nouvelle alliance franco-russe. Le cas de la Prusse est réglé par le second traité de Tilsit, le 9 juillet 1807, qui « ruine la position de la Prusse en tant que grande puissance (…) et signifie son exploitation par la France »[92]. Le pays perd la moitié de son territoire, situés à l'ouest de l'Elbe, et de sa population – 2 millions d'habitants. Il ne conserve que quatre provinces, Brandebourg, Poméranie, Silésie et Prusse orientale[93]. L'article 28[94] du traité prévoit l'évacuation du territoire par les armées françaises à l'issue d'une

88 *Ibid.*

89 *Ibid. :* « Arrêtée pour la seconde fois par les éléments seuls et après avoir ainsi chassé devant elle les Russes dont les provocations l'avaient forcé à sortir de ses cantonnements, elle y est rentrée de nouveau ».

90 *Ibid.*

91 Quelques années plus tard, Clarke conclut ses lettres adressées à Bignon par la formule « mille amitiés ». CDAN, Karlsruhe, carton 6, lettre du 11 mars 1809.

92 Karl Obermann, « La Prusse sous l'occupation française 1807-1813 »…

93 Florimond Fantin des Odoards, *Journal du général Fantin des Odoards…*, p. 157 : « Lyck, 26 juillet 1807 : D'après ce qui s'est ébruité, c'est le roi de Prusse qui paye les violons, tandis que le Czar en est quitte pour une oreille déchirée. »

94 Michel Kerautret, *Les grands traités de l'Empire…*, « Traité de Tilsit avec la Prusse », art. 28, p. 299 : « Il sera fait immédiatement une convention ayant pour objet de régler tout ce qui est relatif au mode et à l'époque de la remise des places (…) ainsi que les détails qui regardent l'administration civile et militaire des pays qui doivent aussi être restitués ».

nouvelle convention, qui est signée le 12 à Königsberg par le maréchal Kalckreuth[95] et par Berthier. Dans cette convention qui « légalise le pillage »[96], l'évacuation de la Prusse est conditionnée à l'acquittement de contributions extraordinaires dont le montant est à définir par des commissaires des deux pays[97]. Selon Bignon, « cette convention (…) devient alors un malheur pire que le traité même car en expliquant quelques unes de ses dispositions, elle les aggrave par des causes nouvelles »[98]. Nommé unique commissaire français le 22 juillet par Napoléon, Daru doit affronter des commissaires prussiens très pugnaces. Rapidement il délègue à Bignon une partie du travail préparatoire, Estève étant trop occupé pour l'aider.

Des négociations difficiles

Face à Daru, Frédéric-Guillaume choisit de nommer trois commissions comme Daru l'explique à Talleyrand, ministre dont il relève durant les négociations : « il y a trois commissions, la première composée de trois plénipotentiaires, la seconde des conseillers d'ambassade de justice et des finances présidée par M. le comte de Schulenbourg et la troisième mi part militaire et de commissaires civils qui se subdivisent par province »[99]. Cette profusion de négociateurs laisse Daru perplexe mais il considère que « ce n'est pas un désavantage de traiter avec des députations si nombreuses »[100] car leurs divisions internes pourraient profiter aux intérêts français. En réalité, la commission diplomatique des plénipotentiaires, composée de Sack[101], Lützow[102] et Schulenbourg, s'affirme vite comme la tête pensante des trois et l'interlocuteur privilégié de Daru. Moins nombreuse[103], elle est de fait

95 Friederich von Kalckreuth (1737-1818) : militaire prussien, il entre au régiment des Gardes du Corps en 1752 et devient aide de camp du prince Henry en 1758. Après une semi-disgrâce, l'avènement de Frédéric-Guillaume II lui redonne sa place dans l'armée. Il participe avec brio aux guerres révolutionnaires et s'illustre au siège de Dantizg en 1807 qu'il fait résister plus de cinquante jours. Il est alors promu feld-maréchal.

96 Karl Obermann, « La Prusse sous l'occupation française 1807-1813 »…

97 Michel Kerautret, *Les grands traités de l'Empire…*, « Convention de Königsberg avec la Prusse », article 4, p. 302 : « Les dispositions ci-dessus auront lieu aux époques déterminées, dans le cas où les contributions frappées sur le pays seraient acquittées; il est bien entendu que les contributions seront censées être acquittées quand des suretés suffisantes seront reconnues valables par l'Intendant général de l'armée. Il est également entendu que toute contribution qui n'était pas connue publiquement avant l'échange des ratifications est nulle. »

98 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VI, p. 329.

99 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 241, lettre de Daru à Talleyrand, le 13 août 1807.

100 *Ibid.*

101 Jean-Auguste Sack (1764-1831) : fonctionnaire prussien, il fait des études de droit à Berlin et Göttingen avant de travailler dans l'administration du duché de Clèves. Il suit le roi dans sa fuite en 1806 et fait partie de la commission de négociation après Tilsit.

102 Jean-Adolphe von Lützow (1748-1819) : major général prussien, père de Louis-Adolphe, créateur des Corps Francs, en 1808.

103 La commission des techniciens est composée de neuf membres, les trois plénipotentiaires, deux conseillers

composée des proches du roi. L'objectif recherché par les plénipotentiaires est triple. Il s'agit de déterminer le montant au 12 juillet 1807 du solde restant dû pour les contributions de guerre et les impositions, de convenir des différents modes de paiement à employer pour éteindre cette dette et de s'entendre sur les délais et les garanties pour l'échelonnement du paiement[104]. Dès le 29 juillet, Napoléon fait savoir à Daru qu'il attend une somme de 150 millions, répartie de la façon suivante ; quinze millions en argent comptant préalable à toute évacuation, quatre-vingt-dix en lettres de change payables en quinze mois et quarante-cinq millions en domaines situés dans la province de Magdebourg. Devant cette demande exorbitante, les Prussiens ne réagissent pas[105] : ils envoient des notes à Daru mais elles portent sur des sujets complètement étrangers aux négociations. Le 17 août, ils réclament la remise aux autorités prussiennes des magasins de subsistance de l'armée française, le 25 ils s'indignent que Bignon refuse de faire publier « dans les feuilles publiques de Berlin un avis au public de Sa Majesté Prussienne »[106]. La première réunion de travail a lieu à la fin du mois d'août, mais chaque partie se campe sur ses positions et refuse de s'écouter. Bignon rapporte que « les commissaires prussiens, le baron de Stein et le conseiller Sack, comme s'ils ignoraient le prix du temps, s'amusent à entasser péniblement des volumes de chiffres qu'on ne lira pas, pour établir que la dette de la Prusse, tant en impôts ordinaires qu'en contributions extraordinaires, n'est plus que de dix-neuf millions de francs »[107]. Et de conclure : « C'était un mauvais système que de pousser la réduction à un tel degré »[108]. Exaspéré, Daru écrit, de fait, à Napoléon que « les plénipotentiaires prussiens perdent presque tout leur temps en délibérations, notes et conférences au lieu de liquider des comptes et de réaliser les paiements et [qu'il] est obligé de faire opérer les recouvrements des contributions dans les provinces »[109]. Il tient un discours identique à Sack le 8 septembre en rappelant que « lui seul a jusqu'à

privés des finances, deux conseillers privés d'ambassade, un conseiller privé de justice et le directeur de la banque de Prusse. La commission d'administration ou de gouvernement en comprend dix.

104 Charles Lesage, *Napoléon Ier, créancier de la Prusse…,* p. 23.

105 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 89, fol. 106, lettre de Clarke à Napoléon Ier : « M. Daru s'occupe beaucoup de la rentrée des contributions. Quant au roi de Prusse, il ne donne pas signe de vie. Il est à Memel au désespoir. »

106 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 241, note de Sack à Daru, le 25 août 1807. La décision de Bignon est motivée par l'interdiction du gouverneur militaire de Berlin de ne rien publier sans son consentement, qui n'était pas parvenu à Bignon dans les temps.

107 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VI, p. 369.

108 *Ibid.*

109 Cité par Charles Lesage, *Napoléon Ier, créancier de la Prusse…,* p. 38.

présent, établi, présenté, développé tous les calculs, sans même obtenir une réponse »[110] de la part des Prussiens. Aussi l'Empereur décide-t-il de brusquer les choses : le 21 septembre il annonce que si au 1er octobre les questions relatives aux contributions ne sont pas réglées, il confisquera tous les revenus du royaume. Daru notifie cet ordre aux Prussiens ainsi qu'à l'administration française : dans une lettre du 1er octobre adressée à Bignon, il lui rappelle qu'il doit saisir les revenus publics ce jour-même en application de la volonté impériale[111]. Affolé et déçu que le tsar ne soit pas intervenu une fois encore[112] en sa faveur, Frédéric-Guillaume cède. Il accepte de payer les 154 millions de francs, surtout après l'échec de la mission du général Knobelsdorff à Paris qui s'est évertué à réduire ce montant[113]. Les négociations se poursuivent, non sans heurts, dans les mois suivants pour définir les modes de paiement et de garantie. En effet, les Prussiens ont versé près de quarante-six millions de francs du 12 juillet au 5 novembre (date effective de l'accord sur les 154 millions), que Daru refuse de déduire des 154 millions. De la même manière, il refusera d'y déduire les dix-neuf millions payés avant l'accord définitif du 8 septembre 1808. Signé à Paris entre Champagny et le frère du roi de Prusse, Guillaume[114], cet accord définit deux points capitaux. D'une part le montant des sommes dues par les états prussiens est de 140 millions de francs, Custrin, Stettin et Magdebourg étant tenus par les Français jusqu'au paiement intégral. D'autre part, les revenus de la Prusse sont propriété de l'administration française jusqu'au 8 septembre. La convention a finalement été rédigée à Paris car la situation à Berlin était entièrement bloquée. L'arrivée de Stein[115] à Berlin, en mars 1808, n'a abouti sur aucune proposition concrète et Sack a été expulsé de la ville en mai pour trahison. Les Prussiens ont ensuite refusé toute proposition, se

110 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 241, lettre de Daru à Sack, le 8 septembre 1807.

111 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 1er octobre 1807.

112 C'est sur son intervention que Napoléon a réduit ses exigences territoriales à Tilsit. Mais à cette date, Alexandre Ier cherche à contrôler la Valachie et la Moldavie, et laisse Napoléon agir à sa guise avec la Prusse. Il n'intercédera qu'à Erfurt (1808) pour faire baisser la dette prussienne de vingt millions de francs.

113 Édouard Bignon, *Histoire de France…,* t. VII, p. 385 : « pour obtenir quelqu'adoucissement aux exigences françaises, on envoya d'abord en France M. de Knobelsdorff, que l'on jugea devoir être mieux accueilli que tout autre, comme n'ayant pas été partisan de la guerre; on invoqua l'intervention de l'empereur Alexandre, et peut-être plaça-t-on trop d'espoir dans l'effet de cette intervention ».

114 Le prince prussien arrive dans la capitale française dès le mois de janvier 1808 mais il n'obtient aucun résultat jusqu'à l'intervention des troupes françaises en Espagne. Napoléon désire alors rapatrier ses troupes d'Allemagne et l'accord se fait en quelques semaines.

115 Henri-François Stein (1757-1831) : après des études de droit à Göttingen, il entre dans l'administration prussienne. En 1804, il est chargé de l'économie et présente en avril 1806 un vaste plan de réformes. Renvoyé en janvier 1807, il est rappelé par le roi pour négocier le montant de l'indemnité de guerre. Dans le même temps, il prépare la revanche prussienne, mais se fait démasquer par les Français et est renvoyé en novembre 1808. En 1812, il devient conseiller d'Alexandre Ier et milite pour la restauration d'un empire allemand.

fondant sur la perspective d'une guerre de la France contre l'Autriche. Durant toute la période active des négociations berlinoises, d'août 1807 à mars 1808, Daru opère seul face à Sack, Lützow puis Stein et Voss[116], mais s'adjoint Bignon comme collaborateur privé.

Une aide officieuse de Daru

Napoléon n'ayant nommé qu'un unique commissaire français, Bignon n'a aucun rôle officiel. Cela ne l'empêche pas de devenir un secrétaire indispensable à Daru, tant dans ses réunions avec les Prussiens que dans leur phase de préparation. Il évoque dans son *Histoire de France* les discussions très animées tenues par les plénipotentiaires :

> Dès l'arrivée de M. de Stein à Berlin, on avait dit qu'il n'y avait pas possibilité d'arrangement entre ce ministre et M. Daru ; que, de part et d'autre, leurs caractères étaient trop absolus, trop tranchants pour que la conciliation fût possible, et on ajoutait, en jouant sur les mots, que ce serait *Stein gegen Stein*, pierre contre pierre. S'il ne fut rien conclu entre eux, l'obstacle tenait au fond des choses et non à la personne des négociateurs, dont les relations furent parfaitement convenables. J'étais particulièrement à même d'en juger, M. Daru aimant beaucoup que je fusse auprès de lui comme une espèce de calmant dans toutes les discussions qu'il supposait pouvoir devenir un peu vives entre lui et les autorités prussiennes[117].

Il refuse d'ailleurs toute intervention directe dans le processus des négociations, même à l'invite des Prussiens. Au nom de la commission des plénipotentiaires, Sack lui envoie ainsi une lettre au début du mois de septembre où il lui demande « d'attribuer les réquisitions de fourrage à la Chambre de la Marche électorale et aux états de cette Chambre »[118] et non au comité administratif de la ville de Berlin, ce qui est la procédure habituelle. Devant cette volonté d'ingérence des Prussiens dans le fonctionnement de l'administration française, Bignon alerte Daru en lui transmettant la lettre et ses propres observations. Il y explicite son refus de suivre cette demande, car « ce serait reconnaître tout à la fois que les autorités prussiennes peuvent, dans les affaires françaises, recourir à [s]a décision et que [la commission] peut s'interposer entre ces autorités et l'administration française. Et cette disposition une fois admise, surtout sous le dernier rapport, il faudrait s'attendre sans cesse à

116 Otto von Voss (1755-1823) : Il entre dans le cabinet royal en 1784 et y devient ministre d'État. Il est nommé commissaire royal le 20 février 1808.

117 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VII, p. 392.

118 AN, 138 AP 135, « Note adressée à Bignon par la commission, le 8 septembre 1807 ».

trouver cette commission sur son chemin »[119]. Le même jour, il indique à la commission avoir transmis sa lettre à Daru dont il rappelle qu'il est le « seul (…) autorisé à suivre avec [elle] les communications que peuvent exiger les circonstances »[120]. Daru abonde dans ce sens et communique aux Prussiens une réponse cinglante où il énonce derechef les règles des négociations :

> L'intendant général (…) croit devoir leur témoigner quelques surprises de ce qu'ils se sont cru fondés à intervenir dans une affaire d'administration, à communiquer immédiatement à l'autorité qui en est chargé et même à lui donner une direction.
>
> Pour prévenir toute erreur de principes à cet égard, et pour éviter à messieurs les plénipotentiaires le désagrément qui résulterait pour eux de voir sans réponse la communication qu'ils auraient adressé aux autorités locales, le soussigné a l'honneur de les informer qu'il est défendu à ces autorités de correspondre avec les plénipotentiaires prussiens[121].

Malgré cet avertissement, la commission procède à de nouvelles tentatives auprès de Bignon[122], devenu entretemps administrateur général des finances et des domaines. Le 16 novembre 1807, elle lui dénonce le comportement du colonel français Lancery qui « commence à faire entrer et transporter à Magdebourg les dépôts de charbon de l'usine de Katzdorf, (…) ce qui entrainerait infailliblement la fermeture des usines »[123]. Elle quémande la révocation de cette mesure. Immanquablement, Bignon envoie la copie de cette lettre à Daru, qui remémore aux Prussiens « l'invitation qui leur a déjà faite de s'interdire toute correspondance avec les autorités quelconques des provinces (…) parce que cette province étant régie par l'administration française ou par des agents qui ont prêté serment à l'Empereur, aucune de ses fonctions ne peut correspondre valablement avec MM. les plénipotentiaires »[124]. Le serment est ici présenté comme le motif majeur qui empêche l'intervention des plénipotentiaires dans l'administration française. Cependant le 14 décembre, ils n'hésitent pas à récidiver et à prier Bignon « de bien faire cesser les mesures prises au sujet du monnayage du billon »[125], à savoir la fabrication du billon dans l'atelier de Berlin. Une fois encore, Daru

119 AN, 138 AP 135, lettre de Bignon à Daru, le 9 septembre 1807.
120 AN, 138 AP 135, lettre de Bignon à la commission des plénipotentiaires, le 9 septembre 1807.
121 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 241, lettre de Daru à la commission des plénipotentiaire, le 10 septembre 1807.
122 D'après les archives du ministère des Affaires étrangères et celles de Daru, Bignon est le seul contacté par les plénipotentiaires prussiens, Estève ne l'aurait pas été.
123 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 241, lettre de la commission à Bignon, le 16 novembre 1807.
124 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 241, lettre de Daru à la commission, le 18 novembre 1807.
125 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 241, lettre de la commission à Bignon, le 14 décembre 1807.

est obligé de leur préciser que « le plénipotentiaire de Sa Majesté seul est autorisé à avoir avec eux une correspondance officielle »[126]. Mais, pour la première fois, il répond partiellement à la demande de Sack et Lützow : il termine sa lettre en indiquant qu'il ne pourra « donner suite à cette proposition que lorsque les plénipotentiaires auront bien voulu faire connaître la somme qu'ils offrent »[127]. Cette conclusion semble indiquer la lassitude de l'intendant général face à la répétition de ces procédés qui se renouvellent encore les 12, 22 janvier et 8 février suivant[128]. Ils sont motivés, cette fois, par l'absence de l'intendant général appelé à Paris pour une courte mission[129].

Bignon ne participe donc pas directement à ces curieuses négociations où les Prussiens se battent davantage pour obtenir des adoucissements aux conditions d'occupation que pour régler définitivement la question des indemnités. Son rôle est de préparer les réponses de Daru aux notes très spécialisées des plénipotentiaires prussiens. Du 27 août 1807, date de son premier travail, au 1er septembre 1808, date de son dernier, il en compose seize, chiffre relativement faible au vu de la fréquence d'émission des notes prussiennes – une tous les trois jours d'août 1807 à septembre 1808. Bignon rédige la plupart de ses notes au cours de l'année 1807, ses fonctions d'administrateur ne lui laissant ensuite que peu de temps pour seconder Daru[130]. Les canevas fournis par Bignon ne dépassent pas les trois pages, sauf pour une note très détaillée sur la société maritime du sel de Prusse[131]. Elles adoptent toutes la même méthode ; reprise de la plainte ou de la demande prussienne, argumentation prouvant qu'elle est infondée ou contraire aux intérêts français et conclusion qui invalide la démarche prussienne. Dans quelques cas exceptionnels, Bignon propose de temporiser et d'accorder une partie de la réclamation. Les notes prussiennes s'attachent à des sujets variés, bien que tous aient des retombées financières. La principale préoccupation des Prussiens concerne les saisies et les ventes de bois de chauffage et de construction, ce thème occupant 30% de leurs notes[132]. L'administration des postes et son transfert souhaité à l'administration prussienne en

126 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 241, lettre de Daru à la commission, le 18 décembre 1807.
127 *Ibid.*
128 AN, 138 AP 136, lettres de la commission à Bignon les 12, 22 janvier et 8 février 1808.
129 AN, 138 AP 136, lettre de la commission à Bignon le 22 janvier 1808 : « Les plénipotentiaires ont d'autant plus cru de leur devoir de s'adresser à M. l'administrateur général que l'affaire dont il s'agit fait partie de ses attributions et que M. l'intendant général est actuellement absent ».
130 La répartition est de dix pour la période août à décembre 1807 et six pour celle allant de janvier à septembre 1808.
131 Voir Annexe n°9.
132 AN, 138 AP 135, lettres de Bignon à Daru le 28 août 1807, le 1er septembre 1807, le 17 septembre 1807.

touche 19% [133]. Les questions relatives à la circulation des billets du trésor[134] et celles relatives au transport et à la vente du sel[135] en concernent chacune 12,5%. Subsistent des notes qui abordent des thèmes très divers ; ventes de manufactures organisées par l'armée qui « laissent les ouvriers au chômage »[136], autorisation accordée pour réparer l'arsenal de Berlin [137], composition de la Caisse des Invalides prussiens de l'artillerie légère[138] et répartition des créances de l'Électeur de Hesse pour lesquelles le roi de Prusse ne peut « pourvoir seul »[139]. Pour la très grande majorité des demandes prussiennes, Bignon adopte une attitude particulièrement ferme en refusant de désavouer les intendants qui ont procédé aux coupes extraordinaires de bois[140] ou aux saisies dans les postes. Il souligne que le souhait de transférer la poste à l'administration prussienne est contraire à « la nécessité de conserver une surveillance immédiate sur le service des postes jusqu'au moment de l'évacuation, pour l'exécution du décret impérial, qui prohibe toute circulation de papiers et de lettres venant de l'Angleterre ou écrits en langue anglaise »[141]. Dans certains cas, il retourne même complètement le propos et arrive à démontrer, avec une certaine mauvaise foi, que ce n'est pas l'administration française qui doit des comptes mais l'administration prussienne. En étudiant la société maritime qui gère une partie du sel, il démontre que, suivant les contrats passés avec des mines de Galicie, « la société maritime bien loin de pouvoir prétendre à quelques remboursements [est] au contraire dans la nécessité d'une restitution envers ces provinces »[142]. Toutefois, pour de très rares plaintes, il abonde dans le sens prussien et accepte de payer les sommes demandées, notamment pour la réparation de l'arsenal de Berlin ou pour le fonctionnement de la poste prussienne[143]. De même, lors de l'étude sur l'acceptation des billets du Trésor prussien dans les caisses centrales, il recommande à Daru, malgré l'interdiction

AN, 138 AP 136, lettres de Bignon à Daru, le 5 mars 1808, le 12 avril 1808.

133 AN, 138 AP 135, lettres de Bignon à Daru, le 12 septembre 1807. AN, 138 AP 136, lettres de Bignon à Daru le 10 mars 1808 et le 22 juin 1808.

134 AN, 138 AP 135, lettre de Bignon à Daru, le 27 août 1807 et le 19 octobre 1807.

135 AN, 138 AP 135, lettre de Bignon à Daru le 13 septembre 1807. AN, 138 AP 136, lettre de Bignon à Daru le 14 mars 1808.

136 AN, 138 AP 135, lettre de Bignon à Daru, le 31 août 1807.

137 AN, 138 AP 135, lettre de Bignon à Daru, le 11 septembre 1807.

138 AN, 138 AP 135, lettre de Bignon à Daru, le 12 septembre 1807.

139 AN, 138 AP 136, lettre de Bignon à Daru, le 1er septembre 1808.

140 AN, 138 AP 136, lettre de Bignon à Daru, le 5 mars 1808 : « D'abord cette intention même ne serait encore que très légitime puisqu'elle ne tend qu'à faire obtenir à l'administration française le bénéfice établi par les budgets et c'est un droit dont il[l'intendant] n'est pas en son pouvoir de se départir ».

141 AN, 138 AP 135, lettre de Bignon à Daru, le 12 septembre 1807.

142 AN, 138 AP 135, lettre de Bignon à Daru, le 13 septembre 1807, voir Annexe n°9.

143 AN, 138 AP 135, lettre de Bignon à Daru, le 12 septembre 1807.

générale imposée en septembre 1807, de « différer aux observations des plénipotentiaires prussiens en autorisant une ou plusieurs caisses à recevoir les billets du trésor dans une proportion quelconque »[144]. Cette volonté d'éviter les excès est clairement perçue par les Prussiens qui, deux ans plus tard, lui manifesteront leur gratitude en lui envoyant un service de porcelaine avec leurs remerciements[145]. Aussi peut-on croire Bignon lorsqu'il écrit, des années après, dans son *Histoire de France* que :

> Pour ce qui me concernait personnellement, un souvenir heureux de Berlin, où j'avais, en des temps meilleurs, été traité avec beaucoup de bienveillance[146], me faisait vivement désirer d'alléger les charges du pays. Souvent j'ai réclamé contre leurs excès, mais j'avais aussi des devoirs à remplir. Rien de plus franc que ma conduite avec les autorités prussiennes. Je leur communiquais les demandes de l'Empereur et cherchais avec elle le moyen de le satisfaire, en tâchant de ne faire au pays que le moins de mal possible[147].

Comme administrateur civil, Bignon connaît une première année très remplie : il s'initie rapidement à ses nouvelles fonctions, travaille de pair avec Daru à son retour à Berlin à la fin du mois de juillet, collabore ponctuellement avec Clarke jusqu'à son départ en août et produit épisodiquement de petits mémoires. Sa nomination à l'automne 1807 en remplacement d'Estève n'a donc rien de surprenant puisqu'il a prouvé son adaptation dans le monde administratif et financier et qu'il en maîtrise les fils.

144 AN, 138 AP 135, lettre de Bignon à Daru, le 19 octobre 1807.

145 AN, 136 AP 2, lettre du président du comité sur le paiement de la dette prussienne, le 25 mai 1809 : « Il n'est personne au milieu de nous qui ne se rappelle avec la plus vive reconnaissance la bienveillance que vous avez mise dans toutes vos relations ».

146 Il s'agit des années 1800 à 1803 où il était secrétaire de légation et chargé d'affaires, voir Chapitres 1 et 2.

147 Édouard Bignon, *Histoire de France…,* t. VI, p. 370.

2. Bignon administrateur général des finances et des domaines, 1807 à 1808

Estève étant nommé trésorier général de la Couronne à Paris, Bignon le remplace au cours de l'automne 1807[148]. L'ancien commissaire hérite d'une administration solidement organisée et hiérarchisée dont il prend la tête pendant une année entière. Son activité se divise en plusieurs pôles ; un pôle financier où il doit surveiller la rentrée des impôts ordinaires et celle des contributions extraordinaires décrétées par l'Empereur, un pôle administratif où d'autres aspects sont abordés et un pôle politique où il aide ponctuellement l'intendant général. Malgré cette diversité d'affaires, visible à travers la correspondance active de Daru, lors de l'évacuation de la Prusse en décembre 1808, il demande sa réintégration dans la carrière diplomatique. Ce refus de poursuivre dans l'administration invite à esquisser le bilan personnel de ses deux années berlinoises.

Bignon à la tête de l'administration financière française de Berlin

L'administration dans laquelle le nouvel administrateur général des finances et des domaines se meut a été articulée l'année précédente par les décrets de Napoléon I[er] et d'Estève. Elle s'occupe avant tout de l'aspect financier de l'occupation. Bignon en fait le bilan à la fin de l'année 1808, retraçant les problèmes rencontrés, notamment monétaires, et établissant les chiffres définitifs des différentes perceptions et des dépenses effectuées.

148 La date exacte de sa nomination est inconnue : d'après les lettres qui lui sont adressées, il change de poste entre le 8 septembre et le 16 novembre 1807. AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 241.

L'organisation de l'administration générale

Mise sur pied par le décret impérial du 3 novembre 1806, l'administration s'agrandit dès le 13 novembre suivant avec l'apparition d'administrateurs français chargés chacun d'une branche des revenus prussiens. Différents des intendants, ces administrateurs sont tous auditeurs au Conseil d'État[149] et « remplissent les mêmes fonctions qui étaient attribuées aux chefs de chaque partie » de l'administration prussienne[150]. Dans le décret, Estève précise les fonctions de ces administrateurs. Ils sont les chefs immédiats des employés de leur administration, correspondent avec eux et les surveillent dans leur gestion des recouvrements et rendent compte de leur mission le 10 de chaque mois à l'administrateur général en précisant les rentrées d'argent, leur origine et leur nature. Les intendants ne sont pas sous leurs ordres mais ne peuvent modifier les décisions prises par les administrateurs[151]. De toute façon, l'administrateur opère à un niveau central tandis que l'intendant agit localement, dans le cadre de la province. On compte sept administrateurs ; un pour l'imposition du sel, des mines et des usines, un pour les accises, un pour la monnaie, les timbres et les cartes à jouer, un pour les postes, un pour la loterie, un pour la contribution foncière et un dernier pour les domaines et la forêt. Dans chacune de leur branche, ils ont pour mission prioritaire de remettre en marche la perception des impositions[152], et, dans la mesure du possible, de l'améliorer pour verser davantage dans la caisse du receveur installé auprès d'eux. Toutes ces branches subsistent pendant l'occupation sauf celle de la loterie que Bignon décide de confier à un particulier au vu des pertes engendrées[153]. L'objectif est que l'armée se nourrisse sur le pays et que la campagne militaire ne coûte finalement rien aux Français[154].

149 Créé le 25 décembre 1799, le Conseil d'État est composé initialement de trente à quarante personnes, chargées de rédiger les lois. En 1803 une nouvelle catégorie est introduite, celles des auditeurs. Ils doivent préparer les dossiers et former les titulaires de postes élevés dans l'administration. Leurs conditions de nomination sont précisées par le décret du 26 décembre 1809.

150 AN, 138 AP 137, décret impérial du 13 novembre 1806.

151 AN, 138 AP 137, décret de l'administrateur général des finances et des domaines, le 13 novembre 1806.

152 AN, 138 AP 137, décret d'Estève du 2 novembre 1806 : « Les contributions (…) et tous droits directs ou indirects, ordinaires ou extraordinaires qui étaient levés dans les pays occupés par l'armée française doivent continuer à être administrés et perçus de la même manière qu'ils l'ont été jusqu'ici. »

153 AN, 136 AP 1, dossier 3, « Administration générale des finances, arrondissement de Berlin 1808 », rédigé par Bignon : « Nous avons à nous applaudir de la précaution qui nous a déterminé à faire la cession des loteries moyennant une redevance fixe ».

154 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VI, p. 52 : « Un fait qui paraîtra un jour difficile à croire, est que le payeur général de l'armée française n'avait, pour la campagne de Prusse, emporté d'argent français au-delà du Rhin qu'une somme de vingt quatre mille francs en or. C'est le pays, théâtre de la guerre, qui désormais va pourvoir à tous les besoins, la solde comprise ».

Chef des intendants, des commissaires et des administrateurs qui lui rendent des comptes à échéances régulières, Bignon voit ses compétences s'étendre sur un vaste territoire. Toutefois, il ne correspond pas aux conquêtes initiales des Français. À Tilsit, une partie des territoires prussiens conquis, la Lituanie et la Vieille-Prusse, est en effet dévolue au récent royaume de Westphalie[155] ainsi qu'au duché de Varsovie[156]. Les terres sont alors évacuées par l'armée française et transférées à ces deux États. Bignon dirige donc l'administration française seulement pour la Nouvelle-Marche, la Marche électorale et une partie de la Poméranie[157].

Si la principale mission de Bignon est de superviser l'ensemble de l'administration française pour la rentrée des impôts et des contributions, il doit aussi procéder à des sorties d'argent. De fait, l'administration française s'étant substituée à celle prussienne, elle doit gérer ses postes de dépenses. Des fonds à cet effet sont affectés à Bignon. Il le rappelle dans le rapport final d'une soixantaine de page, « Administration générale des finances, arrondissement de Berlin 1808 », qu'il remet à Daru à la fin de son mandat. Ces fonds ont pour destination des paiements concernant les invalides, les administrations et établissements publics, les pensionnaires d'État ainsi que les pauvres[158]. Dès son entrée à Berlin, Napoléon I[er] a en effet garanti les paiements de toutes les pensions[159] ce que Bignon ne manque pas d'exécuter. Toutefois, ces sorties d'argent sont très surveillées. L'argent destiné aux Invalides est « régularisé par les revues de l'inspecteur chargé de ce service »[160], à l'instar de celui affecté aux établissements publics, visé par « les quittances des chefs de ces administrations »[161]. Pour les pensions, l'encadrement diffère car il s'agit de payer de faibles sommes à des milliers de personnes. Les Français ont alors recours à l'autorité prussienne, le

155 Le royaume de Westphalie est composée des anciens Électorat de Hesse-Cassel, duché de Brunswick, principautés de Magdebourg et de Verden ainsi que du cercle de Westphalie. Créé par le traité de Tilsit, il est dirigé par le frère de Napoléon, Jérôme.

156 Le duché de Varsovie naît également au traité de Tilsit. État de trois millions d'habitants, il dépend du roi de Saxe. Il est construit sur la cession des provinces prussiennes, Nouvelle-Silésie, Nouvelle-Prusse-Orientale et Prusse-Méridionale.

157 AN, 136 AP 1, dossier 3, « Administration générale des finances, arrondissement de Berlin 1808 » : « L'administration de mon prédécesseur a embrasé des parties de territoire qui m'ont été étrangères. Ces portions de territoire sont la presque totalité du duché de Magdebourg, situé au delà de l'Elbe et la Province de la Vieille Marche, qui est pareillement située sur la rive gauche de ce fleuve. »

158 *Ibid.*

159 Jean Tranié, *Napoléon et l'Allemagne : Prusse 1806*, Limoges, Lavauzelle, 1984, p. 82 : « Plus tard lorsque la reine Louise interrogera l'un des invalides sur la conduite de l'occupant, celui-ci lui répondra, « Madame, ce sont des gens qui ont des bras pour bien se battre et un bien grand cœur rempli de charité ». »

160 AN, 136 AP 1, dossier 3, « Administration générale des finances, arrondissement de Berlin 1808 ».

161 *Ibid*.

Contrôle général prussien « qui a les connaissances locales et tous les moyens nécessaires pour bien remplir cet objet »[162]. Placé sous étroite surveillance, l'organisme doit rendre des comptes, quittances des parties prenantes à l'appui. La démarche est encore distincte pour les pauvres : c'est Bignon lui-même qui se charge d'effectuer les donations au Directoire des pauvres, service prussien qui répartit ensuite les dons. L'administrateur justifie sa gestion auprès de l'intendant général en lui faisant parvenir ses pièces justificatives. Une lettre du 10 septembre 1808 de Bignon à son supérieur illustre le procédé : « J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les pièces justificatives de l'emploi de 8 500 francs et 90 centimes en billets du Trésor, mis à ma disposition le 13 août dernier et dont le détail se trouve conforme dans le tableau ci-après »[163]. Pour l'exercice de l'année 1807, Estève et Bignon se voient allouer « une somme de cinquante mille francs en billets du trésor pour être employée à diverses dépenses des pays conquis »[164]. Pour toute la durée de l'occupation, selon les chiffres donnés par Bignon[165], ils auraient dépensé quelques 2,3 millions de francs.

Au cours de son année d'administrateur général, Bignon affronte des difficultés plus importantes que la répartition des dépenses. Il est confronté à une crise monétaire grave et aux conséquences désastreuses pour les finances prussiennes.

Un problème récurrent : la monnaie prussienne et le billon

Dès sa prise de poste comme commissaire impérial, Bignon fait face à un premier problème monétaire grave, celui du manque de numéraire. En effet, le départ de la Cour de Berlin et surtout la prise d'une partie des caisses publiques par le roi lors de sa fuite, précipitent une pénurie de numéraire dans toute la Prusse. Pour y remédier, et en l'absence temporaire d'Estève, Bignon entre en contact avec les directeurs de la Banque royale et de la Banque de la société maritime : les deux hommes proposent d'aller chercher à Königsberg « une partie des fonds emportés »[166]. Malgré la bonne volonté déployée, le problème persiste et s'aggrave. Depuis le mois de février 1806, le gouvernement prussien a mis en circulation des billets du Trésor, sorte de papier-monnaie représenté par des billets de faible valeur nominale, appropriés aux usages de la consommation courante. Or la première émission

162 *Ibid.*
163 AN, 138 AP 141, lettre de Bignon à Daru, le 10 septembre 1808.
164 AN, 138 AP 141, lettre de Bignon à Daru, le 21 juillet 1808.
165 AN, 136 AP 1, dossier 3 « Administration générale, arrondissement de Berlin 1808 ».
166 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 107, rapport du commissaire impérial, le 10 décembre 1807.

relativement modeste (quelques millions de thalers[167]) est suivie d'autres beaucoup plus élevées, ce qui, en quelques mois, réduit drastiquement la valeur de marché du papier-monnaie. Cette baisse amène l'administration française à interdire leur acceptation dans les caisses publiques puisque leur valeur réelle est inférieure à leur valeur nominale. Mais l'interdiction est très mal perçue dans la population prussienne qui ne dispose pas d'autres moyens de paiement. La commission des plénipotentiaires prussiens relaye leurs craintes auprès de Bignon dans une note du 12 octobre. Elle y rappelle que « l'objet de la création de ces billets a été de suppléer à la disette de numéraire, occasionnée par la guerre dans laquelle la Prusse était alors engagée avec l'Angleterre, [et que] cette raison a acquis bien plus de force dans les circonstances »[168]. Elle souligne également que « cette ressource manquant à la circulation, les recettes en seront diminuées, les engagements des provinces plus difficiles à remplir, et la misère publique accrue dans une progression effrayante [puisque] l'existence des billets du trésor ranime la circulation, facilite les emprunts et diminue dans tous les rapports de la vie la gêne qui résulte de la disette du numéraire »[169]. Touché par ces arguments, Bignon suggère alors à Daru une demi-mesure, celle d'« autoris[er] une ou plusieurs caisses à recevoir les billets du trésor dans une proportion quelconque »[170]. Cette affaire souligne autant les capacités financières de Bignon que sa réactivité ; il n'hésite pas à adopter davantage de souplesse quand les circonstances l'exigent.

Un second problème monétaire occupe Bignon, celui du billon. Alliage de cuivre et d'argent servant à frapper des pièces de faible valeur, le billon circule dans toute la Prusse et sert à tous les achats du quotidien. Or la valeur réelle du billon ne cesse de se dégrader à partir de 1806, sans doute en raison de la baisse du pourcentage d'argent lors de sa fabrication. Les pays voisins de la Prusse l'interdisent logiquement dans leurs limites territoriales[171], ce qui accélère la baisse de son cours[172]. Mais, désormais chargée de sa fabrication, l'armée française

167 1 thaler prussien est égal à environ 3,43 francs.

168 AN, 138 AP 135, lettre de Bignon à Daru, le 19 octobre 1807.

169 *Ibid.*

170 *Ibid.*

171 AN, 136 AP 1, dossier 3 « Administration générale des finances, arrondissement de Berlin, 1808 » : « La cessation d'exportation de la Prusse, le paiement des contributions extraordinaires et toutes les autres circonstances qui accompagnent la guerre ayant diminué la masse circulante des pièces dites d'argent courant ainsi que les mesures prises par les gouvernements voisins à l'effet de mettre hors de cours et de faire sortir de leurs états la monnaie de billon de Prusse qui s'y écoulait autrefois ayant fait tomber cette dernière monnaie en un discrédit (…) ».

172 En Westphalie, Jérôme continue de l'accepter mais aux deux tiers de sa valeur nominale.

obtient de solides bénéfices en l'introduisant sur le marché et n'entend pas s'en dépouiller : pour l'année 1808 elle fabrique 2,8 millions de francs en or, 9,3 en argent et 14,4 en billon. La commission des plénipotentiaires prussiens essaye de faire renoncer Daru à ce privilège en lui proposant « un abonnement pour indemniser l'armée des bénéfices que procure la fabrication de la monnaie »[173]. Mais soit que les Français ne veuillent pas se dessaisir de cette manne, soit que le prix de l'abonnement ne leur convienne pas, la demande prussienne reste sans suite. Mais, la dévalorisation du billon s'accentue à tel point que, au début de l'année 1808, sa valeur réelle représente seulement les deux tiers de sa valeur nominale[174]. Cette baisse inquiète considérablement l'administration française qui perçoit une partie des impôts et des réquisitions en billon et qui en possède déjà dans ses caisses pour une valeur de 7,5 millions de francs. Aussi décide-t-elle le 24 février de l'interdire dans les caisses publiques[175]. Cette décision ne se fait pas sans heurt au sein de l'administration française, et Bignon conseille plusieurs fois à Daru de revenir sur sa décision. Dans une lettre du 10 avril, Daru lui avoue étudier cette possibilité mais uniquement dans le cas des impôts relatifs à la contribution foncière et aux droits de timbres et de poste[176]. Toutefois cette option n'est pas retenue par l'intendant général qui se méfie de l'augmentation croissante des faux billons. Il craint d'en retrouver dans les caisses publiques[177], ce qui l'incite à refuser tous les billons. Ce choix est également étayée par la déclaration de Frédéric-Guillaume qui « enlève toute valeur légale au billon en défendant de le recevoir dans les caisses publiques de la Prusse non occupée »[178]. Néanmoins, comme Daru l'indique à son administrateur général, qui doit le transmettre aux intendants et aux administrateurs, les Français ne peuvent interdire la présence de billons dans les versements et paiements qui ont été faits avant la date du 24 février 1808. « La défense dont il est question ne peut avoir d'effet rétroactif et on doit admettre les sommes de billon qui existaient dans les différentes caisses avant le 24 février pourvu que les versements fussent appuyés de procès-verbaux qui constateraient que les sommes qui en étaient l'objet avaient été

173 AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 241, lettre de Daru à la commission, le 19 décembre 1807.

174 Bignon indique une perte de deux tiers dans son rapport « Administration générale des finances, arrondissement de Berlin, 1808 » tandis que Lesage propose 40% de perte, Charles Lesage, *Napoléon I^er^, créancier de la Prusse…*, p. 173.

175 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 3 mai 1808 : « Il doit en conséquence admettre les sommes de billon qui existaient dans les différentes caisses avant le 24 février ».

176 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 10 avril 1808.

177 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 29 avril 1808.

178 Charles Lesage, *Napoléon I^er^ créancier de la Prusse…*, p. 162.

reçus avant cette époque »[179].

Le billon reste en circulation dans les provinces occupées par les Français, mais il a cours désormais aux deux tiers de sa valeur nominale. La perte ainsi induite pour les Français devient un sujet des négociations qui se tiennent entre Daru et Stein, le Prussien offrant un million de francs supplémentaires, aux 154 millions, pour compenser la perte. De son côté, au début du mois de juin, Bignon présente à l'intendant un projet très technique « sur la refonte du billon »[180]. Il divise la vingtaine de pages de son mémoire en sept points. Il rappelle d'abord les causes « qui ont pu contribuer à altérer les monnaies de billon de poids et de titre [et] ce qui résulte pour la valeur des monnaies de cette altération »[181]. Il envisage ensuite « la quantité d'argent fin à ajouter au produit des matières fondues pour légaliser au titre des diverses monnaies courantes de Prusse »[182] et les frais de fabrication. Puis, il décrit en détail l'opération « de refonte faite d'après le cours de 170 thalers en billon pour 100 thalers en courant »[183] et le temps qu'elle prendrait avant de conclure sur l'emploi des matières résultant de la fonte. Mais dans sa conclusion finale, il recommande d'éviter cette opération coûteuse, dont le bénéfice financier comme politique serait nul. Ce rapport clôt la question du billon qui a agité l'administration française et celle de presque toute l'Allemagne pendant plus de dix-huit mois. Il met en lumière l'implication de l'administrateur général dans des affaires ardues et sa grande maîtrise de cas jusque-là inconnus de lui. Ces problèmes mis de côté, Bignon se plonge dans la rédaction du bilan de son mandat et plus globalement de celui de l'action française en Prusse.

Le bilan financier de l'occupation française

Pour justifier leur action, Estève puis Bignon ont produit, pour le premier un « Rapport spécial (…) sur le projet de budget des recettes et des dépenses du département des finances de Prusse »[184] d'une trentaine de pages et, pour le second, un livret sobrement intitulé

179 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 3 mai 1808.
180 AN, 138 AP 137, lettre et rapport de Bignon à Daru, le 3 juin 1808.
181 *Ibid.*
182 *Ibid.*
183 *Ibid.*
184 AN, AF IV, 497*, « Rapport spécial à Sa Majesté l'Empereur et Roi sur le projet de budget des recettes et des dépenses du département des finances de Prusse, dressé pour l'an 1808, d'après celles qui avaient lieu sous le gouvernement prussien, par M. Estève, trésorier général de la Couronne et administrateur général des finances et des domaines à Berlin ». Estève l'adresse directement à Napoléon I[er] car Daru est absent, aux côtés de l'Empereur.

« Administration générale des finances, arrondissement de Berlin 1808 » de soixante pages. Il se veut un « compte général (…) des opérations de l'Administration française en ce qui regarde les provinces formant l'arrondissement de Berlin »[185]. Dès leur introduction, les deux travaux insistent sur la difficulté éprouvée par l'administration française à s'appuyer sur les comptes de la monarchie prussienne afin d'évaluer le montant des impôts à espérer puis à percevoir. En effet, de l'aveu des deux administrateurs, « il n'existait point de budget général en Prusse, ou du moins il ne pouvait pas s'en trouver dans les archives des autorités restées en cette capitale »[186]. Le seul homme à connaître la totalité des rouages financiers de la monarchie prussienne était le ministre Schulenburg, qui s'est enfui avec tous ses papiers au mois d'octobre 1806. Par conséquent, il ne restait plus à l'administration française qu'à demander « en particulier à chacune des administrations prussiennes, les renseignements qui les concernaient »[187]. Les intendants jouent un rôle fondamental dans cette quête en rédigeant une « infinité d'états particuliers pour chaque province et pour chaque branche de revenus »[188] grâce à un modèle unique fourni par l'administrateur. Aussi appelés « statistiques »[189], ces modèles définissent un questionnaire identique dans toutes les provinces : ils s'attachent à décrire la province du point de vue général (population, religion des habitants), physique (noms des rivières, des montagnes, étendue des fleuves, etc.), agricole (diversité des sols, produits agricoles, animaux élevés), et commercial (exportation, importation, circulation de numéraire, présence de canaux, de rivières navigables). Bignon et Daru inaugurent quelques mois plus tard un nouveau formulaire[190], où ils incitent les intendants à présenter leur résultats sous forme de tableaux récapitulatifs, plus clairs à la lecture, précédés d'une courte explication[191]. Les tableaux portent sur l'ensemble des productions rurales, sur le bétail et le bénéfice susceptible d'être produit. Les administrateurs sont également sollicités pour établir des rapports résumant les activités de leur branches. Bignon recueille, entre autres, un « Exposé sur les revenus des postes de la Prusse », un « Rapport sur la perception des droits

185 AN, 136 AP 1, dossier 3 « Administration générale, arrondissement de Berlin, 1808 ».
186 *Ibid.*
187 *Ibid.*
188 AN, AF IV, 497*, « Rapport spécial à Sa Majesté (…) ».
189 Par exemple, AN, 138 AP 143, « Intendance de la vieille marche, statistiques de la province de la vieille marche, supplément aux dix premières questions ».
190 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 20 juillet 1808 : « Veuillez bien transmettre aux intendants du département le modèle suivant (…) ».
191 AN, 136 AP 1, dossier 1, « Statistiques 1806-1808 ».

des accises », un « Mémoire sur la manufacture de porcelaine à Berlin »[192], un « Précis sur la contribution foncière en Prusse » et un « Précis sur l'administration générale des timbres et des cartes »[193]. Grâce à ces mémoires, les deux administrateurs, surtout Bignon qui a eu le temps de les recevoir et de les travailler, sont capables de construire le bilan de l'occupation française en Prusse.

Contrairement à Estève qui expose brièvement les premières recettes françaises réalisées en mai 1807 avant de prévoir le budget pour les mois suivants, Bignon divise son travail en deux parties ; un compte général de l'administration des finances et des domaines au 8 septembre 1808 et un exposé portant sur le mode d'administration des revenus publics en Prusse accompagné de l'historique de la gestion des administrateurs français. La première partie se compose donc de tableaux qui alignent les chiffres tandis que la seconde explique les résultats obtenus de 1806 à 1808. Les tableaux portent sur trois époques ; celle antérieure à l'arrivée des Français, celle allant de leur installation à la signature du traité de Tilsit et celle s'étendant de juillet 1807 au 8 septembre 1808. Cette périodisation fait ressortir que, si les premières actions françaises n'ont pas apporté les résultats escomptés, les suivantes ont dépassé leurs attentes, les résultats étant parfois supérieurs à ceux des Prussiens en temps de paix[194]. Les résultats sont détaillés selon leur nature. Bignon travaille d'abord sur les revenus publics puis sur les contributions extraordinaires, sur les saisies, sur les confiscations (surtout des marchandises anglaises) et sur les ventes extraordinaires. Il résume tous ces totaux en un « tableau des résultats généraux des versements de toute nature au 8 septembre 1808 »[195] ainsi qu'en un « tableau des recettes de toute nature par province »[196]. Le tableau des résultats généraux donne la somme de 75,4 millions de francs versés dans les caisses de l'administration civile, auxquels il faut ajouter les impositions précédentes – effectuées sur les territoires que Bignon n'administre pas – les réquisitions ordonnées par l'armée, les contributions de guerre versées directement dans la caisse du receveur général et la somme finale du traité de Paris. Bignon estime l'ensemble de cette somme à 684 millions de francs,

192 AN, 138 AP 138 pour les trois premiers.
193 AN, 136 AP 2 pour les deux derniers.
194 AN, 136 AP 1, dossier 3 « Administration générale, arrondissement de Berlin, 1808 » : « Quelques unes [impositions], il est vrai, ont donné des recettes plus fortes que sous le gouvernement prussien, mais ce n'a pu être qu'en épuisant tout ce qu'une longue économie avait amassé. »
195 126 AP 1, dossier 3, « Administration générale, arrondissement de Berlin, 1808 ».
196 *Ibid.*

chiffre aujourd'hui retenu. Le total se répartit de la façon suivante : « les contributions extraordinaires de guerre, les impositions ordinaires, les saisies, les ventes avaient produit environ 474 millions de francs[197]. On pouvait faire évaluer les fournitures régulièrement faites par le pays à 90 millions, la convention à 140. »[198]. La conclusion s'impose : « Jamais occupation étrangère n'avait jusqu'alors pesé aussi cruellement sur aucun État que celle de la France sur la Prusse »[199].

La seconde partie du travail de l'administrateur général vise à expliciter les méthodes de travail des Français et à souligner la réussite de certains administrateurs. Il suit l'énumération des impôts perçus. Les revenus directs (contribution foncière, domaines et forêts) sont étudiés en premier, suivis des revenus indirects (accises et péages, transit, timbres et cartes, salines, mines et usines, postes, loteries, hôtel des monnaies, administration du bois de chauffage et manufacture de porcelaine à Berlin). La séparation entre revenus directs et indirects se fonde aussi sur leur différence de gestion. Ce sont les Chambres de guerre et des domaines qui s'occupent des revenus directs tandis que les revenus indirects sont gérés par départements à Berlin. Pour chaque revenu, Bignon construit un petit exposé historique définissant l'impôt évoqué. Il explicite ensuite les difficultés rencontrées par les Français, la plus importante étant le manque de coopération des autorités prussiennes. Cette absence de collaboration justifie l'entrée de sommes souvent inférieures aux attentes[200], surtout dans le cas des revenus directs où les Français dépendaient davantage des Chambres de guerre. L'administrateur général relève également le défaut de volonté prussienne pour réformer leur système fiscal : « l'autorité française a échoué toutes les fois qu'elle a cherché à faire prendre aux agents prussiens une marche nouvelle pour eux »[201]. Enfin, à la fin de chaque paragraphe, il critique le mode de gestion des administrateurs français. Il n'hésite ni à les blâmer lorsqu'ils ont adopté une attitude attentiste[202] ni à les louer quand ils ont montré un sens aigu des responsabilités[203].

197 Le chiffre est celui présenté par Daru dans son rapport final à l'Empereur. 138 AP 109.

198 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VII, p. 393.

199 *Ibid.*

200 AN, 136 AP 1, dossier 3 « Administration générale, arrondissement de Berlin, 1808 » : « L'administration française a dû s'armer d'une fermeté soutenue et ce n'est que par une lutte perpétuelle avec les chambres, par des stimulations sans cesse renouvelées qu'on a pu leur arracher sur les revenus des domaines les versements qui ont eu lieu, mais qui sont toutefois encore inférieurs à ceux qu'on avait droit d'exiger ».

201 *Ibid.*

202 *Ibid.* : Pour les postes, « les dix mois de la gestion de M. Campau n'avaient fait entrer dans la caisse que des recettes peu considérables ».

203 *Ibid.* : Pour les salines, « toutes ces opérations de ventes et de livraisons ont exigé de la part du commissaire français près ce département, M. Miège, un zèle éclairé et une surveillance active pour les intérêts de Sa

Une fois ce travail de conclusion remis à l'intendant général, au cours du mois d'octobre, Daru le réutilise pour son propre rapport, adressé à Napoléon I[er][204]. Il reprend les tableaux récapitulatifs de Bignon ainsi que l'intégralité de sa seconde partie, relative au mode de gestion des administrateurs français, intégrée à l'identique au rapport[205]. Daru ne modifie rien à l'organisation adoptée par Bignon, suit ses subdivisions dans les impôts et recopie les conclusions de son administrateur général, prouvant par là l'excellence de son travail. Aussi n'est-il pas étonnant qu'une collaboration amicale se développe entre les deux hommes tout au long de l'année 1808, dans des domaines très divers.

Bignon, collaborateur de l'intendant général

Dès le mois de mai 1807, Daru entretient une légère correspondance avec Bignon[206]. Elle ne devient fournie qu'à partir du mois d'octobre et réellement abondante à partir de mars 1808 et ce jusqu'au mois d'août[207], comme l'illustre la répartition suivante.

Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1	1	0	0	3	4	7	0

Tableau 9. Répartition des lettres envoyées par Daru à Bignon, de mai 1807 à décembre 1807.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août.
1	2	29	33	18	24	9	2

Tableau 10. Répartition des lettres envoyées par Daru à Bignon, de janvier à août 1808.

Majesté. C'est à ses recherches que l'administration française a dû la découverte des droits du Roi de Prusse sur un atelier chimique existant à Schönbuk, et qui a donné lieu à un versement de 44 440 francs dans la caisse de l'armée. »

204 138 AP 109, « Rapport présenté à Sa Majesté l'Empereur et Roi par l'Intendant général de la Grande Armée, sur l'administration des pays conquis et sur la Grande Armée pendant la campagne de Prusse et de Pologne, c'est-à-dire depuis le 1er octobre 1806 jusqu'au 15 octobre 1808 ».

205 *Ibid. :* En guise d'exemple « On demandera comment il est possible qu'une administration française établie pendant deux ans à Berlin n'ait pas pu se procurer un budget général des revenus de la monarchie. La réponse est facile : il n'existait point de Budget général en Prusse, ou du moins il ne pouvait pas s'en trouver dans les archives des autorités restées en cette capitale ». Le passage est identique, au mot près, à l'introduction de la seconde partie de Bignon, 136 AP 1, dossier 3, « Administration générale, arrondissement de Berlin, 1808 ».

206 Aucune lettre écrite par Bignon à Daru n'a été conservée, ni dans les archives du diplomate, ni dans celles de l'intendant général.

207 La correspondance a été conservée par Bignon dans ses archives privées. Il est possible qu'une déperdition ait eu lieu, ce qui expliquerait la quasi absence de lettres pour la période allant de septembre 1807 à février 1808 et celle suivant le mois d'août, Bignon ne quittant Berlin qu'au mois de décembre.

Dans ses 134 lettres, l'intendant général aborde de nombreux sujets qui éclairent sur les compétences de l'administrateur général, tout aussi valables à l'extérieur de la Prusse qu'en son sein.

Les relations de l'administration française avec les pays voisins de la Prusse

La cession de nombreuses provinces prussiennes, principalement au royaume de Westphalie, au duché de Varsovie et au grand-duché de Berg[208] n'est pas exempte de tensions entre les nouveaux États et l'administration française installée en Prusse. Elle doit sans cesse gérer des transferts de droits et de propriétés dont les limites ne sont pas clairement définies. Pour éclairer ces droits, les nouvelles autorités demandent à l'administration française de leur envoyer les archives dont elles sont devenues les propriétaires. Bignon est au cœur de ce processus car il a à viser les archives et à leur accorder les passeports nécessaires pour leur transport. Le 22 mars 1808, Daru le charge ainsi de vérifier 142 caisses d'archives prussiennes en partance pour Varsovie[209]. Le 30 mars, Bignon est missionné pour surveiller le triage des titres et papiers concernant l'Ostfrise, devenue territoire hollandais depuis le 11 novembre 1807, afin de les remettre ensuite à l'envoyé du roi de Hollande, M. Goldberg[210]. Le 17 avril, il doit retrouver les états des archives du département des mines des provinces prussiennes passés sous la domination du grand-duché de Berg pour les lui délivrer[211]. Logiquement, c'est aussi lui qui arbitre les conflits relatifs à ces archives. Daru lui confie cette tâche le 28 avril lors d'une querelle entre les envoyés du grand-duché de Berg et du royaume de Hollande[212]. Une affaire tout aussi délicate lui échoit à la fin du mois de mai : il doit encadrer le « commissaire français chargé des archives qui va accueillir les commissaires du roi de Westphalie »[213]. Au total, les lettres touchant aux archives et à leur transfert concernent 5% du courrier écrit de Daru.

Liée aux archives, la question des différentes créances du roi de Prusse perturbe également l'administration française. Certaines institutions prussiennes possèdent, en effet,

208 Grand-duché de Berg : premier des États français d'Outre-Rhin, il est créé le 12 juillet 1806 à partir du duché de Clèves et de Berg. Il est confié au maréchal Murat, beau-frère de Napoléon. L'Empereur entend en faire un état modèle pour le droit, l'administration, l'économie et l'organisation sociale.

209 AN, 136 AP 2, lettre de Daru au commissaire de Sa Majesté le roi de Saxe à Berlin, M. Pzamianski, le 22 mars 1808.

210 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 31 mars 1808.

211 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 17 avril 1808.

212 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 28 avril 1808.

213 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 28 mai 1808.

des créances, qui sur le grand-duché de Berg[214], qui sur la principauté de Bayreuth[215]. Ces phénomènes financiers complexes sont parfois difficiles à appréhender par Daru et Bignon. Ils y reviennent après avoir ordonné des recherches approfondies dans les archives, notamment pour la créance sur le grand-duché de Berg[216] et pour celle de l'électeur de Hesse. Ce dernier cas occupe l'administrateur durant les premiers jours du mois de juillet[217]. L'électeur de Hesse possédait une créance importante sur les établissements prussiens (société maritime, banque, Chambre de Berlin, caisse des accises). Or après sa suppression, Napoléon I[er] entend récupérer ces créances et non les transférer au roi de Westphalie.

Si presqu'aucun conflit ne naît de ces affaires, la situation diffère quand les États nouvellement créés veulent se lier avec la Prusse, sans passer par l'administration française. Daru dénonce ces démarches et y oppose son veto, en faisant à chaque fois intervenir Bignon. Le 6 mars, l'intendant général apprend qu'un marché a été conclu entre la société maritime prussienne, qui gère la vente des sels, et la Westphalie. Il ordonne immédiatement à Bignon de faire part de son étonnement aux autorités prussiennes et de refuser l'application de ce contrat « qui n'a pas eu lieu avec l'accord des autorités françaises »[218]. Les deux hommes agissent de même, quelques jours plus tard, lorsqu'ils découvrent qu'un traité a été signé entre le gouvernement de Westphalie et des agents prussiens à Cassel, à propos de la saline de Schonbeck[219]. L'administration civile est donc un partenaire incontournable dans les négociations puisque c'est elle qui gère les institutions prussiennes.

Des tensions identiques sont palpables lorsque des arrangements financiers et commerciaux se concluent entre la Prusse française et les gouvernements des pays voisins. Le service des postes est une source de tensions, qui émerge dès le mois de novembre 1807[220] et qui est résolue seulement à la fin du mois de mars[221] pour le grand-duché de Berg et en avril

214 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 13 juin 1808, la caisse des invalides prussiens possède une créance de 200 000 livres sur le grand-duché de Berg.
215 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 16 mars 1808.
216 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 29 juin 1808.
217 AN, 136 AP 2, 4 lettres de Daru à Bignon, les 6 et 8 juillet (3 lettres pour ce dernier jour) 1808.
218 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 6 mars 1808.
219 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 12 mars 1808.
220 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 24 novembre 1807. Bignon propose de centraliser à Wesel le courrier venant et partant pour la France, l'Espagne et le Portugal, grâce à un arrangement des postes de Berlin, du grand-duché de Berg et du royaume de Westphalie.
221 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 22 mars 1808.

1808 pour la Westphalie[222]. Un règlement répartit les remboursements des frais d'estafette en fonction de la distance parcourue. Il doit se faire désormais en argent comptant et non plus en billon, interdit dans les caisses françaises depuis le 24 février. Des ajustements ont encore lieu le 10 avril, en faveur de la poste prussienne, remboursée pour les déplacements en dehors des états de Westphalie[223]. Les tractations commerciales présentent les mêmes difficultés. La Westphalie, le duché de Varsovie et le grand-duché de Berg sont très réticents à établir des routes commerciales favorables aux Français, malgré leurs liens privilégiés avec la France. Le ministre de l'Intérieur westphalien refuse, par exemple, d'exporter des grains en Prusse au début du mois de juin, prétextant une disette dans son pays[224]. Pour sa part, Varsovie exige un droit de 2% sur les marchandises en transit sur son territoire[225]. En retour, Bignon et Daru n'accèdent que rarement à leurs demandes d'importation de combustibles[226] et de grains[227], rappelant leur mauvaise volonté antérieure, ainsi que les besoins très importants de l'armée française et de la population prussienne.

L'administration civile joue un rôle très important vis-à-vis des pays voisins de la Prusse étant leur seul interlocuteur autorisé. À ses activités sinon internationales du moins extérieures, Bignon en ajoute d'autres, plus attendues, et liées directement à l'occupation de la Prusse.

Les travaux de l'administrateur français en Prusse

Outre les occupations financières évoquées précédemment, Bignon gère des affaires touchant autant aux autres institutions prussiennes qu'à l'économie ou encore à la surveillance de la population. Interlocuteur privilégié de l'administration prussienne, il reçoit toutes ses plaintes et ses demandes d'argent sur lesquelles il statue seul si l'affaire est mineure. Si elle est plus grave ou met en jeu des sommes importantes, il l'expose à Daru afin de solliciter son avis, qu'il exécute ensuite. L'intendant général n'est donc pas au contact direct des Prussiens (sauf ceux de la commission des plénipotentiaires) mais il en a tous les échos par l'administrateur

222 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 4 avril 1808.
223 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 10 avril 1808. Dans le règlement du 4 avril, le remboursement a lieu en faveur de l'administration française.
224 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 11 juin 1808. Bignon est chargé de vérifier la véracité de ces dires.
225 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 13 juin 1808.
226 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 1er mai 1808 : « L'intérêt de l'armée exige que soient prises de grandes précautions pour prévenir tout enlèvement excédant les quantités convenues ».
227 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 1er juillet 1808.

général. Les requêtes prussiennes concernent principalement des remboursements de construction, notamment de ponts[228], des levées de séquestres apposés par les Français à la fin de l'année 1806[229], ainsi qu'un grand nombre d'exemptions particulières de réquisitions ou d'impôts. 12% des lettres de Daru concernent ces souhaits d'exonération, les réquisitions de toute nature (vin, céréales, argent) étant très nombreuses tout au long de l'occupation. Elles sont ordonnées soit par l'armée soit par l'Empereur qui en avertissent l'intendant général. Daru délègue, à son tour, à Bignon le soin de les transmettre, selon leur nature, soit au comité administratif de Berlin[230], soit à la Chambre des guerres et des domaines. De la même façon, Daru confie fréquemment à Bignon des travaux de renseignements sur les faits surprenants portés à sa connaissance. Le 12 avril, comme un rapport de la Chambre de Poméranie l'informe « de l'impossibilité d'ensemencer les terres, faute de grains », il enjoint aussitôt à l'administrateur de vérifier ces faits et, si le problème est avéré de fournir une solution[231]. Il lui délègue également les problèmes liés au Blocus continental.

Instauré le 21 novembre 1806 par le décret de Berlin, le Blocus continental est appliqué immédiatement en Prusse où les ports continuent d'être fermés au commerce anglais et où les marchandises britanniques sont interdites et confisquées en cas de découverte[232]. Au printemps 1808, l'obligation de fournir des certificats d'origine pour l'expédition des marchandises prussiennes est mise sur pied, non sans heurts. En dépit de l'installation d'un agent français préposé à cette certification[233], Daru recommande à Bignon d'être le plus souple possible et de faire considérer cette mesure comme une formalité et comme « non un acte d'autorité »[234]. Pour autant, la Chambre du commerce de Berlin émet de sévères réclamations,

228 Le pont étant nécessaire à la fois pour la population civile et l'armée, les Prussiens espèrent que les Français paieront, ce qu'ils se refusent de faire. AN, 136 AP 2, lettres de Daru à Bignon, le 1er octobre 1807, le 3 mars 1808 et le 29 juin 1808.

229 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 8 mars 1808. « M. Labaye [conseiller prussien des finances] souhaite la levée de séquestre de la fabrique de Silberhammer et sa remise à la société maritime ».

230 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 22 mars 1808 : « Veuillez bien transmettre la réquisition de 100 000 boisseaux d'avoines au comité administratif de Berlin ».
AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 27 mars 1808 : « Veuillez réquisitionner auprès du comité administratif de la ville de Berlin des quantités suffisantes d'eau de vie pour les soldats de l'armée française ».

231 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 12 avril 1808.

232 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 4 avril 1808 : Daru transmet à Bignon le chiffre de la part revenant aux préposés des douanes dans les produits confisqués.

233 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 21 avril 1808 : en l'absence d'un consul français, Daru charge Bignon d'annoncer la création de ce poste à son futur détenteur, M. d'Houdestot.

234 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 3 mai 1808.

dont Bignon se fait l'écho auprès de Daru à la fin du mois de mai[235]. Ayant reçu des informations plus précises au cours du mois de juin sur les villes qui demandent le certificat, l'intendant général en fait part à Bignon qui peut le notifier aux Prussiens[236]. Le sujet du Blocus continental et, avec lui, des entraves à la libre circulation des marchandises représentent 11% du courrier émis par Daru pour Bignon. Daru y aborde également les moyens de prévenir la contrebande qui fleurit. Il requiert de Bignon un moyen de l'éviter, spécialement pour le trafic du sel[237], autour des nouvelles zones frontières dont l'Elbe est l'exemple le plus illustre[238].

La dernière aire de compétences de l'administrateur concerne la population de son arrondissement. Bignon se montre sensible aux mouvements qui l'agitent et qui sont presque tous liés aux prix des denrées et des matières nécessaires à son quotidien, bois de chauffage en tête. En accord avec Daru, il tente d'éviter les hausses de prix du pain qui fait déjà l'objet de plusieurs taxes. Ces taxes sont réajustées à la fin de chaque mois et il n'est pas rare que l'intendant général trouve l'augmentation trop forte et ordonne à Bignon de tenter de la réduire au minimum[239]. Connaissant les risques d'émeutes, à la fin et au début de chaque mois[240], l'administrateur fait également surveiller les boulangeries pour y éviter les attroupements, comme cela se produit le 30 mars 1808[241] lorsque le public anticipe la hausse du prix. Malgré les efforts de Daru qui espère, à chaque fois, que « les circonstances permettront le mois prochain de déterminer une taxe plus favorable pour les consommateurs »[242], les prix ne cessent de croître. Aussi affecte-t-il à Bignon des missions régulières sur ce sujet. En juin, l'intendant général déplore que « le pain excède les capacités du pauvre »[243]. Un soin identique est apporté à la surveillance du prix du bois de chauffage, mais son augmentation est constante, motivée par sa rareté et l'exclusivité de l'armée dessus. Attentif aux plaintes des Prussiens, surtout au début de l'hiver 1807-1808, Daru ordonne à Bignon de vérifier si les prix

235 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 24 mai 1808.
236 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 19 juin 1808.
237 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 24 mars 1808.
238 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 21 avril 1808 : « Veuillez bien enquêter sur les abus prussiens de la région de Prignitz où les habitants ne cessent de commercer avec leurs voisins de l'autre côté de l'Elbe ».
239 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 29 mars 1808. Pour cette tâche, Bignon travaille de concert avec le comité administratif de Berlin et avec le directeur de police français.
240 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 29 avril 1808.
241 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 30 mars 1808 : « Veuillez donner des ordres pour mettre fin aux attroupements devant les boulangeries ».
242 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 1er avril 1808.
243 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 22 juin 1808.

affichés ne constituent pas des abus, et dans ce cas de proposer une solution[244]. Le dernier aspect du contrôle sur la population touche le domaine de la presse. Dirigée principalement par le directeur français de la police, sa censure est, en parti, englobée dans les activités de l'intendant général et de son administrateur. En avril 1808, Daru appelle l'attention de Bignon sur les articles qui paraissent dans les gazettes les plus populaires, *Le Télégraphe, La Gazette de Königsberg,* et *La Gazette de Berlin*[245]. Bignon est alors chargé de viser les articles à publier. Mais cette procédure n'empêche pas les journalistes prussiens de diffuser des articles jugés séditieux, en substituant à un article visé, un autre beaucoup plus incisif[246]. La surveillance exercée par Bignon se réduit à ce seul domaine puisqu'il n'entre pas dans ses attributions de contrôler l'ordre public dans son ensemble. Aucune mention, par exemple, n'est faite dans les lettres de Daru des *Discours à la nation allemande* déclamés par Fichte[247] durant l'hiver 1807-1808 à l'Académie de Berlin. Pour autant, ses fonctions témoignent de la polyvalence du jeune administrateur général qui jongle entre des tâches financières et économiques, ainsi qu'entre des occupations plus politiques.

Bignon dans l'ombre politique de Daru

Devenu administrateur général des finances et des domaines, Bignon s'implique moins dans les travaux préparatoires des séances de négociations entre Daru et les plénipotentiaires prussiens. Pour autant, il ne cesse pas complètement ses activités dans ce domaine. Il garde toujours un œil sur les agissements des ministres Stein et Sack. Les Français soupçonnent effectivement que, en dépit de leurs protestations, les deux hommes stimulent la résistance des autorités prussiennes aux ordres des administrations françaises. Dans son *Histoire de France,* Bignon rapporte comment il a découvert le double jeu de Sack et provoqué son départ de Berlin en mars 1808 :

> Quand elle [l'autorité française] faisait une demande à l'administration prussienne, un ordre secret donné, non par ce ministre lui-même [Stein],

244 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 19 novembre 1807 : « Je vous transmets des plaintes émises par les classes peu aisées de Berlin sur le prix du bois de chauffage ».

245 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 1er avril 1808.

246 AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 6 mai 1808 : Davout demande des explications sur la parution de cet article le 12 avril et Daru lui explique le déroulement de l'affaire.

247 Johann-Gottlieb Fichte (1761-1814) : après des études de théologie, il entame une carrière de précepteur. Fortement influencé par Kant, il publie un essai qui le fait nommer à l'Université d'Iéna en 1794. À partir de 1799, il participe à la fondation de l'Université de Berlin. Ses *Discours* exaltent l'idée de nation et connaissent un grand succès, une fois publiés.

> mais par un autre des commissaires du roi sous son influence, empêchait cette administration d'y satisfaire. L'autorité française s'en plaignit. On lui répondit par une dénégation. A cette dénégation, elle opposa une de ces défenses signées par le principal commissaire, le conseiller Sack. (…) Cette pièce étant tombée entre mes mains, je l'avais remise à M. Daru. Tandis que ce dernier avait mandé chez lui le conseiller Sack, je m'étais rendu à la Régence où l'on nia l'existence d'une défense semblable. Il est difficile de juger sévèrement le mensonge d'un pays opprimé envers les agents étrangers qui sont les instruments de cette oppression. Pris en flagrant délit, ce dernier comprit sa situation. Il quitta Berlin sur le champ[248].

Le second fait d'armes de Bignon s'enracine dans une nouvelle tentative prussienne de déstabilisation du pouvoir français. Elle échoue grâce à l'attention et à la perspicacité de l'administrateur, comme il le raconte dans les pages suivantes de *L'Histoire de France:*

> Le principal des moyens d'hostilité employés à Berlin même, par M. de Stein, fut de créer dans cette ville une disette factice. Pendant plusieurs jours le pain manqua chez les boulangers. Une foule nombreuse assiégeait leurs portes et remplissait les rues. C'était la répétition des scènes dans Paris à diverses époques de la Révolution. Dans ces rassemblements, le murmure public accusait naturellement les oppresseurs du pays qui dévoraient ses subsistances. La fraude était facile à deviner. Je soupçonnais l'origine du mal. Je parlai très fermement au président de la ville et de la police, M. Büsching. Il proposa de se retirer. Je le pris au mot. On fut auprès de moi les plus vives instances pour me décider à le laisser en fonction. Je m'y refusai. En vingt-quatre heures nous eûmes découvert dans Berlin des approvisionnements pour plus de trois mois. Le lendemain les attroupements cessèrent[249].

La vigilance de Bignon permet de régler le problème au plus vite, et sans difficultés. D'ailleurs, sous la férule de Daru, l'administration civile a anticipé la résolution de la crise. Averti par son intendant général, Napoléon I[er] l'autorise à extraire quinze mille quintaux de grains et de farine des magasins militaires, pour les délivrer, à des prix modérés, aux boulangers de la ville. Dans le même temps l'Empereur fait donner des ordres en Westphalie et en Pologne pour presser les arrivages à Berlin[250]. L'épisode illustre la réactivité acquise par l'administration après deux années d'occupation en Prusse et la façon dont Bignon est devenu familier des ressorts prussiens.

248 Édouard Bignon, *Histoire de France…,* t. VII, p. 387-388.
249 Édouard Bignon, *Histoire de France…,* t. VII, p. 393-395.
250 *Ibid.*

La perception par Bignon de ses deux années d'administration

Le retour à Berlin surprend le jeune diplomate qui, en se rendant auprès de Napoléon le 21 octobre 1806, pense reprendre ses fonctions diplomatiques peu de temps après. Or la disparition de l'électorat de Cassel rend ce souhait utopique. Sa nomination comme commissaire impérial le 3 novembre suivant le propulse dans un monde inconnu dans lequel il avoue ne se plaire guère. Toutefois, les deux postes exercés de 1806 à 1808 lui fournissent une très riche expérience dont il récolte les fruits des années plus tard, lors de la rédaction de son *Histoire de France.*

Un diplomate parmi des administrateurs : une cohabitation difficile

Plongé immédiatement au cœur des affaires financières et militaires, le nouveau commissaire peine à trouver ses repères dans l'administration civile. Dans les premières semaines, il continue de gérer la situation hessoisse, comme Clarke le révèle à Napoléon : « J'adresse à Votre Majesté des détails parvenus à M. Bignon au sujet de la Hesse. Ils lui sont envoyés par M. de Saint Genest qui était son secrétaire de légation »[251]. Mais très vite, il est entièrement accaparé par ses fonctions administratives auxquelles il s'accommode peu. Aussi manifeste-il ouvertement son désir de rejoindre la Carrière, en écrivant au ministre des Relations extérieures à la fin du mois de décembre, soit deux mois à peine après son entrée en fonction. Il avoue à Talleyrand que, depuis son départ de Berlin pour Varsovie, « les fonctions où [il est] engagé sont devenues chaque jour moins agréables pour [lui] »[252]. Il ajoute qu'il a été « plus d'une fois tenté de porter [s]es doléances à Son Altesse, mais [qu'il a] hésité à le faire jusqu'à ce que M. Durand [l]'y ai décidé en [lui] apprenant sa nouvelle destination qui laisse vacant le poste de Dresde »[253]. Il renchérit en confessant que son « rôle est ici des plus pénibles [et que] tout événement qui [l]'en retirerait [lui] semblerait plus heureux »[254]. Le poids de ce poste se comprend à l'aune de l'importance des réquisitions exigées par les Français et que Bignon doit faire exécuter, dans un pays où il n'a connu que des événements heureux. Il n'est pas impossible qu'il souffre de cette situation. En outre, ce malaise professionnel est accentué par une gêne financière importante. Il confie au ministre qu'il

251 AMAE, Acq. Extr., papiers Clarke, vol. 88, fol. 39, lettre de Clarke à Napoléon Ier , le 20 janvier 1807.
252 AMAE, Dossier personnel, 1ère série, cartons, 409, lettre de Bignon à Talleyrand, le 23 décembre 1806.
253 *Ibid.*
254 *Ibid.*

touche seulement « cinq cents francs par mois pour frais de table, de bureaux, avec défense de ne rien recevoir de l'administration du pays sans aucun titre. La ville [lui] avait donné une table de six couverts ; [il] y renonce. Ce n'est pas encore là le chemin de la fortune »[255]. La contrainte financière dans laquelle il se trouve est si forte[256] qu'il se résout à en faire part à l'Empereur par l'intermédiaire de Talleyrand. Dans sa lettre à Napoléon Ier [257], il s'étend principalement sur ses difficultés pécuniaires et mentionne en une seule phrase son souhait de revenir dans la diplomatie[258], ne pouvant adopter à son égard un langage aussi libre qu'avec Talleyrand. Comme la sympathie que le ministre éprouve pour Bignon ne se dément pas, il transmet en peu de temps la lettre à Napoléon et répond à celle de son protégé dès le 7 janvier. Si l'Empereur n'entend pas le changer de situation, il a décidé de continuer à lui verser son traitement de ministre plénipotentiaire de Cassel, qui s'élève à 30 000 francs par an[259]. Talleyrand en profite pour indiquer au diplomate que l'Empereur « avait été entièrement satisfait de [sa] conduite antérieure »[260] et que lui-même le considère « comme appartenant toujours au département des Relations extérieures »[261]. Il l'assure de son activité pour « fixer sur [lui] l'attention de Sa Majesté et [le] rendre à des fonctions semblables à celles qu'[il a déjà] remplies avec succès »[262]. La première tentative de mutation se solde donc par un échec. Mais elle souligne les liens entre Talleyrand et Bignon ainsi que la très bonne réputation qu'il s'est construite auprès de lui et de l'Empereur depuis sa nomination à Bâle pour le premier et à Berlin pour le second.

Protégeant ce capital, Bignon ne se manifeste plus auprès de ses supérieurs jusqu'à la signature des deux traités de Tilsit, les 7 et 9 juillet 1807. Il saisit cette occasion pour mettre en avant l'inutilité présumée de sa mission à Berlin. Au début du mois d'août, il rédige un courrier à Talleyrand où il lui indique que « comme les circonstances actuelles font cesser l'importance de [s]es fonctions qu'[il] a eu à remplir à Berlin, il [lui] semble qu'[il peut], sans

255 *Ibid.*
256 *Ibid.* : « Mes dettes me pèsent et il m'est horrible de les augmenter ».
257 Voir Annexe n°7.
258 AMAE, Dossier personnel, 1ère série, cartons, 409, lettre de Bignon à Napoléon Ier, le 23 décembre 1806 : « Peut-être Sire, de nouvelles occasions veulent se présenter de me rendre à mes fonctions diplomatiques ».
259 AMAE, Dossier personnel, 1ère série, cartons, 409, lettre de Talleyrand à Bignon, le 7 janvier 1807 : « Son intention est que vous restiez à Berlin mais vous devez être sans inquiétude sur vos intérêts pécuniaires ».
260 *Ibid.*
261 *Ibid.*
262 *Ibid.*

indiscrétion, informer Son Altesse de cet état des choses, en lui exprimant par le même occasion le désir qu'[il] a de rentrer activement sous ses ordres »[263]. Dans la même lettre, il lui demande le maintien de son poste de ministre plénipotentiaire à la cour de Cassel, auprès de Jérôme, roi de Westphalie, arguant de sa première expérience du monde hessois[264]. Toutefois, le changement ministériel à la tête des Relations extérieures, acté le 8 août 1807, compromet ses chances. Il s'empresse alors, tout en présentant ses félicitations à Champagny, de lui exposer sa situation personnelle, dans une missive du 20 août [265]. Dans cette lettre, il dégage un élément très important pour la suite de sa carrière, la compatibilité entre son *excursus* administratif et des fonctions diplomatiques. Il assure même le nouveau ministre du succès de sa mission à Berlin :

> Comme Votre Excellence pourrait être porté à croire que le poste administratif que j'occupe encore eut pu nuire à mon existence diplomatique, je dois avoir le noble orgueil de lui dire que ma conduite au milieu des circonstances délicates où je me suis trouvé a été telle, que je me flatte d'avoir obtenu dans ce pays même, où j'avais l'avantage d'être bien traité autrefois, un degré de plus de considération et d'estime. M. le général Clarke, ministre de la guerre, pourra rendre à Votre Excellence sur ce qui me concerne des témoignages propres à le convaincre qu'aucune prévention défavorable ne peut exister contre moi, en quelque résidence que Sa Majesté l'Empereur et Roi daigne me placer[266].

Cependant, aucun changement n'intervient et le commissaire devenu administrateur général ne cesse pas ses plaintes. Le 18 novembre suivant, il s'adresse à Champagny pour lui demander « si par hazard, [il] sait ce qu'[il] devien[t], car [il] n'en sai[t] absolument rien [lui]-même »[267] avant de solliciter de derechef le poste de Cassel. Aucune réponse ne lui parvenant, Bignon arrête de se rappeler au souvenir du ministre jusqu'à la signature du traité de Paris, le 8 septembre 1808. Il lui demande alors la permission de se rendre à Erfurt[268], présenter ses

263 AMAE, Dossier personnel, 1ère série, cartons, 409, lettre de Bignon à Talleyrand, le 6 août 1807.

264 *Ibid.*

265 AMAE, Dossier personnel, 1ère série, cartons, 409, lettre de Bignon à Champagny, le 20 août 1807 : « Les fonctions temporaires que je remplis approchent de leur terme, elles ont déjà beaucoup perdu de leur importance et il serait facile de m'en faire entièrement dispenser. Votre Excellence jugera aisément qu'un désir bien naturel me ramène vers le département dont la direction vient de lui être confiée et qu'il me tarde de lui demander ses ordres. Elle saura que je suis ministre à Cassel depuis quatre ans et que j'avais résidé auparavant en Prusse comme chargé d'affaire. »

266 *Ibid.*

267 AMAE, Dossier personnel, 1ère série, cartons, 409, lettre de Bignon à Champagny, le 18 novembre 1807.

268 L'entrevue d'Erfut se déroule du 27 septembre au 14 octobre 1808. Grande conférence de tous les princes d'Europe, elle réunit surtout Napoléon et Alexandre Ier. Bignon s'y rend en compagnie de Daru, AN, 136 AP 2, lettre de Daru à Bignon, le 3 octobre 1808.

hommages à Napoléon ainsi qu'à lui-même. Il revendique de nouveau un poste diplomatique et postule pour celui de Berlin, pour lequel il sent des affinités particulières vu ses antécédents diplomatiques et administratifs[269]. Afin d'appuyer la requête de Bignon, Daru écrit directement à Napoléon I[er] pour lui faire part de l'importance de son rôle pendant ces deux dernières années :

> Je ne saurais trop exprimer à Votre Majesté combien le zèle, les talents et le caractère conciliant de M. Bignon ont contribué à améliorer les résultats d'une administration, qu'il a eu à cœur de rendre moins pénible pour les habitants du pays. Les sacrifices qu'ont nécessité les circonstances, la considération dont il jouit est telle qu'il y serait vu avec plaisir comme le ministre de Votre Majesté et plus propre peut-être qu'un autre à diriger les esprits[270] .

Ces lettres et les deux entrevue de Bignon avec Napoléon à Custrin et Erfurt[271] le récompensent de ses efforts. Lors de son second entretien, l'Empereur lui propose le poste de Bade, le seul libre à cette époque[272]. Sa nomination au poste de ministre plénipotentiaire près du grand-duc de Bade est actée le 11 octobre à Erfurt même[273]. Toutefois, Champagny lui ordonne de retourner d'abord à Berlin afin d'achever les opérations dont il est chargé et de ne rejoindre Karlsruhe qu'à leur achèvement[274]. Bignon ne quitte donc Berlin qu'avec le dernier départ des troupes françaises, et peu de temps avant Daru, au début du mois de décembre[275]. Contrairement à ses ordres initiaux[276], il retourne à Paris alors pour deux mois avant de

269 AMAE, Dossier personnel, 1ère série, cartons, 409, lettre de Bignon à Champagny, le 26 septembre 1808 : « La légation de Berlin est encore vacante aujourd'hui, ce poste n'a rien de tellement élevé qu'il puisse m'être interdit d'y prétendre. Je connais mieux que personne ce qu'il pourra offrir de difficultés et de désagréments mais une longue connaissance du pays me donne, d'un autre côté, quelques avantages que d'autres agents n'auraient pas. Ma conduite comme administrateur général a été telle que je sais, sans crainte du contraste, passer d'une fonction presque hostile à un ministre de paix et de bonnes relations. »

270 AMAE, Dossier personnel, 1ère série, cartons, 409, lettre de Daru à Napoléon Ier, le 26 septembre 1808.

271 Ces deux entrevues sont décrites seulement dans son *Histoire de France.* Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VIII, p. 2 : « Comme administrateur général des provinces prussiennes, je m'étais rendu avec l'intendant général de l'armée, M. Daru, à Custrin où nous fûmes invités à déjeuner avec l'Empereur, le 25 septembre ».

272 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VIII, p. 37.

273 AMAE, Dossier personnel, 1ère série, cartons, 409, « Extrait des minutes de la secrétairerie d'État au Palais d'Erfurt, le 11 octobre 1808 ».

274 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 8, fol. 502, lettre de Champagny à Bignon, le 10 octobre 1808.

275 Michel Kerautret, « Berlin », *Dictionnaire de Napoléon…* Il date le départ de Bignon du 2 décembre. AMAE, Corr. Pol., Prusse, vol. 243, lettre de Daru à Champagny, le 11 décembre 1808 : « Quant au paquet destiné à M. Bignon, je ne crois pouvoir mieux faire que de le renvoyer à Votre Excellence, attendu que M. Bignon ayant quitté Berlin s'est rendu directement à Paris où j'ignore son adresse. »

276 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 8, fol. 502, lettre de Champagny à Bignon, le 10 octobre 1808 : « De Berlin, vous vous rendrez directement à Carlsruhe (…) ».

rejoindre son nouveau poste à Karlsruhe[277].

Si l'anecdote où Napoléon lui propose de choisir entre une préfecture et un poste diplomatique est postérieure à sa nomination[278], contrairement aux affirmations du diplomate dans les *Souvenirs d'un diplomate* et dans *L'Histoire de France*, elle prouve toutefois l'excellente adaptation de Bignon à la carrière administrative. Bien que la première année ait été éprouvante, son poste d'administrateur général semble lui avoir davantage plu. Il le désigne comme « une preuve de la confiance la plus flatteuse »[279] de Napoléon I[er]. Durant cette année, il jouit d'ailleurs d'une considération grandissante auprès de ses pairs et dans le monde berlinois et participe à un grand nombre de représentations mondaines[280], dignes de son rang, comme le rapporte Daru à Napoléon[281]. Ces postes lui donnent également un matériau historique de première main lorsqu'il entreprend, quelques années plus tard, de produire des ouvrages sur ce sujet.

Un acteur devenu historien

Dès l'installation de Louis XVIII en France qui le met provisoirement à la retraite, Bignon entreprend la rédaction de travaux relatifs à l'actualité internationale et à l'histoire du Premier Empire. En décembre 1814, il publie l'*Exposé comparatif de l'État financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe*[282], où il démontre que la France occupe toujours une position dominante en Europe malgré le traité de Paris[283]. Composé de 500 pages, cet *Exposé* s'appuie sur des données dont Bignon est très familier, notamment dans le cas de la Prusse et de l'Autriche. Il reprend les documents qu'il a gardés

277 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 26, lettre de Bignon à Champagny, le 14 février 1809 : « Arrivé hier en cette résidence (…) ».

278 Elle intervient au mois de décembre 1808 lorsque l'Empereur apprend la présence de Madame Chevalier aux côtés de Bignon. Il lui propose alors, s'il refuse de l'écarter, « d'être employé dans l'intérieur (…) dans une autre carrière », AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 8, fol. 524, lettre de Champagny à Bignon, le 2 décembre 1808.

279 AMAE, Dossier personnel, 1[ère] série, cartons 409, lettre de Bignon à Champagny, le 26 septembre 1808.

280 Par ailleurs, on ignore tout des conditions de travail de Bignon lors de ce poste. Il ne semble pas avoir disposé d'un secrétaire particulier et paraît avoir tout fait seul.

281 AMAE, Dossier personnel, 1[ère] série, cartons 409, lettre de Daru à Napoléon I[er.] le 26 septembre 1808 : « Lorsque le retour d'une partie de l'armée à Berlin a nécessité pour les principaux fonctionnaires une représentation plus dispendieuse, M. Bignon s'est montré aussi honorable que de coutume, en ne souffrant pas que le pays concourt par la moindre chose aux dépenses de sa maison. »

282 Édouard Bignon, *Exposé comparatif de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe,* Paris, Le Normant et Delaunay, 1814.

283 Le premier traité de Paris est signé le 30 mai 1814 entre les puissances coalisées (principalement l'Angleterre, la Prusse, la Russie et l'Autriche) et le nouveau gouvernement français, celui de Louis XVIII. La France est ramenée à ses frontières de 1792.

par-devers lui en 1808 pour attester de la fragilité financière de la Prusse à la fin de l'occupation français et de son spectaculaire redressement en 1814, que la France peut imiter sans difficulté[284]. Il décrit ainsi longuement les mécanismes de fonctionnement des institutions financières prussiennes, dont ceux de la Banque de Berlin et de la société maritime, et s'attarde sur l'effet néfaste des billets du Trésor, problème auquel il a lui-même dû faire face.

Bignon réutilise également ses documents dans le cadre de son *Histoire de France*. Pour cette œuvre, l'objet est double car il s'agit tout autant de raconter l'histoire du Premier Empire que de justifier implicitement sa conduite à cette époque. Il se montre plus précis dans les chapitres relatifs à l'occupation française que dans *L'Exposé*, ayant, entre-temps, pu compulsé d'autres papiers, dont ceux de Daru[285]. Pour la première fois, il se dépeint dans ses fonctions, mais à travers des notes de bas de page et non directement dans le corps du texte. Il y rapporte le plus souvent des anecdotes ou des événements vécus où il emploie la première personne et non plus le ton impersonnel du narrateur. Par contre, c'est dans son discours d'historien qu'il émet des jugements sur la conduite de Napoléon. Il tente de le disculper des accusations les plus grossières mais se démarque nettement de l'Empereur sur la conduite qu'il aurait fallu adopter à l'égard de la Prusse, facilité remarquable vingt ans après les faits[286]. Il fait observer qu'« à l'égard de la contribution de guerre, Napoléon n'avait fait que suivre un usage pratiqué dans tous les temps et notamment par les princes que l'histoire a traité avec le plus de faveur et [que ce système] a du moins le triste avantage de répartir les charges d'une manière égale pour les habitants »[287]. De même, il excuse « l'organisation d'une autorité française pour administrer le pays soumis à une occupation militaire [car] cette méthode, autorisée par de nombreux exemples, était surtout justifiée par celui des puissances coalisées elles-mêmes, dans les premières années de la révolution »[288]. En outre, contrairement à leurs exemples, « l'empereur Napoléon conserva en Prusse tous les pouvoirs existants. Il se contenta de placer un agent français auprès de l'autorité principale de chaque province »[289]. Par contre, il juge l'attitude de

284 Édouard Bignon, *Exposé comparatif…*, 1ère partie, chapitre 4, « Les finances de la Prusse », p. 103 : « Si après tant de secousses et de pertes, le système financier de la Prusse peut se rétablir, si tout sujet prussien a cette utile confiance, comment la France pourrait-elle désespérer d'elle-même ? ».

285 Les citations des lettres échangées entre Napoléon et Daru l'attestent.

286 Édouard Bignon, *Histoire de France*..., t. VI, p. 367 : « En ce qui concerne la Prusse, je suis loin d'excuser la rigueur des procédés de Napoléon. L'expliquer est moins difficile ».

287 *Ibid.* p. 55-57.

288 *Ibid.*

289 *Ibid.*

Napoléon vis-à-vis du roi Frédéric-Guillaume III particulièrement sévère, notamment lors des réunions de Tilsit :

> En conséquence d'un faux principe qui changerait le droit de possession par le fait seul de la conquête, Napoléon dispose de la Prusse comme d'un pays vacant sur lequel il ne resterait de droit fondé à personne. Ce n'est point au roi vaincu, c'est à l'allié de la Russie, c'est pour prix de l'union de la Russie avec la France que le traité restitue à Frédéric Guillaume la moitié de ses États[290].

Il explicite quelques pages plus loin le concept « du faux principe » comme le droit de conquête qui, à ses yeux, ne peut supplanter le droit légitime [291]. Il ne définit pas ce droit légitime, mais il semble moins désigner un droit éprouvé par la force du temps, ce que Talleyrand développe au Congrès de Vienne, qu'un droit fondé sur la morale et la notion de justice[292]. Ces deux notions sont prégnantes chez Bignon qui les développe au cours de son combat politique à la Chambre des députés. Il y réussit à amalgamer le droit des peuples au droit légitime et le droit de conquête à la persécution de ces peuples par la Sainte Alliance[293].

Les deux années passées à Berlin se révèlent un terreau riche d'enseignements pour la suite de la carrière de Bignon ; sans s'opposer[294] à celle de Napoléon I[er], il ébauche une pensée politique à partir des évènements exceptionnels qu'il a vécus.

Conclusion : un *excursus* réussi

Quand Napoléon installe une administration française d'occupation dans un pays encore en plein « délire général »[295], à l'image de Bignon, elle se montre hésitante sur la marche à suivre. Ne sachant, ni combien de temps elle reste, ni comment elle fonctionne, elle repose beaucoup sur l'énergie des hommes qui la dirigent, Estève à leur tête. C'est lui qui promulgue une dizaine d'arrêtés au cours du mois de novembre 1806, afin de donner les cadres nécessaire

290 *Ibid.,* p. 327.

291 *Ibid.,* p. 375 *:* « Pour avoir triomphé d'un ennemi, pour être maître de son territoire par les armes, on n'en a pas acquis la possession légitime, et lorsque sur neuf millions d'âmes, on en enlève près de la moitié à un souverain, on ne peut pas se prétendre modéré ni être cité comme tel ».

292 En germe en 1808, cette pensée trouve son aboutissement dans *L'Histoire de France* et surtout dans le discours que Bignon fait à l'Académie des Sciences Morales et Politiques en 1835 « La morale et la justice en politique extérieure », AN, 136 AP 10, voir Annexe n°23.

293 Édouard Bignon, *Des cabinets et des peuples*, Paris, Béchet, 1822 : « J'aurais besoin, pour ainsi dire, de présenter sur deux colonnes parallèles une Europe morale et une Europe politique ».

294 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VI, p. 374. Tout en insistant sur la dureté de Napoléon, il avoue son impuissance et celle de Daru : « C'était une mesure de haute politique, un ordre de cabinet. Que pouvait faire l'intendant général ? »

295 Jean-Guillaume Lombard, *Matériaux pour servir à l'histoire…*, p. 186

à son bon fonctionnement, lui qui envoie les modèles de statistiques à remplir aux intendants, lui qui arrête le budget pour l'année 1808 avant de quitter son poste pour Paris. Grâce à ses efforts, Bignon hérite d'une structure de plus en plus efficace, qu'il peut gérer en fonction des demandes de l'Empereur et de Daru. La perception des impôts, des réquisitions ainsi que des contributions extraordinaires s'opère mieux et plus rapidement. La présence de l'intendant général simplifie, de fait, l'action de Bignon dont la marge de manœuvre est plus limitée que ne l'était celle d'Estève. Si Bignon est le rouage indispensable de l'administration française, il ne peut prendre de décision seul lorsqu'une affaire très importante éclate. Par contre, il occupe une position privilégiée au sein de l'administration ; il est l'interlocuteur des Prussiens tout comme celui des intendants et des commissaires français, qui sont obligés de tout lui rapporter. Durant cette période, il noue des contacts très utiles en entretenant des relations amicales avec Clarke[296] et avec Daru. Illustrées par la très abondante correspondance de Daru[297], leurs activités communes, tant dans l'administration que dans les négociations avec la commission prussienne, rapprochent l'intendant du commissaire devenu administrateur général. L'excellence du travail exécuté par Bignon décharge l'intendant général d'une partie de ses lourdes fonctions auprès des pays conquis et lui donne davantage de temps pour s'occuper de la Grande Armée. Par son double titre d'intendant général de la Grande Armée et des pays conquis, Daru illustre l'imprécision qui règne encore sur les délimitations de l'administration civile et sur son autorité financière de référence. La qualité du travail de Bignon et son accointance avec son supérieur expliquent le rappel du diplomate dans l'administration quand Napoléon décide d'occuper durablement une partie de l'Autriche au mois de mai 1809.

296 En 1809, lorsque Bignon est à Karlsruhe et que Clarke devenu ministre de la Guerre s'adresse à lui, il signe ses missives par « mille amitiés », CDAN, Karlsruhe, carton 6, lettre de Clarke à Bignon, le 11 mars 1809.

297 Elle s'explique par la méthode de travail de cette époque qui veut qu'une lettre ne traite que d'un sujet. Il n'est pas rare que Daru envoie plusieurs lettres par jour à Bignon.

CHAPITRE 4. ÉDOUARD BIGNON, ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES ET DES DOMAINES EN AUTRICHE, 1809

Le 9 avril 1809, l'Autriche envahit la Bavière, sans déclaration de guerre, obligeant Napoléon à intervenir au plus vite sur ce front. Dès le 14 mai, l'Empereur a renversé la tendance puisqu'il pénètre pour la seconde fois en quatre ans à Vienne, capitale de l'empire des Habsbourg. Immédiatement, il implante une administration française dans les provinces autrichiennes occupées. Il lui ordonne de lever les impositions ordinaires et extraordinaires ainsi que les contributions de guerre et autres réquisitions. Afin d'assurer au mieux son efficacité, il y nomme les mêmes personnes qu'en Prusse l'année précédente. Daru occupe toujours le poste d'intendant général de la Grande Armée et des pays conquis, La Bouillerie celui de receveur général des impositions et Villemanzy[1] celui de payeur général. Pour compléter cette équipe, il arrache Bignon de son poste diplomatique à Karlsruhe afin de lui

1 Jacques-Pierre Orillard, comte de Villemanzy (1751-1830) : issu d'une vieille famille bourgeoise d'Amboise, il entame une carrière de commissaire des guerres dès l'âge de seize ans. En 1792, il est nommé commissaire des guerres près de l'armée du Rhin avant d'être capturé par les Autrichiens en 1793. Libéré, il rejoint l'armée d'Italie où il se lie avec Bonaparte. En 1800, il devient inspecteur général aux revues et participe à toutes les campagnes de 1806 à 1809. Nommé sénateur en 1809, il vote la déchéance de Napoléon en 1814.

confier derechef les fonctions d'administrateur général des finances et des domaines. Si l'occupation dure nettement moins longtemps qu'en Prusse, sept mois au lieu de vingt-deux, elle est davantage renseignée par les papiers conservés dans le fonds privé d'Édouard Bignon. Grâce à eux, le travail de l'administrateur à Vienne se dégage plus clairement qu'à Berlin. Il apparaît à la tête d'une pyramide administrative, regroupant d'un côté les intendants et de l'autre les administrateurs dirigeant les départements des impôts. De la même façon, son partenariat avec Daru est plus visible, ce qui permet de tirer un bilan complet sur leurs actions en Autriche, qui sont davantage centrées sur les attributions financières et administratives. Daru n'intervient pas dans les négociations entre l'Autriche et la France, laissées à la charge de Champagny d'abord puis reprises en main par Napoléon. Bignon lui se consacre presque exclusivement sur les occupations et les problèmes qui découlent de son titre.

1. Bignon à la tête d'une administration complexe et très hiérarchisée

En arrivant en Autriche en juin 1809, Bignon découvre un pays ravagé par une guerre décidée presqu'en solitaire et sans allié. C'est dans ce cadre qu'il prend ses fonctions et commence à diriger les intendants et les administrateurs. Issus du même milieu, le Conseil d'État, ces subalternes présentent des caractères biographiques et sociologiques intéressants, qui justifient une étude prosopographique détaillée.

L'installation des Français à Vienne

La guerre de 1809 : entre traditions et nouveautés

Dès l'accession au pouvoir de François II en 1792, l'Autriche ne cesse d'être le bastion de la contre-Révolution et un farouche adversaire idéologique de la France[2]. De ce fait, la guerre avec la France domine la vie politique autrichienne de 1792 à 1815 malgré quelques périodes d'interruption, suivant le traité de Campo-Formio en 1797, celui de Lunéville en 1801 et celui de Presbourg en 1805. Le remodelage de la carte d'Allemagne en 1803, la perte d'influence de l'Autriche auprès de la Diète et la disparition du Saint Empire Romain Germanique en 1806 attisent le ressentiment de la royauté autrichienne et de l'aristocratie proche du trône de l'empereur François I[er]. Dans son *Histoire de France*, Bignon souligne l'animosité profonde de cette noblesse envers Napoléon, que rien n'atténue au fil des ans : « Pour la vieille aristocratie rassemblée de tous les points d'Allemagne dans cette capitale, le fier empereur n'est qu'un aventurier illustre, un parvenu de la gloire »[3]. La campagne de 1805

2 Jean Bérenger, « Autriche », *Dictionnaire Napoléon…,* t. I, p. 145.
3 Édouard Bignon, *Histoire de France*…, t. VII, p. 288.

qui a entraîné l'occupation de Vienne, déclarée ville ouverte[4], a également laissé des séquelles durables chez les Autrichiens. Le traité de Presbourg[5] qui a éjecté la monarchie d'Italie et l'a renvoyée autour du Danube les a encore accrues. Partisan de la guerre en 1805, le chancelier Cobenzl[6] est écarté du pouvoir après son échec, mais François I[er] fait appel au comte de Stadion, opposant de Napoléon, pour préparer la revanche.

De 1806 à 1809, la riposte est rigoureusement préparée. Frère de François I[er], l'archiduc Charles[7] s'occupe exclusivement de la formation de l'armée. Il crée des écoles militaires et une revue militaire, simplifie le règlement d'infanterie afin de rendre l'armée plus efficace. En un mot, il la modernise[8]. Sa réforme la plus spectaculaire consiste en la création d'une armée territoriale, la *Landwehr* qui s'appuie sur le concept révolutionnaire d'une nation en armes. En effet, pour la première fois, le cabinet autrichien tente d'en appeler à l'opinion publique et de susciter un élan national autour de l'Autriche et de la Hongrie, dirigé surtout contre Napoléon I[er]. En témoigne cet extrait du *Catéchisme des Allemand* rédigé en 1809 par Kleist[9] sur le modèle du catéchisme espagnol :

> Q : Qui sont tes ennemis mon fils ?
> R : Napoléon, et aussi longtemps qu'il sera leur empereur, les Français.
> Q : Qui a actuellement en Allemagne le pouvoir, l'intention et partant aussi le droit de restaurer la patrie ?
> R : François II, le vieil empereur des Allemands[10].

À Vienne même, la propagande anti-française se déchaîne dans le salon de Caroline

4 Alors que Vienne a vaillamment résisté au siège des Turcs en 1683, en 1805 pour éviter les combats, elle a été déclarée ville ouverte.

5 Le traité de Presbourg est signé le 26 décembre 1805 à Presbourg (aujourd'hui Bratislava). L'Autriche cède toutes ses possessions italiennes, sauf Trieste, ainsi que le Tyrol, l'Ortenau, le Brisgau et quelques autres principautés.

6 Louis Cobenzl, comte (1753-1809) : issu d'une vieille famille aristocratique de Carinthie, il devient le protégé du chancelier Kaunitz (1711-1794) et entre dans la carrière diplomatique. En 1774, il est à Copenhague, en 1777 à Berlin, en 1779 à Saint-Pétersbourg où il négocie le traité du 3ème partage avec la Pologne. Il négocie le traité de Campo-Formio en 1797 et est nommé chancelier en avril 1798.

7 L'archiduc Charles (1771-1847) : troisième fils de Léopold II, il se consacre entièrement à la vie militaire, atteignant le grade de maréchal à la fin de sa vie. Il commence avec le rang d'officier général dans les premières batailles de la Révolution. En 1797, on lui confie le commandement de l'armée des Alpes où il réussit à faire retraiter correctement ses troupes. En 1800, il démissionne, en désaccord total avec la politique de François II. Mais à partir de 1801, il préside le Conseil de la guerre d'où il peut faire appliquer son programme de réformes.

8 Jean Bérenger, « Autriche », *Dictionnaire Napoléon…*

9 Heinrich von Kleist (1771-1811) : prussien, il s'engage dans une carrière militaire. Dès 1805, il demande à Frédéric-Guillaume III à se rapprocher de son peuple et appelle un soulèvement de l'Allemagne dans sa pièce, *Die Hermanns Schlacht*. Après le désastre de Wagram, il se donne la mort.

10 Cité dans Jean Tulard, *Le Grand Empire 1804-1815…,* p. 165.

Pichler[11] et dans celui du baron Hormayr[12], instigateur de la révolte tyrolienne et auteur du *Plutarque autrichien*[13]. À ces considérations patriotiques se joignent d'autres motifs de guerre, d'ordre économique et international. L'Autriche souffre du Blocus continental qui lui a été imposé par Napoléon, le pays étant très dépendant du commerce étranger. Trieste devient d'ailleurs une des plaques tournantes de la contrebande anglaise. Le comte Garden écrit dès 1808 que « s'il a existé un pays en Europe où l'introduction du système continental ne fût pas chimérique, elle était du moins impossible dans l'Empire autrichien, qui ne peut se passer du commerce étranger »[14]. Cette crise commerciale est aggravée, en outre, par l'état alarmant des finances, rongées par l'inflation monétaire. La situation internationale incite également le pays à prendre les armes. Engagé depuis le mois de mai 1808 en Espagne, Napoléon vient de subir, pour la première fois, une défaite majeure à Baylen[15]. La capitulation laisse envisager la fin de l'invincibilité des armées françaises, ainsi que la puissance d'une armée guidée par l'esprit patriotique. L'Autriche perçoit aussi une inclinaison de la Russie depuis le congrès d'Erfurt[16] en sa faveur et espère que la Prusse humiliée par les défaites et par l'occupation française se joigne à elle au cours des hostilités. Le début de l'année 1809 est marqué à Vienne par des appels de plus en plus vifs à la guerre, et une fièvre grandissante qui rappelle aux spectateurs français le délire prussien de 1806[17]. Le 1er mars, l'ambassadeur français Andréossy[18] quitte la ville, mais sous couvert de congés personnels, laissant une ultime chance aux négociations.

11 Caroline Pichler (1769-1843) : elle tient un salon à Vienne et produit toutes sortes d'ouvrages ; poésie, romans et Mémoires. Ses *Denkwürdigkeiten aus meinem Leben* couvrent la période allant de 1769 à 1831 et la montrent très conservatrice.

12 Joseph de Hormayr, baron (1782-1848) : issu d'une famille enracinée au Tyrol, il fait des études de droit à Innsbruck. Il mène une carrière juridique avant de s'engager dans l'armée territoriale du Tyrol en 1799 où il rencontre l'archiduc Jean, frère de François II. Avec son appui, il multiplie les actions politiques et littéraires, exaltant la résistance populaire. En 1813, il pousse de nouveau à la guerre, de façon si visible que Metternich doit le faire arrêter pendant quelques semaines.

13 André Robert, *L'idée nationale autrichienne et les guerres de Napoléon, l'apostolat du baron Hormayr et le salon de Caroline Pichler,* Paris, Félix Alcan, 1933, « Préface ».

14 Cité dans Jean Tulard, *Le Grand Empire, 1804-1815*…, p. 164.

15 La bataille de Baylen se déroule du 19 au 22 juillet 1808, sans la présence de Napoléon rentré en France. Commandées par le général Pierre Dupont, les troupes françaises capitulent le 22 juillet.

16 Édouard Bignon, *Histoire de France...*, t. VII, p. 327 : « Il y avait en quelque sorte deux légations russes à Vienne, la légation du système français et la légation du système anglo-autrichien. Le prince Kurakin y représentait l'opinion de l'empereur Alexandre et de M. de Romansoff. Le comte Rasumowki, ambassadeur rappelé, mais en quelque sorte naturalisé dans cette capitale, y représentait l'opinion de la noblesse de Russie, aussi hostile à la France que celle d'Autriche. »

17 *Ibid.* : « Enfin à Vienne, en 1808, c'était la même exaltation, la même frénésie qu'à Berlin en 1806 ».

18 Antoine-François Andréossy (1761-1828) : reçu à l'École d'artillerie de Metz, il en sort en 1781. Il participe aux batailles révolutionnaires et est remarqué de Bonaparte en Italie. Il l'accompagne en Égypte et participe au Coup d'État du 18 Brumaire. À partir de 1802, il commence une carrière diplomatique, à Londres d'abord puis en 1806 à Vienne et en 1812 à Constantinople. Il fait partie des négociateurs français de 1815.

Toutefois, le 9 avril 1809, sure de la faiblesse de la France, de sa nouvelle armée, du soutien de la population et de la neutralité bienveillante de la Russie[19] – ce en quoi elle se fourvoie – l'Autriche envahit, sans déclaration de guerre, la Bavière alliée de la France. Dans le même temps, elle organise en sous-main une révolte populaire dans le Tyrol, menée par l'aubergiste Andréas Hofer[20] contre l'administration bavaroise qui éclate le 11 avril.

Immédiatement, Napoléon mobilise ses troupes, et passée la première surprise, reprend en main la situation. La campagne des Cinq-Jours (19-23 avril) oblige l'archiduc Charles, commandant des troupes autrichiennes à se replier sur la Bohême. Au lieu de le suivre, Napoléon fait marcher l'armée sur Vienne qui adopte une attitude belliqueuse. Du 17 au 24 avril, on y prie publiquement pour le succès des armes autrichiennes. Le 24, « une longue procession se rend de l'église Saint Augustin à la cathédrale en passant par les principaux sanctuaires de la capitale : en tête marchent aux côtés de l'archevêque, l'Impératrice[21], le prince héritier, les archiducs et toute la cour »[22]. Devant l'avancée des armées françaises, la Cour et la famille impériale quittent la capitale le 4 mai. Toutefois, en charge de la ville, l'archiduc Maximilien promet une résistance acharnée aux Français. Ceux-ci arrivent devant les remparts viennois le 10 mai. Face à la volonté des Autrichiens de se défendre, contrairement à leur attitude de 1805[23], Napoléon, installé à Schönbrunn, ordonne de bombarder la ville à compter du 11 mai. 12 000 obus sont tirés en deux jours, causant l'incendie de trente et une maisons et des dommages sur soixante-six. Dépourvu de renforts, de communications et de renseignements sur les autres troupes autrichiennes, l'archiduc Maximilien prend conscience que la reddition est inéluctable. Il transmet le commandement

19 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VIII, p. 175 : « En se décidant à la guerre contre la France, le cabinet autrichien, trompé par le langage de la colonie russe qui faisait tant de bruit à Vienne, se persuadait que, s'il ne pouvait attendre le concours de la Russie, il obtiendrait au moins que cette puissance conservât la neutralité ».

20 Andreas Hofer (1767-1810) : aubergiste tyrolien, il déclenche une insurrection contre la Bavière qui a acquis le Tyrol en 1805. Après l'avoir soutenu *via* l'archiduc Jean, l'Autriche l'abandonne à l'armistice de Znaïm mais Hofer continue la lutte jusqu'à la signature du traité de Vienne. Il relance une insurrection à la fin de l'année, et est capturé. Il est fusillé à Mantoue en 1810.

21 Marie-Louise d'Habsbourg, de Lorraine et d'Este (1787-1816) : fille de Ferdinand d'Autriche, elle épouse son cousin François Ier en 1808. Âme de la résistance anti-française à Vienne, elle pousse son mari à la guerre en 1809 et tente de ne pas trop se lier avec la France à partir de 1810.

22 André Robert, *L'idée nationale autrichienne…,* p. 328.

23 Louis-Florimond Fantin des Odoards, *Journal d'un général…,* p. 61-62 : « Brünn, 30 brumaire an XIV, Vienne : (…) Le 22 de ce mois nous avons pris possession de Vienne. (…) Notre marche au travers de cette ville avait l'air d'une entrée triomphale. (…) À cet accueil presque amical, on aurait dit que Vienne avait fait avec nous une paix séparée ».

de la ville au maréchal O'Reilly et quitte Vienne avec une grande partie des troupes de ligne et de la *Landwehr*. Une députation de la ville se rend auprès de Napoléon et reçoit l'assurance que la ville sera épargnée. Les troupes françaises y entrent le 13 mai, sous le regard désabusé des Viennois.

La mise en place de l'administration française

Dès l'entrée des Français dans la ville, Napoléon réactive l'organisation de l'administration civile et militaire. Andréossy est nommé, le 13 mai, gouverneur de la ville tandis que l'Empereur charge Daru « d'organiser tout le service administratif et surtout de s'entendre avec [Andréossy] »[24] . Le 14 juin, un décret impérial stipule que « l'administration des provinces actuellement conquises sera dirigée, sous l'autorité de l'intendant général, par un administrateur général des finances et des domaines qui aura sous ses ordres tous les intendants de ces provinces et les autorités locales »[25]. À Vienne, l'intendant général est d'abord chargé de faire un état des lieux des approvisionnements existant dans la ville, puis de prendre possession des caisses publiques ainsi que de l'argent qui peut s'y trouver en-dehors. Les Français récoltent ainsi 500 000 florins en monnaie, quatre millions en lettres et cinq millions en or et argent abandonnés à la hâte. Ces opérations se font dans un cadre légal strict. À son arrivée, Bignon demande ainsi à entrer en possession des procès-verbaux[26] qui attestent de la prise de possession des deniers publics par les commissaires des guerres, les intendants n'ayant pas encore été nommés. Les saisies des caisses s'effectuent très tôt, du 9 au 16 mai à Saint-Hippolyte[27] et à Vienne. Soixante-dix procès-verbaux sont dressés par les treize commissaires de guerre[28] attachés à Daru ; le procès-verbal est identique d'une saisie à l'autre et précise la nature de l'argent saisi (papier, obligation, billon, argent etc.) et s'il est propriété ou dépôt des villes. Le total des sommes saisies est estimé par Bignon à 14,4 millions de florins[29].

24 Cité dans Robert Ouvrard, *1809. Les Français à Vienne…*, p. 81, lettre de Berthier à Andréossy, le 13 mai à midi.

25 AN, 138 AP 141, « Décret impérial du 14 juin 1809 ».

26 AN, 136 AP 5, « État des saisies et des caisses », « Relevé des procès verbaux constatant la saisie des caisses ».

27 Saint Hippolyte : chef-lieu de la Basse-Autriche, appelé par les Français au XIX^{e} siècle Saint-Pölten ou Saint-Polten pour Sankt-Pölten.

28 Parmi lesquels se trouve alors Henri de Beyle, commissaire adjoint pour la saisie de fonds de la manufacture de porcelaine de Vienne.

29 AN, 136 AP 5. À cette époque, le florin en papier ne cesse de se dévaluer : en 1808 1 florin est égal à 2,5 francs, avant la campagne militaire à 1,5 francs et au début de l'année 1810 à 0,5 francs.

Bignon arrive tardivement à Vienne, au regard de la rapidité avec laquelle l'administration française se réorganise. Il a suivi le déroulement militaire des premiers mois de la campagne depuis son poste badois, prévenu par Champagny[30] et régulièrement sollicité par ce ministre et Daru pour des missions militaires[31]. Toutefois la lettre de Champagny l'invitant à reprendre ses fonctions d'administrateur général date seulement du 31 mai, le ministre avouant que « diverses circonstances ont empêché que [Bignon] ne [fût] instruit des intentions de l'Empereur »[32]. Par conséquent, il est invité à se rendre au plus tôt à Vienne et « à compenser (…) le retard involontaire qui en est résulté, en faisant toute la diligence possible »[33], laissant à son secrétaire le soin de diriger les affaires durant son absence, pour l'instant, indéterminée. Cette nomination est justifiée, selon les termes de Champagny, par le souvenir « des services (…) rendus pendant les dernières campagnes »[34]. Satisfait de l'expérience berlinoise, Napoléon veut donc poursuivre dans cette voie et choisit, à cet effet, des hommes expérimentés pour conduire une nouvelle occupation en Autriche.

Parti à la hâte de Bade au début du mois de juin[35], Bignon arrive à Vienne dans la seconde quinzaine du mois puisque la première lettre que Daru lui écrit date du 19 juin. La publication du décret impérial de sa nomination comme administrateur général des finances et des domaines a lieu dans l'édition du 26 juin du *Wiener Zeitung*. À peine arrivé dans la capitale autrichienne, Bignon s'attelle à ses nouvelles fonctions sans prendre le temps de découvrir la cité qui subit pour la seconde fois l'occupation française. Or, cette cohabitation entre les Français et les Viennois est beaucoup plus dure que la première, la propagande anti-française et la défense de la ville[36] en étant les principaux responsables. Cette situation est également aggravée par la durée de l'occupation ; si en 1805 Napoléon a passé dix-sept jours à Schönbrunn, en 1809, il y restera six mois, et avec lui une partie de l'armée. Il ne part qu'une fois la paix signée le 14 octobre à Schönbrunn, l'armée suivant peu à peu avec les intendants[37],

30 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 99, lettre de Champagny à Bignon, le 25 avril 1809.
31 Voir chapitre 5.
32 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 128, lettre de Champagny à Bignon, le 31 mai 1809.
33 *Ibid.*
34 *Ibid.*
35 CDAN, Karlrushe, carton 8, lettre du baron d'Edelsheim à Bignon, le 5 juin 1809 : « Recevez mes vœux pour votre heureux voyage ».
36 Les bombardements ont tué 11 personnes, chiffre très faible vu la population totale de 250 000 habitants. Mais l'effet psychologique est particulièrement fort.
37 AN, 136 AP 6, lettre de Duval, intendant de la Hongrie à Sopron (Odenbourg sous l'Empire, situé à 60 kilomètres de Vienne), à Bignon le 27 octobre. Il lui demande son ordre de retour, l'armée et les postes étant parties.

Bignon ne quittant Vienne qu'autour du 20 novembre[38]. Les conditions économiques se détériorent rapidement car, comme les hostilités continuent, la ville est mal approvisionnée. Elle doit subir, en outre, les très nombreuses réquisitions en nature et en argent des Français. Les prix augmentent très fortement dès le début du mois de juin, la livre de pain passant d'un kreutzer[39] à 3 florins et la livre de veau de 24 kreutzers à 1 florin. Du fait de la poursuite de la guerre, les Viennois manifestent une hostilité à peine déguisée envers les Français, surtout pendant les combats d'Essling (21-22 mai) et de Wagram (4-6 juillet) qui se déroulent à proximité de la ville et que certains peuvent suivre sur les toits des plus hautes maisons. Décrétée le 3 juin, la perception des impôts en faveur de l'occupant français ne se fait pas sans heurts[40], à l'instar de la rentrée de la contribution extraordinaire imposée sur chaque propriétaire de la ville le 14 mai. Le 27 juin, Andréossy constate dans une proclamation officielle que « depuis quelque temps, l'esprit d'agitation et de désordre avait égaré la multitude »[41]. Aussi la ville est-elle truffée d'espions français et encadrée solidement par le commissaire général de police français Schulmeister[42] assisté de Théobald Bacher, directeur général de la police.

Toutefois, les attributions de Bignon ne s'étendent pas uniquement sur le territoire de Vienne. Elles englobent également toutes les provinces conquises par les troupes françaises ; la Haute-Autriche[43] divisée en rive droite et rive gauche, la Basse-Autriche[44] qui adopte la même division, rive droite et gauche, la Carniole[45], la Carinthie[46], la Hongrie[47], la Styrie[48], la

38 La dernière lettre écrite par lui à Vienne, et conservée dans ses papiers, date du 17 novembre. Par ailleurs, la première lettre écrite par Champagny pour lui à Bade (et non plus pour son secrétaire) date du 21 novembre.

39 Un florin se compose de 60 kreutzers.

40 Des proclamations anonymes dirigées contre les Français fleurissent dans la ville. AN, AF IV, vol. 1675, Relations extérieures, Autriche : « Non, vengeance, vengeance contre les Français ! »

41 Cité dans Robert Ouvrard, *1809. Les Français à Vienne…*, p. 136.

42 Charles Schulmeister (1770-1853) : « maître espion de Napoléon », il travaille d'abord dans l'administration badoise, et informe les troupes autrichiennes jusqu'en octobre 1805, date à laquelle il change de camp. Ses attributions comme ses activités restent encore peu connues.

43 La Haute-Autriche est aujourd'hui un des neuf états fédérés de l'Autriche, dont la capitale est Linz et les grandes villes, Steyr et Wels.

44 La Basse-Autriche est aujourd'hui le plus grand des neuf états fédérés d'Autriche, dont la capitale est Saint Hippolyte. Les autres grandes villes sont Baden et Krems.

45 La Carniole est aujourd'hui une région de la Slovénie, dont la capitale est Ljubljana (Laybach au début du XIXe siècle en français). Elle forme le noyau des Provinces Illyriennes.

46 La Carinthie est aujourd'hui une région de la Slovénie et un des neufs états fédérés d'Autriche. Ses principales villes sont Villach, Klagenfurt, Saint-Veit.

47 La capitale de la Hongrie est Presbourg (ou Brastilava).

48 La Styrie est aujourd'hui divisée entre l'Autriche et la Slovénie. Les principales villes sont Graz et Maribor.

Moravie[49], la Croatie[50], Salzbourg[51] et le littoral autour des villes de Trieste et de Fiume. La division autrichienne de ces territoires en cercles est conservée. Chaque région est confiée à un intendant sauf dans le cas de la Hongrie qui, au cours de l'été 1809, est divisée en trois zones et confiée à trois intendants et non plus un seul. L'organisation de l'administration française est identique à celle déployée en Prusse, à l'exception d'un fait ; la disparition des commissaires impériaux, échelon intermédiaire entre l'intendant et l'administrateur général. Par contre, davantage qu'en Prusse, une rivalité animée par Napoléon oppose les intendants de l'administration civile avec les commissaires de guerre[52].

Bignon, chef de l'administration française

Les attributions de Bignon en Autriche sont identiques à celles qu'il a déployées à Berlin. Il s'agit de percevoir les revenus publics autrichiens confisqués sur l'ensemble des territoires conquis, de pourvoir aux réquisitions ordonnées par l'armée et de régler les problèmes qui naissent de ces premières fonctions. Pour cela, il dispose des intendants, situés dans les chefs lieux des provinces occupés et des administrateurs français, placés à la tête des directions des impôts directs et indirects. Une correspondance fournie renseigne sur les tâches des uns et des autres et l'implication de Bignon dans leurs affaires.

Bignon supérieur immédiat des intendants

Le plus souvent souvent issus de l'auditorat du Conseil d'État, les intendants sont des hommes jeunes, dépourvus d'une grande expérience administrative, à l'image de Victor de Broglie, âgé de 21 ans quand il est nommé en Hongrie. Dans ses *Souvenirs,* il rapporte sommairement son activité d'intendant à Raab :

> Mon devoir était de prendre en main l'administration civile du pays, de me placer à la tête des autorités diverses préposées à cette administration et de m'entendre avec elle sur la gestion de chaque partie du service public ; je

49 La Moravie fait aujourd'hui partie de la République Tchèque et a pour villes principales Brno (Brünn sous l'Empire) et Olomouc.

50 La Croatie a pour principales villes Zagreb, Split, Dubrovnik (Raguse sous l'Empire), Karlovac (Carlstadt ou Karlstadt sous l'Empire).

51 Salzbourg est un des neuf états fédérés de l'Autriche. Sa capitale est Salzbourg.

52 Victor de Broglie, *Souvenirs…*, t. I, p. 77 *:* L'Empereur « trouvait [les auditeurs] plus actifs, plus entreprenants, plus ardents à s'opposer aux dilapidations des commissions de guerre, plus résolus à protéger les habitants contre les exigences des généraux et des officiers; il les excitait lui-même à la résistance; et, dans les conflits qui naissaient du zèle des auditeurs et des besoins de l'armée en général, c'était aux auditeurs qu'il donnait raison. »

> devais faire rentrer toutes les contributions ordinaires ou extraordinaires, en verser le produit dans la caisse de l'armée, sauf à retenir la somme indispensablement nécessaire à la marche des affaires ; correspondre enfin régulièrement avec l'intendant général de l'armée et l'administrateur général des finances[53].

Contrairement à ce que confie de Broglie, les intendants ne correspondent pas, ou seulement dans des cas exceptionnels, avec l'intendant général. Leur unique interlocuteur est l'administrateur général à qui ils rendent compte d'absolument tout. Bignon attend des dix-sept intendants implantés en Autriche une correspondance très régulière qui lui fournisse, d'un côté les documents administratifs justifiant de leurs actions, d'un autre les données économiques et statistiques qu'il leur demande et enfin les affaires qu'ils n'ont pas réussi à résoudre seuls.

Les documents administratifs envoyés par les intendants sont tous sériels. La grande majorité se révèle être des bordereaux des versements faits dans la caisse des contributions du receveur général installé dans toutes les villes où se trouve un intendant. Les bordereaux détaillent l'origine du paiement (si c'est un impôt ou une contribution extraordinaire), la nature du versement (argent, or, billon, billets du Trésor), la date et le montant. À ces bordereaux sont joints les procès-verbaux attestant de chaque versement effectué. Normalement, ces bordereaux doivent être envoyés tous les cinq jours, et un tableau récapitulatif des versements effectués doit être établi tous les mois et envoyé à l'administrateur général. Le délai de cinq jours est très peu respecté. M. de Ricci, intendant à Presbourg, expédie d'abord les procès verbaux au fur et à mesure qu'il les rédige. Puis, Bignon lui ayant remémoré les consignes dans une lettre du 29 août[54], il les regroupe dans les bordereaux de versements mais continue de les acheminer irrégulièrement, les délais oscillant entre trois et dix-sept jours[55]. Pour sa part, l'intendant de Salzbourg les adresse à Bignon tous les dix jours du 10 mai au 10 septembre, puis il adopte (enfin) le délai des cinq jours du 10 septembre au 15 octobre[56]. Par contre, le délai mensuel pose moins de problèmes aux intendants, comme en témoigne l'exemple de Joubert, intendant des provinces de Gorizia[57] et de Trieste. Il compose ses

53 Victor de Broglie, *Souvenirs…,* t. I, p. 85.

54 AN, 136 AP 7, lettre de M. de Ricci à Bignon, le 3 septembre 1809.

55 AN, 136 AP 7, lettres de M. de Ricci à Bignon. Durant le mois d'août, il envoie 7 procès-verbaux les 2, 3, 4, 9, 11 et 12 et ne fait de bordereau général que le 22 août. Après réception de la lettre de Bignon, il applique les consignes mais le rythme reste irrégulier ; les 4, 21, 26 et 28 septembre, les 2, 8, 10 et 19 octobre.

56 AN, 136 AP 8, « Affaires diverses concernant la province de Salzbourg ».

57 Gorizia est aujourd'hui une province italienne située en Frioul-Vénétie Julienne. Son chef-lieu est Goritz.

tableaux avec soin pour les mois de juin, juillet, août, septembre et octobre[58]. Dans certains cas, les intendants respectent la division des bordereaux de versements en cinq jours, mais ne les envoient que dans le tableau récapitulatif mensuel et non plus tous les cinq jours. Cette méthode est adoptée par l'intendant de la Carniole, Fargues, pour les mois de septembre et d'octobre 1809[59]. Malgré les règles précises édictées par Bignon, l'expérience des faits prouve que les intendants agissent davantage à leur gré qu'en fonction de ces normes. Néanmoins, même si les envois sont irréguliers, au final ils sont exhaustifs. Cependant leur irrégularité complique la tâche de vérification de Bignon. En effet, à Vienne, il analyse les sommes récoltées et traque les erreurs de calcul ou d'estimation, n'hésitant pas, en cas d'erreur, à ordonner aux intendants de reprendre intégralement les procès-verbaux[60].

Outre ces pièces justificatives des opérations financières de leur intendance, les intendants élaborent pour Bignon des états nominatifs de tous les employés des administrations financières sous leurs ordres avec leur salaire. Ces tableaux sont exécutés en août ou en septembre, une fois que l'intendant a complètement pris en main les bureaux autrichiens. Ils intéressent l'administrateur général par la présentation des coûts et des salaires des employés autrichiens et par la possibilité de leur réduction. Les seuls tableaux complets conservés sont ceux de Joubert pour Trieste et Gorizia. Ils détaillent le personnel des douanes, des postes civiles, de la caisse du sel, du port de Trieste, de l'administration des messageries, de celle de la santé, de celle de la consigne et de celle de la banque commerciale[61].

Ce souci de précision habite tous les intendants quand ils doivent fournir à leur supérieur des notices détaillées, aussi appelées statistiques, sur le pays dont ils ont la charge. Ayant appris de l'expérience prussienne qu'une bonne administration se fonde sur une connaissance parfaite du territoire, Bignon charge ses intendants de cette mission dès le mois de juillet pour qu'elle soit achevée le 10 septembre. Les notices deviennent donc autant la source de leur travail que sa justification. En la composant, l'intendant apprend où est la richesse de son territoire et en la présentant à Bignon, il affiche aussi son bilan. Aussi est-il compréhensible que Bignon presse les intendants de les lui fournir et que les intendants

58 AN, 136 AP 8, « Affaires diverses concernant les provinces de Gorizia et de Trieste ».
59 AN, 136 AP 8, « Affaires diverses concernant la Carniole ».
60 AN, 136 AP 6, lettre de Daru à Bignon, le 22 juillet 1809.
61 AN, 136 AP 3, « États nominatifs des employés des diverses administrations financières de Trieste et de Gorizia, septembre 1809 ».

mettent tout leur soin à les peaufiner. Ils les rendent donc à la fin de leur mandat[62] en s'excusant tant de leur retard que de leurs oublis possibles[63]. Dans ses papiers privés, l'administrateur a conservé une « Description statistique de la frontière militaire de la Croatie »[64] et une « Description statistique de Fiume et de son territoire »[65] écrites par l'intendant François Marquet, une « Notice statistique sur la partie de la Haute-Autriche située sur la rive gauche du Danube »[66] par Louis de la Moussaye, et un « Mémoire de la Basse-Autriche » dû à Jean-Baptiste Anglès. Ces quatre rapports suivent le modèle envoyé par Bignon[67] qui l'a déjà expérimenté en Prusse[68]. Ils se composent d'une introduction historique puis d'une description des ressources actuelles (bois, agriculture, céréales, résultat des récoltes, industrie, élevage), suivie par une liste des cadres juridiques et militaires de la province qui précède les tableaux récapitulatifs des données précédentes. Pour la « Notice statistique sur la partie de la Haute-Autriche », Moussaye a constitué quatorze tableaux portant, entre autres, sur la population, le nombre de chevaux, bœufs, vaches et moutons, le produit annuel de la récolte, l'espèce et le nombres d'ouvriers et les différents impôts (domaine, contribution foncière, douanes, vente des sels, produits des postes etc.). L'état sur la Croatie apporte d'autres éléments, propres à ce territoire, particulièrement sur le nombre de troupes à entretenir et la notion de troupes réglées. Tous ces relevés forment le sous-bassement d'un travail global accompli par Bignon et soumis à Daru, à la fin de ses fonctions, les « Statistiques des provinces autrichiennes occupées par les troupes françaises en 1809 »[69]. Divisé en huit chapitres, ce rapport s'attache à décrire, avec une précision rendue possible par les ouvrages des intendants, la population autrichienne, les villes ainsi que les activités agricoles, industrielles, commerciales et financières des habitants des provinces conquises. Comme à Berlin, l'intendant général le reprend à son compte dans les « Tableaux statistiques »

62 AN, 136 AP 8, lettre de Fargues, intendant de la Carniole, à Bignon, le 25 septembre 1809 : « Veuillez trouver ci-joint les deux premiers chapitres de la statistique de la province de Carniole ».

63 AN, 136 AP 3, lettre d'Anglès, intendant de la Basse-Autriche, à Bignon le 17 novembre 1809 : « Veuillez excuser les oublis de ce mémoire, mais il m'a été impossible en aussi peu de temps et dans les circonstances dans lesquelles nous nous sommes trouvés de recueillir et de me procurer tous les renseignements qui m'auraient été nécessaires ».

64 AN, 136 AP 3.

65 *Ibid.*

66 AN, 136 AP 3.

67 AN, 136 AP 6, lettre de Duval, intendant de la Hongrie, à Bignon le 15 septembre 1809 : « Ayant bien reçu le modèle de l'état statistique que vous m'avez envoyé (…) ».

68 Voir Chapitre 3, p. 158-159.

69 AN, 136 AP 3.

qu'il envoie à Napoléon I[er] à la fin de l'année 1809[70]. La collecte de toutes ces données prouve que Bignon a retiré un enseignement de son expérience prussienne où toutes les notices ne lui étaient pas parvenues et, où celles parvenues étaient souvent lacunaires. En amorçant le mouvement dès l'installation des intendants, en leur assignant cette entreprise comme prioritaire, il illustre la pertinence du choix de l'Empereur à son égard et peut lui-même présenter un rapport final complet.

Enfin, les intendants tiennent une correspondance suivie avec Bignon, lui écrivant tous les deux ou trois jours en moyenne. Dans ces lettres, outre les quelques lignes accompagnant l'envoi des bordereaux de versements ou des procès-verbaux, ils abordent des problèmes divers, liés aux difficultés de l'occupation. Les réquisitions sont le premier sujet abordé. Les intendants suivent la même méthode ; ils accusent réception de la lettre de Bignon, qui fait part de l'ordre impérial d'une réquisition, et assurent l'administrateur général de sa transmission[71] auprès des autorités locales puis de sa bonne exécution[72]. Si l'administration autrichienne renâcle et que les intendants sont impuissants, ils en avertissent aussitôt leur supérieur qui prend des mesures contraignantes[73], en accord avec Daru. Ils font également connaître à Bignon les situations de pénurie dans leur intendance pour qu'il puisse y remédier. À titre d'exemple, Martial Daru[74] indique le 6 août 1809 que « les fonds destinés à l'entretien de la ville sont sur le point de manquer car le directeur des douanes vient de faire cesser les virements des banques aux établissements chargés de cet entretien »[75]. Il attend de Bignon le déblocage de la situation. Les intendants l'informent, de même, des marchés que passe la Régence de leur cercle pour accomplir les réquisitions. Tous les mois, ils collectent aussi les mercuriales des marchés et les communiquent à Vienne[76]. Un autre thème de leurs lettres est le résultat de recherches demandées par Bignon sur des objets divers : le cours de la Bourse à

70 AN, 138 AP 146, fol.1-600, « Renseignements statistiques sur les provinces autrichiennes occupées par l'armée française et sur la monarchie autrichienne en général ».

71 Par exemple, AN, 136 AP 16, lettre de M. de Breteuil, intendant de la Styrie, à Bignon, le 24 juillet 1809 : « J'en ai donné le même jour communication à la régence et j'ai aussitôt pris les mesures les plus promptes et les plus sures pour améliorer l'exécution des ordres ».

72 Par exemple, AN, 136 AP 6, lettre de Martial Daru, intendant de Vienne, à Bignon le 21 juin 1809 : « J'ai donné les ordres à la Régence de verser les grains quotidiennement ainsi que les autres réquisitions ».

73 Par exemple toujours, AN, 136 AP 6, lettre d'Alexis Dervillé, intendant de Vienne, à Bignon, le 1[er] août 1809.

74 Martial Daru est le frère de Bruno, l'intendant général de la Grande Armée et des provinces conquises.

75 AN, 136 AP 6, lettre de Martial Daru à Bignon, le 6 août 1809.

76 AN, 136 AP 12, « Mercuriales pour les différentes provinces occupées par l'administration française ».

une date précise[77], les écoles régimentaires de Brünn[78] et de celles de Gratz[79], le matériel des hôpitaux[80] etc. Ils font régulièrement remonter les requêtes particulières et les plaintes des autorités autrichiennes pour lesquelles ils n'ont pas la compétence d'agir. Intendant de la rive gauche de la Basse-Autriche, Rougier de la Bergerie écrit plusieurs fois à Bignon pour l'assurer « des faibles moyens dont dispose le cercle de Krems pour payer la contribution et les réquisitions»[81] et pour lui notifier la mauvaise volonté de l'armée à faire une nouvelle répartition[82]. Enfin quelques lettres évoquent la situation des employés sous leurs ordres[83], davantage pour les dénigrer que pour louer leur zèle au travail[84].

À travers la correspondance de quatorze intendants[85], la position de Bignon se dégage un peu plus clairement. il les dirige, rattrape leurs erreurs, leur donne les moyens financiers nécessaires à leurs actions et règle les cas échappant à leur portée. Grâce à eux, il est alerté des agissements des Autrichiens et de l'évolution économique des intendances. Cette démarche se retrouve à un niveau central avec les quatre directeurs français des départements des impôts.

La subordination des directeurs administratifs à Bignon

Contrairement à la Prusse, seuls quatre administrateurs français ont été nommés à la tête des départements des impôts autrichiens, nécessitant la fusion de certains postes. Laborde s'est vu attribué les domaines et la contribution foncière, Lacoste les douanes, Barbeguières les postes[86] et Finot le tabac, le sel, le timbre et les cartes. Cette réduction du nombre d'administrateurs s'explique par la durée plus courte de l'occupation – dont les Français ont conscience dès le mois de juin 1809 – et peut-être par le manque de disponibilité d'autres Français.

77 AN, 136 AP 15, lettre de Petit de Beauverger, intendant du cercle de Brünn, à Bignon, le 13 août 1809.
78 AN, 136 AP 15, lettre de Petit de Beauverger à Bignon, le 20 septembre 1809.
79 AN, 136 AP 16, lettre de M. de Breteuil à Bignon, le 20 septembre 1809.
80 AN, 136 AP 16, lettre de M. de Breteuil à Bignon, le 28 septembre 1809.
81 AN, 136 AP 11, lettre de Rougier de la Bergerie à Bignon, le 30 juillet 1809.
82 AN, 136 AP 11, lettre de Rougier de la Bergerie à Bignon, les 5 et 7 août 1809.
83 AN, 136 AP 15, lettre de Petit de Beauverger à Bignon, le 30 septembre 1809. Il y demande 500 francs de traitement supplémentaire pour payer ses employés.
84 AN, 136 AP 11, lettre de Rougier de la Bergerie à Bignon, le 12 août 1809.
85 Dans les papiers de Bignon, les lettres de quatorze intendants ont été conservées. Trois intendants n'apparaissent pas.
86 Cette nomination est tardive puisque Barbeguières n'entre en fonction que le 10 septembre 1809. AN, 136 AP 14, lettre de Barbeguières à Bignon, le 10 septembre 1809.

Tels les intendants, ces quatre hommes dépendent directement de Bignon. S'ils disposent d'une marge de manœuvre suffisante pour agir, ils doivent lui rapporter tous leurs agissements et s'en référer à lui pour toutes les décisions importantes. Ils justifient auprès de lui leurs démarches financières en lui envoyant les bordereaux des versements effectués dans la caisse du receveur général des contributions. Ces opérations se révèlent plus complexes que celles des intendants car elles peuvent porter sur l'ensemble des provinces conquises comme sur une province en particulier. Lacoste envoie, par exemple, à Bignon le 1er août tous les bordereaux des versements effectués par la caisse des douanes de la Haute-Autriche et le 12 lui transmet les bordereaux des sommes versées par toutes les caisses des douanes de l'Autriche[87]. Le rythme d'envoi de ces renseignements semble[88] plus régulier que celui des intendants. Jusqu'au mois de septembre, l'expédition a lieu tous les dix jours, et à partir du 1er septembre elle se conforme au principe édicté par Bignon et s'effectue tous les cinq jours[89].

À l'instar des intendants, ils produisent également des documents synthétiques, sous forme non de notices statistiques mais de mémoires relatifs à leur branche de l'administration. Ils portent sur l'impôt du tabac, du sel, du timbre, sur les postes et messageries, sur la loterie, sur les mines, sur la monnaie, sur les domaines royaux dans les États héréditaires de la maison d'Autriche et sur les douanes[90]. Après avoir annoté ces rapports de longueur variable[91], Bignon les réutilise dans le « Compte rendu de l'administrateur général des finances et des domaines », rédigé à la fin de son mandat. Ils présentent tous la même structure. Ils s'ouvrent sur l'historique de l'impôt puis décrivent son mode de perception et son organisation avant de conclure sur les bénéfices et les dépenses effectués durant l'occupation des Français. Le mémoire sur l'impôt du tabac illustre ce modèle. Il expose l'organisation de la régie autrichienne du tabac, les modalités d'achat des feuilles, la fabrication du tabac puis sa vente, annonce la recette et les dépenses et conclut sur le revenu net[92].

Outre les documents sériels et les mémoires justificatifs de leur gestion, les directeurs

87 AN, 136 AP 5, « Douanes, notes, bordereaux de versements, lettres de Lacoste », les 1er et 12 août 1809.

88 On dépend entièrement des papiers conservés par Bignon et des pertes peuvent expliquer les irrégularités chronologiques.

89 AN, 136 AP 5, « Salines, notes, bordereaux de versements et lettres de Finot, directeur général des salines, du tabac et du timbre ». Les bordereaux sont envoyés les 1er, 11, 21 et 31 août puis les 5, 10, 15, 20, 25 et 30 septembre, les 5, 10, 15, 20 et 25 octobre, et le 5 novembre 1809.

90 AN, 136 AP 4.

91 Le mémoire sur l'impôt du tabac fait sept pages, celui sur les domaines royaux vingt-cinq, celui sur les douanes de l'Autriche soixante-neuf, celui sur le sel treize etc.

92 AN, 136 AP 4, « Mémoire sur l'impôt du tabac en Autriche ».

généraux envoient à leur supérieur de nombreuses lettres[93]. Ils y accusent réception de ses ordres, lui envoient les compléments d'informations qu'il leur a demandés[94] et lui demandent de trancher dans des affaires délicates. Chargé des domaines, Laborde soumet ainsi à Bignon des requêtes particulières touchant le plus souvent aux bois[95]. Il réclame, au début de ses fonctions, son intervention face aux réquisitions intempestives de l'armée française[96] et surtout face à l'augmentation du pillage des forêts[97]. Il attend de l'administrateur général un arrêté interdisant la dilapidation des bois domaniaux, décision qui intervient au début du mois de septembre[98]. À partir de cette date, il ne se manifeste auprès de Bignon que pour lui transmettre les marchés proposés pour la coupe de bois, aussi appelés soumissions, afin qu'il conclue le contrat après une ultime vérification des propositions. Effectivement, dès le 28 août, l'administration française décide de passer des marchés avec des associations privées pour tirer le meilleur parti des domaines. Affaiblis par la guerre et les réquisitions, ils ne sont plus rentables en gestion directe[99] car ils demandent une trop grande avance des frais, particulièrement pour les coupes[100]. Placé aux douanes, Lacoste entretient Bignon essentiellement de la distribution des certificats d'origine liés au Blocus continental, de la saisie des marchandises dépourvues de ce papier et des exemptions de droits pour les marchandises destinées à l'armée. L'administrateur général agit directement dans plusieurs cas ; fixation du salaire des employés des douanes[101], mise en demeure des institutions autrichiennes pour le paiement des droits de douane[102] et création d'une commission pour juger les cas de contrebande[103]. À la tête du sel, du tabac et du timbre, Finot jouit d'une plus grande liberté. Il prend des mesures pour approvisionner en sel la ville de Brünn[104] et conteste

93 Dans le fonds Bignon, il y a 54 lettres de Laborde adressées à Bignon du 22 juin au 12 novembre, 74 de Lacoste du 22 juillet au 28 octobre, 59 de Finot du 20 juin au 15 novembre et 10 de Barbeguières du 10 septembre au 5 novembre.

94 Pour Laborde, ce sont des précisions sur les lieux où il existe encore du bois, pour Lacoste, ce sont des explications sur certains droits particuliers (cuirs, coton), Finot fournit des informations sur l'achat du tabac,

95 AN, 136 AP 7, lettre de Laborde à Bignon, le 12 août 1809 : « Un valet de chambre de l'empereur François II qui touche une partie de son salaire en nature demande des cordes de bois ».

96 AN, 136 AP 7, lettre de Laborde à Bignon, le 22 juillet 1809.

97 AN, 136 AP 7, lettres de Laborde à Bignon, le 23 juin et le 5 septembre 1809.

98 AN, 136 AP 5, « Affaires sur le bois », projet d'arrêté : « D'après les rapports qui nous sont parvenus sur les dilapidations qui se commettent dans les forêts domaniales de Schönbrunn, (…) nous avons arrêté que (…) »

99 AN, 136 AP 7, lettre de Laborde à Bignon, le 28 août 1809.

100 AN, 136 AP 6, lettre de Bignon à Daru, le 1er septembre 1809.

101 AN, 136 AP 7, lettre de Lacoste à Bignon, le 2 septembre 1809.

102 AN, 136 AP 7, lettre de Lacoste à Bignon, le 22 septembre, le 14 octobre 1809.

103 AN, 136 AP 7, lettres de Lacoste à Bignon, le 28 septembre, les 5 et 12 octobre 1809.

104 AN, 136 AP 6, lettre de Finot à Bignon, le 8 septembre 1809.

les décisions de Daru quand il les juge irréalisables[105]. De fait, contrairement aux autres directeurs, il n'hésite pas à anticiper les ordres de Bignon et à lui adresser des rapports préventifs. Le 20 septembre 1809, il décrit la démarche nécessaire pour « changer l'organisation de la régie du tabac, sous peine de voir tarir les impôts »[106]. Toutefois, il reste subordonné à Bignon à qui il transmet les marchés de tabac[107], ses plaintes sur la conduite de certains intendants[108], les demandes d'exemption de particuliers, les exigences salariales des employés de la régie du timbre et du tabac[109]. Pour sa part, Barbeguières adopte une attitude moins dégourdie et demande régulièrement la médiation de l'administrateur général dans ses rapports avec les autorités autrichiennes. La Régence de Vienne manifeste, à plusieurs reprises, une volonté d'échapper aux ordres français à laquelle le directeur des Postes ne peut faire face[110]. Cette dérobade des Autrichiens se comprend par le calendrier ; Barbeguières ayant pris ses fonctions à une date presque concomitante de la conclusion de la paix, les Autrichiens sentent proche le départ des Français et accentuent leur résistance.

Les relations entre les directeurs généraux et Bignon donnent donc un autre aperçu du rôle de l'administrateur général. Il décide de la conduite de l'administration française et intervient en cas de conflit entre les autorités françaises et autrichiennes. Si les directeurs ont une latitude supérieure à celle des intendants, ils ne peuvent engager leur administration dans des marchés sans l'accord de Bignon. Il est d'ailleurs le seul à correspondre à tous les niveaux avec les branches de l'administration française ; les directeurs ne peuvent écrire directement aux intendants et doivent passer par Bignon[111].

La composition de l'administration française

Bignon a sous ses ordres dix-sept intendants et quatre directeurs administratifs. Une rapide étude biographique de chacun fait ressortir quelques caractéristiques communes et offre une meilleure appréhension de cette administration encore peu connue. Quatre traits sont

105 AN, 136 AP 6, lettre de Finot à Bignon, le 8 novembre 1809.
106 AN, 136 AP 6, lettre de Finot à Bignon, le 20 septembre 1809.
107 AN, 136 AP 6, lettre de Finot à Bignon, le 5 octobre 1809.
108 AN, 136 AP 6, lettre de Finot à Bignon, le 19 août 1809.
109 AN, 136 AP 6, lettre de Finot à Bignon, les 3 et 5 août 1809.
110 AN, 136 AP 14, lettre de Barbeguières à Bignon les 15, 21 et 24 octobre 1809.
111 AN, 136 AP 6, lettre de Finot à Bignon, le 27 août 1809 : « L'intendant de Gratz a oublié l'existence du marché et il multiplie les versements dans la caisse du receveur alors que cet argent doit servir au marché. Je vous prie de bien vouloir lui faire part de cet oubli ».

particulièrement intéressants ; le milieu d'origine de ces fonctionnaires, leur situation avant la nomination en Autriche, leur situation après et les récompenses qu'ils ont obtenues au cours de leur carrière impériale. Cette approche permet de voir, entre autres, si les six mois passés sous la férule de Bignon ont facilité leur carrière et se sont révélés un accélérateur. Sur les vingt-deux personnes évoquées, dix-sept ont été retrouvées dont trois directeurs et quatorze intendants.

Les intendants : un milieu homogène

Intendants	**Profession du père**	**État avant 1809**	**État après 1809**	**Titre et noblesse impériale**
Jean-Baptiste Anglès (Salzbourg, Vienne) 1778-1828	Avocat	Auditeur au Conseil d'État (1806)	Maître des requêtes	Chevalier d'Empire selon l'*Almanach*. Chevalier de la Légion d'Honneur
Achille de Breteuil (Basse-Styrie) 1781-1864	Maréchal (noble)	Diplomate, auditeur en 1809	Intendant de la Basse-Carniole puis préfet (1810)	Baron d'Empire, 9 mars 1810
Victor de Broglie (Hongrie) 1785-1870	Noble (guillotiné en 1793)	Auditeur au Conseil d'État (1806)	Intendant en Illyrie puis diplomate (1810)	Aucun
Casimir du Val de Chassenon (Haute-Styrie) 1780-1842	Président au Parlement de Bretagne	Inconnu	Auditeur (1810) puis préfet à partir de 1815	Vicomte mais pas de noblesse d'Empire.
Martial Daru (Vienne) 1774-1827	Capitoul, secrétaire de l'intendance du Languedoc	Inspecteur aux revues	Inspecteur aux revues	Baron d'Empire
Maurice-Jean Duval (Hongrie) 1778-1861	Arrière-petit-fils de Mansart	Auditeur au Conseil d'État (1809)	Préfet des Apennins (1810)	Chevalier d'Empire en 1812. Chevalier de la Légion d'Honneur
François-Marie de Fargues (Carniole) 1785-1861	Sénateur	Auditeur au Conseil d'État (1809)	Auditeur en Espagne, sous préfet d'Autun (1813)	Aucun

Intendants	Profession du père	État avant 1809	État après 1809	Titre et noblesse impériale
Louis-Philippe Girod de Vienney (Moravie) 1779-1852	Inconnu	Inspecteur aux revues, auditeur au Conseil d'État (1809)	Intendant dans les provinces Illyriennes, préfet d'Aveyron (1810)	Baron d'Empire le 16 décembre 1810. Chevalier de la Légion d'Honneur
Louis de La Moussaye (Haute-Autriche) 1778-1854	Vieille noblesse bretonne, émigré	Émigré jusqu'en 1801. Militaire puis auditeur au Conseil d'État (1807)	Intendant dans les provinces Illyriennes, consul général à Dantzig (1812)	Aucun
Jean-François Marquet (Croatie) 1789-1864	Baron d'Empire	Conseiller à la Chambre des comptes	Auditeur au Conseil d'État (1810), Relations étrangères	Aucun
Camille Perier (Salzbourg) 1781-1844	Régent de la Banque de France	Auditeur au Conseil d'État (1809)	Préfet de la Corrèze (1810)	Aucun
Auguste Petit de Beauverger (Moravie) 1782-1858	Secrétaire de la prévôté des marchands de Paris	Auditeur au Conseil d'État (1808)	Intendant dans les provinces Illyriennes, membre de la commission à Hambourg chargé d'organiser la campagne de Russie	Aucun
Gabriel-Marie de Ricci (Hongrie) 1758-1832	Inconnu	Inconnu	Préfet de l'Orne	Aucun
Nicolas-Jean Rougier de la Bergerie (Basse-Autriche) 1784-1857	Préfet	Auditeur au Conseil d'État (1809)	Intendant dans les provinces Illyriennes	Aucun

Tableau 11. Tableau comparatif de la situation des intendants sous les ordres de Bignon en Autriche.

Ce tableau montre une grande homogénéité chez les intendants des provinces autrichiennes, d'abord de l'âge, des milieux sociaux et de leur carrière. En effet, à l'exception de Ricci, ils sont âgés de 20 à 35 ans, la moyenne se situant autour de 27,5 ans. Leur poste en

Autriche est une de leurs premières expériences professionnelles. Tous ces intendants proviennent de milieux aussi aisés qu'instruits et ont suivi le même parcours *via* le Conseil d'État, passage obligé pour la haute administration après 1803. Seuls Anglès, Breteuil et Perier ont préalablement mené des études, en intégrant la récente École Polytechnique[112]. La présence de quelques anciens nobles d'Ancien Régime illustre la volonté de Napoléon I^{er} de fondre en un seul corps, ancienne et nouvelle noblesse. L'analyse des fonctions ultérieures des intendants confirme qu'ils ont réussi leur mission en Autriche puisque tous ont poursuivi une carrière de fonctionnaires. Deux voies se dégagent : l'une majoritaire où les intendants ont continué leurs activités administratives, notamment dans la préfectorale, et l'autre, minoritaire, où les intendants sont devenus des diplomates. On aurait également pu approfondir leur attachement à l'Empire en observant leur comportement après les Cent-Jours. Sur les quatorze intendants, trois seulement restent en poste, Breteuil, Chassenal et La Moussaye[113], les autres préférant démissionner ou étant mis d'office à la retraite. L'arrivée au pouvoir de Louis-Philippe en 1830 redonne à certains leurs activités[114] ; de Broglie est nommé au ministère des Affaires étrangères et Fargues à la préfecture de la Haute-Marne. Même après 1815, une unité se maintient donc parmi ce corps.

112 L'École Polytechnique est fondée en 1794, sous le nom d'École centrale des travaux publics. Elle prend son nom actuel en 1795.

113 Vu leurs origines, ce choix s'explique aisément.

114 Chassenal pour sa part préfère démissionner.

Les directeurs généraux

Directeurs généraux	Profession du père	État avant 1809	État après 1809	Titre et noblesse impériale
Antoine-Bernard Finot (saline, tabac, timbres) 1780-1844	Trésorier-payeur général	Secrétaire général de l'administration de la loterie. Auditeur au Conseil d'État (1809)	Intendant des biens de la Couronne de Hollande (1810). Préfet du Mont-Blanc (1810)	Baron d'Empire, le 2 août 1811
Alexandre de Laborde (domaines) 1773-1842	Vidame de Chartres, banquier de la cour de France. Émigré	Militaire pour les Autrichiens jusqu'en 1797. Diplomate à Madrid, auditeur au Conseil d'État (1809)	Chargé de la liquidation des comptes de la Grande Armée et direction des Ponts-et-Chaussées de la Seine (1810)	Chevalier de la Légion d'honneur en 1809. Comte d'Empire, le 9 juin 1810
Jean-Baptiste Lacoste (douanes) 1753-1820	Inconnu	Avocat, conventionnel régicide, commissaire aux armées (1793-1799), préfet des Forêts (1800)	Préfet de la Sarthe (1815)	Chevalier de la Légion d'Honneur (1804)

Tableau 12. Tableau comparatif de la situation des directeurs administratifs sous les ordres de Bignon, en Autriche.

À la différence des intendants, les directeurs généraux fournissent des profils très différents, témoignant une nouvelle fois de la volonté de Napoléon de créer une classe d'administration méritante ; ils n'appartiennent ni à la même génération, ni au même milieu social. Leurs antécédents présentent toutefois des similitudes puisqu'avant leur nomination en Autriche, ils ont eu des postes d'expérience. Néanmoins, au moment de la Restauration, leur attitude illustre leur hétérogénéité puisque Finot et Laborde se rallient aisément à Louis XVIII tandis que Lacoste est frappé par la loi d'exil de 1816.

L'occupation des pays conquis devient ainsi une sorte d'école d'administration où sont formés les futurs cadres français. Ils partagent là une expérience commune, propre à tisser des liens entre eux, même si l'Histoire ne fera pas aboutir ce projet. Du fait de leur jeunesse et de leur inexpérience, ils sont encadrés par des hommes plus mûrs, au premier rang desquels se

trouve Bignon. L'administrateur général les surveille constamment durant leur mission, ne leur laissant qu'une indépendance très relative. Il n'hésite pas à sanctionner une décision prise sans son accord[115], en la rapportant à Daru qui « n'épargne pas alors les réprimandes à ses jeunes collaborateurs »[116]. Les liens entre l'intendant général et lui ne cessent ainsi de s'approfondir, éprouvés par leur expérience berlinoise.

115 AN, 136 AP 6, lettre de Daru à Bignon, le 5 août 1809 : Bignon l'avertit que l'intendant de la Haute-Autriche (Linz) a ordonné l'enlèvement de l'argenterie des églises pour le paiement des contribution. Bignon dénonce cette décision prise sans son aval.

116 Victor de Broglie, *Souvenirs…*, t. I, p. 84.

2. La gestion des problèmes autrichiens par Bignon

Les rapports entre Bignon et ses subordonnés révèlent une partie du travail de l'administrateur général. Toutefois l'appréhension de ce travail ne saurait être complète sans l'étude du partenariat entre Daru et Bignon, visible dans les affaires traitées par le diplomate. Elles concernent tous les aspects de l'occupation et touchent autant au bois, à la monnaie, qu'au commerce autrichien. Leur gestion quotidienne conjointe permet à Bignon de s'occuper dans le même temps de l'élaboration du bilan financier de l'administration française. Cette tâche l'occupe surtout dans les dernières semaines de son mandat, avant son retour à Bade au cours du mois de novembre 1809. Les six mois passés à Vienne se révèlent très actifs, d'autant plus que, durant cette période, l'administrateur a continué de surveiller les événements badois depuis Vienne.

Un partenariat toujours aussi efficace avec Daru

Les compétences de l'administrateur général des finances et des domaines d'Autriche embrassent des activités financières mais également administratives. Dans ce secteur, le rôle de Bignon est celui d'une courroie de transmission. Il fait part aux intendants des demandes de Daru, qui émanent de Napoléon I^{er}, vérifie ensuite leur exécution auprès d'eux, recueille leurs problèmes, les transmet à Daru en proposant une solution et renvoie aux intendants la solution adoptée par Daru. Cette chaîne de travail démontre l'importance de Bignon, point pivot de l'administration française. La correspondance échangée entre les deux hommes en apporte une nouvelle preuve.

Une correspondance abondante

Dans les papiers de Bignon, a été conservée sa correspondance passive et active avec Daru[117] pendant ses six mois de poste. Les tableaux suivants rendent compte de leur fréquence. Compte tenu des destructions ou des pertes, l'ensemble produit est très irrégulier. Cependant, la répartition présente permet d'avoir une idée de leur fréquence d'envoi :

Juin[118]	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
1	1	1	33	20	4

Tableau 13. Répartition des 61 lettres envoyées à Daru par Bignon, des mois de juin à novembre 1809 et conservées dans les papiers de Bignon.

Juin[119]	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
10	54	48	1	0	0

Tableau 14. Répartition des 112 lettres envoyées à Bignon par Daru, des mois de juin à novembre 1809 et conservées dans les papiers de Bignon.

Ces tableaux montrent le rythme très élevé d'envoi de ces lettres puisque Daru peut envoyer jusqu'à trois lettres par jour à Bignon. De fait, un seul sujet est abordé dans une lettre, ce qui facilite la constitution de dossiers thématiques. Ces lettres sont aussi l'occasion de percevoir un peu plus l'amitié née entre les deux hommes, Daru n'hésitant pas à plusieurs reprises à saluer Bignon d'un « cher camarade » à la place du plus formel « monsieur l'administrateur ». Elles témoignent enfin des différents problèmes posés par la situation autrichienne aux occupants français, en matière monétaire et commerciale.

Les problèmes monétaires

Comme en Prusse, la situation monétaire autrichienne est particulièrement grave. En effet, l'État autrichien a émis une masse considérable de billets de banque depuis 1788, dépassant de beaucoup le montant des réserves d'or qui garantissent leur cours. En 1805, la somme en circulation monte à 400 millions de florins, en 1807 à plus de 500 millions et en 1808 à 706[120]. À partir de 1805, leur valeur réelle s'est effondrée par rapport à leur valeur

117 AN, 136 AP 6.
118 La première conservée pour le mois de juin date du 24.
119 La première lettre conservée pour le mois de juin date du 19.
120 Chiffres rapportés dans Édouard Bignon, *Exposé comparatif…*

nominale, créant une instabilité profonde[121]. La guerre a accentué la fuite des liquidités hors du marché autrichien : la pénurie du numéraire, notamment du billon, accentue les difficultés des Français à collecter les contributions extraordinaires et les impôts. Effectivement, les habitants prétextent cette pénurie pour justifier le non paiement de ces charges et, lorsqu'ils payent en billets, ils se fondent sur la valeur nominale et non réelle, ce qui engendre des pertes sèches pour les Français. L'intendant de Salzbourg rapporte ces difficultés dans une lettre du 20 juin où il propose de limiter la proportion de billets de banque en circulation, à hauteur de 5%[122]. Chargé de rendre un avis sur cette mesure, Bignon y renonce finalement, sûr de déclencher d'innombrables protestations autrichiennes. Néanmoins, le 21 juillet, en accord avec Daru, il décide d'imposer un cours unique aux billets de banque des provinces occupées[123]. Jusque-là, les billets de banque pouvaient avoir des taux différents d'une province à une autre, ce qui embarrassait davantage les Français. Une fois cette décision appliquée, Bignon devient particulièrement sensible au cours des billets de banque, côté à la Bourse de Vienne. Il demande en conséquence à La Bouillerie de lui envoyer régulièrement les variations des billets[124]. Du 24 juillet au 8 novembre, le receveur général des contributions rédige trente-sept notes de la sorte, tous les deux jours en moyenne[125].

L'affaire de Pottenstein[126] illustre la réactivité des autorités françaises dans ce domaine et permet d'appréhender la marche de l'administration. Elle débute le 10 juin par une lettre de l'intendant de Vienne accusant réception de l'ordre de Daru. L'intendant général lui a enjoint de « faire examiner les renseignements qui ont été donnés sur les fabriques établies à Pottenstein et à Neuhause où l'on prépare de la monnaie, des armes et des glaces »[127] et de prendre possession de ces établissements. Or Ricci manque de temps et de personnel pour effectuer ces actions. À l'arrivée de Bignon, Daru l'informe de cette situation[128] et le charge de vérifier l'information recueillie par un commissaire des guerres. Ce dernier allègue « qu'il devait exister à Pottenstein pour un million à peu près de matières de cuivre »[129]. La nouvelle

121 AN, 136 AP 2, « Compte rendu de l'administrateur général des finances et des domaines » : « Il est impossible maintenant de prévoir le terme de la spirale inflationniste ».
122 AN, 136 AP 6, lettre de Daru à Bignon, le 21 juin 1809.
123 AN, 136 AP 6, lettre de Daru à Bignon, le 21 juillet 1809.
124 AN, 136 AP 7, lettre de La Bouillerie à Bignon, le 24 juillet 1809.
125 AN, 136 AP 7.
126 Pottenstein est une ville située dans le district de Baden, en Basse-Autriche.
127 AN, 138 AP 97, fol. 21, lettre de l'intendant de la province de Vienne, M. de Ricci à Daru, le 10 juin 1809.
128 AN, 136 AP 4, lettre de l'intendant de Vienne à Daru, le 21 juin 1809.
129 AN, 138 AP 97, fol. 22, lettre de Bignon à Daru, le 22 juin 1809.

revêt une importance capitale dans le contexte de pénurie monétaire. Bignon s'empresse d'envoyer sur place un des commissaires français installés à Vienne et sans affectation, M. Teulon. Ce commissaire doit « prendre connaissance de l'état des magasins qui pouvaient s'y trouver, en se faisant accompagner, pour la régularité de l'opération, par le magistrat du pays et dresser un procès-verbal qu'il ferait signer aussi par ce magistrat »[130]. L'opération se déroule le 21 juillet, Teulon envoyant le procès-verbal[131] et son rapport à Bignon le lendemain. Il y rapporte la découverte, entre autres, de « deux tonneaux de médailles prêtes à être frappées du coin de trente kreutzers pesant »[132]. Désormais, l'affaire est directement menée par Bignon qui a à déterminer si ces cuivres sont d'origine publique et, par conséquent, saisissables par l'autorité française, ou s'ils appartiennent à des mains privées. L'enjeu est d'autant plus capital que Napoléon a ordonné une nouvelle frappe de billon[133] alors que la disette monétaire s'accroît. Daru apprend à Bignon le 26 juillet que les ouvriers de l'Hôtel des monnaies manquent de cuivre[134] et qu'il doit résoudre au plus vite cette affaire. Quelques jours après, Bignon tranche ; les cuivres étaient propriété du gouvernement autrichien et peuvent être saisis par les Français. Néanmoins, malgré l'importance de la prise, cela ne suffit pas à couvrir les besoins de la fabrication de la monnaie de cuivre. Après s'être livré à une étude approfondie des mécanismes de sa fabrication[135], Bignon ordonne de suspendre temporairement la circulation du billon, pour éviter sa thésaurisation le temps que les Français trouvent à nouveau du cuivre[136]. L'affaire de Pottenstein met ainsi en lumière le processus décisionnel français et la place centrale occupée par Bignon. Par ses qualités de travailleur, il est apte à débrouiller les affaires compliquées et à soumettre à Daru une solution adaptée au problème. La pertinence de ses propositions révèle une étude approfondie du pays où il se trouve et sa volonté de maîtriser un maximum de connaissances. Ce trait de caractère se distingue à nouveau dans la gestion des affaires douanières.

130 *Ibid*.

131 AN, 138 AP 97, fol. 23, procès-verbal de Teulon : « L'an mille huit cent neuf le vingt un du mois de juillet, nous, Louis Teulon commissaire français, nous sommes rendu, en vertu des ordres de monsieur l'administrateur général des finances et du domaine, à Pottenstein à l'effet de prendre connaissance des magasins ou dépôt appartenant au gouvernement autrichien ».

132 *Ibid.*

133 AN, 136 AP 4, lettre de Daru à Bignon, le 26 juillet 1809.

134 AN, 136 AP 4, lettre de Daru à Bignon, le 26 juillet 1809 : « Les ouvriers des monnaies se plaignent de ne plus avoir de monnaie. Je vous confie ce problème, et je vous rappelle l'existence des cuivres de Pottenstein ».

135 Une note en témoigne le 25 septembre 1809, AN, 136 AP 6.

136 Cependant, cette mesure ne dure pas car Bacher rapporte, peu de temps après, l'insatisfaction de la population viennoise. AN, 136 AP 6, lettre de Daru à Bignon, le 25 septembre 1809.

Les douanes autrichiennes

Même si l'Autriche a officiellement intégré le Blocus continental, les décrets français n'y ont jamais été pleinement appliqués. Certaines villes autrichiennes, à l'instar de Trieste, sont devenues des portes d'entrée des marchandises anglaises et de celles de la contrebande. Maîtres du pays, les Français sont déterminés à faire respecter les lois françaises sur le commerce et les douanes. Pour cela, ils entreprennent plusieurs actions. D'une part, en vertu du décret impérial du 6 septembre 1809[137], ils saisissent toutes les marchandises entreposées dans les magasins de douane autrichienne depuis le 1er mai 1809[138]. Plus proche du simple droit de conquête que des lois ordinaires, cette disposition est exécutée par les intendants dans la seconde quinzaine du mois de septembre. Ils expédient à Bignon l'inventaire complet des marchandises ainsi confisquées[139]. D'autre part, les Français installés aux douanes autrichiennes se lancent dans une répression très sévère de la contrebande, guidés en cela par les mesures impériales. Ils interceptent essentiellement des étoffes de soie et des objets en métal[140]. Mais ils atteignent vite les limites des lois car elles préconisent la confiscation des navires et ne s'attachent pas au suivi des marchandises[141]. Or ce vide juridique incite les commerçants autrichiens à s'approprier impunément les marchandises de contrebande interceptées par les Français. Devant ce phénomène « scandaleux »[142], Bignon prend l'initiative de créer une commission spéciale, destinée à statuer sur le sort des marchandises de contrebande appréhendées par les Français. Salué par Daru[143], le projet est mis en place à la fin du mois de septembre par Lacoste[144]. Le directeur choisit les membres de la commission dont la première réunion a lieu le 12 octobre[145]. Dans la très grande majorité des cas, elle

137 AN, 136 AP 6, lettre de Bignon à Daru le 12 septembre 1809 : « J'ai bien reçu la lettre (…) relative à l'ordre du 6 septembre 1809 de Sa Majesté. (…) Je le transmets immédiatement aux intendants et au directeur des douanes et vous donne l'assurance que je veillerai à son exécution ».

138 Auparavant, les autorités françaises se sont contentées d'y apposer des scellés.

139 AN, 136 AP 12, « Pièces relatives aux marchandises saisies dans les magasins de douanes, en exécution du décret du 6 septembre ». Leurs lettres s'étendent du 18 septembre pour l'intendant de Presbourg, Ricci, au 5 octobre pour celui de Styrie, Breteuil.

140 AN, 136 AP 5, lettre de Lacoste à Bignon intitulée « Registre des procès verbaux des ventes des marchandises confisquées pour causes de contrebande », le 9 août 1809.

141 Le décret de Milan, le 23 novembre 1807, ordonne la saisie et la confiscation de tout bâtiment ayant touché le Royaume-Uni. L'ordre de brûler les marchandises anglaises saisies ne date que des décrets de Fontainebleau, Roger Dufraisse, « Blocus continental », *Dictionnaire Napoléon…*, t. I, p. 231.

142 AN, 136 AP 6, lettre de Daru à Bignon le 31 août 1809.

143 *Ibid.*

144 AN, 136 AP 7, lettre de Lacoste à Bignon, le 29 septembre 1809.

145 AN, 136 AP 7, lettre de Lacoste à Bignon, le 12 octobre 1809.

choisit d'organiser la vente des marchandises, ne les attribuant que rarement aux commerçants chez qui elles ont été saisies[146].

Un autre point est étudié en profondeur par Bignon, le transit du coton. Cette fois-ci l'initiative vient du secrétaire d'État Maret[147], qui demande à Andréossy un mémoire relatif au droit du transit du coton à Vienne[148]. En effet, en 1809, l'Autriche a vu passer sur son sol une quantité phénoménale de coton. Le rapport de trois pages rédigé par le gouverneur général part d'abord à Paris puis revient à Vienne, dans le bureau de Daru. Maret attend de l'intendant général une synthèse plus détaillée, accompagnée de propositions pour augmenter la rentabilité du droit de transit. Connaissant le zèle de Bignon, Daru lui délègue cette mission le 31 juillet[149]. Dix jours plus tard, l'administrateur général a collecté une masse impressionnante d'informations sur ce sujet par l'intermédiaire de Lacoste[150]. Muni de ces renseignements, il rédige un « Mémoire sur l'importation du coton du Levant en Autriche » d'une vingtaine de pages[151]. Il y rappelle les deux droits portant sur le coton ; le droit de transit et le droit de consommation – quand le coton reste en Autriche. Il présente également « la totalité des cotons entrés à Vienne depuis le 1er août 1808 jusqu'au 12 mai 1809, la quantité qui se trouvait en dépôt sur le canal, celle des expéditions pour transit et celle qui doit être vendue dans les possessions »[152]. Enfin, il juge l'afflux du coton à Vienne comme un évènement sortant de l'ordinaire, dû à la succession de deux très bonnes récoltes. Il considère donc que si les droits ont pu rapporter de l'argent, c'est à cause de cette situation et non parce qu'ils sont particulièrement rentables, comme le prouve la situation dans les autres provinces autrichiennes[153]. Pour l'attester, il continue de s'occuper de la situation du coton, après la

146 Dans ces cas-là, les commerçants prétendent ignorer le trajet de leurs marchandises et ne pas savoir si elles sont de contrebande.

147 Hugues Maret (1763-1839) : avocat au Parlement de Bourgogne, il est un des fondateurs du Club des Feuillants. Capturé lors d'une mission diplomatique, il est libéré en 1795. Sous le Consulat il devient ministre-secrétaire d'État, poste qu'il occupe jusqu'en 1811. Napoléon le nomme alors ministre des Affaires étrangères. En 1813 il quitte son ministère.

148 AN, 138 AP 147, lettre d'Andréossy à Napoléon, « Rapport à Sa Majesté l'Empereur et Roi sur le coton de transit à Vienne », le 27 juillet 1809.

149 AN, 136 AP 6, lettre de Daru à Bignon, le 31 juillet 1809.

150 AN, 138 AP 147, « Mémoire sur l'importation du coton du Levant en Autriche » : « Cette question a du (sic) demander des recherches plus étendues. M. Lacoste s'en est occupé et m'a communiqué tous les détails qu'il a pu recueillir ».

151 La première partie est éditée dans l'Annexe n°10.

152 AN, 138 AP 147, « Mémoire sur l'importation du coton du Levant en Autriche ».

153 *Ibid.* : « Ainsi toutes les probabilités viennent à l'appui de cette opinion que la presque totalité des cotons en transit a passé par Vienne et que le droit perçu sur cette marchandise dans les autres provinces de l'Autriche a été très peu productif. »

rédaction de son rapport : au début du mois de septembre, il écrit à Lacoste pour lui faire préciser la quantité exacte de coton sortie de Vienne depuis le mois de mai[154]. Il transmet subséquemment le chiffre à Daru pour qu'il remonte jusqu'à Paris. Ce cas illustre une nouvelle fois la sagacité de Bignon devant des problèmes dont il ne connaît rien au début, mais qu'il finit par posséder en peu de temps. C'est pourquoi, Daru n'hésite pas à lui confier d'autres tâches de cet acabit, telle une mission sur les droits pesant sur l'indigo[155]. Se prenant au jeu, Bignon propose d'introduire directement en France les produits coloniaux trouvés en Autriche, qui ne viennent pas d'Angleterre[156]. Si ce dessein est refusé par le Ministère des Finance, il témoigne de l'implication constante de Bignon dans les affaires françaises.

Des affaires hétéroclites

Reconnaissant l'importance de son rôle, Daru charge Bignon d'affaires plus bigarrées. Les deux hommes suivent toujours le même parcours opératoire ; Daru délègue à Bignon le soin de réfléchir à un problème pour lui recommander une solution. Or, dans tous les cas[157], l'intendant général se range à l'avis de son subordonné après avoir lu son rapport. Cette répartition des tâches lui permet de se consacrer à sa seconde fonction, celle d'intendant général de la Grande Armée. Cette sous-traitance concerne tous les types de problèmes rencontrés par les Français que ce soit pour des cas concernant les brasseurs de Vienne, les ouvriers des salines, l'épuisement du tabac ou les coupes de bois.

La première affaire évoquée concerne la perception de l'impôt sur la bière viennoise. Elle commence d'une manière ordinaire. Au mois de septembre, Daru demande à Bignon de se renseigner sur la Caisse de la bière et sur l'impôt qui y est versé[158]. L'administrateur s'informe auprès de Lacoste et renvoie à l'intendant général les données obtenues dans une lettre datée du 19 septembre[159]. À partir de ces précisions, Daru fixe le nouveau montant de l'impôt mensuel, 56 000 florins, qu'il transmet à Bignon pour qu'il le notifie à Lacoste. Les brasseurs viennois contestent l'augmentation de la taxe et refusent de verser à Lacoste la somme indiquée[160]. Alors que les deux parties campent toujours sur leur position au début du

154 AN, 136 AP 7, lettre de Lacoste à Bignon, le 7 septembre 1809.
155 AN, 136 AP 7, lettres de Lacoste à Bignon, les 23 et 28 août, le 3 septembre et le 6 octobre 1809.
156 AN, 136 AP 6, lettre de Daru à Bignon, le 31 août 1809.
157 Cette assertion vaut pour les affaires étudiées dans les papiers de Daru et de Bignon.
158 AN, 136 AP 6, lettre de Bignon à Daru, le 19 septembre 1809.
159 *Ibid.*
160 AN, 136 AP 7, lettre de Lacoste à Bignon, les 30 septembre et 3 octobre 1809.

mois d'octobre, Bignon menace d'en appeler à la force armée ; l'effet est immédiat et les brasseurs versent un premier acompte de 100 000 florins[161] puis un second de 70 000[162]. L'administrateur adopte alors une attitude plus conciliante et recommande à Daru, qu'il n'avait pas informé jusque-là des négociations, de reconnaître leur bonne volonté et de baisser les exigences fiscales[163]. Cette affaire met en évidence la marge de manœuvre dont dispose Bignon puisqu'il n'avertit Daru qu'à la fin du processus. De fait, il a toute latitude pour agir et ne doit s'en rapporter à l'intendant général que lors d'une réduction des impositions. Ainsi, il gère seul les grèves d'ouvriers de la saline de Gewunden, en liaison avec le directeur général des salines Finot[164]. Il en instruit évidemment l'intendant général, mais sans lui demander ses ordres. Daru intervient par contre lors de la signature des contrats de coupe des bois autrichiens, Bignon ne pouvant trancher isolément pour des sommes si élevées[165]. Dans ces cas-là, l'administrateur lui expédie les soumissions serties de ses propres commentaires pour orienter son choix. Les remarques pointent le marché le plus rentable pour l'administration française, ce qui explique que Daru les suive.

Le partenariat de Bignon avec Daru donne donc un aperçu sur la multitude des problèmes que les autorités françaises doivent résoudre. Outre les cas développés longuement plus haut, l'administrateur général s'occupe aussi d'affaires identiques à celles de la Prusse. Elles concernent les réquisitions pour l'armée, sujet de presque 70% des lettres échangées entre Daru et lui, la surveillance du prix des matières premières[166], le traitement de demandes particulières venant d'Autrichiens[167] ou encore les requêtes liées aux archives[168]. Toutefois, ces

161 AN, 136 AP 5, lettre de Lacoste à Bignon, le 10 octobre 1809.

162 AN, 136 AP 5, lettre de Bignon à Daru, le 13 octobre 1809.

163 *Ibid.* : « Il m'a semblé qu'il n'y aurait de ma part de l'injustice à ne pas vous soumettre leurs demandes ». Il s'agit de verser non plus 60 000 florins mais 30 000. Daru accepte finalement cette proposition.

164 AN, 136 AP 5, « Dossier des salines de Gewunden, en Haute-Autriche ».

165 AN, 136 AP 6, lettres de Bignon à Daru, les 20 septembre, 8, 10, 14 , 17, 19, 23, 27 et 30 octobre, 3 et 17 novembre 1809.

166 AN, 138 AP 146, lettre de Bignon à Daru, le 29 juin 1809 : « Vous m'avez fait l'honneur de me communiquer un rapport qui vous a été fait par monsieur Bacher concernant la proposition de la régence relative au renchérissement du prix du pain. (…) On voit que ce renchérissement s'est déjà effectué d'une manière insensible par une sorte de convention tacite entre le boulanger et le consommateur. Il est toujours désagréable sans doute d'annoncer un renchérissement dans les objets de première nécessité, mais ici la chose est déjà consommée et il semble qu'il n'y a pas d'inconvénient à consacrer par un acte léger ce qui a été fait par la force seule des circonstances ».

167 AN, 138 AP 97, fol. 11, lettre de Bignon à Daru, octobre 1809 : « La demande M. le baron de Hutten [sur la transformation de fiefs masculins dans le Hanau en terres libres] est présentée d'une manière peu précise. (…) Il n'existe point un droit commun à cet égard pour les États de la confédération. Il existe même des gouvernements où il n'est pas permis de faire une pareille opération tant qu'il existe des collatéraux ».

168 AN, 136 AP 6, lettre de Bignon à Daru, le 10 octobre 1809 : « J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez fait

derniers exemples sont moins traités à Vienne qu'ils ne l'étaient à Berlin. En effet, la présence d'un grand nombre de ministres en Autriche autour de Napoléon I[er] explique une meilleure répartition des attributions. Ce phénomène permet à Bignon de se concentrer sur ses propres fonctions et de mettre au point le bilan de l'administration française beaucoup plus vite qu'il ne l'a fait en Prusse.

Le bilan financier de l'occupation française

Instruit par l'expérience prussienne, Bignon collecte le maximum de renseignements sur le mode de fonctionnement des finances autrichiennes dès son arrivée à Vienne. Il bâtit de la sorte une véritable mémoire administrative, fondée sur des documents autrichiens et sur les premiers rapports des intendants français. Grâce à cette base de référence, il est en mesure d'établir des prévisions fiscales et de bâtir un solide bilan. Cependant, son action est contrariée par le manque de compréhension des intendants qui ne suivent pas toujours ses recommandations à la lettre.

La constitution d'une mémoire administrative

L'avancée des troupes françaises a conduit les principales autorités administratives à quitter précipitamment Vienne au début du mois de mai 1809. Elles ont emporté avec elles les principaux documents de la monarchie, compliquant la tâche des Français. Néanmoins, Bignon se met rapidement en quête des papiers restants qu'ils soient de nature privée ou publique[169]. Un extrait d'un journal viennois, le *Belehrung und Unterhaltung für die Bewohner des Österreichischen Staats*[170] lui fournit les premiers éléments d'une vue d'ensemble de l'Autriche. Les notices statistiques extraites du journal présentent sur une vingtaine de page des données chiffrées relatives à la superficie et à la population autrichienne ; l'Autriche s'étendrait sur 11 500 milles carrées, compterait 24 millions d'habitants etc. La répartition des individus sur le territoire et dans les villes est présentée dans une seconde partie. Les chiffres avancés semblent corrects ; Vienne est estimée contenir 222 808 habitants, estimation proche de l'actuelle (250 000). En tout cas, ils donnent une perspective réaliste des pays occupés par

l'honneur de m'écrire en date du 9 de ce mois, relatif à l'ordre de Sa Majesté (…) d'extraire des papiers de l'Autriche tout ce qui peut intéresser la France ou l'Italie ».

169 Si ses archives n'apprennent rien de ses méthodes de recherches, leurs résultats sont connus par le carton 3 de son fonds privé (AN, 136 AP 3).

170 « Information et gestion sur les habitants des États autrichiens », AN, 136 AP 3.

les Français.

Par ailleurs, Bignon entreprend de rassembler les documents épars qu'il a découverts dans les bureaux de l'administration autrichienne. Il s'agit essentiellement de budgets prévisionnels pour l'année 1808 composés par M. de Zichy[171], président de la commission de crédit pour les années 1807 et 1808, et par les ministres des finances Zinzendorf[172] et Choteck[173]. Ils précisent les modalités de perception des revenus. Présidée par le ministre des finances, une chambre générale des finances gère l'assiette et la répartition des impôts. Malgré la fuite des membres de cette chambre[174], l'administrateur général peut estimer l'ensemble des recettes de la monarchie autrichienne à très précisément 128 981 514 florins. Sur cette somme, 92 361 814 florins viennent des impôts ordinaires, ce que Bignon estime être « une somme très basse »[175]. En effet, à l'instar du fonctionnement prussien, les caisses provinciales prélèvent sur les impôts qu'elles collectent l'argent nécessaire à leur fonctionnement[176]. Sur le budget de 130 millions de florin se greffent le paiement des intérêts de la dette à hauteur de 27 millions et le compte de l'armée de 105 millions de florins. La dette elle-même monte à 643 millions de florins, soit selon la conversion pratiquée par les Français, 1,5 milliards de francs. Un rapide calcul permet de comprendre les difficultés inextricables dans lesquelles sont plongées les finances autrichiennes. Or ces embarras deviennent ceux des Français dès leur prise de possession des caisses publiques. Dès lors, tels les Autrichiens avant eux, mais sans être tenus aux mêmes exigences, ils étudient les moyens susceptibles d'augmenter les impôts et de diminuer les dépenses. Pour cela, ils disposent d'une dizaine de mémoires et de rapports rédigés par les ministres autrichiens de finances et par de simples particuliers, familiers de ce domaine. Conservés à Vienne, ils touchent des sujets divers et apportent des solutions très variables. Plusieurs vagues de traductions sont lancées par Bignon pour que tous les administrateurs français se servent de ces outils de travail[177]. Lui-même emploie les données et

171 Charles Zichy von Vasonykeo, comte (1753-1826) : d'origine hongroise, il est fait chevalier de la Toison d'or par François I[er] en 1808.

172 Charles von Zinzendorf (1739-1813) : après des études à l'université d'Iéna, il entreprend un vaste tour d'Europe entre 1764 et 1766. Il entre dans l'administration de Joseph II en 1782.

173 Jean-Rodolphe Chotek von Chotkow (1748-1824) : issu d'une vieille famille originaire de Bohême, il entre dans l'administration autrichienne en 1770.

174 En l'absence des autorités centrales, Bignon s'est adressé aux instances déconcentrées. Il leur a demandé de faire remonter les chiffres des budgets.

175 AN, 136 AP 3, « Compte rendu par l'administrateur général des finances et des domaines ».

176 Les Français estiment que ce prélèvement tourne autour de 90 millions de florins, soit la somme finale qui arrive à Vienne.

177 Elle se poursuit jusqu'au début du mois de novembre. AN, 136 AP 6, lettre de Bignon à Daru, le 4 novembre

les chiffres énoncés dans ces mémoires pour son « Compte rendu général » ; il extrait un historique sur les mines d'un « Mémoire sur les mines de l'Autriche sous le rapport de la statistique des Finances et du Commerce » rédigé en 1802 par un certain J. L. J Coloredo[178]. Sur les dix mémoires conservés dans les papiers de Bignon, trois ont été composés par des anonymes et envoyés aux ministres des finances ainsi qu'aux archiducs Charles et Rainier[179] également en charge de ce secteur. Ils abordent les finances dans leur ensemble[180] mais ciblent les billets de banque comme le problème le plus aigu. Les autres rapports[181] dénoncent également l'inflation des billets et l'augmentation de la dette mais leurs remèdes différent. Les autorités proposent la création de nouveaux impôts tandis que les anonymes prônent une meilleure répartition des impôts. L'un d'entre eux évoque même l'ombre de la Révolution française en cas de « manquement du souverain face à ces sujets »[182]. L'archiduc Charles livre une réflexion identique à Rainier, en marge de ce mémoire : « Un anonyme m'a envoyé le mémoire ci-joint sur les finances de l'Autriche. Je crois que sans un secours aussi prompt qu'efficace, notre état s'écroulera sur lui-même, sans qu'on l'attaque au-dehors »[183]. En prenant connaissance de ces travaux, l'administration française constate l'importance du problème et tente d'y remédier le temps de son occupation. L'émission des billets de banque devient particulièrement surveillée tout comme celle des pièces de cuivre[184], les impôts ordinaires sont étendus et les tolérances bannies. Ces améliorations sont temporaires car les Autrichiens ne les supportent que dans la mesure où les Français disposent d'une force armée. Si ces dispositions ont retardé la banqueroute autrichienne, les multiples réquisitions et contributions extraordinaires ont, pour leur part, aggravé la pauvreté du pays.

La situation de l'administration française en novembre 1809

Comme en Prusse, Bignon doit percevoir l'ensemble des revenus publics autrichiens et

1809 : « Je vous envoie, monsieur le comte, les traductions de pièces allemandes relatives aux finances de la monarchie prussienne. Elles ont été traduites par M. Bourguet (…) ».

178 AN, 136 AP 3.

179 L'archiduc Rainier (1783-1853) : fils de Léopold II, il est nommé en 1818 vice-roi de Lombard et de Vénétie pour son frère François I[er].

180 AN, 136 AP 3, « Mémoire d'un anonyme sur les finances de l'Autriche » : « Monseigneur, les finances de l'Autriche font l'objet de toutes les conversations ».

181 Leurs titres indiquent leurs contenus ; un sur la commission de crédit, deux sur l'amortissement des billets de banque et quatre sur la situation générale des finances.

182 *Ibid.*

183 *Ibid.*

184 Voir *supra.*

veiller à la perception des contributions extraordinaires décrétée par Napoléon I[er]. L'Empereur a, en effet, prescrit une première contribution de 50 millions de francs au début du mois de mai puis une seconde de 200 millions le 7 juillet suivant[185]. L'administrateur général n'intervient pas dans sa répartition, édictée par Napoléon en personne. De même, pour les revenus publics il se contente de suivre le fonctionnement antérieur. Les revenus sont ainsi divisés en deux domaines ; impôts directs et indirects. La première catégorie se compose de la contribution foncière ordinaire et extraordinaire et des domaines. La seconde regroupe les douanes, les impôts sur le sel, sur le tabac, sur le timbre, les postes et messageries, la loterie, les mines, la monnaie et la manufacture de porcelaine de Vienne.

Afin de faciliter le compte rendu final de sa mission, Bignon prend l'initiative d'établir un « Bordereau général des recouvrements de toute nature effectués dans l'arrondissement de l'administrateur général des finances et des domaines des pays conquis depuis l'occupation du pays jusqu'au 31 août 1809 »[186]. Dans cet inventaire de mi-parcours, Bignon présente dix-huit tableaux[187] qui récapitulent tous les versements faits. Il indique implicitement ce qu'il reste à percevoir de la contribution extraordinaire pour laquelle les Autrichiens n'ont versé que 25,3 millions de florins.

Muni de ces tableaux, des notices statistiques que les intendants lui envoient à partir du mois d'octobre et des mémoires produits par les directeurs généraux d'administration, Bignon s'attelle à bâtir son compte rendu général. Il le divise en quatre parties. La première détaille des « remarques générales sur la situation financière de l'Autriche avant la guerre »[188], la seconde précise « l'organisation des provinces conquises »[189], la troisième indique « le budget des dépenses et des recettes de ces provinces »[190] et la quatrième présente le « bordereau général des recouvrements opérés jusqu'au 31 octobre »[191]. L'ensemble est bien plus étoffé que le rapport exécuté pour la Prusse en 1808. De fait, Bignon peint avec une plus grande minutie la situation antérieure à l'arrivée des Français. Cela s'explique par la collecte d'archives

185 Elle est payable par dixième tous les dix jours, un quart en papier, un quart en fournitures et la moitié en lettres de change ou numéraires. AN, 138 AP 141.
186 AN, 136 AP 4.
187 Dix-sept correspondent à tous les impôts levés, le dix-huitième étant une « récapitulation par provinces, formant le résultat général », *ibid.*
188 AN, 136 AP 3 « Compte rendu par l'administrateur général des finances et des domaines ».
189 *Ibid.*
190 *Ibid.*
191 *Ibid.*

effectuée ainsi que par sa volonté de prouver qu'on ne pouvait percevoir plus d'argent au vu de la situation. Il décrit de la sorte la situation financière : « Il semble qu'il n'y ait plus d'espérance que dans le désespoir et que la seule voie de salut qui reste est la banqueroute [souligné dans le texte], avec un bon gouvernement, ce mal peut être lui-même le remède »[192]. De même, dans la seconde partie, l'énumération des impôts collectés est systématiquement suivie de justifications sur le faible montant perçu. Par ailleurs, il y reprend la méthode adoptée dans son rapport prussien ; il explicite les méthodes de travail des intendants et des directeurs, sans les critiquer cette fois-ci, et fait précéder les chiffres des impôts par un court historique depuis leur création.

Pour sa part, la troisième partie affiche une innovation qui témoigne du zèle constant de Bignon. L'administrateur a tenté de créer une catégorie « Dépenses à supprimer » afin d'augmenter le produit des recettes nettes et d'en améliorer l'administration. Toutefois, Bignon s'est heurté à l'incompréhension des intendants qui « confondent souvent sous le titre dépenses le versement même de fonds qui devait avoir lieu dans les caisses du gouvernement »[193]. Ce n'est pas la première fois que Bignon déplore ce genre d'inexactitudes : en juillet déjà, il s'est plaint auprès de Daru que « les versements des réquisitions de certains intendants sont encore incomplets »[194]. Or, dans ce cas, leur inattention interdit à l'administrateur général « d'établir avec exactitude à côté de ce montant brut la quotité fixe des dépenses et les produits nets qui arrivaient au Trésor impérial »[195]. À cette confusion s'ajoutent la mauvaise volonté des autorités autrichiennes qui ont souvent refusé d'aider les intendants ainsi que le manque de temps dont ces derniers ont disposé[196]. Devant ces embarras, Bignon ne peut mener à bien son projet et fait part à Daru des améliorations possibles que pour un petit nombre de provinces[197].

Les lettres écrites par Bignon au début du mois de novembre illustrent les difficultés auxquelles les Français ont été confrontés. La rentrée des paiements est beaucoup plus ardue en Autriche qu'elle ne l'a été en Prusse. Le pays est plus pauvre, le rendement des terres est

192 *Ibid.,* 1ère partie.
193 AN, 138 AP 147, lettre de Bignon à Daru, le 11 novembre 1809.
194 AN, 136 AP 6, lettre de Daru à Bignon, le 20 juillet 1809.
195 AN, 138 AP 147, lettre de Bignon à Daru, le 8 novembre 1809.
196 AN, 138 AP 147, lettre de Bignon à Daru, le 7 novembre 1809 : « Mais il n'est presque aucun [intendant] qui s'y soit exactement conformé, soit que les autorités locales aient refusé de donner des énonciations aussi précises, soit que le peu de durée des fonctions de ces agents ne leur point ait permis de vaincre les difficultés effectives ou artificielles qu'on a opposé à leurs recherches ».
197 AN, 138 AP 147, lettre de Bignon à Daru le 11 novembre 1809.

faible[198], certaines provinces sont déficitaires en céréales[199], et l'inflation ne cesse d'augmenter. En septembre 1809, seulement 25% de la contribution a été acquitté. Signé le 14 octobre 1809, le traité de Vienne réduit les sommes restant à payer à cette date. La contribution est abaissée de 200 à 85 millions de francs, et seuls 30 millions sont exigés avant le départ des troupes françaises de Vienne[200]. Durant les six mois d'occupation, les autorités françaises ont pris conscience de la pauvreté du pays et ont agi en conséquence. Malgré les ordres très rigoureux de Napoléon,[201] Bignon et Daru ont plusieurs fois tenté d'améliorer les conditions de vie des Autrichiens. Dès le mois de juillet, Bignon plaide en leur faveur et, alerté par ses intendants, demande la réduction d'une réquisition en chevaux jugée « trop sévère »[202]. Après réflexion, Daru décide à son tour de modifier les dispositions impériales[203]. Au mois de septembre, l'administrateur général désavoue l'intendant de Carniole qui a pris des otages pour accélérer la rentrée de la contribution de guerre[204]. Quelques jours plus tard, il estime les nouvelles taxes sur les marchandises « un peu dures » et demande à Daru un abattement[205]. L'intendant général manifeste également de la sympathie envers les autorités viennoises ; il demande ainsi à Bignon de « soutenir la Régence contre les prestataires avec qui elle a passé un marché et qui refusent maintenant de la livrer »[206].

La situation autrichienne diffère sensiblement de celle prussienne, en raison des différences entres les deux pays et de la durée de l'occupation française. Mais à l'aune de leur premier apprentissage les Français ont su installer l'administration et s'adapter plus rapidement. À l'intendance de la Grande Armée, Daru en est l'exemple ; si Napoléon s'est beaucoup plaint de la lenteur du ravitaillement en 1807, en 1809 il félicite son intendant pour sa remarquable gestion[207]. L'administration des finances et des domaines suit cette tendance, sous l'impulsion de Bignon. Pendant ces six mois, il ne cesse de travailler efficacement,

198 Les notices des intendants le prouvent.

199 AN, 138 AP 146, « Renseignements statistiques sur les provinces autrichiennes occupées par l'armée française et sur la monarchie autrichienne en général ».

200 Michel Kerautret, *Les grands traités de l'Empire…* « Le traité de paix de Vienne », articles séparés, article 5, p. 455.

201 Lettre de Napoléon à Daru le 12 juillet 1809 : « Dîtes aux intendants d'avoir soin qu'on soit inflexible et qu'on n'écoute point les prétentions des Autrichiens ». Cité par Bernard Bergerot, *Daru en son temps 1767-1829*, th. d'État, 1979, Paris, 4 vol.

202 AN, 136 AP 6, lettre de Daru à Bignon, le 31 juillet 1809.

203 *Ibid.*

204 AN, 136 AP 5, lettre de Bignon à Daru, le 12 septembre 1809.

205 AN, 136 AP 6, lettre de Bignon à Daru, le 20 septembre 1809.

206 AN, 136 AP 6, lettre de Daru à Bignon, le 20 juillet 1809.

207 Bernard Bergerot, *Daru en son temps 1767-1829*…

donnant l'impression d'apprécier ce poste et la vie à Vienne.

Les activités de Bignon à Vienne

Contrairement à l'expérience berlinoise, Bignon n'intervient pas auprès de l'administration militaire ni au cours des négociations avec les vaincus. À ses fonctions d'administrateur général, il ne joint qu'une unique activité annexe, la poursuite épisodique de ses tâches diplomatiques auprès du grand-duc de Bade. Outre ces tâches, il profite également de la vie viennoise et des agréments qu'elle procure.

La poursuite de ses fonctions diplomatiques badoises

Malgré la présence à Karlsruhe de son secrétaire, M. Lièvre, chargé par intérim des affaires françaises, Daru et Champagny chargent Bignon de surveiller personnellement certaines affaires plus délicates. Daru lui envoie dix-huit lettres, toutes relatives aux passages de troupes françaises[208], de convois de prisonniers autrichiens[209] ou de blessés dans le grand-duché de Bade[210]. L'intendant général lui demande toujours « d'informer le gouvernement badois de cette disposition, en l'invitant à donner les ordres qu'il jugera convenables »[211]. Dans la plupart des cas, il s'agit de prendre « les mesures nécessaires pour que les services soient assurés au passage des troupes dans chacun des gîtes dépendants des états de Bade »[212]. Il est probable que Bignon transmette à chaque fois ces ordres à Lièvre, plus à même de les exécuter sur place. Aucune réponse à Daru n'a été gardée dans les papiers de poste, contrairement aux prescriptions de Champagny.

Pour sa part, le ministre des Relations extérieures lui expédie trois courriers[213] depuis Altenburg[214], lieu où il négocie le traité de paix avec l'Autriche jusqu'à la fin du mois de septembre 1809. Les trois concernent des sujets particulièrement sensibles ; l'un évoque un cas de haute-trahison et les deux autres le suivi d'une affaire financière complexe. Le premier s'inscrit dans le contexte de soulèvement du Vorarlberg, province mitoyenne du Tyrol. Un de

208 CDAN, Karlsruhe, carton 7, lettres de Daru à Bignon les 31 juillet, 4, 5, 8, 9 et 19 août, 15, 20 et 29 septembre, 8, 14, 19 et 21 octobre 1809.
209 CDAN, Karlsruhe, carton 7, lettres de Daru à Bignon, les 25 juin, 14 et 18 juillet 1809.
210 CDAN, Karlsruhe, carton 7, lettre de Daru à Bignon le 24 août 1809.
211 CDAN, Karlsruhe, carton 7, lettre de Daru à Bignon, le 5 août 1809.
212 CDAN, Karlsruhe, carton 7, lettre de Daru à Bignon, le 8 octobre 1809.
213 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, lettres de Champagny à Bignon les 22 juillet, 12 et 20 septembre 1809.
214 Altenburg se situe dans le district de Horn, en Basse-Autriche.

ses instigateurs, le docteur Schneider « a fait des aveux, qui ont donné de grandes lumières sur les intelligences que les révoltés ont eus dans les paysans circonvoisins »[215], dont le Bade. L'enquête démontre que ces liens touchent des particuliers et des magistrats des États du grand-duc[216]. Devant l'importance des faits, Champagny enjoint à Bignon de transmettre lui-même au gouvernement badois les pièces de l'interrogatoire et de « demander qu'il fut procédé, selon la rigueur des lois, contre les individus inculpés, de manière à infliger à eux et à ceux que la procédure fera connaître, le châtiment dû à une conduite aussi déplorable et aussi infâme »[217]. Le ministre plénipotentiaire accuse réception du courrier et des ordres le 15 septembre. Par une lettre du même jour, il assure son supérieur de leur exécution[218]. Deux semaines après, il informe le ministre des mesures prises par le gouvernement badois : « Son Altesse Royale le grand-duc a ordonné la formation d'une commission spéciale pour juger les prévenus. Cette commission, dont les pouvoirs sont illimités et dont les arrêts seront sans appel, est composé d'un président, M. Brauer, d'un juge du tribunal suprême du grand-duché et d'un membre de chacune des trois cours de justice de Mannheim, Rastadt et Fribourg »[219].

Le second dossier est relatif aux créances possédées par l'ancien électeur de Hesse-Cassel. Le grand-duché de Bade prétend réclamer une partie de ses créances, notamment aux princes et ducs de Löwenstein à qui il « enjoint (…) d'acquitter immédiatement les termes échus à la caisse du grand-duc »[220]. Or, selon Champagny, cette créance est devenue française et si le Bade les perçoit, il devra les restituer intégralement à Napoléon. Bignon est chargé de le rappeler à la cour de Bade et de « s'assurer si telle est en effet [son] intention »[221]. La réponse du diplomate au ministre le 15 septembre confirme les craintes de Champagny. Le Bade se regarde comme fondé dans ses prétentions mais consent « à une sorte d'accommodement qui laisse une partie de ces valeurs au grand-duc en considération de la part que ses troupes ont eue à la guerre qui a mis à la disposition de Sa Majesté les

215 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 137, lettre de Champagny à Bignon, le 12 septembre 1809.
216 *Ibid. :* « Il en résulte que, non seulement des particuliers mais aussi des employés et même des magistrats, ont porté l'oubli de tout devoir (…) au point de fournir des armes, des munitions, des renforts aux rebelles ».
217 *Ibid.*
218 CDAN, Karlsruhe, vol. 25, fol. 91, lettre de Bignon à Champagny, le 15 septembre 1809 : « Conformément aux intentions de Sa Majesté, je m'empresse de dénoncer ces faits au gouvernement grand-ducal. (…) Je ne puis pas douter que la cour de Carlsruhe ne sente la nécessité d'un éclatant exemple ».
219 CDAN, Karlsruhe, vol. 25, fol. 96, lettre de Bignon à Champagny, le 30 septembre 1809.
220 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 135, lettre de Champagny à Bignon, le 22 juillet 1809.
221 *Ibid.*

possessions de l'électeur de Hesse »[222]. Exaspéré par le ton et l'espèce d'égalité qui est affichée entre la France et le Bade[223], le ministre des Relations extérieures ordonne à son ministre plénipotentiaire « d'insister de la manière la plus forte sur le paiement intégral des sommes dues par les princes et comtes de Löwenstein »[224].

Le soin mis par Bignon à faire part de ces décisions au gouvernement badois est manifeste. Depuis Vienne, il continue de se tenir au courant des événements[225] agitant la cour du grand-duc ; il écrit ainsi à Champagny le 22 septembre un très long rapport sur les projets de réforme de l'administration badoise[226]. En effet, ils semblent bientôt sur le point d'être exécutés alors qu' « ils répandent d'avance une frayeur extrême parmi toutes les classes de l'administration actuelle »[227]. Cette frayeur s'explique, selon Bignon, par la trop grande importance accordée à l'échelon local ainsi qu'à l'exclusion manifeste des catholiques des charges publiques. De manière générale, le ministre française regrette que ce « plan d'amélioration, au lieu d'être l'objet d'une discussion réfléchie entre les principaux membres d'État, parte tout formé de la tête d'un seul homme et d'un homme qui est loin d'avoir l'opinion publique pour lui »[228]. Il vise explicitement le chef du cabinet, Reitzenstein dont les sentiments envers la France lui paraissent suspects. Il propose d'ailleurs à Champagny de « recomposer et de réduire le ministère du grand-duc »[229], manœuvre qu'il estime « indispensable »[230] pour la réussite des relations entre la France et le Bade. Cette initiative prouve l'ardeur constante du diplomate ainsi que sa finesse d'analyse face aux jeux d'influences curiaux. À côté de cette activité diplomatique, Bignon profite aussi de la vie viennoise.

Les activités de Bignon à Vienne

À peine arrivé dans la capitale autrichienne, le nouvel administrateur général des

222 CDAN, Karlsruhe, vol. 25, fol. 92, lettre de Bignon à Champagny, le 15 septembre 1809.

223 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 139, lettre de Champagny à Bignon, le 22 septembre 1809 : « Le ton qui y règne [dans la lettre], les prétentions qu'on y affiche, l'espèce d'égalité qu'on y affecte, quoique trop ridicule peut-être pour offenser, pourraient donner lieu de supposer à la maison de Bade des sentiments qu'elle est surement fort éloignée d'avoir. »

224 *Ibid.*

225 CDAN, Karlsruhe, vol. 25, fol. 93, lettre de Bignon à Champagny, le 22 septembre 1809 : « Des lettres particulières m'en apportent des preuves à tout moment ». Les réseaux de communications sont particulièrement actifs entre Manheim et Vienne.

226 *Ibid.*

227 *Ibid.*

228 *Ibid.*

229 CDAN, Karlsruhe, vol. 25, fol. 93, lettre de Bignon à Champagny, le 22 septembre 1809.

230 *Ibid.*

finances s'empresse d'écrire à Champagny afin que son salaire continue de lui être versé. Échaudé par l'épreuve berlinoise[231], Bignon veut assurer ses besoins financiers car selon ses mots « Sa Majesté en [l]'appelant aux fonctions d'administrateur général des finances et des domaines d'Autriche ne [lui]accorde aucun traitement à raison de ces fonctions nouvelles. Elle entend ainsi qu'[il] garde la plénitude de [s]on traitement de ministre car il ne serait pas raisonnable d'admettre que Sa Majesté en augmentant l'activité de [s]on service eût l'idée de porter aucune diminution dans le traitement dont [il] joui[t] »[232]. D'ailleurs, pour prouver qu'il est toujours un diplomate en exercice, Bignon s'engage à « continuer à remplir ici-même [s]es devoirs de ministre de Sa Majesté »[233]. Cette promesse explique aussi son ardeur à suivre les dossiers badois, surtout qu'il ne cesse pas d'être payé[234].

Logé à la Hofburg[235] avec les autres administrateurs civils et militaires[236], Bignon tient, aux côtés de Maret et de Daru une table ouverte[237] à tous les auditeurs du Conseil d'État qui logent à la Chancellerie d'État. Bignon mène une vie collégiale avec Daru – la femme de l'intendant général ne le rejoint que le 21 octobre[238] – et les directeurs généraux d'administration. Ensemble, ils assistent à la bataille de Wagram[239] depuis les hauts toits de la ville comme Bignon le rapporte dans son *Histoire de France* :

> Agité des sentiments divers que devait inspirer à tout cœur français la lutte gigantesque engagée dans cette journée mémorable, je m'étais établi à l'Observatoire de Vienne, d'où je suivais, quoique confusément, les variations de la bataille. Malgré ma confiance superstitieuse dans l'espèce d'infaillibilité militaire de l'Empereur, ce ne fut pas sans un vif effroi que je vis les couleurs autrichiennes interposées sur une si longue ligne, et presque jusqu'à l'île de Lobau, entre l'armée française et le Danube. Quelle joie, lorsque tout à coup le mouvement rétrograde de cette aile de l'ennemie nous

231 AMAE, Dossier Personnel, 1ère série, cartons, 409, lettre de Bignon à Champagny, juillet 1809 : « Le malentendu qui a eu lieu pendant la campagne de Prusse me fait désirer de prévenir le retour de toute difficulté de ce genre ».

232 *Ibid.*

233 *Ibid.*

234 Comme ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Bade, il touche un traitement annuel de 40 000 francs. À Vienne, il perçoit également « une somme supplémentaire pour frais de bureau et autres », *ibid.*

235 La Hofburg est le palais hivernal des Habsbourgs au centre de Vienne.

236 Robert Ouvrard, *1809. Les Français à Vienne…*, p. 84. Mais on ignore tout des conditions de travail de Bignon. *A priori*, il semble travailler seul sans secrétaire.

237 Victor de Broglie, *Souvenirs…,* t.I , p. 75 : « M. de Bassano et M. Daru, intendant général de l'armée tenaient table ouverte pour nous ».

238 Bernard Bergerot, *Daru en son temps…*

239 La bataille de Wagram se déroule du 4 au 6 juillet 1809 : les Français passent de l'île de Lobau à la rive gauche du Danube avant de vaincre les armées de l'archiduc Charles, sans pouvoir les poursuivre le 6 au soir.

fit supposer, avec raison qu'elle était entraînée dans une retraite générale ![240]

De la même manière, il se rend en compagnie de Finot[241] visiter le champ de bataille deux jours après la victoire. Il y est de nouveau confronté à la réalité de la guerre ; les blessés gisent toujours sur le sol, sans soin. Les deux hommes décident alors de réquisitionner toutes les voitures de la ville pour porter secours aux malheureux[242]. Dans son *Précis historique de la guerre entre la France et l'Autriche en 1809*, alors qu'il ne décrit jamais ses fonctions ni ses occupations à Vienne, le directeur des Domaines Alexandre de Laborde rapporte également cet épisode qu'il théâtralise un peu :

> Jamais champ de bataille n'offrit un aspect plus terrible que cette grande plaine du Marchfeld. 20 000 hommes, environ, des deux côtés, étendus morts ou grièvement blessés se trouvaient épars dans ce vaste champ de carnage. L'activité, le zèle, le dévouement, ne suffisaient pour remédier à cette affreuse situation; et plusieurs jours même après la bataille, on sut à Vienne qu'il existait encore des blessés. Alors tous les principaux employés se détachèrent pour aller les chercher. M. Bignon, le comte Daru et le général Andresi mirent en réquisition les voitures de tout le monde. Chacun des auditeurs au conseil d'état, employé à Vienne, prit, à ses frais, un nombre de fiacres et parcourut la plaine depuis Neusiedel jusqu'à Stamersdof en recueillant tous les blessés qu'il était encore possible de sauver.[243]

Dans son *Histoire de France*, Bignon relate un autre épisode connu, celui de la démolition des remparts de Vienne. De fait, le départ des troupes françaises des villes autrichiennes s'accompagne systématiquement de la destruction de leurs remparts ; Victor de Broglie en est par exemple témoin à Raab[244]. Le récit qu'en fait l'administrateur général est

240 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VIII, p. 302.

241 AN, 136 AP 6, lettre de Finot à Bignon le 7 juillet 1809 : « Je vous remercie (…) de me faire l'honneur de me prendre avec vous pour nous rendre sur le champ de bataille de Wagram ».

242 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VIII, p. 303 : « M. Daru était occupé à faire partir pour l'ambulance ce qui lui restait d'hommes disponibles appartenant au service de santé. Il l'autorisa à user moi-même, comme administrateur, de toutes les ressources locales. Les fiacres de Vienne furent mis en réquisition : M. Finot et les autres auditeurs ses collègues, notamment M. Laborde, partirent avec des voitures chargées de pain, de vin et d'eau, et commencèrent par satisfaire avec prudence aux premiers soins des blessés ».

243 Alexandre de Laborde, *Précis historique de la guerre entre la France et l'Autriche en 1809*, Paris, Masson, 1823, p. 313.

244 Victor de Broglie *Souvenirs…,* t. I, p. 92 : « Nous quittâmes Raab, en faisant sauter les fortifications de cette place, tristes adieux, tout au plus conformes aux règles du droit des gens. Ce fut le général Bertrand qui vint présider à cette œuvre de destruction. J'en suivis de l'œil toutes les phases, on perçait au pied des murailles de chaque bastion et de chaque courtine des fourneaux qu'on chargeait de poudre, chaque fourneau communiquait au dehors par un saucisson de poudre dont l'extrémité extérieure s'ouvrait sur une petite palette de bois; quand tous les fourneaux étaient ainsi chargés et disposés, un artilleur parcourait à toute course la longueur de la muraille, jetant sur chaque palette une étoile de feu d'artifice, et, dès qu'il avait tourné l'angle et qu'il était à l'abri de l'explosion, on voyait, tant la durée de l'effet de la poudre avait été mise en rapport exact avec la course de l'artilleur, on voyait, dis-je, la muraille s'ébranler par le pied, osciller quelques instants, puis enfin s'affaisser sur elle-même, le sommet croulant sur la base, au milieu d'un nuage dépoussière, mais

plus simple et plus conforme à son caractère d'historien :

> Du haut du château impérial, je contemplais l'action de la mine et ses redoutables effets. Les remparts, soulevés en l'air et gonflés comme des montagnes, s'ouvraient en volcan, d'où jaillissaient des masses de feux et de torrents de pierres. La marche et le progrès de cette explosion, sur une ligne extrêmement étendue, formaient le plus terrible, mais peut-être le plus magnifique des spectacles.
> Les jours suivants, toute la population de Vienne visita ces vastes ruines. Si là, comme partout, il y avait une portion de peuple, peu soigneuse de l'honneur national, qui se montrait satisfaite de ce que Vienne cessait d'être une place de guerre, on pouvait aussi remarquer sur le visage d'un grand nombre d'habitants l'empreinte de la douleur et d'un vif ressentiment[245].

Effectivement, lorsque, des années plus tard, il entreprend la rédaction de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, Bignon réutilise les situations qu'il a vécues lors de sa carrière. Pour autant, dans le cas de l'Autriche, il ne livre aucun jugement sur l'action de l'Empereur ou sur la sienne pendant ces six mois. Tandis qu'il a glosé sur la conduite de Napoléon en Prusse et ses fâcheuses conséquences, il ne dit rien sur l'administration française d'Autriche. À l'occasion du traité de Schönbrunn, il rapporte seulement les « vives remontrances des Autrichiens sur les procédés violents des Français envers le pays »[246] ainsi que « des reproches non moins vifs, de la part du négociateur français, sur les entraves du gouvernement autrichien »[247]. Toutes ces déclarations restent attendues et peu significatives dans un contexte d'occupation.

Conclusion : une nouvelle réussite dans l'administration civile

De retour dans le grand-duché de Bade dans la seconde quinzaine du mois de novembre 1809[248], Bignon peut avoir le sentiment du devoir accompli. Le pronostic de Napoléon I[er] s'est révélé un succès : en nommant à Vienne les mêmes hommes qu'à Berlin, il s'est assuré de la rapide mise en place de l'administration civile. La Bouillerie, Daru et Bignon retrouvent très vite leurs habitudes de travail et tirent les leçons des événements prussiens. Bignon surveille ainsi beaucoup plus les intendants que ce soit pour le versement des impôts et des contributions dans les caisses françaises ou pour l'élaboration des notices statistiques des pays. Très proches des statistiques demandées aux préfets de l'Empire français, ces notices

presque sans détonation ».

245 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VIII, p. 375.

246 Édouard Bignon, *Histoire de France…,* t. VIII, p. 357.

247 *Ibid.*

248 La première note du baron d'Edelsheim à Bignon est datée du 16 novembre, CDAN, Karlsruhe, carton 8.
La première lettre de Champagny adressée à Bignon date du 21 novembre 1809, CDAN, Karlsruhe, carton 6.

deviennent autant des outils de gestion que les instruments justificatifs du travail des intendants. Indispensables au bilan financier de Bignon, ils sont perçus comme tels par leurs auteurs qui tentent de les conserver, à l'image de Victor de Broglie[249]. Bignon adopte la même attitude puisqu'une grande majorité d'entre eux se trouve actuellement dans son fonds privé. Par ailleurs, il s'en est abondamment servi lors de la rédaction de *l'Exposé comparatif de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances d'Europe* en 1814. Quand il y évoque les finances de l'Autriche dans le premier chapitre, il reprend ainsi les mots de ses intendants et de ses directeurs pour décrire les mécanismes de perception des impôts ordinaires et extraordinaires. Cependant, si le succès de l'administration française est indéniable, il comporte quelques aspérités. Bignon a été plusieurs fois confronté à une mauvaise organisation des intendants et le pays occupé s'est révélé plus difficile à gérer qu'escompté. Toutefois les bénéfices retirés de l'occupation autrichienne[250] doivent beaucoup au travail solide de Bignon. Ayant acquis l'habitude des problèmes inhérents aux occupations, il les traite plus rapidement. Contrairement à la Prusse, il parle peu dans sa correspondance avec Daru des difficultés liées aux autorités autrichiennes centrales. Il adopte à cet égard une attitude très ferme et recommande aux intendants de faire localement de même, sans tomber dans l'excès. La présence à Vienne d'une plus grande partie de l'administration française et de Napoléon I^er^ le décharge également d'une partie des tâches qu'il traitait à Berlin. Le bilan de ce poste autrichien est largement bénéfique, et il est créé chevalier d'Empire le 20 août 1809 puis baron le 9 mars 1810. Par ailleurs, cette expérience administrative lui sert quelques années plus tard lorsqu'après plusieurs mois passés dans le grand-duché de Bade entre 1809 et 1810, Napoléon le nomme résident à Varsovie en 1811.

249 Victor de Broglie, *Souvenirs…,* t. I. p. 90 : « Ces travaux ont servi d'éléments au grand mémoire que j'ai rédigé sur l'état économique et administratif de ces deux comitats, mémoire que l'on trouvera dans mes papiers, et qui me dispense d'entrer ici dans aucun détail ».

250 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VIII, p. 380 : « Non content de libérer la France des charges que la guerre avait occasionnées à son début, l'Empereur trouvait, dans les ressources fournies par la conquête, le moyen d'accorder de magnifiques récompenses à ses compagnons d'armes, et ces récompenses s'étendaient à tous les rangs de l'armée ».

CHAPITRE 5. BIGNON DANS LE GRAND-DUCHÉ DE BADE : VERS UNE COMPLEXIFICATION DES FONCTIONS DIPLOMATIQUES, 1809-1810

À la fin de sa mission d'administrateur général des provinces conquises en Prusse, Bignon réintègre la Carrière comme ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Bade, Charles-Frédéric. Arrivé à Karlsruhe en février 1809, il n'y demeure que quelques mois puisque Napoléon l'appelle à Vienne en juin 1809 pour diriger l'administration civile. Lorsque les armées françaises quittent la capitale autrichienne, Bignon retrouve son poste badois. Il y reste jusqu'au début de l'année 1811, époque à laquelle il est nommé ministre résident dans le duché de Varsovie. Les dix-neuf mois passés dans un pays de la Confédération du Rhin convainquent Napoléon des multiples capacités de Bignon. Il y déploie en effet les qualités diplomatiques et administratives attendues dans un tel poste. La proximité géographique de la France et sa tutelle institutionnelle *via* le lien de la Confédération nécessitent une grande souplesse puisque le diplomate doit adopter une attitude ferme sans être dominatrice. En outre, Napoléon lui a confié le soin de veiller sur le couple héritier dont il a organisé le

mariage en 1806[1]. Bignon exerce alors une tutelle officieuse sur toutes les affaires du grand-duché, de son organisation politique à la gestion de ses finances en passant par la composition des armées et la surveillance économique. L'attitude de Bignon remplit les attentes de l'Empereur qui confie à Champagny que « [s]es ministres en Russie, en Espagne et en Bade sont les seuls dont la correspondance soit satisfaisante »[2]. Sa réussite comme administrateur à Berlin puis à Vienne ainsi que ses talents de diplomate dans un pays satellite de la France le disposent donc à sa nomination à Varsovie.

1 Édouard Bignon, *Histoire de France…,* t. VIII, p. 37 : « L'Empereur me dit en riant que j'aurais là beaucoup plus de besogne que je ne pensais, et, entre autres choses, à concilier le grand-duc et la grande-duchesse héréditaires, ce qui ne serait pas facile ».

2 Lettre de Napoléon à Champagny, le 24 janvier 1810, *Correspondance de Napoléon I^er^ publié par ordre de l'empereur Napoléon III*, Sherbrooke (Canada), Bibliothèque des Introuvables, 2006, t. XX, p. 139, lettre n°16163.

1. Représenter la France dans le grand-duché de Bade, État de la Confédération du Rhin

Le poste de Bignon dans le grand-duché de Bade se divise en deux temps, l'un de cinq mois (février à juin 1809) précédant son appel à Vienne pour des fonctions administratives[3], le second de quatorze, de décembre 1809 à janvier 1811. Toutefois, même durant son mandat d'administrateur en Autriche, il continue de suivre les affaires badoises les plus importantes[4]. La coupure n'est qu'apparente, et dès son retour Bignon reprend la correspondance diplomatique. Représenter la France en Bade est sa première mission de prestige. De fait, il occupe la première place dans le corps diplomatique présent à Karlsruhe[5] et tient une position éminente auprès des ministres badois et surtout de Charles, grand-duc héréditaire[6], époux de la fille adoptive de Napoléon, Stéphanie[7]. Les liens amicaux qu'il développe avec la grande-duchesse héréditaire pendant deux ans prouvent son assimilation à la cour badoise.

3 Il est alors remplacé par son secrétaire, Lièvre qui devient chargé d'affaires.

4 Chapitre 4, 2. La gestion des problèmes autrichiens par Bignon, les activités de Bignon à Vienne.

5 Karlsruhe (écrit au XIX^{e} siècle Carlsruhe) a été fondée en 1715 par le comte Charles-Guillaume de Bade-Durlach. En 1806, elle devient la capitale du grand-duché de Bade.

6 Charles II de Bade (1786-1818) : fils de Charles-Louis de Bade et petit fils du grand-duc Charles I^{er}. Devenu prince héritier à la mort de son père en 1801, il épouse le 8 avril 1806 Stéphanie de Beauharnais. Il devient grand-duc à la mort de son grand-père, en 1811.

7 Stéphanie de Beauharnais (1789-1860) : fille de Claude de Beauharnais, elle est une parente de l'impératrice Joséphine. Après des études au pensionnat pour jeunes filles de Madame de Campan, ancienne femme de chambre de Marie-Antoinette, elle est adoptée par Napoléon en vue de son mariage avec Charles de Bade.

La position d'un ministre français à la cour d'un pays de la Confédération du Rhin

Nommé dès le mois d'octobre 1808[8], Bignon arrive dans la capitale badoise seulement le 13 février 1809[9]. Il y découvre rapidement la position éminente qu'il tient dans ce pays devenu un satellite de la France depuis quelques années.

Du margraviat au grand-duché, une expansion territoriale sous l'égide de la France

Le règne du premier grand-duc, Charles-Frédéric[10], constitue l'apogée de la maison de Bade. Simple margrave lors de son accession à ce titre en 1738, il réunit en 1770 les domaines de la maison de Bade-Baden[11] aux siens. Despote éclairé, le margrave travaille à la rénovation de son pays. Membre du Saint Empire romain germanique, il doit participer à la première coalition européenne dirigée contre la France en 1793. Toutefois, une partie de ses territoires bordant le Rhin, il est particulièrement soumis aux attaques françaises. Cette dangereuse proximité l'incite à conclure une paix séparée avec la France, signée le 22 août 1796[12]. La Révolution ménage le petit État car le margrave n'hésite pas à reconnaître l'annexion de la rive gauche du Rhin et à accepter le libre passage des troupes françaises. Il s'engage également à n'accueillir ni « les émigrés ni les prêtres déportés de la République française »[13]. En échange, la France s'engage à l'indemniser sur les principautés ecclésiastiques de la rive droite et à faire cesser toute propagande révolutionnaire dans ses États. Les clauses étant respectées par les deux parties, le margrave refuse de s'engager dans la seconde coalition et demeure neutre. Le Consulat récompense largement ce choix, Bonaparte songeant alors à lui « donner une place moyenne en Allemagne pour soutenir la France »[14]. Le Premier consul puis l'Empereur réalise ce souhait en quatre étapes. Au Recès de Ratisbonne en 1803, le margrave devient électeur et

8 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 8, fol. 502, lettre de Champagny à Bignon, le 10 octobre 1808. La lettre d'accréditation de Napoléon date du 29 octobre 1808, CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 67.

9 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 26, lettre de Bignon à Champagny, le 14 février 1809 : « Arrivé hier en cette résidence (…) ».

10 Charles I^er^-Frédéric de Bade (1728-1811) : margrave de Bade-Durlach en 1738, il gouverne personnellement à partir de 1746. Il réunit toutes les possessions de Bade en 1770. Image du despote éclairé, il interdit la torture en 1763 puis l'esclavage en 1783. De sa femme Caroline de Hesse Darmstadt il n'a qu'un fils, Charles-Louis qui meurt en 1801.

11 Cette branche s'était séparée de celle de Bade-Durlach au XVI^e^ siècle. Françoise de Bernady, *Stéphanie de Beauharnais, fille adoptive de Napoléon I^er^ et grande-duchesse de Bade*, Paris, Perrin, 1977, p. 32.

12 Michel Kerautret, *Les grands traités du Consulat (1799-1804)*…, p. 57.

13 *Ibid*., article 14 du Traité de paix.

14 Roger Dufraisse, « Bade », *Dictionnaire Napoléon*…, t. I, p. 155.

obtient 237 000 habitants et 3 350 kilomètres carrés supplémentaires, dont les villes catholiques de Manheim et d'Heidelberg[15]. Il y récolte les fruits des protections française et russe, le tsar Alexandre ayant épousé sa petite-fille[16]. L'alliance avec la France est si bénéfique qu'il n'émet aucune protestation lors de la violation de son territoire destinée à capturer le duc d'Enghien en mars 1804[17]. L'année suivante, il signe un traité d'alliance avec le nouvel Empereur ; il lui offre 3 000 soldats badois contre la promesse d'agrandissements. Le traité du 5 septembre est complété le 12 décembre à Vienne. L'électeur reçoit, entre autres, le Brisgau, au sud-est de son électorat ainsi que l'Ortenau et la ville de Constance au sud-ouest. En même temps, il tire parti du soutien militaire français pour médiatiser les terres des membres de l'ordre équestre afin d'agrandir encore ses possessions[18]. Il devient également grand-duc[19], ne parvenant pas à obtenir un titre royal contrairement au Wurtemberg et à la Bavière. En 1806, le mariage du prince héritier avec Stéphanie de Beauharnais ainsi que l'accession du pays à la Confédération du Rhin dès le 12 juillet l'ancrent définitivement dans l'orbite française. Enfin, en 1810, le Bade récupère encore quelques terres, récompense pour son apport important de soldats lors de la campagne d'Autriche.

Cependant, tous ces gains territoriaux ont un coût, la perte de l'indépendance politique en Allemagne. Voulue et préparée à Paris par Reitzenstein, l'accession à la Confédération du Rhin aligne en partie le grand-duché sur Paris. Dans le domaine militaire et extérieur, le grand-duc perd la conduite des affaires ; seul Napoléon, en tant que Protecteur est habilité à déclarer la guerre et signer la paix. Il conduit les armées de la Confédération et exige du Bade un contingent de 8 000 hommes. Pour autant, si Napoléon ne « laisse pas à ses protégés allemands une entière liberté de décisions dans leurs affaires intérieures »[20], il n'intervient pas tant que ses intérêts ne sont pas menacés. Il exporte quelques nouveautés consulaires, telles le Code civil[21], mais n'impose pas leur application par la force. Les ministres français en poste dans les pays de la Confédération oscillent ainsi entre ces deux pôles, autoritarisme et

15 *Ibid.*

16 Louise-Augusta de Bade (1779-1826) : fille du prince Charles-Louis et d'Amélie de Hesse-Darmstadt, elle épouse en 1793 le futur tsar Alexandre Ier.

17 Michel Kerautret, *Les grands traités de l'Empire (1804-1810)…,* p. 91.

18 Michel Kerautret, « La naissance de la Confédération du Rhin »…

19 François Ier d'Autriche reconnaît ce titre dans le traité de Presbourg du 25 décembre 1805.

20 Roger Dufraisse, « Confédération du Rhin », *Dictionnaire Napoléon…,* t. I, p. 481.

21 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 428, lettre de Bignon à Champagny, le 5 février 1810 : « La mise en activité du Code Napoléon dans le grand-duché de Bade qui a eu lieu au 1er janvier (…) ».

souplesse. Ce comportement les place au premier rang dans leur pays de poste.

Bignon « tout puissant »[22] à Karlsruhe

Envoyé français de la cour de Westphalie à Karlsruhe, Jacques de Norvins évoque dans ses *Mémoires* la position supérieure occupée par Bignon en Bade. Il lui doit sa place car « [s]a liaison avec le ministre de France tout-puissant (…) [lui] donna au début dans cette petite cour, tant auprès du souverain qu'auprès du corps diplomatique, plus de considération qu'il n'en revenait à [s]on titre modeste de chargé d'affaires »[23]. Bignon occupe en effet la première place au sein du corps diplomatique et le ministère des Relations étrangères entend qu'il la conserve. Dans ses instructions[24], Champagny lui recommande de prendre le pas tant sur les autres diplomates que sur les comtes de Hochberg[25], enfants issus du mariage morganatique de Charles I[er] avec la comtesse de Hochberg[26]. Toutefois, la préséance que Bignon se réserve ne doit pas s'accompagner de querelles entre les différents diplomates et lui[27]. Ce problème d'étiquette préoccupe beaucoup l'envoyé français pendant les semaines qui suivent son installation. Il le vit comme le premier défi à relever car tous les ministres présents en Bade « même celui de Russie, ont cédé le pas à MM. les comtes de Hochberg[28] »[29]. Afin de se conformer aux ordres de son ministre, il provoque plusieurs rencontres avec le ministre badois des Affaires étrangères, le comte d'Edelsheim[30], et avec le chambellan, M. de Gensau[31], pour s'en expliquer franchement. Malgré ses précautions, il avoue que son refus de laisser passer les

22 Jacques de Norvins, *Souvenirs d'un historien de Napoléon, mémorial de Jacques de Norvins*, Paris, Plon, 1896-1897, t. III, p. 259.

23 *Ibid.*

24 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 20, « Instructions pour Bignon », le 2 février 1809, voir Annexe n°11.

25 *Ibid.* : « Dans ces derniers temps, les comtes de Hochberg ont prétendu prendre le pas à la cour sur les envoyés de France et les autres ministres étrangers, mais Sa Majesté Impériale ne pouvant admettre une prétention pareille (…) M. Bignon devra donc prendre le pas sur eux, à moins que le grand-duc ne leur donne le traitement de prince ».

26 Louise-Caroline Geyer de Geyersberg (1768-1820) : fille d'honneur de la belle-fille de l'électeur, elle l'épouse en seconde noces en 1787. Ce mariage morganatique exclut les enfants à naître du trône. Titrée comtesse de Hochberg, elle transmet ce nom à ses cinq enfants, avant que son fils aîné Léopold ne devienne grand-duc en 1830.

27 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 20, « Instructions pour Bignon », le 2 février 1809 : « M. Bignon évitera avec le plus grand soin tout ce qui pourrait amener des altercations à ce sujet entre lui et le ministre de Russie ».

28 La comtesse de Hochberg a eu cinq enfants dont quatre sont en vie, Léopold (1790-1852), Guillaume (1792-1859), Amélie (1795-1869) et Maximilien (1796-1882).

29 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 26, lettre de Bignon à Champagny, le 14 février 1809.

30 Georges-Louis d'Edelsheim, baron (1740-1814) : ministre des affaires extérieures du gouvernement du grand-duc de Bade.

31 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 31, lettre de Bignon à Champagny, le 18 février 1809.

comtes « a vivement affecté »[32] le grand-duc. Il en blâme non pas le prince ni ses conseillers, mais le ministre russe qui a renoncé à « son droit » et laissé entendre que le ministre de France agirait de même[33]. Or l'absence de compromis de sa part engendre une petite crise dans les sphères dirigeantes. Devant les protestations de la comtesse de Hochberg, les ministres sont tous convoqués chez le grand-duc pour trouver une solution de conciliation[34]. Toutefois, le simple rang de comte des enfants Hochberg ne suffit pas à justifier leur préséance et Bignon l'emporte aisément. Il informe Champagny qu'afin de ne pas froisser davantage Charles I[er], il s'est « enfermé dans les bornes de la circonspection la plus rigoureuse, [s]'abstenant d'émettre aucune opinion personnelle »[35]. Cette première confrontation victorieuse entre Bignon et les ministres badois l'avertit des manières qu'il doit adopter pour se faire, sinon obéir, du moins écouter. Il confesse ainsi qu' « il n'y a qu'un ton un peu franc qui soit entendu en cette cour »[36]. D'une simple affaire d'étiquette, le récent ministre en apprend déjà beaucoup.

Si Bignon obtient rapidement gain de cause pour les Hochberg, la situation diffère dans le cas des ministres de Russie et d'Autriche. Avec M. Riabining, l'entente est franche et ne connaît de nuages qu'au moment de l'arrivée d'un envoyé autrichien, en 1810. À cette époque, l'Autriche et la Russie sont toutes deux des pays alliés de la France, le premier depuis le traité de Schönbrunn et le mariage de l'archiduchesse Marie-Louise[37] avec Napoléon[38] et le second depuis le traité de Tilsit de 1807. Toutes deux aspirent à la première place dans les représentations diplomatiques, en concurrence avec la France. Aussi, dès l'arrivée de leurs diplomates à Karlsruhe, la position de Bignon est-elle remise en cause. Il entretient immédiatement Champagny des premières dissensions qui surviennent entre le ministre russe et lui[39] et attend du ministre des instructions pour « la conduite qu'[il] aur[a] à tenir avec le ministre d'Autriche qui doit arriver incessamment »[40]. La venue de ce ministre embarrasse

32 *Ibid.*
33 *Ibid.*
34 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 38, lettre de Bignon à Champagny, le 19 février 1809.
35 *Ibid.*
36 *Ibid.*
37 Marie-Louise d'Autriche (1791-1847) : fille aînée de l'empereur François II, elle est mariée en 1810 à Napoléon. En 1811, elle met au monde le roi de Rome. En 1814, elle rentre à Vienne où elle est titrée duchesse de Parme et de Plaisance en 1815.
38 Le mariage autrichien a lieu le 11 mars 1810 à Vienne et le mariage parisien le 1[er] avril 1810 aux Tuileries.
39 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 517, lettre de Bignon à Champagny, le 18 mars 1810 : « Le ministre de Russie en cette résidence est venu me trouver à l'instant et m'entretenir avec un extrême embarras de la question d'étiquette entre lui et moi. (…) Je m'empresse de rendre compte de ces détails à Votre Excellence ».
40 *Ibid.*

également les Badois puisqu'Edelsheim s'enquiert auprès de Bignon, avec une certaine naïveté, des formes à adopter avec le nouveau venu[41]. Gêné et soucieux de ne pas provoquer d'esclandre, Bignon élude toute explication tant que le problème ne se pose pas[42]. Champagny le conforte peu de temps après dans ses positions mais lui interdit toute discussion franche avec l'envoyé autrichien[43]. D'ailleurs la cour de Karlsruhe marque une différence entre le traitement réservé au comte autrichien d'Apponi[44] et celui de Bignon : lors de sa réception, « le cérémonial a été le même qu'il avait été pour [le Français] avec cette différence seulement qu'il n'y a point eu de dîner de cour »[45]. Edelsheim en a d'ailleurs prévenu le ministre autrichien les jours précédant la réception, assurant que le droit de préséance de Bignon « dérive naturellement du titre de Protecteur de la Confédération »[46]. Cependant, dans la droite ligne des ordres parisiens, Bignon assure en personne au représentant de Vienne qu' « on évitera de les réunir »[47], pour prévenir tout conflit. Néanmoins, d'Apponi insiste les jours suivants pour être placé sur le même pied que l'envoyé français. Il se fonde sur l'égalité parfaite qui existe dans les cours de Stuttgart et de Munich, deux pays appartenant à la Confédération. Aux yeux du baron français, « cet exemple ne [peut] être qu'une affaire de hazard ou de circonstances, mais nullement l'effet d'un prince avancé »[48]. Ces explications ainsi que l'absence de grandes réceptions à la cour du grand-duc apaisent les tensions entre les diplomates, d'autant plus que les relations entre leurs pays respectifs sont devenues beaucoup plus sereines. Alors que les bruits d'une guerre contre la Russie s'intensifient à l'automne 1810, Bignon assure son supérieur que « le ministre de Russie et [lui] av[aient] été constamment dans les relations les plus amicales et les plus satisfaisantes »[49]. Napoléon I[er] insiste en effet

41 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 53, lettre de Bignon à Champagny, le 3 mai 1810 : « M. d'Edelsheim m'a demandé les jours derniers de quelle manière il devait se conduire avec ce ministre [d'Autriche] et moi sous les rapports d'étiquette. Votre Excellence sait que c'est souvent dans les cours inférieures que ces questions là sont le plus sérieuses. Elles gagnent de l'importance en fonction de la petitesse du terrain ».

42 *Ibid.*

43 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 168, lettre de Champagny à Bignon, le 1[er] mai 1810 : « À ce titre, ils ont le droit au premier rang parmi les membres du corps diplomatique. (…) L'intention de Sa Majesté Impériale est désormais que ses envoyés et ministres dans les cours de la Confédération prennent le pas sur tous les autres ministres étrangers, en faisant valoir leur qualité de ministre du Protecteur de la Confédération. (…) Il est inutile que je vous recommande de mettre le plus grand soin à prévenir toute discussion fâcheuse avec les ministres de ces deux cours ».

44 d'Apponi ou d'Apponyi selon l'usage autrichien.

45 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 91, lettre de Bignon à Champagny, le 26 mai 1811.

46 *Ibid.*

47 *Ibid.*

48 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 101, lettre de Bignon à Champagny, le 2 juin 1810.

49 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 296, lettre de Bignon à Champagny, le 17 octobre 1810.

beaucoup auprès de ses agents pour qu'ils n'offusquent ni les représentants russes ni ceux autrichiens. Il leur enjoint de développer une grande cordialité dans leurs rapports avec eux et de démentir toute rumeur sur la dégradation des alliances françaises[50]. Lors du mariage de l'Empereur avec une archiduchesse autrichienne, Champagny insiste particulièrement sur ce point ; les ministres français doivent assurer de la poursuite des excellentes relations entre France et Russie[51]. Si la réussite est indéniable dans ce domaine, elle paraît moins assurée dans celui de l'étiquette. De fait, le comte d'Apponi « revient à la charge avec plus de vivacité »[52] sur ce point au début du mois de novembre. Cette fois-ci, la confrontation s'avère inévitable puisque l'envoyé autrichien « refuse de ne plus paraître à la cour ou dans aucun grand cercle si [Bignon] ne se prête pas à l'égalité de rang entre [eux] »[53]. Embarrassé de manquer à ses instructions, Bignon témoigne mettre au moins « dans [s]es réponses le ton de la douceur et de l'obligeance (…) qui n'ont rien d'offensant »[54]. La crise est patente lorsque d'Apponi refuse de répondre à l'invitation d'Edelsheim lors d'un dîner officiel[55]. À cette occasion, il essaye de faire entrer dans ses vues le ministre russe qui revendique de nouveau l'égalité entre Bignon et lui. Le ministre français affecte la légèreté devant cette demande, qui ne reçoit aucune suite[56]. Pour autant, dans la mesure du possible, il les traite avec de grands égards. Il confie à Champagny que chez lui, il donne les plus grands honneurs possibles à ces deux ministres et, de façon générale, garde « toute la réserve convenable »[57] face à leurs revendications. Il dénoue une crise imminente à la fin du mois de novembre : d'Apponi ayant menacé de ne point paraître aux fêtes données pour la princesse Stéphanie, Bignon l'invite à les considérer comme « une suite d'agréments sans étiquette »[58]. Le ministre « qui se trouvait

50 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 210, lettre de Champagny à Bignon, le 11 octobre 1810 : « Sur tous ces points, la vérité, monsieur, est que vous devez dire que l'alliance de la France et de la Russie est plus intime que jamais, que la paix du continent est assurée pour longtemps ».

51 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 161, lettre de Champagny à Bignon, le 27 février 1810 : « Ne donnez pas lieu de penser que nos liens avec la Russie soient affaiblis. Nos rapports avec cette grande puissance sont toujours les mêmes ».

52 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 365, lettre de Bignon à Champagny, le 14 novembre 1810.

53 *Ibid.*

54 *Ibid.*

55 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 379, lettre de Bignon à Champagny, le 16 novembre 1810 : « M. d'Apponi avait déjà refusé : c'était une gaucherie de sa part. Il me menace pour l'avenir : c'est me donner de la marge pour prendre mes arrangements ».

56 *Ibid.* : « Il excite le ministre de Russie à entrer dans ses vues. M. de Riabining vient en effet chez M. d'Edelsheim et un peu avant le souper, il me demanda comment nous nous placerions. Je lui répondis amicalement que le hazard nous placerait. Le hazard m'a placé comme je devais l'être ».

57 *Ibid.*

58 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 395, lettre de Bignon à Champagny, le 25 novembre 1810.

mal à son aise a saisi ce biais avec assez d'empressement »[59], ce qui n'empêche pas Bignon de siéger chaque fois à la place d'honneur[60]. Sa nomination en Pologne suspend les requêtes des diplomates autrichien et russe, laissant le problème à son successeur, Moustier[61].

Les manifestations de la prééminence absolue de Bignon

Au delà d'une simple question de préséance, ces altercations révèlent l'influence exacte de chaque pays en Allemagne. Dernier empereur du Saint Empire romain germanique dont il n'a déposé la couronne que quatre ans auparavant, François I^er^ ne conçoit pas de ne plus avoir la première place dans les anciens pays membres du Saint Empire. Impliquée dans les affaires allemandes depuis la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, la Russie a vu son influence consacrée à la Diète de Ratisbonne de 1803. Dominant le plus grand des pays d'Europe, le tsar possède, à ses yeux, tous les titres pour revendiquer l'honneur de cette première place. Enfin, créateur puis Protecteur de la Confédération du Rhin depuis 1806, vainqueur de tous les pays européens, Napoléon estime qu'elle lui revient de droit et de force. Toutefois, ses instructions à ses ministres sont tempérées par une certaine mesure. La préséance doit leur être accordée sans qu'ils ne la réclament ouvertement et sans qu'ils ne se heurtent de front avec les autres diplomates. La rivalité pour cette place qui illustre l'importance du pays de l'envoyé sur l'échiquier européen se double d'une émulation mondaine. À ce jeu, la compétition tourne rapidement à l'avantage de l'envoyé français. Deux raisons l'expliquent ; d'une part les dettes abyssales de Riabining[62] et de l'autre l'absence d'un ministre autrichien jusqu'en avril 1810. À cela s'ajoutent le traitement suffisant de Bignon[63] ainsi que les multiples occasions françaises propices à des festivités. Elles sont de deux ordres, le premier lié à l'instauration de l'Empire et au retour des fastes monarchiques et le second aux événements militaires. Dans la première catégorie se trouvent la célébration de Noël et du Nouvel An, les anniversaires du

59 *Ibid.*

60 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 460, lettre de Bignon à Champagny, le 29 décembre 1810.

61 Clément de Moustier (1779-1830) : émigré sous la Révolution, il rentre en France au début du Consulat. De 1801 à 1810, il est secrétaire de légation et chargé d'affaires à Dresde en Saxe. Il est nommé le 26 décembre 1810 envoyé extraordinaire près du grand-duc de Bade.

62 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 71, lettre de Bignon à Champagny, le 9 mars 1809 : « [Le ministre] se trouve ici dans une position assez fâcheuse. Il a beaucoup dépensé, mais n'a pas été remboursé, ce qui l'oblige à réduire son train de vie ».

63 En tant que ministre plénipotentiaire, il touche 40 000 francs annuels, soit 33% de plus que pour son poste de Cassel. C'est le traitement commun à tous les ministres en poste dans la Confédération. AMAE, Comptabilité ancienne, vol. 20.

couronnement du 2 décembre 1804[64] et de la fête de Napoléon le 15 août ainsi que les fêtes liées au passage de l'archiduchesse Marie-Louise à Karlsruhe puis à son mariage[65]. Dans la seconde apparaissent des célébrations ponctuelles, liées aux victoires de la campagne de 1809. À chacune de ses fêtes, Bignon invite l'ensemble de la famille princière ainsi que les personnalités badoises les plus importantes. Le 24 avril 1809, à l'occasion des victoires de l'Empereur, il reçoit ainsi « le grand-duc héréditaire et la grande-duchesse héréditaire, Son Altesse Sérénissime Madame la Margrave[66], le margrave Frédéric[67] et son épouse[68], les enfants Hochberg et la comtesse, le corps diplomatique et tout ce qu'il y a de personnes distinguées dans cette résidence »[69]. Les soirées suivent le même déroulement : arrivée des invités vers 7 heures, souper jusqu'à minuit et grand bal jusqu'au petit matin[70]. Ces célébrations sont unanimement appréciées par les Badois qui profitent peu d'une vie de cour[71]. Particulièrement âgé, le grand-duc ne reçoit plus. Son héritier qui vit la plupart du temps sans sa femme n'organise aucune célébration. Résidant à Manheim, la princesse Stéphanie ne peut rassembler grand monde, sauf à Noël. La maison du représentant de France devient donc le centre des festivités, que ce soit à Karlsruhe, à Manheim ou à Bade[72]. Pour le 15 août 1810, il confesse à Champagny avoir « élev[é] la dépense au delà des bornes ordinaires »[73] pour donner « la fête la plus brillante que depuis longtemps on ait pu voir dans cette résidence »[74] :

> Ce qui causé cette augmentation est l'affluence d'étrangers russes, bavarois, wurtembourgeois qu'il y avait dans le grand-duché et particulièrement aux eaux de Bade. Parmi ces étrangers que j'ai tous recueillis chez moi avec la famille grand-ducale étaient le prince royal de Wurtemberg et le grand-duc héréditaire de Hesse. Ma maison

64 Le couronnement d'Italie qui a eu lieu le 26 mai 1805 n'engendre pas d'anniversaire les années suivantes.

65 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 523, lettre de Bignon à Champagny, le 22 mars 1810 : « La réception de Sa Majesté Impériale s'est faite hier ici avec tout l'éclat que permettent les facultés locales. Je joins à cette lettre une note détaillée de ce qui a eu lieu en cette circonstance ».

66 Amélie de Hesse-Darmstadt (1754-1832) : fille de Louis IX de Hesse-Darmstadt, elle épouse le prince héritier Charles-Louis en 1774. Mère de huit enfants, elle élève son fils, le prince Charles, après la mort de son mari en 1801.

67 Frédéric de Bade (1756-1817) : second fils du grand-duc Charles I[er].

68 Louise de Nassau-Usingen (1776-1829) : elle épouse le margrave Frédéric de Bade en 1791. Leur union demeure stérile.

69 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 141, lettre de Bignon à Champagny, le 25 avril 1809.

70 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 359, bulletin de Bade, le 11 janvier 1810.

71 *Ibid.* : « C'est la première fois qu'on a vu ici une pareille fête dans une maison particulière. Aussi y-a-t-on mis la plus grande importance ».

72 La cour se déplace à Bade durant les deux mois d'été. En 1810, Bignon y est présent du 22 juillet au 15 septembre, en compagnie de la princesse Stéphanie.

73 AMAE, Dossier personnel, 1[ère] série, carton 409, lettre de Bignon à Champagny, le 30 novembre 1810.

74 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 193, lettre de Bignon à Champagny, le 16 août 1810.

> n'étant pas assez vaste pour un bal et un souper de 200 personnes, j'ai fait percer un mur et ouvrir une communication avec une maison voisine dont j'ai dû faire arranger et meubler les appartements. La fête, en y comprenant l'illumination, m'a coûtée de 5 à 6000 francs[75].

L'organisation de ces festivités prouve tant la primauté de Bignon au sein du corps diplomatique que sa familiarité avec les membres de la famille princière du grand-duché.

L'implication de Bignon dans les affaires de la famille grand-ducale

Dans les 184 dépêches diplomatiques numérotées et dans les 28 bulletins particuliers que Bignon envoie à Paris pendant son mandat, la proximité qu'il entretient avec la famille princière est un de ses thèmes favoris. Elle nourrit presque exclusivement les bulletins qu'il compose à la demande de Champagny dans ses instructions initiales[76]. Cette proximité entre le diplomate français et les différents membres de la famille princière est d'ailleurs encouragée dès son envoi à Karlsruhe puisque la France et le Bade ont établi non seulement une alliance perpétuelle dans le cadre de la Confédération mais également une alliance de famille. L'un des objectifs principaux de Bignon est donc « d'entretenir la bonne intelligence et l'amitié qui subsiste entre les deux cours »[77].

Des relations suivies avec le grand-duc héréditaire Charles et sa famille

Les lettres de Champagny précisent que Bignon doit être au mieux avec tous les membres de la famille, tant le grand-duc que ses enfants du premier lit et du second lit[78]. Malgré la préséance prise aux dépens des jeunes Hochberg, la comtesse leur mère n'en tient pas rigueur à Bignon. De fait, elle se montre sensible aux attentions déployées par l'envoyé

75 AMAE, Dossier personnel, 1ère série, carton 409, lettre de Bignon à Champagny, le 30 novembre 1810.

76 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 20, « Instructions pour Bignon », le 2 février 1809 : « La cour de Carlsruhe n'est point exempte de divisions intérieures et comme elles pourraient avoir quelque influence sur le bonheur du grand-duché, le ministre joindra à ses dépêches des bulletins renfermant des nouvelles, les bruits qui circulent et en général toutes les anecdotes à faire connaître sur l'état du pays et l'esprit de la société ».

77 *Ibid.*

78 CDAN, Karlsruhe, vol. 3, fol. 71, lettre de Champagny à Bignon, le 4 mars 1809 : « Sa Majesté vous recommande d'avoir pour les jeunes comtes [d'Hochberg] toutes sortes d'honnêteté et d'égards, et de cultiver leurs bonnes dispositions, et en même temps de ménager Madame la Margrave, de manière à être toujours en mesure et bien avec tout le monde ».

français pour ses enfants et apprécie ses visites[79]. Devenu sénile[80], le grand-duc partage les sentiments de sa seconde épouse, et se montre satisfait de la conduite du ministre[81]. Non seulement Bignon réussit à se faire estimer de la comtesse de Hochberg, mais il l'est tout autant de la belle-fille du grand-duc, la princesse Amélie. Longtemps conseillère de son fils[82], elle vit désormais dans une sorte de retraite, éclipsée par sa propre belle-fille la princesse Stéphanie. Cependant, elle paraît priser Bignon qui recueille des échos de sa satisfaction[83]. Il est régulièrement invité chez elle et possède le privilège d'y paraître en tenue de ville[84]. Il ne manque pas, à son tour, de la recevoir lors de ses soirées. Pour rester dans ses bonnes grâces, il prend garde à n'inviter, en sa présence, que des gens dûment présentés à la cour, la margrave étant réputé très pointilleuse sur l'étiquette[85]. Durant la visite dans le grand-duché de l'ancien roi de Suède[86] et de sa femme[87], fille de la margrave, il multiplie les égards pour elle[88].

En revanche, ses contacts sont inexistants avec le margrave Frédéric et sa femme qui se tiennent résolument à l'écart des affaires politiques. Bignon porte une appréciation particulièrement sévère à leur encontre, parlant d'eux comme « les êtres les plus inactifs du monde »[89]. Un an plus tard, son jugement est resté identique : « Il est ici des personnes de la famille grand-ducale vouées à une nullité tellement absolue qu'on n'a jamais occasion d'en

79 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 112, lettre de Bignon à Champagny, le 26 mars 1809 : « Mme de Hochberg est très sensible à mes attentions pour ses enfants. Elle m'en donne des preuves en toutes circonstances ».

80 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol 81, bulletin de Carlsruhe, le 16 mars 1809. Le premier bulletin est presqu'entièrement consacré au portrait de Charles-Frédéric dont « le sens intellectuel a faibli à un degré extraordinaire », voir. Annexe n°12.

81 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 112, lettre de Bignon à Champagny, le 26 mars 1809 : « Le vieux grand duc n'a plus d'autres sentiments que ceux de son épouse ».

82 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 49, lettre de Bignon à Champagny, le 28 février 1809 : « Sa mère elle-même, Mme la Margrave, le presse chaque jour de s'occuper de ses devoirs de ministre ».

83 *Ibid*. : « Madame la margrave ne me traite pas moins bien. Des gens officieux viennent me parler de l'estime qu'elle a pour moi. On m'entretient de ses sentiments aujourd'hui tous portés pour la France ».

84 *Ibid*. : « Je suis invité chez elle à des dîners peu nombreux qui par là ont plus l'air d'être une distinction et elle m'engage à aller la voir en me dispensant de l'habit de cour, ce qui n'est pas peu de chose pour Son Altesse ».

85 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 392, bulletin de Carlsruhe, le 24 novembre 1810 : « Lorsque je donne des soirées auxquelles pourraient assister le prince ou Madame la Margrave, je n'invite comme de raison que des personnes présentées ».

86 Gustave IV de Suède (1778-1837) : fils de Gustave III, il monte sur le trône en 1792. Un coup d'État le fait abdiquer en 1809, après la perte de la Finlande. Il épouse en 1797 Frédérique de Bade, dont il divorce en 1812.

87 Frédérique de Bade (1781-1826) : fille de Charles-Louis de Bade et d'Amélie de Hesse-Darmstadt, elle épouse Gustave de Suède en 1797. Après son divorce, elle place ses enfants auprès du tsar, son beau-frère.

88 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 446, lettre de Bignon à Champagny, le 11 février 1810.

89 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 112, lettre de Bignon à Champagny, le 26 mars 1809.

parler : telles sont le margrave Frédéric et son épouse »[90]. De même, il n'entretient aucune relation avec le troisième fils du grand-duc, le margrave Louis[91]. Il lui reproche sa très mauvaise influence sur le grand-duc héréditaire Charles[92] ainsi qu'un comportement débauché dans le domaine des mœurs[93]. Au fil des mois, Bignon devient de plus en plus critique sur ce personnage qui devient « cet infâme prince Louis »[94]. Il le soupçonne de manipuler l'héritier du trône pour pouvoir lors de son accession au titre grand-ducal gouverner à travers lui[95]. L'envoyé français n'organise donc aucune entrevue avec lui et se tient à l'écart, alors qu'il noue des liens plus profonds avec l'héritier Charles et surtout avec sa femme.

La relation qui s'établit peu à peu entre Bignon et le prince Charles est de deux ordres, l'un politique et l'autre familial. Dans le premier domaine, le ministre français tente de ranger aux côtés de la France celui qui est aussi ministre de la guerre de son pays. Pour cela, il essaie de l'intéresser aux affaires politiques dont le prince se détourne par ennui[96]. Charles fait d'abord preuve de bonne volonté et assure le ministre de « son empressement à répondre aux intentions de Sa Majesté »[97]. Dès le mois de mars 1809, Bignon se félicite du « bon accord qu'il existe entre ce prince et [lui] »[98]. La collaboration du prince aux demandes françaises se développe pendant quelques mois. Au début du mois de mai, après avoir vu l'impératrice Joséphine qui se plaint de l'accroissement des désertions militaires, il réclame des mesures promptes au prince héritier, qui se « prête alors à [s]es demandes »[99]. Toutefois l'amélioration

90 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 230, bulletin de Carlsruhe, le 14 septembre 1810.

91 Louis I[er] de Bade (1753-1830) : fils du grand-duc Charles-Frédéric, son comportement moral fait scandale chez ses contemporains. On lui prête une longue liaison avec la comtesse de Hochberg. À la mort de Charles II en 1818, il lui succède.

92 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 61, lettre de Bignon à Champagny, le 5 mars 1809 : « Le prince Louis vient de partir pour aller à une campagne à quelques lieues de cette résidence. On est bien aise, en général, de voir s'éloigner ce prince dont craint toujours que les mauvais conseils n'influent défavorablement pour le bien du pays sur l'esprit du grand-duc héréditaire ».

93 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 89, bulletin de Carlsruhe, le 20 mars 1809 : « L'homme dont la liaison avec elle [la comtesse de Hochberg] a duré le plus longtemps est le prince Louis qui est ainsi le père de ses frères. On assure que dans ce moment, le prince Louis et Mme de Hochberg sont très mal ensemble ».

94 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 464, lettre de Bignon à Champagny, le 22 février 1810.

95 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 31, lettre de Bignon à Champagny, le 9 avril 1810 : « On a découvert une intrigue du prince Louis pour attirer le pouvoir entre ses mains. (…) Ce projet dans lequel on faisait figurer comme acteur ostensible le margrave Frédéric, reposait sur ce principe, que le grand-duc héréditaire est incapable de régner par lui-même ».

96 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 49, lettre de Bignon à Champagny, le 28 février 1809 : « Votre Excellence sait que le ministre de la guerre est en ce moment le grand-duc héréditaire et ce prince n'est pas un modèle d'activité. (…) Il y a une véritable anarchie dans les bureaux de la guerre ».

97 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 112, lettre de Bignon à Champagny, le 26 mars 1809.

98 *Ibid.*

99 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 152, lettre de Bignon à Champagny, le 10 mai 1809.

ne dure guère : repris par ses anciennes habitudes, le prince refuse bientôt de paraître au conseil de gouvernement du grand-duché[100]. Conjuguée à la sénilité totale de Charles I[er], cette abstention permet l'ascension du ministre Reitzenstein qui assume *de facto* la fonction de grand-duc[101] tandis que Charles se délecte de son inactivité[102]. En laissant agir à sa guise son ministre à propos de la réforme territoriale, il encourt les reproches de l'Empereur énoncés par l'intermédiaire de Bignon[103] au début de l'année 1810. Face à la menace d'une intervention directe de Napoléon I[er] dans les affaires intérieures badoises, le prince recule et assure Bignon « qu'il est tout à fait résolu de se conformer aux intentions de Sa Majesté et qu'il vient (…) de le déclarer formellement à M. de Reitzenstein »[104]. L'avertissement suivi d'un long voyage en France a raison des velléités politiques du grand-duc héritier[105]. S'il persiste à peu travailler, du moins met-il « beaucoup de prix »[106] à plaire à Napoléon. Aussi Bignon plaide-t-il sa cause en soutenant ses revendications territoriales sur le Nellembourg[107]. Ce soutien est apprécié à sa juste valeur par le prince qui prouve sa reconnaissance à Bignon en le décorant du grand-cordon de l'ordre de la fidélité, au mois de novembre suivant[108]. L'objectif de Bignon est donc atteint.

Réconcilier le grand-duc et la grande-duchesse héréditaires

Assigné par Napoléon lui-même, le second objectif concerne la vie privée du grand-duc héréditaire et de sa femme. En effet, en 1809 les deux époux vivent dans un climat d'hostilité permanente, Stéphanie résidant la plupart du temps à Manheim alors que son mari habite la capitale, Karlsruhe. Ministre du père adoptif de la princesse, Bignon s'entremet pour établir

100 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 163, lettre de Bignon à Champagny, le 23 mai 1809 : « Le grand-duc héréditaire par une nonchalance répréhensible s'abstient presque toujours de paraître ».

101 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 360, lettre de Bignon à Champagny, le 12 janvier 1810.

102 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 55, bulletin de Carlsruhe, le 3 mai 1810 : « Le grand-duc héréditaire (…) passe, dit-on, au lit des matinées entières ».

103 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 414, lettre de Bignon à Champagny, le 30 janvier 1810 : « Le prince est sans doute moins blâmable que son ministre, mais, je dois le dire, avec le sentiment de la plus juste indignation, il n'y a ni pudeur ni honneur dans l'âme de l'un ni de l'autre ».

104 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 468, lettre de Bignon à Champagny, le 26 février 1810.

105 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 39, lettre de Bignon à Champagny, le 18 avril 1810 : « On espère ici que le séjour du grand-duc héréditaire auprès de Sa Majesté l'Empereur sera, sous tous les rapports, utile au grand-duc et au Prince ».

106 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 86, lettre de Bignon à Champagny, le 26 mai 1810.

107 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 188, lettre de Bignon à Champagny, le 11 août 1810 : « Je considère en cette occasion que les droits et les intérêts d'un gouvernement ami qui a porté sa part d'action dans les dernières guerres, qui continue encore ses services et qui, pour son malheur, est mal administré au dedans, paye et a toujours payé sa dette d'allié au dehors avec fidélité et dévouement (…) ».

108 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 351, lettre de Bignon à Champagny, le 4 novembre 1810.

une intimité plus solide entre les deux époux. Jacques de Norvins témoigne de leurs manœuvres dans ce but :

> Notre position de ministre de famille nous donnait le droit délicat d'intervenir de temps en temps en faveur d'un rapprochement si désirable et si désiré par la princesse. Bignon et moi nous eussions mal reconnu la confiance dont elle nous honorait et mal répondu aux intentions de nos cours respectives, si nous n'eussions pas cherché à pénétrer et à aplanir les difficultés sans motifs qui éloignaient le prince de sa jeune épouse[109].

Le ministre français agit, mû par une double cause ; sa mission de représentant français et l'amitié qui se développe entre la jeune princesse et lui. Il rapporte ainsi les moindres faits et gestes du prince vis-à-vis de sa femme[110] et tente de le persuader de séjourner plus longtemps auprès d'elle[111]. Durant son mandat, il relate toutes les péripéties qui interviennent entre les deux époux[112], de leurs querelles à leurs réconciliations, en passant par les plus infimes espoirs de grossesse[113]. Peu à peu, sa correspondance diplomatique décrit en détail les activités de la princesse et dresse d'elle un portrait très flatteur[114]. Il n'hésite pas à tenir la chronique de son état de santé[115]. Devant le délaissement où elle se trouve, il se fait également l'écho de toutes ses plaintes, qu'elles soient conjugales ou financières[116]. Cette attention étant remarquée par Stéphanie, le diplomate devient rapidement le compagnon de toutes ses fêtes[117]

---

109 Jacques de Norvins, *Souvenirs d'un historien de Napoléon, mémorial de Jacques de Norvins…*, t. III, p. 265.

110 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 43, lettre de Bignon à Champagny, le 27 février 1809 : « Il a au reste tenu, pendant son séjour ici, une conduite mesurée. Son Altesse Impériale en a paru satisfaite ».

111 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 49, lettre de Bignon à Champagny, le 28 février 1809 : « Le grand-duc héréditaire m'a de lui-même fait de grandes protestations du désir qu'il a de ne donner aucun sujet de chagrin à Madame la grande-duchesse. Il annonce qu'il est dans l'intention de se rendre plus souvent auprès d'elle ».

112 AMAE, Corr. Pol, Bade, vol. 9, fol. 468, lettre de Bignon à Champagny, le 26 février 1810 : « À la suite de ces propos, le prince m'a entretenu de la satisfaction qu'il éprouve de l'amitié que lui montre Son Altesse Impériale Madame la Princesse ».

113 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 200, bulletin de Carlsruhe, le 22 août 1810 : « La confirmation de l'heureuse nouvelle qui circule est attendue avec bien de l'impatience ».
AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 354, bulletin de Carlsruhe, le 5 novembre 1810 : « Les personnes de la grande intimité de Son Altesse Impériale m'ont parlé tout bas d'un commencement de grossesse ».

114 *Ibid.* : « Je ne puis assez me louer de la distinction flatteuse avec laquelle Son Altesse Impériale m'a constamment traité pendant mon séjour dans sa résidence. Elle m'a obligeamment invité à y faire de fréquentes visites ».

115 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 123, lettre de Bignon à Champagny, le 30 mars 1809 : « Madame de Vermingen (…) m'informe (…) que Son Altesse Impériale a eu un accès de fièvre de nerfs ».

116 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 106, lettre de Bignon à Champagny, le 25 mars 1809 : « La réduction de cinquante mille francs la met dans une position bien pénible. (…) Ce n'est point non plus une chose à passer sous silence que l'emploi que Son Altesse Impériale fait d'une partie de sa pension distribuée en traitements ou secours tant en France qu'en Allemagne ».

117 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 83, lettre de Bignon à Champagny, le 18 mars 1809 : « Afin d'y prendre part en quelque manière, je me rends pour 24 heures à Manheim où j'assisterai à la fête que doit donner Son Altesse Impériale ».

et se rend très régulièrement à Manheim auprès d'elle. C'est ensemble qu'ils se rendent à Strasbourg présenter leurs hommages à Joséphine au début de la campagne de 1809[118]. Au moment de son appel à Vienne, la grande-duchesse lui fait savoir qu'elle est « bien fâchée de [son] départ »[119]. L'absence du ministre français coïncide avec un nouveau délaissement de son mari à son égard. Aussi lui écrit-elle avec une certaine nostalgie :

> Je pense qu'à Vienne vous avez assez d'occupations pour n'avoir pas le temps de vous ennuyer. Je désirerais bien que vous n'ayez plus rien à faire du tout dans ce pays autrichien que je n'aime pas. J'aimerais bien mieux que l'Empereur revînt en France, qu'en passant, il voulût bien s'arrêter à Carlsruhe un ou deux jours, que vous y revinssiez aussi, voilà tous mes vœux et s'ils se réalisaient, je me trouverais très heureuse. Il faut que je vous parle un peu de notre intérieur[120].

L'existence même d'une correspondance, que Bignon ne mentionne jamais dans la sienne, entre la princesse et le ministre prouve leurs excellentes relations. Bignon y tient le rôle d'un mentor avisé, lui conseillant de venir à Karlsruhe auprès de son mari quelques temps[121] et d'abandonner l'idée de maisons séparées entre eux. Lors des séjours à Bade, durant l'été 1810, il intègre le cercle intime de la princesse et fait partie de ses familiers avec Jacques de Norvins[122]. Il est à ses côtés en soirée et en journée, participant à la plupart de ses promenades. La princesse s'y montre d'ailleurs si attentive[123] que, une fois Bignon parti à Varsovie, le prince Charles évoque ce temps comme celui « d'une bignonade »[124]. De fait, il n'hésite pas à adopter la posture du chevalier servant[125] : il organise pour elle un bal et créé un

118 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 152, lettre de Bignon à Champagny, le 10 mai 1809.

119 Cité dans Françoise de Bernardy, *Stéphanie de Beauharnais…*, p. 89.

120 Cité dans Françoise de Bernardy, *Stéphanie de Beauharnais…,* p. 90.

121 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 232, lettre de Bignon à Champagny, le 15 septembre 1810 : « Madame la grande-duchesse héréditaire quittera Bade dans quelques jours pour venir demeurer à Carlsruhe jusqu'à la fin de ce mois. (…) Ce séjour est une suite des bons rapports qui semblent exister maintenant entre elle et le grand-duc héréditaire ».

122 Jacques de Norvins, *Souvenirs d'un historien de Napoléon, mémorial de Jacques de Norvins…,* t. III, p 261 : « A Carlsruhe, à Bade, c'était presque toujours chez la princesse Stéphanie que Bignon et moi passions les soirées. Sa cour féminine était de son âge et continuait gaiement avec elle le pensionnat de Mme Campan ».

123 Annette de Mackau, *Correspondance d'Annette de Mackau, comtesse de Watier de Saint Alphonse, dame du palais de l'impératrice Joséphine, 1790-1870,* Paris, S.E.V.P.E.N., 1967, p. 230, lettre de Stéphanie à Annette, le 13 juin 1810 : « Nous avons été hier à pied à Forbac par les montages et nous sommes revenus le soir en voiture par le chemin que tu connais. (…) J'oubliais de te dire que M. Bignon en était. Il lui a pris un accès de sentiment au bord de la Mourk. (…) Je le vois, l'eau lui est contraire et nuit beaucoup à sa gaieté. Je dirigerai toujours mes promenades dans un terrain sec, car les vapeurs de l'eau lui montent à la tête et pourraient lui donner quelques vertiges ».

124 Françoise de Bernardy, *Stéphanie de Beauharnais…,* p. 109.

125 Toutefois, il semble que s'il ressent une quelconque inclinaison, elle s'oriente vers Annette de Mackau. Annette de Mackau, *Correspondance d'Annette de Mackau…,* p. 243, lettre de Stéphanie à Annette, le 24 août 1810 : « M. Bignon, je crois, a un tendre souvenir de Mademoiselle de Mackau, il en parle souvent et il a été

quadrille à l'occasion de sa fête, le 26 décembre 1810[126]. Il précise à Champagny qu'il « doi[t] faire le personnage du vendeur et que les ministres d'Autriche et de Russie sont du nombre des esclaves »[127]. S'inspirant de « La vente des esclaves » joué à Berlin avec les femmes de la haute noblesse prussienne, Bignon reprend ce thème de quadrille qui permet de jouer sur l'éclat et sur l'originalité des costumes[128]. La princesse en est enchantée et dépeint la scène à son ancienne compagne de pension et dame d'honneur, Annette de Mackau[129] :

> Le jour de Noël était ennuyeux (…), mais tout le brillant et l'amusant étaient pour le jour de ma fête. (…) M. Bignon, M. de Berstett et Mme de Benzel ont joué une espèce de commédie (sic) qui servait d'introduction au quadrille. C'était un vendeur et un acheteur d'esclaves. M. Bignon, vendeur de 32 esclaves de toutes les nations, vantait sa marchandises et les autres fesaient (sic) leur réflexion sur le prix qu'ils tâchaient de diminuer, ce qui donnait lieu à beaucoup de louanges et à quelques petits épigrammes. Il y avait des vers charmants. Les costumes étaient très beaux (…). L'acheteur et le vendeur se sont laissé attendrir, ont donné la liberté aux esclaves qui sont venus déposer leurs chaînes aux pieds de la princesse, et pour marquer leur joie, il se sont mis à danser et le tout a été terminé au grand contentement des acteurs et des spectateurs[130].

Grâce à l'amitié familière qui le lie à la princesse Stéphanie et à sa connaissance du prince Charles, Bignon peut aider au rapprochement des deux époux. La nouvelle de la grossesse de la princesse en est une preuve éclatante. L'intimité du ministre français avec la grande-duchesse héréditaire et l'influence qu'il tente de prendre sur son époux sont autant de signes de la place insigne du ministre français à la cour de Bade.

---

touché du souvenir qu'elle lui a donné ».

126 Annette de Mackau, *Correspondance d'Annette de Mackau…,* p. 253, lettre de Stéphanie à Annette, le 21 novembre 1810 : « On s'occupe beaucoup de ma fête ; quadrilles, couplets faits par M. Bignon. Tout cela doit être une surprise ».

127 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 392, bulletin de Carlsruhe, le 24 novembre 1810.

128 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 458, bulletin de Manheim, le 28 décembre 1810 : « C'était une vente d'esclaves composée d'une quarantaine de personnes, toutes vêtues avec beaucoup d'élégance et de richesse, mais piquante surtout par la variété des costumes, chaque esclave étant censé être d'une nation différente ».

129 Annette de Mackau (1790-1870) : éduquée par Madame de Campan, elle y rencontre Stéphanie de Beauharnais dont elle devient la dame d'honneur en 1809. L'année suivante, elle est titrée dame d'honneur de l'impératrice Joséphine alors divorcée de Napoléon, à laquelle elle demeure fidèle jusqu'à sa mort en 1814. En 1812, elle épouse le comte de Saint Alphonse.

130 Annette de Mackau, *Correspondance d'Annette de Mackau…,* p. 265, lettre de Stéphanie à Annette, janvier 1811.

2. Le Bade, pays sous la tutelle de la France et de son ministre plénipotentiaire

Grâce à sa fonction de ministre français dans un pays de la Confédération du Rhin, Bignon intervient fréquemment dans la vie intérieure du grand-duché. Il relaie les très nombreuses exigences de l'Empereur qui touchent tout autant aux domaines militaire, économique, financier que politique. De fait, bien que Napoléon n'intervienne pas directement dans les affaires intérieures des pays allemands, il tient à s'assurer de leur capacité militaire et de leur loyauté. Il surveille l'organisation de leurs finances, nerf de la guerre, et en contrôle de loin la gestion. Si les ingérences françaises dans les affaires strictement politiques ne revêtent pas la même importance stratégique, elles servent à encadrer davantage le Bade et à ne lui laisser qu'une marge de manœuvre réduite. Cette volonté est également palpable dans les relations quotidiennes que les deux pays entretiennent du fait de leur frontière commune.

Les multiples interventions françaises dans le grand-duché

Les incessantes exigences militaires de la France

La Confédération du Rhin étant « une simple alliance militaire (…) dans laquelle la France exerce un rôle hégémonique »[131], la première obligation des pays membres est de fournir un contingent de soldats à l'Empire. L'article 38 du traité du 12 juillet précise le nombre de soldats attendus par pays. Troisième plus gros État[132], le Bade doit assurer le

131 Roger Dufraisse, « La Confédération du Rhin », *Dictionnaire Napoléon*…

132 La Bavière doit fournir 30 000 hommes, le Wurtemberg 12 000, Michel Kerautret, *Les grands traités de l'Empire*…, p. 220.

recrutement et la paie de 8 000 hommes. Dans le même temps, il organise le passage des armées napoléoniennes sur son sol, gérant les étapes et l'approvisionnement des soldats et des bêtes en transit. Dans ces tâches, Bignon se positionne comme un intermédiaire sans capacité d'initiative. À l'instar de l'expérience hessoise, il reçoit les avis de passage, les transmet au ministre des Affaires extérieures, Edelsheim qui en accuse réception[133], puis notifie à son expéditeur sa réception et l'exécution des ordres contenus dans les avis. Les notifications émanent de plusieurs personnes. Il peut s'agir de Champagny[134], s'il en a été averti par les autorités militaires, de Berthier, chef de l'état-major, de Daru[135], intendant général de la grande armée ou de généraux[136], commandant des corps positionnés près du Bade. Le mouvement des troupes est constant mais s'accélère vivement au début de la campagne de 1809 ; Daru expédie une dizaine d'avis entre le début du mois d'avril et le départ de Bignon pour Vienne[137]. Bignon sert également d'intermédiaire entre le Bade et la France lorsqu'Edelsheim lui notifie les plaintes occasionnées par le comportement de certains soldats lors de leurs passages[138]. Le diplomate français transmet alors l'information à Champagny qui la fait remonter ensuite aux autorités compétentes. Les armées françaises semblent faire des efforts de discipline puisqu'après l'incident d'Heildeberg, Bignon n'est plus informé de faits semblables par le ministère badois[139]. Outre le transit des soldats, le Bade doit également gérer à ses frais le passage des colonnes de prisonniers ou de blessés après les premiers combats de 1809. Pour

133 CDAN, Kalrsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 14 février 1809 : « Le passage du corps d'armée sous les ordres de M. le général Oudinot, dont Votre Excellence a bien voulu me communiquer l'information précise, a déjà été annoncé au ministre de l'Intérieur, qui a pris en conséquence les mesures propres à procurer les moyens nécessaires au transport et à la subsistance des troupes ».

134 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 74, lettre de Champagny à Bignon, le 6 mars 1809 : « Vous voudrez bien demander de faire en sorte qu'il [l'approvisionnement] y soit provisoirement pourvu par les habitants des communes où elles [les troupes] doivent loger ».

135 CDAN, Karlsruhe, carton 7, lettre de Daru à Bignon, le 9 avril 1809 : « Votre Excellence aura-t-elle la bonté de provoquer auprès du gouvernement du grand-duché de Bade, les mesures nécessaires pour que les logements et les subsistances des troupes ainsi que les transports soient assurés dans chaque gîte lors des passages qui pourront avoir lieu ? ».

136 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 26, lettre de Bignon à Champagny, le 14 février 1809 : « J'ai trouvé une lettre de M. le général Oudinot, qui venait d'y être apposé à l'instant même. Ce général annonçait le passage sur le territoire du Bade de trois divisions du corps sous ses ordres et il demandait qu'il fût pris des mesures pour assurer les moyens de transport, les rations et les fourrages que ce mouvement exige ».

137 CDAN, Karlsruhe, carton 7, lettres des 9 et 15 avril puis des 2, 7, 14, 19, 20 mai et des 20 et 25 juin 1809.

138 CDAN, Karlsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 4 mars 1809 : « La ville d'Heidelberg vient d'éprouver de nouveau d'une manière bien funeste la licence effrénée de quelques soldats français pendant le séjour du corps d'armée sous les ordres de M. le général Oudinot ».

139 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 79, lettre de Bignon à Champagny, le 16 mars 1809 : « Nos troupes traversent le pays, sans avoir jusqu'à présent donné lieu à aucune plainte. Je fais cette remarque parce que M. d'Edelsheim m'exprimait encore il y a peu de jours les plus vives inquiétudes à ce sujet ».

les prisonniers, il a parfois à fournir une escorte, pour les empêcher de fuir ou de ravager le pays[140]. Dans le cas des blessés, la structure d'accueil se complexifie car le flux des blessés ne connaît aucune interruption et l'encombrement doit être évité. Les autorités badoises ont alors l'ordre de « faire réunir journellement sur chaque gîte d'étape du grand-duché 40 à 50 voitures destinées à transporter sur la ligne des blessés venant du gîte précédent (…) [et d'escorter] ces voitures de quelques hommes armés et accompagnés d'employés badois qui en protégeront le retour »[141]. Dans chacune de ces situations, Bignon n'assure qu'une simple transmission des ordres et des avis. Le processus est identique lors de la transmission des extraits mortuaires de militaires badois, décédés pendant la campagne. Expédiés de Paris, les actes transitent par la légation française avant d'être donnés au ministre Edelsheim[142]. Le rôle du ministre français s'étoffe quand la France cherche à se renseigner sur la composition et le fonctionnement exacts du contingent badois.

En effet, une des premières missions de Bignon à Karlsruhe est de présider à la réorganisation des troupes badoises selon les vues de Napoléon[143]. L'Empereur entend répartir les soldats fournis par la Confédération en divisions, dont une serait constituée par le contingent du grand-duché. La division doit être répartie en « deux bataillons d'infanterie légère, quatre régiments d'infanterie de ligne et un régiment de cavalerie, le tout formant deux brigades. Elle serait commandée par un général de division et deux généraux de brigade, à la nomination du grand-duc »[144]. Le diplomate français est chargé d'inviter Charles I^{er} à adopter cet aménagement dans les plus brefs délais. En parallèle, il lui est ordonné de quantifier le nombre de soldats et leur répartition dans les différents régiments et bataillons[145]. Si le ministre de la guerre, le prince Charles, s'empare rapidement de la première tâche, la seconde reste longtemps en suspens. Le ministre français se plaint auprès d'Edelsheim que « l'état des forces militaires » tarde à lui être remis[146]. Une première version lui est alors remise au début

140 CDAN, Karlsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 12 mars 1809 : « Les dispositions ont déjà été prises pour encadrer le convoi de prisonniers autrichiens qui traversent sans escorte les États de Bade ».
141 CDAN, Karlsruhe, carton 7, lettre de Daru à Bignon, le 24 juillet 1809.
142 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 199, lettre de Champagny à Bignon, le 17 septembre 1810 : « Je vous envoie 143 actes mortuaires de militaires badois morts dans les hôpitaux français ».
143 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 68, lettre de Champagny à Bignon, le 18 février 1809 : « Sa Majesté (…) a du songer aux moyens de donner aux troupes confédérées (…) une organisation plus conforme au nouveau système militaire qu'Elle a créé ».
144 *Ibid.*
145 *Ibid.*
146 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 47, lettre de Bignon à Champagny, le 27 février 1809.

du mois de mars, mais incomplète. La composition exacte lui parvient quelques jours après[147], tandis que le nouvel agencement des troupes fait toujours l'objet des discussions du conseil[148]. De fait, la mise sur pied du contingent est estimée à 40 000 florins, somme que le grand-duché ne possède pas et ne peut réunir que par voie d'emprunt[149]. Ce manque de fonds conduit certains ministres à proposer l'intégration de corps déjà existants pour éviter de nouvelles dépenses[150]. La lenteur de l'opération irrite le diplomate français qui se résout, pour en accélérer le dénouement, à « mettre en avant le nom de Sa Majesté »[151]. Cette technique porte ses fruits, non seulement le prince proteste de son attachement à Napoléon et exécute ses souhaits, mais il se plie également à la demande d'alignement des grades militaires badois sur ceux français[152]. Dans cette affaire, Bignon a dépassé le rôle d'un intermédiaire et s'est impliqué personnellement pour obtenir l'exécution des ordres impériaux. Il intervient de la même façon lorsque Berthier lui confie le soin de « demander la levée et la formation de deux bataillons de milices destinés à se diriger sur le Tyrol pour prêter main forte aux troupes bavaroises en cas de mouvements insurrectionnels sur cette frontière»[153]. En multipliant les pressions sur le prince et son ministre pour leur arracher leur accord[154] puis en la maintenant jusqu'à ce qu'ils exécutent le projet, Bignon s'entremet directement dans les affaires militaires du grand-duché. Le ministre français estime, en effet, qu'une franche ingérence peut amener des résultats concluants puisqu'une abstention conduit seulement à de vagues promesses :

> Votre Excellence devra trouver très étrange qu'une intention exprimée par elle souffre tant de difficultés de la part d'un gouvernement qui ne devrait pas avoir d'autre volonté que celle de la France. (...) Il faut que je vois de près la machine vieillie, rouillée et disloquée qui dans le grand-duché de Bade est censée être un gouvernement. (…) Tant que le ministre de France s'assujettit aux formes polies d'une demande qui ne porte point en soin une obligation

147 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 57, lettre de Bignon à Champagny, le 4 mars 1809.
148 *Ibid.* : « Il y a eu aujourd'hui une séance extraordinaire du Conseil pour s'occuper de cet objet ».
149 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 49, lettre de Bignon à Champagny, le 28 février 1809.
150 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 61, lettre de Bignon à Champagny, le 5 mars 1809.
151 *Ibid.*
152 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 77, lettre de Bignon à Champagny, le 14 mars 1809.
153 CDAN, Karlsruhe, carton 6, lettre de Bignon à Berthier, le 25 mars 1809.
154 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 121, lettre de Bignon à Champagny, le 30 mars 1809 : « Il reste encore ici un objet sur lequel j'attends une réponse définitive, c'est la demande que Son Altesse le prince major général m'a chargée de faire de deux bataillons de milices destinés à seconder les Bavarois dans les mouvements insurrectionnels du Tyrol. (…) M. d'Edelsheim que j'ai entretenu de cet objet les jours derniers (…) ».
AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 126, lettre de Bignon à Champagny, le 1er avril 1809 : « Il [le prince] ne m'a point encore fait remettre de réponse définitives, j'ai cru devoir lors de mes conversations avec lui à Manheim lui dire un mot sur cet objet ».

> impérieuse, on n'a pas plus d'égard pour ses désirs que pour ceux du plus petit prince d'Allemagne.
>
> S'il veut parler en maître, tout se soumet à l'instant. Je n'ai point cru devoir prendre ce ton là, qui n'est ni dans la nature de mes fonctions ni dans mon caractère personnel, mais on pourrait le croire nécessaire avec de tels gens. (…) Il ne me reste plus maintenant qu'à dire, il le faut[155], mais avant d'articuler ce mot, c'est un devoir pour moi d'attendre un nouvel ordre de Votre Excellence[156].

Le ministre français adapte en conséquence sa conduite, particulièrement dans le domaine militaire où, par statut, le Bade est sous la tutelle de la France. Au cours de la campagne 1809, sur ordre de Champagny, il presse le ministère badois de remplacer les soldats morts ou blessés par de nouvelles recrues[157]. De la même façon, il incite fortement le gouvernement du grand-duché à rembourser les sommes avancées par le Trésor français aux troupes badoises en Espagne[158]. Or, les finances du Bade étant en piteux état, les dettes du grand-duché à l'égard de la France ne cessent de s'accroître[159]. L'attention du gouvernement français se tourne alors, logiquement, vers ce domaine.

Le contrôle des finances

Dès ses instructions, Bignon est incité à surveiller l'état des finances publiques du grand-duché. Champagny lui recommande de « faire connaître toutes les mesures qui ont été ou qui seront prises à l'avenir pour remédier au dérangement des finances »[160]. Aussi entreprend-il des recherches préliminaires deux semaines après son arrivée dans la capitale badoise. Dans un premier temps, il s'enquiert de l'état financier du Bade auprès du ministre

155 L'expression est soulignée par Bignon.

156 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 141, lettre de Bignon à Champagny, le 25 avril 1809.

157 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 172, lettre de Bignon à Champagny, le 6 juin 1809 : « Votre Excellence me charge de demander que (…) le grand-duc fasse remplacer le plus tôt possible les pertes qu'ont faites les troupes de Bade (…) tant en morts qu'en blessés et prisonniers, de manière que les corps se retrouvent incessamment aussi complets qu'ils l'étaient à l'ouverture de la campagne ».

158 CDAN, Karlsruhe, carton 2, lettre de Champagny à Bignon, le 19 juillet 1810 : « Je vous prie, monsieur le baron, d'en donner connaissance au gouvernement badois et de lui adresser la demande qu'il prenne des mesures pour que le remboursement de cette somme soit immédiatement effectué, et en général, pour que celui de toutes les avances qui seront faites par la suite à ses troupes en Espagne soit fait sans aucun délai, ainsi que cela avait eu lieu jusqu'au premier janvier dernier ».

159 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 193, lettre de Champagny à Bignon, le 13 août 1810 : « Le ministre du Trésor public m'annonce que depuis cette époque, le payeur de l'armée d'Espagne a avancé pour le service de ces mêmes troupes, 125 894 francs, ce qui porte en ce moment la dette du gouvernement grand-ducal envers le Trésor public à 291 269 francs ».

160 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 20, instructions pour Bignon, le 2 février 1809.

Dalberg[161] et attend avec patience ses réponses[162]. Toutefois, le remplacement de Dalberg, appelé en France, suspend les investigations du diplomate français[163]. En effet, le choix de son successeur exacerbe les fortes tensions déjà présentes au sein de la famille grand-ducale car le prince Charles et Madame de Hochberg mettent chacun en avant une personne différente[164]. Au cours de ces tractations, Bignon est sollicité par des sondages des deux parties qui cherchent à se prévaloir de l'accord français[165]. À la fin du mois de mars, un accord semble finalement être trouvé[166] et M. de Seckendorff[167], un francophile notoire, pressenti pour le poste, aux dépens du candidat du prince, M. Marschall[168]. Néanmoins, la situation se bloque. L'état des finances badoises empire, comme en témoigne Bignon avant son envoi à Vienne[169]. Le ministère n'est pourvu qu'à la fin de l'année lorsque le grand-duc héréditaire procède à un renouvellement complet de son gouvernement[170]. Il y place d'ailleurs l'une de ses créatures, M. de Turckheim[171]. La vacance du poste a empêché le ministre français de développer complètement son enquête, mais il a pu contrôler l'évolution des dettes badoises, notamment dans l'affaire de Lowenstein qu'il suit depuis Vienne pendant l'été 1809. L'étude de ce cas jointe aux nouvelles recherches amorcées à son retour de l'Autriche[172] lui permet de produire

161 Emmerich-Joseph de Dalberg (1773-1833) : neveu du prince-primat de la Confédération du Rhin, il fonctionnaire à la chancellerie de l'Empire à Ratisbonne en 1795 puis devient ministre des finances du Bade en 1805. En 1808, il entreprend la réforme de l'État badois, avec l'accord de Napoléon. Naturalisé français en 1810, il est nommé conseiller d'État. En 1814, il se rallie à la Restauration et participe au congrès de Vienne, aux côtés de Talleyrand.

162 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 41, lettre de Bignon à Champagny, le 21 février 1809 : « Je n'ai point négligé de chercher à m'instruire des ressources et des charges de cette branche de l'administration. (…) J'ai établi quelques questions principales sur lesquelles j'ai demandé des explications ».

163 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 77, lettre de Bignon à Champagny, le 14 mars 1809 : « On a mis un peu de lenteur à procurer quelques éclaircissements ».

164 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 43, lettre de Bignon à Champagny, le 25 février 1809.

165 *Ibid.* : « Le 21 de ce mois, après un diner au château, le grand-duc héréditaire me parla, de lui même, du choix qu'il est question de faire et me laissa voir sa disposition ».

166 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 100, lettre de Bignon à Champagny, le 24 mars 1809 : « Le ministère de l'Intérieur est particulièrement en de bonnes mains. Il en sera de même de celui des finances lorsque M. de Seckendorff en sera chargé ».

167 Christoph von Seckendorff (1748-1834) : après des études à Erlangen, il devient conseiller de gouvernement et de justice de la principauté de Brandebourg-Anspach. Il représente le Bade à Ratisbonne puis à partir de 1804 à Francfort.

168 Karl-Wilhelm Marschall von Bieberstein (1773-1817) : il participe aux affaires ministérielles badoises dès 1792 et devient ministre de l'Intérieur en 1806. Il participe aux négociations du congrès de Vienne pour le compte du grand-duc Charles II.

169 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 163, lettre de Bignon à Champagny, le 23 mai 1809 : « Le ministère des Finances est toujours vacant ».

170 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 264, lettre de Bignon à Champagny, le 1er décembre 1809.

171 Bernard -Frédéric de Turckheim (1752-18?) : banquier, il est conseiller général du Bas-Rhin en l'an VIII. En 1809, il devient ministre badois, sans perdre pour autant sa nationalité française.

172 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 379, lettre de Bignon à Champagny, le 19 janvier 1810 : « Dès les

un « Mémoire sur la situation financière du grand-duché de Bade »[173], envoyé à Paris le 19 janvier 1810.

Bignon remplit ainsi un de ses objectifs initiaux en analysant sur une vingtaine de pages l'origine de la dette badoise, son étendue et les mesures à prendre pour l'effacer. Il rappelle qu'au début de la Révolution française, « les finances du margraviat de Bade se trouvaient dans l'état le plus favorable »[174]. Les causes de leur détérioration sont multiples ; l'âge du grand-duc, l'addition des dettes des anciennes possessions à celles des acquisitions récentes et, enfin, « les opérations ruineuses effectuées chaque année pour couvrir le déficit du moment »[175]. Il porte également un diagnostic sévère sur les premiers remèdes appliqués par le grand-duc héréditaire. À ses yeux, la création d'une caisse d'amortissement en 1809 « n'a été qu'une occasion de plus pour le gouvernement de détériorer son crédit par l'abus même de ce moyen destiné à le rétablir »[176]. Selon l'ancien administrateur des pays conquis, deux voies sont à explorer. La première consiste en la refonte intégrale du système d'impositions et la seconde doit s'attacher à une meilleure gestion des domaines[177]. Cette conclusion est étayée par l'examen circonstancié de chaque source de revenus du grand-duché, détaillée dans le « Mémoire ». L'expérience acquise en Prusse et en Autriche s'y manifeste clairement : Bignon emploie la même méthode que celle apprise aux côtés de Daru. Il commence par présenter l'état général du grand-duché et ses divisions territoriales puis expose les institutions financières de l'état badois avant d'énumérer les impôts levés, divisés en revenus directs et indirects. Champagny le félicite pour ces efforts et l'invite à poursuivre dans cette voie, en étendant ses travaux à la statistique du grand-duché[178]. Après l'envoi de ces deux mémoires,

premiers moments de mon séjour ici, je m'étais procuré quelques notions sur cette partie [des finances], mais la mission que j'ai été appelé à remplir peu de temps après en Autriche m'a mis dans le cas de suspendre le travail sur cet objet. Depuis mon retour, je m'en suis occupé de nouveau et j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint (…) un mémoire qui vous mettra à portée d'apprécier la position financière de ce pays ».

173 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 365-377, « Mémoire sur la situation financière du grand-duché de Bade ».

174 *Ibid.*

175 *Ibid.*

176 *Ibid.*

177 *Ibid.* : « La nature des impôts comme le mode de perception n'étant pas les mêmes dans l'ancien margraviat et dans les possessions nouvellement acquises, il est très essentiel d'imaginer un système régulier qui fasse cesser cette complication onéreuse et dispendieuse (…). Du reste quoique le mal soit grand, le remède existe, ce sont les domaines. Avec une bonne administration, cette ressource précieuse suffirait pour amortir les dettes de l'État ou pour consolider ce qui n'aurait pas été amorti ».

178 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 446, lettre de Bignon à Champagny, le 11 février 1810 : «Aujourd'hui, Monseigneur, j'ai l'honneur de vous présenter un aperçu de la statistique de ce pays. Il n'existe point encore de traité complet en ce genre ». Le mémoire en question a été perdu et rien ne nous éclaire davantage sur son

Bignon continue ses recherches sur les finances badoises[179].

Mais l'expérience tourne rapidement court : la mainmise ministérielle de Reitzenstein nuit, selon le Français, à la franchise des relations qui existaient jusque-là entre son homologue badois et lui. Dépourvu d'informations récentes et confronté à l'incompétence du ministre des Finances, le diplomate ne peut plus se renseigner correctement[180]. Il se contente alors d'évaluer de loin le coût des dépenses liées à la réorganisation administrative mise en place par Reitzenstein au début de l'année 1810. Il y déplore « l'augmentation considérable de dépenses qui (…) résulte du système de divisions administratives établies par cette organisation »[181]. Particulièrement pessimiste pour cette branche de l'administration badoise, il continue de dépeindre le ministre des Finances comme un incapable[182] et les finances du grand-duché comme inextinguibles[183] malgré les hausses d'impôts décidées au cours du mois de juillet 1810[184]. La démission de Turckheim en décembre 1810 illustre l'impuissance du gouvernement badois à s'extirper de ses embarras financiers[185].

La stricte application du Blocus continental dans le grand-duché

Si Bignon échoue à participer au redressement des finances et à proposer des solutions pertinentes, il réussit davantage à s'imposer dans le contrôle de la vie économique. Son expérience des affaires douanières acquises en Autriche lui est un atout précieux. En tant que pays allié de la France, le grand-duché de Bade se doit de suivre et d'appliquer la politique

contenu.

179 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 424, lettre de Bignon à Champagny, le 2 février 1810 : « Je continuerai à recueillir et à vous transmettre, Monseigneur, toutes les notions propres à compléter cette connaissance ».

180 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 33, lettre de Bignon à Champagny, le 12 avril 1810 : « Par les moyens indirects auxquels je suis réduit, il m'est impossible d'en obtenir de plus précis. Depuis que M. de Reitzenstein a pris le pouvoir, ce ministre a interdit ces communications franches qui devraient être naturelles entre les premiers serviteurs du grand-duc et le ministre de France (…). Il faudrait que je prenne langue avec le ministre des Finances mais il n'a pas une bonne connaissance de son ministère ».

181 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 79, lettre de Bignon à Champagny, le 21 mai 1810.

182 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 104, lettre de Bignon à Champagny, le 6 juin 1810 : « Incapable d'agir par lui-même, il [Turckheim] a donné toute sa confiance à l'un de ses conseillers employé sous ses ordres et c'est ce conseiller que l'on regarde aujourd'hui comme le véritable ministre ».

183 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 123, lettre de Bignon à Champagny, le 29 juin 1810 : « L'embarras des finances augmente sans cesse. La plupart des payements sont suspendus ».

184 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 163, lettre de Bignon à Champagny, le 25 juillet 1810 : « Vu l'embarras où on se trouve ici, on vient de doubler l'impôt extraordinaire dit impôt sur le revenu, qui a été établi il y a deux ans pour combler le déficit existant dans les finances ».

185 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 423, lettre de Bignon à Champagny, le 11 décembre 1810 : « Cette démission n'est pas en soi un grand malheur pour le pays (…). Mais elle a quelque chose de remarquablement peu honorable pour lui [Tuckheim] à raison du moment où il la donne ».

commerciale et économique du Blocus continental décrété par Napoléon depuis 1806. Arme économique dirigée contre l'Angleterre, le Blocus génère de très lourdes contraintes pour les alliés de la France. De fait, leurs importations sont suspendues au bon vouloir de l'Empereur et leurs exportations soigneusement contrôlées, afin d'éviter toute entrée de marchandises anglaises[186]. Le décret du 5 août 1810 dit de Trianon renforce l'emprise commerciale et douanière de l'Empire. De fait, pour assurer l'approvisionnement en France des denrées coloniales, il autorise leur entrée, à l'exception de celles d'origine anglaise, mais en les « frappant de droits énormes »[187]. Le tarif de Trianon « publie le tarif de douanes le plus élevé que le monde ait jamais connu »[188] : la taxe sur le café passe alors de 150 francs le quintal à 400, celle sur le cacao de 200 à 1 000. Du fait de sa position de carrefour et de porte d'entrée vers l'Allemagne, le Bade est surveillé avec attention par la France. La contrebande s'y développe activement dès la publication du traité au mois d'août. Aussi Champagny demande-t-il à Bignon le 10 septembre d'obtenir des renseignements, le plus discrètement possible, sur « les quantités de marchandises anglaises et coloniales existantes dans le grand-duché »[189]. Le diplomate exécute sa mission dans le mois qui suit et envoie ses résultats à Paris le 12 octobre suivant[190]. Dans le même temps, il appelle l'attention du ministère badois sur l'existence d'une forte contrebande sur les frontières de la Suisse, devançant les ordres de son supérieur[191]. Inquiet de ces mouvements, Champagny lui suggère, le 20 octobre, d'envoyer son secrétaire, Lièvre, en tournée d'inspection le long de cette frontière[192]. Le rapport du secrétaire informe les Français que les denrées telles que le coton, la cannelle, le sucre et le café, ne se trouvent pas dans de grands magasins mais seulement dans des maisons particulières et en quantités modiques[193]. Quelques jours plus tard, Bignon tempère ces nouvelles rassurantes : le ministre des Finances est incapable de lui transmettre des données relatives aux contrebandiers

186 Roger Dufraisse, « Blocus continental », *Dictionnaire Napoléon…*

187 *Ibid.*

188 Fernand L'Huillier, *Étude sur le blocus continental, la mise en vigueur des décrets de Trianon et de Fontainebleau dans le grand-duché de Bade*, Paris, PUF, 1951, p. 10.

189 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 278, lettre de Bignon à Champagny, le 12 octobre 1810.

190 *Ibid*. : « D'après ce que j'ai recueilli, il peut exister pour le moment dans le grand-duché en sucre et café de 20 à 25 000 quintaux, lesquels se trouvent notamment dans les lieux suivants, sans qu'on puisse déterminer la quantité respective qui est dans chacun d'eux (…) ».

191 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 312, lettre de Bignon à Champagny, le 25 octobre 1810 : « Vos lettres des 18 et 20 de ce mois (…) me chargent d'appeler principalement de ce côté toute la rigueur de la surveillance du ministre grand-ducal. J'ai devancé à cet égard les ordres de Votre Excellence ».

192 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 329, lettre de Bignon à Champagny, le 30 octobre 1810.

193 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 337, lettre de Bignon à Champagny, le 1er novembre 1810.

arrêtés[194]. L'absence de coopération douanière se comprend aisément vu les conditions drastiques imposées par la France, par l'intermédiaire de son envoyé.

Bignon accuse réception du tarif du 5 août le 30 septembre suivant. Il invite immédiatement le « gouvernement badois à adopter ce même tarif pour celles des denrées qui se consomment dans les états de Bade »[195]. Si l'édit est vite transposé dans la législation badoise, les réclamations s'élèvent rapidement, relayées par Bignon. Le diplomate souligne d'abord que « l'introduction du nouveau tarif (…) ne [donnera] pas tout le produit qu'il semblerait devoir donner »[196] car le roi de Wurtemberg[197] se refuse à l'appliquer dans ses territoires, augmentant les risques de contrebande sur les frontières[198]. Le refus initial de Frédéric-Guillaume s'explique non seulement par son opposition à la politique douanière de la France mais également par la sourde lutte qui l'oppose au Bade. Depuis plusieurs mois, les deux États se disputent le comté de Nellemburg, promis au Bade par la France mais appartenant au royaume de Wurtemberg[199]. Après quelques escarmouches armées sans conséquences graves[200], le conflit se cristallise sur les droits de transit et de péages qui en relèvent, le roi de Wurtemberg voulant les conserver à son profit. Dans cette querelle qui couvre le printemps[201] et l'été 1810[202], Bignon prend clairement parti[203] pour son pays de poste. Il promeut la cause du grand-duc en insistant « sur la part d'action [du Bade] dans les

194 Ce désir de connaître en détail les affaires de contrebande est à lier au décret de Fontainebleau du 10 octobre 1810 qui a mis sur pied des juridictions d'exception spécialisées uniquement dans les faits de contrebande.

195 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 253, lettre de Bignon à Champagny, le 30 septembre 1810.

196 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 272, lettre de Bignon à Champagny, le 10 octobre 1810.

197 Frédéric-Guillaume I[er] de Wurtemberg (1754-1816) : il devient duc en 1797 puis est nommé électeur par François II en 1803. Son électorat est érigé en royaume en 1805 grâce à l'alliance passée avec Napoléon. Il marie sa fille Catherine à Jérôme, frère de Napoléon, en 1807.

198 *Ibid.* : « On assure ici que le roi de Wurtemberg a formellement rejeté l'invitation qui lui a été faite d'adopter le même système dans ses États. Dans cette supposition, il est à prévoir que les marchandises de Francfort se répandent de là en contre bande dans ceux du grand-duché ».

199 Roger Dufraisse, « Bade », *Dictionnaire Napoléon…* : « À l'issue de la campagne de 1809, la France rétrocède, au traité du 7 septembre 1810, une partie des territoires qu'elle avait reçue de l'Autriche en 1809 au Bade. Il récupère également quelques terres du Wurtemberg (comté de Nellemburg) plus tard».

200 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 264, lettre de Bignon à Champagny, le 1[er] décembre 1809 : « Il ne manquait qu'une nouvelle guerre, et en voilà une qui éclate entre le duché et le Wurtemberg. (…) Le ministre de Bade à Paris aura fait part de ces débats à Votre Excellence. On doit même avoir invoqué l'intervention de Sa Majesté pour terminer ces grandes querelles ».

201 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 86, lettre de Bignon à Champagny, le 25 mai 1810 : « J'ai eu l'honneur de représenter plus d'une fois à Votre Excellence combien le gouvernement grand-ducal met et doit mettre de prix à obtenir le comté de Nellenbourg, possédé aujourd'hui par le roi de Wurtemberg ».

202 CDAN, Karlsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 6 août 1810.

203 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 185, lettre de Bignon à Champagny, le 8 août 1810 : « Votre Excellence croira que je me fais l'avocat de cette cour mais si j'agis ouvertement, et avec franchise, c'est parce que ses demandes me semblent tout à fait légitimes ».

dernières guerres qui continue encore ses services »[204]. Le traité officialisant la cession du comté au Bade est signé par les deux pays au début du mois d'octobre : le Bade y obtient « des conditions beaucoup plus favorables qu'on ne l'avait d'abord espéré »[205], sans que l'on sache si l'intervention de Bignon a déterminé Paris en faveur du grand-duc[206]. L'hostilité de Frédéric-Guillaume envers le Bade imprègne donc les relations entre les deux États lorsqu'arrivent les décrets douaniers. Pour autant, le roi de Wurtemberg n'est pas en mesure de résister aux injonctions françaises. Dès le 14 octobre suivant, apprenant son alignement sur les positions badoises, Bignon rapporte que « les grandes frayeurs qu'avaient montrées M. de Reitzenstein de voir s'ouvrir de ce côté-là une contrebande ruineuse pour les commerçants du grand-duché disparaissent »[207]. Une seconde objection est ensuite soulevée par le ministre Reitzenstein ; « l'existence de prix plus bas à Strasbourg »[208] qui condamne le commerce badois. Rendue effective le 16 octobre, l'interdiction du transit de denrées et marchandises coloniales[209] à travers le grand-duché porte un second coup aux affaires des marchands badois. Quelques jours plus tard, Bignon décrit à Champagny « les députations de marchands [qui viennent] réclamer contre la rigueur de ces dernières mesures qui, jusqu'à présent, n'ont été prises encore que dans ce pays »[210]. De fait, le gouvernement badois met à exécution immédiate le décret de Fontainebleau du 10 octobre 1810. Or, celui-ci prévoit la confiscation et la destruction par le feu « de tous les produits fabriqués anglais saisis, même ceux se trouvant dans les magasins de douane »[211]. Si le gouvernement badois hésite encore sur la destruction, il ne balance pas à confisquer d'une part les produits anglais se trouvant sur son sol et d'autre part les produits en transit dans le grand-duché[212]. Le ministre français relate les nombreuses confiscations qui se déroulent à la fin du mois d'octobre[213]. Ces dernières suscitent une incompréhension d'autant plus justifiée que les cotons à destination de la France,

204 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 188, lettre de Bignon à Champagny, le 11 août 1810.
205 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 267, lettre de Bignon à Champagny, le 7 octobre 1809.
206 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 174, lettre de Bignon à Champagny, le 4 août 1810 : «Il paraît que la connaissance des dispositions favorables de Sa Majesté pour le grand-duché de Bade a déterminé enfin à un peu de souplesse l'opiniâtre ambition du roi de Wurtemberg ».
207 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 282, lettre de Bignon à Champagny, le 15 octobre 1810.
208 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 274, lettre de Bignon à Champagny, le 11 octobre 1810.
209 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 290, lettre de Bignon à Champagny, le 16 octobre 1810.
210 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 303, lettre de Bignon à Champagny, le 21 octobre 1810.
211 Roger Dufraisse, « Blocus continental »…
212 Ferdinand L'Huillier, *Étude sur le blocus continental…,* p. 38.
213 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 329, lettre de Bignon à Champagny, le 30 octobre 1810.

en transit par le Bade, sont exemptés des nouveaux tarifs[214], comme Bignon le fait savoir à Edelsheim le 8 novembre[215]. La même exemption doit s'appliquer lorsque « des denrées coloniales viennent d'Ile-de-France et de Batavie »[216]. En cinq semaines, le diplomate français a ainsi fait accepter au grand-duché « le tarif de Trianon, la suppression du transit et la confiscation des produits anglais »[217]. Toutefois, dans cette affaire, il a davantage eu un rôle de médiateur que d'intervenant direct. Il incarne la tutelle française, omniprésente dans les affaires militaires, économiques, commerciales et politiques.

La surveillance politique de la France dans le grand-duché

L'appartenance du Bade à la Confédération du Rhin ainsi que sa frontière commune avec la France expliquent le contrôle qu'exerce sa puissante voisine sur lui. La surveillance française est visible, au quotidien, à travers l'action de son représentant diplomatique. En effet, Bignon engage deux types de manœuvres propres à illustrer l'importance de l'Empire dans la vie badoise ; d'une part, la censure de la presse du Bade et de l'autre l'élaboration d'une tutelle française sur les réformes politiques des années 1809 et 1810.

La censure de la presse : exemple d'une surveillance réussie

La presse badoise comprend plusieurs journaux[218], placés sous la surveillance du ministre français. Son prédécesseur Rivals ayant agi dans ce sens[219], Bignon continue à lire avec attention tous les articles qui paraissent dans le grand-duché. S'il en juge un peu conforme aux attentes de la France, il n'hésite pas d'abord à s'en plaindre auprès d'Edelsheim[220] puis à en faire part à son supérieur qui statue alors sur le sort du journal incriminé. Le 22 mars 1809, il remarque ainsi « dans *La Gazette allemande de Manheim* un de ces articles où percent un mauvais esprit et des intentions ennemies. Cet article a le but de

214 CDAN, Karlsruhe, carton 2, lettre de Champagny à Bignon, le 2 novembre 1810.
215 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 357, lettre de Bignon à Champagny, le 8 novembre 1810.
216 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 220, lettre de Champagny à Bignon, le 10 novembre 1810.
217 Ferdinand L'Huillier, *Étude sur le blocus continental…*, p. 40
218 CDAN, Karlsruhe, carton 6, note de Bignon, août 1810. Il y énumère les sept gazettes suivantes : *La Correspondance rhénan*e, imprimée à Manheim, *La Gazette de Fribourg, La Gazette de Lahr, La Gazette allemande de Manheim, Les Feuilles de police, La Feuille hebdomadaire de Pforzheim et La Feuille officielle du gouvernement*.
219 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 91, lettre de Bignon à Champagny, le 22 mars 1809 : « Malgré les avis déjà donnés aux gazetiers dans ce pays-ci (…) ».
220 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 97, lettre de Champagny à Bignon, le 25 mars 1809 : « Je ne puis qu'approuver les plaintes que vous avez portées à M. d'Eldesheim sur l'interdiction de l'article daté de Vienne ».

présenter les événements d'Espagne comme loin d'être apaisés »[221]. Champagny s'en émeut fortement et ordonne la suppression de cette feuille ainsi que des deux autres imprimées à Manheim – *La Gazette française* et *La Gazette de la Confédération du Rhin* – arguant de leur inutilité et de leur mauvais esprit[222]. Si Edelsheim s'empresse d'admonester l'auteur de l'article concerné ainsi que le censeur badois[223], en revanche il est beaucoup plus lent à exécuter les ordres de suppression des gazettes[224]. Bignon s'en plaint hautement à Champagny un mois après : « Fatigué des propos évasifs, renouvelés plusieurs fois, j'ai adressé le 19 au ministre une nouvelle note à laquelle on a enfin répondu, mais d'une manière assez peu satisfaisante. (…) Après vingt jours d'attente, voilà le point où j'en suis »[225]. Le ministre badois finit par se plier aux injonctions françaises dans les jours suivants. Toutefois l'attention de Bignon se fixe avec insistance sur ce point, d'autant plus que le ministre français de la police générale, Savary[226], lui demande au cours du mois d'août 1810 de « [l]'abonner à la Gazette de la Cour près de laquelle [il est] placé, et en général à toutes les gazettes politiques, écrites en langue allemande, qui s'impriment dans l'étendue des États du grand-duché de Bade »[227]. L'absence de coopération du gouvernement badois et la relative abondance des gazettes, au nombre de sept, compliquant la tâche des Français[228], Napoléon décide d'inciter le grand-duc à toutes les supprimer à l'exception de *La Gazette de Carlsruhe* « dont le gouvernement badois pourra

221 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 91, lettre de Bignon à Champagny, le 22 mars 1809.

222 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 97, lettre de Champagny à Bignon, le 25 mars 1809 : « Vous demanderez que ce journal soit et demeure supprimé ainsi que les deux autres ; et vous veillerez à ce qu'il ne reparaisse pas sous un titre nouveau ».

223 CDAN, Karlsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 21 mars 1809 : « Ma surprise égale bien celle de Votre Excellence par rapport à l'article d'Espagne qui doit se trouver dans *La Gazette allemande de Manheim* d'aujourd'hui sous la rubrique de Vienne. Cette feuille ne m'est point encore parvenue, mais il me suffit de votre observation, Monsieur, pour vous assurer préalablement que l'animadversion bien méritée à cet égard sera expédiée très sévèrement dès ce soir au rédacteur et au censeur ».

224 CDAN, Karlsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 22 avril 1809 : « Le grand-duc est vivement affecté de l'anathème dont Son Excellence (…) frappe à la fois les trois principales et presque seules gazettes qu'on publie dans ce pays. (…) Il se persuade que les considérations qui ont été développées dans les derniers offices, si elles étaient soumises à Sa Majesté l'Empereur ne manqueraient pas d'obtenir le suffrage du monarque ».

225 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 141, lettre de Bignon à Champagny, le 25 avril 1809.

226 Anne-Jean-Marie Savary (1774-1833) : fils d'un major roturier, il entre dans l'armée en 1790. Remarqué par Bonaparte à Marengo (1800), il devient son aide de camp et son homme de confiance pour les opérations policières. Il participe ainsi à la découverte du complot de Cadoudal puis à l'enlèvement du duc d'Enghien. Il est titré duc de Rovigo en 1808 et devient ministre de la police en 1810, en remplacement de Fouché.

227 CDAN, carton 6, lettre de Savary à Bignon, le 11 août 1810.

228 CDAN, vol. 2, fol. 201, lettre de Champagny à Bignon, le 17 septembre 1810 : « Je suis forcé d'y revenir aujourd'hui [sur les journaux publiés dans Bade] à l'occasion d'un des derniers numéros de *La Gazette de Fribourg*. Je sens que votre surveillance doit être souvent inefficace si elle est n'est pas secondée par celle du gouvernement badois surtout lorsque les journaux sont multipliés au-delà de toute proportion avec l'étendue du pays ».

plus facilement diriger la rédaction et prévenir les écarts »[229]. Bignon transmet cette invitation, le 4 octobre, à Edehlsheim qui la notifie à son tour au grand-duc héréditaire Charles[230]. Le prince s'incline sans protestation devant la volonté impériale[231], rendue effective à la fin du mois d'octobre[232]. L'action de Bignon se révèle déterminante pour le sort des journaux badois ; en rapportant à Paris l'hostilité de la presse à l'égard de la France et la tolérance du ministère badois envers eux, il est à l'origine de la décision du 17 septembre 1810[233]. Son rôle est tout aussi important dans la mise en place de la réforme de Reitzenstein entre 1809 et 1810.

Bignon, un interlocuteur incontournable dans les réformes badoises

À partir de 1808, la tutelle française accélère l'application des réformes politiques du grand-duché. Dès 1803, le ministre Brauer[234] publie « treize édits d'organisation et de constitution pour moderniser l'administration tout en respectant les traditions badoises »[235]. Reitzenstein s'inspire de cet héritage et promeut une profonde réforme administrative, sur le modèle de la France. Il ébauche ses premiers projets pendant l'été 1809, lorsque Bignon se trouve à Vienne. Vu les conséquences d'un tel dessein, le diplomate suit l'affaire avec attention malgré son éloignement[236]. Il transmet les premières inquiétudes des habitants[237], relatives à « l'abolition des anciennes circonscriptions provinciales (…) et à la division du pays en cercles »[238]. Dès son retour à Karlsruhe, à la satisfaction de Champagny[239], il se saisit immédiatement du dossier et de ses multiples facettes. De fait, les innovations attendues sont

229 CDAN, vol. 2, fol. 205, lettre de Champagny à Bignon, le 29 septembre 1810.

230 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 266, lettre de Bignon à Champagny, le 4 octobre 1810.

231 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 269, lettre de Bignon à Champagny, le 8 octobre 1810 : « Le prince sent très bien qu'une seule gazette est suffisante pour ce pays-ci. Il a été fâché que, déjà, en plusieurs circonstances quelques unes de ces feuilles aient indisposé Sa Majesté l'Empereur et Roi ».

232 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 302, lettre de Bignon à Champagny, le 20 octobre 1810.

233 Cette décision devance celle du mois d'octobre 1811 en France. Se fondant sur les avis de Savary, Napoléon réduit à quatre le nombre de journaux autorisés à Paris (*Le Moniteur, La Gazette de France, Le Journal de Paris* et *Le Journal de l'Empire*) et à un dans les départements, Jean Tulard « Censure », *Dictionnaire de Napoléon…,* t. I, p. 412.

234 Johann-Nicolaus Brauer (1754-1813) : après des études de droit, il entre au service du grand-duc en 1774. Il est l'auteur des nombreuses réformes administratives du Bade de 1803 à 1809, dont la publication du *Landrecht*. Son influence décline pendant le ministère de Reitzenstein, ce qui explique son absence dans la correspondance de Bignon.

235 Roger Dufraisse, « Bade », …

236 Voir chapitre 4, Les activités de Bignon à Vienne, La poursuite de ses fonctions diplomatiques badoises.

237 CDAN, Karlsruhe, vol. 25, fol. 93, lettre de Bignon à Champagny, le 22 septembre 1809.

238 Roger Dufraisse « Bade », …

239 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 147, lettre de Champagny à Bignon, le 16 décembre 1809 : « Sa Majesté a vu avec plaisir que, dès le premier moment de votre arrivée à Carlsruhe, votre attention s'est portée sur la nouvelle organisation administrative du grand-duché de Bade et que vous êtes entré à ce sujet dans des détails très étendus ».

nombreuses et touchent tout autant l'organisation ministérielle[240] ou les organisations territoriale et institutionnelle que la place des catholiques dans les emplois publics[241]. Durant le processus d'élaboration de la réforme, Bignon revendique et obtient une place très importante, conformément au souhait de Paris[242]. Pour autant, ses agissements ont deux origines distinctes. Dans un cas, il veut faire appliquer strictement les ordres de l'Empereur tandis que dans l'autre il agit de sa propre initiative. Ainsi, il relaie les souhaits impériaux[243], exprimés par Champagny le 16 décembre[244], quand il convie Reitzenstein à réévaluer la place des catholiques au sein du gouvernement et de l'administration publique. Mais des discussions assez franches entre les deux hommes[245] bloquent la situation, chacun restant sur ses positions. Au début du mois de janvier, Bignon reconnaît son impuissance :

> Vous m'avez ordonné, Monseigneur, de vous rendre compte des résultats de ces démarches. Votre Excellence voit qu'ils sont nuls, complètement nuls. M. de Reitzenstein paraît décidé à suivre sa marche, à moins qu'une force majeure ne l'arrête. Il suppose que Sa Majesté ne voudra pas intervenir d'une manière directe dans l'administration intérieure du grand-duché, et que, quoique mécontent de lui, on le laissera exécuter ses plans. Dans cette confiance, il se croit tout permis. Il ne peut y avoir de moyen terme avec cet homme, il faut qu'il quitte le ministère ou bien les représentations que l'intérêt de ce pays peut dicter à Sa Majesté l'Empereur et Roi ne seront d'aucun effet[246].

Si Bignon respecte scrupuleusement les ordres de Napoléon qui continue de prôner, de plus en plus fermement[247], l'intégration des catholiques dans l'administration, la lettre du 4

240 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 264, lettre de Bignon à Champagny, le 1er décembre 1809 : « Le premier pas vers ces innovations devait être un renouvellement du ministère ».

241 Le problème de religion se double d'un problème d'intégration territoriale : les catholiques vivent dans le Palatinat, terre nouvellement intégrée au margraviat de Bade, très majoritairement protestant.

242 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 152, lettre de Champagny à Bignon, le 18 janvier 1809 : « Je ne saurais trop vous recommander de prendre dans les affaires l'influence qui doit naturellement appartenir au ministre de France (…) ».

243 Lettre de Napoléon Ier à Champagny, le 13 décembre 1809, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XX, p. 60, n°16046 : « Monsieur le duc de Cadore, écrivez au sieur Bignon que je désire qu'il protège les Palatins, et qu'il fasse connaître au gouvernement du grand-duc de Bade que je vois avec peine que les 6 ou 700 000 catholiques qui sont dans le pays ne sont pas aussi bien traités qu'ils doivent l'être, et que les Palatins sont exclus de toutes les places ».

244 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 147, lettre de Champagny à Bignon, le 16 décembre 1809 : « Sa Majesté vous charge de servir et d'appuyer dans toutes les occasions les intérêts des catholiques du Palatin. Vous voudrez bien m'informer de l'effet que produiront vos démarches ».

245 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 315, lettre de Bignon à Champagny, le 29 décembre 1809 : « Après ce premier choc qui toutefois était indispensable entre un homme de cette trempe et moi, nous nous sommes livrés à des discussions plus froides sur l'utilité de ses plans en partant toujours de deux points opposés (…) ».

246 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 331, lettre de Bignon à Champagny, le 4 janvier 1810.

247 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 159, lettre de Champagny à Bignon, le 13 février 1810 : « Vous devez faire

janvier dépeint également ses manœuvres personnelles. De fait, l'animosité entre Reitzenstein et lui y transparaît sans fard puisqu'il invite Champagny à intervenir directement pour lui faire perdre son poste de ministre principal[248]. Il conseille de le remplacer par Seckendorff[249], considéré comme un homme favorable à la France et disposé à suivre les ordres de Napoléon, sans outrepasser son rôle. Ce trait de caractère constitue, en fait, le principal reproche qu'il adresse à Reitzenstein. À ses yeux, ce ministre « est (…) grand-duc de Bade [et] sa conduite semble se régler sur un seul principe, tout ou rien »[250]. Les relations entre les deux hommes deviennent de plus en plus exécrables[251], sans pourtant qu'aucun ordre positif de Napoléon n'ait poussé Bignon dans cette voie. Ce durcissement du ministre français semble s'expliquer par un dessein qu'il développe dans une courte note[252], l'union du Bade à la France. Reprise par Roger Dufraisse[253], cette hypothèse ne paraît qu'à moitié plausible. La note présente seulement les quatre critères, supposés par Bignon, « pour être réputé homme de mérite et avoir droit à la confiance dans le Bade ; être affilié au parti dominant, être de l'ancien margraviat de Bade, exclusion absolue pour le Palatinat et les autres, être protestant et être au moins tant soit peu anti-français »[254]. À l'exception de ce document, rien dans la correspondance diplomatique, ni plus tard dans les œuvres historiques[255] de Bignon n'étayent ce projet. En outre, ni Champagny ni Napoléon n'auraient toléré un comportement aussi outrancier, à cette époque, dans un pays appartenant à la Confédération[256] et lié à la France par

connaître au grand-duc que, ce qui dans la note [jointe à la lettre] est présenté comme un désir de Sa Majesté est son intention très positive et que cette intention doit être suivie ».

248 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 414, lettre de Bignon à Champagny, le 30 janvier 1810 : «Le renvoi de ce ministre me paraît importer et à l'honneur de l'intervention de Sa Majesté l'Empereur et à l'intérêt des rapports des deux pays ».

249 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 331, lettre de Bignon à Champagny, le 4 janvier 1810 : « Entre tous les hommes qui pourraient convenir pour être placés à la tête du gouvernement grand ducal, le plus estimé, le mieux vu serait M. le baron de Seckendorff ».

250 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 360, lettre de Bignon à Champagny, le 12 janvier 1810.

251 *Ibid.* : « Votre Excellence doit juger que l'attitude d'un ministre de France doit être tout fait nulle avec un homme de ce caractère. La chose est trop délicate pour que je me permette d'agir autrement ».

252 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 286, le 9 décembre 18009, « Aperçu politico-moral des principes des gouverneurs actuels du grand-duché de Bade ».

253 Roger Dufraisse, « Bade », … : « Brauer et Reitzenstein agissent au milieu des cabales de la cour de Karlsruhe, souvent attisées par Bignon, partisan ouvert de l'annexion du Bade à l'Empire français ».

254 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 286, le 9 décembre 18009, « Aperçu politico-moral des principes des gouverneurs actuels du grand-duché de Bade ».

255 Ce dernier point est logique : dans l'*Histoire de France*, Bignon cherche à donner de lui-même l'image d'un honnête homme, diplomate modéré, conduit seulement par la raison et non une farouche passion nationaliste.

256 Les annexions d'Oldenbourg et des villes hanséatiques s'explicitent surtout par le souhait de Napoléon de mieux faire appliquer le Blocus continental. Or, le Bade exécute avec attention les ordres de Napoléon à cet égard, voir « Le contrôle des finances et de l'économie ».

un mariage. Coïncidant avec son retour d'Autriche, le raidissement de l'ancien administrateur peut s'expliquer par une accoutumance aux procédés autoritaires ainsi que par la superposition de son antipathie personnelle envers Reitzenstein aux ordres de fermeté reçus de Champagny. L'hostilité entre les deux hommes explicite la multiplicité des griefs que le Français impute au Badois. De fait, rien dans les réformes ne trouve grâce à ses yeux et il propose, à plusieurs reprises, de les ajourner[257]. La perte d'un grand nombre de lettres de Champagny empêche de connaître les réactions du ministre devant les actions de son agent. Toutefois, comme Bignon réussit à obtenir aux catholiques une égalité de traitement et à faire modifier quelques autres points, Champagny n'a pu beaucoup le blâmer. De fait, face au refus de Reitzenstein de tempérer son projet, le diplomate se tourne vers le prince Charles. Muni d'une note personnelle de Napoléon[258], il le convainc en deux rencontres, le 27 janvier[259] puis le 22 février[260]. Le grand-duc héréditaire donne alors l'ordre à Reitzenstein d'obtempérer au souhait impérial[261]. Le ministre ouvre les fonctions publiques aux catholiques et conserve les institutions existant à Manheim et à Fribourg qui devaient disparaître du fait de la centralisation des institutions[262]. La victoire de Bignon est complète lorsque Reitzenstein est écarté du gouvernement après un remaniement survenu en avril[263]. Les nombreuses plaintes du diplomate français ainsi que la tutelle écrasante de Napoléon sur son gendre par alliance décident le prince Charles à écarter le ministre, qui quitte réellement la place au mois de juin 1810.

L'influence de Bignon se révèle majeure lors de cette affaire qui illustre son fort caractère. En s'y engageant personnellement et ouvertement, le diplomate sait qu'il risque des

257 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 329, lettre de Bignon à Champagny, le 3 janvier 1810 : « Dans l'état où les choses se trouvent, l'ajournement de la mise en activité de l'organisation de M. de Reitzenstein jusqu'à une révision ultérieure me paraîtrait un grand bienfait pour ce pays ».

258 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 159, lettre de Champagny à Bignon, le 13 février 1810 : « Sa Majesté a ressenti une grande peine en apprenant qu'il s'est introduit récemment dans le gouvernement du Bade un système qui tend à exclure de toute participation aux emplois et fonctions publiques les catholiques et les habitants des provinces réunies ces derniers temps au grand-duché ».

259 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 410, lettre de Bignon à Champagny, le 27 janvier 1810.

260 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 462, lettre de Bignon à Champagny, le 22 février 1810 : « D'après le langage du grand-duc héréditaire il est évident qu'il abandonne tout à fait à M. de Reitzenstein seul le soin de satisfaire à la note de Votre Excellence ».

261 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 471, lettre de Bignon à Champagny, le 27 février 1810 : « Il m'a fait part hier des déterminations qu'il a prises pour prouver sa déférence aux conseils de Sa Majesté. En s'occupant d'établir une égalité parfaite entre les protestants et les catholiques (…) ».

262 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 547, lettre de Bignon à Champagny, le 31 mars 1810.

263 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 31, lettre de Bignon à Champagny, le 9 avril 1810.

reproches de Napoléon qui apprécie peu les initiatives de ses ministres. Mais grâce au succès de ses efforts, et en dépit de son hostilité palpable envers Reitzenstein, Bignon gagne l'estime de Napoléon qui, à l'issue de la crise, lui exprime toute sa satisfaction[264]. L'intense activité que le ministre déploie également dans les affaires franco-badoises ne peut que conforter le jugement de l'Empereur.

Entre Bade et France : des relations quotidiennes sous l'égide du ministre français

Le voisinage géographique du grand-duché de Bade et de la France explique l'abondance des communications entre Bignon et Edelsheim, relatives à des particuliers ou à des affaires quotidiennes. Les fonds conservés à Nantes permettent d'appréhender la réalité de cette collaboration ainsi que les rapports journaliers entre Bignon et les différentes autorités françaises à propos d'affaires badoises.

Une coopération mitigée entre Bignon et Edelsheim

Visible dans la correspondance du ministre badois[265], l'association des deux hommes se développe tout au long du mandat de Bignon. Les lettres d'Edelsheim montrent que le ministre des Affaires étrangères s'adresse au Français autant pour accuser réception de ses ordres parisiens et veiller à leur exécution que pour demander son intervention et son appui dans des affaires franco-badoises. Celles-ci se développent majoritairement dans les domaines territoriaux, judiciaires et militaires. Dans ce dernier, le Bade adopte davantage une posture de subordination puisqu'il se prête, presque sans aucune exception, aux demandes françaises relatives à la constitution de nouveaux corps, au remplacement des soldats morts sur le front et à l'organisation des passages des troupes françaises[266]. Au contraire, les démarches judiciaires des Français et des Badois s'épaulent mutuellement. Ainsi, en février 1809, Bignon

264 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 188, lettre de Champagny à Bignon, le 23 juillet 1810 : « Je ne puis que vous inviter à donner toujours la même activité à votre correspondance dont Sa Majesté Impériale m'a paru constamment satisfaite ».

265 Seules les réponses du baron d'Edelsheim ont été conservées à Nantes, aucune lettre de Bignon au ministre n'a été trouvée. La correspondance d'Edelsheim contient 197 lettres, irrégulièrement réparties entre le 14 janvier 1809 et le 6 août 1810. Si le Badois envoie parfois plusieurs lettres quotidiennes (le 21 mars 1809, il en rédige 3), il existe des vides d'une semaine (du 3 au 10 mai 1809 par exemples), explicables par l'absence de conservation. En outre, la correspondance est interrompue entre le 5 juin 1809 et le 7 novembre 1809, durant l'absence de Bignon à Vienne.

266 Voir au-dessus, « Les incessantes exigences militaires ».

sollicite le ministre pour saisir « Samuel Hueber, criminel français fugitif »[267], réfugié dans les états du grand-duc. Edelsheim assure immédiatement le diplomate de son concours et l'invite à lui envoyer un signalement précis « pour prendre les mesures les plus convenables à la découverte de ce criminel »[268]. Deux mois plus tard, Edelsheim fait part au ministre français des résultats d'une enquête que celui-ci lui a confiée sur un certain Fesques de Paris. Malgré des premières conclusions stériles, Edelsheim l'assure « que les perquisitions seront continuées de la part de la Police »[269]. De son côté, Bignon accède également aux requêtes de son collègue, quoiqu'avec une plus grande lenteur. Averti par le Badois de l'ambiguïté d'un jugement à propos d'un ressortissant badois soupçonné de faux-monnayage, il alerte les autorités françaises compétentes pour obtenir un second procès[270]. De même, il s'implique à plusieurs reprises pour hâter le déroulement d'un procès où la collaboration nécessaire du procureur de Strasbourg fait défaut. Averti par Edelsheim en avril 1809[271], il ne paraît pas s'y être mêlé avant plusieurs relances du ministre en novembre 1809[272], puis en janvier[273] et en mars 1810[274]. Son intervention se révèle décisive puisque dès le mois d'avril, le procureur se manifeste auprès de la cour de Fribourg, à la satisfaction d'Edelsheim[275]. D'une manière identique, les deux ministres marchent de pair dans la distribution des significations judiciaires. Ces notifications officielles d'assignation à comparaître en justice ou de décision de justice émanent systématiquement de la France. Une fois que Bignon les a reçues, il les transmet à Edelsheim qui s'assure de leur réception auprès des individus concernés et le fait

267 CDAN, Karlsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 20 février 1809.

268 *Ibid.*

269 CDAN, Karlsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 17 avril 1809.

270 CDAN, Karlsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 29 mai 1809 : « (…) il a été une victime de la distribution de cette fausse monnaie et non un fabricant ».

271 CDAN, Karlsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 10 avril 1809 : « La poursuite d'un procès (…) exige encore des renseignements à donner par Monsieur le procureur général à Strasbourg ».

272 CDAN, Karlsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 22 novembre 1809 : « Ce n'est pas sans quelque surprise que j'apprends de la Cour de justice de Fribourg que les renseignements désirés depuis huit mois par ladite Cour, et qui sont absolument nécessaires pour la poursuite du procès criminel, instruit à la réquisition du magistrat de sûreté de Schlettstat contre Jean Schwerer n'ont pas encore été donnés par M. le procureur général de Strasbourg ».

273 CDAN, Karlsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 17 janvier 1810.

274 CDAN, Karlsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 21 mars 1810 : « C'est avec bien des regrets que je me vois obligé de réitérer à Votre Excellence une demande que j'ai eu l'honneur de lui adresser plusieurs fois instamment ».

275 CDAN, Karlsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 14 avril 1810 : « Agréez mes remerciements pour la manière obligeante dont Votre Excellence a bien voulu s'intéresser à la poursuite du procès entamé contre le nommé Jean Schwerer ».

ensuite savoir à Bignon[276]. En effet, le Code Napoléon ayant été reçu dans le grand-duché de Bade, la justice badoise reconnaît l'autorité judiciaire de la France dans son ressort. Durant la période qui précède et qui suit immédiatement cette mise en application, Edelsheim s'efforce, spontanément, d'aplanir les difficultés qui naissent de la superposition temporaire de deux droits[277].

Si la collaboration paraît réelle entre France et Bade dans la sphère juridique, la France tient une posture plus dominante dans les affaires territoriales. La meilleure illustration concerne la définition de la frontière franco-badoise. Le 6 mars 1809, Champagny informe son agent à Karlsruhe que :

> Le ministre de la Guerre[278] a donné des ordres pour procéder à la délimitation du territoire français autour du fort de Kehl, d'après le projet de fortification permanente qui a été adopté : mais cette opération ne pouvant se faire sans le concours de Son Altesse Royale le grand-duc, il serait nécessaire qu'elle voulût bien nommer un commissaire qui serait chargé de se concerter avec le directeur des fortifications de Strasbourg, pour la plantation des bornes et des poteaux de démarcation[279].

Il l'invite à accomplir cette démarche dans les plus brefs délais, ce que Bignon exécute la semaine suivante[280]. Mais Edelsheim attend une seconde notification officielle de la France pour entrer en contact avec les commissaires[281]. En mai, aucun élément nouveau ne lui étant parvenu, il demande des nouvelles de l'affaire à Bignon[282]. Le diplomate ne semble pas lui avoir répondu. En réalité, les Français ne comptent pas sur la nomination du commissaire

276 CDAN, Karlsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 3 janvier 1810 : « Cette signification n'a pas pu lui être remise, attendu que d'après le rapport du grand bailliage d'Offenbourg, cette personne ne se trouve pas à Urloffen ».

277 CDAN, Karlsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 10 mars 1809 : « Les considérations développées dans la note de Son Excellence du 28 février par rapport aux inconvénients qui résulteraient (...) de l'interruption actuelle de la transmission de ces significations (…) conseiller de laisser subsister encore pendant le court intervalle qui restera jusqu'à la mise en activité du Code Napoléon, dans les états du grand-duché, le mode antérieur ».

278 À cette date, il s'agit de Clarke, en poste de 1807 à 1814.

279 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 73, lettre de Champagny à Bignon, le 6 mars 1809.

280 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 9, fol. 76, lettre de Bignon à Champagny, le 13 mars 1809 : «Votre Excellence me prescrit qu'il soit nommé un commissaire à l'effet de régler, de concert avec le directeur des fortifications de Strasbourg, la plantation des bornes et poteaux de démarcation. J'ai transmis à M. d'Edelsheim cette demande ».

281 CDAN, Karlsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 16 mars 1809 : « On aurait la plus grande reconnaissance à Votre Excellence si Elle voulait avoir la complaisance de m'informer si et quand ledit Magistrat [du Rhin] entrera en activité de service à l'effet de pouvoir ensuite se concerter avec lui (...) sur le règlement de la démarcation des limites du Rhin ».

282 CDAN, Karlsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 27 mai 1809.

badois et opèrent seuls la fixation territoriale. Edelsheim n'en prend conscience que neuf mois plus tard, au début de l'année 1810. Il comprend trop tard que son silence a permis l'établissement de la frontière en faveur de la France. Impuissant, il ne peut que demander à Bignon « un rapport précis sur la démarcation de Kehl »[283]. Par son silence, l'agent français donne l'avantage à son pays, au détriment du Bade. De fait, les relations entre la France et lui s'avèrent très nombreuses, beaucoup plus abondantes que dans ses postes précédents où il ne correspondait qu'avec le ministre des Relations extérieures.

Bignon et les autorités françaises : des rapports assidus

Les interlocuteurs auxquels Bignon est confronté entre 1809 et 1810 se répartissent en trois types. Hiérarchiquement le plus important, le ministre de la Police générale vient en premier, suivi ensuite des différentes autorités françaises de l'intérieur, telles que les maires, les préfets, les commissaires ou les magistrats[284]. Enfin, Bignon est également en contact avec les diplomates français en poste dans les pays de la Confédération du Rhin.

Dans le domaine de la police générale, la surveillance des passeports est une des missions les plus importantes de Bignon, vu l'étanchéité des frontières entre le Bade et la France. À plusieurs reprises, Champagny l'incite à une extrême vigilance dans la délivrance des passeports[285], l'informant le plus rapidement possible des dernières mesures en ce domaine[286]. Il lui conseille notamment de garder un œil sur les populations les plus mobiles, comme les ouvriers[287]. La surveillance des frontières et le contrôle de l'émigration des habitants rhénans sont également des sujets capitaux aux yeux de Savary. Bignon et lui échangent ainsi une quarantaine de lettres relatives aux problèmes d'émission des passeports de 1809 à 1810[288]. De manière générale, Bignon vérifie systématiquement auprès du ministère de la Police générale les noms des étrangers sollicitant un passeport pour la France. Savary,

283 CDAN, Karlsruhe, carton 8, lettre d'Edelsheim à Bignon, le 2 janvier 1810.

284 CDAN, Karlsruhe, carton 6, lettre du procureur général de Sa Majesté à Mayence à Bignon, le 18 septembre 1809.

285 AMAE, Corr. Pol, Bade, vol. 9, fol. 159, lettre de Bignon à Champagny, le 17 mai 1809.

286 CDAN, Karlsruhe, vol. 2, fol. 181, lettre de Champagny à Bignon, le 15 juin 1810 : « Monsieur le baron, Sa Majesté Impériale m'a chargé de vous faire connaître les principes de gouvernement relatifs aux Français qui ont combattu contre la France depuis le 1er septembre 1804 . (…) Je n'ai pas besoin de vous dire que vous devez refuser tout passeport aux personnes ci dessus spécifiées ».

287 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 59, lettre de Bignon à Champagny, le 5 mai 1810 : « J'ai bien reçu la lettre (…) du 20 mars par laquelle Votre Excellence me fait connaître la trop grande facilité de circuler qu'ont les ouvriers de la rive droite du Rhin ».

288 CDAN, Karlsruhe, carton 6 et carton 9.

quant à lui, adresse au cours du mois de juillet 1810, une circulaire aux ministres français placés dans les pays frontaliers de la France. Leur rappelant que l'émigration massive a disparu grâce à son action, il déplore toutefois la persistance de quelques individus isolés qui appellent les habitants à l'émigration vers les pays baltes et russes[289]. Afin d'y remédier, il les invite à les découvrir puis à demander leur expulsion car ces « instigateurs en chefs ne se montrent point sur le territoire de l'Empire et (…) restent en permanence sur la rive droite du Rhin »[290]. Alerté par des mouvements de ce genre en Bade, le duc de Rovigo relance Bignon au début du mois d'août et le presse de lui rendre ses observations[291]. Dans une longue lettre, le diplomate réfute ces assertions et assure le ministre que ni les ministres badois ni lui-même n'ont trouvé de traces de ces recruteurs[292].

Outre le ministre de la police générale, Bignon tient une correspondance régulière avec plusieurs autorités françaises. Selon les cartons conservés à Nantes, plus de 250 lettres sont ainsi émises de part et d'autre du Rhin. Elles concernent à chaque fois des demandes particulières où Bignon est, soit sollicité pour une intervention en faveur d'un Français habitant dans le Bade, soit invité à faciliter les démarches des autorités françaises en Bade, soit remercié pour son intervention. Dans le premier cas, à titre d'exemple, il est contacté par le préfet du Bas-Rhin. Le fonctionnaire le prie de notifier au ministère grand-ducal l'annulation des poursuites lancées contre Jean-Matthias Donsbach, réputé réfractaire[293]. Dans le second cas, le directeur général des postes l'invite, en mars 1809, à seconder un inspecteur chargé d'établir un service d'estafette entre Paris et Munich[294]. Dans le troisième cas, le commandant de la gendarmerie impériale du Bas-Rhin le remercie en avril 1809 de son intervention auprès d'Edelsheim grâce à laquelle il a obtenu la gratification promise pour avoir arrêté des conscrits[295]. Les autorités françaises qui se manifestent sont majoritairement situées en Alsace et dans les départements frontaliers, tels le Mont-Tonnerre.

289 CDAN, Karlsruhe, carton 6, lettre de Savary à Bignon et à tous les agents français en poste dans les pays frontaliers, le 22 juillet 1810.

290 *Ibid.*

291 CDAN, Karlsruhe, carton 6, lettre de Savary à Bignon, le 11 août 1810 : « Des avis que je reçois à l'instant m'annoncent que les états de son Altesse le grand-duc de Bade sont pleins de gens et d'établissements tels que ceux désignés par ma lettre ».

292 CDAN, Karlsruhe, carton 6, brouillon de la lettre de Bignon à Savary, le 19 août 1810, voir Annexe n°13.

293 CDAN, Karlsruhe, carton 6, lettre du préfet du département du Bas-Rhin à Bignon, le 28 décembre 1809.

294 CDAN, Karlsruhe, carton 6, lettre du directeur général des postes à Bignon, le 8 mars 1809.

295 CDAN, Karlsruhe, carton 9, lettre du capitaine commandant la gendarmerie impériale du département du Bas-Rhin à Bignon, le 29 avril 1809.

Enfin, pour la première fois dans sa carrière, Bignon s'intègre réellement dans le réseau des agents diplomatiques français. De fait, contrairement à la Hesse-Cassel, le grand-duché de Bade occupe une place très importante dans le monde germanique. En outre, en tant que pays membre de la Confédération, et pays ayant participé aux discussions préliminaires entre 1805 et 1806, le grand-duché constitue une des premières puissances du *Rheinbund.* Ministre plénipotentiaire dans cet État, Bignon bénéficie directement de son prestige. Aussi reçoit-il des dépêches émanant de toute la Confédération. Elles concernent cependant des objets de moindre importance et portent essentiellement sur des recommandations personnelles, des demandes d'informations sur des ressortissants de leur pays de poste ainsi que des transmissions de significations juridiques[296]. Bignon écrit ainsi à Bacher, chargé d'affaires français près de la Confédération du Rhin, une dépêche modèle de toutes celles écrites de 1809 à 1810 :

> Monsieur, vous vous êtes adressé à la légation de Carlsruhe par une lettre du 3 novembre dernier pour avoir des renseignements sur un nommé Stadler arrêté à Bonn, lequel a déclaré avoir résidé assez longtemps près de Manheim. Le ministre de Son Altesse Royale le grand-duc de Bade vient de me communiquer un rapport qui lui a été fait sur cet individu par le bailli de Ladenbourg. Je m'empresse de vous remettre ci-joint cette pièce[297].

Pendant les dix-neuf mois passés à Karlsruhe, la correspondance passive et active de Bignon avec ses collègues français de la Confédération produit environ 80 lettres. Les rapports les plus réguliers sont ceux avec le grand-duché de Francfort, le royaume de Wurtemberg et le grand-duché de Hesse-Darmstadt. De fait, les dépêches à destination de ces trois états représentent réciproquement 41%, 13,7% et 11% de l'ensemble. Cette répartition et la part énorme du grand-duché de Francfort se comprennent facilement puisque c'est à Francfort que réside Dalberg, prince-primat de la Confédération et que la France y a son représentant près de la Confédération. Les frontières communes entre Bade, Hesse-Darmstadt et Wurtemberg motivent, pour leur part les taux de 13,7% et de 11%.

La position de carrefour du grand-duché de Bade explique la tenue par Bignon de correspondances autres que celle officielle avec son ministre Champagny. Comprenant 184 lettres numérotées émanant du diplomate, cette dernière est plus étoffée que les autres – sur

296 L'envoi de ces significations se faisant depuis la France, les erreurs de noms de villes et de pays sont nombreuses et expliquent que des significations destinées au Darmstadt arrivent dans le Bade

297 CDAN, Karlsruhe, carton 6, lettre de Bignon à Bacher, le 6 décembre 1809.

les 250 courriers échangés avec les autorités françaises, la part active de Bignon correspond à la moitié de l'ensemble. N'étant pas soumis à des événements ponctuels, sa répartition est également un peu plus régulière à partir de son retour d'Autriche, comme le prouvent les tableaux suivants :

Février (du 14)	Mars	Avril	Mai	Juin (jusqu'au 5)
9	21	7	7	0

Tableau 15. Répartition des dépêches envoyées par Bignon du 15 février 1809 au 5 juin 1809.

Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
14	13	12	13	8	9	5

Tableau 16. Répartition des dépêches envoyées par Bignon de décembre 1809 à juin 1810.

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
9	7	8	17	10	10	4

Tableau 17. Répartition des dépêches envoyées par Bignon de juillet 1810 à janvier 1811.

La baisse significative du nombre de dépêches pour les mois d'avril et de mai 1809 se comprend par les voyages de Bignon à Strasbourg pour présenter ses hommages à l'impératrice Joséphine ainsi qu'auprès de Napoléon lors de son passage dans le grand-duché. Les variations constatées entre l'été et l'automne 1810 illustrent d'une part l'absence d'affaires estivales et d'autre part l'effervescence qui saisit le grand-duché lors de l'annonce des décrets douaniers de Trianon et de Fontainebleau.

Conclusion : une diplomatie autoritaire

Représenter la France dans le grand-duché de Bade signifie pour Bignon des responsabilités bien plus importantes que celles exercées à Cassel. La tutelle du ministre français couvre la quasi-totalité des affaires badoises ; aucune décision n'est prise à Karlsruhe sans qu'il n'en soit informé. S'il n'intervient pas dans leur élaboration, son contrôle s'effectue *a posteriori,* avec l'accord de Paris. Aussi, à l'inverse de ses autres missions, Bignon ne s'appuie-

t-il pas sur un réseau d'informateurs informels, étant quotidiennement en contact avec le gouvernement badois. Marqué par son expérience d'administrateur à Vienne – qui interrompt pendant six mois sa mission diplomatique – le Français adopte une attitude plus autoritaire qu'il ne l'a fait en Hesse-Cassel. Néanmoins, il demeure attentif aux plaintes du grand-duché, posture remarquée par les ministres badois. Il plaide ainsi à plusieurs reprises pour une réduction des charges financières et militaires qui grèvent le budget badois[298]. Après la signature du traité entre le Bade et le Wurtemberg, le prince Charles lui fait présent d'une boîte avec un portrait du grand-duc[299], comme l'habitude diplomatique le veut. Mais, il lui propose, en outre, de le décorer du cordon de l'ordre badois de la fidélité, signe de la reconnaissance de ses mérites[300]. L'entente entre le diplomate français et la famille princière est manifeste. Plusieurs années après, dans son *Histoire de France*, Bignon continue à n'employer que des termes élogieux envers Charles et Stéphanie[301]. Pour autant, le Bade est le poste le moins évoqué dans l'œuvre de Bignon : il ne le mentionne qu'à travers la description des membres de la famille princière et de sa mutation en Pologne[302]. Les fonctions badoises apparaissent uniquement pour cautionner le choix polonais de Napoléon I^{er}. Il est vrai que la position tenue par Bignon à Karlsruhe ne correspond pas à l'image du diplomate modéré qu'il cherche à renvoyer lors de l'écriture de son *Histoire de France*. Mettre en avant le poste polonais relève, au contraire, d'une meilleure stratégie, vu le contexte international des années 1830. Le diplomate en est d'ailleurs conscient puisqu'il rédige à part de cette œuvre, des *Souvenirs d'un diplomate.* Ils portent exclusivement sur le poste polonais, la responsabilité diplomatique pour laquelle il est le plus connu après 1815 et où il a été mêlé aux événements précédant et suivant la campagne de Russie.

298 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 140, lettre de Bignon à Champagny, le 10 juillet 1810 : « Je vous envoie (…) un mémoire du baron d'Edelsheim ayant pour objet d'obtenir, de la bienveillance de Sa Majesté (…), une diminution des charges que cause en ce moment au grand-duché la présence d'une brigade de cavalerie légère ainsi que celle des parcs d'artillerie et de génie. Ces réclamations sont en effet très justifiées, Monseigneur, par le dénuement extrême des fonds où se trouvent les caisses ducales ».

299 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 11, fol. 2, lettre de Champagny à Bignon, le 2 janvier 1811.

300 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 391, lettre de Bignon à Champagny, le 24 novembre 1810.

301 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VIII, p. 37 : « Dans les dernières années de sa vie, le grand-duc, devenu prince régnant, a été dans le cas de rendre justice aux vertus et aux admirables qualités de la grande-duchesse, la princesse Stéphanie, aujourd'hui grande-duchesse douairière de Bade ».

302 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. IX, p. 371 : « C'est dans le moment où se prononcèrent les inquiétudes de l'Empereur à l'égard de la Russie qu'il me nomma son agent en Pologne. Le 5 décembre, il écrivait au duc de Cadore [Champagny] : « J'ai besoin à Varsovie d'un homme plus intelligent que Serra. Bignon, qui est à Carlsruhe, me conviendrait mieux ».

CHAPITRE 6. BIGNON RÉSIDENT À VARSOVIE : ENTRE DIPLOMATIE ET ADMINISTRATION CIVILE, 1811-1812

Nommé en décembre 1810, Bignon arrive à Varsovie le 26 mars 1811[1]. Seul agent diplomatique en Pologne, il a une place difficilement définie entre la France puissance tutélaire du duché de Varsovie[2], la Saxe pays dont dépend nominalement le duché et le ministre français à Dresde, Bourgoing[3]. Malgré l'apparente dépréciation hiérarchique, durement ressentie par Bignon[4], le poste de résident en Pologne est une marque de faveur. La promotion dont le diplomate bénéficie a été considérée comme telle par les historiens puisque ses fonctions de résident sont les plus connues de l'ensemble de sa carrière diplomatique. Dans ses instructions du 12 décembre 1810, Champagny le présente tel « la sentinelle avancée

1 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 69, lettre de Bignon à Champagny, le 28 mars 1811.

2 Le terme de « duché » est employé dans ce travail, et non celui de grand-duché, en conformité avec les textes de cette époque.

3 Jean-François Bourgoing (1748-1811) : entré à l'École militaire de Paris en 1764, il s'oriente rapidement vers la carrière diplomatique. Il réside à Ratisbonne, Madrid, Hambourg avant de négocier le traité de Bâle avec l'Espagne en 1795. Il part ensuite à Copenhague puis Stockholm et en 1807 à Dresde.

4 Le rang de ministre résident est inférieur à celui de ministre plénipotentiaire. Comme ce dernier titre est revêtu par le ministre français à Dresde et qu'on ne peut accréditer deux diplomates de même rang auprès du même roi, Bignon devient, par obligation, ministre résident. Il s'en plaint auprès de Champagny dès décembre 1810, craignant que l'opinion publique ne le pense en défaveur. Il demande alors le titre de conseiller d'État pour y remédier, AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 442, lettre de Bignon à Champagny, le 18 décembre 1810.

de l'empire français, dont la sécurité est comme garantie par la vigilance et le discernement (…) apportés dans l'exercice de ses fonctions ». Particulièrement éloignée du centre décisionnel – il faut deux semaines aux courriers pour couvrir la distance Paris à Varsovie – la situation en Pologne nécessite l'envoi d'un homme de confiance. Cette condition se justifie d'autant plus à une époque où les relations entre la France et la Russie se dégradent. Napoléon souhaite disposer à la frontière de son empire d'un homme au fait des connaissances militaires et capable de se procurer des renseignements sur les anciennes provinces polonaises voisines[5]. L'expérience administrative de Bignon constitue un réel atout et justifie sa nomination au début de l'année 1811.

Dans un pays encore instable, marche militaire de l'Empire, sa tâche est protéiforme. Il doit veiller à la surveillance de la Russie, à la mise sur pied de l'armée polonaise, à la fortification du duché ainsi qu'à l'équilibre de ses forces politiques et financières. Perceptible à la fin de l'année 1811, la dégradation des rapports franco-russes accentue ses responsabilités militaires qui deviennent capitales pour Napoléon. Il le charge de presser la défense polonaise et d'établir un réseau d'observation tant sur la frontière du duché qu'à l'intérieur des terres russes. Le traitement et l'analyse des multiples informations et rumeurs relayées par les agents de Bignon et par des voyageurs polonais prennent une place de plus en plus conséquente dans les activités du ministre français. Sa correspondance diplomatique témoigne de son intense activité puisque du 26 mars 1811 au 23 juin 1812, soit en quinze mois, il rédige 291 dépêches[6]. Pourtant, induite par le début de la campagne de Russie, la mutation politique de la Pologne nécessite, selon l'Empereur, l'envoi d'un nouvel ambassadeur, l'abbé de Pradt. Remplacé en juin 1812, Bignon continue à jouer un rôle important en Pologne où il séjourne encore quelques semaines jusqu'à sa nomination en Lituanie, comme commissaire impérial près la commission de gouvernement provisoire.

5 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 326, fol. 362, lettre de Champagny à Bignon, le 12 décembre 1810.
6 À comparer avec les 212 rédigées à Cassel en 32 mois et avec les 185 à Karlsruhe en 19 mois.

1. Préparer une guerre contre la Russie

Averti au début du mois de décembre 1810 de son affectation polonaise[7], Bignon quitte Karlsruhe le 23 janvier pour passer quelques jours à Paris[8]. Il en repart le 2 mars, s'arrête dans la capitale badoise pour présenter ses lettres de récréance au grand-duc le 7[9], arrive à Dresde le 16[10]. Il y présente ses lettres de créances au roi de Saxe Frédéric-Auguste[11], duc de Varsovie depuis 1807. De là, il atteint Varsovie le 26 mars et s'emploie immédiatement à renseigner ses supérieurs sur l'état militaire du duché.

Le duché de Varsovie, une création incertaine

De la disparition géographique à l'érection du duché, 1795-1807

Les partages de 1772, 1793 et 1795 réduisent puis font disparaître la Pologne de la carte de l'Europe, au profit de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. Parmi les trois royaumes, la Russie se taille la plus grande part, récupérant les provinces de Courlande, de Samogitie, de Lituanie, de Volhynie, de Podolie, d'Ukraine et de Biélorussie. Si de 1795 à 1807 la Pologne n'a plus d'expression géographique, les élites aristocratiques l'acceptent dans la mesure où

7 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 442, lettre de Bignon à Champagny, le 18 décembre 1810.
8 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 11, fol. 29, lettre de Bignon à Champagny, le 23 janvier 1811.
9 AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 11, fol. 49, lettre de Bignon à Champagny, le 7 mars 1811.
10 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 62, lettre de Bignon à Champagny, le 17 mars 1811.
11 Frédéric-Auguste I[er] (1750-1827) : fils de l'électeur Frédéric IV de Saxe, il lui succède en 1763. En 1806, Napoléon transforme son électorat en royaume et lui adjuge l'année suivante le duché de Varsovie. Allié fidèle de l'Empereur, il lui reste fidèle jusqu'en 1814, André Bonnefons, *Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovie, 1763-1827*, Paris, Perrin, 1902.

leurs intérêts sont sauvegardés par les nouvelles autorités[12]. De leur côté, les tsars Paul Ier puis Alexandre Ier laissent perdurer de nombreuses institutions polonaises et favorisent la collaboration entre Polonais et Russes[13]. La libération de Kosciuszko en 1796 et l'enseignement exclusivement polonais à l'Université de Vilna, sous l'égide de Czartoryski fils, en témoignent largement. Le projet du jeune ministre des Affaires étrangères qui vise au rétablissement de la Pologne sous l'égide du tsar[14] propose une voie d'entente entre les deux peuples. Toutefois, Alexandre préférant conclure une alliance avec la Prusse, ce dessein est abandonné, entraînant la démission de Czartoryski qui continue toutefois de servir la Russie. Pour autant, beaucoup ne cessent de travailler au rétablissement de l'indépendance du pays. Quatre tentatives de rébellion[15] ont lieu dans les provinces prussienne et autrichienne entre 1795 et 1807, sans succès. La création des Légions polonaises par Dabrowski[16] à partir de 1795 illustre ces essais de restauration de la nation polonaise. Même si les soldats polonais ne sont employés que dans des zones éloignées de leur pays – Italie, Saint Domingue – ils contribuent à entretenir l'image d'une Pologne indépendante.

Jusqu'en 1806, les échos de leurs aspirations sont étouffés par le pouvoir français. Premier consul puis empereur, Napoléon n'entend pas aborder ce problème par égard pour la Prusse, l'Autriche et la Russie avec qui il veut tisser une entente solide[17]. Comme la situation internationale rebondit en 1806, l'Empereur se saisit de la question polonaise au début de la campagne militaire. Dans une proclamation du mois de novembre 1806, il appelle les Polonais aux armes et insinue qu'il est prêt à se manifester en leur faveur s'ils s'impliquent aux côtés des Français[18]. Toutefois, malgré l'apport de 30 000 soldats volontaires, commandés par Dabrowski et malgré l'enthousiasme des Polonais depuis la prise de Varsovie par Murat le 28 novembre 1806, Napoléon ne paraît pas songer à un rétablissement intégral de la Pologne. Il

12 Monika Senkowska-Gluck, « Pologne », *Dictionnaire Napoléon…,* t. II, p. 518.

13 Daniel Beauvois, *La Pologne : histoire, société, culture*, Paris, La Martinière, 1995, p. 202.

14 Ces idées sont développées dans un *Mémoire sur le système politique que doit tenir la Russie* en 1803. Le Polonais suggère d'attaquer la Prusse, de réunir ses territoires polonais à ceux des Russes pour former un royaume de Pologne indépendant, dont le tsar serait souverain, Daniel Beauvois, *La Pologne…*, p. 205.

15 Il s'agit de la centralisation nobiliaire de Low, du mouvement de Gordowski, de la conspiration républicaine de Bartholdi à Dantzig et de celle de Posen.

16 Jean Dabrowski dit Dombrowski (1755-1818) : il entre dans l'armée saxonne en 1788. Il participe au soulèvement de 1794, aux côtés de Kosciuszko. En 1795, il s'exile en France et crée les Légions polonaises, avec l'accord du Directoire. À partir de 1807, il est intégré dans l'armée polonaise.

17 Thierry Lentz, *Nouvelle histoire du Premier Empire, tome III : La France et l'Europe de Napoléon (1804-1814)*, Paris, Fayard, 2004, p. 716-717.

18 Ainsi il affirme dans ce sens à Dabrowski et Wybicki convoqués à Berlin le 3 novembre 1806 : « Je verrai si les Polonais sont dignes d'être un peuple ».

écarte cette option par égard, d'abord, pour l'Autriche puis, une fois l'alliance russe conclue à Tilsit, pour Alexandre. De fait, rétablir la Pologne signifie respecter la « quadrature parfaite du cercle, [*i.e.*] punir la Prusse, contenter l'Autriche et menacer la Russie »[19]. Cependant, entre la conquête des terres polonaises détenues par la Prusse et les traités de Tilsit, Napoléon I[er] se sert des espoirs polonais pour implanter solidement son armée en Pologne. La comtesse de Potocka[20] rapporte les efforts consentis par les Polonais durant l'hiver 1807 :

> Dès lors, il ne fut plus question que d'organisation militaire, de recrutement etc. On donnait tout ce qu'on pouvait et le peu qu'on se réservait était enlevé de force par les Français. Quoi que Napoléon eût dit du peu de zèle de grands seigneurs, je puis affirmer qu'en aucun pays on ne fit jamais avec autant d'empressement d'aussi énormes sacrifices. Le pays, déjà appauvri par le passage de l'armée russe, se trouvait à bout de ressources quand il fallut subvenir aux besoins de cent mille Français arrêtés sur un seul point[21].

Durant cette époque, l'empereur installe également une première administration provisoire, chargée de faciliter l'implantation hivernale de l'armée française. La direction du pays est alors « confiée à une commission de gouvernement composée d'aristocrates et de nobles modérés, pour la plupart anciens membres de la Diète de Quatre Ans[22] »[23]. Instituée le 14 janvier, elle comporte sept membres et se divise en cinq pôles ; police, intérieur, trésor, justice et guerre. La situation se clarifie après la signature des traités de Tilsit lorsque Napoléon décide de la création d'un duché de Varsovie, confié au roi de Saxe et régi par une constitution rédigée par Maret.

Le duché de Varsovie : « l'allié frustré »[24]

Le duché créé par Napoléon couvre 104 000 kilomètres carrés, reprenant les anciens territoires polonais dévolus à la Prusse en 1793 et s'étendant de la Warta au Niémen, sans accès à la mer, Dantzig – Gdansk – devenant une ville libre. Il compte 2,6 millions d'habitants

19 Thierry Lentz, « Quelle place pour la Pologne dans le système napoléonien », dans Isabelle Davion, Jerzy Kloczowski, Georges-Henri Soutou (dir.), *La Pologne et l'Europe, du partage à l'élargissement, XVIII[e]-XX[e] siècle,* Paris, PUPS, 2007, p. 33.

20 Anna de Potocka (1776-1867) : fille du comte Louis Tyszkiewicz, apparentée au roi Casimir Poniatowski, elle épouse en 1802 Alexandre Potocki, fils du comte Stanislas président du conseil des ministres à partir de 1807.

21 Anna de Potocka, *Mémoires de la comtesse Potocka…,* p. 109 et 113.

22 La Diète des Quatre Ans se tient de 1788 à 1792, sous l'égide du roi Stanislas-Auguste. Son œuvre majeure est la rédaction de la Constitution du 3 mai 1791. La constitution sépare les pouvoirs judiciaire, exécutif, législatif et modernise certains aspects du pouvoir (responsabilité des ministres).

23 Monika Senkowska-Gluck, « Pologne », *Dictionnaire Napoléon…*

24 Thierry Lentz, *Nouvelle histoire du Premier Empire, tome III…,* p. 716.

et est placé sous l'autorité nominale du roi de Saxe, Frédéric-Auguste, descendant de la dynastie des Wettins qui ont régné sur la Pologne au XVIII[e] siècle. Si « l'opinion publique polonaise a douloureusement ressenti le fait, qu'à la demande du tsar, le nom de la Pologne n'a pas été officiellement établi »[25], elle espère pourtant que cette action ne soit que la première étape dans la reconquête de l'intégralité du pays[26]. L'agrandissement territorial résultant de sa participation à la guerre de 1809 contre l'Autriche la conforte dans cette espérance[27]. Le traité du 30 novembre 1809 lui offre un gain de 157 000 kilomètres carrés supplémentaires, soit le doublement de son territoire et de sa population[28].

Doté d'une Constitution dès le jour de sa création, le 22 juillet 1807, le duché est organisé sur un modèle qui respecte les traditions locales et intègre des apports français. Le territoire est divisé en six puis, après 1809, en dix départements[29], dirigés par des préfets. Des municipalités sont créées dans les villes tandis que les communes rurales sont administrées par des *wojt,* assemblées locales, où les seigneurs fonciers conservent leur emprise. Le servage est aboli par un décret du 21 décembre 1807. L'application du Code civil est prévue dans tout le duché pour 1808, mais de nombreux aménagements sont consentis à la noblesse polonaise : « les anciennes règles féodales sont maintenues car elles sont dites relever non pas du droit civil mais administratif »[30]. Dans le domaine politique, Napoléon conserve le principe d'une Diète, convoquée tous les deux ans pour une session de quinze jours[31]. Elle se compose de deux chambres, le Sénat qui regroupe dix-huit membres[32] et la Chambre des nonces qui en compte cent[33]. Un exécutif fort est concentré dans les mains du roi qui en délègue une partie au Conseil des ministres à Varsovie. Composé de sept membres – six ministres[34] et un

25 Monika Senkowska-Gluck, « Le duché de Varsovie », dans *Occupants, occupés 1792-1815*, Bruxelles, Université de Bruxelles, 1969, p. 396.

26 Lydia Scher-Zembitska, *L'aigle et le phénix, un siècle de relations franco-polonaises (1732-1832)*, Paris, CNRS, 2001, p. 311.

27 Françoise Trembicka, *Mémoires d'une Polonaise pour servir à l'histoire de la Pologne de 1764 à 1830*, Paris, Lachèze, 1841, t. I, p. 246 : « Notre disposition à adorer les Français éclata dans toute sa force, et le prestige de l'empereur agit plus puissamment encore. D'ailleurs on attendait de lui la complète restauration du pays. Cette déception ne cessa qu'à Waterloo, je crois ».

28 Michel Kerautret, *Les grands traités de l'Empire (1804-1810)…*, « Traité avec le duché de Varsovie », p. 457.

29 Il s'agit des départements de Varsovie, Poznan, Kalisz, Bydgoszcz, Plock, Lomza puis de Cracovie, Lublin, Radom et Siedice.

30 Monika Senkowska-Gluck, « Pologne », *Dictionnaire Napoléon…*

31 Constitution du 22 juillet 1807, titre IV « De la Diète générale », article 20.

32 Constitution du 22 juillet 1807, titre V « Du Sénat », article 23.

33 Constitution du 22 juillet 1807, titre VI « De la Chambre des nonces », article 35.

34 L'inspiration française est évidente : il existe cinq grands ministères, Justice, Guerre, Intérieur et Cultes, Finances, Police Générale, et un ministre secrétaire d'État.

président – tous aristocrates, il gère les affaires locales, surveillé de près par le résident français. Seul agent diplomatique présent à Varsovie, le résident n'apparaît dans aucun texte mais joue un rôle majeur dans la vie politique polonaise. « Il s'occup[e] de la propagande napoléonienne, et par conséquent de la censure des publications, du service des renseignements militaires, veill[e] sur les intérêts économiques de la France et des Français dans le duché, mais interv[ient] aussi directement dans les affaires du duché »[35]. La présence permanente d'un corps de l'armée française dans le duché conduit son commandant, le maréchal Davout[36], qui séjourne à Hambourg, à exercer également une forte influence sur l'état-major polonais et son armée.

Le duché est donc placé sous haute surveillance et se révèle bien plus une marche destinée à menacer la Russie qu'un État souverain. Il souffre de la domination absolue de la France qui se manifeste tout autant dans la stricte application du Blocus continental que dans la ponction de 20% des revenus domaniaux, distribués sous formes de donations aux maréchaux et généraux de Napoléon I[er]. La gestion des finances est un problème prégnant dans l'existence du duché. Alors que les recettes stagnent, les dépenses ne cessent de croître, notamment pour le poste militaire. La mise sur pied de l'armée, dont l'effectif augmente chaque année – passant de 30 000 à 100 000 hommes en moins de cinq ans – et la fortification du pays grèvent le budget polonais. Ces pôles revêtent en effet une importance capitale aux yeux de Napoléon qui en fait la priorité de Bignon au début de l'année 1811.

Bignon, « sentinelle avancée »[37] de l'Europe impériale

La mission principale du résident français à Varsovie consiste à « obtenir facilement des informations sur ce qui se passe non pas seulement dans le duché mais [aussi] (…) dans la partie de la Pologne, (…) voisine du duché »[38]. Cette expression désigne à la fois les anciennes provinces polonaises devenues russes et la Russie elle-même. La recherche d'observations et

35 Monika Senkowska-Gluck, « Le duché de Varsovie »…, p. 398.

36 Louis-Nicolas Davout (1770-1823) : après des études à l'École militaire d'Auxerre, il entre dans l'armée royale en 1788. Il sert avec talent dans les armées révolutionnaires, devenant général de brigade en 1795. Devenu maréchal en 1804, il participe aux campagnes de 1805, 1806-1807 et de 1809. Après la première campagne de Pologne, il est nommé gouverneur général de Varsovie jusqu'en 1808. En 1810, Napoléon lui confie le commandement du corps d'observation de l'Elbe. Préparant la campagne de Russie, il y joue un rôle important.

37 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 326, fol. 362, lettre de Champagny à Bignon, le 12 décembre 1810.

38 *Ibid.*

de renseignements à caractère essentiellement militaire va de pair avec la préparation du duché à une guerre franco-russe. Si celle-ci se fait sous l'égide de Davout, Bignon y participe largement, en relayant les souhaits de Napoléon et en supervisant l'avancement des travaux.

Observer la Russie et ses intentions

La dégradation des relations entre le tsar Alexandre et l'empereur Napoléon devenant manifeste à partir de 1808[39], l'éventualité d'un nouveau conflit entre les deux pays se précise. Les tensions relatives[40] à un rétablissement possible de la Pologne[41], les conséquences dramatiques du Blocus continental en Russie[42] et l'opposition idéologique farouche de l'aristocratie russe à Napoléon expliquent l'armement progressif de la Russie et de la France. Dans ce contexte, le résident français à Varsovie se doit de tout mettre en œuvre pour avertir la France des dispositions du tsar et, en cas de conflit, pour faciliter la tâche de la Grande Armée. À ces fins, Bignon dirige son action dans trois directions ; la recherche d'informations sur les dispositions du tsar, particulièrement vis-à-vis de la Pologne, la mise au point de connaissances précises sur les provinces polonaises russes ainsi que la surveillance des armées russes près de la frontière.

Au début de l'année 1811, Alexandre I[er] projette une invasion militaire du duché de Varsovie afin de le rattacher à son empire. Cependant ce dessein réel, aujourd'hui connu[43], suscite en mars 1811 un certain scepticisme chez les Français, malgré les avertissements de Poniatowski. À peine installé à Varsovie, Bignon en est averti par le ministre de la Guerre[44]. S'il transmet sans retard ces informations à Champagny, il les enrobe de précautions oratoires et se refuse à statuer sur leur degré de véracité[45]. Les jours suivants, le diplomate obtient

39 Jacques-Olivier Boudon, *La France et l'Europe de Napoléon*, Paris, Armand Colin, 2006, p. 257.

40 Michel Kerautret, *Les grands traités de l'Empire (1804-1810)…, «* Le débat franco-russe sur la Pologne, janvier-mars 1810 », p. 459.

41 Michel Oginski au service de la Russie écrit ainsi : « On était porté à supposer que l'empereur Napoléon, ayant fait organiser ce grand-duché sur une échelle bien disproportionnée à sa population et à l'étendue de ses limites, cachait en son sein des projets bien plus vastes et plus avantageux pour les Polonais, et ne cherchait que l'occasion favorable de les réaliser », Michel Oginski, *Mémoires sur la Pologne et les Polonais depuis 1788 jusqu'à la fin de 1815, publiés par Louis Chodska*, Paris, Ponthieu, 1826-1827, t. II, p. 377.

42 Dans ces conditions, le tsar se décide à imposer de fortes taxes sur les produits de luxe français par l'oukase du 31 décembre 1810.

43 Jacques-Olivier Boudon, *La France et l'Europe de Napoléon…,* p. 257.

44 Bignon et Poniatowski se connaissent depuis le poste du diplomate à Berlin en 1801, Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. X, p. 63 : « Pendant mon séjour à Berlin de 1800 à 1804 [erreur de Bignon, il quitte la Prusse en 1803], le prince Poniatowski y était venu pour des réclamations d'intérêt particulier ».

45 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 75, lettre de Bignon à Champagny, le 29 mars 1811 : « Mais il avance de son côté des faits dont il garantit l'exactitude. Selon le prince, le projet d'une rupture avec la France

davantage de détails sur les circonstances exactes du projet. Il est averti que le tsar a eu l'intention de lancer ses armées sur le duché en y espérant un soulèvement populaire en sa faveur[46]. Il avait prévu trois options : « un 1er projet, formellement et purement agressif ; un 2e projet, agressif encore mais fondé sur un appel préalable du duché, de manière à ce que le cabinet de Pétersbourg n'eut été, en quelque sorte, qu'auxiliaire et eut joué le rôle de protecteur ; un 3e projet défensif, avec la déclaration d'une neutralité absolue entre les puissances belligérantes »[47]. Peu de temps après, Bignon apprend que le second projet est toujours à l'étude dans le cas d'une guerre avec la France. S'il ne révèle pas le nom de ses contacts, hors Poniatowski qui lui a transmis l'information initiale, il paraît très bien renseigné et compare cette tentative à la politique initiée par Czartoryski lors de son ministère :

> Il entre dans les intentions du cabinet de Saint Pétersbourg, pour le cas où il ferait une levée de boucliers contre la France, de commencer par déclarer le rétablissement de l'ancien royaume de Pologne, rétablissement qui s'opérerait par la réunion des provinces polonaises actuellement soumises à la Russie avec celles qui composent le duché en un État indépendant qui serait une annexe de l'Empire Russe comme est le royaume d'Italie à l'égard de la France. On proclamerait la constitution du 3 mai 1791.
>
> (…) D'après des détails qui m'ont été donnés par des hommes bien instruits, par des hommes sages que je connais depuis plusieurs années[48] et que j'ai retrouvés ici dans les premières places du gouvernement, le projet de l'indépendance de la Pologne, sous la protection russe, avec la constitution du 3 mai, est, on ne peut guère en douter, le mode d'existence politique qui serait le plus du goût des grandes familles dans le duché même comme en Lithuanie. (…) La constitution du 3 mai était beaucoup plus en rapport avec leurs intérêts et leurs habitudes[49].

Bignon souligne ici un point capital ; l'attirance d'une grande partie de l'aristocratie polonaise envers le gouvernement russe et l'usage que Saint-Pétersbourg veut en tirer. Le cabinet russe multiplie en effet les rumeurs sur le rétablissement d'une Pologne entière à l'initiative du tsar. Le diplomate français s'en fait l'écho auprès de Maret[50] à la fin du mois d'avril et constate qu'elles sont particulièrement importantes en Lituanie, province sous

a incontestablement existé dans l'esprit d'Alexandre. (…) Étranger comme je le suis encore dans cette résidence, aux hommes et aux choses, il ne m'appartient pas, Monseigneur, d'émettre une opinion sur ce que je viens de rapporter ».

46 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 78, lettre de Bignon à Champagny, le 30 mars 1811.

47 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 123, lettre de Bignon à Champagny, le 31 mars 1811.

48 Cette unique mention ne permet pas de désigner ces informateurs. Vu la précision suivante, il pourrait s'agir des ministres du Conseil, notamment Potocki avec qui Bignon s'entend bien.

49 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 138, lettre de Bignon à Champagny, le 8 avril 1811.

50 L'ancien secrétaire d'État devient ministre des Relations extérieures le 11 avril 1811, en remplacement de Champagny.

contrôle russe[51]. Pour autant, Bignon adopte une posture réfléchie, tentant de découvrir la source inconnue de ces bruits qu'il se refuse à croire faute de preuves. Contrairement à beaucoup de Polonais qui prêtent systématiquement l'oreille à de semblables rumeurs, il préfère se donner les moyens de les vérifier[52]. Par exemple, en mai 1811 alors que le rassemblement de seigneurs lituaniens à Vilna accrédite le bruit d'une réunion organisée par Saint-Pétersbourg à des fins politiques, Bignon démontre[53] qu'il s'agit seulement d'une convocation ordinaire pour les diétines[54]. Toutefois, la récurrence de tels on-dit alerte Bignon et l'incite à prêter une plus grande attention aux journaux russes de ces provinces ainsi qu'au comportement des grands nobles possédant des terres dans les deux États. Ces aristocrates sont favorisés sans discontinuer par les Russes afin qu'ils témoignent auprès des Polonais de leurs bontés[55]. Parmi eux, du fait de la position d'Adam, la famille Czartoryski est étroitement surveillée par les Français même si le père et le frère du prince manifestent leur attachement à Napoléon en toute occasion[56]. Bignon entretient également des relations suivies avec les Radziwill, et notamment le prince Dominique[57]. Séjournant une partie de l'année en Lituanie, il communique fréquemment au résident français les sentiments de ses pairs. Le prince Alexandre Sapieha[58] favorise également l'implantation d'agents français en Lituanie. À partir de l'année 1812, une évolution défavorable à la Russie semble s'y dessiner[59]. Bignon surveille aussi la Lituanie à travers sa *Gazette* qu'il se procure régulièrement. La publication d'un édit

51 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 176, lettre de Bignon à Maret, le 27 avril 1811 : « Le bruit de la proclamation prochaine de l'indépendance de la Pologne par la cour de Russie prend chaque jour plus de consistance ».

52 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 272, lettre de Bignon à Maret, le 5 juin 1811 : « Les bruits du rétablissement de la Pologne par la Russie répandus de toutes part n'ont pu être regardés que comme un piège tendu à l'opinion et c'est ainsi que les ont considérés tous les hommes raisonnables ».

53 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 208, lettre de Bignon à Maret, le 7 mai 1811.

54 Assemblées locales formées des nobles du district.

55 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 28, lettre de Bignon à Maret, le 8 janvier 1812 : « La Russie poursuit son sistème de ménagements et de caresses envers les habitants des provinces polonaises sous sa domination. Après avoir autorisé le payement en denrées de l'arriéré des impôts, le gouvernement russe verse lui-même de l'argent dans le pays en faisant aux propriétaires les fournitures faites par les troupes dans la dernière guerre ».

56 Le père est d'ailleurs choisi comme maréchal de la Confédération de Pologne en 1812 tandis que son frère sert « comme colonel d'un régiment au service du duché », AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 236, lettre de Bignon à Maret, le 15 mai 1811.

57 Dominique Radziwill (1786-1813) : très attaché à la France, il combat au sein de la Grande Armée comme colonel. Il meurt des suites d'une blessure contractée à Hanau.

58 Aleksander Sapieha (1773-1812) : membre d'une illustre famille polono-lituanienne, il fait partie de la commission de gouvernement provisoire en Lituanie à partir du mois de juillet 1812.

59 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 264, lettre de Bignon à Maret, le 22 février 1812 : « Les Russes sentent bien qu'ils ne sont pas aimés, ils prévoient que toutes les provinces démembrées de la Pologne se soulèveraient contre eux le jour où elles auraient l'espoir d'être soutenues ».

de Catherine II relatif aux privilèges de la noblesse russe lui fait ainsi subodorer une nouvelle tentative de séduction des élites polonaises[60].

Reconnaître le terrain d'une éventuelle guerre

Outre la surveillance de l'attitude du cabinet russe dans les anciennes provinces polonaises, le diplomate est chargé d'approfondir les connaissances françaises relatives à ces régions. Cette mission lui échoit dès le début de son poste, dans la première lettre que Champagny lui envoie. Le ministre lui demande de fournir à Paris :

> 1°. Des détails statistiques sur la Moldavie, la Podolie, la Wolhinie, l'Ukraine, les marais de Minsk et de Pinsk[61], la Samogitie, la Livonie et la Courlande.
>
> 2°. Une description des routes ci-après en indiquant la nature du pays sous le rapport de la viabilité, de la population et des habitations à deux lieues de distance dans les terres à droite et à gauche, savoir, Varsovie à Moscou par Grodno et Vilna, de Vilna à Saint Pétersbourg, de Thorn[62] à Vilna par Kowno[63], de Kowno à Pétersbourg, de Tilsit[64] à Pétersbourg par Riga, de Wilna à Kiow, de Lemberg[65] à Kiow, de Dubno[66] par Wilna.
>
> 3°. Des détails typographiques et statistiques sur les cours et les bords de la Dwina[67] depuis sa source, sur le cours et les bords du Niémen.
>
> Il faut déterminer la population des villes et des villages sur la longueur des rivières, la richesse de leurs rives, plates ou élevées, la production du pays et les ressources qu'il peut offrir en légumes, bestiaux et moyens de transports. On déterminera la division de chaque province en pays, en cercle, palatinat et l'on aura soin à bien donner les noms des villes, bourgs ou villages ayant plus de 1 000 habitants, on indiquera autant que possible la distance de l'un à l'autre[68].

Ce travail a pour objectif de faciliter le passage éventuel des armées napoléoniennes, en repérant les routes, élément capital dans une invasion, ainsi que les ressources locales pour l'approvisionnement des soldats. La tâche étant immense, Bignon ne finit de la remplir qu'en juin 1812, au moment où Napoléon entre dans ces territoires[69]. Entre temps, par une lettre du

60 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 61, lettre de Bignon à Maret, le 26 août 1811 et fol. 77, lettre de Bignon à Maret, le 30 août 1811.

61 Pinsk est actuellement une ville de Biélorussie.

62 Thorn est aujourd'hui devenue Torun, ville de Pologne.

63 Kowno est devenue Kaunas, ville de Lituanie.

64 Tilsit est devenue Sovetsk, ville de Russie.

65 Ville de Galicie, Lemberg est devenu Lviv en Ukraine.

66 Dubno ou Doubdno est une ville d'Ukraine.

67 Dwina ou Dvina occidentale ou Daugava est un fleuve de 1020 kilomètres qui coule en Russie, en Biélorussie et en Lettonie.

68 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 71, lettre de Champagny à Bignon, le 28 mars 1811.

69 Maret le relance à ce sujet le 22 décembre 1811, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 444, lettre de Maret à Bignon, le 22 décembre 1811.

31 décembre 1811, Maret lui a assigné de nouvelles recherches portant sur des questions pratiques d'approvisionnement[70]. Le résident s'attelle en priorité à ces dernières interrogations ; dès le 22 janvier 1812, dans un court mémoire de six pages, il étudie les conditions de transport et la qualité du vin de Hongrie[71]. Au début du mois de février, il a quasiment achevé ses investigations et reprend les premières[72] qu'il achève à partir de mars. Le 13, il envoie les trois premiers cahiers de « notions géographiques et statistiques (…) recueillies sur les provinces polonaises soumises à la Russie. Le second cahier continent la division (…) de ce territoire. Le troisième cahier contient une première partie de notions sur sept gouvernements, savoir les gouvernements de Vilna, Grodno, Minsk, Bialystock[73], Mohilew[74], Witebsk[75] et Smolensk »[76]. Les autres cahiers suivent les 17 et 23 mars, les 6 , 14 et 28 avril[77]. Les deux premiers s'attachent à la Lituanie puis les suivants à la Podolie et à la Volhynie, à l'Ukraine et à la région de Minsk. La longueur du processus de rédaction correspond aux nombreux inconvénients rencontrés par Bignon. Le diplomate se plaint à plusieurs reprises de la lenteur du travail en bibliothèque[78], du manque de connaissances locales des gouvernements ainsi que « des difficultés étranges »[79] rencontrées pour tracer les routes, les indications des particuliers ne correspondant pas avec les données des cartes. Aussi ne produit-il les mémoires sur la Livonie, l'Estonie et le cours du Niémen qu'au début du mois de juin[80]. À l'inverse, lorsque Maret lui enjoint de mettre la main sur des documents relatifs aux partages et démembrements de la Pologne non publiés en France[81], il obtient sans peine de nombreux recueils sur ce sujet[82]. Il repère ainsi des « lettres particulières écrites par Stanislas-Auguste à M. de Lubienski, (…) ministre de la Justice »[83]. Durant tout ce processus de

70 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 474, lettre de Maret à Bignon, le 31 décembre 1811.
71 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 105, « Mémoire sur la 7e question contenue dans la dépêche de son Excellence monsieur le duc de Bassano, du 31 décembre 1811 », le 22 janvier 1812.
72 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 230, lettre de Maret à Bignon, le 14 février 1812.
73 Ville située dans le nord-est de la Pologne, près des frontières biélorusse et ukrainienne.
74 Mohilew ou Mohilev est devenue Moguilev, ville de Biélorussie.
75 Witebsk ou Vitsiebsk est une ville de Biélorussie.
76 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 346, lettre de Bignon à Maret, le 13 mars 1812.
77 Respectivement, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 346, 366, 399, 452, 489 et 574.
78 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 226, lettre de Bignon à Maret, le 14 février 1812.
79 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 366, lettre de Bignon à Maret, le 17 mars 1812.
80 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 96 et 122.
81 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 456, lettre de Bignon à Maret, le 7 avril 1812 : « Votre Excellence m'a chargé par une lettre du 16 du mois dernier de lui transmettre les documents que je pouvais recueillir sur les divers démembrements de la Pologne ».
82 Respectivement AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 31, 41 et 42.
83 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 31, lettre de Bignon à Maret, le 21 mai 1812.

collecte puis de synthèse écrite[84], l'expérience d'administrateur général se révèle un atout. À Berlin et à Vienne, Bignon s'est rompu à ce genre d'exercices *via* le travail demandé à ses intendants et sait ce que Napoléon attend de ses rapports. L'élaboration de tels mémoires lui donne également une première perception de la Lituanie, justifiant le choix de l'Empereur de l'y envoyer à l'été 1812.

Appréhender les armées russes

Comme dernière tâche relative à la surveillance de la Russie, Bignon doit renseigner Paris sur les armées du tsar. S'il ne peut se procurer des données précises sur les modalités d'armement russe – ce soin est confié à l'ambassadeur français en Russie[85] – il se charge de rapporter les mouvements des armées russes, la composition de ses corps et leurs commandants. Trois jours après son arrivée, il s'empresse déjà de faire part à son ministre de ces nouvelles. Il lui affirme que « les derniers mouvements remarquables sont le retour de trois divisions de l'armée de Moldavie et l'envoi d'une division qui les remplace. On porte de 10 à 12 mille hommes chacune des trois divisions qui sont rentrées en Wolhynie »[86]. Chacune des 271 dépêches officielles[87] envoyées par Bignon du 26 mars 1811 au 1er juin 1812 comporte des nouvelles semblables, mais dans des proportions différentes selon les époques. Elles sont particulièrement abondantes et fouillées jusqu'au mois de juin 1811. En effet, de mars à juin, les Polonais soupçonnent les Russes de préparer une invasion du duché[88]. Aussi Bignon se montre-t-il sensible à tous les bruits concernant le regroupement de troupes russes, sans pour autant y ajouter foi. À partir de la fin du mois d'avril, la rumeur commence lentement à retomber : Bignon rapporte que « les grands rassemblements de troupes que l'on prétendait exister dans les gouvernements de Wilna, de Minsk, de Grodno et de Wolhynie se réduisent maintenant à quatre divisions »[89]. Une fausse alerte relance temporairement les inquiétudes au début du mois de mai. Certains nobles polonais préconisent l'évacuation de Varsovie, ce que

84 Il est dommage qu'aucun de ces cahiers n'ait subsisté.

85 Il s'agit de Caulaincourt jusqu'en mai 1811 puis de Lauriston (1768-1828) également général.

86 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 75, lettre de Bignon à Champagny, le 29 mars 1811.

87 À partir du 5 juin, l'abbé de Pradt débute sa propre correspondance avec Maret. Toutefois Bignon continue de numéroter ses lettres, dans un souci d'archivage selon lui, jusqu'au 23 juin où il rédige sa 291e lettre. *A priori* c'est la dernière lettre numérotée, bien que des pertes soient possibles. AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 336, lettre de Bignon à Maret, le 23 juin 1812.

88 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 171, lettre de Bignon à Maret, le 25 avril 1811 : « On commence à ne plus voir ici le danger comme tout à fait imminent et on ne croit plus autant à une invasion ennemie du jour au lendemain ».

89 *Ibid.*

Bignon juge absurde et sans fondement[90], l'avenir lui donnant raison quelques jours plus tard. La Russie étant alors embourbée dans sa guerre contre l'Empire ottoman[91], la pression militaire russe se relâche à la frontière polonaise les mois suivants[92]. Bignon s'attache alors à analyser la politique intérieure du duché. Il continue de se renseigner sur les armées russes et leurs dispositions[93] mais n'accorde plus à cet objet la même importance quantitative que dans les premiers mois de son installation. À compter de l'automne[94], il se contente de transmettre les rapports émanant de l'état-major polonais qu'il ne cesse toutefois pas d'annoter, témoignage d'une lecture attentive. L'avancée des fortifications polonaises, les problèmes financiers et monétaires, le séjour du roi de Saxe puis la tenue de la Diète à la fin de l'année 1811 l'occupent bien davantage[95]. Toutefois, le raidissement des relations entre la France et la Russie au cours de l'année 1812[96] le ramène à cet objet de plus en plus préoccupant. Les rapports militaires et l'observation aiguë des manœuvres russes occupent de nouveau une grande place, à compter de mars 1812. D'avril à juin, ses dépêches ne mentionnent plus, ou de façon anecdotique, des événements autres que militaires. Pour informer au mieux Paris, il se sert de plus en plus de son propre réseau d'observation qu'il façonne et organise depuis l'année précédente.

90 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 200, lettre de Bignon à Maret, le 4 mai 1811.

91 La huitième guerre russo-turque se déroule de 1806 à 1812 de façon saccadée. Après un arrêt ponctuel du combat, les hostilités reprennent de 1809 à 1812, date à laquelle les deux puissances signent le traité de Bucarest.

92 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 316, lettre de Bignon à Maret, le 20 novembre 1811 : « Malgré la grande activité qu'on met en Russie à réparer les pertes d'hommes que cause la guerre avec les Turcs et à compléter tous les cadres, il est plus que probable qu'on n'est nullement dans l'intention de provoquer de nouveaux ennemis dans le cours de cet hiver ».

93 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 22, lettre de Bignon à Maret, le 14 août 1811 : « Quoique je ne sois pas porté à donner croyance aux bruits sans cesse renouvelés de mouvements préliminaires effectués dans une intention hostile du côté de la Russie, je n'en suis pas moins attentif à chercher si réellement il ne se fait pas dans les provinces voisines quelque disposition publique ou secrète qui puisse se lier à l'idée d'une guerre plus ou moins prochaine ».

94 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 121, lettre de Bignon à Maret, le 10 septembre 1811 : « Voilà le temps des manœuvres d'automne. (…) Il est possible qu'il se fasse quelques rassemblements de troupes dans cette intention et de là les inquiétudes qui viennent de ce côté ».

95 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 209, lettre de Bignon à Maret, le 9 octobre 1811 : « Les divers rapports (…) qui sans ajouter beaucoup à ce qui nous est connu, confirment l'état de calme et d'immobilité où sont retombées les troupes russes après quelques mouvements ».

96 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 237, lettre de Bignon à Maret, le 15 février 1812 : « Le bruit d'une scission prochaine entre la France et la Russie prend chaque jour ici plus de consistance. Nulle part on ne peut mettre autant d'intérêt à cette nouvelle ».

La création d'un réseau d'espionnage depuis Varsovie

L'insuffisance des moyens de 1810

Vu l'importance que revêtent aux yeux de Napoléon les informations relatives à la Russie, Bignon s'emploie dès son arrivée à en collecter le plus grand nombre possible. Or, il s'aperçoit rapidement du peu d'efficacité et de fiabilité des informateurs polonais. Il déplore d'abord leur manque de prévoyance car aucun membre de l'état-major polonais ni du gouvernement « n'a eu, quand la surveillance de la police russe était moins active, la précaution de se former des moyens de correspondance dans les anciennes provinces polonaises »[97]. Comme cette possibilité n'existe plus en 1811, les nouvelles russes ne parviennent que « de loin en loin lorsqu'un voyageur arrive »[98]. Le ministère de la Police générale ne semble jouer aucun rôle dans ce domaine, contrairement à ce que ses attributions laissent entendre[99]. Dans un second temps, Bignon se rend vite compte de l'inutilité des renseignements qu'on lui transmet, que ce soit des militaires ou des civils. De fait, selon le résident, « il est difficile d'amener jamais les esprits à des faits exacts, à de pures réalités »[100]. Aussi les rapports de l'état-major ne « renferment[-ils] que des désignations vagues et trop générales »[101], inutilisables par les Français. Conscient de la « disposition exagérante des esprits polonais »[102], Maret est impuissant à conseiller à Bignon autre chose que de la patience et une grande prudence dans la gestion de ces informateurs[103]. Les indicateurs civils développent cette même tendance au « roman »[104] ; Bignon évoque l'évêque de Vigry qui « par le peu de précision, ne donne jamais rien qui ait un caractère tout à fait satisfaisant »[105]. Leur manque d'exactitude entraîne immanquablement des erreurs et des exagérations qui désespèrent Bignon, devenu incapable de transmettre des données correctes à Maret.

97 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 162, lettre de Bignon à Maret, le 20 avril 1811.
98 *Ibid.*
99 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 401, lettre de Bignon à Maret, le 24 juin 1811 : « Le ministère de la Police est comme n'existant pas. Cependant, à l'époque où nous sommes, un pareil ministère, s'il eut été bien dirigé, eut pu rendre des services très essentiels. C'est ici celui auquel on met le moins d'importance ».
100 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 188, lettre de Bignon à Maret, le 30 avril 1811.
101 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 199, lettre de Bignon à Maret, le 3 mai 1811.
102 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 162, lettre de Bignon à Maret, le 20 avril 1811.
103 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 232, lettre de Maret à Bignon, le 21 mai 1811.
104 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 236, lettre de Bignon à Maret, le 15 mai 1811.
105 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 243, lettre de Bignon à Maret, le 22 mai 1811.

L'initiative de Bignon : des premiers pas couronnés de succès

Pour remédier à la situation[106], le nouveau résident décide de créer son propre réseau et de recruter lui-même ses agents pour les contrôler, contrairement à Serra[107] dont l'indicateur ne venait jamais au rapport[108]. Cette décision[109] est prise par Bignon dans les semaines qui suivent son arrivée lorsqu'il prend conscience de la stérilité de ses efforts auprès des agents polonais. Il commence par envoyer trois hommes, dont deux officiers supérieurs, dans les provinces russes, en accord avec l'état-major du duché[110]. Assuré de la fidélité de ces hommes, il les a soigneusement avertis du danger des affabulations. Leurs premiers rapports parviennent à Varsovie au début du mois de mai, à la grande fierté de Bignon qui se félicite de son initiative[111]. Il informe alors régulièrement Maret des mouvements de ses agents au cœur du territoire russe et des recrutements qu'il mène. Le 10 juin, il indique au ministre que « l'agent qu['il a] eu pendant quelque temps du côté de Bryek a remonté la frontière et vient de [lui] adresser de Lipsk, à peu de distance de Grodno, en date du 2 et du 5 quelques renseignements »[112]. Quatre jours après, il lui fait part de l'étoffement de son réseau grâce à l'aide du sous-préfet de Zykeim[113]. Il demande d'agir de même à ses agents et de recruter des hommes qu'ils jugent loyaux envers la Pologne[114].

Les premières missions du mois de juin 1811 se déroulent essentiellement en Lituanie, province voisine du duché et réputée accueillir sous peu le tsar[115]. Les agents correspondent une fois par mois environ avec Bignon, au moyen d'encre sympathique, qu'ils appliquent sur

106 Bignon ne noircit pas le tableau à dessein : les résidents précédents, Vincent et Serra, ont également rendu compte de cette « recherche désordonnée et brouillonne de l'événement », Benoît Roger, *L'image du duché de Varsovie dans la correspondance des résidents de France à Varsovie, 1807-1813*, mém. de maîtrise, histoire, dir. Bernard Gainot, univ. Paris-IV, 2004, p. 94.

107 Charles-François Serra (1760-1813) : gênois, il entre dans la carrière diplomatique en 1780. À l'annexion de Gênes, il travaille pour la France et devient son résident en Pologne à partir de 1807. Le 26 décembre 1810, il est nommé auprès du roi de Wurtemberg puis à Dresde en 1811. Il meurt en 1813, en fonction.

108 Edward A. Whitcomb, *Napoleon's diplomatic service…*, p. 96.

109 Cet acte a assuré la postérité de Bignon chez les historiens de la diplomatie impériale. Voir Edward A. Whitcomb, *Napoleon's diplomatic service…*, p. 97-99 et Jean Baillou, *Les affaires étrangères et le corps diplomatique français…*, p. 482.

110 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 162, lettre de Bignon à Maret, le 20 avril 1811.

111 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 213, lettre de Bignon à Maret, le 8 mai 1811.

112 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 284, lettre de Bignon à Maret, le 10 juin 1811.

113 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 293, lettre de Bignon à Maret, le 14 juin 1811.

114 *Ibid.* : « Il m'a promis de me procurer des correspondans en Lithuanie ».

115 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 298, lettre de Bignon à Maret, le 17 juin 1811 : « L'agent qui voyage pour mon compte m'écrit (…) que le gouverneur de Grodno n'attend plus de sitôt en cette ville l'empereur Alexandre ».

« les parties de papier blanc qui se trouvent dans des actes de judicature »[116] pour passer les frontières sans encombre. Ils adoptent deux techniques de renseignement : soit ils voyagent sans cesse pour couvrir le plus de distance[117], soit ils s'installent dans une grande ville russe située près d'un important corps d'armée. Un de ses agents – leurs noms ne sont jamais donnés par Bignon – réside ainsi plusieurs semaines à Vilna[118]. Le résident souhaite d'ailleurs étendre cette méthode et implanter « un correspondant dans les villes de gouvernement, et même dans les principales villes de district des provinces polonaises russes »[119]. Toutefois cette opération coûte cher ; Bignon estime sa dépense à un millier d'écus par mois, mais la justifie par la qualité des informations susceptibles d'être recueillies. Maret et Napoléon acquiescent à cette vision des choses : le ministre des Relations extérieures informe son agent que « pour [lui] faciliter les moyens, [il lui] mettra volontiers à disposition une somme de trois mille francs par mois, bien persuadé (…) de sa réelle et grande utilité »[120]. Par là, il reconnaît la pertinence des efforts de Bignon et, après l'avoir félicité de cette initiative, l'encourage à étendre et à compléter son système d'observation, qui manque encore de données. De fait, les hommes choisis se révèlent parfois décevants, tel celui-qui se trouve sur les « frontières de la Wolhynie et qui cherche à y pénétrer, mais [qui] jusqu'à présent a [été] retenu par la peur »[121]. Même l'agent à Wilna dont Bignon se félicitait en juillet rédige début août un rapport « confus et un peu décousu »[122]. Face à ces difficultés, le Français demeure impuissant et déplore ces comportements qu'il ne peut ni réprimer ni réprimander[123]. Il doit également compter sur les embarras liés à la condition d'espion – bien que ce terme ne soit jamais employé dans sa correspondance ni dans celle de Maret – tels les retards de courriers[124], l'absence de

116 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 401, lettre de Bignon à Maret, le 19 juin 1811.

117 *Ibid.* : « Je l'ai autorisé, s'il ne peut pas voyager à envoyer quelqu'un à Bobrysk, à Dunebourg et Samogitie ».

118 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 490, lettre de Bignon à Maret, le 16 juillet 1811 : « Je vous envoie le second rapport d'un agent que j'ai à Vilna, le premier datant du 19 juin. Il me paraît, comme le premier, offrir assez d'intérêt ».

119 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 529, lettre de Bignon à Maret, le 24 juillet 1811.

120 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 11, lettre de Maret à Bignon, le 13 août 1811.

121 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 12, lettre de Bignon à Maret, le 13 août 1811.

122 *Ibid*.

123 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 63, lettre de Bignon à Maret, le 28 août 1811 : « Malheureusement il y a le sol, dans le caractère local, quelque chose qui ruine tous les efforts et déroute même la prudence ».

124 AMAE, Corr. Pol., Pologne vol. 328, fol. 234, lettre de Bignon à Maret, le 19 octobre 1811 : « Après un long silence de l'agent que j'avais en station à Wilna, et dont une lettre a été dernièrement perdue (…) ».

nouvelles[125] ou encore la crainte d'une arrestation[126]. Cependant, les résultats s'améliorent : Bignon récupère sept rapports en septembre, cinq en octobre, huit en novembre et deux en décembre[127]. Une fois qu'il les a en main à Varsovie, il les traduit intégralement en français et les joint à ses dépêches officielles. Dans le corps de la lettre, il en propose une rapide synthèse, soulignant les points principaux du rapport. De cette façon, Maret s'aperçoit des différences entre les résultats « transmis par les rapports [de Bignon] et ceux transmis par le prince Poniatowski »[128].

Le perfectionnement du système soutenu par Napoléon

Napoléon se félicite des si grands efforts de son agent, en qui il a justement placé sa confiance. En guise de récompense, il lui fait savoir à la fin de l'année 1811 que « si la guerre avait lieu, [s]on intention est de l'attacher à [s]on quartier général et de le mettre à la tête de la police secrète comprenant l'espionnage de l'armée ennemie, la traduction des lettres et pièces interceptées et les rapports des prisonniers »[129]. Afin de préparer cette organisation, il lui prescrit de « perfectionner l'agence actuelle »[130] en l'organisant en un véritable système. Il s'agit d'élaborer une pyramide des responsabilités, dirigée au sommet par Bignon. Il choisirait trois militaires polonais, parlant russe et allemand, qui dirigeraient à leur tour une douzaine d'agents. Le recrutement des trois officiers est primordial, aussi Bignon peut-il accepter l'aide de Poniatowski, sans le mettre dans la confidence[131]. Ces officiers « devront avoir des agents sur les routes de Pétersbourg à Vilna, de Pétersbourg à Riga, de Riga à Memel, sur les routes de Kiev, et sur les trois routes qui de Bucharest conduisent à Saint Pétersbourg, à Moscou et à Grodno, en envoyer à Riga, à Dunabourg[132], à Pinsk dans les marais, à Grodno et donner l'état

125 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 452, lettre de Bignon à Maret, le 25 décembre 1811 : « Ce qui me contrarie le plus est de ne point avoir de nouvelles de celui de mes voyageurs qui m'inspirait le plus de confiance et qui fait une tournée en Lithuanie, Samogitie et Courlande, d'autant plus que des mesures ont été prises pour que ses lettres puissent franchir la frontière ».

126 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 28, lettre de Bignon à Maret, le 8 janvier 1812 : « J'ai fait connaître à Votre Excellence l'inquiétude où je suis sur les causes de la cessation simultanée de la correspondance de mes voyageurs. Un commissaire, parti depuis plus de 20 jours, pour aller recevoir à un point convenu en Wolhynie les lettres de deux agents, ne reparait point ».

127 La difficulté de communication due à l'hiver explique peut-être cette baisse.

128 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 76, lettre de Bignon à Maret, le 21 janvier 1812.

129 Lettre de Napoléon I[er] à Maret, le 20 décembre 1811, *Correspondance de Napoléon I[er] publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIII, lettre n°18350, p. 95.

130 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 467, lettre de Maret à Bignon, le 31 décembre 1811.

131 *Ibid.*

132 Dunabourg est devenue aujourd'hui la ville de Daugavpils en Lettonie.

de situation des fortifications jour par jour »[133]. Pour rétribuer les agents de « cette grande organisation »[134], qui doit être immédiatement mise sur pied, Bignon dispose de 12 000 francs par mois. Ayant reçu la lettre de Maret le 18 janvier, Bignon s'empresse d'exécuter les ordres impériaux. Le même jour, il s'adresse à Poniatowski pour obtenir trois officiers, s'abstenant « de lui laisser apercevoir dans cette mesure le moindre caractère de permanence »[135]. Dix jours après, il dispose déjà de deux d'entre eux et les a répartis dans les provinces polonaises russes : « l'un va s'établir sur la frontière de la Lithuanie, l'autre sur celle de Wolhynie. Un troisième [se] placera (…) à l'extrémité du département de Lomza pour observer la Samogitie, la Livonie et la Courlande »[136]. À partir du mois de février et jusqu'au début du mois de juin, le système fonctionne et les recrutements sont continus[137]. Bignon reçoit en moyenne huit rapports par mois d'une quinzaine d'agents[138], ce qui représente la moitié de la totalité des rapports transmis à Paris. L'autre moitié est constituée, pour la plus grande partie, des rapports de l'état-major polonais que Bignon tient toujours en peu d'estime[139] malgré le zèle de Poniatowski[140]. Cependant, contrairement à ceux des agents du résident, ces rapports décrivent aussi les positions des armées autrichiennes[141] et prussiennes[142]. La dernière portion regroupe les relations de voyages qu'il dresse à partir des entretiens tenus avec chaque voyageur entrant dans le duché. Le résident ne précise pas comment ceux-ci s'opèrent, si les voyageurs se présentent spontanément à la légation française pour informer les Français[143] ou si Bignon leur enjoint de s'y présenter.

Toutefois, la rapidité avec laquelle le réseau a été mis en place et sa courte existence

133 Lettre de Napoléon I[er] à Maret, le 20 décembre 1811, *Correspondance de Napoléon I[er] publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIII, lettre n°18350, p. 95.

134 *Ibid.*

135 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 59, lettre de Bignon à Maret, le 18 janvier 1812.

136 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 170, lettre de Bignon à Maret, le 29 janvier 1812.

137 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 458, lettre de Bignon à Maret, le 9 avril 1812 : « Je viens de faire partir encore un nouvel agent qui est recommandé comme un homme parfaitement sûr ».

138 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 424, lettre de Bignon à Maret, le 27 mars 1812.

139 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 515, lettre de Bignon à Maret, le 18 avril 1812 : « Les rapports n°2 et 3, qui me sont communiqués par l'état-major, sur des choses générales offrent peu de spécifications ».

140 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 160, lettre de Bignon à Maret, le 25 janvier 1812 : « La demande que j'ai faite au prince Poniatowski de trois officiers pour me seconder dans l'observation des contrées russes a redoublé son attention sur cette partie ».

141 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 577, lettre de Bignon à Maret, le 28 avril 1812, « État des derniers changements de l'armée d'observation autrichienne ».

142 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 3, lettre de Bignon à Maret, le 1[er] janvier 1812.

143 Cette dernière option signifierait aussi qu'il est de notoriété publique que Bignon s'occupe d'espionnage, même si cela est attendu de la part d'un diplomate en poste dans un pays frontalier.

avant la campagne de juin 1812 ne lui permettent pas de s'introduire profondément en Russie. Plusieurs échecs révèlent les difficultés grandissantes pour passer la frontière[144] ainsi qu'une infiltration possible d'agents russes au sein de l'administration polonaise[145]. À compter de la fin du mois d'avril, les agents de Bignon n'arrivent presque plus à pénétrer en Russie et les arrestations se multiplient[146]. L'étanchéité entre le duché et l'empire russe devient telle que Bignon constate « qu'il n'y presque plus que des Juifs qui osent s'aventurer en Russie »[147]. Pour autant, des rapports relatifs à la composition des armées russes continuent de lui parvenir[148], et Berthier lui demande le 14 juin de les lui faire connaître[149]. Il reçoit un dernier rapport le 18 juin, le courrier étant désormais adressé à l'abbé de Pradt, qui remplace Bignon depuis le 5 juin. Malgré des résultats mitigés – l'armée napoléonienne dépassant les positions des agents infiltrés en Russie au plus tard le 18 juin – la constitution de ce réseau montre les très nombreuses qualités de Bignon dans le domaine militaire. Son successeur l'évêque de Malines s'avère incapable de poursuivre son œuvre. Il s'en désintéresse tout comme il délaisse la formation et l'entretien de l'armée polonaise, base arrière de la Grande Armée[150].

144 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 350, lettre de Bignon à Maret, le 14 mars 1812 : « Le capitaine Zawadski du 15e régiment d'infanterie qui a servi en Russie (…) m'avait offert de faire une tournée en Courlande et en Livonie. Il devait particulièrement aller à Dunabourg. Après m'avoir écrit dernièrement qu'il allait entrer en Samogitie, il revient aujourd'hui sur ses pas et arrive brusquement déclarant qu'il a failli être pris et qu'il n'y a échappé qu'à l'aube ».

145 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 400, lettre de Bignon à Maret, le 22 mars 1812 : « Je joue de malheur par rapport à mes agens. Je viens d'être informé qu'un d'eux arrivé de Wilna le 10 de ce mois, prêt à rentrer dans ce duché près de Tykonio y a été arrêté. On a ici des soupçons sur la fidélité d'un fonctionnaire public placé sur cette frontière. Il me répugne d'admettre ce soupçon, mais nous avons jugé du moins, le ministre de la Police et moi qu'il y a lieu à ce que la conduite de ce fonctionnaire soit examinée ».

146 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 470, lettre de Bignon à Maret, le 11 avril 1812 : « Les officiers sur la frontière me mandent chacun de leur côté qu'ils attendent le retour d'agens qui devraient être revenus déjà et qui n'arrivent pas. Quand il y en aurait quelques uns d'arrêtés, la chose ne serait pas surprenante ».

147 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 521, lettre de Bignon à Maret, le 20 avril 1812.

148 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 110, lettre de Bignon à Maret, le 3 juin 1812 : « Entre ces deux derniers [rapports], celui de l'officier placé sur la frontière de Wolhynie est assez intéressant attendu qu'il renferme la désignation spéciale d'un grand nombre de régiments avec l'indication des lieux où ils sont cantonnés ».

149 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 228, lettre de Bignon à Maret, le 14 juin 1812.

150 Benoît Roger, *L'image du duché de Varsovie…,* p. 17 : « La marche du gouvernement, l'obéissance des préfets, le travail des espions, la levée des recrues, autant de détails qui indiffèrent le prélat, et qui lorsqu'ils sont traités, ne le sont que sur le mode de l'élégie sur la ruine du pays et l'épuisement général ».

La collaboration de Bignon et des administrations militaires française et polonaise

Conçu comme un « bastion militaire »[151], en 1811 le duché est néanmoins incapable d'assurer seul sa défense en cas d'attaque des Russes. Il dispose depuis 1809 d'une armée de 50 000 hommes qu'il lui faut intégralement équiper. Dans le même temps, il doit rénover les différentes places fortes dont il dispose. Dans ce contexte, de concert avec les militaires français et polonais, Bignon veille à la mise sur pied de l'armée, dont Napoléon ne cesse d'augmenter les effectifs, et intervient fréquemment pour accélérer l'application des souhaits impériaux. L'intervention du résident français est légitime aux yeux de Bignon car « le duché de Varsovie appartenait entièrement au système de la France. Il était son avant-garde du côté de la Russie : ses moyens, son armée devenaient [sien] par la force des choses »[152].

Mettre l'armée du duché sur le pied de guerre : une mission de plus en plus importante

L'état de l'armée polonaise présente de nombreuses défaillances lorsque Bignon prend ses fonctions à Varsovie. Il indique à Champagny qu'elle ne dispose plus de 30 000 hommes prêts à se battre sur le front. En effet, « en déduisant de la totalité des troupes du duché ce qui se trouve en Espagne, ce qui forme ou va former partie des garnisons de Dantzig, et des places de l'Oder, ce qu'il faudrait dans la supposition d'une attaque de la part de la Russie employer pour les garnisons de Thorn, de Zamose[153], de Modlin et de Sierock[154], il resterait tout au plus un corps de 20 000 hommes disponibles, dont 12 000 à peu près d'infanterie et 8 000 de cavalerie »[155]. Outre le problème d'un effectif insuffisant, Bignon souligne le mauvais équipement général de l'armée : « la cavalerie est en général mal montée, n'ayant reçu que des chevaux de réquisition, qui sont pour la plupart d'une mauvaise espèce »[156]. Toutefois, une évolution favorable a lieu dans les mois à venir, sous l'égide du maréchal Davout qui se rend régulièrement à Varsovie[157]. Si Bignon n'a pas à intervenir dans les processus de recrutement et de réquisition, il se fait l'écho des changements opérés en envoyant un « état de situation de

151 Lydia Scher-Zembitska, *L'aigle et le phénix, un siècle de relations franco-polonaises (1732-1832)…,* p. 311.
152 Édouard Bignon, *Souvenirs d'un diplomate : la Pologne (1811-1813)…*, p. 50.
153 Zamose ou Zamocs, en Pologne.
154 Sierock est devenu Serock, ville de Pologne.
155 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 143, lettre de Bignon à Champagny, le 10 avril 1811.
156 *Ibid.*
157 AMAE, Corr. Pol., vol. 329, fol. 558, lettre de Bignon à Maret, le 27 avril 1812.

l'armée du grand-duché » établi à chaque premier du mois[158]. Tous ces documents lui viennent de ses contacts à l'état-major polonais, notamment ceux avec les généraux Wielhorski[159] et Fiszer[160]. Pour le mois de juin, il indique « la force de l'armée se trouvait être de 51 860 hommes (…) et que beaucoup de conscrits et de chevaux s[ont] arrivés aux différents corps »[161]. En juillet, il rapporte les nouveaux progrès obtenus mais signale une forte dispersion des intendants dans le duché, que l'état-major cherche vainement à ramener dans leurs corps d'origine[162]. En décembre, il fait état « d'un manque au complet de près de 3 000 hommes » auquel une levée peut remédier, mais l'effet ne sera complet qu'après trois mois[163]. Pour autant, le moral de l'armée est très bon selon le diplomate. Les cas de désertion sont particulièrement rares[164] et l'esprit des hommes positif[165]. Une fois en possession de ces informations, le gouvernement français ne répond presque jamais directement à Bignon. Il s'adresse soit à son administration militaire soit au ministre français à Dresde, Bourgoing puis Serra, qui transmet ensuite au roi de Saxe. Frédéric-Auguste notifie alors les désirs de Napoléon I[er] au Conseil des ministres polonais. Le cercle est bouclé lorsque Bignon fait finalement part de l'application des modifications à Maret[166]. Peu d'exceptions[167] existent à ce mode de fonctionnement jusqu'à l'année 1812.

À compter de cette date et vu le regain des tensions internationales, le résident de

158 AMAE, Corr. Pol., vol. 327, fol. 141, lettre de Bignon à Champagny, le 9 avril 1811 : « Votre Excellence m'a chargé de lui adresser chaque mois un état de la situation générale de l'armée du duché de Varsovie ».

159 Jozef Wielhorski (1759-1817) : officier, il se bat contre les Russes en 1792 puis en 1794 aux côtés de Kosciuszko. Exilé en France, il tente d'obtenir le soutien des révolutionnaires puis intègre les Légions polonaises. En 1809, il se bat contre l'Autriche et devient général dans l'armée du duché. En 1812, il est nommé ministre de la Guerre du duché.

160 Stanislas Fiszer (1769-1812) : chef de l'état-major polonais entre 1810 et 1812.

161 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 295, lettre de Bignon à Maret, le 15 juin 1811.

162 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 450, lettre de Bignon à Maret, le 5 juillet 1811.

163 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 12, lettre de Bignon à Maret, le 4 janvier 1812.

164 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 138, lettre de Bignon à Maret, le 8 avril 1811 : « Il vient d'être rendu par les Russes vingt-cinq déserteurs. (…) La désertion est d'ailleurs très rare dans les troupes du duché. L'esprit de l'armée est excellent malgré l'arriéré de la solde ».

165 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 251, lettre de Bignon à Maret, le 30 octobre 1811 : « J'ai déjà parlé souvent, Monseigneur, et avec un vrai plaisir du bon esprit qui anime l'armée et qui se manifeste jusque dans ses derniers rangs. On a sans cesse occasion d'en voir de nouvelles preuves ». Sur ce point, nous nous éloignons de la conclusion de Benoît Roger. Il rapporte que les ministres résidents « furent tout simplement les protagonistes du mythe[de l'armée] qui animait le duché » et qu'ils n'ont pas cherché à étudier l'esprit de l'armée, Benoit Roger, *L'image du duché de Varsovie…,* p. 91.

166 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 230, lettre de Bignon à Maret, le 18 mai 1811 : « Les ordres donnés pour la concentration de l'armée du duché reçoivent chaque jour leur exécution ».

167 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 409, lettre de Maret à Bignon, le 25 juin 1811 : « Vous en ferez l'observation au gouvernement du duché et vous demanderez que des mesures soient prises pour envoyer ou faire fournir à ce corps [5[e] régiment d'infanterie] les sabres qui lui manquent ».

France à Varsovie est appelé à jouer un rôle grandissant. De fait, Napoléon ne s'embarrasse plus d'intermédiaire à Dresde et demande à Bignon de s'impliquer personnellement dans le domaine militaire. Dans une lettre du 31 décembre 1811 au ministre des Relations extérieures[168], l'Empereur énumère toutes les transformations auxquelles Bignon doit procéder :

> Je désirerais que tous les lanciers du grand-duché fussent armés de carabines, comme je l'ai ordonné pour les miens. Demandez-lui [à Bignon] des détails sur la manière dont ces hommes sont armés aujourd'hui. Je désirerais également que les régiments de lancier pussent être portés au complet de 1 100 hommes et de 1 000 chevaux ; ce qui ferait pour les hommes un total de 17 600 et pour les chevaux 16 000. Si cela était trop disproportionné avec les moyens du grand-duché, je voudrais que le complet fût de 16 000 hommes et de 14 400 chevaux, c'est-à-dire de 1 000 hommes et de 900 chevaux par régiment, de manière à en avoir toujours 850 sur le champ de bataille. Comme le complet est de 12 000 hommes, ce serait une augmentation de 4 000. Je consentirais volontiers à faire les frais de cette remonte, mais je ne voudrais payer que l'excédent qu'il y aurait au-delà du complet actuel de 12 000.
>
> (…) Je ne serais pas éloigné d'organiser un bataillon de transports militaires organisé à l'instar de ceux de France. Pourrait-on se procurer à Varsovie des chevaux de trait, des harnais, des voitures ? En combien de mois, ces voitures seraient-elles construites ? Le duché fournirait-il les hommes ?
>
> (…) Il faudrait aussi que le baron Bignon, avec toute la discrétion convenable, donnât des renseignements qui pussent nous rassurer sur la facilité d'avoir du blé, de l'avoine et enfin les subsistances nécessaires pour l'armée. Il faudrait également qu'il s'occupât des moyens qu'on pourrait organiser pour avoir un service de transport de Thorn, de Plock, de Varsovie et de Zamose sur les points où l'on pourrait se porter[169].

Bignon accuse réception des exigences impériales le 18 janvier 1812 et assure de son zèle pour les faire exécuter[170]. Néanmoins, il décèle déjà des difficultés liées à l'opacité des administrations civile et militaire du duché. Il met deux semaines à obtenir une réponse du ministre de l'Intérieur sur la quantité de grains disponible dans le duché. Les listes des entrepôts de grains dans chaque ville lui paraissent en outre peu convaincantes[171]. Une nouvelle tâche lui échoit durant le mois de février : Maret lui demande de veiller à la création

168 Napoléon ne communique jamais directement avec Bignon.

169 Lettre de Napoléon Ier à Maret, le 31 décembre 1811, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIII, lettre n°18403, p. 144.

170 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 56, lettre de Bignon à Maret, le 18 janvier 1812.

171 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 184, lettre de Bignon à Maret, le 1er février 1812 : « Je vous témoignais que je n'attendais pas ici du ministre de l'Intérieur des notions bien lumineuses ni bien positives sur les ressources en grain qui existent dans les divers départements du duché ».

d'un quatrième bataillon dans chacun des onze régiments existants. Pour cela, le résident est prié de « communiquer ces intentions (…) au prince Poniatowski »[172] afin d'obtenir le coût probable de la levée et des frais d'équipements de ces bataillons, que Napoléon se propose de prendre à sa charge. L'Empereur attend de son ministre la même démarche pour la création d'un bataillon d'équipage militaire. Si Bignon exécute fidèlement les ordres de Napoléon, l'ardeur du ministère polonais de la Guerre face à ces démarches administratives semble décroître[173], Poniatowski étant plus réputé pour son enthousiasme au combat que dans ces formalités[174]. Le général doit également s'occuper dans le même temps d'organiser la levée de 6 000 hommes supplémentaires, ordonnée par Frédéric-Auguste[175]. Or cette levée intervient à un moment où les finances du duché se trouvent dans un état catastrophique ; Bignon comme le ministre polonais craignent que « les fonds ne manquent au moment de la réunion »[176] des soldats. Bien que Napoléon ait octroyé un million de francs au duché, « une foule de dépenses sur ce million a déjà été accordée »[177]. Devant semblable pénurie financière, Napoléon se résout à prendre à sa charge « les payements relatifs à l'augmentation des troupes du duché ainsi qu'à la formation d'un bataillon d'équipages militaires et d'un dépôt de 3 000 chevaux »[178]. De son côté, Bignon exerce une très forte pression sur les ministres polonais pour qu'ils tiennent leurs engagements militaires envers la France, au détriment, s'il le faut, des autres domaines. Il écrit à Maret qu'il est « chaque jour en débat ici avec le ministère [de la Guerre] pour faire pourvoir aux divers besoins militaires et pour l'établissement des hôpitaux, par exemple »[179]. À partir du mois de mai, Bignon n'a plus à gérer en personne ces situations. La présence de Jérôme[180] en Pologne puis des maréchaux français le décharge de ce problème ainsi que de la surveillance des fortifications de Zamosc, Thorn et Modlin.

172 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 230, lettre de Maret à Bignon, le 14 février 1812.
173 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 274, lettre de Bignon à Maret, le 26 février 1812 : « Le prince ne se flatte pas cependant de terminer cet objet dans le délai indiqué ».
174 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 36, lettre de Bignon à Maret, le 16 août 1811 : « On croit généralement qu'il serait avantageux de créer un directeur de l'administration de la guerre et de débarrasser le prince Joseph Poniatowski de cette partie pénible de ses fonctions de ministre. Le Prince n'en serait pas fâché et le service y gagnerait ».
175 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 305, lettre de Bignon à Maret, le 3 mars 1812.
176 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 357, lettre de Bignon à Maret, le 16 mars 1812.
177 *Ibid.*
178 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 448, lettre de Maret à Bignon, le 3 avril 1812.
179 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 540, lettre de Bignon à Maret, le 22 avril 1812.
180 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 6, lettre de Bignon à Maret, le 7 mai 1812.

L'implication de Bignon dans les travaux de fortification

Contrairement aux affaires relatives à l'armée polonaise, Bignon s'investit complètement dans la surveillance des fortifications polonaises dès 1811. Défendant la Pologne, les trois places de Thorn, Modlin et Zamosc font l'objet de tous les soins : en avril 1811, Bignon affirme que « cinq mille travailleurs par jour [sont] en activité à Modlin et ces travaux avancent de la manière la plus satisfaisante »[181]. Aussi le diplomate prend-il l'initiative de s'opposer à l'ordre de destruction de Zamosc envoyé par le ministre des Relations extérieures, Napoléon préférant voir la place détruite que mal défendue[182]. Afin d'emporter son accord, il lui présente son point de vue, étayé par les avis du général français Pelletier[183] en charge des fortifications en Pologne. Selon les deux hommes, « la conservation de cette place aurait été une diversion utile en obligeant les Russes à détacher un corps contre elle et en affaiblissant par là leur armée principale »[184]. Convaincu sans doute par ces arguments, Maret revient sur la décision un mois plus tard, mais avertit Bignon que « Sa Majesté désire qu'on y travaille sans relâche à la mettre en bon état et qu'on l'approvisionne pour cinq mois »[185]. L'intervention du résident s'avère déterminante dans la nouvelle stratégie des Polonais. Toutefois, elle entraîne *ipso facto* une démultiplication des efforts militaires puisqu'il faut remettre la place en état et la mettre en condition de tenir un siège, en plus des deux autres. Le résident français est spécifiquement chargé de « veiller à ce que les travaux (…) se passent avec activité [et d'en] rendre compte »[186] à Napoléon. Afin d'éviter des reproches en cas de retard, il précise rapidement que, contrairement à ce que Maret semble penser, « les travaux n'ont réellement commencé que le mois d'avril »[187]. Toutefois, il paraît assuré du zèle des soldats pour qui « le nom de l'Empereur est un talisman qui agit sur toutes les âmes »[188]. La longue lettre adressée à Maret le 21 juin sur ce sujet témoigne de son engagement constant auprès des militaires

181 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 180, lettre de Bignon à Maret, le 28 avril 1811.

182 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 403, lettre de Bignon à Maret, le 21 juin 1811 : « Dans le cas d'un doute sur la possibilité de la mettre en bon état de défense, Sa Majesté pense qu'il pourrait être préférable de la détruire (…) ».

183 Jean-Baptiste Pelletier (1777-1862) : élève à l'école d'artillerie de Châlons, il participe aux guerres révolutionnaires dès 1794. Nommé général en 1809, il commande dans l'artillerie et le génie des armées du duché. Il enlève ainsi la place de Zamosc. En 1812, il commande le 5e corps d'infanterie, sous les ordres de Poniatowski. En 1815, il combat à Waterloo.

184 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 180, lettre de Bignon à Maret, le 28 avril 1811.

185 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 232, lettre de Maret à Bignon, le 21 mai 1811.

186 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 272, lettre de Bignon à Maret, le 5 juin 1811.

187 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 276, lettre de Bignon à Maret, le 7 juin 1811.

188 *Ibid.*

polonais puisqu'il écrit :

> Je ne cesse d'insister ici, Monseigneur, dans ce sens auprès du ministre de la Guerre, du chef de l'État-major général de l'armée et même des officiers français au service du duché chargés spécialement de diriger les fortifications. (…) J'ai invité le général Wielhorski, faisant fonction de ministre de la Guerre par intérim[189], à donner des ordres pour que les travaux jugés indispensables par le colonel Mallet soient exécutés sans retard. (…) J'ai demandé qu'on eut soin de mettre dans la place un bon commandant d'artillerie et un bon commandant du génie. On a ainsi choisi ce qu'il a y a de meilleur[190].

D'après le contenu de la correspondance de Bignon, il semble qu'il soit le principal rapporteur de cette question[191]. De fait, il rapporte à Paris l'avancement exact des travaux, récolte en Pologne les rapports des généraux français et leurs différents croquis[192], transmet à l'état-major polonais les injonctions de Napoléon et travaille avec les généraux polonais sur ces questions. Ainsi le 5 juillet 1811, il notifie à Maret le contenu du rapport du général Haxo[193] et lui décrit les dernières activités du général à Modlin[194]. Le 13, il rapporte une démarche commune, effectuée par les généraux Wielhorski et Fiszer et lui. Les trois hommes ont plaidé d'une même voix devant les ministres de l'Intérieur et de la Justice pour débloquer les fonds nécessaires aux travaux[195]. Ce trio fonctionne donc bien : ensemble, ils remédient à l'insuffisance de la main d'œuvre en permettant l'incorporation des paysans locaux, contre dédommagement[196]. Bignon en est le porte-parole auprès de Maret lorsque des problèmes techniques surgissent[197]. Les véritables difficultés relèvent des finances, comme le diplomate le souligne quelque temps plus tard : « cette extrême disette de moyens pécuniaires tient le

189 Poniatowski est alors en voyage à Paris.

190 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 403, lettre de Bignon à Maret, le 21 juin 1811.

191 Bourgoing à Dresde joue également un rôle puisque chaque ordre de Napoléon transmis par Bignon est suivi quelques jours après d'instructions émanant du roi de Saxe, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 484, lettre de Bignon à Maret, le 13 juillet 1811.

192 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 95, lettre de Bignon à Maret, le 31 août 1811 : « À ce dernier [rapport sur Modlin] est joint un croquis où sont indiqués les progrès des travaux depuis le 14 jusqu'au 28 août ».

193 François-Nicolas Haxo (1774-1838) : élève de l'école d'artillerie de Châlons, il entre dans l'armée révolutionnaire en 1794. Chargé des travaux de fortification en Espagne jusqu'en 1810, il est muté en Pologne en 1811 avant d'être attaché directement à l'état-major de Napoléon pour la campagne de Russie.

194 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 450, lettre de Bignon à Maret, le 5 juillet 1811

195 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 484, lettre de Bignon à Maret, le 13 juillet 1811.

196 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 529, lettre de Bignon à Maret, le 24 juillet 1811.

197 *Ibid.* : « Il n'a jamais été question pour le corps de la place de revêtement en maçonnerie et on peut ajouter même que ce ne serait pas utile. Le sol de Modlin est très favorable pour des ouvrages de fortification. C'est une terre glaise qui se durcit et prend par elle-même de la solidité ». Vu les connaissances techniques requises, Bignon s'est fait aider par des militaires spécialistes.

ministère de la guerre et les chefs de l'armée dans des angoisses perpétuelles »[198]. Aussi doit-il reconnaître à la fin du mois d'août qu'« il n'y a guère lieu d'espérer que la totalité des ouvrages voulus par Sa Majesté à Modlin (…) puisse être terminée en octobre »[199]. Bignon ne cesse d'encourager les généraux à poursuivre leurs efforts[200] auprès des instances civiles. Wielhorski requiert du ministre de l'Intérieur polonais deux mesures, susceptibles d'endiguer la désertion des paysans : « la 1ère est d'ordonner aux communes de labourer les terres des paysans employés aux fortifications, la 2nde est de déclarer qu'ils sont exempts de corvée »[201]. Mais, les contraintes se multiplient dans les mois suivants. En septembre, l'état-major prend conscience de la pénurie de pièces d'artillerie de gros calibre[202], en octobre les ressources financières semblent si proches de l'épuisement qu' « on est résolu à suspendre tout autre payement afin de pouvoir faire face à cette dépense »[203]. Commencées dès le mois de juillet[204], les très fortes pressions de Bignon pour que les travaux se poursuivent, en dépit de leur coût, portent leurs fruits[205]. Le 30 octobre, il assure Maret qu' « il y a un fonds assuré pour faire marcher les travaux jusqu'au 15 novembre »[206]. Avant la mauvaise saison, il se rend lui-même en visite à Modlin pour prendre acte de leur état d'avancement[207]. L'hiver interrompant le rythme des travaux, le diplomate n'évoque plus les trois places fortes jusqu'à ce que Maret l'invite à les faire armer et approvisionner[208]. En parallèle et dans le même temps, il rédige un tableau complet de la situation à Zamosc, Modlin et Thorn, soulignant encore le manque de certains articles jugés essentiels tels des pièces d'artillerie[209]. À l'invite du ministre français, il harcèle les généraux polonais pour faire parvenir les armes et les denrées le plus vite possible dans les

198 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 529, lettre de Bignon à Maret, le 24 juillet 1811.
199 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 50, lettre de Bignon à Maret, le 21 août 1811.
200 Il poursuit la lettre en se félicitant de son propre zèle, *ibid.* : « Sans l'énergie persévérante de mes instances, on serait assurément bien loin du point où on arrivera ».
201 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 63, lettre de Bignon à Maret, le 28 août 1811.
202 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 95, lettre de Bignon à Maret, le 31 août 1811.
203 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 212, lettre de Bignon à Maret, le 11 octobre 1811.
204 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 484, lettre de Bignon à Maret, le 13 juillet 1811 : « Je tâche, Monseigneur, de faire agir tous les ministères dans ce sens, et le ministère de la Guerre va se régler particulièrement d'après ce principe. Le ministère des finances lui remet dans le jour même deux cent cinquante mille florins qui vont avoir cette destination spéciale ».
205 *Ibid.* : « J'ai lieu de penser que, sans la fermeté de mes instances, on aurait encore perdu un temps précieux avant d'en venir aux déterminants précieux qui ont été adoptés ».
206 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 251, lettre de Bignon à Maret, le 30 octobre 1811.
207 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 339, lettre de Bignon à Maret, le 27 novembre 1811.
208 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 55, lettre de Maret à Bignon, le 18 janvier 1812.
209 AMAE, Corr. Pol,, Pologne, vol. 329, fol. 156, lettre de Bignon à Maret, le 25 janvier 1812.

places, par crainte d'une attaque russe[210]. Ses constantes interventions[211] comme porte-parole des souhaits impériaux atteignent leur objectifs : les places sont prêtes lorsque débute la campagne de Russie.

Dans cette affaire, Bignon s'implique longuement pour arriver aux résultats voulus par Napoléon. Pour arriver à ses fins, il bénéficie de la confiance ostensible de Davout[212] ainsi que de la collaboration des généraux polonais.[213] Ces deux atouts expliquent que Bignon, pourtant agent diplomatique et non militaire, ait pu gérer ce dossier en entier. À travers son suivi, il prend sans cesse conscience des graves problèmes posés par le déficit budgétaire du duché. Aussi, en parallèle de son engagement dans les affaires militaires, s'implique-t-il dans l'administration générale du duché de Varsovie.

210 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 205, lettre de Bignon à Maret, le 5 février 1812.

211 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 416, lettre de Bignon à Maret, le 25 mars 1812.

212 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 558, lettre de Bignon à Maret, le 27 avril 1812 : « Je me trouve naturellement mêlé dans tous ces rapports [relatifs à Thorn], et la confiance que veut bien m'accorder M. le maréchal me met dans le cas d'intervenir dans presque tout ce qui se fait ici pour l'intérêt commun et le service de Sa Majesté ».

213 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 433, lettre de Bignon à Maret, le 2 juillet 1811 : «Je vois aussi familièrement et reçois chez moi les chefs de l'armée, les généraux et les colonels des diverses armes qui sont ici ou qui ont occasion d'y venir ».

2. Bignon, « proconsul au pouvoir presque sans limite »[214]

Absent de la Constitution du 22 juillet 1807, le résident français occupe pourtant une place particulièrement importante dans la vie politique du duché de Varsovie. Dans ses instructions initiales[215], Napoléon lui demande ainsi « d'y acquérir de l'influence »[216] et pour cela de monter « une certaine représentation pour attirer du monde chez [lui] »[217]. Toutefois, durant toute la durée de ses fonctions, Bignon ne reçoit aucune indication lui spécifiant la place qu'il doit occuper au quotidien dans les affaires intérieures du duché[218]. Sa marge de manœuvre est donc très grande, et Bignon s'implique tant dans la définition du budget que dans les réformes politiques souhaitées par certains ministres. Cette ingérence s'accroît encore le 26 mai 1812 lorsque le nouvel ambassadeur de France reçoit une place inamovible au Conseil des ministres[219], définissant de nouveaux rapports entre la Pologne et la France.

L'ingérence de Bignon dans les affaires financières du duché

La gestion des finances de la Pologne se révèle un exercice d'équilibriste permanent. De fait, la perte d'un grand nombre de domaines transformés en dotations militaires, les créances françaises sur la Pologne, la dévaluation de la monnaie ducale, les mauvaises entrées d'impôts

214 Anna de Potocka, *Mémoires de la comtesse…,* p. 293.

215 L'édition de ces instructions ayant été faite par Benoît Roger dans son travail *L'image du duché de Varsovie…,* elle ne figure pas dans le présent document.

216 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 326, fol. 362, lettre de Champagny à Bignon, le 12 décembre 1810.

217 *Ibid.*

218 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 191, lettre de Bignon à Maret, le 1e octobre 1811 : « Votre Excellence ne me donnant aucune instruction sur l'espèce de part directe qu'il semble que le résident de Sa Majesté doive prendre, inévitablement et malgré lui, aux affaires intérieures du duché (…) ».

219 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 63, instructions de Maret à l'archevêque de Malines, le 28 mai 1812.

et l'accroissement exorbitant des dépenses militaires grèvent le budget et empêchent tout équilibre, malgré les efforts prononcés des ministres et de Bignon pour l'établir.

Conclure un accord sur les domaines et la liquidation des créances de la France et du duché

Lors de la création du duché, Napoléon réserve pour son usage personnel des biens nationaux d'une valeur de 20 millions de francs. Répartis entre ses maréchaux et ses généraux[220], ces domaines forment les majorats attachés aux titres de noblesse[221]. L'agrandissement territorial de 1809 en augmente la valeur puisque l'Empereur se réserve dix millions supplémentaires. Les recettes du duché se fondant en grande partie sur les revenus des domaines, les conditions de remise de ces terres et de leur possession par les Français occasionnent des heurts entre le Conseil des ministres polonais et le premier résident français Vincent. Des commissaires polonais, mandatés par la Saxe sont nommés pour trouver un compromis avec l'agent français. À l'arrivée de Bignon, cet objet paraît « complètement terminé »[222]. Serra a transmis le texte de la convention, conclue le 28 février 1811, à Champagny : le nouveau résident n'a plus qu' « à attendre l'approbation de l'Empereur et les ordres qui pourront [lui] être donnés à l'égard de son exécution »[223]. Mais un certain nombre de points litigieux[224] demeurent. Aussi Maret demande-t-il à son résident de proposer aux deux commissaires polonais quelques changements dans l'acte de désignation des domaines[225]. L'ambassadeur de Saxe à Paris présentant à son tour quelques observations sur ces remarques, le ministre des Relations extérieures donne à son agent « l'autorisation (…) de signer le nouvel acte de désignation »[226]. La participation de Bignon à cette affaire est parfaitement normalisée, du fait des nombreuses interventions de ses prédécesseurs. C'est ainsi qu'il est mandaté en juin pour tenter d'assimiler le statut fiscal des domaines définis en 1807 à ceux de Galicie, obtenus en 1809 et déjà réglés par un accord[227]. L'absence d'un des deux commissaires polonais empêche la reprise officielle des négociations. Toutefois, grâce à des discussions informelles

220 La liste est donnée dans Michel Kerautret, *Les grands traités de l'Empire (1804-1810)…*, p. 308.
221 Monika Senkowska-Gluck, « Le duché de Varsovie »..., p. 401.
222 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 167, lettre de Bignon à Champagny, le 11 avril 1811.
223 *Ibid.*
224 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 67, lettre de Champagny à Bignon, le 27 mars 1811.
225 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 264, lettre de Maret à Bignon, le 31 mai 1811.
226 *Ibid.*
227 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 291, lettre de Maret à Bignon, le 14 juin 1811 « S'il est encore temps, M. le baron, vous demanderez que ce principe soit adressé et reconnu dans l'acte que vous êtes chargé de signer ou s'il est trop tard vous proposerez aux commissaires d'en faire l'objet d'un article supplémentaire ».

avec celui resté à Varsovie, Bignon promeut les idées françaises[228] mais celles-ci sont difficilement acceptables pour les Polonais. De fait, l'assimilation des domaines de 1807 sous-tend une réserve d'imposition de 500 000 francs, perte importante pour le Trésor polonais. De plus, « cette difficulté en amène une seconde ; (…) il reste à décider à quelle époque doit commencer l'application [de l'assimilation] »[229]. Dans l'attente des ordres de Napoléon, la signature de la convention est suspendue, les Polonais renâclant en outre à entériner de telles pertes financières[230]. L'enjeu principal des négociations se porte alors sur la désignation des domaines à assimiler[231] : les Français renoncent à certains[232] pour obtenir la signature des Polonais. En parallèle des tractations, le ministre français défend les intérêts de ses compatriotes lors des discussions des impôts afin qu'ils bénéficient des baisses à l'instar des autres propriétaires terriens :

> La diminution de la contribution foncière me paraît mériter, Monseigneur, une attention particulière dans l'intérêt des donataires français qui ont reçu des dotations dans le duché. Lorsque Sa Majesté l'Empereur et Roi a disposé des domaines dans ce pays, Sa Majesté a entendu que ces domaines fussent soumis à la contribution foncière de même que les autres terres nobles. La dernière Diète a depuis doublé cette contribution. Aujourd'hui une loi nouvelle va remettre l'impôt foncier à son taux précédant, c. à. d le fait retomber de 48 à 24, évaluation purement nominale, ou plus tôt de 10 à 5, évaluation réelle. (…) Il semble donc aujourd'hui qu'il est de droit que la réduction qui va s'opérer s'applique aux terres des donataires comme à toutes les autres[233].

Des points de moindre importance continuent à être débattus à la fin de l'année 1811. Les commissaires du duché souhaitent, par exemple, que l'indemnité en cas de diminution de la valeur des domaines après une loi puisse être versée soit en argent, ce qui était la proposition française, soit en nature[234]. Bignon transmet cette demande, qui est refusée par Maret, à l'instar de la grande majorité des requêtes polonaises[235]. Le travail de négociation

228 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 430, lettre de Bignon à Maret, le 2 juillet 1811 : « M. Sobolewski, l'un des commissaires à qui j'ai fait part de ces réflexion, n'en a pas méconnu la justesse. Il en instruit son collègue, et en rend compte à M. de Senft, dont il demande les ordres ».

229 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 44, lettre de Bignon à Maret, le 20 août 1811.

230 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 116, lettre de Bignon à Maret, le 7 septembre 1811.

231 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 338, lettre de Bignon à Maret, le 23 novembre 1811.

232 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 133, lettre de Bignon à Maret, le 14 septembre 1811.

233 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 350, lettre de Bignon à Maret, le 29 novembre 1811.

234 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 395, lettre de Maret à Bignon, le 12 décembre 1811.

235 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 183, lettre de Bignon à Maret, le 1er février 1812 : « D'après la lettre de Votre Excellence du 12 décembre, j'ai fait connaître aux commissaires du duché les motifs qui ne permettent pas d'admettre la modification proposée pour eux sur l'article du projet de convention relatif à la

tourne à l'avantage systématique de la France, le duché n'étant pas en mesure de s'opposer à l'envoyé de Napoléon. Cependant, l'absence de résultats entraîne le transfert de l'affaire à Dresde auprès du roi Frédéric-Auguste qui se tourne alors vers Napoléon pour un règlement final[236]. À partir du mois de février 1812, Bignon n'évoque plus les commissaires ni les négociations.

Si pendant un an le diplomate s'investit pleinement dans les tractations franco-polonaises, il n'est qu'un simple observateur dans l'affaire des créances de Bayonne. Leur origine remonte en 1807 lorsque « Napoléon s'approprie dans l'exercice du droit de conquête les créances prussiennes hypothéquées sur les biens fonciers dans le duché »[237]. Le total de ces créances est estimé à 43 millions de francs, somme impayable par le duché. Le gouvernement français procède alors à un échange : elle transfère les créances au duché de Varsovie contre le paiement de 21 millions de francs, payables en quatre ans. Cet accord est acté par le traité de Bayonne en 1808. Les conditions de paiement sont supervisées par un ordonnateur français, qui réside à Hambourg auprès de Davout. La part de Bignon est donc restreinte ; il lui faut seulement conclure « la transaction définitive pour établir, conformément à la convention de Bayonne, la compensation de la somme due par le gouvernement polonais pour les denrées qui lui ont été livrées avec le montant des fournitures qu'il a faites à l'armée française »[238]. En attendant, il fait part à Maret des mouvements entrepris par les Polonais pour procéder au remboursement. En novembre 1811, il lui annonce la création d'une direction spécialement affectée à ce sujet[239]. Étranger au processus en lui-même, il observe à quel point l'acquittement des dettes grève un peu plus le Trésor polonais, déjà mis à mal par les problèmes monétaires.

Bignon et la situation catastrophique des finances du duché

En tant qu'administrateur général des finances à Berlin puis à Vienne, Bignon a été confronté aux difficultés nées de la dépréciation du thaler prussien et du florin autrichien ainsi qu'à la pénurie d'argent en circulation. Fort de cet apprentissage, il peut en faire bénéficier les

réserve de domaines en Galicie. Ils ont paru acquiescer à ces motifs et en ont rendu compte au Roi ».

236 Monika Senkowska-Gluck, « Le duché de Varsovie »..., p. 401.

237 Monika Senkowska-Gluck, « Le duché de Varsovie »..., p. 400.

238 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 147, lettre de Bignon à Champagny, le 11 avril 1811.

239 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 339, lettre de Bignon à Maret, le 29 novembre 1811 : « Les recouvrements à faire sur les créances cédées au roi par la convention de Bayonne étant une opération très épineuse, on a détaché cet objet du ministère des Finances et on vient d'en former une direction à part qui est confiée au conseiller d'État Kockanowski ».

ministres polonais, dénués à ses yeux de toutes notions monétaires et financières[240], les trois pays présentant des caractéristiques similaires.

Quelques semaines suffisent à l'ancien administrateur pour prendre la mesure de la situation catastrophique du duché. Il en résume les causes à Maret en peu de mots, l'imputant à « l'extrême disette d'argent qui dans l'étendue du duché empêche la rentrée des impôts, à la nécessité récente où l'on a été d'augmenter la force de l'armée [et] au peu de succès de l'emprunt tenté à Paris ou du moins la difficulté de sa réalisation »[241]. Afin de remédier à la disette de monnaie, le ministre des Finances propose d'émettre 8 à 9 millions de francs d'un papier « qui serait reçu dans le payement des contributions ». Semblable décision ne peut être prise que par le Roi dont on attend la résolution. Dans l'intervalle, la fuite du numéraire en Prusse et la circulation massive du billon prussien en Pologne se poursuivent à grande vitesse, aggravant les inquiétudes gouvernementales[242]. Une nouvelle solution apparaît alors : recevoir et donner dans les caisses publiques le billon à raison de « 108 ou 110 écus pour 100 écus d'argent courant (…) ce qui ferait cesser les bénéfices de l'agiotage »[243]. Cette option est plus ou moins ouvertement soutenue[244] par Bignon auprès des ministres quoiqu'il « se garde bien de prendre dans les affaires de l'intérieur de ce pays-ci une part directe »[245]. Il justifie cette intervention par le bien commun, les autres projets étant « injustes dans [leur] application et ruineux pour le peuple »[246]. L'inefficacité paraît un motif réel d'intervention ; si Varsovie ne gagne pas d'argent, son armée et donc les intérêts français sont les premiers à en souffrir[247]. Cette affaire est déterminante car, à compter de cette date, aucune décision monétaire n'échappe à l'influence de Bignon. Sans que cela ne transparaisse ostensiblement dans sa correspondance, il est consulté lors de toutes les discussions dans ce domaine. Ainsi au mois de juin, lorsque le roi de Saxe accorde un moratoire d'un an aux débiteurs en retard, il souligne qu'il aurait été plus utile d'augmenter la quantité de monnaie en circulation. Par contre, il

240 Édouard Bignon, *Souvenirs d'un diplomate : la Pologne (1811-1813)…,* p. 32 : « Il s'en fallait beaucoup qu'on eût alors dans le duché des idées saines en finance ».
241 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 152, lettre de Bignon à Maret, le 15 avril 1811.
242 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 230, lettre de Bignon à Maret, le 18 mai 1811.
243 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 238, lettre de Bignon à Maret, le 21 mai 1811.
244 *Ibid.* : « Je n'ai pas cru devoir dissimuler dans mes conversations particulières combien l'un me semble préférable à l'autre ».
245 *Ibid.*
246 *Ibid.*
247 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 410, lettre de Bignon à Maret, le 24 juin 1811 : « L'intérêt de la France peut vouloir qu'il soit porté remède au mal qui mine ce pays ».

appuie la décision d'émettre du papier-monnaie, garanti sur l'emprunt fait en France, tant que l'opération se « passe avec discernement »[248]. En présentant ces avis à Maret, il mentionne à chaque fois, qu'ils sont partagés par « les membres éclairés de l'administration civile »[249]. Ces « fonctionnaires », dont on ignore les noms et les postes, appartiennent au cercle du pouvoir mais ne sont pas des proches du ministre des Finances, Weglenski, que Bignon juge incompétent[250]. Ils reviennent plusieurs fois dans la correspondance du résident, désignés le plus souvent par l'appellation de « gens raisonnables »[251].

Le diplomate porte également des critiques sévères à l'égard des décisions du roi de Saxe. Frédéric-Auguste ayant décidé de recevoir encore pendant trois mois le billon prussien dans les caisses publiques, le résident français estime que « c'est une prolongation d'abus sans grande nécessité »[252]. Selon ses calculs, la décision renforce le déficit du Trésor car « l'admission du billon prussien équivaut (…) à une remise de 15 pour cent sur les impositions »[253]. De manière générale, toutes les mesures arrêtées au sujet du billon prussien et polonais lui semblent aller à l'encontre du bon sens. Il s'étend longuement sur les conséquences désastreuses de la prochaine dévaluation du billon polonais, appelant Maret à une intervention auprès du roi de Saxe[254]. Il plaide à plusieurs reprises pour un retour à la mesure proposée à la fin du mois de mai qui serait un peu toilettée[255]. Il tente également de prévenir des effets négatifs qui résulteront de l'interdiction brusque de recevoir le billon prussien alors qu'aucune monnaie de même valeur ne s'y substitue[256]. Il propose de même de créer une Caisse d'escompte pour introduire à nouveau du papier-monnaie, celui gagé sur l'emprunt français ayant été écoulé. Sa proposition témoigne d'une bonne compréhension des

248 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 419, lettre de Bignon à Maret, le 25 juin 1811.
249 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 276, lettre de Bignon à Maret, le 7 juin 1811.
250 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 410, lettre de Bignon à Maret, le 24 juin 1811 : « Les diverses idées de M. de Weglenski démontrent d'une manière sensible le peu de connaissances qu'il a sur la partie délicate dont il est chargé ».
251 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 501, lettre de Bignon à Maret, le 17 juillet 1811.
252 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 419, lettre de Bignon à Maret, le 25 juin 1811.
253 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 102, lettre de Bignon à Maret, le 3 septembre 1811.
254 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 501, lettre de Bignon à Maret, le 17 juillet 1811 : « Il s'agit d'ordres qui ne sont pas encore tout à fait exécutés, de mesures dont il est possible de prévenir ou d'arrêter les suites, et c'est pour n'avoir pas plus tard à me repentir d'un silence peut-être répréhensible que je tâche aujourd'hui de bien faire connaître et le mal qui s'avance et le moyen de l'éviter ».
255 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 57, lettre de Bignon à Maret, le 24 août 1811 : « Il me semble impossible qu'on ne revienne pas à la mesure bien plus convenable qui avait été proposée et qui consistait à continuer de le [le billon prussien] recevoir provisoirement, mais à raison de 112 ou de 115 pour cent ».
256 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 195, lettre de Bignon à Maret, le 4 octobre 1811.

mécanismes financiers :

> Le moment actuel n'est pas opportun non plus pour donner du crédit aux billets de banque. L'émission qui en a été faite il y a quelque temps est rentrée presque toute entière. Pour faire prospérer ces billets, il faudrait, ce qui n'existe pas, avoir un fonds d'argent courant disponible pour les échanger à toute heure dans les premiers mois et fatiguer en quelque sorte les porteurs par la facilité de l'escompte. Ce n'est que cette certitude de l'escompte à volonté qui peut établir la confiance et donner du crédit à ce papier, mais comment un gouvernement aussi gêné que celui ci pourra-t-il faire une telle opération ?[257]

Lucide sur le probable échec du papier-monnaie, il déconseille l'application d'un plan similaire[258], porté par le président du Conseil Stanislas Potocki[259]. Conscient également de l'inefficacité de ses remarques relatives au billon, il arrête de les rapporter à Maret à partir de la fin de l'année 1811. Toutefois, conformément à ses prévisions, la situation monétaire et financière ne cesse de se détériorer[260], à tel point que les administrateurs polonais réclament de plus en plus fort un soutien de Napoléon[261]. Du fait de la pénurie monétaire, les impôts rentrent très mal[262] et dans certains districts, la disette de métal en circulation est telle qu'il est perçu en nature[263]. L'emprunt contracté en France peine également à fournir de l'argent frais, même si Napoléon y fait entrer de nouveaux fonds en août 1811[264]. En effet, le duché met beaucoup de temps à le récupérer en son entier[265] et lorsqu'il arrive enfin, les sommes ont déjà

257 *Ibid.*

258 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 256, lettre de Bignon à Maret, le 2 novembre 1811.

259 Stanislas Potocki (1755-1821) : fils d'un général, il se bat contre les Russes en 1792 puis s'exile. En 1807, Napoléon le nomme dans la commission provisoire de gouvernement. En 1809, il devient président du Conseil des ministres. Il s'occupe particulièrement du domaine de l'éducation, étant directeur de la Chambre pour l'éducation depuis 1810.

260 AMAE, Corr. Pol., vol. 329, fol. 438, lettre de Bignon à Maret, le 1er avril 1812 : « La vérité est que la pénurie de moyens pécuniaires est extrême ici ».

261 AMAE, Corr. Pol., vol. 238, fol. 201, lettre de Bignon à Maret, le 6 octobre 1811 : « De tout côté, on me répète que sans un secours prochain de Sa Majesté (…), non seulement il est impossible de passer l'hiver, mais que dans quelques mois il faudra congédier une partie des troupes ».

262 AMAE, Corr. Pol., vol. 328, fol. 321, lettre de Bignon à Maret, le 22 novembre 1811 : « La mesure prise à l'égard du billon prussien a tellement raréfié la circulation que dans les provinces surtout les propriétaires même de la meilleure volonté éprouvent une difficulté extrême à trouver de l'argent courant pour acquitter les impôts ».

263 AMAE, Corr. Pol., vol. 328, fol. 444, lettre de Bignon à Maret, le 2 avril 1812 : «La position du ministère est vraiment des plus pénibles. On fournit des chevaux, des grains, du fourrage en payement d'impôts. C'est autant de diminué sur les recettes ».

264 AMAE, Corr. Pol., vol. 328, fol. 36, lettre de Bignon à Maret, le 16 août 1811.

265 AMAE, Corr. Pol., vol. 328, fol. 339, lettre de Bignon à Maret, le 27 novembre 1811 : « Il s'en faut de beaucoup qu'on doive regarder comme versée dans les caisses de Varsovie la totalité des sommes que l'emprunt a déjà fournies en France ».

toutes été réparties et ne servent qu'à rembourser des dettes[266]. Par conséquent, le gouvernement polonais doit parfois privilégier certaines dépenses. Dans ces cas-là, la priorité est donnée aux paiements militaires, présentés comme les plus importants[267].

Le déséquilibre du budget est donc patent, comme le démontre Bignon dès le mois de juillet 1811 : « Le budget est de 60 000 000 florins de Pologne[268]. Ce serait ainsi une recette de cinq millions par mois dont on aurait besoin. Il ne rentre guère qu'un million et demi ou deux millions au plus. Il y a ainsi un arriéré dans toutes les parties du service et chaque mois le déficit s'augmente »[269]. Or non seulement les recettes n'augmentent pas, mais les dépenses s'accroissent du fait de la crue des dépenses militaires qui représentaient déjà en 1809 les deux tiers de l'ensemble[270]. À l'ouverture de la campagne de Russie, le duché n'est plus en état de payer les nouvelles recrues, obligeant Napoléon à ponctionner le Trésor français.

Si, en dépit de son expérience et de sa bonne appréhension des mécanismes financiers Bignon ne voit pas toujours ses conseils suivis d'effets, grâce à eux il acquiert en revanche une stature de plus en plus importante parmi les ministres polonais.

Les répercussions politiques des conseils financiers de Bignon

En analysant presque quotidiennement l'état des finances polonaises, et grâce à ses connaissances préalables, Bignon est à même de juger l'action du ministre polonais et de ses conseillers. Elle ne trouve pas grâce à ses yeux, ce qui entraîne le résident français à réclamer le remplacement de Weglenski[271]. Le Français fait part de cet avis à Maret mais également au ministre saxon des Affaires étrangères, Senfft[272] lors de son passage à Varsovie en septembre. Il propose alors plusieurs noms pour le ministère, les ayant préalablement soumis à Maret au

266 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 321, lettre de Bignon à Maret, le 22 novembre 1811.

267 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 273, lettre de Bignon à Maret, le 7 novembre 1811 : « On paye enfin un mois de solde aux officiers qui en avaient véritablement le plus grand besoin. Pour s'en procurer les moyens, il a fallu suspendre les payements dans d'autres branches de service ».

268 Lydia Scher-Zembitska propose les chiffres suivants : environ 22 millions de florins de recettes et environ 43 de dépense. Les chiffres des recettes correspondent avec ceux de Bignon, Lydia Scher-Zembitska, *L'aigle et le phénix, un siècle de relations franco-polonaises (1732-1832)…,* p. 312.

269 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 484, lettre de Bignon à Maret, le 13 juillet 1811.

270 Dès 1809, les Polonais ont conscience de ce rapport, confirmé aujourd'hui, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 201, lettre de Bignon à Maret, le 6 octobre 1811 : « D'après le budget établi il y a deux ans à l'époque de la dernière Diète, les deux tiers des recettes du duché sont dévolus sommairement au service militaire ».

271 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 401, lettre de Bignon à Maret, le 24 juin 1811 : «Sans contredit, l'intérêt du duché demande son remplacement ».

272 Ludwig Senfft von Pilsach (1774-1853) : après des études à Leipzig, il entre dans l'administration saxonne. Il est ministre des Affaires étrangères du roi Frédéric-Auguste jusqu'en 1813.

mois de juin précédent. Des quatre hommes initiaux – Kockanowski, Stasie, Matuszewicz et Sobolewski[273] – le choix se réduit aux deux derniers lorsque Senfft arrive à Varsovie et annonce à Bignon le prochain remaniement du Conseil des ministres[274]. Afin de décider du prochain ministre[275], le Saxon demande au résident de lui « faire part de [s]es remarques »[276], le Français étant davantage au fait de la situation que lui. Bignon n'hésite pas à donner une suite favorable à cette invite, avant tout dans l'intérêt français[277]. De fait, il juge que son point de départ doit être « l'intérêt que met Sa Majesté (…) à ce que l'état militaire du duché soit sur le meilleur pied possible. Pour que l'état militaire se soutienne, il faut une administration qui sache développer tout ce que le pays offre de ressources. [Il] doi[t] donc désirer que l'administration soit confiée à des mains habiles »[278]. Aussi appuie-t-il la nomination de Matuszewicz[279] au ministère car il le juge capable de redresser les finances du duché. Le nouveau ministre a conscience de l'appui prêté par le résident puisqu'il lui demande peu de jours après de le « seconder dans ses efforts pour atteindre ses objectifs »[280]. Toutefois, afin de ne pas prêter le flanc à des critiques sur une trop grande ingérence, Bignon a soin de diminuer la part exacte qu'il a prise dans la nomination de Matuszewicz. Il confesse à Maret que certes « son opinion sur le ministre des Finances (…) a pu contribuer un peu à la retraite du ministre (…) mais [son] influence a été indirecte et insensible »[281]. De plus, il a exprimé une position conforme à l'opinion publique, et avec une « réserve convenable »[282]. Il estime enfin que le désordre des finances de l'époque dépeignait de lui-même les capacités de Weglenski.

Au contraire, Matuszewicz entend refonder le système fiscal polonais, en augmentant

273 Ignacy Sobolewski (1770-1846) : membre du Conseil d'État depuis 1807, il devient ministre de la Police de 1811 à 1813.

274 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 169, lettre de Bignon à Maret, le 20 septembre 1811 : « D'après ce que m'a dit M. de Senft, qui est arrivé hier ici, le remplacement du ministre des Finances du duché est une résolution prise. La nomination du successeur de ce ministre n'est pas encore arrêtée. Le choix flotte entre deux personnes que j'ai présentées à Votre Excellence ».

275 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 182, lettre de Bignon à Maret, le 26 septembre 1811 : « Les deux concurrents sont M. de Matuszewicz et Sobolewski. Il m'a été facile de voir que son penchant individuel le porte vers M. Matuszewicz ».

276 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 169, lettre de Bignon à Maret, le 20 septembre 1811.

277 *Ibid.* : « Je ne dois pas me faire scrupule sans doute de dire, au besoin et avec les ménagements convenables, ce qui me paraîtrait utile aux intérêts du duché dans leur connexion avec ceux de la France ».

278 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 191, lettre de Bignon à Maret, le 1er octobre 1811.

279 Tadeusz Matuszewicz (1765-1819) : ministre des Finances du duché de 1811 à 1813.

280 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 201, lettre de Bignon à Maret, le 6 octobre 1811.

281 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 273, lettre de Bignon à Maret, le 7 novembre 1811.

282 *Ibid.*

les impôts indirects, en mutualisant des services[283] et surtout en contrôlant davantage la mise à disposition des fonds aux différents ministres[284]. Le ministère de la Guerre est explicitement visé par les nouvelles mesures mises en place au cours de l'automne 1811. Matuszewicz entreprend de déplacer l'autorité de tutelle des payeurs de l'armée, en l'attribuant au ministère des Finances et non plus à celui de la Guerre. Effectif le 17 octobre, ce changement « rencontre plus d'un obstacle et les personnes intéressées à s'y opposer jettent déjà les hauts cris »[285]. L'activité du ministère des Finances ranime la vieille querelle entre civils et militaires, dont Bignon s'est fait le rapporteur quelques mois plus tôt[286]. Toutefois, le résident français met en avant, dès qu'il en a l'occasion, les nombreux efforts de Matuszewicz pour répondre aux incessantes demandes financières de l'armée[287]. Bignon a conscience de la hiérarchie des priorités aux yeux de Napoléon qui se désintéresse du fonctionnement intérieur du duché tant que son armée est en ordre de marche. Au mois de janvier 1812, Maret le charge ainsi « d'appuyer auprès des autorités civiles du duché les efforts du ministère de la Guerre qui trouvent de grandes difficultés à remplir les dispositions supérieures dont l'exécution lui est confiée »[288]. De fait, les réclamations de Poniatowski n'aboutissant pas toujours, une certaine animosité croît entre les deux ministres, au grand dam du résident français. Reconnaissant aux deux Polonais un sincère désir de bien servir, il tâche de les réconcilier « en les réunissant souvent à diner chez [lui] en petite société »[289]. L'initiative du résident, qui se refuse à intervenir formellement, dénote un sens de la diplomatie et de la nuance qui avait disparu lors de son poste badois. Connaissant le caractère franc des ministres, il préfère déclencher les conversations après le diner plutôt que lors des réunions officielles. De la même façon, lors

283 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 251, lettre de Bignon à Maret, le 30 octobre 1811 : « Il existe dans chaque département un directeur du Trésor, un intendant des domaines et un commissaire de police. Ces fonctions seront désormais réunies à celle des conseillers de préfecture ».

284 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 201, lettre de Bignon à Maret, le 6 octobre 1811.

285 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 223, lettre de Bignon à Maret, le 17 octobre 1811.

286 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 36, lettre de Bignon à Maret, le 16 août 1811 : « Quand l'autorité militaire est comme aujourd'hui surtout occupée à presser l'autorité civile de fournir les fonds indispensables pour l'armée, l'autorité civile dont ces instances réitérées accusent l'inactivité et la négligence, se récrie de son côté en reprochant à l'administration militaire une prodigalité ruineuse et un manque d'ordre très contraire aux intérêts du gouvernement ».

287 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 187, lettre de Bignon à Maret, le 4 août 1811 : « Vous remarquerez, (…) que sur 7 646 806 florins, il en a été affecté 7 156 986 au service militaire et seulement 490 519 aux besoins de l'administration civile. (…) Le nouveau ministre des Finances est aussi disposé qu'il est possible de l'être à seconder le ministère de la Guerre à tous ses moyens ».

288 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 216, lettre de Bignon à Maret, le 11 février 1812.

289 *Ibid.*

d'entretiens individuels, il incite Poniatowski à garder son sang-froid[290] et encourage Matuszewicz à poursuivre sa mission malgré la disette de fonds[291].

Ainsi, par la surveillance des finances polonaises Bignon joue un rôle grandissant au sein de la vie politique du duché. Il intervient dans la nomination des ministres, dans le contrôle de leurs activités et dans la définition de leur travail quotidien[292]. Cette ingérence atteint un sommet pour les ministères de la Guerre et des Finances. En effet, leur fonctionnement correct est crucial pour les intérêts français. L'Empire attend du duché de Varsovie qu'il lui fournisse une armée et, pour cela, qu'il en ait les moyens financiers. Dans cette optique, les finances sont subordonnées aux besoins militaires et l'intervention de Bignon requise pour faire respecter cette hiérarchie. Toutefois, ayant la situation sous les yeux, le résident est davantage conscient que ses supérieurs de l'impossibilité de tout accorder au ministère de la Guerre aux dépens de l'administration civile dans son entier. La confiance ostensible qu'il marque à Matuszewicz dans sa correspondance témoigne de la légère distance qu'il prend avec les ordres parisiens. L'implication du diplomate dans les affaires militaires et financières lui permet de dominer la vie politique entière du duché, depuis les projets de réforme politique à l'orientation de la Diète de 1811.

Bignon face au gouvernement et à la société du duché de Varsovie

L'absence d'instructions spécifiques sur les affaires intérieures polonaises ainsi que l'attention prioritaire accordée aux événements militaires empêchent Bignon de pénétrer dans les affaires intérieures du duché dès son arrivée. Il s'écoule quelques semaines avant que le résident n'en appréhende les mécanismes politiques et n'y prenne une part active. Les liens qu'il noue avec certains ministres et haut-gradés de l'armée lui permettent d'enraciner son influence. À la demande de Napoléon, il l'approfondit également par une très grande sociabilité qui lui permet de peindre la société polonaise à son ministre.

290 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 252, lettre de Bignon à Maret, le 19 février 1812 : « Je le calme le mieux qu'il m'est possible, sans toutefois lui donner raison sur tout, ce qui serait contre ma pensée et ma conviction ».

291 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 444, lettre de Bignon à Maret, le 2 avril 1812 : « Je tâche de soutenir le courage, j'invite à de nouveaux efforts ».

292 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 309, lettre de Bignon à Maret, le 18 novembre 1811 : « Je m'applaudis d'avoir au moins aux yeux de Votre Excellence, le mérite d'avoir apperçu avec justesse quel était le genre de remèdes applicables à la situation du duché ».

La participation à l'organisation politique du duché

Arrivé à Varsovie le 26 mars, Bignon n'aborde la marche gouvernementale de la Pologne qu'à partir du mois de juin[293], se consacrant d'abord aux affaires militaires les plus urgentes puis aux questions financières. La pression russe se relâchant à partir de cette époque, le résident prend alors le temps de dresser le portrait de l'équipe ministérielle du duché à Maret, notamment dans une longue lettre datée du 24 juin[294]. Il commence par le ministre de la Justice, Lubienski[295] « l'objet de la haine populaire »[296] pour sa position de favori auprès du roi de Saxe. Toutefois, à l'inverse de Serra qui « était en guerre ouverte contre lui »[297], il lui reconnaît plusieurs qualités de poids[298]. Il estime que son département « est celui qui marche le mieux parce que le ministre (…) est le travailleur le plus infatigable du gouvernement ducal »[299]. Mieux, selon le résident français qui peut consulter les comptes des ministères – signe de sa puissance – cette branche de l'administration se révèle « celle où il règne le plus de régularité et d'ordre »[300]. En outre, jusqu'à l'arrivée de Matuszewicz, il est le seul ministre à mettre en œuvre les principes français, contenus dans la Constitution du 22 juillet 1807, dans la vie politique polonaise. Malgré leurs relations très limitées[301], Bignon met en avant ce point à toute occasion, notamment lors de la réforme des juges de paix. Énoncée dans la Constitution[302], l'organisation judiciaire prévoit une justice de paix par district, les juges étant nommés par le roi à partir d'une liste proposée par les diétines. Ce faisant, le juge de paix est « ordinairement un grand propriétaire mais qui en général n'a aucune connaissance

293 Une seule lettre traite de la forme gouvernementale et de l'éloignement du roi de Saxe, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 152, lettre de Bignon à Maret, le 15 avril 1811.

294 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 410, lettre de Bignon à Maret, le 24 juin 1811.

295 Feliks Lubienski (1758-1848) : demi-frère de Michel Oginski, il fait des études de droit en Italie. Il participe à la guerre de 1792 contre les Russes, ayant fortement soutenu la Constitution du 3 mai 1791. Il est nommé ministre de la Justice du duché dès 1807.

296 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 289, lettre de Bignon à Maret, le 12 juin 1811.

297 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 433, lettre de Bignon à Maret, le 2 juillet 1811.

298 Benoît Roger, *L'image du duché de Varsovie...,* p. 20 : « Bignon fut bien plus prudent et avisé dans son appréhension de Lubienski, préférant une image plus nuancée ».

299 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 410, lettre de Bignon à Maret, le 24 juin 1811.

300 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 128, lettre de Bignon à Maret, le 13 septembre 1811. Il joint un tableau comparatif du coût de l'administration judiciaire sous l'occupation prussienne et de son coût actuel : le ministre a réalisé « une diminution de moitié ».

301 Bignon apprécie peu le caractère personnel de Lubienski qui ne supporte pas la moindre critique. AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 289, lettre de Bignon à Maret, le 12 juin 1811 : « J'ai fait mention par ma dépêche du 1er de ce mois du scandaleux procès qui venait de se réveiller contre M. Kudzinski, homme estimable mais imprudent, qui s'est fait entièrement l'organe de la haine populaire contre M. de Lubienski, ministre de la justice. Ce procès est contre toutes les règles ».

302 Constitution du 22 juillet 1807, Titre IX « Ordre judiciaire », articles 69-78.

des lois ni des formes à suivre dans la procédure. Le ministre de la Justice a donc proposé la nomination d'un ou de plusieurs adjoints, suivant l'étendue de chaque district, et pour ces places d'adjoints on a choisi, autant qu'il a été possible des hommes accoutumés aux affaires et en état de rendre des jugements »[303]. Battant en brèche la suprématie nobiliaire, cette mesure suscite une vive hostilité de la part de l'aristocratie qui souhaite revenir à l'ancien ordre des choses. De manière générale, l'animosité contre le ministre repose sur « l'application trop prompte et trop vigoureuse qu'il a faite dans le duché du Code Napoléon »[304]. Grâce à ces attaques, il obtient le soutien de Bignon qui distingue avec lucidité « l'homme d'État et l'individu » et qui ne voit pas de reproches à adresser au premier[305]. Aussi, lors du séjour de Frédéric-Auguste à Varsovie à l'automne 1811[306], plaide-t-il discrètement auprès de Senfft le maintien de Lubienski à son poste malgré les nombreuses critiques lancées contre lui[307].

L'opinion du Français est donc primordiale dans le choix des ministres. De la même manière qu'il a soutenu Lubienski et voulu la nomination de Matuszewicz, il précipite le départ du ministre de la Police générale, le comte Alexandre Potocki[308]. Évaluant son activité à peu de choses[309] voire contraire aux intérêts français[310], il conseille à Senfft de déterminer le roi de Saxe à s'en défaire[311]. Il s'efforce de réserver le même sort au ministre de l'Intérieur, dont il pense que l'honnêteté ne peut compenser l'inefficacité[312]. Malgré la concordance de vues des ministres saxon et français[313], seul le ministre de la Police est contraint à la

303 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 97, lettre de Bignon à Maret, le 2 septembre 1811.

304 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 128, lettre de Bignon à Maret, le 13 septembre 1811.

305 *Ibid.*

306 Le roi arrive le 21 septembre 1811 (AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 177, lettre de Bignon à Maret, le 25 septembre 1811) et quitte Varsovie le 28 décembre suivant (AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 465, lettre de Bignon à Maret, le 28 décembre 1811).

307 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 191, lettre de Bignon à Maret, le 1er octobre 1811.

308 Alexandre (Aleksander) Potocki (1756-1812) : à ne pas confondre avec son homonyme, fils de Stanislas Potocki, président du Conseil des ministres. Il est nommé ministre de la Police en 1807.

309 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 410, lettre de Bignon à Maret, le 24 juin 1811 : « Pour ce qui concerne le ministre de la Police, comte Alexandre Potocki, parent du comte Stanislas, et qui assurément ne peut devoir qu'à son nom la place qu'il occupe, c'est bien l'impéritie la plus absolue, l'absence la plus complète de moyens de tout genre ».

310 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 433, lettre de Bignon à Maret, le 2 juillet 1811.

311 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 169, lettre de Bignon à Maret, le 20 septembre 1811.

312 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 410, lettre de Bignon à Maret, le 24 juin 1811 : « Cet honnête homme est en même temps le plus faible, le plus timide, le plus irrésolu des administrateurs. (…) Il a tous les torts possibles comme ministre, le plus grand de tous les torts dans un pareil département étant de laisser les diverses branches de l'administration sans ressort et sans vie ».

313 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 206, lettre de Bignon à Maret, le 8 octobre 1811 : « Dans le dernier travail que ce prince a fait avec les ministres de l'Intérieur et de la Police, Sa Majesté a trouvé elle-même que l'un et l'autre sont au dessous de leur besogne ».

démission. Il est remplacé par un des hommes proposés par Bignon, Sobolewski qui était chargé jusque-là des négociations sur les domaines. Pour sa part, le ministre l'Intérieur demeure, ayant habilement plaidé son cas auprès du roi lors d'une maladie de Senfft. En effet, le ministre des Affaires extérieures mène seul les négociations face au roi Frédéric-Auguste, Bignon n'étant pas accrédité auprès de lui et les autres ministres polonais se désintéressant du choix de leur collègue[314]. L'avis du résident est davantage suivi lorsque Senfft envisage de remplacer Potocki à la présidence du Conseil. Le résident lui déconseille pareille manœuvre car « autour d'[eux], aucune personne (…) ne réuni[t] les diverses conditions qu'un tel poste exige, à savoir un nom distingué, de la richesse et de la tête »[315]. Que Bignon statue sur un tel sujet témoigne du poids considérable qui est le sien. D'ailleurs à son départ, Senfft l'engage à « lui écrire confidentiellement sur toutes les affaires du duché »[316].

Outre sa participation au recrutement du gouvernement, Bignon intervient dans l'élaboration des actions des ministres qui connaissent une forte activité durant l'automne 1811. Liées à la venue du roi de Saxe comme à la convocation de la Diète[317] , qui se tient du 8 au 23 décembre 1811[318], chaque ministre veut mener, dans sa branche d'administration, de vastes réformes politiques. Les cinq hommes entendent ainsi, à la fois rationaliser l'organisation du duché, et paraître à leur avantage lors des débats de la Diète. Des projets de renouveau circulent dès l'arrivée du roi Frédéric-Auguste et tous passent entre les mains du résident français qui les commentent ensuite avec Senfft et de temps en temps avec le roi. Si le roi intervient peu dans les affaires[319], se contentant de présider le Conseil des ministres[320], sa présence a en revanche un effet catalyseur sur le gouvernement qui prend conscience de la nécessité des réformes avant la tenue de la Diète [321]. De fait, cette assemblée délibère sur « la

314 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 256, lettre de Bignon à Maret, le 2 novembre 1811 : « La vérité est que M. de Senft n'est point secondé par les autres ministres à cet égard ».

315 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 301, lettre de Bignon à Maret, le 16 novembre 1811.

316 Rapporté par Édouard Bignon, *Souvenirs d'un diplomate…,* p. 172.

317 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 102, lettre de Bignon à Maret, le 3 septembre 1811 : « L'arrivée prochaine du Roi et la convocation de la Diète qui en sera la suite, en rappelant aux ministres qu'ils vont avoir des comptes à rendre, commencent à les faire sortir de leur incroyable négligence sur quelques partis de leurs devoirs les plus essentiels ».

318 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 389, lettre de Bignon à Maret, le 8 décembre 1811.

319 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 251, lettre de Bignon à Maret, le 30 octobre 1811 : « Il est souvent question de l'état de souffrance du duché et de la nécessité d'y appliquer de prompts remèdes. Je me borne, en pareil cas, à des généralisations pour épargner au Roi toute explication qui put, le moins du monde, ne pas lui être agréable ».

320 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 379, lettre de Bignon à Maret, le 7 décembre 1811.

321 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 247, lettre de Bignon à Maret, le 26 octobre 1811.

loi des impositions, ou loi des finances, et les lois relatives aux changements à faire, soit à la législation civile, soit à la législation criminelle, soit au système monétaire »[322]. Les efforts des ministres portent donc principalement sur les économies réalisables au sein de leur ministère. Le ministre de l'Intérieur propose de diminuer le nombre de préfectures[323], Poniatowski présente deux projets de réduction des dépenses courant novembre[324] et Matuszewicz aspire à baisser les traitements des agents de l'État[325]. Conscient de la très mauvaise gestion de l'administration, Bignon les soutient en leur apportant ostensiblement son appui[326]. Dans le cas du ministère de la Guerre, il n'est pas exclu que ce soit lui qui ait suggéré à Poniatowski de demander la création d'une direction de l'administration de la guerre. En effet, il considère ce point « comme capital »[327] et s'y attache dès son arrivée. D'ailleurs il avoue à Maret « s'applaudir d'avoir, au moins, à [ses] yeux (…) le mérite d'avoir apperçu avec justesse quel était le genre de remèdes applicables à la situation du duché »[328]. Il va plus loin en affirmant au ministre que « peut-être même serait il vrai de dire que, sans l'impulsion qu'[il a] donnée, on n'eut point adopté ces mesures ou que du moins on n'en eut adopté qu'une partie »[329]. Cette lettre est l'une des très rares occasions où Bignon confesse ouvertement jouer un rôle majeur au sein du duché. Toutefois, il nuance son propos en affirmant que sa part d'action « a été discrète, souterraine et presque imperceptible »[330].

Durant les deux semaines où la Diète se réunit à Varsovie, il occupe également la scène politique mais de façon différente. Afin d'éviter les accusations d'ingérence, il ne paraît pas dans les discussions qui suivent le soir les séances mais organise chez lui des dîners de 40 à 50 couverts « de manière à voir toutes les personnes de quelque crédit »[331]. Il y tente de désamorcer les tensions très vives qui sont nées dans les débats, fondées moins « sur les

322 Constitution du 22 juillet 1807, titre IV « De la diète générale », article 21.
323 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 263, lettre de Bignon à Maret, le 6 novembre 1811.
324 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 309, lettre de Bignon à Maret, le 18 novembre 1811 : « Le Roi en est très content et il l'est fortement de l'excellent esprit dans lequel la rédaction a été conçue. Des réductions considérables sont proposées, notamment dans le nombre des employés des hôpitaux et des vivres ».
325 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 301, lettre de Bignon à Maret, le 16 novembre 1811.
326 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 251, lettre de Bignon à Maret, le 30 octobre 1811 : « Le besoin d'une réforme bien dirigée est senti par tous les honnêtes gens : l'impulsion est donnée. Je n'y prends point d'autre part que de témoigner ma satisfaction sur ce qui se fait d'utile ».
327 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 309, lettre de Bignon à Maret, le 18 novembre 1811.
328 *Ibid.*
329 *Ibid.*
330 *Ibid.*
331 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 389, lettre de Bignon à Maret, le 8 décembre 1811.

choses que sur les personnes »[332]. De fait, menée par Godlewski[333], rapporteur de la commission des finances[334] réputé jacobin, une opposition au ministère en place[335] se développe lors des séances[336]. Elle tente de faire échouer le vote des projets d'impôts[337], tout en se réclamant d'un patriotisme et d'un dévouement identiques à Napoléon. Désapprouvant cette fronde trop tardive pour être efficace[338], même s'il la comprend[339], Bignon ne dispose pas de moyens autres pour neutraliser les querelles que les discussions officieuses auxquelles il s'adonne à tout moment[340]. En recevant les deux partis à sa table[341], il montre que l'envoyé de l'Empereur ne se situe pas sur l'échiquier politique et qu'il surplombe le débat, occupant presque une place d'arbitre impartial[342]. La représentation du résident et les liens qu'il noue avec les personnalités polonaises matérialisent aussi son importance politique.

L'intégration de Bignon dans la société polonaise

Tenir table ouverte est une des missions assignées par Napoléon à Bignon dès son envoi dans le duché[343]. Par ce biais, l'Empereur entend faire de son résident l'un des pôles majeurs de la vie varsovienne. Pour cela, d'une part il lui accorde des frais d'installation bien supérieurs à

332 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 404, lettre de Bignon à Maret, le 16 décembre 1811 : « Les préventions qu'on a contre le ministre de la Justice éclatent de toutes parts ».

333 Joseph Godlewski (1773-1867) : après des études chez les Jésuites, il participe à la campagne de 1792 et à l'insurrection de 1794 contre les Russes. Membre de la Diète, il s'y pose en adversaire des grandes familles jugées conservatrices.

334 Il existe trois commissions au sein de la Diète, celle des finances, celle de la législation civile et celle de la législation pénale.

335 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 398, lettre de Bignon à Maret, le 14 décembre 1811 : « La haine qu'on porte au ministre de la Justice devient une cause de rejet pour ce qui est présenté par lui ».

336 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 408, lettre de Bignon à Maret, le 18 décembre 1811 : «J 'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence par ma lettre du 16 de ce mois de l'esprit d'animosité personnelle qui s'annonçait parmi les membres de la Diète et qui semblait devoir égarer ses résolutions ».

337 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 415, lettre de Bignon à Maret, le 19 décembre 1811 : « Les projets d'impôts, soumis presque tous à des modifications, ne passant encore qu'à une faible pluralité de voix ».

338 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 415, lettre de Bignon à Maret, le 19 décembre 1811.

339 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 434, lettre de Bignon à Maret, le 23 décembre 1811 : « Les vices de l'administration étaient véritablement de nature à exciter de justes réclamations et la Diète, tout en demandant à grands cris des réformes, n'a point méconnu la nécessité de donner au gouvernement le moyen de se soutenir ».

340 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 404, lettre de Bignon à Maret, le 16 décembre 1811 : « J'entends et vois tout le monde, les ministres, le maréchal de la Diète, les nonces et députés de toutes les opinions et de tous les partis ».

341 Nommé entre-temps à Dresde, son prédécesseur Serra ne reçoit pas pendant la durée de la Diète et vit comme un simple particulier, AMAE, vol. 328, fol. 398, lettre de Bignon à Maret, le 14 décembre 1811.

342 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 480, lettre de Bignon à Maret, le 12 juillet 1811 : « Le résident de Sa Majesté ne doit appartenir à aucun parti ».

343 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 326, fol. 362, lettre de Champagny à Bignon, le 12 décembre 1810.

la moyenne de ceux des autres agents[344] et d'autre part, il joint à son traitement annuel de cinquante mille francs, des frais de table en représentant trente mille. Il lui donne donc les moyens de recevoir avec faste. Bignon ne s'y trompe pas et, durant ses quinze mois de poste, multiplie les grandes réceptions comme les dîners plus informels. Grâce aux premières, il exhibe la puissance de l'Empire français et rassemble toute la société polonaise. Dans les seconds, il accueille des comités plus réduits, ce qui lui permet de transformer ces soirées en séances de travail officieuses.

Les grandes cérémonies sont particulièrement nombreuses à Varsovie puisqu'elles sont occasionnées à la fois par les commémorations des grandes fêtes impériales et par les événements politiques ponctuels. Si, à peine arrivé; Bignon n'est pas en mesure de rendre immédiatement hommage à la naissance du roi de Rome[345], en revanche, il organise une fête le 2 juin suivant pour « célébrer ce grand événement d'une manière convenable »[346]. Selon la somme totale présentée par Bignon au ministère, le coût des festivités est de 5 746 francs, ce qui constitue une petite dépense, les ministres français en ayant dépensé 44 652 à Naples, 6 522 à Constantinople, 43 997 à Copenhague, 6 522 à Cassel et 45 283 à Madrid[347]. Les anniversaires de la naissance de Napoléon – et de sa fête – ainsi que de son couronnement motivent également de grands bals, surtout dans un pays aussi ouvertement attaché à Napoléon. À l'occasion du 2 décembre 1811, Bignon rapporte à Maret le programme prévu où voisinent les mondanités prévues par Bignon et celles prévues par les Polonais[348] : « demain dimanche, il y aura cercle le matin à la cour puis le cercle du soir est remis au lundi 2 : le même jour il y aura spectacle gratis et la ville sera illuminée. Je suis obligé de remettre au lendemain 3 une fête que je me propose de donner chez moi »[349]. L'ouverture de la Diète, sa tenue puis sa clôture ainsi que quelques fêtes de saints polonais[350] déclenchent à leur tour des

344 AMAE, Comptabilité ancienne, vol. 20 : par décret impérial du 24 janvier 1811, Bignon obtient 26 666 francs pour s'installer, les autres diplomates bénéficiant en moyenne de 13 333 francs, Saint Pétersbourg mis à part (150 000 francs).

345 L'Aiglon est né le 20 mars et la nouvelle de sa naissance arrive à Varsovie le 31. Un grand dîner chez Poniatowski remplace celui du résident français, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 129, lettre de Bignon à Champagny, le 3 avril 1811.

346 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 247, lettre de Bignon à Maret, le 27 mai 1811.

347 AMAE, Comptabilité ancienne, vol. 20.

348 Le 4 décembre, il envoie ainsi un bulletin spécial sur ces fêtes, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 372, lettre de Bignon à Maret, le 4 décembre 1811.

349 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 355, lettre de Bignon à Maret, le 30 novembre 1811.

350 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 309, lettre de Bignon à Maret, le 18 novembre 1811 : « La fête de saint Stanislas, qui est celle du comte Potocki, président du Conseil, [m'a] mis dans le cas de donner ces jours-ci de grands dîners où j'ai réuni toutes les autorités publiques ».

réjouissances organisées tant par Bignon que par certains ministres ou grands dignitaires[351]. La période précédant le Carême en 1812 est également utilisée par le résident pour orchestrer chez lui des bals masqués. Les fêtes proposées par le résident semblent avoir un lustre difficilement égalable puisqu'il y fait venir les grands danseurs de l'époque[352], tels Louis Duport[353]. Pour Bignon, « ces démonstrations de courtoisie d'un agent de Sa Majesté sont un moyen de persuasion [de l'intérêt de Napoléon pour la Pologne] peut-être plus puissant ici que partout ailleurs »[354]. De fait, semblables cérémonies entretiennent l'enthousiasme des Polonais vis-à-vis de l'Empereur.

Les dîners en petit comité développe un autre objectif de Bignon ; affermir son influence sur les milieux décisionnels. Il rassemble ainsi « le comte Stanislas Potocki, les membres les plus estimés du Sénat et du Conseil d'État [ainsi que] les chefs de l'armée, les généraux et les colonels des diverses armes »[355]. Bien qu'il ne nomme pas ces personnes, l'analyse de sa correspondance permet de les deviner. Parmi les personnalités du Sénat, il reçoit sans doute son président le comte Gutakowski[356] dont il fait l'oraison funèbre pour les francs-maçons au début du mois de décembre[357]. Pour le Conseil d'État, la présence de Sobolewski nouveau ministre de la Police est assurée : lors des discussions sur les domaines, il rapporte à Maret tenir des conversations officieuses avec lui lors d'occasions privées[358]. Il accueille aussi les ministres Poniatowski et Matuszewicz, qu'il tente de réconcilier durant l'hiver 1812[359]. Outre Poniatowski, il fait venir les généraux avec qui il est en liaison constante, Wielhorski et Fiszer notamment[360]. Le succès de ces soirées l'incite, quelques mois plus tard, à adopter ce système afin de présenter son successeur de Pradt aux différentes instances du

351 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 389, lettre de Bignon à Maret, le 8 décembre 1811 : « Le maréchal de la Diète, comte Soltyck, réunit aujourd'hui dans un banquet de plus de 200 couverts les nonces et députés ainsi que les principales autorités de cette résidence ».

352 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 213, lettre de Bignon à Maret, le 8 février 1812.

353 Louis Duport (1781-1853) : il commence sa carrière dans les ballets des théâtres de la Gaité. Rival de Vestris, il quitte Paris en 1808 pour la Russie et l'Autriche.

354 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 389, lettre de Bignon à Maret, le 8 décembre 1811.

355 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 433, lettre de Bignon à Maret, le 2 juillet 1811.

356 Ludwik Gutakowski (1738-1811) : président du Sénat polonais depuis 1809.

357 Édouard Bignon, *Souvenirs d'un diplomate…*, p. 143 : « Gutakowski était Grand-Maître des trois loges maçonniques de Pologne, et j'eus l'honneur, en qualité d'orateur de la loge française, de prononcer sur sa tombe un discours dans cette langue qu'il avait aimée ».

358 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 430, lettre de Bignon à Maret, le 2 juillet 1811

359 Voir «Les répercussions politiques des conseils financiers de Bignon » et AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 216, lettre de Bignon à Maret, le 11 février 1812.

360 Il est impossible de trouver les noms des colonels que Bignon invite, il n'en mentionne aucun dans sa correspondance.

duché[361]. À l'inverse, lors du séjour de Jérôme Bonaparte, il s'efface davantage, conseillant peut-être le roi discrètement mais le laissant seul dans les mondanités[362]. Toutefois, l'usage de ces soupers perdure pendant tout le séjour de Bignon à Varsovie, même lorsque l'archevêque l'a remplacé. Il témoigne alors à Maret que « l'habitude d'une année de relations familières ici fait que certaines personnes viennent m'entretenir de petits détails »[363].

À côté des grandes réceptions et des dîners élaborés par Bignon, le diplomate noue des relations très amicales avec certains membres de l'aristocratie polonaise. Au premier rang se trouve, une fois encore, le comte Potocki à qui le Français confie parfois ses opinions sur la marche du gouvernement, sans pour autant glisser trop loin dans la confidence[364]. Le résident développe également une grande proximité avec des membres de la famille Czartoryski[365], particulièrement avec la mère[366] du prince Adam puis avec son père[367] lorsque ce dernier est appelé à Varsovie pour occuper le poste de maréchal de la Diète puis de président du Conseil de la Confédération générale de Pologne. Dans un premier temps, il ne la connaît que par ouï-dire et par les « insinuations qui [lui sont] faites dans l'intention évidente de prévenir auprès de Sa Majesté toute prévention défavorable sur les sentiments de la maison »[368]. Puis, en côtoyant la princesse Czartoryska dans les cercles de la société, une civilité cordiale se développe entre la Polonaise et le Français, même si la princesse ne manque pas une occasion de justifier la conduite de son fils Adam[369]. Cependant, elle reste fidèle à Bignon lorsque celui-ci ne remplit plus de fonctions officielles à Varsovie durant le mois de juin. Elle continue ses visites et de retour de leurs terres, son mari tient également à rencontrer le

361 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 473, lettre de Bignon à Maret, le 1er juillet 1812 : « Pendant une vingtaine de jours, il a diné chez moi régulièrement, je lui ai fait voir ainsi à ma table et en société de douze à quinze personnes presque tous les hommes distingués les uns après les autres ».

362 Abel Mansuy, *Jérôme Napoléon et la Pologne en 1812*…, p. 379 et p. 417-418.

363 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 226, lettre de Bignon à Maret, le 13 juin 1811.

364 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 480, lettre de Bignon à Maret, le 12 juillet 1811 : « Dans l'occasion je ne dissimule pas ma manière de juger les choses au comte Stanislas Potocki ».

365 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 326, lettre de Bignon à Maret, le 22 juin 1812 : « Je me suis trouvé ici avoir des relations suivies avec des personnes qui tiennent à la maison Czartoryski ».

366 Izabela Czartoryska (1746-1835) : fille du comte Jerzy Detloff Fleming, elle épouse son cousin Adam Casimir Czartoryski en 1761. Elle donne naissance à six enfants.

367 Adam-Casimir Czartoryski (1734-1823) : il prend part aux nombreuses tentatives polonaises d'indépendance. Ses terres lui sont supprimées en 1795 et ses deux fils envoyés à la cour de Russie. En 1812, Napoléon le nomme maréchal de la Diète.

368 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 236, lettre de Bignon à Maret, le 15 mai 1811.

369 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 223, lettre de Bignon à Maret, le 17 octobre 1811 : « La substance de ces propos jettés comme sans intention était que le prince Adam, placé dès son enfance à Pétersbourg comme otage et par ordre, n'a jamais été maître de diriger lui-même sa destinée, que depuis plusieurs années il renouvelle sans cesse sa demande de démission définitive sans pouvoir l'obtenir ».

dipomate[370].

En mentionnant ses très bonnes relations avec une partie des élites du duché, Bignon prend la précaution de préciser presque systématiquement qu'il distingue soigneusement « l'homme public et l'homme privé en [lui] »[371]. Il se montre scrupuleusement attaché à son devoir de neutralité. Il trace ainsi un portrait plutôt lucide des capacités de Potocki comme président du Conseil : « le comte Stanislas n'a, ni par son caractère personnel, ni par la volonté du Roi, une force satisfaisante pour agir efficacement sur les ministres »[372]. De même, son admiration pour les talents militaires de Poniatowski ne peut lui faire oublier son peu de goût pour l'administration alors qu'il dirige le ministère de la Guerre[373]. Enfin, malgré ses liens avec la famille Czartoryski, il ne peut s'empêcher de pointer que « toute la famille se trouve distribuée maintenant de manière à pouvoir se retrouver dans une bonne position auprès du vainqueur, quelqu'il soit »[374]. L'esprit critique du résident ne paraît donc pas altéré par ses amitiés. D'ailleurs, contrairement à ses postes précédents, Bignon tente de présenter un véritable tableau du pays et de ses habitants qui vouent, à ses yeux, un culte à Napoléon.

Essai de compréhension mutuelle : Bignon et les Polonais

Du caractère polonais, Bignon isole d'abord leur admiration sans borne à l'égard de Napoléon. Vu comme le restaurateur de la patrie, l'Empereur est jugé digne d'être suivi et tous les habitants du duché lui professent un attachement identique, qu'ils soient proches du gouvernement ou dans le rang de ses opposants. Toute action entreprise dans le nouveau duché se fait sous son égide, le roi de Saxe apparaissant comme un intermédiaire inutile entre Varsovie et Paris[375]. Ainsi, lors de la Diète de 1811, certains de ses membres proposent de porter leurs réclamations directement à Napoléon, en esquivant l'étape saxonne[376]. De manière générale, le résident français est sans cesse sollicité par les Polonais pour que Napoléon « mette un terme à la situation douloureuse du duché »[377]. Sous ce vaste terme de « situation douloureuse », les élites polonaises désignent le pouvoir saxon jugé distant, aussi bien par la

370 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 224, lettre de Bignon à Maret, le 18 juin 1812.
371 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 326, lettre de Bignon à Maret, le 22 juin 1812.
372 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 480, lettre de Bignon à Maret, le 12 juillet 1811.
373 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 524, lettre de Bignon à Maret, le 23 juillet 1812.
374 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 213, lettre de Bignon à Maret, le 8 février 1812.
375 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 410, lettre de Bignon à Maret, le 24 juin 1811 : « En général, on appelle l'ascendant français autant qu'on repousse l'autorité saxonne ».
376 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 404, lettre de Bignon à Maret, le 16 décembre 1811.
377 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 410, lettre de Bignon à Maret, le 24 juin 1811.

géographie que par l'inattention. Les Polonais « grands et petits fonctionnaires et particuliers »[378] ne se satisfont pas de Frédéric-Auguste, malgré l'honnêteté et la bonne volonté ordinairement reconnues au souverain[379]. Ils ne s'imaginent sous son gouvernement « que pour la forme, comme en dépôt, et pour un temps donné »[380]. Aussi appellent-ils de leur vœux unanimes la prise en charge directe de la Pologne par Napoléon, ou à défaut « d'un roi pris dans la famille de Sa Majesté ou parmi ses premiers serviteurs et qui ne soit ici que son lieutenant »[381]. En 1806 déjà, certains prévoyaient l'installation sur le trône de Murat, libérateur de Varsovie[382]. En avril 1811, Bignon fait part des interrogations des Polonais à ce sujet[383]. Le long séjour de Jérôme en Pologne aux mois de mai et de juin 1812[384] ravive ces espérances, le roi de Westphalie étant pressenti à la tête du nouveau royaume de Pologne[385]. Le résident se fait l'écho de ses rumeurs, louant « la juste mesure observée par le roi »[386] face à elles.

Corollaire de cette volonté de n'avoir que Napoléon ou un de ses proches au sommet du pays[387], les Polonais se montrent déterminés à suivre ses vues surtout au sein de l'armée. Le résident souligne à quel point « le nom de l'Empereur est un talisman » auprès des soldats et de la population en général[388]. De fait, les habitants du duché manifestent ostensiblement leur souhait de voir la restauration entière de la Pologne. Perceptible dès 1811, ce vœu ne cesse de

378 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 121, lettre de Bignon à Maret, le 10 septembre 1811.

379 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 152, lettre de Bignon à Maret, le 15 avril 1811 : « Le Roi est très jaloux de son autorité et le respect qu'on porte à ce prince vertueux ne permet pas le moindre empiétement de ses prérogatives. (…) Le désir de faire tout bien l'empêche de tout faire ».

380 *Ibid.*

381 *Ibid.*

382 Anna de Potocka, *Mémoires de la comtesse…,* p. 104 : « Aussi les Polonais, charmés d'une valeur si grande, eussent-ils volontiers mis une couronne sur ce panache glorieux [celui de Murat]. Nous n'avons jamais su si Napoléon avait donné un espoir de ce genre à son beau-frère ; mais il est certain que Murat avait conçu cet espoir (…).

383 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 152, lettre de Bignon à Maret, le 15 avril 1811.

384 Il séjourne notamment à Varsovie du 3 mai au 18 juin 1812.

385 Jacques-Olivier Boudon, *Le roi Jérôme, frère prodigue de Napoléon*, Paris, Fayard, 2008, p. 367-370 : « Il [Napoléon] n'en a rien dit explicitement, mais l'on murmure alors que Jérôme pourrait se voir attribuer un royaume de Pologne reconstitué. Déjà en 1807, le bruit d'une attribution du grand-duché au plus jeune frère de l'Empereur avait couru. Le transfert de Jérôme de Cassel à Varsovie en 1812 est une hypothèse plausible ».

386 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 6, lettre de Bignon à Maret, le 7 mai 1812.

387 Les rumeurs désignent plusieurs candidats en juin 1812, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 110, lettre de Bignon à Maret, le 3 juin 1812 : « On varie sur le choix du Roi destiné à la Pologne. Tantôt c'est à Sa Majesté le roi de Westphalie, tantôt le roi de Naples, tantôt le grand duc de Wurzbourg [Ferdinand I[er]] ».

388 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 276, lettre de Bignon à Maret, le 7 juin 1811.

croître au cours de l'année 1812[389] durant laquelle les tensions se multiplient avec la Russie[390]. La perspective de la guerre les réjouit[391] : ils l'envisagent comme l'occasion de provoquer et de prendre part à la renaissance de leur nation. La position du résident oscille alors entre deux pôles ; ne pas nourrir les appels à la guerre contre la Russie, pour suivre la volonté de Napoléon de ne pas provoquer le tsar, et ne pas détruire l'enthousiasme quasi-sacré des Polonais[392]. Le début de la campagne militaire de 1812 se déroule donc dans une ferveur unanime. Selon Bignon, « on était las de la paix »[393] et toute la population s'engage dans les préparatifs avec ardeur, mettant de côté querelles politiques et personnelles[394]. À cette occasion, il souligne le rôle majeur des femmes de la noblesse polonaise dans l'élaboration du sentiment national et de l'appel à la guerre[395], les jugeant « remarquables par l'exaltation de leurs idées, et la couleur politico-politique de leurs conversations »[396]. L'ironie légère qui pointe dans ce propos témoigne aussi de l'éloignement de Bignon vis-à-vis de la très haute aristocratie polonaise pour laquelle il n'éprouve pas d'inclinaison particulière.

Si le résident développe des liens amicaux avec certains membres de cette aristocratie, dans son ensemble il la juge avec peu de sympathie. En effet, après quelques mois d'observation, il livre à son ministre une peinture sociale de la Pologne où l'aristocratie tente de préserver des privilèges surannés selon le diplomate d'origine bourgeoise :

389 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 257, lettre de Bignon à Maret, le 22 février 1812 : « On se croit au moment de la grande crise par laquelle seule, selon eux, ce pays peut être sauvé. On se flatte qu'après Sa Majesté l'Empereur et Roi prononcera le mot sacré, le grand nom de Pologne ».

390 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 416, lettre de Bignon à Maret, le 25 mars 1812 : « Il y a en ce moment une grande activité de suppositions qui toutes ont pour objet la recomposition d'un royaume de Pologne ».

391 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 540, lettre de Bignon à Maret, le 22 avril 1812 : « On continue à s'inquiéter ici de l'idée que la guerre pourrait ne pas avoir lieu. C'est un bruit qui vient de toutes parts à la fois ».

392 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 257, lettre de Bignon à Maret, le 22 février 1812 : « Quoiqu'il en puisse être des idées, fussent ici des chimères, ce seraient des chimères ici utiles. S'il est indiscret de les nourrir, peut-être ne serait-il pas sage de les détruire ».

393 Édouard Bignon, *Souvenirs d'un diplomate…*, p. 214.

394 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 524, lettre de Bignon à Maret, le 23 juillet 1811 : « La désunion qui existe entre les principaux chefs de l'armée a moins d'inconvénients qu'on n'en pourrait le craindre au premier coup d'œil. Il n'y a pas de doute que l'intérêt de leur pays ne suspende les haines au moment du danger ».

395 Il le remarque déjà en octobre 1811, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 223, le 17 octobre 1811 : « S'il est un pays où les femmes ne doivent pas être négligées en ce qui tient à l'opinion, c'est celui-ci sans doute et l'on ne peut voir en effet qu'avec plaisir la direction généreuse de leurs sentiments en ce qui touche l'amour propre national et l'indépendance de leur patrie. C'est vraiment une chose noble en soi que cette espèce d'audace avec laquelle les femmes (…) osent provoquer la prochaine explosion ».

396 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 264, lettre de Bignon à Maret, le 18 juin 1812.

> On pourrait dire plutôt qu'il y a une lutte sourde et cachée de toutes les grandes familles contre la classe inférieure, contre la petite noblesse qui jusqu'à présent est le véritable Tiers-État, lutte d'une aristocratie qui veut conserver tous les avantages dont jouissaient jadis les grandes fortunes, contre les principes d'égalité établis par la constitution et que réclament les hommes de quelque énergie qui ne sont pas les créatures des premières familles. Aujourd'hui, les Potocki, les Czartoryski, les Poniatowski, et autres sont d'accord dans une tendance commune vers le maintien de cet ancien ascendant des grandes maisons. (…) À les entendre, Sa Majesté l'Empereur, en donnant à ce pays une constitution fondée sur des principes libéraux, n'a pas pu prétendre que ces principes y reçussent une application aussi étendue qu'en France. L'acte constitutionnel n'est qu'un canevas qu'on est maître de remplir à volonté pourvu qu'on n'en détruise pas les fils principaux. (…) Les esprits indépendants voudraient au contraire que tous les efforts du gouvernement eussent pour but d'éclairer le peuple, de former insensiblement un tiers-état et enfin de faire disparaître cette influence de famille qui dispose même aujourd'hui des places du gouvernement. (…) En général, les militaires qui ont servi dans l'armée française appartiennent à la classe indépendante. Il y a bien aussi dans les fonctions civiles quelques patriotes désintéressés, mais c'est le plus petit nombre[397].

Pour qui appartient de naissance au tiers état, pareille disposition ne peut trouver grâce à ses yeux. L'animosité de Bignon envers cette noblesse multiséculaire est également palpable lorsqu'il rapporte les débats autour des adjoints des juges de paix[398] ou qu'il évoque la condition des anciens serfs et des paysans polonais : « Il faut qu'il se passe encore de longues années avant que l'on s'accoutume ici à considérer les paysans comme des hommes et à les traiter comme tels »[399]. Cependant, le résident a soin, dans le monde, de celer de telles pensées et ne les réserve qu'à son ministre[400]. À l'annonce du choix de Czartoryski père pour la présidence du Conseil de la nouvelle Confédération de Pologne, Bignon prévoit les plaintes des « esprits indépendants » qu'il réfute dans sa lettre, insistant sur la vacuité de ce titre, le président n'étant qu'un instrument dans les mains de Napoléon[401]. Néanmoins, il souligne la tentation d'une partie de l'aristocratie à « remplir le canevas institutionnel [donné par

397 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 543, lettre de Bignon à Maret, le 30 juillet 1811.

398 Voir « La participation à l'organisation politique du duché ».

399 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 121, lettre de Bignon à Maret, le 10 septembre 1811.

400 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 216, lettre de Bignon à Maret, le 15 octobre 1811 : « Je n'ai point déguisé qu'il y a une nuance d'ancienne aristocratie polonaise répandue sur tout ce qui tient à la famille Czartoryski et aux autres grandes maisons, mais je ne communique ces remarques qu'à Votre Excellence ».

401 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 264, lettre de Bignon à Maret, le 18 juin 1812 : « Les personnes même d'un esprit indépendant qui craignent la domination des grandes familles le [Czartoryski] voient avec plaisir parce qu'elles savent bien qu'aujourd'hui tout est instrument entre les mains de Sa Majesté Impériale et que l'instrument ne pourra jamais aller plus loin que ne le voudra la volonté qui le met en mouvement. Les choses ainsi considérées, tout le monde est satisfait ».

Napoléon] dans le sens des habitudes nationales »[402].

De la même façon, ces Polonais, dont les choix politiques heurtent tant Bignon, gardent une certaine distance avec le résident. Belle-fille du président du Conseil des ministres, la comtesse de Potocka se remémore dans ses *Mémoires* le manque de stature de Bignon dans le monde :

> Quant à la société, elle ne fut pas aussi satisfaite : nous ne sûmes pas apprécier le nouvel envoyé comme il méritait. Mais aussi M. Bignon se masquait à plaisir, et il eût bien difficile de deviner, sous cette enveloppe *bourgeoise et vulgaire*[403], la supériorité et les talents dont il donna plus tard des preuves étonnantes.
>
> Condamné par sa position à tenir maison, il faisait les honneurs de chez lui d'une manière fort maladroite, il nous ressassait une seule et même phrase qu'il modulait sur tous les tons, imaginant peut-être qu'elle était plus que toute autre à notre portée. C'était toujours :
>
> - Est-il bien possible que vous soyez dans ce petit coin ! … Qui aurait pu imaginer que vous prendriez une aussi mauvaise place que ce petit coin ! [404]

En décrivant « la vulgarité de (…) cet homme d'État »[405] étranger au monde aristocratique, elle met en avant l'un des motifs de son remplacement en juin 1812 par l'archevêque de Malines, l'abbé de Pradt. Toutefois, elle n'hésite pas non plus à admettre son efficacité et sa valeur professionnelles, reconnaissant sa réussite diplomatique[406]. De fait, le bilan de Bignon en juin 1812 se révèle positif : il a monté un réseau d'espionnage *ex nihilo*, veillé à la mise sur pied de l'armée, renseigné l'armée française sur les territoires russes, soutenu le moral des Polonais sans l'enflammer et orienté les affaires polonaises dans une direction favorable à la France. Pour autant, la nouvelle configuration politique de la Pologne nécessite, suivant Napoléon, l'envoi non plus d'un résident mais d'un ambassadeur doté d'un prestige supérieur.

Épilogue : une difficile passation de pouvoirs, juin-juillet 1812

Nommé le 28 mai 1812 à Dresde, l'archevêque de Malines arrive à Varsovie le 5 juin suivant. Prenant immédiatement ses fonctions, il laisse Bignon dans une position pénible.

402 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 326, lettre de Bignon à Maret, le 22 juin 1812.
403 C'est nous qui renforçons.
404 Anna de Potocka, *Mémoires de la comtesse…,* p. 298.
405 *Ibid.,* p. 301.
406 *Ibid.*, p. 302 : « M. Bignon le remplaça au grand contentement du conseil, vu qu'il entendait mieux les affaires, et ne se montrait pas aussi désireux de satisfaire le maître ».

L'ancien résident n'occupe plus de fonctions officielles mais doit demeurer dans la capitale polonaise pour faciliter l'installation de son successeur. Il continue pourtant de correspondre avec Maret, mettant alors de Pradt dans une situation ambiguë puisqu'il voit sa correspondance doublée par celle de son prédécesseur. L'équivoque se nourrit également des dissensions personnelles entre les deux hommes qui durent jusqu'à l'appel de Bignon en Lituanie.

Les ambitions perdues de Bignon

Particulièrement sensible au protocole et à la préséance, Bignon souffre de son titre de simple résident à Varsovie[407]. En juillet 1811, il profite de la mort de Bourgoing[408], ministre de France à Dresde, pour expliciter l'ambivalence de sa position par rapport à la légation française près le roi de Saxe. Il rappelle que « la légation de Dresde aime à se considérer comme le poste principal et à regarder celle de Varsovie comme une dépendance, comme une succursale où elle a un desservant »[409]. Or, la suprématie revendiquée par le ministre dresdois nuit à la considération du résident varsovien puisqu'il lui apparaît inférieur dans l'opinion publique. Profitant du remplacement de Bourgoing, Bignon revendique ainsi une « disposition (….) qui sans [l]e déplacer eut un effet avantageux pour [lui] »[410]. En réalité, il souhaiterait que la nomination du successeur de Bourgoing n'intervienne qu'après le voyage du roi de Saxe à Varsovie afin de demeurer le seul agent diplomatique. Toutefois, ce souhait n'est pas exaucé : son prédécesseur à Varsovie, Serra, est nommé dans l'urgence et se rend en toute hâte directement à Varsovie[411]. Cette précipitation aigrit Bignon qui supporte mal son infériorité auprès du Gênois[412] et l'espèce de surveillance à son égard. En effet, Serra tient une correspondance[413] avec Maret pendant toute la durée de son séjour dans le duché, dont Bignon ignore évidemment le contenu[414]. En dépit du bon accord entre les deux hommes, le résident à

407 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 552, lettre de Bignon à Maret, le 31 juillet 1811 : « Sa Majesté a jugé que je pouvais le servir utilement à Varsovie. Je dois y être content, mais il est sensible que j'ai perdu mon ancien rang dans l'opinion ».

408 Intervenue le 20 juillet 1811 à Carslbad.

409 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 327, fol. 552, lettre de Bignon à Maret, le 31 juillet 1811.

410 *Ibid.*

411 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 249, lettre de Bignon à Maret, le 28 octobre 1811.

412 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 309, lettre de Bignon à Maret, le 18 novembre 1811 : « Sa Majesté n'interdit point à ses agents un amour propre légitime et je n'ai pas craint ainsi de m'expliquer franchement à Votre Excellence sur cette position ».

413 Pour autant sa première dépêche officielle date du 9 janvier 1812, Jacques Henri-Robert, *Dictionnaire des diplomates de Napoléon…*, p. 75.

414 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 421, lettre de Bignon à Maret, le 21 décembre 1811 : « Je désire

Varsovie se plaint de la déconsidération qui est née de ce « subalternat peu honorable » pour lui[415].

Aussi la nouvelle de son remplacement six mois plus tard lui est-elle particulièrement amère. Maret la lui annonce par une lettre du 28 mai 1812[416] qu'il reçoit le 2 juin suivant[417]. Aux yeux de Napoléon, l'instauration de la Confédération générale de Pologne[418], la nécessité de s'adjoindre le concours du peuple polonais et les nouveaux pouvoirs accordés au résident français par le décret du roi de Saxe du 26 mai 1811 sont autant de motifs qui requièrent un changement de diplomate. Afin d'accompagner ces changements majeurs, l'Empereur entend disposer sur place d'un agent à la stature incontestée et à la prééminence reconnue auquel est conféré le titre d'ambassadeur extraordinaire. Simple résident sans très grande expérience diplomatique d'envergure, issu d'un milieu provincial modeste, Bignon ne possède pas les qualités recherchées par Napoléon, à l'inverse de l'abbé de Pradt. Connu de l'Empereur depuis 1802, il est son aumônier ordinaire en 1804, maître de cérémonie durant le sacre à Paris puis lors du couronnement à Milan. Il participe aux négociations espagnoles de Bayonne en 1808 et à celles pontificales de Savone en 1811. Le titre d'évêque qu'il s'est vu décerner en 1803 lui confère une aura que Napoléon estime majeure en Pologne[419]. Nommé le 28 mai à Dresde, où il accompagne l'Empereur, il part sur le champ pour son nouveau poste. Il atteint Varsovie dès le 5 juin et prend immédiatement ses fonctions[420]. La situation de Bignon se complique alors. En effet, conformément à ce qui a été prévu en décembre 1811, il est attendu au quartier-général sous peu. Dans l'intervalle, vu la réussite de sa mission et l'excellente connaissance du milieu qui est la sienne, il est invité à demeurer à Varsovie pour « donner à M. l'archevêque de Malines les renseignements et les informations (…) dont il aura grand besoin »[421]. Outre la description des différentes personnalités du duché, Bignon doit familiariser le prélat, dont c'est la première mission, avec les détails militaires, particulièrement ceux relatifs au système

beaucoup que la concordance de mes rapports avec les siens puisse prouver à Votre Excellence l'exactitude des détails que je lui transmets et l'impartialité de mes jugements ».

415 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 12, lettre de Bignon à Maret, le 4 janvier 1812.

416 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 78, lettre de Maret à Bignon, le 29 mai 1812, voir Annexe n°14.

417 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 101, lettre de Bignon à Maret, le 2 juin 1812.

418 Elle se fait le 26 juin 1812 lors de la première séance de la nouvelle Diète convoquée en juin 1812. L'ancien royaume de Pologne y est rétabli.

419 Édouard Bignon, *Souvenirs d'un diplomate…*, p. 220 : « Or, plus d'une fois l'ancienne France avait eu des prélats pour ambassadeurs, notamment Montluc, évêque de Valence, et Gilles de Noailles, abbé sous Charles IX, et l'abbé de Polignac, depuis cardinal, sous Louis XIV ».

420 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 64, lettre de Maret à l'abbé de Pradt, le 28 mai 1812.

421 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 78, lettre de Maret à Bignon, le 29 mai 1812.

d'observation monté par le résident[422]. Maret le prie également de le conseiller sur le choix de ses interprètes.

La réception de telles nouvelles surprend le résident. Malgré les termes flatteurs de la lettre du ministre des Relations extérieures qui témoigne de la satisfaction de Napoléon à l'égard du baron et malgré son prochain départ pour l'état-major, Bignon déplore ces « combinaisons contraires »[423] à ses intérêts. Remarquant qu'il « erre de mission en mission toujours sur la seconde ligne »[424], il requiert du moins le titre de conseiller d'État, réclamé déjà lors de sa nomination à Varsovie. Pareille faveur répondrait à l'opinion publique qui regarde « cette circonstance comme une sorte de disgrâce »[425]. De fait, si les Polonais considèrent la nomination de l'archevêque comme « l'assurance du développement immédiat des grandes destinée du pays »[426], ils plaignent Bignon et certains lui présentent leurs condoléances. La blessure d'amour-propre infligée au baron semble réelle, bien qu'il assure de son zèle pour faciliter l'installation de l'abbé.

Une cohabitation pénible entre l'archevêque ambassadeur et l'ancien résident

Le nouvel ambassadeur arrive à Varsovie le 5 juin[427] et se met immédiatement en relation avec Bignon[428]. Les deux hommes travaillent de concert à proposer à Napoléon, qui en fait la demande, « quelques Polonais distingués ayant une connaissance locale des provinces polonaises russes »[429]. L'Empereur veut disposer à son quartier général de personnes à la fidélité assurée, susceptibles de remplir des fonctions administratives en cas de conquête militaire. Pour un tel ouvrage, seul Bignon dispose des notions nécessaires, aussi l'archevêque suit-il les avis de l'ancien résident[430]. En adressant les notices des Polonais pressentis à Maret,

422 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 64, lettre de Maret à l'abbé de Pradt, le 28 mai 1812 : « M. Bignon lui fera connaître les procédés et les moyens [de ce système]. M. l'ambassadeur y donnera un plus grand développement encore. (…) M. le baron Bignon aura l'ordre de rester à Varsovie tout aussi longtemps que l'ambassadeur aura besoin de recevoir de lui les renseignements locaux dont il a une parfaite connaissance ».

423 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 102, lettre de Bignon à Maret, le 3 juin 1812. Il écrit une première lettre de remerciements le 2 (fol. 101), puis celle-ci où il se désole de la nouvelle.

424 *Ibid.*

425 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 110, lettre de Bignon à Maret, le 3 juin 1812.

426 *Ibid.*

427 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 114, lettre de l'abbé de Pradt à Maret, le 5 juin 1812 : « J'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence de mon arrivée à Varsovie ».

428 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 116, lettre de Bignon à Maret, le 5 juin 1812 : « Nous sommes entrés en conversation sur tout ce qui peut l'intéresser ici ».

429 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 120, lettre de Bignon à Maret, le 6 juin 1812.

430 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 147, lettre de Bignon à Maret, le 7 juin 1812 : « Je lui ai exposé les considérations qui déterminent mon opinion en faveur des personnes que je lui ai désignées et il a paru être

il rend d'ailleurs hommage à l'aide du baron : « J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence une notice sur les personnages qui se proposent de se rendre au quartier général. Je la dois à M. le baron Bignon dont le zèle, la prévenance, l'infatigable obligeance adoucissent beaucoup les peines inséparables de ma position »[431]. C'est ainsi Bignon qui sélectionne les quatre Polonais dont certains composeront la commission de gouvernement provisoire en Lituanie à partir du 1er juillet[432]. Afin de faciliter l'installation matérielle de son successeur, Bignon reçoit régulièrement, à ses frais, l'abbé de Pradt[433] et multiplie les présentations aux dignitaires polonais[434] lors de dîners restreints[435]. Toutefois, l'absence d'un établissement conforme au rang extraordinaire de l'ambassadeur place l'archevêque dans une position embarrassante. Installé temporairement dans « une très petite maison »[436] en lieu et place du palais de Brühl occupé par Jérôme, il ne peut recevoir les ministres polonais[437], à l'inverse de Bignon qui ne cesse pas de tenir table ouverte. L'offre de Potocki de le loger dans une partie de son hôtel particulier lui permet d'occuper une position conforme à ses espérances. Il peut désormais accueillir « les membres de la Diète au moment de la réunion »[438], au grand embarras de la comtesse de Potocka[439].

Pour autant, en dépit de l'installation officielle de l'archevêque et de la remise des archives de la légation à sa nouvelle résidence[440], Bignon continue d'occuper une place importante dans la vie politique du duché. Il témoigne à Maret des nombreux témoignages de

entièrement de mon avis ».

431 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 157, lettre de l'abbé de Pradt à Maret, le 8 juin 1812.

432 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 211, lettre de Bignon à Maret, le 11 juin 1812 : « M. l'ambassadeur a transmis à Votre Excellence une notice que je lui ai communiquée sur chacune de ces personnes, celles qui sont originaires de la Lituanie ou qui ont habité plus longtemps cette province, sont le comte Alexandre Potocki, le comte Sierakowski, le prince Paul Sapiehade et le comte Morawski ».

433 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 259, lettre de Bignon à Maret, le 17 juin 1812 : « C'était pour moi un devoir tout naturel de recevoir M. l'archevêque de Malines jusqu'à ce qu'il ait pu former son établissement. Ma dépense ainsi au lieu d'avoir diminué sera plus forte dans ce mois ci que dans les précédents ».

434 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 251, lettre de Bignon à Maret, le 16 juin 1812.

435 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 473, lettre de Bignon à Maret, le 1er juillet 1812.

436 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 114, lettre de l'abbé de Pradt à Maret, le 5 juin 1812.

437 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 160, lettre de Bignon à Maret, le 8 juin 1812 : « M. l'archevêque de Malines rend compte à Votre Excellence des difficultés qu'il éprouve pour trouver ici un hôtel propre à la grande représentation qu'exige la mission importante dont il est chargé. Il n'existe en effet ici que le palais de Bruhl qui puisse convenir pour une grande représentation, mais Sa Majesté le roi de Westphalie croyant que les convenances ne lui permettent pas d'occuper le château M. l'ambassadeur se trouve dans une position très embarrassante ».

438 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 209, lettre de l'abbé de Pradt à Maret, le 11 juin 1812.

439 Anna de Potocka, *Mémoires de la comtesse…,* p. 306, en évoquant son installation dans l'hôtel Potocki : « M. de Pradt accepta sans trop se faire prier. C'est ainsi que nous fûmes initiés aux mille petitesses dont sa vie se composait, et c'est ainsi que nous apprîmes à le juger ».

440 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 336, lettre de Bignon à Maret, le 23 juin 1812.

remerciements des Polonais et des Saxons à son égard[441], ainsi que des visites que certains – sans plus d'explications – continuent de lui rendre[442]. Il prolonge ainsi sa correspondance avec le ministre des Relations extérieures, sous forme de bulletins numérotés où il insère moins des anecdotes mondaines qu'une description réfléchie de l'enthousiasme polonais à l'ouverture de la nouvelle Diète et une véritable réflexion sur les premiers pas de l'archevêque à Varsovie. Sa présence devient une sorte de tutelle officieuse, perceptible par beaucoup et notamment par un des quatre auditeurs attachés à l'archevêque, Victor de Broglie déjà connu de Bignon[443].

Le décalage entre l'horizon d'attente du nouvel ambassadeur et la réalité est incontestable dès les premiers jours. D'après Bignon et l'opinion de certains Polonais, l'archevêque semble agir à l'instar d'un vice-roi dépêché par Napoléon[444]. L'affaire du discours de la Confédération générale semble le démontrer. Réputé pour son style oratoire en Pologne, le ministre Matuszewicz entreprend de rédiger la « déclaration à publier au moment où la Confédération se formera »[445]. En effet, en ordonnant la convocation de la Diète générale en juin 1812, Napoléon souhaite qu'elle propose la renaissance du royaume de Pologne, sous forme de Confédération générale[446]. Mais de Pradt reprend intégralement la déclaration faite par le ministre, contrariant autant les Polonais que Napoléon lui-même[447]. L'ancien résident alerte Maret dès le 22 juin sur ce procédé. Il fait valoir que même si « on se soumet ici à tout ce que l'on suppose devoir plaire à Sa Majesté, (…) il y a manière de le faire bien »[448]. Dans ses *Mémoires,* la comtesse de Potocka rejoint cet avis à l'instar de tous ses compatriotes

441 Senfft lui remet ainsi une boite garnie de diamants, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 275, lettre de Bignon à Maret, le 20 juin 1812.

442 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 226, lettre de Bignon à Maret, le 13 juin 1812 : « L'habitude d'une année de relations familières ici fait que certaines personnes viennent m'entretenir de petits détails (…) ».

443 Victor de Broglie, *Souvenirs…*, t. I, p. 205 : « Il était resté à Varsovie, un peu, je crois, pour nous surveiller ».

444 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 326, lettre de Bignon à Maret, le 22 juin 1812 : « M. l'archevêque de Malines semble considérer son poste comme une vice-royauté. On paraît le deviner ici. Si sa mission devait avoir permanement cette forme, je ne dirai pas que ce soit une chose agréable ».

445 *Ibid.*

446 Monika Senkowska-Gluck, « Pologne », *Dictionnaire Napoléon…*

447 AN, 136 AP 9, lettre de Maret à l'abbé de Pradt, le 6 juillet 1812 : « Sa Majesté qui m'a ordonné de vous faire connaître sa pensée croit qu'une adresse faite à Posen par un vieux Polonais écrite en mauvais stile mais en stile évidemment polonais aurait été meilleure. Elle me dit de vous dire qu'elle ne veut pas que vous vous occupiez de rédaction ou de proclamations, d'adresses sous quelques prétextes que ce soit et qu'elle vous a envoyé à Varsovie non pour faire des ouvrages de littérature mais pour faire de la politique ».

448 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 326, lettre de Bignon à Maret, le 22 juin 1812.

contemporains[449]. L'espèce de mépris professé par l'archevêque pour la Pologne accentue ces jugements[450], surtout ceux établis dans des mémoires écrits *a posteriori.* Prenant conscience du décalage grandissant entre les attentes des Polonais et la conduite de l'ambassadeur, Maret sollicite de Bignon son intervention auprès de l'archevêque, pour lui prodiguer « des conseils et [s]on expérience »[451]. Or Bignon se montre très réticent à exécuter ces ordres. Il confie au ministre que les communications entre l'ambassadeur et lui sont presque nulles depuis son installation chez les Potocki. Il attribue cette réserve à la volonté d'agir seul de l'archevêque, sans se reposer sur les avis de son prédécesseur[452]. Si les deux hommes ne sont pas en conflit ouvert et si leurs relations demeurent polies, leurs liaisons ne dépassent pas ce stade[453]. Aussi Bignon insiste-il pour quitter Varsovie au plus vite, jugeant « [s]a position équivoque »[454]. Il se propose de rejoindre le quartier général et d'y poursuivre son travail d'observation et d'espionnage au sein de l'armée.

Cette absence de cordialité se transforme quelques années plus tard en une franche détestation de l'abbé à l'égard de Bignon. Dans le récit de son ambassade, *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en 1812*, de Pradt se livre à une violente diatribe contre son prédécesseur :

> J'avais pour prédécesseur à Varsovie, M. Bignon. Le duc [de Bassano] me l'annonça à Dresde comme une merveille. Quel fut mon étonnement, quand, au lieu de la gravité, de la décence, du soin de l'honneur national, de celui de l'entretien de la bienveillance mutuelle entre les deux nations, qui me paraissaient devoir composer l'ensemble d'être et des occupations d'un ministre de France, je trouvai un petit monsieur, uniquement occupé de petits vers, de petites femmes, de petits caquets, et qui dans les petits *rebus* dont se

449 Anna de Potocka, *Mémoires de la comtesse...,* p. 305 : « En tout autre pays, et surtout en d'autres circonstances, il eût complètement échoué; mais les Polonais ne voyaient dans Monseigneur l'archevêque de Malines que celui qui l'envoyait, celui dont la main puissante pourrait seule aider la Pologne à se relever. Cependant on n'en fut pas moins fort surpris de ce choix que rien ne justifiait, pas même le savoir-faire ».

450 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 527, lettre de Bignon à Maret, le 5 juillet 1812 : « À dire vrai, Monseigneur, et toute prévention à part si même j'en étais capable, il me paraît que M. l'archevêque de Malines baisse déjà un peu dans l'opinion (…) Il a voulu jetter trop d'éclat d'abord, il s'est dépensé tout entier en quinze jours. (…) Les mots qui lui échappent se répètent ».

451 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 471, lettre de Bignon à Maret, le 1er juillet 1812, voir Annexe n°15.

452 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 473, lettre de Bignon à Maret, le 2 juillet 1812 : « Nous sommes très bien ensemble, mais il ne lui est pas entré dans l'esprit qu'il pût avoir besoin de conseils, il a cru avoir besoin de quelques indications sur les personnes, je les lui ai données. Cela fait, il s'est renfermé dans sa dignité et moi dans ma modestie ».

453 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 527, lettre de Bignon à Maret, le 5 juillet 1812 : « Il est parti évidemment du principe qu'arrivant à Varsovie pour y jouer le rôle de vice-roi, le vice roi devait mettre un immense intermède entre lui et un simple agent diplomatique ».

454 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 473, lettre de Bignon à Maret, le 2 juillet 1812.

> composaient ses petites dépêches, disait familièrement au duc, en parlant de la certitude d'un éclat entre la France et la Russie : « La Russie amorcera si souvent, couchera en joue la France si souvent, que la France sera forcée de faire feu… ». (…) La confiance, les jactances, les excitations qui en forment la plus grande partie [de la correspondance de Bignon], ne permettent pas de douter que M. Bignon ne doive être considéré comme un des fomentateurs de la guerre de Russie[455].

Il confie également qu'en arrivant à Varsovie, « tout roulait sur [lui] »[456], omettant la présence de Bignon avec qui il partage des séances de travail. De son côté, Bignon n'échappe pas à ce syndrome de la réécriture dans ses *Souvenirs d'un diplomate*. S'il ne dépeint pas son successeur dans des termes aussi vifs, il le présente, entre autres, comme « une ombre d'ambassadeur de France »[457], réduite à « l'étalage d'une morgue ridicule »[458]. La querelle des deux hommes passionne leurs contemporains[459] quoique leurs exagérations réciproques dépassent largement le cadre varsovien[460]. Elles se fondent sur l'opposition politique des deux hommes, perceptible dès 1'ouvrage de l'abbé *La Prusse et la neutralité* et particulièrement visible pendant les Cent-Jours, Bignon épousant la cause de Napoléon et de Pradt celle de Louis XVIII. Les ressentiments personnels ont également leur part. De fait, pourtant en position subalterne, Bignon est perpétuellement cité comme exemple à de Pradt[461], alors que celui-ci est forcé à la démission par Napoléon de retour de Russie. L'Empereur estime que son envoyé extraordinaire n'a pas rempli les objectifs assignés, aussi rappelle-t-il Bignon à son ancien poste, muni de nouveaux pouvoirs. Par la suite, l'engagement à la Chambre des députés de Bignon au service de la cause polonaise lui gagne l'enthousiasme durable des Polonais[462].

---

455 Dominique de Pradt, *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en 1812*…, p. 143-144.

456 *Ibid,* p. 76.

457 Édouard Bignon, *Souvenirs d'un diplomate*…, p. 225.

458 *Ibid.*

459 Gérard de Gley, *Voyage en Allemagne et en Pologne, 1806-1812,* Paris Gide, 1816, t. I, p. 161 : « Les pages 143, 144 et 145 contiennent sur M. de Bignon un article qui repousse le lecteur par son indécente malignité. L'auteur ne nous apprend point ce qui a pu le porter à ces excès contre celui qui fut d'abord son prédécesseur et ensuite son successeur. Quelque puissent avoir été ses motifs, il semble que M. de Bignon a des avantages bien marqués sur lui ».

460 Cette querelle entre de Pradt et Bignon a été largement couverte par les historiens, notamment par Édouard Krakowski , « Pologne et Lithuanie en 1812. Le conflit des ambassades françaises de l'abbé de Pradt et du baron Bignon », *Revue d'histoire diplomatique,* 1937, p. 467-489, ou plus récemment par Benoît Roger, *L'image du duché...,* p. 136-137.

461 Dominique de Pradt, *Histoire de l'ambassade*…, p. 171 : « [Mes secrétaires] eurent beau me (…) proposer pour modèle la correspondance de M. Bignon (…) ».

462 Anna de Potocka, *Mémoires de la comtesse*…, p. 300 : « Qui aurait deviné alors que M. Bignon était un homme supérieur, dont les discours à la Chambre feraient la juste admiration de ses compatriotes ? Qui eût dit qu'il défendrait avec tant d'éloquence la cause sacrée que nous plaidions au tribunal européen, et que son noble exemple susciterait des imitateurs sans nombre ? »

De Pradt est d'autant plus décrié[463] puis oublié que son ouvrage décrit une Pologne famélique, aux confins de l'Europe et de la civilisation[464].

Conclusion : une synthèse réussie entre diplomatie et administration

Représenter la France dans le duché de Varsovie se révèle la mission la plus prestigieuse de la carrière d'Édouard Bignon. À la confluence d'activités diplomatiques, militaires, financières et politiques, le poste de résident assoit définitivement sa stature. Les quinze mois passés à Varsovie montrent l'épanouissement de toutes les qualités développées dans les postes précédents. En réussissant à bâtir un réseau d'espionnage en territoire russe, à surveiller l'organisation de l'armée polonaise, à contrôler les actes politiques des ministres et à influer sur les décisions financières, il justifie les attentes de l'Empereur à son égard. Très éloigné de Paris, il rend compte avec d'autant plus de fréquence à Maret de ses agissements ; de mars 1811 à juin 1812, il compose 291 dépêches officielles, une trentaine de bulletins portant sur des anecdotes de la vie varsovienne ainsi qu'une centaine de lettres non numérotées relatives aux négociations sur les domaines ou à des demandes de particuliers français[465]. Les tableaux suivant montrent l'assiduité du résident :

Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
6	19	16	19	17	14	18	19

Tableau 18. Répartition des dépêches officielles envoyées par Bignon au ministre des Relations extérieures, du 26 mars 1811 au mois d'octobre 1811.

463 Tadeusz Morski, *Lettre de M. le comte Morski à M. l'abbé de Pradt,* Paris, Pelicier, 1815, p. 3 : « Dépréciant la nation entière, dénaturant les faits, insultant les dames et d'autres personnes estimables, vous n'épargnez pas même ceux que vous paraissez louer ».

464 Dominique de Pradt, *Histoire de l'ambassade…*, p. 72-73 : « La Pologne n'est plus l'Asie : ce n'est pas encore l'Europe. Son sol est maigre ; son agriculture dans l'enfance. (…) Les animaux me parurent hideux, rabougris, le cheval petit, laid mais robuste, le peuple en guenilles, les juifs en haillons dégoutants (…) toutes les habitations autant d'asiles de la misère (….) et je me demandais si une nation aussi peu avancée était bien susceptible de ce qu'on allait tenter pour elle ».

465 AMAE, Mem. Doc., France, vol. 1457, lettre de Bignon à Maret, le 23 février 1812 : « Votre Excellence me charge par une lettre du 4 de ce mois de lui procurer des renseignements sur le sieur Pierre Claude Butrot, né à Versailles, sous-inspecteur aux revues dans le duché de Varsovie (…) ».

Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
16	18	15	16	19	28	25	23

Tableau 19. Répartition des dépêches officielles envoyées par Bignon au ministre des Relations extérieures du mois de novembre 1811 au 23 juin 1812[466].

Dans ses dépêches, le résident évoque très peu la situation du pays en soi : l'étouffement de l'économie provoqué par le Blocus[467], l'élaboration de plans éducatifs[468] ou la place des Juifs dans la société polonaise[469] sont à peine mentionnés dans la correspondance. Au contraire, les affaires militaires, financières et politiques embrassent la quasi-totalité des thèmes abordés. Parmi ces sujets, Bignon se livre à des portraits plutôt vifs des ministres polonais et de leur entourage familial. L'emportement qui se devine parfois dans ses descriptions peut être imputé au manque de recul puisqu'il rédige une dépêche tous les deux jours. Mais la fréquence des lettres permet aussi à Maret et à Napoléon de posséder les informations les plus précises possibles sur les manœuvres russes. Jointe à son expérience administrative, la connaissance que le résident acquiert des provinces russes ainsi que des Polonais qui y séjournent expliquent que l'Empereur ait choisi de l'envoyer à Vilna près du gouvernement provisoire en juillet 1812.

466 Une quinzaine de dépêches a été perdue pour les mois d'avril et de mai 1812.
467 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 50, lettre de Bignon à Maret, le 21 août 1811.
468 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 3, lettre de Bignon à Maret, le 1er janvier 1812.
469 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 41, lettre de Bignon à Maret, le 12 janvier 1812.

CHAPITRE 7. BIGNON ET LA POLOGNE DANS LA DÉBÂCLE NAPOLÉONIENNE, 1812-1814

Grâce à son expérience administrative prussienne et autrichienne et à sa connaissance des mœurs et des hommes politiques polonais, Bignon est choisi par Napoléon pour le représenter auprès de la commission du gouvernement provisoire de Lituanie en juillet 1812. Il demeure à Vilna jusqu'au mois de décembre suivant, en compagnie de la plupart des ministres de Napoléon, dont celui des Relations extérieures, Maret. Les rudes tâches qui lui sont affectées concernent principalement la levée et le recrutement de Lituaniens, l'organisation du pays puis la gestion du retour de l'armée française à la fin de l'année 1812. La mission se révèle particulièrement ambitieuse car les attentes de Napoléon ne cessent de croître au fil des mois. L'hostilité de l'administration militaire lui complique également la tâche. Malgré ces difficultés, l'Empereur se montre satisfait des talents déployés par Bignon et le rappelle à Varsovie au début de l'année 1813. De fait, estimant que l'abbé de Pradt a échoué à remplir les objectifs assignés, il le révoque à son retour de Russie et le remplace par l'ancien résident, seul homme proche au fait de la situation polonaise. Des mois de janvier à mai, le nouveau ministre plénipotentiaire est confronté à une situation de plus en plus tendue. L'évacuation de la Pologne est rapidement rendue nécessaire par l'absence de volonté des Autrichiens de

défendre le duché face aux troupes russes. Durant cette lente retraite qui dure quatre mois, Bignon tente de préserver l'union politique des Polonais face aux manœuvres de séduction des Russes. Il est l'un des premiers à soupçonner la duplicité des Autrichiens et de leur ministre Metternich[1]. Mais ses avis trouvent peu d'écho à Paris. Une fois les ministres polonais arrivés à Dresde en mai 1813, le diplomate est chargé par Napoléon de veiller à l'intégration de l'armée polonaise dans le huitième corps de la Grande Armée. Alors que cette mission relève *a priori* d'un commissaire des guerres, Bignon s'y attèle de concert avec Poniatowski jusqu'à l'automne. Résidant à Dresde, il s'y trouve pendant le siège de la ville par les armées autrichiennes, devenues ennemies de la France. Libéré après la capitulation du 11 novembre, il prend le chemin de la France et gagne Paris le 4 décembre suivant. Ministre des Relations extérieures, Caulaincourt lui demande alors de s'occuper de la distribution des secours aux Polonais qui s'installent en France afin de fuir les Russes. L'ancien ministre accède à cette requête, qui l'emploie jusqu'au début de l'année 1814. De ce moment jusqu'à la première abdication de Napoléon, on ignore ses activités au sein du ministère des Relations extérieures. Bien qu'elle soit postérieure à 1814, la rédaction des *Souvenirs d'un diplomate* peut être appréhendée comme le bilan final de l'expérience polonaise de Bignon, couvrant tous ses travaux de 1811 à son retour en France.

1 Klemens Wensel von Metternich (1773-1859) : issu d'une famille noble rhénane, il fait ses études à Strasbourg puis entre dans la Carrière autrichienne. En 1803, il est nommé ambassadeur à Berlin puis en 1806 à Paris où il demeure jusqu'en 1809. Après la défaite de Wagram, il devient ministre des Affaires étrangères de François I[er] et son chancelier. À partir de 1813, il s'éloigne de l'alliance française. Il tient un des premiers rôles au congrès de Vienne.

1. Administrer la Lituanie pendant la campagne de Russie, juillet-décembre 1812

Dernière expérience administrative du diplomate, la Lituanie se révèle le poste le plus difficile. Malgré sa connaissance du terrain et des hommes composant la commission de gouvernement, Bignon fait face à un pays sinon hostile du moins attentiste. De plus, alors qu'il est censé agir de concert avec elle, l'administration militaire adopte une attitude concurrente. En dépit de l'appui du ministre des Relations extérieures demeuré à Vilna, Bignon, titré commissaire impérial auprès du gouvernement provisoire, peine d'abord à remplir les missions assignées par Napoléon. Toutefois, après une première phase pénible pendant l'été 1812, une meilleure collaboration entre les deux administrations françaises permet de préparer la Lituanie à recevoir les débris de la Grande Armée au retour de la campagne de Russie. Cependant, la pression russe est telle que les Français se résolvent à abandonner la ville lituanienne dès le mois de décembre. La retraite qui suit est fatale pour les archives de ce poste ; la correspondance entre Bignon et le commissaire ordonnateur Barthomeuf est la seule source qui subsiste aujourd'hui. Néanmoins, son croisement avec les lettres de Napoléon I^{er} et les mémoires des contemporains fournissent un tableau correct des travaux de Bignon pendant ces six mois. Le travail mené par le commissaire se révèle très différent des occupations françaises en Prusse et en Autriche.

L'installation des administrations françaises en Lituanie

La Lituanie avant 1812

Les destinées de la Pologne et de la Lituanie se nouent formellement en 1569 lorsque le royaume et le grand-duché proclament leur union à Lublin, sous la forme d'un État double[2]. Si la Lituanie conserve ses lois, son organisation judiciaire et ses finances, la Pologne est la plus avantagée des deux[3]. Un seul souverain dirige la politique extérieure depuis Varsovie, le double État est connu à l'étranger sous l'unique terme de Pologne et les élites lituaniennes ne parlent que le polonais. Le grand-duché lituanien subsiste jusqu'au partage de 1795 : la quasi totalité de l'État échoit à la Russie, à l'exception d'une bande située sur la rive gauche du Niémen, attribuée à la Prusse[4].

Devenu russe, le grand-duché est divisé en cinq gouvernements, celui de Vilna, de Grodno, de Minsk, de Witbesk et de Mohilev. Toutefois, les Russes réservent l'appellation de Lituanie aux deux premiers, les deux derniers formant la Russie blanche et Minsk occupant une position intermédiaire. La population lituanienne s'adapte d'autant plus facilement à la nouvelle tutelle russe que les tsars Paul I[er] et Alexandre I[er] adoptent une « orientation bienveillante »[5], à l'opposé de la russification planifiée par Catherine II. Cependant, la première campagne de Pologne en 1806-1807 éveille les espoirs des patriotes lituaniens qui attendent beaucoup de Napoléon, à l'instar des Polonais. Aussi le traité de Tilsit qui ne les mentionne pas, les déçoit-il profondément ; dès lors « toute la politique [de Napoléon] fut soumise à une critique sévère »[6]. Une intense propagande russe se superpose à cette désillusion, rapportée par Bignon dans ses dépêches à Maret[7]. Le tsar multiplie les rumeurs relatives au rétablissement d'une Lituanie indépendante de la Pologne, s'assurant du soutien des nobles lituaniens. Contrairement à ce que le résident français à Varsovie semble penser du résultat de ces manœuvres[8], les nobles leur réservent un accueil favorable, appréciant peu les

2 Une association entre les deux États existe depuis 1386, mais chaque État possédait encore son propre souverain.
3 Jean Meuvret, *Histoire des pays baltiques,* Paris, Armand Colin, 1934, p. 98.
4 Bronis Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812*, Paris, Alcan, 1940, p. 7.
5 *Ibid*, p. 11.
6 *Ibid*, p. 44.
7 Voir Chapitre 6, « Observer la Russie et ses intentions ».
8 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 329, fol. 264, lettre de Bignon à Maret, le 22 février 1812 : « Les Russes sentent bien qu'ils ne sont pas aimés, ils prévoient que toutes les provinces démembrées de la Pologne se soulèveraient contre eux le jour où elles auraient l'espoir d'être soutenues ».

réformes sociales promues par les Français en Pologne. Envoyé du tsar à Vilna, Oginski[9] prône ouvertement la réconciliation lituanienne avec la Russie. La venue du tsar à Vilna en juin 1812 relève de la propagande russe ; Alexandre « y montr[e] constamment son intérêt pour les besoins du pays, prodigu[e] des grâces bienveillantes (…) »[10]. Aussi lorsque, après avoir franchi le Niémen Napoléon entre dans Vilna le 28 juin, l'accueil des Lituaniens n'est pas aussi enthousiaste qu'escompté. Fantin des Odoards rapporte que « les habitants se montraient paisibles mais fort effrayés »[11] tandis que Caulaincourt souligne qu' « il n'y eut pas le moindre mouvement de curiosité dans la population, personne aux croisées, aucun enthousiasme, pas même des curieux »[12]. Néanmoins, Victor Dupuy propose un tableau différent dans ses *Souvenirs militaires* : « Notre entrée eut lieu à Vilna le lendemain, les plus grandes démonstrations de joie nous y accueillirent. Les dames en grande toilette nous jetaient par les fenêtres des fleurs et des biscuits (…) »[13].

L'occupation décidée par Napoléon

Napoléon I[er] séjourne dans la capitale lituanienne du 28 juin au 16 juillet 1812. Durant ces dix-neuf jours, il organise les conditions d'administration de la Lituanie reconquise. Contrairement à la Prusse et à l'Autriche, la Lituanie est traitée en pays ami et allié, même si elle doit avant tout servir de base arrière à la Grande Armée. Ce double état explique la mise en place le 1[er] juillet 1812 de deux administrations, une lituanienne et une française. À l'instar de la Pologne, l'organisation territoriale est reprise du modèle français et le territoire divisé en quatre départements, ceux de Vilna, Grodno, Minsk et Bialystock. À la tête du pays est installée une commission de gouvernement provisoire[14]. L'Empereur a présidé à sa composition, recherchant l'avis des personnalités lituaniennes les plus en vue[15] et prenant en considération les hommes envoyés par Bignon et de Pradt à son quartier-général. Les sept

9 Michel Oginski (1765-1833) : conseiller du roi Stanislas-Auguste Poniatowski, il participe au soulèvement de 1794 contre les Russes. Après son échec, il s'exile en France et soutient la politique polonaise de Napoléon. Mais en 1810, déçu, il repart en Lituanie et se rapproche d'Alexandre I[er]. Devenu sénateur russe, il tente de convaincre le tsar de rebâtir l'État polonais en 1815. Devant son échec, il s'installe à l'étranger.

10 Bronis Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812…,* p. 70.

11 Florimond Fantin des Odoards, *Journal du général Fantin des Odoards…*, p. 307.

12 Armand-Augustin de Caulaincourt, *Mémoires du général de Caulaincourt, duc de Vicence, grand écuyer de l'Empereur, édités par Jean Hanoteau*, Paris, Plon, 1933, t. I, p. 359.

13 Cité dans Raymond Schmittlein, *Avec Napoléon en Lituanie*, Pribacio, Leidinys Kaunas, 1937, p. 13.

14 Proclamation du 1[er] juillet 1812, article premier : « Il y aura un gouvernement provisoire de la Lituanie, composé de cinq membres et d'un secrétaire général ».

15 Bronis Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812…*, p. 121.

membres sont tous des membres de la noblesse polono-lituanienne ayant exercé des fonctions importantes dans les années précédentes et dont l'emprise foncière est très importante. Sont nommés le 1er juillet Stanislas Soltan[16], Charles Prozor[17], Joseph Sierakowski[18] qui prend la présidence de la commission, Alexandre Sapieha et François Jelski[19] puis le 7 juillet Jan Sniadecki[20], recteur de l'Université de Vilna, et Alexandre Potocki[21], fils du comte Stanislas Potocki. Ignace Kossalowski[22] est nommé secrétaire général de la commission. À côté de cette commission siège le commissaire impérial, représentant des intérêts de Napoléon. Nommé le 1er juillet à ce poste[23], Bignon s'y rend dans les jours suivants[24]. Dans chaque département, une commission lituanienne est également créée sur le modèle de la commission de gouvernement dont elle dépend. Elle est composée de trois membres issus de la noblesse locale. Elle est présidée et surveillée par un intendant, sous les ordres de Bignon[25]. À l'instar du baron Fain, les contemporains ne perçoivent pas vraiment la subordination de cette commission à celle centrale ; ils la considèrent plutôt comme une commission spécialisée[26]. Une administration militaire est dressée en parallèle ; un gouverneur général, le général Hogendorp, est nommé le 8 juillet[27] avec compétence pour toute la Lituanie et un gouverneur militaire est placé dans chaque département. Il est nommé « parmi les officiers français ou servant à titre de Français » par le major général[28], Berthier. L'organigramme suivant offre une vue complète des différentes administrations de la Lituanie de juin à décembre 1812.

16 Stanislas Soltan (1768-1836) : ancien chambellan de la cour de Lituanie.

17 Charles Prozor (1759-1841) : colonel, il devient maréchal à la cour de Lituanie en 1791.

18 Joseph Sierakowski (1765-1831) : secrétaire de légation à Stockholm de 1789 à 1792, il rencontre Napoléon à Tilsit en 1807 à la tête d'une délégation lituanienne.

19 François Jelski (1738-1821) : membre de la commission de gouvernement en 1812.

20 Jan Sniadecki (1756-1830) : après des études à Cracovie, il devient recteur à l'Université de Vilna créée par Alexandre Ier. Membre de la commission sur l'éducation en Pologne, il dirige les observatoires de Cracovie et Vilna.

21 Alexandre Potocki (1778-1845) : fils du comte Potocki, il est titré chambellan de Napoléon en 1812.

22 Ignace Kossalowski (1757-1829) : membre de la commission de l'éducation de Vilna en 1795.

23 Proclamation du 1er juillet 1812, article 3.

24 Sa dernière lettre à Varsovie date du 6 juillet, mais aucune autre date n'est fournie par les différents documents conservés, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 330, fol. 529, lettre de Bignon à Maret, le 6 juillet 1812.

25 Proclamation du 1er juillet 1812, article 4.

26 Agathon-Jean-François Fain, *Manuscrit de mil huit cent douze*, Paris, Delaunay, 1827, t. I, p. 181 : « Une commission secondaire est plus particulièrement chargée de l'arrondissement de Vilna, elle est composée de MM. Le colonel Tyssenhausen, le comte Adam Creptowitz et le comte Ferdinand Plater ».

27 Lettre de Napoléon à Berthier, le 8 juillet 1812, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…*, t. XXIV, lettre n° 18922, p. 31 : « Je désire que (…) le général Hogendorp se rende à Vilna où il prendra le gouvernement de toute la Lituanie ».

28 Bronis Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812…,* p. 123.

Ressort territorial	Administrateurs lituaniens	Administrateurs civils français	Administrateurs militaires français
Lituanie entière	Commission de gouvernement provisoire (7 membres)	Commissaire impérial, Édouard Bignon	Gouverneur général, Hogendorp
Département de Vilna	Commission administrative : Ignace Tyzenhaus, Adam Chreptowicz, Ferdinand Plater	Intendant, Nicolaï	Gouverneur militaire, Jomini[29] puis Godart[30].
Département de Grodno	Commission administrative : Ignace Lachnicki, Jean Niemenwicz, Louis Pancerzynski	Intendant, Chassenon	Gouverneur militaire, Brun[31].
Département de Minsk	Commission administrative : Joseph Woldokowicz, Xavier Obuchowicz, Adam Ginter	Intendant, Saulnier	Gouverneur militaire, Bonikowski[32]
Département de Bialystock	Commission administrative : Victor Gradzki, Michel Daszkiewicz[33], Michel Dziekonski	Intendant, Cochelet	Gouverneur militaire, Ferrière[34].

Tableau 20. Organigramme des administrations en Lituanie de juillet à décembre 1812.

29 Antoine de Jomini (1779-1869) : après une carrière administrative en Suisse, il est appelé à l'état-major de Napoléon grâce à la renommée de ses écrits de stratégie. Il participe aux campagnes de 1805, 1806-1807, 1808 et de 1812. Gouverneur à Vilna, il est muté à Smolensk avant de rejoindre la Grande Armée. En 1813, il passe dans l'armée russe.

30 Roch Godart (1761-1834) : il participe à toutes les campagnes révolutionnaires et impériales. Il est nommé à Vilna le 17 septembre 1812 et y arrive au début du mois d'octobre. Présent au siège de Dresde, il est emmené comme prisonnier en Hongrie jusqu'en 1814.

31 Jean-Antoine Brun (1761-1826) : entré dans l'armée révolutionnaire en 1791, il fait toutes les campagnes révolutionnaires et impériales. Nommé le 11 août 1812 à Grodno, il l'évacue le 20 décembre. Il est fait prisonnier à Leipzig.

32 Nicolas Bronikowski (1772-1818).

33 Les deux premiers ayant été enlevés par les Russes au mois d'août, ils sont remplacés par Michel Grabowksi et Jean Swidzinski, Bronis Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812…*, p. 125.

34 Louis Marie de La Ferrière (1776-1834) : engagé dans la garde nationale de Rennes, il participe à toutes les campagnes révolutionnaires et impériales.

La commission de gouvernement provisoire « agit comme autorité suprême sous la protection de Napoléon »[35] et dispose d'une marge de manœuvre très importante pour les affaires intérieures. Napoléon lui assigne pour tâches prioritaires « l'administration des finances, des subsistances, de l'organisation des troupes du pays, de la formation des gardes nationales et de la gendarmerie »[36]. Elle divise les différentes branches de l'administration entre ses membres selon leurs compétences en sept comités : le comité des vivres pour Soltan, de la police pour Sierakowski, des finances pour Prozor, des affaires militaires pour Sapieha, de la justice pour Jelski, des affaires intérieures pour Potocki et de l'instruction publique et des cultes pour Sniadecki. Les commissions départementales s'occupent pour leur part de l'administration de leur territoire et de l'application des ordres du gouvernement central. Ses trois membres se chargent des affaires intérieures – comprenant la police et la justice – des affaires militaires et financières. Outre leurs fonctions militaires, les gouverneurs possèdent également des attributions policières. Ils dirigent enfin dans chaque département un service d'artillerie et de génie, des commissaires des guerres et des officiers spécialisés dans les vivres et les hôpitaux.

D'autres autorités sont mises en place par Napoléon dès le 1er juillet. En divisant les départements en districts, il place à leur tête des sous-préfets et des commandants pour les affaires militaires, respectivement sous les ordres des intendants et des gouverneurs militaires. 33 districts sont créés : onze pour le département de Vilna, dix pour celui de Minsk, neuf pour Bialystock et quatre pour Grodno[37]. Enfin, Napoléon donne des administrations municipales aux grandes villes lituaniennes, notamment à Vilna[38].

Invisible dans les premières mesures, le ministre des Relations extérieures joue pourtant un rôle éminent dans cette structure administrative. Après le départ de Napoléon, il occupe le premier plan comme représentant direct de l'Empereur qui lui adresse tous ses courriers. *Mutatis mutandis* Maret occupe la place de Daru lors des occupations prussienne et autrichienne : il travaille conjointement avec Bignon sur les affaires liées à l'administration de

35 Bronis Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812*…, p. 128.

36 Proclamation du 1er juillet 1812, article 2.

37 Lettre de Napoléon à Berthier, le 10 juillet 1812, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III*…, t. XXIV, lettre n°18939, p. 45-46.

38 Proclamation du 1er juillet 1812, article 7 : « Il y aura pour la ville de Vilna un maire, quatre adjoints, et un conseil municipal composé de douze membres. Cette administration sera chargée de la gestion des biens de la ville, de la surveillance des établissements de bienfaisance et de la police municipale ».

la Lituanie tout en suivant les dossiers du ministère pour en faire un résumé complet à Napoléon[39]. Cette mainmise n'a pas échappé aux contemporains, Oginski la résume en ces mots :

> Tous les pouvoirs civils et jusqu'à un certain point les pouvoirs militaires étaient concentrés dans la personne du duc de Bassano, ministre des affaires étrangères, que Napoléon avait laissé à Wilna. Il correspondait avec les intendans pour les affaires d'un ordre supérieur, et il transmettait et même donnait des ordres aux corps d'armées qui manœuvraient en Lithuanie. C'est lui que Napoléon avait chargé d'avoir l'œil sur la Pologne, tandis qu'il poursuivait sa course téméraire au cœur de la Russie[40].

Bignon dépend donc directement du ministre des Relations extérieures, mais il entretient aussi des relations avec le prince major général Berthier qui « lui a recommandé de lui écrire tous les jours »[41], ainsi qu'avec le comte Dumas[42], intendant général de l'armée d'Elbe[43].

Bignon à la tête de l'administration civile française en Lituanie

Au sommet de l'administration civile, Bignon gère des affaires très différentes de celles menées en Prusse et en Autriche. De fait, ses objectifs consistent à presser la formation des régiments lituaniens et à établir des hôpitaux et des magasins pour l'armée : la Lituanie doit servir à protéger la Grande Armée en Russie[44]. Afin de remplir ces missions, le commissaire impérial s'appuie sur les quatre intendants sous ses ordres ainsi que sur certains membres de l'administration militaire. La commission de gouvernement semble un instrument plutôt docile, acquiesçant aux demandes impériales. En revanche, les relations avec l'administration militaire se révèlent très tendues durant l'été 1812, amenant Napoléon à intervenir depuis la

39 Agathon-Jean-François Fain, *Manuscrit de mil huit cent douze…,* t. I, p. 238 : « Les fonctions, dont le duc de Bassano est investi, n'ont rien de commun avec le commandement militaire; elles sont d'une nature plus élevées : c'est le pouvoir ministériel dans toute son étendue. (…) La direction des affaires polonaises est déjà dans ses attributions ; on y ajoute celle des provinces conquises, on place sous sa surveillance les approvisionnements de réserve et tous les services administratifs que l'armée laisse derrière elle ».

40 Michel Oginski, *Mémoires de Michel Oginski sur la Pologne et les Polonais, de 1789 à 1815…*, t. III, p. 220.

41 AN, 138 AP 130, lettre de Bignon à Daru, le 28 novembre 1812, voir Annexe n°16.

42 Mathieu Dumas (1753-1837) : entré dans l'armée à 15 ans, il participe à la vie publique sous la Révolution jusqu'en 1797. Rentré en France en 1800, il s'implique dans l'administration militaire. En 1812, il est ainsi intendant général de l'armée de l'Elbe.

43 Ces correspondances n'ont laissé aucune trace dans les archives.

44 Lettre de Napoléon à Maret, le 20 juillet 1812, *Correspondance de Napoléon I^er^ publiée par l'ordre de Napoléon III…*, t. XXIV, lettre n°18982, p. 77 : « Il est bien important qu'à mesure que l'armée s'avance, on puisse réunir sur ses derrières un corps de quinze mille hommes, qui garantisse le pays et tous les points qu'on voudra contre les invasions des Cosaques ».

Russie. Une amélioration est perceptible à l'automne, permettant à Bignon d'amorcer des recherches pour dégager des ressources supplémentaires en Lituanie, sous l'égide de Maret dont il devient un collaborateur apprécié.

L'action du commissaire impérial et des intendants

Comme en Autriche, les intendants proviennent tous du Conseil d'État, école d'administration impériale par excellence. Des quatre intendants dont il dispose, Bignon en connaît personnellement un, Chassenon qui a travaillé en Autriche avec lui en 1809. Les trois autres sont particulièrement jeunes, et dépourvus d'une grande expérience. À Vilna, Scipion-Louis de Nicolaï[45] est auditeur depuis le 19 juillet 1810, spécialisé dans l'administration des Forêts. L'intendance de Vilna est son premier poste à l'étranger en temps de guerre. À Minsk, Sébastien-Louis de Saulnier[46] qui a vingt-deux ans, n'appartient au Conseil d'État que depuis l'été 1810. Enfin, Adrien-Louis Cochelet[47] est à peine plus âgé et la Lituanie semble être sa première mission. La jeunesse de ces quatre hommes cause un choc aux Lituaniens, peu enclins dans un premier temps à travailler avec eux[48]. À la tête des commissions d'administration, les intendants veillent à la levée des réquisitions[49] régulièrement ordonnées par Napoléon à partir du 12 juillet[50], à la formation des régiments lituaniens, à la mise en place des magasins destinés à approvisionner l'armée tant en fourrage qu'en nourriture et à l'établissement des hôpitaux capables d'accueillir les soldats blessés durant la campagne et rapatriés[51]. Ils stimulent enfin le zèle de la population, appelée à s'enrôler dans les armées.

45 Scipion-Louis de Nicolaï (1780-1843) : après la retraite de Russie, il est nommé préfet à Doire le 12 mars 1813 puis dans l'Ariège le 10 juin 1814. Il ne participe pas aux Cent-Jours, Jean TULARD, « Nicolaï », *Dictionnaire Napoléon…*, t. II, p. 393.

46 Sébastien-Louis de Saulnier (1790-1835) : il est nommé au Conseil d'État le 1er août 1810 grâce à l'appui de son père. Commissaire général de police à Wesel en 1811, il est muté à Lyon le 1er avril 1813 au même poste. Durant les Cent-Jours, il est nommé préfet du Tarn-et-Garonne puis de l'Aude. Il reprend du service brièvement au début de la monarchie de Juillet, Jean TULARD, « Saulnier », *Dictionnaire Napoléon…*, t. II, p. 731.

47 Adrien-Louis Cochelet (1788-1858) : il est nommé auditeur au Conseil d'État en 1809. Par la suite, il est intendant de la province de Goritz dans le Frioul. Pendant les Cent-Jours, il est préfet de la Meuse avant d'être écarté pendant la seconde Restauration, Jean TULARD, « Cochelet », *Dictionnaire Napoléon…*, t. I, p. 448.

48 Michel OGINSKI, *Mémoires de Michel Oginski sur la Pologne et les Polonais, de 1789 à 1815…*, t. III, p. 217 : « Lorsqu'ils [les intendants] se présentèrent pour entrer en fonction, on ne saurait rendre l'étonnement que produisirent leur menton impubère, et leur grande jeunesse, dans un pays qui a conservé en partie l'ancien costume national et où les moustaches et les longues robes de vieillard ajoutent encore à la gravité de l'âge ».

49 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 31 octobre 1812.

50 Bronis DUNDULIS, *Napoléon et la Lituanie en 1812…*, p. 223.

51 Pays allié, la Lituanie n'a pas à verser de contributions, ce qui explique l'absence de receveur et de receveur général. De même, les intendants n'ont pas à surveiller sa perception.

Comme en Autriche, ils ne correspondent qu'avec Bignon. Si l'administration militaire entend transmettre des demandes à la commission administrative qu'ils président, elle doit s'adresser à Bignon qui centralise tous les courriers avant d'en informer ses intendants. Le commissaire impérial est également l'unique interlocuteur à l'égard de la commission de gouvernement provisoire, comme l'était Daru auprès des Prussiens entre 1806-1808[52]. Aucun ordre n'émanant de commandants ou de gouverneurs militaires – l'exception concerne le gouverneur général – n'accède à la commission sans passer par lui. Comprenant une soixantaine de lettres, échelonnées du 24 août au 27 novembre[53], la correspondance de Bignon adressée au commissaire ordonnateur, le comte de Barthomeuf témoigne de ce processus tout en permettant d'appréhender la marche quotidienne de l'administration française et ses difficultés.

Alors que civils et militaires français travaillent à rassembler les ressources du pays, la pauvreté du pays constitue leur plus grande difficulté. Destiné aux armées napoléoniennes restées en arrière, l'approvisionnement est rendu très difficile du fait des ravages causés par l'armée russe[54], de la disette ainsi que de « la pénurie d'argent comptant »[55], situation commune à toute l'Europe de l'Est. Les denrées les plus touchées sont le froment[56], la farine[57], les fourrages[58], la viande, le sel[59] ainsi que le bois de chauffage[60]. Afin de remédier à ces manques, Bignon ordonne de recenser les différents magasins abandonnés par les Russes lors de leur retraite précipitée à la fin du mois de juin. Achevés au début de l'automne[61], ces états

52 Bignon assiste aux séances de la commission de gouvernement dont il fait un rapport quotidien à Maret, AN, 138 AP 130, lettre de Bignon à Daru, le 28 novembre 1812, voir Annexe n°16.

53 Ces lettres sont les minutes des lettres envoyées par Bignon. Elles sont particulièrement courtes, ne dépassant jamais une page. L'ensemble proposé n'est pas complet : certains jours (le 8 octobre) Bignon envoie trois lettres tandis que des interruptions d'une semaine existe (13-20 octobre 1812 par exemple).

54 Michel Oginski, *Mémoires de Michel Oginski sur la Pologne et les Polonais, de 1789 à 1815…*, t. III, p. 217 : « C'était donc des provinces qui venaient d'être mises au pillage que les nouveaux intendants avaient à administrer ».

55 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 24 août 1812.

56 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 29 septembre 1812 : « L'intendant de Bialystock me mande que le commissaire des guerres de cette place veut que le pain de la troupe soit fait de moitié seigle et de moitié froment, comme le froment n'est pas commun dans cette province, on demande que la proportion du froment reste à une moindre proportion ».

57 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 1er octobre 1812 : « Je vous envoie ci joint trois échantillons de farines (…) ces farines ne sont point de belle qualité ».

58 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 3 septembre 1812.

59 AN, 136 AP 9, lettres de Bignon à Barthomeuf, le 21 septembre et le 9 octobre 1812.

60 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 7 septembre 1812 : « J'ai relancé auprès de la commission de gouvernement l'adoption des mesures les plus promptes pour un approvisionnement en bois de chauffage calculé sur huit mois d'hiver ».

61 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 3 septembre 1812 : « Je vous transmets l'invitation que j'ai faite aux sous-préfets des quatre arrondissements de seconder le colonel des guerres Ludrie dans sa mission et de lui donner connaissance des magasins de grains et autres articles qui existent dans leur

sont ensuite transmis à l'administration militaire française[62]. L'enjeu étant crucial, l'attention du Français ne se relâche pas. Le 30 septembre, il signale à Barthomeuf que « des rumeurs persistantes indiquent l'existence d'un magasin abondant dans l'église de Saint-Ignace, à Vilna »[63] et le 7 octobre, il enjoint de mener une « inspection plus fouillée »[64] des magasins déjà connus. D'autre part, à partir du mois d'août, les réquisitions se multiplient pour anticiper les « grandes augmentations de troupe »[65] en Lituanie, des corps de l'armée étant susceptibles d'arriver à tout moment de l'est comme de l'ouest[66]. À compter du 6 août, Napoléon presse Bassano de remplir les magasins de blé et de fourrage. Il lui ordonne de « rapporter (…) tout ce qu'on pourra tirer de Dantzig et de Koenigsberg »[67] à destination de Vilna, Grodno et Bialystock, car il déplore « qu'il n'y ait qu'une aussi petite quantité de blé dans les magasins [de la commission de gouvernement] »[68] . Aussi enjoint-il à son ministre de la « remue[r] »[69]. En effet, à ses yeux, la situation ne connaît aucune amélioration. Quelques jours après ces mesures, il se déplore que «[s]es magasins so[ient] dépourvus de tout »[70]. Il ordonne d'y constituer des stocks capables de nourrir son armée « pendant toute une année »[71], laissant le soin au duc de Bassano de procéder à la répartition entre les quatre départements de Lituanie et ceux de Mohylev et de Witebsk. Maret transmet à Bignon ces ordres pour qu'il les répercute auprès de la commission de gouvernement et plus particulièrement au comité des vivres et à son président, Soltan. Le commissaire impérial insiste à son tour sur la nécessité de rassembler le maximum de denrées grâce à la mise en place d'un service de transport efficace[72]. Ce domaine semble souffrir d'une certaine négligence, vu l'abondance des remarques de Bignon à ce sujet[73]. Il exerce, en outre, une surveillance permanente sur la

arrondissement ».

62 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 16 septembre 1812.

63 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 30 septembre 1812.

64 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 7 octobre 1812.

65 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 3 septembre 1812.

66 Napoléon l'affirme encore à son ministre en octobre, lettre de Napoléon I[er] à Maret, le 8 octobre 1812, *Correspondance de Napoléon I[er] publiée par l'ordre de Napoléon III…*, t. XXIV, lettre n°19265, p. 259 : « D'autres troupes peuvent d'ailleurs arriver. Les gouvernements seront bien coupables s'ils ne font point de magasin de blé et ne font point moudre de la farine ».

67 Lettre de Napoléon I[er] à Maret, le 6 août 1812, *Correspondance de Napoléon I[er] publiée par l'ordre de Napoléon III…*, t. XXIV, lettre n°19049, p. 126.

68 *Ibid.*

69 *Ibid.*

70 Lettre de Napoléon I[er] à Maret, le 24 août 1812, *Correspondance de Napoléon I[er] publiée par l'ordre de Napoléon III…*, t. XXIV, lettre n°19136, p. 175.

71 *Ibid.*

72 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 18 septembre 1812.

73 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 10 novembre 1812 : « J'ai reçu la lettre (…) par laquelle

marche du service des vivres qui fournit les rations quotidiennes aux armées présentes sur le sol lituanien[74], aussi bien dans les villes que dans les places fortes[75]. À la moindre interruption[76] ou menace d'interruption du service[77], il alerte immédiatement la commission centrale afin qu'elle résolve immédiatement le problème, soit directement, soit en en informant les commissions départementales. De la même façon, il l'informe le plus tôt possible du stationnement temporaire des corps d'armée sur le sol lituanien[78] afin de préparer leur approvisionnement. Il agit de manière semblable lors du passage de troupes qui nécessite la formation de gîtes d'étape[79]. À partir du mois de novembre, la pression sur ce service s'accentue car une grande partie de l'armée napoléonienne de Russie est attendue pour y passer l'hiver. Aussi, à l'initiative de Bignon, la commission prend-elle « plusieurs mesures pour assurer un service sans interruption dans diverses branches, dont le foin, la nourriture et la viande »[80].

Aussi important que le service des vivres, l'établissement des hôpitaux attire l'attention de Bignon et de l'administration civile, bien que cet objet n'ait pas été clairement attribué à la commission lituanienne. Il apparaît également peu dans la correspondance de Napoléon à Maret, l'Empereur ne le mentionnant qu'une fois le 24 août 1812[81]. Toutefois, il est au cœur des préoccupations de l'administration civile, occupant 20% des lettres envoyées par Bignon. Leur établissement pose en effet de nombreux problèmes. Le premier concerne leur emplacement

vous me prévenez que le service des subsistances de Grodno est compromis par le défaut des moyens de transport pour conduire les grains au moulin ».

74 À Vilna même se trouvent « quatre dépôts généraux de la plus grande partie des régiments de l'armée ainsi que les petits dépôts de plus de 40 régiments de toutes armes », *Mémoires du général baron Godart*, cité dans Raymond Schmittlein, *Avec Napoléon en Lituanie…,* p. 29.

75 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 24 septembre 1812 : « J'ai demandé des comptes à la commission de gouvernement sur les mesures qui avaient dû être prises pour l'approvisionnement de la place de Lollita (?) ».

76 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 26 octobre 1812 : « Je viens d'apprendre la nouvelle interruption du service des vivres à Vilna. Je me suis empressé de prendre les mesures les plus promptes pour remédier à cet état des choses et me suis adressé directement au président du comité général des vivres [Soltan] ».

77 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 8 octobre 1812.

78 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 13 octobre 1812 : « Du fait de l'arrivée du général Bourcier, j'ai invité la commission de gouvernement à faire prendre à cette occasion pour l'approvisionnement des mesures beaucoup plus étendues encore que toutes celles qui auraient pu avoir été arrêtées jusqu'à ce jour ».

79 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 9 septembre 1812 : « Je ne cesse de demander que le service des étapes soit assuré dans les divers gouvernements de la Lithuanie ».
AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 15 septembre 1812 : « J'ai bien reçu le tableau des gîtes d'étapes (…) et je l'ai transmis aux intendants ».

80 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 27 novembre 1812.

81 Lettre de Napoléon I[er] à Maret, le 24 août 1812, *Correspondance de Napoléon I[er] publiée par l'ordre de Napoléon III…*, t. XXIV, lettre n°19136, p. 175.

dans des villes déjà abondamment peuplées ; les Français obtiennent difficilement des bâtiments convenables[82] munis des fournitures nécessaires[83]. Leur approvisionnement en linge[84], bois, nourriture et médicaments se révèle tout autant problématique. Dans le département de Vilna, les réquisitions s'effectuent avec retard, surtout pour le bois de chauffage, malgré « les plaintes les plus vives »[85] de Bignon à la commission de gouvernement. Les autorités lituaniennes font preuve de mauvaise volonté dans les fondations d'hôpitaux : le président Sierakowski suspend la demande de Bignon de créer un hôpital « capable de recevoir 1 000 malades à Bialystock [car] il n'a reçu aucun avis d'évacuation de malades »[86] sur la ville. Le contrôle du commissaire se porte également sur la qualité des médicaments : il doute plusieurs fois de leurs propriétés, en dépit de la garantie de la commission de gouvernement[87]. Au début du mois d'octobre, le remplaçant du général Jomini, le général Godart affirme qu'il existe seize hôpitaux à Vilna, témoignant de l'activité déployée par Bignon.

Outre l'approvisionnement de l'armée et l'établissement des hôpitaux, Bignon s'attelle à une troisième tâche au cours du mois d'octobre. Selon Ernouf qui semble disposer des archives de son beau-père, le commissaire impérial présente à Maret « un mémoire financier (…) qui résumait la situation du pays »[88]. Afin d'augmenter les recettes, il y propose de négocier un emprunt hypothéqué sur les domaines de la Couronne, les impôts ne suffisant pas à combler les déficits. Selon le rapport dont Ernouf paraît disposer vu le détail des impôts lituaniens qu'il énumère, « la seule contribution qui procur[e] des ressources sérieuses pendant la période de l'occupation française [est] celle des cantonistes ou des recrues. (…) La nouvelle commission de gouvernement ordonn[e], le 4 août, que chaque propriétaire paye un droit fixe de sept roubles par cantoniste livré pour le service militaire »[89]. Étant donné l'habileté financière de Bignon acquise depuis la Prusse, la composition d'un tel rapport est très

82 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf,, le 8 octobre 1812 : « J'ai demandé à la commission de gouvernement de donner ordre à la commission administrative de Minsk de mettre à la disposition du commissaire des guerres français à la place du couvent des Carmes, que vous avez jugé insalubre, le couvent des Franciscains qui peut contenir 400 malades ».
83 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 9 septembre 1812.
84 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 25 septembre 1812.
85 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon, à Barthomeuf, le 19 novembre 1812.
86 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 3 octobre 1812.
87 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 8 octobre 1812.
88 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Maret duc de Bassano…*, p. 400.
89 *Ibid*, p. 401.

plausible et correspond à son zèle habituel.

Une collaboration difficile avec l'administration militaire

Alors que la levée des recrues lituaniennes et leur armement constitue la première mission assignée par Napoléon à Bignon[90], ce dernier ne l'évoque pas une seule fois dans sa correspondance avec Barthomeuf[91]. Cette affaire semble se régler entre Maret, le général Hogendorp, la commission de gouvernement et lui. Au début du mois d'août, l'Empereur s'impatiente de ne pas recevoir de nouvelles de la formation des régiments lituaniens, destinés à tenir les garnisons de Vilna, Kovno, Minsk et Grodno à la place des troupes napoléoniennes[92]. Peu de jours après, il déplore l'inactivité de la commission de gouvernement et de Bignon ainsi que l'inimité qui se développe entre lui et Hogendorp[93]. La querelle entre les deux hommes paraît reposer sur l'opacité de leurs attributions réciproques ; Hogendorp considère le commissaire comme son subalterne tandis que Bignon s'estime l'égal du militaire[94]. En outre, le caractère emporté[95] du général nuit à l'efficacité de ses demandes auprès de la commission de gouvernement qui préfère traiter avec Bignon plutôt qu'avec lui. Maret se fait l'écho des « scènes violentes, individuelles et publiques qui se renouvellent sans relâche soit chez lui, soit dans [s]son salon »[96], donnant les principaux torts au général. Dans ses *Souvenirs d'un diplomate*, Bignon livre, évidemment, une version des faits identique :

90 Lettre de Napoléon à Maret, le 20 juillet 1812, *Correspondance de Napoléon I^er^ publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n°18982, p. 77 : « Il faudrait réunir les recrues à Minsk, Kovno et Vilna, et faire le plus promptement possible l'organisation des régiments. Les fusils ne tarderont pas à arriver. Occupez-vous de cela sérieusement et donnez vos instructions au sieur Bignon ; c'est un objet principal ».

91 Par conséquence, on ignore la part de Bignon dans ce processus.

92 Lettre de Napoléon à Maret, le 7 août 1812, *Correspondance de Napoléon I^er^ publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n°19053, p. 128 : « Monsieur le duc de Bassano, faîtes-moi connaître où en est la formation des troupes de la Lithuanie. (…) Les cinq régiments dont la formation a été ordonnée sont-ils pour toute la Lithuanie, ou seulement pour Vilna ? »

93 Lettre de Napoléon à Maret, le 23 août 1812, *Correspondance de Napoléon I^er^ publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n°19119, p. 167 : « Il me semble que Bignon marche mal ; il fait des diatribes contre le gouverneur au lieu de l'appuyer. Le pays ne fait rien. Depuis que Hogendorp est à Vilna, les choses ont pris une meilleure tournure ; mais c'est encore bien loin de ce que cela devrait être ; le gouvernement dort ».

94 Bronis Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812…,* p. 130.

95 Ce trait de caractère est de notoriété publique, Oginski le décrivant dès 1826, Michel Oginski, *Mémoires de Michel Oginski sur la Pologne et les Polonais, de 1789 à 1815…*, t. III, p. 220 : « C'était un officier hollandais, dont l'extrême irritabilité contrastait avec le caractère phlegmatique qui distingue en général ses compatriotes (…). On assure que c'était au fond un homme de bien, mais ses emportemens habituels lui aliénaient beaucoup de monde ».

96 Lettre de Maret à Napoléon I^er^, le 12 août 1812, cité dans Bronis Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812…,* p. 130.

> Jomini ne fut pas le seul qui eut à souffrir du gouverneur général ; malgré tous les ménagements possibles, je ne pus moi-même échapper aux désagréments d'un conflit avec ce personnage, et jusqu'à la fin de la campagne, j'eus une peine infinie à maintenir quelque apparence d'accord entre lui et les autorités polonaises[97].

Fatigué de ces disputes triviales[98], Napoléon se décide le 24 août à trancher en faveur du général dont il espère que l'énergie accélérera la levée des recrues[99]. Il le nomme donc président de la commission de gouvernement, Bignon devant se contenter de la place de « secrétaire du gouvernement général [afin] de l'aider de tous ses moyens »[100]. Alors en opérations militaires, Napoléon n'apprécie pas que son commissaire « fa[sse] des épigrammes et des quolibets (…) et contrarie »[101] le général.

La nouvelle de la promotion d'Hogendorp « cause une forte émotion »[102] au sein de la commission de gouvernement qui envisage un instant sa dissolution. Ayant remplacé Sierakowski à la présidence, Soltan prend un congé et ne rentre à Vilna que lorsque le général ne paraît plus aux séances, trop étranger à l'administration civile. Par contre, il continue de garder la haute main sur la formation des troupes lituaniennes. Or celle-ci devient de plus en plus difficile[103] alors que les attaques russes se concentrent sur la Lituanie. La population lituanienne se montre de plus en plus réticente face aux demandes incessantes des Français.

L'administration française face aux Lituaniens

Dans la marche quotidienne des affaires, Bignon se heurte fréquemment à la mauvaise volonté des autorités lituaniennes. Les commissions départementales renâclent à fournir les réquisitions de bois, de pain, de médicaments, de fourrages[104] etc. et contestent le traitement

97 Édouard Bignon, *Souvenirs d'un diplomate…*, p. 240.

98 Hogendorp a également écrit à Napoléon à la fin du mois de juillet, « se plaignant d'avoir été très mal accueilli », Bronis Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812…,* p. 131.

99 Lettre de Napoléon à Maret, le 24 août 1812, *Correspondance de Napoléon I^er^ publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n° 19136, p. 175 : « (…) par ce moyen, toutes les difficultés cesseront ».

100 *Ibid.*

101 *Ibid.*

102 Bronis Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812…,* p. 132.

103 Lettre de Napoléon à Maret, le 29 septembre 1812, *Correspondance de Napoléon I^er^ publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n° 19234, p. 233-234 : « Je voudrais porter ce régiment à 1 500 hommes, et cependant il est toujours faible. Que fait donc cette petite noblesse ? (…) Je n'ai pas besoin de vous dire de presser la formation des neuf régiments. Le pays doit voir que de la formation de ces régiments dépend sa tranquillité ».

104 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 26 septembre 1812 : « D'après votre lettre du 19 de ce mois, je me suis plaint à la commission de gouvernement du retard mis par la commission administrative de Bialystock à satisfaire aux réquisitions en foin, paille et avoine qui ont été frappées sur cette province ».

de la Lituanie comme un pays conquis. Alors que le territoire est déjà ruiné par le passage des troupes russes, l'armée française revendique désormais la priorité des approvisionnements aux dépens de la population[105]. « La conduite des troupes françaises et alliées sur le territoire lituanien n'encourage (…) nullement les habitants à prendre une part active aux événements »[106].

Pour sa part, l'administration civile s'efforce d'ajuster les ponctions à l'état réel du pays. Saulnier fait part à Bignon de « l'intensité du fardeau des réquisitions de la province de Minsk »[107] afin que le commissaire impérial tente de les amoindrir. Toutefois, le commissaire impérial est impuissant à intervenir dans ce domaine. En revanche, il chasse les abus avec la dernière vigueur, au sein de l'administration civile comme au sein de celle militaire[108]. De la même manière, lors des conflits entre les autorités lituaniennes et françaises, il se range aux côtés des premières quand le droit le justifie[109]. Ce comportement ne remporte pas la franche adhésion des militaires, notamment de Barthomeuf, qui se refusent à juger les Français soupçonnés de mauvais traitements. À l'inverse, Bignon plaide pour une égalité de traitement entre Français et Lituaniens. Ainsi lorsqu'un patron d'un magasin militaire, M. Taillhardat Fayette, voit sa gestion remise en cause[110], Barthomeuf considère ce fait comme « une faute administrative non punissable par les tribunaux »[111]. Le commissaire impérial tient un raisonnement très différent :

> Je suis pour mon compte très disposé à m'en rapporter à votre opinion, mais vous convenez que la conduite de cet agent est répréhensible, qu'il a employé un moyen qui n'est pas légal et c'en est assez à ce qu'il me semble pour que le fait soit examiné. Vous avez vu avec quelle force, monsieur l'ordonnateur, j'ai constamment repoussé des assertions injurieuses, mises en avant contre les employés français, mais lorsqu'on présente des faits précis, qu'il y a des preuves ou du moins des commencements de preuve, je crois que l'honneur même des employés de l'administration exige que les faits soient éclaircis. Le sieur Taillhardat peut être sans reproche mais les apparences sont contre lui et il n'y a qu'une procédure régulière qui puisse

105 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 21 septembre 1812.
106 Bronis Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812…,* p. 191.
107 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 20 octobre 1812.
108 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 9 octobre 1812 : « Il a été rendu compte à la commission de gouvernement que le commissaire des guerres de Grodno met en réquisition des cordonniers de cette ville sans leur payer leur travail. Je vous invite à vouloir bien prendre des informations sur ce fait et s'il est exact à vouloir donner des ordres qui fassent cesser cette plainte ».
109 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 21 octobre 1812.
110 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 16 novembre 1812.
111 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Barthomeuf, le 18 novembre 1812.

> détruire cette apparence s'il n'est point coupable en effet. Au reste j'ai soumis toute cette affaire au gouverneur général[112].

Du reste, l'opposition entre Bignon et Hogendorp qui culmine pendant l'été 1812 peut prendre racine dans la conception différente des deux hommes sur la Lituanie. Au vu de ses expériences prussienne et autrichienne, le baron répugne peut-être à exiger de trop grands sacrifices à la Lituanie. Cette attitude expliciterait la remarquable conduite de ses intendants[113] dans le pays. Oginski le souligne ainsi plus de dix ans après les faits :

> Les intendants surent aussi se faire respecter par une probité à toute épreuve. L'un d'eux auquel la province avait offert des frais de représentation, en envoya le montant aux hôpitaux militaires. Ce trait était fait pour surprendre dans un pays où l'administration précédente n'avait pas toujours fait preuve du même désintéressement[114].

Néanmoins, et malgré la bonne tenue des intendants, passé les premières semaines, le sursaut moral attendu par Napoléon ne se produit pas. Afin de le susciter, l'Empereur a pourtant accepté l'adhésion de la Lituanie à la Confédération générale de Pologne le 14 juillet[115], sous la pression des députés venus de Varsovie[116]. De grandes solennités suivent la proclamation de l'adhésion, célébrées dans toute la ville[117]. Cependant, en dépit de la diffusion des proclamations de la Diète générale appelant à servir la France[118], les Lituaniens ne se pressent pas pour s'enrôler dans les armées, unique préoccupation de Napoléon I[er]. L'Empereur prend conscience du peu d'empressement des petite et moyenne noblesses au

112 *Ibid.*

113 Bronis Dundulis rapporte dans son ouvrage que seul Chassenon se montre autoritaire avec les Lituaniens, sans pour autant citer une source contemporaine, Bronis Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812…,* p. 137.

114 Michel Oginski, *Mémoires de Michel Oginski sur la Pologne et les Polonais, de 1789 à 1815…*, t. III, p. 219.

115 Une délégation polonaise multiplie les pressions pour amener la Lituanie au sein de la Confédération, son indépendance lui semblant dangereuse pour l'unité de la confédération, Bronis Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812…,*p. 145.

116 Bignon a ainsi été approché par Czartoryski père. Une lettre du commissaire impérial adressé au maréchal de la Diète rend grâce pour la réussite des événements récents, 136 AP 9, lettre de Bignon à Czartoryski, le 17 juillet 1812 : « Dans de si grandes circonstances, M. le Maréchal, et dans le moment où votre noble nation donne un si beau spectacle à l'Europe, il serait impossible de ne pas accompagner de ses vœux des efforts dirigés vers un but si élevé et de les soutenir par un dévouement si constant si unanime et si pur ».

117 Florimond Fantin des Odoards, *Journal du général Fantin des Odoards…*, p. 308 : « Gloubokoë, 22 juillet 1812 : Nombre de députés, venus des diverses régions de l'ancienne Pologne, renouvelaient au pied des autels le serment déjà prêté à Varsovie de rendre l'indépendance à leur patrie devenue la proie de l'étranger. L'enthousiasme des assistants, porté au plus haut degré, se peignait surtout sur la figure des dames accourues au gré de cette solennité ».

118 Lettre de Napoléon à Maret, le 18 juillet 1812, *Correspondance de Napoléon I[er] publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n°18971, p. 68-69 : « Je désire que vous fassiez imprimer, au nombre de 6 000 exemplaires, la proclamation aux Polonais pour les faire déserter, et au même nombre les principales pièces que les journaux de Vilna ont publiées sur la Confédération ».

cours du mois d'août[119]. Fantin des Odoards exprime également à cette époque la désillusion des soldats français qui se sont « bercés de l'idée que la Lithuanie russe, démembrement de la Pologne, recevrait partout avec transport l'armée française et la maintiendrait dans l'abondance »[120]. Selon Caulaincourt, les Lituaniens sont perçus tels des hommes « très froids dans la cause polonaise, peu empressés de faire des sacrifices, fort mécontents des vexations, des désordres inséparables de mouvements militaires si rapides »[121] et doutant de la restauration de la Pologne. Dans l'ensemble de la population lituanienne, il semble que la paysannerie ait manifesté quelque enthousiasme au début de la campagne, espérant une amélioration de sa condition sociale. La très haute noblesse s'est également ralliée à Napoléon, occupant les premières places du gouvernement[122]. Installée à Vilna, elle travaille quotidiennement avec les Français.

Vilna capitale éphémère de l'Europe

Dès l'entrée de Napoléon à Vilna le 28 juin, la ville lituanienne devient le centre décisionnel de l'Empire, régi par Maret après le départ de l'Empereur. Le ministre des Relations extérieures et les hauts dignitaires français s'y installent pendant six mois et y mènent une vie digne de leur rang. Toutefois, à partir du mois de novembre, la pression des armées russes s'intensifie tandis que Vilna ne reçoit plus aucune nouvelle de Napoléon. Le passage éclair de l'Empereur suivi de l'arrivée des premiers corps de la Grande Armée annoncent la débâcle. Jugée indéfendable, la ville est évacuée le 10 décembre par le maréchal Ney qui abandonne une grande partie des stocks patiemment amassés par les administrations lituanienne et française depuis le mois de juillet.

La représentation française à Vilna

Vilna est le point principal des communications entre Napoléon et son empire : par estafette, le courrier met 6 jours à venir de Moscou et 10 à rejoindre Paris[123]. Tous les

119 Armand-Augustin de Caulaincourt, *Mémoires du général de Caulaincourt…*, t. I, p. 402 : « L'empereur se plaignait aussi journellement qu'on ne faisait rien à Varsovie, que la Lithuanie était tiède, que les levées ne marchaient pas et qu'on lui demandait de l'argent, comme si les Polonais ne devaient faire aucun sacrifice pour la restauration de leur patrie ».

120 Florimond Fantin des Odoards, *Journal du général Fantin des Odoards…*, p. 310.

121 Armand-Augustin de Caulaincourt, *Mémoires du général de Caulaincourt…*, t. I, p. 358.

122 Bronis Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812…,* p. 177-180.

123 Bronis Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812…,* p. 239.

ministres qui n'accompagnent pas Napoléon restent dans cette ville vers laquelle les regards de l'Europe entière se tournent. Aussi, à son départ, Napoléon entend-il que Maret, Hogendorp et Bignon tiennent table ouverte, autant pour impressionner les Lituaniens que pour enraciner l'influence française auprès d'eux. Il verse à Bignon son traitement de résident à Varsovie soit cinquante mille francs, destinés à payer « une maison convenable »[124]. L'administrateur semble organiser de grands dîners comme à Varsovie, fêtant les victoires militaires de l'Empereur et le 15 août. Le commissaire impérial « a également le projet de construire un second théâtre »[125] au cœur de la ville. À partir du mois d'octobre qui voit les Russes s'avancer de plus en plus près des villes lituaniennes, ces célébrations ont pour objectif de tranquilliser les esprits et d'illustrer la solidité des armées françaises. L'observation des cours étrangères à Vilna est d'autant plus forte que le corps diplomatique s'est installé dans la capitale lituanienne au cours de l'automne, contrairement aux intentions de Napoléon Ier. Or, au cours d'une fête semblable donnée par Bignon le 28 ou 29 novembre, arrive la nouvelle du désastre de la Bérézina[126] :

> À l'époque la plus désastreuse de la retraite, nous restâmes plus de douze jours à Wilna, sans nouvelles aucunes du quartier impérial. Tout en continuant d'affecter une grande sécurité, le duc de Bassano avait envoyé plusieurs messagers, qui ne reparaissaient pas. Enfin, un gentilhomme polonais, M. Abramowicz[127], s'étant déguisé en paysan, put arriver jusqu'à l'Empereur, le 27 novembre, à Stoudzianska, immédiatement après le passage de la Bérésina. Au retour de cette terrible excursion, M. Abramowicz, propriétaire de l'hôtel où je logeais, y entra précisément au milieu d'une fête que je donnais pour faire bonne contenance. On devine quelle impression foudroyante durent produire, au milieu d'une salle de bal, cette arrivée du premier témoin oculaire, ce premier récit de la grande catastrophe[128].

Une des premières mesures de Napoléon est alors d'ordonner le déplacement du corps diplomatique à Varsovie[129], afin d'éviter qu'il ne puisse voir l'état de l'armée française qui se dirige désormais vers Vilna.

---

124 Lettre de Napoléon à Maret, le 20 juillet 1812, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n°18982, p. 77.

125 Bronis Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812…,* p. 240.

126 Le passage de la Bérézina a lieu entre le 26 et le 29 novembre, aux alentours de la ville de Borissov, en Biélorussie.

127 Michel Abramowicz (1788-1835) : noble polono-lituanien.

128 Édouard Bignon, *Souvenirs d'un diplomate…*, p. 247.

129 Lettre de Napoléon à Maret, le 29 novembre 1812, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, n°19362, p. 322 : « Je désire bien qu'il n'y ait à Vilna aucun agent étranger. L'armée n'est pas belle à montrer aujourd'hui. Quant à ceux qui y sont, il faudrait les éloigner ».
Lettre de Napoléon à Maret, le 4 décembre 1812, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, n°19371, p. 333 : « Faites partir les ministres d'Amérique, de Prusse et tous les autres ministres pour Varsovie, où vous annoncerez que vous allez vous-même ».

Vilna, un refuge temporaire

Dès le passage de la Bérézina, l'Empereur envisage Vilna comme la halte nécessaire dont l'armée a besoin pour se reconstituer et reprendre des forces. Aussi presse-t-il Maret de « faire une grande quantité de pain biscuité et de biscuit »[130] et de rassembler des vivres, « sans cela, il n'y a pas d'horreurs auxquelles cette masse indisciplinée ne se porte contre la ville »[131]. Il l'exhorte également à arrêter les soldats isolés pour les ramener aux drapeaux[132]. Il propose au duc de Bassano de contacter Daru et de lui envoyer les états des effets d'habillement et de vivres des villes lituaniennes afin que l'ancien intendant général de la Grande Armée aide les Français de Vilna[133]. À la même époque, Bignon a un réflexe identique : à compter du 28 novembre, il adresse tous ses rapports à son ancien supérieur afin d'obtenir des réponses sur des sujets qu'il ne comprend pas[134]. À Vilna, Maret rassemble tous les stocks amassés jusque-là, essayant de compenser la perte des magasins de Minsk tombés avec la ville aux mains des Russes le 16 novembre précédent. Dans le même temps, en accord avec Bignon[135] et Hogendorp, il propose à l'Empereur la levée de la petite noblesse lituanienne « qui par les lois du pays est tenue à un service de personnel »[136]. Également appliquée en Pologne, une telle mesure mettrait à la disposition de Napoléon 10 000 Lituaniens montés et armés, ce que l'Empereur accepte, en soulignant l'absurdité d'un projet si tardif[137].

Les corps de la Grande Armée arrivent ainsi au début du mois de décembre à Vilna[138] où

130 Lettre de Napoléon à Maret, le 27 novembre 1812, *Correspondance de Napoléon I^er^ publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, n°19358, p. 320.

131 Lettre de Napoléon à Maret, le 29 novembre 1812, *Correspondance de Napoléon I^er^ publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, n°19362, p. 322.

132 Lettre de Napoléon à Maret, le 30 novembre 1812, *Correspondance de Napoléon I^er^ publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, n°19363, p. 323 : « Il faut que le gouverneur et le gouvernement prennent des mesures pour faire donner à manger partout aux isolés, mais les arrêter et les conduire aux drapeaux. Beaucoup de fermeté et des vivres partout ».

133 *Ibid.*

134 AN, 138 AP 130, lettre de Bignon à Daru, le 28 novembre 1812, voir Annexe n°16 : « Souvent [m]es rapports informent de questions sur lesquelles il serait nécessaire que je reçusse ses ordres, et je n'en reçois de personne. Je demande les vôtres, monsieur le comte ».

135 Édouard Bignon, *Souvenirs d'un diplomate…*, p. 239.

136 Note sur un rapport du duc de Bassano, le 1^er^ décembre 1812, *Correspondance de Napoléon I^er^ publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n°19368, p. 330-331.

137 Lettre de Napoléon à Maret, le 3 décembre 1812, *Correspondance de Napoléon I^er^ publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n°19369, p. 331. : « Il est ridicule de me demander mon approbation sur cette mesure. Les gens du pays devaient la prendre dès les premiers jours. Mieux vaut tard que jamais ».

138 Armand-Augustin de Caulaincourt, *Mémoires du général de Caulaincourt…*, t. II, p. 192 : « Depuis le passage de la Bérézina, tous les visages se déridaient ; la Pologne souriait pour la première fois à tout le monde. Wilna était devenue la terre promise ; c'était le port assuré contre tous les orages et le terme de tous les maux. Le passé n'était plus qu'un songe ; la perspective d'une meilleure situation faisait déjà presque

l'administration française a réuni de la nourriture pour une armée de 100 000 hommes stationnée un mois. Selon Ernourf, il y a du pain, des biscuits, de la farine, du blé et de la viande pour 36 jours ainsi que de la bière et de l'eau de vie. 30 000 paires de souliers, 27 000 fusils complètent ces fournitures[139]. Si Napoléon se dirige vers Paris dès le 5 décembre 1812, il entend que son armée se reconstitue à Vilna, jugée défendable contre les Russes. Dans ses *Souvenirs*, Bignon rapporte qu'à cette fin, il requiert le plus grand nombre possible de voitures pour procéder à l'évacuation des blessés de la ville[140] et la mettre en état de soutenir la guerre, conformément aux ordres de l'Empereur[141].

L'évacuation de la ville et la retraite vers Kowno[142]

En dépit des pronostics de Napoléon[143], l'armée ne fait que traverser Vilna[144], trop harcelée par les Russes pour s'y tenir. En effet, des détachements de cosaques parcourent la région depuis le mois d'août. Le 21 octobre, ils ont écrasé les chevau-légers de la garde lituanienne en formation, composée uniquement de fils de la très haute noblesse et le 16 novembre ont fait tomber Minsk. Selon plusieurs contemporains dont Caulaincourt, l'évacuation de la ville est causée par une méprise. En charge de l'armée depuis le départ de Napoléon, Murat prend les éclaireurs russes pour le gros de l'armée et déclare la retraite le 9 décembre[145], laissant à Ney le soin de tenir la ville jusqu'au 10 dans la nuit. Toutefois, de retour à Varsovie, Bignon livre une version légèrement différente, insistant sur la présence

oublier nos désastres ».

139 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Maret duc de Bassano (1763-1839)…*, p. 471. Ces chiffres sont repris intégralement dans Bronis Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812…,* p. 233. Ernourf disposait sans doute des papiers de Bignon.

140 Édouard Bignon, *Souvenirs d'un diplomate…,* p. 251.

141 Lettre de Napoléon à Berthier, le 5 décembre 1812, *Correspondance de Napoléon I^er^ publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n°19377, p. 336-337 : « Il faut également faire partir pour Varsovie et Koenigsberg tous les généraux et officiers blessés, en leur faisant comprendre la nécessité de débarrasser Vilna et d'y avoir des logements pour la partie active de l'armée ».

142 Kowno au XIX^e^ siècle est devenu Kaunas aujourd'hui.

143 Il écrit le 11 décembre à Maret de laisser Bignon à Vilna, l'y croyant utile alors que la ville est aux mains des Russes depuis la veille. Lettre de Napoléon à Maret, le 11 décembre 1812, *Correspondance de Napoléon I^er^ publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n° 19426, p. 3671.

144 Édouard Bignon, *Souvenirs d'un diplomate…*, p. 251 : « Dans les journées du 8 et du 9, les restes de l'armée traversèrent cette ville, objet de tant de vœux et où il ne leur était pas permis de s'arrêter même un jour. Je vis successivement arriver chez moi M. Daru, les généraux Sébastiani, Defrance, Narbonne, Bordessoulle, Letort et une foule d'autres (…) ».

145 Armand-Augustin de Caulaincourt*, Mémoires du général de Caulaincourt…*, t. II, p. 392 : « Le désordre augmentait à chaque instant, chacun ne pensait qu'à soi. (...) Pendant ce temps, le Roi qui croyait avoir encore quarante-huit heures pour son évacuation, voyant paraître quelque infanterie russe et la nôtre peu disposée à tenir, prit l'alarme et abandonna aussi à la hâte la ville. Dès lors, l'évacuation fut un sauve-qui-peut ».

immédiate des Russes[146]. L'évacuation se déroule dans des conditions météorologiques éprouvantes et sans aucune organisation[147]. Poursuivis par les Russes, les Français abandonnent à la montée du Ponari, colline à la sortie de Vilna, le Trésor de l'armée[148] et toutes les fournitures amassées par les administrations pendant six mois[149]. Plusieurs milliers d'hommes restent également dans Vilna, « les uns faute de moyens pour partir, les autres par lassitude, et par la crainte de ne pouvoir faire la route qui restait jusqu'à Kowno »[150]. Les Français retraitent ainsi jusqu'à Kowno, atteint le 12 décembre, Bignon vivant là les dernières marches de la retraite de Russie. Une fois arrivé, Bignon se dirige sur Varsovie afin de suivre les membres de la commission de gouvernement lituanienne. Il atteint la capitale polonaise le 20 décembre, quelques heures après le départ de Maret[151]. Rendant compte à son ministre, il lui demande ses ordres, n'ayant plus aucune activité. Peu de jours après, il reçoit l'ordre de reprendre le poste de Pradt, alors que lui-même souhaitait être muté à Naples[152], selon les affirmations d'Ernouf.

146 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 332, fol. 522, lettre de Bignon à Maret, le 21 décembre 1812 : « Votre Excellence est partie le 9 au soir [corrigé par la lettre du 22 décembre, fol. 532 au 8]. Le 10 au matin [corrigé au 9], je me rendis chez Son Altesse Sérénissime le prince major général pour lui demander les ordres de Sa Majesté le roi de Naples concernant le départ de la commission. (…) Ayant reçu dans la journée du 10 [corrigé au 9] le commandement de la cavalerie, le général Sébastiani fixa le départ pour Kowno à deux heures de nuit, comme le moment le plus propre pour avoir moins d'encombrements à la sortie. (….) Il sentit qu'il fallait l'avancer. Il fit donner l'ordre pour 11 heures du soit. Le rendez vous était chez moi. (…) Nous savions que les Russes étaient à deux pas de nous ».

147 Armand-Augustin de Caulaincourt, *Mémoires du général de Caulaincourt…*, t. II, p. 390, Napoléon parle : « Ce que cent hommes de courage eussent sauvé, a été perdu au nez de plusieurs milliers de braves par la faute de Murat. Un capitaine de voltigeurs eût mieux commandé l'armée que lui ».

148 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 332, fol. 522, lettre de Bignon à Maret, le 21 décembre 1812 : « Le trésor du payeur général avait été enlevé avant son arrivée à Vilna. Celui du payeur de Vilna a été enlevé sur la route de Kowno, on parle d'une perte total de 4 à 5 millions ».

149 Édouard Bignon, *Souvenirs d'un diplomate…*, p. 252 : « Nous n'eûmes pas fait deux lieues (…) que nous nous trouvâmes pris, à la côte de Ponari, dans un des plus effroyables encombrements qui aient eu lieu jamais dans aucune guerre. (…) je perdis là, comme bien d'autres, presque tous mes bagages ». Ces détails sont corroborés par la lettre du 21 décembre 1812.

150 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 332, fol. 522, lettre de Bignon à Maret, le 21 décembre 1812.

151 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 332, fol. 522, lettre de Bignon à Maret, le 21 décembre 1812 : « Lorsque (…) j'ai voulu me diriger sur Bialystock j'ai appris que plusieurs des membres de la commission de gouvernement se rendaient à Varsovie, j'ai du suivre la même direction. En effet, j'ai trouvé ici MM. Soltan, Sierakowski, Jelski et Tyzenhaus ».

152 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Maret duc de Bassano (1763-1839)…*, p. 485, Lettre de Maret à Bignon, sans date : « Mon cher commissaire, vous trouverez que j'arrange bien mal vos affaires. Je n'ai pu les faire mieux. Je le voulais, et c'était presque malgré moi. Vous nous auriez été bon partout, mais vous êtes excellent où vous vous trouvez. Il ne faut donc plus penser au sol classique de la Campagnie. Qui sait cependant ? »

Conclusion : Une expérience inédite au succès mitigé

Du mois de juillet à celui de décembre 1812, Bignon déploie une fois encore une activité très soutenue. Pour la première fois de sa carrière, il gère aussi bien des affaires civiles que militaires, sur un territoire étendu et en temps de guerre. Face aux objectifs gigantesques assignés par Napoléon, le résultat présenté par le commissaire impérial est mitigé. Si la logistique et l'approvisionnement finaux semblent à la hauteur des attentes de l'Empereur au retour de Russie, l'échec est patent dans le domaine militaire. Malgré l'absence de sources directes, l'administration française n'a visiblement pas réussi à former correctement les Lituaniens enrôlés[153], même si des corps sont levés jusqu'à l'évacuation de Vilna[154]. Napoléon impute cette erreur à son administration dans un premier temps[155] avant de se raviser et de désigner les autorités lituaniennes elles-mêmes. Bignon souligne également leur inaptitude au gouvernement, leur nomination relevant davantage du souci de ménager la très haute noblesse que d'une volonté d'efficacité[156]. À l'inverse des expériences en Prusse et en Autriche, la Lituanie n'est pas une occupation *stricto sensu*, ce qui oblige l'administration française à inclure les Lituaniens dans la gestion des affaires locales. Ce partenariat forcé révèle immédiatement ses limites et explique en partie l'échec des recrues, compréhensible d'autre part par la méfiance de la population envers les Français. Enfin, la multiplicité des autorités françaises leur nuisent, les attributions de chacune se chevauchant et les rendant inefficaces[157]. Néanmoins, pareil poste permet à Bignon de se confronter aux mécanismes d'administration militaire dont il aura le plus grand usage dès le mois d'avril 1813. À Vilna, il a également développé son réseau social particulièrement auprès de Maret avec qui il tisse des relations très cordiales. Appréciant ses qualités, le ministre favorise son retour à Varsovie, l'estimant le seul homme à pouvoir redresser la situation léguée par l'archevêque de Malines.

153 Lettre de Napoléon à Maret, le 4 décembre 1812, *Correspondance de Napoléon I^er^ publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n° 19372, p. 334 : « Quant à la Lituanie, ils ne m'ont été d'aucune utilité. Je leur avais fait venir une grande quantité d'armes ; ils ne savent pas encore s'en servir ».

154 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 332, fol. 522, lettre de Bignon à Maret, le 21 décembre 1812.

155 Armand-Augustin de Caulaincourt, *Mémoires du général de Caulaincourt…*, t. II, p. 199 : « Sous ce rapport, il se plaignait beaucoup de M. de Pradt et de tous ses agents à Wilna et à Varsovie ».

156 « Les autorités lituaniennes ne sont pas riches en hommes habiles et propres aux fonctions qu'ils ont à remplir », extrait de Gabriel-Joseph Fabry, *La campagne de Russie 1812*, Paris, L. Goujy, 1900-1903, 5 vol., cité dans Bronis Dundulis, *Napoléon et la Lituanie en 1812…,* p. 139.

157 AN, 138 AP 130, lettre de Bignon à Daru, le 28 novembre 1812 : « J'ai été ici dans une position tout à fait fausse, ayant plusieurs chefs et n'en ayant aucun d'immédiat ».

2. Être ambassadeur en Pologne après la retraite de Russie, 1813

De retour à Varsovie le 20 décembre 1812, Bignon y demeure un mois sans affectation autre que d'accueillir les Lituaniens fuyant l'avancée des troupes russes. Recevant finalement[158] la nouvelle de sa nomination comme ministre plénipotentiaire[159] près le duché le 21 janvier 1813, il n'a guère le temps de profiter de sa nouvelle fonction ; Varsovie est évacuée le 5 février suivant. Protégée par le 5e corps français qui comprend les troupes polonaises de Poniatowski et par le corps auxiliaire, composé uniquement de soldats autrichiens, la capitale polonaise est jugée indéfendable devant les Russes. Son évacuation par les Français et par les autorités polonaises inaugure une longue retraite qui les conduit de Varsovie à Dresde, en passant par Lubochnia[160], Wolborz[161], Petrickau[162], Czestochowa[163], Cracovie, Podgorze[164], Teschen[165] et Liegnitz[166]. Bignon reste auprès du gouvernement polonais dans ses pérégrinations jusqu'au mois de mai 1813. Il rejoint alors Maret à Dresde, quartier-général de Napoléon qui a repris les hostilités au printemps 1813. Durant ces quatre mois, il affronte les

158 Maret le lui notifie par une lettre du 9 janvier, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 332, fol. 93, lettre de Maret à Bignon, le 9 janvier 1813.

159 Si Maret considère Varsovie comme une ambassade, Bignon n'en est pas moins nommé ministre plénipotentiaire et non ambassadeur, comme l'était de Pradt. Toutefois, son titre est supérieur à celui de résident qu'il portait en 1811.

160 Lubochnia (dont le nom n'a pas changé) est un village situé à l'ouest de Varsovie dans la voïvodie de Lodz.

161 Wolborz (dont le nom n'a pas changé) est une ville située à l'ouest de Varsovie, dans la voïvodie de Lodz et très proche de Petrickau.

162 Petrickau, aujourd'hui appelé Piotrkow, est une ville située à l'ouest de Varsovie, dans la voïvodie de Lodz.

163 Czestochowa (dont le nom n'a pas changé) est une ville située à l'ouest de Varsovie, dans la voïvodie de Silésie.

164 Podgorze était un village situé face à Cracovie, de l'autre côté de la Vistule. Aujourd'hui l'ancien faubourg fait partie intégrante de la ville de Cracovie.

165 Teschen, aujourd'hui Cieszyn en Pologne se situe à la frontière du pays avec la République tchèque, dans la voïvodie de Silésie. La rivière Olza la sépare de sa ville jumelle tchèque, Cesky Tesin.

166 Liegnitz est aujourd'hui une ville de Pologne, appelée Legnica et située dans la voïvodie de Basse-Silésie.

difficultés liées à une retraite voulue par les seuls Autrichiens, le corps d'armée français subsistant rejoignant rapidement la Grande Armée et Poniatowski ne pouvant affronter seul les Russes. Maîtres du jeu, les généraux de François I[er] imposent aux Polonais de quitter leur territoire sans le défendre, malgré les protestations conjointes de Bignon et de Poniatowski. Durant cette longue retraite, Bignon doit également faire face à l'accroissement des tensions politiques dans le Conseil des ministres polonais ainsi que dans le Conseil de la Confédération générale. Incarnées par Adam Czartoryski, l'influence et la séduction russes entraînent les défections de certains Polonais, créant un climat de suspicion générale dont Bignon se fait l'écho. La réorganisation et l'entretien de l'armée polonaise constituent un autre pôle de l'activité du diplomate, sous la surveillance attentive de l'Empereur. À ces fins, Napoléon lui fournit plusieurs millions de francs que Bignon attribue, avec la collaboration de Poniatowski, aux différents besoins militaires des soldats polonais. Une fois la retraite achevée, cette mission l'occupe entièrement jusqu'à la fin de l'été 1813. Le ministre s'installe alors à Dresde, capitale du royaume de Saxe dont dépend le duché de Varsovie. Présent lors de la capitulation de la ville, le 11 novembre, il rejoint ensuite Paris où il organise les premiers secours des Polonais réfugiés en France, achevant là ses fonctions de ministre plénipotentiaire dans le duché de Varsovie. Ce terme est aussi celui qu'il pose lors de la rédaction des *Souvenirs d'un diplomate : la Pologne (1811-1813)* qui se veulent une analyse des trois ans passés à servir Napoléon en Pologne.

Le retour à Varsovie : la gestion d'une débâcle

Du 20 décembre au 4 février suivant[167], Bignon séjourne dans la capitale polonaise d'abord comme simple observateur puis comme nouveau ministre plénipotentiaire. Il y secourt les membres de la commission de gouvernement lituanienne auprès de laquelle il conserve ses fonctions de commissaire impérial avant de faire face au difficile héritage politique de l'archevêque de Malines.

Les activités du commissaire impérial auprès du gouvernement lituanien en exil

En dépit de ses ordres qui devaient le conduire à Bialystock, Bignon suit les membres de la commission de gouvernement lituanien qui se rendent à Varsovie. Le 20 décembre, il y

167 Il quitte la capitale un jour après le Conseil des ministres et un jour avant les soldats polonais.

retrouve Soltan, Sierakowski, Jelski et Tyzenhaus, Potocki et Prozor étant les derniers à manquer à l'appel. Rapidement au complet, les membres de la commission manifestent leur désir de se séparer et de regagner leur demeure ou du moins de se replier sur Cracovie. Dépourvu d'ordres impériaux, Bignon est impuissant à contrecarrer ces souhaits, d'autant plus qu'ils sont renforcés par la menace russe[168]. Connue trop tard de Bignon, la volonté de Maret de voir la commission rester groupée[169] n'est pas suivie : ses membres se séparent le 15 janvier, seuls Potocki et Sierakowski demeurent auprès de Bignon[170]. Les autres partent pour Cracovie, en dépit des instances du commissaire pour attendre la réponse du ministre des Relations extérieures. Bignon obtient uniquement d'eux leur promesse de revenir si les ordres de Napoléon l'exigent, le secrétaire de la commission Kossalowski prolongeant son séjour à Varsovie pour transmettre cet ordre[171]. Sans attribution, le commissaire impérial perd également ses intendants, à l'exception de Cochelet qu'il recommande à Daru, estimant proche la dispersion des ses collaborateurs[172].

Pour autant, le commissaire impérial continue de prendre soin des réfugiés lituaniens dont le nombre grossit au fil des jours[173]. Il informe son supérieur de leur arrivée et dresse un premier bilan le 6 janvier, en réponse aux demandes laissées par Maret sur ce point lors de son séjour à Varsovie. Il lui indique que les généraux lituaniens Grabowski[174] et Niesowleski ainsi que leurs colonels ont pu les rejoindre mais que les femmes sont majoritairement restées en Lituanie, effrayées par les dangers de la route[175]. Il adopte une attitude protectrice envers ces exilés du fait de ses attributions de Vilna dont il n'a pas été relevé pour l'instant. Il « tâche [ainsi] de soutenir le courage et de fortifier l'espoir »[176] et offre « une sorte d'hospitalité aux

168 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 332, fol. 570, lettre de Bignon à Maret, le 25 décembre 1812 : « L'une des causes qui pousse la commission à quitter Varsovie est incontestablement la crainte qu'ils ont de voir bientôt cette ville menacée aussi par les Russes ».

169 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 93, lettre de Maret à Bignon, le 9 janvier 1813 : « Vous engagerez les membres de ce gouvernement qui se trouvent à Varsovie à y rester réunis ».

170 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 168, lettre de Bignon à Maret, le 15 janvier 1813.

171 AN, 138 AP 98, fol. 465, lettre de Bignon à Daru, le 16 janvier 1813.

172 *Ibid.* : « Quant à M. Cochelet, il est toujours à Varsovie conformément à vos intentions. Il est sans occupation et je ne puis lui en donner aucune, étant moi-même hors de toute activité ».

173 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 27, Bulletin de Varsovie du 3 janvier 1813.

174 Franciszek Grabowski (1750-1836) : général polonais.

175 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 66, lettre de Bignon à Maret, le 6 janvier 1813 : « Il n'y a que peu de femmes qui nous ayent suivis dans notre retraite, et véritablement la chose aurait été très difficile pour celles qui l'auraient voulu ».

176 *Ibid.*

réfugiés »[177] dans un appartement convenable qu'il loue. Il fait part au ministre de leur dénuement et de leur absence de dédommagements alors qu'ils ont tout perdu au service de la France[178]. Outre cette activité morale, le diplomate se renseigne sur les régiments lituaniens qui ont pu retraiter jusqu'en Pologne. Il en dénombre plusieurs qui regroupent la somme totale de « cinq mille hommes à peu près, dont trois mille d'infanterie et deux mille de cavalerie »[179]. Il souligne toutefois que ces hommes ne peuvent être pris en charge par les finances du duché, car « le duché de Varsovie ne peut suffire aux besoins de ses propres troupes »[180].

Comme Maret lui notifie que sa nomination comme ministre plénipotentiaire en Pologne s'ajoute à ses fonctions de commissaire impérial, Bignon continue de veiller au sort des Lituaniens et de leur armée après le 21 janvier. Dans un premier temps, il distribue les secours accordés par Napoléon aux différents membres de la commission[181] puis est chargé par Maret de dresser « une liste pour proposer des traitements réguliers, et proportionnels à leur qualité, aux personnes »[182] exclues de l'énumération de l'Empereur. Il dispose pour cela d'un budget mensuel de 100 000 francs, déjà grevé par les premières pensions accordées par Napoléon. En collaboration avec Sierakowski et Kossalowski, il s'y attelle dès le 21 janvier et envoie une première liste à Maret le 22[183] puis une seconde le 24[184]. Il est également invité à autoriser l'équipement des troupes lituaniennes sur les fournitures du duché et à en déterminer le sort administratif[185]. Toutefois ces travaux passent au second plan une fois que Bignon est solidement réinstallé à Varsovie comme envoyé de Napoléon.

177 *Ibid.*

178 Il note ainsi le « petit nombre de décorations de la Légion d'honneur », carence à laquelle Napoléon remédie le 14 janvier 1813, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 151, lettre de Maret à Bignon, le 14 janvier 1813.

179 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 3, lettre de Bignon à Maret, le 1er janvier 1813.

180 *Ibid.*

181 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 151, lettre de Maret à Bignon, le 14 janvier 1813 : « Elle accorde dès à présent sur les fonds de nos départements ses secours ci-après : à MM. Soltan, Sierakowski, Jelski, Prozor et Tyzenhaus membres du gouvernement lituanien qui doivent rester à côté de vous, un traitement de 3 000 francs par mois ou 36 000 francs annuels. À M. Kossalowski, un traitement de 2 000 francs par mois. (...) Au comte Abromowicz qui s'est distingué par son zèle, un traitement de 1 000 francs par mois. Ces diverses personnes jouiront de ce traitement jusqu'au moment de leur retour dans leur patrie ».

182 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 93, lettre de Maret à Bignon, le 9 janvier 1813.

183 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 264, lettre de Bignon à Maret, le 22 janvier 1813.

184 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 277, lettre de Bignon à Maret, le 24 janvier 1813.

185 *Ibid.* : « Ces régiments sont sous les ordres du prince Poniatowski. Vous jugerez des moyens qui sont le plus propres pour l'administration ».

« Succéder à son successeur »[186] *: la situation du duché en janvier 1813*

L'archevêque de Malines occupe les fonctions d'ambassadeur du 5 juin au 23 décembre 1812, date à laquelle le premier secrétaire de l'ambassade Lajard le remplace en attendant son successeur[187]. En effet, sur le chemin du retour vers Paris, le 10 décembre 1812, Napoléon s'arrête à Varsovie pour discuter avec son ambassadeur de Pradt puis avec le président du Conseil des ministres, Stanislas Potocki. Relatée par Caulaincourt dans ses *Mémoires*[188] et par de Pradt dans son *Histoire de l'ambassade*, l'entrevue entre l'Empereur et son agent se déroule particulièrement mal et redouble les motifs d'insatisfaction de Napoléon à l'égard de l'archevêque. Dès le mois de juillet 1812, il lui a signifié son mécontentement face à son ingérence trop visible dans les affaires politiques du duché. En décembre, il lui reproche son inefficacité à surveiller et presser la levée des soldats[189], leur équipement ainsi que la continuation du système d'espionnage de Bignon[190]. Le prélat s'avère ainsi incapable de renseigner l'Empereur sur les mouvements des armées autrichiennes[191] bien qu'il ait envoyé un de ses auditeurs, Aubernon[192], en Galicie étudier « l'état d'esprit et le mouvement de l'opinion dans cette province polonaise d'origine »[193]. Il avance des théories sur l'esprit polonais en contradiction avec les lettres antérieures – et postérieures – de Bignon, notamment lorsqu'il indique à Napoléon que les Polonais veulent « être Prussiens s'ils ne peuvent pas être Polonais »[194]. Aux yeux de l'Empereur, une de ses fautes les plus graves consiste surtout à

186 Victor de Broglie, *Souvenirs…*, t. I, p. 205.

187 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 332, fol. 526, lettre de Lajard à Maret, le 23 décembre 1812.

188 Armand-Augustin de Caulaincourt, *Mémoires du général de Caulaincourt…*, t. II, p. 265-275 et Dominique de Pradt, *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en 1812…*, p. 210-220.

189 L'archevêque ne semble pas avoir saisi les us locaux, dont la pospolite, proche de la levée en masse. Il déclare à Napoléon que pour lui « [il] ne conna[ît] d'utile que les armées bien organisées, bien payées et bien entretenues », omettant l'apport des guerres de partisans.

190 Ces reproches semblent fondés, Benoît Roger, *L'image du duché de Varsovie…*, p. 35 : « En dépit des instructions répétées de Maret qui demanda sans cesse des détails, de Pradt ne montra aucun dynamisme à remplir une tache de renseignement pour laquelle il n'éprouvait manifestement aucun intérêt ».

191 Dominique de Pradt, *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en 1812…*, p. 212, Napoléon parle et de Pradt répond : « « Où sont les Autrichiens » ? Je le lui dis : « Il y a quinze jours que je n'en ai pas entendu parler ». « Et le général Reynier ? » « De même » ».

192 François-Joseph Aubernon (1783-1851) : adjoint au commissaire des guerres en 1804, il est commissaire en 1809 et participe à la campagne de Wagram. Nommé auditeur au Conseil d'État à son retour, il accomplit des missions en Italie, en Hollande avant d'être attaché à l'ambassade de Varsovie. En 1814, Napoléon le fait préfet de l'Hérault, poste qu'il conserve sous la première Restauration. Il le quitte à l'annonce du retour de l'île d'Elbe.

193 Victor de Broglie, *Souvenirs…*, t. I, p. 182.

194 Dominique de Pradt, *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en 1812…*, p. 213.

« n'avoir pas tiré parti de la Pologne (…) »[195] et à avoir découragé les Polonais[196], une fois le désastre de la campagne de Russie connu. Devant cette situation, le rappel de l'archevêque est inéluctable : Maret le lui signifie lors de son court séjour à Varsovie. Pour le remplacer temporairement, Napoléon désigne les secrétaires de légation[197]. Au début du mois de janvier, regrettant de ne pas avoir choisi Talleyrand en 1812[198], il nomme Bignon, déjà dans la ville polonaise et à même de se saisir des affaires très rapidement.

Dès son arrivée dans la capitale, le commissaire impérial dépeint à Maret la situation par de « simples bulletins [rédigés] dans une position inofficielle (sic) »[199]. S'il insiste davantage sur sa propre situation qu'il estime « louche et équivoque »[200], il n'en perçoit pas moins la tension grandissante entre Polonais et Autrichiens. Une conversation informelle avec le prince de Schwarzenberg[201], commandant autrichien du corps auxiliaire laissé à l'arrière de la Grande Armée en 1812 pour protéger le duché, lui fait anticiper le problème autrichien dès le 31 décembre 1812. De fait, le corps auxiliaire a reçu l'ordre de couvrir tout le duché en liaison avec le 5e corps du général français Reynier[202]. Or, en accord avec le Conseil militaire de Vienne, Schwarzenberg estime qu' « il [est] indispensable pour lui de resserrer extrêmement sa ligne et de se grouper à peu de distance de Varsovie pour avoir la certitude de

195 Armand-Augustin de Caulaincourt, *Mémoires du général de Caulaincourt…*, t. II, p. 321.

196 Victor de Broglie et Dominique de Pradt avancent pour expliquer ce découragement l'effet du discours de Napoléon en réponse aux vœux de rétablissement du royaume de Pologne portés par la Diète de juin 1812. L'Empereur le conditionne à la participation des Polonais pendant la guerre, décevant ainsi les espoirs placés en lui. Victor de Broglie, *Souvenirs…*, t. I, p. 181.

197 Lettre de Napoléon à Maret, le 11 décembre 1812, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n°19384, p. 339 : « Vous pouvez le [de Pradt] rappeler tout de suite, ou à votre arrivée à Paris, en le renvoyant dans son diocèse et le remplaçant par Lajard ou Rumigny. Je pense que Bignon est encore utile à Vilna ».

198 Talleyrand a déjà résidé à Varsovie en janvier 1807 lors de la campagne contre les Russes, Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand le prince immobile…*, p. 367. Aussi Napoléon pense-t-il à lui en 1812. Une cabale de cour empêche la réalisation du projet, Armand-Augustin de Caulaincourt, *Mémoires du général de Caulaincourt…*, t. II, p. 257 : « J'ai pensé, avant la campagne, à l'employer à Varsovie, où il m'aurait été fort utile, mais des intrigues d'argent de sa part, et de boudoir de la part de Mme de Bassano l'en ont empêché ».

199 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 332, fol. 569, lettre de Bignon à Maret, le 25 décembre 1812.

200 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 8, lettre de Bignon à Maret, le 2 janvier 1813.

201 Karl Philipp Fürst zu Schwarzenberg (1771-1820) : il participe à la guerre contre les Turcs en 1789 puis prend part aux campagnes contre la France. Il est nommé feld-maréchal en 1799. De 1808 à 1809 il est l'ambassadeur de l'Autriche en Russie avant de reprendre son poste militaire en 1809. En 1810 il est de nouveau ambassadeur mais à Paris. En 1812, Napoléon lui confie le 7e corps de la Grande Armée et le corps auxiliaire. Pendant la campagne de 1813-1814, il est généralissime des forces alliées.

202 Jean-Louis Reynier (1771-1814) : entré dans l'armée au début de la Révolution, il y progresse rapidement, devenant général en 1795. Il participe à la campagne d'Égypte où il se brouille avec le général Menou. Après une courte disgrâce, il commande l'armée d'Italie en 1805 et devient ministre de la Guerre à Naples. En 1809, il reprend ses activités militaires et couvre toutes les campagnes suivantes.

pouvoir défendre cette place »[203]. Ce faisant, il abandonne aux Russes un vaste territoire avec tous ses stocks de fourniture et empêche la levée de conscrits ainsi que la mise en mouvement de la pospolite. Dès cet instant, le futur ministre plénipotentiaire prend conscience qu' « on ne fera pas d'efforts ou on n'en fera que des très faibles pour arrêter le mal que vont faire les partis russes sur tout le pays qu'on laisse à découvert »[204].

En janvier 1813, la situation du duché paraît à tous égards très fragile. La pression des armées russes l'expose de plus en plus à une invasion, rendue possible par l'absence de défense des Autrichiens perceptible dès le mois de décembre 1812. L'état de ses finances lui interdit de réorganiser l'armée, revenue plus que décimée de Russie[205]. La levée de nouveaux hommes se révèle d'autant plus compliquée que l'aire de recrutement se réduit à l'instar du budget. Enfin, le gouvernement du duché paraît fortement ébranlé par ces déconvenues militaires ainsi que par la perspective d'une longue et pénible retraite pendant l'hiver. La tâche de Bignon est donc gigantesque ; il doit veiller à ranimer le moral défaillant des dignitaires polonais, réorganiser l'armée et son système d'espionnage mis à mal par l'inactivité de l'archevêque de Malines, combattre la mauvaise volonté autrichienne et rendre compte quotidiennement au ministre des Relations extérieures de l'avancée de ses missions grâce à l'établissement d'une estafette journalière[206]. La correspondance de Bignon comprend donc du 21 janvier au 26 mai 1813 quelques 158 lettres, fournissant une vue complète sur ses agissements et sur ceux des Polonais[207].

L'évacuation forcée de Varsovie

Dans les instructions adressées à Bignon le 9 janvier, Maret met en avant deux objectifs capitaux ; assurer l'influence de la France auprès des Polonais *via* son représentant et mettre à la disposition de l'Empereur une armée polonaise efficace. Du 21 janvier au 4 février, jour de l'évacuation de la capitale, le nouveau ministre plénipotentiaire n'a guère le temps de mener à terme ces deux objets mais il amorce des actions en ce sens.

L'enracinement de l'emprise française a été écorné par l'archevêque de Pradt qui,

203 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 332, fol. 624, lettre de Bignon à Maret, le 31 décembre 1812.
204 *Ibid.*
205 Sur les 100 000 hommes répartis dans les différents corps de Napoléon, seuls 30 000 reviennent, Monika Senkowska-Gluck, « Pologne », *Dictionnaire Napoléon…*
206 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 93, lettre de Maret à Bignon, le 9 janvier 1813.
207 Soit une moyenne de 1,2 lettre par jour, jamais Bignon n'a autant écrit dans sa carrière.

contrairement à ses ordres, ne semble pas avoir pu récolter les fruits de la politique de prestige[208] demandée par Napoléon[209]. Aussi Bignon reçoit-il l'ordre de s'installer le plus tôt possible au palais de Brühl et « d'y tenir une très bonne maison »[210] de manière à recevoir tous les soirs une vingtaine de personnes. Il s'agit d'accueillir les militaires français, polonais et lituaniens ainsi que les membres les plus éminents de la société civile afin que Bignon devienne un pôle incontournable de la vie politique polonaise. De la même manière, la distribution des secours aux Lituaniens en exil comme l'attribution de nombreuses Légions d'honneur participent de cet ascendant français que Bignon promeut[211]. Outre la tenue d'une grande maison, le diplomate bénéficie des mêmes ressources que le prélat a obtenu ; il travaille entouré de deux secrétaires de légation et de trois auditeurs issus du Conseil d'État[212], dont un, Aubernon, se situe toujours en Autriche. Connaissant depuis son poste de chargé d'affaires à Berlin en 1803 le premier secrétaire Lajard[213], il organise rapidement le fonctionnement de l'ambassade avec lui :

> M. Lajard s'occupe avec moi de ma correspondance officielle et est chargé des services secrets. M. de Rumigny[214], chargé de la correspondance avec les diverses autorités françaises ou étrangères doit suivre en outre l'organisation et les mouvements des troupes du duché. M. de Panat[215] suit les mouvements des troupes autrichiennes, mais cette partie lui donnant peu

208 Victor de Broglie, *Souvenirs…*, t. I, p. 181-182 et Anna de Potocka, *Mémoires de la comtesse…*, p. 306 : « Mais combien il nous parut petit et vulgaire, au milieu de ce faste dont il jouissait d'une façon à la fois hautaine et sordide. Parlant sans cesse de son ménage, de sa cuisinière qu'il allait faire venir, « vu qu'elle était aussi économe que consommée ! »... grondant tout haut ses gens (…) ».

209 Il se plaint dans son *Histoire de l'ambassade* de n'avoir jamais été reçu par les Polonais, mettant ce fait sur le compte de leur pauvreté, Dominique de Pradt, *Histoire de l'ambassade dans le grand-duché de Varsovie en 1812…*, p. 92.

210 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 93, lettre de Maret à Bignon, le 9 janvier 1813.

211 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 151, lettre de Maret à Bignon, le 14 janvier 1813 : « Je compte sur vous, M. le baron pour faire sentir combien ces dispositions bienfaisantes de Sa Majesté doivent exciter la reconnaissance des Polonais ».

212 L'archevêque disposait d'un quatrième, Amédée de Brevannes, qui a quitté Varsovie quand Bignon reprend ses fonctions.

213 Félix Lajard (1783-1858) : nommé secrétaire de légation à Berlin le 7 mai 1803, il y demeure jusqu'en 1807. Il part ensuite en Perse auprès du général Gardane. Napoléon le fait auditeur au Conseil d'État en 1811 et secrétaire de légation à Dresde puis à Varsovie. Il assiste au congrès de Prague en juillet 1813 comme secrétaire de Caulaincourt.

214 Marie-Hippolyte de Rumigny (1784-1871) : entré dans les bureaux du ministère des Relations extérieures en 1805, il est secrétaire de légation à Varsovie avant de devenir ambassadeur en Bavière, en Suisse, en Espagne et en Autriche. Soutien fervent de la monarchie de Juillet, il demeure très lié avec Victor de Broglie, ministre des Affaires extérieures en 1832.

215 Samuel de Panat (1787-1860) : émigré en Angleterre, il rentre en France en 1803. En 1810, il devient auditeur au Conseil d'État et part à Java. De retour, il est envoyé à Varsovie avant d'être nommé adjoint au commissaire ordonnateur dans la 10e division militaire en décembre 1813. Pendant les Cent-Jours, il rejoint les troupes du duc d'Angoulême.

d'occupation, il suit les détails des mouvements de l'armée russe. M. de Broglie suivra les affaires intérieures et d'administration[216].

Grâce à cet aménagement, le ministre se focalise sur la situation politique et militaire du duché. De fait, en vertu du décret du 26 mai 1812, il assiste désormais au Conseil des ministres polonais, la première séance se déroulant le 22 janvier 1813[217]. Il y découvre un découragement profond doublé d'un mode de travail complètement défaillant à ses yeux. Dans une longue lettre datée du 23 janvier, il insiste sur « l'état d'abattement et de faiblesse qui fait qu'on ne croit presque pas à la possibilité du salut »[218] et qui bloque toute action vigoureuse[219]. Il plaide pour une refonte du fonctionnement du Conseil car, en l'état, les ministres ne se présentent aux uns et aux autres aucun rapport sur l'activité de leur ministère, réservant les détails de leur gestion au seul roi de Saxe. Cette circonstance empêche toute vision globale et interdit au ministre français « de connaître la situation réelle du pays pour chaque branche d'administration »[220], paralysant la mise en place des réformes générales qu'il souhaite. Comme le diplomate se heurte au refus des ministres, notamment de Poniatowski[221], de changer ce mode de travail, qui leur garantit une certaine confidentialité, il anticipe l'échec de toute tentative d'amélioration administrative. Dès lors, son action auprès des ministres s'opère lors d'entretiens en tête-à-tête et non plus lors des séances générales du Conseil. Son influence ne diminue pas mais devient plus occulte et moins discernable.

Ce désaccord initial à part, les cinq ministres et leur président partagent les mêmes sentiments que Bignon, notamment face à la conduite de l'armée autrichienne. Averti le 31 décembre 1812 par Schwarzenberg de la prochaine marche rétrograde du corps auxiliaire, Bignon constate avec inquiétude qu'il arrive en vue de Varsovie dès le 23 janvier[222]. Cette anxiété est éprouvée par l'ensemble de la population polonaise qui regarde tous les mouvements autrichiens en direction de Varsovie « comme le signe d'un abandon infaillible »[223]. Outre la question lancinante de l'évacuation chaque jour plus plausible de

216 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 349, lettre de Bignon à Maret, le 30 janvier 1813.
217 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 244, lettre de Bignon à Maret, le 22 janvier 1813.
218 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 269, lettre de Bignon à Maret, le 23 janvier 1813.
219 *Ibid.* : « J'ai représenté, avec les ménagements convenables, que l'espèce de désespoir auquel il semble qu'on se laisse aller n'est pas le sentiment qui doit animer un gouvernement dans des conjonctures semblables ».
220 *Ibid.*
221 *Ibid.* : Le prince Poniatowski est celui des ministres que j'ai vu le plus prompt à s'animer sur mes questions et à rejeter bien loin l'idée d'avoir à faire part au conseil de la marche des opérations du ministre de la Guerre ».
222 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 266, lettre de Bignon à Maret, le 23 janvier 1813.
223 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 279, lettre de Bignon à Maret, le 26 janvier 1813.

Varsovie, la retraite des Autrichiens engendre un autre problème, lié aux vivres et au recrutement des hommes. En effet, en se retirant des départements de Pologne, le corps auxiliaire laisse aux Russes tous les magasins polonais remplis des stocks amassés depuis 1812. Pour éviter une telle perte, le ministre de l'Intérieur Mostowski[224] incite les préfets polonais à « ne pas perdre une minute pour sauver tout ce qui sera possible de tirer en grains et en hommes »[225]. Afin de stimuler les moins actifs et en accord avec Bignon, il propose de nommer des délégués extraordinaires pour accélérer les divers arrivages. Toutefois, prise le 28 janvier, cette mesure intervient trop tard pour être efficace, bien qu'elle montre l'influence de Bignon sur les affaires politiques du duché. Il s'implique tout autant dans les discussions très serrées qui ont lieu entre Schwarzenberg, Reynier et Poniatowski entre le 26 janvier et le 3 février 1813.

En effet, à compter du 26 janvier, le général autrichien laisse entendre que son but premier est « la conservation de son armée et non de la place de Varsovie »[226]. D'ailleurs, il anticipe toutes les difficultés possibles afin de justifier l'évacuation de la place. Il prétexte d'abord le manque de vivres et particulièrement de viande dont la pénurie est sensible selon lui. Pour lui ôter cet argument, Bignon autorise l'ouverture des magasins polonais aux militaires autrichiens[227]. Schwarzenberg se réfugie ensuite derrière la supériorité numérique supposée des Russes, face à laquelle il ne peut combattre[228]. Une guerre des chiffres stérile oppose alors les Autrichiens aux Polonais, ces derniers les accusant de gonfler artificiellement le nombre de soldats[229]. Cependant, les vives discussions entre généraux autrichien, français et polonais[230] ne débouchent sur aucun compromis, les Autrichiens se refusant à l'affrontement contre les Russes et les deux autres corps ne pouvant se battre seuls. Le climat favorise les menées de Schwarzenberg, puisque le dégel qui bloquerait l'avancée russe n'a pas lieu avant le 8 février[231]. Trop loin pour intervenir, Maret se contente de souligner la grave perte que serait

224 Tadeusz Mostowski (1766-1842) : exilé en France après 1795, il retourne en Pologne en 1806. Il est nommé ministre de l'Intérieur en 1812.
225 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 326, lettre de Bignon à Maret, le 28 janvier 1813.
226 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 307, lettre de Bignon à Maret, le 26 janvier 1813.
227 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 326, lettre de Bignon à Maret, le 28 janvier 1813.
228 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 344, lettre de Bignon à Maret, le 29 janvier 1813.
229 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 367, lettre de Bignon à Maret, le 1er février 1813.
230 *Ibid.* : « Les dernières conversations entre le prince de Schwarzenberg et le prince Poniatowski ayant été un peu vives (…) ».
231 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 426, lettre de Bignon à Maret, le 8 février 1813.

l'évacuation de Varsovie par les armées[232], laissant Bignon et Poniatowski démunis face au prince autrichien. De fait, durant la phase intensive des discussions, le général Reynier paraît très en retrait, acquiesçant sans peine aux projets autrichiens[233]. Cette posture lui est durement reprochée par les Polonais après l'évacuation. Selon eux, « le 7e corps seul avec ce qui s'y trouvait de Polonais et surtout avec l'aide du peuple, aurait suffi pour arrêter l'armée russe (…) mais comment l'eût-on fait quand tout sentiment national était comprimé par la présence du corps autrichien et lorsqu'on ne trouvait dans ce général français que réserve, discrétion et froideur ? »[234]. Bignon semble se ranger parmi ces patriotes, tempérant très peu ce premier jugement. Il rapporte en effet que « les hommes les plus modérés ici reprochent seulement au général Reynier d'avoir trop ménagé le corps qu'il commande, d'avoir avant tout la pensée de conserver le peu de troupes qui lui restent ». Se rangeant usuellement dans la catégorie de ces gens raisonnables et modérés, il livre ainsi à son ministre sa pensée. Pour autant, dans les dépêches du 26 janvier au 4 février, il n'évoque pas la solution du soulèvement populaire et ne se rallie à cette idée qu'une fois l'évacuation achevée. Néanmoins, cette position laisse des traces ; lors de l'évacuation de Cracovie au mois de mai suivant, il soutient ouvertement l'option offensive face à un Poniatowski très réticent. S'il n'a pas adopté une attitude belliqueuse face à Schwarzenberg[235], il n'essaye pas moins d'assurer une protection minimale aux Varsoviens abandonnés par le biais d'une convention. Discuté au Conseil des ministres le 1er février, le projet est présenté à Schwarzenberg par Poniatowski et Bignon le jour même. Craignant que le prince « ne néglige un peu trop les intérêts du pays »[236], les deux hommes veulent « garantir la sûreté et la sécurité des habitants »[237] en l'amenant à signer une convention avec les Russes. Malgré la promesse arrachée au prince, Bignon apprend peu de jours après que « tout s'est réduit à une simple invitation aux Russes d'user de ménagements envers la place qu'on leur abandonne »[238]. Son départ de la ville le 4 février suivi de celui de

232 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 363, lettre de Maret à Bignon, le 31 janvier 1813.

233 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 367, lettre de Bignon à Maret, le 1er février 1813 : « Hier il y a eu chez moi, après diner, une discussion fort animée, mais toujours très amicale entre le général Reynier et le prince Poniatowski, celui-ci accusant ouvertement la bonne foi autrichienne et blâmant la conduite militaire du prince Schwarzenberg tandis que le général Reynier cherchait à justifier l'autre ».

234 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 462, lettre de Bignon à Maret, le 11 février 1813.

235 La présence du général Reynier peut l'avoir empêché de s'exprimer sur ce point, quoique sa correspondance avec Maret n'en porte pas non plus de traces. Il est donc probable que Bignon ne fasse cette remarque pour la première fois qu'*a posteriori.*

236 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 367, lettre de Bignon à Maret, le 1er février 1813.

237 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 396, lettre de Bignon à Maret, le 5 février 1813.

238 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 426, lettre de Bignon à Maret, le 8 février 1813.

Poniatowski le 5 explique l'absence de vraie convention à laquelle Schwarzenberg ne tient pas.

Le Conseil des ministres polonais se saisit du problème de l'évacuation à partir du 29 janvier lorsque les Autrichiens manifestent ostensiblement leur intention d'abandonner la ville[239]. Le point central consiste à trouver le lieu de retraite le plus approprié tant vis-à-vis de l'armée polonaise que dans la perspective d'une seconde retraite. Sous l'égide de Bignon qui espère une rapide reconquête des terres abandonnées, les ministres désignent Pétrickau comme lieu de résidence, beaucoup plus proche de Varsovie que Cracovie, également évoquée[240]. Le diplomate y envoie alors ses archives et ses équipages[241] tandis qu'il reste à Varsovie jusqu'à la veille de son évacuation par les Autrichiens, espérant y obtenir la signature d'une convention. Les troupes françaises et polonaises ainsi que les ministres quittent la capitale le 3 février au milieu de « la désolation des habitants »[242].

Une retraite « pénible et difficile »[243]

Du 4 au 19 février, Bignon accompagné des autorités civiles polonaises – Conseil des ministres, Conseil de la Confédération générale, commission de gouvernement provisoire de Lituanie – effectue un lent repli jusqu'à Cracovie où il séjourne deux mois et demi. Une seconde retraite est organisée au début du mois mai, cette fois-ci vers Liegnitz puis Dresde, comme l'indique le tableau suivant :

Localités où séjourne Bignon en 1812-1813	**Dates du séjour**
Varsovie	20 décembre 1812 – 4 février 1813
Lubochnia – étape intermédiaire	4 février – 6 février 1813
Wolborz – étape intermédiaire	6 février – 8 février 1813
Petrickau	8 février – 14 février 1813
Czestochowa	14 février – 19 février 1813
Cracovie	19 février – 2 mai 1813

239 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 344, lettre de Bignon à Maret, le 29 janvier 1813.
240 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 390, lettre de Bignon à Maret, le 3 février 1813.
241 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 367, lettre de Bignon à Maret, le 1er février 1813 : « Il y a lieu de juger que ce sera demain ou après demain qu'on sera dans le cas de partir. À présent, on s'occupe de l'évacuation des bagages et des archives. Je vais aussi faire mettre en route celles de l'ambassade ».
242 *Ibid.*
243 Victor de Broglie, *Souvenirs…,* t. I, p. 208.

Localités où séjourne Bignon en 1812-1813	Dates du séjour
Podgorze – étape intermédiaire	2 mai – 14 mai 1813
Teschen, Autriche – étape intermédiaire	14 mai – 25 mai 1813
Neutitschein[244] – étape intermédiaire	25 mai – 28 mai 1813
Prague, Toeplitz, Dresde, Liegnitz[245]	28 mai – début juin 1813
Dresde	6 juin (au plus tard[246]) – 16 novembre 1813

Tableau 21. Étapes de la retraite de Varsovie à Dresde, du 20 décembre 1812 au 16 novembre 1813.

Pour autant, cette marche n'est pas préméditée ; le ministre plénipotentiaire espère à Petrickau puis à Czestochowa et enfin à Cracovie que son séjour y sera définitif et que le gouvernement s'y installera en attendant les victoires de Napoléon pour regagner Varsovie. Bignon considère leur repli comme une étape transitoire, imposé par les Autrichiens mais destiné à être effacé par les faits d'armes des Français. Aussi refuse-t-il d'envisager une installation à Cracovie dès le 8 février, date à laquelle le Conseil des ministres soulève ce débat[247]. La pression des armées russes et la mauvaise volonté des Autrichiens laissent alors planer une menace constante qui incite une minorité[248] du Conseil à vouloir « transporter le siège du gouvernement à Cracovie »[249]. Cette option est rejetée temporairement, la ville frontalière avec l'Autriche représentant la dernière extrémité envisageable. Le roi de Saxe[250], comme le vice-roi Eugène de Beauharnais[251], recommande d'ailleurs dès cette époque de rester

244 Neutitschein est aujourd'hui une ville en République tchèque, appelée Novy Jicin, dans la région de Moravie-Silésie.

245 Bignon passe à Dresde pour se rendre à Liegnitz avant de revenir à Dresde, Édouard Bignon, *Souvenirs d'un diplomate…*, p. 426-427.

246 Lettre de Napoléon à Maret, le 6 juin 1813, *Correspondance de Napoléon I^er^ publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXV, lettre n°20091, p. 363.

247 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 420, lettre de Bignon à Maret, le 8 février 1813.

248 Bignon ne précise pas quels ministres soutiennent ce choix.

249 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 420, lettre de Bignon à Maret, le 8 février 1813.

250 Frédéric-Auguste le répète au mois de mars, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 38, lettre de Bignon à Maret, le 5 mars 1813.

251 Eugène de Beauharnais (1781-1824) : fils de Joséphine et d'Alexandre de Beauharnais, il est aide de camp de Napoléon dès les campagnes d'Italie. Devenu général de brigade en 1804, il est nommé vice-roi d'Italie en 1805 et adopté par Napoléon la même année. Commandant le 4^e^ corps pendant la campagne de Russie, il organise la retraite après la défection de Murat et arrive le 9 mars à Leipzig.

aussi longtemps que possible sur le territoire du duché[252]. Bignon décide ainsi le 8 février de s'arrêter à Pétrickau pour quelques jours[253] avec le gouvernement avant de se diriger vers Czestochowa[254]. Le ministre français sent la nécessité de définir à l'avance leurs mouvements plutôt que de subir « la force inévitable des événements »[255] *i.e.* le harcèlement des Autrichiens qui empêche toute organisation. Cependant, malgré les précautions prises, dès le 15 février, le diplomate doit reconnaître que le séjour à Czestochowa tire à sa fin et que Cracovie constitue le prochain arrêt[256]. La marche des événements est identique au début du mois de mai lorsque les Autrichiens évacuent les autorités de Cracovie ; Bignon prend soin d'annoncer son itinéraire avant la retraite, précisant qu'il se rend à Prague auprès du roi de Saxe via Podgorze[257]. Une fois à Podgorze, Maret l'appelle auprès de lui, annulant son projet de voyage à Prague.

Ces nombreux mouvements de reculs s'effectuent sans désorganisation. À chaque fois Bignon les prévient – il ne part jamais à l'improviste – et anticipe les problèmes d'installation en envoyant devant lui ses auditeurs et ses deux secrétaires, Lajard en tête[258]. Il reste ainsi dans les villes jusqu'au dernier moment, les quittant très peu de temps avant l'évacuation des Autrichiens. Malgré les conditions éprouvantes de la première retraite à Cracovie faite dans la neige et le froid, le diplomate ne comptabilise aucune perte, ni de ses archives ni de ses équipages. Son unique objet de plainte est de nature financière, les frais de voyage et d'établissement étant exponentiels[259] surtout à Cracovie où leur installation dure plus de deux mois. Durant cette époque, le ministre plénipotentiaire fait face à de nombreux

252 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 546, lettre de Bignon à Maret, le 20 février 1813 : « Son Altesse Impériale m'exprime à l'égard de la marche à suivre par le gouvernement du duché dans sa retraite les mêmes instructions que Sa Majesté le roi de Saxe. L'avis de Son Altesse Impériale (…) est que les ministres doivent rester sur le territoire du duché aussi longtemps qu'il sera possible ».

253 Alors qu'à Varsovie, Petrickau est envisagé comme un lieu de repli, une fois arrivé sur place Bignon ne le voit plus que comme un lieu de passage, le but du voyage devenant Czestochowa.

254 *Ibid.*

255 *Ibid.*

256 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 511, lettre de Bignon à Maret, le 15 février 1813 : « Comme d'après ce nouvel état des choses, il ne paraît pas que nous puissions séjourner plus de 5 à 6 jours à Czestochowa où va se retirer en partie le 5e corps, les ministres qui sont ici penchent beaucoup à continuer leur marche pour Cracovie et ils sont presque décidés à partir dès demain matin ».

257 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 177, lettre de Bignon à Maret, le 6 mai 1813.

258 Victor de Broglie, *Souvenirs…,* t. I, p. 208 : « J'avais pris les devants avec Rumigny, notre second secrétaire, dans ma fidèle charrette, attelée de deux bons chevaux. Nous remplissions l'office de maréchaux des logis, ce qui n'était pas inutile, la ville de Cracovie n'étant nullement préparée à devenir subitement une capitale. Notre premier secrétaire Lajard présida à tout l'ensemble de l'expédition rétrograde, avec beaucoup de présence d'esprit, de vigilance et d'activité ».

259 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 137, lettre de Bignon à Maret, le 3 mai 1813.

bouleversements politiques induits par la retraite.

Soutenir le duché dans la retraite : Bignon au chevet des Polonais ?

Le repli étant vécu par presque tous comme temporaire, Bignon s'efforce de stimuler les esprits et de collecter le plus grand nombre de renseignements possible sur les territoires abandonnés aux Russes et susceptibles d'être repris sous peu par Napoléon. Toutefois, les séductions russes ajoutées au pressentiment d'une catastrophe finale aimantent de nombreux aristocrates vers le tsar et son conseiller, Adam Czartoryski. Impuissant à enrayer les défections, Bignon prend peu à peu conscience de l'implantation des Russes au sein des autorités civiles qui balancent entre la France et la Russie.

La surveillance des anciens territoires polonais

Dans ses instructions du 9 janvier, Maret recommande à Bignon de « rétablir l'agence d'information qu['il a] créée et [de s'] occuper de recueillir le plus de renseignements possibles sur la distance et la composition des forces de l'ennemi »[260]. Lors de la répartition des tâches au sein de l'ambassade, Bignon délègue les services secrets à son premier secrétaire, Lajard[261], tout en continuant de superviser l'ensemble. De la même façon, pendant l'évacuation de Varsovie, il décide de solliciter ses collaborateurs afin de collecter un maximum d'informations. Il désigne Panat pour rester auprès des armées de Schwarzenberg[262] et attend de Rumigny et de de Broglie qu'ils demeurent à Varsovie jusqu'à l'entrée des Russes[263]. Ces deux derniers remplissent leur mission et ne quittent la capitale qu'après le 9 février. Une fois de retour auprès de Bignon, celui-ci ne dispose plus que de deux agents diplomatiques en position d'observation ; Aubernon et Panat. Le premier couvre les mouvements des armées russes et rapporte les rumeurs les plus importantes tant sur le tsar et Adam Czartoryski[264] que sur la situation prussienne[265]. Il joint parfois des extraits de journaux, dont *La Gazette de Leopol*[266] qui se fait l'écho de la propagande d'Alexandre I[er]. Le second rend compte des

260 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 93, lettre de Maret à Bignon, le 9 janvier 1813.
261 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 349, lettre de Bignon à Maret, le 30 janvier 1813.
262 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 367, lettre de Bignon à Maret, le 1er février 1813.
263 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 422, lettre de Bignon à Maret, le 8 février 1813.
264 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 10, lettre de Bignon à Maret, le 2 mars 1813.
265 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 67, lettre de Bignon à Maret, le 9 mars 1813 : « J'ai reçu des lettres de M. Aubernon qui rapportent que les bruits du moment s'accordent plus que jamais pour présenter la Prusse comme prête à se déclarer pour la Russie ».
266 Leopol (ou encore Lemberg) est une ville d'Ukraine, appelée aujourd'hui Lviv, située dans l'oblast de Lviv.

manœuvres et de l'état d'esprit autrichiens depuis leur quartier-général[267]. Alors qu'Aubernon rédige des dépêches à échéances très régulières, tous les trois jours en moyenne, celles de Panat sont plus intermittentes[268]. Outre ces deux auditeurs, le diplomate tente de rétablir son réseau d'observation, mis à mal par l'inaction de l'archevêque de Malines. Sans décrire les circonstances précises de sa renaissance[269], il informe Maret le 25 avril de ses progrès et des limites rencontrées, signalant à cette occasion l'ambivalence des Autrichiens encore alliés à la France :

> J'ai quelques agens en course, mais en ce moment il est plus que jamais impossible d'en trouver qui aient quelque habileté et souvent des hommes qu'on envoie ne reviennent pas. Je dois ajouter, Monseigneur, que la plus grande difficulté pour les agens qui vont en exploration vient plutôt de la part des Autrichiens que de la part des Russes. Les troupes autrichiennes occupant tous les passages autour de nous, ne laissent passer personne. Deux individus fournis par le préfet de Kalisz munis de passeport visés par M. de Baum[270], ont été arrêtés malgré cette précaution et renvoyés ici. Ces agents ensuite, lors même qu'on parvient à leur faire ouvrir le passage, ne veulent plus se remettre en campagne, craignant d'être dénoncés aux Russes par les autrichiens eux-mêmes[271].

Les difficultés d'introduction dans les territoires russes s'ajoutent au manque de confiance existant entre la France et l'Autriche. Aussi le diplomate s'appuie-t-il sur d'autres sources. Il recueille des données auprès de tous les voyageurs qui viennent ou de Russie ou des anciens départements polonais. En avril, il retire d'un officier français, fait prisonnier par les Russes lors d'une sortie à Modlin et échappé depuis, des notions précises sur l'évolution du siège russe devant la forteresse[272]. Il reçoit également des informations sur ces territoires par la correspondance de particuliers, notamment de la comtesse Stanislas Potocka qui écrit régulièrement à son époux, président du Conseil des ministres[273]. Il invite aussi les membres

267 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 544, lettre de Bignon à Maret, le 19 février 1813 : « Outre les deux rapports mentionnés ci-dessus de l'agent qui se trouve au quartier général autrichien, j'en joins encore ici un autre du même voyageur ».

268 Aubernon étant le seul agent nommé par Bignon, il est également difficile de repérer les lettres de Panat quand Bignon en fait mention à Maret.

269 Il se contente d'adresser à Paris les rapports recueillis auprès de ces agents, qu'il ne nomme jamais. Il les évoque uniquement à la réception de leurs compte-rendus, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 416, lettre de Bignon à Maret, le 7 février 1813 : « Je viens de recevoir un rapport d'un de mes agens envoyé de Varsovie à la 3e armée russe, dans la direction de Willenberg [ville du nord du duché, aujourd'hui Wielbark] ».

270 Diplomate autrichien accrédité auprès du roi de Saxe pour le duché de Varsovie.

271 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 77, lettre de Bignon à Maret le 25 avril 1813.

272 *Ibid.*

273 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 611, lettre de Bignon à Maret, le 25 février 1813 : « Nous avons

du Conseil des ministres à lui communiquer régulièrement les « nouvelles qu'ils ont pu recevoir des pays occupés par l'ennemi et surtout de Varsovie »[274]. Le courrier fonctionnant presque normalement après l'arrivée des Russes dans la capitale, il obtient des éléments par la *Gazette de Varsovie* qui arrive à Cracovie avec deux semaines de retard[275]. Lorsque la poste est arrêtée, la *Gazette* continue de lui parvenir par « des voies particulières »[276]. Enfin, à l'inverse de sa première mission en Pologne, il se fonde plus volontiers sur les rapports du ministère de la Police et sur ceux de l'état-major polonais[277]. La comparaison entre ces deux types de rapports et les lettres de particuliers montre leur concordance et donc leur fiabilité[278]. De plus, ayant contribué à placer Sobolewski à la tête du ministère de la Police en 1811, Bignon l'estime parfaitement qualifié et transmet systématiquement ses rapports à Paris de janvier à mai 1813[279].

Grâce à ce faisceau de sources diverses, le diplomate est en mesure de répondre aux demandes de son ministre. Maret le presse en effet de l'informer « avec exactitude [de] tous les événements de toute nature qui pourront survenir, [de] toutes les mesures qui sont prise dans le duché [et des] dispositions de ses habitants »[280]. Le ministre développe deux axes dans ses recherches, le premier relatif aux départements occupés et le second aux sièges des Russes devant les forteresses polonaises. Dès le 9 février, il apprend à son supérieur « les procédés de l'ennemi dans les départements de Lomza[281], Plock[282], Thorn, Bromberg[283], Varsovie et Lublin[284] »[285] : non seulement les Russes apposent les scellés sur les magasins militaires pour

reçu des nouvelles de Varsovie le 17 de ce mois par la comtesse Potocka ».
AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 334, lettre de Bignon à Maret, le 10 avril 1813.

274 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 234, lettre de Bignon à Maret, le 27 mars 1813.

275 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 48, lettre de Bignon à Maret, le 6 mars 1813 : « La poste de Varsovie est arrivée hier au soir et nous avons reçu *La Gazette* en date du 23 février ».

276 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 275, lettre de Bignon à Maret, le 1er avril 1813.

277 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 30, lettre de Bignon à Maret, le 4 mars 1813.

278 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 546, lettre de Bignon à Maret, le 20 février 1813 : « Les détails que donnent les lettres qui sont venues par la poste s'accordent avec ceux du rapport ci-dessus mentionné ».

279 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 245, lettre de Bignon à Maret, le 22 janvier 1813.

280 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 595, lettre de Bignon à Maret, le 23 février 1813.

281 Lomza est une ville de l'est de la Pologne, située dans la voïvodie de Podlachie. En 1813, elle était une des dix préfectures du duché de Varsovie.

282 Plock est une ville au centre de la Pologne, dans la voïvodie de Mazovie. En 1813, elle était une des dix préfectures du duché de Varsovie.

283 Bromberg, aujourd'hui appelée Bydgoszcz, est une ville polonaise, dans la voïvodie de Cujavie-Poméranie. En 1813 elle était une des dix préfectures du duché de Varsovie.

284 Lublin est une ville de Pologne située dans la voïvodie de Lublin. En 1813, elle était une des dix préfectures du duché de Varsovie.

285 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 435, lettre de Bignon à Maret, le 9 février 1813.

les emporter plus tard mais ils se font nourrir par les habitants, épuisant doublement ces territoires. Quelques semaines plus tard, il se fait l'écho des rumeurs pronostiquant la mise en place d'un gouvernement provisoire à Varsovie[286] dont il apprend la création le 8 avril suivant. Il en analyse le fonctionnement et se rassure de ne pas y voir siéger de véritables Polonais qui auraient pu séduire les aristocrates polonais présents auprès de lui. Au contraire, il juge que « le conseil suprême de gouvernement qui vient d'être institué (…) n'est pas autre chose qu'une véritable imitation des formes du gouvernement commun à toutes les provinces de l'Empire de Russie »[287]. Il pointe le choix d'un gouverneur et d'un vice gouverneur « russes et russes dans toute la force du terme, russes exclusifs et non même à la manière de leur Empereur »[288]. De même, il fait valoir que sur les trois conseillers, un seul, Wawrzecki[289], a été élevé en Pologne, les deux autres ayant été éduqués respectivement en Russie et en Prusse. Il notifie également cette création à l'ambassadeur français à Vienne, Narbonne, pour qu'il la diffuse dans les cercles autrichiens[290]. À partir de la seconde moitié du mois d'avril, le diplomate accorde une importance beaucoup plus réduite à ces nouvelles – exception faite des précautions déployées par les Russes à Varsovie le Vendredi saint[291] – se concentrant sur la possible évacuation de Cracovie. Par contre, il ne cesse de relayer le moindre on-dit sur les « opérations des Russes à l'égard des places occupées par des troupes françaises ou alliées qui sont sur les derrières de l'ennemi »[292]. Le 24 mars, il instruit Maret du début du siège de la place Modlin qui lui semble bien engagé, car « rien ne lui manque (…) pour faire une longue défense »[293]. Un mois après, il lui dresse un portrait complet de la situation de Modlin, Thorn, Zamose et Glogau, avouant néanmoins son ignorance sur la seconde :

> Vous avez vu qu'à l'égard de Modlin nous pouvons être tranquille.

286 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 207, lettre de Bignon à Maret, le 24 mars 1813 : « On parle à Varsovie de la formation prochaine du gouvernement provisoire dont on désigne les membres : ce seraient MM. Wawrecki, Nowosilski, Landskoi et le prince Mubecki ».
AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 309, lettre de Bignon à Maret, le 6 avril 1813.

287 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 323, lettre de Bignon à Maret, le 8 avril 1813.

288 *Ibid.*

289 Tomascz Wawrzecki (1753-1816) : il participe au soulèvement de Kosciuszko qu'il remplace après son emprisonnement. Fait prisonnier en 1794, il est libéré en 1796 et s'installe en Lituanie. Il devient ministre de la justice du royaume de Pologne créé en 1815 sous l'égide d'Alexandre I^er^.

290 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Narbonne, le 9 avril 1813.

291 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 80, lettre de Bignon à Maret, le 26 avril 1813 : « Tout y [à Varsovie] est tranquille, il ne se trouve absolument point de troupes russes dans cette place. Seulement le 16 de ce mois, le Vendredi saint, on y avait fait venir 2 000 hommes des environs de Modlin ».

292 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 77, lettre de Bignon à Maret, le 25 avril 1813.

293 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 207, lettre de Bignon à Maret, le 24 mars 1813.

> Zamose ne nous donne point non plus d'inquiétudes tant que les Russes n'auront point d'artillerie de siège en cette place bien défendue. Nous ne savons rien de Thorn, mais il ne paraît pas que l'on fasse contre cette place de bien vives entreprises. Quant à Glogau, des avis particuliers nous annoncent que très récemment la garnison de cette place a fait une sortie qui a eu beaucoup de succès[294].

Toutes ces informations montrent l'étendue du réseau d'information et ses limites ; ses agents redoutant de s'infiltrer loin dans les territoires sous domination russe, le ministre français est parfois réduit à des conjectures. Toutefois ces travaux lui permettent de saisir l'état d'esprit de la population polonaise qui semble toujours favorable aux Français, même dans les provinces occupées[295].

La résistance des Polonais soutenue par Bignon

Dès sa prise de fonction, le diplomate distingue les dispositions morales des ministres de celles du reste de la société polonaise. Si les membres du Conseil des ministres et du Conseil de la Confédération se caractérisent par un abattement et une faiblesse profonds, les autres civils et les militaires se montrent en revanche décidés à se battre. Le ressentiment qu'ils éprouvent à l'égard de Reynier après l'évacuation de Varsovie en est la preuve. Bignon note d'ailleurs que la levée des recrues dans le département de Cracovie est particulièrement satisfaisante[296]. Les Polonais se proposent même d'opposer aux cosaques russes « une cavalerie légère pareille à la leur, peu coûteuse, montée sur des chevaux de peu de prix mais facile à nourrir et [à] aguerrir à la fatigue, enfin des corps de cosaque tels que ceux auxquels l'armée russe doit l'apparence du succès qu'elle prétend avoir obtenu »[297]. Le ministre appuie une telle requête, justifiant de sa pertinence si Napoléon entend déclencher une guerre de partisans. La demande reste sans suite mais Bignon continue de rapporter les solutions les plus fréquemment évoquées devant lui pour « donner de l'essor aux âmes des Polonais »[298]. L'une d'entre elles consiste à mettre Kosciuszko à la tête des troupes polonaises car « cette ombre est sacrée surtout pour le peuple et on est peuple ici dans toutes les classes »[299]. La proposition souligne le patriotisme général des Polonais, particulièrement bien perçu par

294 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 77, lettre de Bignon à Maret, le 25 avril 1813.
295 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 546, lettre de Bignon à Maret, le 20 février 1813.
296 *Ibid.* : « L'état de ce département est très bon. La levée de cosaques est de 1 600, il en a déjà été envoyé 800 au prince Poniatowski. Le reste est prêt de même à être mis à sa disposition ».
297 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 64, lettre de Bignon à Maret, le 8 mars 1813.
298 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 514, lettre de Bignon à Maret, le 15 février 1813.
299 *Ibid.*

l'envoyé français. Afin de le soutenir, il répand sans discontinuer les paroles de Napoléon relatives à la délivrance de la Pologne, dont son discours devant le Corps législatif[300], et insiste sur les bienfaits financiers prodigués par l'Empereur. Accordée par la France à l'armée polonaise, la somme de trois millions de francs que Bignon répartit durant la première partie de l'année 1813, en est un signe. Une fois installé à Cracovie, le ministre plénipotentiaire s'efforce également de stimuler les cœurs par de grandes festivités, données lors des anniversaires du roi de Saxe et du roi de Rome[301]. Le premier s'insère dans les célébrations du Carnaval, précédant le Carême, durant lesquelles le ministre rassemble toutes les autorités civiles et militaires du duché ainsi que « les hommes de marque réfugiés de toutes les parties du territoire polonais »[302]. Pendant le Carême, sa maison située dans un ancien palais[303] reste très animée[304], à la demande « des femmes polonaises qui [veulent] des soirées »[305]. Conscient du parti qu'il peut tirer de cette demande dans l'opinion publique, Bignon accepte, « indépendamment du diner de quinze à seize personnes qu'[il a] chaque jour, d'avoir un diner de femmes et une grande soirée par semaine »[306]. Cette technique lui assure l'attachement des presque tous les Polonais à la cause française[307], excepté les famille Potocki, Tyzenhaus, Zamoyski, Mostowski et Lubienski. Ainsi, sauf Potocki et Tyzenhaus, les membres de la commission lituanienne manifestent pour leur part leur attachement constant à Napoléon, surtout lors de l'évacuation de Cracovie. Ils décident de respecter les vœux de l'Empereur et « prennent l'engagement mutuel de ne point se séparer et de rester toujours au complet »[308].

Le développement du patriotisme[309] paraît marquer profondément Bignon qui adopte les positions du peuple lors du départ de Cracovie le 2 mai. Il s'oppose alors à Poniatowski, le

300 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 48, lettre de Bignon à Maret, le 6 mars 1813.
301 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 180, lettre de Bignon à Maret, le 20 mars 1813.
302 *Ibid.*
303 Victor de Broglie, *Souvenirs…,* t. I, p. 209.
304 Victor de Broglie, *Souvenirs…,* t. I, p. 211 : « Il y eut cette année comme toutes les autres, à Cracovie, un hiver animé et un carnaval en règle. Les bals étaient gais ; les réunions brillantes ; les dames mises avec goût ».
305 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 48, lettre de Bignon à Maret, le 6 mars 1813.
306 *Ibid.*
307 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 171, lettre de Bignon à Maret, le 20 mars 1813 : « Il y a vraiment tant d'hommes si sincèrement attachés à la France, tant d'admirateurs passionnés de Sa Majesté l'Empereur et Roi, tant de braves prêts à se faire tuer pour Sa Majesté et pour leurs pays que je m'afflige moi-même de voir des hommes égarés ».
308 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 152, lettre de Bignon à Maret, le 4 mai 1813.
309 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 62, lettre de Bignon à Maret, le 23 avril 1813 : « Ce que me disait M. de Lubienski de l'irritation de l'opinion populaire contre les partisans de la Russie est exact. On est ici polonais dans toute la pureté de l'expression ».

général préférant retraiter que combattre. L'idée de l'évacuation est évoquée pour la première fois par les Autrichiens le 2 avril 1813[310]. Remplaçant de Schwarzenberg, le général Frimont[311] saisit les faux prétextes d'une pénurie possible de nourriture[312], de la mauvaise position de Cracovie et de la supériorité numérique des Russes pour exiger la retraite, reprenant les motifs de son ancien supérieur à Varsovie[313]. Cette question est cependant beaucoup plus problématique qu'à Varsovie car il n'y a plus de territoire polonais après Cracovie ; les soldats polonais doivent traverser la Galicie autrichienne ou la Silésie prussienne pour rejoindre la Grande Armée. En prévision de ce repli, dès le 4 mars, l'ambassadeur de Saxe à Vienne a réussi[314] à obtenir un passage sur les terres de François Ier. L'option de la Silésie est rapidement écartée, Frédéric-Guillaume III ayant déclaré ce territoire neutre[315] avant sa déclaration de guerre contre la France[316]. Connues de Bignon par une lettre d'Otto, ministre de France à Vienne[317], les conditions imposées par les Autrichiens exigent cependant des soldats polonais un désarmement total pendant leur passage[318]. Tant que le repli n'est pas envisagé, ce point reste en suspens. Mais, dès le 2 avril, il se trouve au cœur des négociations entre Poniatowski et Bignon d'une part et Frimont de l'autre. En cas de nécessité, le général polonais se montre « prêt à mettre les armes dans les charriots mais entend que ni les officiers ni les sous-officiers ne désarment »[319]. Il consent également à faire rétrograder ses troupes, demandant toutefois à rester dans le raïon, subdivision administrative, de la rive droite de la ville, à Podgorze. Les Autrichiens n'accèdent pas à ces requêtes et accentuent leur pression sur les

310 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 278, lettre de Bignon à Maret, le 2 avril 1813 : « J'y faisais peu attention lorsque tout à coup j'ai vu le comte Stanislas Potocki s'en effrayer très vivement et regarder la chose comme avérée et incontestable ».

311 Johan Frimont (1759-1831) : entré dans l'armée autrichienne en 1776, il en gravit tous les échelons, devenant lieutenant feld-maréchal en 1809. Pendant la campagne de Russie, il commande la cavalerie du corps de Schwarzenberg. Il sert pendant toute la campagne de 1813-1814. En 1815, il commande l'armée autrichienne en Italie d'où il envahit la France jusqu'à Lyon.

312 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 7, lettre de Bignon à Maret, le 16 avril 1813 : « Le préfet de Kalisz, après avoir pris des informations sur l'état du pays à l'égard des subsistances garantit qu'il avait encore assez de vivres pour nourrir les hommes jusqu'à la récolte et assez de fourrage pour les besoins des troupes polonaises et autrichiennes pendant deux mois ».

313 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 301, lettre de Bignon à Maret, le 5 avril 1813.

314 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 30, lettre de Bignon à Maret, le 4 mars 1813.

315 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 596, lettre de Bignon à Maret, le 23 février 1813.

316 Un accord est signé à Kalisz entre le roi de Prusse et le tsar le 28 février. Frédéric-Guillaume III déclare la guerre à Napoléon le 16 mars, cinq jours après l'entrée des troupes russes à Berlin.

317 AN, 136 AP 9, lettre d'Otto à Bignon, le 7 mars 1813 : « Vous désirez avoir l'assurance qu'en cas de besoin, le 5e corps d'armée (…) puisse se retirer dans les états autrichiens. Cette assurance a déjà été donnée ».

318 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 261, lettre de Bignon à Maret, le 30 mars 1813.

319 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 282, lettre de Bignon à Maret, le 2 avril 1813.

Polonais, annonçant leur intention de dénoncer l'accord conclu avec les Russes et de se retirer derrière la Vistule[320]. Le 5e corps ne pouvant rester sans la protection des Autrichiens, la retraite est son unique solution pour éviter une déroute. Dans cette circonstance, Poniatowski requiert de nouveaux ordres de Napoléon à qui Bignon envoie son auditeur Rumigny afin d'avoir une réponse rapide[321]. Dans le même temps, le ministre écrit au comte de Narbonne[322] pour qu'il tente d'obtenir soit l'annulation de ces ordres soit un délai supplémentaire[323]. Cependant, les résultats obtenus par Narbonne à la fin du mois d'avril ne sont pas absolument pas exécutés par les militaires autrichiens. Le 24, l'ambassadeur indique ainsi à Bignon que « le corps polonais est libre de rester à Cracovie s'il le souhaite »[324] alors que le 27, Frimont opère ses premiers mouvements de retraite, obligeant Poniatowski à faire reculer ses troupes jusqu'à la frontière[325]. Or, à compter de cette date et jusqu'au 8 mai, le diplomate incite de plus en plus ouvertement Poniatowski à combattre les Russes plutôt qu'à retraiter en Autriche. Il se fonde pour cela sur les ordres de Napoléon et de Berthier qui interdisent au prince de déposer les armes[326]. Bignon entreprend alors de rapporter à Poniatowski les rumeurs relatives à ce repli et d'insister sur « le mécontentement d'une retraite que n'a précédée aucun effort pour se défendre »[327]. Puis, lors de conversations officieuses, il lui parle franchement de faire un coup d'éclat, avouant ensuite à Maret « l'avoir parfois excité à un coup de tête en lui faisant entrevoir à [s]a manière la possibilité d'une éclatante issue »[328]. Le choix de Poniatowski d'outrepasser les ordres de Napoléon et de rejoindre la Grande Armée afin de sauver ses hommes semble affliger Bignon :

> Si le prince Poniatowski se décide ainsi pour le parti de la prudence, ce n'est pas, Monseigneur, de ma part, faute d'excitation pour le porter à tenter d'autres aventures, mais après tout il ne m'appartient pas de lui forcer la main

320 Cet accord établit un délai de 15 jours entre le moment de sa dénonciation et le moment de la reprise des hostilités. En le dénonçant le 13 avril, les Autrichiens disposent de 15 jours pour évacuer Cracovie, jugée indéfendable, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 357.

321 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 310, lettre de Bignon à Maret, le 6 avril 1813.

322 *Ibid.*

323 AN, 136 AP 9, lettre de Bignon à Narbonne, les 6 et 13 avril 1813.

324 AN, 136 AP 9, lettre de Narbonne à Bignon, le 24 avril 1813.

325 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 84, lettre de Bignon à Maret, le 27 avril 1813.

326 Lettre de Napoléon à Berthier, le 2 mai 1813, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III...,* t. XXV, n°19943, p. 254 : « Mon cousin, expédiez un officier polonais (…) pour faire connaître au prince Poniatowski que (…) dans aucun cas il ne doit poser les armes, et enfin qu'il doit se jeter dans les autres provinces du grand-duché en partisan, pour faire diversion et attirer à lui beaucoup de monde ».

327 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 103, lettre de Bignon à Maret, le 29 avril 1813.

328 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 355, fol. 187, lettre de Bignon à Maret, le 7 mai 1813.

> et Sa Majesté elle-même me blâmerait de prendre sur ma responsabilité une détermination à laquelle le Prince ne se porterait que par déférence et dont par conséquent l'issue ne serait rien moins qu'assurée[329].

Malgré leurs divergences, il justifie la position du général, soulignant la prudence de ce parti qu'il oppose à « l'audace »[330] du sien. Cette apologie du prince semble vouloir l'exonérer des reproches que pourrait lui adresser l'Empereur dont les ordres, pourtant clairs, n'ont pas été appliqués. Le ministre insiste à plusieurs reprises sur le dilemme de Poniatowski[331] et sur son désir de suivre les idées de Bignon[332]. Par ses lettres du début du mois de mai, le diplomate échappe aussi à un éventuel reproche de désobéissance puisqu'il s'y dépeint en défenseur du peuple polonais, prêt à soutenir le prince en cas de guerre. Cette posture n'est pas feinte : il reproche à Narbonne quelque jours plus tard l'échec de sa démarche qui a coûté le duché à la France, s'attirant une réponse peu amène de l'ambassadeur[333].

En stimulant la résistance des Polonais, Bignon devient lui-même un ardent champion de leur cause. La défection d'une petite minorité[334] de Polonais « l'afflige » ainsi profondément sans pour autant le surprendre.

L'attraction russe et la défection d'aristocrates polonais

Pendant son premier séjour à Varsovie, l'envoyé français a pris conscience de la dualité de la noblesse polonaise, tournée autant vers la France que vers la Russie. Habituées au régime russe qui les ménage depuis l'avènement de Paul I[er], les grandes familles polonaises entendent avant tout protéger leurs intérêts, directement menacés par l'avancée des cosaques sur leurs terres. Le désastre de la campagne de Russie[335] joint au pessimisme affiché par

329 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 190, lettre de Bignon à Maret, le 8 mai 1813.

330 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 355, fol. 187, lettre de Bignon à Maret, le 7 mai 1813.

331 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 355, fol. 95, lettre de Bignon à Maret, le 25 avril 1813.

332 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 355, fol. 187, lettre de Bignon à Maret, le 7 mai 1813 : « Il finissait par me dire que si je voulais en prendre les risques sur moi, si je consentais à en répondre devant Sa Majesté l'Empereur, il était prêt à tout hazarder mais que comme chef militaire , chargé de la direction d'un corps, il devait agir autrement ».

333 AN, 136 AP 9, lettre de Narbonne à Bignon, le 21 mai 1813 : « M. le duc de Bassano est le seul qui puisse juger du prix de ce que j'ai obtenu et de l'impossibilité de ce qui m'a été refusé ».

334 Contrairement à ce qu'avance Benoît Roger, Bignon ne paraît pas penser que « tout trahissait fors l'armée », Benoît ROGER, *L'image du duché …,* p. 128. Ses lettres démontrent au contraire que les classes populaires et une grande partie des élites sont très attachées à la France.

335 Les revers de l'armée français deviennent un argument de Czartoryski pour retourner les ministres polonais, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 180, lettre de Bignon à Maret, le 21 mars 1813.

l'ambassadeur de Pradt en décembre 1812[336] suscitent des interrogations voire des remises en cause de leur fidélité au parti français. Visible dans « l'état d'abattement et de faiblesse » des ministres[337], cette tergiversation est également illustrée par le départ du ministre des Finances, Matuszewicz, à Dresde puis à Paris au début du mois de février. Bignon l'interprète immédiatement comme le résultat « d'un calcul d'ambition et de poltronnerie »[338], sa présence au Conseil des ministres étant indispensable à la bonne marche des affaires. Le départ de plusieurs membres de la commission de gouvernement lituanienne, Potocki et Tyzenhaus, révèle leur prise de distance vis-à-vis de la France[339]. Aussi le diplomate dresse-t-il un premier tableau le 11 février sur « quelques familles et quelques personnes dont la conduite est fort équivoque en ce moment »[340]. Il vise trois familles, dont certains membres adoptent des attitudes suspectes ; les Tyzenhaus dont un fils vient de partir pour Dresde lorsque le père est à Vienne, les Czartoryski où Adam s'agite auprès d'Alexandre tandis que son frère Constantin n'a pas rejoint son régiment français et les Potocki dont le fils Alexandre est parti pour Léopol, refuge des personnages « connus comme dévoués à la Russie »[341]. À cette occasion, Bignon rappelle à son supérieur que « on a beaucoup eu, et de tout temps en Pologne, l'habitude des négociations secrètes pour se ménager entre tous les partis »[342]. La pénible retraite sur Cracovie accentuant les préventions à l'égard de la France, le ministre plénipotentiaire n'est pas surpris de l'annonce de la défection du prince Eustache Sanguszko[343], le 21 février[344]. Soucieux de conserver sa fortune, le prince profite de l'amnistie accordée par le gouvernement russe pour les Polonais revenant sur leurs terres. Si la perte de cet aristocrate n'est pas lourde de conséquences pour la survie du duché, Bignon y décèle en revanche l'influence grandissante d'Adam Czartoryski, qui a accéléré la défection de Sanguszko[345].

336 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 153, lettre de Bignon à Maret, le 19 mars 1813 : « L'archevêque de Malines leur [aux ministres polonais] aurait donné une sorte d'autorisation de songer à l'avenir pour le cas où leur pays deviendrait la conquête des Russes ».

337 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 269, lettre de Bignon à Maret, le 23 janvier 1813.

338 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 390, lettre de Bignon à Maret, le 3 février 1813.

339 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 432, lettre de Bignon à Maret, le 9 février 1813.

340 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 468, lettre de Bignon à Maret, le 11 février 1813.

341 *Ibid.*

342 *Ibid.*

343 Eustache Sanguszko (1768-1844) : député à la Diète des Quatre ans, il participe aux insurrections de 1792 et de 1794. De retour de la campagne de Russie, il est vice-régimentaire de la pospolite. Il quitte son poste en février 1813, malgré son amitié avec Poniatowski.

344 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 574, lettre de Bignon à Maret, le 21 février 1813.

345 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 19, lettre de Bignon à Maret, le 2 mars 1813 : « Il paraît que la désertion du prince Sanguszko peut bien être l'ouvrage du prince Adam. Il y a eu entre eux une entrevue à Tarnow et c'est à la suite de cette entrevue que le prince Sanguszko a pris cette fatale détermination ».

Dans la correspondance diplomatique de 1813, le prince Czartoryski occupe une place beaucoup plus importante qu'auparavant. Le ministre français croit en effet déceler son emprise dans toutes les actions troubles des Polonais de son entourage. Un climat de suspicion générale semble naître au début du mois de mars dans les plus hautes sphères du pouvoir civil[346] et chacun exprime ses soupçons sur l'attitude des uns et des autres. Poniatowski « parle avec beaucoup d'humeur au Conseil des ministres »[347] de la prétendue mission de Matuszewicz à Paris, les Potocki père et fils sont soupçonnés d'une entente secrète avec les Russes[348] et à peine rentré dans son régiment Constantin Czartoryski défend avec vigueur son frère Adam des accusations[349]. Si Bignon adopte en public une attitude sereine[350], il n'en surveille pas moins avec attention les allées et venues des membres des familles Potocki[351] et Czartoryski[352] et garde ses distances avec son auditeur Victor de Broglie particulièrement attaché à cette dernière[353]. Cette prudence est justifiée par la découverte de la trahison de deux des cinq ministres du duché, Matuszewicz et Mostowski respectivement ministre des Finances et de l'Intérieur. Averti par des lettres anonymes les 6 et 13 mars 1813[354], Bignon apprend qu'Adam Czartoryski a approché les deux hommes pour les débaucher au service de la Russie. Les trois Polonais ont travaillé à des projets de restauration de leur pays par le tsar, sur le modèle de la Constitution de 1791. Mais un passeur de courrier arrêté permet aux Autrichiens de découvrir l'intrigue et d'en alerter le ministre français par des voies détournées. Dans un premier temps celui-ci adopte une position critique face à ces accusations qui visent aussi

346 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 24, lettre de Bignon à Maret, le 3 mars 1813 : « Dans ce moment où on est disposé à élever des soupçons sur tout le monde (…) ».

347 *Ibid.*

348 *Ibid.* : « Il y a des personnes qui prétendent que les terres du comte Stanislas et du comte Alexandre Potocki sont particulièrement épargnées par les Russes et qu'il y a été donné des ordres ».

349 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 38, lettre de Bignon à Maret, le 5 mars 1813.

350 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 574, lettre de Bignon à Maret, le 21 février 1813 : « J'ai cru, Monseigneur, que mon langage en cette circonstance devait être très mesuré, et très circonspect. Je témoigne être toujours convaincu qu'on a tort de croire que le prince [Sanguszko] soit déjà retourné en Wolhynie et qu'il cherche à profiter de l'amnistie accordée par le gouvernement russe ».

351 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 92, lettre de Bignon à Maret, le 13 mars 1813 : « Le comte Potocki est parti hier pour Léopol. Il est impossible que dans un moment comme celui-ci je n'en fasse point la remarque ».

352 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 73, lettre de Bignon à Maret, le 10 mars 1813 : « Je vous rends compte d'une manœuvre étrange de la princesse Czartoryska qui s'est rendue, toutes affaires cessantes, auprès de son gendre Zamoyski à Tarnau ».

353 Victor de Broglie, *Souvenirs…*, t. I, p. 209 : « Il [Bignon] savait à quoi s'en tenir sur mon compte. (…) Mes liaisons lui étaient suspectes. (…) Il préférait, non sans raison peut-être, se tenir avec moi sur la réserve ».

354 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 48, lettre de Bignon à Maret, le 6 mars 1813 : « Il a été remis hier chez moi pendant mon absence, par un homme inconnu, une lettre d'une écriture inconnue également dont le contenu peut mériter quelque attention ».

Victor de Broglie. Il défend son auditeur et s'interroge sur la véracité des faits rapportés par « un homme qui n'aime point les personnes qu'il accuse et, [dont] par cette seule raison, les assertions doivent être suspectes »[355]. L'arrivée d'un second courrier le conduit à revoir ses positions car plusieurs pièces jointes attestent de sa vraisemblance[356]. S'enquérant après de plusieurs personnes « dont les sentiments ne sont pas suspects »[357] de la possibilité d'une telle action, il n'obtient que des confirmations. Deux jours plus tard, les aveux de Mostowski finissent de le convaincre. Prévenu par la princesse Czartoryska de l'interception du courrier, le ministre choisit de « s'expliquer franchement »[358] avec l'envoyé français chez lui. Il devance les accusations que Bignon s'apprêtait à lui formuler et reconnaît son implication dans l'affaire. Pour sa défense, il « dit préférer la Pologne appartenant à la Russie plutôt que divisée »[359], ce à quoi Bignon se fait fort de lui répliquer que « c'était désespérer un peu vite de la puissance française et de la protection de Napoléon »[360]. Grâce à plusieurs conversations avec le ministre, Bignon découvre l'étendue du projet qu'il décrit dans une « Notice » à la fin du mois de mai 1813. En collaboration avec Czartoryski, les ministres proposaient au tsar « le rétablissement de la Pologne et de la Lithuanie sous le gouvernement de la Russie ou d'un vice-roi avec la constitution de 1791 »[361] ainsi que l'entretien d'une armée nationale. Malgré la gravité des faits reprochés à Mostowski qui a signé seul le premier projet, le ministre plénipotentiaire considère que les vrais coupables sont Czartoryski et Matuszewicz, tous deux très proches[362]. À ses yeux, Mostowski « a été le jouet de l'adresse de Matuszewicz [dont] il était toujours la dupe »[363] et qu'il « a été entraîné tout à la fois par la peur résultant de la tournure des événements militaires et par l'ascendant de son collègue »[364]. Semblable conduite doit amener le roi de Saxe à se défaire de ces deux hommes car, selon le diplomate, la confiance en eux ne peut plus exister. Cependant, à son grand étonnement, Paris n'intervient

355 *Ibid.*
356 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 92, lettre de Bignon à Maret, le 13 mars 1813.
357 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 120, lettre de Bignon à Maret, le 16 mars 1813.
358 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 136, lettre de Bignon à Maret, le 18 mars 1813.
359 *Ibid.*
360 *Ibid.*
361 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 336, fol. 15, « Notice par le baron Bignon », mai 1813.
362 La conclusion de Benoît Roger sur cette affaire est à nuancer. Benoît ROGER, *L'image du duché…,* p. 124 : « Si Bignon comprend Czartoryski, il n'a pas de mots assez blessants pour Matuszewicz et Mostowski ». Bignon introduit bien une différence de jugement entre Matuszewicz et Czartoryski d'une part et Mostowski de l'autre.
363 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 336, fol. 15, « Notice par le baron Bignon », mai 1813.
364 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 159, lettre de Bignon à Maret, le 19 février 1813.

pas dans cette affaire[365] qui n'est pas portée à la connaissance de Frédéric-Auguste et qui reste circonscrite aux ministres du duché et à Paris. De cette intrigue, Bignon retire toutefois la certitude de l'influence grandissante du parti russe au sein même du gouvernement. De fait, dans des discussions à ce sujet avec Poniatowski, il apprend que le général a été approché par Czartoryski alors que, de tous, il est réputé le plus fidèle à l'Empereur. Comment ne pas s'interroger sur l'attitude des autres ministres ? Il affirme ainsi à Maret qu'il « est difficile de croire que la plupart des membres du Conseil des ministres n'aient pas été mis de bonne heure au courant de l'affaire quoiqu'aucun d'eux n'en soit convenu et que M. Lubienski ait assuré n'avoir eu connaissance de l'intrigue qu'après l'arrestation du secrétaire »[366]. À compter de la mi-mars, Bignon adopte une attitude particulièrement défiante envers le ministre de la Justice dont il est presque certain de la duplicité[367]. Jugeant le comte Stanislas Potocki « faible, crédule et facile à tromper »[368], il considère Poniatowski et Sobolewski, le ministre de la Police, comme les seuls membres du Conseil des ministres[369] au-dessus de tout soupçon. Il établit donc une surveillance continue des autres ministres et de leurs proches[370], relevant tous leurs mouvements[371] jusqu'à l'évacuation de Cracovie.

Le Conseil de la Confédération générale rassemblant des parents des ministres, Bignon se méfie également de lui. Formé au moment de la proclamation de la Confédération le 24 juin 1812, il supervise l'ensemble des travaux effectués en Pologne et dans les terres conquises à l'été 1812. Cependant, son activité est en berne depuis l'automne[372] et ses séances s'espacent

365 Bignon plaide en vain à la fin du mois de mars pour la démission des deux ministres, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 261, lettre de Bignon à Maret, le 30 mars 1813.

366 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 336, fol. 15, « Notice par le baron Bignon », mai 1813.

367 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 224, lettre de Bignon à Maret, le 26 mars 1813 : « M. Lubienski ne se laissera point prendre sur le fait, mais il n'y a guère de doute que ses batteries soient dressées pour trouver grâce auprès des Russes si la fortune se déclarait pour eux ».

368 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 266, lettre de Bignon à Maret, le 31 mars 1813.

369 Officiellement le ministre de la guerre est le général Wielhorski, mais étant fréquemment malade il est absent du Conseil. Pour sa part, Poniatowski s'y rend fréquemment informer le Conseil de l'état de l'armée qu'il commande.

370 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 244, lettre de Bignon à Maret, le 28 mars 1813 : « J'ai cru devoir témoigner récemment un peu de surprise [à Lubienski] de la prolongation de l'absence de son fils, toujours retenu en Galicie au lieu de siéger au Conseil de la Confédération ».

371 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 4, lettre de Bignon à Maret, le 15 avril 1813, fol. 4 : « Je crois plus que jamais que le comte Alexandre Potocki s'occupe de se préparer en sous-main pendant son voyage les moyens d'une réconciliation éventuelle avec la Russie ».

372 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 355, fol. 120, lettre de Bignon à Maret, le 2 mai 1813 : « Je n'ai trouvé à Varsovie quand j'y suis revenu (…) qu'une machine usée et sans ressorts, un *caput mortuum* sans moyen de fait ici et sans puissance d'opinion ».

davantage au fil des mois[373]. Dirigé par Czartoryski père puis par son gendre Zamoyski[374], il est de plus en plus soumis à l'emprise russe[375]. Zamoyski voit en effet le prince Antoine de Radziwill[376] lors de son court passage à Cracovie le 21 avril. Envoyé de Czartoryski, le prince « est venu pour agir dans le sens du prince [Adam] et de cette tourbe ou trompée ou trompeuse qui croit à la possibilité du rétablissement d'un royaume de Pologne par l'empereur Alexandre »[377]. Un tel activisme fait enrager Bignon qui, en accord avec Sobolewski, expulse Radziwill après 24 heures, à la grande joie de la population cracovienne[378]. Mais le Conseil de la Confédération confirme les craintes de Bignon à son égard[379] puisqu'il annonce sa dispersion et « en quelque sorte [sa] renonciation absolue aux devoirs sacrés de leur mission » lors de la retraite de Cracovie[380]. L'envoyé français considère que cet acte est le fruit d'une « intrigue russe » qui profite de la composition inégale du Conseil, ne renfermant « que peu d'hommes de quelque mérite mais d'un caractère au moins suspect et quelques autres animés de sentiments très purs mais dont le talent n'égale point les bonnes intentions »[381]. Malgré la vigoureuse intervention de Bignon auprès de Zamoyski[382], le Conseil ne siège plus et se disperse le lendemain.

Ainsi, pendant les quatre mois où il réside auprès du gouvernement polonais et de son armée, Bignon soutient le duché par de multiples moyens. En préparant la reconquête des terres perdues, en stimulant le moral des Polonais en fuite et en incitant le prince Poniatowski à défendre son pays les armes à la main, il s'implique personnellement avec tout le poids de sa stature d'envoyé de l'Empereur. Son influence au sein du Conseil des ministres s'accentue en

373 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 414, lettre de Bignon à Maret, le 7 février 1813 : « Le Conseil de la Confédération a été voué dès les premiers moments de son existence à une malheureuse nullité ».

374 Stanislas Zamoyski (1775-1856) : marié à une princesse Czartoryska depuis 1798, il est sénateur de 1810 à 1813.

375 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 336, fol. 15, « Notice par le baron Bignon », mai 1813

376 Antoine de Radziwill (1775-1833) : noble polonais, il se rallie à la Prusse et tente de soulever la Pologne en faveur de ce pays en 1806. Il y remplit des fonctions officielles en 1815 avant d'être démis de ses activités de gouverneur.

377 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 44, lettre de Bignon à Maret, le 21 avril 1813.

378 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 62, lettre de Bignon à Maret, le 23 avril 1813.

379 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 152, lettre de Bignon à Maret, le 4 mai 1813 : « Le projet de la dissolution du Conseil de la Confédération est depuis longtemps dans les vues des affidés du prince Adam, c'est en partie pour agir dans ce sens que le prince Antoine Radziwill est venu se montrer dernièrement à Cracovie ».

380 *Ibid.*

381 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 355, fol. 120, lettre de Bignon à Maret, le 2 mai 1813.

382 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 152, lettre de Bignon à Maret, le 4 mai 1813 : « Je lui [Zamoisky] ai communiqué les observations qu'elle faisait naître dans l'opinion publique. Je l'ai engagé à convoquer une nouvelle séance du Conseil et à remettre le projet en délibération ».

conséquence et aucune affaire n'est évoquée sans lui. En intervenant directement lors des affaires du complot de mars puis de la venue de Radziwill, il se pose comme l'homme fort du duché. Lucide, il appréhende ses difficultés plus rapidement que Maret à Paris notamment dans le cas des relations avec l'Autriche. Pourtant il ne peut empêcher certains des plus hauts dignitaires polonais de retourner vers le giron russe. Animée par Adam Czartoryski, l'attraction russe se nourrit de l'ambiguïté des Autrichiens que Bignon ne cesse de dénoncer dès le mois de janvier 1813. Ceux-ci dressent un tableau de plus en plus catastrophique de la situation du duché qu'ils soient militaires ou agents diplomatiques tels MM. Baum et Neuman. Baum se plaît ainsi à « fortifier l'opinion d'un changement de système de sa cour et à inspirer des inquiétudes sur les suites de ce changement »[383]. Les officiers autrichiens adoptent également une conduite équivoque, vivant sur le pays à la manière des Russes[384]. Ignorant l'état exact des relations entre la France et l'Autriche[385], le Français peine à réfuter les rumeurs d'un retournement d'alliance[386], inquiétant davantage les élites polonaises malgré les nouvelles des victoires de Napoléon[387]. Dans ces conditions, le gouvernement devient de moins en moins capable de prendre des mesures ; seuls Bignon et Poniatowski paraissent s'occuper de réorganiser l'armée du duché de janvier à octobre 1813.

La réorganisation de l'armée polonaise : de la restructuration du 5e corps à l'intégration dans le 8e corps de la Grande Armée

Pour Napoléon, la première tâche de Bignon en Pologne est de remettre sur pied l'armée du duché, durement touchée par la campagne de Russie. Arrivée à Varsovie au cours du mois de décembre[388], elle ne compte plus que 20 000 hommes[389]. Afin de les ré-équiper et de lever des recrues, Napoléon débloque plusieurs millions de francs que le ministre doit affecter

383 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 574, lettre de Bignon à Maret, le 21 février 1813.

384 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 465, lettre de Bignon à Maret, le 11 février 1813 : « Les rapports des préfets et des sous-préfets s'accordent à présenter la conduite des troupes autrichiennes comme plus oppressive et plus vexatoire que ne pourrait l'être celle des Russes eux-mêmes ».

385 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 137, lettre de Bignon à Maret, le 3 mai 1813.

386 Sur la conduite attentiste de Metternich, Jean-Paul Bled, « Metternich et l'alliance franco-autrichienne », dans Thierry Lentz (dir.), *Napoléon et l'Europe*…, p. 318-323.

387 Le 2 mai 1813, à Lützen, Napoléon bat les troupes russes et prussiennes commandées par Blücher et Wittgenstein. Les 20 et 21 suivant, l'Empereur remporte une nouvelle victoire sur Wittgenstein à Bautzen.

388 Lettre de Napoléon à Berthier, le 5 décembre 1812, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n°19377, p. 336.

389 Lettre de Napoléon à Eugène de Beauharnais, le 27 janvier 1813, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n°19522, p. 461-465. Bignon confirme ce chiffre, le 26 février, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 619, lettre de Bignon à Maret, le 26 février 1813.

uniquement à ce poste de dépense. Déjà incontournable dans les affaires du duché, Bignon préside dans le domaine militaire à tous les choix importants, de concert avec Poniatowski. Aussi lorsque le 5e corps arrive auprès de la Grande Armée continue-t-il à exercer ses fonctions auprès de lui, connaissant parfaitement sa situation et ses besoins.

La difficile restauration du 5e corps polonais

Dans ses instructions du 9 janvier 1813, Maret soumet à l'attention de son agent le sort des troupes lituaniennes qui sont parvenues à Varsovie : il lui demande de « compléter leur équipement »[390] et de les placer sous les ordres du général Poniatowski, déjà à la tête du 5e corps. À ces fins, l'Empereur se charge de prendre ces régiments à ses frais[391]. Une lettre spécifique présente au nouveau ministre ses missions vis-à-vis du 5e corps, essentiellement de nature financière. En effet, Napoléon débloque « un nouveau secours »[392] sous la forme d'un crédit de deux millions de francs[393], destiné uniquement au ministère de la Guerre du duché. Les caisses du gouvernement polonais étant presque vides, plus de deux millions de francs ayant été affectés aux dépenses militaires entre le 18 décembre 1812 et le 23 janvier 1813[394], l'armée ne peut compter que sur l'appui de l'Empereur pour se réorganiser. Le diplomate dispose personnellement de cette somme, qu'il touche par tranchel, mais seulement pour l'attribuer aux remontes, habillement et équipement des troupes[395]. Pour ce travail, il agit en collaboration avec, non pas le ministre de la Guerre Wielhorski, malade, mais Poniatowski dont les fonctions de général ont été étendues par Napoléon. Le prince bénéficie de « pouvoirs extraordinaires pour armer et approvisionner les places, les mettre en état et organiser les conscrits »[396]. Il correspond ainsi presque quotidiennement avec Berthier, major général de la

390 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 93, lettre de Bignon à Maret, le 9 janvier 1813.

391 Lettre de Napoléon à Berthier, le 7 janvier 1813, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n°19427, p. 372-373.

392 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 151, lettre de Bignon à Maret, le 14 janvier 1813.

393 Lettre de Napoléon à Maret, le 7 janvier 1813, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n°19426 p. 371-372: « Faîtes connaître à mon chargé d'affaires que je ne ferai pas difficulté de donner encore deux millions au grand-duché si je suis certain que ce sera employé à son armée et surtout à la cavalerie ».

394 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 267, lettre de Matuszewicz à Bignon, le 23 janvier 1813. En florins de Pologne, la somme est de 1 172 342.

395 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 151, lettre de Bignon à Maret, le 14 janvier 1813 : Napoléon « entend que vous en disposiez sur votre responsabilité morale, c'est-à-dire que vous aurez l'entière certitude que les fonds, que vous remettrez au ministère du duché, seront réellement et uniquement employés (…) au service exclusif de l'armée ».

396 Lettre de Napoléon à Maret, le 7 janvier 1813, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n°19426 p. 371-372.

Grande Armée qui surveille les décisions du Polonais, notamment à l'égard des troupes lituaniennes. Napoléon souhaite la fusion de ces bataillons et leur intégration dans la Légion de la Vistule[397] tandis que le général préférerait qu'une partie des troupes demeure en Pologne. Le diplomate se fait l'écho de ces débats[398] et affiche sa préférence pour la position de Poniatowski[399] sans intervenir directement, l'immixtion des civils dans les affaires militaires étant peu appréciée de Napoléon.

Jusqu'à la fin du mois de mai, Bignon se contente ainsi de jouer le rôle de bailleur de fonds et de délivrer les mandats des crédits accordés par la France au directeur polonais de l'administration des guerres qui les remet au payeur général pour en retirer de l'argent. Après l'évacuation de Varsovie, le payeur s'est retiré à Glogau, retardant les opérations financières. Le diplomate se propose alors de donner des mandats « soit sur Berlin soit sur Breslau, ce qui conviendrait mieux »[400] car l'éloignement du payeur principal[401] de Glogau empêche l'arme polonaise de profiter du troisième million de francs que Napoléon lui a octroyé[402]. Puis, il demande l'installation d'un préposé du payeur général à Cracovie même afin de faciliter l'attribution du million. De fait, la situation du 5e corps s'aggrave durant le mois de janvier, les deux premiers millions ne suffisant pas à couvrir toutes ses dépenses. Prévenant le souhait de Maret[403], à la fin du mois de février, Bignon dresse plusieurs tableaux montrant que depuis le 18 décembre 1812, 3 635 703 florins ont été dépensés pour la réorganisation militaire, soit plus de cinq millions de francs[404]. La générosité de Napoléon ne suffit pas à payer ces sommes, impayables par ailleurs par le gouvernement polonais en raison de « l'absence de

397 Lettre de Napoléon à Berthier, le 7 janvier 1813, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, lettre n°19427, p. 372-373. La Légion de la Vistule est placée sous le commandement de Dabrowski et est réunie au corps polonais de Poniatowski le 18 juin 1813.

398 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 432, lettre de Bignon à Maret, le 9 février 1813.

399 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 277, lettre de Bignon à Maret, le 24 janvier 1813 : « Les gendarmes lituaniens sont des troupes sédentaires dans lesquelles se trouvent des pères de famille ».

400 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 584, lettre de Bignon à Maret, le 22 février 1813.

401 Le payeur général dirige le service de trésorerie au niveau de l'armée. Le payeur principal se trouve au niveau du corps d'armée, le payeur particulier ou divisionnaire à celui de la division, François Monnier, « Intendance des armées », *Dictionnaire Napoléon…*, t. II, p. 39.

402 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 21, lettre de Bignon à Maret, le 2 mars 1813 : « D'après les formalités prescrites par le ministre du Trésor pour la délivrance des fonds, d'après l'éloignement du payeur qui est à Glogau, d'après la difficulté de communiquer avec lui qui peut s'augmenter (…) le million de francs mis à ma disposition n'a point d'utilité actuelle pour l'armée ».

403 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 30, lettre de Bignon à Maret, le 4 mars 1813 : « J'ai déjà en grande partie prévenu vos intentions [du 20 février] en vous adressant divers tableaux relatifs à la force de l'armée, aux dépenses faites pour la rétablir et à celles qu'il est nécessaire de faire encore ».

404 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 619, lettre de Bignon à Maret, le 26 février 1813.

ressources financières »[405]. L'Empereur offre alors un troisième million au cours du mois de février[406]. Or, non seulement Bignon ne peut percevoir ce million, mais il se rend compte[407] qu'il a été amputé de deux fois 200 000 francs au profit de l'armée de Reynier où se trouvent d'autres troupes polonaises et lituaniennes[408]. Par conséquent, l'état du corps de Poniatowski connaît peu d'améliorations au cours du mois de mars. Le général se plaint fréquemment à l'envoyé français de son armée « mal habillée, manquant de tout et même pas pourvue de munitions »[409]. Impuissant à remédier à ces maux, le diplomate ne peut qu'en faire part à Paris : le 5 avril, il insiste sur l'importance de la gêne financière qui interdit de nouveaux recrutements[410]. Devant l'étendue du problème, Maret annonce à Bignon une prochaine intervention de Napoléon « qui veut faire tout ce qui est possible pour diminuer les embarras où [le duché] se trouve par suite de l'occupation de son territoire »[411]. Le ministre des Relations extérieures plaide en personne la cause du duché au cours du mois d'avril, se fondant sur les rapports de Bignon des 23 janvier[412] et 26 février. Rappelant que les « dépenses mensuelles du ministère de la Guerre sont de 807 160 francs »[413] et que le duché est « presqu'en totalité occupé par l'ennemi »[414], il propose d'accorder de nouveaux secours pour faire face à l'épuisement des premiers. L'Empereur consent à distribuer un quatrième million, ce que Bignon apprend le 25 avril par une lettre du secrétaire d'État, Daru[415]. Toutefois, le diplomate ne touche pas l'argent promis par Paris ou de façon très partielle et dénonce ces retards. Le 15 mai, il déplore de n'avoir eu « sur tous les fonds que Sa Majesté a bien voulu

405 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 634, lettre de Bignon à Maret, le 27 février 1813.

406 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 596, lettre de Bignon à Maret, le 23 février 1813 : « J'ai reçu la lettre (…) par laquelle vous m'annoncez le mode à suivre dans les mandats à délivrer pour l'emploi du million de francs mis à ma disposition ».

407 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 270, lettre de Bignon à Maret, le 31 mars 1813 : « Je viens de recevoir une lettre du payeur d'après laquelle le million mis à ma disposition pour les besoins du ministère de la Guerre du duché se trouvait réduit à six cent mille francs ».

408 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 133, lettre de Bignon à Maret, le 17 mars 1813.

409 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 85, lettre de Bignon à Maret, le 12 mars 1813.

410 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 301, lettre de Bignon à Maret, le 5 avril 1813 : « Je n'ai pas besoin de répéter à Votre Excellence combien les besoins sont pressants. La gêne est telle qu'on est obligé de laisser chez eux plus de 2 000 recrues qu'on pourrait tirer encore des pays conservés, si on avait les moyens de leur fournir les effets d'habillement de première nécessité ».

411 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 334, fol. 179, lettre de Maret à Bignon, le 20 mars 1813.

412 Bignon le rédige après avoir reçu la lettre de Matuszewicz datée du 23, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 333, fol. 269, lettre de Bignon à Maret, le 23 janvier 1813.

413 AN, AF IV, vol. 1687, fol. 109, lettre de Maret à Napoléon, le 17 avril 1813.

414 *Ibid.*

415 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 95, lettre de Bignon à Maret, le 25 avril 1813 : « M. le comte Daru m'annonce que Sa Majesté m'autorise à disposer librement de ces fonds de la manière la plus convenable pour le bien de Son service pourvu qu'ils soient appliqués à la réorganisation de l'armée polonaise ».

accorder (…) que 250 000 francs »[416], et ce uniquement grâce au voyage de l'auditeur Rumigny après de Napoléon. Pour accélérer l'obtention du troisième million, il envoie ainsi un agent du ministère polonais « pour toucher 600 000 francs en traites »[417]. Conscient de ces retards et de leurs graves conséquences sur l'armée du duché[418], l'Empereur morigène Maret dès le 13 mai, l'enjoignant de conclure cette affaire[419]. À la décharge du ministre des Relations extérieures, les différentes compositions des secours ne facilitent pas leur transfert car les deux premiers millions consistent en monnaie du Piémont, le troisième en monnaie d'argent et le quatrième se décompose en deux traites de 500 000 francs à distribuer pour la première en mai et pour la seconde en juin[420].

Jusqu'à son arrivée à Dresde, Bignon n'intervient pas directement dans les affaires militaires du duché. Il est par contre l'intermédiaire indispensable entre Poniatowski et Maret puisqu'en tenant une chronique régulière de l'état du 5e corps, il provoque l'attribution des secours de l'Empereur. Relayant les plaintes et les réclamations du général polonais, il approfondit là sa connaissance des besoins de l'armée, ce qui explique la poursuite de ce travail une fois arrivé à Dresde.

Bignon, commissaire des guerres auprès du 8e corps

Nommé le 12 mars 1813[421] à la tête du 8e corps de la Grande Armée, regroupant son 5e corps, les cadres des régiments de Spandau et de Wittemberg ainsi que le régiment de la Vistule, Poniatowski en prend réellement la tête le 18 juin 1813[422]. Dès le 6 juin, Napoléon confie à Maret et à Bignon le soin de « pourvoir sur le champ à tous les besoins du corps

416 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 233, lettre de Bignon à Maret, le 15 mai 1813.
417 *Ibid.*
418 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 245, lettre de Bignon à Maret, le 19 mai 1813 : « Votre Excellence a vu par mes lettres précédentes que deux grandes difficultés avaient embarrassé le prince et avaient contribué à sa retraite, le manque de vivres et le manque de munitions de guerre. Ces contrariétés subsistent toujours. L'approvisionnement en munition est extrêmement médiocre et ne suffirait que pour une affaire ou deux ».
419 Lettre de Napoléon à Maret, le 13 mai 1813, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXV, lettre n°20004, p. 290 : « Je vous avais ordonné d'envoyer un million à M. Bignon, il y a trois mois ; c'était une somme urgente, vous deviez la faire passer également. Vous n'avez point réussi et pourtant il n'y avait [pas] de grandes difficultés ».
420 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 336, fol. 38, extrait des minutes de la secrétairerie d'État, le 20 avril 1813.
421 Décret de Napoléon Ier , le 12 mars 1813 à Trianon, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXV, n°19698, p. 63.
422 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 288, extrait des minutes de la secrétairerie d'État, le 18 juin 1813.

polonais »[423] afin de le « mettre complètement en état »[424]. Pour cela, il enjoint à Bignon de se renseigner sur ses demandes en armement, en habillement et en solde, avant de rendre auprès de Poniatowski qui s'est installé avec ses troupes à Zittau[425]. La mission échue au diplomate s'apparente à celle d'un commissaire des guerres : de juin à août 1813, il veille à l'approvisionnement, à l'équipement, à l'habillement et aux dépenses du corps entier[426]. D'après les archives conservées[427], ses efforts portent principalement sur l'équipement militaire et sur la remonte : l'aspect proprement financier semble être réservé à Maret dont le département des Relations extérieures finance entièrement ces mesures[428]. Les autorités de tutelle se révèlent particulièrement nombreuses puisqu'apparaissent dans ce processus le ministère des Relations extérieures et son agent Bignon, l'intendant général de la Grande Armée Daru et les instances militaires polonaises et françaises, le tout sous la surveillance constante de Napoléon. De fait, ce dernier attend de Maret qu'il lui rende compte de l'intégralité de ses démarches. Le ministre lui fait ainsi part des besoins exprimés par Poniatowski au 8 juin 1813, estimant leur total à 1, 6 millions de francs[429]. Comme il ne reste que 550 000 francs du quatrième million accordé en avril, le ministère doit prendre à sa charge les 950 000 francs manquants. La somme paraît justifiée aux yeux du ministre qui se fait « seconder activement »[430] par Bignon dans ces opérations. Le diplomate lui fournit un état de situation du corps polonais au 24 mai, permettant d'établir les exigences en matière d'équipement et de harnachement. Le détail des objets nécessaires à l'organisation du 8e corps couvre autant les uniformes que les harnachements puisque sont répertoriés dans la liste des besoins, gibernes, casques, paires de souliers, uniformes, capotes d'infanterie, pantalons de

423 Lettre de Napoléon à Maret, le 6 juin 1813, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXV, n° 20091, p. 363-264.

424 Lettre de Napoléon à Maret, le 6 juin 1813, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXV, n° 20092, p. 366.

425 Zittau est une ville allemande, située dans le Land de la Saxe.

426 François Monnier, « Intendance des armées », *Dictionnaire Napoléon…*, t. II, p. 39-40 : « Aux termes de la loi du 28 nivôse an III (17 janvier 1795), (…) les commissaires des guerres furent chargés de la constitution de tous les approvisionnements, de la mise en place des hôpitaux aux armées, de la surveillance et de la police des étapes, des convois militaires, des vivres et des ambulances, de la conservation et de la distribution de l'habillement et des équipements (…), de la police des prisons et des établissements militaires, enfin de la vérification des dépenses autres que celles de la solde et des masses ».

427 Elles se situent dans le fonds privé de Daru ainsi que dans la série AF IV, Relations extérieures, Pologne.

428 Lettre de Napoléon à Maret, le 6 juin 1813, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXV, n° 20092, p. 366 : « La solde, l'équipement, l'habillement, le harnachement, l'achat des chevaux d'artillerie et de remonte pour la cavalerie de ce corps, tout cela sera aux frais de votre département ».

429 AN, AF IV, vol. 1687, fol. 110, lLettre de Maret à Napoléon, le 8 juin 1813.

430 *Ibid.*

toile, chemises, sacs de peau, manteaux, paire de bottes, chevaux, harnachements et caissons avec attelage[431]. Le gros des dépenses concernent donc l'habillement, pour 430 000 francs ainsi que les remontes pour 500 000 : d'après les chiffres de « L'état des besoins des troupes polonaises »[432] il s'agit d'équiper au moins 20 000 hommes et 2 000 chevaux.

Une fois les besoins établis, Bignon se charge les jours suivants de passer les marchés nécessaires à l'obtention des habits. Toutefois son inexpérience l'empêche d'agir rapidement et nuit à l'efficacité du service. Le 17 juin, il invoque l'aide de Daru pour établir les contrats de fourniture des « objets nécessaires à l'habillement et à l'équipement des troupes polonaises »[433]. En lui communiquant les prix et les conditions formulés par les fournisseurs, il requiert de l'intendant général qu'il les fasse « examiner par l'une des personnes employées auprès de [lui] et versées dans cette partie du service »[434]. Afin que l'appréciation soit pertinente, il joint les échantillons des tissus des chemises, des cuirs de la giberne, du havresac et de la selle. L'ignorance des habitudes françaises dans ce domaine l'amène également à questionner Daru sur tous les éléments du marché, de la qualité des objets à leur délai de livraison. Il justifie ce recours au comte par la maladie du chef de l'état-major polonais, le général Roznieckі[435] qui ne peut le conseiller. Les premiers pas du diplomate sont donc hésitants, mais la présence de Tousnel, vrai commissaire des guerres à ses côtés, l'enhardit et passé le 17 juin, il passe quatre nouveaux contrats[436]. Cependant, sa méthode initiale a retardé la livraison de certains objets, au grand dam de Poniatowski et de Napoléon.

Le 2 juillet, le général polonais considère que « quinze à vingt jours qui se sont écoulés depuis l'arrivée des troupes polonaises à Zittau sont à peu près entièrement perdus pour l'objet, se passant de leur habillement, de leurs équipements, de l'achat de chevaux et des outils de harnachement »[437]. Il attribue ce piétinement à l'absence de coordination entre Bignon et les hommes qu'il a envoyés à Dresde auprès de lui et qui « sont dans une ignorance

431 *Ibid.*
432 *Ibid.*
433 AN, 138 AP132, fol. 314, lettre de Bignon à Daru, le 17 juin 1813, voir Annexe n°17.
434 *Ibid.*
435 Aleksander Roznieckі (1774-1848) : il participe aux soulèvements polonais de 1792 et de 1794 avant de s'engager dans les Légions polonaises en 1798. Il combat les Autrichiens en 1809.
436 AN, 138 AP 132, fol. 317, lettre de Bignon à Daru, le 11 juillet 1813, voir Annexe n°18 : « J'ai fait connaître (…) que (…) M. le commissaire des guerres Tousnel était prêt à concourir pour moi au détail de toutes ces opérations dont il me rendrait compte ».
437 AN, 138 AP 132, fol. 306, lettre de Poniatowski à Lauriston, officier d'ordonnance, le 2 juillet 1813.

absolue de ce qui se fait »[438]. La réaction de l'Empereur est très vigoureuse : il s'adresse le 8 juillet à son ministre des Relations extérieures pour lui demander des explications. Ayant appris « qu'il n'a été mis aucun ordre ni aucun ensemble dans les fournitures à faire pour le corps du prince Poniatowski [et que] il n'y a eu ni ordre ni activité dans cette opération importance »[439], il exige un rapport général sur ces faits et demande à être systématiquement informé des marchés passés. Pour sa part, Bignon est sommé de s'expliquer par Daru le 9 juillet suivant. À cette occasion, se dessine une hiérarchie éventuelle du diplomate qui dépendrait davantage de l'intendant général que du ministre des Relations extérieures, situation attendue vu ses fonctions à cette époque. Daru lui rapporte les reproches de Poniatowski auxquels il répond deux jours plus tard. Par un bref historique des cinq marchés conclus depuis le début du mois de juin, il réfute le premier argument du prince qui accusait les Français de rendre ses deux envoyés, Rozniecki et Darewski[440], étrangers à ces entreprises. Il retrace les circonstances précédant la signature des contrats et argue que sur « cinq marchés conclus, un seul l'a été sans le concours de ces autorités, attendu qu'elles n'étaient pas à Dresde, à l'exception de M. le général Rozniecki, lequel était malade »[441]. Analysant ensuite la volonté de ce général d'écarter les commissaires français de ces processus, il suggère à Daru « de laisser l'autorité polonaise agir absolument seule quant à la conclusion des marchés »[442]. Mais, soucieux de laisser aux Français une marge de manœuvre possible, il propose de « faire exiger les procès verbaux des marchés »[443].

Si le diplomate se montre d'abord peu habile dans un domaine qui ne l'attire pas[444], rapidement il gagne en assurance grâce à la collaboration de Tousnel et peut-être grâce à la tutelle lointaine mais amicale de Daru. Une fois cette institution appréhendée, il soumet même quelques conseils d'amélioration sur son fonctionnement à Maret, seule autorité importante présente à Dresde. Il avance notamment l'idée de la formation d'un comité spécial pour les

438 *Ibid.*

439 Lettre de Napoléon à Maret, le 8 juillet 1813, *Correspondance de Napoléon I^er^ publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXV, n° 20246, p. 472-473.

440 Antoni Darewski (1774-1838) : il entre dans l'armée polonaise en 1792 puis sert dans les Légions polonaises à partir de 1798.

441 AN, 138 AP 132, fol. 317, lettre de Bignon à Daru, le 11 juillet 1813.

442 *Ibid.*

443 *Ibid.*

444 *Ibid.* : « Dès ce moment, j'aurais voulu renoncer à la commission qui m'avait été donnée. J'en ai plusieurs fois exprimé le désir à M. le duc de Bassano. Son Excellence a insisté pour que je continuasse à m'en occuper de concert avec les autorités polonaises ».

marchés où siégerait un commissaire français[445]. La proposition témoigne de son assimilation au monde de l'intendance des armées. Il remplit ces fonctions jusqu'au mois d'août, restant ensuite à Dresde sans que ses activités ne soient connues.

De Dresde à Paris : la fin du ministère polonais de Bignon

Resté à Dresde une fois ses activités de commissaire achevées, Bignon y séjourne jusqu'au 16 novembre 1813, cinq jours après la capitulation de la ville par le maréchal Gouvion Saint-Cyr[446]. Il s'achemine alors difficilement vers Paris qu'il atteint le 6 décembre au matin. Nouveau ministre des Relations extérieures depuis le 20 novembre, Caulaincourt le charge de secourir les Polonais émigrés qui ont fui leur duché. La tâche occupe l'ancien ministre plénipotentiaire de Pologne jusqu'au début de l'année 1814. Dernière mission du diplomate, ce travail marque la fin de son engagement diplomatique pour la Pologne, sur lequel il revient plus de quinze ans après dans les *Souvenirs d'un diplomate : la Pologne (1811-1813)*.

Un observateur de la capitulation de Dresde

Accrédité auprès du roi de Saxe, Bignon séjourne dans la même ville que Frédéric-Auguste jusqu'au départ de la famille royale de Dresde le 6 octobre 1813[447]. En l'absence d'ordres de Maret, le roi lui demande de prolonger son séjour dans la capitale saxonne avec les autres membres du corps diplomatique, notamment les ministre du Danemark, de la Bavière, du Wurtemberg et de la Westphalie[448]. Dans un long rapport qu'il remet à Caulaincourt le 8 décembre 1813, Bignon relate la situation des jours précédant la capitulation de la place, du 30 octobre au 16 novembre[449]. Le rapport est très descriptif : le diplomate tient une chronique quotidienne portant sur le départ de certains agents diplomatiques puis, à compter du 6 novembre et du choc entre le comte de Lobau[450] et l'ennemi, sur les événements militaires. Ne

445 *Ibid.*

446 Laurent Gouvion Saint-Cyr (1764-1830) : entré dans les armées révolutionnaires en 1792, il est général de brigade dès 1795. Après des fonctions à Naples, il commande le camp de Boulogne de décembre 1806 à août 1808. Envoyé ensuite en Espagne, il refuse de mener le siège de Tarragone et Tortose, s'attirant les foudres de Napoléon. Il est rappelé à l'armée après trois ans de disgrâce en 1812. Le 4 août 1813, il reçoit le commandement du 14e corps pour couvrir Dresde.

447 AN, 136 AP 9, lettre du comte Einsiedel à Bignon, le 6 octobre 1813.

448 AN, 136 AP 9, brouillon d'une lettre de Bignon au maréchal Gouvion Saint-Cyr, le 7 novembre 1813.

449 AN, 136 AP 9, « Événements qui ont précédé mon départ de Dresde », le 8 décembre 1813, voir Annexe n°19.

450 Georges Mouton (1770-1838), comte de Lobau : engagé dans les armées révolutionnaires en 1792, il se fait

jouant aucun rôle, il se contente de rapporter les événements majeurs précédant la chute de la ville. Dès le 8 novembre, Gouvion Saint-Cyr envisage une capitulation qui est arrêtée le 10 et signée le 11. Les premières colonnes de soldats français quittent la ville le 12, Bignon les suivant 4 jours après en compagnie de l'envoyé westphalien, Siméon[451]. Dans le « Journal de [s]on voyage de Dresde à Paris, novembre-décembre 1813 » [452], cet agent évoque leur voyage commun depuis leur demande de passeport auprès du général Klenau[453] le 14 novembre jusqu'à l'arrivée à Strasbourg le 4 décembre suivant. La promiscuité des deux hommes ne favorise pas leurs relations ; Bignon reproche à Siméon la lenteur de sa marche[454] tandis que le Westphalien se plaint de la constante mauvaise humeur de l'envoyé français[455]. Si les deux hommes produisent chacun un compte rendu de leur voyage, les deux documents diffèrent totalement. Le « Journal » de Siméon est tenu au jour le jour et fait une grande place aux notations pittoresques sur les paysage et les villes visitées[456]. À l'inverse, Bignon rédige, à son retour à Paris, un rapport centré sur les renseignements militaires et politiques recueillis au cours des deux semaines de trajet. Il décrit les positions et les mouvements des armées russes et autrichiennes, recueille des informations à caractère militaire auprès des préfets des cercles traversés[457], visite le plus grand nombre d'autorités civiles possible lors de ses haltes à Stuttgart puis à Karlsruhe et relève les moindres rumeurs portant sur les dissensions entre les armées alliées[458]. Lors de son passage dans les États du grand-duc de Bade, Charles II, il

connaître en Italie de 1796 à 1800. Il devient aide de camp de Napoléon en 1805 et combat en Espagne en 1808. Il s'illustre durant la campagne d'Autriche. Il prépare ensuite la campagne de 1812.

451 Joseph-Balthazar Siméon (1781-1846) : fils du comte Siméon, ministre de l'Intérieur et de la Justice du royaume de Westphalie, il entre dans la carrière diplomatique sous l'égide de Talleyrand, en poste à Florence, Rome puis Dresde.

452 AMAE, Acq. Ext., vol. 37, fol. 127-150.

453 Johan von Klenau (1758-1819) : engagé dans l'armée autrichienne dès les guerres révolutionnaires, il commande le 4e corps de l'armée alliée devant Dresde dont il obtient la capitulation.

454 AN, 136 AP 9, « Renseignements que j'ai recueillis dans ma route de Dresde à Strasbourg depuis le 16 novembre jusqu'au 4 décembre », le 9 décembre 1813 : « Mon voyage a été très long, d'abord parce que mes passeports portant que j'étais sous la conduite d'un officier autrichien et cet officier m'étant donné comme sauvegarde en communauté avec la légation de Westphalie, je n'ai pu me séparer de M. Siméon qui, accompagné de son épouse et d'un enfant, n'a voulu faire de que petites journées ».

455 AMAE, Acq. Ext., vol. 37, fol. 135 : « Le médecin m'informait que je ne serai pas en état de partir. M. Bignon en eut beaucoup d'humeur. Il était tenté de me reprocher tout ce qui nous arrivait de contrariant depuis que je lui avais fait quitter le chemin pour venir à Stuttgart, et il en était presque à dire que sans ce changement de route, nous n'aurions trouvé aucun obstacle à notre entrée en France ».

456 AMAE, Acq. Ext., vol. 37, fol. 131 : « 20 novembre. Le chemin de Plauen à Hof est moins montueux que ce lui que nous avions suivi les jours précédents. Le pays est extrêmement sauvage ».

457 AN, 136 AP 9, « Renseignements que j'ai recueillis dans ma route de Dresde à Strasbourg depuis le 16 novembre jusqu'au 4 décembre » : « M. de Jasmund, préfet de ce cercle, me dit qu'il avait vu passer plusieurs régiments de cavalerie autrichienne fort maltraités et qu'il n'y avait guère que 2 à 300 chevaux ».

458 *Ibid.* : « L'article des cosaques mérite une attention particulière. L'Empereur de Russie leur passe tout et ne

rencontre son épouse Stéphanie, devenue grande-duchesse depuis 1811. Elle lui remet une lettre pour Napoléon et l'entretient des projets d'Alexandre qui s'est arrêté quelques jours plus tôt à Karlsruhe. Le tsar lui a confié son intention de marcher « au cœur de la France »[459] si le pays n'accède pas aux propositions qui lui sont faites. Bignon profite de cette étape pour « recevoir quelques personnes de confiances »[460] dont il retire des notions précises sur les forces des corps autrichiens. Grâce à la multiplicité des sources collectées, il dresse un tableau assez complet des positions militaires des alliés :

> En résumant les informations que j'ai reçues à Carlsruhe et celles venues d'ailleurs, il y aurait lieu de croire que les alliés ont sur le Rhin depuis Basle jusqu'en Hollande une masse de près de 300 000 hommes. Le corps de Bülow[461] et le prince royal de Suède devraient agir en Hollande et Blücher à la hauteur du grand-duché de Berg. Les Empereurs et le prince de Schwarzenberg placés au centre dirigent tout de Francfort et Manheim ; mais il semble que le centre doit provisoirement rester immobile et que l'action serait aux extrémités. S'il se fait quelque mouvement prochain contre la France, tout annonce que ce sera du côté de Basle, les corps de Colloredo[462] et de Giulay[463], réunis maintenant dans cette contrée devant former de 60 à 80 000 hommes. On m'a dit que des pontons envoyés de Manheim sur Carlsruhe avaient rétrogradé, mais il pourrait en être arrivé plus directement par le Brisgau[464].

Dans une dernière partie, il s'attarde sur les conséquences de l'annulation de la capitulation par les Autrichiens ; tous les officiers français partis de Dresde sont arrêtés en chemin tels le général Dumas pourtant dans le territoire du Bade au moment de la dénonciation. En revanche, il n'évoque pas le sort des soldats français, faits prisonniers jusqu'en Hongrie[465]. Rencontrant le général Frimont le 3 décembre, Bignon le sonde sur cet

souffre jamais un mot de plainte contre eux. Les troupes allemandes, autrichiennes, prussiennes et autres sont mécontentes de les voir s'établir partout avant elles ».

459 *Ibid.*

460 *Ibid.*

461 Friederich Wilhelm Bülow (1755-1816) : entré dans l'armée prussienne en 1769, il est nommé major en 1793 pendant la campagne du Rhin. Devenu général en 1809, il est gouverneur de la Prusse orientale en 1811. Placé sous les ordres de Bernadotte à l'été 1813, il applique peu les ordres de son supérieur. Il participe en 1815 à la bataille de Waterloo.

462 Hieronymus von Colloredo-Waldsee (1775-1822) : officier autrichien, il fait de nombreuses campagnes contre les Français à partir de 1799.

463 Ignace Gyulay (1763-1831) : officier général autrichien en 1790, il participe à toutes les campagnes contre la France jusqu'en 1815.

464 AN, 136 AP 9, « Renseignements que j'ai recueillis dans ma route de Dresde à Strasbourg depuis le 16 novembre jusqu'au 4 décembre ».

465 Florimond Fantin des Odoards, *Journal du général Fantin des Odoards…*, p. 404 : « Lutschütz, 24 novembre 1813 : Il paraît que tout cela n'est qu'un leurre et qu'on s'est joué du maréchal Saint-Cyr. A la honte des puissances coalisées, la convention de Dresde vient d'être violée ».

acte contraire à l'honneur et le découvre « réservé, s'expliqua[nt] en homme qui n'approuve que par devoir »[466].

Malgré sa position délicate puisqu'il est en permanence escorté par un officier autrichien, Bignon relève donc de multiples notions sur les armées ennemies, leur organisation et l'intention de leurs commandants. Son sens de l'observation lui permet de fournir des détails récents à Caulaincourt sur lesquels celui-ci se fonde à son tour pour la rédaction d'un rapport concernant la capitulation de Dresde[467]. Appréciant les qualités de son agent, le ministre soutient, peu de temps après, sa demande d'une place au Conseil d'État[468]. De fait, le diplomate s'acquitte aussi très bien de sa mission relative aux Polonais émigrés.

Bignon au secours des Polonais exilés en France

Alors que le duché de Varsovie ne représente plus rien sur la carte européenne, Napoléon n'en oublie pour autant pas les Polonais qui se sont attachés au parti français et qui ont fui devant l'avancée des troupes russes. Ces émigrés arrivent en France[469] puis à Paris au cours du mois de décembre 1813, ayant probablement séjourné auparavant à Dresde ou dans des villes saxonnes encore sous la sauvegarde française. Ce premier flux se compose majoritairement de membres de l'aristocratie ayant exercé des fonctions dans l'administration civile et militaire du duché de Varsovie et du gouvernement de Lituanie. Ayant quitté leur pays tombé désormais entre les mains des Russes, ils ne disposent plus d'aucun revenu pour survivre. Aussi Caulaincourt charge-t-il le ministre plénipotentiaire auprès du duché de Varsovie, dès son arrivée à Paris, de répertorier les personnes nécessiteuses et de leur attribuer des pensions, sur les fonds du ministère des Relations extérieures. Grâce aux lettres de remerciements des Polonais secourus et à un rapport de Bignon à son supérieur en date du 26 décembre[470], le travail du diplomate peut être appréhendé. Afin que les émigrés se signalent

466 AN, 136 AP 9, « Renseignements que j'ai recueillis dans ma route de Dresde à Strasbourg depuis le 16 novembre jusqu'au 4 décembre ».

467 Lettre de Napoléon à Caulaincourt, le 18 décembre 1813, *Correspondance de Napoléon I^er^ publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXVI, n°21018, p. 516-517 : « Je suppose que vous avez les pièces de la capitulation (…). Réunissez ces pièces afin de préparer le travail qui doit être fait là-dessus ».

468 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 325, Rapport de Caulaincourt à Napoléon, le 18 décembre : « J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté cette demande qui me paraît justifiée par les services, le zèle et le dévouement de M. Bignon ».

469 La moitié des lettres conservées sont datées de Metz, lieu d'où ils attendent des secours ainsi que pour certains des passeports.

470 AN, 136 AP 9, « Questions soumises à la décision de Son Excellence le duc de Vicence », le 26 décembre [1813], sous forme de brouillon, voir Annexe n°20.

auprès de lui, il diffuse le contenu de sa mission le plus largement possible[471]. Deux catégories de Polonais se distinguent : la première concerne les ministres et les très hauts gradés de l'ancien duché de Varsovie et du gouvernement lituanien, la seconde leurs proches ainsi que des grands aristocrates qui n'ont pas exercé de fonctions au service de la France mais qui l'ont soutenue. Dans le premier groupe se rangent Lubienski, malgré les préventions de Bignon à son égard en mars et avril 1813, le général Wielhorski ministre de l'Administration de la guerre, l'ancien ministre des Finances, Weglenski et les membres de la commission lituanienne Soltan et Sierakowski. À cette occasion, les mérites des uns et des autres s'effacent devant leur fidélité à la France : Weglenski dont l'action était jugée nulle par Bignon, est autant secouru que Wielhorski beaucoup plus compétent. Dans le second groupe se trouvent les proches de ministres dont Henri Lubienski[472], fils du ministre et la veuve du général Fiszer[473], chef de l'état-major polonais mort l'année précédente. Les protégés des ministres sont également secourus par Bignon qui inclut dans la liste de nombreuses personnes recommandées par les Lituaniens[474]. Le gouvernement du duché soutenait déjà certaines personnes résidant pour leurs études à Paris, que la France prend à son tour à sa charge[475]. Enfin, les secours de l'Empereur comprennent quelques grands noms polonais tels la princesse Jablonowska présente en France depuis 1808, belle-sœur de Marie Walewska[476], ou encore son frère Joseph Walewski et son beau-frère le comte Bierzynski[477].

Par cette entreprise, Bignon finit de se lier à certains Polonais avec lesquels il garde des relations suivies comme en témoigne une lettre de vœux de Sierakowski pour l'année 1815[478]. Ces liens sont particulièrement perceptibles dans la relation faite par Bignon de ces trois années au service de la Pologne.

471 AN, 136 AP 9, lettre d'un inconnu à Bignon, le 17 décembre 1813 : « J'ai appris que Sa Majesté l'Empereur vous a chargé de dresser la liste des Polonais qui sont ici ».

472 Henryk Lubienski (1793-1883) : fils du ministre des Finances, Félix Lubienski.

473 AN, 136 AP 9, lettre de Mme Fiszer à Bignon, le 22 décembre 1813.

474 AN, 136 AP 9, lettre de Soltan à Bignon, le 15 décembre 1813 : « Je soumets à Votre Excellence la recommandation de MM. Jundzid et Richter ».

475 AN, 136 AP 9, « Questions soumises à la décision de Son Excellence le duc de Vicence » : « Le gouvernement du duché de Varsovie entretenait à Paris plusieurs jeunes gens qui se livraient à l'étude des sciences physique et mathématique, de la jurisprudence et à la peinture ».

476 Marie Walewska (1786-1817) : mariée en 1804 au comte Anastase Walewski, elle devient la maîtresse de Napoléon en 1807, dont elle a un fils en 1810.

477 Tomasz Bierynski (1744-1820).

478 AN, 136 AP 9, lettre de Sierakowski à Bignon, septembre 1815.

Ultime avatar de l'expérience polonaise : Les Souvenirs d'un diplomate : la Pologne (1811-1813)

Publiés pour la première fois en 1861[479], à titre posthume, ces *Souvenirs* ont été rédigés par le baron Bignon dans les années 1830, sans date plus précise. En effet, il fait écho au ralliement de l'abbé de Pradt au parti libéral[480], adhésion qui dure de 1818 à 1830 ainsi qu'à la venue en France du prince Adam Czartoryski en 1833[481]. Si l'incertitude plane sur le moment de composition de cet ouvrage, il ne semble pas qu'il faille pour autant en attribuer la paternité à son gendre Ernouf[482]. En effet, lors de la publication de la troisième partie de l'*Histoire de France*, également postérieure à la mort de Bignon, ayant repris à son compte les papiers de son beau-père, Ernouf avoue avec honnêteté qu'il y a inséré presqu'entièrement « un mémoire inédit de M. Bignon lui-même sur sa seconde mission[483] en Pologne, après les événements de 1812 »[484]. Les futurs *Souvenirs d'un diplomate* sont intégrés dans le onzième tome de l'*Histoire de France*, à partir du chapitre 5 et dans tout le chapitre 6 où Bignon devient le narrateur, parlant de lui à la première personne. Ces chapitres reprennent partiellement le texte des *Souvenirs* ; Ernouf y expurge les scènes trop personnelles pour une Histoire de France telles les visites de Bignon dans les différentes villes traversées.

Le diplomate décompose ses *Souvenirs* en deux parties, correspondant à ses fonctions de résident puis de ministre plénipotentiaire. La première se compose de dix-huit chapitres et la seconde de quatorze. Le poste de Vilna est à peine évoqué, seules les circonstances de la retraite de la capitale lituanienne à Kowno sont mentionnées. Bignon profite de cet ouvrage pour expliquer son point de vue sur les agissements de l'abbé de Pradt, ripostant pour la

479 En 1862, ces *Souvenirs* paraissent dans la *Revue contemporaine,* 2e série, en sept parties dans les tomes XXI, XXII et XXIII et sont publiés sous forme de livre en 1864.

480 Édouard Bignon, *Souvenirs d'un diplomate…*, p. 257 : « Cette nouvelle déception jeta l'ex-ambassadeur dans les rangs du parti libéral, médiocrement flatté de cette nouvelle recrue. Comme il me retrouvait là, entouré, j'ose le dire, d'une certaine considération, il chercha à se rapprocher de moi ».

481 *Ibid*., p. 309 : « Noble transfuge du parti vainqueur, il a rompu tous les liens qui l'unissaient aux oppresseurs de la Pologne (…). Réuni à nous après des dissidences passagères, il a trouvé dans l'exil la véritable grandeur et l'austère jouissance du devoir accompli ».

482 Benoit Roger, *L'image du duché de Varsovie…*, p. 134 : « Est-ce véritablement un ouvrage rédigé par Bignon, négligé par Ernouf jusqu'aux événements de Varsovie [de 1863] où il aurait décidé de le publier pour des raisons politiques et financières ? Est-il possible que cela ne soit qu'une manipulation d'Ernourf, pillant les anciens écrits de son beau-père ? ». En outre, les *Souvenirs* ayant été publiés dès 1861, l'argument relatif à leur opportunité politique disparaît.

483 La première partie de sa mission est évoquée par Bignon lui-même dans le dixième tome de L'*Histoire de France*, sans qu'elle ne s'inspire des *Souvenirs.*

484 Édouard Bignon, *Histoire de France…,* t. XI, p. VII. Ernouf ayant publié l'ouvrage au nom de Bignon, nous suivons cet usage.

première fois à son *Histoire de l'ambassade*[485]… La source principale sur laquelle il se fonde est logiquement sa correspondance diplomatique dont il dispose pendant la rédaction. De fait, l'ayant envoyée en Autriche puis placée en sûreté à Dresde en 1813[486], il la récupère grâce à Talleyrand qui l'a rachetée à Manheim quelques années plus tard[487]. En bâtissant son propos dessus, il en assure l'exactitude et la véracité. Il l'étoffe par des extraits de dépêches des ambassadeurs autrichiens Schwarzenberg et Bubna[488] ainsi que par plusieurs textes des conventions austro-russes. Enfin, il agrémente son ouvrage par des souvenirs personnels, absents de sa correspondance diplomatique, ce qui repousse l'hypothèse d'une manipulation d'Ernouf. Écrits plusieurs années après les faits, les *Souvenirs* n'échappent pas à une réécriture due tout autant au recul historique qu'à la volonté de participer à la légende napoléonienne qui débute.

Décrit par Victor de Broglie comme un « serviteur passionné de l'Empereur et du régime impérial »[489], Bignon prend une certaine distance avec les positions de Napoléon au sujet de la Pologne. S'il estime que son discours de réponse aux envoyés de la Diète générale en juin 1812 « ne contenait rien qui fût de nature à décourager les espérances »[490], il juge en revanche que l'attitude de Napoléon « n'était pas à l'abri de tout reproche vis-à-vis de la Pologne »[491]. Sans évoquer clairement des erreurs de la part de l'Empereur, il semble condamner la nomination de l'archevêque de Malines en 1812 ainsi que son manque d'enthousiasme pour une Pologne indépendante. Toutefois, il insiste plus volontiers sur les «méprises »[492] de Napoléon envers l'Autriche, qui ont eu des conséquences désastreuses pour le duché. Il vise là la formation d'un contingent autrichien séparé du reste de la Grande Armée et spécifiquement chargé de la protection du duché[493], et le refus de Napoléon de traiter l'Autriche en véritable allié[494]. Aux yeux de l'ancien diplomate, en 1813 « il était possible

485 Voir Chapitre 6, « Épilogue : une difficile passation de pouvoirs ».
486 AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 335, fol. 322, lettre de Bignon à Caulaincourt, le 13 décembre 1813 : « Au moment de mon départ de Cracovie, je laissai provisoirement ces caisses sur le territoire autrichien auprès de Wilierka sous la garde d'un employé de la légation (…) Je fis venir ces caisses à Dresde ».
487 L'anecdote est rapportée par Bignon dans Édouard Bignon, *Histoire de France*…, t. X, p. VIII-X.
488 Ferdinand von Bubna (1768-1825) : aide de camp de l'archiduc Charles, il remplit des missions diplomatiques en France entre 1812 et 1813.
489 Victor de Broglie, *Souvenirs*…, p. 209.
490 Édouard Bignon, *Souvenirs d'un diplomate*…, p. 238.
491 *Ibid.*, p. 431.
492 *Ibid.*, p. 239.
493 *Ibid*., p. 240-241.
494 *Ibid.,* p. 403-404.

encore d'obtenir »[495] cette alliance, en insistant sur le risque d'une prépondérance russe, ce qui correspond à l'analyse de Jean-Paul Bled sur l'attitude de Metternich[496]. La faute est d'y avoir songé « alors qu'il était trop tard »[497]. Au contraire d'un grand nombre de ses contemporains et de Napoléon lui-même à Sainte-Hélène, Bignon n'estime pas que l'Autriche ait trahi dès les défaites de la campagne de Russie[498]. Une étude critique des différentes correspondances diplomatiques le conduise ainsi à nuancer ses premiers jugements sur l'empire des Habsbourgs. Dans ses lettres du printemps 1813, il a cru déceler dans les atermoiements des Autrichiens une sorte de trahison qu'il récuse vingt ans plus tard.

Toutefois, gagnant en objectivité dans ce domaine, il en perd dans celui des portraits de ses contemporains. Il sacrifie là au début de la légende napoléonienne et au mythe de la Pologne sacrifiée[499]. Dans les *Souvenirs*, le général Poniatowski devient ainsi un de ses familiers les plus intimes[500], ce que sa correspondance, notamment à Dresde en juillet 1813, est loin d'accréditer bien que les deux hommes développent des relations amicales. Mais entre-temps, Poniatowski est mort en héros à Leipzig après avoir été fait maréchal par Napoléon sur le champ de bataille, et sa gloire est devenue indissociable de l'histoire de la Pologne. De même, le diplomate adoucit considérablement la représentation d'Adam Czartoryski. Alors qu'au printemps 1813, le Polonais représente aux yeux de l'envoyé français un des instruments russes les plus redoutables, les *Souvenirs* en font un être « hors ligne par la loyauté de son caractère, par la noblesse de sa conduite, (…) un homme de bien »[501] . Une fois encore, le temps et les événements varsoviens de 1830 en ont fait une figure ardente du patriotisme

495 *Ibid*., p. 404.

496 Jean-Paul Bled, « Metternich et l'alliance franco-autrichienne » …, p. 322 : « Si une limitation de la puissance napoléonienne peut avoir des conséquences positives, il [Metternich] redoute son effondrement qui laisserait le champ libre à la Russie ».

497 Édouard Bignon, *Souvenirs d'un diplomate…,* p. 404.

498 *Ibid.*, p. 406 : « L'empereur Napoléon a paru croire à Sainte Hélène que l'Autriche avait été en état d'hostilité contre lui, dès les premiers jours de ses revers. Ce système qui serait, sans contredit, le plus commode pour justifier sa conduite vis-à-vis de cette puissance, repose comme on le voit sur une base fausse ».

499 À titre d'exemple, *ibid.,* p. 421 : « Mon voyage de Cracovie à Dresde, en compagnie de ce bataillon sacré de la Pologne, qui allait se réunir à Napoléon, et bientôt après mourir pour lui (…) ».

500 *Ibid.*, p. 40 : « J'aurai souvent à parler de ce loyal et valeureux guerrier dont l'amitié me fut bien chère, et dont le souvenir est à jamais sacré pour moi ».
p. 427 : « Au milieu des préoccupations pénibles de cette époque, j'éprouvais une grande consolation à continuer avec le héros de la Pologne ces relations journalières, cette intime familiarité dont j'avais pris la douce habitude dès 1811. Depuis notre arrivée en Saxe jusque bien avant dans la fatale campagne de Leipzig, nous ne cessâmes, soit de nous voir, soit de correspondre ensemble. Je recueillais et j'ai conservé avec un soin religieux toutes ses lettres ».

501 *Ibid.*, p. 308.

polonais. Une indulgence identique est perceptible dans le jugement livré par Bignon sur la défection du prince Sanguszko[502] et sur les agissements de Mostowski et de Matuszewicz auprès du tsar Alexandre I[er]. Il avoue « être tenté de leur pardonner d'avoir voulu une Pologne à tout prix »[503], surtout vu la tournure des événements entre 1813 et 1815. Une large place est également offerte à d'autres épisodes devenus des lieux communs de l'épopée impériale. Il relate avec détails sa retraite de Vilna à Kowno, où il se convainc que « les récits des souffrances précédentes n'avaient rien d'exagéré »[504] et où il voit des scènes qu'il « ne saurait oublier, mais que [s]a main se refuse à décrire »[505].

L'écriture des *Souvenirs* fait émerger un Bignon très différent de l'envoyé français auprès du gouvernement polonais entre 1811 et 1813. Dans les 434 pages qui composent l'ouvrage, il donne l'image d'un diplomate observateur des « funérailles de la nation polonaise »[506], qui s'implique peu auprès des ministres du gouvernement, assurant un contrôle lointain. Lors de l'évacuation de Cracovie, il ne mentionne pas le différent qui l'oppose à Poniatowski et ne dit mot de son appel à prendre les armes contre les Russes[507]. Loin de prétendre être un ministre impérial tout puissant, il se pose en diplomate modéré, proche de la conception de la diplomatie qu'il développe dans les années 1830. Toutefois, son action en Pologne a été déterminante puisque de janvier à mai 1813, il n'a cessé d'encourager les esprits et de préparer à la reconquête des territoires. Acteur majeur dans la retraite, il s'emploie à combattre les menées autrichiennes de concert avec Poniatowski. Malgré l'échec de ses tentatives, il y conforte sa stature, ce qui incite Napoléon à l'appeler auprès de lui pendant les Cent-Jours, dernier poste administratif de la carrière de Bignon.

502 *Ibid.*, p. 335 : « La conduite des deux ministres du duché demeura presque généralement ignorée pendant tout le mois de mars, tandis qu'on censurait impitoyablement un acte assurément moins répréhensible [la défection du prince] ».
503 *Ibid.*, p. 338.
504 *Ibid.*, p. 254-255.
505 *Ibid.*
506 *Ibid.,* p. 259.
507 *Ibid.*, p. 388 : « Ce ne fut pas cependant sans une grave hésitation que le prince Poniatowski se décida à faire partir sa première colonne. La veille, il examina encore avec moi la question sous ses divers aspects, l'éclat qu'aurait un coup d'audace, puis ses chances, ses dangers, ses résultats trop vraisemblables ».

CHAPITRE 8. LES CENT-JOURS : L'APOGÉE DE LA CARRIÈRE DE BIGNON

Du mois de janvier 1814 à l'abdication de Napoléon I[er] le 6 avril suivant, Bignon reste nominalement ministre plénipotentiaire auprès du duché de Varsovie, sans que son travail ne soit connu[1]. À la Restauration, il est mis en inactivité mais continue de toucher un traitement annuel de 6 000 francs. Durant cette période, il rédige un ouvrage historique et politique portant sur la situation financière, militaire, politique et morale de la France par rapport aux autres puissances européennes. L'ancien diplomate y diagnostique l'état du pays et laisse paraître son nouvel attachement pour les Bourbons et pour Louis XVIII. Toutefois, lors du retour de Napoléon à Paris le 20 mars 1815, il ne semble pas hésiter longtemps avant de se rallier à lui : il accepte le poste de sous-secrétaire d'État au ministère des Relations extérieures qu'on lui offre le 24 mars. Aidé par Otto, second sous-secrétaire, il assiste[2] Caulaincourt dans la tâche désespérée[3] que Napoléon leur a assignée ; le maintien de la paix européenne et

1 Il continue de toucher son traitement jusqu'au 1[er] juillet 1814, AMAE, Dossier Personnel, 1[ère] série, cartons, 409.

2 La création de deux sous-secrétaires d'État aux Affaires étrangères est une innovation des Cent-Jours destinée à simplifier le travail de Caulaincourt, voir Thierry Lentz, *Dictionnaire des ministres de Napoléon*, Paris, Christian-Jas, 1999, p. 63.

3 John Rooney, « Le marquis de Caulaincourt et la politique étrangère française pendant les Cent-Jours : une diplomatie du désespoir », *Revue de l'Institut napoléonien*, n° 149, 1987-II, p. 38- 56.

l'acceptation du retour de l'Empereur à la tête de la France. L'échec de ces tentatives pousse Napoléon à reprendre les armes contre la coalition alliée comprenant les rois de Prusse et du Royaume-Uni, le tsar et l'empereur d'Autriche.

La défaite de Napoléon à Waterloo le 18 juin 1815 entraîne son abdication quatre jours plus tard, au profit de son fils encore installé à Vienne. En l'absence de régent, la Chambre des représentants, récemment élue, et la Chambre des pairs, nommée par Napoléon, désignent une commission de gouvernement provisoire, formée de cinq membres choisis en leur sein, Fouché, Carnot[4], Caulaincourt, Quinette[5] et Grenier[6]. Cette commission se dote de cinq ministres, Bignon prenant la tête du ministère des Affaires étrangères. La commission et ses ministres doivent tout autant gérer la situation militaire française catastrophique que définir le prochain régime politique de la France – l'option de Napoléon II étant rapidement rejetée. Sous l'étroite surveillance de la commission, Bignon dirige les opérations de négociations militaires avec les souverains et généraux alliés. Sous la pression des armées anglaises et prussiennes très proches de Paris, il signe lui-même en compagnie du préfet Bondy[7] et du général Guilleminot[8] une capitulation[9] avec les généraux Wellington et Blücher à Saint-Cloud,

4 Lazare Carnot (1753-1823) : entré en 1771 à l'école du génie de Mézières, il mène une vie de garnison jusqu'en 1789. Élu à l'Assemblée législative puis à la Convention, il vote la mort du roi. Il réorganise l'armée entre 1793 et 1794. Directeur de 1795 à 1797, il est victime du coup d'État du 18 fructidor et s'exile. Membre du Tribunat de 1802 à 1807, il s'oppose à toutes les mesures politiques de Napoléon. Retiré de la vie politique jusqu'en 1814, il propose son épée à Napoléon au début de la campagne de France puis accepte en 1815 le ministère de l'Intérieur. Il est proscrit en 1815.

5 Nicolas-Marie Quinette (1762-1821) : élu à l'Assemblée législative puis à la Convention, il vote la mort du roi. Prisonnier des Autrichiens de 1793 à 1795. Sous le Consulat et l'Empire, il est préfet de la Somme puis directeur général de la comptabilité des communes et des hopitaux. Écarté par la Restauration, il est nommé pair pendant les Cent-Jours. Frappé par la proscription de 1816, il s'exile aux États-Unis puis en Belgique.

6 Paul Grenier (1768-1827) : entré dans l'armée en 1784, il est capitaine à Valmy et général de division en 1794. Il participe à toutes les campagnes militaires jusqu'en 1814, se battant les deux dernières années en Italie. Élu à la Chambre des représentants par la Moselle en 1815, il est nommé dans la commission de gouvernement provisoire.

7 Pierre-Marie Taillepied Bondy (1766-1847) : directeur de la fabrication des assignats en 1792, il démissionne après le 10 Août. Lié à Eugène de Beauharnais, il devient chambellan de l'Empereur en 1805. En 1810, il est nommé préfet du Rhône. En avril 1815, appelé par Napoléon à la préfecture de la Seine, il se rallie toutefois à la seconde Restauration.

8 Armand-Charles de Guilleminot, comte (1774-1840) : entré dans l'armée comme volontaire en 1789, il participe à toutes les campagnes révolutionnaires et remplit des missions diverses sous l'Empire en lien avec l'activité militaire. Il prend part à la bataille de Waterloo en 1815.

9 Le texte signé le 3 juillet est une capitulation, mais dès sa diffusion publique, Fouché en fait une convention, Pierre-Alexandre-Édouard Fleury de Chaboulon, *Les Cents-Jours, mémoires pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour et du règne de Napoléon en 1815*, Londres, Roworth, 1820, t. II, p. 365 : « On avait donné primitivement à ce traité le nom de *capitulation*. M. le duc d'Otrante qui connaît l'empire des mots et qui redoutait l'impression que celui-ci produirait, se hâta de retirer les copies déjà distribuées et d'y faire substituer le titre moins dur de *convention* ».

le 3 juillet. Elle suspend les hostilités et relègue l'armée française au sud de la Loire. Les activités de la commission cessent peu de temps après ; sous l'action de Fouché, elle se sépare le 7 juillet. Si l'action du baron est très courte, elle est fondamentale pour la suite de sa carrière. Employé pendant les Cent-Jours, il ne peut plus prétendre à des fonctions publiques sous la seconde Restauration. Son implication personnelle dans la signature de la convention détermine également son engagement politique dans l'opposition libérale à partir de 1817 : il entend faire respecter les garanties accordées par Wellington et Blücher et que Louis XVIII bafoue, notamment dans les lois de proscriptions de 1815 et 1816. Les Cent-Jours constituent donc le point de rupture dans la vie publique de Bignon, à l'instar de tous les autres membres de la classe politique de son époque : en cristallisant les passions, cet intermède oppose durablement deux Frances, « l'ancienne et la moderne »[10].

10 Emmanuel de Waresquiel, *Cent-Jours, la tentation de l'impossible, mars-juillet 1815…,* p. 514-515.

1. Définir une politique extérieure française, 24 mars-18 juin 1815

Ayant quitté le 26 février 1815[11] l'île d'Elbe où il était assigné depuis le traité de Fontainebleau du 11 avril 1814[12], Napoléon débarque en France le 1er mars et entre dans la capitale désertée par le pouvoir royal dix-neuf jours plus tard. Dès le 20 mars, il s'attache à former son gouvernement mais trouve peu de volontaires : « il fallut plusieurs jours pour constituer le ministère »[13]. Répugnant à reprendre la tête du ministère des Relations extérieures, Caulaincourt se fait assister par deux sous-secrétaires, fait inédit dans l'histoire institutionnelle de l'Empire. Sans s'être manifesté, Bignon est choisi par Napoléon en dépit de son adhésion discrète à la monarchie des Bourbons. Les motifs qui président à son ralliement au nouvel Empire ne se discernent pas clairement, l'attachement à une cause servie pendant seize ans se joignant probablement à l'espoir d'une promotion, refusée par la Restauration. En poste dès le 24 mars, Bignon est chargé spécifiquement d'ouvrages de propagande. Il ne semble pas intervenir dans les travaux de Caulaincourt, invité par l'Empereur à prendre contact avec les ministres des Affaires étrangères des différentes puissances européennes.

11 Thierry Lentz, *Nouvelle histoire du Premier Empire, tome IV : Les Cent-Jours…*, p. 287.

12 Signé le 11 avril d'une part, par Caulaincourt et les maréchaux Ney et Macdonald et de l'autre par Metternich, Hardenberg et Nesselrode, il est ratifié par Napoléon le lendemain. Il règle le sort de la famille impériale, Michel Kerautret, *Les Grands traités de l'Empire (1810-1815)…*, p. 126-133.

13 Thierry Lentz, *Nouvelle histoire du Premier Empire, tome IV : Les Cent-Jours…*, p. 367.

Du retour de Louis XVIII au débarquement de Napoléon : Bignon, un « monsieur de la Girouette »[14] ?

Une fidélité impériale chancelante

Entré à Paris le 3 mai 1814, Louis XVIII compose un premier gouvernement dix jours plus tard qui ouvre immédiatement les négociations avec les Alliés entrés dans la capitale au début du mois d'avril, Alexandre I[er] en tête. Le traité de Paris le 30 mai fixe les frontières de la France aux contours de 1792 agrémentés de quelques augmentations marginales de territoire. Le personnel de l'Empire est conservé dans sa majorité, seuls certains individus trop liés à Napoléon sont écartés. Bignon semble être de ceux-là, ayant jusque-là professé un attachement fervent à l'Empereur[15].

Toutefois, il publie en décembre 1814 un curieux ouvrage, *Exposé comparatif de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe*. Il entend d'abord y répondre aux inquiétudes qui sont nées de la publication, par le ministère des Finances, de l'état financier de la France en juillet [16] puis comparer la force et la faiblesse de son pays sous les trois autres points de vue mentionnés par le titre, par rapport aux autres grandes puissances de l'Europe et aux États-Unis. Or, en dressant un parallèle entre la France d'une part et l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Russie, le Danemark, la Suède, la Hollande, l'Espagne, le Portugal, les États-Unis, l'Empire ottoman, la Suisse et les états d'Italie et d'Allemagne d'autre part, il laisse paraître son adhésion au nouveau régime et son éloignement à l'égard du système élaboré par Napoléon. Dès l'introduction, il parle de « l'heureux retour de la famille des Bourbons »[17], avant de souligner à plusieurs reprises les conséquences bénéfiques de la restauration de la monarchie[18]. Lorsqu'il évoque la gêne financière de l'État, il approuve la reconnaissance faite par le gouvernement de la dette publique – article 70 de la

14 Emmanuel de Waresquiel, *Cent-Jours…,* p. 58.

15 Victor de Broglie rappelle dans ses *Souvenirs* que Bignon était perçu comme « un serviteur fidèle et plus que fidèle, zélé et plus que zélé, tranchons le mot, un serviteur passionné de l'empereur et du régime impérial », Victor de Broglie, *Souvenirs…,* p. 209.

16 Les caisses étant vides au départ de Napoléon, le nouveau ministre des Finances, le baron Louis est obligé d'augmenter les impôts et de renoncer aux promesses royalistes de supprimer les droits indirects, Thierry Lentz, *Nouvelle histoire du Premier Empire, tome IV : Les Cent-Jours…,* p. 229-234, « Une victoire à la Pyrrhus : le sauvetage des finances publiques ».

17 Édouard Bignon, *Exposé comparatif de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe…*, p. IX.

18 *Ibid*., p. 1 : « Huit mois sont à peine écoulés depuis que la plus miraculeuse des catastrophes a rendu le repos au monde, en rendant à la France, la famille de ses rois ».

Charte du 4 juin 1814 – dont il fait un des facteurs du redressement des finances de l'État[19]. En étudiant la situation militaire française, il condamne la posture du chef de l'État commandant des armées nationales et lui préfère celle du souverain délégant ses responsabilités aux généraux[20], déjugeant Napoléon et louant Louis XVIII. L'hommage au roi se fait plus insistant quand le diplomate trace les principales lignes de la politique extérieure française ; il dépeint le monarque lisant « dans le cœur de son peuple et le vœu de son peuple répond[ant] à ses royales pensées »[21]. Ce tribut culmine dans la partie consacrée à l'état moral de la France : Bignon y assure que « parmi les hommes mêmes, que leur conduite passée a pu condamner à craindre le retour des Bourbons, il n'en est pas un qui ne s'applaudisse du choix de celui des princes qu'il a plu au ciel de nous rendre pour souverain »[22].

Ce ralliement spontané de Bignon au nouveau régime soulève la question de la fidélité des uns et des autres dans une période aussi troublée. L'interrogation « se pose surtout en termes de nature : à qui ou à quoi est-on infidèle ; à ses intérêts, à ses idées, à la société, à un homme ou à une dynastie ? »[23] Dans le cas de l'ancien diplomate, la réponse est à chercher au cœur de ses écrits et de son *Exposé comparatif*. Représentant les positions de la noblesse d'Ancien Régime ralliée à l'Empire qui s'empresse en 1814 de dénoncer ce régime, il met en évidence la fausseté des arguments qu'elle aligne pour se justifier. Au lieu de prétendre « avoir servi [Bonaparte] pour mieux le perdre »[24], il lui suggère de prendre le parti de la vérité : « on a cru à la durée du gouvernement établi en France ; tous les souverains de l'Europe ont eu cette croyance »[25], à commencer par François I^er^. Il présente là un des premiers motifs de son adhésion ; la quasi certitude du retour définitif de Louis XVIII et de l'exil de Napoléon I^er^. Dans de semblables conditions, le service de la France commande de suivre son chef. Cependant, selon Bignon, l'explication la plus forte réside dans un autre concept, très lié à celui de la stabilité du pouvoir ; la légitimité. Remise au goût du jour par Talleyrand lors de

19 *Ibid.*, p. 35.
20 *Ibid.*, p. 132 : « Le prince qui commande lui-même ses armées oublie qu'il est souverain, pour se souvenir seulement qu'il est général. Si l'ivresse de la victoire ne conduit pas toujours à sa propre perte, elle ne manque jamais de faire le malheur de la nation qu'il gouverne ».
21 *Ibid*., p. 349.
22 *Ibid*., p. 354.
23 Emmanuel de Waresquiel, *Cent-Jours…,* p. 58.
24 Édouard Bignon, *Exposé comparatif de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe…*, p. 366.
25 *Ibid*., p. 367.

l'abdication de l'Empereur en avril 1814[26], cette notion est entendue par le baron comme l'occupation du pouvoir justifiée autant par l'assentiment des peuples que par la durée[27]. Il rappelle cependant que tout pouvoir légitime a commencé par une occupation arbitraire, l'exemple de Guillaume III en 1689 illustrant cette assertion[28]. Aussi le règne de Napoléon commence-t-il sous les auspices de la légitimité grâce à la sanction plébiscitaire de 1804 ainsi qu'à la reconnaissance internationale. Toutefois la légitimité ne peut être complète que dans la durée, les deux premières conditions – légalité et assentiment général – ne suffisant pas à l'asseoir[29]. D'après ce principe, le seul souverain légitime de la France demeure Louis XVIII même en exil, « et c'est d'après ce principe que Louis XVIII place, avec raison, la date du commencement de son règne au jour où lui échurent ses droits héréditaires »[30]. En se fondant sur ce raisonnement, le diplomate absout l'obéissance à un État régulièrement constitué qui aurait pu se légitimer au cours du temps, dans la mesure où cette obéissance cesse au retour du pouvoir légitime.

Outre cet argumentaire, qui paraît relever d'un bel opportunisme politique, une autre explication de l'adhésion du diplomate peut résider dans la nature du régime mis en place par la Charte du 4 juin 1814. « Beaucoup plus libérale que les Constitutions précédentes de l'an VIII, X et XII »[31] la Charte instaure une monarchie limitée voire parlementaire[32], tout en préservant les intérêts et les positions des anciennes élites impériales[33]. Attaché aux valeurs de la Révolution de 1789 comme l'atteste son engagement de jeunesse, Bignon apprécie probablement un régime garantissant ces principes ainsi que des libertés politiques, parfois disparues sous l'Empire. Il applaudit aux premières mesures prises par le roi dans ce sens, comme son refus de céder à toutes les requêtes des nobles émigrés qu'il juge particulièrement méprisants envers la société[34]. Aussi cherche-t-il à se faire remarquer favorablement par le

26 Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand, le prince immobile…,* p. 443.

27 Édouard Bignon, *Exposé comparatif de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe…*, p. 375.

28 *Ibid*., p. 377.

29 *Ibid.*, p. 378 : « D'après ce principe, si Napoléon a été pendant son règne l'administrateur, le régent légal de la France, il n'en était pas encore le souverain légitime ».

30 *Ibid*., p. 378.

31 Emmanuel de Waresquiel, Benoît Yvert, *Histoire de la Restauration 1814-1830*, Paris, Perrin, 2002, p. 57.

32 Bignon pour sa part évoque une monarchie constitutionnelle, Édouard Bignon, *Exposé comparatif de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe…*, p. 13.

33 Emmanuel de Waresquiel, Benoît Yvert, *Histoire de la Restauration 1814-1830…,* p. 74.

34 Édouard Bignon, *Exposé comparatif de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe…*, p. 360 : « Cependant, au milieu de leur conflit intérieur, il est pour presque toutes [les faction de l'ancienne noblesse] un point de réunion, c'est leur opposition prononcée contre

nouveau gouvernement grâce à l'*Exposé.*

Une tâche compliquée : être diplomate sous la Restauration

À l'exception de son ouvrage, Bignon ne semble pas faire de demande d'emploi au ministère des Relations extérieures, en dépit de ses relations cordiales avec Talleyrand. Par contre, il se livre à une véritable *captatio benevolentiae* au cours de son *Exposé*. Rappelant les négociations en cours au congrès de Vienne, il compare la délégation de la France dans la capitale autrichienne à « une main habile »[35] qui désigne le prince de Bénévent. Ayant démontré son adhésion à la cause des Bourbons, il se met en scène à travers tout l'*Exposé,* affichant une parfaite compréhension des mécanismes diplomatiques européens. N'évoquant jamais son passé impérial de même qu'il ne cite jamais Napoléon, il déploie toutes ses connaissances sur les pays européens, alignant leurs différents budgets, leurs effectifs militaires, leur puissance maritime ainsi que leur situation politique. Il clôt son propos par une vue générale de la diplomatie européenne et par quelques recommandations adressées à la France pour se maintenir au premier rang des nations. Il suggère ainsi « un rapprochement plus ou moins intime entre Vienne et Paris »[36] afin de contrer la montée en puissance du Royaume-Uni ainsi que de la Russie. Il assimile en effet la première à la nouvelle monarchie universelle[37] et la seconde à la puissance dont l'expansion serait la plus dangereuse pour la France[38]. Il prêche également le renoncement à une alliance avec la Prusse très proche désormais de la Russie[39] et dont l'agrandissement territorial sur le Rhin devient une menace pour la France[40]. De son *Exposé* se dégage ainsi un système diplomatique, sorte de compromis entre les vues de Napoléon et de Talleyrand. À l'instar de l'Empereur et de la plupart de ses contemporains, il entretient une anglophobie nourrie et estime que l'Angleterre est le grand vainqueur des conflits révolutionnaires et impériaux pendant lesquels elle a réussi à « se saisir

tout ce qui est d'une autre classe ».

35 *Ibid*., p. 349.

36 *Ibid*., p. 258.

37 *Ibid*., p. 342 : « Le plus remarquable de tous ces changements est, comme je l'ai fait observer, l'établissement à Londres de cette monarchie universelle, dont l'Europe effrayée voyait successivement le fantôme à Madrid, à Vienne et à Paris ».

38 *Ibid*., p. 343.

39 *Ibid.*, p. 268 : « Ainsi l'union des cours de Pétersbourg et de Berlin, si bien affermie d'ailleurs en ce moment par les sentiments personnels des deux monarques, n'est point attachée à la durée de leur affection ou de leur vie. Il est presque impossible d'imaginer les circonstances qui dussent porter la Prusse à la rompre ».

40 *Ibid*., p. 343 : « Sa position va être toute différente par suite de ses acquisitions sur la rive gauche du Rhin qui établiront un contact assez étendu entre sa frontière et la nôtre ».

du sceptre du monde »[41]. Mais comme Talleyrand, il redoute les Russes et considère l'alliance autrichienne comme un rempart face à un peuple qu'il hésite à qualifier d'européen[42]. Il prend toutefois ses distances avec lui en envisageant les risques d'une Prusse, voisine puissante de la France[43]. Enfin, il propose de soutenir ostensiblement les petites puissances, lésées par les tractations des vainqueurs à Vienne. Pour la première fois de sa carrière apparaît le souci de protéger les pays plus faibles qui sont la proie des grande puissances[44]. Cette apologie des moins puissants naît à une époque où la France perd justement de sa grandeur et de son influence internationales, ce qui n'est qu'une coïncidence peu fortuite. L'écroulement du système impérial au cours de l'année 1814 a certainement motivé ce raisonnement que Bignon fait sien jusqu'à la fin de sa vie.

L'*Exposé* dresse ainsi le portrait d'un diplomate chevronné, très conscient des problèmes européens que la France affronte et disposant de connaissances étendues sur ses futurs partenaires ou ennemis. Ce travail montre Bignon prêt à travailler pour le nouveau régime sans autres états d'âme que ceux développés dans l'ouvrage[45]. Toutefois, le diplomate ne reçoit aucune affectation nouvelle pendant la première Restauration. Talleyrand juge en effet la publication de l'*Exposé* inopportune : alors qu'il décrit à Vienne une France modérée et assagie qui ne demande rien, Bignon peint au contraire un pays au premier rang de l'Europe, prêt à relever fièrement la tête. De plus, les postes d'administrateurs de Bignon ont probablement joué en sa défaveur en en faisant, aux yeux de ses contemporains, un homme autoritaire et attaché à l'impérialisme français. Aussi le retour de Napoléon lui permet-il d'espérer un réemploi dans la diplomatie.

Le ralliement à Napoléon

Alors que Napoléon s'installe aux Tuileries le 20 mars 1815, Bignon ne paraît pas y être

41 *Ibid*., p. 166.

42 *Ibid*., p. 200 : « Il faut considérer les Russes sous deux points de vue différens. Il y a parmi eux la part de la civilisation et celle de l'état sauvage ».

43 En installant la Prusse sur le Rhin, Talleyrand pense éviter ainsi la formation d'une « Prusse unie et puissante au centre de l'Allemagne », Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand, le prince immobile…,* p. 486.

44 Édouard Bignon, *Exposé comparatif de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe…*, p. 7 : « Aujourd'hui le but patent, le but avoué du congrès est le partage entre les vainqueurs des dépouilles enlevées au vaincu », ce qui vise autant la Hollande, la Saxe que les anciens alliés inconditionnels de l'Empire français.

45 Malgré son ralliement aux Bourbons, Bignon n'inflige pas un traitement outrancier à Napoléon dont il parle dans des termes mesurés.

accouru dès les premiers moments, contrairement à Maret ou à Molien[46]. Néanmoins quatre jours plus tard, redevenu secrétaire d'État, Maret l'informe de sa nomination au poste de sous-secrétaire qui doit précéder « le titre de conseiller d'État »[47], recherché par le baron depuis plusieurs années. L'acceptation d'un tel poste vaut ralliement inconditionnel et définitif au retour de l'Empereur. Rejoindre Napoléon le 24 mars 1814 présente pourtant de très nombreux risques ; lucide sur la situation européenne en décembre 1814, Bignon pressent sans doute la renaissance de la coalition et les difficultés qui attendent Napoléon. À cette date, ce dernier a d'ailleurs avoué à ses ministres que son beau-père l'empereur d'Autriche ne le soutient pas dans son retour au pouvoir. Face à ce coup d'État militaire[48], l'ancien diplomate choisit néanmoins de lier son destin à celui de l'Empereur. L'absence de perspectives dans un gouvernement monarchique, l'attribution d'un poste de responsabilités au sein de l'équipe impériale et peut-être l'attachement personnel à Napoléon expliquent la résolution du baron qui n'a rien à perdre et tout à gagner.

Un échec annoncé : la France seule face à l'Europe

Assistant Caulaincourt, Bignon ne participe pas aux offres de négociations que le ministre veut ouvrir avec les puissances alliées mais est chargé d'œuvrer à la propagande impériale. Il rédige ainsi deux documents justifiant pour l'un le retour de Napoléon aux affaires et pour l'autre l'inéluctabilité de la guerre, présentée comme défensive. Il est possible toutefois qu'il ait participé à l'élaboration d'autres documents au sein du ministère et que sa contribution n'ait laissé aucune trace.

De la légitimité du retour de Napoléon : une nouvelle rhétorique

Le 28 mars, Napoléon demande à Bignon, par l'intermédiaire de Caulaincourt, de « faire une histoire du congrès de Vienne »[49]. À cette époque, l'Empereur entend prouver que le congrès[50] agit contre les droits des peuples et procède à des échanges territoriaux selon les

46 Thierry Lentz, *Nouvelle histoire du Premier Empire, tome IV : Les Cent-Jours…,* p. 367.

47 AN, 136 AP 9, lettre de Maret à Bignon, le 24 mars 1815.

48 Jacques-Olivier Boudon, *Histoire du Consulat et de l'Empire,* Paris, Perrin, 2000, p. 421.

49 AMAE, Mem. Doc., France, vol. 1792, fol. 135, lettre de Napoléon à Caulaincourt, le 28 mars 1815. Disponible aussi dans la *Correspondance de Napoléon I^er^ publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXVIII, lettre n°21739, p. 48.

50 Le Traité de Paris prévoit la réunion à Vienne des puissances coalisés et de tous les États européens pour « régler le sort de l'Europe et empêcher le retour de la Révolution ». Le congrès s'ouvre le 1^er^ octobre 1814, Jacques-Olivier Boudon, *La France et l'Europe de Napoléon…*, p. 309.

seuls intérêts de ses membres les plus puissants. En parallèle de cette demande, il requiert également de Caulaincourt de veiller à faire paraître dans *Le Moniteur* des « articles datés de différents pays pour bien faire connaître ce qui se passe ; par exemple les différends de la Suède avec le Danemark pour la Poméranie, les différends avec la Saxe, avec la Bavière etc. »[51]. La propagande est ainsi l'objet de tous les soins impériaux. Toutefois dans son *Précis de la situation politique de la France depuis le mois de mars 1814 jusqu'au mois de juin 1815*, publié avant le début de la campagne militaire, Bignon ne répond que partiellement aux ordres de Napoléon. Certes il inclut une vaste critique des agissements des ministres à Vienne et notamment des délégués français, mais il déploie également toute une argumentation visant à légitimer la réapparition de l'Empereur. Si le premier axe d'étude correspond aux opinions réelles de Bignon qui condamnait déjà ces manœuvres dans l'*Exposé*, le second se révèle être l'exact opposé de l'argumentaire déployé en faveur des Bourbons.

Les manœuvres du congrès de Vienne sont toutes critiquables aux yeux du diplomate pour qui ce rassemblement « offre une leçon terrible pour les peuples »[52]. Le rôle de la France lui paraît particulièrement détestable car elle a sacrifié à l'honneur national pour la conservation sur le trône des Bourbons. L'association des Bourbons au déshonneur du pays et à sa perte de prestige est un argument omniprésent dans le *Précis*[53], Napoléon devenant au contraire, au prix de quelques acrobaties historiques, le héros victorieux de la nation[54]. Sous la plume du sous-secrétaire d'État, les plénipotentiaires français deviennent alors des personnages passifs, impuissants à intervenir dans les tractations des quatre grands, Russie, Autriche, Prusse et Angleterre[55]. L'attribution d'une partie des territoires du roi de Saxe à la Prusse est considérée comme un acte d'abandon du « Nestor des souverains »[56] et la conservation de la moitié de ses États est attribuée aux seules interventions autrichienne et bavaroise[57]. En multipliant les louanges à l'égard de ce royaume, Bignon présente en creux les

51 *Ibid.*

52 Édouard Bignon, *Précis de la situation politique de la France depuis le mois de mars 1814 jusqu'au mois de juin 1815*…, p. 11.

53 *Ibid*., p. 72 : « Le seul mobile de la politique des Bourbons a été l'intérêt de dynastie : tout intérêt national a été nul pour eux ».

54 *Ibid*., p. 51 : « L'Empereur, en revenant parmi nous, vient nous sauver de la honte qui planait sur nous de toute part ».

55 *Ibid*., p 30-31 : « Lorsque les plénipotentiaires français, prompts à saisir une lueur favorable, parurent vouloir offrir leur concours, ils acquirent la triste conviction que c'était, avant tout, un point formellement arrêté de les rendre entièrement étrangers à la décision de ces importants objets ».

56 *Ibid*., p. 33.

57 *Ibid*., p. 35 : « La Bavière est, de toutes les puissances du congrès, le plus noble caractère ; celle qui a fait le

actions qu'une France idéale aurait dû mener. À l'instar du pays de Maximilien I[er], c'est elle qui aurait dû faire échouer le plan d'une ligue germanique dirigée par la Prusse ou armer le pays pour faire pression[58] ou encore rassembler les petits États allemands derrière elle pour contrer les projets russo-prussiens. Mais, constate Bignon, alors que « de tout temps la France avait été l'appui des États germaniques, dans cette dernière circonstance, nous les avons abandonnés à eux-mêmes ». Or, la cause des peuples souffre non seulement de la paralysie française mais aussi de la soif territoriale de la Prusse, de la Russie et de l'Autriche. Sous l'œil bienveillant de l'Angleterre[59], la Russie revendique l'intégralité des territoires polonais, la Prusse réclame une grande partie des territoires saxons et l'Autriche sollicite une nouvelle implantation en Italie. Ces multiples souhaits entraînent parfois des tensions graves entre les Alliés sans pour autant déboucher sur des déclarations de guerre, ce qui surprend Bignon. Il n'y voit qu'une seule explication ; les Alliés attendent une nouvelle acquisition qui prendrait la forme de provinces françaises, Lorraine, Alsace et Bourgogne étant particulièrement ciblées[60]. Ils comptaient pour cela sur la division interne du pays, mais le retour de Napoléon leur fournit un autre prétexte. Toute cette argumentation tend alors à démontrer que le retour de l'Empereur vient doublement au secours de la France car il efface l'humiliation viennoise et sauve la France d'une invasion militaire projetée de longue date. Ce faisant, le diplomate rejette l'initiative de la guerre aux seuls Alliés qui l'auraient planifiée avant même le retour de Napoléon, devenu étranger à l'ensemble du processus. Outre la volonté de sauver la France, Bignon déploie d'autres arguments pour justifier la réapparition de Napoléon, centrés eux sur la non application du traité de Fontainebleau et la légitimité populaire.

Unes des premières explications avancée par le diplomate est la nullité de l'abdication du 6 avril. En effet, « l'abdication eut pour base un traité. Les conditions de ce traité n'ayant pas été remplies[61] ni par les puissances étrangères, ni par les Bourbons, le principe en a été aboli,

plus d'efforts pour le salut de la Saxe ; celle dont la volonté a été le plus décidée, dont les vues ont été les plus pures, les dispositions les plus énergiques ».

58 *Ibid*., p. 37.

59 *Ibid*., p. 41 : « Cette influence de la cour de Londres se faisait sentir dans toutes les affaires où il pouvait exister un intérêt pour elle. L'Angleterre attaquait ou défendait les droits des peuples et ceux de l'humanité, selon que l'un ou l'autre parti lui offrait plus ou moins d'avantages ».

60 *Ibid*., p. 49 : « Il serait impossible d'admettre que jamais la cour de Vienne eût pu consentir à laisser au cabinet de Pétersbourg la presque totalité du duché de Varsovie, si elle-même n'eût vu, pour prix d'une pareille cession, l'acquisition prochaine d'une grande et riche indemnité ».

61 Le traité de Fontainebleau prévoyait entre autres une rente annuelle de 2 millions de francs pour Napoléon, qui n'a jamais été versée, Thierry Lentz, *Nouvelle histoire du Premier Empire, tome IV : Les Cent-Jours…*, p. 278-283, « La remise en cause du traité de Fontainebleau ».

et l'Empereur a été dégagé des obligations qui étaient à sa charge »[62]. Outre la caducité du traité, Bignon entend démontrer la supériorité de la légitimité de Napoléon sur celle de Louis XVIII, fondant la première sur le consentement[63] et l'élan populaires[64]. Au rebours des principes énoncés dans l'*Exposé*, Bignon réfute la seule légitimité chronologique : toute légitimité vient désormais de la sanction du peuple[65]. Utiliser le critère de la ratification populaire permet non seulement de souligner l'absence de soulèvement en faveur du roi qui a dû quitter le pays, mais également de comparer la situation de 1815 avec la Glorieuse Révolution de 1688 en Angleterre[66]. À l'instar de Napoléon, le futur Guillaume III[67] a conquis son royaume les armes à la main, en en chassant le souverain légitime Jacques II. Reconnaissant les descendants de Guillaume comme les héritiers légitimes de la Couronne, l'Angleterre donne ainsi l'exemple d'une nation dirigée par les successeurs d'un usurpateur. Or, Bignon se plaît à souligner « les différences entre les deux situations, toutes à l'avantage de la révolution de 1815 »[68]. Il rappelle que si Guillaume, prince d'Orange, était étranger, Napoléon ne fait que remonter sur un trône qu'il a déjà occupé, développant alors la notion d'interrègne[69]. De même, Guillaume mène une invasion armée alors que l'Empereur n'a pas fait couler aucune goutte de sang et ne disposait pas d'armée à son arrivée sur le sol français[70]. Enfin, il insiste sur le manifeste du prince d'Orange qui place la loi de nécessité au-dessus de la succession héréditaire[71]. Se fondant sur l'expérience anglaise et sur sa conduite contradictoire en 1815 face au retour de Napoléon, Bignon tente, sinon de s'attirer son soutien,

62 Édouard Bignon, *Précis de la situation politique de la France depuis le mois de mars 1814 jusqu'au mois de juin 1815…*, p. 70.

63 Le *Précis* ayant été écrit en juin, Bignon fait référence au plébiscite d'avril où le *oui* l'emporte malgré une très faible participation, François Bluche, *Le plébiscite des Cent-Jours (avril-mai 1815)*, Genève, Droz, 1974.

64 Édouard Bignon, *Précis de la situation politique de la France depuis le mois de mars 1814 jusqu'au mois de juin 1815…*, p. 7-8.

65 *Ibid*., p. 8 : « On a de nouveau comparé les choses et les hommes : on a comparé la légitimité qui résulte du temps et celle qui résulte du choix. On s'est rappelé que la légitimité de la dynastie nouvelle avait été le produit du suffrage du plus grand nombre de votants qui jamais, en aucun pays, ait pris part à l'élection d'un souverain ».

66 *Ibid*., p. 54 : « Il est impossible de n'être pas frappé de la ressemblance qui existe entre l'époque actuelle et la révolution de 1688 ».

67 Guillaume III d'Orange (1650-1702) : petit-fils par sa mère de Charles I[er] d'Angleterre, il est nommé stathouder des Pays-Bas en 1672. Devenu par son mariage en 1677 le gendre de Jacques II, il débarque en Angleterre en 1688 afin d'éviter l'installation d'une dynastie catholique. En 1689, il inaugure son règne et celui de sa femme, Marie.

68 *Ibid*., p. 57.

69 *Ibid*., p. 54-55.

70 *Ibid*., p. 56.

71 *Ibid*., p. 62.

du moins de susciter un débat outre-manche en faveur de la non intervention armée contre la France.

Le *Précis* a donc vocation à justifier et légitimer la reprise en main de la France par l'empereur déchu. Face à des Bourbons accusés de faillir à l'honneur national[72], seul Napoléon peut représenter dignement le pays et le sauver d'une invasion étrangère[73]. Pour autant, malgré l'indignité du roi, Bignon ne condamne pas, et pour cause, les personnes ralliées à la première Restauration. Il disculpe leur soumission, assimilée à un devoir envers la nation, car « si les Bourbons avaient été ce qu'ils devaient être, cet ordre de choses aurait pu se soutenir »[74]. Toutefois, leur échec appelait immanquablement la seconde installation de Napoléon à la tête du pays, surtout à un moment où le pays est menacé, selon le diplomate, par l'Europe entière[75].

La France dépourvue d'alliés en juin 1815

Dès son emménagement aux Tuileries le 20 mars au soir, Napoléon a conscience de son isolement européen[76]. Aussi présente-il immédiatement son retour au pouvoir comme une simple affaire politique française, consacrée par la sanction populaire, et fait-il savoir sa volonté de respecter le traité de Paris du 30 mai 1814. Toutefois ces engagements ne rassurent pas les souverains européens qui, dès le 13 mars, ont rédigé une déclaration commune ostracisant Bonaparte décrit comme « ennemi et perturbateur du repos du monde ». Douze jours plus tard, devant la « réinstallation presque naturelle de Napoléon aux Tuileries »[77] et l'absence d'opposition des royalistes, les représentants à Vienne de l'Autriche, de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie – respectivement Metternich, Wellington, Hardenberg et

72 Pour autant, Bignon ne les dépeint pas dans les « fourgons de l'étranger », thème un peu plus postérieur.

73 Emmanuel de Waresquiel, *Cent-Jours…*, p. 95-96 : « Cette identification [de Napoléon à la patrie] (…) dépasse la notion même de souveraineté du peuple pour 'incarner dans la légitimité personnelle du héros surhumain, porteur et interprète des espoirs de tout un peuple ».

74 Édouard Bignon, *Précis de la situation politique de la France depuis le mois de mars 1814 jusqu'au mois de juin 1815…*, p. 64.

75 Il n'est pas possible d'établir une limite entre les écrits de Bignon et ses véritables opinions. Toutefois, vu le contenu de l'*Exposé*, la thèse du complot européen contre la France semble davantage destinée au grand public que réellement crue par Bignon.

76 François Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, Paris, Michel Lévy, 1858, t. I, p. 65 : « Napoléon se faisait-il lui-même, en quittant l'île d'Elbe quelque illusion sur les dispositions de l'Europe à son égard ? Concevait-il quelque espérance soit de traiter avec la coalition, soit de la diviser ? On l'a beaucoup dit et c'est possible, les plus fermes esprits ne s'avouent guère tout le mal de leur situation. Mais une fois arrivé à Paris et instruit des actes du congrès, Napoléon vit la sienne telle qu'elle était et l'apprécia sur-le-champ avec son grand et libre jugement ».

77 Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand, le prince immobile…*, p. 492.

Nesselrode[78], réactivent leur alliance contre Napoléon, conclue le 9 mars 1814 à Chaumont. La France accède au traité peu de jours après[79]. À ce noyau dur s'ajoutent entre le 7 avril et le 30 mai suivant le Hanovre, le Portugal, la Sardaigne, la Bavière, la Hollande, les villes allemandes, la Suisse, la Saxe et le Wurtemberg[80]. Exprimés dans un « Rapport à l'Empereur »[81] daté du 25 mars et rédigé avec Bignon[82], les espoirs de Caulaincourt de voir certains pays rester neutres ou se ranger aux côtés de la France disparaissent intégralement. Il comptait exploiter leur ressentiment envers les Bourbons, leurs liens envers la France pendant le congrès ou bien leurs divisions internes[83]. Dans le cas de la Russie, il voulait jouer sur l'animosité personnelle du tsar envers Louis XVIII ainsi que sur les relations cordiales entre les deux pays pendant le congrès[84]. Dans le cas de l'Autriche, il entendait souligner l'affermissement de la Prusse et de la Russie et leurs usurpations territoriales faites aux dépens de François Ier. Le cas de la Prusse étant lié au sort de la Russie, Caulaincourt avouait son impuissance mais semblait plus optimiste sur le ralliement de la Bavière et des autres États allemands[85]. Toutes ses espérances se révèlent déçues : ses différentes initiatives pour solliciter des entrevues avec des diplomates sont des échecs, que ce soient les siennes[86] ou celles de Fouché[87]. La coalition se reforme identique à celle du printemps 1814 et ses membres refusent de recevoir les messages de paix envoyés par Napoléon aux souverains alliés ainsi que ceux de Caulaincourt aux ministres des Affaires extérieures[88].

78 Charles-Robert de Nesselrode (1780-1862) : aide de camp de Paul Ier puis proche d'Alexandre, il assiste aux négociations de Tilsit. Il signe le pacte de Chaumont, négocie la reddition de Paris en 1814 et représente la Russie au congrès de Vienne.

79 Guillaume de Bertier de Sauvigny, *Metternich et la France après le congrès de Vienne*, Paris, Hachette, 1968, t. I, p. 15.

80 Thierry Lentz, *Nouvelle histoire du Premier Empire, tome IV : Les Cent-Jours…*, p. 358.

81 AMAE, Mem. Doc., France, vol. 672, fol. 59, disponible aussi AMAE, Mem. Doc., vol. 2160, fol. 44.

82 Des corrections marginales sont de la main du baron.

83 AMAE, Mem. Doc., France, vol. 672, fol. 59, « Rapport à l'Empereur », le 25 mars 1815 : « À la passion unique qui avait rassemblé l'Europe entière contre Votre Majesté il s'est mêlé une foule de passions contradictoires qui établissent maintenant une sorte de dissension intestine entre les membres de l'ancienne coalition ».

84 *Ibid.* : « Le gouvernement français n'a que faiblement contrarié la Russie à l'égard de la Pologne ».

85 *Ibid.* : « Ainsi tous ses intérêts [de la Bavière] la rapprochent de la France ; après avoir été victime de la guerre dans laquelle on l'a entraîné contre nous, ce ne pourrait être que malgré elle qu'on la ferait entrer dans une nouvelle coalition. (…) En général, si les états secondaires d'Allemagne ont cherché à secouer le joug de la France lorsqu'elle les accablait du poids de sa grandeur ; ils reviendront vers elle le jour où ils y verront un appui contre l'oppression non moins pénible que les puissances alliées ont fait peser sur elles ».

86 Toutes ces initiatives prises sous son égide de Caulaincourt sont rapportés par John Rooney dans « Le marquis de Caulaincourt et la politique étrangère française pendant les Cent-Jours : une diplomatie du désespoir », *Revue de l'Institut napoléonien*, n° 149, 1987-II, p. 38-56.

87 Guillaume de Bertier de Sauvigny, *Metternich et la France après le congrès de Vienne…*, t. I, p. 18-23.

88 John Rooney « Le marquis de Caulaincourt et la politique étrangère française pendant les Cent-Jours : une

Aussi Napoléon commande-t-il à son ministère un rapport sur la situation extérieure au 7 juin. Rédigé par Bignon[89] mais officiellement attribué à Caulaincourt, il est communiqué aux deux Chambres[90] le 16 juin et publié dans *Le Moniteur* le lendemain. Destiné dès l'origine à être publié, le document met en place la propagande demandée par Napoléon où la France apparaît sacrifiée aux ambitions démesurées de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse. Dès l'introduction, Bignon oppose ainsi les « sentiments modérés et pacifiques »[91] de Napoléon aux dispositions belliqueuses des quatre puissances du pacte de Chaumont qui ont armé dès l'arrivée de l'Empereur à Paris connue, sans attendre ses déclarations[92]. Après un rapide rappel des principaux événements qui se sont succédés depuis le 20 mars, le sous-secrétaire d'État présente l'Empereur comme la victime de la politique anglaise qui « n'[a] qu'un but, l'abaissement de la grandeur française »[93]. Désigner l'Angleterre comme l'ennemi principal de la France et comme la promotrice de la coalition[94], est une manœuvre habile, les Français étant particulièrement anglophobes. Dans un second temps, Bignon rappelle tous les procédés imaginés par le ministère pour entrer en contact avec les cours européennes, en pure perte. Il dépeint là une France désireuse d'éviter un conflit sanglant, se heurtant à l'obstination absurde des Alliés qui endossent alors la responsabilité du conflit. À cette occasion, le diplomate évoque la possibilité d'un complot général, dirigé contre la France dans le but de violer « l'intégrité du territoire »[95]. Reprenant un thème qu'il développe dans le *Précis*, il se fait l'écho des rumeurs d'invasion de la France qui s'accroissaient depuis quelques mois du fait de « la désorganisation intérieure de la France [et de] la démobilisation de son armée »[96]. Afin d'éviter un découragement des esprits devant une peinture aussi noire de la situation, Bignon

diplomatie du désespoir »…, p. 46 : « Les courriers quittent Paris les 4 et 5 avril pour les ministres et les souverains mais le 12, Caulaincourt apprend que la France a été mise en quarantaine et que le 8 les courriers ont été refusés aux frontières. La seule lettre reçue par Caulaincourt pendant toute la période est la lettre de Castlereagh lui indiquant que sa lettre au prince régent est arrivée mais il la lui retourne encore cachetée ».

89 Le document est de sa main et Ernouf le lui attribue dans Édouard Bignon, *Histoire de France…,* t. XIV, p. 476 : « Ce rapport était (…) l'œuvre de M. Bignon ».

90 Adopté le 23 avril 1815, l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire prévoit l'élection d'une Chambre des représentants et la nomination par l'Empereur d'une Chambre des pairs.

91 AMAE, Mem. Doc., France, vol. 1802, fol. 215-228, « Rapport fait à l'Empereur par le ministre des Affaires étrangères », le 7 juin 1815.

92 *Ibid.* : « Dans les premiers jours d'avril, sans déclarer si la question de la paix ou la guerre était déjà décidée, il faisait adopter toutes les mesures que la certitude de la guerre aurait pu exiger ».

93 *Ibid.*

94 *Ibid.* : « Dès qu'il [le gouvernement anglais] voit une chance à nous susciter des ennemis, on dirait qu'il aurait peur de trahir ses devoirs s'il négligeait d'en profiter ».

95 *Ibid.*

96 *Ibid.*

s'empresse ensuite d'énumérer les alliés éventuels de la France, les États-Unis étant les plus probables[97], ainsi que le risque de divisions internes des Alliés[98]. Face à l'ensemble des vexations commises par les Alliés qui refusent de reconnaître son nouveau régime, devant les nombreuses attaques maritimes de l'Angleterre[99] et grâce à une alliance prévisible avec les États-Unis, la France ne peut que s'engager dans la lutte militaire afin de sauvegarder son indépendance.

Le sous-secrétaire d'État présente la guerre comme l'unique recours pour protéger la France et ses choix politiques : repoussée en vain par Napoléon, la campagne qui s'ouvre – l'Empereur a quitté Paris le 12 juin pour rejoindre l'armée – n'a pour but que de défendre le territoire et ses habitants. Si Bignon n'a laissé aucune trace de ses opinions, il est néanmoins plausible qu'il soutienne cette thèse et ait renoncé à appeler de ses vœux un Empire français étendu sur une grande partie du continent européen, comme il aurait pu le souhaiter en 1809-1810. De son passage au sous-secrétariat d'État, les archives ne révèlent aucun autre document émanant de lui. Cependant, un ordre du ministre en date du 23 mai lui demandant le « projet d'une lettre pour l'Empereur au grand-duc de Toscane pour l'engager à rendre la princesse Pauline détenue dans ses états »[100] indique le type de travail qu'il effectue du 24 mars au 18 juin. Fournir des canevas de discours et de lettres semble être sa principale tâche. Toutefois, l'absence de communications avec les puissances européennes à partir du mois d'avril entraîne certainement une baisse d'activité qui lui permet de se plonger dans la rédaction du *Précis* et d'affûter les arguments justifiant la légitimité de Napoléon. Malgré la solidité décrite par le publiciste, cette dernière s'effondre après la défaite de Waterloo le 18 juin. Rentré à Paris le 21, l'Empereur se résout à abdiquer une seconde fois deux jours plus tard, laissant la France menacée d'invasion et sans gouvernement. Appelé par la commission de gouvernement

97 *Ibid.* : « Au premier rang de ses amis, la France peut compter sur une nation appelée à jouer un grand rôle dans la politique générale, surtout dans la politique maritime, les Américains, qui, après une honorable guerre, sortent de la lutte par une honorable paix ».

98 *Ibid.* : « Si le plus grand nombre des gouvernements européens entre dans la masse qui se réunit contre nous, il y a, malgré l'apparente uniformité de leur état extérieur, des dissemblances infinies dans leurs dispositions effectives. Cette différence dans leurs dispositions résulte de la différence de leurs intérêts respectifs, de la différence des passions individuelles des princes, de la différence de vue des cabinets ».

99 *Ibid.* : « Le 30 avril, en pleine paix, la frégate *La Melpomène* a été attaquée et prise près d'Ischia, par le vaisseau anglais *Le Rivoli. La Dryade* a été attaquée le 10 mai. Des bâtiments anglais jettent sur nos côtes des hommes, des armes et des munitions de guerre ». Sur les attaques anglaises, voir AMAE, Mem. Doc., France, vol. 1802, fol. 181-184, « Rapport sur les hostilités commises par les anglais depuis le mois d'avril dernier et dont le rapport est parvenu jusqu'à ce jour ».

100 AMAE, Mem. Doc., France, vol. 1802, fol. 138, « Ordre du ministre », le 23 mai 1815.

provisoire à la tête du ministère des Relations extérieures, Bignon connaît pendant deux semaines la période la plus intense de sa vie.

2. Épargner à la France une invasion militaire, 22 juin-7 juillet 1815

Malgré la rapide diffusion du désastre de Waterloo, Napoléon estime le 21 juin que la situation militaire et politique peut encore être sauvée. Mais sous-estimant largement le poids des deux Chambres réunies à Paris[101], il doit se résoudre à abdiquer dès le lendemain de son retour dans la capitale. Issu des ces mêmes Chambres, un gouvernement provisoire se forme alors sous l'égide de l'ancien ministre de la Police Fouché. Deux objectifs lui sont assignés : conclure la paix pour stopper les armées anglaises et prussiennes qui marchent sur Paris et choisir le nouveau régime politique de la France en toute indépendance. Nommé le 23 juin au ministère des Relations Extérieures[102], Bignon dirige ces deux missions, se préoccupant plus particulièrement de la première. Grâce un compte-rendu de ses activités rédigé peu de temps après son passage ministériel[103] et grâce à la conservation des documents créés du 23 juin au 7 juillet par son gendre Ernouf[104], le détail des différentes négociations avec les Alliés et le rôle grandissant qu'il y joue sont nettement perceptibles. La signature de la capitulation du 3 juillet place définitivement le diplomate dans le camp des bonapartistes, engendrant des conséquences cruciales pour son avenir.

101 Thierry Lentz, *Nouvelle histoire du Premier Empire, tome IV : Les Cent-Jours…*, p. 509 : « Nul ne pressentit non plus à quel point les députés étaient décidés à agir, et à agir vite ».

102 AN, AF IV, vol. 859[25], dossier 7090, « Extrait du registre des délibérations de la commission de gouvernement », le 23 juin 1815 : « La commission du gouvernement charge provisoirement du portefeuille des ministères vacans, savoir : des affaires étrangères, M. le Baron Bignon (…) ».

103 AMAE, Acq. Extr., vol. 139, fol. 91-94, « Manuscrit autographe du baron Bignon relatant les négociations entre la commission de gouvernement et les puissances alliées du 23 juin au 4 juillet 1815 », voir Annexe n°21.

104 Une petite partie de la correspondance de juin-juillet subsistant dans les archives du ministère des Affaires étrangères, une comparaison entre elle et les documents édités par Ernouf dans l'*Histoire de la dernière capitulation de Paris* permet de constater la méticuleuse fidélité d'Ernouf, ce qui incite à croire en la rigueur des autres pièces éditées et absentes des archives.

Signer un armistice avec les Alliés : une mission impossible ?

Le ministère des Relations extérieures sous très haute surveillance

Les activités de Bignon entre le retour de Napoléon à Paris et la nouvelle de sa nomination au ministère des Relations extérieures ne sont pas connues. Il ne semble pas participer au Conseil des ministres convoqué par l'Empereur le 21 juin ; Ernouf décrit le déroulement de cette séance à partir des « notes de M. Bignon qui tenait tous ces détails du duc de Bassano lui-même »[105]. On ignore s'il penche pour la solution de l'abdication ou pour celle d'un coup de force dictatorial. De même, lors des débats animés de la Chambre des représentants où il siège comme élu de la Seine-Inférieure, il ne paraît s'impliquer ni dans les discussions précédant l'abdication, ni dans celles la suivant, où l'accession au trône du Roi de Rome est traitée[106]. Son attachement à la cause de Napoléon II souffre de sa nette opposition au retour de Louis XVIII ; dans ses instructions du 23 juin aux plénipotentiaires, il insiste davantage sur le rejet des Bourbons que sur le maintien de Napoléon II sur le trône[107].

Sa nomination le 23 juin au ministère des Relations extérieures s'explique par la présence de Caulaincourt au sein de la commission exécutive et par la mission attribuée à Otto la veille en Angleterre[108]. Des hommes habitués à la conduite des Affaires étrangères ne subsiste que Bignon. Relativement peu connu des cinq membres de la commission – à l'exception de Caulaincourt qu'il a fréquenté en 1813 et 1814 – ces derniers ne le lui laissent qu'une faible marge de manœuvre. Ainsi, ils décident avant sa nomination de l'envoi d'Otto à Londres pour tenter de négocier la paix avec l'Angleterre et d'obtenir des sauf-conduits pour Napoléon. Le 23, ils choisissent également des plénipotentiaires pour se rendre à Manheim auprès des trois autres souverains alliés. Issus de la Chambre des représentants et de celle des

105 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris*, Paris, Lévy, 1859, p. 7.

106 L'abdication de Napoléon est effet conditionnelle : il remet son pouvoir entre les mains de son fils âgé de quatre ans et se trouvant à Vienne.

107 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…*, « Instruction pour messieurs les plénipotentiaires de la commission de gouvernement auprès des puissances alliées », p. 173.

108 AN, AF IV, vol. 859[25], dossier 7090, le 22 juin 1815 : « La commission de gouvernement arrête ce qui suit : M. le comte Otto est nommé plénipotentiaire pour se rendre à Londres et traiter du rétablissement de la paix entre la France et l'Angleterre ».

pairs, La Fayette[109], Sébastiani[110], Pontécoulant[111], Voyer d'Argenson[112], Laforest et Constant[113] leur secrétaire sont désignés sans la consultation de Bignon. Le ministre ne semble pas non plus intervenir dans la nomination des commissaires – Andréossy[114], Valence[115], Flauguergues[116], Boissy d'Anglas[117] et La Besnardière[118] – chargés de s'entretenir avec les généraux alliés en France, Wellington et Blücher[119]. S'ils ont une expérience diplomatique plus réduite, ces négociateurs ont en revanche l'avantage de présenter une apparence plus convenable, aucun d'entre eux n'étant un régicide de 1793.

Outre la nomination des plénipotentiaires, la commission traite aussi de l'ensemble des opérations diplomatiques[120]. Bignon n'est qu'une sorte de commis, transcrivant ses souhaits,

109 Gilbert de La Fayette (1757-1834) : après la guerre d'Indépendance, il s'engage dans la Révolution. Fait prisonnier par les Prussiens et les Autrichiens de 1792 à 1797, il se retire de la vie publique en 1802. Élu à la Chambre des représentants, il s'oppose violemment à Napoléon dont il prêche l'abdication après Waterloo. À partir de 1818, il est élu dans l'opposition.

110 Horace Sébastiani (1772-1861) : entré dans l'armée en 1789, il joue un rôle majeur dans le coup d'État du 18 Brumaire. Sous l'Empire, il occupe des missions diplomatiques et militaires, étant envoyé à Constantinople puis à Vienne. Rallié à Louis XVIII, il est mis sur la touche, expliquant son adhésion aux Cent-Jours. Il est ministre des Affaires étrangères de 1830 à 1832.

111 Louis-Gustave Le Doulcet de Pontécoulant (1764-1853) : militaire, il siège à la Convention où il vote le bannissement du roi avec les Girondins. Sous l'Empire, il mène une carrière préfectorale et diplomatique. Il fait partie du gouvernement provisoire de 1814 mais ne vote pas la déchéance de l'Empereur. Il se rallie aux Cent-Jours et est nommé pair par Napoléon.

112 Marc-René de Voyer d'Argenson (1771-1842) : préfet sous l'Empire, il démissionne à la Restauration. Après 1815, il siège dans l'opposition.

113 Benjamin Constant (1767-1830) : entré dans la vie politique révolutionnaire 1795, il devient le chef de file des libéraux dès 1800. Opposé à Napoléon, il se rallie de façon spectaculaire à l'Empereur au début des Cent-Jours.

114 Antoine-François Andréossy (1761-1828) : militaire, il prend part à la campagne de 1787 en Hollande puis s'engage dans les armées révolutionnaires. Proche de Napoléon, il obtient des missions diplomatiques à Londres et à Vienne en plus de ses commandements militaires. Il occupe des fonctions importantes pendant la seconde Restauration.

115 Jean-Baptiste de Valence (1757-1822) : lié à la famille des Orléans, il s'engage dans les armées révolutionnaires jusqu'à en 1793 date à laquelle il passe à l'ennemi avec Dumouriez. Sous l'Empire, il est sénateur, il n'aurait pas signé l'acte de déchéance de 1814. Nommé pair par Napoléon, il plaide la cause du Roi de Rome en juin 1815.

116 Pierre-François Flauguergues (1767-1836) : opposé à la mort du roi, il se cache jusqu'à la chute de Robespierre. Sous l'Empire, il mène une carrière préfectorale puis législative mais vote la déchéance de Napoléon en 1814.

117 François-Antoine Boissy d'Anglas (1756-1826) : élu à la Convention, il vote contre la mort du roi et se tient à l'écart de Robespierre. Membre du Tribunat, il vote la déchéance de l'Empereur en 1814 mais se rallie à lui en 1815.

118 Jean-Baptiste de La Besnardière (1765-1843) : entré en 1795 au ministère des Relations extérieures, il en gravit tous les échelons, sous l'égide de Talleyrand dont il est le secrétaire au congrès de Vienne.

119 AMAE, Acq. Extr., vol. 139, fol. 91-94 : « Le 26 juin, la commission de gouvernement arrête d'envoyer des commissaires auprès des commandans en chef des armées prussienne et anglaise ».

120 AMAE, Acq. Extr., vol. 139, fol. 95, lettre de Berlier à Bignon, le 27 juin 1815 : « Monsieur le baron, la commission de gouvernement vous prie de vous rendre en son sein ce soir à 10 heures précises : l'on s'y entretiendra des instructions relatives à la mission près les généraux Wellington et Blücher ».

notamment lors de la demande de sauf-conduits pour Napoléon[121]. Toutefois si l'initiative des affaires lui échappe, il y demeure étroitement mêlé : il rédige les instructions des plénipotentiaires puis des commissaires et assure une correspondance quotidienne avec eux.

Le refus des souverains alliés de recevoir et d'écouter les plénipotentiaires français

Deux tentatives sont lancées par la commission de gouvernement ; l'une dirigée par Otto visant le cabinet anglais à Londres et la seconde menée par les cinq plénipotentiaires auprès des souverains alliés à Manheim puis à Haguenau. Toutes deux se soldent par des échecs cuisants dont témoigne la correspondance de Bignon.

Informé le 23 juin de sa mission[122], Otto atteint Boulogne-sur-Mer trois jours plus tard[123] y attend ses passeports pour traverser la Manche[124]. Grâce à son expérience de négociateur du traité d'Amiens et à ses multiples contacts dans le pays[125], il est, de tous les hommes réunis à Paris à cette époque, le plus à même d'obtenir un armistice anglais. Toutefois, il n'ignore pas les difficultés de sa mission, les quatre puissances alliées ayant pris l'engagement de refuser toute paix séparée. L'ancien diplomate impérial emploie alors plusieurs procédés pour éviter de « faire croire que l'intention de [son] gouvernement [est] de détacher la cause de l'Angleterre de celle de ses alliés »[126]. Il se refuse, par exemple, à envoyer copie de ses pleins pouvoirs qui aurait amené le ministre Castlereagh[127] à considérer sa manœuvre comme pouvant briser la promesse du cabinet anglais. Malgré le vœu pris par les quatre pays, Otto espère que « la mort d'un grand nombre d'hommes utiles au pays » et son effet dans l'opinion publique seront des argument pris en compte par Castlereagh pour accepter de le recevoir[128]. Cependant, le chef du cabinet se refuse à « transmettre les

121 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…*, « Demande de sauf-conduits pour l'Empereur Napoléon, lettre de M. Bignon à Lord Castlereagh », le 25 juin 1815, p. 203.
122 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…*, p. 47.
123 *Ibid.*, p. 212, lettre d'Otto à Bignon, le 26 juin 1815.
124 AMAE, Mem. Doc., vol. 1802, fol. 448, lettre d'Otto à Bignon, le 27 juin 1815.
125 AMAE, Mem. Doc., vol. 1802, fol. 457, lettre d'Otto à Bignon, le 29 juin 1815 : « J'en tirerai parti pour stimuler le gouvernement anglais avec lequel j'ai le moyen de communiquer très rapidement, par l'entremise d'une de mes anciennes connaissances, commissaire principal à Douvres. »
126 AMAE, Mem. Doc., vol. 1802, fol. 449, lettre d'Otto à Bignon, le 27 juin 1815.
127 Robert Stewart lord de Castlereagh (1769-1822) : ayant rejoint les *tories* en 1795, il occupe plusieurs postes dans les gouvernements de Pitt et d'Addington. En 1812, il devient ministre des Affaires étrangères et occupe un rôle clé dans la formation de la coalition anti-française entre 1813 et 1815.
128 AMAE, Mem. Doc., vol. 1802, fol. 451, lettre d'Otto à Bignon, le 28 juin 1815.

passeports demandés »[129] par l'envoyé français, n'y voyant « aucun avantage »[130]. Peu étonné par ce premier refus auquel il s'attendait[131], Otto ne se démonte pas : la nouvelle de l'envoi d'autres plénipotentiaires auprès du tsar, du roi de Prusse et de l'empereur d'Autriche l'encourage même à réitérer sa demande[132]. Dans le même temps, il prévoit en cas de nouvel échec d'alerter des collègues de Castlereagh avec qui il entretient des relations suivies[133]. En attendant la réponse du ministre anglais à sa seconde demande, il informe Paris de la quasi-liberté des mers, qu'il oppose aux tensions existant avant le 18 juin[134]. Se fondant sur cette observation et sur la levée de l'embargo, il espère débarquer sous peu de jours en Angleterre[135]. Mais la signature de la capitulation de Paris et surtout le retour de Louis XVIII dans la capitale rendent caducs ces manœuvres, qui auraient connu le même échec que celles des cinq plénipotentiaires envoyés à Manheim.

Le jour même où elle désigne Otto, la commission décide de former un groupe de plénipotentiaires « chargés de se rendre auprès des puissances alliées pour y traiter avec elles des moyens de rétablir la paix »[136]. Désignés le 23, ceux-ci partent de Paris le lendemain pour Haguenau où séjournent les souverains et leur ministre des Relations extérieures. Dans le même temps, Bignon informe directement les ministres alliés, Hardenberg, Metternich, Nesselrode et Montgelas tant de l'abdication de Napoléon que de l'existence de cette mission[137]. Chacun de ces hommes reçoit une lettre particulière mais faite sur un canevas

129 AMAE, Mem. Doc., vol. 1802, fol. 452, copie de la lettre de Castlereagh à Otto, le 27 juin 1815.

130 *Ibid.*

131 AMAE, Mem. Doc., vol. 1802, fol. 451, lettre d'Otto à Bignon, le 28 juin 1815 : « Je ne suis donc nullement rebuté, monsieur le baron, par ce premier échec : j'en ai éprouvé bien d'autres en 1800 ».

132 AMAE, Mem. Doc., vol. 1802, fol. 457, lettre d'Otto à Bignon, le 29 juin 1815 : « Comme un des principaux articles de la convention du 25 mars portait que les alliés ne poseraient les armes que d'un commun accord, il est possible que le ministère anglais ait voulu signaler ses égards pour ses alliés, en refusant les passeports que j'avais demandés. Il apprendra peut-être avec dépit qu'ils [ses alliés] ont été moins scrupuleux que lui, et il se montrera lui-même plus traitable ».

133 *Ibid.*

134 AMAE, Mem. Doc., vol. 1802, fol. 464, lettre d'Otto à Bignon, le 1er juillet 1815 : « La guerre maritime se fait sans animosité : plus de 60 bateaux pêcheurs sortent journellement de Boulogne, personne ne les inquiète, ils sont bien accueillis par les bâtiments anglais armés qui leur achètent du poisson. La mer est presque libre ».

135 AMAE, Mem. Doc., vol. 1802, fol. 461, lettre d'Otto à Bignon, le 30 juin 1815.

136 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…*, lettre de Bignon à chacun des cinq plénipotentiaires, le 23 juin 1815, p. 169. Les archives du ministère des Affaires extérieures ne conservent aucun document direct sur ces négociations. Ernouf affirme que « plusieurs documents d'un grand intérêt concernant la capitulation demeurèrent entre les mains de [s]on beau-père », *ibid*., p. 166.

137 AN, 136 AP 9, lettres de Bignon à Hardenberg, Metternich et Montgelas, le 26 juin 1815. Elles sont fidèlement reproduites dans Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…*, p. 179-184.

commun, les termes annonçant la renonciation au pouvoir de Napoléon[138] et l'envoi de plénipotentiaires étant identiques. Seul Metternich réceptionne une missive différente puisque c'est à Vienne que se trouve le souverain nominal de la France, le jeune Napoléon II[139]. Pour les Français, pareille disposition devrait entraîner l'Autriche à soutenir les plénipotentiaires français[140].

Ces derniers quittent la capitale française le 24 juin, chargés de défendre « l'indépendance nationale et l'intégrité française »[141], selon leurs instructions données par Bignon. Pour autant, les Français ne perçoivent pas l'état d'esprit des Alliés pour qui l'abdication de Napoléon ne change en rien la situation militaire ou politique[142]. Les souverains se refusent d'ailleurs à reconnaître aucune légitimité à des plénipotentiaires, issus de Chambres élues à l'instigation de Napoléon. Conscient de cette menace, Bignon admet dès l'origine que « cette objection, si elle était fortement articulée (…) laisserait peu de jour à la possibilité d'un accommodement »[143]. Il multiplie donc, dans le corps des instructions, les concessions que les plénipotentiaires peuvent faire, tout en insistant sur deux points fondamentaux ; « l'exclusion de la famille des Bourbons [et] la conservation de l'intégralité du territoire »[144]. Pour parvenir à ces fins, les plénipotentiaires doivent jouer des intérêts différents[145] de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse, cette dernière étant

138 *Ibid.*, : « L'abdication de l'Empereur Napoléon est pour l'Europe comme pour la France un événement d'une haute gravité qui ne peut qu'être pris en grande considération par les cabinets. Pour ne laisser lieu à aucun doute sur la nature de cette démarche, l'Empereur demande lui-même à se retirer sur le champs aux États-Unis d'Amérique. Son départ n'est différé que par l'obligation d'attendre les sauf conduits nécessaires. Cependant, la commission de gouvernement a fait partir le 24 de ce mois des plénipotentiaires pour se rendre au quartier-général des souverains alliés (…) ».

139 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…*, lettre de Bignon à Metternich, le 26 juin 1815, p. 181: « C'est surtout du côté de la cour de Vienne que la France aime à espérer de trouver un accès facile à une prompte et entière réconciliation. (…) C'est à Vienne que se trouvent et l'héritier du trône de France, et l'auguste princesse que nos vœux appellent à venir une seconde fois donner parmi nous l'exemple de toutes les vertus ».

140 Pour Bertier de Sauvigny, cette lettre « témoigne de la persistance des illusions semées à Paris par les manœuvres des mois précédents », Guillaume de Bertier de Sauvigny, *Metternich et la France après le congrès de Vienne…*, t. I, p. 32.

141 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…,* « Instructions pour MM. les plénipotentiaires de la commission de gouvernement auprès des puissances alliées », le 23 juin 1815, p. 170-177.

142 Emmanuel de Waresquiel, *Cent-Jours…*, p. 469.

143 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…, «* Instructions pour MM. les plénipotentiaires de la commission de gouvernement auprès des puissances alliées », le 23 juin 1815, p. 172.

144 *Ibid*., p. 174.

145 *Ibid*., p. 175 : « C'est sous des points de vue différents qu'il conviendra de faire envisager à chacun des cabinets les avantages que peut leur présenter respectivement le nouvel ordre de choses qui vient de s'établir

toutefois reconnue comme la puissance la plus hostile envers la France[146]. Munis de ces recommandations, les plénipotentiaires arrivent à Laon le 25 juin, où ils demandent des passeports pour continuer leur équipée. Les détails de celle-ci sont fournis par le compte-rendu final de Bignon ainsi que par les *Souvenirs historiques et parlementaires* du comte de Pontécoulant[147]. Trois étapes se dégagent : l'entrevue à Laon le 26 juin des plénipotentiaires avec les aides de camp de Blücher, le comte Nostitz[148] et le prince de Schonburg[149], où les Français croient être assurés de l'indépendance politique de leur pays, leur demande le même jour « d'une suspension d'armes de cinq jours »[150] suivie de l'offre de Blücher de recevoir des commissaires chargés exclusivement de négociations militaires et enfin leur arrivée auprès des souverains à Haguenau le 30 juin. Toutefois du 26 juin au 4 juillet[151], Bignon ne reçoit plus aucune nouvelle de ses envoyés, à qui il continue de transmettre les nouvelles politiques susceptibles d'infléchir les alliés. Il les informe du départ imminent aux États-Unis de Napoléon[152], de la création d'une commission de cinq membres « pour la négociation d'un armistice »[153] et du calme qui règne en France[154]. Dans l'ignorance de leurs agissements[155], il ne peut donner de nouveaux conseils, laissant les plénipotentiaires seuls face aux manœuvres des Alliés. Après avoir refusé de les recevoir, les souverains et leurs ministres revoient leur position[156] et organisent une entrevue entre trois de leurs diplomates et les Français. Toutefois, de l'aveu de Pontécoulant, ils n'entendaient rien négocier avec eux :

---

en France ».

146 *Ibid*., p. 176 : « Celle des puissances continentales dont la France peut espérer le moins de ménagements est la cour de Berlin ».

147 Louis-Gustave Le Doulcet de Pontécoulant, *Souvenirs historiques et parlementaires du comte de Pontécoulant, ancien pair de France, extraits de ses papiers et de sa correspondance,* Paris, Lévy, 1861, t. III, p. 424-429.

148 August-Ludwig von Nostitz (1777-1866) : entré dans l'armée prussienne en 1802, il devient l'aide de camp de Blücher à la bataille de Bautzen en 1813.

149 Christoph von Degenfeld Schonburg (mort en 1831).

150 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…,* p. 191, lettre des plénipotentiaires à Bignon, le 26 juin 1815.

151 *Ibid.*, p. 200, lettre de Bignon aux plénipotentiaires, le 4 juillet 1815 : « Depuis la dépêche que vous m'avez adressée de Laon, en date du 26 juin, je n'ai reçu aucune lettre de Vos Excellences ».

152 *Ibid*., p. 195, lettre de Bignon aux plénipotentiaires, le 26 juin 1815.

153 *Ibid*., p. 196, lettre de Bignon aux plénipotentiaires, le 28 juin 1815.

154 *Ibid.*, p. 199, lettre de Bignon aux plénipotentiaires, le 30 juin 1815 : « Aucun changement politique n'a eu lieu qui puisse en apporter dans vos instructions. La Vendée se pacifie, et l'on n'y voit plus un drapeau blanc ; on a de bonnes nouvelles de Lyon, de Bordeaux et le calme qui règne dans ces grandes cités contribue puissamment à maintenir celui de la capitale ».

155 *Ibid.*, p. 200, lettre de Bignon aux plénipotentiaires, le 4 juillet 1815 : « Nous ignorons absolument jusqu'où vous avez poursuivi votre route, et quel accueil vous auront fait les souverains alliés ».

156 Guillaume de Bertier de Sauvigny, *Metternich et la France après le congrès de Vienne…*, t. I, p. 32-33.

> L'intention évidente des souverains alliés était de n'entamer aucune négociation que lorsqu'ils seraient sous les murs de la capitale, d'endormir, comme l'année précédente, le patriotisme national par une vaine ostentation de justice et de magnanimité, et, enfin, de ne se lier d'avance par aucun traité formel avec les vaincus s'ils parvenaient à entrer dans Paris par la trahison ou par force des armes. (…) Après (…) la résolution annoncée de n'entendre à aucune proposition d'armistice que les armées alliées ne fussent arrivées sur les bords de la Marne ou de la Seine, les plénipotentiaires durent quitter Haguenau et reprendre la route de la frontière française[157].

La première mission se solde donc par un échec : les Alliés refusent de négocier un armistice militaire ou un traité de paix[158]. Les pronostics de Bignon les plus pessimistes se réalisent sans qu'il n'ait rien pu faire pour les contrer. Trop loin du champ de négociations et ne pouvant communiquer avec les plénipotentiaires, il est impuissant. Avec les commissaires,au contraire, il met une correspondance très active afin de les guider le plus possible.

L'intransigeance des généraux alliés Wellington et Blücher face aux demandes d'armistice des commissaires

Blücher ayant fait connaître son consentement à traiter avec des commissaires français sur un éventuel armistice, la commission de gouvernement provisoire désigne cinq hommes dès le 26 juin, jour de réception de la nouvelle. Le lendemain, ayant reçu leurs instructions de la main de Bignon lors d'une séance de la commission[159], ils se mettent en route vers le quartier-général de Blücher et de Wellington[160]. Le 28, ils informent Bignon de leur installation à Louvres[161], aux avant-postes du corps de Bülow[162]. Le lendemain, ils apprennent de Wellington que « aucun armistice ne peut se faire tant que Napoléon Buonaparte est à Paris et en liberté »[163]. Bignon s'empresse alors de leur faire part de « la nouvelle certaine du départ »[164] de l'Empereur déchu qui parvient à Louvres le 1er juillet. L'éloignement de

157 Louis-Gustave Le Doulcet de Pontécoulant, *Souvenirs historiques et parlementaires…*, p. 429-430.

158 AMAE, Acq. Extr., vol. 139, fol. 91 : « Le résultat de la mission des plénipotentiaires consiste en une note non signée qui leur fut remise à Haguenau, le 1er juillet, par laquelle les ministres de trois cours présentes alléguant l'absence des ministres de la 4e déclarent ne pouvoir entrer en négociation ».

159 AN, AF IV, vol. 859[25], dossier 7091, arrêté de la commission, le 27 juin 1815.

160 AMAE, Acq. Extr., vol. 139, fol. 91.

161 Commune française dans le département du Val-d'Oise, arrondissement de Sarcelles.

162 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…,* p. 219, lettre des commissaires à Bignon, le 28 juin 1815.

163 *Ibid*., p. 224, lettre de Wellington aux commissaires, le 29 juin 1815.

164 *Ibid*., p. 245, lettre de Bignon aux commissaires, le 30 juin 1815.

l'Empereur paraissant l'unique obstacle à l'armistice, le diplomate y revient à plusieurs reprises[165]. Mais entre-temps, « Wellington jette le masque »[166] et fait connaître aux Français son attachement au retour des Bourbons et de Louis XVIII sur le trône[167]. Toutefois, il n'exclut pas de signer un armistice militaire, malgré « l'extrême éloignement [du feld maréchal] pour tout ce qui arrêterait ses opérations militaires »[168]. Apprenant ce fait, Bignon recommande alors aux commissaires de « distinguer la question politique (...) et la question actuelle d'un armistice »[169]. Aussi les commissaires multiplient-ils leurs conférences avec le général anglais pour l'inviter à fléchir son allié prussien. Ils lui annoncent ainsi la conclusion d'un armistice entre Suchet[170] et Frimont que Bignon leur a transmis et dont Wellington peut s'inspirer[171]. Mais Blücher instruit les Français le 2 juillet par Wellington de « sa plus grande répugnance à conclure un armistice »[172]. Chargé du ministère de la Guerre et de la défense de Paris[173], Davout s'entremet alors personnellement pour convaincre le Prussien, s'appuyant derechef sur la suspension d'armes décidée à Lyon, mais en pure perte[174]. La situation devenant de plus en plus désespérée, Bignon envoie trois projets d'armistice aux commissaires, chacun présentant un contenu plus défavorable à la France que le précédent[175]. Puis dans la nuit du 2 au 3 juillet, la commission lui confie directement[176] la mission de traiter avec Wellington et Blücher,

165 *Ibid*., p. 249, lettre de Bignon aux commissaire, le 1er juillet 1815 : « Napoléon n'est plus à Paris : depuis huit jours sa carrière est finie ».

166 Emmanuel de Waresquiel, *Cent-Jours…,* p. 470.

167 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…,* p. 226, lettre des commissaires à Bignon, le 1er juillet 1815 : « On dit qu'on ne prétend point s'opposer au choix d'aucun autre chef du gouvernement (…) mais l'on ajoute que si le prince choisi était dans le cas (…) d'alarmer la tranquillité de l'Europe, il serait nécessaire aux puissances alliées d'avoir des garanties. (…) Un seul, Louis XVIII, leur semble réunir toutes les conditions qui empêcheraient l'Europe de demander des garanties pour sa sécurité ».

168 *Ibid*., p. 230, lettre des commissaires à Bignon, le 1er juillet 1815.

169 *Ibid*., p. 249, lettre de Bignon aux commissaires, le 1er juillet 1815.

170 Louis-Gabriel Suchet (1770-1823) : entré dans l'armée en 1793, il combat à Toulon, en Italie puis en Suisse. Il participe aux campagnes de 1805 de 1806 et de 1808-1814 en Espagne où il gagne son titre et le bâton de maréchal. Rallié à Louis XVIII, il n'en sert pas moins Napoléon en 1815. Replié sur Lyon, il conclut un armistice avec le général Frimont.

171 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…,* p. 247, lettre de Bignon aux commissaires, le 1er juillet 1815 : « C'est une circonstance dont vous pourrez tirer parti auprès de MM. les commandants en chef des armées anglaises et prussiennes ».

172 *Ibid*., p. 236, lettre de Wellington aux commissaires, le 2 juillet 1815.

173 AN, AF IV, vol. 859[25], dossier 7090, minute d'arrêté, le 24 juin 1815 : « La commission du gouvernement arrête ce qui suit. Article 1er : Le maréchal prince d'Eckmühl, ministre de la Guerre, est chargé de prendre toutes les dispositions relatives à la défense de Paris ».

174 AN, 136 AP 9, lettre du maréchal Blücher au prince d'Eckmühl le 1er juillet 1815.

175 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…,* p. 253, lettre de Bignon aux commissaires, le 2 juillet 1815.

176 AN, AF IV, vol. 859[26], dossier 7099, minute d'arrêté, le 2 juillet 1815.

passant par dessus les commissaires, que Bignon ne prévient que le 4[177].

À l'instar des plénipotentiaires, les commissaires n'obtiennent aucun résultat de leurs entrevues avec les Alliés. La difficulté à séparer la cause militaire de la cause politique explique certainement leurs embarras. Au rebours toutefois de la première mission, Bignon est plongé au cœur des négociations qu'il suit de très près. Aussi est-il désigné par la commission pour conclure une convention avec les généraux anglais et prussien. Bien que ni Wellington ni Blücher ne reconnaissent officiellement la commission[178], ils acceptent de signer avec ses représentants.

La capitulation du 3 juillet 1815 : une rupture fondamentale dans la vie publique de Bignon

La signature de la capitulation à Saint-Cloud

L'intervention de Davout dans le processus des négociations illustre l'absence de volonté de la commission de défendre militairement Paris. En dépit des mesures prises par Napoléon pour protéger la ville dès le printemps 1815 et qui ont été relayées à la fin du mois de juin par les Chambres et par la commission de gouvernement[179], la défense de la capitale est estimée impossible au début du mois de juillet[180]. La disproportion des troupes est jugée trop importante pour tenter une action militaire : Davout ne commande qu'à 70 000 hommes tandis que Wellington possède le même nombre de soldats à Saint-Denis et que Blücher en dispose de 60 000 entre Versailles et Saint-Germain[181]. Convoqué à la Villette le 1er juillet au soir[182], un nouveau conseil « sous la présidence du maréchal prince d'Eckmühl, ministre de la guerre et général en chef de l'armée, où furent appelés tous les maréchaux de France qui se trouvaient à

177 *Ibid*., p. 255, lettre de Bignon aux commissaires, le 4 juillet 1815.

178 Michel Kerautret, *Les grands traités de l'Empire (1810-1815)…*, p. 261.

179 AN, AF IV, vol. 859[25], dossier 7092, le 28 juin 1815 : « La commission de gouvernement, vu la délibération des chambres portant que la ville de Paris est en état de siège, arrête ce qui suit. Article 1er : Les approches de la capitale seront seules défendues, elles le seront par les troupes de ligne, lesquelles resteront campées hors des murs. Article 2e : La tranquillité sera maintenue dans l'intérieur par la garde nationale ordinaire, laquelle ne sera employée extérieurement que sur la demande qu'en pourraient faire les légions ou bataillons de cette garde (…) ».

180 Thierry Lentz, *Nouvelle histoire du Premier Empire, tome IV : Les Cent-Jours…*, p. 535 : « Le 1er juillet 1815, le conseil de guerre réuni autour de Fouché constata qu'il serait impossible de défendre Paris. Blücher contrôlait le pont de Saint-Germain et avait franchi la Seine de ce côté ».

181 Emmanuel de Waresquiel, *Cent-Jours…,* p. 471.

182 Emmanuel de Waresquiel et Benoît Yvert, *Histoire de la Restauration 1814-1830…*, p. 141.

Paris, et les généraux commandant les divers corps de l'armée »[183] délivre un avis identique.

Dans ces circonstances, seules des négociations peuvent éviter une effusion de sang. Aussi la commission envoie-t-elle auprès de Wellington et de Blücher, Bignon malgré un refus initial[184], représentant du pouvoir civil, Taillepied-Bondy, représentant plus ou moins la ville de Paris et Guilleminot, représentant du pouvoir militaire. Les trois hommes parviennent à Saint-Cloud, quartier-général temporaire des deux généraux le 3. Ils sont munis des trois projets déjà envoyés par le ministre à ses commissaires :

> Le premier de ces projets laisserait Paris neutre, et placerait, d'une part l'armée française, de l'autre les armées anglaise et prussienne à quinze ou dix lieues de distance.
>
> Le deuxième n'établirait pour séparation, entre les armées respectives, que dans le cours de la Seine, mais avec un rayon de trois lieues autour de Paris en stipulant aussi la neutralité de cette capitale.
>
> Enfin, le troisième admettrait la possibilité de l'entrée des troupes étrangères à Paris ; mais il serait convenu qu'elles ne pourraient y entrer qu'après la décision des souverains alliés auxquels il serait envoyé un plénipotentiaire pour connaître leur résolution définitive à cet égard[185].

Mais les conditions de négociation se révèlent particulièrement éprouvantes ; face aux envoyés de Wellington et Blücher, respectivement Hervey et Müffling[186], les trois Français doivent céder sur une grande partie de leurs revendications, le troisième projet étant le seul sur lequel les Alliés veulent travailler. Selon Fleury de Chaboulon, ces entretiens se déroulent sans possibilité pour les Français d'en référer à leur gouvernement[187], ce qu'Ernouf semble attester[188]. Finalement la capitulation est signée le 3 juillet. Composée de 18 articles, elle établit « une suspension d'armes »[189] entre les deux belligérants, l'évacuation militaire totale de Paris par les forces françaises qui se replient au sud de la Loire ainsi que le respect des autorités actuelles et des propriétés publiques – articles 10 et 11. Le point le plus important

183 Lazare Carnot, *Mémoires historiques et militaires sur Carnot d'après ses manuscrits, sa correspondance et ses lettres inédites, Paris, Baudouin,* 1824, p. 182.

184 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…*, p. 90 : « Je cherchai, dit M. Bignon dans ses notes, différents prétextes pour me faire excuser ; cette commission me paraissait être la plus fatale (…) dont puisse être chargé un homme qui aime son pays, l'honneur de son pays ».

185 *Ibid.*, p. 253, lettre de Bignon aux commissaires, le 2 juillet 1815.

186 Karl von Müffling (1775-1851) : entré dans l'armée prussienne en 1790, il participe à toutes les campagnes de son pays jusqu'en 1815.

187 Pierre-Alexandre-Édouard Fleury de Chaboulon, *Les Cents-Jours…*, t. II, p. 360 : « Ils furent transférés à Saint-Cloud, où sans égard pour le droit des gens, ils furent privés de tous moyens de communiquer avec le gouvernement, et retenus en charte privée, pendant la durée totale des négociations ».

188 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…,* p. 100.

189 Michel Kerautret, *Les grands traités de l'Empire (1810-1815)…*, p. 262, article 1er.

réside dans la sauvegarde « des individus qui se trouvent dans la capitale [qui] continueront à jouir de leurs droits et libertés sans pouvoir être inquiétés ni recherchés en rien, relativement aux fonctions qu'ils occupent ou auraient occupées, à leur conduite et à leurs opinions politiques »[190].

Connue le lendemain 4 juillet, la capitulation devenue convention par l'action de Fouché, reçoit un accueil particulièrement contrasté. Fleury de Chaboulon rend hommage à l'action de Bignon et de ses compagnons, qui ont défendu « les droits politiques, les intérêts privés, l'inviolabilité des personnes et des propriétés nationales et particulières, avec un zèle et une fermeté inappréciables »[191]. Pontécoulant évoque également « la persistance des commissaires français qui leur a valu l'éternelle reconnaissance de tous les cœurs généreux »[192]. Il rapporte que la convention « fut reçue avec faveur par une immense majorité [des représentants de la Chambre] et que plusieurs députés même proposèrent d'adresser à la commission de gouvernement des remerciements et des éloges pour avoir tant obtenu »[193]. Mais la réception dans l'armée est très différente : Fantin des Odoards exprime sa répugnance devant « la mesure d'infamie (…) où rien n'était stipulé pour les droits de notre pays et les intérêts de l'armée »[194].

La participation de Bignon à l'élaboration de cette capitulation purement militaire – les armées alliées prenant possession de Paris et de sa banlieue[195] – a ainsi été jugée capitale par ses contemporains. Il apparaît comme le principal négociateur face à Wellington, à tel point que la commission le charge d'amener le général anglais à soutenir Napoléon II en lieu et place des Bourbons. Rapporté par Ernourf, l'entretien le 4 juillet entre les deux hommes est un échec[196] mais lie définitivement Bignon à la capitulation de la veille. Dès lors, son respect devient le principal objectif du diplomate dans les jours puis les mois qui viennent.

190 *Ibid*, p. 264, article 12.
191 Pierre-Alexandre-Édouard Fleury de Chaboulon, *Les Cents-Jours…*, t. II, p. 361.
192 Louis-Gustave Le Doulcet de Pontécoulant, *Souvenirs historiques et parlementaires…*, p. 442.
193 *Ibid*., p. 445.
194 Florimond Fantin des Odoards, *Journal du général Fantin des Odoards…*, p. 442.
195 À l'article 8, toutes les villes périphériques sont mentionnées à l'exception de Vincennes. Bignon rapporte dans son *Histoire de France* que « dans la pénible mission qui nous fut donnée, en 1815, à M. le général Guilleminot, à M. de Bondy, préfet de la Seine, et à moi, de conclure avec les Anglais et les Prussiens une convention qui devait leur ouvrir les portes de Paris, je parlai à mes deux collègues de ce fait qui était resté présent à ma mémoire [la non mention des faubourgs de Varsovie dans la capitulation de Poniatowski en 1809]. Nous convînmes entre nous de prendre garde que le nom de Vincennes ne fût pas prononcé. Il ne le fut pas », Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VIII , p. 240.
196 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…*, p. 118.

Faire respecter les articles 11 et 12 : le devoir d'une vie

Après la signature de la capitulation le 3 juillet, Bignon ne semble plus participer à la marche des affaires politiques. S'étant rallié ostensiblement à l'Empereur et ayant essayé jusqu'au 4 juillet de faire appliquer les volontés contenues dans son abdication, il ne peut appeler de ses vœux le retour de Louis XVIII. Impuissant à l'en empêcher, il se retire de la vie publique dès la dispersion de la commission de gouvernement décidée par Fouché le 7 juillet suivant[197] et la dissolution des Chambres par Louis XVIII la veille de son entrée dans la capitale. Pour autant, il surveille l'application de la capitulation, à laquelle il estime que le roi est lié et redevable. Dans un court mémoire rédigé après 1816[198], il explique que le roi doit reconnaître cet acte pour trois raisons. D'une part, sa négociation a réuni des Français ainsi que des « plénipotentiaire étrangers dont le roi était l'allié »[199] et qui se revendiquaient, dans le cas de Wellington surtout, comme un intermédiaire du roi. Leur signature engage donc *ipso facto* celle de Louis XVIII. D'autre part, grâce à cette convention, le monarque a pu retrouver sa capitale intacte et n'a jamais dénoncé les articles de la capitulation. Enfin, le roi se serait servi de l'article 11 relatif à la conservation des propriétés publiques pour protéger le pont d'Iéna que Blücher menaçait de faire sauter en juillet 1815. D'après l'anecdote rapportée par Ernouf, contacté par Talleyrand, Bignon propose pour empêcher cet acte d'invoquer l'article 11[200]. Si son avis n'est pas ostensiblement suivi par le nouveau ministre des Affaires extérieures qui le 9 juillet re-baptise les monuments parisiens de leurs noms antérieurs à 1790[201], il soutient que le prince de Bénévent a envoyé le projet de lettre, qu'il a rédigé, à Goltz et appliqué ensuite cette mesure :

> Le jour où le général en chef de l'armée prussienne se préparait à faire sauter le pont d'Iéna, M. de Talleyrand, arrivant au ministère des Affaires étrangères où j'étais encore, me fit part du désespoir du Roi et me demanda si dans la convention que nous avions conclue avec les alliés, il n'y a avait pas des articles que nous pussions invoquer contre ces actes d'une hostilité hors de saison. Je lui citai l'article 11 de la convention du 3 juillet, qui lui parut en

197 Sur les agissements de Fouché à cette période et sa participation au retour de Louis XVIII, Emmanuel de Waresquiel, *Cent-Jours…*, p. 279-288, « Joseph Fouché : la pieuvre ».

198 AN, 136 AP 18, Manuscrit de Bignon sans date ni lieu portant sur la convention du 3 juillet 1815. Il mentionne l'article 7 de la loi de janvier 1816 relative aux proscriptions, apportant ainsi une précision chronologique.

199 *Ibid.*

200 AN, 136 AP 18, Copie d'un « Projet de notes au comte de Goltz pour empêcher la destruction du pont d'Iéna ».

201 Thierry Lentz, *Nouvelle histoire du Premier Empire, tome IV : Les Cent-Jours…*, p. 539.

> effet applicable à la question, et il me chargea de rédiger sur le champ une note pour être adressée au ministre de Prusse afin d'arrêter l'exécution des projets du maréchal Blücher. (…) M. de Talleyrand ayant approuvé et signé cette note, elle fut immédiatement adressée au comte de Goltz et des copies en furent communiquées aux ministres de Russie, d'Autriche et d'Angleterre. La note produisit son effet ; le pont d'Iéna ne fut pas détruit. Ainsi, la convention du 3 juillet a été reconnue par le gouvernement royal qui en a invoqué l'exécution[202].

La narration de cet épisode présente tous les caractères de la véracité ; ce document étant resté secret et non diffusé, il est peu probable que Bignon l'ait inventé de toutes pièces. Le silence du gouvernement royal s'explique par l'absence d'intérêt à faire savoir qu'il s'est servi de la capitulation, vu les événements de 1815 et de 1816.

À partir de la rédaction de la lettre à Goltz, Bignon pense ainsi que la capitulation du 3 juillet a été reconnue par le roi, même officieusement. Mais ce dernier ne s'estime en rien lié par un texte qu'il n'a pas signé et dont il ne reconnaît pas les signataires français. Aussi l'invocation de l'article 12 lors du procès du maréchal Ney[203] et lors des lois de proscription n'est-elle suivie d'aucun effet, au grand désespoir de Bignon. Le retour de Louis XVIII au pouvoir s'accompagne en effet de plusieurs mesures destinées à « punir avec fermeté ceux qu'on appelle « les coupables des Cent-Jours » »[204]. Sous la pression des Alliés et des royalistes ultras, deux listes sont publiées le 24 juillet ; la première annonce l'arrestation et la comparution devant des tribunaux de dix-huit généraux et la seconde assigne à résidence surveillée trente-huit personnalités civiles et militaires[205]. Absent de cette énumération, Bignon ne la considère pas moins comme une violation de la capitulation qui a créée une clause de sureté pour tous[206], inexistante dans les amnisties royales des 25 et 28 juin. Arrêté le 5 août 1815, Ney est condamné à mort par la Chambre des pairs[207], le conseil de guerre s'étant déclaré incompétent. Durant les débats, l'article 12 est invoqué par les avocats de la défense,

202 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…*, p. 145-146. Ernouf assure qu'il tire cette pièce d'un carton de son beau-père.

203 Michel Ney (1769-1815) : entré dans l'armée en 1787, il participe à toutes les guerres révolutionnaires et impériales, s'illustrant particulièrement durant la campagne de Russie et à la bataille de la Moskowa en 1812. Nommé maréchal en 1804, il se rallie aux Bourbons en 1814 et devient pair de France. Chargé d'emprisonner l'Empereur après son débarquement, il se rallie à lui à Auxerre.

204 Emmanuel de Waresquiel et Benoît Yvert, *Histoire de la Restauration 1814-1830…,* p. 149.

205 Thierry Lentz, *Nouvelle histoire du Premier Empire, tome IV : Les Cent-Jours…*, p. 549.

206 Le ralliement de Fouché, régicide, semblait toutefois, aux yeux de beaucoup, suffisant à garantir les anciens révolutionnaires, Emmanuel de Waresquiel et Benoît Yvert, *Histoire de la Restauration 1814-1830…,* p. 142.

207 Le général La Bédoyère (1786-1815) également arrêté au début du mois d'août est pour sa part fusillé dès le 19 de ce mois, ne bénéficiant pas de la même aura que le maréchal.

Berryer[208] et Dupin[209] tandis que la maréchale[210] tente de faire intervenir Wellington, en tant que signataire de la capitulation. Mais les deux initiatives avortent ; le général anglais argue de la non signature de Louis XVIII qui rend l'acte incommunicable et le 6 décembre la Chambre des pairs « rejette définitivement l'article 12 d'un document sur lequel elle ne veut voir que la signature de Wellington et Blücher »[211]. Sollicité par Berryer comme témoin assisté, Bignon ne se rend pas devant la cour le 4 décembre, motivant son refus par « l'état de maladie qui au jour de l'audition [le] retenait à une assez grande distance de Paris »[212]. Toutefois, d'après le témoignage de Berryer, qui semble incontestable, l'ancien diplomate accourt chez lui « la même soirée où les débats avaient été clos et où la Cour était entrée en délibération pour le jugement »[213], pour lui faire part « d'une circonstance particulière qu['il] regrett[ait] de n'avoir pu faire connaître à la cour et [qu'il jugeait] propre à éclairer au sujet précisément de l'exécution donnée à cet article 12. Il s'agissait du pont d'Iéna que les Prussiens avaient voulu faire sauter et dont la conservation désirée par le roi avait donné lieu à une note à [lui] demandée par M. de Talleyrand »[214]. Se saisissant de ce nouvel argument, l'avocat tente d'en avertir la cour mais sans résultat[215]. Le maréchal est condamné à mort et fusillé le 7 décembre. L'attitude de Bignon atteste de la véracité de son excuse[216] ; s'étant manifesté auprès de l'avocat la veille du jugement, il ne semble pas avoir craint des poursuites pour son témoignage en faveur de Ney. D'ailleurs son opposition aux mesures de la Restauration va croissante et devient publique lors de son élection le 20 septembre 1817 à la Chambre des députés par le département de l'Eure.

Durant cette législature, il dénonce avec force les proscriptions consécutives à la loi d'amnistie du 12 janvier 1816 qui condamnent à l'exil les Bonaparte et les régicides ayant siégé

208 Pierre-Nicolas Berryer (1757-1841) : avocat du maréchal Ney.

209 André Dupin (1783-1865) : député libéral à la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours, il entame ensuite une brillante carrière d'avocat.

210 Aglaë Auguié (1782-1854) : elle se marie avec Ney en 1802.

211 Éric Perrin, *Le maréchal Ney*, Paris, Perrin, 1993, p. 353.

212 AN, 136 AP 18, lettre de Berryer à Bignon, le 16 mai 1825.

213 *Ibid.*

214 *Ibid.*

215 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…*, p. 153.

216 À l'indisposition de Bignon se joint l'impossibilité physique d'arriver dans les temps, Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *ibid.*, p. 150 : « M. Bignon était alors à sa campagne, éloignée de Paris d'environ vingt-cinq lieues. L'assignation qui le citait à comparaître à la séance du 4 décembre n'avait été remise que le 2 au soir à son domicile de Paris, et ne lui parvint que le 4 dans l'après-midi. Il se trouvait donc dans l'impossibilité matérielle d'arriver en temps utile. Il était de plus assez sérieusement indisposé ».

dans les Chambre des Cent-Jours. À la tribune, au cours des mois de juin et de juillet 1819[217], il plaide pour le retour des bannis, se fondant sur les lois de l'humanité et sur un argument « secret »[218] décisif. Désignant là la reconnaissance de la capitulation par le roi durant l'épisode du pont d'Iéna, il se refuse pourtant à s'expliquer afin d'éviter tout scandale royal[219]. Il n'évoque ce secret que dans cette unique occasion, plaidant désormais la cause des proscrits sans y faire allusion. Dans son ouvrage *Des proscriptions* paru en 1819 et en 1820, il mentionne l'article 12 de la capitulation et son inapplication sans parler du pont d'Iéna[220]. Il préfère démontrer l'inutilité des proscriptions par des *exempla* depuis Scylla et Marius jusqu'à Charles Quint. Il démontre également que le régicide a été couvert par l'article XI de la Charte et que les actions accomplies durant les Cent-Jours sont moins graves que les actes perpétrés par le Conseil du roi en 1814 qui ont provoqué le retour de Napoléon :

> Il faut donc supposer aux hommes que l'on veut atteindre un genre de délit particulier, imaginaire ou réel, et ce délit, c'est d'avoir préparé, favorisé le retour de Napoléon Bonaparte. Hé bien, le délit est réel, les coupables existent : mais où sont-ils ? Où étaient-ils alors ? Dans le conseil même du roi. Oui, les conspirateurs qui ont été chercher Napoléon dans son île, qui l'ont pris par la main et ramené dans Paris, ce sont les hommes, qui dans l'intérêt d'une caste abusant d'un pouvoir dont ils ne devaient se servir que pour attacher la nation au gouvernement royal, avaient blessé tous les esprits, aliéné toutes les âmes, et par là enlevé au trône le seul appui qui eût été capable de le soutenir[221].

Ainsi, en défendant l'application de la capitulation du 3 juillet 1815, Bignon est amené à siéger dans l'opposition libérale de la Restauration. S'il ne s'oppose pas au roi lui-même et paraît accepter le retour d'une monarchie constitutionnelle, il attaque violemment ses conseillers et ses ministres, l'extrait ci-dessus le prouvant. De signataire d'une simple capitulation militaire, il est devenu député libéral de la Chambre des représentants où il joue un rôle de plus en plus important.

---

217 Une pétition est déposée à la Chambre des députés pour obtenir ce rappel.

218 AN, 136 AP 18, note autographe de Bignon pour *Le Moniteur* sur les débats à la Chambre des députés, écrit le 21 juin à propos de la séance du 19 juin 1819.

219 Alfred-Auguste Ernouf de Verclives, *Histoire de la dernière capitulation de Paris…*, p. 155-156.

220 Édouard Bignon, *Des proscriptions…*, t. II, p. 161 : « Si la fausse politique des cabinets a depuis ordonné le parjure aux généraux signataires de cette convention, le tort de ceux-ci est d'avoir subordonné leur honneur aux passions ou aux combinaisons ministérielles; mais nous ne pouvons douter qu'au moment de la négociation, et surtout à l'égard du plus important des articles, l'article 12, les intentions des généraux ennemis ne fussent loyales et sincères ».

221 *Ibid*., t. II, p. 178.

CONCLUSION

« Soldat sous la Convention, diplomate sous le Directoire, le Consulat et l'Empire, administrateur des finances de la Prusse après Iéna, de l'Autriche après Wagram, ministre des Relations extérieures dans les Cent-Jours, publiciste habile et spirituel orateur de l'opposition libérale sous la Restauration » : tel est le riche condensé de la vie publique d'Édouard Bignon selon Mignet[1]. Le baron incarne bien les vicissitudes d'une génération qui traverse non sans encombre la Révolution, l'Empire et la Restauration. De l'étude des dix-neuf années que Bignon passe dans la carrière administrative et diplomatique naissent de nombreux enseignements qui touchent autant à la place du diplomate dans le système napoléonien qu'au développement d'une pensée personnelle, différente de celle de Napoléon.

De 1797 à 1815, Édouard Bignon connaît une réelle ascension professionnelle passant de deuxième secrétaire de légation à Bâle au poste – certes temporaire – de ministre des Relations extérieures. Plusieurs grandes étapes scandent cette progression ; le poste de chargé d'affaires à Berlin entre 1802 et 1803, les fonctions de ministre plénipotentiaire à Cassel puis à Karlsruhe, l'intégration dans l'administration des pays conquis et enfin l'envoi en Pologne avant la participation aux Cent-Jours. Ces missions deviennent de plus en plus courtes au fil

1 François-Auguste Mignet, *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Bignon…,* p. 28.

du temps. Si Bignon reste presque quatre ans à Berlin puis à Cassel, en revanche il ne séjourne que dix-neuf mois à Karlsruhe et seize à Varsovie pour son premier poste. Aussi dispose-t-il de moins en moins de temps pour s'adapter aux nouvelles conditions, ce qui ne paraît pas l'indisposer. D'autres critères diplomatiques permettent d'appréhender la progression du diplomate, tels le rang qu'il occupe au sein du corps diplomatique, sa posture d'observateur ou d'acteur devant les affaires locales, son degré d'initiative, ses capacités d'intégration sociale ainsi que l'apport de ses différentes expériences. Dès le poste de Bâle, il manifeste un zèle ostensible, tenant la correspondance très régulièrement – Talleyrand ne le rappelle jamais à l'ordre sur ce point – et composant des rapports de son propre chef sur les événements contemporains. Cette double tendance se retrouve dans tous les autres postes et s'intensifie notablement à Varsovie où, à partir de janvier 1813, il envoie plus d'une lettre par jour en moyenne. La mission polonaise est celle où il s'épanouit le plus grâce à son expérience administrative prussienne et autrichienne. À l'aise dans ses fonctions, il développe plusieurs initiatives, propres à contenter Napoléon, notamment celles relatives au système d'observation voire d'espionnage de la Russie. Il ne cesse également de s'impliquer dans la vie militaire et politique du duché, pressant les généraux pour les travaux de fortification ainsi que les ministres pour réformer l'administration. Au contraire des postes de Berlin et de Cassel où l'absence d'enjeux le contraignait à un simple devoir d'observation, à Varsovie comme dans ses trois responsabilités administratives il déploie une activité ininterrompue. Il prend même le temps d'entretenir un réseau social développé : il organise de grandes réceptions dans sa maison varsovienne où il reçoit les élites du duché. L'évolution est réelle entre le taciturne secrétaire de légation à Berlin, unanimement jugé solitaire, et le très mondain ministre plénipotentiaire à Karlsruhe, à Varsovie et à Cracovie alors qu'il est en plein repli militaire.

Pour autant, malgré sa transformation et son accession à des fonctions élevées, Bignon reste circonscrit par les ordres impératifs de Napoléon. Sa marge de manœuvre est sinon nulle du moins très faible : lors de la retraite de Varsovie, la seule liberté acquise est celle de la répartition des millions accordés par l'Empereur pourvu que tous soient distribués au 5^{e} corps. De même, les correspondances entre les différents agents diplomatiques sont peu tolérées par le ministère ; lorsque Bignon s'autorise à entrer en contact avec Narbonne à Vienne, il s'en excuse par avance auprès de Maret et justifie ce procédé par l'urgence de la situation. Les liaisons entre les autorités civiles et militaires sont également proscrites ; le ministre

plénipotentiaire se fait vertement rappeler à l'ordre à Cassel pour avoir enfreint cette règle tacite[2]. Aussi Bignon ne dispose-t-il jamais d'informations directes sur la situation européenne, autrement que par les dépêches de son supérieur parisien. Le diplomate dépend entièrement des ordres de Napoléon et de sa hiérarchie auxquels il ne peut se soustraire. Si Bignon ne semble pas avoir été placé face à un dilemme moral, il fournit dans l'*Histoire de France* la justification qu'il aurait été susceptible de présenter en pareil cas ; « C'était une mesure de haute politique, un ordre de cabinet. Que pouvait[-on] faire ? »[3] De toute façon, il est peu probable que Bignon ait renâclé à exécuter un commandement de Napoléon ; jusqu'en 1814 il se montre un farouche partisan du régime et de son chef.

Comme l'Empereur, il semble prôner une politique extérieure forte mais sur des fondements différents. Dès le poste suisse, il soulève facilement dans ses rapports l'option d'une intervention française en cas de conflits ou de tensions internes. Il évoque cette solution pour la Suisse, pour l'Italie, pour le Bade ainsi que pour la Pologne. Toutefois, l'ingérence n'est pas toujours militaire et peut être de nature politique, en particulier dans le cas de la Pologne. À l'inverse de Napoléon, elle est motivée par des intentions dignes des Lumières. Lorsque le jeune diplomate requiert une médiation armée en Suisse, c'est pour mieux implanter les idées de liberté et d'égalité, difficilement acceptées par certains petits cantons. Le dessein est identique dans le cas de l'Italie et de la Pologne, l'exception étant le Bade. Le ministre plénipotentiaire semble considérer cet État à part, aussi le traite-il plus durement que les autres pays. De fait, lors de ses postes d'administration, il manifeste ce même désir d'adapter les institutions locales aux nouveautés françaises – Code civil, laïcisation des administrations, égalité juridique – même s'il se heurte souvent au refus des populations. Ainsi en Autriche, ses projets d'amélioration fiscale restent lettre morte, ne pouvant lutter contre l'immobilisme de l'administration.

Or cette pensée évolue à partir de la première Restauration et des Cent-Jours. La chute soudaine de Napoléon, l'abaissement international de la France ainsi que la perte de son emploi sont autant d'explications qui justifient l'élaboration d'un nouveau système diplomatique par Bignon. Il repose à la fois sur la mise en place d'un équilibre européen – et

2 Lettre de Napoléon à Talleyrand, le 2 septembre 1806, *Correspondance générale de Napoléon Bonaparte…*, t. VI, lettre n°12843, p. 778 : « M. le prince de Bénévent, témoignez mon mécontentement à M. Bignon de ce qu'il a écrit au maréchal Augereau. Il n'a rien à faire avec mes généraux ».

3 Édouard Bignon, *Histoire de France…*, t. VI, p. 375.

non plus sur la supériorité morale et territoriale de la France – et sur le respect des peuples, fruit direct de son expérience diplomatique. Le sort réservé à la Saxe au cours du congrès de Vienne puis celui quelques années plus tard à la Pologne, pays auxquels le diplomate est toujours attaché, l'incite à promouvoir une sorte de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Cette vision de la diplomatie culmine dans le discours qu'il livre à l'Académie des sciences morales et politiques en 1835[4]. Ce plaidoyer en faveur de la morale, seule ligne de conduite possible en politique extérieure, démontre le renversement complet de son système précédent. Il se fait l'apologiste de ces nouveaux principes à la Chambre des représentants dès les années 1820, soutenant les différentes demandes des peuples qu'il juge opprimés.

L'engagement parlementaire devient en effet à partir de 1817 la seconde carrière de Bignon. Exclu des fonctions publiques du fait de sa participation aux Cent-Jours, le diplomate se retire deux ans en Normandie avant d'être élu à la Chambre. Son enrôlement dans l'opposition libérale s'explique par son refus de servir un gouvernement qui l'a rejeté, lui et son travail – la convention du 3 juillet 1815 n'a jamais été reconnue par Louis XVIII – ainsi que, peut-être, par les liaisons qu'il entretient avec certains de ses membres. Il apporte aux membres de son parti toute ses expériences impériales, accumulées pendant presque vingt ans.

Personnage original, Édouard Bignon présente la particularité d'avoir été en poste à des moments clés dans chaque pays. À Bâle il observe les premiers bouleversements de la Révolution de 1798. À Milan il est confronté pour la première fois à une retraite générale engendrée par la défaite militaire. À Berlin il assiste aux atermoiements funestes du cabinet prussien incapable de sortir de sa neutralité. À Cassel il ne peut empêcher l'électeur de choisir le camp de la Prusse et de précipiter sa fin. À Berlin encore il gère un pays vaincu et ruiné et met en place l'administration des pays conquis, de concert avec Daru. À Vienne, l'année suivante, il perfectionne les mécanismes de cette administration dans un pays une fois encore vaincu par Napoléon. À Karlsruhe il procède à la mainmise française sur les États du grand-duc. À Varsovie il prépare la guerre contre la Russie et devient une des personnes les plus importantes du duché. À Vilna il organise la base arrière de la Grande Armée. De Varsovie à Cracovie, il assiste les Polonais dans leur longue agonie et tente de les sauver. Enfin, durant les Cent-Jours, il essaie vainement de protéger la France d'une invasion militaire. Son ralliement à Napoléon qui lui confie ensuite le soin de rédiger son histoire le lie

4 Voir Annexe n°22.

définitivement à l'épopée impériale : trois semaines avant sa mort, il est ainsi aux premiers rangs lors de la cérémonie organisée pour le retour des cendres de Napoléon, le 15 décembre 1840[5].

5 François-Auguste MIGNET, *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Bignon…,* p. 27.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....5

Liste d'abréviations.....6

Avertissement.....7

Introduction 9

1. Portrait d'Édouard Bignon 14

Une physionomie sans éclat.....14
Un tempérament particulier.....15
Un historien méticuleux et sincère.....20

2. Historiographie.....26

Le personnage d'Édouard Bignon.....26
Les relations internationales 28
Les pays de poste de Bignon.....31
Les Cent-Jours.....33

3. Annonce de plan.....35

Méthodologie.....35
Plan adopté.....36

Chapitre 1. Les jeunes années d'Édouard Bignon : un apprentissage fructueux, 1771-1802.....41

1. Une initiation en plusieurs étapes, de la Normandie à l'Italie en passant par l'Helvétie, 1771-1799.....43

La formation d'un jeune diplomate, 1771-1797.....43
Jeunesse et études.....43
L'engagement dans l'armée et la réorientation diplomatique.....45
Le baptême du feu : une année en Suisse, 1797-1798.....46
Un pays en pleine mutation.....47
Un secrétaire de légation entre observation et analyse des événements révolutionnaires 50
Gérer une légation dans un pays en révolution 56
Entre défaite et exil : six mois en Italie, 1798-1799.....64
Une République au bord de l'abîme.....64
Gérer une légation en exil.....66
Les conséquences d'une défaite : justification, réparation, nouvelles propositions.....68

2. À Berlin, un premier secrétaire au rôle complexe au sein de la légation française, 1800-1802.....75

L'arrivée de Bignon à Berlin : un premier succès.....75
La Prusse face à la Révolution française, 1789-1799.....76
Un intérim court et actif.....80
La prolongation des responsabilités, de pluviôse à floréal de l'an VIII.....88
Un secrétaire aux activités parallèles, 1800-1802.....92
L'écriture d'un ouvrage pamphlétaire.....92
La rédaction d'un mémoire sur un sujet d'actualité.....96
La composition d'un poème.....101
L'intégration sociale de Bignon à Berlin 101
La place de Bignon, premier secrétaire de la légation française.....102
L'insertion de Bignon dans l'aristocratie berlinoise.....105
Conclusion : un diplomate formé à bonne école.....107

Chapitre 2. Bignon dans le monde germanique : un accroissement des responsabilités, 1802-1806.....109

1. Un chargé d'affaires attentif aux événements européens, Berlin 1802-1803....111

Un chargé d'affaires bien introduit.....112
Une vie mondaine développée.....112
La mise en place d'un réseau d'informateurs.....115
La conséquence : un travail solide.....119
Bignon, témoin du « plus extraordinaire marchandage politico-financier du moment ».....121
Les négociations entre la France et la Prusse.....122
La crise bavaroise.....125
Les échos berlinois de Ratisbonne.....128
Bignon, informateur avisé des événements prussiens et européens.....129
La situation de la Prusse.....129
La situation internationale vue de Berlin.....133
Conclusion : une expérience approfondie du milieu berlinois.....137

2. Entre guerre et paix : Bignon ministre plénipotentiaire à Cassel, 1803-1806. 138

Une installation difficile.....139
Du landgraviat à l'électorat : un agrandissement territorial et politique conséquent.....139
Bignon à Cassel : une activité politique en berne.....140
Bignon au cœur d'une petite cour allemande : les illusions perdues.....145
La singulière neutralité de la Hesse-Cassel.....150
Les origines de la Confédération du Rhin.....150
Un personnage ambivalent, l'électeur Guillaume Ier.....157
Une collaboration restrictive.....159
Vers la « grande catastrophe » : la provocation de Taylor et l'armement final.....163
L'affaire Taylor ou l'influence de l'Angleterre à Cassel.....164
La Hesse-Cassel, une terre convoitée en temps de guerre.....171

Conclusion : Cassel entre continuités et amorces de changements.....177

Chapitre 3. Bignon administrateur en Allemagne : appréhension d'une institution naissante, 1806-1808 179

1. Un commissaire impérial aux activités multiples, 1806-1807.....181

La mise en place de l'administration française.....181
La marche à la guerre prussienne, 1805-1806.....181
L'organisation de l'administration française d'occupation 184
La première tâche de Bignon : la prestation de serment.....187

Un commissaire impérial partagé entre administrations financière et militaire.....188
Les débuts de Bignon dans l'administration civile.....188
Une grande porosité entre l'administration civile et militaire 191
Une collaboration ponctuelle entre Bignon et Clarke.....194

L'implication de Bignon dans les négociations avec la Prusse.....196
Des négociations difficiles.....197
Une aide officieuse de Daru.....200

2. Bignon administrateur général des finances et des domaines, 1807 à 1808....205

Bignon à la tête de l'administration financière française de Berlin 205
L'organisation de l'administration générale.....206
Un problème récurrent : la monnaie prussienne et le billon.....208
Le bilan financier de l'occupation française.....211

Bignon, collaborateur de l'intendant général.....215
Les relations de l'administration française avec les pays voisins de la Prusse.....216
Les travaux de l'administrateur français en Prusse.....218
Bignon dans l'ombre politique de Daru.....221

La perception par Bignon de ses deux années d'administration 223
Un diplomate parmi des administrateurs : une cohabitation difficile.....223
Un acteur devenu historien.....227

Conclusion : un *excursus* réussi.....229

Chapitre 4. Édouard Bignon, administrateur général des finances et des domaines en Autriche, 1809.....231

1. Bignon à la tête d'une administration complexe et très hiérarchisée.....233

L'installation des Français à Vienne.....233
La guerre de 1809 : entre traditions et nouveautés.....233
La mise en place de l'administration française.....237

Bignon, chef de l'administration française.....240
Bignon supérieur immédiat des intendants.....240
La subordination des directeurs administratifs à Bignon.....245

La composition de l'administration française.....248
Les intendants : un milieu homogène.....249
Les directeurs généraux.....252

2. La gestion des problèmes autrichiens par Bignon.....254
Un partenariat toujours aussi efficace avec Daru.....254
Une correspondance abondante.....255
Les problèmes monétaires.....255
Les douanes autrichiennes.....258
Des affaires hétéroclites.....260
Le bilan financier de l'occupation française.....262
La constitution d'une mémoire administrative.....262
La situation de l'administration française en novembre 1809.....264
Les activités de Bignon à Vienne.....268
La poursuite de ses fonctions diplomatiques badoises.....268
Les activités de Bignon à Vienne.....270
Conclusion : une nouvelle réussite dans l'administration civile.....273
Chapitre 5. Bignon dans le grand-duché de Bade : vers une complexification des fonctions diplomatiques, 1809-1810.....276
1. Représenter la France dans le grand-duché de Bade, État de la Confédération du Rhin.....278
La position d'un ministre français à la cour d'un pays de la Confédération du Rhin.....279
Du margraviat au grand-duché, une expansion territoriale sous l'égide de la France.....279
Bignon « tout puissant » à Karlsruhe.....281
Les manifestations de la prééminence absolue de Bignon.....285
L'implication de Bignon dans les affaires de la famille grand-ducale.....287
Des relations suivies avec le grand-duc héréditaire Charles et sa famille.....287
Réconcilier le grand-duc et la grande-duchesse héréditaires.....290
2. Le Bade, pays sous la tutelle de la France et de son ministre plénipotentiaire.....294
Les multiples interventions françaises dans le grand-duché.....294
Les incessantes exigences militaires de la France.....294
Le contrôle des finances 298
La stricte application du Blocus continental dans le grand-duché.....301
La surveillance politique de la France dans le grand-duché.....305
La censure de la presse : exemple d'une surveillance réussie.....305
Bignon, un interlocuteur incontournable dans les réformes badoises.....307
Entre Bade et France : des relations quotidiennes sous l'égide du ministre français.....311
Une coopération mitigée entre Bignon et Edelsheim.....311
Bignon et les autorités françaises : des rapports assidus.....314
Conclusion : une diplomatie autoritaire.....317

Chapitre 6. Bignon résident à Varsovie : entre diplomatie et administration civile, 1811-1812.....320

1. Préparer une guerre contre la Russie.....322

Le duché de Varsovie, une création incertaine.....322
De la disparition géographique à l'érection du duché, 1795-1807.....322
Le duché de Varsovie : « l'allié frustré ».....324

Bignon, « sentinelle avancée » de l'Europe impériale.....326
Observer la Russie et ses intentions.....327
Reconnaître le terrain d'une éventuelle guerre.....330
Appréhender les armées russes.....332

La création d'un réseau d'espionnage depuis Varsovie.....334
L'insuffisance des moyens de 1810.....334
L'initiative de Bignon : des premiers pas couronnés de succès.....335
Le perfectionnement du système soutenu par Napoléon.....337

La collaboration de Bignon et des administrations militaires française et polonaise ...339
Mettre l'armée du duché sur le pied de guerre : une mission de plus en plus importante.....340
L'implication de Bignon dans les travaux de fortification 343

2. Bignon, « proconsul au pouvoir presque sans limite ».....348

L'ingérence de Bignon dans les affaires financières du duché.....348
Conclure un accord sur les domaines et la liquidation des créances de la France et du duché.....349
Bignon et la situation catastrophique des finances du duché.....351
Les répercussions politiques des conseils financiers de Bignon.....355

Bignon face au gouvernement et à la société du duché de Varsovie.....358
La participation à l'organisation politique du duché.....359
L'intégration de Bignon dans la société polonaise.....363
Essai de compréhension mutuelle : Bignon et les Polonais.....367

Épilogue : une difficile passation de pouvoirs, juin-juillet 1812.....371
Les ambitions perdues de Bignon.....372
Une cohabitation pénible entre l'archevêque ambassadeur et l'ancien résident.....374

Conclusion : une synthèse réussie entre diplomatie et administration.....379

Chapitre 7. Bignon et la Pologne dans la débâcle napoléonienne, 1812-1814.....382

1. Administrer la Lituanie pendant la campagne de Russie, juillet-décembre 1812.....384

L'installation des administrations françaises en Lituanie.....385
La Lituanie avant 1812.....385
L'occupation décidée par Napoléon 386

Bignon à la tête de l'administration civile française en Lituanie.....390
L'action du commissaire impérial et des intendants.....391
Une collaboration difficile avec l'administration militaire.....396

L'administration française face aux Lituaniens.....397
Vilna capitale éphémère de l'Europe.....400
La représentation française à Vilna.....400
Vilna, un refuge temporaire.....401
L'évacuation de la ville et la retraite vers Kowno.....403
Conclusion : Une expérience inédite au succès mitigé.....405
2. Être ambassadeur en Pologne après la retraite de Russie, 1813.....406
Le retour à Varsovie : la gestion d'une débâcle.....407
Les activités du commissaire impérial auprès du gouvernement lituanien en exil.....407
« Succéder à son successeur » : la situation du duché en janvier 1813.....410
L'évacuation forcée de Varsovie.....412
Une retraite « pénible et difficile ».....417
Soutenir le duché dans la retraite : Bignon au chevet des Polonais ?.....420
La surveillance des anciens territoires polonais.....420
La résistance des Polonais soutenue par Bignon.....424
L'attraction russe et la défection d'aristocrates polonais 428
La réorganisation de l'armée polonaise : de la restructuration du 5e corps à l'intégration dans le 8e corps de la Grande Armée.....434
La difficile restauration du 5e corps polonais.....435
Bignon, commissaire des guerres auprès du 8e corps.....438
De Dresde à Paris : la fin du ministère polonais de Bignon.....442
Un observateur de la capitulation de Dresde.....442
Bignon au secours des Polonais exilés en France.....445
Ultime avatar de l'expérience polonaise : *Les Souvenirs d'un diplomate : la Pologne (1811-1813*).....447
Chapitre 8. Les Cent-Jours : L'apogée de la carrière de Bignon.....451
1. Définir une politique extérieure française, 24 mars-18 juin 1815.....454
Du retour de Louis XVIII au débarquement de Napoléon : Bignon, un « monsieur de la Girouette » ?.....455
Une fidélité impériale chancelante 455
Une tâche compliquée : être diplomate sous la Restauration 458
Le ralliement à Napoléon.....459
Un échec annoncé : la France seule face à l'Europe.....460
De la légitimité du retour de Napoléon : une nouvelle rhétorique 460
La France dépourvue d'alliés en juin 1815.....464
2. Épargner à la France une invasion militaire, 22 juin-7 juillet 1815.....469
Signer un armistice avec les Alliés : une mission impossible ? 470
Le ministère des Relations extérieures sous très haute surveillance.....470
Le refus des souverains alliés de recevoir et d'écouter les plénipotentiaires français.....472
L'intransigeance des généraux alliés Wellington et Blücher face aux demandes d'armistice des commissaires.....476
La capitulation du 3 juillet 1815 : une rupture fondamentale dans la vie publique de

Bignon.....478
La signature de la capitulation à Saint-Cloud.....478
Faire respecter les articles 11 et 12 : le devoir d'une vie.....481

Conclusion.....485

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

———————

Camille Anciaux
Diplômée d'un master

ENTRE DIPLOMATIE ET ADMINISTRATION DES PAYS CONQUIS : ÉDOUARD BIGNON DU DIRECTOIRE AUX CENT-JOURS

TOME II

Thèse
pour le diplôme d'archiviste paléographe
2012

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

———————

Camille Anciaux
Diplômée d'un master

ENTRE DIPLOMATIE ET ADMINISTRATION DES PAYS CONQUIS : ÉDOUARD BIGNON DU DIRECTOIRE AUX CENT-JOURS

TOME II

Thèse
pour le diplôme d'archiviste paléographe
2012

ÉDITION ET AVERTISSEMENT

Ont été retenus en annexes des documents concernant Édouard Bignon uniquement. Ils proviennent de tous les fonds d'archives dépouillés, tant aux Archives nationales qu'aux archives du ministère des Affaires étrangères. Depuis le poste de secrétaire de légation à Bâle en 1797 jusqu'à celui de ministre des Relations extérieures entre le 21 juin et le 7 juillet 1815, chaque mandat est illustré par l'édition d'un ou de plusieurs documents inédits. Leur nature est différente pour croiser au mieux les approches de la vie de diplomate et d'administrateur. Les différentes éditions veulent ainsi former un ensemble cohérent.

Les principes d'édition retenus sont ceux proposés par Bernard Barbiche dans les *Conseils pour l'édition des textes de l'époque moderne (XVI^e^-XVII^e^ siècle)*, édités en ligne sur Thélème[1]. L'orthographe, les constructions grammaticales et la disposition du texte ont été fidèlement respectées. L'emploi du sic a été réservé aux cas les plus ambigus. Les abréviations ont été développées sans que la restitution ne soit apparente. L'accentuation comme la ponctuation et l'usage de la cédille, du tréma et des majuscules ont été établis selon les critères contemporains. Les noms propres ont également été restitués selon leur forme actuelle, à l'exception des noms de ville laissés dans leur version du XIX^e^ siècle. Une note de bas de page

1 Disponible à l'adresse : http://theleme.enc.sorbonne.fr/document28.html

rappelle leur forme contemporaine, si elle n'a pas déjà été faite dans le corps de la thèse. Une table de correspondance synthétise ces équivalences pour les villes d'Allemagne, de Pologne, de Russie et des pays baltes. De même, une note biographique est consacrée à chaque personne citée dans les annexes qui ne l'a pas été dans le corps de la thèse.

ANNEXE n°1 : « Observations sur l'état actuel de la Suisse, Bâle », écrit par Bignon, le 20 février 1798

Peu de jours après la fin de son premier intérim en Suisse – qui a eu lieu du 9 janvier au 2 février 1798 – Bignon, secrétaire de légation à Bâle, reprend la plume pour envoyer à Talleyrand des observations sur la situation de la Suisse. Daté du 20 février 1798 cet état est plus lacunaire que son titre l'indique : seuls sept cantons sur les treize[2] *qui composaient l'ancienne Confédération sont étudiés. Ils correspondent à ceux que Bignon connaît le mieux, n'ayant pas de rapports ni de correspondances relatifs aux autres. Rien dans ce document conservé aux archives du ministère des Affaires étrangères (correspondance politique « Suisse », volume 465, folio 327) n'en explicite la genèse. Il est probable que Bignon l'ait conçu comme une sorte de bilan de son remplacement, pour se rappeler aux soins de son supérieur. Dans une petite introduction, il constate l'arrêt du mouvement révolutionnaire, imputé aux édiles suisses. Pour étayer ses dires, il dépeint d'abord les derniers événements remarquables survenus dans les cantons de Berne, Lucerne, Soleure, Bâle, Zurich, Saint Gall et Schaffhouse. Dans cette première partie très narrative, il laisse transparaître son émotion vis-à-vis des emprisonnements arbitraires commis par les magistrats de Lucerne. Sa fougue l'amène même à réclamer ouvertement l'intervention de la France. Au contraire, la seconde partie fait entrevoir un Bignon plus réfléchi. À l'aune des faits décrits, il prévoit le comportement des cantons et entrevoit, d'une part, leur répugnance à s'unifier et, d'autre part, le soulèvement vraisemblable des petits cantons. Premier rapport rédigé par Bignon, ces « Observations » témoignent déjà de sa grande sagacité et de sa finesse d'observation.*

« Le mouvement révolutionnaire qui avait paru d'abord se communiquer à toute la Suisse, est en ce moment, suspendu. Il existe même déjà une force contre agissante, dont l'effet est sensible dans presque tous les cantons.

Il ne faut pas s'aveugler sur les mobiles de la révolution commencée. Si le pouvoir de

2 Les treize cantons historiques sont ; Uri, Schwytz, Unterwald, Lucerne, Zurich, Zoug, Glaris, Berne, Fribourg, Soleure, Bâle, Schaffhouse et Appenzell.

la raison et le progrès des lumières y ont concouru, du moins en partie, dans les cantons de Bâle et de Lucerne, la semi-réforme qui s'est annoncée à Berne, Soleure, Zurich et Fribourg a été presque totalement l'ouvrage de la peur. C'est elle qui a décidé les magistrats à courir d'eux-même au devant d'une mutation, dont la nécessité paraissait inévitable. L'apparence d'un péril prochain avait excité parmi les gouvernements helvétiques une rivalité d'abdications dont ils se repentent déjà. Ils avaient cru la République française prête à les foudroyer, ils ont voulu avoir le mérite d'une dissolution volontaire. Ils pensent aujourd'hui, ou du moins ils affectent de penser, que les mesures de la France n'étaient que comminatoires, que des raisons de politique empêchent une invasion, qu'une barrière soudaine s'est élevé entre eux et la République. Honteux d'une démission précoce, ils reviennent sur leurs pas, ils regrettent les sacrifices trop précipité qu'ils ont fait eux-mêmes et partout, les moyens de la force, de la ruse, de la cruauté et des caresses, travaillent à redresser l'édifice de leur puissance qu'ils ont imprudemment ébranlé. Quelques cantons mêmes, encouragés par le délai laissé à leurs réflexions, ont le ridicule orgueil d'espérer dans leurs armes, et ne veulent pas voir que cette aveugle présomption les conduit à une perte infaillible.

Berne

L'astucieuse olygarchie de Berne imagine chaque jour des moyens nouveaux pour prolonger son existence, pour aigrir l'esprit du peuple contre les Français, pour rendre odieux aux habitants le citoyen Mengaud ministre de la République et lui enlever l'utile prépondérance qu'il a obtenue sur l'âme des citoyens qui connaissent et veulent sincèrement le bien de leurs pays.

Pour gagner du temps, car c'est là dans ce moment le seul but de Berne, pour attendre de nouvelles circonstances qui lui soient plus favorables, cet État a envoyé au citoyen Mengaud une députation de cinq des représentants du peuple de ce canton, mais sans leur donner de pouvoir pour rien terminer. Dans le même temps, il a entamé une négociation avec le général Brune par l'entremise de deux membres de l'ancien gouvernement. Le but de cette politique est facile à saisir. La députation, qui s'est rendue près le citoyen Mengaud, ne conclura rien. Elle a les mains liées. Dans le cas que celle envoyée au général Brune obtint des conditions favorables, ou même un arrangement quelconque, le gouvernement de Berne y

trouverait le double avantage d'y être parvenu par le moyen de membres de l'ancien gouvernement et sans l'intermédiaire du citoyen Mengaud, qui a mérité leur haine en proportion des droits qu'il s'est acquis à la reconnaissance de tous les amis de la liberté.

Provisoirement le régime aristocratique se raffermit. Les vexations, l'emprisonnement, les insinuations perfides, toutes ces ressources d'une tyrannie expirante sont épuisées avec un succès qui sera momentané sans doute, mais bien désastreux dans ses effets actuels.

Soleure

Égaré sur les traces de Berne, l'état de Soleure a même surpassé son modèle. On ne peut trop s'étonner de l'inconcevable audace de ce gouvernement. On ne peut trop s'arrêter sur le spectacle qu'il présente, pour bien connaître jusqu'à quel degré d'une gigantesque tyrannie peut s'élever un état nain par sa nature et ses moyens. Son apparente réforme n'est qu'une insulte de plus au patriotisme, à la République française. Il a l'impudeur de proclamer les principes de la liberté et de l'égalité quand il tient le fer levé sur la tête des vrais amis de ces principes. Forcés d'en prononcer le nom, sans vouloir en développer les effets, ces magistrats dérisoirement populaires, se vengent du rôle qu'ils jouent sur les citoyens dont les efforts patriotiques les ont réduits à cette pénible nécessité. Ce n'est point une vengeance d'un moment, d'un jour. Elle s'alimente elle-même en multipliant sans cesse ses victimes après avoir dépeuplé la ville de l'élite de ses patriotes, elle va chercher dans les campagnes tous ceux dont le courage éclairé pourrait inspirer quelque ombrage. Le nombre de ces honorables victimes s'élève à près de 130 personnes en ce moment. Un d'entre eux, le citoyen Cartier, médecin, est mort par suite des mauvais traitements que lui a fait éprouver la garde chargée de son arrestations. Le citoyen Schwaller ancien bailli traité avec la même rigueur court le danger d'un même sort. On a tiré des cachots des criminels, qui y étaient renfermés, pour faire place à la vertu. Les scélérats, flétris par les loix, ont été conduits dans un logement commode, et leurs humiliantes demeures, purifiées aujourd'hui, reçoivent avec étonnement le patriotisme et l'innocence.

Tous ces attentas contre l'humanité, contre la protection accordée aux patriotes suisses par la République française, se passent à nos yeux. C'est à quelques pas de nos armées, sous la pointe de nos bayonettes, que l'état de Soleure, effrontément despotique, attaque la République

française dans ses amis, dans ceux qui partagent ses principes, et qui veulent en transplanter dans leur pays la salutaire imitation.

Sans doute des motifs d'une politique sage déterminent le Directoire exécutif à suspendre encore son ressentiment et à laisser cet État en démence jouir d'une impunité passagère, mais presque témoins de ces scènes malheureuses, j'appelle du moins avec impatience le moment qui doit y mettre un terme.

Au reste en accusant en masse le gouvernement de Soleure, je sais bien que tous les magistrats ne sont pas également coupables, que ces atrocités n'appartiennent en effet qu'à un petit nombre de membres imprégnés d'une incorrigible aristocratie, mais la foule, qui se prête à leur fureur, n'en est pas moins coupable d'une faiblesse aussi dangereuse, aussi meurtrière que le crime.

Lucerne

Les membres de ce gouvernement ont le mérite d'une abdication presque volontaire. Ce n'est pas qu'il n'en existe beaucoup d'entre eux, entraînés par force, et qui travailleraient volontiers à reprendre ce qu'ils ont abandonné, mais un noyau de patriotes fort en raison, en talents, paraît l'avoir entièrement emporté. Les habitants des campagnes commencent à sentir le prix de l'indépendance. Une représentation nombreuse de 34 membres doit être actuellement rassemblée.

Cet État, d'après les invitations de celui de Berne, lui a envoyé un contingent de 1200 hommes. Les patriotes ont fortement demandé son rappel. Il n'est cependant pas sûr encore que ce contingent soit rétrogradé.

Lucerne semble être, en général, celui de tous les cantons où les principes les plus purs sont professés et où les Français ont le plus de partisans.

Bâle

L'assemblée législative de Bâle ne marche point encore avec fermeté dans la voie des vrais principes. Elle a défendu par décret la circulation de quelques imprimés où les abus de

l'ancien gouvernement étaient peints avec trop de force, du moins à ses yeux. Le bien ne s'opéra ici qu'avec lenteur.

Zurich

Les premières invitations adressées par ce gouvernement aux habitants pour la levée et l'envoi d'un contingent à Berne avaient d'abord été infructueuses. Il est parvenu ensuite à faire partir un corps de mille hommes environ. Les patriotes demandent aussi la révocation de ce contingent. Il ne paraît pas qu'ils l'ayent encore obtenu.

Saint Gall

Le territoire de Saint Gall, qui depuis plusieurs années luttait contre les usurpations du prince abbé, vient enfin de s'y soustraire. Le prince s'est soumis à la nécessité et par cette prudente condescendance conserve ses propriétés personnelles et son abbaye. Il n'est plus qu'un simple citoyen, soumis aux taxes et aux impositions comme tous les autres habitants.

Schaffhouse

Le génie de la liberté chassé de quelques cantons où il avait d'abord été reçu, vient de se fixer sur le territoire de Schaffhouse. On connaîtra bientôt si son établissement y devra être durable, si cette régénération sera plus réelle que celle annoncée par les états de Berne, Zurich et Soleure.

Rien d'intéressant dans les autres cantons.

De ces dispositions actuelles des états helvétiques à leur réunion sous une constitution unique, l'intervalle est encore immense et le rapprochement présenterait de très grandes difficultés, si quelque impulsion extraordinaire n'aide à tout franchir en un moment. Il faut s'attendre sur ce point à une opposition très forte, même de la part des cantons les mieux

prononcés.

Le sistème de la démocratisation partielle compte un assez grand nombre de partisans. Il a pour lui tous les honneurs sensés qui, quoique admis aux fonctions du gouvernement, sentaient l'injustice de l'exclusion de leurs concitoyens, tous ceux des habitants soit de la ville, qui ne jouissaient que d'une demi-bourgeoisie, soit de la campagne, qui en étaient totalement privés, mais tous ces citoyens sont également réunis contre l'établissement d'un gouvernement central, dans lequel ils voient, à la vérité, un avantage pour l'ensemble de la Suisse, mais une diminution de leurs avantages personnels. En effet, chacun de ces petits gouvernements offre un nombre infini de place soit honorifiques, soit lucratives. Ceux qui les ont remplies jusqu'à ce jour veulent les conserver pour s'y maintenir autant que possible. Ceux qui, après en avoir été longtemps écartés, ont aujourd'hui le droit d'y prétendre, veulent les conserver pour y parvenir à leur tour ; et sous ce rapport l'unité de gouvernement, qui simplifie l'administration et supprimerait une foule de postes oiseux et superflus, blessant ainsi tant d'intérêts particuliers, sera difficilement reçue, à moins que quelque circonstance heureusement amenée ne rende la résistance impossible.

Les petits cantons, ceux surtout qui jouissent de la liberté la plus illimitée, ne regarderont pas comme une amélioration, un ordre des choses dans lequel ils se trouveront obligés d'obéir à un gouvernement placé loin d'eux. Ils consentiront avec peine à déléguer à des représentants leur souveraineté quand ils sont accoutumés à en exercer eux-mêmes les droits dans toute leur plénitude. Leur raisonnement n'est pas assez perfectionné pour voir, dans la centralisation du pouvoir et la réunion des divers États en un faisceau helvétique, un moyen de bonheur général, dont une partie doit se reverser sur eux.

Malgré tous ces obstacles, la volonté du gouvernement français étant bien déterminée, le succès ne peut pas être douteux. Il ne sera peut être pas aussi prompt qu'on le désire, s'il faut s'en tenir aux moyens de persuasion ; mais chaque jour peut amener des événements nouveaux qu'abrègeront les délais et termineront en un moment ce que les conseils de la prudence n'eussent que lentement et avec peine, obtenu. »

ANNEXE n°2 : « Rapport sur les derniers événements qui ont eu lieu dans la République cisalpine par le citoyen Bignon », 1799

L'effondrement de la République cisalpine à la fin du mois de mai 1799 incite le Directoire français à ouvrir une enquête pour établir les responsabilités de chacun dans ce désastre. Au premier rang des accusés, l'ambassadeur Rivaud est appelé à Paris dès le début du mois de juin. Secrétaire de légation, Bignon tient la résidence française ouverte à Chambéry, lieu d'exil des instances cisalpines, jusqu'au début du mois de juillet. Revenu à Paris, il rédige un « Rapport sur les derniers événements qui ont eu lieu dans la République cisalpine », conservé aujourd'hui aux archives du ministère des Affaires étrangères - dans la Correspondance politique « Milanais », volume 57, fol. 240. La genèse du document est une fois de plus obscure. Deux hypothèses sont plausibles ; le Directoire peut l'avoir commandé à Bignon pour obtenir des éclaircissements supplémentaires ou Bignon peut l'avoir écrit de son propre mouvement afin de disculper son ancien supérieur sur la sellette. Plus long que le mémoire sur la Suisse, ce rapport montre une République en pleine crise bien avant l'arrivée de l'ambassadeur Rivaud. Les facteurs en sont multiples selon Bignon ; la réforme du général Brune, l'absence de coordination des autorités françaises civiles et militaires, l'afflux d'Italiens de toutes opinions, le manque d'attachement des Milanais à leurs institutions imposées et modifiées par les Français et la dépendance absolue de la nouvelle République à la France en sont les principaux. Le conteste ainsi posé, Bignon retrace ensuite rapidement les décisions prises dans l'urgence, quelques jours avant l'arrivée des Autrichiens. Pendant cette narration, il défend avec vigueur Rivaud des accusations d'enrichissement personnel et d'erreurs professionnelles. Enfin, il prévoit les conditions de restauration de la République cisalpine. Cette troisième partie est la plus intéressante car s'y dégage la pensée personnelle de Bignon. Le jeune diplomate met en exergue deux points cruciaux en cas de renaissance de la Cisalpine ; la nomination des futurs Directeurs et le choix d'une nouvelle constitution. Pour le premier cas, il se révèle très pragmatique en proposant de garder temporairement les anciens Directeurs comme symbole de l'État avant de les remplacer pour incompétence voire trahison. Dans le second cas, il dévoile une disposition qui ne fera que grandir tout au long de sa carrière. Il s'agit, pour lui, de rendre un peu d'indépendance et de liberté à la

République cisalpine afin d'attacher ses habitants à ses administrations et plus largement à la France. Si ses assertions sont mises en œuvres quelques mois après à la Consulte de Lyon il est peu vraisemblable que Bignon en soit l'instigateur direct. Néanmoins, ce texte illustre pour Bignon le début d'un long processus intellectuel.

« Les variations successives qu'avait éprouvé la République cisalpine, en moins de six mois, dans le personnel et la forme de son gouvernement, avaient réduit le Corps Législatif et le Directoire exécutif de cette République à une composition faible en moyens et en volonté, ou même ne leur avaient laissé qu'une existence extérieure, peu distante de la nullité réelle, genre d'existence qui pouvait être très utile comme très funeste aux Français, selon la direction qui lui serait donnée. En voulant faire disparaître l'exagération, on avait détruit la force même et la République cisalpine soumise aux mêmes impulsions que la République Française, devait offrir aussi pour résultat le même attiédissement ou plutôt un attiédissement plus grand encore puisqu'il n'existait pas dans les esprits autant de vigueur et d'activité ! La réforme opérée par le général Brune avait peut être jetté dans l'arène de l'administration publique quelques hommes turbulents dont l'inquiète violence faisait craindre des secousses anarchiques ; mais la réforme, qui rétablit les choses sur le pied où elles avaient été mises par le citoyen Trouvé, quoiqu'exécutée par un homme bien pur dans ses intentions, ramena, après une exaltation momentanée, une torpeur non moins fatale dans ses effets. Les deux Conseils et le Directoire exécutif de la République cisalpine étaient donc alors faibles par essence, et n'avaient d'autre mouvement que celui qui leur était communiqué par la volonté française.

Cette position eut été très avantageuse pour nous, si la volonté française, clairement exprimée, eut été transmise par un seul organe, et surtout si un accord parfait entre les agens militaires et civils eut dirigé les moyens propres à en assurer l'exécution. Malheureusement cet accord si nécessaire n'existait pas. Le général Joubert et le citoyen Rivaud, quoique dignes tous deux de leur estime réciproque par leurs vertus personnelles, n'avaient ensemble aucune relation. Bien que le général Joubert fût incapable de favoriser le renversement irrégulier de ce qui avait été fait par l'ambassadeur Rivaud d'après des arrêtés formels du Directoire exécutif, et que ce Général fut bien loin d'encourager les espérances de ceux qui tendaient à ce but, ces derniers mettaient toujours son nom en avant pour donner de la consistance à leur opinion et

aggrandir la présomption de leur succès. Ils inspiraient ainsi des craintes continuelles aux pouvoirs existans, et ceux-ci, de leur côté, étaient plus occupés de leur conservation propre que du bien public. Les recherches du ministère de la Police n'étaient guère tournées que vers la réunion ou les démarches de ceux qu'on supposait vouloir remettre en honneur les opérations du général Brune et les fonctions, dont ils avaient été momentanément revêtus. Occupé de ces petites frayeurs, de ces petites précautions, le Directoire exécutif n'avait ni la chaleur que propose (sic) des mesures vigoureuses, ni la sagesse qui les borne au point ou elles deviendraient violentes. Aussi quelquefois il donna dans les extrêmes, et toujours à contre temps.

Le Directoire français s'était persuadé que l'anarchie comprimée en France s'était réfugiée en Italie et voulait en faire son domaine. D'après cette idée, on croyait qu'il existait une liaison étroite entre les partisans de ce sistème à Milan, à Gênes et à Rome. On a cru depuis qu'il s'étendait en Piémont et jusqu'à Naples. Dans cette opinion, on écarta des fonctions publiques les hommes que l'on présumait tenir à ce parti. On admettait de préférence des hommes dont on se croyait plus sur puisqu'ils étaient seuls. De leur côté, les hommes qui se voyaient l'objet d'une persécution indirecte, au lieu d'être fortement recherchés par les Français, se formaient dans l'avenir l'espoir de se passer des Français. Divisés dans leurs moyens, ils étaient d'accord dans leur but. Les uns avec le désir de créer une République Italique une et indivisible, les autres avec l'intention de voir se fédéraliser les diverses républiques que les divisions territoriales, dès longtemps existantes en Italie, leur semblaient exiger, se trouvaient tous d'accord en un point majeur, c'était de donner à la liberté italienne une garantie telle, qu'elle put être pour toujours à l'abri des usurpations françaises.

Cette société d'amis de l'unité italienne se composait surtout d'hommes étrangers à la République cisalpine. La cession du pays vénitien à l'Empereur[3] avait forcé à l'expatriation tous les hommes qui, dans la révolution momentanée de ce pays, s'étaient signalés par leur haine contre la tyrannie. Il était juste que tout ce qui devait craindre l'oppression autrichienne trouvât un asile sur un sol voisin et nouvellement affranchi ; mais Bonaparte, poussant plus loin les dédommagemens qu'il croyait dus à leurs sacrifices, leur accorda le droit de cité dans la Cisalpine et fit entrer un assez grand nombre d'entre eux dans le Corps Législatif et les

3 Par le traité de Campo-Formio signé le 17 octobre 1797 entre la France et l'Autriche, cette dernière reçoit Venise et son territoire.

autres fonctions du gouvernement. De tous les autres points de l'Italie, on avait vu également s'élancer dans la Cisalpine des hommes estimables, précurseurs de la liberté dans leur pays et victimes du despotisme qui y existait encore ; mais en même tems, on vit se mêler parmi eux des hommes peu dignes de figurer dans les rangs des patriotes et qui déshonoraient une aussi belle cause. Il était dans la nature que ces fugitifs désirassent le révolutionnement général de l'Italie ; que, pour faire parvenir dans leurs pays respectifs, l'étincelle révolutionnaire, ils fussent toujours dans la Cisalpine, les partisans des mesures les plus énergiques ; que l'agitation fut leur élément nécessaire, et qu'enfin, privés de leur fortune, ils cherchassent à pouvoir à leur existence, en s'espérant des places, des emplois dans le gouvernement et ses administrations. Il s'ensuit que les reproches d'intrigue et de turbulences faits à la pluspart de ces étrangers, naturalisés cisalpins, ne sont pas sans fondement ; qu'on devait surveiller, jusqu'à un certain point leurs projets et leur démarches, mais les événements ont prouvé qu'on poussait trop loin les inquiétudes qu'on s'était formées à leur égard.

À cette classe des partisans de l'indépendance italienne, se joignait aussi un certain nombre de Français qui, soit par des vues philanthropiques, soit par des calculs intéressés, encourageaient ce parti déjà considérable. On s'était imaginé que ces français voulaient ainsi établir leur influence en Italie sur des peuples en proie à la fièvre des révolutions. De là, diverses mesures prises par le gouvernement pour les en écarter ou leur ôter le crédit dont ils y jouissaient. De là, les arrêtés qui rappellaient tels et tels généraux et leur donnaient des destinations pour d'autres armées. De là, pour ceux qui n'étaient pas militaires, ces arrêtés contre les Français qui avaient accepté des fonctions à eux offertes par des gouvernemens étrangers. De là, les ordres d'arrestation donnés contre plusieurs d'entre eux nominativement. Ces derniers, ainsi poursuivis, se montraient aux généraux comme des patriotes opprimés et trouvaient auprès d'eux asile et protection et de là, encore mésintelligence malheureuse entre les chefs militaires et les agens civils, les derniers poursuivant l'exécution de ces ordres du Directoire, et les premiers croyant défendre d'une injuste oppression le patriotisme persécuté.

Quant au peu d'accord, qui existait entre les généraux et les commissions civiles, sans doute les généraux ont pu quelque fois élever des plaintes fondées contre ces commissions ; mais il est certain aussi que les commissaires civils n'ont point trouvé dans la plupart des généraux l'appui et les égards dus à des hommes chargés d'une mission importante par le

gouvernement.

On a souvent crié, et jamais avec trop de force, contre les abus énormes qui existaient dans les services militaires contre la négligence volontaire des compagnies qui en étaient chargées et les réquisitions qui en étaient la suite. Après des réclamations longtemps inutiles, le Directoire cisalpin fit des sacrifices considérables, à condition que ces réquisitions n'auraient plus lieu. Elles n'en continuèrent pas moins qu'auparavant, et le Directoire cisalpin eut à payer de plus la promesse qu'on avait faite de leur cessation. La compagnie[4] suivait sa marche sans inquiétude et triompha de toutes les accusations qui furent dirigées contre elle.

Ces dispositions malheureuses avaient précédé l'arrivée du général Schérer en Italie. Il n'était pas propre à y remédier. On a tout dit sur cet homme et l'opinion, actuellement fixée, me dispense de rien ajouter contre lui. Par malheur on se plut à lui associer un homme bien différent sous tous les rapports. Cet homme est le citoyen Rivaud. Je dois rendre justice à sa probité, à la pureté de ses intentions. Rien de plus odieux et de plus faux que les dénonciations répandues contre lui. Il n'est pas (excepté deux ou trois hommes peut être) un des Français qui ont été en Italie, ou même un des Cisalpins, qui lui sont les plus opposés par leurs opinions, qui conteste son intégrité. On ne peut lui faire d'autre reproche que celui d'avoir suivi, avec une rigoureuse exactitude, les ordres qu'il recevait du Directoire ; mais ce reproche ne doit pas s'arrêter à l'agent exécuteur, il doit remonter à la source de l'ordre exécuté.

Je ne puis me dispenser de dire un mot de deux hommes qui sont aujourd'hui les dénonciateurs du citoyen Rivaud. Ce sont les citoyens Mengaud et Ferrières-Sauveboeuf[5]. Ces deux citoyens s'étaient annoncés comme chargés de missions intéressantes ; tous deux avaient reçu l'accueil le plus obligeant et l'ambassadeur leur montrait l'empressement le plus vif pour les seconder. Sans entrer dans le détail des contestations qui eurent lieu ensuite, il n'est pas inutile de remarquer que ces deux hommes, qui maintenant mêlent le citoyen Rivaud dans leurs accusations, le caressaient alors qu'ils le jugeaient en crédit. Ils se déchiraient tour à tour auprès de lui et l'instruisaient, sans doute avec vérité, des torts qu'ils se supposaient réciproquement. Le citoyen Ferrières eut trouvé très raisonnable de renvoyer le citoyen

4 Bignon désigne ici la compagnie Bodin que Rivaud a été accusé de favoriser.

5 Louis-François de Ferrières-Sauvebeuf (1762-1814) : officier, il entre aux Affaires étrangères dans les 1780 et y exerce le rôle d'agent secret au Moyen Orient. Pendant la Terreur, il est indic en prison puis trouve une place aux Relations extérieures et part à Milan. Il est détenu en prison de 1804 à 1811 pour avoir participé aux complots anglais.

Mengaud hors d'Italie, et le citoyen Mengaud trouvait qu'il était indispensable d'en renvoyer le citoyen Ferrières.

Je n'ai point laissé ignorer que le citoyen Rivaud était véritablement aveuglé sur le compte de Schérer, mais cependant, je dois dire aussi que ces préventions personnelles ne nuisirent pas à sa conduite comme ambassadeur. En rendant compte de nos premiers revers, il se fit un devoir de transmettre au Directoire des rapports faits par des Cisalpins, rapports très injurieux pour Schérer et dans lesquels le Directoire devait recevoir l'opinion qu'on avait de ce général à l'armée et dans la Cisalpine. Au milieu de l'agitation et des inquiétudes produites par les nouvelles désastreuses qui se succédaient chaque jour, toutes les passions, comme il est naturel de le croire, fermentaient à Milan et augmentaient encore l'embarras des circonstances. Les hommes, dépouillés du pouvoir, croyaient les temps favorables pour le ressaisir, et des membres du Directoire composaient déjà avec eux, tous prêts à sacrifier leurs collègues pour assurer leur maintien individuel dans leurs fonctions. Tels étaient les Directeurs Adelasio[6] et Sopransi[7].

Lorsque l'armée se fut repliée sur l'Adda[8], le Corps Législatif effrayé des périls qui l'environnaient, et sentant que le Directoire avait besoin d'une grande autorité dans ces momens difficiles, lui résigna la sienne, quant aux trois parties les plus essentielles de l'ordre social, la police, les finances et le militaire.

Le Directoire, soit pour s'entourer de plus de lumières, soit pour diminuer, en le partageant, le poids d'une responsabilité qui l'épouvantait, créa, autour de lui, des commissions chargées de lui présenter leurs vues et de préparer son travail sur ces trois objets. On composa ces commissions de citoyens, dont le patriotisme non seulement n'était pas douteux, mais touchait bien plutôt à cette exaltation, toujours louable dans son principe, quoique souvent dangereuses dans les moyens qu'elle employe.

La commission de police, qui d'abord avait pris le nom de Comité du Salut public,

6 Girolamo Adelasio (1763-1828) : après des études à Rome, il s'installe à Milan en 1796 et fréquente les clubs de la ville. En 1798, il devient ministre des Finances de la République cisalpine puis Directeur le 31 août 1798. Il exerce deux mandats. Devant l'avancée des Autrichiens, il se rend auprès du général autrichien Melas et implore le pardon, qu'il obtient.

7 Fedele Sopransi (1757-1825) : ministre de la police générale de la République cisalpine, il devient Directeur le 31 août 1798 et remplit deux mandats.

8 Adda : rivière italienne de 313 kilomètres, elle faisait fonction de frontière entre le duché de Milan et la République de Venise.

s'égara ainsi par excès de zèle, et se porta à quelques mesures, dont l'effet pouvait être plus funeste qu'utile. Dans cette crise hazardeuse où l'union était d'un si grand intérêt, on éveilla les craintes, on aigrit les esprits, on ranima les haines par des mesures violentes. On parla d'arrestation, d'emprisonnemens. On fit courir des listes d'hommes suspects dont on devait s'assurer en cas de retraite. Ces menaces jettèrent l'alarme des familles et fermèrent toutes les bourses. On ne pouvait pas tirer un sol d'impositions. Le Directoire plus prudent démentit, par une proclamation, les prétendues projets qui lui imputait. Cette proclamation eut un effet avantageux. Elle redonna un moment de confiance et facilita la recette d'une partie de l'emprunt forcé qui ne se réalisait qu'avec peine.

La commission des finances proposa des arrêts qui eussent pu produire des sommes très fortes, en peu de jours. On établit une capitation progressive dont on espérait tirer 14 ou 15 millions. On ordonna les payement (sic) par anticipation de la seconde moitié de la contribution foncière. On arrêta même que tous les fonds, à mesure de leur rentrée, seraient versés à la caisse militaire, à l'exception d'une somme modique, réservée pour le service le plus pressant des administrations cisalpines. L'occupation d'une partie des départements par l'ennemi et son entrée à Milan, qui suivit de peu de jours l'adoption de ces mesures, empêchèrent l'heureux effet qu'on pouvait en attendre.

La commission militaire prit des arrêtés pour l'organisation des colonnes mobiles, et il fut question de former un corps de mille patriotes qui serait commandé par l'ex-général Lahoz[9]. Celui ci s'adressa à Schérer et fut nommé par lui pour prendre le commandement des patriotes bolonais et autres. Quelque citoyens milanais s'adressèrent aussi au citoyen Rivaud. C'est un devoir sacré pour moi, par respect pour la vérité, de donner un démenti formel à une calomnie odieuse publiée contre cet ex-ambassadeur. On a imprimé qu'il avait empêché l'armement de quinze mille patriotes et qu'il avait même opposé à leurs pétitions sur cet objet une réponse outrageante. Non seulement le citoyen Rivaud ne paralisa point leur zèle ; mais il l'encouragea. Il leur promit que tous les moyens existans seraient employés pour les mettre en état de défendre leur patrie. L'un d'entre eux assura que, dans le jour-même, il réunirait plus de mille patriotes, animés des mêmes sentiments. On ne l'a point revu depuis ni lui ni tous ceux

9 Giuseppe Lahoz-Ortiz (1766-1799) : officier dans l'armée impériale autrichienne, il la quitte en 1796 pour rejoindre celle de Bonaparte. Il devient général de brigade de l'armée cisalpine en 1797. Il s'oppose à la politique française dans cette République et en mai 1799 prend la tête d'une rébellion dans les Marches.

qui montraient ces heureuses dispositions.

Le Directoire cisalpin, dans toutes ces circonstances, n'avait que l'attitude incertaine d'un corps dont les appuis sont déjà fortement ébranlés et qui ne peut plus éviter sa chute. Il n'était point soutenu par la force de l'opinion publique, et sa déconsidération a du s'augmenter avec ses malheurs. On accuse les Directeurs cisalpins d'avoir emporter avec eux des sommes considérables. Je ne me charge point d'établir leur moralité collectivement, mais il me semble qu'en les supposant même capables de se déshonorer ainsi par une indigne rapacité, les moyens n'en existaient pas entièrement à leur disposition. Dans les tems qui ont précédé la retraite, leurs finances étaient administrées par les Français plus que par eux mêmes, et les fonds qui rentraient, étaient, comme je l'ai dit, versés chaque jour à la caisse de l'armée. Les soupçons se sont portés plus particulièrement sur Adelasio et Sopransi. Ce denier est généralement détesté, quoiqu'il caresse tour à tour, et souvent à la fois, les partis contraires. Adelasio s'était toujours beaucoup occupé des finances et il avait la réputation de ne pas oublier ses intérêts. Sa honteuse désertion a prouvé qu'il était capable de tout.

Les trois directeurs, Luosi[10], Vertemate-Franchi et Marescalchi[11] n'ont jamais été accusés de dilapidation. Ils ne sont pas exempts de reproches à d'autres égards, ils paraissent hors du soupçon sous le rapport de la probité.

On a élevé des plaintes mieux fondées contre les Directeurs relativement aux circonstances, qui ont accompagné leur départ. Je ne les en disculperai pas.

Le 7 floréal, le général Schérer se rendit à Milan. Il avait annoncé son arrivée, en disant qu'il venait se concerter avec le Directoire pour la levée des fonds nécessaires. On était presque rassuré par sa présence. On ne sait pas que dans le même tems, Moreau[12] qui ne venait que de recevoir la nouvelle de sa nomination au commandement en chef, n'ayant pas eu le tems de faire aucune disposition nouvelle, allait être forcé à la retraite ; et cependant, ce fut

10 Giuseppe Luosi (1755-1830) : avocat, il entre dans le gouvernement de la République cisalpine en 1797 et en devient le ministre de la Justice. Il est élu Directeur le 31 août 1798. Lors de la création du royaume d'Italie, il récupère son ministère.

11 Ferdinando Marescalchi (1764-1830) : magistrat puis sénateur de Bologne, il seconde Bonaparte dans ses projets en 1796. Directeur de la République cispadane, il devient ministre plénipotentiaire de la nouvelle République cisalpine en 1797. Il est élu Directeur en mars 1799. Il prend part à la consulte de Lyon de 1801 à 1802.

12 Jean-Victor Moreau (1763-1813) : il entre dans l'armée en 1791 et y fait une carrière fulgurante, devenant général en 1794.

dans la nuit suivante qu'on apprit et la défaite de l'armée et la nécessité de l'évacuation de Milan. Le citoyen Rivaud fut informé à 5 heures du matin et instruisit aussitôt le Directoire. Deux heures après, les Directeurs étaient partis, sans prendre aucune des mesures que leur devoir exigeait en cette occurrence, sans attendre l'ambassadeur, de qui naturellement ils ne devaient pas se séparer. Ils ne songèrent qu'à leur sort et se contentèrent d'écrire aux Conseils qu'il était tems de se mettre en sureté. Cette fuite précipitée des Directeurs, cette renonciation absolue à la dignité qui convenait à leur caractère, excitèrent l'indignation universelle. Au lieu de conserver cette noble fierté qu'ils devaient avoir avec l'espérance de rentrer bientôt dans leurs foyers affranchis, et digne des premiers magistrats d'une République de trois millions d'hommes, ils ressemblaient; dans la rapidité de leur course, à des esclaves avilis, qui après s'être révoltés contre leur maître, craignent de retomber entre leurs mains et cherchent à se soustraire à sa vengeance.

Les membres des Conseils vinrent alors se plaindre au citoyen Rivaud de cet abandon de leur Directoire et de l'impuissance où ils se trouvaient de se dérober à l'ennemi. Nous étions affligés, irrités comme eux. La conduite du Directoire en effet était d'autant moins excusable que le citoyen Rivaud, plus de huit jours auparavant, leur avait recommandé de prendre des mesures pour assurer, au besoin, le transports des membres du Corps Législatif et des agens principaux du gouvernement, en couvrant ces préparatifs sous le prétexte de pourvoir au transport des subsistances militaires.

Le Directoire cisalpin prétend que cette imprévoyance ne lui fut point particulière, que la commission, nommée par les Conseils pour faire avec lui les dispositions de prudence nécessaire pour le moment de départ, les avait entravés au lieu d'y concourir, et il en donne pour preuve que tous les membres de ces commissions sont encore dans leurs foyers. Cette excuse du Directoire ne fait que rendre sa honte commune au Corps Législatif ou du moins aux membres des commissions dont il s'agit ; mais la honte partagée n'en est pas moins réelle et le Directoire prouve seulement qu'il ne fut pas coupable seul.

Je suis bien convaincu que, dans un avenir plus heureux, lors de notre rentrée à Milan, tous les membres des Conseils qui ont courbé la tête sous le joug des Austro-Russes allégueront, pour excuser, l'impuissance où ils ont été de s'y soustraire. Plus d'un lâche qui a saisi, avec satisfaction, cette occasion, digne de lui, de subir provisoirement la servitude avec

l'espoir de se justifier un jour, cherchera à couvrir son infamie de ce prétexte que lui a ménagé la négligence du Directoire, mais n'y eut-il qu'un seul républicain pour qui cette allégation fut une vérité et qui se fut trouvé, malgré lui, livré à la fureur des ennemis, le Directoire cisalpin est inexcusable et ne peut plus prétendre à la confiance publique, sans laquelle pourtant sa réintégration serait dangereuse.

Je ne me permettrai point de décider une question aussi délicate que celle de la dissolution ou du renouvellement du Directoire exécutif d'une République alliée ; mais, après ce que j'ai dit, il me semble que, lors de la seconde création de la République cisalpine, il serait difficile et même désavantageux de conserver ce Directoire dans sa composition présente. Je pense qu'il est nécessaire de laisser aux Directeurs actuels une existence provisoire, de maintenir en quelque sorte en eux la personne de leur République ; mais lorsqu'il faudra réparer les maux auxquels ce pays est en proie et rétablir l'ordre par une rigueur nécessaire contre la trahison et même contre la faiblesse, des hommes, qui ont perdu l'empire de l'opinion, ne peuvent pas être présentés avec succès pour entreprendre ce grand et pénible ouvrage. Je pense donc que c'est alors que devra être renouvelé le gouvernement cisalpin.

Quant au mode à suivre pour ce renouvellement, l'indépendance de la République cisalpine solennellement reconnue par un traité et consacrée récemment par les actes du Corps Législatif, semblerait exiger que la destitution de ce Directoire et son renouvellement fut fait selon les formes constitutionnelles.

Mais ici, la question deviendrait plus compliquée encore. À quelle constitution devra être soumise la République cisalpine ? Les circonstances lui permettent de reprendre ses droits et de choisir la forme de gouvernement qui lui convient.

La victoire, qui créa la République cisalpine, créa Bonaparte son législateur, et ne donna qu'à lui le droit de proposer une Constitution au peuple cisalpin, au nom de la République française. Cette constitution fut ensuite garantie par un traité.

La réforme opérée par l'ambassadeur Trouvé, en exécution d'arrêtés formels du Directoire, et quoique utile en quelques unes de ses parties, fut un acte violateur de ce traité et un attentat contre l'indépendance de la République cisalpine.

Celle exécutée par le général Brune, si elle ne fut pas autorisée par le gouvernement français, fut tout à la fois un délit envers les deux Républiques, quoiqu'elle fut l'ouvrage d'un patriotisme incontesté.

Celle enfin confiée au citoyen Rivaud ne fut que le rétablissement de l'ouvrage du citoyen Trouvé. Les événements ont placé ce triple ordre des choses sous un point de vue qui laisse le choix à la République cisalpine. Faudra-t-il attendre qu'elle fasse ce choix et comment pourrait-elle procéder ? Si cette option est presque impossible de sa part, le gouvernement français ne doit-il pas la faire pour elle ? Ne serions-nous pas alors dans une position absolument pareille à celle où se trouva Bonaparte en donnant à cette République sa première organisation ?

Le vœu des patriotes rappelle la constitution qui fut donnée par Bonaparte ; mais peut être il serait à propos d'y joindre quelques modifications, dont la nécessité ne peut être révoquée en doute, celle, par exemple, de la réduction à moitié du nombre de département et des membres du Corps Législatif, réduction qui diminue les dépenses et simplifie l'administration. Au reste, il semblerait assez convenable que ces modifications fussent préparées par les patriotes fugitifs de cette République ; et qui peut avoir plusieurs droits, comme plus d'intérêt, à s'occuper de ce travail important ? Quoiqu'ils ne soient plus, sur le territoire français, que des individus isolés et sans caractère, ce serait encore un hommage rendu à la liberté de leur pays que ce concours de leur part à perfectionner le code constitutionnel, que Bonaparte leur offrit, reçu par eux avec reconnaissance, mutilé ensuite contre leur volonté, dégagé aujourd'hui, mais par des mains respectueuses, de quelques légères imperfections, qui peuvent embarrasser sa marche.

Quant au moment ou cette Constitution devra prendre son cours, ce sera au gouvernement français à en saisir la convenance et la tempestivité. Peut être sera-t-il prudent de laisser un intervalle de quelques mois entre le réaffranchissement de la Cisalpine et sa réorganisation constitutionnelle. L'intérêt de la France et de l'Italie, la justice, commanderont la punition de la perfidie, la vengeance, sagement dirigée, des vexations auxquelles le patriotisme est maintenant en butte, des précautions sévères pour garantir la tranquillité intérieure et purger ce sol, redevenu libre, du limon impur de la servitude. Ces mesures toutes justes qu'elles doivent être, et qui paraîtront de la part d'un général d'armée des représailles

légitimes, attacheraient une apparence de sévérité et de rigueur à un gouvernement qu'il vaut mieux entourer des formes de la générosité et de la clémence. Il vaut mieux que la Constitution, mise seulement en activité au moment où l'oubli du passé sera permis, réunisse tout à la fois sous son égide inviolable et le patriote trop longtemps opprimé et l'homme égaré ou même coupable que l'on aura jugé digne du pardon.

De tout ce que j'ai supposé en suivant l'ordre des événements, il résulte,

Que le Directoire français avait poussé trop loin les craintes qu'on lui avait inspirées sur les amis de l'unité italienne. L'intention de comprimer leur tendance vers ce but avait aussi entraîné la compression de l'esprit d'indépendance, et la peur de l'exagération avait presque étouffé le patriotisme même. Les mesure prises contre les Français ou Italiens que l'on supposait partisans de ce sistème avait formé dans les cœurs des ressentiments et des haines qui ont tué l'esprit public, et par conséquent ont enlevé aux Français au moment de l'invasion ennemie, les ressources que l'esprit public, dirigé dans un autre sens, eut pu leur fourni alors pour prévenir cette invasion ou préparer les moyens de la repousser.

Que, d'une autre part, le droit de cité accordée dans la Cisalpine aux fugitifs étrangers, qui se prétendaient victimes de leurs sentiments patriotiques, y avait introduit avec quelques vrais amis de la liberté, un grand nombre d'hommes inquiets et factieux ; que l'admission de quelques uns de ces hommes au Corps Législatif et à diverses autres fonctions était une semence d'agitation perpétuelle, la plupart d'entre eux cherchant plutôt l'intérêt de leur ambition dans le mouvement et les orages que dans ce calme plus convenable au bonheur de la République cisalpine.

Que les rapports faits par les citoyens Mengaud et Ferrières-Sauveboeuf, qui peuvent être vrais en ce qui concerne le général Schérer, ne le sont pas relativement au citoyen Rivaud ; que cet ex -ambassadeur, étranger aux opérations militaires, ne peut être compris dans les accusations qui portent sur cet objet, et que son désintéressement et sa probité doivent le séparer à jamais des hommes qui ont déshonoré la France en pillant l'Italie.

Que les membres actuels du Directoire cisalpin, devenus odieux à leurs concitoyens, par la précipitation de leur fuite, ne pourront plus être utilement réintégrés lors de la délivrance de leur pays, et qu'il conviendra, à cette époque, de renouveller ce Directoire.

Que peut être, après la rentrée de l'armée française dans la Cisalpine, il serait à propos de placer ce pays sous le régime constitutionnel, de laisser au général en chef le soin d'ordonner les dispositions vengeresses et prudentes que demanderont les crimes du passé et les dangers de l'avenir.

Que la Constitution, désirée par les Cisalpins, semble être celle qui leur fut donnée par Bonaparte, en y faisant toutefois les changements qui tendent à réduire les dépenses. »

ANNEXE n°3 : « Ode sur la reprise des hostilités du mois de fructidor an huit de la République », écrit par Bignon, le 18 août 1800

De la main de Bignon, ce document est conservé dans la série Correspondance Politique, « Prusse » (volume 227), aux archives du ministère des Affaires étrangères. Il a été expédié à Paris, le 30 thermidor an VIII (18 août 1800). Il illustre tout autant le penchant de Bignon à versifier – visible dès son entrée dans la Carrière – que la confiance sereine qui semble régner entre Talleyrand. On retrouve ce penchant poétique chez d'autres diplomates napoléoniens à l'instar de Daru et du génois Serra, prédécesseur de Bignon en Pologne. Ces vers louent le succès des armées françaises et de son chef, tout en déplorant la perte de Desaix et de Kléber, morts cette année-là. Ils démontrent la familiarité de Bignon avec la culture classique ; le diplomate évoque sans erreur l'Histoire romaine et ses coutumes, compare les Français aux Romains tout en agrémentant son poème de références mythologiques et élégiaques.

« Il faut, mon fils, à leur retraite
ouvrir d'honorables chemins …
ou, par leur sanglante défaite,
épuiser Rome de romains.
Tel fut le conseil salutaire
que reçut en vain de son père
ce Chef inexpérimenté
qui ne scut (sic), dans son imprudence
saisir l'honneur de la clémence
ni les fruits de la cruauté.
Entre deux partis si contraires
un grand cœur ne balance pas.
Il laisse à des moins sanguinaires
la palme des assassinats.
Il fuit les meurtres et les ruines
par l'affront des fourches Caudines[13],
il ne flétrit point ses succès :
Bonaparte surprend la foudre :
vaincus, c'est à vous de résoudre …
Le vainqueur vous offre la paix[14].

13 Les fourches Caudines rappellent l'humiliation des Romains, vaincus par les Samnites en 321 avant Jésus-Christ. Ils durent passer sous le joug des lances des vainqueurs.
14 Référence aux premières offres de paix en 1800.

Ils ont choisi … la guerre encore !
encor du sang ! O justes dieux !
quoi, de la paix flatteuse aurore
en vain tu brillas à nos yeux !
déjà s'éclipse ta lumière
comme une clarté mensongère
qui, dans les ombres de la nuit,
devant nous, infidèle guide,
jusqu'au bord d'un gouffre perfide
brille, et soudain s'évanouit.

Sur vos bannières fugitives
que sert cet aigle redouté ?
rend – il à des âmes craintives
la force et l'intrépidité ?
Trop présomptueux adversaires,
de ces emblèmes téméraires
cachez la honte et les lambeaux ;
c'est de la colombe timide
qu'il faut, dans sa course rapide,
peindre la fuite en vos drapeaux.

Ce roi de la plaine azurée
qui, seul dans l'empire des airs,
s'élève une aile assurée
vers le flambeau de l'univers ;
dont l'œil ardent, que la nature
forma d'une substance pure,
de Phébus peut braver les traits,
et du ciel forçant la barrière,
jusqu'aux sources de la lumière
des dieux va sonder les secrets.

Il n'est point où meurt le courage
parmi des bataillons épars ;
en vain l'orgueil de son image
brille encor sur vos étendards.
La flamme de son œil terrible,
et son audace irrésistible
et son vol plus prompt que les vents,
tous ces attributs de sa gloire
sont passés, avec la victoire,
à de plus dignes conquérants.

Du regard de l'aigle superbe
j'armerai son œil souverain :
le crime rentrera sous l'herbe
terrassé par son bras d'airain.

Ainsi, plein du dieu qui l'anime
du ciel l'interprète sublime
au monde annonçant ses bienfaits,
par des couleurs allégoriques
jadis en ses chants prophétiques
peignait le Cyrus[15] des français.
Qui pourra mesurer l'espace
marqué par ses travaux divers ?
Celui qui fixera la trace
de la flèche qui fend les airs.
Champs heureux, fertiles rivages,
sables brulants, déserts sauvages,
fleuves fougueux, superbes monts,
de ses innombrables prodiges
partout les glorieux vestiges
consacrent l'éclat de vos mondes.

Partout la nature étonnée
semble reconnaître ses loix :
d'Éole la rage enchainée
frémit d'obéir à sa voix :
Neptune, en ses grottes profondes,
devant lui deux fois de ses ondes
soumet l'indomptable fierté:
deux fois, sous ses pas invincibles,
les Alpes de leurs fronts horribles
courbent l'antique majesté.
Du haut de leur cime abaissée
comme un orage menaçant
de qui la fureur amassée
éclate et frappe au même instant,
tout à coup il s'élance, il tonne :
l'ennemi pâlit et frissonne :
le nombre est frappé de terreur :
las d'une longue tyrannie,
le sol sacré de l'Ausonie[16]
tressaillit sous le pied vengeur.

Peuple de l'antique Insubrie[17],
à la gloire resuscité [sic]
nous te rendons une patrie :
tu renais à la liberté
l'Éridan[18] fougueux, dont la course
naguère esclave dès sa source
languissait dans d'indignes fers,

15 C'est ainsi que Bossuet a qualifié le Grand Condé lors de son oraison funèbre en 1686.

16 Nom antique désignant l'Italie.
17 Région de la Lombardie.
18 Dans la mythologie grecque, Éridan est le dieu du fleuve Pô.

va désormais, exempt de chaines,
de ses ondes républicaines
enorgueillir le sein des mers.

Marengo ! Célèbre journée !
Rivage à jamais honoré !
les malheurs d'une longue année,
d'un siècle … tout est réparé.
De trente cités belliqueuses
murs escarpés, tours orgueilleuses,
tombez … et toi d'un jour de deuil,
d'un jour qui a flétri l'esclavage
braver le passager outragé,
Gênes, reprends ton juste orgueil.

Mais qui, de couleurs immortelles
imprégnant ses hardis pinceaux,
pourra, digne de ses modèles,
tracer ses superbes tableaux ?
Qui saura peindre en traits de flamme
et Bonaparte et sa grande âme
planant au milieu des hazards,
et par une heureuse alliance
Minerve unissant sa prudence
au bras indomptable de Mars ?.

Ah ! Pour des images si chères,
pour des chants si doux à nos cœurs,
attendons des temps plus prospères,
aujourd'hui n'offrons que des pleurs.
O Dessaix[19], reçois notre hommage :
ton nom reversé d'âge en âge, vivra chez la postérité :
plus juste pour toi que toi – même,
du monde entier l'arrêt suprême
t'adjuge l'immortalité !

Sous ces piramides célèbres,
qui naguère ont vu tes exploits,
dorment, dans l'oubli des ténèbres,
les noms inconnus de cent rois :
de ton nom, gardienne fidèle,
sur un mont, durable comme elle,
la gloire t'élève un tombeau,
qui doit dire à la terre entière ;
«Ci git le compagnon, le frère
de Bonaparte et de Moreau ».
Avare de discours stériles

19 Louis-Charles-Antoine Desaix (1768-1800) : dès 1776 il commence une formation militaire. Il devient général en 1793.

ainsi Sparte en ses plus beaux ans
consacra près des Termopiles
la mémoire de ses enfants.
En vain d'une vie honorée,
O mort, ta faux prématurée
tranche des jours superflus,
la publique reconnaissance
crée une nouvelle existence
pour le grand homme qui n'est plus.

Français, allez et d'un bras ferme
sous vos loix enchainez le sort.
Encore un pas … voilà le terme :
la paix vous attend dans le port :
la fortune, à vos vœux propices,
pour vous seuls, prête à la Justice
son ascendant impérieux :
vous comptez dans votre querelle,
avec la victoire fidèle,
Caton, Bonaparte et les dieux.

Mais, o douleur ! Aux champs d'Afrique
Kleber[20] de son brillant destin
voit borner la course héroïque
par le fer d'un lâche assassin !
Ah ! Lorsque nos chefs intrépides
offrent aux glaives homicides
leur front calme dans les hazards,
dieux protecteurs de ma patrie,
du moins loin de leur belle vie
du crime écartez les poignards. »

20 Jean-Baptiste Kleber (1753-1800) : il entre dans l'armée en 1769 et s'illustre en 1792 au siège de Mayence. Chargé par Bonaparte du commandement de l'armée d'Égypte, il est assassiné le 14 juin 1800.

ANNEXE n°4 : « Sur le projet d'une neutralité armée des puissances du Nord », écrit par Bignon, le 25 juin 1800

Écrit de la main de Bignon alors secrétaire de légation à Berlin, à la fin du mois de juin 1800, ce projet a été gardé dans la série Correspondance Politique, « Prusse » (volume 227) aux archives du ministère des Affaires étrangères. Il s'inscrit dans le contexte international contemporain puisque la Prusse a décidé de se joindre à une ligue de neutralité comprenant les principaux pays du Nord, dont la Suède, le Danemark et la Russie. Dirigée contre le Royaume-Uni, la ligue s'efforce de faire respecter le droit de chacun à commercer librement malgré l'état de guerre existant entre la France d'une part et le Royaume-Uni et l'Autriche de l'autre. Puissance belligérante, la France ne peut intégrer ce mouvement mais compte surveiller de près ses mouvements. Selon Bignon, elle a même intérêt à contrôler ses conditions d'existence et ses actions diplomatiques pour en devenir la nation protectrice. Le diplomate s'efforce de démontrer les inconvénients qu'il y aurait ne pas intervenir dans sa formation. Les arguments déployés révèlent d'excellentes connaissances historiques sur l'évolution des relations internationales depuis le XVII^e^ siècle. Plusieurs démonstrations attestent également d'une grande lucidité sur les positions du cabinet berlinois. Bignon ne se montre pas dupe de ses vagues promesses et il incite Talleyrand à rester très méfiant. Par ce rapport, le secrétaire de légation rappelle que ses jugements sont tout aussi fins que ceux de son supérieur Beurnonville. Même s'il a cessé de correspondre directement avec Talleyrand, il ne se fait pas oublier de lui. Quelques temps plus tard, le ministre le remercie pour ce mémoire qu'il a jugé pertinent.

« Tout ce qui peut tendre à l'abaissement de la puissance anglaise offre sans doute un grand intérêt à la République et nos regards ne peuvent se porter avec trop d'empressement sur un objet de cette importance ; mais c'est à cause de son importance même que l'objet mérite d'être pesé avec plus de réflexion ; que les moyens à employer doivent être envisagées avec plus de soin dans leurs divers rapports et sondés dans toutes leurs conséquences.

La nécessité d'une ligue contre le despotisme maritime de l'Angleterre est tellement

reconnue que le vœu unanime des nations et même des alliés de cette puissance en appelle de toutes parts la formation. Combien ce vœu ne doit-il pas être fort et prononcé de la part de la nation rivale, de celle dont l'intérêt plus direct et plus étendu réclame dans le commerce du monde non pas une fraction peu sensible mais un partage presque égal avec la nation usurpatrice, dont il s'agit de restreindre les envahissements sans mesure et sans bornes ?

Arracher au gouvernement britannique le sceptre absolu des mers, rendre à chaque État maritime la portion que la nature lui assigne dans ce domaine commun des peuples, soustraire les puissances secondaires à une domination flétrissante, voici le but général[21]. S'il pouvait être sûrement atteint, les avantages en sont tels qu'aucune considération contraire ne pourrait les balancer. Abattre l'orgueil de la plus mortelle ennemie, restreindre les bornes de leur commerce, tarir les forces de leurs richesses, couper les canaux qui portent chez eux les sueurs et le sang des autres peuples, dans la proportion du décroissement de leur présence, améliorer notre situation politique et mercantile, voilà les faits particuliers que recueillerait la République. L'imagination est d'abord éblouie par une perspective aussi flatteuse. Il semble au premier coup d'œil qu'on ne puisse trop se hâter d'assembler les éléments de la ligue salutaire qui doit opérer ce grand ouvrage et de mettre en jeu sa masse imposante et redoutable mais, en portant plus loin ses regards, en cherchant dans l'avenir les chances nombreuses qu'il renferme, on cesse de regarder le succès comme infaillible et l'on fait la nécessité d'une marche méthodique, qui pour être si prompte n'en doit être que plus sure. Il faut discuter les moyens avant de jouir en idée d'un succès anticipé, il faut examiner si la voie qu'on se propose de suivre n'a pas aussi des écueils. L'examen de ces diverses probabilités m'a conduit à l'opinion que cette neutralité armée du Nord si intéressante dans son objet, non seulement ne le remplirait point, mais nous offrirait même des inconvénients majeurs si elle était formée actuellement et sans notre participation[22]. C'est cette opinion que je me propose de développer.

1°. L'état d'hostilité subsiste toujours entre la France et la Russie, quoique ses effets aient perdu de leurs forces et de leur violence. Les avances que nous avons faites pour un rapprochement ont été infructueuses soit par suite d'un reste d'inimité non encore éteint du côté du Czar, soit par le peu de zèle et de bonne volonté qu'a pu y mettre la puissance

21 Ces trois derniers mots ont été soulignés par l'auteur.
22 Les cinq derniers mots de la phrase ont été soulignés par l'auteur.

médiatrice[23]. Quelle que soit celle de ces causes à laquelle tient particulièrement l'insuccès de cette tentative, il reste toujours à craindre pour nous que, si la neutralité du nord se formait actuellement, la Russie ne fit entrer, soit dans le traité même, soit par des conventions particulières, des clauses spécialement dirigées contre la France. On a lieu de croire, par exemple, que le Czar n'a pas renoncé à des prétentions sur Malthe. Qui sait si l'acquisition de cette île ne sera pas le premier article exigé par ce prince ? Qui sait si on n'admettra pas d'autres encore plus désavantageuses pour la République ? Mais en supposant même que cette crainte se trouvât heureusement démentie et qu'il ne fut adopté par les Alliés aucune disposition active contre nous, cette immobilité de notre part au milieu de l'ébranlement des puissances maritimes du Nord, la non stipulation de nos intérêts dans une ligue aussi formidable, n'est-ce pas là un danger bien sensible, un préjudice réel qu'on peut prévenir maintenant et dont il serait peut-être difficile de réparer un jour le funeste résultat ?

2°. Que peut-on attendre d'une neutralité du nord agissant sans notre concours[24] ? En supposant dans cette Ligue, ce qu'il n'est pas tout à fait permis d'espérer, un accord parfait de toutes les parties, un développement sagement combiné des forces alliées, quelle en serait l'issue la plus favorable ? Il est légitime de croire que les puissances agissantes s'occuperont surtout de ce qui les intéresse le plus directement. Peut-être obtiendraient-elles le redressement de torts particuliers, la restitution de quelques avantages commerciaux, la cessation ou du moins la suspension d'actes tiranniques et vexatoires, enfin tout au plus l'indépendance de la mer du Nord et de la Baltique. Ce premier pas déjà important sans doute, mais ce ne serait pour la République qu'une faible partie du grand objet qu'elle se propose. Ce n'est encore là qu'émonder les branches de l'arbre et ce n'est point porter la hache au tronc ou à la racine. Pour frapper ces coups décisifs, il faut une agglomération universelle des puissances maritimes. Il faut que la France, l'Espagne, la Hollande ajoutent le poids de leurs forces à celles des puissances du Nord, mais cette grande association ne peut être l'affaire du moment[25]. L'éloignement non encore défait du cabinet de Paris et de Pétersbourg la rend jusqu'à ce jour encore impossible. Pour que notre participation nous soit vraiment utile et porte pour nous les fruits que nous devons en espérer, il faut qu'elle soit puissante et elle ne peut avoir le degré de force convenable qu'après que le sort du Continent sera réglé. Il faut

23 La Prusse est clairement désignée par cette périphrase.
24 Les trois derniers mots ont été soulignés par l'auteur.
25 Mot souligné par l'auteur.

avant tout que la paix conquise par nos armes nous permette de porter nos vues et nos moyens vers notre marine et que l'intérêt commun achevant de détruire les préventions qui nous séparent encore de quelques puissances, particulièrement la Russe, réunisse dans une même direction des efforts naguère si divergents et même si opposés. Alors l'œuvre salutaire pourra s'accomplir, alors les nations lésées pourront reconquérir, avec la certitude de n'en être plus dépouillées, la portion de droits maritimes qui leur est justement dévolue, et la liberté des mers pourra être établie sur des bases qui seront respectées, puisque l'intérêt de toutes les nations, hors celle-là seulement qu'il s'agit de réduire en quelque sorte à sa part légitime, y sera désormais inviolablement attaché. C'est à ce point unique que doit tendre la République française. Elle doit ménager tous les moyens qui peuvent y conduire, et les réserver même pour un terme plus éloigné, s'ils ne doivent pas obtenir dans le moment même un succès absolu. Elle ne doit pas permettre que par des efforts intempestifs ces moyens s'usent prématurément et ne lui laissent ensuite que l'inutile regret de n'avoir pas scu les mettre en œuvre.

3°. Le succès incomplet qu'on peut espérer de cette Ligue formée sans notre concours[26] doit-il balancer à nos yeux les dangers que sa formation même nous présente ? Pour qu'elle puisse avoir une véritable consistance, il faut que la Russie et la Prusse en soient l'âme et que leur volonté, toujours une, toujours concordante, la dirigent dans tous ses mouvements. Mais cette union étroite de la Prusse et de la Russie est-elle entièrement conforme à nos vues ? Jusqu'à présent, nous nous sommes félicités du rapprochement des cours de Berlin et de Pétersbourg sous deux rapports, le premier parce que le retour du Czar à la Prusse était la suite de la rupture de la liaison avec l'Angleterre et l'Autriche, et comme le gage de la continuation de cet éloignement pour les deux puissances, le second parce que nous avons espéré nous-même en tirer parti pour rétablir nos relations avec la Russie, mais devons-nous désirer un ordre des choses, qui pour être accompagné d'avantages majeurs pour nous, resserre les liens entre les cabinets de Berlin et de Pétersbourg pour une alliance durable et permanente ? Il me semble qu'un tel événement serait contraire à la politique actuelle de la République. Les effets si vivement sentis du traité de 1756[27] semblent nous avoir dégoûté pour longtemps de l'alliance autrichienne et le vœu public s'est porté vers celle de la Prusse. Ce

26 Expression soulignée par l'auteur.

27 Le traité de Versailles est signé le 1er mai 1756 entre la France et l'Autriche. Les deux États se promettent une assistance mutuelle en cas d'attaque de la Prusse ou de l'Angleterre.

sistème que l'opinion appelait en vain sous la monarchie a été adopté dès la naissance de la république et la France, qui pendant près de 20 ans, repoussa les sollicitations sans cesse renouvelées de la cour de Berlin, fait aujourd'hui auprès de cette cour et, pour le même objet, des tractations également infructueuses. Qu'elles qu'aient été les causes du peu de réussite de nos démarches jusqu'à ce jour, il ne paraît pas que ce projet soit abandonné, et seulement nous attendons que d'autres circonstances en amènent l'exécution ; mais ce serait singulièrement en hazarder le succès, ce serait peut-être même le rendre impossible que de laisser s'établir entre la Prusse et la Russie une intimité pareille à celle qui existerait nécessairement dans la formation d'une Ligue dirigée concurremment par ces deux cabinets, sans qu'aucune ordre puissance de premier ordre divisât en quelque sorte la communauté d'intérêt qui les enchaînerait l'un à l'autre. Une telle union s'opposerait à l'alliance que la République peut avoir l'intention de contracter avec la Prusse, ou du moins en augmenterait la difficulté et en reculerait l'époque. L'expérience heureuse du passé a persuadé ce gouvernement qu'il lui suffit d'avoir à la fois pour alliée une seule grande puissance. Cette opinion, forte de l'exemple de Frédéric II, s'est perpétué dans le Cabinet. On se rappelle avec une confiance orgueilleuse que la Prusse, depuis qu'elle a pris rang parmi les états de première classe, a soutenu, à diverses reprises, avec le concours d'un seul allié le choc de toutes les autres puissances réunies contre elle. De 1741 à 1755, elle n'eut qu'un allié, la France ; depuis 1756 jusqu'en 1763 que l'Angleterre et depuis 1764 jusqu'à 1788 que la Russie avec laquelle ses liaisons quoique plusieurs fois ébranlées n'ont jamais été entièrement rompues ; l'alliance défensive formée avec l'Angleterre en 1788 a été suivie dans l'espace de peu d'années de plusieurs autres aux quelles a donné lieu la Révolution française mais qui ayant été produites par une cause extraordinaire n'ont eu qu'une courte durée et n'appartiennent point aux calculs réglés de la politique. Ces crises violentes dont la Prusse est sortie avec gloire malgré cette espèce d'isolement et avec cette unité d'alliance a établi la conviction que ce système suffit à son existence et à sa sureté. Il n'est pas inutile d'observer ici qu'une partie du ministère (nota : entre autres, M. de Schulenburg, un ministère s'était prononcé en ce sens même avant la révolution française. Ennemi de la France monarchie, on doit juger s'il aime la France république) donne la préférence de l'alliance à la Russie sur celle de la France, et il est bien vraisemblable que ce sistème reprendrait force si des événements tels que celui dont il est question venaient à le favoriser. Si donc des circonstances nouvelles renouent étroitement

l'ancienne alliance de la Russie et de la Prusse, les vues de la France sont de nouveau contrariées ou du moins leur accomplissement se trouverait encore exposé à des retards dont on ne peut prévoir le terme.

4°. Le même acte qui donnerait à la Russie un allié plus solide et plus intime dans la Prusse, lui donnerait des sujets et des esclaves dans les gouvernements de Danemark et de Suède. Ces deux états dès longtemps enchaînés au char de la puissance russe verraient ainsi leur dépendance consacrée par un pacte solennel qu'il ne serait plus en leur pouvoir de rompre. Serait-il déplacé de mettre au rang des choses possibles un nouveau changement de sistème de Paul I^{er} et de rapprochement avec l'Angleterre ? On ne peut se dissimuler que des conditions très puissantes n'autorisent les présomptions d'un semblable retour. Il est incontestable que les intérêts de ces deux puissances les appellent à des liaisons étroites et durables, que l'Angleterre est constamment en état d'offrir à la Russie les importations les plus avantageuses et les plus utiles exportations. Il est pareillement incontesté que, hors ces cas particuliers, ou des passions accidentelles font taire la raison d'État, les vues de ces puissances peuvent, sans se croiser jamais, se prêter à un mutuel appui. C'est d'après ce principe que les deux cabinets se conduisent déjà depuis une longue suite d'année et que quelques apparences de dissentiment qui se manifestèrent entre eux à deux ou trois époques, soit en 1781, soit en 1790 et 1791, n'altèrent point effectivement la solidité de leurs rapports qui furent enfin sanctionnés par le traité de 1795. Reviendrait-il après tout au Czar de persévérer dans sa rupture actuelle avec l'Angleterre ? Il n'y trouverait que le plaisir d'une stérile vengeance et l'honneur d'avoir défendu des États faibles contre le despotisme britannique. Ce dernier motif est-il d'un grand poids dans les déterminations des cours, le premier n'est-il pas toujours prêt à céder aux satisfactions qu'on lui présente ? En chassant les Anglais de la Baltique, la Russie d'ailleurs n'y régnerait pas seule. Elle ne ferait alors qu'en partager l'empire avec la Suède et le Danemark. Ce n'est que par le secours d'une escadre anglaise qu'elle peut y établir sa domination exclusive sur la ruine de ces deux puissances et consommer des projets dont l'exécution a été suspendue longtemps mais aux quels elle n'a jamais renoncé. Le mécontentement de Paul I^{er} peut mettre pour quelques temps la haine à la place de calculs mesurés, de combinaisons régulières ; cette aberration passagère du Prince n'entraînera que forcément son Cabinet. Celui-ci tendra toujours à reprendre la manière qu'il suivait avec succès et qui lui offrait encore pour l'avenir de grandes espérances. L'emportement s'évanouit,

la politique reste : détournée un moment de son cours naturel, bientôt elle y rentre pour le suivre avec plus de constance et de ténacité. Cette chose n'a rien que de très présumable et mérite une place parmi celles que la France doit craindre. Combien d'autres considérations ajoutent encore à sa vraisemblance ? La Russie, depuis un certain nombre d'années distraite des affaires du Nord par d'autres opérations qu'elle avait à terminer, a laissé reposer les cours de Copenhague et de Stockholm, ou du moins ne leur a imposé qu'un joug accepté par la prudence et non commandé par le droit de conquête. Satisfaite aujourd'hui dans deux branches de son ambition, par l'affaiblissement de la Porte Ottomane et le partage de la Pologne, il ne lui reste plus que dans le Nord d'objets d'envahissement qui flattent sa convoitise : le sistème de convenance avoué depuis longtemps avec tant d'audace et mis en pratique avec tant de succès avec ce Cabinet ne permet pas de croire qu'il s'arrête désormais à des scrupules tout nouveaux pour lui et à un respect gênant pour les droits et la propriété des autres états. La séparation de l'Angleterre et de la Russie est un écart de la politique respective de ces deux cabinets. Ce n'est que par un acte digne d'eux que cet écart peut être redressé. Après les écarts inutiles d'un emportement qui sera d'autant moins durable qu'il aura eu plus de violence, peut-être verra-t-on Paul I^{er} dégouté de quelques efforts mal combinés et par conséquent sans effet, chercher parmi ses alliés mêmes les dédommagements de ses dépenses. L'adresse anglaise pourra profiter d'un moment d'humeur et regagner le Prince par l'attrait des grands avantages qu'elle est à portée de lui offrir. Peut être enfin, la spoliation du Danemark et de la Suède désirée également par Londres et Pétersbourg deviendra-t-elle le moyen et le nœud de leur réconciliation ?

On pourra supposer que la Prusse aura assez d'influence pour contenir la Russie et assurer les droits et l'existence de ses co-alliés. Il serait imprudent de se reposer sur une telle supposition. Outre que ce cabinet ne s'ébranle pas aisément pour des causes qui ne sont pas personnelles, serait-ce faire montre à sa prétendue probité que de croire qu'alors, comme le chien de la fable, il prendrait sa part de ce qu'il croirait ne pouvoir conserver au légitime possesseur. Est-il certain qu'il fût fâché de trouver ainsi un prétexte pour une acquisition qu'il a en vue depuis longtemps ? La Poméranie suédoise est pour la Prusse, comme l'était autrefois Dantzig, un domaine éventuel qui ne peut guère lui échapper, et cette puissance verra d'un œil satisfait tout mouvement opéré dans le Nord qui hâtera le moment où cette possession doit tomber entre ses mains. Il ne serait donc pas impossible que les démêlés de l'Angleterre et de

la Russie ne se terminassent à la satisfaction de la Prusse même et que la ruine de deux puissances secondaires ne suive cette meurtrière pacification. Ces craintes peuvent paraître exagérées mais elles ne sont pas dénuées de fondement et c'en est assez pour qu'elles doivent frapper l'attention du gouvernement français.

5°. En écartant toutes suppositions fâcheuses, il serait toujours préjudiciable pour la République d'avoir laissé se former cette Ligue du nord sans son concours, attendu qu'une succession tardive lui présentera des difficultés et des désavantages. On objectera que la France triomphante sur le continent ne pourra pas manquée d'être accueillie avec empressement dans la Ligue maritime. Il est permis de se livrer à la flatteuse conviction que la conclusion d'une paix honorable qui doit être le prix de nos victoires ajoutera puissamment à notre considération extérieure et fera rechercher notre appui : mais comme je l'ai déjà exposé, peut-être des clauses contraires à nos vues, stipulées au moment même de l'alliance, s'opposeront alors à notre admission. Si la Russie doit nous inspirer de justes inquiétudes, pouvons nous être plus tranquilles du côté de la Prusse ? L'inimitié ouverte est-elle ici plus à craindre qu'une amitié douteuse ? La conduite du cabinet de Berlin jusqu'à ce jour nous a suffisamment averti de ce que nous devons ultérieurement attendre de lui. Pousserait-on la prévoyance trop loin en supposant que, selon son usage, ce Cabinet aura soin de se faire valoir, de mettre un grand prix aux plus légers services qu'il pourra nous rendre et d'exiger de nous, par compensation, de grands sacrifices ? On peut croire qu'il ne sera pas moins porté que la Russie à repousser notre participation. L'amour-propre des deux cours dirigeantes n'accepte point un associé, qui par l'étendue de ses moyens, prétendrait au moins à partager leur influence. Peut-être après avoir cédé sur ce premier point, ce sentiment de rivalité les détournant de ce premier but, apporterait d'abord de la faiblesse, de la lenteur puis enfin de la mauvaise volonté dans la part d'action qui dépendrait d'elle. Les nœuds de la Ligue se trouveraient relâchés, même rompus, et le fardeau en retomberait tout entier sur la République. Ce ne sont là, à la vérité, que des conjectures : mais il est un point indubitable c'est que, si nous laissons la Ligue se former sans notre concours, nous ne devons pas, lorsque nous y entrerons, nous attendre à des conditions aussi favorables, que si dès sa naissance même, nous en eussions été les membres principaux.

Tels sont les inconvénients que présente une neutralité armée du Nord formée actuellement et sans la participation de la France[28]. En les résumant sommairement, se trouve :

1°. Possibilité qu'il entre, dans les stipulations de cette Ligue ou dans des conventions particulières qui y seraient jointes, des clauses spécialement dirigées contre la France ou du moins le désavantage très grand pour elle que nos intérêts n'y soient pas ménagés et garantis.

2°. Vraisemblance que l'action exclusive des puissances du Nord ne sera point assez puissante pour atteindre le but qui nous intéresse, la liberté absolue des mers, et que dans le cas même du dénouement le plus favorable qu'on puisse espérer, les résultats utiles qui s'ensuivraient, se borneraient à l'indépendance de la mer du Nord et de la Baltique, ou du moins s'ils s'étendaient plus loin seraient particuliers aux membres de la Ligue.

3°. Nouveau sujet d'éloignement pour la Prusse qui, à proportion de l'intimité de ses rapports avec la Russie, sera moins disposée à une alliance avec la République.

4°. Confirmation nouvelle de la dépendance du Danemark et de la Suède qui se trouvent entièrement et sans aucun point d'appui abandonnés à la discrétion de la Russie et probabilité d'un rapprochement entre la Russie et l'Angleterre, surtout si les efforts de la Ligue sont sans succès, dans lequel cas, le Danemark et la Suède pourraient servir de moyen de réconciliation et même avec l'acquiescement de la Prusse.

5°. Difficulté pour la France, en cas que cette Ligue se soutienne, d'y entrer ultérieurement à des conditions favorables et d'y prendre la part de direction qui lui convient sous tous les rapports et que son intérêt lui réclame.

Quelque que doive être l'issue que cette entreprise aurait sans notre concours, il nous importe dans tous les cas de n'y être pas étranger.

Ou bien le succès sera complet[29]. Nous recevrions alors un bienfait, au lieu de moissonner une partie de gloire qui nous est due. Outre ce motif d'honneur, le motif d'intérêt nous ferait regretter une inaction dont nous sentirions nécessairement les suites. Les parties actives seraient fondées à s'occuper d'elles-même exclusivement et à ne traiter ce qui nous

28 Les derniers mots sont soulignés par l'auteur.
29 Phrase soulignée par l'auteur.

regarde que sous le rapport de l'abaissement de la puissance contre laquelle l'union aurait été formée.

Ou bien le succès sera imparfait[30]. Dans cette seconde supposition, nous aurions à nous reprocher que notre concours eût pu le rendre décisif. Une partie seulement de notre objet serait remplie mais cette partie suffirait aux alliés. Satisfaits dans leurs vues immédiates, nous ne devrons plus compter sur eux pour nous seconder dans ce qui resterait à faire pour la République. Nous nous trouverons réduits à nous-même, privé d'un secours puissant qui aurait été entre nos mains et dont nous n'aurions scu profiter.

Ou bien enfin le succès sera malheureux[31]. Non seulement alors nous n'aurions plus la possibilité d'obtenir par cette voie les restitutions que nous pouvons réclamer pour nos alliés. Il nous faudrait craindre alors un changement qui aggraverait encore le mal et multiplierait à l'infini les obstacles que nous avons à vaincre pour parvenir au rétablissement si nécessaire de l'équilibre maritime.

Quelle est donc la marche qui, dans les circonstances actuelles, il nous convient de suivre ? De toutes les considérations précédentes, il résulte qu'il est d'une très grande importance pour nous de prendre dans cette Ligue la place que nous assigne notre intérêt propre et l'intérêt général des nations commerçantes. Devons-nous faire les premiers pas et témoigner nous-même cette volonté ? On peut croire que, sans montrer un empressement déplacé, il nous suffira de faire pressentir que, si on demande notre assistance, nous ne la refuserons pas. Deux nations surtout doivent appeler, par leurs vœux, le concours de la République. Outre qu'un renfort aussi essentiel contribuerait fortement au succès, il donnerait aux engagement respectifs des alliés ce caractère de stabilité qui repose toujours sur la force des parties contractantes. Il offrirait à la Suède et au Danemark une garantie précieuse et bien désirée sans doute. Sans cet indispensable appui du gouvernement français, ces deux états ne doivent entrer qu'avec effroi dans une association ou les amis du moment ne leur sont pas moins à craindre que les ennemis déclarés entre lesquels il est question d'agir pour se soustraire d'un côté à l'oppression. Ils se livrent sans défense à un oppresseur nouveau non

30 Phrase soulignée par l'auteur.
31 Phrase soulignée par l'auteur.

moins redoutable que celui qu'ils veulent éviter. Les cabinets de Copenhague et de Stockholm sont trop éclairés pour ne pas prévoir des chances aussi hazardeuses et pour s'abandonner à la merci de la Russie avec une imprudente sécurité. S'il en était autrement, ce serait au gouvernement français à les tirer de cette confiance trompeuse, à éveiller leurs alarmes, à leur montrer les écueils qui les attendent. Ce sera à lui à démontrer qu'il n'y aura pour eux de véritable sureté dans cette ligue que lorsque la France y jouera un rôle principal ; à les convaincre que la France seule ne peut jamais avoir intérêt à les sacrifier mais toujours avoir intérêt à les défendre et qu'elle seule enfin est en état de leur offrir une protection efficace contre leurs amis et leurs ennemis actuels. Il ne s'agirait donc en ce moment que d'amener à cette conviction que les gouvernements de Danemark et de Suède et de faire demander par eux le concert de la République.

Quel serait le moment le plus propice à la formation de cette Ligue ? Celui où la France remontée au degré de force et de prépondérance qui lui convient, aura terminé la guerre par une paix digne de la campagne nouvelle dont le début a déjà étonné l'Europe. Tout nous présage que ce terme ne peut être éloigné et il est permis même d'asseoir un calcul politique sur une semblable probabilité.

D'après tous les inconvénients précédemment exposés que présente la formation actuelle et sans notre concours[32] d'une neutralité armée du Nord, d'après l'utilité majeure qu'il y a pour nous d'y prendre part quels qu'en dussent être, sans notre concours[33], les résultats et les succès, il me semble que la politique de la France, applaudissant au succès de cette ligue, doit dès à présent en disposer les éléments mais ne les point laisser se réunir encore ; qu'elle doit voir avec plaisir ébaucher le plan de ce concert salutaire des puissances maritimes ; qu'elle doit y marquer sa propre place, mais en faire ajourner l'exécution jusqu'à l'époque sans doute prochaine de la paix continentale ; que ce moment sera celui où nous pourrons trouver du côté de la Russie moins de difficultés à une réconciliation, celui ou nous porterons dans la Ligue une plus grande masse de considération et de forces réelles, celui par conséquent où nos intérêts y seront stipulés avec le plus d'avantages ; qu'ainsi nous devons tout préparer mais ne

32 Expression soulignée par l'auteur.
33 Expression soulignée par l'auteur.

rien laisser conclure actuellement et sans notre participation[34].

Dans le cas où, par des circonstances difficiles à prévoir, le moment de la paix se reculerait encore et que cependant la formation de cette Ligue dut avoir lieu, il serait toujours heureux pour nous de nous être assurés d'avance des cabinets de Copenhague et de Stockholm, de les avoir convaincu de la conformité de leurs intérêts avec les nôtres et de les avoir disposés à réclamer fortement notre appui. Nos démarches en ce genre, quelques soient les événements ultérieurs ne pourraient jamais être que très utiles.

Les différentes questions opposées dans ce mémoire m'ont paru d'un grand intérêt pour la République. Je pense que le citoyen ministre des Relations extérieures, s'il n'approuve pas toutes mes idées, approuve du moins le motif qui m'engage à les lui soumettre.

À Berlin, le six messidor an huit de la République,

Édouard Bignon. »

34 Expression soulignée par l'auteur.

ANNEXE n°5 : « Observations sur les facilités qu'offre le moment actuel pour former en Allemagne, par la réunion des divers membres de l'Empire en un corps vraiment germanique dont seraient exclus les électeurs-roi, une tierce puissance qui serait également indépendante de l'Autriche et de la Prusse et naturellement placée sous la protection de la France », rédigées par Bignon, 17-22 septembre 1804

Ministre plénipotentiaire à Cassel, Bignon est mêlé aux premiers travaux préparatoires de la Confédération du Rhin. Inspiré par le ministre hessois, M. de Waitz, il rédige un premier mémoire en janvier 1804 sur ce sujet. Il y développe l'idée d'une ligue germanique formée des états traditionnellement proches de la France et indépendante de l'Autriche. Cette ligue dont seraient exclus les électeurs-rois – ceux de Brandebourg, de Bohême et de Hanovre – se placerait sous la protection de la France qui a montré sa volonté de les défendre lors des discussions du Recès de 1803. Si ce dessein est approuvé par Talleyrand, il ne rencontre aucune exécution dans les mois suivants. Mais il renaît quelques temps avant le voyage de Napoléon à Aix-la-Chapelle et à Mayence, à la fin de l'été 1804. Prenant peur devant la conduite offensive des Autrichiens, l'électeur de Hesse-Cassel, Guillaume I^{er}, ressort ce plan et s'adjoint les conseils de l'archichancelier Dalberg. Informé de ces nouvelles par M. de Waitz, Bignon saisit cette occasion pour attirer l'attention de son supérieur sur l'opportunité immédiate de créer une ligue germanique. Dans un court mémoire d'une dizaine de pages, il défend l'existence d'une « troisième Allemagne », marche militaire qui couvrirait la France face à la Prusse et à l'Autriche. Si, dans un premier temps il rappelle le contexte qui a présidé à la rédaction du rapport, il propose ensuite des pistes pour constituer au plus vite la confédération. Il craint en effet les lenteurs des Allemands, dont il a remarqué à Cassel l'effet dévastateur pour les négociations. Conservé aux archives du ministère des Affaires étrangères, dans la série « Hesse Cassel » de la Correspondance politique – volume 18, folio 230-236 – ces « Observations » illustrent le zèle ambitieux de Bignon qui tente de tirer le plus possible d'une mission où les activités politiques sont rares.

« Le projet d'une association défensive à conclure entre les membres du Corps germanique à l'exclusion des électeurs-rois, qui a fait la matière d'un mémoire que j'ai eu l'honneur de présenter, il y a sept à huit mois à Son Excellence monsieur le ministre des Relations extérieures et qui, alors, obtint son suffrage comme étant d'accord avec la pensée du gouvernement, ce projet est arrivé au point de pouvoir être réalisé en peu de jours, si Sa Majesté Impériale en juge l'effectuation utile. Mes dernières dépêches[35] ont fait connaître avec quelle chaleur l'électeur de Hesse, que monsieur le baron de Waitz nourrit de ces principes, se porte maintenant à leur application. L'objet de la visite, qu'il a faite dernièrement à l'électeur archichancelier[36] à Aschaffenbourg[37], était de lui en faire les premières ouvertures. Celui ci les a accueillies avec empressement et a témoigné goûter les mêmes idées. Il est vrai que sur cette communication, celui ci a fait la réponse peu simple, si elle n'a pas d'autre caractère qu'il en donnerait connaissance aux ministres des divers princes à Ratisbonne. Mais quel qu'ait été le motif d'une réponse si étrange, l'affaire est déjà entendue, et, à supposer même que l'électeur archichancelier n'ait pas attaché une grande importance à des propositions mises en avant par l'électeur de Hesse, ces propositions auront à ses yeux une autre gravité, du moment qu'elles seront appuiées par des insinuations françaises. La connaissance de l'approbation de Sa Majesté deviendra un puissant aiguillon puisqu'elle donnera à la chose même une toute autre nature, lui assurant de la consistance et de la force et en rendra les résultats aussi étendus qu'infaillibles.

Dans cette supposition, il n'est pas non plus permis de douter de l'assentiment de l'électeur de Bade.

Quant à l'électeur de Bavière, outre ces mêmes considérations, le sentiment seul des avantages qui lui sont offerts devrait le porter à la prompte adoption d'un sistème, dont l'établissement lui convient mieux qu'à tout autre prince d'Allemagne, et dans lequel il doit jouer le rôle principal, comme il est appelé à en tirer le profit le plus évident, en sorte que le désir que peut avoir la cour bavaro-palatine de se rendre agréable à Sa Majesté Impériale se

35 AMAE, Corr. Pol., Hesse-Cassel, vol. 18, fol. 216, lettre de Bignon à Talleyrand, le 11 fructidor an XII (28 août 1804), fol. 217, lettre de Bignon à Talleyrand, le 17 fructidor an XII (3 septembre 1804), fol. 224, lettre de Bignon à Talleyrand, le 23 fructidor an XII (9 septembre 1804), fol. 228, lettre de Bignon à Talleyrand, le 28 fructidor an XII (14 septembre 1804).

36 Dalberg.

37 Aujourd'hui ville située dans le land de Bavière, district de Basse-Franconie, arrondissement d'Aschaffenbourg.

trouverait, en cette circonstance, parfaitement d'accord avec ses propres intérêts. D'ailleurs, des communications préparatoires ont déjà eu lieu entre cette cour et celle de Cassel. Le chevalier de Bray a eu des pourparlers récents sur le même objet avec les ministres hessois et M. de Waitz m'a dit qu'à des époques antérieures, il a eu également de l'électeur même des déclarations positives qui répondent de son concours.

Le Wurtemberg est dans une disposition à peu près semblable. On sait que l'électeur a plus d'une fois exprimé à ses voisins des intentions concordantes avec le projet dont il s'agit ; et, à bien examiner la situation de ce prince, tout devrait lui donner ces intentions, s'il ne les avait pas.

L'esprit de ces diverses cours a donc déjà la direction qui nous convient : il n'est plus question pour nous que d'en augmenter le mouvement.

Il reste cependant l'électeur de Saxe pour qui ces idées sont neuves encore, mais il est sensible qu'elles ne peuvent pas lui disconvenir. Comme l'ordre de choses à établir tend au maintien de l'indépendance germanique, que l'association à former doit avoir un caractère vraiment germanique et constitutionnel, une œuvre aussi bien assortie aux sentiments tout germanique de ce prince ne pourra pas manquer de lui être agréable, et s'il n'y accède que le dernier, il n'en sera pas moins le zélé défenseur. La réunion se trouve complette, et, ne le fut-elle pas, sa consistance n'en serait pas moins réelle, ses effets n'en seraient pas moins surs, de manière, que s'il y avait quelques dissidences, ils n'auraient eux mêmes bientôt rien de mieux à faire que d'y accéder à leur tour. L'Allemagne, par là, échappant au danger de se voir disparaître sous les noms de Prusse et d'Autriche, pour offrir encore ; à l'Europe une tierce puissance indépendante de ces deux grandes cours ; à ces deux cours, un corps compact et devenu assez fort par son agglomérat pour se dérober à l'absorption partielle et progressive dont elles le menaçaient ; enfin à la France un point d'appui précieux, un rempart imposant, et au besoin un grand moyen de diversion. Tels sont les résultats qu'il semble que l'on peut attendre de l'association proposée.

Un point qu'il importe de saisir, c'est l'effet décisif qu'aurait sur l'esprit des électeurs, qui vont se trouver réunis à Mayence, un encouragement direct donné par Sa Majesté Impériale. Or le noyau une fois formé par deux ou trois de ces électeurs, les autres s'y joindront sans difficulté, et on ne peut avoir aucun doute sur leur adhésion.

Il est à considérer que, même en les supposant tous animés du meilleur esprit, ils ont besoin qu'on leur prépare les circonstances et qu'elles soient mises à profit pour eux presque à leur insu et sans leur participation. En les abandonnant à leur propre impulsion, ils entreraient dans des discussions interminables, et pendant le cours de leurs débats oiseux surviendraient des incidens qui rompraient la trame, quand elle serait presque achevée, et qui détruiraient en un moment tout le fruit de leurs longues relations, de leurs longs discours et de leurs longues écritures. Il suffit d'avoir quelque notion de leur marche ordinaire, de l'esprit minutieux de leur diplomatie et de leur pesanteur innée pour juger toutes ces conséquences comme inévitables. C'est une raison de plus pour les en garantir en leur ouvrant une route plus abrégée et en les conduisant d'un pas plus rapide à un but plus assuré. La France seule peut le faire, et le moment est extrêmement favorable.

Mais de quelle manière la France doit-elle s'y prendre ? Leur offrir un projet tout rédigé serait peut être inspirer quelque défiance à des esprits d'autant plus ombrageux qu'ils sont plus étroits. D'ailleurs, ce serait s'exposer à de grandes lenteurs puisque la rédaction de chacun des articles donnerait lieu à des réflexions, observations et modifications qui, absorbant un temps précieux, laisseraient jour à des chances qu'il est impossible de prévoir. Le seul moyen de parer ce double inconvénient est de s'en tenir d'abord à la conclusion d'un acte préliminaire qui renfermera les points fondamentaux de l'association. Cet acte devant se composer de principes généraux et déjà reconnus, son adoption ne souffrira point de difficulté, d'autant plus qu'on pourrait le produire sous le nom d'un ministre de l'un des électeurs, qui d'accord avec nous sur le fond, se prêterait volontiers à ce qui serait nécessaire pour hâter l'exécution. Les articles de détail seraient renvoyés à des négociations ultérieures pour être réglés alors avec toute l'attention que l'objet demande, et la lenteur que voudraient y mettre les parties intéressées, ce qui nous serait assez indifférent puisque, les bases une fois bien établies, il importe peu que les spécifications soient arrêtées définitivement quelques mois plutôt ou quelques mois plus tard.

Il est une objection qui se présentera sans doute, c'est que, si la circonstance de la réunion accidentelle de plusieurs électeurs auprès de Sa Majesté Impériale favorise la réalisation du projet, ce succès se trouve affaibli par la même circonstance, attendu que nos adversaires ou même ceux de nos amis, qui seraient blessés par ces nouvelles dispositions,

refuseront d'y voir l'effet d'une volonté libre de la part du corps germanique, et se récrieront de nouveau, à cette occasion, contre les dangers de l'excès de l'influence française. Cette objection doit-elle suffire pour nous arrêter ? C'est ce que l'on ne pensera sans doute pas. Après tout, qui nous oblige à une circonspection aussi rigoureuse ? Y-a-t-il aujourd'hui beaucoup d'inconvénient à ce que l'on prétende voir partout l'action directe de l'ascendant de Sa Majesté ? Quand cette action est si visible et si palpable, que servirait de l'envelopper de voiles toujours opaques ? La dissimulation ne mènerait à rien, et il vaut mieux peut être pour la France saisir, d'une manière franche et ouverte, tous ses avantages, que de chercher à se couvrir du masque d'une hipocrisie gratuite et qui ne tromperait personne. Les trois puissances, qui seules sur le continent peuvent fixer nos regards, resteront certainement dans leur ni plus ni moins[38], et ce sera une délicatesse abusive de notre part que de nous abstenir, par ménagement pour elles, de concourir à des arrangemens qui sont si bien à notre convenance. On pourrait au reste faire connaître avec vérité que le vœu des princes d'Allemagne a devancé toute excitation de la part de la France, et il serait ridicule de faire un crime à Sa Majesté Impériale de ne s'être pas opposé à un ordre des choses qui est d'accord avec ses vues.

Les réflexions que l'on vient d'exposer sur le projet d'une association germanique, tel qu'il a été expliqué, peuvent se réduire aux quatre points suivants :

1°. Le moment est favorable. La réunion auprès de Sa Majesté Impériale, de plusieurs électeurs, dont l'un, celui de Hesse, provoque vivement la formation de cette association, et dont les deux autres, l'électeur de Bade et l'archichancelier n'auront surement point d'autre volonté que celle de la France, est une circonstance unique qu'il est essentiel de mettre à profit.

2°. Si ce moment est manqué, la partie sera difficile à lier ensuite entre les électeurs livrés à eux-mêmes : des intrigues étrangères croiseront le projet, et pourront en retarder ou même en empêcher l'exécution.

3°. La conclusion d'un acte détaillé et définitif serait impossible dans des communications préalables entre les parties. Il faut donc se borner aujourd'hui à convenir des bases premières de l'union, sauf à régler ultérieurement et à loisir les stipulations particulières.

38 Expression soulignée par l'auteur.

4°. La crainte de fournir un prétexte à des plaintes mal fondées de la part de l'Autriche ou de la Prusse ne doit point nous détourner d'une marche qui est dans nos plus vrais intérêts. Pour ce qui regarde la Russie, la question se présente sous un point de vue différent, et quoique cette puissance soit aujourd'hui sans doute prête à blâmer tout ce qu'approuvera la France, il se pourrait que plus tard elle fut bien aise de reprendre avec nous en Allemagne le rôle de protection auquel nous l'avions associée, rôle qu'elle perd quand elle se détache de nous, mais auquel il peut, selon les événements, nous convenir de la rappeller une seconde fois.

On se dispense de répéter dans ce court mémoire les raisonnements qui ont été développés dans le premier sur l'importance du projet et sur l'utilité dont peut être pour nous son accomplissement. Poser une digue infranchissable aux envahissemens de l'Autriche et de la Prusse ; former de tous les lambeaux épars du squelette germanique un corps robuste, composé de partis homogènes et surtout mus par une même volonté, par un seul intérêt; placer ce corps entre ces deux puissances et nous, comme un intermédiaire heureux dont l'existence nous est nécessaire, enfin par ce salutaire sistème fixer le présent et assurer l'avenir, ce serait, à ce qu'il semble, une œuvre digne de Sa Majesté l'Empereur, et qui, lorsque sa présence porte le bonheur partout où il se montre, serait aussi un des bienfaits de son voyage.

En présentant les observations qui viennent d'être exposées, on n'a pour but que de faire connaître à Son Excellence monsieur le ministre les moyens de succès qui existent, à supposer que l'objet dont il s'agit, déjà depuis longtemps jugé digne d'attention, paraisse être arrivé au point où sa réalisation puisse être vraiment utile. On ne s'est permis d'émettre une opinion affirmative sur cette convenance du moment, que d'après des données générales et qui sont à la portée de tout le monde, mais il peut exister des considérations particulières et majeures qui soient de nature à donner un tout autre cours à la politique du gouvernement. Ce sont des secrets que l'on respecte et l'on n'a fondé le projet dont il est question ici que sur des bases connues. »

ANNEXE n°6 : Projet de Statut fondamental pour la Confédération du Rhin, 1808-1810

Dans les archives privées de Bignon aux Archives nationales (cote 136 AP 1) est conservé un curieux document, sans titre ni date de temps ou de lieu. Écrit de la main de Bignon, encore à l'état préparatoire, il détaille un statut pour les États de la Confédération du Rhin. La Confédération est née le 12 juillet 1806 à Paris de la volonté de Napoléon I[er]. Alliance militaire dans laquelle la France « exerce son rôle de façon hégémonique »[39], elle fournit à l'armée française des divisions nombreuses de soldats et constitue une zone protectrice entre la France d'une part et la Prusse, l'Autriche et la Russie de l'autre. À l'origine composée de seize pays, elle ne cesse de s'agrandir. Son extension permet la datation approximative du document puisqu'il mentionne le duché d'Oldenbourg entré le 14 octobre 1808 mais pas l'érection du grand-duché de Francfort, effective le 10 février 1810. Les autres pays et autorités mentionnés sont le prince Primat (Dalberg), les rois de Bavière et de Wurtemberg, les grands-ducs de Bade, de Berg, de Hesse-Darmstadt, les ducs de Nassau, d'Arenberg, le comte de Leyen, les prince de Hohenzollern, de Salm, d'Isenburg et de Liechtenstein, tous entrés dans la Confédération entre le 12 et le 16 juillet 1806. Le roi de Saxe et les ducs de Saxe qui ont rejoint les précédents en décembre 1806 sont également cités. Introduits le 11 avril 1807, les ducs d'Anhalt, de Lippe, les princes de Waldeck, de Schwarzburg et de Reuss y figurent aussi. Enfin le roi de Westphalie et les ducs de Mecklembourg et d'Oldenbourg intégrés respectivement le 15 novembre 1807, le 12 février et le 14 octobre 1808 closent la liste.

Bignon a pu rédiger ce document ou à Berlin comme administrateur des finances et des domaines, ou à Karlsruhe comme ministre plénipotentiaire dans un pays de la Confédération, ou encore à Vienne de nouveau comme administrateur. L'hypothèse de Karlsruhe est la plus séduisante, car il y a, peut-être, entendu des plaintes sur le traité du 12 juillet et voulu y remédier, de son propre chef[40]. On ignore à qui Bignon destinait ce travail, aucune mention

39 Roger Dufraisse, « La Confédération du Rhin », *Dictionnaire Napoléon* … p. 481-487.

40 Dans sa correspondance diplomatique avec Champagny, il tient des propos en ce sens. AMAE, Corr. Pol., Bade, vol. 10, fol. 163, lettre de Bignon à Champagny, le 25 juillet 1810 : « La facilité qu'ont les princes de la Confédération, dans l'état actuel des choses, d'augmenter les impositions par un seul acte de leur bon plaisir sans connaître comme autorité ni aucun corps qui puisse y mettre le moindre obstacle ou même se permettre

hors-teneur n'étant porté sur le document. La présence de blancs, identifiés dans le texte par des points de suspension, laisse penser qu'il comptait le présenter à une autorité et en discuter avec elle, sans que celle-ci ne soit identifiable. Il pourrait s'agir du ministre des Relations extérieures Champagny ou même de l'Empereur.

Ce projet n'est pas sans rappeler deux autres desseins avortés. Durant l'été 1806, le prince Primat Dalberg rédige un projet de statut qui donnait d'importants pouvoirs au Protecteur. Toutefois, du fait de la guerre en Prusse puis du manque d'adhésion des princes allemands et de Napoléon à ce dessein, Dalberg ne poursuit pas ses recherches. Puis en 1808, Champagny rédige plusieurs mémoires[41] où il envisage le regroupement en un unique corps d'armée de tous les contingents nationaux, sous le commandement d'un maréchal-général. Bignon a dû en avoir des échos et vouloir les améliorer. Il reprend ainsi l'idée du maréchal-général proposée par Champagny ainsi que celles promouvant les importants pouvoirs du Protecteur, proposées par Dalberg. Toutefois, l'hostilité de principe de Napoléon condamnait cet ouvrage[42], d'autant plus que Bignon y propose des mesures très autoritaires – notamment pour le système de poids et mesure. Sa conservation dans les papiers privés du diplomate prouve alors, soit que le temps lui a manqué pour l'achever, soit qu'il s'est découragé avant de le finir, prenant conscience de son échec inévitable.

Le projet se présente sous une forme brouillonne ; de nombreuses ratures et rajouts parsèment le document, la formulation est rapide et ramassée, parfois peu compréhensible, et des mots sont oubliés. Quatre parties sont à distinguer. La première se veut un préambule solennel : il s'ouvre par la titulature de Napoléon et une adresse universelle. De courtes phrases, souvent nominales, rappellent la dégénérescence du Saint Empire romain germanique, lointain descendant de l'empire de Charlemagne. Il y est décrit comme un territoire sans chef, sans loi, sans justice. La formation de la Confédération du Rhin est présentée telle le début du renouveau. Mais son acte de naissance, le Traité de la Confédération, est perçu comme incomplet par les princes confédérés qui demandent des

---

de simples remontrances, fait vivement sentir combien il est important que Sa Majesté l'Empereur et Roi veuille bien compléter l'ouvrage de la confédération rhénane ».

41 Roger Dufraisse, « La Confédération du Rhin » … : « Dans l'un des projets avortés rédigés par Champagny en 1808 et prévoyant la création d'institutions fédérales, il était envisagé que tous les contingents de la Confédération du Rhin fussent regroupés en un corps d'armée commandés par un maréchal-général de la Confédération, choisi parmi les maréchaux d'Empire ».

42 Roger Dufraisse, « La Confédération du Rhin »...

ajustements et des précisions. L'objectif de ce mémoire que Bignon désigne au cours du texte comme un « Statut fondamental » est de les apporter. Il se divise en deux parties, aussi appelées sections au cours du texte, dénotant l'absence de relecture. Chaque partie est divisée en titres et comporte des articles numérotés. La première partie sur la paix publique a deux versions, l'une brouillonne et l'autre ré-écrite plus proprement. Cette seconde version est quasiment identique à la première, de rares modifications étant apportées. La seconde partie sur la sûreté extérieure ne comporte qu'une seule version. Toutefois une feuille volante apporte des précisions sur le nombre de soldats attendus pour chaque pays confédéré. Les 43 articles de ce « Statut » complètent les 40 articles du « Traité de la Confédération » signé le 12 juillet 1806 puisqu'ils sont tous inédits. L'article 14 de la première partie fait référence à quelques articles du « Traité », relatifs aux droits et aux dettes des princes confédérés.

Pour l'édition qui suit, quelques principes supplémentaires ont été pris en compte. Des oublis de mots ont nécessité, pour la commodité de la lecture, une tentative de rétablissement, signalée par des crochets. Les blancs laissés par Bignon sont représentés par des points de suspension. Enfin, les modifications de la seconde version de la première partie ont été intégrées sous forme de note de bas de page, tout comme les suppléments de la seconde section qui portent sur le nombre de soldats confédérés.

« Par la grâce de Dieu et des constitutions, Napoléon, Empereur des [Français], Roi d'[Italie] Protecteur, à tous présents et à venir, salut.

La postérité du fils aîné de Charlemagne étant épuisé, l'empire germanique d'avant perd alors sa première forme. Le hasard, l'esprit ou la force lui donnèrent celle qu'il a eu depuis, et partant dans toutes ses parties la même confusion que dans son ensemble le livrèrent à des discordes sans fin et à des mains sans mesure.

Un même territoire a été en un nombre presque infini d'États sous des dominations diverses. Les parties d'un même État, rarement uniques, souvent séparées par des grandes distances et séparées aussi par les lois, par les coutumes, par la religion elle-même. Des souverainetés non moins diverses par leur nature que par leur nombre, les unes individuelles, les autres collectives, celles ci électives, celles là héréditaires. Les droits de la souveraineté divisés et formant une hiérarchie de pouvoir et dépendance, des fiefs, des arrières fiefs et à

côté des alleux.

Quelquefois aussi, les droits de souverains attribués chacun à des [hommes] différents dans un seul et même territoire. Nulle part de limites fixées, partout des droits incertains et disputés. Les sujets froissés sous des prétentions opposées [ignoraient] à qui le service militaire était du, à qui l'impôt, ou de qui ils étaient justiciables. Le devoir des États entiers et leurs obligations envers l'empire mal défini ou ouvertement mauvaises. La dignité impériale peu au service du bien de l'empire, utile seulement à des vues princières.

Les droits de paix et de guerre laissés à chaque État, librement. La guerre ainsi excitée ou attisée au sein de l'Empire. D'autres États séparant leur cause de celle de l'empire, refusant de faire cause commune avec lui et se préparant à profiter ou de ses joies ou de ses revers. Les États menacés ou envahi par leurs co-États retrouvent l'appui dans les secours d'une puissance étrangère. L'administration de la justice tantôt arbitraire, tantôt si lente que plusieurs génération s'écoulaient sans avoir pu l'obtenir. Enfin, deux partis rivaux que la paix de Westphalie avait désarmé, sans les reconnaître, nuisent sans cesse ou plutôt ayant déjà nui devant l'Empire contenu seulement en apparence par leur rivalité même.

Telle a été jusqu'ici les derniers moments de la situation de l'Empire germanique. C'est pour cela que les annales offrant comme toutes celles des nations vaillantes des époques de grandeur n'en offrent aucune d'un bonheur paisible. C'est aussi pour cette raison que les principaux États germaniques ont décidé la nouvelleté de former une confédération nouvelle. La guerre qui la maintient dès les premiers moments de son existence n'a point permis qu'elle reçut le statut fondamental qui doit la régir. Des causes de désordre qui existaient dans l'ancien empire germanique, quelques unes ont été détruites ou diminuées par l'acte de Confédération même, mais il en subsiste plus d'une encore dont il est urgent de prévenir ou d'arrêter l'effet. Les princes et rois confédérés redoutant de plus longs délais nous ont témoigné le désir que la Confédération reçut de nous, après nous être concertés avec eux, l'organisation la plus propre à lui assurer au dedans la paix et la sureté contre toutes les entreprises des tiers. En cédant à leur vœu, nous remplissons l'engagement que nous avons pris en acceptant le titre de Protecteur de la Confédération, celui de préserver de nouveaux et heureux destins à une action si capable et si digne de tous les genres de principautés et de gloire.

À ces causes, de l'avis et du consentement des rois et princes confédérés, nous avons

établi et nous établissons comme loi fondamentale et perpétuelle de la Confédération germanique le statut dont la teneur suit :

1ère partie. Question première : de la Paix publique.

Titre premier : Du droit de guerre et d'alliance entre les États confédérés.

1. Le droit de guerre assurément ne peut, pour aucune cause et dans aucun cas, être exercé par un ou plusieurs des États confédérés contre un ou plusieurs des dits États[43].
2. Les possessions et droits de chaque État étant sous la sauvegarde et garantie de la Confédération militaire dans un ou plusieurs États ne peuvent former entre eux aucune alliance, ligue, union, confédération particulière même défensive[44].

[45]Titre deux : Des contestations politiques.

3. Les contestations politiques nées et à naître dans toute l'étendue de la Confédération seront loyalement terminées par un tribunal qui sera établi à cet effet[46].

Titre troisième : Des limites.

4. [47]Sur les limites communes des États confédérés, il sera planté des poteaux en nombre

43 La seconde version propose : « Le droit de guerre, pour quelque cause ou prétexte et sous quelque forme et dénomination que ce puisse être ne pourra, en aucun temps, être exercé par un ou plusieurs des États confédérés contre un ou plusieurs des dits États ».

44 La seconde version propose : « Les possessions et droits de chaque État étant sous la sauvegarde et garantie de la Confédération militaire dans un ou plusieurs États, ne peuvent former entre eux aucune alliance, ligue, union, confédération particulière même défensive et la conclusion de tout pacte de cette nature est mise au rang de l'infraction de la paix publique ».

45 Avant le titre deux, une seconde version propose l'article suivant : « Néanmoins le droit de la défense naturelle n'est point ôté par la disposition ci-dessus et tout État qui serait attaqué pourra légitimement repousser la force par la force, mais sans pouvoir prendre l'offensive, ni porter sa défensive sur le territoire de l'agresseur ».

46 La seconde version propose : « Il sera établi un tribunal de la paix publique, pour terminer, par une voie légale, toutes les contestations politiques, qui pourraient survenir dans la Confédération. L'organisation de ce tribunal, sa compétence, sa manière de procéder seront déterminées ci-après ».

47 Avant cet article, la seconde version propose : « Mais comme ce n'est point assez que les contestations survenues puissent être terminées par une voie pacifique et légale, et comme il n'importe pas moins de les prévenir, en obviant efficacement aux principales sources propres à la faire naître, il est nécessaire de fixer d'une manière certaine et invariable, 1° les limites des possessions de chacun des États confédérés, 2° leurs droits corrélatifs dans les matières qui les intéressent également tous, telles que les communications par terre

suffisant, portant au regard de chaque possession le nom de l'État, les armes du souverain auxquels elles appartiennent.

Au dessus de l'écusson du souverain seront les armes du Protecteur et dans l'intervalle cette inscription : « Le Protecteur et la Confédération du Rhin garantissent les limites ».

Les poteaux seront plantés en présence de commissaires nommés par le Protecteur, assisté de commissaires de chacun des États installés[48].

Du commerce.

5. Les communications par terre et par mer, la circulation et la vente des douanes et marchandises provenant du sol et des manufactures, soit des États confédérés, soit des puissances alliées de la Confédération, ne pourront être empêchées ou entravées par aucune prohibition, par aucune taxe, droit ou impôt quelconques autres que ceux qui se trouveraient en vigueur au 25 février 1803 et il n'y pourra être rien innové que conformément aux règles qui seront ultérieurement établies. Toute observation qui aurait été faite postérieurement à l'époque susdite est révoquée, nulle et non avenue.

Des poids et mesures et des monnaies

6. Le système des poids et mesures et le système monétaire de France seront établis dans toute la Confédération à compter du ...

7. Les dénominations des poids et mesures pourront être prises parmi celles qui sont maintenant le plus généralement en usage en Allemagne.

8. Les pièces de monnaies auront d'un côté l'effigie du souverain qui les aura fait frapper, de l'autre côté les armes de ce souverain, autour des armes les mots « Confédération du Rhin » et au dessous de l'écusson l'intitulé du nom du lieu où elles auront été frappées.

---

et par eau, le commerce des poids, les mesures, les monnaies et la poste.

48 La seconde version propose : « Sur les limites communes des États confédérés, il sera planté des poteaux en nombre suffisant, portant au regard de chaque possession le nom de l'État, les armes du souverain auxquels elles appartiennent. Au dessus de l'écusson du souverain territorial seront les armes du Protecteur et dans l'intervalle cette inscription : « le Protecteur garantit les limites ». Les poteaux seront plantés en présence de commissaires délégués à cet effet par le Protecteur, assistés de commissaires de chacun des États intéressés. Si des difficultés s'élèvent dans le cours de cette opération, elles seront portées au tribunal de la paix publique. La plantation des poteaux devra être terminée le …

9. Les monnaies ainsi frappées auront cours dans toute l'étendue de la Confédération.
10. Jouiront exclusivement du droit de battre monnaie les rois, le prince Primat, les grands-ducs et ceux des grands-ducs et princes qui auront deux cent mille sujets ou dans leurs possessions des mines qu'ils feront exploiter.

Des postes

11. Le tarif des lettres sera remis sur le pied où il était au 25 février 1803.
12. Il y aura pour toute la Confédération une seule administration des postes dépendant uniquement du Protecteur.

Titre quatrième : Du tribunal politique.

13. Composition. Un grand dignitaire ayant le titre de … , six conseillers en exercice et quatre conseillers en surnuméraire tous nommés à vie par le Protecteur, composeront le tribunal politique auquel seront attachés un chancelier et deux adjoints également nommés par le Protecteur. Ce tribunal sera appelé la cour du … Assigné dans le lieu de la résidence du Protecteur.
14. Compétence. La cour du … connaîtra les contraventions au présent Statut Fondamental, des agressions à main armée, des violations de territoire et de toutes contestations ayant pour objet soit une possession soit un droit réclamé à titre de souveraineté, soit enfin l'exécution des articles 27, 28, 30, 31 de l'Acte de Confédération.
15. Administration des affaires. L'instruction aura lieu par arrêt. Chaque État confédéré entretiendra près du grand dignitaire … un chargé d'affaires.
16. Il sera accordé aux parties citées un délai de quarante jours pour produire leur défense, excepté dans le cas d'agression à main armée.
17. Du Jugement. La cour ne se prononce qu'il n'y ait sept membres présents. Elle se prononcera à la pluralité des voix.
18. Les jugements ne seront exécutoires qu'après avoir été approuvés par le Protecteur, excepté le cas où le Protecteur sera absent et où il s'agira d'une agression à main

armée.

19. De l'exécution du jugement. Faute par eux contre lesquels les jugements seront intervenus d'y avoir obtempéré volontairement dans le délai que le jugement devra fixer, le Protecteur emploiera pour les y contraindre les forces de la Confédération.

Titre cinquième : Du droit civil dans la Confédération.

20. À partir de …, le code Napoléon sera la loi civile de tous les États confédérés. Dès à présent, toute servitude personnelle, toute domination quelle qu'elle existe est abolie.

21. De l'exercice de la juridiction par les divers États. Les rois confédérés auront seuls des cours suprêmes de justice. Les grands-ducs auront chacun une cour d'appel. Les ducs et prince de Nassau en auront une conjointement, pareillement les ducs de Saxe et aussi les ducs de Mecklembourg. Il y aura seulement des tribunaux de première instance, dans chacun des autres États confédérés.

22. De la Cour suprême. Une cour suprême de la Confédération composée d'un premier président, de deux présidents et de 24 jurés tous nommés à vie par le Protecteur sera établie à Francfort sur le Main.

23. Elle sera divisée en trois sections, l'une civile, l'autre commerciale et la dernière criminelle.

24. La cour suprême connaitra en dernier ressort des affaires jugées par les tribunaux des États qui viendront des cours d'appel.

    Elle connaîtra des jugements rendus dans quelqu'États que ce soit en matière criminelle et dans le rapport des formes et de la justification de la loi des jugements rendus par les cours d'appel des États qui n'ont pt de cours suprêmes.

2e section : De la sûreté extérieure.

1. Le droit de contracter des alliances, de déclarer la guerre, de suspendre les hostilités, de négocier et conclure la paix, appartient exclusivement à la Confédération entière. Il est exercé par le Protecteur.

2. Toute déclaration de guerre émanée par le Protecteur, tout armistice, tout traité de paix qu'il a conclu obligent également et sans réserve tous les États confédérés. Nul d'entre eux ne peut, dans aucun cas, pour aucune raison et sous aucun prétexte[49] que ce soit, se dispenser de faire cause commune avec le Protecteur, ni de continuer les hostilités suspendues ou près la paix faite par le Protecteur.

3. Chacun des États confédérés ne peut dans aucun cas, pour aucun motif, ou sans prétexte dans son territoire, recevoir[50] ou y laisser passer aucune troupe, aucun corps de troupe, détachement d'aucune puissance étrangère à la Confédération, sans le consentement préalable de ladite Confédération, donné, en son nom, par le Protecteur.

4. La force militaire de la Confédération sera divisée en cinq corps d'armée.

   Les contingents du prince Primat et des grands-ducs (de Nassau, de Saxe, de Mecklembourg, d'Oldenbourg, d'Anhalt, de Schwarzbourg et de Lippe), sauf l'exception contenu en l'article cy-après forment le premier corps et seront répartis en 4 divisions[51].

   Le second corps sera formé du contingent du roi de Bavière.

   Le troisième des troupes du roi de Saxe, duc de Varsovie.

   Le quatrième du contingent du roi de Westphalie.

   Le cinquième du contingent du roi de Wurtemberg et sera le corps de réserve.

5. Le premier corps sera divisé comme il suit :

   Première division : contingent du prince Primat, du duc d'Oldenbourg, de Mecklembourg, , d'Anhalt, de Schwarzbourg et de Lippe[52].

   Seconde division : contingent de Bade

   Troisième division : contingents des grands-ducs de Berg et d'Oldenbourg.

49 Ces mots ont été ajoutés en interligne.

50 « Donner passage » a été raturé.

51 Les chiffres ne sont pas données sur ce brouillon mais sur une feuille volante à part. Le prince Primat et les autres : 37 000 hommes, le roi de Bavière 32 000, le roi de Saxe 50 000 (20 000 pour la Saxe et 30 000 pour Varsovie), le roi de Westphalie 25 000 et le roi de Wurtemberg 12 000.

52 Les chiffres sont les suivants : 9 200 hommes pour la première division, 8 000 pour la seconde, 9 000 pour la troisième, 8 800 pour la quatrième. La quatrième division se répartit ainsi : les grands-ducs de Hesse 4 000, les ducs et princes de Nassau 2 000 et le duc de Saxe 2000.

Quatrième division : contingents des grands-ducs de Hesse, des ducs et princes de Nassau et du duc de Saxe.

6. Les princes de … remplaceront le contingent fixé pour chacune de leur principauté par une prestation annuelle, laquelle sera versée par trimestre dans la caisse militaire.

7. Les contingents réunis des ducs de Mecklembourg formeront un régiment qui portera leur nom. La nomination d'un officier de tout grade appartient aux deux ducs, dans la proportion de leurs contingents respectifs. La nomination du colonel, alternativement et en premier lieu au duc de Mecklembourg.

   Les contingents réunis des maisons d'Anhalt de Schwarzbourg et de Lippe formeront pareillement un régiment qui portera le nom de la maison qui aura muni le colonel. La nomination du colonel appartient alternativement aux trois maisons, en premier lieu à celle d'Anhalt, ensuite à celle de Schwarzbourg et dans chaque maison, au prince distingué …

   La nomination des officiers de tout grade appartient à chaque prince dans la proportion du contingent qu'il fournit.

   Les contingents réunis des princes de Reuss, de Waldeck, de Hohenzollern, de Salm, d'Arenberg, d'Isenbourg, de Liechtenstein et de la Leyen formeront aussi un régiment qui sera appelé régiment des princes. Le colonel en sera nommé par le Protecteur, des officiers de tout grade par le commandant en chef du 1er corps d'armée, qui les devra prendre parmi les sujets que chacun des princes aura droit de présenter en proposition des contingents négatifs.

8. Dans chaque régiment formé de contingent, la solde sera la même pour les hommes de tous les contingents, ainsi que le mode d'avancement et la discipline.

9. La caisse militaire de ces régiments sera sous la surveillance et l'inspection d'officiers tirés de chacun de ces contingents et chaque prince y fera rouler tous les mois /tous les trois mois et par avance le douzième/le quart de la somme dont il devra contribuer chaque … aux frais communs de solde, d'équipement, d'armement et d'entretien et autres … quelconques.

10. Chaque division de chacun des corps d'armée aura dix / cents pièces d'artillerie,

chaque régiment … pièces d'ordonnance et six caissons.

11. En temps de guerre, les corps d'armée, les divisions et régiments devront être portés au complet effectif, tel qu'il est fixé ci-dessus.

    En temps de paix, les corps pourront être réduits d'un tiers mais les cadres devront être conservés.

12. Un grand dignitaire ayant le titre de maréchal général de la Confédération commandera en chef en temps de guerre l'armée des confédérés et en tout temps le premier corps de cette armée.

13. Le maréchal général est nommé à vie par le Protecteur qui peut le révoquer, à qui il rend compte et de qui il prend les ordres. Il réside à Hanau, sa dotation consiste en domaine rapportant annuellement … francs.

14. La juridiction militaire sur les divisions, troisième et quatrième corps d'armée et sur le corps de réserve appartient militairement en temps de guerre comme en temps de paix, à leurs souverains respectifs.

    Mais en temps de guerre, le Protecteur peut, sur l'avis du maréchal général, suspendre les commandants en chef de ces corps et les faire remplacer par des officiers de même corps et d'un grade égal ou à défaut d'officiers d'un grade égal par des officiers du grade immédiatement inférieur.

15. La juridiction militaire dans le premier corps d'armée appartient exclusivement en temps de guerre et en temps de paix aux souverains qui fournissent, soit individuellement, soit en commun comme princes d'une maison, un contingent qui reste séparé.

    Néanmoins en temps de guerre, les commandants divisionnaires et les chefs des contingents pourront être suspendus par le maréchal général et provisoirement remplacés par des officiers d'un grade égal ou du grade immédiatement inférieur dans le même contingent.

    Sur les régiments formés de contingents par des princes de maisons différentes, la juridiction militaire en temps de paix et de guerre appartient au Protecteur.

16. Aucun des États confédérés ne recevra dans les trouves des déserteurs des troupes des autres États, et les déserteurs devront être rendus à la première réquisition avec chevaux, armes et bagages. L'État réclamant devra payer uniquement les frais d'arrestation et de garde et de conduite.

17. Il y aura constamment à Francfort et Hanau douze mille hommes du premier corps de l'armée de la Confédération, lesquels agiront, si besoin est, sous les ordres du Maréchal général, l'exécution des jugements rendus par la cour du Grand …

    Le régiment des princes fera toujours partie des 12 000 hommes.

18. Les États sur le territoire desquels l'armée d'exécution devra passer devront lui donner toutes sortes de facilités mais il ne pourra être fait de réquisitions d'aucun genre, le logement leur sera fourni gratuitement.

19. Tous les ans, les souverains confédérés soumettront leurs troupes à une revue que le Protecteur pourra passer en personne, et dans ce cas, les troupes lui seront présentées par le souverain lui-même. »

ANNEXE n°7 : Lettre de Bignon à Napoléon I^{er}, le 23 décembre 1806

Après deux mois passés à Berlin comme commissaire impérial du département de Berlin, Bignon voit sa situation financière empirer, faute de salaire. Ignorant sans doute à qui s'adresser, il choisit d'envoyer une requête à Napoléon I^{er}, par l'intermédiaire du ministre des Relations extérieures Talleyrand. Conservée dans son dossier personnel aux archives du ministère des Affaires étrangères (dossier 409), cette courte lettre détaille la situation où il se trouve. Après une captatio benevolentia *attendue sur les qualités de l'Empereur, l'ancien diplomate rappelle ses déconvenues financières puis confie son souhait de revenir dans la Carrière. Dans le même temps, il a soin de souligner son attachement à l'Empereur peu importe son poste. Ce courrier donne un aperçu des liens qui s'ébauchent entre Napoléon I^{er} et Bignon. De fait, l'Empereur accède quelques temps après à la demande pécuniaire de son administrateur. De même, après l'avoir reçu à Erfurt presque deux ans plus tard, il le réintégrera dans la diplomatie, lui attribuant le poste de Karlsruhe.*

« Sire,

Votre Majesté, grâce au secret qu'elle a de multiplier les heures, trouve des moments pour tout. Elle aura une minute pour moi. Depuis trois ans et demi, j'ai l'honneur d'être plénipotentiaire de Votre Majesté[53]. Seul de tous les agents revêtus de ce titre, je n'avais que 30 000 francs de traitement[54]. Pour vivre décemment, j'ai dû faire des dettes. Tout à coup, Votre Majesté m'appelle à son quartier général et me traite avec une bonté dont le souvenir me sera cher toute ma vie. Elle paraît m'honorer de Sa confiance et veut m'employer d'une manière avantageuse. Je reste à Berlin en qualité de commissaire impérial. Depuis, un décret de Votre Majesté fixe à 500 francs par mois les appointements des commissaires impériaux. Sire, comme une fonction publique n'a point pour d'autre produit que de revenu qui y est légalement attaché[55], ma position pécuniaire ne peut que s'empirer chaque jour davantage. Je ne me plains point. Je sers Votre Majesté avec le même dévouement que sous les rangs, dans

53 Bignon rappelle son poste de ministre plénipotentiaire près l'électeur de Hesse-Cassel.
54 Les autres ministres en Allemagne touchent de fait 40 000 francs annuels de traitement.
55 De fait, le pillage n'est pas autorisé.

tous les grades mais j'ai dû désirer que la gêne de ma situation fut connue de Votre Majesté et me hasarde à lui en parler une fois. Peut-être Sire, de nouvelles occasions veulent se présenter de me rendre à mes fonctions diplomatiques[56]. Je demande à Votre Majesté un regard bienveillant et lui renouvelle l'expression du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Sire, de Votre Majesté le très h[umble] et ob[éissant] serviteur. »

56 Dans ce courrier, Bignon ne mentionne aucun poste, mais par ses lettres ultérieures à Talleyrand, on sait qu'il ambitionne le poste de Cassel comme ministre plénipotentiaire auprès de Jérôme, une fois le royaume de Westphalie constituée.

ANNEXE n°8 : Rapport de Bignon, commissaire impérial à Berlin, à Clarke, gouverneur général, relatif à la situation à Memel, le 2 février 1807.

Conservé aux Acquisitions extraordinaires des archives du ministère des Affaires étrangères, dans les papiers de Clarke (volume 97), ce rapport a été rédigé le 2 février 1807 par Bignon. À l'occasion du retour à Berlin d'un conseiller de la chambre des Comptes de Bayreuth, le commissaire décide de l'interroger sur ce qu'il a vu à Königsberg, lieu de résidence du roi de Prusse et de sa cour. Sur son initiative personnelle, Bignon mène seul l'interrogatoire et oriente les questions sur les champs les plus divers. Les observations du fonctionnaire prussien touchent autant à l'armée – la Prusse poursuit la guerre aux côtés de la Russie – aux ministres du roi qu'à ses proches. Le conseiller détaille ainsi le nombre de militaires prussiens, leurs généraux en chef, le mouvement des différents corps alliés entre le 6 et le 11 janvier. Il donne également une estimation des défenseurs des quelques forteresses encore aux mains des Prussiens. Une précision identique est portée à la description du roi et de son entourage. Schunter semble avoir connaissance de toutes leurs allées et venues ainsi que de la composition exacte de leur suite. L'exposé de leur situation les dépeint dans une grande détresse financière. Les Prussiens paraissent dépendre entièrement du sort de leurs alliés russes, constatation rassurante pour les Français qui peuvent les vaincre. Grâce à ce travail inattendu, Bignon continue à se montrer sous son meilleur jour à Clarke. Le gouverneur annote d'ailleurs ce rapport de la mention marginale, « Bignon intéressant », désignant le rapport comme son auteur.

« Ayant appris ce matin l'arrivée en cette ville d'un sieur Schunter, conseiller de la Chambre de Bayreuth, qui revient de Königsberg[57], j'ai fait appeler chez moi cet individu, et les diverses questions que je lui ai adressées, auxquelles il m'a paru répondre avec assez de franchise, m'ont fourni les notions suivantes.

L'armée du roi sous les ordres du général Lestocq[58] est d'environ vingt-quatre mille

57 Königsberg se situait en Prusse-Orientale. Depuis 1945, c'est une ville de Russie, située dans l'enclave de l'oblast de Kaliningrad. La ville a été renommée Kaliningrand par les Russes.

58 Anton Lestocq (1738-1815) : fils d'un officier prussien, il rejoint l'armée en 1757. Il participe aux guerres révolutionnaires et devient major général en 1803. Il commande les troupes prussiennes à Eylau. Le 12

hommes. Entre autres généraux qui sont sous les ordres de Lestocq est (sic) le général Rocquette et le général Auer[59]. Outre ce corps qui est composé de troupes anciennes, les troupes nouvelles organisées sous le nom de bataillons provisoires montent déjà à dix-huit ou vingt bataillons et chaque bataillon est de mille ou mille deux cents hommes. Les recrues arrivent en grand nombre. C'est le général Courbière[60] qui commande à Graudenz[61]. Il y a dans cette place onze à douze hommes de garnison. Il doit y avoir à Dantzig près de mille hommes armés. La ville et les faubourgs fourmillent de gens non armés et de recrues.

Le 6 ou 7 janvier, un détachement de cavalerie française d'environ cinq cents hommes se porta jusqu'à Bartenstein[62], Zinthen[63] et Heiligsberg[64]. Il fut repoussé par un corps prussien composé de gardes du corps, de hussards et de dragons dont la destination était de couvrir Elbing[65]. Il y eut une quarantaine de français faits prisonniers. D'après l'alerte donnée par cette apparition d'un détachement français que l'on croyait suivi par une forte division, on fit à Königsberg tous les arrangements préliminaires pour nous recevoir. On disposa des logements et tous les corps de la ville, la chambre de la guerre et des domaines, le magistrat, les négociants et l'université nommèrent les députations qui devaient se rendre auprès de nos généraux. Le Roi donna ordre que tous les détachements qui étaient encore dans cette ville en sortissent et elle fut complètement évacuée.

Le Roi lui-même partit le 7. La Reine était déjà partie le 2, très malade et au point que l'on craignait pour sa vie. Les princes Henry[66] et Guillaume, frères du Roi, et la princesse

novembre 1808, le roi le nomme gouverneur général de Berlin.

59 La graphie n'est pas certaine.

60 Guillaume-René de l'Homme, seigneur de Courbière (1733-1811) : fils d'émigrés français, il entre dans l'armée prussienne et y devient feld-maréchal et gouverneur de la Prusse orientale.

61 Graudenz est une ville du nord-ouest de la Pologne, située sur la Vistule. Elle s'appelle aujourd'hui Grudziadz.

62 Bartenstein faisait partie de la Prusse-Orientale. Elle est aujourd'hui une ville du Nord de la Pologne, située dans la voïvodie de Varmie-Mazurie. Elle est connue sous le nom de Bartoszyce depuis 1945.

63 Zinthen ou Zinten faisait partie de la Prusse-Orientale. Elle se trouve aujourd'hui dans le raïon de Bagrationovsk en Russie baltique, sous le nom de Kornevo.

64 Heiligsberg ou Heilsberg était une ville en Prusse-Orientale. Elle est aujourd'hui située dans le Nord de la Pologne, dans la voïvodie de Varmie-Mazurie, connue sous le nom de Lidzbark Warminski.

65 Elbing était une ville de Prusse-Orientale, sur l'Elbing. Aujourd'hui elle se situe dans la voïvodie de Varmie-Mazurie, sous le nom de Elblag.

66 Henry de Prusse (1781-1846) : fils de Frédéric-Guillaume II, il entame une carrière militaire en 1800.

Guillaume[67] épouse de ce dernier, se sont rendus à Memel[68]. La princesse Louise[69], fille du prince Ferdinand et épouse du prince Radziwill ainsi que la princesse de Salm[70], sœur de la reine, n'ont poins voulu quitter Königsberg et aiment mieux attendre dans cette ville l'arrivée des Français, que de pousser plus loin leur retraite.

Le 11 janvier, le corps de Lestocq qui était à Nicolayten[71] a porté son aile droite jusqu'à Nordenbourg[72], dans le même temps que le général russe, Essen[73], avec une division que l'on annonce forte de trente-cinq mille hommes faisait un mouvement pour se joindre à Lestocq et couvrir Königsberg.

Les occupations du roi à Königsberg consistent encore en détails militaires les plus minutieux, concernant les nouveaux uniformes à donner aux recrues. Son ministère est dispersé et presque anéanti. Le comte de Schulenburg qui, comme l'on doit, a pris son congé, était déjà revenu avant hier à Bernon (six lieux de Berlin). C'est du moins ce que rapporte le conseiller Schunter à qui on l'a dit sur la route. Le ministre Stein n'a pas seulement pris son congé, il est aussi dans une disgrâce complète. Les ministres de Voss et de Schröter sollicitent leur démission. Ils sont restés à Königsberg et désireraient avoir des passeports pour Berlin. Le baron de Hardenberg qui, depuis longtemps affecte de déclarer qu'il n'a aucune part aux affaires, évite même de se trouver dans les mêmes lieux que la Cour. Dès qu'il sut que la Reine devait se rendre à Memel, il quitta cette ville et partit dès le 2 janvier pour Riga[74]. Son intention est, dit-on, de se rendre de là au Danemark. Il était faux que le baron de Hardenberg eut été chargé d'emporter avec lui l'argent du roi. Toute l'autorité repose entre les mains de trois personnes, les seules en qui le roi ait quelque confiance. Rüchel[75], sous le titre de

67 Anne de Hesse-Homburg (1785-1846) : fille de Frédéric V, landgrave de Hesse-Homburg, elle épouse le prince Guillaume en 1804. Huit enfants naissent de cette union.

68 Memel était située en Prusse-Orientale, au nord du Niémen. Depuis 1991, la ville fait partie de la Lituanie et est appelée Klaipéda.

69 Louise de Prusse, princesse (1770-1838) : fille du prince Ferdinand de Prusse, frère de Frédéric II. Elle se marie en 1776 avec le prince Radziwill. Le couple est particulièrement connu pour son mécénat musical.

70 Frédérique de Mecklembourg-Strelitz (1778-1841) : sœur de la reine Louise de Prusse, elle épouse en 1793 le frère du futur Frédéric-Guillaume III, le prince Frédéric-Louis. Devenue veuve en 1795, elle se remarie en 1798 avec le prince de Frédéric-Guillaume de Salms-Braunfels.

71 Village inconnu, sans doute en Prusse-Orientale.

72 Nordenbourg est un village du cercle de Natangen, en Prusse-Orientale. Aujourd'hui, il fait partie de la Russie (oblast de Kaliningrad).

73 Piotr Kirillovitch Essen (1172-1844) : il entre dans l'armée russe en 1787 et prend part à toutes les campagnes menées par les tsars. Après avoir reçu le grade de général, il devient gouverneur militaire d'Orenbourg en 1817.

74 Riga, capitale de la Lettonie.

75 Ernst von Rüchel (1754-1823) : général d'infanterie prussienne proche de Frédéric II, il participe aux

gouverneur, dirige tout ce qui tient au département militaire. Le général Zastrow, les Affaires étrangères et le secrétaire du roi, Beyme, tout le reste. C'est ce dernier qui jouit du crédit le plus étendu. Les deux premiers commis du département des affaires étrangères, les conseillers Renfuer et Le Coq[76], étaient à Königsberg. Renfuer seul a accompagné Monsieur de Zastrow à Memel. Le Coq est à Dantzig d'où, comme tous les fugitifs il aspire à rentrer à Berlin. À Dantzig se trouve aussi Lombard, plus malheureux que les autres encore, malheureux par sa disgrâce, par le chagrin d'avoir changé de principes sans rien gagner en gaveur et par son peu de fortune. Le roi paraissait n'avoir lui-même que le nécessaire. Tout ce qui l'entoure est mal payé. Tous les fonds dont il peut disposer étaient employés pour l'équipement de troupes qu'il organise.

On a su que quatre navires chargés d'une grande partie de l'argent et des effets du roi ont dû partir de Pilau[77] et de Memel. Les commandants de ces navires ne devaient ouvrir qu'en pleine mer les paquets qui marquaient leur destination. On prétend que deux de ces navires sont perdus. Monseigneur Staegemann[78] est arrivé à Königsberg le 10 au soir, trois jours après le départ du roi. Son collègue, le directeur de la banque royale, Reichardt y était encore, n'aspirant qu'à revenir à Berlin, d'autant plus que la Banque a déjà dû fournir des fonds pour les dépenses occasionnées par les levées nouvelles.

Le roi a auprès de lui ses aides de camp, Kökritz[79], Kleist[80], Jagow[81] et Bronikonsky. La Reine a auprès d'elle la Grande maîtresse Madame de Voss[82], Madame de Viereck[83] l'aimée

campagnes révolutionnaires. Il prend part à la bataille d'Iéna et continue d'animer l'armée prussienne en 1807. Napoléon exige sa démission en 1808.

76 Charles-Louis von Le Coq (1754-1829) : après une carrière militaire dans les armées prussiennes, il se lie avec Frédéric-Guillaume III qui l'envoie en mission diplomatique à Pétersbourg.

77 Pilau ou Pillau est une ville de Prusse-Orientale, située à 45 kilomètres de Königsberg (Kaliningrad) dans la partie nord de la presqu'île de la Vistule. Aujourd'hui elle se trouve dans l'oblast de Kaliningrad et s'appelle Baltiisk.

78 Frédéric-Auguste von Stägemann (1763-1840) : il collabore aux réformes prussiennes après 1808.

79 Bignon parle ici de Charles-Léopold von Köckeritz.

80 Frédéric Kleist von Nollendorf (1762-1823) : il entre dans l'armée prussienne en 1778 et participe à toutes les campagnes menées par la Prusse. En 1809 il est nommé gouverneur de Berlin.

81 Frédéric-Guillaume von Jagow (1771-1857) : il entre dans l'armée prussienne en 1785 et gravit tous les grades. En 1807 il est major et participe à tous les combats contre Napoléon jusqu'en 1815.

82 Sophie Marie von Voss (1729-1814) : elle se marie en 1751 avec le comte de Voss et devient grande maîtresse de la cour de Louise dès son mariage avec Frédéric-Guillaume. Son *Journal* donne de précieuses indications sur la vie quotidienne de la reine.

83 Henriette von Viereck (1766-1854) : dame de compagnie de la reine Louise.

qui a toute sa faveur et Mesdemoiselles de Moltke[84] et de Tauansien[85]. Tout était désordre et confusion dans cette cour malheureuse. Tout le monde y a perdu la tête. Rüchel seul conserve encore quelque sang froid. En voyant tout ce qui se passait à Königsberg, dit le conseiller Schunter, qui m'a donné ces détails, on croyait voir faire les arrangements des funérailles de la monarchie prussienne.

Je ne garantirai point la certitude de ce rapport, mais les faits eux-mêmes paraissent assez vraisemblables et le conseiller Schunter, ayant sa femme et ses enfants à Bayreuth, jaloux d'entrer au service du roi de Bavière, obligé ainsi par calcul de ne pas se donner de tort envers nous paraît pouvoir mériter assez de confiance. Le sieur Schunter m'a encore donné quelques notes particulières qu'il a rédigées lui-même. Je les joins ici telle qu'il me les a remises[86]. »

84 Mlle de Moltke : demoiselle de compagnie de la reine Louise.
85 Lisinka von Tauentzien (1785-1869) : demoiselle de compagnie de la reine Louise. Elle a écrit un *Journal.*
86 Ces notes ne suivant pas le rapports, elles ont sans doute été perdues.

ANNEXE n°9 : Rapport de Bignon explicitant une note des plénipotentiaires prussiens adressée à Daru, intendant général des pays conquis, le 13 septembre 1807

Sans participer officiellement aux négociations qui se tiennent entre Prussiens et Français durant les années 1807 et 1808, Bignon aide fréquemment Daru, chargé de conduire ces discussions, par la rédaction de rapports préliminaires. Ils apportent les précisions nécessaires pour contrer les objections des Prussiens, transmises aux Français sous forme de notes. De fait, les Prussiens négocient les plus faibles compensations financières possibles et tendent à exclure de ce champ le plus grand nombre d'organisme para-étatiques. Dans le cas présent, l'administration de la société maritime prussienne forme l'objet des contestations franco-prussiennes. Chargé du débit du sel dans le royaume, cet organisme produit des bénéfices importants que plénipotentiaires et Français se disputent. Bignon arrive à prouver que cet argent est d'origine publique et, qu'à ce titre, il doit être perçu par les Français. En outre, en détaillant la gestion de la société, il démontre qu'elle a des dettes envers l'administration française. Le rapport illustre la fine compréhension des mécanismes financiers prussiens que Bignon a. Il met également en valeur les nombreuses recherches documentaires auxquelles il s'est livré pour produire ce travail. Ce document est conservé dans les papiers privés de Daru aux Archives nationales, sous la cote 138 AP 135. De fait, l'intendant général des pays conquis se sert de ce canevas pour élaborer la réponse définitive à faire aux Prussiens.

« Les plénipotentiaires prussiens dans leurs notes des 7 et 9 septembre exposent que la société maritime a prêté à la partie du sel une somme de 4 millions et demi d'écus, que l'hypothèque de cette créance repose sur toutes les propriétés mobiliaires et immobiliaires de cette partie, que par conséquent, l'armée n'a pas pu faire vendre à son profit les sels qu'elle a trouvés dans les magasins du Roi, puisqu'ils formaient la partie aventuelle de cette hypothèque, et que sous ce rapport, ils auraient dû être considérés comme propriété particulière.

La question présentée sous ce point de vue repose sur un principe dont il est facile de démontrer la fausseté. Il s'agit seulement d'examiner si c'est au Roi de Prusse ou à la partie du sel que la société maritime a avancé les capitaux afin de décider si elle doit rentrer dans la classe des créanciers ordinaires, ou si la nature des engagements qu'on a pris envers elle lui donne des droits particuliers à faire valoir. C'est ce que la discussion dans laquelle on va entrer doit éclaircir.

Avant l'année 1796, le débit du sel dans les États prussiens était confié à une compagnie qui payait au Roi une redevance annuelle sur le profit qu'elle retirait du privilège qu'elle exerçait. À cette époque, la société maritime aurait pu prêter ses fonds à cette entreprise avec l'hypothèque spéciale qu'elle invoque aujourd'hui. On aurait considéré ce placement comme un intérêt pris dans le commerce du sel, mais dans cette hypothèse, si les entrepreneurs eussent éprouvé des pertes et succombé sous le poids de leurs engagement, la société n'aurait pu faire valoir ses droits sur l'actif de cette compagnie qu'au *pro rata* et avec le concert des autres créanciers.

Ici c'est bien différent. La société maritime est étrangère à toutes les chances de ce commerce : elle sait que le Roi répond de ses capitaux, qu'elle a avancés, dont les intérêts sont fixés à 205 403, 15 thalers qu'elle perçoit annuellement. Mais de ce qu'elle a placé, une somme entre les mains du Roi, et à qui il a plu de l'employer dans l'administration d'une branche de ses finances, il n'en résulte pas que la société maritime ait pu en suivre l'emploi et considérer les dépendances de ce revenu comme des garanties de sa créance.

Si cette société refuse d'avoir le Roi pour débiteur, on ne voit pas avec qui résideront ces rapports comme créanciers. En 1796, lorsque l'entreprise fut supprimée, on créa une régie intéressée sous le nom de direction du sel, qui était le centre unique de cette partie, mais dans l'organisation actuelle, l'administration de ce monopole est subdivisée entre plusieurs autorités. Le département des Mines dirige les fabrications, celui des Accises est chargé des ventes, les Chambres de guerre en surveillent le détail, le comptoir de navigation se mêle seul des transports, et le Roi lui-même fixe les tarifs. Ainsi quand la société maritime se dit nécessaire de la partie du sel, elle ne l'est en effet que de tous un peu qui, en dernière analyse, se réunirent dans la personne du Roi. C'est donc le prince qui doit à cette société : mais veut-on quelque chose de plus fort, c'est que la société maritime elle même est admise au nombre

de ces agents des intérêts du Roi, car elle reçoit chaque année l'ordre d'acheter les sels étrangers dont on présume avoir besoin. Elle pourrait donc, dans son principe se considérer comme créancière d'elle-même.

Il est vrai que, quoiqu'elle jouisse d'une commission sur les activités qu'elle fait, elle n'y emploie pas ses propres fonds, attendu que par une faveur particulière, et dans la vue de faire prospérer un établissement regardé comme le moteur de tout le commerce de la Prusse, le roi a consenti à ce que tous les fonds provenant de la vente des sels, fussent versés dans la Caisse de la société maritime qui retire encore un bénéfice du séjour qu'ils font dans ses mains.

Ce ne peut être que sur la faveur dont elle jouit qu'elle fonde la prétention de faire répondre de sa créance, non seulement les ateliers, ustensiles et dépôts de fabrication et de débit, mais encore tous les sels qui y existent. S'il en était ainsi, on trouverait cette clause insérée dans quelque acte public. On voit, au contraire, dans la déclaration royale du 14 mai 1805, sur la nouvelle administration du sel, que la société maritime n'y est nommée que comme devant être chargée à titre de commissionnaire, des achats de sel à l'étranger, moyennant un droit de 50%.

Peut-être serait-il possible que la société maritime eut à produire quelque pièce, cachée jusqu'à ce jour, qui l'intéresse d'une manière plus particulière dans les fabrications et le débit du sel. Cette circonstance, bien loin de lui être favorable, changerait encore la question à son désavantage, car alors se trouvant en société avec le gouvernement prussien, elle aurait à supporter sa part des pertes résultantes des événements de la guerre. Ces pertes sont la saisie qui a eu lieu pendant le cours des hostilités de tout ce qui existait dans les magasins royaux.

On sait qu'une société de marchandise qui traite avec un gouvernement en obtient toujours des conditions qui lui sont favorables. Or comme la garantie du Roi ou de l'État entier est bien préférable à celle d'une ou de plusieurs administrations, il est hors de doute que c'est au Roi que la société maritime a voulu prêter. Quelle eût été l'hypothèque de cette créance en ne reconnaissant que la partie du sel ? Les salines, elles n'ont de valeur que par des fabrications, leurs sources peuvent tarir, un seul traité a pu les enlever toutes, mais celle de

Colberg[87] où il ne se fait que 900 last[88] de sel par an. Un mobilier d'exploitation ? Il est sujet à toutes les vicissitudes des circonstances : à Colberg, il a été anéanti pendant le siège[89]. Quant au sel fabriqué, la sûreté qu'il présente varie chaque jour, et jamais la valeur des quantités existante ne s'est élevée à la moitié des échéances qu'elles représentent. Ces différentes considérations doivent suffire pour prouver que la société maritime a dû préférer la garantie du Roi à celle qu'elle s'efforce de réclamer aujourd'hui.

Passons à quelques considérations particulières qui pourraient renverser l'état de la question. Les magasins de l'État doivent toujours renfermer les quantités de sels nécessaires à la consommation d'une armée. À l'arrivée des Français, il en manquait à peu près 35 000 last pour 1806/1807, la société maritime chargée de les procurer n'avait dont pas rempli ses engagements. Cependant, d'après le privilège dont elle jouit, de recevoir le produit des ventes, elle devait avoir en caisse sur les recettes de l'année 1805/1806, le prix des achats qu'il aurait dû faire pour 1806/1807. Ces achats s'élèvent en année commune à 1 000 000 d'écus, elle aura donc à rendre compte de cette somme.

En vertu de ce privilège déjà cité, cette société a dû recevoir dans les mois de 1806/1807, antérieurs au mois de novembre le prix des ventes journalières, et l'argent ayant été transporté à Königsberg avec ses autres fonds, elle devra aussi en rendre compte.

Les recherches faites par l'administration française lui ont appris qu'il existait un traité conclu entre la société maritime et la direction des mines de Wiliezka[90] en Galicie, pour une fourniture de sel aux État du Roi de Prusse, pendant les années 1805, 1806 et 1807. On a trouvé qu'il était dû sur la partie de ce traité qui concerne l'année 1806, une quantité (on trouvera le nombre de last dans les rapports mensuels de M. Estève) dont la valeur a été payée en effet sur la banque de Vienne. Or comme l'administration française n'a pas pu obtenir de la direction de Wiliezka que ces sels lui fussent livrés, il en résulte que la société maritime est toujours responsable de leur prix, qui est encore à soustraire de la créance qu'elle produit.

Si à ces sommes on réunit celles qui doivent être affectées aux provinces cédées par le

87 Colberg ou Kolberg est un port de la Baltique située au XIX^e^ siècle en Poméranie prussienne. En 1945, la ville retourne à la Pologne et reprend son nom polonais, Kolobrzeg. Elle est actuellement située dans la voïvodie de Poméranie occidentale.

88 Unité de mesure du sel.

89 Les troupes françaises ont assiégé la ville du 26 avril au 2 juillet 1807.

90 Wiliezka ou Wieliczka se situe au début du XIX^e^ siècle en Galicie. Actuellement, elle est dans la voïvodie de la Petite-Pologne, à 14 kilomètres de Cracovie, en Pologne.

Roi de Prusse, on prouvera que la société maritime, bien loin de pouvoir prétendre à quelques remboursements, sera au contraire dans la nécessité d'une restitution envers ces provinces. Mais, s'il est démontré que cette société en prêtant ces capitaux au Roi n'avait pas stipulé qu'ils lui seraient restitués à l'époque actuelle, et que par conséquence, elle n'a à prétendre qu'au paiement des intérêts de ces mêmes capitaux pendant le temps que le débit du sel s'en fait pour le compte de l'armée, alors la question change totalement de nature, et il s'en suit que c'est l'administration française qui a des demandes à former, au lieu de celle qu'on lui adresse.

À l'égard du sel, actuellement en magasin comme il provient des fabrications exécutées aux frais et sous les yeux de l'armée, ils ne peuvent être l'objet d'aucune discussion.

Au reste, le Roi de Prusse au moment de son départ a lui-même méconnu le privilège hypothécaire invoqué par la société maritime puisqu'il a exigé que tous les fonds qui se trouvaient dans les caisses des ateliers de fabrication, dans celle de débit du sel et dans la caisse générale du département des salines seraient resserrées dans son Trésor. »

ANNEXE n°10 : Lettre de Bignon au comte Daru, intendant général des pays conquis, le 10 août 1809, relative à l'importation du coton du Levant en Autriche

Au début du mois d'août 1809, l'administration française en Autriche s'intéresse aux droits portant sur l'importation et le transit du coton. Effectivement, une grande masse de coton a été trouvée à Vienne même et les Français ignorent tout des impôts pesant sur ce végétal. Daru délègue à Bignon le soin de se renseigner sur ce sujet. Après quelques jours de recherches, effectuées essentiellement par Lacoste, Bignon envoie à l'intendant général un petit mémoire de trois pages où il résume les résultats obtenus par le directeur des douanes. Conservé dans les papiers de Daru aux Archives nationales (138 AP 147), le rapport détaille les montants du droit de transit et du droit de consommation. Il précise le trajet suivi par le coton depuis l'Orient jusqu'en Autriche et explicite les causes qui ont entraîné une surabondance de coton en 1809 à Vienne. Une fois encore, Bignon atteste d'une excellente capacité à synthétiser des recherches et à en présenter clairement les fruits alors qu'il ne les maîtrisait pas quelques temps auparavant.

« Monsieur le comte,

Vous m'avez fait l'honneur de me renvoyer en date du 31 juillet deux rapports remis à Sa Majesté par Son Excellence le gouverneur[91]. L'un de ces rapports concernait l'administration du timbre, je vous ai adressé en date du 2 de ce mois des renseignements précis sur cet impôt qui a été, depuis, remis en activité. L'autre était relatif au transit des cotons par l'Autriche. Cette seconde question a dû demander des recherches plus étendues. M. Lacoste s'en est occupé et m'a communiqué tous les détails qu'il a pu recueillir. Je vais vous en présenter la substance, je joins ici le mémoire dressé sur les renseignements fournis par l'administration des domaines.

L'état qui accompagne ce mémoire vous fera connaître la totalité des cotons entrés à Vienne depuis le 1er août 1808 jusqu'au 12 mai 1809, la quantité qui se trouvait en dépôt sur le canal, celle des expéditions pour transit et celle qui doit être vendu dans les possessions. Le

91 Bignon désigne Andréossy.

droit de transit est de 10 florins par quintal. Les 151 172 quintaux et 45 livres qui ont été soumis à ce droit doivent avoir donné aux domaines un produit de 1 511 721 florins et 30 kreutzers. Le droit prélevé sur la consommation dans l'intérieur est de 3 florins et 20 kreutzers. Les 67 143 quintaux et 42 livres ainsi employés doivent avoir donné une recette de 223 511 florins et 21 kreutzers.

L'importation énorme du coton grec qui a eu lieu par terre dans le cour de cette année ne peut pas être considérée comme un événement naturel qu'il soit possible d'entretenir toujours à ce même degré. Les causes de cette abondance temporaire sont faciles à concevoir. Les cotons viennent de la Thessalie[92], de la Livadie[93] et de la Macédoine[94]. Ces pays produisaient antérieurement, année commune, 80 000 balles de coton. La balle est de 250 livres, les fabrication du pays étaient de 50 000 balles environ. Restaient 30 000 balles à exporter annuellement. On se demande comment il a été possible, en cet état des choses, que les quantités qui ont été introduites en Autriche dans les dix mois indiqués ci-dessus aient été si considérables. Il est à présumer que les troubles de la Turquie et le Blocus maritime avaient produit en Grèce un entassement de plusieurs récoltes successives, en sorte qu'au moment où un débouché s'est ouvert, tout ce qui existait a été versé sur cette vente, mais on n'eut pas dû s'attendre à voir ces transports se continuer dans les mêmes proportions. C'est aussi à cet encombrement présumé des récoltes et au besoin du vendeur qu'il faut attribuer le bas prix des cotons, et il est à prévoir qu'il y aurait eu incessamment renchérissement inévitable.

Au reste, les données que nous avons présentées sur la somme annuelle des cotons, que produisent les provinces désignées appartiennent à des calculs déjà anciens. Ces calculs remontent à 1793, et il est possible que la culture du coton ait depuis beaucoup plus d'extension. Par le mouvement donné depuis deux ans aux cotons du Levant transportés par les Dardanelles, ils avaient passé à Odessa[95] d'où ils sont acheminés à Vienne. On juge aisément ce que la longueur de la vente devait ajouter à la valeur de la matière, et cependant, vu l'affluence momentanée, il a été, d'après ce que m'ont assuré des négociants instruits, vendu de ces cotons à un prix qui ne couvrait pas les frais de transport, ce qui a mis plusieurs

92 La Thessalie est une région située au nord-est de la Grèce dont le chef-lieu est Larissa.
93 La Livadie correspond à la Béotie, région située au centre de la Grèce dont le chef-lieu est Livadhia.
94 La Macédoine correspond à la Macédoine grecque dont le chef-lieu est Thessalonique.
95 Odessa est une ville portuaire de la mer Noire, aujourd'hui dans l'oblast d'Odessa en Ukraine. Au début du XIX^e^ siècle, elle appartient aux Russes depuis 1794.

maisons de commerce dans une situation fâcheuse, et fait sentir le danger de ces sortes de spéculation. »

ANNEXE n°11 : Instructions pour M. Bignon, ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Bade, par Champagny, ministre des Relations extérieures, le 2 février 1809

Rédigées à Paris par le ministre des Relations extérieures Champagny et conservées aux archives du ministère (Correspondance politique, Bade, volume 9, folio 20-22), ces instructions précèdent le départ de Bignon pour son poste à Karlsruhe. Elles précisent les tâches qui l'attendent à son arrivée et permettent de prendre conscience des nombreux enjeux du poste badois. Membre de la Confédération du Rhin, le Bade est également lié à la France par le mariage du prince héritier Charles avec une parente de l'impératrice Joséphine, Stéphanie de Beauharnais, devenue depuis fille adoptive de Napoléon I^er^. Cette double relation démultiplie les missions du diplomate français qui a tout autant à veiller au bonheur de la princesse qu'à la solidité des liens entre les deux pays. Bignon se voit également assigner, comme seconde mission, une étude étoffée de l'administration badoise. De par son affiliation à la Confédération, le grand-duché doit en effet fournir un contingent de 8 000 soldats. Or l'état catastrophique de ses finances l'empêche d'exécuter au mieux ses obligations. L'analyse des branches administratives défaillantes doit conduire le représentant français à proposer des solutions afin que le grand-duché remplisse réellement les attentes française. Bignon est aussi chargé de surveiller les mouvements des populations le long de la frontière commune du Rhin. Ce contrôle est visible, au cours de son mandat, dans la délivrance attentive des passeports comme dans la recherche de déserteurs ou de prisonniers émigrés en Bade. Les instructions s'attachent en outre à une autre dimension de la mission badoise, le cérémonial. Représentant de l'Empire français et du Protecteur de la Confédération, le ministre français réclame la préséance absolue sur les autres membres du corps diplomatiques ainsi que sur les enfants du second lit du grand-duc. Si Champagny assure Bignon du bien-fondé de la démarche, il lui enjoint toutefois d'obtenir cette place sans heurter de front le gouvernement badois et les autres diplomates. Les instructions révèlent ainsi d'emblée tous les enjeux de ce poste qui consistent à adopter une attitude souple mais ferme.

« Le grand-duché de Bade est uni à la France par les liens les plus intimes. Il fait partie de la Confédération du Rhin dont le statut fondamental établit une alliance perpétuelle entre tous les états dont elle se compose et l'Empire français. Cette union politique est encore fortifiée par une alliance de famille entre la Maison Impériale de France et la Maison de Bade. Les rapports entre les deux états sont déterminés par les traités avec une telle précision que le ministre de Sa Majesté n'a besoin d'aucune instruction à cet égard. Le principal objet de sa mission sera d'entretenir la bonne intelligence et l'amitié qui subsistent entre les deux cours.

Le territoire du grand-duché de Bade touche sur une ligne très étendue à celui de l'Empire français. Il en résulte, de part et d'autre, des droits et des obligations, des relations fréquentes et multiples qui fixeront l'attention du ministre de Sa Majesté. Il veillera à ce que des mesures efficaces soient prises par le gouvernement de Bade pour prévenir toute contrebande ou pour empêcher que les conscrits réfractaires ne trouvent un asile dans les états du grand-duché.

Sa Majesté Impériale prend trop d'intérêt au bonheur de la Maison de Bade et au bien de ses états pour ne point désirer être exactement instruite de tous les événements qui peuvent influer sur l'un et sur l'autre. C'est sous ce rapport que le ministre doit s'attacher à faire connaître les plus grands détails de l'état actuel de l'administration du grand-duché dans toutes ses branches. Il indiquera les améliorations dont chacun des parties lui paraîtra susceptible[96]. Il s'attachera principalement à faire connaître toutes les mesures qui ont été, ou qui seront, prises à l'avenir pour remédier au dérangement des finances, dérangement qui, pendant la dernière guerre, a mis la cour de Bade dans l'impuissance de remplir ses obligation d'alliée.

Le ministre joindra à ses dépêches des bulletins renferment des nouvelles, les bruits qui circulent et en général toutes les anecdotes à faire connaître sur l'état du pays et l'esprit de la société.

La cour de Carlsruhe n'est point exempte de divisions intérieures et comme elles pourraient avoir quelques influence sur le bonheur de la grande-duchesse héréditaire, le ministre de France devra les surveiller. Il regardera comme une de ses fonctions les plus douces de concourir autant qu'il est en lui à tout ce qui pourrait assurer le repos ou le contentement de la fille adoptive de l'Empereur.

96 Une phrase a été barrée : « Il fera connaître tous les actes importants d'administration ».

Il se présentera deux questions de cérémonial sur lesquelles il est nécessaire que M. Bignon connaisse les intentions de Sa Majesté.

Dans ces derniers temps, les comtes de Hochberg ont prétendu prendre le pas à la Cour sur les envoyés de France et les autres ministres étrangers, mais Sa Majesté Impériale ne pouvant admettre une prétention contraire aux usages a ordonné à M. de Talleyrand de conserver une prérogative dont les ministres de France avaient joui jusque-là sans contestation. M. Bignon devra donc prendre le pas sur eux, à moins que le grand-duc, usant d'un droit qui lui appartient, ne les assimile à ses autres enfants et ne leur donne le traitement de prince. Dans ce cas, le ministre de Sa Majesté céderait sans difficulté la préséance aux enfants du grand-duc.

La seconde question de cérémonial roule sur la préséance entre l'envoyé de France et celui de Russie qui se trouve actuellement à Carlsruhe. M. Bignon évitera avec le plus grand soin tout ce qui pourrait amener des altercations à ce sujet entre lui et le ministre de Russie mais il usera d'adresse pour conserver un droit qui appartient à la France.

Des directions particulières seront transmises à M. Bignon lorsque les circonstances le rendront nécessaires et lorsqu'il croira devoir en demander. »

ANNEXE n°12 : « Bulletin n°1 de Carlsruhe, le 16 mars 1809 », lettre de Bignon au ministre des Relations extérieures, Champagny

Dans les instructions du 2 février 1809, Champagny a prié son ministre de joindre à ses dépêches des bulletins propres à renseigner Napoléon sur les personnes importantes du grand-duché. Ce souhait est commun à toutes les représentations françaises en Europe, Bignon l'ayant déjà expérimenté à Cassel. Il rédige son premier bulletin à Karlsruhe, plus d'un mois après son arrivée. Ce délai s'explique par la volonté du nouveau ministre d'appréhender le mieux possible le milieu dans lequel il évolue avant d'en faire la description. À tout seigneur, tout honneur ; le premier bulletin – vingt sept suivent jusqu'au départ en 1811 pour Varsovie – dépeint le grand-duc Charles-Frédéric. L'ancienne incarnation du despote éclairé est entre-temps devenue un vieillard sénile, inapte au gouvernement. Sa décrépitude a eu des conséquences importantes puisque le pouvoir est maintenant divisé entre son petit-fils, ses ministres et sa seconde épouse, la comtesse de Hochberg, qui fait l'objet du second bulletin, le 20 mars suivant. La déliquescence de l'État ainsi que les nombreuses querelles familiales entre enfants du premier et du second lit en découlent directement comme le démontre le bulletin. Outre ce portrait du prince, Bignon énonce également les activités récentes du grand-duc et de la grande-duchesse héréditaires. Leur description montre déjà vers quel côté balancent les sentiments du baron. En rapportant les inclinaisons russes de Charles, il prédispose le ministère parisien en faveur de Stéphanie, peinte sous les traits d'une jeune femme pleine de vie au contraire de son époux. L'incapacité de ce dernier aux affaires est ouvertement lisible dans l'anecdote relative à l'élaboration de la Constitution badoise. La rédaction des bulletins permet ainsi au ministre français se livrer bien davantage que dans la correspondance officielle. On y décèle ses affections profondes tandis que ses pensées ne s'y dissimulent guère, ce qui accroît l'intérêt de ces documents tant pour Napoléon que pour l'historien actuel.

« Pour répondre à l'ordre de Sa Majesté qui me prescrit de donner des détails sur le personnel des cours de Carlsruhe et de Manheim, je crois devoir dans mes premiers bulletins

présenter successivement une sorte d'aperçu de chacun des personnages principaux dont ces deux cours se composent. Je commence par le grand-duc régnant.

Charles-Frédéric premier est aujourd'hui le plus ancien prince régnant d'Allemagne. Né en 1728, appelé à régner dès 1738 par la mort de son aïeul, il ne prit qu'en 1746 le gouvernement de ses états. Des voyages instructifs en France et en Angleterre remplirent une partie du temps de sa minorité et fortifièrent en lui les fruits d'une bonne éducation. Son administration paternelle et sage a longtemps été citée comme un modèle. Le temps, qui use insensiblement les facultés humaines, n'a laissé au grand-duc que ses intentions toujours droites et pures. L'homme existe encore, le Prince n'existe plus. Malgré ses 81 ans, il jouit d'une santé excellente que n'altère aucune des infirmités communes à la vieillesse. Mais l'être phisique a survécu à l'être moral : le sens intellectuel a faibli à un degré extraordinaire. La conversation est pénible : les paroles manquent à tout moment parce que les idées échappent ou se confondent. L'âme est toujours pleine d'une bonté expansive. Un sentiment surtout l'absorbe tout entier, c'est sa tendre affection pour ses enfants du second mariage. Il regrette de ne leur avoir pas donné le titre de Princes. Les obstacles qui s'y opposent maintenant le contrarient beaucoup. Excité par Madame de Hochberg, il a eu souvent le projet de vaincre toutes les résistances et de faire prévaloir sa volonté sur celle de sa famille, mais ensuite il cède et, de là, découle l'intérieur des contestations qui agitent douloureusement ses dernières années.

Quelques exemples mettront à même de juger l'état actuel de ce bon vieillard.

Dans un de ces changements de ministres qu'il a fait faire, il y a quelques mois, M. de Gemmingen[97], ministre du cabinet, se trouvait renvoyé de cette place et nommé ministre provisoire des finances. Ami du grand-duc depuis longtemps, M. de Gemmingen lui demande ce que ce changement signifie. Le grand-duc répond que cela ne doit pas être, qu'il n'en a point connaissance, qu'il faut que ce soit une faute d'écriture[98]. On lui représente l'acte signé par lui : il n'y conçoit rien. Il avait signé toutes ces mutations ministérielles sans avoir sçu ce qu'il faisait.

Lors du fameux projet de constitution, se fit une scène qui en fut la suite. Messieurs les

97 Sigmund von Gemmingen (1777-1843).
98 Expression soulignée par l'auteur.

faiseurs et surtout M. Raineval qui ne connaissait point le grand-duc furent d'abord tout étonnés de voir que la Constitution était pour lui de l'alcoran et qu'il n'entendait rien à ce qu'il voulait dire. Mais ce fut bien pire encore quand le grand-duc héréditaire arriva. Au lieu de prendre en main la cause des trois législateurs qui travaillaient ou du moins avaient cru travailler par ses ordres, ce fut ce vieux Prince lui-même qui leur dit : « Messieurs, comment vous appelez-vous ? Mon petit-fils demande vos noms ? [99]» Qui fut penaud ? Ce fut surtout M. Raineval qui s'aperçut alors du rôle de dupe qu'il jouait dans cette affaire.

Dernièrement, un lapidaire qui demandait à s'établir ici avec des privilèges, a été voir le grand-duc et lui a remis une boite de je ne sais quelle pierre. Le lendemain, le grand-duc en parle au conseil et tire de sa poche une boite qu'il donne à admirer comme une pièce rare et curieuse. Il la tourne et la retourne, et chacun de s'émerveiller sur le beau présent qu'a reçu Monseigneur. C'était sa boite ordinaire qu'il avait entre les mains sans s'en apercevoir, ayant laissé chez lui celle dont il était question. Il a souvent de ces absences assez fortes, et au point de ne pas reconnaître des personnes même qu'il voit souvent.

On sait que le grand-duc a toujours été très religieux, il a donné même dans le mysticisme et appartenait un peu à la secte des visionnaires. Il a auprès de lui un de ces charlatans de bonne foi qui croient ce qu'ils prêchent, le professeur Jung. Celui-ci est, de vieille date, commensal et passionné du prince qu'il entretient dans ses idées surnaturelles : il lui fait des lectures pieuses et l'occupe par des apparitions. Il est trop heureux pour ce bon prince que les autres plaisirs ne touchent plus, de pouvoir vivre ainsi avec les esprits et avec les anges. Ce professeur Jung a publié un ouvrage sur les visions, auquel le roi de Wurtemberg a donné quelque célébrité en le faisant proscrire. C'est d'ailleurs un homme très bienfaisant ; il est oculiste habile et a fait des cuirs brillants. Il donne surtout volontiers ses louis aux pauvres et avec un parfait désintéressement.

Je reviendrais à quelques détails de la vie du grand-duc dans l'article de Madame la comtesse de Hochberg qui sera l'objet du bulletin suivant.

On a remarqué ici, que depuis le voyage d'Erfurt, le grand-duc héréditaire a porté presque constamment l'ordre de Russie. Il n'a pris celui de France que pour ma réception.

99 Les deux phrases sont soulignées par l'auteur.

Depuis ce même voyage, il a introduit dans les troupes plusieurs usages russes. Le chapitre des chapeaux surtout a été pour lui une grande affaire.

Samedi dernier, on a joué la comédie au château de Manheim. Les acteurs et les actrices sont presque tous de la compagnie de Madame la grande-duchesse héréditaire. Son Altesse Impériale a pris aussi dans une petite pièce défiance et malice[100] un rôle qu'elle a joué avec un talent rare. C'était la malice au naturel. »

100 Expression soulignée par l'auteur.

ANNEXE n°13 : Brouillon de la lettre du baron Bignon adressée à Savary, duc de Rovigo, ministre de la Police générale, le 19 août 1810 à Karlsruhe

Lors de son mandat près du grand-duc de Bade, Bignon tient, pour la première fois de sa carrière, une correspondance nourrie avec différentes autorités françaises. Le partage d'une frontière commune, le Rhin, par la France et le grand-duché de Bade oblige le diplomate à la plus grande attention en matière de surveillance de la population. Ce soin est partagé par le ministre français de la Police générale, Savary, qui redoute les conséquences d'une émigration massive des habitants rhénans. De fait, des réseaux majoritairement composés de Russes, organisent l'émigration des habitants français et allemands vivant à proximité du fleuve. Afin de l'endiguer, le duc de Rovigo a demandé aux agents diplomatiques français en poste dans les pays frontaliers, par un courrier daté du 22 juillet 1810, de traquer ces « fauteurs d'émigration »[101] *et de les faire expulser des pays de la rive droite du Rhin où ils se cachent de la police française. Malgré le ton impérieux de la lettre, Bignon n'y répond pas. Le duc le relance au début du mois d'août, l'informant en outre de l'existence possible d'un tel réseau dans le grand-duché. À cette annonce, Bignon rédige une ébauche de réponse, gardée dans les archives de la légation française, aujourd'hui conservée aux archives du ministères des Affaires étrangères à Nantes, dans la série Karlsruhe, carton 6. Il informe le ministre du résultat négatif des recherches menées tant par le ministère badois que par lui. Il lui indique également les anciens moyens de recrutement qui avaient cours dans le Bade ainsi que l'honnêteté actuelle du ministre de Russie, accusé un temps de favoriser cette émigration. La lettre réellement envoyée par Bignon n'étant pas connue, on ignore si le diplomate a procédé à des modifications. De fait, la récusation des affirmations ministérielles est formulée avec une certaine audace par le diplomate qui ne craint pas de s'opposer à Savary.*

« Monseigneur,

J'ai reçu les lettres que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date du 22 juillet et du 11 août relativement à l'émigration des habitants des bords du Rhin pour se rendre

101 CDAN, Karlsruhe, carton 6, lettre de Savary à Bignon et à tous les agents français en poste dans des pays frontaliers, le 22 juillet 1810.

en Russie. D'après le premier ordre de Votre Excellence, je n'avais point négligé de prendre des informations pour découvrir s'il existe, dans cet arrondissement, des embaucheurs occupés à provoquer ces émigrations et à les diriger. Mes recherches ne m'ont, jusqu'à présent, fourni aucune notion satisfaisante. Les ministres du grand-duc, intéressés eux-mêmes à connaître ces individus et à prévenir l'effet de leurs manœuvres, n'ont pas obtenu de meilleurs renseignements. On pourrait à peu près garantir que la légation russe en cette résidence n'a aucune part à ce genre d'opérations. Quant à l'existence d'agents secrets affectés à cette mission spéciale, le gouvernement de Bade ne voit dans le pays aucune personne sur qui cette présomption puisse tomber. Les Russes qui s'y trouvent pour le moment sont des voyageurs qui arrivent de Paris ou de l'Italie et que ce soupçon ne peut atteindre. Des avis parvenus à Votre Excellence portent que les états du grand-duché de Bade sont pleins de gens et d'établissements tels que ceux désignés par sa lettre. Il serait fort à désirer que les mêmes rapports eussent indiqués au moins dans quelle ville, ou dans quel coin de territoire se trouvent ces individus et ces établissements, dont ici nous n'avons aucune connaissance.

Un des moyens de séduction antérieurement employés était de faire écrire par des émigrés, déjà établis dans les provinces russes, des lettres d'excitation à leurs compatriotes en leur vantant tous les avantages de leur nouvelle situation. Il est probable que ce même moyen s'emploie encore ; il se peut sans doute aussi qu'il y ait quelques subalternes errans qui ayent paru dans le grand-duché, mais il serait difficile qu'il existât des établissements tels que ceux annoncés à Votre Excellence, sans que le gouvernement en fût instruit.

D'après ce qui m'est revenu précédemment, il y avait à Ratisbonne un ancien secrétaire de légation russe que l'on supposait chargé du soin de favoriser ces émigrations. Là, on embarquait sur le Danube les paysans qui se présentaient et on leur assurait les moyens de voyage : on dit qu'on en faisait ainsi embarquer à Ulm. Quelques paysans du grand-duché de Bade se sont un jour adressés au ministre de Russie en cette cour. Celui-ci les a renvoyé vers leur gouvernement pour avoir des passeports. On ne tira rien d'eux sinon qu'ils étaient dans la misère et qu'ils voulaient aller chercher fortune. Si, dans les avis que Votre Excellence reçoit, il se trouvait quelques indications qui pussent me mettre sur la voie et faciliter le succès de mes perquisitions, je vous prierais de vouloir bien m'en faire part. Au reste, vous saurez sans doute que toutes mes sources d'information se bornent à mes relations personnelles, et que je

n'ai, pour de pareilles découvertes, ni agens à ma disposition, ni fonds pour m'en procurer. Mon action est donc réduite à la ressource des enquêtes verbales que je puis faire moi-même et le cercle ne peut pas ainsi en être très étendu. Si Votre Excellence juge que je doive recourir à d'autres moyens, elle voudra bien me faire connaître ses intentions et me mettre à même de les remplir. »

ANNEXE n°14 : Lettre du ministre des Relations extérieures Maret, duc de Bassano, au baron Bignon, le 29 mai 1812

Au début de la campagne de Russie, Napoléon I^er^ entend donner une place nouvelle à la Pologne, ressuscitée en Europe depuis 1807 sous la forme du duché de Varsovie. Afin de témoigner de ces dispositions, il décide de se faire représenter à Varsovie non plus par un simple résident mais par un ambassadeur extraordinaire, muni de pouvoirs bien plus étendus. À la place de Bignon, il souhaite envoyer l'archevêque de Malines qui s'est illustré peu de temps auparavant dans les négociations avec les ministres espagnols en 1808 puis avec le pape à Savone. Le choix d'un évêque en Pologne témoigne du poids des traditions historiques, la France y ayant déjà envoyé des prélats en mission diplomatique aux XVI^e^ et XVIII^e^ siècles. Si le refus de maintenir Bignon à son poste illustre la considération moindre dont il jouit auprès de l'Empereur, la lettre de Maret – conservée aujourd'hui aux archives du ministère des Affaires étrangères, dans la Correspondance politique, Pologne, vol. 330, fol. 78 – tente de lui en amoindrir les effets. Il explicite ainsi les raisons du choix de l'abbé de Pradt et insiste sur le rôle essentiel que Bignon doit jouer pour assurer au mieux la transition. Il lui annonce également sa prochaine mutation au quartier-général de l'Empereur, prévue dès le mois de décembre 1811 et lui fait part de la satisfaction de Napoléon devant la réussite de sa mission. Toutefois, en laissant l'ancien résident à Varsovie et en lui demandant de garder ses contacts au sein de son réseau d'observation, il le place dans une situation très équivoque vis-à-vis de son successeur.

« Sa Majesté a pensé que les circonstances actuelles qui ont déterminé le Roi de Saxe à conférer au conseil des ministres des pouvoirs extraordinaires[102] et surtout les grands évenemens que les circonstances préparent, exigent l'emploi à Varsovie d'un agent de premier ordre, nouveau pour le pays et assez imposant non seulement par le caractère dont il serait revêtu, mais par son rang et par son état, pour exercer tout à la fois une influence non contestée, non seulement sur les généraux et sur les administrateurs français, mais aussi sur

102 Par un décret du 26 mai 1812, Frédéric-Auguste délègue une grande partie de ses pouvoirs, facilitant la prise de décision sur place.

les ministres du duché et sur les grands personnages de ce pays.

Sa Majesté s'est en conséquence décidée à nommer un ambassadeur auprès du Duc de Varsovie et elle a choisi M. l'archevêque de Malines qui, joignant au caractère d'ambassadeur celui qui est attaché à son rang dans la hiérarchie ecclésiastique, se trouvera particulièrement propre à remplir les vues de l'Empereur.

Sa Majesté bien satisfaite de son serviteur, M. le baron, n'a pas voulu, quoiqu'elle ne peut douter de votre zèle, vous laisser à Varsovie dans une position subalterne. Elle a d'ailleurs toujours eu l'intention de vous employer, si la guerre avait lieu, à son quartier général[103]. Vous devez donc vous attendre à recevoir bientôt l'ordre de vous y rendre. Je vous le porterai probablement moi-même à Varsovie où j'accompagnerai Sa Majesté. Elle désire qu'en attendant vous restiez dans cette ville et que vous y demeuriez et donniez à M. l'archevêque de Malines les renseignements et les informations que vous possédez et dont il aura grand besoin. Il ne pourrait y avoir personne qui fut aussi parfaitement que vous en état de lui applanir les premières difficultés dans un pays qui ne lui est pas connu. Ce service que Sa Majesté attend de vous à la fin de votre mission ne sera le moins important de ceux que vous nous avez rendu.

M. l'archevêque de Malines se fera reconnaître par le Conseil des ministres sans éclat, sans pompe et confidentiellement. Son installation solennelle sera différée jusqu'à une époque qui n'est point encore fixée. Il entrera cependant immédiatement en fonction et il prendra tout de suite séance au Conseil des ministres[104], conformément à ce qui a été convenu ici entre Sa Majesté et le roi de Saxe. Il a remis aujourd'hui ses lettres de créance au roi. Je vous porterai moi-même vos lettres de rappel.

L'une des obligations de l'ambassadeur sera de suivre le travail d'observation dont vous vous étiez acquitté jusqu'à ce jour avec un succès qui n'a point échappé à l'attention de Sa Majesté. Vous lui fournirez toutes vos relations et tous vos moyens. Vous aurez soin, cependant, de ne pas laisser échapper tous les fils qui sont dans vos mains parce que, selon toute apparence, vous aurez au quartier général des fonctions analogues à ce service.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distingué et de mon sincère

103 Voir la lettre adressée à Bignon le 31 décembre 1811 par Maret, AMAE, Corr. Pol., Pologne, vol. 328, fol. 467.

104 C'est une des dispositions prévues par le décret du 26 mai 1812.

attachement. »

ANNEXE n°15 : Lettre du baron Bignon au ministre des Relations extérieures, M. Maret, duc de Bassano, le 1er juillet 1812

Remplacé au début de la campagne de Russie, ou seconde campagne de Pologne, par l'archevêque de Malines, Bignon est cependant prié de demeurer à Varsovie afin de faciliter son installation. Les deux hommes se côtoient quelques semaines, mais peu de rapports les unissent. D'un rang bien supérieur à celui de Bignon, l'abbé de Pradt ne paraît pas solliciter ses conseils, passés les premiers jours. Le ministre des Relations extérieures n'intervient pas dans ce processus jusqu'à ce que l'abbé commette une maladresse, en reprenant intégralement le discours du ministre Matuszewicz lors de la proclamation de la Confédération générale de Pologne. Une ingérence aussi visible déplaît fortement à Napoléon qui enjoint à l'archevêque, via *Maret, de conserver une certaine discrétion dans son engagement politique. N'ayant pas encore été appelé au quartier-général de l'Empereur, Bignon est alors invité par le ministre à s'entremettre auprès de l'abbé pour lui rappeler cette règle. Toutefois, l'ancien résident refuse poliment cette tâche, arguant d'une sorte de condescendance du nouvel ambassadeur à son égard. La lettre qu'il rédige pour formuler ce refus se trouve aujourd'hui aux archives du ministère des Affaires étrangères, dans la série Correspondance politique, Pologne, volume 330, folio 326. Elle témoigne de la lente dégradation des rapports entre de Pradt et Bignon. En 1814, l'abbé s'en prend en effet violemment à son prédécesseur dans la narration qu'il fait de son ambassade, le présentant comme un diplomate de second rang et sans expérience. La lettre présentée ici permet d'appréhender la réalité autrement, à une époque où les deux hommes ne réécrivent pas encore l'histoire.*

« Votre Excellence me fait l'honneur de m'écrire sous la date du 27 juin que Sa Majesté désire que je reste encore à Varsovie et que je continue à y aider M. l'ambassadeur de mes conseils et de mon expérience[105]. Ces deux derniers mots, Monseigneur, sont très flatteurs pour moi, mais je crois que M. l'ambassadeur serait fort étonné de savoir qu'ils ayent été prononcés comme exprimant des rapports pouvant exister entre nous. Votre Excellence me

105 L'expression « de mes conseils et de mon expérience » est soulignée par Bignon.

connaît assez bien pour être assuré que, sans avoir l'air de me permettre des conseils, j'aurai mis un juste empressement à faire part à M. l'archevêque de Malines des connaissances de localité que j'ai du acquérir ici par une année de séjour et d'observations. C'est ce que j'ai fait réellement avec la discrétion convenable, mais en même temps, avec toute la bonne volonté possible et même en lui donnant plus de notions qu'il ne m'en demandait, je dois ajouter maintenant, Monseigneur, que si les motifs exprimés par votre lettre sont les seuls qui me retiennent en cette résidence, ma présence y est de fait complètement inutile. Mes communications avec M. l'archevêque se sont bornées à lui faire connaître mon opinion sur les hommes en place ou autres personnages distingués, et je dois penser qu'il ne voulait rien de plus, car il n'a pas jugé à propos de s'ouvrir entièrement avec moi sur les opérations dont il était chargé. Quelques mots qui lui échappaient m'ont plus d'une fois fait entendre qu'il était revêtu de grands pouvoirs ; je n'ai point remarqué qu'il eut besoin de consulter qui que ce soit sur la manière d'en faire usage. Si j'ai été au fait de ce qui s'est produit et avant l'avènement, c'est que les ministres du Duché sont avec moi dans l'habitude de la confiance et qu'ils m'entretenaient sans mistère de ce qui se préparait entre eux et l'ambassadeur. La réserve de ce dernier a sans conteste quelque chose d'étrange. Je ne pense pas, il est vrai, devoir l'attribuer à un sentiment de défiance. C'est, à ce qui me semble, un sentiment que je ne suis point fait pour inspirer ni par ma position ni par mon caractère personnel. Je ne conçois qu'une seule explication raisonnable. M. l'archevêque de Malines n'a pas voulu qu'on pût croire que personne eut part à la grande mission qu'il remplit, que personne fut entré pour quelque chose soit dans la rédaction des pièces destinées à être rendues publiques, soit dans le choix des hommes à mettre en évidence, ou en activité réelle. C'est la susceptibilité d'un début, et, car on le voit, c'est un faible dont (sic) beaucoup d'esprit ne présente pas. M. l'ambassadeur a entendu avoir l'honneur de tout et sans partage. Je ne blâme pas en lui cette manière d'être. Je ne lui trouve qu'un tort, c'est de ne m'avoir pas bien jugé.

Dans les premiers jours de son arrivée, il parut vouloir être plus expansif : il laissait tomber des mots sur l'espèce de vice-royauté qui doit être le fonds de son ambassade, sur le rôle des Stakelberg[106] et autres qu'il recommence sous des formes plus douces, sur l'intention qu'il avait de demander à Sa Majesté l'Empereur des conseillers d'États français pour organiser

106 La famille de Stackelberg est une vieille famille noble germano-balte.

ici les diverses branches d'administration : il me nomma même M. le baron Louis[107] qu'il désirait pour les finances. Je le priai alors de suspendre cette démarche jusqu'à ce qu'il eut examiné le terrain, jusqu'à ce qu'il connut particulièrement M. Matuszewicz pour qui il pourrait être désagréable d'être mis sous les ordres d'un chef étranger. L'avis, si c'en est un, fut bien reçu, à ce que je crus voir alors : je n'ai point été depuis dans le cas de faire d'observation de ce genre ni d'aucun autre.

Au reste, Monseigneur, le service de Sa Majesté l'Empereur n'a rien à craindre ici. Dire qu'une chose est dans les intentions de Sa Majesté c'est être sur de son exécution, que ce soit un ambassadeur, que ce soit un résident qui parle, le résultat est le même. D'après les détails dans lesquels je viens d'entrer, Monseigneur, vous jugerez que la prolongation de mon séjour à Varsovie est sans utilité aucune pour le service de Sa Majesté. »

107 Joseph-Dominique Louis (1755-1837), baron : après des études au séminaire, il participe aux premiers événements de la Révolution puis s'exile en 1792. Rentré en France en 1800, il entre au Conseil d'État en 1806. Il travaille au Trésor à partir de 1810. Proche de Talleyrand, il est nommé ministre des Finances sous la première Restauration.

ANNEXE n°16 : Lettre du baron Bignon au comte Daru, le 28 novembre 1812

Nommé commissaire impérial auprès de la commission du gouvernement provisoire de la Lituanie le 1er juillet 1812, Édouard Bignon remplit de très nombreuses fonctions jusqu'à la prise de Vilna par les Russes le 10 décembre suivant. De concert avec le ministre des Relations extérieures Maret et avec le général Hogendorp, il surveille les agissements de la commission de gouvernement, la levée et la formation de recrues lituaniennes, la perception des réquisitions extraordinaires ainsi que la constitution de stocks de nourriture et d'armement. La Lituanie abrite en effet des régiments de la Grande Armée qui y stationnent ou la traversent. Pour mener à bien ces multiples tâches, Bignon dispose de quatre intendants, placés à la tête des départements lituaniens – Vilna, Bialystock, Minsk et Grodno. Toutefois, ses attributions restent floues à l'instar de ses autorités de tutelle puisqu'il dépend autant de Maret que d'Hogendorp. À partir du mois d'octobre, la situation se complique profondément ; les Russes accentuent la pression sur les territoires soumis aux Français et s'approchent de plus en plus près de Vilna, rendant son approvisionnement très compliqué. Cette question est d'autant plus centrale que l'armée française entend refaire ses forces à Vilna après la retraite depuis Moscou quittée le 19 octobre 1812. L'absence d'une tutelle au fait des réalités administratives et des problèmes de gestion conduisent Bignon à se tourner vers Daru, secrétaire d'État et intendant général de la Grande Armée. Aux côtés de Napoléon, le comte représente une garantie solide pour son ancien collaborateur qui semble désemparé. Il le prie ainsi d'entrer en relation avec lui pour lui transmettre ses ordres, alors que Maret et Hogendorp se trouvent encore à Vilna avec lui. La confusion paraît régner dans la ville qui se prépare à accueillir les débris de la Grande Armée.

« Monsieur le comte,

Je ne vous féliciterai point d'avoir dû reprendre momentanément des fonctions pénibles auxquelles, peut-être, vous seul êtes en état de faire face, mais je dois en être bien rassuré pour le service de l'Empereur et m'en réjouis pour moi-même[108].

108 Daru a retrouvé son titre d'intendant général, lettre de Napoléon à Maret, le 30 novembre 1812, *Correspondance de Napoléon Ier publiée par l'ordre de Napoléon III…,* t. XXIV, n°19363, p. 323.

Votre Excellence aura été surprise de trouver si peu d'activité dans ma correspondance avec M. le comte Dumas. J'ai été ici dans une position tout à fait fausse, ayant plusieurs chefs et n'en ayant aucun d'immédiat. M. le comte Dumas était parti sans me donner ni ordres ni instructions. Il correspondait directement avec les intendants et ne m'écrivait presque pas. Le prince major général[109] me recommanda de lui écrire tous les jours. C'était au commencement de mes fonctions et l'objet de cette correspondance ne devait pas être purement administratif. A Vilna se trouvait M. le duc de Bassano. Je lui rendais compte verbalement de la marche des affaires et je lui demandais ses conseils. Enfin moi-même, trouvant cette manière d'être un peu gênante, et ma responsabilité compromise d'autant plus que les affaires administratives n'ont pas prise et n'ont pas pu prendre une tournure très heureuse, j'ai cru devoir m'imposer l'obligation de faire chaque jour un rapport sur les actes de quelque intérêt auquel je prends part. Je remets ce rapport à M. le duc de Bassano et j'en adresse copie à Son Altesse Sérénissime le prince major général. J'ai prévenu Son Altesse, dans le cas où elle ne voudrait pas répondre elle-même sur les objets qui peuvent demander une décision, de vouloir bien les renvoyer à M. l'intendant général. Je suis cette marche depuis le 15 octobre dernier. Je sais bien que là où vous êtes, monsieur le comte, les détails venant de Vilna ne sont pas ceux qui ont la première importance, et je crois devoir ainsi les ménager un peu. Mais je désirerais cependant, aujourd'hui que vous vous rapprochez de nous, être avec Votre Excellence en relation suivie et je prie Son Altesse le prince major général de vouloir bien vous remettre les rapports que je lui adresse. Souvent ces rapports informent des questions sur lesquelles il serait nécessaire que je reçusse ses ordres, et je n'en reçois de personne. Je demande les vôtres, monsieur le comte, et il me sera très agréable d'être de nouveau sous les directions de Votre Excellence.

Édouard Bignon »

109 Berthier.

ANNEXE n°17 : Lettre du baron Bignon au comte Daru, le 17 juin 1813

Installé dans la capitale saxonne depuis le début du mois de juin, Édouard Bignon est chargé par Napoléon de travailler avec Maret à remettre sur pied le 8e corps de la Grande Armée. Commandé par le général Poniatowski, il se compose de l'ancien 5e corps, du régiment de la Vistule, descendant des Légions Polonais ainsi que de plusieurs autres régiments polonais. Ayant suivi le 5e corps de Varsovie à Cracovie pendant plus de trois mois, Bignon est parfaitement conscient de ses besoins en habillement, équipement et harnachement. Aussi l'Empereur lui confie-t-il les attributions d'un commissaire des guerres en le chargeant de conclure les marchés nécessaires à l'organisation du 8e corps. Toutefois, l'inexpérience du diplomate est flagrante dans la lettre qu'il écrit à Daru, lors du premier contrat de fourniture qu'il fait. Craignant un impair, il se tourne vers l'intendant général car le chef de l'état-major polonais censé l'épauler est malade. Il lui détaille alors les difficultés auxquelles il est confronté pour lui demander leur examen par des personnes qualifiées. Conservée dans les papiers privés du comte Daru sous la cote 138 AP 132, fol. 314, cette lettre témoigne de la volonté de bien-faire de Bignon comme de son ignorance en matière d'intendance des armées.

« Monsieur le comte,

Avant de procéder à la conclusion d'un contrat pour la fourniture des objets nécessaires à l'habillement et à l'équipement des troupes polonaises, je prie Votre Excellence de me permettre de lui communiquer la note des prix demandés et des conditions exigées par les fournisseurs. Les particuliers avec qui il est question de traiter me sont recommandés par M. le général Gersdorff[110], comme ceux qui offrent le plus de garantie. Je remets ci-joint à Votre Excellence des échantillons d'étoffes, en la priant de vouloir bien les faire examiner par l'une des personnes employées auprès d'Elle et versées dans cette partie du service.

Les prix d'étoffe demandés en ce moment sont supérieurs à ceux payés antérieurement par le gouvernement saxon, mais on objecte que ce gouvernement serait lui-même obligé

110 Karl-Friederich von Gersdorff (1765-1829) : militaire saxon, il est général en 1809.

aujourd'hui de les payer plus cher, en raison des circonstances et on prétend de plus que ses qualités qu'on me présente sont meilleures que celles employées à l'habillement des troupes saxonnes. Cette augmentation de prix s'étend de même aux divers autres articles.

Votre Excellence pourra juger de la qualité des fournitures faites aux troupes du pays par l'échantillon de chemise ci-joint. D'après le plus commun de ces échantillons, la chemise était paiée par le gouvernement 17 gros, soit 2 francs et 74 centimes. On en demande 20 gros, 3 francs et 23 centimes aujourd'hui. Cette qualité de toile m'ayant paru beaucoup trop mauvaise, il a été fourni un second échantillon un peu meilleur, mais pour lequel on demande 1 thaler et 8 gros, soit 5 francs et 17 centimes. Je la mets de même sous les yeux de Votre Excellence.

La giberne telle qu'elle nous est présentée n'est pas tout à fait conforme à la nôtre. Le cuir de la courroie ne semble pas très bon. On répond que l'on ne peut pas en trouver de meilleur dans le pays.

Le havresac n'est pas aussi grand que ceux des soldats français. C'est celui employé en Saxe. Je crois qu'il pourra convenir aux Polonais.

J'aurais désiré pouvoir traiter de suite pour des habits tout confectionné, mais outre que nous n'avons point encore ici de modèles, l'entrepreneur qui nous fournit les étoffes ne veut pas se charger de leur confection. Le mieux sans doute sera de laisser ce soin aux corps. Je suis bien sûr du moins qu'ils le désireront et d'ailleurs il sera, dans ce moment-ci surtout, plus facile à chaque corps de traiter du confectionnement des habits pour son compte particulier qu'il ne le serait ici de faire un marché général pour la totalité.

Par rapport à la sellerie, les selliers ne veulent s'engager d'abord que pour 500 selles. Ils en feront davantage s'ils trouvent le cuir nécessaire, ce dont ils ne sont pas assurés.

Votre Excellence trouvera que l'on demande aussi des délais extrêmement longs, mais il m'a été impossible d'en obtenir de plus courts et véritablement nous n'avons pas le choix. Le chef de l'état major polonais, M. le général Rozniecki, est arrivé ici depuis quelques jours, mais il est tombé malade en sorte que je ne puis guère m'aider de ses conseils. Je prie Votre Excellence de vouloir bien donner quelque attention aux objets que j'ai l'honneur de lui soumettre et d'avoir la bonté de me faire part de ses avis sur la suite à donner à cette opération,

Édouard Bignon ».

ANNEXE n°18 : Lettre du baron Bignon au comte Daru, le 11 juillet 1813

Novice dans le monde de l'intendance des armées, Édouard Bignon y prend rapidement ses marques, aidé par le commissaire des guerres français Tousnel. Ensemble, ils collaborent avec leurs homologues polonais pour conclure les marchés à destination du 8e corps de la Grande Armée. Mais la coopération entre Français et Polonais connaît quelques heurts ; le prince Poniatowski se plaint ainsi à Napoléon de la lenteur des contrats ainsi que de la distance régnant, selon lui, entre Tousnel-Bignon d'un côté et Rozniecki-Darewski de l'autre. Supérieur de Bignon, l'intendant général de la Grande Armée Daru lui demande des explications sur ces accusations. Le ministre plénipotentiaire du duché n'a pas de peine à confondre les reproches de Poniatowski. Son argumentation illustre également son assimilation dans un domaine qu'il ne maîtrisait pas un mois auparavant. En effet, il détaille sans peine les cinq contrats passés depuis le 17 juin et suggère la mise en place d'une commission spéciale pour éviter ce type d'affrontements et laisser aux Polonais une place plus importante. Durant toute la lettre, il prend soin de ne pas accuser directement Poniatowski de mensonges et de justifier l'attitude parfois hostile des Polonais à l'égard des agents français. Ce tact semble montrer l'attachement toujours vivace du diplomate envers le duché de Varsovie. Conservée dans les archives privées de Daru aux Archives nationales, la dépêche se trouve dans le carton 132, folio 317.

« Monsieur le comte,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez l'honneur de m'écrire en date du 9 de ce mois par laquelle Votre Excellence me fait part de plaintes qu'a portées le prince Poniatowski sur de prétendus obstacles que j'ai dû mettre aux opérations faites par lui pour completter l'habillement, l'équipement et la remonte du 8e corps. Je remarque dans les assertions du prince Poniatowski deux faits principaux. Le premier, c'est que l'administration français aurait rendu les chefs de l'autorité polonaise étrangers aux opérations qui concernent le 8e corps et les aurait laissés dans une ignorance absolue de ce qu'elle a fait elle-même. Le second, c'est que l'administration française aurait refusé de ratifier des contrats passés par le prince

Poniatowski.

L'un et l'autre de ces faits sont également inexacts, et je ne saurais concevoir sur quels rapports, le prince Poniatowski, dont je connais d'ailleurs la délicatesse, a pu se permettre des imputations semblables. Un simple exposé des faits que je vais avoir l'honneur de vous soumettre, monsieur le comte, mettra Votre Excellence à même de juger du peu de fondement de ces allégations.

Vers le milieu du mois dernier, il m'a été donné ordre de faire des marchés pour l'habillement et l'équipement du corps polonais. Nous n'avions alors alors entre les mains aucun état des besoins de ce corps[111]. Il s'agissait ainsi de faire un premier marché d'une manière approximative. Votre Excellence voulut bien désigner pour me seconder dans ce travail, M. le commissaire des guerres Tousnel. M. le général de division Rozniecki, chef de l'état-major du corps polonais, était bien arrivé à cette époque, mais il était arrivé seul et, étant tombé malade, il resta cinq ou six jours sans pouvoir se mêler activement d'aucune affaire. J'allai le voir, je lui montrai les échantillons des étoffes que l'on proposait de fournir et il m'engagea lui-même à conclure pour la fourniture qui lui était offerte. M. le duc de Bassano m'en renouvellait l'ordre chaque jour. Un marché fut, en conséquence, passé le 19 juin. C'est alors qu'arrivèrent le prince Poniatowski et M. Darewski, commissaire ordonnateur du corps polonais.

Dès ce moment, j'aurais voulu renoncer à la commission qui m'avait été donnée. J'en ai plusieurs fois exprimé le désir à M. le duc de Bassano. Son Excellence a insisté pour que je continuasse à m'en occuper de concert avec les autorités polonaises. En exécution de cet ordre, j'ai fait connaître à M. le général de division Rozniecki et à M. l'ordonnateur Darewski que, comme il m'était enjoint de suivre avec eux les opérations qui intéressaient tout le corps, M. le commissaire des guerres Tousnel était prêt à concourir pour moi au détail de toutes ces opérations dont il me rendrait compte. Je dois avouer que j'ai trouvé dans M. l'ordonnateur Darewski la meilleure disposition à se prêter à ce concours, mais il est évident que telle n'a pas été la volonté de M. le général Rozniecki et qu'il a voulu, à tout prix, écarter cette intervention d'un agent français. En effet depuis ce moment, les communications journalières qui ont eu lieu entre M. le commissaire ordonnateur Darewski et M. le commissaire des guerres Tousnel

111 Bignon prend quelques libertés avec la réalité puisqu'un état des besoins a été dressé le 8 juin par Maret, AN, AF IV, vol. 1687, fol. 110, lettre de Maret à Napoléon, le 8 juin 1813.

n'ont eu aucune suite, en ce sens que M. Tousnel n'a point eu de part aux marchés qui ont été conclus.

Le 28 juin, il a été passé un marché pour mille chevaux d'artillerie. Ce marché a été signé par l'ordonnateur Darewski et M. Tousnel qui y a été tout à fait étranger. Le 6 du présent mois de juillet, un marché a été passé pour 6 000 sezakos par le même commissaire ordonnateur. Les jours derniers, un autre marché a été encore conclu pour 8 000 chemises. M. Tousnel n'a nullement été appelé pour intervenir dans la conclusion de ces marchés. Ce commissaire des guerres français, depuis le marché du 19 juin, n'a signé qu'un seul contrat et il l'a fait avec un commissaire des guerres polonais, désigné à cet effet par le M. le général Rozniecki. Ce contrat regarde la fourniture de 40 caissons qui sont faits ici sous la surveillance de M. le directeur de l'arsenal de Dresde.

Tel est, monsieur le comte, l'historique des opérations relatives au corps polonais qui ont eu lieu jusqu'à ce jour. Ainsi, à l'égard de la première imputation du prince Poniatowski, Votre Excellence voit qu'il est faux que l'administration française ait laissé les autorités polonaises dans l'ignorance de ce qui se passait. Cinq marchés ont été conclus, un seul l'a été sans le concours de ces autorités, attendu qu'elles n'étaient pas encore à Dresde, à l'exception de M. le général Rozniecki, lequel y était malade. Copie de ce marché que ce général connaissait déjà avant sa conclusion lui a été remise immédiatement après. Un second marché a été signé concurremment par M. Tousnel et par un commissaire polonais. L'autorité polonaise a conclu seul les trois autres.

Quant au 2^{e} fait concernant des refus que ferait l'administration française de ratifier des contrats faits par le prince Poniatowski, je ne sais absolument pas ce que cela veut dire. Je vois dans la lettre de Votre Excellence qu'il est question d'un contrat de 2 000 chevaux. Je suppose qu'il y a ici erreur et qu'on a voulu parler du contrat de mille chevaux d'artillerie passé à Dresde le 28 juin par l'ordonnateur Darewski. Quoiqu'il en puisse être et de quelque contrat qu'il s'agisse, je n'ai jamais entendu que des contrats passés par ordre du prince dussent avoir besoin de ratification et le prince a été trompé lorsqu'on la (sic) mis dans le cas d'écrire la lettre qui renferme les détails dont m'instruit Votre Excellence.

Je dois citer ici, monsieur le comte, une circonstance que Votre Excellence jugera. D'après le marché passé le 19 juin, il devait être livré vingt mille aunes de draps blanc dans les

premiers dix jours. Le fournisseur était prêt à faire cette livraison à l'époque convenue. Pour prévenir toute difficulté, j'ai engagé M. le général Rozniecki à nommer un commissaire des guerres et un officier d'habillement polonais afin de concourir avec M. le commissaire Tousnel à la réception. Il semble que l'on n'aurait pas dû perdre une minute et, cependant, malgré mes instances réitérées, ce n'est que demain que la réception commencera. On a fait, avec raison; au marché conclu le 19 juin le reproche d'être à un terme beaucoup trop long, puisque la dernière livraison ne doit être terminée que dans 56 jours, à partir du jour de la signature ; mais la plus grande partie des étoffes devait être livrée dans quatre semaines, et si, dans l'intervalle, on eût trouvé à traiter ailleurs pour un délai plus court, on était maître de supprimer les dernières livraisons de contrat. Il n'avait point d'ailleurs été fait de proposition plus favorable et à un délai plus court que celle qui a été acceptée.

De tout ce que je viens d'exposer, il résulte que le prince Poniatowski a été mal informé lorsqu'il a écrit la lettre dont je viens de relever les inexactitudes. Il est impossible en même tems de n'en pas tirer la conséquence incontestable que M. le général Rozniecki a pour but principal d'écarter toute intervention de l'autorité française dans les marchés et contrats à faire pour le corps polonais. Comme depuis quinze jours cette tendance de M. le général Rozniecki était déjà une chose démontrée à mes yeux et que, cependant Son Excellence le duc de Bassano croyait utile au service de Sa Majesté que l'autorité française ne fût pas absolument étrangère à ces opérations, j'ai, dès la fin du mois dernier, soumis à Son Excellence différents projets pour la formation d'un comité spécial dont un commissaire français aurait fait partie. M. le duc de Bassano ne s'étant point décidé sur cette proposition et l'intervention d'un agent français étant évidemment ce que l'autorité polonaise a le plus à cœur d'écarter, il me semble que pour éviter aujourd'hui toute perte de temps, il n'y a rien de mieux à faire que de laisser l'autorité polonaise agir absolument seule quant à la conclusion du marché. J'avoue cependant que, pour la conservation des intérêts de Sa Majesté qui fait fournir les fonds, il est à désirer que les marchés qui seront conclus soient communiqués à l'autorité française. Peut-être même n'est-il pas inutile d'exiger que les procès verbaux de réception des effets qui seront la matière de ces marchés soient signés, pour les réception faites à Dresde, par M. le commissaire des guerres Tousnel et, pour celles qui se feront à Zittau[112], par l'inspecteur aux revues français qui s'y trouve en ce moment. Cette mesure peut être nécessaire pour avoir la certitude que les

112Zittau est aujourd'hui en Allemagne, à la frontière avec la Pologne et la République tchèque.

fonds fournis par Sa Majesté seront employés à leur véritable destination et pour obliger l'administration polonaise à s'astreindre à une marche régulière et à une fidèle observation des formalités qu'exige l'ordre de la comptabilité française.

J'espère, monsieur le comte, que les détails que je viens de vous présenter, auront mis Votre Excellence à portée de connaître l'état de la question et d'établir son jugement sur les faits contenus dans la lettre du prince Poniatowski.

Daignez agréer l'hommage du respect avec lequel je suis, monsieur le comte, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur,

Édouard Bignon. »

ANNEXE n°19 : « Événements qui ont précédé mon départ de Dresde », brouillon du rapport du baron Bignon au ministre des Relations extérieures Caulaincourt, le 8 décembre 1813

Accrédité comme ministre plénipotentiaire du duché de Varsovie auprès du roi de Saxe, Édouard Bignon séjourne à Dresde du mois de juin 1813 jusqu'à la capitulation de la ville, le 11 novembre 1813, par le maréchal Gouvion Saint-Cyr devant l'armée autrichienne. Présent lors des événements qui précèdent cet acte de guerre, le diplomate en fait un rapport à Caulaincourt, une fois rentré à Paris au début du mois de décembre. Le ministre entend collecter le plus grand nombre d'informations possibles sur les circonstances exactes de la capitulation qui a ensuite été dénoncée par les Autrichiens. Bignon commence son rapport au 1er novembre et le clôt au 16 novembre, jour de son départ. Il axe son propos sur la conduite militaire des Français et l'évolution défavorable de leur situation après la sortie ratée du comte de Lobau le 6 novembre. Il évoque rapidement son sort, condamné à rester dans la ville jusqu'à l'obtention des ses passeports délivrés par les Autrichiens. Conservé sous forme de brouillon dans les papiers privés de Bignon aux Archives nationales, sous la cote 136 AP 9, le document illustre le sens de l'observation du diplomate qui relève avec exactitude toutes les allées et venues des Autrichiens et des Français. Il ne paraît pas avoir anticipé la dénonciation de la capitulation, ne la mentionnant pas.

« Les événements du mois d'octobre étant connus par les lettres qu'on a reçues de M. le maréchal Saint-Cyr, je commencerai le rapport au 1er novembre.

Dans les derniers jours d'octobre, MM. Pfleffel[113] ministre de Bavière et de Linden, ministre de Wurtemberg, avaient demandé à quitter Dresde. M. le Maréchal s'y étaient (sic) refusé. Ces deux ministres se plaignant très haut de ce refus, j'en parlais avec M. le maréchal qui me témoigna que s'il ne consentait pas au départ de tel ou tel membre du corps diplomatique isolément, il serait bien aise au contraire de nous voir partir tous ensemble.

113 Hubert von Pfleffel (1765-1834) : entré dans la carrière diplomatique en 1793, il est, entre autre, ministre plénipotentiaire de Bavière à Londres et à Paris.

D'après cette explication, il fut fait par tous les membres du corps diplomatique une démarche simultanée auprès de M. de Globig ministre du roi de Saxe pour l'engager à leur procurer des passeports, attendu que leurs fonctions à Dresde se trouvaient suspendues par le fait de l'interruption de leurs communications avec leurs gouvernements respectifs. Cette demande adressée à M. le général Klénau par M. de Globig fut remise à M. le maréchal Saint-Cyr le 30 octobre et transmise par à sa destination. Le même jour, 30, on préparait des barricades dans les rues pour pouvoir défendre la ville pied à pied. On désarma ce qui restait de troupes saxonnes, on fit sortir les soldats de la ville au nombre de 6 à 700 à peu près. Il fut défendu aux officiers qui y restaient de paraître en uniforme.

Le 1er novembre, les avant-postes autrichiens qui avaient jusques-là laissé sortir tant des habitants que des Polonais fermèrent tout passage. La ville était tranquille, mais on n'était pas sans inquiétude. Il fut fait une proclamation qui menaçait de faire juger militairement tout perturbateur du repose public.

Le 3 novembre, on reçut la réponse du général Klénau à la demande des passeports, faite par M. de Globig. Ce général avait visé deux des ministres de Wurtemberg et de Bavière par rapport aux ministres de France, de Westphalie et de Danemark. Il annonçait qu'il en avait référé au prince Schwarzenberg.

Le 4, on désarma 3 ou 400 Westphaliens qui se trouvaient encore à Dresde. Les portes de la ville furent fermées.

Le 5, MM de Pfleffel et de Linden partirent de Dresde. On voyait les préparatifs de la tentative qui devait se faire le lendemain. Les habitants en parlaient eux-mêmes depuis deux jours et il paraît que l'ennemi en fut prévenu.

Le 6, M. le comte de Lobau sortit avec 30 pièces de canon et 7 divisions formant 14 à 15 000 hommes, l'élite de ce qu'il y avait dans la place. Il marcha sur la route de Torgau[114]. À 2 lieues de Dresde, il eut un choc très vif avec l'ennemi, renversa les premiers postes et prit deux canons, mais rencontrant ensuite des forces supérieures, il fut contrait de se replier et rentra le soir dans la place avec une perte de 4 à 500 hommes en tués et blessés. Le but de l'expédition était de sauver cette meilleure partie de la garnison qui devait marcher sur Torgau et de là sur Magdebourg.

114 Torgau est une ville d'Allemagne, dans le Land de Saxe.

Le 7, on saisit ce qui se trouvait de farine dans les moulins et ce qu'il pouvait y avoir encore chez les particuliers. Dès le 5, la commission saxonne de gouvernement avait fait demander au général Klérau la permission de lui envoyer une députation. Ce général y avait consenti. M. le maréchal Saint-Cyr qui préparait son expédition du 6 avait différé de remettre cette réponse. Il ne la communiqua que le 7. La députation saxonne se présenta aux avant-postes, mais il n'y avait point d'ordre de la laisser-passer. Il y eut ce jour-là une canonnade et une fusillade assez vives mais qui ne durèrent pas longtemps.

Le 8, les avant-postes autrichiens laissèrent passer la députation saxonne. Cette députation portait au général Klénau des lettres de la princesse Thérèse[115] et de M. de Marcolini[116] par lesquelles on priait le général d'épargner la ville. M. le maréchal avait fait connaître aux membres de la députation qu'il ne se refuserait pas à une capitulation si les conditions en étaient honorables. La députation revint le 8 au soir.

Le 9, les colonels Marioni et Perrin se rendirent au quartier général autrichien.

Le 10, la capitulation était à peu près arrêtée, mais non signée encore. M. le comte Dumas[117] se rendit auprès du général Klénau. Les articles de la capitulation circulaient par la ville. Les officiers en général se récriaient contre celui qui porte que la garnison mettrait bas les armes. L'idée seule de sauver à l'Empereur un corps considérable consolait de cette nécessité.

Le 11, la capitulation fut signée. Le général Klénau écrivit à la princesse Thérèse que, par égard pour elle et par intérêt pour la ville, il avait dépassé ses pouvoirs, mais qu'il avait cru devoir en agir ainsi et qu'il la priait d'intervenir auprès de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche pour lui faire agréer les motifs de cette conduite.

Le 12, la première colonne se mit en marche. Quelques gens du peuple qui s'étaient portés sur les glacis insultaient nos troupes au moment où elles mirent bas les armes. Les généraux ennemis firent repousser cette populace, et tout se passa avec décence. Les officiers russes et autrichiens entrèrent en grand nombre dans la ville, suivis de piquets de cosaques, ce

115 Marie-Thérèse d'Autriche (1767-1827) : sœur de l'empereur François I[er], elle épouse en 1787 Antoine de Saxe, frère du futur roi de Saxe Frédéric-Auguste.

116 Camillo Marcolini (1739-1814) : chambellan de l'électeur de Saxe en 1767, il est son grand-écuyer en 1799. Il est nommé ministre de cabinet du roi en 1809.

117 Le comte Dumas est ordonnateur et ne doit pas être confondu avec le général Dumas, père de l'écrivain mort en 1806.

qui mécontenta beaucoup les militaires français.

Le 13, départ de la 2e colonne. Affluence de militaires étrangers dans la ville.

Le 14, il y eut un cercle chez les Princes et nous y prîmes congé. On y vit reparaître un grand nombre d'officiers saxons que l'on ne voyait plus depuis longtemps. Tous avaient quitté la croix de la Légion d'honneur, à l'exception du général de Thiola et d'un autre général saxon.

Le 15, M. le maréchal partit en poste avec le général Borelli[118]. Nous n'étions point prévenu de son départ et nous n'avions point encore nos passeports qu'il s'était chargé de demander pour nous au général Klénau. J'écrivis à ce général. Il me fit répondre qu'il me serait remis par l'officier qui devait nous accompagner. Cet officier avait été pour nous comme sauvegarde ; mais on en profita pour en faire une espèce de surveillant, et on inséra dans nos passeports que nous voyagions sous sa conduite. J'eus beau faire pour que ces passeports me fussent remis, je ne pus les recevoir qu'au moment fixé pour le départ. Je remarquai la clause qu'on y avait insérée, mais je jugeai ne devoir faire à cet égard aucune observation. Le général Thielmann[119] arriva ce même jour 15 à Dresde. C'est lui qui dirige l'organisation des corps qu'on lève en Saxe. Le général Gersdorff avait été des premiers à souscrire aux dispositions prises par les alliés à l'égard de la Saxe, mais on lui avait répondu que, pour le moment, on n'avait pas besoin de lieutenant général. À cette époque, on supposait que le roi de Saxe rentrerait à Dresde immédiatement après notre départ. Cette présomption était fausse. Nous avons vu depuis, par les gazettes, que tous les princes de la famille royale avaient été invités à se rendre à Prague. M. de Marcolini a du aussi quitter Dresde.

Le 16, je suis parti de Dresde en même temps que la 5e colonne. M. le général Durosnel[120] et M. le comte Dumas ne devaient partir que le lendemain, en même temps que la dernière. Ils devaient voyager en poste, accompagnés aussi d'un officier autrichien. »

118 Charles-Luc Borreli (1771-1849) : il sert dans toutes les campagnes révolutionnaires et impériales. Nommé colonel en 1808, il combat en Espagne puis en Russie. Il est fait prisonnier après la violation de la capitulation.

119 Johann von Thielmann (1765-1824) : officier dans les armées saxonnes puis prussiennes, il prend part à la bataille de Waterloo.

120 Antoine-Jean Durosnel (1771-1849) : après les campagnes révolutionnaires, il est nommé colonel en 1799. Il devient général en 1805 et participe aux campagnes d'Autriche et de Russie. Il est gouverneur de la ville de Dresde jusqu'à la capitulation.

ANNEXE n°20 : Brouillon des « Questions soumises à la décision de Son Excellence le duc de Vicence », par le baron Bignon, le 26 décembre 1813

De retour à Paris au début du mois de décembre 1813, Édouard Bignon est chargé par le ministre des Relations extérieures Caulaincourt de dresser une liste des émigrés polonais dans le besoin afin que Napoléon les secoure. Ce travail s'inscrit dans la continuité de ceux effectués par le ministre plénipotentiaire à son arrivée à Varsovie en décembre 1812. Il avait alors recensé tous les Lituaniens qui fuyaient l'avancée des Russes et parvenaient dans la capitale polonaise sans ressources financières. Il établit un premier rapport dès le 14 décembre 1813 – aujourd'hui perdu – où il englobe tous les ministres du duché de Varsovie ainsi que les membres de la commission de gouvernement lituanienne qui ont suivi les Français depuis Vilna. Le 26 décembre, il rédige le brouillon d'un second où il porte, outre les membres déjà cités, des proches des ministres, des personnes recommandées par eux et quelques membres de la très haute aristocratie polonaise. Ces deux dernières catégories sont soumises à l'accord de Caulaincourt, dont le ministère s'acquitte des secours et des pensions. Une baisse notable y est d'ailleurs visible : en janvier 1813, Napoléon attribue 3 000 francs mensuels aux membres lituaniens de la commission tandis qu'en décembre, Caulaincourt établit le maximum des pensions à 1 500 francs. Attirant son attention sur cette disjonction, Bignon sollicite de son supérieur l'augmentation du maximum pour les trois ministres du duché présents en France. Cette demande permet de constater que beaucoup de hauts dignitaires, - entre autres Potocki, Matuszewicz ou encore Mostowski – que le ministre côtoyait quotidiennement ne se sont pas réfugiés en France, préférant probablement négocier avec les Russes le retour sur leurs terres. Conservé aujourd'hui dans les papiers privés de Bignon aux Archives nationales, sous la cote 136 AP 9, ce brouillon offre une vision partielle de la vague d'émigration polonaise de 1813-1814.

« Dans le premier travail sur les secours à accorder aux réfugiés polonais[121], Son Excellence M. le duc de Vicence avait établi à 1 500 francs par mois le maximum des

121 En date du 14 décembre 1813.

pensions. Cette fixation était commune aux membres de la commission de gouvernement de Lithuanie et aux ministres du duché de Varsovie. Sa Majesté est revenue sur ce point et a maintenu pour 1814 le traitement qui leur était alloué en 1813. Ce traitement était de 3 000 francs par mois. Comme dans cette nouvelle décision de Sa Majesté, il n'a point été fait mention de réfugiés du duché de Varsovie, il se trouve que les ministres du duché n'auront qu'un traitement de 1 500 francs par mois, c'est-à-dire la moitié de ce que recevront les membres de la commission lithuanienne. Cette différence qui n'est sûrement pas la suite d'une volonté semble appeler une prompte rectification et les moyens en existent dans le fonds de réserve, destiné pour les dépenses imprévues. Les ministres du duché sont au nombre de trois, le comte Lubienski ministre de la Justice (à Metz), le général de division comte Wielhorski ministre de l'Administration de la Guerre et le comte Weglenski, ministre d'État et ex ministre des Finances (les deux derniers étant malade). Son Excellence M. le duc de Vicence est priée de décider s'il ne conviendrait pas d'assimiler le traitement de ces ministres à celui des membres de la commission lithuanienne. Autrement, il y aurait entre les uns et les autres une disproportion d'autant moins naturelle que les uns n'ont eu qu'une existence provisoire et que les autres appartiennent à un ordre des choses reconnu et consacré par des traités. Le ministre d'État Weglenski est, parmi ces principaux fonctionnaires, le seul qui n'ait pas reçu la croix de la Légion, attendu qu'il n'était pas en fonction comme ministre au moment où Sa Majesté donna cette décoration aux membres du gouvernement établi à Varsovie. Il mettrait le plus haut prix à recevoir cette faveur de la munificence de Sa Majesté.

Le gouvernement du duché de Varsovie entretenait à Paris plusieurs jeunes gens qui se livraient à l'étude des sciences physique et mathématique, de la jurisprudence et à la peinture. De quatre jeunes gens occupés ici de cette manière, il y en avait un, M. Ciechonski, dont les parents payaient la pension, mais qui depuis un an n'a pu lui-même recevoir d'eux aucun secours. Je suis invité à recommander ces jeunes gens à la bienveillance de l'Empereur. Je ne doute pas que M. le duc de Vicence se fasse un plaisir de contribuer autant que la chose sera en son pouvoir à l'adoucissement de leur sort. Ces jeunes gens sont MM. Ciechonski, Arminski, Sapelski et Brodowski. J'ai entre les mains les certifications qui attestent qu'ils se livrent en effet aux études pour lesquelles ils ont été envoyés en France.

Deux Lithuaniens sont encore recommandés à la bienveillance de Sa Majesté

Impériale, MM. Lewkowien et Lichodziciewski. Un traitement de … par mois pour chacun d'eux sembleraient convenable.

Madame la princesse Jablonowska, arrivée en France plusieurs années avant la guerre, ne peut plus depuis cette dernière époque recevoir aucun fonds de la Wolhynie où est sa fortune. Son fils, jeune homme de 18 ans, est entré dans le régiment de la Garde Lithuanienne, formé par le général Konopka[122] et a été fait prisonnier avec ce général. Un frère de Madame la princesse Jablonowska, le comte Joseph Walewski, est un des Wolhyniens que le gouvernement russe a fait, au commencement de la guerre, enlever de leurs foyers et conduire dans l'intérieur de la Russie. Le beau-frère de la princesse, le comte Bierynski, chef d'escadron dans la garde, ayant été fait prisonnier dans la dernière campagne, trois enfants qu'il avait laissés en pension à Paris sont tombés à la charge de cette dame. Elle a payé leurs pensions autant qu'elle l'a pu, mais il y a beaucoup d'arriéré dans ce moment. Ce sont ces enfants pour lesquels, dans le travail fait il y a quelque jours, il a été accordé un traitement collectif de 300 francs par mois. Les diverses circonstances énoncées ci-dessus font connaître pourquoi Madame la princesse Jablonowska n'est pas retournée en Wolhynie ou peut-être, on ne l'aurait pas reçue et ou, dans le cas contraire, elle eut pu n'être pas en sûreté. Ayant épuisé toutes ses ressources, ne recevant plus rien de Pologne et ne trouvant plus même la possibilité à Paris d'y faire des emprunts, Madame la princesse Jablonowska n'est-elle pas dans le cas d'être comprise parmi les personnes auxquelles Sa Majesté daigne accorder des secours ? M. le duc de Vicence juge-t-il à propos d'en présenter lui-même la demande ou bien Son Excellence pense-t-elle que la princesse Jablonowska doive faire parvenir par quelque autre voie une pétition à Sa Majesté ? »

122 Jan Konopka (1777-1814) : après avoir participé aux guerres contre les Russes en 1792 et 1794, il s'exile en France. Il rejoint les Légions polonaises en 1797 et combat avec elles jusqu'à la campagne de Russie où il est chargé de commander le 3e régiment des gardes lituaniens.

ANNEXE n°21 : Manuscrit autographe du baron Bignon relatant les négociations entre la commission de gouvernement et les puissances alliées du 23 juin au 4 juillet 1815

Nommé le 23 juin 1815 ministre des Affaires étrangères de la commission de gouvernement provisoire, Édouard Bignon est immédiatement confronté à la situation très grave de la France. En dépit de l'abdication de Napoléon I^er^ le 22 juin, les Alliés n'entendent pas arrêter la marche de leurs armées vers Paris. Une première mission de plénipotentiaires français se dirige alors vers le quartier-général des souverains alliés où se trouvent l'empereur d'Autriche, le tsar et le roi de Prusse. Peu de jours après, la commission de gouvernement désigne des commissaires pour se rendre auprès des commandants en chef des armées anglaises et prussiennes, Wellington et Blücher. Bignon rédige leurs instructions et les pressent d'obtenir un armistice. Pour parvenir à cette fin, le diplomate tente de différencier la question politique de l'avenir du gouvernement de la France, de celle militaire liée à l'élaboration d'une suspension d'armes. Ces deux initiatives piétinant, il se charge lui-même de négocier une convention avec les généraux alliés. Pour autant, dans le document qu'il rédige après les événements – et non pendant sous la forme d'un journal – il n'évoque que les deux premières actions, l'une après l'autre. Il rappelle le contenu de chaque lettre échangée entre le 23 juin et le 4 juillet, lendemain de la signature de la convention de Saint-Cloud.

L'absence de date et de contexte ne permet pas d'identifier la genèse de ce document, conservé au ministère des Affaires étrangères dans la série des Acquisitions extraordinaires parmi les papiers d'Otto (volume 139, folio 91-94). Sous-secrétaire du ministère des Relations extérieures pendant les Cent-Jours puis envoyé plénipotentiaire en Angleterre, Otto a pu récupérer le papier, le pensant sien, dans les archives du ministère où Bignon l'aurait déposé, tel une preuve justificative de sa conduite[123]. Vu l'écriture et le style parfois relâché, Bignon compose davantage un brouillon qu'un mémoire définitif, comme le prouvent les notes de rappel qu'il s'adresse entre parenthèses. Le document fini devait faire partie d'un dossier relatif à la période du 23 juin au 7 juillet puisque le ministre mentionne à plusieurs reprises des extraits de sa correspondance qui auraient dû être joints à ce document.

123 La possession de ce papier par Otto est d'autant plus étrange que Bignon ne mentionne pas sa mission.

Source unique sur les manœuvres diplomatiques de la France entre la chute de Napoléon et le retour de Louis XVIII, le mémoire illustre l'incapacité du gouvernement provisoire à éluder la question politique ainsi que sa marge de manœuvre très étroite face à des Alliés particulièrement soudés.

« Le 23 juin 1815. Une lettre du ministre secrétaire d'État[124] m'apporte un arrêté de la commission du gouvernement par lequel cette commission me charge provisoirement du portefeuille des Affaires étrangères.

La commission avait, le 22, nommé des plénipotentiaires pour traiter d'un armistice et du rétablissement de la paix entre la France et les puissances alliées. Ces plénipotentiaires étaient …[125] Le 25 juin, les plénipotentiaires écrivent de Laon ; qu'ils viennent d'envoyer, par des parlementaires, au duc de Wellington et au prince Blücher, une note par laquelle ils demandent des passeports pour se rendre auprès des souverains alliés : qu'il y a d'ailleurs, entre le général français établi à Laon et le général de l'avant-garde alliée, une trêve verbale qui consiste à ne point commettre de nouvelles hostilités sans se prévenir réciproquement.

En me remettant le portefeuille des Affaires étrangères, la commission m'ordonne, le 23, de rédiger, dans le jour même, des instructions pour ces plénipotentiaires et de faire dresser leurs pleins pouvoirs. Cet ordre est rempli. Le 24 au matin, les plénipotentiaires se rendent à la commission du gouvernement où ils reçoivent leurs instructions, des pleins pouvoirs et des passeports. Ils partent.

Le 25 juin, les plénipotentiaires m'écrivent de Laon ; ils espèrent obtenir du prince Blücher des passeports pour se rendre auprès des souverains alliés mais ils n'ont pas cependant encore sa réponse ; ils mandent que, le général Morand[126], commandant l'avant-garde de l'armée du Nord, ayant, le 22 juin, communiqué au général prussien Zieten[127]

124 Théophile Berlier (1761-1844) : avocat au Parlement de Dijon, il siège à la Convention et vote la mort de Louis XVI. Membre des Cinq-Cents, il devient conseiller d'État sous l'Empire. Il secrétaire du gouvernement provisoire entre l'abdication de Napoléon et le retour de Louis XVIII en 1815. Proscrit comme régicide en 1816, il s'exile en Belgique.

125 Les noms des plénipotentiaires ne sont pas écrits, signe de la rapidité de l'écriture du document.

126 Charles-Antoine Morand (1771-1835) : engagé dans l'armée dès 1791, il participe à toutes les campagnes révolutionnaires et impériales. Rallié à la Restauration, il reprend pourtant du service et combat à Waterloo. En 1815, condamné à mort, il s'exile en Pologne, pays de son épouse, jusqu'en 1830.

127 Hans Ernst Karl von Zieten (1770-1848) : il dirige le premier corps prussien à Waterloo. Son corps est le premier à entrer à Paris en juillet 1815.

l'abdication de Napoléon Bonaparte, celui-ci ayant pris les ordres du maréchal Blücher, a répondu qu'on ne pouvait consentir à aucun armistice ni suspension d'armes sans l'agrément préalable des souverains. Cette lettre du général Zieten porte un caractère d'insolence dont il donnera encore plus tard un non moins remarquable échantillon.

Le 25, je leur adresse une première lettre par laquelle je les informe que Napoléon Bonaparte, pour ne laisser aucun doute sur la sincérité de son abdication, désire se rendre aux États-Unis d'Amérique. Je les préviens que je suis chargé de demander à la cour de Londres les sauf-conduits nécessaires pour lui, pour ses frères et sa suite[128]. Je leur fais remarquer que, dans cet état des choses, il n'existe du côté du gouvernement français aucune circonstance dans laquelle les souverains alliés soient fondés à voir le moindre obstacle au rétablissement de la paix.

Le 26, les plénipotentiaires écrivent de Laon qu'ils s'acheminent vers l'endroit où l'on suppose que sont les souverains. Qu'ils sont accompagnés par monsieur le prince de Schwarzenberg. Que, d'après des déclarations qui leur ont été faites au nom du prince Blücher par le comte Nostiz et le prince de Schonbourg, ses aides de camp, la France ne serait en aucune manière gênée dans le choix de son gouvernement. Que, de leurs conversations avec ces aides de camp, il résulte que les puissances alliées exigeront infailliblement des précautions et des garanties pour que Napoléon Bonaparte ne puisse jamais reparaître sur la scène du monde. Relativement à l'armistice, que le prince Blücher demande, pour sûreté[129] de son armée, les places de Metz, Thionville, Mezières, Maubeuge, Sarrelouis et autres[130], partant du principe qu'il n'est pas autorisé à en conclure un et que d'immenses avantages peuvent seuls l'y décider. Que du reste, il est disposé à recevoir à son quartier général et à celui du duc de Wellington les commissaires que le gouvernement français pourrait envoyer afin de traiter spécialement des moyens d'arrêter la marche des troupes et l'effusion du sang. Mais qu'en même tems, il est visible que le plus grand objet du maréchal est d'arriver sur Paris le plus promptement possible.

Le 28, j'informe les plénipotentiaires que, malgré le peu d'encouragement qu'offrent les premières propositions du prince Blücher, la commission du gouvernement a nommé des

128 C'est la mission confiée à Otto.
129 Mot souligné par l'auteur.
130 Mot souligné par l'auteur.

commissaires pour traiter d'un armistice. Et que dans la nuit du 27 au 28, ils sont partis pour cette mission. Je préviens les plénipotentiaires que le cours des événements a déjà forcé le gouvernement à élargir les bases des négociations et je leur envoie copie des instructions données à ces commissaires en leur déclarant qu'elles leur deviennent communes à eux-mêmes, en ce qu'elles renferment de relatif à la mission dont ils sont particulièrement chargés. Comme dans l'incertitude s'ils obtiendraient des passeports, j'avais été chargé de tenter des communications directes avec les ministres des Affaires étrangères des souverains alliés et que, sur ces entrefaites, nous apprenons qu'ils ont reçu ces passeports, je leur envoie ces lettres closes, avec des copies jointes pour eux, leur laissant à juger, selon l'occurrence, s'il y aurait lieu à en faire usage et à les remettre ou en totalité ou en partie d'après les dispositions respectives des puissances.

Le 30 juin, j'écris aux plénipotentiaires (sans savoir où le courrier les joindra) que l'armée ennemie occupe la ligne du Bourget[131], Louvres et Gonesse[132]. Que le corps du maréchal Grouchi[133] a été rejoint par les autres corps, par des départs de différents régimens et de la Garde. Qu'ils forment ensemble 80 000 hommes bien disposés. Que Paris est calme ; l'esprit de la Garde nationale, excellent. Que Napoléon Bonaparte est parti le 29. Que la Vendée se pacifie ; qu'aucun mouvement changeant n'a d'ailleurs eu lieu qui en nécessite dans leurs instructions.

Le 4 juillet, j'envoie aux ministres plénipotentiaires copie de la suspension d'armes signée le 3 à Saint-Cloud, laissant à leur prudence de diriger leurs démarches, d'après cet état des choses, vers le véritable intérêt de la patrie. Le résultat de la mission des plénipotentiaires consiste en une note non signée qui leur fut remise à Haguenau, le 1er juillet, par laquelle les ministres de trois cours présentes alléguant l'absence des ministres de la 4e déclarent ne pouvoir entrer en négociation.

131 Commune française dans le département de Seine-Saint-Denis, arrondissement de Bobigny.

132 Commune française du département du Val-d'Oise, arrondissement de Sarcelles.

133 Emmanuel de Grouchy (1768-1847) : entré en 1781 dans le corps royal de l'artillerie de Strasbourg, il est lieutenant-colonel en 1786. Il devient colonel en 1792, sert sous les ordres de Hoche en Vendée puis de Joubert en Italie. Proche de Moreau, il n'obtient aucun commandement avant 1805. Il combat à Eylau puis en Espagne, en Italie et en Russie. Malgré un ralliement à Louis XVIII, dès le retour de Napoléon connu, il reprend du service. Après la défaite de Waterloo auquel il aurait contribué, il s'exile au moment du retour de Louis XVIII.

Le 26 juin, la commission de gouvernement arrête d'envoyer des commissaires auprès des commandans en chef des armées prussienne et anglaise. Je suis chargé de rédiger leurs instructions et de dresser leurs pleins pouvoirs. La remise leur en est faite dans la matinée du 27 en séance de la commission de gouvernements. Ils partent. Ces commissaires étaient M. le lieutenant général comte de Valence, M. le lieutenant général comte Andréossy, M. Flaugergues, membre de la Chambre des représentants, M. le comte Boissy d'Anglas, membre de la Chambre des Pairs, et M. de la Besnardière. Ils partent le 27 au soir.

Le 28, ils écrivent que des avant postes du corps prussien du général Bülow les ont d'abord laissés entrer dans cette ville d'où ils allaient se rendre auprès de ce général, mais qu'on les a fait bientôt rétrograder, sous prétexte qu'ils se trouvaient au milieu des colonnes ennemies dont ils ne devaient pas connaître les mouvemens. Qu'on les renvoie à Chennevières[134], près de Louvres où ils doivent attendre une réponse sur la demande qu'ils ont faite de se rendre auprès des généraux en chef.

Le 30, ils écrivent qu'après avoir attendu huit heures à Pont-Sainte-Maxence[135], ils ont vu arriver un négociateur, le comte Nostiz, aide de camp de Blücher. Que ce négociateur a renouvellé les demandes de places précédemment faites aux plénipotentiaires à Laon. Que, de plus, il a demandé la remise de Paris. Que, même pour obtenir une suspension préalable des hostilités pendant laquelle on pût travailler à la conclusion d'un armistice, le comte Nostiz pense que cet objet dépendrait probablement des mesures à prendre à l'égard de Napoléon Bonaparte par rapport auquel les alliés voulaient avoir des sécurités ; mais il ne peut présumer sur ce point l'opinion du duc de Wellington, à laquelle se conformera celle du prince Blücher. Qu'ils sont allés à Senlis dans l'espérance de voir le prince Blücher qui a décliné de les recevoir. Que de là, ils se sont décidés à aller à Pont-Sainte-Maxence où le duc de Wellington est attendu, mais où il n'est point encore.

Le 30, les commissaires écrivent de Gonesse qu'ils viennent d'avoir une conversation de plus d'une heure avec le duc de Wellington (on en verra cy-après le détail). Qu'ayant voulu, avant de prendre parti, conférer avec le prince Blücher, le duc leur a écrit qu'aucun armistice ne peut se faire, tant que Napoléon Bonaparte est à Paris et en liberté (citer le texte de la

134 Commune française appelée désormais Chennevières-lès-Louvres, dans le département du Val-d'Oise, arrondissement de Sarcelles.

135 Commune française du département de l'Oise, arrondissement de Senlis.

lettre).

Le même jour 30, j'informe les commissaires que, le duc de Wellington ayant refusé les sauf-conduits dont je lui avais fait la demande pour Napoléon Bonaparte, et vu l'approche des armées ennemis, Napoléon avait quitté Paris la veille 29 et que des mesures étaient prises pour assurer sa sortie du territoire français, ce qui levait la difficulté mise en avant par le duc de Wellington, comme s'opposant au rétablissement de la paix.

Le 1er juillet, les commissaires rendent compte de la conversation qu'ils ont eu le 30 juin avec le duc de Wellington (citer la presque totalité de cette lettre et en faire remarquer quelques détails particuliers). Les commissaires envoient en même temps trois pièces, deux provenant du roi dont l'une est contresignée par le duc de Feltre, l'autre par M. de Talleyrand, et un ordre du jour de l'Empereur de Russie. (Faire remarquer une phrase de cet ordre du jour qui porte que si nous rejettons Napoléon, l'Empereur nous traite en frères etc).

Le 1er juillet, je communique aux commissaires l'armistice conclu entre le duc d'Albufera et le général en chef de l'armée autrichienne. Le 1er juillet, les commissaires font connaître au duc de Wellington le départ de Napoléon Bonaparte. L'obstacle qui s'opposait à l'armistice étant levé, les commissaires le pressent. Le duc de Wellington ne peut leur répondre, sans avoir conféré avec le prince Blücher.

Le 1er juillet, lettre des commissaires. Ils rendent compte d'une conversation avec le duc de Wellington. Celui-ci leur a communiqué une lettre de MM. de Nesselrode et Metternich écrite de Manheim au nom des deux empereurs portant que, s'il était adopté quelque armistice par les généraux, leurs Majesté ne regarderaient point sa conclusion comme devant arrêter leur marche et que leurs troupes continueraient à s'approcher de Paris. Le comte d'Artois venait d'arriver au quartier général du duc de Wellington, le1er juillet.

Le duc de Wellington déclare de nouveau qu'il ne peut rien faire sans s'être entendu avec le général prussien. Il donne à connaître qu'en cas d'armistice, l'une des premières conditions sera que l'armée française quitte Paris, ce ce que combattent les commissaires. Le duc de Wellington paraît penser qu'il est bon que le comte d'Artois ne s'approche pas autant de Paris, mais qu'il s'en tienne à une distance plus considérable. Il annonce aux commissaires à 7 heures du soir qu'il n'a encore aucune réponse du prince Blücher à la lettre qu'il lui a écrite sur l'armistice.

Le même jour, 1er juillet, j'écris aux commissaires qu'ils doivent bien séparer la question politique du gouvernement de la France, et la question de l'armistice. Que, sur ce dernier point, ils doivent insister, afin que par l'établissement de commissions directes entre les alliés et nous, les souverains puissent juger de ce qui convient à l'intérêt véritable et de la France et de l'Europe elle-même. Que depuis huit jours, la carrière politique de Napoléon Bonaparte est finie. Que s'il existait une disposition vraiment naturelle pour le retour des Bourbons, elle se serait déjà manifestée. Enfin que, dans l'intérêt universel, la question du gouvernement à donner à la France doit être remise à un examen sérieux et réfléchi.

Le 2 juillet, je leur écris à peu près dans le même sens. J'ajoute qu'ils doivent prendre les deux proclamations signées du duc de Feltre et de M. de Talleyrand, pour texte de quelques explications avec le duc de Wellington et le prince Blücher. Ils doivent leur demander s'ils trouvent la réconciliation possible entre la nation française et des Princes qui déjà la menacent de proscription. Le 2 juillet au soir, les commissaires écrivant qu'il n'ont pu encore obtenir la conférence promise, ils envoient une nouvelle lettre du duc de Wellington portant qu'il n'a point encore de réponse du prince Blücher, lequel n'a pu sans doute lui écrire, occupé, comme il l'est, du mouvement de ses troupes. Le 2 juillet, j'envoie aux commissaires trois projets d'armistice pour n'arriver au troisième qu'autant qu'ils n'avaient pu obtenir l'admission de l'un des deux premiers. 1er : Paris évacué par l'armée française, mais cette armée se tenant à 10 ou 15 lieues de cette capitale, les armées étrangères se tenant de leur côté à une égale distance. 2e projet : le cours de la Seine pour séparation entre l'armée française et les armées étrangères, en stipulant la neutralité de Paris, avec un rayon de trois lieues. 3e projet : admettant la possibilité de l'entrée des troupes étrangères à Paris, mais avec la condition de l'envoi préalable d'un plénipotentiaire auprès des souverains et l'occupation de Paris serait suspendu jusqu'à leur réception définitive.

Recommandé aux commissaires que la question politique reste intacte, pour être traitée directement avec les souverains.

Le 2 juillet, lettre datée de Louvres des commissaires. Ils envoient copie d'une lettre pressante qu'ils ont écrite au duc de Wellington pour demander une suspension immédiate[136] des hostilités, vu que les circonstances deviennent sans cesse plus graves et peuvent amener

136 Mot souligné par l'auteur.

pour les armées étrangères elles mêmes comme pour les Français une nouvelle effusion de sang et des maux qu'aucune utilité ne compense. À cette lettre, ils joignent la réponse du duc de Wellington qui annonce que le prince Blücher montre beaucoup d'éloignement à se prêter à un armistice, éloignement, dit le duc, qui se fonde sur ce qui se passe à Paris. Le duc annonce qu'il presse de nouveau ce maréchal prussien de concourir à sauver la capitale de la France des maux qui la menacent et qu'il attend sa réponse dans la nuit. Il invite les commissaires à l'attendre, et leur déclare que s'ils veulent une réponse ce soir même, il faut qu'elle soit dans la négative[137].

Le 3 juillet au matin, les commissaires écrivent de Vaux d'Herland[138] qu'ils viennent de s'y rendre, le duc de Wellington les ayant autorisés à se rapprocher de son quartier général. Ils vont y attendre la réponse de Blücher.

3 juillet. Lettre des commissaires. Ils disent que le duc de Wellington venait de leur apprendre que le feu avait cessé sur tout la ligne et qu'il commençait à conférer avec eux, quand il a reçu du prince Blücher l'avis que l'on avait demandé, après l'évacuation du village d'Issy, à traiter d'une capitulation, et l'invitation de se rendre à Saint-Cloud pour en discuter les conditions. Il les a invités à attendre son retour ou des nouvelles de lui.

4 juillet. Lettre des commissaires. Ils écrivent que l'échange des ratifications de la convention conclue la veille ayant eu lieu, ils demandent l'autorisation de revenir à Paris. Le même jour, 4, je leur avais écrit pour leur donner le même avis et leur annoncer que rien ne s'opposait à leur retour. »

137 Les derniers mots sont soulignés.

138 Commune française appelée aujourd'hui Vaudherland, dans le département du Val-d'Oise, arrondissement de Sarcelles.

ANNEXE n°22 : Manuscrit d'un mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, le 2 mai 1835, relatif à « La morale et la justice en politique extérieure »

Dans les dernières années de sa vie, retraité de toutes activités publiques, Édouard Bignon consacre de plus en plus de temps à l'écriture, que ce soit pour son Histoire de France *ou pour de petits mémoires, destinés à une audience moins large. Élu le 8 décembre 1832 à l'Académie des sciences morales et politiques, il y donne, le 2 mai 1835, une leçon portant sur l'usage de la morale et de la justice dans la conduite des Affaires extérieures. Fort de son expérience napoléonienne, Bignon développe sur vingt-deux pages les raisons motivant l'emploi de la morale comme ligne de conduite en politique extérieure. À travers de très nombreux exemples historiques se déployant sur l'Antiquité, le Moyen Âge, la Renaissance et les Temps modernes jusqu'à la révolution américaine, il souligne la faiblesse et la stérilité des politiques fondées sur la violence et le droit du plus fort. Il fustige ainsi le droit de conquête ainsi que l'ingérence des pays dans les affaires de leurs voisins. Il illustre particulièrement ces points à travers l'histoire de France de Louis XI[139] à Louis XV. Sans jamais la mentionner ouvertement ni citer saint Augustin, il y redéfinit la notion de « guerre juste », fondée uniquement sur la nécessité de défendre la nation et son intérêt capital. Par intérêt capital, il entend l'intérêt général de l'humanité, préfigurant l'appellation de libertés fondamentales, qui recouvre à ses yeux les libertés de pensée et de culte. Les libertés politiques ne rentrent pas dans cette catégorie et lui sont inférieures. De cette manière, les guerres menées pour apporter des améliorations politiques à d'autres pays sont considérées comme injustes. Si l'ancien diplomate arrête son propos à l'année 1789 et ne mentionne aucun évènement politique postérieur, tout son discours peut se lire comme une critique de la politique révolutionnaire puis napoléonienne. En rejetant l'idée d'exporter par les armes la démocratie ou toute autre modification politique[140], Édouard Bignon condamnerait la quasi-totalité des actions diplomatiques françaises entreprises depuis 1792. Cette vision presque utopique de la*

139 Le jugement particulièrement critique de ce roi et de la période médiévale n'est pas sans rappeler les analyses des Romantiques.

140 Bignon viserait alors autant « la croisade de liberté universelle » prônée par le girondin Brissot en 1792 que les masses de granit consulaire dont le Code Civil.

diplomatie, appréhendée comme un outil de paix européenne, illustre le long cheminement de la pensée de Bignon. Jeune diplomate en 1799, il défend l'intervention française en Italie afin de répondre aux appels des patriotes et de fonder deux grandes républiques italiennes. A contrario*, en 1835, celui qui fut diplomate du plus grand conquérant français prêche désormais une diplomatie régulée par la seule morale. L'étude de l'action diplomatique de Bignon le montre pourtant au rebours de cette théorie : à Cassel comme à Karlsruhe et à Varsovie, il a incité plusieurs fois Paris à intervenir dans les affaires politiques de ces pays, pour servir ses propres intérêts. Éloigné de la réalité des affaires extérieures depuis vingt ans, Bignon n'a pu pour autant l'oublier. Mais l'échec final de Napoléon I*[er] *puis l'affaiblissement international de la France ont pu l'amener à repenser entièrement le système diplomatique. L'idée proposé ici est d'ailleurs très proche de celle contenue dans l'élégie funèbre du comte Reinhard qu'il prononce trois ans plus tard à la Chambre des pairs. Conservé dans ses papiers privés aux Archives nationales (136 AP 10), le texte du mémoire de 1835 donne un aperçu final de la pensée historique d'Édouard Bignon et permet de mesurer les écarts entre les actions de sa jeunesse et la réflexion de sa vieillesse*.

« L'union de la politique et de la morale a trop souvent été regardée comme une de ces utopies que l'on énonce sans y croire et que l'on poursuit sans espoir de l'atteindre. Une telle opinion nous paraît aussi fausse que décourageante et dangereuse. Plus d'une fois déjà, cet important sujet a formé le texte de savantes et profondes dissertations, mais, presque toujours, on l'a envisagé dans son application à la science du gouvernement intérieur des États. Nous nous proposons de le considérer particulièrement sous un point de vue dont on s'est moins occupé jusqu'à ce jour.

Le mot de politique, on le sait, a deux acceptions distinctes dont l'une exprime les rapports du gouvernement, comme administration, avec les populations soumises à son autorité ; l'autre, les rapports du gouvernement comme puissance avec les gouvernements étrangers. À l'égard de la politique intérieure, tout le monde à peu près se plaît à convenir que l'application de la morale à l'administration des États est autant dans l'intérêt des gouvernements eux-mêmes que dans l'intérêt des peuples.

C'est dans le maniement des affaires extérieures, dans les rapports d'un gouvernement, comme puissance, avec les gouvernements étrangers que l'accord à établir entre la morale et la politique semble être une sorte de miracle auquel il serait, dit-on, insensé de prétendre. Il est trop vrai, au premier coup d'œil. On est tenté de croire que la politique extérieure est peu susceptible d'un perfectionnement graduel et soutenu, parce que le mélange de bien et de mal qui, généralement, se produit dans ses œuvres, ne permet presque pas de distinguer une marche suivie vers une amélioration déterminée, qui ait pu servir de point de départ pour une amélioration nouvelle. Cependant, malgré ces alternatives de mal et de bien, toujours l'humanité a fait en avant quelques pas de plus. Insensiblement on est arrivé à des doctrines plus saines, et, il est dans l'ordre de la nature qu'à la longue, les doctrines saines, pénétrant forcément dans les actes, reçoivent une application plus étendue et plus constante. Pourquoi existerait-il, à l'égard de la politique extérieure, une exception fatale qui la condamnât à rester seule incapable de progrès au milieu de tous les autres développements de l'esprit humain ? Jusqu'à ce jour, on s'est représenté la politique extérieure d'après ce qu'elle a été ; il faut la juger d'après ce qu'elle doit être, d'après ce qu'elle est déjà quelque fois par un heureux accident, d'après ce qu'elle est appellée à devenir en règle générale.

Quel doit être son véritable but ? La conservation. Quel a été son but habituel ? L'envahissement. Dirigée vers ce dernier but, elle a pris un caractère différent selon la diversité des âges. Cette différence est sensible dans trois grandes époques, les temps anciens, les temps intermédiaires et les temps actuels. Par malheur, dans ces époques diverses, toujours la politique d'envahissement, quand elle a été secondée par la fortune, a trouvé une facile excuse dans les peuples qui en ont recueilli les fruits immédiats, mais toujours aussi ces fruits étaient empoisonnés et portaient avec eux des germes funestes dont le développement plus ou moins prompt était inévitable.

Sans doute la politique extérieure n'est pas une science inerte qui doive se borner à la simple conservation de ce que l'on possède et qui interdise toute tendance à des acquisitions nouvelles. Elle est, pour chaque État, la science des intérêts qu'il lui importe de cultiver, de faire valoir, d'étendre même, mais seulement aussi loin qu'on peut aller sans empiétement sur le domaine légitime d'une autre puissance. Là où commence l'usurpation, là où commence l'injustice, là c'est un devoir de s'arrêter.

Les Athéniens donnèrent, en ce genre, un grand exemple, le jour où, après avoir consulté Aristide[141], ils renoncèrent, pour être justes, à ce qui devait être utile : mais c'était là une de ces exceptions trop rares, une de ces fantaisies accidentelles d'équité qui ne constituent pas le caractère permanent d'un peuple. En mille autres circonstances, Athènes pratiqua et même protesta hautement des maximes contraires. « Personne, suivant le langage d'un de ses députés à Lacédémone, personne jamais, pour obéir à des principes d'équité, n'a refusé de s'aggrandir par la force et, sans résister au penchant naturel, qui porte à commander aux autres, ou mérite des éloges quand on pousse l'injustice moins loin qu'on aurait le pouvoir de le faire … » « Être hais pour le moment et traités de vexateurs, disait aussi Périclès[142] dans une autre conjoncture, c'est le sort de ceux qui se croient dignes de commander aux autres. Provoquer l'envie pour de grands objets, c'est l'effet d'une résolution généreuse. On répand, dès l'instant même, un grand éclat et on laisse pour l'avenir une gloire qui ne sera jamais oubliée. » Ainsi, chez la nation la plus éclairée de la Grèce, l'usurpation, l'orgueil de commander aux autres, l'amour de la gloire militaire étaient célébrés comme des vertus par ses magistrats et par ses orateurs. Toute politique, qui assurait ce résultat, paraissait le comble de l'habileté. On sait comment les leçons de la Grèce furent appliquées, et à ses dépens, par le grand peuple qui devint le maître du monde. Je me garderai bien de tenter ici une imparfaite esquisse de la politique romaine. Quels apperçus nouveaux reste-il à découvrir après les belles et larges études de Machiavel[143] et de Montesquieu[144] ?

Lorsque, depuis la chute de l'empire romain, après un intervalle de plusieurs siècles couverts d'épaisses ténèbres, les arts et les lettres commencèrent à refleurir dans l'Italie ressuscitée, leurs progrès furent rapides, immenses ; de la renaissance à la perfection il n'y eut qu'un pas, mais le temps de la vraie philosophie était encore bien éloignée. Dans l'ordre de la civilisation, les lettres et les arts marchent toujours en première ligne ; la grave et froide raison ne vient qu'après. À cette époque si brillante par l'éclat des talents, mais à demi barbare par les

141 Aristide dit le Juste (vers -550-vers -467) : fils de Lysimachos, il occupe le poste de stratège pendant la bataille de Marathon en -490. Élu archonte en de -498 à -488, il s'oppose à Thémistocle qui le fait ostraciser en -483. Il participe à la création de la ligue de Délos en -477.

142 Périclès (-495- -429) : athénien, il entre en polique dans les années -470. Son influence sur Athènes est telle que l'apogée de la cité est associée directement à l'action du stratège.

143 Nicolas Machiavel (1469-1527) : secrétaire de la chancellerie pontificale, il mène de nombreuses actions diplomatiques. Exilé de Florence après le retour des Médicis en 1512, il entreprend la rédaction d'un *Discours sur la première décade de Tite-Live* et à partir de 1513 *Le Prince*, son ouvrage majeur.

144 Charles-Louis de Secondat, baron de Montesquieu (1689-1755) a rédigé en 1734 des *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*.

mœurs, des hommes[145] parurent qui, voyant la fortune accorder à la politique d'envahissement de passagères faveurs, posèrent en sistème, érigèrent en théorie un ensemble d'axiomes étranges comme formant la base positive de l'art de gouverner et particulièrement en ce qui touche la politique extérieure. À la vérité, ils ne présentaient pas comme juste ce qui était injuste, comme humain ce qui étaient cruel. Mais en montrant un but, ils indiquaient les moyens qui, suivant eux, devaient y conduire et ces moyens, ils ne le dissimulaient pas, blessaient également la justice et l'humanité. Cette science fatale a eu longtemps ses apôtres. Les gouvernements ambitieux ont adopté avec empressement des maximes propres à légitimer leurs plus coupables entreprises. La perversité des actes avait fait naitre des doctrines criminelles. L'audace des doctrines à son tour conduit à la perversité des actes. Il ne manqua pas de beaux esprits aux yeux desquels l'assassinat n'était qu'un jeu, un trait d'habileté. Voici dans quel stile s'exprime Brantôme[146] sur l'empoisonnement du duc de Guyenne[147] par Louis XI. « Entre plusieurs bon tours de dissimulation, feintes, finesses et galanterie que fit ce bon roi en son temps, ce fut celui, lorsque, par gentille industrie, il fit mourir son frère le duc de Guyenne, quand il y pensait le moins et lui faisait le plus beau semblant de l'aimer lui vivant et de le regretter après sa mort. » Ainsi parlait et pensait Brantôme.

Louis XI agissait mal et pensait plus mal encore. Ignorant et superstitieux, il s'imaginait que, le crime commis, une oraison à la Vierge suffisait pour l'en faire absoudre. « Oh ma bonne dame, disait-il, ma petite maitresse, ma grande amie, en qui j'ai toujours eu mon réconfort, je te prie de supplier Dieu pour moi et d'être mon advocate envers lui, qu'il me pardonne la mort de mon frère que j'ai fait empoisonner par ce meschant abbé de Saint Jean[148] ». Ainsi la superstition venait au secours de la cruauté. Le bon roi, dans sa dévote hypocrisie ; croyait tromper dieu même et obtenir sa grâce en livrant le méchant abbé de Saint Jean aux traits de la colère céleste. Lorsque plus tard, la conscience publique se souleva contre cette odieuse atrocité d'actions et de paroles, elle continua, tout en interdisant à la politique l'usage du crime, à lui accorder, et surtout pour les affaires extérieures, d'extraordinaires

145 Aucune indication n'étant donnée, le lecteur est libre d'évoquer autant les princes italiens que français de la fin du XV^e^ siècle et du début du XVI^e^ siècle.

146 Pierre de Bourdeille, abbé de Brantôme (1535-1614) : après des études faites à Paris et à Poitiers, il reçoit en commende l'abbaye de Brantôme en 1556. De 1562 à 1574, il participe aux différentes guerres de religion, derrière le roi. À partir de 1584, il rédige ses *Mémoires*, éditées à titre posthume en 1655.

147 Charles de France (1446-1472) : fils de Charles VII, il prend la tête de tous les complots contre son frère Louis XI, devenu roi en 1460. En 1463, il est nommé duc de Normandie puis en 1469 duc de Guyenne.

148 Abbé bénédictin.

licences. Un seul mot suffisait à tout justifier : c'était la raison d'État[149]. À l'abri de ce bouclier, la politique extérieure pouvait oser tout, hors le meurtre. Le reste était du savoir-faire, de la haute intelligence et même du génie. Dans ce nouveau domaine qui lui était abandonné, la poésie, l'histoire devinrent ses complices. « Les États, avait dit Cosme de Médicis[150], ne se gouvernent pas avec des patenôtres. » Dans les compositions théâtrales, tout héros tragique, pour être réputé grand ministre ou grand roi, était tenu de lancer à ses interlocuteurs des sentences pareilles, comme par exemple le visir Acomat lorsqu'il dit : « Et d'un trône si saint la moitié n'est fondée / Que sur la foi promise et rarement gardée »[151].

Cette fascination s'est prolongée jusqu'à nos jours. Espérons qu'elle touche à son terme. Si depuis trois cents ans, l'esprit humain travaille à rompre les liens de toutes les superstitions, s'il est parvenu à se dégager de croyances injurieuses à la divinité, pourquoi ne se dégagerait-il pas aussi de croyances attentatoires à la morale ? N'est ce pas une absurde superstition de croire que la justice réclamée partout d'individu à individu ne doive pas être invoquée avec un droit égal de gouvernement à gouvernement ? En admirant encore, dans les chefs d'une pernicieuse école, des traits justes et vrais, résultant de leurs profondes observations, on reconnaît généralement aujourd'hui ce qu'il y a de faux dans leur théorie. À la vérité, les nations s'éclairent plus vite que les chefs qui les gouvernent, mais enfin le temps, par ses épreuves successives, modifie les princes et les ministres comme les citoyens et les sujets. Le temps, à force d'agiter le monde par le conflit des rivalités de territoire comme de rivalités commerciales, épuise dans son cours les idées ambitieuses et guerrières, et jette sur sa route des idées pacifiques, c'est à dire, des idées d'ordre moral auxquelles il réserve une victoire définitive et durable.

Les idées guerrières, dans l'Antiquité, avaient presque toutes une même origine, la soif de l'aggrandissement et un amour mal entendu d'une grande renommée. Cyrus[152] et Alexandre, la Grèce et Rome, en marchant aux combats, ne respiraient que la conquête et le vain plaisir de remplir le monde du bruit de leur nom et de la puissance de leurs armes[153]. Si pour expier

149 Expression soulignée par Bignon.
150 Cosme de Médicis (1389-1464) : fondateur de la dynastie politique des Médicis à Florence.
151 Jean Racine, *Bajazet*, acte II scène 3.
152 Cyrus II dit le Grand (vers -559 – vers -529) : fondateur de l'Empire perse.
153 Expression barrée : « À Athènes, s'écriait Alexandre, combien il eut coûté pour obtenir vos louanges ! »

les désastres de la guerre, le conquérant Macédonien fondait Alexandrie, mille autres n'ont laissé après eux que des dévastations et des ruines. Rome, en dépit de la devise dont elle s'est parée plus tard, Rome détruisait Carthage comme elle avait détruit Albe et Capoue, Rome attelait à son char et les rois et les républiques , elle opprimait également Athènes et Mithridate[154], offrant parfois aux peuples subjugués quelques lueurs d'espérance qui finissaient par s'éteindre dans les réalités d'une affreuse servitude.

Aux guerres des Romains succédèrent celles des nations qui ont partagé leurs dépouilles. Pour ces nations barbares dont nous sommes les descendants civilisés[155], la force fit le droit ; la force fut un culte pour eux et cette seconde religion les conduisit à placer souvent, dans la décision des combats, le jugement de dieu[156]. À une époque comme la nôtre où la philosophie et le christianisme épuré condamnent également les violences de la force contre le droit, le jugement de dieu doit désormais être dans la justice. En fait, la justice souffre encore de grands affronts, quoiqu'ostensiblement elle obtienne un hommage universel, mais c'est déjà une garantie prochaine du respect de ses lois que l'impossibilité de les méconnaître. Lorsque Bossuet[157], grâce à la puissance de son talent, fait sortir de la Bible, une politique humaine et généreuse, lorsque Fénelon[158] présente dans son roman moral, le contraste des douceurs de la paix avec les horreurs de la guerre, ni l'un ni l'autre n'a le don miraculeux d'arrêter, dans leur marche, des nations ébranlées et de désarmer les conquérants. Mais leurs écrits vont répandre au loin la haine de l'injustice et donnent à tous les esprits une impulsion, qui, dans les temps ultérieurs, offrira plus d'obstacles aux penchants belliqueux des peuples et des rois.

Or à cette précieuse confiance, on peut opposer, il est vrai, d'éclatantes contradictions entre le langage et les actes. On peut rappeler qu'avant d'envahir la Silésie, Frédéric II avait

154 Mithridate VI (-132 - -63) : monté sur le trône en -111, il conquiert Ephèse en -88. Après trois guerres, il est vaincu par les Romains, Pompée le battant en -66.

155 Expression barrée : « et dont nous devons être jaloux de perpétrer les races par des vertus qui leur firent étrangères ».

156 Expression soulignée.

157 Jacques-Bénigne Bossuet (1627-1704) : reçu docteur en théologie en 1654, il est nommé évêque de Condom en 1670 et précepteur du Dauphin l'année suivante. Il rédige en 1681 le *Discours sur l'histoire universelle.* La même année il devient évêque de Meaux.

158 François de la Mothe-Fénelon (1651-1715) : précepteur du duc de Bourgogne, il est nommé évêque de Cambrai en 1695. Il s'oppose à Bossuet dans sa lutte contre le quiétisme. En 1699, il publie *Les aventures de Télémaque*, considéré comme une critique du règne de Louis XIV.

réfuté Machiavel[159]. Ce dernier exemple d'une ambition audacieusement avouée nous paraît un de ceux dont l'imitation sera désormais le plus difficile. Partout aujourd'hui, avant de faire la guerre, on tâche de persuader aux peuples qu'on ne s'y décide que pour la défense de leurs intérêts ou de leurs droits. Partout, on est forcé de reconnaître qu'il n'y a de guerres dignes de leurs dévouement et de leurs sacrifices que de justes guerres. La ressource de l'ambition sera donc d'emprunter les couleurs de la justice, mais cette simulation deviendra graduellement moins aisée et le jour arrivera où la difficulté de faire accepter pour juste ce qui ne le serait pas rendra la guerre et plus rare et moins funeste dans ses conséquences. Depuis qu'une publicité presque générale livre au jugement des nations la conduite des gouvernements, il est des injustices qu'on ne commettra plus, parce qu'on n'oserait plus les avouer. On ne reculerait pas devant l'acte lui même peut être : on reculera devant l'improbation qui doit l'atteindre.

Déjà en des tems moins philanthropiques que les nôtres, combien de fois la guerre d'ambition n'a-t-elle pas senti le besoin de se cacher sous d'honorables apparences ! Les déguisements ne lui ont pas manqué. Deux questions principales ont longtemps servi de voile aux idées guerrières, la question de réformation religieuse et la question de réformation politique. Il serait superflu d'avertir que la dernière de ces question n'offrira aucune allusion aux temps postérieurs à 1789.

De toutes les guerres qui remplissent nos annales, les plus excusables assurément sont celles que nous avons faites pour favoriser soit l'indépendance religieuse, soit l'émancipation politique de nations étrangères. Eh bien, parmi ces guerres mêmes, je regarderais comme injustes celles qui n'auraient pas été commandées par la nécessité de la défense ou par intérêt capital de la nation. Cependant, en des siècles où la guerre d'envahissement était pour tous les États une sorte de droit commun, c'était un privilège heureux pour un pays d'être entraîné, par son intérêt même, dans une direction qui se trouvât conforme à l'intérêt général de l'humanité. Ce privilège a été le nôtre.

François I[er] qui, d'une main, allumait en France des bûchers pour les protestants, soutenait, de l'autre, en Allemagne les protestations ligués pour le triomphe de la liberté de

159 Le roi de Prusse publie un *Anti-Machiavel* en 1740, l'année où il débute l'invasion de la Silésie.

conscience[160]. Henri II embrassa la même cause avec plus d'éclat encore et se déclara, en séance de parlement, protecteur de la liberté germanique[161]. Vainqueur de la Ligue et assisté dans ses mauvais jours par les protestants d'Allemagne et d'Angleterre, Henri IV paya la dette de la reconnaissance en secourant, avec efficacité, les Provinces Unies, quelque fois par ses troupes, toujours par ses négociations et ses subsides. Ce fut une belle pensée que le projet de république chrétienne[162], conçu par ce prince digne de l'exécuter. Mais, exploité dans des vues d'ambition particulière, ce plan d'une nouvelle assemblée d'amphitrions eut peu devenir un moyen de despotisme universel dans les mains d'un autre Philippe de Macédoine.

Comme François Ier, Richelieu combattait les huguenots dans l'intérieur, tandis qu'au dehors, il protégeait la liberté de conscience. Ce n'était pas une secte, c'était un parti politique qu'il avait dompté à la Rochelle[163]. L'Europe ne doit jamais oublier l'immense service qu'il lui a rendu en préparant les célèbres transaction de Westphalie[164]. On ne confondait pas toujours alors la politique avec la religion. Dans ces luttes dont la liberté de conscience devait être le prix, plusieurs évêques français avaient glorieusement négocié pour l'indépendance des opinions religieuses. Cette indépendance trouvait des champions jusque sous le froc du moine. Ce fut un moine qui contribua le plus à détacher plusieurs électeurs de leur alliance avec l'empereur Ferdinand II[165]. « Le maudit père Joseph[166], disait ce prince, a mis sous son capuchon six couronnes électorales. »Peut être quelque fois, la diplomatie française a-t-elle du regretter que le père Joseph ne lui ait pas légué son capuchon.

Lorsque la France a favorisé, par ses subsides et par ses armes, l'indépendance religieuse et politique des États secondaires d'Allemagne ; lorsqu'elle a, durant quatre-vingts ans, travaillé à l'indépendance religieuse et politique des Provinces-Unies[167] ; lorsque, dans des temps moins éloignés de nous, elle a prêté son appui aux États-Unis de l'Amérique du Nord, la

160 En 1535.
161 En 1552.
162 Expression soulignée par Bignon.
163 Le siège de La Rochelle est conduit par le cardinal en personne de 1627 à 1628.
164 En 1648.
165 Ferdinand II (1578-1637) : petit-fils de Ferdinand Ier, il est élu empereur du Saint Empire romain germanique en 1619.
166 François Leclerc du Tremblay (1577-1638) : fils du président de la Chambre des requêtes du Parlement de Paris, il entre chez les Capucins en 1599. Il se lie avec Richelieu dès 1612.
167 La guerre de Qautre-Vingts ans désigne la période courant de 1568 à 1648. En 1568 a lieu une première révolte contre l'Espagne, menée par Guillaume Ier d'Orange-Nassau. Proclamée en 1581, l'indépendance des Provinces-Unies n'est reconnue par l'Espagne qu'en 1648.

France a été habile, mais a-t-elle été juste ? Nous n'oserions l'affirmer. Sans contredit, on doit se féliciter que, de ces combats d'ambition où l'attaque et la défense se sont déplacées tour à tour, il soit sorti des avantages aussi précieux que la liberté de conscience et l'affranchissement des populations opprimées. Mais, malgré tout le prix que nous attachons à ce résultat, nous pensons qu'il eut été trop chèrement payé s'il eut fallu l'acheter par l'injustice. Sans excuser les longues conflagrations dont quelque fois l'indépendance religieuse a été bien moins l'objet que le prétexte, on ne peut méconnaître que ces guerres, malgré les vues ambitieuses qui ont dû s'y mêler, ont cependant toujours produit un résultat moral dont l'humanité n'a pu que se réjouir. À l'égard de la réformation politique, il pourrait n'en être pas toujours ainsi. C'est un besoin pour l'homme d'être maître de sa pensée, d'être libre dans ses croyances et dans les pratiques de son culte envers dieu, ce n'en est pas un d'être régi par telle ou telle nature de lois, soumis à telle ou telle forme de gouvernement. La liberté même ne doit pas être imposée. Toute guerre entreprise uniquement pour porter, d'un pays à l'autre, de prétendus perfectionnements d'organismes politiques serait une guerre injuste et réprouvée par la morale. Mais si, à la suite d'une guerre défensive, le gouvernement resté maître du champ de bataille, au lieu d'arracher au peuple vaincu ses trésors et ses provinces, ne lui demandait que l'abolition de lois oppressives et barbares, la morale applaudirait aux guerriers généreux qui useraient ainsi de la victoire et le placerait au premier rang des bienfaiteurs de l'humanité. Tel fut Gélon[168] imposant aux Carthaginois, pour rançon de leur défaite, l'obligation de renoncer à l'affreuse coutume des sacrifices humains.

Dans l'antiquité, Thèbes et Mégare[169] unissaient aussi la morale à la politique, lorsque s'interdisant toute participation aux querelles intestines des autres cités grecques, elles déclaraient qu'elles donneraient asile aux bannis, de quelque parti qu'ils fussent. Ainsi, dans le Moyen Age, il unissait pareillement politique et asile, le prince de l'Empire germanique qui demandait, comme une précieuse concession à l'Empereur Wenceslas[170], le droit d'accorder refuse aux proscrits de toutes les contrées. Ce qui était alors un mérite rare, une vertu exceptionnelle, est devenu depuis, du moins pour les peuples civilisés, une habitude générale, une vertu commune et vulgaire.

168 Gélon (-540 - -478) : tyran de Géla en Sicile.

169 Ville située aujourd'hui dans la banlieue d'Athènes. Elle connaît entre -730 et -550 une intense activité coloniale, s'implantant en Asie Mineure comme en Italie.

170 Wenceslas I[er] (1361-1419) : roi de Bohême en 1373, il est élu empereur en 1378.

On peut citer des vertus d'autrefois qui n'en sont plus aujourd'hui, tant les progrès de la civilisation ont rendu facile ce qui était réputé jadis comme un effort de magnanimité. Longtemps on a célébré, comme des traits dignes d'une haute admiration, les égards d'Alexandre pour la mère et la femme de Darius, la continence de Scipion envers sa femme captive. Pour nous de telles actions ne sont plus que l'accomplissement d'un devoir qui n'a droit à aucun éloge, mais auquel on ne saurait manquer sans déshonneur.

Si, même à l'époque où nous sommes arrivés, la politique extérieure n'a pas renoncé entièrement à l'emploi de moyens dont notre juste délicatesse s'offusque, mais qui semblaient naturels et légitimes dans l'antiquité et le moyen age, du moins a-t-elle cessé de les avouer hautement et d'en faire parade. C'est déjà un très grand pas vers la pratique du bien que le désaveu et la répudiation de la doctrine du mal. Ce que l'on ne fait encore que par l'ascendant de la raison, bientôt on le fera par calcul. Le jour où on établirait un rapprochement exact entre les trompeurs succès, obtenus par la violation des lois de la morale, et les malheurs réels, souvent prolongés, souvent irréparables, qui en ont été la conséquence plus ou moins prochaine, on trouverait que la balance n'est pas en faveur de cette politique de mensonge et de fausseté pour laquelle on a montré jusqu'à présent tant de facilité et d'indulgence. Il sortirait, de cette comparaison, une éclatante, une imposante vérité, c'est que la politique, en se séparant de la morale, a été, pour les gouvernements et pour les peuples, une source de calamités sans nombre auxquelles l'aveugle jugement des hommes a souvent supposé une toute autre origine. Dès longtemps, en effet, n'a-t-on pas remarqué avec raison que le publiciste florentin avait lui-même à l'appui de ses maximes bien mal choisi ses preuves, la plupart de ses héros[171] ayant expié, par une fin malheureuse, les succès passagers du crime ?

Ma conviction profonde est que, dans tout pays, dans tout mode d'administration, donner à la politique extérieure une direction conforme à la morale et à la justice, c'est à dire à l'intérêt général des hommes, ne serait pas seulement une œuvre digne de l'éloge des peuples et de l'histoire mais un système sage, bien entendu, propre à procurer au gouvernement qui en serait capable, des avantages vrais, solides, durables dont il aurait droit de s'enorgueillir.

Mais dut-il arriver quelquefois que le bienfait restât improductif, la gloire qui l'accompagnerait n'en serait-elle pas toujours un noble prix ? Lorsqu'Aristote[172] nous

171 Notamment César Borgia (1475-1507).
172 Aristote (-384 - -322) : disciple de Platon, il est, entre autres, le précepteur d'Alexandre le Grand.

représente le magistrat, le prince, comme le Gardien de la justice, quel et le salaire qu'il lui assigne ? « La considération et l'honneur. » L'honneur et la considération sont des biens aussi précieux pour les gouvernements et pour les peuples que pour les individus. Et, en effet, pour les uns comme pour les autres, quel a été, dans tous les temps, le plus puissant des mobile ? L'amour de la gloire. Trop souvent, il est vrai, on a cherché la gloire où elle n'était pas. Trop souvent le guerrier ambitieux, l'a demandé à la supériorité de ses armes ; l'homme d'État, à l'adresse de ses ruses ou à l'effronterie de sa mauvaise foi. Aujourd'hui un culte plus épuré doit ennoblir ses autels. Aujourd'hui, comme dans tous les siècles, la gloire doit offrir aux lettres, aux sciences, aux arts, à tous les talents comme à toutes les vertus,de pacifiques couronnes. Mais quant aux rapports de nation à nation, de gouvernement à gouvernement, la gloire ne doit avoir de lauriers que pour le citoyen qui, en prenant les armes, les consacre uniquement à la défense de la patrie ; que pour l'homme d'État, avare du sang des peuples, qui a tout fait pour prévenir la guerre, et qui, contraint de l'accepter, ne poursuit, dans la guerre, que le triomphe de la justice et du bon droit ; la gloire enfin ne doit avoir de lauriers que pour le gouvernement qui, en dedans comme au dehors, offrira, dans toutes ses œuvres, la sainte union de la morale avec la politique.

C'est là particulièrement une des salutaires croyances que l'Académie, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, doit s'attacher à répandre, à mettre en honneur avec un zèle persévérant et religieux. Il y a en ce sens un bel ouvrage à faire comme contre partie du traité du *Prince.* Cet ouvrage demanderait un talent que je n'ai plus, des loisirs que je n'ai plus, une suite d'années que je ne saurais pas espérer. Je le recommande à des esprits plus jeunes et plus habiles. En essayant un premier pas dans cette voie, je n'ai voulu que leur ouvrir la carrière. La morale les y attend, la politique les y appelle et la gloire ne trompe jamais les généreux efforts consacrés à l'amélioration des destinées du genre humain. »

ANNEXE n°23 : Correspondance des noms de lieux du XIX^{e} et du XXI^{e} siècle

Bartenstein	Bartoszyce, Pologne
Bialystock	Bialystock, Pologne
Bromberg	Bydgoszcz, Pologne
Czestochowa	Czestochowa, Pologne
Dantzig	Gdansk, Pologne
Dubno	Doubno, Ukraine
Dunabourg	Daugavpils, Lettonie
Elbing	Elblag, Pologne
Glogau	Glogow, Pologne
Graudenz	Grudziadz, Pologne
Grodno	Grodno ou Hrodna, Biélorussie
Heilsberg	Lidzbark Warminski, Pologne
Kolberg	Kolobrzeg, Pologne
Königsberg	Kaliningrad, Russie
Kowno	Kaunas, Lituanie
Lemberg, Leopol	Lviv, Ukraine
Liegnitz	Legnica, Pologne
Lomza	Lomza, Pologne
Lublin	Lublin, Pologne
Lubochnia	Lubochnia, Pologne
Memel	Klaipeda, Lituanie
Minsk	Minsk, Biélorussie

Modlin	Modlin, Pologne
Mohilev	Moguilev ou Mahiliow en biélorusse, Biélorussie.
Neutitschein	Novy Jicin, République tchèque
Petrickau	Piotrkow, Pologne
Pillau	Baltiisk, Russie – Pilawa en polonais
Plock	Plock, Pologne
Podgorze	Podgorze, Pologne
Posen	Poznan, Pologne
Sierock	Serock, Pologne
Teschen	Cieszyn, Pologne
Thorn	Torun, Pologne
Torgau	Torgau, Allemagne
Tilsit	Sovetsk, Russie
Vilna	Vilnius, Lituanie
Willenberg	Wielbark, Pologne
Witebsk	Witebsk ou Vitsiebsk, Biélorussie
Wolborz	Wolborz, Pologne
Zamose	Zamosc, Pologne
Zinten	Kornevo, Russie
Zittau	Zittau, Allemagne

ANNEXE n°24 : L'Allemagne après le Recès de 1803

Source : *Correspondance générale de Napoléon Bonaparte éditée par la Fondation Napoléon, Vers le Grand Empire 1806*, Paris, Fayard, 2009, t. VI, p. 1369.

ANNEXE n° 25 : La Confédération des États du Rhin en 1806

Source : *Correspondance générale de Napoléon Bonaparte éditée par la Fondation Napoléon, Vers le Grand Empire 1806*, Paris, Fayard, 2009, t. VI, p. 1370.

ANNNEXE n°26 : La Prusse orientale et occidentale en 1807

Source : *Correspondance générale de Napoléon Bonaparte éditée par la Fondation Napoléon, Tilsit, l'apogée de l'Empire, 1807* Paris, Fayard, 2010, t. VII, p. 1463.

ANNEXE n°27 : Carte de la Pologne et des provinces perdues lors des trois partages de 1772, 1793 et 1795.

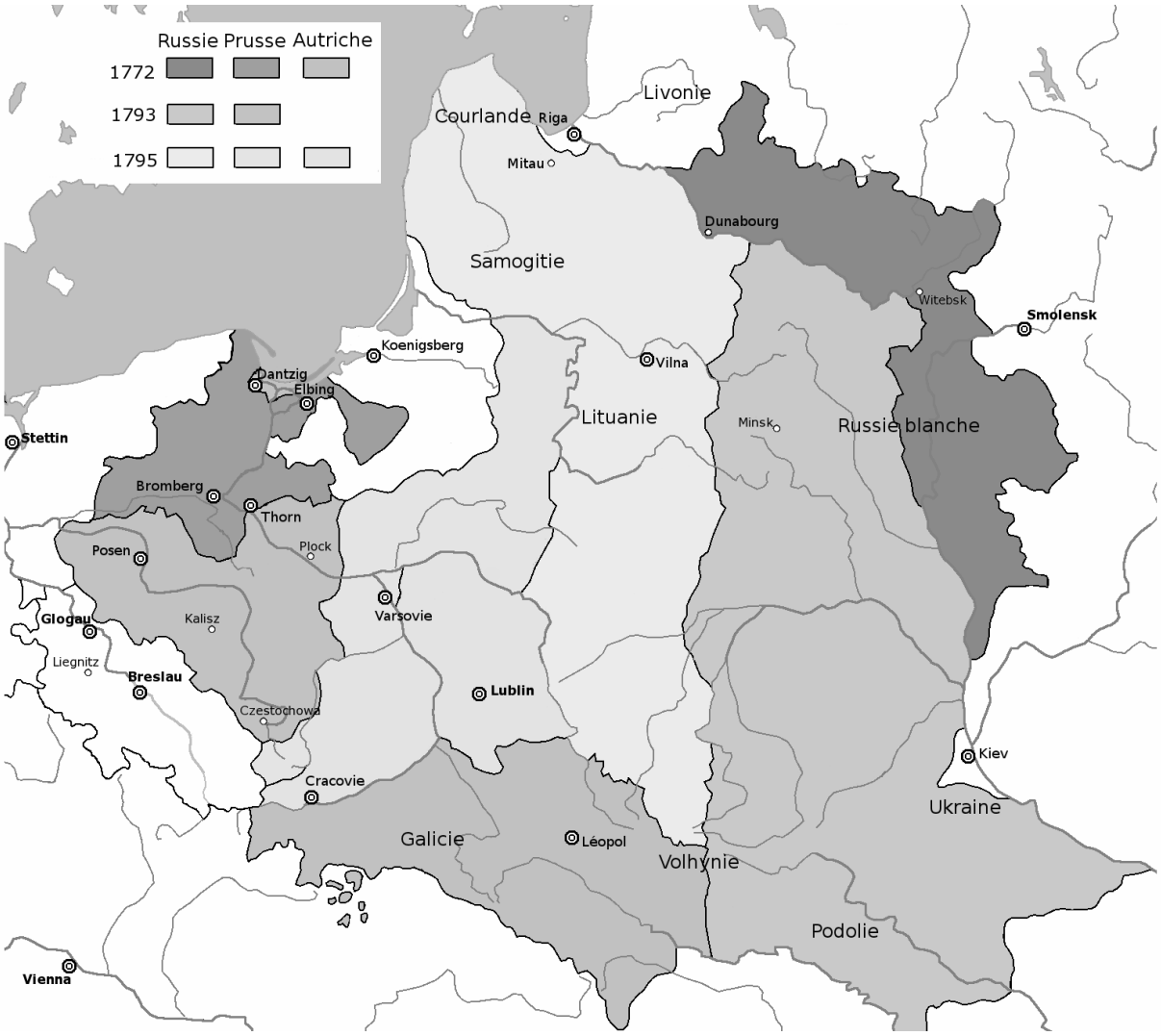

ANNEXE n°28 : Portraits de Bignon à différentes époques de sa vie

Sources : Arnault Antoine-Vincent, Bazot Étienne-François, Jay Antoine [et *alii], Biographie nouvelle des contemporains ou dictionnaire historique et raisonné de tous les hommes qui, depuis la Révolution française ont acquis de la célébrité par leurs actions,* Paris, Péter, 1821, t. III, p. 10.

: Trouvé dans le fonds privé d'Édouard Bignon, 136 AP 17.

Exécuté au crayon, le premier portrait est extrait du *Dictionnaire historique et raisonné* et porte la mention « Bignon député ». Vu la date de parution du *Dictionnaire*, Bignon est représenté entre 45 et 49 ans et semble plus jeune que son âge réel. Le second portrait expose un Bignon plus vieux : les traits marqués, il arbore un air austère et grave. Les deux représentations le montre en costume civil : il est habillé d'une redingote posée sur un gilet boutonné de couleur claire couvrant lui-même une chemise blanche, portée à même la peau, et dont les pointes du col saillantes montent jusqu'au cou. Ce type de chemise apparaît au début de l'Empire et constitue un des archétypes du costume civil. Sur la chemise, il a disposé un col-cravate : sur le premier portrait, la cravate est à bout libre tandis que sur le second elle est à nœud préparé. Aucun accessoire ne s'ajoute à la mise sobre du diplomate dont l'abondante chevelure se rapproche de la négligence romantique[173].

173 Sabine de La Rochefoucauld, « L'allure romantique selon Ingres », *Grande Galerie, le Journal du Louvre*, n°17, sept-oct-nov 2011, p. 114.

BIBLIOGRAPHIE

Plan

Sources imprimées

- Œuvres d'Édouard Bignon
- Journaux
- Correspondances
- Mémoires et autres sources

Instruments de travail

- Dictionnaires
- Dictionnaires biographiques
- Atlas
- Bibliographies
- Guides de recherche
- Traités diplomatiques

Ouvrages généraux

- La Révolution
- Le Consulat, l'Empire et la Restauration
- L'Europe et l'Empire

Ouvrages spécialisés

La diplomatie
La Suisse
L'Allemagne et la Prusse
Le Bade
L'Autriche
La Pologne et la Lituanie

Biographies

Sources imprimées

Œuvres d'Édouard Bignon

Du Système suivi par le Directoire exécutif relativement à la République cisalpine, et quelques détails sur les derniers événements qui ont eu lieu dans cette République, Paris, Buisson, 1799, 75 p.

Exposé comparatif de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe, Paris, Le Normant, 1814, 504 p.

Précis de la situation politique de la France depuis le mois de mars 1814 jusqu'au mois de juin 1815, Paris, Delaunay, 1815, 77 p.

Coup d'œil sur les démêlés des cours de Bavière et de Bade, Paris , Delaunay, 1818, 116 p.

Des Proscriptions, Paris, Brissot-Thivars, 1819-1820, 2 vol, 827 p.

La Conspiration des barbes, *lettre de Monsieur Bignon à Monsieur Méchin*, Paris, Brissot-Thivars, 1820, 14 p.

Du Congrès de Troppau, ou Examen des prétentions des monarchies absolues à l'égard de la monarchie constitutionnelle de Naples, Paris, Didot, 1821, 205 p.

Lettre à un ancien ministre d'un État d'Allemagne sur les différends de la maison d'Anhalt avec la Prusse, Paris, Didot, 1821, 72 p.

Les Cabinets et les peuples, depuis 1815 jusqu'à la fin de 1822, Paris, Béchet, 1822, 512 p.

Histoire de France, depuis le 18 brumaire, novembre 1799, jusqu'à la paix de Tilsit, juillet 1807, Paris, Didot, 1829-1830, 6 vol.

Histoire de France sous Napoléon, deuxième époque, depuis la paix de Tilsit en 1807 jusqu'en 1812, Paris, Didot, 1838, 4 vol.

Histoire de France sous Napoléon, dernière époque, depuis le commencement de la guerre de Russie jusqu'à la deuxième Restauration, Paris, Didot, 1845-1850, 4 vol.

Souvenirs d'un diplomate : La Pologne (1811-1813), publiés par le baron Alfred Ernouf et précédés d'une notice historique sur la vie de l'auteur par M. Mignet, Paris, Dentu,

1864, 436 p.

Journaux

Almanach impérial, Paris, Testu, 1805-1813.

*Moniteur universe*l, Paris, Panckoucke, an VIII-1815.

Correspondances

Correspondance de Napoléon I^er^, publiée par ordre de l'empereur Napoléon III, Paris, Imprimerie Impériale, 1858-1870, 32 vol., rééd. Sherbrooke (Canada), Bibliothèque des introuvables, 2006.

Correspondance du maréchal Davout, prince d'Eckmühl, ses commandements, son ministère. 1801-1805, Paris, Perrin, 1885.

Correspondance du prince Joseph Poniatowski avec la France, Poznan, Société scientifique de Poznan, 1921-1929.

Correspondance générale de Napoléon Bonaparte, *éditée par la fondation Napoléon,* Paris, Fayard, 2004 - …, 8 vol.

Mackau (de) Annette, *Correspondance d'Annette de Mackau, comtesse de Saint Alphonse, dame du palais de l'impératrice Joséphine 1790-1870*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1967.

Mémoires et autres sources

Bellot de Kergorre Alexandre, *Un commissaire des guerres pendant le Premier Empire. Journal de Bellot de Kergorre, publié par le vicomte de Grouchy,* Paris, Émile-Paul, 1899.

Beugnot Jacques-Claude, *Mémoires du comte Beugnot (1783-1815), notes et introduction par Robert Lacour-Gayet*, Paris, Hachette, 1959.

Broglie (de) Victor, *Souvenirs 1785-1870*, Paris, Calman-Lévy, 1886, 4 vol.

Cadet de Gassicourt Charles-Louis, *Voyage en Autriche, en Moravie, et en Bavière fait à la suite de l'armée française pendant la campagne de 1809 par le chevalier Charles-Louis*

Cadet de Gassicourt, Paris, L'Huillier, 1818.

Carnot Hippolyte, *Mémoires sur Lazare Carnot, 1753-1823,* Paris, Hachette, 1907, 2 vol.

Caulaincourt (de) Armand-Louis-Augustin, *Mémoires du général de Caulaincourt, duc de Vicence, grand écuyer de l'Empereur, édités par Jean Hanoteau*, Paris, Plon, 1933, 3 vol.

Castellane (de) Ruth-Charlotte-Sophie, *Boniface-Louis-André de Castellane, 1758-1837,* Paris, Plon-Nourrit, 1901.

Champagny (de) Jean-Baptiste, *Souvenirs de M. de Champagny, duc de Cadore,* Paris, Paul Renouard, 1846, rééd. Genève, Slatkine, 1975.

Constant Benjamin, *Mémoires sur les Cents Jour*s, Genève, Slatkine, 1996.

Dumesnil (de) abbé, *Souvenirs de la Terreur, mémoires inédits d'un curé de campagne, publiés d'après le manuscrit original par le baron Ernouf*, Paris, Maillet, 1866.

Duviquet Maurice, *Souvenirs de Maurice Duviquet, publiés par Frédéric Masson*, Paris, Ollendorff, 1905.

Ernouf de Verclives Alfred-Auguste, *Les Français en Prusse (1807-1808), d'après des documents contemporains recueillis en Allemagne par le baron Ernouf*, Paris, Didier, 1872.

—, *Histoire de la dernière capitulation de Paris*, Paris, Lévy, 1859.

Esterhazy (de) Paul, « Journal du prince Paul Esterhazy sur son séjour en France en 1814 », *Revue des Études hongroise* , 1929, p. 32-63.

Fain Agathon-Jean-François, *Manuscrit de mil huit cent douze,* Paris, Delaunay, 1827, 2 vol.

—, *Manuscrit de mil huit cent treize*, Paris, Delaunay, 1824, 2 vol.

—, *Manuscrit de mil huit cent quatorze*, Paris, Bossanges frères, 1823.

Fantin des Odoards Louis-Florimond, *Journal du général Fantin des Odoards. Étapes d'un officier de la Grande Armée, 1800-1830,* Paris, Plon, 1895.

Fleury de Chaboulon Pierre-Alexandre-Édouard, *Les Cents-Jours, mémoires pour servir à l'histoire de la vie privée, du retour et du règne de Napoléon en 1815*, Londres, Roworth, 1820.

Fouché Joseph, *Mémoires de Fouché,* éd. Louis Madelin, Paris, Flammarion, 1945.

Gentz Frédéric, *Mémoires et lettres inédites, publiés par G. Schlesier,* Stuttgart, Hallberger, 1841.

GLEY Gérard, *Voyage en Allemagne et en Pologne pendant les années 1806 et 1812*, Paris, Gide, 1816, 2 vol.

GOURGAUD Gaspard, *Journal de Sainte-Hélène, 1815-1818,* Paris, Flammarion, 1947, 2 vol.

GUIZOT François, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps,* Paris, Michel Lévy, 1858-1867, 8 vol.

HOBHOUSE John, *Histoire des Cent Jours. Lettres écrites de Paris depuis le 8 avril 1815 jusqu'au 20 juillet de la même année,* Paris, Danière, 1819.

LABORDE (de) Alexandre, *Précis historique de la guerre entre la France et l'Autriche en 1809,* Paris, Didot, 1823.

LAS CASES (de) Emmanuel, *Le mémorial de Sainte-Hélène*, éd. par Marcel Dunan, Paris, Flammarion, 1951, 2 vol.

LIGNE (de) Charles-Joseph , *Fragments de l'histoire de ma vie, publiés par F. Leuridant,* Paris, Plon, 1928, 2 vol.

LOMBARD Jean-Guillaume, *Matériaux pour servir à l'histoire des années 1805, 1806 et 1807 dédiés aux Prussiens par un ancien compatriote,* Paris, Colnet,1808.

MARCHAND Louis, *Mémoires de Marchand, valet de chambre et exécuteur testamentaire de l'Empereur,* Paris, Plon, 1952-1955, 2 vol.

METTERNICH (de) Clément, *Mémoires, documents et écrits divers laissés par le prince de Metternich, chancelier de la cour et d'État, publiés par son fils*, Paris, Plon, 1880-1884, 2 vol.

MORIOLLES (de) Alexandre-Nicolas-Charles, *Mémoires du comte de Moriolles sur l'émigration, la Pologne et la cour du Grand Duc de Constantin (1789-1833),* Paris, Ollendorff, 1902.

MORSKI Tadeusz, *Lettre de M. le comte Morski à M. l'abbé de Pradt*, Paris, Pelicier, 1815.

NOAILLES (de) Hélie-Guillaume-Hubert, *Le comte Molé (1781-1855), sa vie, ses mémoires,* Paris, Champion, 1922-1930, 6 vol.

NORVINS (de) Jacques, *Histoire de Napoléon*, Paris, Furne et Jouvet, 1829.

—, *Souvenirs d'un historien de Napoléon. Mémorial de Jacques de Norvins, publié, avec un avertissement et des notes, par Louis de Lanzac de Laborie*, Paris, Plon, 1896-1897, 3 vol.

OGINSKY Michel, *Mémoires sur la Pologne et les Polonais depuis 1788 jusqu'à la fin de 1815, publiés par Louis Chodska*, Paris, Ponthieu, 1826-1827, 4 vol.

PASQUIER Jules, *Histoire de mon temps, mémoires du chancelier Pasquier, publiés par M. le duc d'Audiffret-Pasquier*, Paris, Plon, 1893-1894, 6 vol.

PICHON Louis-André, *De l'état de la France sous la domination de Napoléon Bonaparte,* Paris, Dentu, 1814.

PONTÉCOULANT (de) Louis-Gustave Doulcet, *Souvenirs historiques et parlementaires du comte de Pontécoulant, ancien pair de France, extraits de ses papiers et de sa correspondance*, Paris, Lévy, 1861, 4 vol.

POTOCKA (de) Anna, *Mémoires de la comtesse de Potocka (1794-1820), publiés par Casimir Stryienski,* Paris, Plon, 1897.

PRADT (de Four de), Dominique-Georges-Frédéric, *Histoire de l'ambassade dans le Grand-Duché de Varsovie en 1812,* Paris, Pillet, 1815.

—, *La Prusse et la Neutralité,* 2e ed, Paris, Béchet, 1817.

SERRES (de) Marcel, *Voyage en Autriche, ou Essai statistique et géographique sur cet empire*, Paris, A. Bertrand, 1814, 4 vol.

STENDHAL (Henri Beyle dit), *Vie de Henri Brulard*, *publiée intégralement par H. Debraye,* Paris, Champion, 1913.

TALLEYRAND, *Mémoires de Talleyrand, édition intégrale établie et présentée par Emmanuel de Waresquiel,* Paris, Laffont, coll. « Bouquins », 2007.

TREMBICKA Françoise, *Mémoires d'une Polonaise pour servir à l'histoire de la Pologne de 1764 à 1830,* Paris, Lachèze, 1841, 2 vol.

VITROLLES (de) Eugène d'Arnauld, *Mémoires de Vitrolles, texte établi par Eugène Forgues, présenté et annoté par Pierre Farel*, Paris, Gallimard, 1950, 2 vol.

Instruments de travail

Dictionnaires

BERGERON Louis et CHAUSSINAND-NOUGARET Guy (dir.), *Grands notables du Premier Empire, notices de biographie sociale*, Paris, CNRS, 1978-2000, 26 vol.

CHANDLER David, *Dictionary of the Napoleonic Wars,* Londres, Arms and Armour Press, 1979.

FIERRO Alfred, PALLUEL-GUILLARD André et TULARD Jean, *Histoire et Dictionnaire du Consulat et de l'Empire*, Robert Laffont, collection « Bouquins », 1995.

FURET François et OZOUF Mona, *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1989.

HORRICKS Raymond, *Napoleon's Elite*, Londres, New Brunswick, 1995.

LENTZ Thierry (dir.), *Quand Napoléon inventait la France, dictionnaire des institutions politiques, administratives et de cour du Consulat et de l'Empire,* Paris, Tallandier, Bibliothèque napoléonienne, 2008.

SOBOUL Albert (dir.), *Dictionnaire historique de la Révolution française,* Paris, PUF, 1989.

TULARD Jean, *Dictionnaire Napoléon,* 2e éd., Paris, Fayard, 1999, 2 vol.

TULARD Jean, FAYARD Jean-François et FIERRO Alfred, *Histoire et Dictionnaire de la Révolution française*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1987.

TULARD Jean et GARROS Louis, *Itinéraire de Napoléon au jour le jour, 1769-1821*, Paris, Tallandier, 1992.

Dictionnaires biographiques

ARNAULT Antoine-Vincent, BAZOT Étienne-François, JAY Antoine et *alii, Biographie nouvelle des contemporains ou dictionnaire historique et raisonné de tous les hommes qui, depuis la Révolution française ont acquis de la célébrité par leurs actions,* Paris, Péter, 1821.

AUBERT A., *Chronologie biographique des grands maîtres de l'Université depuis leur création jusqu'à nos jours : précédée d'une notice historique sur l'organisation de l'Université de France*, Paris, Challamel, 1881.

BEAUCHAMP (de) Alphonse, *Biographie moderne ou Galerie historique, civile, militaire, politique et judiciaire contenant les portraits politiques […] de Français depuis le commencement de la Révolution jusqu'à nos jours*, 2e éd., Paris, Eymery, 1816, 3 vol.

BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères (1589-2004),* Paris, Fayard, 2005.

CAMPARDON Émile*, Liste des membres de la noblesse impériale,* Paris, Société de l'histoire de la Révolution française, 1889.

DANTÈS Alfred, *Dictionnaire biographique et bibliographique des hommes les plus remarquables dans les lettres, les sciences, les arts, chez tous les peuples, à toutes les*

*époque*s, Paris, Boyer, 1875.

DENSLOW William, *10 000 Famous Freemasons from A to J, Part One*, Independence, H.S Truman, 1957.

DEZOBRY Louis-Charles, *Dictionnaire général de biographie et d'histoire, de mythologie, de géographie ancienne et moderne comparée, des antiquités et des institutions grecques, romaines, françaises et étrangères,* 5e éd., Paris, Delagrave, 1869, 2 vol.

Dictionnaire des personnages historiques français, Paris, Seghers, 1962.

DRAGO Roland, IMBERT Jean, TULARD Jean et MONNIER François, *Dictionnaire biographique des membres du Conseil d'État 1799-2002,* Paris, Fayard, 2002.

FELLER (de) François-Xavier, *Biographie universelle ou dictionnaire des hommes qui se sont fait un nom*, Lyon, Pelagaud, 1851, 8 vol.

GALLOIS Léonard, *Biographie de tous les ministres depuis la constitution de 1791 jusqu'à nos jours,* Paris, 1825.

HENRI-ROBERT Jacques, *Dictionnaire des diplomates de Napoléon*, Paris, Henri Veyrier , coll. Kronos, 1990

HOEFER Ferdinand, *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours avec des renseignements bibliographiques et l'indication des sources à consulter*, Paris, Firmin Didot, 1852-1866, 46 vol.

JOURQUIN Jacques, *Dictionnaire des maréchaux de Napoléon,* Paris, Christian-Jas, 1999.

LACAINE Victor, *Biographies et nécrologies des hommes marquants du XIXe siècle*, Paris, Pasquier, 1844-1866, 7 vol.

LEBRETON Théodore Élio, *Biographie normande, recueils de notices biographiques et bibliographiques sur les personnages nés en Normandie et sur ceux qui se sont distingués par leurs actions ou leurs écrits,* Rouen, Le Brument, 1857-1961, 3 vol.

LENTZ Thierry, *Dictionnaire des ministres de Napoléon*, Paris, Christian-Jas, 1999.

LIÉVYNS A., VERDOT Jean-Maurice, BÉGAT Pierre*, Fastes de la Légion d'honneur : biographie de tous les décorés accompagnée de l'histoire législative et règlementaire de l'ordre*, Paris, Bureau de l'Administration, 1844-1847.

OURSEL Noémie, *Nouvelle biographie normande,* Paris, Picard, 1886-1912, 4 vol.

PRÉVOST Marcel (dir.), *Dictionnaire de Biographies Française*s, Paris, Letouzey et Ané, 1954.

PROISY D'EPPE (de) César, *Dictionnaire des girouettes,* Paris, Eymery, 1815.

QUINTIN Bernard et Danielle, *Dictionnaire des colonels de Napoléon*, Paris, SPM, 1996.

ROBERT Adolphe, *Dictionnaire des parlementaires français, comprenant tous les membres des assemblées et tous les ministres français depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889, avec leurs noms, état civil, états de service, actes politiques, votes parlementaires etc,* Paris, Bourloton, 1889-1951, 5 vol [en ligne].

ROBINET Jean-François-Eugène, *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire, 1789-1815,* Paris, Librairie historique de la Révolution et de l'Empire, 1898, 2 vol.

SEINE-INFÉRIEURE, *Dictionnaire biographique illustré,* 2e éd., Paris, Flammarion, 1905.

YVERT Benoît (dir.), *Dictionnaire des ministres de 1789 à 1989,* Paris, Perrin, 1990.

Atlas

BONIN Serge et LANGLOIS Claude (dir.), *Atlas historique de la Révolution française*, Paris, EHESS, 1987-1988, 10 vol.

DAINVILLE (de) François et TULARD Jean, *Atlas administratif de l'Empire français d'après l'atlas rédigé par ordre du duc de Feltre en 1812*, Genève, Droz, 1973.

ESPOSITO Vincent et ELTING John, *Military history and atlas of the Napoleonic wars,* London, Greenhill Books, 1999.

ROTHENBERG Gunther, *Atlas des guerres napoléoniennes,* Paris, Autrement-Atlas des guerres, 2000.

Bibliographies

BERTIER DE SAUVIGNY (de) Guillaume et FIERRO Alfred, *Bibliographie critique des mémoires sur la Restauration, écrits ou traduits en français*, Genève, Droz, 1988.

CALDWELL Ronald, *The Era of Napoleon. A Bibliography of the History of Western Civilization 1799-1815*, New York-Londres, Garland Publishing, 1991, 2 vol.

MEYER Jack Allen, *An annotated bibliography of the Napoleonic era : recent publications, 1945-1985,* Londres, Greenwood Press, 1987.

PIVEC-STELE Mélita, *Sources de l'histoire économique des provinces illyriennes (1809-1813), bibliographie critique*, Paris, Brossard, 1930.

TULARD Jean (dir.), *Bibliographie critique des mémoires sur le Consulat et l'Empire,* Paris, Droz, 1991.

Guides de recherches

Archives nationales, état sommaire des fonds d'archives privées. Séries AP, Paris, CHAN, 2008.

BRUNEL Ghislain, *Les sources de l'histoire de la Pologne et des Polonais dans les archives françaises*, Paris, Direction des Archives de France, 2003.

Centre des archives diplomatiques de Nantes, État général des fonds, Nantes, Archives départementales de Nantes, 1998.

État général des inventaires des archives diplomatiques, Paris, Imprimerie nationale, 1987.

Les archives du ministère des Relations extérieures depuis les origines. Histoire et guide, suivis d'une étude des sources de l'histoire des affaires étrangères dans les dépôts parisiens et départementaux, Paris, Imprimerie nationale, 1984, 2 vol.,

Traités diplomatiques

KERAUTRET Michel, *Les grands traités du Consulat (1799-1804*), *Les grands traités de l'Empire (1804-1810), Les grands traités de l'Empire (1810-1815)*, Paris, Nouveau monde-Fondation Napoléon, 2002-2004.

Ouvrages généraux

La Révolution

BOIS Jean-Pierre *De la paix des rois à l'ordre des empereurs*, « Nouvelle histoire des relations internationales t. III », Paris, Le Seuil, 2003.

CORVISIER André, *Histoire militaire de la France de 1715 à 1871,* Paris, PUF, 1992.

FUGIER André, *Histoire des relations internationales. La Révolution française et l'Empire Napoléonien*, Paris, Hachette, 1954.

GODECHOT Jacques, *Les commissaires aux armées sous le Directoire. Contribution à l'étude des rapports entre les pouvoirs civils et militaires*, Paris, Fustier, 1937.

—, *La Grande Nation : l'expansion révolutionnaire de la France dans le monde de 1789 à 1799*, Paris, Aubier-Montaigne, 1983.

—, *Les Institutions de la Révolution et de l'Empire*, Paris, PUF, 1990.

Guyot Raymond, *Le Directoire et la paix de l'Europe. Des traités de Bâle à la deuxième coalition (1795-1799)*, Paris, PUF, 1911.

Jessene Jean-Pierre, *Révolution et Empire 1783-1815,* Paris, Hachette, coll. « Carré Histoire », 1995.

Jourdan Annie, *La Révolution une exception française ?,* Paris, Flammarion, 2004.

Martin, Jean-Clément, *La France en révolution*, Paris, Belin, 1990.

Soboul Albert, *L'Europe et la Révolution française,* Paris, Plon, 1885-1911.

Thiesse Anne-Marie, *La création des identités nationales en Europe (XVIII^e^-XX^e^),* Paris, Le Seuil, 1999.

Tulard Jean, *La France de la Révolution et de l'Empire,* Paris, PUF, 1995.

Le Consulat, l'Empire et la Restauration

André Roger, *L'occupation de la France par les Alliés en 1815 (juillet-novembre),* Paris, Boccard, 1924.

Bercé Yves-Marie, (dir.), *La fin de l'Europe napoléonienne*, Paris, Khronos, 1988.

Bergeron Louis, *La statistique en France de l'époque napoléonienne*, Paris, J. Touzot, 1981.

Bertaud Jean-Paul, *Le Consulat et l'Empire 1799-1815*, Paris, Armand Colin, 1989.

Bertier de Sauvigny (de) Guillaume, *La Restauration*, 3^e^éd., Paris, Flammarion, 1974.

Blond Georges, *Les Cent-Jours,* Paris, Julliard, 1983.

Bluche Frédéric, « Les Cent-Jours : aspects du pouvoir », *Revue historique de droit français et étranger,* n°4 – 1973, p. 627-634.

Boudon Jacques-Olivier, *Histoire du Consulat et de l'Empire,* Paris, Perrin, 2000.

—, *La France et l'Europe de Napoléon*, Paris, Armand Colin, 2006.

Bourguet Marie-Noëlle, *Déchiffrer la France. La statistique à l'époque napoléonienne,* Paris, éd. des Archives contemporaines, 1989.

Collaveri François, *La Franc-Maçonnerie des Bonaparte*, Paris, Payot, 1982.

—, *Napoléon empereur franc-maçon*, Paris, Tallandier, 1986.

DUFRAISSE Roger et KERAUTRET Michel, *La France napoléonienne, aspects extérieurs (1799-1815),* « Nouvelle histoire de la France contemporaine t. V», Paris, Le Seuil, 1999.

DURAND Charles, *Les Auditeurs au Conseil d'État de 1803 à 1814*, Aix en Provence, La pensée universitaire, 1958.

FERRERO Guglielmo, *Talleyrand au congrès de Vienne*, Paris, de Fallois, 1996.

HOUSSAYE Henry, *1814-1815 : La première Restauration ; le retour de l'île d'Elbe ; les Cent-Jours ; Waterloo ; la seconde abdication*. Paris, Perrin, 1899, 3 vol.

HUARD (d') Suzanne, « Stendhal et ses fonctions de commissaire des guerres à la Grande Armée »*, Stendhal club*, Paris, 1966, p. 113-119.

LATREILLE André, *L'Ère napoléonienne,* Paris, Armand Colin, coll. « U », 1974.

LE GALLO Émile, *Les Cent-Jours. Essai sur l'histoire intérieure de la France depuis le retour de l'île d'Elbe jusqu'à la nouvelle de Waterloo*, Paris, Alcan, 1924.

LENTZ Thierry, *Le Grand Consulat, 1799-1804,* Paris, Fayard, 1999.

—, *Napoléon et l'Europe. Regards sur une politique* [actes du colloque], Paris, Fayard, 2005.

—*, Nouvelle histoire du Premier Empire,* Paris, Fayard 2001-2010, 4 vol, *t. I : Napoléon et la conquête de l'Europe (1804-1810), t. II : L'effondrement du système napoléonien (1810-1815), t. III : La France et l'Europe de Napoléon (1804-1814), t. IV : Les Cent-Jours.*

MARTIN Jean-Clément (dir.)*, Napoléon et l'Europe,* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

MOLLIER Pierre (dir.), *La Franc-Maçonnerie sous l'Empire : un âge d'or ?* Paris, Dervy, 2007.

NICOLSON Harold, *Le congrès de Vienne, histoire d'une coalition 1812-1822,* Paris, Hachette, 1947.

PALLUEL-GUILLARD André et LOVIE Jacques, *L'Episode Napoléon. Aspects extérieurs (1799-1815),* Paris, Le Seuil, 1972.

PONTEIL Félix, *La chute de Napoléon I^er^ et la crise française de 1814-1815*, Paris, Aubier, 1943.

ROONEY John, « Le marquis de Caulaincourt et la politique étrangère française pendant les Cent-Jours : une diplomatie du désespoir », *Revue de l'Institut napoléonien*, n° 149, 1987-II, p. 38-56.

SAVANT Jean, *Les ministres de Napoléon*, Paris, Hachette, 1959.

TULARD Jean, *Napoléon ou le mythe du sauveur,* Paris, Fayard, 1977.

—, *Les Vingt-Jours. Louis XVIII ou Napoléon ?,* Paris, Fayard, 2001.

VILLEPIN (de) Dominique, *Les Cent-Jours ou l'esprit de sacrifice,* Paris, Perrin, 2001.

WARESQUIEL (de) Emmanuel, *Les Cent-Jours. La tentation de l'impossible, mars-juillet 1815*, Paris, Fayard, 2008.

WARESQUIEL (de) Emmanuel et YVERT Benoît, *Histoire de la Restauration 1814-1830*, Paris, Perrin, 2002.

ZIESENISS Charles-Otto, *Le congrès de Vienne et l'Europe des princes*, Paris, Albin Michel, 1984.

L'Europe et l'Empire

BÉRENGER Jean et SOUTOU Georges-Henri, *L'Ordre Européen du XVI^e^ au XX^e^ siècle,* Paris, Presse de la Sorbonne, 1998.

BERL Emmanuel, *Histoire de l'Europe. La crise révolutionnaire*, Paris, Gallimard, 1983.

BIANCHI Serge, *Des révoltes aux révolutions. Europe, Russie, Amérique (1773-1802). Essai d'interprétation,* Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2004

BROERS Michael, *Europe under Napoleon (1799-1815)*, Londres, Arnold, 1996

CONNELY Owen, *Napoleon's Satellite Kingdoms,* New York, Free Press, 1965.

CORVISIER André, *L'Europe à la fin du XVIII^e^ siècle (vers 1780-1802)*, Paris, SEDES, 1985.

DEVLEESHOUWER Robert et DROZ Jacques et *alii*, *Les Pays sous domination française (1799-1814),* Paris, Centre de documentation universitaire, 1968.

GODECHOT Jacques, *L'Europe et l'Amérique à l'époque napoléonienne*, Paris, PUF, 1967.

GRAB Alexander, *Napoleon and the Transformation of Europe*, Basing-Stoke, Palgrave, 2003.

SCHRODER Paul, *The Transformation of European Politics 1763-1848*, Münster, LIT, 2002.

TULARD Jean, *Le Grand Empire 1804-1815,* Paris, Albin Michel, 1982.

TULARD Jean (dir.), *L'Europe au temps de Napoléon,* Le Coteau, Horvath, 1989.

WOOLF Stuart, *Napoléon et la conquête de l'Europe,* Paris, Flammarion, 1990.

Ouvrages spécialisés

La diplomatie

BAILLOU Jean (dir.), *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français,* Paris, CNRS,

1984, t. I.

BÉLY Lucien, *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne. XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 2007.

BERTIER DE SAUVIGNY (de) Guillaume, *Metternich et la France après le congrès de Vienne, t. I :* d*e Napoléon à Decaze 1815-1830*, Paris, Hachette, 1968.

BLANC Olivier, *Les espions de la Révolution et de l'Empire,* Paris, Perrin, 1995.

CONTAMINE Henri, *Diplomatie et diplomates sous la Restauration, 1814-1830*, Paris, Hachette, 1970.

DROZ Jacques, *Histoire diplomatique de 1648 à 1919*, Paris, Dalloz, 1972.

LENTZ Thierry et *alii, Histoire de la Diplomatie française, t. I : Du Moyen Age à l'Empire*, Paris, Perrin, 2007.

MASSON Frédéric, *Le département des Affaires Étrangères pendant la Révolution (1787-1804)*, 1877, rééd., Genève, Slatkine 1977.

MOWAT Robert, *The Diplomacy of Napoleon*, New York, Longmans & Green, 1924.

NARBONNE Bernard, *La Diplomatie du Directoire et de Bonaparte, d'après les papiers inédits de Reubell*, Paris, La nouvelle édition, 1951.

THOMPSON James Westfall et PADOVER Saul, *La diplomatie secrète, l'espionnage politique en Europe de 1500 à 1815,* Paris, Payot, 1938.

VARLAN Olivier, *L'ambassade de Caulaincourt à Saint Pétersbourg (1807-1811) : Représentation et négociations diplomatiques durant l'alliance franco-russe*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, 2009.

WHITCOMB Edward. A, *Napoleon's Diplomatic Service*, New-York, Durham, 1979.

La Suisse

CZOUZ-TORNARE Alain-Jacques, *Quand Napoléon recréa la Suisse*, Paris, Société des études robespierristes, 2005.

DUNANT Émile, *Les relations de la France et de la République Helvétique (1798-1803),* Bâle, Basler Buch und Antiquariatshandlung, 1901.

DUFOUR Alfred, HANISCH Till et MONNIER Victor, *Bonaparte, la Suisse et l'Europe, actes du colloque européen d'histoire constitutionnelle pour le bicentenaire de l'Acte de*

Médiation (1803-2003), Genève, Schulthess, 2003.

GOTTERI Nicole, *La Campagne de Suisse en 1799,* Paris, Bernard Giovanangelli, 2003.

GUILLON Édouard, *Napoléon et la Suisse d'après des documents inédits des Affaires étrangères,* Paris, Plon, 1910.

HEKTOR Amman et SCHIB Karl, *Atlas historique de la Suisse*, Aarau, Sauerländer, 1958.

KAULECK Jean, *Papiers de Barthélémy, ambassadeur de France en Suisse 1792-1797,* Paris, Alcan, 1894.

ROTT Édouard, *Perrochel et Masséna, l'occupation française en Helvétie (1798-1799)*, Neuchâtel, Attinger, 1899.

RUFER Alfred, *La Suisse et la Révolution française,* recueil préparé par J.-R Suttereau, Paris, Société des études robespierristes, 1973.

L'Allemagne et la Prusse

ANGELELLI Jean et PIGEARD Alain, *La Confédération du Rhin,* Entremont-le-Vieux, Quatuor, 2002.

BAILLEU Paul, *Preussen und Frankreich von 1795 bis 1807. Diplomatische Correspondenzen, Leipzig, 1881-1887,* Osnabrück, Otto Zeller, 1965.

BAUER Frank, *Napoleon in Berlin, Preussens Hauptstadt unter französischer Besatzung 1806-1808*, Berlin, Berlin Story Verlag, 2006.

BERDING Helmut, FRANÇOIS Étienne et ULMANN Hans-Peter (dir.), *La Révolution, la France et l'Allemagne. Deux modèles opposés de changement social ?* Paris, éd de la MSH, 1989.

BIENERT Michael, *Berlin 1806, Das Lexicon von Johann Christian Gädicke*, Berlin, Berlin Story Verlag, 2006.

BLED Jean-Paul, *Histoire de la Prusse,* Paris, Fayard, 2007.

CLARK Christopher, *Histoire de la Prusse, 1600-1947*, Paris, Perrin, 2009.

DOUAY Abel et HERTAULT Gérard, *Franc-Maçonnerie et sociétés secrètes contre Napoléon. Naissance de la nation allemande,* Paris, Nouveau monde-Fondation Napoléon, 2005.

DROZ Jacques, *Le Romantisme allemand et l'État. Résistance et collaboration dans l'Allemagne napoléonienne,* Paris, Payot, 1966.

DUFRAISSE Roger, *L'Allemagne à l'époque napoléonienne. Questions d'histoire politique,*

économique et sociale, Bonn-Berlin, Bouvier, 1992.

—, « Confédération du Rhin », *Dictionnaire Napoléon,* J. Tulard (dir.*),* Paris, Fayard, 1999.

Dunan Marcel, *Napoléon et l'Allemagne*, *le système continental et les débuts du royaume de Bavière 1806-1810,* Paris, Plon, 1942.

Giebel Wieland, *Die Franzosen in Berlin 1806-1808,* Berlin, Berlin Story Verlag, 2006.

Haffner Sebastian, *Rise and Fall of Prussia*, London, Weidenfeld and Nicholson, 1980.

Kerautret Michel, *Histoire de la Prusse*, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2005.

—, « La naissance de la Confédération du Rhin », *Revue du souvenir napoléonien*, n° 465, 2006, p 14-29.

Lacombe Francis, *La France et l'Allemagne sous le Premier Empire. Napoléon et le baron de Stein,* Paris, Méline, 1860.

Lacour-Gayet Georges, « Napoléon à Berlin » in *Revue des études napoléoniennes*, janvier-février 1922, p. 29-48.

Lesage Charles, *Napoléon I^er^ créancier de la Prusse*, Paris, Hachette, 1924.

Livet Georges, *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France,* vol. 28, t.1 et 2 « États allemands », Paris, CNRS, 1962-1968.

Nipperdey Thomas, *Germany from Napoleon to Bismarck, 1800-1866*, Princeton, Princeton university Press, 1996.

Petre Francis Loraine, *Napoleon's conquest of Prussia-1806,* London, J. Lane, 1907.

Rambaud Alfred, *La Domination française en Allemagne (1792-1811)*, Paris, Didier, 1873-1874, 2 vol.

—, *L'Allemagne sous Napoléon I^er^, 1804-1811*, Paris, Didier, 1874.

Raynaud Patrice, « Les Français en Allemagne avant Iéna », *La revue Napoléon,* n°9, mars 2006, p. 18-26

Rovan Joseph, *Histoire de l'Allemagne des origines à nos jours*, Paris, Le Seuil, 1994.

Schmidt Charles, *Le grand-duché de Berg, étude sur la domination française en Allemagne sous Napoléon I^er^*, Paris, Alcan, 1905.

Servières Georges, *L'Allemagne française sous Napoléon I^er^, d'après des documents inédits tirés des archives des Affaires étrangères,* Paris, Perrin, 1904.

Sheehan James, *German History, 1770-1866*, Oxford, Clarendon Press, 1989.

Simms Brendan*, The Impact of Napoleon. Prussian high Politics, Foreign Policy and the Crisis*

of the executive (1797-1806), Cambridge, University Press, 1997.

—, *The Struggle for Mastery in Germany (1779-1850),* Londres, McMillan, 1998.

Tranié Jean et Carmigniani Juan Carlos, *Napoléon et l'Allemagne, Prusse 1806,* Limoges, Lavauzelle, 1984

Weibel Ernest, *Mille ans d'Allemagne. Histoire et géopolitique du monde germanique*, Paris, Ellipses, 2007.

Wilhelmi-Dollinger Petra, *Die Berliner Salons im 19 Jahrhundert : mit historisch-literarischen Spaziergäng*en, 2000, Berlin, Walter de Gruyte.

Winkler Heinrich, *Histoire de l'Allemagne. XIX^e^-XX^e^ siècle. Le long chemin vers l'Occident*, Paris, Fayard, 2005.

Le Bade

Haebler Rolf, *Ein Staat wird aufgebaut, Badische Geschichte, 1789-1818,* Baden, Baden, P. Keppler, 1948.

L'Huillier Fernand, *Étude sur le Blocus Continental. La mise en œuvre des décrets de Trianon et de Fontainebleau dans le Grand-Duché de Bade*, Paris, PUF, 1951.

L'Autriche

Bac Ferdinand, *Vienne au temps de Napoléon d'après des témoignages contemporains*, Paris, Hachette, 1933.

Beller Steven, *A concise history of Austria*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

Bérenger Jean, *Histoire de l'Empire des Habsbourg, 1278-1918,* Paris, Fayard, 1990.

—, *Histoire de l'Autriche*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » 1994.

Bled Jean-Paul, *Histoire de Vienne,* Paris, Fayard, 1998.

Brion Marcel, *La vie quotidienne à Vienne à l'époque de Mozart et de Schubert,* Paris, Hachette, 1959.

Bundy Frank, *The administration of the Illyrian Provinces of the French Empire*, New York, Garlan Pub, 1987.

Castellan Georges, *Histoire des Balkans*, Paris, Fayard, 1991.

CHÉLARD Raoul, *Les armées françaises jugées par les habitants de L'Autriche 1797-1800-1809, d'après des rapports de l'époque*, Paris, Plon, 1893.

KRALIK Richard, *Histoire de Vienne,* Paris, Payot, 1932.

OUVRARD Robert, *1809. Les Français à Vienne, chronique d'une occupation,* Paris, Nouveau monde-Fondation Napoléon, 2009.

PIVEC - STELE Mélita, *La vie économique des provinces illyriennes (1809-1813) suivi d'une bibliographie critique,* Paris, Bossard, 1930.

ROBERT André, *L'idée nationale autrichienne et les guerres de Napoléon*, *l'apostolat du baron de Hormayr et le salon de Caroline Pichler,* Paris, Alcan, 1933.

TRANIÉ Jean, CARMIGNIANI Juan-Carlos, *Napoléon et l'Autriche, la campagne de 1809*, Paris, Copernic, 1979.

La Pologne et la Lituanie

ASKENAZY Szymon, *Napoléon et la Pologne,* Bruxelles, Lamartin, 1925, 3 vol.

BEAUVOIS Daniel, « Les Français à Vilna », *Annales historiques de la Révolution française,* 1981 – 4, p. 560-571.

—, *La Pologne : Histoire, société, culture*, Paris, La Martinière, 1995, rééd. 2004

—, *Pouvoir russe et noblesse polonaise 1793-1830*, Paris, CNRS-éditions, 2003.

BIELECKI Robert, « L'effort militaire polonais 1806-1815 », *Revue de l'Institut Napoléon*, 1976, p. 147-164.

CHELMINSKI Jan et *alii, L'armée du duché de Varsovie*, Paris, Le livre chez vous, 2001.

CHODZKO Léonard (dit comte d'Angeberg), *Recueil des traités, conventions et actes diplomatiques concernant la Pologne (1762-1862),* Paris, Amyot, 1862.

DAVIES Norman, *Heart of Europe, a short history of Poland*, Oxford, Oxford University Press, 1984.

DAVION Isabelle, KLOCZOWSKI Jerzy et SOUTOU Georges-Henri (dir.), *La Pologne et l'Europe, du partage à l'élargissement (XVIII^e^-XXI^e^ siècles)*, Paris, PUPS, 2007.

DUNDULIS Bronius, *Napoléon et la Lituanie en 1812*, Paris, Alcan, 1940.

DUTERTRE Gilles, *Les Français dans l'histoire de la Lituanie, 1009-2009*, Paris, L'Harmattan, 2009.

GIEYSZTOR Aleksander [et *alii*], *Histoire de la Pologne*, Varsovie, éd. scientifiques de Pologne, 1971.

HANDELSMAN Marceli, *Napoléon et la Pologne, 1806-1807,* Paris, Alcan, 1909.

—, *Instructions et dépêches des résidents de France à Varsovie (1807-1813)*, Cracovie, éd. de l'Académie des sciences de Cracovie, 1914.

KRAKOWSKI Édouard, « Pologne et Lithuanie en 1812. Le conflit des ambassades françaises de l'abbé de Pradt et du baron Bignon», *Revue d'histoire diplomatique*, 1937, p. 467-489.

LAVOCAT Françoise, *La France et la Pologne : histoire, mythes, représentations* [colloque], Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000.

LIPINSKA Anna, « La Lituanie en 1812 », *Revue des études napoléoniennes*, n°7, janvier-juin 1915, p. 188-213.

LUKOWSKI Jerzy, *The Partitions of Poland, 1772, 1793 and 1795*, New-York, Longman, 1999.

MANSUY Abel, *Jérôme Napoléon et la Pologne en 1812*, Paris, Alcan, 1931.

MEUVRET JEAN , *Histoire des pays baltiques,* Paris, Armand Colin, 1934.

MONTARAS Alain, « Le renseignement dans la préparation de la campagne de 1812 », *Revue historique de l'armée*, n°4, 2000, p. 3-13.

NIEUWAZNY Andrzej, « L'administration du duché de Varsovie sous l'occupation russe 1813-1815 », *Revue de l'Institut Napoléon,* n° 177, 1998 – 2, p. 27-47.

PUGACIAUSKAS Virgilius, *The French period in Vilnius*, Vilna, Lithuanian Institute of History and Lithuanian Military Academy, 2003.

ROGER Benoît, *L'image du duché de Varsovie dans la correspondance des résidents de France à Varsovie, 1807-1813*, mém. de maîtrise, histoire, dir. Bernard Gainot, univ. Paris-IV, 2004.

ROUSSEAU Jan-Jacques, *Contrat social, ou Principes de droit politique, suivi de Considérations sur le gouvernement de Pologne*, Paris, Garnier, 1875.

SCHER-ZEMBITSKA Lydia, *L'Aigle et le phénix, un siècle de relations franco-polonaises (1732-1832)*, Paris, CNRS, 2001.

SCHMITLLEIN Raymond, *Avec Napoléon en Lithuanie,* Pribacio, Leidinys Kaunas, 1937

SENKOWSKA-GLUCK Monika, « Le duché de Varsovie », *Occupants, occupés 1792-1815*, Bruxelles, Université de Bruxelles, 1969.

TRANIÉ Jean et CARMIGNIANI Juan-Carlos, *Les Polonais de Napoléon*, Paris, Copernic, 1982.

WANDYCZ Piotr Stefan, *The Lands of partitioned Poland 1795-1918*, Washington, University of Washington Press, 1974.

Biographies

ARJUZON (d') Antoine, *Castlereagh ou le défi à l'Europe de Napoléon*, Paris, Tallandier, 1995.

—, *Wellington*, Paris, Perrin, 1998.

ASKENAZY Szymon, *Le prince Joseph Poniatowski, maréchal de France (1763-1813)*, Paris, Plon, 1921.

BEAUMONT (de) Pierre-Armel, *L'intendant général des armées de Napoléon : le comte de Villemanzy, 1751-1830*, Paris, SPM, 2000.

BERGEROT Bernard, *Daru en son temps* (1767-1829), thèse de doctorat, histoire, univ. Paris-IV, 1979, 4 vol.

BERGEROT Bernard, *Daru, intendant général de la Grande Armée*, Paris, Tallandier, 1991.

BERTIER DE SAUVIGNY (de) Guillaume, *Metternich*, Paris, Fayard, 1986.

BLED Jean-Paul, *La reine Louise de Prusse, une femme contre Napoléon,* Paris, Fayard, 2008.

BONNEFONS André, *Frédéric-Auguste, premier roi de Saxe et grand-duc de Varsovi*e, *1763-1827,* Paris, Perrin, 1902.

BOUDON Jacques-Olivier, *Le roi Jérôme, frère prodigue de Napoléon,* Paris, Fayard, 2008.

CHARRIER Pierre, *Le Maréchal Davout*, Paris, Nouveau monde-Fondation Napoléon, 2005.

CLEYET-MICHAUD Rosine, *Un diplomate de la Révolution en Italie : François Cacault (1793-1798)*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, 1971.

DENIS Antoine, *Amable-Guillaume-Prosper Bruguière baron de Barante (1782-1866). Homme politique, diplomate et historien*, Paris, Champion, 2000.

DHOMBRES Jean et Nicole, *Lazare Carnot,* Paris, Fayard, 1997.

ENGLUND Steven, *Napoléon,* Paris, de Fallois, 2004.

ERNOUF DE VERCIVES Alfred-Auguste, *Maret duc de Bassano,* Paris, Perrin, 1884.

GOTTERI Nicole, *Claude Petiet, ministre de la Guerre, intendant général de la Grande Armée et ses fils Alexandre, Auguste et Sylvain*, Paris, SPM, 1999.

GRAUX Lucien*, Le maréchal de Beurnonville*, Paris, Champion, 1929.

HANOTEAU Jean, « Préface », *Mémoires du général Caulaincourt, duc de Vicence, grand écuyer*

de l'Empereur, Paris, Plon, 1933.

Lacour-Gayet Georges, *Talleyrand*, Paris, Payot, rééd. 1990.

Lefebvre Georges, *Napoléon*, Paris, PUF, coll. « Peuples et civilisations, t. XIV », 1969.

Lejeune Claire, *L'abbé de Pradt (1759-1837)*, th. de doctorat, histoire, univ. Paris-IV, 1996.

Mascili Migliorini Luigi, *Napoléon*, Paris, Perrin, 2003.

Perrin Éric, *Le Maréchal Ney*, Paris, Perrin, 1993.

Petiteau Nathalie, *Napoléon, de la mythologie à l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1999.

Reiss René, *Clarke, maréchal et pair de France*, Strasbourg, Coprur, 1999.

Tulard Jean, *Napoléon,* Paris, Fayard, 1977.

—, *Fouché,* Paris, Fayard, 1998.

Waresquiel (de) Emmanuel, *Talleyrand, le prince immobile*, Paris, Fayard, 2003.

—, *Talleyrand, dernières nouvelles du Diable*, Paris, CNRS, 2011.

Zawadzki Waclaw Joseph, *A man of honour Adam Czartoryski as a Stateman of Russia and Poland 1795-1831,* Oxford, Clarendon Press, 1993.

ÉTAT GÉNÉRAL DES FONDS

Présentation

Les sources présentées et consultées sont uniquement françaises, le temps étant trop réduit pour des sondages de fonds en Allemagne, en Autriche ou en Pologne. Elles se séparent en deux ensembles très volumineux ; les fonds des Archives nationales, à Paris, et les fonds du ministère des Affaires étrangères à La Courneuve et à Nantes. Le fonds de référence pour cette étude est celui d'Édouard Bignon, conservé aux Archives nationales dans la série des archives privées, sous la cote 136 AP.

Aux Archives nationales

Les sources principales de ce travail se trouvent aux Archives nationales dans le fond privé d'Édouard Bignon – 136 AP. Ce fonds a été acquis en plusieurs étapes par les Archives nationales lors de ventes publiques en 1954, 1961 et 2001. N'étant pas clos, il est susceptible d'être complété dans les années à venir. Les dix-huit cartons du fonds sont fondamentaux pour l'étude des deux postes d'administrateurs ; les seules archives subsistant pour son administration générale en Autriche proviennent de ce fonds.

Le fonds présente des documents de nature très diverse comme le montre l'inventaire succinct qui suit. Il rassemble aussi bien des documents de travail de Bignon, qui sont très majoritaires et qui auraient dû rejoindre les archives publiques, que des notes à caractère privé sur ses travaux historiques ou des petits mémoires, voire des comptes de sa propriété de Normandie. Les documents de travail portent sur une grande partie de sa carrière, depuis son poste de ministre plénipotentiaire à Cassel en 1803 jusqu'à ses travaux de député puis de pair de France sous la monarchie de Juillet en 1837. Néanmoins, certains postes sont abondamment décrits au détriment des autres. Les trois années à Cassel occupent un seul carton, les deux années à Berlin comme administrateur deux tandis que les six mois où Bignon a été administrateur général de l'Autriche ont donné lieu à treize cartons – le carton 17 fournit quelques lettres écrites par les intendants d'Autriche en 1809. Les autres postes ne prennent qu'une part restreinte : ils sont tous regroupés dans le carton 9 et dans la première partie du carton 18, la seconde se limitant aux pièces concernant le procès du maréchal Ney en 1815. La nature et la pertinence des documents de travail différent selon les postes. Dans le premier carton, la seule pièce réellement intéressante pour le ministère de Cassel est un projet d'organisation de la Confédération du Rhin. Dans les cartons 1 et 2 relatifs au poste de Berlin, il existe un grand nombre de travaux de statistiques et d'informations sur la ville et ses institutions et plus particulièrement sur les institutions financières. Il subsiste également une correspondance très fournie entre Bignon et Daru, à la fois passive et active. On retrouve ce diptyque, correspondance et travaux statistique en Autriche, où la correspondance de Bignon s'étend aux intendants des provinces ainsi qu'aux directeurs d'administration sous ses ordres. Toutefois cette correspondance abondante est uniquement passive, et aucune lettre rédigée par Bignon n'a été conservée. Les travaux statistiques se présentent sous la forme de rapports très complets. Les cartons 10, 17 et 18 renferment des pièces préparatoires à *l'Histoire de France du 18 brumaire à la seconde Restauration,* portant notamment sur l'Espagne (carton 10). On y trouve des brouillons des discours prononcés par Bignon à la Chambre des députés en 1819 et à l'Académie des sciences morales en 1835 ainsi qu'un manuscrit s'intéressant aux *Moyens de politique morale employés par Napoléon Bonaparte pour son élévation et pour l'accroissement de sa grandeur.*

Ce fonds privé doit être complété par d'autres de même nature : dix ont été recensés dont le plus important est le fonds Daru (138 AP) tant par la quantité – vingt deux cartons se

rapportent aux fonctions d'administrateur de Bignon – que par la qualité. Les autres fonds se révèlent moins féconds bien que quelques données intéressantes s'y trouvent, la plupart du temps sous forme épistolaire. Ils concernent principalement le poste diplomatique de Berlin, l'année 1813 ainsi que les Cent-Jours, notamment la période précédant le retour de Louis XVIII à Paris. Les fonds des ministres des Relations extérieures, Champagny (181 AP), Maret (204 AP) et Talleyrand (215 AP), ne contiennent aucun document intéressant le diplomate. De même, le fonds Clarke de Feltre (182 AP) ne propose que des papiers postérieurs à ses fonctions prussiennes de 1806 durant lesquelles il a travaillé avec Bignon. En cela, il est comparable au fonds Victor (217 AP) où les papiers sont antérieurs aux fonctions du général à Berlin. Le fonds Berthier (173 AP) est tout aussi stérile. Les fonds François Lambert (200 AP) et Coquebert de Montret (183 AP), diplomates de même envergure que Bignon et aux postes géographiquement similaires (grand- duché de Berg, principauté de Münster) n'offrent qu'un intérêt très limité. Le fonds Sieyès (284 AP) propose un carton dédié à son ambassade de Berlin entre le 8 mai 1797 et le 16 mai 1799 mais sa lecture ne permet pas d'en apprendre davantage que les fonds de La Courneuve. Le fonds Carnot (108 AP) ne possède aucun document contemporain des Cent-Jours, époque où Lazare Carnot a travaillé avec Édouard Bignon, à l'instar du fonds Davout (133 AP), très pauvre sur cette période. Le fonds Napoléon (400 AP) ne comprend pas non plus de pièces relatives à Bignon. Par contre, on peut se servir avec profit du fond Murat (31 AP) pour obtenir des cartes des pays où Bignon a été en poste. Des cartes de Prusse sont accessibles dans le carton 554, et celles d'Autriche dans les cartons 555 à 560.

Par ailleurs, les Archives nationales conservent quelques documents dans les séries AF III, Directoire exécutif, et AF IV, secrétairerie impériale, particulièrement dans la section des papiers du ministère des Relations extérieures. Un petit nombre de pièces en AF III touchent aux postes en Suisse et en Italie. Les affaires prussiennes et autrichiennes occupent chacune un carton en AF IV où sont rassemblés des budget, des documents financiers et des affiches recueillies sur place. Le poste polonais et les dotations reçues par Bignon en Hanovre y sont également mentionnés sous forme anecdotique.

Aux archives du ministère des Affaires étrangères

Les archives du ministère des Affaires étrangères sont primordiales pour l'étude d'un

diplomate car elles contiennent toutes ses correspondance ainsi que celle de son supérieur. Conservée à La Courneuve dans la série Correspondance politique, elle offre un intérêt varié selon les postes mais constitue une masse d'archives très volumineuses. Si à Bâle, Bignon tient la légation, et donc la plume, de longs mois, à Milan au contraire, il ne surgit dans la correspondance diplomatique que durant les derniers jours de l'existence de la légation. Le cas de la Prusse est similaire : Bignon n'apparaît pas dans les rapports sauf lors des premières semaines et lorsqu'il devient chargé des affaires de 1802 à 1803. Pour les années 1807 et 1808, lors des négociations de Daru avec les Prussiens, quelques rapports du jeune administrateur ont été conservés. Ministre plénipotentiaire dans l'électorat de Hesse-Cassel et dans le grand-duché de Bade puis ministre résident à Varsovie, il y tient une correspondance de plus en plus abondante. Il compose ainsi 212 lettres officielles à Cassel en trente-deux mois, 185 à Karlsurhe en dix-neuf mois et plus de 290 à Varsovie en quinze mois.

Des ensembles plus hétéroclites, tels les Acquisitions extraordinaires, se révèlent riches de sources des contemporains ayant côtoyé Bignon. En effet, les Acquisitions possèdent des papiers de Clarke, gouverneur à Berlin entre 1806 et 1807 (volumes 88-107), des lettres d'Otto, sous-secrétaire d'État puis ambassadeur, à Bignon en 1815 (volumes 137-138) et une relation sur les événements de Dresde en 1813 par le ministre de Westphalie (volume 37). Les papiers de Clarke se composent très majoritairement de registres de correspondances et de lettres et de rapports. Ils sont adressés à Napoléon I^{er}, aux commandants français installés en Prusse, aux commissaires impériaux et à différents généraux.

Pour sa part, la sous-série des Mémoires et documents présente plusieurs ensembles de documents relatifs aux postes allemands et polonais ainsi qu'au passage de Bignon au ministère des Relations extérieures en 1815. Les instructions données à Beurnonville par Talleyrand avant son départ ainsi que quelques rapports sur les finances autrichiennes y sont particulièrement intéressants.

Les archives de La Courneuve offrent enfin des documents précieux pour appréhender le fonctionnement des ambassades et le travail quotidien des diplomates, grâce aux comptes du ministère et aux fiches du personnel. Le dossier personnel de Bignon (409) renferme de nombreux détails sur ses sentiments lors de ses deux postes d'administrateurs ainsi que sur sa gestion financière personnelle.

Conservées à Nantes, les archives des postes diplomatiques forment un ensemble complexe, issu de plusieurs rapatriements. Elles sont d'un apport contrasté pour cette étude. De fait, les archives de Cassel ne commencent qu'en 1822 à l'instar de celles de Milan. Pour leur part, les archives de Pologne ont été brûlées pendant la seconde guerre mondiale. Ne subsistent que celle relatives à Berlin et à Karlsruhe. Pour l'ambassade prussienne, les registres ne conservent aucun document différent de ceux de La Courneuve. Dans le cas du Bade, la situation diffère nettement, la correspondance du ministre badois des Affaires étrangères Edelsheim à Bignon de février 1809 à août 1810 ayant été gardée (carton 8). De même, les dépêche de Champagny ont été systématiquement enregistrées dans les volumes de la légation, offrant une abondance de lettres supplémentaires par rapport aux archives centrales (volume 2). À cela, s'ajoute une correspondance nourrie des autorités françaises destinée à Bignon, qui n'existe pas dans les fonds de La Courneuve.

Archives nationales

136 AP Fonds Bignon

1 Ministre plénipotentiaire auprès de l'électeur de Hesse Cassel, 1804-1806.

Correspondance active et passive, 1804-1806.

Manuscrit autographe corrigé d'un projet d'organisation de la Confédération du Rhin.

2 Commissaire impérial à Berlin et administrateur général des finances et des domaines en Prusse, 1806-1808.

Rapports et notes émis par Bignon sur l'organisation prussienne. Lettres de l'intendant général Daru à Bignon (28 mars 1807-2 août 1808) et lettres d'expéditeurs divers (1er mars 1808-25 mai 1809).

3 Administrateur général des finances et des domaines d'Autriche, 1809.

Dossier 1 : Rapports généraux et statistiques, 1809.

Dossier 2 : Mémoires divers réunis sur l'Autriche, 1802-1809.

4 Administrateur général des finances et des domaines d'Autriche, 1809.

Bordereau général des recouvrements, budget de la monarchie autrichienne, tableaux du produit des impositions, procès-verbaux de visites, correspondance passive et différents mémoires sur la monnaie et sur les impôts.

5 Administrateur général des finances et des domaines d'Autriche, 1809.

Dossier 1 : Finances. Saisies des caisses, notes et mémoires relatifs aux douanes, aux salines, aux timbres, au tabac, à la monnaie et aux billets de banques.

Dossier 2 : Affaires diverses d'occupation. Bois, consommation de bière, perception des droits de douane, saisies des marchandises et confiscation.

6 Administrateur général des finances et des domaines d'Autriche : correspondance, 1809.

Lettres des intendants et des directeurs d'administration à Bignon : Anglès, Anders, Bellenger, Bissingen, Boinod, Pierre Daru, Martial Daru, Davout, Dervillé, Duval et Finot. Lettres de Bignon à Pierre Daru.

7 Administrateur général des finances et des domaines d'Autriche : suite de la correspondance, 1809.

Lettres des intendants Joubert, Laborde, Lacoste, Perrier et Girod de Vienney.

8 Budgets et administration des provinces autrichiennes, 1809.

Tableaux et mémoires sur la Carinthie, la Carniole, la Styrie, le cercle de Brünn, Trieste et Salzbourg.

9 Fonctions ultérieures à 1809.

Dossier 1 : Ministre plénipotentiaire auprès du grand-duc de Bade. Correspondance active (Champagny), 1810.

Dossier 2 : Ministre résident à Varsovie. Correspondance active et passive (Maret, Pradt, Narbonne, Caulaincourt et des particuliers polonais), 1810-1814.

Dossier 3 : Commissaire impérial en Lithuanie. Correspondance active (Barthomeuf).

Dossier 4 : Dresde. Lettres à Gouvion Saint-Cyr et rapports, octobre-décembre 1813.

Dossier 5 : Les Cent-Jours. Correspondance active et passive (Castlereagh, Wellington, Bassano, Caulaincourt).

Dossier 6 : Carrière parlementaire et politique. Correspondance active et passive et rapports législatifs.

10 Manuscrits, travaux littéraires et historiques de Bignon,1815-1841.

Travaux préparatoires à son *Histoire de France* et au *Coup d'œil sur les démêlés de la cour de Bavière et de Bade*, manuscrit autographe du discours

sur « La morale et la justice en politique étrangère (1835) ». Papiers personnels et factures.

11 Administrateur général des finances et des domaines, dossiers sur la Basse-Autriche, 1809.

Correspondance de l'intendant Anglès, procès-verbaux, budgets et tableaux de personnels.

12 Administrateur général des finances et des domaines d'Autriche, 1809.

Mercuriales, douanes, commerce et correspondance du directeur Laborde.

13 Administrateur général des finances et des domaines d'Autriche, 1809.

Contributions et correspondance des intendants La Moussaye et d'Anglès.

14 Administrateur général des finances et des domaines d'Autriche, 1809.

Recueil d'ordonnances imprimées XVIII^{e} siècle, rapports sur les postes et correspondance du directeur des postes, Barbeguières.

15 Administrateur général des finances et des domaines d'Autriche, 1809.

Dossier 1 : Cercle de Brunn. Correspondance et rapports de l'intendant Petit de Beauverger.

Dossier 2 : Cercle de Znaïm. Correspondance et budgets de l'intendant.

16 Administrateur général des finances et des domaines d'Autriche, 1809.

Dossier 1 : Styrie. Correspondance de l'intendant, Charles de Breteuil.

Dossier 2 : Hongrie. Recettes perçues sur les territoires, notes sur le droit d'accise et correspondance de l'intendant Victor de Broglie.

17 Administrateur général des finances et des domaines en Autriche, 1809.

Correspondance passive (Daru, Petit de Beauverger, Joubert, Marcel de Serres).

18 Papiers divers, 1804-1815.

Dossier 1 : Lettres et manuscrits. Correspondance active et passive (Talleyrand, Pasquier) et manuscrit autographe sur la *Politique intérieure et mixte. Moyens*

de pol[itique] morale employés par N[apoléon] B[onaparte] pour son élé[vation] et pour l'accr[oissement] de sa grandeur.

Dossier 2 : Défaites et Négociations de 1815. Correspondance active et passive (Otto, Fouché, Berlier, Wellington, Blücher).

Dossier 3 : Procès du maréchal Ney. Notes autographes sur ce sujet, lettre de Berryer, avocat du maréchal, manuscrit autographe sur la convention du 3 juillet 1815, 1815-1819.

Autres Archives privées

84 AP Fonds Goerduck.

1 Projet de création d'un empire illyrien, 1789-1794.

Dossier 5 : Mémoire sur la création d'un empire, plan de constitution, correspondance.

95 AP Fonds Caulaincourt

4 Première mission en Russie.

Dossier 47 : Lettre de Bignon.

13 Correspondance diplomatique du duc de Bassano.

Dossier 15 : Lettres du baron Bignon, 1813.

15 Commission du Gouvernement, les Cent-Jours,1815.

Dossier 3 : Correspondance entre le baron Bignon et le général La Fayette, le comte de La Forest, le comte Sébastiani, Voyer d'Argenson, le comte Doulcet, de Pontécoulant et de Benjamin Constant, plénipotentiaires de la Commission du Gouvernement auprès des puissances alliées, juin-juillet 1815.

Dossier 4 : Correspondance relative à la proposition d'un armistice entre l'armée française sous Paris et les armées alliées. Lettres de Bignon,du lieutenant général Zietten, de Wellington et des commissaires français, juin-

juillet 1815.

23 Correspondance.

Dossier 59 : 2 lettres du baron Bignon, sans date.

Dossier 60 : 1 lettre de Pradt, sans date.

137 AP Fonds Ney

16 106-108 : Correspondance entre Édouard Bignon et Berryer, 24 avril-6 mai 1825.

138 AP Fonds Daru

26 Lettres, notes et instructions de Napoléon I^{er} , adressées à Daru et à quelques autres destinataires, an VIII-1811.

28^{e} lettre :. L.s, Berlin, 14 novembre 1806. 2 PJ : A, état des blés ; B, lettre de Bignon, 16 nov 1806.

234^{e} lettre : L.s, Schönbrunn, 10 septembre 1809. PJ : (234 A) lettre de Bignon, 11 septembre 1809.

90 Correspondance du major général de la Grande Armée. Registres factices composés des lettres de Berthier à Daru.

Registre 3 : Juillet à décembre 1807. Lettres et pièces de Bignon, n° 255.

91 Correspondance du major général de la Grande Armée. Registres factices composés des lettres de Berthier à Daru

Registre 1 : Bignon administrateur des finances et des domaines, n° 54.

Registre 3 : Bignon, juin-août 1809, n° 20, 22, 23.

95 Correspondance officielle reçue par Daru (en liasse).

Deux lettres de Gassendi, général de la 6^{e} division, des 27 mai et 28 juillet 1808, PJ : lettres du général Bourcier, de Bignon et des conseillers provinciaux

de Postdam, 1807-mai 1808

97 Correspondance officielle reçue par Daru.

Dossier 1 : Lettres à Daru par Maret, secrétaire d'État, septembre-octobre 1809. Lettres de Bignon, de Clarke, Gaudin, Villemanzy et rapports sur les biens dans la principauté de Hanau, 14 juillet-16 octobre 1809.

98 Correspondance officielle reçue par Daru.

Dossier 1 : Lettres de Bignon à Daru les 16 janvier et 29 avril 1816.

99 Correspondance diverse reçue par Daru.

Deux lettres de Bignon à Daru du 29 mai 1805 et sd.

109 Rapport à Napoléon de sa mission en Allemagne.

135 Exécution du traité de Tilsit, tome I.

Notes diplomatiques adressées à l'intendant Daru chargé de l'exécution du traité de Tilsit. Parmi elles, notes et lettres du baron Bignon adressées à Daru.

136 Exécution du traité de Tilsit, tome II.

Notes du baron Bignon.

137 Mémoires sur la Prusse, tome I.

Nombreux rapports des différents administrateurs. Lettre de Bignon et envoi d'un rapport de Devismes du 21 mai 1808 sur un projet de refonte de la monnaie du billon, 3 juin 1808.

138 Mémoires sur la Prusse, tomes II et III.

141 Prusse, Budget.

Dossier 2 : Sur les invalides prussiens. Correspondance de Malus, sous-inspecteur aux revues chargé des invalides prussiens, 29 novembre 1806-22 octobre 1808, avec des lettres et des notes de Bignon et d'officiers prussiens, 1806-1808.

Dossier 3 : Budget prussien. Lettres et rapports de Bignon sur les fonds

destinés aux prisonniers de guerre, invalides et demi pensionnés des états prussiens, 5 janvier -20 mai 1808.

143 Administration des pays conquis.

Dossier 3 : Lettres de Bignon.

146 Tableaux statistiques sur l'Autriche.

Notices et états, relevés généraux des statistiques pour les provinces de l'Autriche.

147 Mémoires sur l'administration de l'Autriche.

Lettres de Bignon et mémoire sur l'importation du coton du Levant en Autriche , 10 août 1809. Lettres de Bignon, novembre 1809.

148 Mémoires sur l'administration de l'Autriche pour les finances et l'administration.

174 AP Fonds Beurnonville

4 Correspondance.

Lettres à Bignon, 1812.

177 AP Fonds Taillepied-Bondy

5 Préfet de la Seine, 20 mars -8 juillet 1815.

Convention du 3 juillet 1815.

187 AP Fonds Fouché, duc d'Otrante

2 Fouché ministre de la police (février 1804-1811).

Lettre de Bignon à Fouché, 1806.

4 La Seconde Restauration.

Mémoire adressé à Bignon par Fouché, 1815.

231 AP Fonds Fain

1 Notes de Fain sur les événements d'avril 1815.

Correspondance adressée à Agathon Fain avec entre autres :

3 lettres de Bignon les 11 et 23 décembre 1832, et le 20 avril 1834.

3 Correspondance adressée à Louis-Philippe

Lettre de Bignon sur la désaffection de l'opinion publique vis-à-vis de la royauté, avril 1832.

340 AP I Fonds Poniatowski

3 Papiers de Stanislas et de Joseph Poniatowski.

Dossier 2 : Papiers de Joseph Poniatowski (1763-1813). Lettres de Poniatowski à Bignon, 1813.

AF III – Directoire exécutif

72 Relations extérieures, Italie.

Dossier 292-294 : Rapports et correspondances des ambassadeurs et agents français en République cisalpine (nivôse-thermidor an VII).

86 Relations extérieures, Suisse.

Dossier 362 : Correspondances diplomatiques des agents français dont Bignon (fructidor an VI-vendémiaire an VII).

296 Fiches dites « pièces choisies »

Dossier 1175 : Notes biographiques sur les personnalités italiennes politiques et religieuses les plus renommées.

478 Dossier de séances du Directoire.

Nomination de Bignon en Suisse, plaquette 2966.

489-552 Dossier de séances du Directoire.

Mentions des affaires suisses (489-493, 495, 497-498, 500, 502-503, 509,

417, 519, 522, 523, 526, 527, 529, 530, 534-536, 540, 544).

552 Dossier de séances du Directoire.

Nomination de Bignon en République cisalpine.

568-621 Dossier de séances du Directoire.

Mentions des affaires de la République cisalpine (570, 580, 589, 599, 604, 619, 621).

AF IV – Secrétairerie impériale

859[25]-860. Minutes des arrêtés de la commission de gouvernement, 22 juin-7 juillet 1815.

1675 Autriche, 1809.

Plaquette 3 et 20-32 : affiches.

1687 Pologne.

Dossier 1 : 101-102. Copie de rapports de Bignon, ministre de France à Varsovie, juin-septembre 1812.

Dossier 1 : 107. Copies des dépêches de Bignon, janvier 1813.

Dossier 1 : 109, 110-112. Note de Maret sur l'emploi des fonds destinés à l'armée polonaise, sur les besoins de cette armée, les 17 avril et 8 juin 1813.

Dossier 1 : 118-119. Rapport adressé à Napoléon par Bignon en faveur de la Pologne, 1813.

1690 Prusse.

Dossier 2 : 1-9. Dépêches d'Otto, correspondance de Beurnonville.

Dossier 2 : 14-24. Dépêches de Beurnonville.

Dossier 3 : Correspondance diverse des agents français ou prussiens.

1693 Prusse.

Dossier 2 : 1-2. Tableaux adressés par Bignon en 1808 lors de la dissolution de l'administration française des provinces prussiennes, avec la prestation de serments.

1706[B] Confédération du Rhin.

Dossier 1 et 3 : Rapports entre la France et les pays membres de la Confédération du Rhin, 1809.

1706[F] Dépenses générales ; personnel diplomatique. An VIII-1813.

1713 Provinces illyriennes. 1806-1813.

1933-1950 Séances de la commission de gouvernement, mars-juillet 1815.

497* Prusse.

Mémoires sur les finances, 1807-1808.

Dossier de la Légion d'honneur

LH/237/75 BIGNON Louis Pierre Édouard

Archives des Affaires étrangères – La Courneuve

Correspondance Politique

Suisse

464 Bacher puis Mengaud chargé d'affaires, Bignon secrétaire, octobre-décembre 1797.

465 Mengaud chargé d'affaires, Bignon secrétaire, janvier-février 1798.

466 Mengaud, Bignon et Rapinat commissaire aux armées, mars-mai 1798.

467 Mengaud, Bignon et Rapinat commissaire aux armées, juin-août 1798.

468 Bignon, Perrochel secrétaire puis ministre plénipotentiaire, septembre-décembre 1798.

Milanais

56 L'armée d'Italie, Briche consul général, David chargé d'affaires à Milan, Trouvé, Fouché, Rivaud, ambassadeurs, Faipoult commissaire près la République cisalpine.

57-58 L'armée d'Italie, Rivaud ambassadeur, Bignon chargé d'affaires et Petiet, ministre extérieur près la République Cisalpine, 1799-1800.

Milanais Supplément

5 Établissements de la République cisalpine, arrêtés et conventions, 1797-1801.

Prusse

226 Otto chargé d'affaires, Beurnonville envoyé extraordinaire et Bignon premier secrétaire, septembre 1799-mars 1800.

227 Beurnonville et Bignon, mars 1800-septembre 1800.

228 Beurnonville, septembre 1800-mars 1801.

229 Beurnonville, mars 1801-septembre 1801.

230 Beurnonville ministre plénipotentiaire et Bignon chargé d'affaires, septembre 1801-septembre 1802.

231 Bignon chargé d'affaires et Laforest envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, septembre 1802-mai 1803.

232 Bignon chargé d'affaires et Laforest envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, mai 1803-septembre 1803.

241 Le comte Daru, plénipotentiaire et les plénipotentiaires prussiens, juillet-décembre 1807.

242 Daru, de Marsan et les plénipotentiaires prussiens, 1808.

243 Daru et les plénipotentiaires prussiens, 1808.

Prusse Supplément

12 Bignon, Laforest, le ministre Lucchesini ministre de Prusse à Paris, 1800-1806.

Hesse-Cassel

17 Sérurier, Rivals et Bignon, ministres plénipotentiaires, 1801-1803.

18 Bignon ministre plénipotentiaire, 1804.

19 Bignon ministre plénipotentiaire et Saint-Genest chargé d'affaires, 1805.

20 Saint-Genest, Bignon ministre plénipotentiaire, Daru, Devernon, 1806-1813.

Supplément Hesse-Cassel

4 Grais, Barthélémy, Rivals, Bignon, de Vandeuls, ministre plénipotentiaire, 1784-1811.

Bade

8 Massias, de Talleyrand ministre, Lièvre chargé d'affaires, Bignon ministre, 1807-1808.

9 Lièvre chargé d'affaires et Bignon ministre, 1809-mars 1810.

10 Bignon, avril 1810-décembre 1810

11 Bignon ministre, Lièvres chargé d'affaires, et de Moustier ministre, janvier-septembre 1811.

Pologne

327 Serra puis Bignon, résidents, janvier-juillet 1811.

328 Bignon résident, août-décembre 1811.

329 Bignon, janvier-avril 1812.

330 Bignon, l'abbé de Pradt archevêque de Malines, ambassadeur, mai-juillet 1812.

331 Pradt ambassadeur, juillet-septembre 1812

332 Pradt ambassadeur, Bignon ministre, Lajard chargé d'affaires, octobre-décembre 1812.

333 Bignon ministre, Lajard chargé d'affaires, janvier-février 1813.

334 Bignon ministre, mars 1813-avril 1813.

335 Bignon ministre, avril-décembre 1813.

336 Bignon, documents divers, 1813-1829.

Supplément Pologne

17 Bignon, documents divers ; dotations du duché de Varsovie, 1808-1812.

Mémoires et documents

France

672 Mémoires, notes et correspondance, entre autres, de M. de Caulaincourt, 1814-1815.

1457 Naturalisation et service des Français en pays étranger dont la Pologne avec lettres de Bignon, 1810-1813.

1768 Correspondance de Talleyrand, notamment avec Bignon, 1793-1813.

1792 Lettres et ordres de Napoléon au ministre des Relations extérieures, 1813-1815.

1793 Table alphabétique des personnes et des matières mentionnées dans les lettres de Napoléon aux ministres des Relations extérieures, de 1799 à 1815.

1802 Les Cent-Jours : lettres de Bignon, *Précis de la situation politique de la France,* instructions pour les commissaires chargés de traiter d'un armistice, 1815.

2160 « Rapport à l'empereur sur la situation du ministère des Affaires étrangères au moment du retour de Sa Majesté », document attribué au baron Bignon, 1815.

2172 Lettres de souverains ou princes à Napoléon, 1804-1809.

2173 Lettres de souverains ou princes à Napoléon, 1809-1813.

Suisse

39 Entre autres : projet de constitution de la République Helvétique adopté par l'Assemblée nationale de Bâle le 15 mars 1798 et rapports divers sur l'état politique de la Suisse (1799).

Italie

13 Collection de documents concernant les secours accordés aux réfugiés italiens, 1799-1801.

15 Recueil contenant une collection de traductions des dépêches écrites à leurs représentants en France et en divers pays d'Europe par les ministres des Affaires étrangères de divers États d'Italie et à leurs gouvernements par les représentants des divers États d'Europe dans les divers États d'Italie, pendant l'année 1799.

Prusse

8 Entre autres : Notes sur l'ambassade de France à Berlin par le général Beurnonville (février 1798) et mémoire sur la mission du marquis Lucchesini, ambassadeur de Prusse auprès du gouvernement consulaire (1804).

9 Instructions de Siéyès (23 mai 1798), du général Beurnonville (1800), ambassadeur de France en Prusse. Notice sur quelques personnes en Prusse, 1803.

Allemagne

118 Entre autres : relations politiques et commerciales de la France avec l'Allemagne, 1797-1806.

121 États de l'Allemagne en 1806.

Autriche

45 Documents relatifs aux finances autrichiennes : lettres de François I[er] et de l'archiduc Rénier (1808). Mémoires sur la proposition d'un échange graduel des billets de banque, 1808-1809.

47 « Observations sur la statistique de l'Autriche et sur les travaux statistiques en général », 1809.

50 Entre autres : Essai statistique sur les provinces illyriennes, 1794-1827.

Acquisitions Extraordinaires

Année 1994, volume relié

37 Joseph Balthazar, comte Siméon : journaux et notes de voyage. (1809-1813).

Fol. 114 à 124 : séjour à Dresde (juin 1811-septembre 1813)

Fol 127 à 161 : Journal de voyage de Dresde à Paris, après le siège de Dresde.

Année 1995, volume relié

51 Documents divers (1528-1905)

Fol. 70-71 : Lettre de Maret à Bignon, le 13 janvier 1813.

Année 1997, volumes reliés

88 Courriers de Clarke – alors gouverneur d'Erfurt puis de Berlin et de la Prusse – à Napoléon, 28 novembre 1806-27 mars 1807.

89 Courriers de Clarke à Napoléon, 28 mars 1807-19 août 1807.

90 Registre de la correspondance active de Clarke à tous les gouverneurs, commandants et officiers français présents dans le gouvernement des provinces prussiennes, janvier 1807-27 février 1807.

91 Registre de la correspondance active de Clarke, 26 mars 1807-27 juillet.

92 Registre de la correspondance active de Clarke, 10 juillet 1807-14 août 1807.

93 Registre de la correspondance active de Clarke, 20 août 1807.

94 Registre de copie de courriers de Clarke, 29 janvier 1807-15 août 1807.

95 Ordres et instructions de Berthier sur l'occupation, octobre 1806-août 1807

97 Correspondance officielle adressée à Clarke durant les opérations contre la Prusse et la Russie, dont un rapport de Bignon, novembre 1806-avril 1807.

98 Occupation de la Prusse et opérations militaires contre les troupes russes et prussiennes, octobre 1806-juin 1807.

101 Bataille d'Eylau, opérations contre les partisans, avec un rapport de Bignon, novembre 1806-juin 1807.

102 Occupation et administration de Berlin, rapports du commandant de la Nouvelle Marche, lettres de Bignon, 1806-1807.

107 Prusse, rapports de Bignon, novembre 1806-juillet 1807.

Année 1998, volume relié

139 Archives de Louis – Guillaume Otto.

Fol. 90-96 : Rapports avec Bignon en 1815.

Comptabilité ancienne

Volumes reliés, 1661-1911.

16 Finances du ministère de 1796-1813.

17 Finances du ministère de 1797-1799.

18 Finances du ministère de 1799-1804.

19 Finances du ministère de 1804-1808.

20 Finances du ministère de 1809-1812.

21 Finances du ministère de 1814-1820.

30 Répertoire des pensions, 1755-1820.

Personnel, Dossiers individuels

1ère série, cartons

409 Le baron Pierre-Édouard Bignon

Archives du ministère des Affaires étrangères – Nantes

Berlin

5* Correspondance politique du département, arrivée, messidor an VII-nivôse an XII.

235* Correspondance politique avec le département, départ, frimaire an VIII-nivôse an IX.

236* Correspondance politique avec le département, départ, nivôse an IX-nivôse an XI.

237* Correspondance politique avec le département, départ, nivôse an XI-nivôse an XII.

Karlsruhe

Cartons

2 Correspondances diverses, 1793-1813.

4 Correspondance avec les autorités françaises, 1800-1857.

6 Correspondances diverses, 1806-1810.

7 Correspondance avec le baron d'Edelsheim, 1809-1810.

8 Correspondances diverses, 1809-1810.

9 Correspondances diverses, 1810-1811.

20 Divers, 1806-1859.

Reliés

2* Correspondance du ministère avec la légation à l'arrivée, janvier 1806-décembre 1810.

25* Correspondance de la légation avec le ministère au départ, février 1809-

décembre 1810.

26* Correspondance de la légation avec le ministère au départ, janvier 1810-janvier 1811.

TABLE DES MATIÈRES

Édition et Avertissement.....5

ANNEXE n°1 : « Observations sur l'état actuel de la Suisse, Bâle », écrit par Bignon, le 20 février 1798.....7

ANNEXE n°2 : « Rapport sur les derniers événements qui ont eu lieu dans la République cisalpine par le citoyen Bignon », 1799.....13

ANNEXE n°3 : « Ode sur la reprise des hostilités du mois de fructidor an huit de la République », écrit par Bignon, le 18 août 1800.....27

ANNEXE n°4 : « Sur le projet d'une neutralité armée des puissances du Nord », écrit par Bignon, le 25 juin 1800.....33

ANNEXE n°5 : « Observations sur les facilités qu'offre le moment actuel pour former en Allemagne, par la réunion des divers membres de l'Empire en un corps vraiment germanique dont seraient exclus les électeurs-roi, une tierce puissance qui serait également indépendante de l'Autriche et de la Prusse et naturellement placée sous la protection de la France », rédigées par Bignon, 17-22 septembre 1804.....45

ANNEXE n°6 : Projet de Statut fondamental pour la Confédération du Rhin, 1808-1810.....51

ANNEXE n°7 : Lettre de Bignon à Napoléon I^{er}, le 23 décembre 1806.....63

ANNEXE n°8 : Rapport de Bignon, commissaire impérial à Berlin, à Clarke, gouverneur général, relatif à la situation à Memel, le 2 février 1807.....65

ANNEXE n°9 : Rapport de Bignon explicitant une note des plénipotentiaires prussiens adressée à Daru, intendant général des pays conquis, le 13 septembre 1807.....71

ANNEXE n°10 : Lettre de Bignon au comte Daru, intendant général des pays conquis, le 10 août 1809, relative à l'importation du coton du Levant en Autriche.....77

ANNEXE n°11 : Instructions pour M. Bignon, ministre plénipotentiaire près le grand-duc de Bade, par Champagny, ministre des Relations extérieures, le 2 février 1809.....81

ANNEXE n°12 : « Bulletin n°1 de Carlsruhe, le 16 mars 1809 », lettre de Bignon au ministre des Relations extérieures, Champagny.....85

ANNEXE n°13 : Brouillon de la lettre du baron Bignon adressée à Savary, duc de Rovigo, ministre de la Police générale, le 19 août 1810 à Karlsruhe.....89

ANNEXE n°14 : Lettre du ministre des Relations extérieures Maret, duc de Bassano, au baron Bignon, le 29 mai 1812.....93

ANNEXE n°15 : Lettre du baron Bignon au ministre des Relations extérieures, M. Maret, duc de Bassano, le 1er juillet 1812.....97

ANNEXE n°16 : Lettre du baron Bignon au comte Daru, le 28 novembre 1812.....101

ANNEXE n°17 : Lettre du baron Bignon au comte Daru, le 17 juin 1813.....103

ANNEXE n°18 : Lettre du baron Bignon au comte Daru, le 11 juillet 1813.....105

ANNEXE n°19 : « Événements qui ont précédé mon départ de Dresde », brouillon du rapport du baron Bignon au ministre des Relations extérieures Caulaincourt, le 8 décembre 1813.....111

ANNEXE n°20 : Brouillon des « Questions soumises à la décision de Son Excellence le duc de Vicence », par le baron Bignon, le 26 décembre 1813.....115

ANNEXE n°21 : Manuscrit autographe du baron Bignon relatant les négociations entre la commission de gouvernement et les puissances alliées du 23 juin au 4 juillet 1815.....119

ANNEXE n°22 : Manuscrit d'un mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, le 2 mai 1835, relatif à « La morale et la justice en politique extérieure ».....127

ANNEXE n°23 : Correspondance des noms de lieux du XIX^{e} et du XXI^{e} siècle.....139

ANNEXE n°24 : L'Allemagne après le Recès de 1803.....141

ANNEXE n° 25 : La Confédération des États du Rhin en 1806.....142

ANNNEXE n°26 : La Prusse orientale et occidentale en 1807.....143

ANNEXE n°27 : Carte de la Pologne et des provinces perdues lors des trois partages de 1772, 1793 et 1795.....144

ANNEXE n°28 : Portraits de Bignon à différentes époques de sa vie.....145

Bibliographie.....147

Plan 147

Sources imprimées.....149

Œuvres d'Édouard Bignon.....149
Journaux.....150
Correspondances.....150
Mémoires et autres sources.....150

Instruments de travail.....153

Dictionnaires.....153
Dictionnaires biographiques 154
Atlas.....156
Bibliographies.....156
Guides de recherches.....157
Traités diplomatiques.....157

Ouvrages généraux.....157

La Révolution.....157
Le Consulat, l'Empire et la Restauration.....158

L'Europe et l'Empire....160
Ouvrages spécialisés....160
La diplomatie....160
La Suisse....161
L'Allemagne et la Prusse....162
Le Bade....164
L'Autriche....164
La Pologne et la Lituanie....165
Biographies....167

État général des fonds....169

Présentation....169
Aux Archives nationales....169
Aux archives du ministère des Affaires étrangères....171
Archives nationales....174
136 AP Fonds Bignon....174
Autres Archives privées....177
84 AP Fonds Goerduck....177
95 AP Fonds Caulaincourt....177
137 AP Fonds Ney....178
138 AP Fonds Daru....178
174 AP Fonds Beurnonville....180
177 AP Fonds Taillepied-Bondy....180
187 AP Fonds Fouché, duc d'Otrante....180
231 AP Fonds Fain....181
340 AP I Fonds Poniatowski....181
AF III – Directoire exécutif....181
AF IV – Secrétairerie impériale....182
Dossier de la Légion d'honneur....183
Archives des Affaires étrangères – La Courneuve....184
Correspondance Politique....184
Suisse....184
Milanais....184
Milanais Supplément....184
Prusse....184
Prusse Supplément....185
Hesse-Cassel....185
Supplément Hesse-Cassel....185
Bade....185
Pologne....186
Supplément Pologne....186

Mémoires et documents....186
France....186
Suisse....187
Italie....187
Prusse....188
Allemagne....188
Autriche....188
Acquisitions Extraordinaires....188
Année 1994, volume relié....188
Année 1995, volume relié....189
Année 1997, volumes reliés....189
Année 1998, volume relié....190
Comptabilité ancienne....190
Volumes reliés, 1661-1911. 190
Personnel, Dossiers individuels....190
1ère série, cartons....190
Archives du ministère des Affaires étrangères – Nantes....191
Berlin....191
Karlsruhe....191
Cartons....191
Reliés....191

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

Camille Anciaux

Diplômée de master

Entre diplomatie et administration des pays conquis : Édouard Bignon, du Directoire aux Cent-Jours

Thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe 2012

ERRATA

Liste d'abréviations

p. : page

l. : ligne

nbp. : note de bas de page

TOME I

p. 9, nbp. 3, l. 6 : au lieu de « *leurs descendants,* 1858) », lire « *leurs descendants*, 1858). ».

p. 18, l. 12 : au lieu de « A compter de », lire « À compter de ».

p. 18, nbp. 46, l. 2 : au lieu de « « pour lui-même ». », lire « « pour lui-même », *ibid.* ».

p. 19, nbp. 57, l. 5 : au lieu de « « [de Bassano] », lire « « [de Bassano] ». ».

p. 20, l. 10 : au lieu de « : ils portent », lire « : elles portent ».

p. 20, l. 22 : au lieu de « alors même lorsqu'il », lire « alors même qu'il ».

p. 21, nbp. 67, l. 2 : au lieu de « « (XIX^{e}-XX^{e} siècles). », lire « « (XIX^{e}-XX^{e} siècles). » ».

p. 23, nbp. 76, l. 3 : au lieu de « de Paris et de Vienne, Paris », lire « de Paris et de Vienne, ».

p. 27, nbp. 100, l. 1 : au lieu de « 100Jean Baillou », lire « 100 Jean Baillou ».

p. 30, nbp. 113, l. 2 : au lieu de « *occupés*, 1792-1815 », lire « *occupés 1792-1815* ».

p. 31, nbp. 122 : au lieu de « 3 vol », lire « 3 vol. ».

p. 33, nbp. 136 : au lieu de « 1948 », lire « 1948. ».

p. 37, l. 4 : au lieu de « cadre institutionnel définis », lire « cadre institutionnel défini ».

p. 38, l. 1 : au lieu de « tout autant de la diplomatie de », lire « tout autant de la diplomatie que de ».

p. 45, l. 14 : au lieu de « « par goût »[24] . », lire « « par goût »[24]. ».

p. 46, l. 18 : au lieu de « « et [à] fai[re] » », lire « « et [de] fai[re] » ».

p. 51, l. 15 : au lieu de « de tout faire rapporter », lire « de tout rapporter ».

p. 53, nbp. 89, l. 1 : au lieu de « i*bid* », lire « *ibid* ».

p. 57, l. 4 : au lieu de « jusqu'à ce une », lire « jusqu'à ce qu'une ».

p. 64, l. 5 : au lieu de « de la partie Nord », lire « de la partie nord ».

p. 67, nbp. 194, l. 1 : au lieu de « 1erjuin 1799 », lire « 1er juin 1799 ».

p. 68, l. 10 : au lieu de « puisque« le payeur », lire « puisque « le payeur ».

p. 70, l. 21 : au lieu de « dans le « Rapport »mais », lire « dans le « Rapport » mais ».

p. 74, nbp. 241, l. 1 : au lieu de « quelque jours », lire « quelques jours ».

p. 80, nbp. 278 : au lieu de « Beurnonville »,... », lire « Beurnonville », … ».

p. 81, nbp. 282, l. 1 : au lieu de « frimaire an 8 », lire « frimaire an VIII ».

p. 88, l. 13 : au lieu de « hazardera à [lui] », lire « hazardera à [lui] ».

p. 88, l. 16 : au lieu de « mille et uns », lire « mille et un ».

p. 92, l. 6 : au lieu de « une opinion différentes », lire « une opinion différente ».

p. 97, l. 3 : au lieu de « promouvoir ses idée », lire « promouvoir ses idées ».

p. 99, l. 2 : au lieu de « et son intérêt », lire « et que son intérêt ».

p. 103, nbp. 438, l. 2 : au lieu de « *l'administration*…,p. », lire « *l'administration*…, p. »

p. 106, l. 8 : au lieu de « et fait jouer », lire « et faite jouer ».

p. 108, nbp. 474 : au lieu de « p. 93 », lire « p. 93. ».

p. 121, l. 21 : au lieu de « se posent en médiateurs », lire « se posent en médiatrices ».

p. 133, l. 13 : au lieu de « se règle la hausse et la baisse », lire « se règlent la hausse et la baisse ».

p. 136, l. 21 : au lieu de « gratification exceptionnelle . », lire « gratification exceptionnelle. ».

p. 143, l. 5 : au lieu de « qui saisit la Hesse explique », lire « qui saisit la Hesse expliquent ».

p 144, l. 7 : au lieu de « préférant de rien juger », lire « préférant ne rien juger ».

p. 148, l. 7 : au lieu de « afin d'obtenir gain », lire « afin d'obtenir gain de cause ».

p. 155, l. 13 : au lieu de « Aussi Guillaume I^{er} ne fait pas », lire « Aussi Guillaume I^{er} ne fait-il pas ».

p. 156, l. 12 : au lieu de « sont également développés », lire « sont également développées ».

p. 159, l. 20 : au lieu de « que lui signifient », lire « que lui signifie ».

p. 164, l. 7 : au lieu de « Europe continentale [377] », lire « Europe continentale[377] ».

p. 164, l. 12 : au lieu de « à côté de la mienne » », lire « à côté de la [s]ienne » ».

p. 166, l. 1 : au lieu de « prouvent sa collusion », lire « prouve sa collusion ».

p. 167, l. 5 : au lieu de « chargé d'affaire », lire « chargé d'affaires ».

p. 168, l. 1 : au lieu de « promesse deux fois répétées », lire « promesse deux fois répétée ».

p. 171, nbp. 441, l. 3 : au lieu de « détachement français armée », lire « détachement français armé ».

p. 171, nbp. 442, l. 3 : au lieu de « M. de Wait », lire « M. de Waitz ».

p. 172, l. 5 : au lieu de « Guillaume I^{er}; », lire « Guillaume I^{er} ; ».

p. 173, l. 1 : au lieu de « Peu de temps auparavant; », lire « Peu de temps auparavant, ».

p. 173, nbp. 459, l. 2 : au lieu de « actuels L'union », lire « actuels. L'union ».

p. 183, l. 1 : au lieu de « la rapacité à d'odieux », lire « la rapacité a d'odieux ».

p. 183, l. 5 : au lieu de « dénoncent l'abaissement », lire « dénonce l'abaissement ».

p. 183, nbp. 9, l. 2 : au lieu de « le futur Alexandre Ier », lire « le futur Alexandre I^{er} ».

p. 186, l. 4 : au lieu de « du sort de l'Électeur », lire « du sort de l'électeur ».

p. 186, l. 29 : au lieu de « puisque l'Électorat », lire « puisque l'électorat ».

p. 189, l. 18 : au lieu de « des particuliers: ils », lire « des particuliers : ils ».

p. 191, l. 11 : au lieu de « à le livrer », lire « à les livrer ».

p. 194, nbp. 75, l. 1 : au lieu de « «vu le mécontentement », lire « « vu le mécontentement ».

p. 194, nbp. 76, : au lieu de « p. 124-125 », lire « p. 175-177 ».

p. 196, l. 20 : au lieu de « son territoire, situés », lire « son territoire, situé ».

p. 203, l. 4 : au lieu de « l'arsenal de Berlin [137] », lire « l'arsenal de Berlin[137] ».

p. 203, l. 6 : au lieu de « l'Électeur de Hesse pour lesquelles », lire « l'électeur de Hesse auxquelles ».

p. 203, nbp. 140, l. 3 : au lieu de « dont il[l'intendant] », lire « dont il [l'intendant] ».

p. 223, nbp. 251 : au lieu de « Napoléon I^{er} , », lire « Napoléon I^{er}, ».

p. 232, l. 11 : au lieu de « sur les occupations et les problèmes », lire « aux occupations et problèmes ».

p. 234, nbp. 9, l. 2 : au lieu de « Frédéric-Guillaume III à », lire « Frédéric-Guillaume III de ».

p. 239, nbp. 45, l. 2 : au lieu de « du XIXe siècle », lire « du XIX^{e} siècle ».

p. 243, nbp. 68 : au lieu de « p. 158-159 », lire « p. 212-214 ».

p. 245, l. 10 : au lieu de « clairement. il », lire « clairement. Il ».

p. 247, l. 10 : au lieu de « conclue le contrat », lire « conclut le contrat ».

p. 262, l. 21 : au lieu de « une vingtaine de page », lire « une vingtaine de pages ».

p. 267, l. 18 : au lieu de « différences entres les deux », lire « différences entre les deux ».

p. 303, l. 13 : au lieu de « porte un second coup », lire « porte un troisième coup ».

p. 308, nbp. 256 : supprimer la note.

p. 315, nbp. 296, l. 2 : au lieu de « dans le Bade », lire « dans le Bade. ».

p. 323, nbp. 23 : au lieu de « *Dictionnaire Napoléon…* », lire « *Dictionnaire Napoléon…,* t. II, p. 518-523 ».

p. 340, l. 3 : au lieu de « il indique », lire « il indique que ».

p. 340, nbp. 165, l. 5 : au lieu de « mythe[de l'armée] », lire « mythe [de l'armée] ».

p. 346, nbp. 213, l. 1 : au lieu de « «Je vois », lire « « Je vois ».

p. 348, l. 16 : au lieu de « points litigieux demeurent », lire « points litigieux demeure ».

p. 354, nbp. 271, l. 1 : au lieu de « «Sans contredit », lire « « Sans contredit ».

p. 358, l. 16 : au lieu de « à toute occasion », lire « en toute occasion ».

p. 360, l. 14 : au lieu de « Diète[317] , qui », lire « Diète[317], qui ».

p. 363, l. 10 : au lieu de « à peine arrivé; », lire « à peine arrivé, ».

p. 363, l. 18 : au lieu de « le programme prévu où », lire « le programme où ».

p 398, nbp. 115, l. 3 : au lieu de « *en 1812…*,p. », lire « *en 1812…*, p. ».

p. 413, nbp. 221, l. 1 : au lieu de « *Ibid.* : Le », lire « *Ibid.*, : « Le ».

p. 427, nbp. 332, l. 3 : au lieu de « militaire , chargé de », lire « militaire, chargé de ».

p. 434, l. 16 : au lieu de « touche par tranchel », lire « touche par tranches ».

p. 442, l. 12 : au lieu de « sur les paysage », lire « sur les paysages ».

p. 448, l. 6 : au lieu de « le conduise ainsi », lire « le conduit ainsi ».

p. 449, l. 6 : au lieu de « relate avec détails », lire « relate en détail ».

p. 452, nbp. 9, l. 2 : au lieu de « *Les Cents-Jours* », lire « *Les Cent-Jours* ».

p. 455, l. 14 : au lieu de « en juillet [16] puis », lire « en juillet[16] puis ».

p. 464, nbp. 73, l. 2 : au lieu de « pour 'incarner », lire « pour incarner ».

p. 465, l. 1 : au lieu de « Nesselrode[78], », lire « Nesselrode[78] – ».

p. 472, l. 10 : au lieu de « plus tard[123] y », lire « plus tard[123] et y ».

p. 474, l. 10 : au lieu de « reconnaître aucune légitimité », lire « reconnaître une légitimité ».

p. 476, l. 14 : au lieu de « commissaires,au contraire », lire « commissaires, au contraire ».

p. 484, l. 9 : au lieu de « l'article XI », lire « l'article 11 ».

p. 488, l. 16 : au lieu de « toute ses expériences », lire « toutes ses expériences ».

TOME II

p. 9, l. 22 : au lieu de « son arrestations », lire « son arrestation ».

p. 10, l. 5 : au lieu de « presque témoins », lire « presque témoin ».

p. 12, l. 5 : au lieu de « de place », lire « de places ».

p. 14, l. 12 : au lieu de « République Française », lire « République française ».

p. 16, l. 9 : au lieu de « pouvoir à leur existence », lire « pourvoir à leur existence ».

p. 16, l. 17 : au lieu de « que ces français », lire « que ces Français ».

p. 18, l. 24 : au lieu de « souvent dangereuses », lire « souvent dangereuse ».

p. 19, l. 7 : au lieu de « les prétendues projets », lire « les prétendus projets ».

p. 20, l. 5 : au lieu de « malheurs. On accuse », lire « malheurs. On accuse ».

p. 20, l. 11 : au lieu de « ce denier », lire « ce dernier ».

p. 21, l. 9 : au lieu de « et digne des premiers », lire « et dignes des premiers ».

p. 21, l. 10 : au lieu de « ils ressemblaient; dans », lire « ils ressemblaient, dans ».

p. 21, l. 17 : au lieu de « le transports des », lire « le transport des ».

p. 24, l. 13 : au lieu de « pu leur fourni », lire « pu leur fournir ».

p. 24, l. 24 : au lieu de « cet ex- ambassadeur », lire « cet ex-ambassadeur ».

p. 27, l. 5 : au lieu de « régner entre Talleyrand », lire « régner entre Talleyrand et lui ».

p. 28, l. 13 : au lieu de « rend – il à », lire « rend-il à ».

p. 29, l. 1 : au lieu de « l'indomptable fierté: », lire « l'indomptable fierté : ».

p. 29, l. 16 : au lieu de « resuscité [sic] », lire « resuscité (sic) ».

p. 33, l. 11 : au lieu de « qu'il y aurait ne », lire « qu'il n'y aurait à ne ».

p. 33, l. 23 : au lieu de « doivent être envisagées », lire « doivent être envisagés ».

p. 37, l. 9 : au lieu de « qu'aucune ordre puissance », lire « qu'aucune puissance ».

p. 44, l. 5 : au lieu de « les avoir convaincu », lire « les avoir convaincus ».

p. 50, l. 13 : au lieu de « un seul intérêt; », lire « un seul intérêt ; ».

p. 54, l. 6 : au lieu de « mal défini », lire « mal définies ».

p. 56, nbp. 48, l. 2 : au lieu de « du souverain auxquels », lire « du souverain auxquels (sic) ».

p. 59, l. 22 : au lieu de « contingent de Bade », lire « contingent de Bade. ».

p. 62, l. 1 : au lieu de « dans les trouves », lire « dans les troupes ».

p. 64, nbp. 56, l. 3 : au lieu de « le royaume de Westphalie constituée », lire « le royaume de Westphalie constitué ».

p. 68, l. 7 : au lieu de « rien gagner en gaveur », lire « sans rien gagner en faveur ».

p. 74, l. 4 : au lieu de « des quantités existante », lire « des quantités existantes ».

p. 81, l. 15 : au lieu de « les attentes française », lire « les attentes françaises ».

p. 102, l. 10 : au lieu de « n'ont pas prise », lire « n'ont pas pris ».

p. 103, l. 4 : au lieu de « des Légions Polonais », lire « des Légions polonaises ».

p. 105, l. 19 : au lieu de « vous m'avez l'honneur », lire « vous m'avez fait l'honneur ».

p. 106, l. 8 : au lieu de « nous n'avions alors alors », lire « nous n'avions alors ».

p. 108, l. 6 : au lieu de « avec raison; », lire « avec raison, ».

p. 112, l. 6 : au lieu de « transmise par à », lire « transmise par lui à ».

p. 112, l. 13 : au lieu de « du repose public », lire « du repos public ».

p. 112, l. 20 : au lieu de « Le 5, MM de », lire « Le 5, MM. de ».

p. 115, l. 18 : au lieu de « dignitaires, - entre », lire « dignitaires – entre ».

p. 116, l. 13 : au lieu de « les deux derniers étant malade », lire « les deux derniers étant malade (sic) ».

p. 117, l. 2 : au lieu de « chacun d'eux sembleraient », lire « chacun d'eux semblerait ».

p. 119, l. 9 : au lieu de « et les pressent », lire « et les presse ».

p. 123, l. 10 : au lieu de « on les a fait », lire « on les a faits ».

p. 124, l. 23 : au lieu de « le1er juillet », lire « le 1er juillet ».

p. 124, l. 27 : au lieu de « ce ce que combattent », lire « ce que combattent ».

p. 125, l. 23 : au lieu de « l'occupation de Paris serait suspendu », lire « l'occupation de Paris serait suspendue ».

p. 127, nbp. 140, l. 2 : au lieu de « les masses de granit consulaire », lire « les masses de granit consulaires ».

p. 130, nbp. 141, l. 2 : au lieu de « Élu archonte en de », lire « Élu archonte de ».

p. 131, l. 23 : au lieu de « sa dévote hypocrisie ; », lire « sa dévote hypocrisie, ».

p. 133, l. 4 : au lieu de « et les républiques , », lire « et les républiques, ».

p. 134, l. 5 : au lieu de « leurs dévouement », lire « leur dévouement ».

p. 134, l. 27 : au lieu de « les protestations ligués », lire « les protestations liguées ».

p. 135, l. 7 : au lieu de « eut peu devenir », lire « eut pu devenir ».

p. 136, l. 26 : au lieu de « d'accorder refuse », lire « d'accorder refuge ».

p. 138, l. 1 : au lieu de « quel et le », lire « quel est le ».

p. 138, l. 4 : au lieu de « le plus puissant des mobile », lire « le plus puissant des mobiles ».

p. 138, l. 9 : au lieu de « les vertus,de », lire « les vertus, de ».

p. 143, l. 1 : au lieu de « Annnexe n°26 », lire « Annexe n°26 ».

p. 143, l. 3 : au lieu de « *1807* Paris, Fayard », lire « *1807*, Paris, Fayard ».

p. 151, l. 10 : au lieu de « *Mémoires sur les Cents Jours* », lire « *Mémoires sur les Cent-Jours* ».

p. 151, l. 26 : au lieu de « *Les Cents-Jours* », lire « *Les Cent-Jours* ».

p. 151, l. 29 : au lieu de « éd. Louis Madelin », lire « *éd. par Louis Madelin* ».

p. 152, l. 10 : au lieu de « éd. par Marcel Dunan », lire « *éd. par Marcel Dunan* ».

p. 152, l. 12 : au lieu de « Charles-Joseph , » lire « Charles-Joseph, » .

p. 153, l. 29 : au lieu de « collection « Bouquins » », lire « coll. « Bouquins » ».

p. 155, l. 15 : au lieu de « Henri Veyrier , coll. » lire « Henry Veyrier, coll. ».

p. 155, l. 16 : au lieu de « 1990 », lire « 1990. ».

p. 155, l. 30 : au lieu de « *Biographies Françaises* », lire « *Biographies Françaises* ».

p. 157, l. 13 : au lieu de « 2 vol., », lire « 2 vol. ».

p. 157, l. 20 : au lieu de « Jean-Pierre *De la paix* », lire « Jean-Pierre, *De la paix* ».

p. 158, l. 9 : au lieu de « Martin, Jean-Clément », lire « Martin Jean-Clément ».

p. 158, l. 17 : au lieu de « Bercé Yves-Marie, (dir.) » lire « Bercé Jean-Marie (dir.) ».

p. 160, l. 14 : au lieu de « 2004 », lire « 2004. ».

p. 160, l. 15 : au lieu de « 1996 », lire « 1996. ».

p. 165, l. 1 : au lieu de « de L'Autriche », lire « de l'Autriche ».

p. 165, l. 16 : au lieu de « rééd. 2004 », lire « rééd. 2004. ».

p. 166, l. 19 : au lieu de « Vilna, Lithuanian Institute », lire « Vilnius, Lithuanian Institute ».

p. 166, l. 28 : au lieu de « 1937 », lire « 1937. ».

p. 167, l. 12 : au lieu de « Bergerot Bernard, *Daru* », lire « –, *Daru* ».

p. 171, l. 12 : au lieu de « grand- duché de Berg », lire « grand-duché de Berg ».

p. 172, l. 1 : au lieu de « toutes ses correspondance », lire « toutes ses correspondances ».

p. 175, l. 17 : au lieu de « en Lithuanie », lire « en Lituanie ».

p. 175, l. 25 : au lieu de « de Bignon,1815 », lire « de Bignon, 1815 ».

p. 178, l. 19 : au lieu de « registres factices composés », lire « registres factices composés ».

p. 186, l. 3 : au lieu de « Lièvres chargé d'affaires », lire « Lièvre chargé d'affaires ».

p. 186, l. 10 : au lieu de lire « décembre 1812 », lire « décembre 1812 ».